Matthew Fetherstonhaugh

HISTOIRE

DE

JACQUE-AUGUSTE

DE THOU.

TOME QUATRIEME.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

HISTOIRE UNIVERSELLE DE JACQUE-AUGUSTE DE THOU,

Depuis 1543. jusqu'en 1607.

TRADUITE SUR L'EDITION LATINE DE LONDRES.

TOME QUATRIEME.

1560. —— 1564.



A LONDRES.

M. DCC. XXXIV.



SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS DANS CE QUATRIE'ME VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE XXVII.

CHARLE IX. 1560.

COmmencement du regne de Charles IX. Assemblée des Etats à Orleans. Discours du Chancelier de l'Hôpital. Jean l'Ange parle pour le Tiers Etat ; Jacque de Silly, pour la Noblesse ; & Jean Quintin, pour le Clergé. Suites du discours de Quintin. Plaintes contre les Guises. Quelques réglemens. Semences de division entre les Princes & les Grands du Royaume. Prorogation des Etats ; réglemens à ce sujet. Clôture des Etats ; Quintin fait excuses à l'Amiral. Mort tragique du Marquis de Beaupreau. Guerre contre les habitans des Vallées, qui étoient Vaudois. Leur profession de Foi. Ils sont maltraités par le Roi, par le Duc de Savoye, par les Moines & les Gentilshommes voisins. Description des Vallées. Vie & mœurs des habitans de Fraisso. Suite de la guerre contre les Vaudois. Ils prennent les armes ; dociles à la voix de leurs Ministres, ils les mettent bas ; l'extrême nécessité les force de les reprendre. Le comte de la Trinité cherche à les diviser par des propositions de

CHARLE IX. 1561.

paix ; il fait une espece de Traité, qu'il ne tient pas. Nouvelles vexations. Prodiges vûs pendant l'année 1560. Traité entre les Vaudois de France & ceux de Savoye. Suite de la guerre contre les habitans des Vallées. Victoires remportées par ces habitans sur les troupes de Savoye. Propositions de paix. Nouvelles hostilitez. Conclusion de la paix accordée par le duc de Savoye aux habitans des Vallées. Les Protestans des Pays-Bas sont maltraités. Leurs remontrances au Roi d'Espagne. Affaires de France. Mémoire présenté au Roi de Navarre. On casse les compagnies Ecossoises. Retour du prince de Condé à la Cour, où il est déclaré innocent. Differends entre la Reine mere & le roi de Navarre, qui menace de se retirer. Le Roi retient le Connêtable. Le roi de Navarre prend le parti de rester à la Cour. Les assemblées pour la tenuë des Etats embarassent la Regente par leurs propositions. Elle se réconcilie avec le roi de Navarre. Conversation du roi de Navarre avec l'Ambassadeur de Dannemarck sur la Religion. La Reine mere tâche de gagner le Connêtable. Son adresse. Conduite du Connêtable. Sermon de Montluc évêque de Valence. Le Connêtable se reconcilie avec les Guises. Les Colignis ne peuvent ébranler le Connêtable. Assemblée du Gouvernement de Paris. Suites de l'union du Connêtable avec les Guises. Sacre du Roi. Origine douteuse, nombre & rang des Pairies. Privilege des Princes du Sang. Contestations sur les rangs, excitées par les les Guises, & terminées par la Reine mere. Mécontentement du duc de Longueville.

CHARLE IX. 1561.

SOMMAIRE DU LIVRE XXVIII.

ARrêt du Parlement de Paris qui déclare le prince de Condé, & ceux qui étoient en cause avec lui, innocens. Troubles au sujet de la Religion. Ordonnance du Roi à ce sujet ; le Parlement de Paris défend de la publier, & fait des remontrances. Plaintes du cardinal de Lorraine contre la Déclaration. Le Roi vient au Parlement. Edit de Juillet. Colloque résolu, & convoqué à Poissy. Reconciliation du duc de Guise avec le prince de Condé. Assemblée des Etats. Contestation entre les Cardinaux & les Princes du Sang, sur la préseance, décidée en faveur des Princes. Discours prononcés dans l'assemblée des Etats. Moyens de payer les dettes de l'Etat. Mort de la duchesse de Montpensier. Lettre de la Reine mere au Pape. Colloque de Poissy. Discours du Chancelier, du cardinal de Tournon, de Theodore de Beze sur la céne ; sa lettre à la Reine. Seconde assemblée. Discours du cardinal de Lorraine. Requête des Ministres Protestans. Conférence particuliere, Beze parle, d'Espence répond ; de Saintes parle, Beze replique ; le cardinal de Lorraine prend la parole, Beze lui répond. Baudouin présente un Traité pour terminer les differends de la Religion, les Protestans le rejettent. Autre conférence, Beze parle le premier, d'Espence ensuite, & enfin Vermilio. Discours de Lainez. Derniere assemblée. Reflexions sur ce colloque. Discours de Montluc sur les devoirs des Pasteurs, l'Evêque de Troyes se fait élire de nouveau par les Protestans, & ensuite réordonner. La Reine envoye un Ambassadeur extraordinaire en Espagne ; il ne réüssit point dans ses négocia-

CHARLE IX. 1561.

tions, mais il découvre des intrigues. Arrêts notables du Parlement de Paris. Affaires d'Italie & d'Allemagne. Bulle du Pape pour la convocation du concile général. Ecrit contre cette Bulle. Nonces envoyés aux princes d'Allemagne ; les Ambassadeurs de l'Empereur les accompagnent. Audiences des uns & des autres ; réponses des Princes assemblés à Naumbourg, & du roi de Dannemarck. La reine d'Angleterre refuse de recevoir le Nonce. Sujet de l'assemblée de Naumbourg. Mariage d'Anne de Saxe avec le prince d'Orange. Couronnement du roi de Suede. Révolution de la Livonie. Traité avec la Pologne. Changement arrivé dans la Valachie. Procès fait aux Caraffes ; le cardinal Caraffe, son frere, & ses parens sont condamnez à mort & exécutez. Népotisme sous Pie IV. Le Sénat de Venise se plaint du Pape. Affaires de France. Le roi d'Espagne veut avoir part au gouvernement de la France ; Le roi de Navarre s'y oppose ; on s'efforce de le gagner ; Vincent Lauro entre dans sa maison. Hyppolite d'Est Légat en France se joint à l'Ambassadeur d'Espagne pour séduire le roi de Navarre. Edit de Novembre. Nouvelle assemblée tenuë à S. Germain. Le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, & le duc de Nemours quittent la Cour. Emeute à Dijon. Sédition à Paris. Mémoire justificatif des Protestans. Morts de plusieurs hommes célébres, de Tarnovv, Faërno, Arnaud Artenius, & Wolmar.

SOMMAIRE DU LIVRE XXIX.

AFfaires d'Ecosse. Voyage de la Reine Marie résolu. Ambassade de Gilles de Noailles en Ecosse ; &

d'Henry Clutin ſieur d'Oyſel en Angleterre. La Reine arrive en Ecoſſe. Commencemens de ſon régne. Ambaſſade de Metellan en Angleterre. Mariage de Jacques frere naturel de la Reine ; elle lui donne le comté de Murray. Conſpirations contre le comte de Murray. Entrepriſes contre la Reine & le comte de Murray. Victoire du comte de Murray ; ſuites de cette victoire. Synode d'Angleterre. Aſſemblée des Députés de tous les Parlemens de France à S. Germain en Laye. Diſcours du Chancelier. Edit de Janvier qui modére celui de Juillet, regiſtré en Parlement après bien des réſiſtances. Soûmiſſion des Proteſtans à l'Edit. Projet de réglement ſur les Images. Lettres du roi de Navarre à quelques Princes d'Allemagne. Réponſe de l'Electeur Palatin. Entrevûë des Guiſes avec le duc de Wirtemberg à Saverne. Retour du duc de Guiſe ; maſſacre de Vaſſy. Craintes & agitations de la Reine mere. Lettre du duc de Guiſe au duc de Wirtemberg. Députation des Proteſtans pour demander juſtice ſur le maſſacre de Vaſſy. Entrée du duc de Guiſe dans Paris. La Reine allarmée du Triumvirat a recours au Prince de Condé. On preſſe le Roi & la Reine ſa mere de venir à Paris. Diſpoſitions à une guerre civile. Embarras de la Reine. Le Triumvirat ſe rend maître du Roi & de la Reine. Expéditions du Connêtable. On exclut le Chancelier des Conſeils. Le prince de Condé s'empare d'Orleans. Accident arrivé à la Princeſſe de Condé. Le Prince écrit d'Orleans à toutes les Egliſes Proteſtantes du Royaume. Maniſeſte de ce Prince ; Il écrit aux Princes Proteſtans d'Allemagne. Traité entre le Prince & ſes Confédérez. Traité imputé au Triumvirat. Le Roi & la Reine déclarent qu'ils ne ſont point en captivité. Edit qui renouvelle & étend l'Edit de Janvier. Jacques d'Angennes eſt envoyé aux Princes d'Allemagne. Maſſacre des Pro-

CHARLE IX. 156.

1562.

CHARLE IX. 1562.

testans à Sens. Lettre du Prince de Condé à l'Empereur. Succès des Protestans dans la Normandie. Révolte de la ville de Rouen. Ecrit des Protestans de Rouen. On convoque le Ban & l'Arriere-ban; les Protestans refusent d'y venir; ils s'emparent du Mans. Lettres du prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Rouen. On se fortifie des deux côtez. La Reine cherche des voyes de pacification. Lettre du prince de Condé à la Reine; & réponse. Deux Requêtes du Triumvirat au Roi. Replique violente du prince de Condé; envoyée en divers lieux. Synode des Eglises Protestantes tenu à Orleans.

SOMMAIRE DU LIVRE XXX.

EDits pour chasser les Protestans de Paris. Le roi de Navarre d'un côté & le Prince de Condé de l'autre se mettent en campagne. Entrevûë de la Reine avec le prince de Condé. Lettre du Prince à la Reine & au roi de Navarre. Commandement fait au Prince de mettre les armes bas. Nouvelle négociation. On se dispose à la guerre. Discipline observée dans l'armée du Prince. On fait encore des propositions de paix. Demandes des Confédérez du Prince; la Reine les accepte; le Prince vient trouver la Reine; sa condescendance; craintes & soupçons de ses Confédérez; ils viennent à Talsi; la Reine les reçoit très-bien & les remercie: premiere conférence, résolution des Confédérez du Prince; seconde conférence, murmures des soldats du Prince, son armée marche la nuit & s'égare; les deux armées décampent, le Prince reprend Beaugency, & l'abandonne au pillage. Le Triumvirat prend Blois, & l'abandonne à la fureur du soldat. On

en fait autant à Mer. Les Proteſtans pillent les Egliſes à Tours, &c. L'Arrêt du Parlement de Paris contre les Proteſtans cauſe des maux affreux dans la Touraine, le Vendômois & l'Anjou. Cruautez des Catholiques en Anjou, en Touraine, & au Maine. Deux hommes extraordinairement cruels. Autres cruautez exercées ailleurs contre les Proteſtans. Ce qui ſe paſſa en Normandie, à Rouen, à Valogne, &c. Entrepriſes du duc d'Aumale. Siege du Fort de Sainte Catherine près de Rouen. Arrêt du Parlement de Normandie contre les Proteſtans; ils en appellent au Roi majeur. La ville de Rouen ſe prépare à une vigoureuſe défenſe. Meſures que prend le duc d'Aumale. Les Proteſtans ſollicitent les ſecours d'Angleterre; quelques-uns s'y oppoſent. Trois factions en Normandie. Hoſtilitez & brigandages de toutes parts. Le Prince de Condé ſe rend maître de Bourges. Manifeſte de ce Prince. La Reine mande au Prince ce qu'on va faire contre ſon parti; réponſe du Prince, ſes motifs de récuſation contre pluſieurs Conſeillers & Préſidens du Parlement de Paris. Déclaration du Roi contre les Proteſtans, enregiſtrée & confirmée par un Arrêt de ce Parlement. Le Prince de Condé ſollicite des ſecours en Allemagne. Manifeſte de ce Prince. Lettre des Seigneurs Proteſtans à l'Empereur. Troupes auxiliaires d'Allemagne & de Suiſſe pour le ſervice du Roi. Le prince de Condé preſſe les ſecours d'Angleterre; il écrit au prince de Heſſe; il obtient des Princes de l'Empire des Troupes & de l'argent. Situation des affaires dans le Poitou, priſe de Poitiers, de Chauvigny & de la Trimoille. L'armée Royale aſſiége Bourges, Coligny prend un convoy; le duc de Guiſe tente le Commandant, & l'engage à ſe rendre; articles de la capitulation. Troubles dans l'Angoumois, la Saintonge & le payis d'Au-

CHARLE IX. 1562.

nis ; diverses entreprises, cruautez & brigandages des deux côtez. Question, si on peut prendre les armes pour cause de Religion ; agitée dans une assemblée & dans un Synode. Après quelques avantages, les affaires des Protestans se dérangent. On décide que les Protestans peuvent prendre les armes ; ils sont chassés de Limoge, & on leur enléve Monbron.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXI.

Après la prise de Bourges on délibere si on fera le siége d'Orleans, ou de Rouen. Ce qui se passe à Meaux, à Chaalons, à Troyes, à Bar-sur-Seine, dans le Rémois, à Romeru & ailleurs, à Auxerre, à Nevers, à Corbigny, à Antrain, à la Charité, & autres lieux voisins, à Gien, à Moulins, à Aurillac, à Argentat & Fontaine-Jean ; en Bourgogne, à Dijon, à Is sur Tille, & à Mirebeau, à Aussone, à Beaune, à Châlons sur Saone, à Autun, à Mâcon, & aux environs ; à Valence, en Dauphiné, à Lyon. Sentimens du prince de Condé sur le renversement des Images ; Ecrit contre le culte des Images. Ce qui se passe dans le Lyonnois, le Foretz, & le Dauphiné. Remarques sur la principauté d'Orange. Orange pris, pillé & brûlé par les Catholiques. Expédition du baron des Adretz, sa barbarie. Arrivée de Soubize à Lyon, il y fait venir des Suisses. Divers avantages dans l'un & l'autre parti. Ce qui se passe en Provence, à Aix & aux environs. Sommerive associé à son pere dans le gouvernement de Provence ; ils sont opposés l'un à l'autre. Entreprises de Sommerive. Il assiége Cisteron ; il en leve le siége. Entreprises des Protestans. Victoire de Vaureas.

Vaureas. Refroidissement du baron des Adretz pour le parti Protestant. Sommerive prend Cisteron, la garnison & le peuple en sortent, leur marche, ils se retirent à Lyon, Tentatives sur cette ville. Le Roi envoye le duc de Nemours pour commander l'armée Catholique. Ce Général prend Vienne. Divers succès de part & d'autre. Differends entre le Roi & le duc de Savoye terminés.

CHARLE IX. 1562.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXII.

Concile de Trente; premiere Session sous le Pontificat de Pie IV. ou dix-septiéme depuis la premiere convocation sous Paul III. difficultés qu'elle fait naître. Seconde Session, ou dix-huitiéme. Ambassadeurs de l'Empereur; on dresse un sauf-conduit; on met sur le tapis l'affaire de l'institution des Evêques, & de la résidence. Ambassadeurs d'Espagne, de Suisse, de Florence; contestations sur la préseance. Troisiéme Session. Quatriéme Session, ou dix-neuf & vingtiéme. Ambassadeurs de France; préventions du Pape contre les François; il veut venir à Boulogne. Cinquiéme Session, ou vingt-uniéme. Sixiéme Session, ou vingt-deuxiéme; Plaintes du Roi; arrivée du cardinal de Lorraine au Concile; contestation sur la préseance entre la France & l'Espagne. Ordre Militaire de S. Etienne établi en Toscane. Côme duc de Florence accablé de chagrins domestiques. Election de Maximilien pour Roi des Romains faite à Francfort, détail de cette cérémonie, son couronnement dans la même ville, festin Imperial. Tréve concluë entre l'Empereur & le Sultan. Guerre dans le Nord causée par Eric roi de Suede. Affaires de France dans la Guyenne & le Languedoc,

CHARLE IX. 1562.

à Bordeaux, à Agen, à la Plume, à Perigueux, à Moissac & à Auch; massacre des Protestans de Cahors, meurtre du Seigneur de Fumel; Commissaires nommés par le Roi. Expeditions de Blaise de Montluc. Emeute de Toulouse; conduite du Parlement; Declarations du Roi, ce Parlement n'y a point d'égard. Suite de la guerre civile; entreprises, succès & cruautez de part & d'autre, à Gaillac, à Rabasteins, à Montauban, à Limoux, &c. à Beaucaire, à Fourques, à Donchamp, à Beziers, &c. à Montpellier. Victoire des Protestans dans la plaine de S. Gilles; suites de cette victoire.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXIII.

SUite de la guerre civile en Guyenne. Diverses entreprises des Catholiques & des Protestans à Agen, à Bordeaux, à Nerac, au payis entre la Dordogne & la Garonne, & Places voisines, à la Seuve, à Targon. Retraite de Duras, succès des Catholiques; succès des Protestans. Entreprises de Burie, de Duras & de Bordet; heureux succès de Burie, & de Montluc pere & fils. Horrible massacre des Protestans à Taraube. Suite de la guerre civile en Normandie. Traité du Prince de Condé avec la Reine d'Angleterre. Siége de Roüen, événement remarquable par rapport à Fr. de Civile. Le roi de Navarre est blessé, la ville de Roüen est prise & pillée. Edit du Roi; sévérité du Parlement malgré l'Edit. Le Conseil de la ville établi à Orleans use de représailles. Mort du Roi de Navarre, son penchant pour la Religion Protestante, portrait de ce Prince. Dieppe fait son accommodement; on accorde les mêmes

conditions à la ville de Caën ; les Proteſtans reprennent Dieppe. Combat de Ver entre Burie & Duras, Défaite de Duras, ſuites de cette défaite. Terride aſſiége Montauban. les Etats de Languedoc donnent à Cruſſol le gouvernement de la Province. Siége de Grenoble, levée de ce ſiége, mécontentement & conduite du Baron des Adretz, il eſt arrêté par les Proteſtans. Secours d'Allemagne amenés par d'Andelot. Declaration du Roi portant abolition du paſſé. Maniſeſte du Prince de Condé ; il ſe met en campagne, ſes entrepriſes, & ſes négociations. Mort du Premier Preſident le Maître, Chriſtophle de Thou lui ſuccede, ſon éloge. Entrepriſes & négociations ſans ſuccès.

CHARLE IX. 1562.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXIV.

LE Prince de Condé s'éloigne de Paris, l'armée du Roi le ſuit. Bataille de Dreux, le Connêtable eſt fait priſonnier, le prince de Condé l'eſt auſſi. Le marêchal de ſaint André eſt pris, il eſt tué & pourquoi. Singularitez de la bataille de Dreux, ſuites de cette bataille. Mort du cardinal de Tournon ; éloge des Jeſuites dont le cardinal de Tournon étoit le protecteur. Mort du marêchal de Thermes, de Pierre Martyr, d'Amerbach, d'Houllier fameux medecin, de Fallopin, de Lando, de Cavalcanti. Suites de la bataille de Dreux. Expeditions des Proteſtans en Guyenne. Continuation du ſiége de Montauban. Annonay eſt pris & pillé. Emeute à Toulouſe. Brigands dans la Gaſcogne. Entrepriſes du duc de Nemours. La ville de Lyon rentre ſous l'obéïſſance du Roi. Etat des affaires dans le Dauphiné. Siége de Grenoble. Expédition des Proteſtans. Mouvemens de l'ar-

1563.

CHARLE IX. 1563.

mée royale, & de celle de Coligny, marche de l'Amiral & ses expéditions. Arrivée de la flotte d'Angleterre. Prise du château de Caën. Siége d'Orleans. Poltrot de Merey blesse le duc de Guise d'un coup de pistolet; interrogatoire & réponses de Poltrot. Mort du duc de Guise, son éloge. La Reine mere veut confier le gouvernement du royaume au duc de Wirtemberg. Les Protestans se rendent maîtres de la Charité, de Bayeux, de saint Lo, d'Avranches, de Vire, d'Honfleur. Retour de l'Amiral, & ses expeditions. Poltrot est mis à la question; il varie dans ses réponses & est écartelé. Funerailles du duc de Guise. La Reine mere fait la paix avec le prince de Condé. Avis de 72 Ministres touchant la paix. Edit de pacification.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXV.

L'Amiral de Coligny se plaint des conditions du Traité. L'Edit de pacification est publié par-tout. Adultere puni de mort à Orleans. Commissaires envoyés dans les Provinces pour faire exécuter l'Edit. Opposition du Parlement de Toulouse. Damville maltraite les Protestans du Languedoc. Déclaration qui interprete l'Edit. La Reine mere amuse le prince de Condé. Mort de la princesse de Condé. Damville traite mal la ville de Pamiers. Edit pour l'alienation des biens Ecclésiastiques. Le prince de Condé declare que Coligny est innocent de la mort du duc de Guise. Suites de cette Déclaration. On declare la guerre à la Reine d'Angleterre. Siége & prise du Havre de Grace. Le Roi est declaré majeur au Parlement de Roüen. Discours du Roi, du Chancelier, du Premier Président; la Reine mere se

CHARLE IX. 1563.

démet du Gouvernement. Publication de l'Edit. Edit sur les dixmes. Remontrances du Parlement de Paris sur l'Edit de majorité: réponse du Roi. Arrêt du Conseil. La famille du duc de Guise prie le Roi de punir les auteurs de sa mort. Edits sur les Transactions, sur les mines & minieres, sur la Librairie, en faveur de la ville de Paris. Etablissement de la Jurisdiction des Consuls. Edit des Consignations pour les procez. Mort du Maréchal de Brissac. Affaires du Concile. Demandes des Ambassadeurs de France. Edit pour le rétablissement des Annates. Lettre du Roi au Concile. Suite des affaires du Concile. Lettre de l'Empereur au Pape; suite des affaires du Concile. Ambassadeurs pour justifier le Traité de pacification. Bulle contre quelques Prélats de France, & contre la Reine de Navarre. Memoire contre la Bulle inique du Pape. Suite des affaires du Concile. Lettre de la Reine mere à Lansac. Projet d'un decret contre la puissance des Princes. Lettre, Ordres & instructions du Roi à ses Ambassadeurs à ce sujet. Discours de du Ferrier Ambassadeur du Roi au Concile. Nos Ambassadeurs protestent, & le Roi ratifie leur protestation. Moyen employé par le cardinal de Lorraine pour accommoder cette affaire. Vingt-trois & vingt-quatriéme Session. Vingt-cinq & derniere. Défense des Duels. Fin du Concile. Pie IV. en confirme les Decrets, & fait plusieurs réglemens. Révolutions dans la Valachie. Mort de Jean Brodeau, d'Etienne de la Boëtie, d'Arnaud du Ferron, de Jean-Baptiste Gello, de Musculus, de Glareanus, de Castalion. Peste en Allemagne. Tremblemens de terre en Illyrie, & ailleurs.

Charle IX. 1563.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXVI.

Les Génois sont obligés de rendre Final. Soulevement dans l'isle de Corse. Siége d'Oran. Entreprise sur Pegnon de Velez. Troubles en Italie. On veut établir l'Inquisition à Milan. Affaires d'Ecosse & d'Angleterre. Mort de Guillaume Pagett, du comte de Rutland, de Françoise de Suffolck. Guerre dans le Nord. Entreprises d'Eric de Brunswick. Suite de la guerre du Nord. Entreprise de

1564.

Gromback. Suite de la guerre du Nord. Mort de l'Empereur Ferdinand : maxime de ce Prince opposée à l'esprit de persécution. Eloge de Cassander. Morts de Calvin, de Borrée, de Bibliander, de Giambullari, de Vesale, de Morel, de Boteon. Mariages. Troubles dans l'Empire causés par la diversité de la Religion. Affaires de Lithuanie & de Moscovie. Affaires de France. Déclaration en faveur du Clergé. Réglement pour le commencement de l'année. Edit pour la démolition du palais des Tournelles. Palais des Tuilleries. Conspiration découverte. Ambassade de Philippe, du Pape, & du duc de Savoye. Consultations de Dumoulin. Voyage du Roi. Plaintes des Protestans ; on les maltraite en divers lieux. Edits & Déclarations contraires à l'Edit de pacification. Edit concernant les cabarets & les auberges. Henry de Navarre. Nouvel Edit pour maintenir la Paix. Plaintes des Protestans. Affaires d'Italie. Affaire de la préseance terminée en faveur du Roi de France. Le duc de Florence résigne à son fils le gouvernement de ses Etats. Suite du soulevement dans l'Isle de Corse. Prise du Pegnon de Velez. Mort de Michel-Ange. François de Florence traite de son mariage avec une princesse d'Autriche. Guerre de

Hongrie. Affaires de Rome. Le Roi refuse de faire publier le Concile de Trente. Instances de l'Empereur pour obtenir la Communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres.

Fin des Sommaires de ce quatriéme volume.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.



LES troubles s'élevoient de tous côtés en France ; les assemblées particulieres, qui n'avoient point discontinué sous le regne de François II. devenoient si fréquentes & si publiques, que le peuple en murmuroit. Pour remédier à ces maux, on résolut de tenir au plûtôt les Etats. Le lieu destiné à cette Assemblée étant préparé, tous les Ordres furent convoqués, & on en fit l'ouverture le 13. de Décembre. Le jeune roi Charle IX. s'y trouva, avec Catherine de Medicis sa mére ; le duc d'Orleans, & Marguerite de France sa sœur ; Antoine de Bourbon, roi de Navarre ; Renée de Ferrare ; les Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon, &

CHARLE IX.
1560.

Assemblée des Etats à Orleans.

CHARLE IX. 1560.

de Guise ; Charle de Bourbon de la Roche-sur-Yon ; François de Lorraine duc de Guise ; le Connêtable Anne de Monmorency ; Michel de l'Hôpital Chancelier ; Jacque d'Albon de S. André, Charle de Brissac, Marêchaux de France ; & l'Amiral Gaspard de Coligny ; la plûpart des Chevaliers de l'Ordre, & des Conseillers d'Etat.

Discours du Chancelier de l'Hôpital.

Le Chancelier la commença par un discours préparé. » Dieu, dit il, a inspiré au Roi, & à Catherine sa mére, » le même dessein que François II. avoit eu, d'assembler les » Etats du Royaume. Par une grace particuliére du Sei- » gneur, & contre toute espérance, les mouvemens causés » dans l'Etat par la mort du Roi, bien loin d'augmenter, » se trouvent presqu'appaisés. Comme dans l'hyver, le So- » leil levant dissipe les broüillards épais, & rend la lumiére » au monde ; de même à l'avénement du nouveau Roi à la » Couronne, un éclat extraordinaire a chassé du cœur des » Princes & des Grands, les nüages des aversions & des hai- » nes, & a rendu au Royaume, le calme & la tranquillité. » Nous en avons la principale obligation au roi de Navarre ; » qui, comme il convenoit au premier Prince du sang, a » donné à tous, l'exemple de sacrifier au bien public, ses in- » terêts & ses ressentimens particuliers. La paix étant faite » au dehors, & la concorde rétablie au dedans, il n'y a plus » rien à craindre ; rien qu'on ne doive espérer.

» En attendant la majorité du Roy, on a jugé à propos » d'assembler tous les Ordres du Royaume, afin que par » leurs conseils, & par l'autorité dont ils sont revêtus, on » pourvoye aux moyens de bien administrer les affaires de » l'Etat. Ces assemblées ont été sagement établies ; afin que » le Roi, ayant la bonté de conférer avec ses sujets, Sa Ma- » jesté & eux, puissent agir de concert pour le bien commun ; » que le Souverain entende par lui-même les plaintes, & con- » noïsse la vraie situation des affaires de ses peuples : con- » noissance, qu'il ne peut guères avoir, lorsqu'il n'entend » que le rapport, souvent peu fidéle, de ceux qui l'ap- » prochent.

» Il ne faut point écouter ceux qui prétendent qu'il n'est » pas de la dignité d'un Roi de convoquer les Etats : car » qu'y a-t-il de plus digne d'un Roi, que de rendre justice à

ſes peuples ? Et quand le peut-il faire plus facilement, que « lorſqu'il donne à tous la permiſſion d'expoſer leurs ſujets « de plaintes avec une entiére liberté, publiquement, & « dans un lieu où l'impoſture & l'artifice ne peuvent ſe « gliſſer ? «

Dans ces aſſemblées, les Souverains ſont inſtruits de « leurs devoirs ; on les engage à diminuer les anciennes Im- « poſitions, & à n'en pas faire de nouvelles ; à retrancher « les dépenſes ſuperfluës, qui ruinent l'Etat ; à ne plus ven- « dre les Charges, les Emplois, & les Offices ; à n'élever à « l'Epiſcopat, & aux autres Dignités de l'Egliſe, que des « ſujets capables de les remplir : devoirs, qui par un abus « déplorable, ſont aujourd'hui négligés ; parce que les Rois « ne voient & n'entendent que par les yeux, & les oreilles « d'autrui ; parce qu'ils ne vivent, ne gouvernent, & ne dé- « cident ſur les affaires les plus importantes, que ſuivant le « ſentiment ou le caprice de leurs Miniſtres ; parce qu'en- « tourés des piéges qu'on leur tend de toutes parts, les Prin- « ces deſtinés à conduire les autres, ſont eux-mêmes con- « duits & gouvernés par ceux qui les environnent. «

Il ne faut pas s'imaginer que les Rois ſe rendent mépri- « ſables par la trop grande familiarité, qu'ils ſemblent con- « tracter avec leurs Sujets dans ces ſortes d'aſſemblées. Car « les peuples charmés de cette eſpéce de familiarité, bien « loin de mépriſer un Roi élevé au faîte de la Grandeur, « lorſque du Trône où il eſt aſſis, il prononce des Arrêts « dictés par la Juſtice, ne peuvent lui refuſer leur amour. « Il n'y a qu'à lire nos Annales, pour être perſuadé que « l'aſſemblée des Etats a toûjours été une ſource de biens « immenſes pour le Royaume, & très-avantageuſe à nos « Rois. Sans remonter plus haut, il ſuffit de jetter les yeux « ſur la derniére de ces Aſſemblées tenuë ſous le régne de « Charle VIII. dans laquelle on rétablit la forme du gou- « vernement, & on prévint les troubles dont la France étoit « menacée. «

François II. ayant aſſemblé à Fontainebleau les per- « ſonnes les plus conſidérables du Royaume, tous conclu- « rent unanimement, que pour appaiſer les troubles excités « au ſujet de la Religion, il falloit promptement convoquer «

CHARLE IX. 1560.

» les Etats ; & l'on ordonna que cependant, les Edits publiés sur ce sujet, seroient exactement observés ; Qu'on » empêcheroit les assemblées défenduës, & que les factieux » seroient très sévérement punis ; Que les Prélats auroient » un grand soin de leurs troupeaux ; qu'ils romproient le » pain de la divine parole, aux ames qui mouroient de faim, » & qu'ils les affermiroient dans le bien par leurs instructions » & leurs bons exemples ; Que les Gouverneurs dans les pro- » vinces, veilleroient pour prevenir ce qui pourroit troubler » la tranquillité publique.

» Les Etats, ajoûta le Chancelier, sont aujourd'hui assem- » blés pour remedier aux mêmes maux. Semblables à un » medecin, qui ne se contente pas d'appaiser la douleur, » mais qui travaille à ôter le principe du mal ; ceux qui com- » posent l'Assemblée, doivent chercher la vraie cause de » nos maux. Ce n'est pas assez de châtier les séditieux, il » faut prévenir les séditions. Les loix qui préviennent les » crimes, & empêchent qu'on ne les commette, sont plus » utiles, que celles qui les punissent lorsqu'ils sont commis.

» Les séditions viennent presque toutes de l'indignation, » que conçoivent les hommes, lorsqu'ils croient qu'on les » méprise ; du ressentiment ou de la crainte de quelqu'inju- » stice ; de l'indigence ; quelquefois même de l'oisiveté. Ces » causes ne subsistent plus aujourd'hui.

» Chacun ayant été rétabli dans son rang & dans ses di- » gnités, les Grands & les petits n'ont plus aucun sujet de » se plaindre ; le Roi & les Magistrats étant remis dans le » libre exercice de leur autorité, il n'y a plus lieu de crain- » dre les injustices, les injures, & les vexations. La paix » faite au dedans, comme au dehors ; & le Roi mettant de » justes bornes à ses libéralités ; S. M. sera en état de réta- » blir ses Finances épuisées par les guerres, & d'acquitter les » dettes publiques ; les créanciers de l'Etat qui sont en grand » nombre, seront payés ; l'argent qui circulera, bannira » l'indigence ; & le peuple sera soulagé. On ne doit pas ap- » préhender le desordre & la licence, qui sont les suites de » l'oisiveté ; puisqu'il y a à peine un an, que nous commen- » çons à respirer après les travaux & les fatigues d'une guerre » de dix ans.

Ainsi le reméde le plus convenable à nos maux, est que « chacun rentre dans les bornes de sa condition ; Que les « Grands ne cherchant plus, par une ambition déméfurée, « à se rendre chefs de parti, cessent de se jetter, eux, & ceux « qui leur sont attachés, dans des affaires épineuses, dont « il n'est pas aisé de sortir. «

Que les Ecclésiastiques usent avec pieté & avec modéra- « tion, de la puissance supréme qu'ils ont sur les ames ; qu'ils « ne fassent point servir au faste & à la magnificence, les biens « immenses, qu'ils tiennent de la liberalité des rois & des « peuples ; mais qu'ils les emploient à soulager les pauvres ; « Qu'ils donnent gratuitement, ce qu'ils ont reçû gratuitement.

Que la Noblesse joüisse paisiblement, & sans faire au- « cune injustice, des immunités, priviléges, & honneurs « attachés à leur état ; qu'ils fassent un bon usage de la bon- « té qu'ont nos Rois, de vivre avec eux dans une espéce de « familiarité ; qu'ils n'abusent point de la supériorité qu'ils « ont sur les autres sujets ; qu'ils ne s'enflent point du vain « éclat de leur naissance ; qu'ils ne s'élevent point au-dessus « des autres, contre la disposition des loix ; mais qu'ils se « souviennent, que comme on a vû quelquefois de grands « rois, issus des plus vils esclaves, quelquefois aussi on a « vû des fils de rois, devenir esclaves ; que les armes leur « ont été attribuées, non pas pour les faire servir à leurs « passions ; mais pour les employer, suivant la loi de Dieu, « au service du Roi & de la patrie. «

Enfin, que le Tiers Etat, ou le Peuple, qui est inférieur « aux Ecclésiastiques, & à la Noblesse, soit élevé dans toute « la pureté de la Religion ; qu'il soit traité favorablement « par la Noblesse, à laquelle il est presque soumis ; qu'à la « campagne il méne, en cultivant la terre, une vie inno- « cente ; que dans les villes & les bourgs, il trouve sa sub- « sistance dans l'exercice des arts & des différentes espéces « de commerce, qui produisent l'abondance & les richesses. «

Aux sources funestes des troubles & des factions, dont « nous avons parlé, on ajoûte la différence de Religion, « comme si la Religion excitoit, ou devoit exciter la guerre « civile, le plus grand mal qui puisse arriver à un Etat ; mal « universel, qui renferme en soi tous les autres maux. Notre «

CHARLE IX. 1560.

» Dieu eſt un Dieu de paix, & non de diviſion. Les autres » Religions, comme fauſſes, ont été fondées par la vio- » lence, ou par l'artifice. La Religion Chrétienne, com- » me la ſeule vraie Religion, a été établie par la patience, » par la juſtice, par les larmes, par les priéres. Les pre- » miers Chrétiens aimoient mieux être tüés que de tüer, » & le titre de Martyrs ou Témoins, n'eſt venu, que de ce » qu'ils ſcelloient de leur ſang, le témoignage qu'ils ren- » doient à la Foy.

» Néanmoins il faut avoüer que la Religion, même la » fauſſe, fait de puiſſantes impreſſions ſur les eſprits; qu'elle » l'emporte ſur toute ſorte d'affections, de devoirs, & d'ami- » tiés; & qu'elle unit les hommes entr'eux, beaucoup plus » fortement, que tous les autres liens de la ſocieté humaine. » Il eſt conſtant que c'eſt la religion & non les limites des » royaumes, qui réünit ou diviſe les ſujets entre-eux, ou » avec leurs voiſins. De là il arrive tous les jours, que ceux » qui ſont conduits par une opinion de Religion, font peu » de cas de leur Prince, de leur patrie, de leurs femmes, de » leurs enfans, & de toutes les liaiſons de cette eſpéce. De » là naiſſent les rebellions, les diſſenſions & les revoltes: dans » une même maiſon, le pere eſt en guerre avec ſa femme & » ſes enfans, & le frere avec ſon frere, s'ils ne s'accordent pas » enſemble touchant la Religion.

» L'Aſſemblée de Fontainebleau a jugé que pour prévenir » ces diſſenſions, qui entraînent avec elles la guerre civile, » il falloit un Concile. Le Pape nous le fait eſpérer; mais en » attendant, il ne faut pas permettre que chacun ſe faſſe » une Religion à ſa fantaiſie, & introduiſe de nouvelles cé- » rémonies. Car par là, non ſeulement on trouble la tran- » quillité publique, mais on expoſe les ames au danger de ſe » perdre pour l'éternité. Que ſi on ne trouve pas de la part » du Souverain Pontife & du Concile, le reméde qu'on a lieu » d'en eſpérer, pour pourvoir aux néceſſités préſentes du » Royaume, Sa Majeſté ſe ſervira des moyens employés » par les Rois ſes prédeceſſeurs. On ſe flate que les Pré- » lats rempliront avec plus de ſoin leurs devoirs; afin que » l'on tire le reméde, de l'endroit même où le mal a pris » naiſſance.

Nous avons fait jusqu'à présent comme les Généraux « mal-habiles, qui pour mener tous leurs soldats au com- « bat, dégarnissent les places, & les laissent sans défense. « Nous devons au contraire nous munir d'abord de vertus, « de bonnes œuvres, du pain de la parole de Dieu, & de « la priére. Ce sont les armes les plus propres au genre de « combats, que nous avons à livrer. Nous devons ensuite « sortir & marcher à l'ennemi ; bien assurés qu'il n'y a rien « de plus efficace pour persuader, que les discours d'un hom- « me qui vit saintement, & que d'ailleurs les armes maté- « rielles n'ont de force & de vertu sur les ames, que pour « les perdre, en perdant leurs corps. Nos ancêtres se sont « servis des armes que je viens de vous presenter, pour « combattre & pour vaincre les sectaires de leur tems. Sui- « vons leurs traces, afin qu'il ne paroisse pas, ce qui est bien « éloigné de la charité Chrétienne, que nous haïssons les « hommes, plûtôt que les vices & les erreurs. Il faut donc « incessamment prier pour eux, afin qu'ils reviennent de la « voye de l'erreur au chemin de la vérité, & l'on doit ce- « pendant retrancher ces noms odieux, que l'ennemi du « genre humain a forgés, de Luthériens, Huguenots, Pa- « pistes, noms, qui sentent les anciennes factions des Guel- « phes & des Gibbelins ; il ne faut retenir que le beau nom « de Chrétiens. «

Cependant, comme il y en a beaucoup qui se font un « prétexte de la Religion, & qu'en effet ils sont poussés par « l'ambition, l'avarice, & l'amour des nouveautés ; il sem- « ble qu'il seroit bon d'accabler de toutes façons ces pestes « publiques, & de ne leur pas donner le tems de réünir « leurs forces. C'est contre eux qu'il est besoin d'employer « les armes ; & quand on ne peut rien gagner sur les esprits « par la clémence, il faut user de la rigueur des loix & « des armes, & avoir recours à la force. Pour cela il est né- « cessaire, ou que le Roi tienne sur pied une puissante ar- « mée, toûjours fort à charge au peuple ; ou que dans les « villes où ces mauvais citoyens se sont répandus, les habi- « tans fidéles, armés par le Roi, veillent eux-mêmes pour « prévenir les troubles, pour saisir les séditieux, & les « faire punir suivant la sévérité des loix. «

CHARLE IX. 1560.

» C'eſt ici une affaire générale ; c'eſt la cauſe commune ; » & le péril qui menace l'Etat, menace tous les ſujets qui le » compoſent. Comme ceux qui demeurent le long de la mer, » ou des frontiéres, ne manquent pas d'accourir & de s'aſ» ſembler au premier ſignal, pour repouſſer l'ennemi, nous » devons auſſi nous réünir tous pour repouſſer un danger » commun.

» Après avoir pourvû à la tranquillité publique, il faut » tourner nos ſoins ſur les finances ; le Roi les a trou» vées tellement épuiſées par dix années conſécutives de » guerre, & par d'autres dépenſes, qu'un pére & un fré» re ſemblent ne lui avoir laiſſé pour tout héritage, que » des matiéres de larmes. S. M. eſt diſpoſée, pour réparer » ces pertes, de faire dans ſa dépenſe les retranchemens » que vous réglerez, & qui ne ſeront pas incompatibles » avec l'éclat & la ſplendeur qui conviennent au Trône.

» Ce ſont les motifs qui ont porté le Roi & la Reine ſa » mére, à convoquer, & conſulter les Etats du Royaume ; » à exhorter par la bouche du Chancelier, ceux qui for» ment cette auguſte Aſſemblée, de ſe dépoüiller de toute » vûë & de toute affection particuliére, pour expoſer avec » une entiére liberté ce qu'ils croiront avantageux à l'Etat. » L'intention & la volonté de leurs Majeſtés eſt, que tous » ſans exception, joüiſſent de cette permiſſion ; & que ce » qui ſera réglé de l'avis de tous les Ordres, devienne une » Loi inviolable de l'Etat. « C'eſt tout ce qui ſe fit le premier jour de l'Aſſemblée.

Aſſemblées particuliéres des 3. Etats.

Le lendemain 14. de Décembre, les trois Etats ſe raſſemblerent ; l'Etat Eccléſiaſtique, aux Cordeliers ; la Nobleſſe, aux Dominiquains ; & le Tiers-Etat, aux Carmes. On délibera ſur leurs Commiſſions. Le plus grand nombre de la Nobleſſe & du Tiers-Etat repreſenterent que leurs pouvoirs étant expirés à la mort du Roi, il falloit les renouveller. Le roi de Navarre ayant rapporté cette difficulté au Conſeil, il fut arrêté ſix jours après, que les Députés continueroient d'agir en vertu de leurs Commiſſions ; & on donna pour raiſon : » Que par la loi du Royaume, le vif ſaiſit le mort ; que l'autorité royale ne meurt point ; mais qu'elle » paſſe ſans interruption, du Roi défunt à ſon légitime ſucceſſeur. «

Avant

Avant la mort de François II. le Cardinal de Lorraine avoit ſouhaité d'être nommé Orateur des trois Etats. Cette prétention étoit contraire à l'uſage. Néanmoins comme il avoit alors un très-grand crédit, & que le Clergé, dont il diſpoſoit à ſon gré, y conſentoit, on ne refuſa pas abſolument, mais on différa de lui accorder ce qu'il deſiroit. François étant mort, le Tiers Etat rejetta formellement la propoſition du Cardinal ; le plus grand nombre diſant qu'elle étoit contraire aux anciens Réglemens, & que d'ailleurs, ils étoient chargés par leurs commiſſions de préſenter pluſieurs plaintes contre ſon Eminence.

Seconde Séance des Etats.

Dans la ſeconde Séance, tous prirent leurs rangs comme à la premiére. Les Députés qui devoient parler au nom des trois Etats, eurent des places ſéparées. Jean l'Ange, Avocat au Parlement de Bordeaux, parla le premier pour le Tiers-Etat. Son diſcours fut une cenſure continuelle des mœurs & de la conduite déréglée des Eccléſiaſtiques, auxquels il reprocha » trois vices, qui ſembloient avoir « fait le plus de progrès ; l'ignorance, l'avarice, & le luxe ; « vices, qui avoient donné lieu aux erreurs qui ſe répan- « doient, & qui cauſoient un très-grand ſcandale. «

Diſcours de Jean l'Ange pour le Tiers Etat.

L'ignorance, dit-il, produit & entretient les erreurs. « Nos péres avoient pris de ſages meſures pour prévenir « un ſi grand mal. Les anciens Canons avoient établi des « Ecolâtres. Depuis peu l'Egliſe de France a ordonné que « la troiſiéme partie des Bénéfices ſeroit conférée aux Gra- « dués, gens de Lettres, & qui ont fait preuve de ſcience ; « Qu'on ne pourroit élever aux Dignités Eccléſiaſtiques, que « ceux qui auroient obtenu des Degrés dans les Univerſités ; « & que dans chaque Egliſe Cathédrale il y auroit un Théo- « logal. Malgré ces reglemens, l'ignorance a jetté de ſi pro- « fondes racines, que la prédication, fonction eſſentielle- « ment attachée à l'Epiſcopat, eſt entiérement négligée. « Les Evêques croiroient ſe deshonorer, s'ils s'acquittoient « de ce devoir. A l'exemple des Evêques, les Curés ſe dé- « chargent de cette importante fonction ſur des Vicaires « incapables de la remplir avec dignité. «

L'amour ſordide du gain eſt dans les Eccléſiaſtiques « un vice auſſi commun, qu'il eſt pernicieux ; & l'avarice la «

CHARLE IX. 1560.

» plus honteuſe eſt preſque toûjours accompagnée du vice » qui lui eſt oppoſé ; c'eſt-à-dire, le luxe , paſſion favorite des » Prélats. A l'innocence & à la ſainteté des anciens Evêques, » ils ſubſtituent le luxe & le faſte, qu'ils regardent comme » les moyens d'honorer Dieu, & de repréſenter ſa divine » Majeſté ſur la terre.

» Qu'ils ont dégénéré de la pureté & de la ſimplicité des » anciens ! Les Péres du Concile de Carthage ſous Innocent I. ont ordonné que les Evêques auroient proche le » Temple, une petite maiſon pauvrement meublée. Ceux » de nos jours au contraire, ſemblent vouloir diſputer avec » les Rois en pompe & en magnificence : on ne doit donc » pas être ſurpris, ſi l'indignation que pluſieurs en ont conçûë, les éloigne d'une Religion, dont les Miniſtres ménent une vie ſi déréglée. Le Tiers Etat demande, & ſupplie très-humblement, qu'afin de rémédier à ces maux, » le Roi employe ſon autorité pour faire inceſſamment célébrer un Concile. «

Diſcours de Jacque de Silly comte de Rochefort, au nom de la Nobleſſe.

L'Ange ayant fini ſon diſcours, Jacque de Silly Comte de Rochefort, parla au nom de la Nobleſſe avec beaucoup de dignité & de force. Il s'étendit d'abord ſur la puiſſance & les devoirs des Rois. Il loüa la réſolution que le Roi avoit priſe, de donner à ſa mére le gouvernement du Royaume, comme en avoient uſé dans les ſiécles paſſés ; Alexandre Sévere envers Mammée ; & Charle VIII. envers Anne de France ſa ſœur. Il remercia S. M. de ce qu'elle avoit fait rentrer dans ſon Conſeil, le Roi de Navarre, les autres Princes du ſang, & les Grands du Royaume. Il parla de la Nobleſſe, comme du plus ferme appui de l'Etat. Il ſe plaignit de ce qu'on avoit fait perdre à cet illuſtre Corps une partie de ſon ancienne ſplendeur, en y admettant des gens qui n'avoient ni naiſſance, ni illuſtration ; les uns, pour s'être rendus habiles dans les affaires ; les autres, pour s'être diſtingués dans les dangers de la guerre ; quelques-uns même, qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir fait quelque découverte dans les Arts. » Ce mêlange, dit-il, qui ternit » l'éclat de la Nobleſſe, a conſidérablement diminué les » finances du Roi, par l'exemption des ſubſides dont » joüiſſent ces nouveaux Nobles.

CHARLE IX. 1560.

Voici un autre abus fort préjudiciable à la Nobleſſe. « Nos ancêtres, à l'imitation de nos Rois, ont épuiſé leur « patrimoine en donations immenſes, qu'ils ont faites aux « Egliſes : ils leur ont même abandonné une partie de leur « juriſdiction ; de ſorte que les Beneficiers ſe trouvent au- « jourd'hui en état de vexer par les procez & la chicane, « ceux même à qui ils ſont redevables de leurs Benefices. « Fut-il jamais rien de plus dur, & de plus injuſte ? « Qu'y-a-t-il de plus abſurde, que des Prêtres jugent & « décident de la vie, & des biens des ſujets du Roi ; eux, « qui ſont par état la lumiére du monde & le ſel de la terre ; » dont toute l'occupation doit être, d'offrir au Seigneur des « priéres & des vœux, de prêcher la parole de Dieu, & de « s'acquitter modeſtement de leurs autres fonctions ſacrées ? «

Le Roi doit donc avant toutes choſes, travailler à la « réformation de l'Ordre Eccléſiaſtique ; ſuivant en cela « l'exemple du Roi Ezechias, dont les premiers ſoins à ſon « avénement à la Couronne, furent de rétablir le bon or- « dre & la plus exacte diſcipline parmi les Miniſtres du « Temple ; & d'aſſigner des penſions à ceux qui s'applique- « roient à la lecture & à l'étude de l'Ecriture ſainte. «

Charle VII. & Loüis IX. avant lui, ont fait la même « choſe en France par leurs Pragmatiques-Sanctions. Phi- « lippe Auguſte & Loüis VII. ont acquis autant de gloire « par les peines qu'ils ſe ſont données pour reformer le Cler- « gé, qu'ils en ont mérité ; le premier, pour avoir chaſſé « les Juifs du Royaume, & défait les Albigeois ; le ſecond, « pour avoir défendu les Papes Gelaſe & Paſcal, contre les « entrepriſes de l'Empereur Henri. Charlemagne, Loüis « ſon fils, & Guillaume Duc de Normandie, ſont moins « loüés pour avoir bâti des Temples ſuperbes, & enrichi « les Egliſes, que pour avoir rétabli dans l'Ordre Eccléſia- « ſtique la diſcipline, les mœurs, la concorde. «

La même réforme ſe feroit aujourd'hui, ſi les Evê- « ques réſidoient & veilloient dans leurs Diocèſes ; s'ils fai- « ſoient par eux-mêmes toutes les fonctions de leur miniſ- « tère, en prêchant la parole de Dieu, en faiſant une ſainte « & ſage diſpenſation des biens de l'Egliſe, en répandant « abondamment dans le ſein des pauvres, les biens immen- «

CHARLE IX. 1560.

ses qu'ils possédent, en s'efforçant de briller aux yeux des « peuples, par l'éclat d'une vie exemplaire.

» Le Roi de son côté doit s'attacher à n'élever aux di- » gnités de l'Eglise, que des hommes savans, recommanda- » bles par leur pieté, leur prudence, & l'intégrité de leurs » mœurs. C'est ici un devoir indispensable dela Royauté. » Si S. M. dans une affaire de cette conséquence, tomboit » dans une négligence aussi injurieuse à Dieu, qu'elle est » pernicieuse à l'Etat, ne lui en faudroit-il pas un jour » rendre un compte exact & rigoureux ? Le Roi n'auroit-il » pas lieu de craindre que le Juge Souverain, qui a autre- » fois condamné Thierri & Théodebert, pour avoir donné » les Bénéfices par faveur & par intérêt, ne le punît de mê- » me, & ne le fît périr aussi misérablement, que mérite un » Prince qui abandonne lâchement les intérêts de la justice » & de l'équité ?

» Un Roi doit être plus occupé du bien de ses Sujets, que » de ses propres avantages; il doit rendre à tous une exacte » justice, pour gagner le cœur, & mériter l'affection de » tous. Les biens & les maux du Prince se répandent sur » ses peuples. La défection de Saül attira sur les Israë- » lites une famine de trois ans; une peste fut le châtiment » des péchés de David; & en punition des crimes d'Achab, » le peuple de Dieu fut accablé de pertes & de maux sans » nombre.

» La justice seule distingue les Rois des Tyrans; car les » uns & les autres ont la même puissance. Il arrive ordinai- » rement par un juste jugement de Dieu, que ceux qui abu- » sent de leur autorité, pour faire le mal, pour véxer, pour » piller, pour tourmenter leurs Sujets, sont justement pu- » nis par ceux-mêmes qu'ils ont si mal traités. Ainsi furent » détrônés & chassés, Denis par les Syracusains; Phalaris, » par les peuples d'Agrigente; (*a*) Démétrius, par les Macé- » doniens; & les trente Tyrans d'Athenes, par Thrasibule.

» Une autre obligation du Roi, est d'établir pour juger » ses peuples, des hommes d'honneur & de probité, qui » craignent Dieu, qui abhorrent tout gain honteux, & qui

(*a*) L'ancienne Agrigente est aujourd'hui Gergenti, ville de la vallée de Mazara en Sicile.

déteſtent ſouverainement l'avarice. S. M. doit regarder « comme deux devoirs indiſpenſables, de ne point vendre « les charges de judicature, & de diminuer le nombre des « Juges, qui s'eſt exceſſivement augmenté. Multiplier les « Magiſtrats, c'eſt avilir la Magiſtrature ; c'eſt ſurcharger « & le peuple & le Prince. Cette multiplication a toûjours « été de très-mauvais augure dans l'Empire Romain, dans « tous les Royaumes, dans toutes les Républiques. «

Enfin on ne peut rien faire de plus utile à l'Etat, que « de ſuivre la maxime de François I. & d'admettre dans les « Tribunaux, pour rendre la juſtice, une Nobleſſe infini- « ment jalouſe de ſon honneur & de ſa réputation ; incapa- « ble par conſéquent de ſe laiſſer corrompre par les ſollici- « tations & les preſens. Ce ſeroit le moyen d'abréger la pro- « cédure, de bannir la chicane ; & de terminer prompte- « ment les procès, ſelon les loix du païs, & par le jugement « des gens de bien. «

On peut auſſi réformer la cupidité des Courtiſans, en « faiſant défenſe de demander les biens des criminels, avant « qu'ils ſoient condamnés ; en ordonnant que ce qui revien- « dra des confiſcations après le jugement, ſera employé en « œuvres de pieté. «

La Religion ainſi réglée ; la Diſcipline rétablie ; la No- » bleſſe, qui eſt obligée de veiller à la défenſe de nos fron- « tiéres, remiſe dans ſa premiére ſplendeur ; les Magiſtrats « revêtus de toute l'autorité néceſſaire, pour ſoutenir la ma- « jeſté du Souverain, & pour rendre juſtice à ſes ſujets ; le « Peuple ſoulagé ; ce Royaume, autrefois très-floriſſant, « ſera dans la ſuite comblé de biens & de vertus. La No- « bleſſe ſupplie donc très-humblement S. M. de hâter ce grand « ouvrage ; & elle ſouhaite ardemment que nos actions dé- « mentent ce qu'on diſoit ordinairement : Que l'on tient en « France de fréquentes Aſſemblées ; qu'on y délibére ſur les « affaires les plus importantes ; mais qu'on n'y prend aucune « réſolution. « Le comte de Rochefort préſenta en finiſſant, une requête au Roi, & on en fit la lecture. Il demandoit par cette requête au nom de la Nobleſſe, qu'on lui accordât des Temples pour l'exercice de la Religion.

Jean Quintin harangua à ſon tour au nom de l'Etat Ec- «

CHARLE IX.

1560.

Discours de Jean Quintin, au nom de l'Etat Ecclésiastique.

» cléfiaftique. Son difcours, qu'il lut prefque tout entier, » fut long & ennuyeux. Après avoir loüé en face le Roi, la » Reine, & les Princes, il dit : On a établi en France l'af- » femblée des Etats, principalement pour trois raifons: » pour régler la Difcipline Eccléfiaftique ; pour porter au » pied du Trône les plaintes & les remontrances des » peuples ; pour donner lieu au Roi de confulter fes fujets » affemblés, & de traiter avec eux des befoins du Royaume.

» Il n'eft pas queftion ici de réformer l'Eglife ; elle ne » peut tomber dans l'erreur ; elle n'a ni taches ni rides ; » elle conferve éternellement fa beauté. Tout ce que nous » avons à faire, eft de réparer les brêches faites à la Difci- » pline extérieure ; car j'avouë qu'elle eft prefqu'entiérement » tombée, depuis qu'on s'eft écarté de la fimplicité de nos » anciens. Il ne faut pas prêter l'oreille aux difcours de ceux » qui femblent avoir ouvert les tombeaux des anciens fec- » taires, pour en tirer des erreurs déja plufieurs fois con- » damnées : & s'il s'en trouve qui préfentent en leur nom » des requêtes, pour obtenir d'autres Temples, que ceux » des Catholiques, on doit les regarder & les punir com- » me des fauteurs de fectes & d'héréfies ; même comme des » fectaires & des hérétiques.

» Il eft évident que ce qu'ils demandent eft injufte, & » que les SS. PP. l'ont conftamment refufé ; S. Athana- » fe, à l'Empereur Conftance ; S. Ambroife, à Valentinien » II. l'Empereur le plus entreprenant, & qui prétendoit » être l'arbitre fouverain dans le facré comme dans le pro- » fane ; enfin S. Jean Chrifoftome, à Gamas, fous l'Empe- » reur Arcade. Nous fupplions donc le Roi de rejetter avec in- » dignation, ces fortes de requêtes également impies & con- » traires au refpect dû à S. M. de marcher fur les pas de fes » prédéceffeurs, & en particulier de Charlemagne, dont on » lit avec refpect les Ordonnances qui concernent l'Eglife ; » & de contraindre tous fes fujets à penfer & à vivre felon la » forme prefcrite dans l'Eglife. Il n'eft pas permis de fouf- » frir plus long-tems l'infolence & l'audace des fectaires, qui » foulent aux pieds l'autorité des anciens, rejettent la doc- » trine de l'Eglife, & fe vantent néanmoins d'être les feuls » qui entendent, embraffent, & fuivent l'Evangile. Si on

ne prévient de bonne heure les ſuites funeſtes de ce dé- « réglement d'eſprit, qu'on pourroit appeller révolte; il « eſt à craindre que la même témérité qui les porte à atta- « quer la maiſon de Dieu, ne les pouſſe à ſécouer le joug de « l'obéïſſance dûë aux Magiſtrats, & à ſe ſoulever contre le « Prince. «

Ainſi nous demandons qu'on interdiſe aux ſectaires tout « commerce avec les Catholiques; qu'on les traite comme « des ennemis, & qu'on ferme l'entrée du Royaume à ceux « qui en ſont ſortis à cauſe de la Religion. Il eſt du devoir « du Prince de ſe ſervir de l'épée qu'il a reçûë, & de punir « du dernier ſupplice ceux qui ſe ſont laiſſé infecter du poi- « ſon mortel de l'héréſie. Il eſt également obligé de con- « ſerver le Clergé dans toute ſa ſplendeur, & de rendre aux « Chapitres & aux Communautés, le droit d'élire leurs Pré- « lats, qu'on n'a pû leur enlever, ſans cauſer un grand pré- « judice à la république chrétienne. «

En effet les plus grands hommes ont obſervé que quand « le droit ſacré des élections a été du conſentement du Pa- « pe, transféré à la perſonne du Roi, auſſitôt & preſque la « même année, le poiſon de l'héréſie a paru, & s'eſt inſenſi- « blement gliſſé dans tous les Royaumes. C'eſt ce qui eſt arri- « vé l'an 1517. que parut Luther, ſuivi par Zuingle, Œco- « lampade, & Calvin. Il ne tient qu'au Roi d'arracher ce « mal de la maiſon de Dieu, & de ſupprimer les Décimes « qu'il leve ſur le Clergé, dont les biens ſacrés, deſtinés à « de bonnes œuvres, ne peuvent ſans ſacrilége, être em- « ployés à d'autres uſages. « L'Orateur conclut en deman- dant pour les Eccléſiaſtiques une exemption générale de tous ſubſides.

Son diſcours rempli de loüanges fades, & de flateries ou- trées, fit rougir, & ennuya les aſſiſtans. Ceux qui favori- ſoient les Proteſtans, furent indignés de ſes invectives, & de ce qu'il avoit demandé au Roi de recommencer les per- ſécutions & les ſupplices qu'on avoit ſuſpendus. Ils en fu- rent d'autant plus choqués, qu'ils ſe ſouvenoient que Quin- tin lui-même avoit été chaſſé de Poitiers, comme ſuſpect d'attachement à leur doctrine. Les libelles ſatyriques & les railleries piquantes qu'on répandoit contre lui, le pénétre-

CHARLE IX. 1560.

rent d'une si vive douleur, qu'il tomba malade, & mourut quelque tems après. Au reste il n'étoit point méchant; il étoit versé dans le Droit; mais il n'avoit ni l'expérience, ni l'habileté requise pour les affaires, il avoit même autrefois bien pensé sur la nécessité de réformer le Clergé.

Lorsque Quintin avança dans son discours, qu'il falloit punir comme fauteurs de sectes, & comme sectaires, ceux qui avoient presenté au Roi des requêtes en faveur des Protestans, toute l'assemblée jugea qu'il avoit clairement désigné l'amiral de Coligny, & chacun jetta les yeux sur lui. L'Amiral s'en plaignit au Roi, comme d'une injure qui lui étoit faite, dont il demandoit une satisfaction publique. Il étoit aisé d'excuser l'Orateur, parce que comme il s'en étoit lui-même expliqué en particulier, il n'avoit pas parlé de son chef, mais conformément aux mémoires qu'on lui avoit fournis. Cependant comme Coligny demandoit absolument une réparation publique, on convint que Quintin, dans la harangue qu'il feroit à la clôture des Etats, effaceroit le soupçon qu'il avoit fait naître.

Plaintes contre les Guises.

On trouva, & on saisit l'occasion de chagriner les Guises. Les deux fréres de Guise & d'Aumale, étoient Gouverneurs de Bourgogne & du Dauphiné; les Députés de ces Provinces avoient demandé qu'on donnât aux princes de Lorraine, les mêmes titres qu'on donne aux Princes du sang de France; & qu'on enjoignît à Silly orateur de la Noblesse, d'en user ainsi: la Noblesse le refusa. Les Guises irrités, traiterent de séditieux ceux qui s'opposoient à leurs prétention. La Noblesse s'en plaignit à la Reine mére, Jean Raguier d'Esternay, Vidame de Châlons, portant la parole; mais elle n'en reçut point d'autre réponse, sinon que les princes de Guise n'avoient parlé de la sorte, que contre ceux qui avoient fait des entreprises contre la Majesté royale. C'est ainsi que profitant des circonstances favorables, ils se couvroient du nom auguste du Roi.

Quelques Réglemens.

Après l'assemblée, le Roi fit signifier aux Prélats, qu'ils se tinssent prêts pour se rendre au Concile, qui étoit indiqué à Trente. On manda aux Juges des Provinces de rendre la liberté & les biens à ceux qui en avoient été privés pour cause de Religion. On défendit sous peine de la vie à tous les sujets, de

s'attaquer

s'attaquer & maltraiter les uns les autres, sous prétexte de Religion. La même Déclaration exhortoit tout le monde à suivre, en ce qui concernoit la Religion, les rits & les usages jusqu'alors reçus dans l'Eglise. Mais ces réglemens ne donnerent qu'une apparence de paix. Il y avoit toûjours dans les cœurs des semences de jalousie & de haine, que les émissaires de l'un & de l'autre parti avoient soin d'entretenir par les faux bruits qu'ils répandoient.

CHARLE IX. 1560.

Semences de division entre les Princes & les Grands du Royaume.

On rapporta au roi de Navarre, que Jacque de Savoye duc de Nemours avoit secrétement assemblé des hommes de confiance, qu'il avoit distribués & mis en embuscade dans les fauxbourgs, pour le surprendre. Ce qui fut cause que le connêtable de Montmorenci, qui cherchoit toutes les occasions de marquer son zele pour le roi de Navarre, ne le quittoit plus, sous prétexte de lui faire sa cour; & quoique ce Prince ne s'éloignât jamais de la maison, où le Roi étoit logé, le duc l'accompagnoit par-tout. Catherine avertie de ces bruits, fit informer, & ne put rien découvrir. Le duc de Nemours vint lui-même, accompagné du duc de Guise, pour se justifier en présence du Roi de ce qu'on lui avoit imputé.

Dans le même tems, à la recommandation d'Antoine comte de Crussol, & de Louise de Clermont, qui étoit en grande faveur auprès de la Reine mere, & en grand crédit auprès du roi de Navarre, Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, se mit bien avant dans les bonnes graces & dans la confidence de ce Prince. Dès qu'il fut assuré de sa protection, il intenta un procès au duc de Guise pour le comté de Nanteuil, qu'il avoit, disoit-il, acheté de Marguerite de Broye sa mere, à des conditions trop desavantageuses.

Le duc de Guise de son côté crut trouver une preuve de la mauvaise volonté du roi de Navarre, Ce Prince vint lui-même à l'assemblée, qui se tenoit aux Cordeliers, (il le faisoit en vertu d'une résolution du Conseil du Roi) & il y fit demander aux Etats, par le chancelier de l'Hopital qui étoit venu avec lui, d'examiner les comptes des dettes contractées par les Rois prédécesseurs de S. M. & de chercher les moyens de les acquitter. Il insinua, que si les donations & les gratifications accordées par nos Rois se trouvoient avoir excedé, & avoir contribué à l'épuisement des finances,

CHARLE IX. 1560.

le Roi & les Seigneurs de sa Cour étoient d'avis, de contraindre ceux qui les auroient reçûës à les rendre. Il ajoûta, que quoiqu'il fût d'un rang à être excepté, il vouloit bien donner à tous l'exemple, & prévenir un réglement si utile, en remettant dans les coffres du Roi ce qu'il se trouveroit avoir reçu de trop. Le duc de Guise, & le maréchal de S. André, qui sentirent bien que ce discours les regardoit particulierement, en furent vivement piqués.

Prorogation des Etats. Réglemens à ce sujet.

Enfin le Roi remit l'assemblée des Etats au mois de Mai prochain. Par cette prorogation, on leva la difficulté, que les députez de quarante Généralitez avoient proposée sur leurs commissions, qu'ils croyoient éteintes par la mort du Roi. On ordonna que pour éviter la confusion que cause la multitude, & pour diminuer les frais, il n'y auroit que deux Députez de chacun des treize grands gouvernemens du Royaume, qui s'assembleroient à Pont-Oyse au tems marqué, munis des instructions & des pouvoirs néceſſaires, pour travailler efficacement à l'acquit des dettes immenses de l'Etat. On convint encore que dans la prochaine assemblée, on examineroit la requête que Rochefort avoit présentée au nom des Protestans.

Clôture des Etats. Quintin fait excuse à l'Amiral.

En conséquence, Quintin au nom de tous les Ordres demanda au Roi la clôture des Etats, par un discours préparé, dans lequel il fit excuse à l'Amiral de ce qu'il avoit dit dans sa harangue. Il protesta qu'il n'avoit eu dessein d'offenser personne, ni de manquer au respect dû à la Noblesse, mais seulement de dire en conscience & avec liberté ce qu'il croyoit être utile au Roi.

Le cardinal de Lorraine, qui sentoit avec douleur son ancien crédit diminuer, jugea qu'il devoit pour son honneur s'éloigner de la Cour; & sous le prétexte spécieux de visiter son troupeau, il se retira à Rheims.

Mort tragique du marquis de Beaupreau.

Il arriva vers ce tems là un triste accident. Henri de Bourbon, marquis de Beaupreau, fils du prince de la Roche-sur-Yon, qui n'avoit pas encore quinze ans, & qui dans un âge si peu avancé donnoit de grandes espérances, tomba de cheval. Robert de la Marck comte de Maulevrier, qui couroit avec lui & le suivoit de près, ne put arrêter son cheval qui étoit vigoureux, & qui passa sur le corps du jeune Marquis, & l'écrasa. Son pere & sa mere eurent bien de la peine à se consoler

d'une mort ſi funeſte, qui leur enlevoit un fils unique, & toute la Cour le pleura. Les ſpéculatifs obſerverent que la maiſon de France, une des plus illuſtres du monde, perdit dans le même mois le premier & le dernier de ſes rejettons.

Guerre contre les habitans des Vallées.

Sur la fin de cette année commença la guerre contre les habitans des Vallées, qui ne finit que l'année ſuivante. Nous allons en rapporter tous les événemens. Il y avoit plus de quatre cens ans que Valdo, l'Eſperon, Arnaud, & pluſieurs autres, avoient dogmatiſé & perſuadé à leurs diſciples de ſe ſéparer de l'évêque de Rome. De ces diſciples, qui furent par-tout vivement perſécutez, quelques-uns ſe retirerent en Allemagne, en Pologne, en Lieffland ou Livonie, & juſqu'aux extrêmitez du Nord. Les autres allerent en Italie, & s'établirent dans la Pouille & la Calabre; une partie ſe cacha dans les lieux les plus incultes de Provence; une autre ſe refugia dans les vallées, qui ſont au pié des Alpes. Nous avons parlé aſſez au long de ceux de Merindol & de Cabrieres *, qui ſe fixerent en Provence, il faut maintenant dire quelque choſe de ceux qui habitent les vallées.

* Livre VI.

Dans le payis [1] qui eſt au pié des Alpes, juſqu'au mont Cénis, ſe trouve le mont Veſule, d'où ſort le Pô, fleuve le plus célébre d'Italie, qui dès ſa ſource coule vers l'Orient. Au pié de cette montagne, eſt une vallée, nommée Luſerne, d'une ville de ce nom, qui eſt à l'entrée. On voit de ſuite la vallée d'Angrogne, ainſi appellée à cauſe de la riviere du même nom, qui paſſe au milieu; la vallée de Perouſe, & celle de S. Martin. Dans ces vallées contiguës, il y a environ quinze mille habitans, qui depuis Valdo profeſſent la religion à peu près telle qu'il l'a enſeignée.

Avant le dernier traité de paix, ce payis, dont la plus grande partie eſt à préſent au duc de Savoye, étoit ſous la domination du roi de France; & on l'a quelquefois bien maltraité. L'an 1555 au commencement du mois d'Août, les habitans d'Angrogne ayant fait publiquement prêcher l'Evangile à leur maniere, le Senat de Turin défendit ſous peine de mort ces ſortes d'aſſemblées publiques.

Ceux qui ont écrit en faveur des habitans des Vallées, ont

[1] Ce payis eſt proprement ce qu'on appelloit les Alpes Cotties, & aujourd'hui le Piémont.

CHARLE IX. 1560.

remarqué, comme un ſigne ſenſible de la juſte vengence de Dieu, qu'un certain Jean-Martin Trombaut, du village de Briqueras, qui avoit pluſieurs fois menacé le paſteur d'Angrogne de lui couper le nez, fut quelque tems après attaqué par un Loup enragé, qui lui arracha le nez avec les dents; qu'il devint lui-même enragé, & périt miſerablement. Pour donner à cet événement un air de prodige, ils ajoûtent qu'on n'a pas oüi dire que ce Loup eût depuis fait le moindre mal à perſonne.

Non-ſeulement l'arrêté du ſénat de Turin ne fit aucune impreſſion ſur les habitans d'Angrogne; mais ceux de Luſerne ſe donnerent la même liberté de faire prêcher publiquement; & les habitans de S. Martin commencerent l'année ſuivante, vers le mois de Mars, à tenir des aſſemblées publiques de Religion. Le Sénat irrité de leur opiniâtreté, députa le préſident Aimé de S. Julien, & l'Aſſeſſeur appellé *de Eccleſia*, pour en informer, & pour les empêcher de continuer.

Les habitans des Vallées tinrent ſur cela une Aſſemblée générale, dont le réſultat fut de préſenter aux commiſſaires du Sénat leur profeſſion de foi, dans laquelle ils déclaroient: « Qu'ils embraſſoient tous les Dogmes renfermés dans l'an» cien & le nouveau Teſtament, & dans le ſymbole des Apô» tres: Qu'ils admettoient les Sacremens que le Chriſt a inſti» tués, pour répandre abondamment ſes dons, ſes graces, & » ſes tréſors celeſtes ſur ceux qui s'en approcheroient avec une » foi vive & ſincére: Qu'ils recevoient les Decrets des qua» tre Conciles œcuméniques de Nicée, de Conſtantinople, » d'Ephéſe & de Calcedoine; de plus, les préceptes du Déca» logue, qui contiennent les regles d'une vie pieuſe & ſain» te: Qu'au reſte, ils banniſſoient de leurs maiſons & de leurs » aſſemblées toute iniquité: Qu'ils déteſtoient & abhorroient » les juremens, les parjures, les imprécations, les injures, les » querelles, les ſéditions, la crapule, l'yvrognerie, la débau» che de femmes, les divinations, les ſortiléges, les enchan» temens, le larcin, l'uſure, la tromperie, & tous les autres » vices ou péchez: Qu'ils croyoient que les Puiſſances ſouve» raines ſont d'inſtitution divine; que ceux qui craignent Dieu, » doivent leur obéïr; & que quiconque réfuſe de ſe ſoûmettre » à leur autorité, fait la guerre contre Dieu: Que telle étoit la

» foi qu'ils avoient reçuë de leurs ancêtres : Que si les Peres » ou les enfans s'étoient trompés en quelque point, ils desi- » roient sincérement d'être redressés, instruits & corrigés par » la parole de Dieu : Qu'ils renonceroient de bonne foi, & » sans délai, à toutes les erreurs en matiére de Religion, qu'on » leur feroit connoître : Qu'ils embrasseroient toutes les veri- » tés & tout le bien, qu'on leur montreroit : Et qu'ils rendroient » d'éternelles actions de graces à quiconque auroit la bonté de » les enseigner. »

On agita, pour la forme seulement, les questions sur le sacrifice de la Messe, sur la Pénitence, sur la Confession secrette, qu'on nomme Auriculaire ; sur les traditions ; sur les cérémonies ; sur les priéres & suffrages pour les morts, & sur les censures Ecclésiastiques. Sur tous ces articles, les habitans des Vallées faisoient profession, ou de ne les pas admettre, ou de distinguer entre ce qui étoit d'institution humaine, pour le rejetter absolument ; & ce qui se trouveroit conforme à la parole expresse de Dieu, pour le recevoir avec respect.

Ils sont maltraités d'abord par le Roi.

Le président de S. Julien, de retour à Turin, fit son rapport au Sénat. La matiere étant mise en délibération, on arrêta que le Sénat écriroit au Roi, pour sçavoir ses intentions. Mais la Cour occupée d'autres affaires fut près d'un an sans faire de réponse. Dès qu'on l'eut reçuë, S. Julien vint à Pignerol, d'où il manda aux habitans des Vallées de lui envoyer deux députez ou syndics de chaque lieu. Lorsqu'ils furent venus, il les assembla, & leur dit : « Que le Sénat avoit envoyé au Roi leur » profession de foi, telle qu'ils l'avoient présentée l'année der- » niere : Que Sa Majesté l'ayant fait éxaminer avec soin par » des Théologiens Orthodoxes, tous l'avoient unanimement » condamnée comme pleine d'erreurs & contraire à la vraie » Religion : Que le Roi leur ordonnoit d'y renoncer, & de se » soûmettre à la Sainte Eglise Romaine : Que s'ils n'obéïssoient, » on les y contraindroit par la saisie de leurs corps & de leurs » biens. »

Les Députez demandérent à voir les ordres du Roi : le Président irrité de ce qu'ils ne le croïoient pas sur sa parole, les leur montra, & ne leur donna que trois jours pour se déterminer à obéïr. De Pignerol S. Julien passa à Luserne, & ayant assemblé le Conseil, il les pressa de se soûmettre aux ordres de

CHARLE IX. 1560.

sa Majesté. Tous, persistant unanimement dans leur profession de foi, demandérent qu'on l'éxaminât; & que si on trouvoit quelque erreur, on la leur découvrit de bonne foi, & avec bonté. Le Président voyant que les caresses & les menaces étoient également inutiles, ordonna sur peine de la vie, que les Pasteurs & les maîtres d'Ecole comparoîtroient devant le Sénat de Turin. A cette Sentence, qui n'eut pas plus de succès, le Sénat ajoûta un arrêt, qu'il envoya publier par un Huissier, par lequel il ordonnoit aux habitans des Vallées de ne recevoir aucun Pasteur, qui ne fût envoyé par l'archevêque de Turin, ou approuvé par le Sénat; de vivre comme leurs Ancêtres; si quelque Prédicant de Genéve, ou d'ailleurs, venoit chez eux, de le dénoncer, ou de l'arrêter, promettant des récompenses aux dénonciateurs, & menaçant de mort & de confiscation de biens ceux qui n'obéïroient pas.

Depuis ce tems-là, soit que le Sénat crût avoir suffisamment rempli son devoir, par le rigoureux Arrêt qu'il avoit prononcé; soit qu'on ne voulût pas aigrir & irriter des sujets d'ailleurs doux & tranquilles; soit qu'on eût égard à la récommandation des Suisses, & des Princes Protestans d'Allemagne, qui sollicitoient sans cesse le Roi en leur faveur; trois ans se passérent sans qu'on leur fît aucune peine; & le calme dura jusqu'au traité de Paix, par lequel ce payis fut rendu au duc de Savoye.

Enfin à l'instigation & aux instances réïterées du Pape, le duc de Savoye, contre son inclination, entreprit l'an 1560 de leur faire la guerre. Elle commença au mois de Mars, par les châtimens terribles, qu'on exerça contre ces malheureux. Jean de Carquignan, Mathurin, & sa femme, furent arrêtés, & brûlés trois jours après, pour avoir perseveré dans la profession de Foi, qu'on envoya, mais qu'on ne présenta pas au duc de Savoye. On sévit cruellement contre ceux de Meane, de l'Arche, de Merone, & de Suse, dont les biens furent pillés. Quelques-uns furent punis de mort; & plus de soixante condamnés aux galéres; d'autres intimidés par les suplices, prirent le parti d'abjurer la Religion qu'ils avoient jusqu'alors professée.

On nomma trois Commissaires, Thomas Jacomel, Dominiçain, Inquisiteur de la Foi; Turbis Assesseur, homme violent,

& un Juge criminel. Ils vinrent de Carignan, avec des ordres précis de faire en diligence, & sans quartier, le procès à ceux qui étoient suspects. Cependant à la priére de Charle comte de Luserne, & de quelques gentilshommes d'Angrogne, on les traita avec moins de rigueur.

Dans tout le tems de cette guerre, les moines d'un Convent qui n'est pas éloigné de Pignerol, continuerent leurs hostilitez. Ce Monastere étant situé à l'entrée des Alpes, les habitans des Vallées étoient obligés, en allant & venant, de passer devant la porte : & tous ceux qu'on pouvoit surprendre étoient traitez cruellement par une troupe de gens armés, que les Moines entretenoient pour cet effet.

La plus grande partie de la Noblesse de ces vallées profita de cette occasion, pour rétablir ses affaires, & pour s'enrichir par le pillage & par la confiscation des biens de ces miserables. Plus ils les traitoient inhumainement, plus ils s'imaginoient faire leur cour au Prince. Les freres Charle & Boniface Truchet surpasserent tous les autres en barbarie. Charle ayant aposté l'année précédente des gens, pour arrêter un Ministre qui prêchoit, le peuple se souleva, & ce Gentilhomme fut en danger de perdre la vie. Aussitôt il fit un procès aux habitans, & il demanda réparation de l'injure que ces vassaux avoient fait à leur Seigneur. Ils eurent beau alléguer qu'ils n'avoient fait que se défendre, & repousser une plus grande injure qu'on leur faisoit; ils furent condamnés à lui payer seize cens écus.

Plus irrité qu'auparavant, Charle avec son frere s'avança le deuxiéme jour d'Avril, enseignes déployées, & tambour battant, vers Rauclaret, place dont il étoit seigneur, & l'attaqua lorsqu'on y pensoit le moins. Les habitans effrayés sortirent de la place, avec leurs femmes & leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, & tacherent de gagner par des chemins dérobés le sommet d'une montagne couverte de neiges. Comme ils étoient presque nuds, & qu'ils y passerent trois nuits, ils penserent périr de froid. Leur Pasteur revenu depuis peu de Calabre, fut condamné au feu, avec un habitant nommé S. Martin; on pilla les maisons, & les gens de Truchet ne sortirent point de la place, que ces malheureux n'eussent promis de se soûmettre à l'Eglise Romaine.

CHARLE IX. 1560.

Mais un événement inopiné les mit bientôt en état de ne pas garder la promeſſe qu'on avoit extorquée d'eux. Les habitans de Pragela ſujets du Roi, & auſſi attachez à la doctrine de Valdo, ne pouvant plus ſouffrir les maux dont les habitans de Rauclaret leurs voiſins étoient accablés, y envoyerent quatre cens hommes, pour en chaſſer les ſoldats qui étoient occupés à piller, & pour faire rentrer dans leurs maiſons les pauvres habitans qui avoient pris la fuite. Ils attaquerent la nuit les troupes des Truchets; ils les défirent, ſans perdre un ſeul homme; & Charle eut bien de la peine à ſe ſauver.

Deſcription des Vallées.

Puiſque c'eſt la premiere fois que nous parlons des habitans de Pragela, l'occaſion ſe préſente de dire quelque choſe de ceux des Vallées, qui ſont ſous l'obéïſſance du Roi. A cinq lieuës ou environ d'Embrun, Métropole des Alpes maritimes, en allant vers l'orient, on trouve à droite la vallée de Queras; & à gauche, celle de Fraiſſo, ou la Fraiſſiniere; entre leſquelles on voit encore les ruines de Rama, ville autrefois conſiderable. De-là, après avoir gagné le haut de la montagne, par des chemins rudes & difficiles, on trouve un ſentier très étroit, taillé dans le roc, que les habitans du lieu appellent encore aujourd'hui le chemin d'Annibal. De ſorte qu'après cela il ne tiendra pas à moi, que ceux qui diſputent avec tant de chaleur ſur le chemin que prit ce Général pour paſſer en Italie, ne s'accordent, & ne finiſſent leurs diſputes; puiſque le premier payiſan qu'on rencontre en ces lieux, le peut aiſément montrer. On va par ce chemin à Briançon; & à gauche on trouve le Val-Loüis, ainſi appellé de Loüis XII. Ce Prince paſſant par-là pour aller en Italie, fit un grand carnage des Vaudois; mais depuis touché de compaſſion, & fâché de ce qu'il avoit fait, il changea le nom de ce lieu. Les voiſins de cette ville lui avoient donné le nom injurieux de Val-Jule, parce que la Religion y avoit été corrompuë. Mais Loüis voulut que dans la ſuite elle portât ſon nom. Enfin après avoir paſſé le mont Genêvre, laiſſé à gauche Exile & Suze, qui ſont au-deſſous & paſſé encore le mont qui eſt vis-à-vis, on trouve au-de-là des Alpes le Val de Cluſon, ainſi appellé de la riviere de ce nom, qui après avoir coulé entre la ville de Pignerol & le village de Briqueras, ſe jette dans le Pô. Pragela bourg fort peuplé, d'où vinrent les quatre

cens

cens hommes envoyés au secours de Rauclaret, est dans cette vallée. Perouze, premiere place appartenant au duc de Savoye, est située dans le fond du Val de Cluson. Après Perouse, on rencontre à droite S. Martin & S. Jean; l'un & l'autre sont dans la vallée d'Angrogne, la plus peuplée de toutes, & abondante en toutes les choses nécessaires à la vie. Elle se détourne vers le Midi par le val Bobbio, & se joint à la vallée de Queras, qui est sous la domination du Roi.

Vie & mœurs des habitans de Fraisso.

La vallée de Fraisso est de toutes la plus sauvage & la plus affreuse. La terre en est inculte & sterile, & les habitans fort pauvres. Les hommes & les femmes ont pour habits des peaux de mouton dessechées & dégraissées avec du sel, dont les pieds servent d'agrafes; ceux de devant, pour attacher ces peaux au cou; & ceux de derriere, pour les arrêter au dessous du ventre. Leurs bras sont nuds, & les hommes ne sont distinguez des femmes, qu'en ce que ceux-là portent un méchant caleçon, & celles-ci une espéce de robbe qui ne les couvre que jusqu'au dessous des genoux. La coeffure des femmes est de linge, & ce n'est qu'en cela que ces peuples font usage de la toile; car ils n'ont ni chemises ni draps dans leurs lits. Ils couchent tout habillez sur la paille, & n'ont pour couvertures que des peaux de mouton. Ces peuples n'ont que sept villages. Leurs maisons sont de caillou; les toits en sont plats & enduits de bouë. Lorsque les pluyes les ont endommagées, ils ont soin de les réparer & de les applanir avec une espéce de rouleau. Ces maisons sont de vraies étables, où logent les hommes & les bêtes, qui ne sont séparés que par une cloison.

Ils ont au dehors à l'écart deux especes de cavernes, pour leur servir au besoin. Ils cachent dans l'une leurs troupeaux & leurs bestiaux, lorsqu'ils appréhendent quelque incursion; & ils s'enferment dans l'autre. Il y a des voûtes dans ces cavernes, d'où il tombe de l'eau qui se congéle, & qui forme une infinité de figures si differentes, qu'il semble que la nature se jouë, & prenne plaisir à representer des animaux, & une infinité d'autres choses. La nature a placé dans ces cavernes deux lacs, dont les eaux se perdent l'un dans l'autre. Lorsque la lumiere y entre, par l'ouverture qui leur sert de porte, les figures qui y sont représentées, venant à se réflechir dans ces

lacs ; donnent aux yeux un ſpectacle également ſurprenant & agréable.

CHARLE IX. 1560.

Les habitans de cette vallée vivent de laitage & de gibier. Leur occupation eſt de nourrir du bêtail : ils ſont fort bons arquebuſiers ; ils ne manquent jamais les daims, les chevreuils, les chamois, les boucs ſauvages, & les ours, dont ils mangent la chair preſque ſans aucun apprêt. L'uſage de ces viandes, & leur malpropreté, font qu'il s'exhale de leur corps une odeur forte, qu'on ſent de loin, & que les étrangers ont peine à ſupporter. Heureux dans cet état, contens de leur ſort, également riches ou pauvres, ils n'ont point parmi eux de mendians : ſe ſuffiſant à eux-mêmes, il eſt rare qu'ils cherchent à faire des liaiſons d'amitié, & il n'arrive jamais qu'ils contractent des alliances avec les étrangers.

Ce qui ſurprend, eſt que les inclinations, l'eſprit & les mœurs de ce peuple ne ſe reſſentent en aucune façon d'un exterieur ſi groſſier & ſi ſauvage. Ils vivent dans une très-grande médiocrité, ou plûtôt ils languiſſent dans une affreuſe miſere ; leurs viſages ſales & hideux annoncent leur malpropreté & leur puanteur : cependant ils ont tous en quelque ſorte l'eſprit cultivé : il n'y en a pas un parmi eux, qui ne ſçache lire & écrire, & qui ne ſçache la langue Francoiſe aſſez bien, pour entendre la Bible, & pour pouvoir chanter les Pſeaumes. On ne trouve pas dans leurs villages un enfant, qui ne ſoit en état de répondre à propos, lorſqu'on l'interroge ſur la foi qu'il profeſſe, & ne répete par cœur & avec facilité ce qu'il doit ſçavoir : cela leur eſt commun avec tous les habitans des vallées. Ils payent religieuſement les tributs qu'on doit au Souverain ; & ſelon leurs principes, c'eſt après le culte de Dieu, le premier de leurs devoirs. Lorſque quelque guerre civile empêche ou retarde la levée des impôts, ils mettent à part ce qu'ils doivent payer ; & auſſi-tôt que le calme eſt rétabli, ils le remettent fidelement entre les mains des receveurs commis par le Prince.

Suite de la guerre faite aux habitans des Vallées.

Je reviens aux deux freres Truchet. Irrités de la défaite de leurs gens par les troupes envoyées de Pragela, ils en porterent leurs plaintes au duc de Savoye, & ils en obtinrent un ordre de rétablir le Fort de S. Martin, que les François avoient démoli vingt ans auparavant ; afin que la garniſon qu'ils y

mettroient, pût harceler les habitans des villages voisins. Pendant qu'on travailloit avec ardeur à ces fortifications, les Truchets vinrent à Nice, pour faire leur cour au Duc qui y étoit. Un jour qu'ils étoient allez par plaisir se promener sur la mer, ils furent pris par un brigantin Turc, & faits esclaves avec plusieurs autres : ils souffrirent beaucoup dans leur captivité, & eurent bien de la peine à se racheter, quoiqu'ils eussent soigneusement caché leur condition. Le duc de Savoye tomba en même tems dans une grande maladie ; ce qui donna quelque relâche aux Vaudois.

Quelque tems après, Philippe de Savoye comte de Raconis, homme d'un caractere doux & humain, & qui ne souhaitoit rien tant, que de voir la paix rétablie dans le payis, descendit dans la basse Angrogne, & assista, au grand étonnement de tous ceux qui le virent, à l'assemblée qui se tenoit dans ce moment. Après le sermon, qu'il écouta tranquillement & avec bonté, il prit les Pasteurs ou Ministres en particulier ; il leur parla de la maladie du Prince, il les assûra que ce n'étoit pas lui qui avoit excité la persécution, & il les pria de prendre les moyens d'appaiser sa colere. Les Pasteurs répondirent, qu'ils ne voyoient point d'autre moyen, que de bien persuader le Prince de l'innocence des habitans ; que pour cela ils avoient prié le comte Charle de Luserne de présenter de leur part une requête en forme de mémoire, qui contenoit les principaux articles de leur profession de foi ; mais qu'ils ne sçavoient si elle lui avoit été presentée : qu'ils le supplioient donc très-instamment, de vouloir bien rendre à des sujets malheureux ce bon office auprès de leur Prince. En même tems ils donnerent au Comte trois requêtes, & ils le prierent d'en présenter une au Duc, une à Marguerite son épouse (fondant de grandes espérances sur l'équité de cette Princesse) & une troisiéme au Senat.

Philippe les prit & les présenta. L'affaire fut agitée dans le Conseil du Prince, & sur la fin de Juin, il revint dans les Vallées, avec Luc de la Coste comte de la Trinité. Aussi-tôt il assembla les habitans, & leur dit ; qu'on avoit envoyé à Rome leur profession de foi, & qu'on en attendoit la réponse au premier jour. Puis après une legere dispute avec les Pasteurs, il fit aux Syndics trois questions : La premiere, s'ils obéïroient

CHARLE IX. 1560.

au Prince en cas qu'il voulût faire célébrer publiquement la Messe dans leurs vallées ? La seconde, s'ils recevroient volontiers, & écouteroient avec docilité les Théologiens, qu'il envoyeroit pour les instruire ? La troisiéme, si pendant ce temslà ils imposeroient silence à leurs Ministres ?

A la premiere, ils répondirent qu'ils ne souffriroient jamais qu'on célébrât chez eux la Messe. Ils dirent à la seconde, qu'ils écouteroient volontiers les Théologiens envoyez par le Prince ; pourvû qu'ils annonçassent la parole de Dieu dans toute sa pureté. Pour la troisiéme proposition, ils la rejetterent absolument. Les deux Comtes signifierent dans l'instant aux habitans des Vallées un ordre du Prince, qui leur enjoignoit de chasser incessamment les Ministres étrangers. Le motif ou le prétexte, dont on coloroit cette ordonnance, étoit le soupçon que le Prince avoit conçu de leur fidelité, ne pouvant regarder ces étrangers, que comme des ennemis secrets, qu'il entretenoit dans les terres de son obéissance.

Le duc de Savoye n'ayant pû rien obtenir par cette voye, renouvella ses anciennes ordonnances contre les Vaudois, & on commença à les traiter avec plus de rigueur que jamais. On envoya une troupe de soldats à S. Germain, village de la vallée de Perouse ; on en prit le Pasteur & plusieurs autres, qui furent brûlez à petit feu. Les habitans dépoüillez de leurs biens, furent obligez de quitter leurs maisons, & de se retirer dans les montagnes voisines. Enfin poussez à bout par les mauvais traitemens qu'ils recevoient chaque jour des moines de Pignerol, ils consulterent leurs Pasteurs, & ils en obtinrent la permission de se préparer à une juste défense, & de repousser la force par la force. Les Pasteurs eurent soin de les exhorter à épargner, autant qu'il seroit possible, le sang de leurs ennemis. Mais en vain exige-t-on quelque modération de gens qui n'ont pris les armes qu'après avoir été long-tems outragez, & dont la longue patience s'est tournée en fureur.

Les habitans des Vallées prennent les armes.

Les payisans d'Angrogne, occupez pendant le mois de Juillet à faire leur moisson sur la montagne qui regarde le village de S. Germain, ayant entendu le bruit des gens armés qui venoient de S. Germain, donnerent le signal : tous prirent les armes, & accoururent de tous côtez, des montagnes & des vallées voisines. Cinquante ou environ, qui connoissoient

parfaitement les lieux, attaquerent si vivement les soldats, qui étoient chargés de butin, que quoiqu'ils fussent six vingt, ils les culbuterent & les poursuivirent jusqu'au Pont de Cluson. Comme ils en trouverent l'entrée fermée, une partie se précipita dans la riviere; une autre fut taillée en pieces, & très-peu se sauverent.

Aussi-tôt le bruit des armes ayant attiré plus de quatre cens hommes, les vainqueurs résolurent d'aller au monastere de Pignerol, qui n'en est distant que d'un mille, d'en briser les portes, & de délivrer ceux de leurs compagnons, que les Moines retenoient dans une cruelle captivité. Mais l'exécution ayant été remise au lendemain, les Ministres, qui joignoient à la sollicitude pastorale un esprit de paix, les exhorterent, les presserent, & enfin les engagerent à changer de dessein.

Sur ces entrefaites le Gouverneur de Fossano, accompagné de quelque Noblesse, vint à Angrogne le vingt de Septembre de la part du Prince, qui l'avoit, disoit-il, envoyé. Ayant convoqué les Syndics, il leur montra la requête qu'ils avoient presentée, & ils la reconnurent. On entra ensuite dans une dispute, qui finit par des invectives, & on renouvella partout les vexations, qui n'étoient que suspenduës.

Sur la fin d'Octobre le bruit courut, que le duc de Savoye avoit levé des troupes, & qu'il avoit accordé le pardon à tous ceux qui étant en fuite pour leurs crimes, & condamnez par contumace, prendroient les armes, & s'enrolleroient dans l'armée qu'il alloit envoyer contre les Vaudois. Sur ces bruits, les Pasteurs de Luserne & d'Angrogne s'assemblerent avec les Syndics: après avoir mûrement déliberé, tous déciderent unanimement qu'il ne falloit pas défendre sa vie par les armes contre le Souverain; mais qu'il falloit emporter tout ce qu'ils pourroient de leurs biens, se retirer dans les montagnes voisines, & y attendre en paix la grace de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui sont à lui, & qui peut seul amollir les cœurs des Princes. Ils indiquerent un jeûne universel, & ils se prémunirent contre les efforts de leurs ennemis, par la cêne qu'ils célébrerent à leur façon.

Ils les mettent bas.

Qui ne seroit surpris de voir un peuple nombreux, si docile & si soûmis à la voix de leurs Pasteurs? Rien de si dur & de si difficile, que de renoncer à ce que l'on a de plus cher, &

CHARLE IX. 1560.

de quitter sa maison. Cependant il ne se trouva pas un seul habitant des vallées, qui ne se soumît volontiers à une décision si rigoureuse, dès qu'elle fut publiée. Il se trouva peu après d'autres Ministres d'un sentiment contraire, & qui opinerent, que quand la nécessité est extrême, & que les affaires sont désesperées, il est permis de repousser par les armes les efforts des ennemis; surtout lorsqu'on ne prend pas les armes contre le Prince; mais contre le Pape qui abuse de la puissance du Prince, lorsqu'on ne les prend pas pour la Religion, mais pour sauver sa vie, & celle de sa femme & de ses enfans. Ce dernier avis ne fut point suivi par ces scrupuleux villageois, qui persisterent constamment dans la résolution de se laisser égorger, plûtôt que de prendre les armes, quoique Charle comte de Luserne, qui s'intéressoit pour eux, les eût avertis assez à tems du danger dont ils étoient menacés, s'ils ne le prévenoient par leur soûmission aux ordres du Prince.

Enfin le second jour de Novembre, l'armée du duc de Savoye parut sur les confins de Luserne, à l'instigation, & sous la conduite du comte de la Trinité, général d'une grande réputation, qui avoit servi dans les troupes de l'Empereur, du roi d'Espagne, & du duc de Savoye, tandis que le comte de Bene son frere servoit dans les troupes de France. On commença la guerre par de légeres escarmouches; mais les habitans des vallées s'étant retirés dans les montagnes, & en ayant fermé les passages, l'armée s'avança jusqu'à S. Jean dans la vallée d'Angrogne. Là elle passa en revûë dans le pré du Tour, & surprit quelques habitans, qui n'avoient encore pû joindre leurs compagnons.

L'extrême nécessité les force de reprendre les armes pour se défendre.

Les soldats marchant en diligence par les vignes, pour s'emparer des entrées des montagnes qui étoient par derriere; l'extrême nécessité où les habitans se trouverent réduits, les força contre leur inclination, & malgré la résolution qu'ils avoient prise, de recourir aux armes. Ils n'en avoient point d'autres que quelques frondes & quelques arbalêtes. Mais se voyant attaqués de différens côtez, & sur le point d'être environnez de toutes parts, ils s'efforcerent de gagner le sommet des montagnes. Cependant dès qu'ils trouvoient quelque lieu avantageux, ils s'arrêtoient, & combattoient avec tant de valeur, qu'ils se défendirent jusqu'à la nuit avec très-peu de perte.

Le comte de la Trinité campa avec ses troupes auprès de la Tour, village le plus grand de la vallée de Luserne, situé au pied d'une montagne, entre Angrogne & les autres villages. Les habitans de la Tour, ennemis déclarés des Vaudois, avoient fort souhaité qu'on leur fît la guerre; mais ils ne pensoient pas que les calamitez, dont ils étoient ravis de les voir menacés, alloient, à cause de la trop grande proximité des villages, tomber sur eux. Ils perdirent leurs biens, & furent réduits à une extrême misere.

Le comte fit aussitôt réparer les fortifications de la Tour, que les François avoient détruites, & il y mit garnison. Il fit aussi occuper les Forts de Villars, de Perouse, & de S. Martin. Les habitans d'Angrogne n'ayant plus rien à esperer du côté des hommes, pour conjurer l'horrible tempête qui alloit fondre sur eux, mirent toute leur confiance en Dieu, qui pouvoit seul les secourir : ils implorerent de tout leur cœur son assistance par des prieres continuelles; ils attendoient son secours avec patience, & ils étoient bien résolus de perséverer constamment jusqu'au dernier soupir dans la Religion qu'ils professoient, à moins qu'on ne leur fît voir par des textes formels de l'Ecriture, qu'ils étoient dans l'erreur.

Le comte de la Trinité essaye de les diviser par des propositions de paix.

Ceux de Perouse, de S. Martin, & de Pragela, sujets du Roi, convaincus que les interêts doivent être communs entre ceux qui n'ont qu'une seule & même Religion, faisoient tous leurs efforts pour secourir leurs voisins, & ils les aidoient en effet de leurs conseils & de leurs biens. Le comte de la Trinité qui en fut informé, craignant que le désespoir ne donnât de nouvelles forces à des ennemis qui étoient à demi vaincus, tenta de les diviser. Il envoya pour cet effet un exprès aux habitans d'Angrogne; il leur fit dire qu'ils pourroient obtenir le pardon de leur désobéïssance, s'ils vouloient le demander au Prince. Il assûra & protesta en presence de leurs Députés, que le duc de Savoye, par une inspiration divine, avoit résolu de les traiter avec plus de douceur; quoique le Pape, les Princes, & les Républiques d'Italie eussent conspiré la perte des Vaudois, & qu'ils ne cessassent de solliciter ce Prince à les exterminer. Il assûra que la Duchesse son épouse, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, les honoroit de sa protection, & qu'elle lui representoit souvent les égards qu'un

CHARLE IX. 1560.

Souverain devoit avoir pour des sujets, qui ne pouvoient être regardés comme des novateurs, puisqu'ils professoient depuis tant de siecles une Religion que leurs ancêtres leur avoient transmise.

Il fait une espece de Traité.

Le Comte accompagna ces paroles de tant de témoignages de bonté & de tendresse, que les habitans d'Angrogne se laisserent persuader; ils le reçurent dans leur village; il y fit célébrer dans le temple de S. Laurent une Messe, à laquelle il assista avec ses gens; il leur fit ensuite accepter les conditions proposées, & les engagea à dresser une requête, qui contenoit en substance: Qu'ils avoient député au duc de Savoye leur Prince quelques-uns d'entr'eux, pour lui rendre au nom de tous l'obéïssance la plus prompte, & la plus respectueuse; telle que les sujets la doivent à leur Souverain; & lui demander très-humblement pardon pour des malheureux, que le désespoir avoit reduits à la triste necessité de l'offenser, & de prendre les armes: Qu'au reste ils supplioient très-instamment son Altesse de ne point gêner leurs consciences; de ne les point assujetir aux traditions de l'église Romaine; & de leur permettre de conserver la liberté de conscience, & la Religion qu'ils avoient reçuë de leurs peres.

Les habitans de S. Jean de Roche-plate, de S. Barthelemi & de Pérouse, dont les Députez se trouvérent à l'assemblée d'Angrogne, souscrivirent à la requête. Ceux de Luserne ayant appris ce qui s'étoit passé, firent éxaminer la requête par leurs Pasteurs & leurs Syndics, la signerent, & furent suivis des habitans de Villars. Le comte de la Trinité ne traita pas si humainement ceux de Tailleret, parce qu'ils avoient trop differé à donner leur consentement; & que secourus par ceux d'Angrogne, ils avoient maltraité quelques-uns de ses gens, tandis qu'on alloit & venoit de part & d'autre. Il les obligea donc à rendre leurs armes, & à se mettre à genoux pour demander pardon.

Après cela le Comte mena son armée aux Bonnets, sous prétexte de prendre les noms de ceux qui devoient signer la requête. Alors les soldats attaquent brusquement des malheureux qui ne pensent à rien; & vengent, par un pillage de trois jours, les mauvais traitemens qu'ils prétendoient en avoir reçus. La fureur du soldat passe de Tailleret à Villars. Le village

village eſt pillé, & pluſieurs deshabitans ſont faits priſonniers.

Le Comte feignit d'être fâché de ces hoſtilitez, qui étoient contre la foi & la religion des traitez. Il parut ſur tout très-touché, & très-irrité en même tems, de ce qui arriva à une jeune fille. Après s'être tirée des mains des ſoldats, qui vouloient attenter à ſa pudeur, elle ſe précipita courageuſement du haut d'une roche en bas, pour ſe dérober à la paſſion brutale de ceux qui la pourſuivoient; aimant mieux perdre ſa vie que ſon honneur. En effet les Vaudois ont toûjours été ſi chaſtes, ſi purs, ſi jaloux de leur réputation, que leurs voiſins, quoique d'une autre religion, ne faiſoient pas difficulté de leur confier leurs filles, pour les dérober aux pourſuites du ſoldat.

Le Comte exigea de ces malheureux une ſomme de vingt mille écus d'or, pour la ſubſiſtance de ſon armée. Mais comme ils étoient trop pauvres, pour pouvoir fournir une ſomme ſi conſiderable, le duc de Savoye eut la bonté de la réduire à huit mille. Ils emprunterent cette ſomme à des négocians, qui demanderent des intérêts éxorbitans, & qui les forcerent de vendre ou de mettre en gages leurs beſtiaux : triſte néceſſité ; car l'année précédente avoit été ſi mauvaiſe, & le blé étoit ſi cher, qu'un ſac de froment coûtoit communément ſix à ſept écus d'or, & quelquefois huit.

Nouvelles vexations.

Lorſque cette ſomme eut été payée, on ne retira pas les troupes, comme les Vaudois s'en étoient flattés. Le Comte commença par déſarmer tous les habitans, & faire porter leurs armes dans les Forts que le Duc avoit fait conſtruire, & où il avoit mis garniſon. Enſuite ſur la ſomme dont le Prince avoit fait remiſe, le Comte demanda encore huit mille écus d'or, & il les força de s'obliger à les payer dans un certain tems.

Il leur impoſa encore une condition, ſans laquelle il déclara que les troupes ne ſortiroient point du payis ; ce fut de renvoyer leurs Paſteurs. On arrêta donc du conſentement de tous les habitans, que les Paſteurs s'éloigneroient un peu du Payis, juſqu'à ce que les troupes en fuſſent ſorties. Ainſi ces peuples virent (& ce ne fut pas ſans verſer beaucoup de larmes) leurs Paſteurs forcés de les quitter, & de paſſer, pour ſe ſouſtraire à la fureur du ſoldat, par les défilez de la montagne de S. Martin, où il y avoit alors beaucoup plus de neige qu'il n'y en a ordinairement.

CHARLE IX. 1560.

Le Comte feignit de douter que les habitans des Vallées eussent accompli de bonne foi cette derniere condition ; & pour s'en assûrer, il permit aux soldats d'entrer dans les maisons, d'y faire la visite, & d'y mettre tout sens dessus dessous. Comme on les obligeoit d'ouvrir toutes leurs portes, ce fut au soldat une nouvelle occasion de piller. Il avoit paru d'abord qu'on vouloit traiter un peu plus favorablement ceux d'Angrogne ; puisqu'il étoit stipulé dans le traité, qu'ils pourroient garder un Pasteur ; mais on le força dans la suite de s'enfuïr par des lieux, où il n'y avoit ni chemin ni passage. Les soldats saisirent cette nouvelle occasion de continuer leurs brigandages. Ils ne se contenterent pas de piller la maison du Pasteur ; ils en pillerent plusieurs autres, & ils déclarerent aux habitans, que s'ils ne représentoient ce ministre, ils mettroient tout à feu & à sang.

Enfin l'armée s'en alla, après avoir brûlé presque toute la vallée d'Angrogne, détruit les moulins, ruiné les habitans, & commis toute sorte de brigandages & de crimes. Le plus horrible de tous, fut celui que commit la garnison de la Tour. Ayant pris un homme âgé de soixante ans, ou environ, ils lui attacherent les mains derriere le dos ; ils le lierent sur un banc, & ils appliquerent sur son nombril un escarbot couvert d'une coquille. Cet insecte ne cessa de ronger ce pauvre patient, jusqu'à ce qu'il fût entré dans son ventre, & qu'il lui eût fait souffrir un genre de mort aussi cruel qu'inoüi. On prit, pour exercer toutes ces hostilitez, le tems que les députez des Vallées étoient allé s'acquitter de leur commission auprès du Prince qui étoit à Verceil.

Pendant tout ce tems-là les Vaudois ne firent point d'assemblées publiques dans la vallée d'Angrogne, de peur d'irriter le Prince, & de mettre de leur côté quelque obstacle au succès de la députation ; & pour ôter aux soldats les prétextes qu'ils cherchoient de continuer leur horrible brigandage. Mais les habitans étoient bien résolus, quelle que pût être la reüssite de la négociation, de faire prêcher publiquement dans leurs assemblées, aussi-tôt que les Députez seroient de retour ; de ne plus contribuer à la subsistance de l'armée ; & de refuser les logemens aux troupes. On retint exprès les Députez à Verceil pendant quarante jours ; & après beaucoup de contestations,

on les força, à ce qu'ils dirent, de promettre qu'on célébreroit solemnellement la Messe dans leurs Vallées. Ayant obtenu à cette condition le pardon du Prince; on les contraignit après une longue résistance, de le demander au nonce du Pape, & on les laissa enfin aller.

CHARLE IX. 1560.

Prodiges vûs en cette année.

Plusieurs signes sembloient avoir présagé les malheurs, dont le Piémont & la France furent si longtems accablés au sujet de la Religion. On vit à Quiera & à Travilia du feu en l'air pendant trois heures. On aperçut dans la plaine de Cental un très grand nombre de cavaliers rangés en escadrons; & assez près, on entendit le bruit d'un tremblement de terre, qui imitoit celui d'un chariot roulant. Il parut à Orleans dans le mois de Decembre, tandis que les Etats y étoient assemblés, une comete, présage certain de la mort d'un Roi[1]. Le même mois il y eut à Vienne en Autriche un tremblement de terre, qui fut suivi d'éclairs, de tonerres & d'orages affreux. La foudre tomba sur l'église de S. Etienne, & tout le ciel parut en feu. On vit en Pologne deux armées, qui en vinrent aux mains, & dont celle qui étoit du côté du Nord remporta la victoire. Une pluye de sang tomba dans la Prusse. Dans le payis de Wirtemberg en Souabe, la terre parut s'entr'ouvrir le 27 de Decembre; & le lendemain on vit dans toute l'Allemagne, un peu avant le lever du Soleil, un feu, qui parut occuper quatre stades en longueur, & une en largeur. Ce phenoméne trompa tous les voisins; chacun croyoit voir une ville en feu, & accouroit de toutes parts pour l'éteindre.

1561.

Traité entre les Vaudois de France & ceux de Savoye.

Le mois de Décembre s'étant passé de cette façon, les Députez des Vallées revinrent dans les premiers jours de l'année suivante. Ceux de Luserne & de Bobbio ayant appris le mauvais succès de la députation, furent pénétrés de douleur. Pleins d'indignation & de colere, ils écrivirent aux habitans de Pragela, & à tous les Vaudois sujets de la France, pour leur apprendre la maniere dont on les avoit traités, & pour leur demander leurs conseils & leurs secours, dans une cause qui leur étoit commune. L'affaire ayant été mise en déliberation, on jugea à propos de faire un traité d'alliance entre les sujets du

1 Il faut se souvenir pour excuser un Historien d'ailleurs si sage & si judicieux qui donne dans cette superstition, de ce que nous avons déjà fait observer sur les préjugez de son tems.

CHARLE IX. 1561.

Roi, & ceux du duc de Savoye, par lequel ils s'engageroient tous à persévérer constamment dans la Doctrine, dont ils faisoient profession, & qu'ils croyoient conforme à la parole de Dieu ; à garder, selon la loi du Seigneur, une fidelité inviolable à leurs Souverains, & à leur rendre une obéïssance parfaite ; enfin à ne jamais faire aucune promesse ni aucun traité en matiere de Religion, que du consentement de tous les alliés.

La guerre recommence entre le duc de Savoye & les habitans des Vallées.

Pour signer ce traité, il vint à Bobbio des députez des Vaudois de France, & on tint aussi-tôt une grande assemblée. Les habitans des Vallées, encouragés par le grand nombre des confédérez, refuserent de ratifier les promesses que leurs députez avoient faites au duc de Savoye ; & tous unanimement resolurent de conclure le traité projeté avec les habitans de Pragela. Pour le confirmer, & le sceller par des actions d'éclat, ils entrerent le lendemain, armés de frondes & d'arbalêtes, dans l'église de Bobbio, comme pour y entendre le Sermon ; mais en effet pour renverser, comme ils firent, les Autels, & briser les Images.

Après cette premiere expédition, ils tinrent leur assemblée, & partirent pour Villars dans le même dessein. Un détachement de la garnison de cette place, qui venoit pour piller un des villages de la Vallée de Bobbio, appellé le Val-Guichard, essuya le premier feu de cette nouvelle milice. Il fut attaqué en chemin, arrêté & accablé d'une gresle de pierres, qui le mit en fuite. Cet avantage encouragea les habitans à continuer leur route. Arrivés à Villars, ils exécuterent ce qu'ils avoient projeté ; ils entrerent dans les Eglises, & ils y abbattirent les Autels & les Images.

Cependant le Gouverneur de Luserne, & les Gentilshommes voisins, étoient venus à Bobbio, pour faire exécuter les conditions imposées par le duc de Savoye, & pour prendre les noms de ceux qui s'engageroient à recevoir la Messe, & de ceux qui la refuseroient. Un changement si grand & si subit dans ces peuples les étonna : la consternation jointe à la surprise, leur inspira le parti peu honorable de se retirer promptement dans le Fort, où les Vaudois les tinrent assiegés pendant dix jours. Le Gouverneur de la Tour vint le cinquiéme jour pour les secourir, & il fut défait. Enfin les assiegés manquant d'eau, & ne pouvant plus attendre le secours du comte de la Trinité, se rendirent, à condition d'avoir vies & bagues

sauves ; mais ils n'oserent sortir de la place, que la capitulation n'eût été confirmée par le serment de ces Pasteurs, qu'ils avoient traités avec tant d'inhumanité. CHARLE IX. 1561.

Le Comte revint à Luserne avec son armée, le deuxiéme jour de Fevrier ; & il mit garnison dans S. Jean : mais il trouva un grand changement. Les Pasteurs d'Angrogne n'avoient plus les mêmes sentimens : tous avoient décidé qu'il étoit permis aux fidéles de prendre les armes, pour défendre, conserver, & étendre leur religion ; & le traité fait avec ceux de Pragela, avoit été ratifié & confirmé. Le Comte s'avança vers Sommeillette, dans les confins d'Angrogne ; il attaqua les fortifications que les habitans du lieu avoient faites à la hâte avec du caillou ; on combattit jusqu'au soir, & on perdit peu de monde de part & d'autre. Cinq jours après, le Comte s'étant avancé vers Angrogne, perdit la plûpart de ses gens, & fut obligé de se retirer. Il déchargea sa fureur sur les maisons, que les payisans avoient abandonnées, pour se réfugier dans le Pré du Tour, & il en fit brûler plus de mille. Ce Pré est une petite vallée, proche Angrogne, très-étroite, qui a deux mille pas de long, & qui contient deux cens chaumieres. Au Midi & au Nord, elle est naturellement fortifiée par des montagnes très-escarpées. Au Levant & au Couchant, on y entre par des sentiers étroits, rudes & difficiles. D'ailleurs elle est entourée par une petite riviere, qui n'est pas profonde, mais dont les rivages escarpés peuvent défendre l'entrée de la vallée. Ce lieu est fertile, abondant, commode, riche en pâturages, & arrosé de quantité de fontaines. Les payisans des environs en firent leur asile, & s'y étant retirés avec peu de provisions, ils construisirent sur le champ un moulin.

Le Comte attaqua d'abord le village de Rosato. Plusieurs fois repoussé, il revint si souvent à la charge, qu'il s'en rendit maître, & mit tout à feu & à sang. Ceux qui échappeperent aux ennemis, se réfugierent dans la vallée de Luserne, dont les habitans vinrent au-devant d'eux, & eurent le triste spectacle de plusieurs femmes, qui avoient marché toute la nuit, & qui traînoient avec peine par la main leurs petits enfans.

L'armée du Comte entra dans la vallée de Luserne par trois endroits. Ceux qui gardoient les passages, soûtinrent avec bravoure le premier choc des ennemis ; mais se voyant investis

Charle IX. 1561.

de toutes parts, ils se retirerent peu à peu sans cesser de combattre, jusqu'à Villars, très-grand village, & qui n'a point de murailles. Ils furent obligés de l'abandonner, dès que la cavalerie du Comte fut entrée dans la plaine. Les malades, les enfans, les femmes, & les vieillards se réfugierent dans les montagnes voisines; l'ennemi brûla toutes les maisons, & fit un horrible carnage de tous ceux qu'il trouva dedans. Le Pré du Tour fut attaqué à l'Orient par trois endroits. Le combat fut rude, long & opiniâtre. Le Comte perdit beaucoup de monde, parce que les habitans se tenoient derriere leurs retranchemens, & ne faisoient de sorties qu'avec beaucoup de précaution & d'avantage. L'attaque devint générale au Septentrion, comme à l'Orient; mais par tout le soldat fut repoussé avec perte, & il n'en seroit pas resté un seul, si les habitans n'avoient pas été avertis que l'ennemi faisoit une irruption d'un autre côté.

En effet un détachement conduit par Loüis de Monteil, maréchal de camp, & par ce Charle Truchet, dont nous avons déjà parlé, & qui avoit racheté sa liberté, s'étoit avancé vers le Nord; mais comme il se trouva assiegé par les habitans qui gardoient les passages, il revint sur ses pas, & gagna le haut d'une montagne que les habitans croyoient inaccessible, à cause des neiges & des glaces. De-là descendant par des lieux difficiles, & par des rochers couverts de buissons & d'épines, il fit une nouvelle attaque.

Victoire des Vaudois.

Les soldats animés par l'esperance du butin, & les Vaudois par le désir de sauver leurs vies & leurs biens, combattirent de part & d'autre avec une extrême valeur. Mais les habitans d'Angrogne, fortifiés par la jonction de ceux de Luserne, fixerent enfin la victoire, qui avoit été jusqu'alors disputée, & forcerent l'ennemi de ceder. Un jeune homme de dix-huit ans tua Monteil, en presence de toute l'armée, sans qu'aucun de ses gens vînt le défendre. Un petit homme frappa Truchet d'une pierre, & le renversa; un autre survint, & lui coupa la tête avec sa propre épée. Soit que les Pasteurs eussent horreur, comme ils le disoient, de voir tant de sang répandu, soit qu'ils craignissent que leurs peuples ne fussent exposés à de nouveaux dangers, s'ils poursuivoient plus loin leurs ennemis; ils les rappellerent, & firent ainsi cesser le combat & le carnage.

Cette victoire releva le courage des Vaudois, & mortifia extrêmement le comte de la Trinité. Le désir de venger cet affront, & de réparer la perte causée par la témérité de Monteil & de Truchet, l'engagea à revenir quatre jours après. Il fit alors attaquer les habitans des Vallées par trois endroits. Une partie de son armée, qu'il avoit partagée en trois, entra par Rosato, l'autre par la plaine, & la troisiéme par Tailleret. Les deux premieres se joignirent dans la plaine, entre Villars & Bobbio, où il étoit déjà arrivé un gros de cavalerie. Voyant qu'il y avoit peu de monde sur la cime de la montagne, appellée la Combe, elles firent tous leurs efforts pour s'en emparer. Les habitans, sans s'effrayer, sortirent deux ou trois fois de leurs retranchemens, & repousserent vigoureusement l'ennemi. Le Comte qui vit ses troupes plier, envoya quinze cens hommes pour les soûtenir. Les Vaudois de leur côté, en envoyerent cent; mais ceux-ci furent obligés d'abandonner après un long combat leurs retranchemens, & ils se retirerent sans beaucoup de perte.

Enflé de ce premier succès, le Comte crut qu'en pressant l'ennemi, il auroit une victoire complette: mais il ne tarda pas à éprouver que les vaincus reprennent quelquefois assez de courage & de forces, pour vaincre à leur tour. En effet les habitans animés par leurs femmes & par leurs enfans, & poussés par le désespoir, revinrent au combat, chargerent l'ennemi, & le mirent en fuite. Aussitôt les Pasteurs rassemblerent le peuple, & ordonnerent des prieres publiques, pour rendre graces à Dieu des avantages qu'il leur avoit fait remporter sur leurs ennemis; ils le prierent en même tems de mettre fin à une guerre si ruineuse & si terrible. Les habitans des vallées ayant reçu fort à propos un renfort qu'on leur envoya d'Angrogne, repousserent avec la même vigueur le détachement des ennemis envoyé contre Tailleret. A leur exemple ceux de Villars se défendirent avec courage, & l'ennemi fut chassé de leur payis, avec tant de perte, que depuis ce tems-là le comte de la Trinité n'osa plus descendre dans la vallée de Luserne.

Ce Général honteux de sa défaite, & affligé de tant de pertes, crut qu'il étoit de son honneur, qu'on ne dît pas que le vainqueur de tant de troupes réglées, avoit été vaincu par des

CHARLE IX. 1561.

payiſans, auſquels il étoit très-ſupérieur en nombre; car ſon armée étoit au moins de ſept mille hommes. Il réſolut donc, pour les vaincre ſans péril, de les fatiguer & de les harceler ſans ceſſe. A cet effet, le dix-ſept de Mars, il partagea ſon armée en deux, deſcendit dans la vallée d'Angrogne, que les habitans avoient abandonnée, s'approcha le plus près qu'il put du Pré de la Tour, & l'attaqua du côté de l'Orient par trois endroits, diſtans l'un de l'autre de ſix vingt pas.

Les habitans avoient élevé trois Forts, pour en fermer les avenuës; le premier ſur le haut de la montagne, l'autre au milieu, & le troiſiéme au pié. Ceux qui gardoient ce dernier poſte, voyant que le Comte attaquoit le premier & le plus haut, vinrent ſur le champ au ſecours de ceux qui le défendoient. Ils reçurent en même tems le renfort envoyé de Luſerne; & ayant réüni toutes leurs forces, ils repouſſerent, & mirent en fuite les troupes qui les avoient attaqués. Sebaſtien de Vergile, un des principaux Officiers ennemis, eut les deux cuiſſes percées d'un coup d'arquebuſe.

Pendant qu'on chaſſoit les ennemis du premier Fort, un autre détachement attaquoit le ſecond qui étoit au milieu. Les habitans n'y avoient laiſſé que cinq hommes pour le défendre. La vigoureuſe réſiſtance de ces braves payiſans donna à ceux qui défendoient le Fort d'en haut, le tems de chaſſer l'ennemi & de venir à leur ſecours. En effet une grêle d'arquebuſades, de dards, & de pierres ayant forcé les troupes du Comte à ſe retirer, on vit auſſitôt les défenſeurs du premier retranchement voler au ſecond. Le combat recommença; il fut long & meurtrier: mais enfin les ſoldats ne pouvant plus réſiſter au feu des payiſans, aux fléches, & aux groſſes pierres dont ils les accabloient, furent obligés de s'enfuir en déſordre, & abandonnerent aux vainqueurs les mantelets de bois qu'ils avoient apportés pour ſe couvrir, avec les retranchemens qu'ils avoient élevez. On dit que le comte de la Trinité fut ce jour là en très-grand danger de perdre la vie. Du côté des Vaudois, il n'y eut que deux hommes de tués. Le Comte en perdit beaucoup plus, mais on n'en ſçait pas le nombre; car une partie des morts fut miſe dans des chariots, & emportée; l'autre reſta au pouvoir des Vaudois, qui eurent ſoin de les enterrer.

Le Comte frappé de ces triſtes événemens, avoüoit franchement qu'il n'avoit jamais trouvé dans ſes ſoldats tant de foibleſſe & de lâcheté. Les Vaudois de leur côté publierent que dans un ſi grand nombre d'eſcarmouches, d'attaques & de combats, ils n'avoient perdu que quatorze de leurs compatriotes. Ce ſuccès parut aux ennemis mêmes ſi étonnant & ſi merveilleux, qu'on diſoit tout haut dans l'armée du duc de Savoye, que cette guerre avoit été entrepriſe contre la volonté de Dieu. On raconte encore que Sebaſtien de Vergile partant de ſon auberge d'un air menaçant, pour venir au combat, & ne reſpirant que le carnage, ſon hôteſſe lui prédit qu'il connoîtroit par ſa propre expérience, laquelle des deux cauſes étoit la meilleure, celle du duc de Savoye, ou celle des Vaudois; parce que la victoire ſuivroit le parti le plus juſte. Ce Commandant ayant été bleſſé, & rapporté à demi mort à l'auberge, l'hôteſſe s'écria: Que la cauſe des Vaudois étoit certainement la meilleure, puiſqu'une poignée de payiſans avoit vaincu & mis en fuite une ſi puiſſante armée.

Ceux qui ont voulu diminuer la gloire des Vaudois, ont attribué leurs ſuccès à la ſituation des lieux, & ont dit, qu'il n'étoit pas ſurprenant que des gens accoûtumés à marcher dans des lieux inacceſſibles, en euſſent chaſſé des troupes qui ne connoiſſoient point le payis; que ſi le combat ſe fût donné en plaine, ils n'auroient pas eu tant de courage & de bonheur. Ceux qui ont écrit ces événemens ajoûtent, pour en exagerer le merveilleux, que preſque tous ceux qui furent bleſſez par les Vaudois, moururent de leurs bleſſures. Pour moi, qui ne puis ſouffrir qu'on trouve par-tout du miracle, j'ai cherché la cauſe naturelle d'un effet qui paroît ſi étonnant. Des gens dignes de foi m'ont aſſûré que les habitans des Vallées ſont dans l'uſage de tremper la pointe de leurs épées, leurs dards, leurs fleches, leurs épieux, & les balles même de plomb dans le ſuc de ce qu'ils appellent Fore ou Phtore, plante qui croît en abondance dans ces lieux, & qu'on nomme vulgairement du poiſon. Or les Médecins ſçavent qu'il n'eſt point de venin dont l'effet ſoit ſi prompt.

Le lecteur ſera ſurpris de trouver ici que dans tout le payis des Alpes cette plante a une autre vertu bien differente de la premiere. Les habitans trempent dans le ſuc de la phtore la

CHARLE IX. 1561.

pointe des couteaux, dont ils se servent pour tuer les poules, les poulets, & généralement toutes les especes de volailles, qui sont bonnes à manger, & qu'on sert dans toutes les auberges. Ils enfoncent ces couteaux sous les aîles de ces volailles; aussi-tôt elles perdent leur sang & meurent, mais sans contracter aucune mauvaise qualité: tout ce qui en arrive, est que la chair en devient plus tendre, & que l'on en peut manger sur le champ. Je laisse le soin d'expliquer cet effet, à ceux qui font profession d'entrer plus avant dans les secrets merveilleux de la nature.

Propositions de paix.

Le comte de la Trinité voyant que ses troupes n'avoient plus la même ardeur dont elles étoient d'abord animées, désespéra de pouvoir se rendre maître de la vallée d'Angrogne par les armes. Il eut recours à la négociation, & employa plusieurs personnes, pour sonder les dispositions des Vaudois, & les déterminer à un accommodement.

Pendant qu'on alloit & venoit de part & d'autre, on agita dans les Vallées, s'il ne leur étoit pas permis de surprendre la nuit, & de battre l'armée du Comte, qui étoit dans la vallée de Luserne. Rien n'étoit plus aisé, parce que le soldat ne faisoit pas bonne garde. Après avoir déliberé, on jugea qu'on ne devoit pas le faire, de peur de troubler la négociation. Elle pensa neanmoins échoüer par un accident fâcheux. Le comte Raconis, à qui cette guerre déplaisoit, & que les Vaudois sçavoient être plein de bonne volonté pour eux, leur envoya un homme de Briqueras, nommé François de Gilles. Cet homme de bien, après avoir exécuté sa commission, voulut absolument retourner le soir à Briqueras: les Pasteurs & les syndics firent inutilement leurs efforts pour le retenir jusqu'au lendemain. Il s'en défendit sur les ordres que Raconis lui avoit donnez, de revenir dans le jour lui rendre compte de ce qu'il auroit fait. Il partit donc, & étant arrivé au bout de la vallée d'Angrogne, il tomba entre les mains de deux Vaudois, qui pour venger les mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs, le massacrerent, sans faire attention que les deputez ou envoyez sont des personnes sacrées.

Le Comte ressentant, comme il devoit, toute l'énormité de cet attentat, laissa là le traité de paix qu'on avoit entamé, & demanda avant toutes choses qu'on lui livrât les deux meurtriers.

On les prit, & on les lui remit à ces conditions : Qu'on ne les contraindroit point à rien faire contre les mouvemens de leur conſcience : Qu'on ne leur propoſeroit rien de contraire à leur maniere de ſervir Dieu : Qu'ils ſeroient promptement jugez ſelon les loix : Qu'étant condamnez, ils ſeroient exécutez ſur les confins d'Angrogne, pour ſervir d'exemple à toute la vallée, & que l'on n'en pourroit tirer aucune conſéquence contre les droits, les privileges & les libertez des habitans de cette vallée. Les Vaudois furent comblez de louanges pour cette action, qu'on regarda comme une preuve autentique de leur équité & de leur droiture. Le duc de Savoye qui avoit entrepris cette guerre contre ſon inclination, en fut touché, & ſon Conſeil fut étonné de trouver dans des payiſans tant de nobleſſe & de grandeur.

Le comte de la Trinité ne laiſſa pas de mettre garniſon dans les environs de Luſerne & d'Angrogne, de marcher vers Perouſe, de camper proche la vallée de S. Martin, & d'y demeurer un mois entier. Comme les habitans d'Angrogne s'étoient retirez, dans le pré, dont le Comte n'avoit pû ſe rendre maître par la force, il eſpera qu'en fermant les paſſages des vivres, la diſette & la faim les forceroient enfin à ſe rendre. Il fut trompé. Ces hommes accoûtumez à vivre de peu, & dont le courage avoit déjà ſurmonté tant de difficultez, firent voir qu'ils étoient encore capables de ſurmonter la faim.

Un mois après, le Comte revint (c'eſt-à-dire le 17 d'Avril.) Il envoya devant un corps d'infanterie Eſpagnole, avec la garniſon de la Tour ; il gagna la montagne de Tailleret, prit le chemin, qui deſcend dans le pré vers le midi, & s'étant emparé de ce lieu, fit cruellement maſſacrer tout ce qu'on ſurprit au lit, d'hommes, de femmes & d'enfans. En même tems, il avoit envoyé deux autres troupes, pour ſe rendre au même endroit par les confins d'Angrogne ; l'une par le haut, & l'autre par le bas. Les Vaudois ayant apperçu les ennemis dès le matin, donnerent le ſignal ; le combat commença, & après un rude choc les Eſpagnols furent chaſſés avec perte. Ce ſuccès répandit la terreur dans l'armée du Comte ; elle ſe retira avec précipitation, & dès le même jour elle arriva à Cavors, village à deux milles du lieu où le combat s'étoit donné.

Pluſieurs ont crû que ſi les Vaudois avoient pourſuivi les

CHARLE IX. 1561.

fuyards dans cette occasion, & dans celle qu'ils eurent un mois auparavant, l'armée du duc de Savoye auroit été entierement défaite. Mais étant en si petit nombre, épuisés d'ailleurs par les veilles, les travaux & les fatigues, & la poudre leur manquant, ils jugerent qu'il étoit plus prudent & plus sûr de ne point s'éloigner de leurs retranchemens. On dit encore que les habitans des vallées en userent ainsi; parce que dès le commencement de la guerre ils s'étoient fait une loi d'épargner, autant qu'ils pourroient, le sang de leurs ennemis.

On arrêta dans le Conseil du Prince, que pour réduire les Vaudois, on feroit le dégât dans leurs terres, on ravageroit leurs bleds, on couperoit leurs arbres & leurs vignes, & qu'on éleveroit deux Forts dans la vallée d'Angrogne. Pour exécuter ces ordres, on fit partir de Briqueras un détachement de cavalerie, avec ordre de se rendre à S. Jean; mais il reçut en chemin un contre-ordre du Prince, & l'expédition fut remise à un autre tems.

Les Vaudois de leur côté ne cessoient de négocier avec le comte de Raconis; ils l'engagerent à présenter à la duchesse Marguerite épouse du duc de Savoye, deux requêtes, dans lesquelles ils exposoient le bon droit de leur cause. On y répondit, & on ajoûta à la réponse ces conditions: Que les Vaudois souffriroient qu'on célébrât dans leur payis le Service divin, selon les rits & les cérémonies de l'Eglise Romaine: Qu'ils renvoyeroient leurs Pasteurs: Qu'ils ne tiendroient plus à l'avenir de prêche ou d'assemblée, selon leur coutume: Qu'ils seroient tenus de racheter leurs prisonniers, & qu'il seroit libre au Prince de faire construire des Forts dans tous les lieux qu'il lui plairoit.

Les Vaudois répliquerent, par rapport à la premiere condition: Qu'ils n'empêchoient pas qu'on ne célébrât chez eux la Messe, pourvû qu'on ne les forçât pas d'y assister, de contribuer à la dépense, ou de rien faire dont on pût conclure qu'ils approuvoient ou autorisoient ces cérémonies. Ils dirent sur la seconde proposition: Que si quelques-uns de leurs Pasteurs étoient suspects au Prince, ils consentoient qu'on les congédiât; mais qu'ils ne seroient point renvoyez qu'on n'en eût fait venir d'autres pour les remplacer, de peur que leurs Eglises destituées de Pasteurs, ne devinssent la proye des loups.

Sur la troisiéme condition, ils remontrerent très-humblement: Que la rançon de leurs prisonniers étoit au dessus de leurs forces; parce que leurs biens ayant été pillés, & leurs maisons brûlées, il ne leur restoit qu'un souffle de vie, pour respirer après la paix: Qu'ils supplioient instamment le Prince, de vouloir bien leur rendre ces malheureux sans argent, & d'accorder la liberté à ceux qui avoient été condamnez aux galeres pour cause de religion. Pour réponse à la quatriéme proposition; les Vaudois promirent au Prince une fidelité inviolable & une parfaite obéïssance; ils conjurerent son Altesse de vouloir bien regarder des sujets rentrés en grace, comme des murailles & des fortifications, plus que suffisantes pour rendre imprenable un payis, qui étoit déjà naturellement fortifié par sa situation, & de ne faire construire ni Forts ni citadelles dans leurs vallées.

Enfin la Paix fut concluë à ces conditions, qui furent mises par écrit: Qu'on oublieroit le passé: Que le Prince par sa clémence pardonneroit aux habitans des Vallées, ses sujets, tout ce qui s'étoit fait pendant la guerre: Qu'il leur accorderoit la liberté de conscience, avec la permission de tenir leurs assemblées, & de faire prêcher; mais seulement dans les lieux qui seroient marqués, & non ailleurs: Que les Pasteurs pourroient néanmoins franchir les bornes prescrites; non pas pour tenir des Prêches, mais pour visiter & consoler les malades, & s'acquitter des autres fonctions de leur ministére: Que si par hazard on les interrogeoit sur leur Doctrine, ils pourroient librement repondre sans avoir rien à craindre pour leur vie & leurs biens: Que ceux qui étoient absens pour cause de Religion, pourroient en toute sûreté rentrer dans leurs maisons, & y exercer la Religion qu'ils avoient reçuë de leurs ancêtres; nonobstant les promesses, abjurations, ou actes contraires, qu'ils auroient pû faire: Que ceux qui avoient été proscrits, ou pour cause de Religion, ou pour avoir pris les armes à ce sujet, rentreroient en possession de leurs biens: Qu'ils pourroient implorer le secours des Loix, pour contraindre leurs voisins à la restitution des bestiaux & des meubles, qu'ils leur avoient enlevés; mais qu'ils ne pourroient les retirer des mains des soldats, qu'en leur en payant la juste valeur: Qu'ils joüiroient à l'avenir des libertez, éxemptions & privileges,

CHARLE IX. 1561.

dont ils demandoient la conservation ; pourvû qu'ils fissent voir par des titres & des piéces autentiques, qu'ils avoient été bien & dûëment accordés à leurs ancêtres, & qu'ils en avoient fait un bon & legitime usage : Que le Prince établiroit dans toutes les Vallées de son domaine des Magistrats pour leur rendre justice ; & qu'il n'omettroit rien pour leur persuader, qu'il les tenoit sous sa protection, les regardoit & les traitoit comme ses autres sujets : Qu'ils donneroient aux Magistrats les noms de ceux qui avoient été bannis, éxilés, ou obligés de s'absenter pour cause de Religion : Qu'ils ne seroient point tenus de contribuer aux frais des fortifications de Villars, à moins qu'ils ne voulussent d'eux-mêmes, & de leur propre mouvement, obliger en cela le Prince : Que le Gouverneur, qui seroit mis dans la citadelle de Villars, ne pourroit, sous pretexte du service du Prince, rien entreprendre sur les consciences & les biens des habitans des Vallées : Qu'il leur seroit libre de faire venir des Pasteurs, à la place de ceux qu'il plairoit au Prince de renvoyer ; (on exclut de cet article le pasteur de Pragela, nommé Martin :) Que dans tous les lieux où les Vaudois pourroient tenir leurs assemblées, & faire prêcher à leur maniere ; le Prince pourroit de même faire célébrer la Messe, & toutes les cérémonies usitées dans l'église Romaine : Que les habitans des Vallées auroient soin qu'il ne fût fait aucune insulte à ceux qui s'assembleroient pour ces cérémonies ; comme ils ne pourroient de leur côté être insultés, ni forcés d'assister à ces cérémonies, ou de rien faire qui semblât les approuver ou autoriser : Que le Prince leur remettroit tout ce qu'il pourroit éxiger pour les frais de la guerre ; & qu'il leur feroit même grace des huit mille écus d'or, qu'ils avoient été obligés de promettre au comte de la Trinité ; en sorte que leurs obligations ou billets seroient nuls & de nul effet : Qu'on leur rendroit leurs prisonniers à un prix juste, raisonnable & proportionné à leurs facultez : Enfin qu'en vertu de ce traité, on rendroit la liberté à ceux qui avoient été condamnés aux galéres pour cause de Religion. Le Traité fut conclu à Cavors le 5 de Juin, & signé pour le Prince, par Philippe de Savoye comte de Raconis ; pour les habitans des Vallées, par François Duval & Claude Berge pasteurs de Villars & de Tailleret ; & par George Monastier & Michel Raimondet syndics.

Ainsi se termina, à des conditions plus désavantageuses qu'honorables, la guerre contre les Vaudois, que le duc de Savoye avoit entreprise comme malgré lui. Ce Prince sage & prudent voulant gagner la confiance de ce peuple malheureux, dont il avoit admiré la constance & la fermeté, voulut bien leur laisser pour Commandant celui qui leur avoit appris le mêtier de la guerre, & qui les y avoit conduits avec tant de succès. C'étoit un Capitaine plein de courage & de valeur, que la Religion avoit fait venir dans ce payis. On l'appelloit Castro-Caro, d'un château de ce nom situé dans la Toscane.

Les Protestans des Payis-bas sont maltraités.

Dans le tems qu'on en usoit ainsi avec les habitans des vallées du Piémont, on punissoit très sévérement dans les Payis-bas ceux qui étoient suspects en matiere de Religion. Pour inspirer une plus grande terreur, on brûloit les maisons des particuliers, où se faisoient les assemblées: Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, employoit tous ses soins pour empêcher que le mal, qui avoit été apporté d'Allemagne, & qu'il voyoit déjà répandu dans toute la France, ne s'étendît plus loin. Les Protestans attribuerent à ce Ministre l'érection des nouveaux Evêchez, dont nous avons parlé. Il n'en fallut pas d'avantage pour le leur faire regarder comme un ennemi déclaré, qui sous un titre en apparence plus doux, avoit trouvé le secret d'imposer à des hommes libres le joug insupportable de l'Inquisition, dont le nom seul est odieux.

Leurs remontrances.

Les Protestans entreprirent de prouver qu'on ne les maltraitoit, que parce qu'ils étoient calomniés. Pour cet effet ils dresserent une profession de foi, qu'ils firent présenter au roi d'Espagne : ils le supplierent de vouloir bien la lire, de faire cesser les suplices qu'on exerçoit injustement contre des innocens, & de ne les pas condamner sans les entendre. Ils représentoient dans leurs remontrances : Que les troubles des Payis-bas étoient excités par deux sortes de personnes, qui avec des vûës & des passions contraires, tendoient au même but, & vouloient ôter la liberté des suffrages dans les jugemens : Que les uns, par un zéle indiscret & par une fausse pieté, entreprenoient de défendre avec opiniâtreté, & de conserver toutes les erreurs introduites dans la maison de Dieu, sans vouloir se rendre à aucune des raisons qui combattoient leurs sentimens : Que les autres appréhendoient qu'une Doctrine, qui attaquoit leurs

CHARLE IX. 1561.

passions & leurs inclinations dereglées, ne prît enfin le dessus: Qu'on ne pouvoit, sans une arrogance intolérable, condamner ceux qui appuyoient leur Doctrine sur les SS. Ecritures: Qu'il y avoit une insigne folie, à préferer les inventions des hommes à la parole de Dieu, regle sûre & infaillible de la verité: Qu'il ne faloit employer dans les disputes sur la Religion, que l'épée à deux tranchans de la divine Parole, & non pas le fer & le feu: Que ces moïens violens perdoient les ames, bien loin de les sauver, & rompoient les volontez, au lieu de les plier & de les porter à l'accomplissement des devoirs. La profession de foi des Protestans des Payis-bas étoit entierement conforme à celle des Protestans de France. Cependant pour adoucir l'esprit de Philippe, & dissiper tous les soupçons qu'on auroit pû lui inspirer sur leur fidelité & leur obéïssance, ils ajoûterent: Qu'ils regardoient comme un devoir indispensable, d'obéir aux Puissances que Dieu a établies; de leur payer les tributs, de leur rendre tous les honneurs qui leur sont dûs, & de prier le Seigneur pour leur santé & leur prosperité.

Affaires de France.

Au commencement de cette année, on arrêta dans le Conseil du Roi: Que pour mettre sa Majesté en état de diminuer les subsides, on retrancheroit une partie des dépenses de sa maison: Que les gages des Gentilshommes de la Chambre & des autres Officiers seroient reduits à la moitié; & qu'on retrancheroit un tiers sur les pensions, excepté sur celles que la liberalité du Roi avoit accordées en forme de pension viagere aux étrangers; soit qu'ils fussent dans le Royaume, soit qu'ils en fussent dehors.

Memoire présenté au roi de Navarre.

Cette exception donna lieu à un mémoire qui fut présenté au roi de Navarre. On y faisoit voir que toutes les dépenses faites en faveur des étrangers en tems de paix, étoient à charge à l'Etat, & absolument inutiles. « Nos Rois, disoit-on dans » ce mémoire, se sont autrefois contentez d'avoir une Garde » composée d'Ecossois; parce que ces peuples étoient toûjours en guerre avec les Anglois, nos ennemis; mais on » ne faisoit point de pension à ceux qui demeuroient en Ecosse. « Quand la maison d'Autriche s'est alliée avec la maison de » Bourgogne, nos Rois ont fait alliance avec les Suisses, qui » ont une très bonne infanterie: Tout le monde cependant convient que cette alliance, utile pendant la guerre, » est

» est ruineuse en tems de paix. Les Suisses ont dépoüillé la » Maison d'Autriche de la plus grande partie de leur ancien » domaine ; ils leur ont enlevé leurs terres, leurs villes, leurs » places, les lieux où sont nez & où reposent leurs ancêtres. » Ils n'apprehendent que la trop grande puissance d'une Mai- » son qui se croira toûjours en droit de repéter ce qu'ils lui » ont pris. Ils ont autant besoin de notre protection pendant » la paix, que nous avons besoin de leur infanterie pendant » la guerre. Ainsi il ne faut pas craindre que les Suisses se sé- » parent de nous. Pour les Allemands, ils ne peuvent se pas- » ser de notre amitié, dont ils viennent en ces derniers tems » de ressentir les avantages. Nous ne devons pas mépriser leur » attachement pour nous ; il est à propos de le cultiver, mais » non de l'achetter, si ce n'est qu'on veüille accorder quel- » que pension modique à des Officiers de cavalerie & d'infan- » terie, afin qu'ils soient toûjours prêts à faire des levées de » troupes dans le besoin, & à nous servir dans les occasions » pressantes. Il ne faut donc payer aux Allemands ni solde » ni appointemens ; & ce seroit plûtôt à eux à payer tribut à » la couronne de France, en reconnoissance de la protection » dont elle les honore. Il n'y a dans toute l'Italie aucun Sou- » verain, si vous en exceptez la Seigneurie de Venise, dont le » Roi doive rechercher l'amitié : mais selon les loix de cette » sage République, il n'est permis à aucun de ses sujets de » recevoir pension de quelque Prince étranger que ce puisse » être. L'Italie, qui a toûjours été ouverte à la puissance de la » France, ne l'est pas moins aujourd'hui qu'autrefois ; le Roi » est maître du marquisat de Saluces ; Cental, Tende, & les au- » tres barrieres des Alpes sont ouvertes ; & on peut aisément des- » cendre par là dans le payis qui est au-dessous. D'ailleurs il y » aura toûjours entre le grand nombre des Princes qui parta- » gent l'Italie, assez de jalousies, de differends, & de guerres, » pour en ouvrir à sa Majesté toutes les entrées, lorsquil lui » plaira d'en profiter. Pour ce qui est du Pape, il ne doit ja- » mais oublier que ses prédécesseurs ont toûjours trouvé un » azile assuré en France ; que l'église Romaine tient de la li- » beralité de nos Rois le riche & ample patrimoine qu'elle » possede ; & qu'ainsi elle a besoin, pour le conserver & l'aug- » menter, de la même protection qui le lui a acquis. S'il se

CHARLE IX. 1561.

» trouvoit dans la ſuite quelque Pape aſſez ingrat, pour oublier tant de bienfaits, & aſſez téméraire, pour faire quelque » entrepriſe contre la gloire & les intérêts du nom François, » il y auroit toûjours en France des gens de tête & de main, » capables de tirer une juſte vengence de ſon ingratitude & » de ſa témerité; il y en auroit toûjours qui marchant ſur les » pas de Nogaret[1], ſçauroient mettre le Pontife à la raiſon, & » le faire rentrer dans ſon devoir. »

Les Italiens, par leur avarice & leurs intrigues, s'étoient déjà rendus très-ſuſpects à ceux qui avoient quelque connoiſſance des affaires, & qui pénétroient un peu dans l'avenir. On ſentit donc bien que ces réflexions tendoient à prouver, non ſeulement qu'il ne falloit leur faire aucune liberalité, mais que ſuivant les loix du Royaume, on devoit les exclure, comme les autres étrangers, de la magiſtrature & des dignitez, leur ôter les riches bénéfices qu'ils poſſedoient dans le Royaume, & les obliger d'en ſortir, en leur faiſant perdre les idées de fortune que notre ignorance & notre foibleſſe leur avoient fait concevoir.

Le roi de Navarre craignant que la Reine mere, qui étoit Italienne, ne regardât le dernier article du mémoire, comme une injure faite à ſa perſonne, ne voulut pas le faire lire au Conſeil. Cependant pour commencer le retranchement des dépenſes par une action d'éclat, ce Prince fut d'avis de caſſer les compagnies de cavalerie Ecoſſoiſe. Quelque eſtime que les grands du Royaume, & Coligny entre les autres, fiſſent de leur valeur, quelques louanges qu'on donnât aux bons ſervices qu'elles avoient rendus dans les dernieres guerres, & quelque perſuadé qu'on fût qu'il étoit juſte d'avoir égard au mérite d'une nation, avec laquelle on avoit toûjours été en liaiſon; cet avis fut d'autant plus aiſément ſuivi, que la plus grande partie des Ecoſſois étoit attachée à la doctrine des Proteſtans, & principalement Jacque Hamilton comte d'Aran leur commandant, que les Guiſes avoient ſi maltraité à cauſe de ſa Religion.

On caſſe les compagnies Ecoſſoiſes.

Le Roi partit d'Orleans le 5 de Fevrier pour ſe rendre à Fontainebleau. Il manda le Prince de Condé, qui s'étoit retiré à la Fere ſur Oyſe. Ce Prince vint en poſte à Paris; il aſſembla

Retour du Prince de Condé à la Cour.

1 Ce fut lui qui donna, dit-on, un ſoufflet à Boniface VIII.

ses amis, qui y étoient venus de toutes parts, & il en partit pour Fontainebleau avec un grand cortege; mais il eut soin de le renvoyer en chemin, pour ne pas donner de soupçons. Il arriva à la Cour, n'ayant avec lui que François comte de la Roche-Foucault, & Senarpont lieutenant général de Picardie. A son arrivée, il salua le Roi & la Reine mere, qui le reçurent avec beaucoup de bonté.

Le lendemain ce Prince fut admis dans le Conseil secret, comme on en étoit convenu. Il commença par se justifier de ce qu'on lui avoit imputé, puis il demanda au chancelier de l'Hôpital, s'il avoit quelques preuves à alleguer contre lui? Le Chancelier ayant répondu qu'il n'en avoit aucune; tous les Grands qui étoient au Conseil déclarerent unanimement, qu'ils étoient persuadés de l'innocence du Prince de Condé. Tous furent d'avis, que s'étant pleinement justifié des crimes qu'on lui avoit imputés, il reprît au Conseil la place qui convenoit à son rang, & qu'il avoit coutume de remplir.

Le Roi dans son Conseil le déclare innocent.

On dressa sur le champ l'Arrêt, par lequel le Roi séant en son Conseil, en présence de la Regente, des Princes de son sang, & de ses conseillers d'Etat, déclaroit: Qu'il avoit des preuves certaines de l'innocence du Prince de Condé; & qu'il lui permettoit de poursuivre au Parlement de Paris, appellé communément la Cour des Pairs, une plus ample justification ou attestation de son innocence. S. M. ordonnoit encore que sa Déclaration seroit publiée & enregistrée, & que pour la rendre notoire à toute la terre, on en envoyeroit des copies à tous les Ambassadeurs ou Envoyez que S. M entretenoit chez les Princes ses alliez. La Déclaration étoit dattée du 13 de Mars. Peu de tems après, le prince de Condé revint à Paris, pour en solliciter par lui-même & presser l'enregistrement.

Les differends, qui s'éleverent ensuite entre la Regente & le roi de Navarre, troublerent la Cour. Le Prince se plaignoit du mépris que Catherine faisoit de sa personne, & de l'injuste préference qu'elle donnoit aux Lorrains, dont il avoit toûjours reconnu les mauvaises intentions sous les regnes de Henri & de François II. Il se plaignoit encore de ce qu'on portoit tous les jours les clefs du château au duc de Guise, au lieu de les lui apporter.

Differends entre la Regente & le Roi de Navarre.

CHARLE IX. 1561.

Le roi de Navarre ajoûtoit : Que jusqu'alors il avoit sacrifié tous ses sujets de mécontentement à la tranquillité de l'Etat : mais que son silence ayant rendu ses ennemis plus audacieux & plus entreprenans, il ne pouvoit plus souffrir leurs insultes : Que sa patience, dont ils abusoient, étoit à bout : Qu'il ne pouvoit plus rester à la Cour, si les Lorrains continuoient d'y avoir le même crédit ; & que si la Reine ne les faisoit rentrer dans leur devoir, il étoit résolu de se retirer incessamment.

La Regente répondit : Qu'un de ses principaux soins avoit toûjours été de distinguer, & d'obliger le roi de Navarre en tout : Qu'au reste elle ne voyoit aucune raison d'éloigner les princes de Lorraine, qui avoient les premieres charges de la Cour, & dont les fonctions les attachoient nécessairement à la personne de S. M. Qu'au contraire elle voyoit bien que si elle accordoit aujourd'hui une chose, on en demanderoit demain une autre ; & qu'ainsi il n'y auroit jamais de fin aux plaintes : Qu'elle vouloit cependant donner au roi de Navarre des marques certaines du desir sincere qu'elle avoit de le contenter, & de faire cesser ses reproches sur la garde du château : Que pour cela elle donneroit ordre aux capitaines des Gardes de porter tous les jours les clefs dans sa chambre ; quoique ce fût un droit attaché à la charge de grand Maître de la maison du Roi, dont le duc de Guise étoit revêtu, & que le connêtable de Montmorency eût toûjours joui de ce droit, tandis qu'il avoit eu cette charge.

Le roi de Navarre, les Princes, & les grands Officiers de la couronne se disposent à quitter la Cour.

Le roi de Navarre indigné de cette réponse, soûtint que les clefs du château avoient été portées au duc de Montmorenci, non comme Grand-Maître, mais comme Connêtable, parce qu'en cette qualité les Loix du Royaume lui donnoient le droit de commander par tout où il se trouvoit. Enfin on s'échauffa tellement de part & d'autre, que le roi de Navarre se prépara à quitter la Cour dès le lendemain. En effet il envoya ses équipages à Melun ; & on le vit botté, prêt à partir, avec les Princes du Sang, & le duc de Montpensier, quoique ce dernier ne le fit qu'à regret. Le Connêtable de Montmorenci, ses fils, & les deux freres Colignis se disposoient aussi à partir, & à laisser les Lorrains seuls à la Cour, pour les rendre plus odieux. Ils firent même entendre qu'ils n'iroient

pas plus loin qu'à Paris, & qu'ils y feroient donner au roi de Navarre la Régence du Royaume, qui lui appartenoit.

La Reine inquiéte, & craignant les suites de cette rupture, en avertit le Roi, qui ayant aussi-tôt mandé le Connêtable, & ayant chargé le cardinal de Tournon de le lui amener, lui défendit expressément de quitter la Cour, dans des circonstances où il étoit nécessaire que le premier Officier de l'Etat fût auprès de sa personne, pour y faire les fonctions de sa charge. Le Roi étoit accompagné des quatre Secretaires d'Etat, prêts à écrire ce qui se passeroit, & à en dresser même, s'il étoit besoin, un acte public. Soit que la chose eût été communiquée auparavant au Connêtable, comme on l'a cru, soit qu'il n'en sçût rien, des ordres si précis le firent changer de résolution, & le déterminerent à ne point partir. Le Connêtable restant à la Cour, ce fut une nécessité au roi de Navarre de demeurer aussi; car il étoit de conséquence pour son honneur, de ne pas faire connoître qu'on pouvoit se passer de lui pour l'administration des affaires, & agir sans sa participation & son autorité.

Le Roi retient le Connêtable. Le roi de Navarre reste à la Cour.

Le bruit s'étant répandu que la Reine, broüillée avec le roi de Navarre, s'étoit tournée du côté des Guises; l'assemblée qui se tenoit pour rédiger les cahiers de la ville & prévôté de Paris (comme on faisoit en même tems dans les autres Provinces) hâtoit ses déliberations autant qu'elle pouvoit. On parloit dans ces assemblées de l'administration des affaires, d'éloigner certaines personnes du gouvernement, d'en mettre d'autres en leur place; de faire rendre compte aux Guises de la mauvaise administration des Finances sous les regnes de Henri II. & de François II. & de faire rendre les gratifications excessives accordées à ces Princes, au maréchal de S. André, à la duchesse de Valentinois, à ses gendres, & autres. Le but de ceux qui faisoient ces propositions, étoit qu'ils fussent tous exclus du Conseil, tandis qu'on y examineroit ces articles. On enveloppa le Connêtable dans la déliberation; mais on y ajouta la clause: au cas qu'il se trouvât être du nombre de ceux qui devoient être recherchés.

Embarras de la Regente.

Quoiqu'on fût convenu aux Etats d'Orleans, que les assemblées des Provinces ne traiteroient en aucune maniere de ce qui avoit été réglé, concernant l'administration de l'Etat, elles ne laissoient pas d'en faire le sujet de leurs déliberations; persuadées, comme on le disoit alors, que c'est aux Etats à juger

CHARLE IX. 1561.

à qui appartient la Régence du Royaume & qu'il n'eſt pas au pouvoir des Princes du Sang d'y renoncer, pour la faire paſſer à d'autres. L'aſſemblée de Paris s'y portoit avec d'autant plus de zéle, qu'elle eſpéroit d'engager les aſſemblées des Provinces à ſuivre ſon exemple.

Elle ſe reconcilie avec le roi de Navarre.

La Reine mere ne trouva point de remède à ce mal plus prompt & plus efficace, que de ſe reconcilier au plûtôt avec le roi de Navarre. C'eſt ce qu'elle fit par l'entremiſe du Connêtable. Pour rendre leur union plus ſolide, on convint que le roi de Navarre ſeroit déclaré dans toutes les provinces Lieutenant general du Royaume ; & que la Régente ne feroit rien que par ſes conſeils, & de ſon conſentement. Ces conditions & quelques autres qu'on y ajouta, furent rédigées par écrit, & inſerées dans les regiſtres du Conſeil par les quatre Secretaires d'Etat. Les Princes du Sang, & le Prince de Condé lui-même, qu'on fit venir exprès de Paris, ſignerent le traité. Enſuite on donna ordre à François de Montmorenci, qui en qualité de gouverneur de l'Iſle de France, devoit préſider à l'aſſemblée de Paris, d'y faire venir des gens moderés, prudens & capables de réparer par leurs ſages conſeils les fautes que la témerité des autres leur avoit fait commettre, en ſe mêlant mal à propos de l'adminiſtration du Royaume. Le Duc s'acquitta de ſa commiſſion avec tant de dexterité, qu'en exécutant les ordres de la Reine, il ne ſe rendit point ſuſpect au roi de Navarre.

Converſation du roi de Navarre avec l'ambaſſadeur de Dannemarck.

Dans le même tems arriverent en France les Ambaſſadeurs ou Envoyés des Rois & des Princes étrangers, pour faire les complimens uſités entre les Princes, de condoléance ſur la mort de François II. & de félicitation à Charles IX. ſur ſon avénement à la Couronne. George Gluck, ambaſſadeur de Frederic roi de Dannemarck, qui étoit déja venu pluſieurs fois en France ; & qui y avoit demeuré long-tems, étoit de ce nombre. Le roi de Navarre l'invita à dîner, & lui promit (pouſſé, dit-on, par la Reine ſon épouſe) qu'avant la fin de l'année, une Religion plus pure ſeroit prêchée & reçuë dans tout le royaume. Il pria l'Ambaſſadeur d'en aſſûrer le Roi ſon maître. Gluck en rendit graces à Dieu, & donna de grands éloges au Roi de Navarre. Mais il le ſupplia de faire enſorte que la France préférât la doctrine de Martin Luther, renfermée dans la

Confeffion d'Aufbourg, à celle de Jean Calvin, que les Suiffes avoient embraffée. Il ajoûta, que cette préférence feroit un grand plaifir aux Rois de Dannemarc & de Suede, & aux Princes Proteftans d'Allemagne, dont les domaines n'étoient pas moins étendus, que ceux des Rois & des Princes foûmis au Pape. On dit que le Roi de Navarre répliqua: Que Luther & Calvin étoient oppofés à Rome fur quarante chefs, & qu'ils convenoient entre eux fur trente-huit: Qu'ainfi comme il n'en reftoit que deux en litige, fon avis étoit de réünir les forces & les troupes de l'un & de l'autre parti, pour accabler l'ennemi commun: Qu'étant une fois abbattu, il feroit aifé de fe concilier, & de rendre ainfi à l'Eglife fon ancienne pureté, & fon premier éclat.

La Reine tâche de gagner le Connétable.

La Reine ayant en quelque façon appaifé le Roi de Navarre, par cette apparence d'honneur qu'elle venoit de lui céder, voulut faire penfer qu'elle favorifoit le parti Proteftant. Mais en même tems elle travailloit à gagner peu à peu le Connêtable; elle lui découvroit les raifons cachées de fa conduite, & elle lui faifoit entendre: Qu'en feignant de fe rendre à ce que défiroient les Proteftans, elle n'avoit point d'autre vûë que de paroître céder au Roi de Navarre, qui vouloit aujourd'hui ce qu'il condamneroit demain: Qu'elle déconcerteroit ainfi à coup fûr toutes fes entreprifes: Qu'au refte c'étoit aux Grands du royaume, & à lui en particulier, puifqu'il en poffedoit la premiere charge, de s'oppofer fortement à elle, & de crier bien haut, qu'on abandonnoit l'ancienne Religion.

Telle étoit l'adreffe de Catherine; & fa politique fut toûjours de fe fervir des autres, pour fufciter des affaires à fon concurrent, & le mettre mal avec les Grands du royaume. Elle étoit trop habile pour le faire par elle-même, & elle n'avoit garde de fe déclarer ouvertement contre le roi de Navarre, de peur que ce Prince ne renouvellât la difpute fur la Régence, qu'elle venoit de terminer. Depuis ce tems-là, Anne de Montmorenci ne garda plus de mefures. Il murmuroit, & fe plaignoit hautement. » On abandonne, difoit-il, l'an-
» cienne Religion: On introduit par tout de nouvelles affem-
» blées, de nouveaux rits, de nouvelles cérémonies: Des gens
» inconnus ufurpent le miniftere facré: On vend publiquement

CHARLE IX. 1561.

» de la viande les jours d'abstinence, & dans le saint tems du » Carême : On n'a plus que du mépris pour l'ancien culte, » que nos ancêtres ont fait passer jusqu'à nous. »

En effet les assemblées de la nouvelle Religion, qu'on avoit d'abord tenuës dans des maisons particulieres, se tenoient dans le Palais, & jusque dans le château même du Roi, dans les appartemens qu'il donne par honneur dans sa maison, dans les chambres du prince de Condé & de l'Amiral de Coligni. La Reine elle même montroit assez le dessein qu'elle avoit de favoriser les Protestans, puisqu'elle engageoit le Roi & les Seigneurs de sa Cour, à entendre dans la grande salle du château les Sermons de Jean de Montluc évêque de Valence, qu'on sçavoit être attaché à la nouvelle Religion.

Un jour que ce Prélat prêchoit sur la corruption de la doctrine, & sur les relâchemens de la morale & de la discipline; & qu'il décrioit indirectement l'autorité de l'évêque de Rome, le duc de Guise & le Connêtable s'y trouverent par hazard. Celui-ci indigné contre le Prédicateur, dit tout haut : Que c'en étoit bien assez pour lui d'avoir perdu son tems à l'entendre une fois, & qu'il n'y reviendroit plus. Montluc se contenta de repondre en général, qu'il souhaittoit que la parole de Dieu fît par tout de grands progrès. Le Prélat ayant plus de crédit que personne auprès de la Reine, le Connêtable soupçonna, que quelque chose qu'elle pût dire pour excuser sa prétenduë dissimulation, elle étoit secretement de concert avec le roi de Navarre sur le fait de la Religion; que ce changement étoit l'ouvrage de Montluc, & qu'elle l'avoit par ses ruses broüillé avec le roi de Navarre. Ces justes soupçons éloignerent de plus en plus Montmorenci de la Régente. D'un autre côté, comme cette Princesse l'avoit broüillé avec le roi de Navarre, pour continuer d'être de quelque considération à la Cour, il prit le parti de se réünir au duc de Guise, & au maréchal de S. André. Ce fut la duchesse de Valentinois qui menagea cette reconciliation; car quoi qu'elle eût éprouvé la mauvaise foi des Guises sous François II. le duc d'Aumale son gendre l'avoit engagée à leur pardonner, & à se reconcilier avec eux.

Le Connêtable se reconcilie avec les Guises.

Cependant Madeleine de Savoye, femme du Connêtable, haïssoit extrêmement les Protestans, & cherchoit toutes les occasions

occasions de faire de la peine aux Colignis, pour se venger de ce que son mari les avoit toûjours préferés aux Princes de Savoye ses freres, dans la distribution des honneurs & des dignitez. Animée de ce double esprit, elle ne cessoit de soufler le feu de la division ; & s'étant apperçûë que le Connêtable avoit déjà quelque aversion pour les Colignis, à cause de leur Religion, elle n'omit rien pour l'augmenter. Cette Dame, aussi jalouse que vindicative, crut que la Reine n'avoit pas pour elle toute la considération qu'elle meritoit, & que cette Princesse reconnoissoit assez mal le service qu'elle venoit de lui rendre, en la reconciliant avec le roi de Navarre. Elle mit cette ingratitude de la Reine sur le compte de l'Amiral, qui avoit eu l'adresse de lui persuader, que sa Majesté ne pouvoit mieux faire, que de paroître favoriser le roi de Navarre dans les projets qu'il avoit formés, & dans les mouvemens qu'il se donnoit, pour étendre la nouvelle Religion. Resoluë de se venger de la Regente & des Colignis, elle se couvrit du voile de la Religion, & pria son mari de se souvenir de sa naissance & de ses armes : » Vous êtes, lui dit-elle, d'une des plus » illustres maisons de France. Les armes que vous avez re- » çûës de vos ancêtres, où on lit encore, DIEU CONSERVE » LE PREMIER CHRE'TIEN, doivent vous apprendre ce » que leur exemple vous oblige de faire pour la Religion. » C'est à vous à la défendre de toutes vos forces, & à la conser- » ver dans toute sa pureté. C'est à vous de maintenir tout le » Royaume dans l'attachement inviolable que vos peres ont » eu pour la Sainte église Romaine. »

S. André, homme artificieux, qui ne se distinguoit que par sa malignité, ajoûtoit : Que c'étoit uniquement par les sourdes menaces de l'Amiral, qu'on avoit parlé dans l'assemblée de Paris de la mauvaise administration des finances ; & que ce neveu du Connêtable, aussi ingrat qu'indigne de ses bontez, n'avoit proposé cet article, que pour embarasser un oncle, qui l'avoit comblé de bienfaits.

Melchior Després de Montpesat engagea Honorat de Savoye comte de Villars son beau-pere [1], à venir à la Cour, pour presser le Connêtable son beau-frere, que les discours de sa femme & de S. André avoient déjà ébranlé. Le Comte étant

[1] Il étoit bâtard de Savoye.

CHARLE IX. 1561.

Lieutenant du Connêtable dans le Languedoc fut accusé dans le Conseil du Roi par l'Amiral, d'avoir extrêmement maltraité les Protestans de cette Province. Peu de tems après il abdiqua sa Lieutenance, & Coligni la fit donner à Guillaume comte de Joyeuse. Celui-ci avoit renoncé à l'évêché d'Alet, qu'on lui avoit destiné; & comme il n'étoit lié par aucun ordre sacré, il avoit épousé Marie fille de René de Basternay comte du Bouchage, & de la sœur du comte de Villars. Ainsi Villars irrité contre l'Amiral, & animé d'ailleurs d'une secrette envie, n'omit rien pour détacher le Connêtable son beau-frere des Colignis.

Les sages avis de François duc de Montmorenci, fils du Connêtable, étoient trop foibles contre de si grands efforts: & comment un vieillard, quoique sage & prudent, auroit-il pû se débarasser de tant de piéges qu'on lui tendoit de tous côtés? Son fils avoit une probité à toute épreuve, & une prudence beaucoup au-dessus de son âge. Voyant la France, & sur tout la haute Noblesse du Royaume, menacées d'une horrible tempête, il jugeoit avec raison que dans des temps si fâcheux il ne falloit perdre aucun ami ni aucun serviteur, quelque petit qu'il parût, & de quelque religion qu'il pût être. C'est ce que le duc de Montmorenci avoit déjà modestement insinué à son pere; & il s'efforçoit de le lui persuader, & par ses amis dont il employoit le credit, & par les motifs qu'il lui alleguoit.

« Il n'est pas prudent, lui disoit-il, en cherchant de nouveaux » amis, de perdre les anciens. Il ne faut jamais abandonner » le certain, pour chercher ce qui ne l'est pas. Rien n'est plus » suspect & moins sûr, que les paroles & les promesses des » ennemis reconciliés. En perdant d'aussi puissans amis, que » sont le prince de Condé, les Colignis & les comtes de la » Rochefoucault, malgré la Religion Protestante qu'ils pro- » fessent aujourd'hui, vous privez votre maison de son plus » ferme appui. Il y a lieu de douter que votre démarche fasse » plaisir à la Reine mere & au roi de Navarre. Il est donc » plus sûr pour vous, de laisser les Colignis se battre contre les » Lorrains; & de n'assister au combat que comme spectateur, » ou comme Juge, sans prendre de parti. Si vous en usez ainsi, » les Lorrains, déjà chargés de la haine publique, seront sans

» doute vaincus : & vous, qui avez toûjours fait votre capital
» de l'attachement à la Religion Catholique, & de l'obéïssan-
» ce au Roi, vous serez de droit arbitre & Juge dans l'affaire
» de la Religion. Vous ne pouvez disconvenir qu'il ne s'y
» soit glissé beaucoup de superstitions, qui offensent la divini-
» té, & que vous ne devez pas soûtenir. Tel est le plus indis-
» pensable devoir d'un Seigneur, qui occupe la premiere char-
» ge du Royaume, & qui tire son nom, ses armes, & sa no-
» blesse du premier seigneur François qui ait embrassé le Chris-
» tianisme.

Il ajoûtoit à toutes ces raisons : Que bien loin d'être choqué de ce qu'on avoit parlé de lui dans l'Assemblée tenuë à Paris, le Connêtable devoit plûtôt souhaitter que toutes les Assemblées, même celle des Etats, prissent connoissance de sa modération, de son activité, de son zéle, de ses soins, de ses travaux & de sa fidelité inviolable dans le gouvernement de l'Etat : Que plus le Théatre, où on l'exposeroit, seroit élevé, plus il en recuëilleroit de gloire : Que personne n'ignoroit les excessives dépenses qu'il avoit faites, pour fournir aux charges du Royaume, soûtenir sa dignité, & se racheter lui & ses enfans, lorsqu'ils avoient été faits prisonniers : Qu'il n'y auroit jamais de Juge, quelque injuste qu'il pût être, qui ne lui adjugeât beaucoup plus, qu'il n'avoit reçu de la liberalité des Rois : Que si on comptoit exactement ce qui lui avoit été accordé de gratifications, on trouveroit qu'un Connêtable, à qui la France devoit infiniment, n'avoit pas reçû la septiéme partie des dons excessifs, que ces goufres de l'Etat, la duchesse de Valentinois, S. André, & les Lorrains, avoient engloutis, uniquement pour assouvir leur insatiable cupidité ; & que par conséquent ce que le Connêtable regardoit comme une injure, tourneroit à son honneur.

« Enfin, concluoit le duc de Montmorenci, si les comptes
» qu'on exigera dans l'Assemblée des Etats, sont si sévéres,
» que vous soïez obligé de donner vous même un exemple,
» pour reprimer la cupidité & l'avidité des autres ; je suis dis-
» posé dès ce moment, ou lorsque j'aurai herité des biens qui
» me doivent revenir, à remplir en ce point les vœux du pu-
» blic : mais ce n'est ici qu'une vaine supposition. Je suis per-
» suadé que les Etats vous remettront la somme que vous

CHARLE IX. 1561.

» pourriez devoir, quelle qu'elle puisse être ; tant ils ont de vé-» nération pour votre personne, tant le connêtable de Mont-» morenci a de credit & de pouvoir sur les esprits & sur les » cœurs de tous les François. »

Le vieux Seigneur, ébranlé par ces raisons, ne faisoit point de réponse, sinon : Qu'il sçavoit très-certainement que le changement dans la Religion seroit necessairement suivi d'un grand changement dans l'Etat : Que pour lui, il étoit entierement dévoüé au Roi, & à ses petits maîtres (c'est ainsi qu'il appelloit les freres du Roi :) Que sa conscience étant en sûreté, il ne craignoit pas qu'on lui enlevât sa dignité & ses biens ; mais qu'il ne pouvoit souffrir qu'on desaprouvât, encore moins qu'on annullât, ce qu'avoit fait le roi Henri, à qui le Royaume & lui avoient tant d'obligations : Que pour ce qui regardoit les Colignis, qui ne lui étoient pas moins unis par les liens de l'amitié, & par les bienfaits dont il les avoit comblés, que par les liens du sang, il desiroit uniquement qu'ils fussent réellement aussi bons & fidéles serviteurs de Dieu, qu'ils se vantoient de l'être.

Odet Cardinal, Gaspard, & François de Coligny, vinrent trouver le Connêtable, le prirent en particulier, & lui protesterent, en prenant Dieu à témoin, que leur éloignement pour les Lorrains ne venoit d'aucune haine particuliere, mais du zele pour le bien de l'Etat. Ils le prierent d'examiner, si en abandonnant le prince de Condé dans une conjoncture si fâcheuse, il ne trahissoit pas les interêts du Roi & du Royaume. Tous ces conseils furent inutiles. Le Connêtable étoit irrité de l'injure, qu'il croyoit avoir reçuë de l'assemblée de Paris. Il s'étoit laissé persuader, par les discours de sa femme, de la duchesse de Valentinois, & des autres émissaires des Lorrains : & s'imaginant qu'il s'agissoit dans cette querelle, de la religion, il demeura ferme dans la résolution qu'il avoit prise. C'est-pourquoi le Duc son fils ayant fait à Paris l'ouverture de l'assemblée de sa province, se retira à Chantilly, sous prétexte de rendre visite à sa femme qui étoit malade, mais en effet pour s'éloigner d'une Cour contre laquelle il étoit indigné.

Assemblée du Gouvernement de Paris.

Christophle de Thou & Pierre Seguier, Présidens, & plusieurs autres membres de la Chambre des Comptes & de la

Cour des Aydes, eurent ordre de présider aux assemblées du gouvernement de Paris, & d'empêcher qu'on ne fît aucune délibération contraire à ce qui avoit été reglé aux Etats d'Orleans. P. Ruzé Avocat au Parlement, homme hardi, entêté, & suspect du côté de la Religion, vint s'opposer à la tenuë de l'assemblée, au nom de la Noblesse, disant: Qu'il étoit contre l'usage & contre la liberté des Etats, que des gens destinés par le Roi pour rendre la justice, fussent commis pour présider aux assemblées. Sa hardiesse ne demeura pas impunie; il fut arrêté & mis en prison. Quoiqu'il y eût souvent partage d'avis dans ces assemblées, tous néanmoins se réünissoient pour demander: Que le Clergé fût chargé de payer les dettes de l'Etat; afin de rétablir les finances épuisées par les guerres précédentes, & par les liberalitez excessives des Rois, & de mettre S. M. en état de diminuer les impôts dont le peuple étoit surchargé. C'étoit, comme nous avons vû, le principal but qu'on s'étoit proposé en convoquant les Etas du Royaume.

La nouvelle union entre le Connêtable & les Lorrains, se fortifioit de jour en jour. Le Connêtable, pour en serrer plus fortement les nœuds, célébra la Pâque à Fontainebleau avec les ducs de Montpensier & de Guise; le même jour il les invita à souper, avec Henry prince de Joinville, fils du duc de Guise, & le maréchal de S. André. Le Connêtable partit le lendemain pour Chantilly, où l'on célébra le mariage de Guillaume de Thoré son fils, avec Eleonor d'Humieres, héritiere d'une maison très-noble & très-riche.

Peu après le duc de Guise alla à Nanteuil, à cinq lieuës ou environ de Chantilly; & ce voyage ne contribua pas peu à cimenter l'amitié entre le Connêtable & le Duc, qui se faisoient tous les jours des complimens & des politesses, par les courriers qu'ils s'envoyoient sans cesse l'un à l'autre. Comme la Reine avoit toûjours crû que pour affermir sa puissance, elle devoit entretenir la discorde entre les Grands, cette réconciliation qui déconcertoit sa politique, ne lui causa pas moins d'inquiétude qu'elle en avoit eu, lorsque le roi de Navarre la menaça de quitter la Cour. Elle étoit extrêmement en peine de sçavoir, à quoi aboutiroit une union si étroite entre deux Seigneurs, qui avoient été jusqu'alors si ennemis.

Cependant pour ne rien omettre de ce qui pouvoit attacher

CHARLE IX. 1561.

de plus en plus les cœurs des François au Roi son fils, sous le nom duquel elle gouvernoit, cette habile Princesse résolut de le faire sacrer. La Cour partit donc de Fontainebleau, & vint à Monceaux, maison de plaisance de la Reine, située en Brie. De Monceaux le Roi prit son chemin par Nanteuil; il emmena avec lui le duc de Guise, & il arriva à Rheims. Ce fut dans cette ville que les Lorrains renouvellerent la dispute, sur le nombre des Pairs, qui devoient assister à la cérémonie du Sacre, & sur le rang qu'ils devoient y avoir. On disoit communément qu'ils en usoient ainsi, afin que ne pouvant obtenir les honneurs réservés aux Princes du sang, ils pussent au moins les diminuer, donner quelque atteinte à leur dignité, & s'élever de plus en plus, en profitant de toutes les occasions, que la Fortune leur présentoit.

Sacre du Roi Charle IX. Origine douteuse, nombre, & rang des Pairs.

Soit qu'on cherche l'origine des Pairs sous la race des Carlovingiens, soit qu'on la veuille trouver sous celles de Capetiens, on conviendra qu'anciennement ils ont été douze; six dans l'ordre Ecclésiastique dont trois sont ducs, qui sont l'archevêque de Rheims, les évêques de Laon & de Langres; & trois comtes, sçavoir les évêques de Beauvais, de Chalons & de Noyon: six laïcs, qui sont les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, & de Normandie; les comtes de Flandre, de Champagne & de Toulouse. Je ne parle point ici des Ecclésiastiques, qui n'ont point changé. Les laïcs ne sont plus les mêmes; parce qu'avec le tems leurs domaines ont péri, ou ont été réünis à la Couronne. On en a depuis établi d'autres, qui dans les grandes cérémonies du Royaume gardent leurs rangs, selon le tems de l'érection de leurs Pairies: leur nombre n'est point fixé. Nos Rois accordent ces titres d'honneur selon leur volonté, ou aux personnes de grande réputation, ou aux personnes en crédit & en faveur; comme il est arrivé aux Lorrains, qui ont tous employé leurs soins & leur credit, pour être honorez de cette qualité. Mais comme dans la cérémonie du Sacre, on n'admet que six Pairs laics, pour représenter les six anciens, on a toûjours réglé leurs rangs suivant l'antiquité de leurs Pairies.

Privilege des Princes du sang.

Il n'en est pas de même des Princes du sang; parce qu'indépendamment d'aucun titre, ils jouïssent des prérogatives des Ducs & Pairs, & les précédent tous. Cette préseance n'est pas

un appanage de leurs Pairies, s'ils en ont; c'eſt un privilege attaché à leur auguſte naiſſance, qui les fait conſiderer comme faiſant partie de la perſonne ſacrée du Roi, dont la dignité éminente ſurpaſſe inconteſtablement toute autre dignité. Le rang que les Princes du ſang gardent entr'eux, ſuit le droit qu'ils ont de ſuccéder à la Couronne. Il n'y a donc aucun titre, aucune charge, ſi ce n'eſt à la guerre, qui donne à un Prince du ſang la préſeance ſur un autre Prince du ſang; le premier dans l'ordre de la ſucceſſion l'emporte ſur le ſecond, & ainſi des autres: ce qui a été ſagement établi par nos Peres, pour ne point troubler l'ordre ſacré & immuable de la ſucceſſion à la Couronne.

Les Lorrains ont les premiers tenté de renverſer une diſpoſition ſi prudente & ſi reſpectable. Le duc de Guiſe prétendit avoir ſéance au Sacre immédiatement après le roi de Navarre, avant le duc de Montpenſier; & il allégua pour toute raiſon, qu'il avoit eu le même rang au Sacre de François II. & que le Duc ſon pere l'avoit auſſi obtenu au Sacre de Henri II. La Reine auſſi aſſûrée de la docilité des Bourbons, qu'attentive au bien de ſes enfans, profita de cette diſpute, pour donner le premier pas, avant le roi de Navarre, à Alexandre frere puîné du Roi, qui a depuis été nommé Henri. On n'en avoit pas uſé de la ſorte au ſacre de François II; & le roi de Navarre, ſi on avoit eu égard à ſes titres, l'auroit emporté ſur Alexandre.

Mécontentement du duc de Longueville.

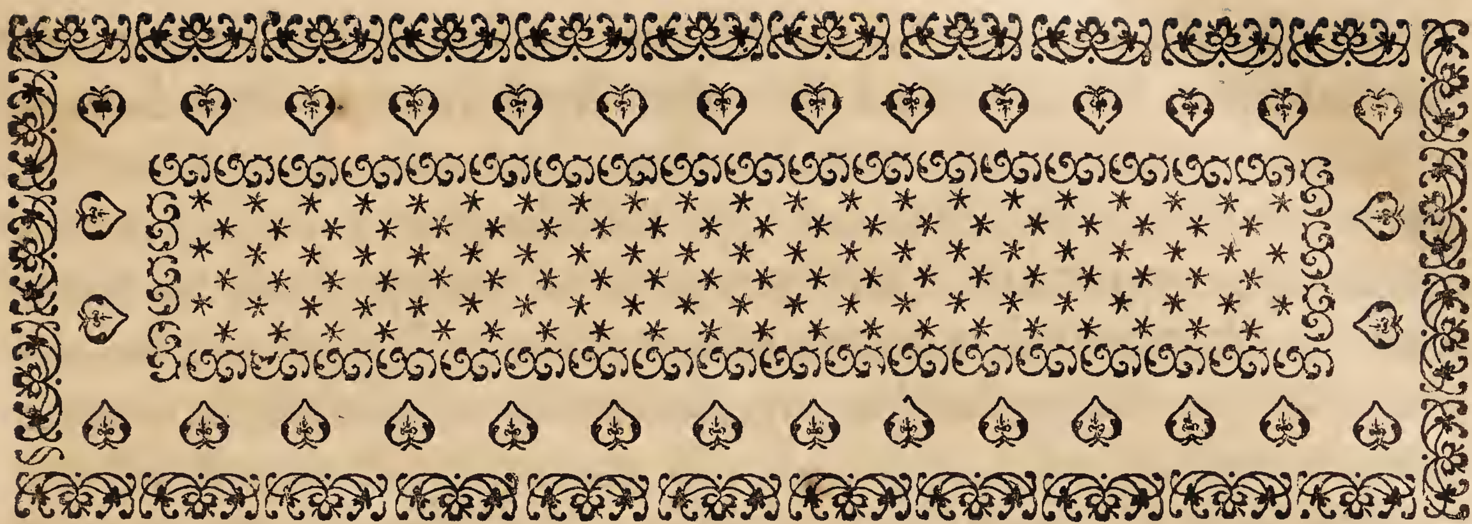
Avant l'arrivée du Roi à Rheims, Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orleans marquis de Rothelin, écrivit à la Cour, pour ſupplier ſa Majeſté de vouloir bien que Leonor d'Orleans, duc de Longueville, ſon fils, fit au Sacre les fonctions de Grand-Chambellan. Sa demande étoit fondée ſur une longue poſſeſſion. Charle VII. voulant recompenſer les grands ſervices de Jean, fils naturel de Louis duc d'Orleans, & le dédommager en quelque ſorte de ce que le défaut de ſa naiſſance le rendoit inhabile à ſucceder à la Couronne, accorda tant à lui qu'à ſes deſcendans, cette marque de diſtinction & de faveur. Cette maiſon joüiſſoit depuis ſix vingt ans de cette prérogative, qu'elle regardoit comme héréditaire, lorſqu'il plût aux Lorrains d'en fruſtrer François, couſin germain de Leonor, pour ſe l'attribuer. Le duc de Longueville

CHARLE IX. 1561.

ſe plaignit hautement de ce procedé, qu'il regardoit comme une injuſtice criante. Ainſi le duc de Guiſe appréhenda que le ſacre du Roi ne fût une occaſion favorable à ſon Competiteur, d'obtenir de nouveau, & de conſerver pour l'avenir un honneur qu'on lui avoit injuſtement enlevé. Pour parer ce coup, il fit répondre à madame de Rotelin, qu'on ne lui refuſoit pas la grace qu'elle demandoit; mais qu'on ne la lui accordoit pas comme un droit, dont la maiſon de Longueville pût dans la ſuite ſe prevaloir. On ajoûta même formellement cette clauſe: « Que le duc de Longueville repréſenteroit le grand-» Chambellan, à la place du duc de Guiſe. »

Le duc de Longueville ne ſe contenta pas de refuſer la grace qu'on prétendoit lui faire, il donna des marques plus éclatantes de ſon reſſentiment. Madame de Rothelin appréhendant qu'on ne l'inquietât au ſujet de la Religion, tandis que ſon fils, qui avoit été à la bataille de S. Quentin, étoit priſonnier chez les ennemis, avoit fait eſpérer de lui faire épouſer la fille du duc de Guiſe; mais le duc de Longueville juſtement irrité contre les Lorrains, ne voulut plus en entendre parler.

Fin du vingt-ſeptiéme Livre.



HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

CHARLE. IX.
1561.

Arrêt du Parlement qui declare le prince de Condé innocent.



E Prince de Condé n'étoit point alors à la Cour. Ce Prince accompagné du cardinal de Bourbon son frere, se présenta au Parlement, & toutes les Chambres étant assemblées, il parla ainsi : « L'imposture de mes ennemis » m'a inutilement attaqué ; Dieu lui-» même a bien voulu prendre ma dé-» fense : je viens dans cet auguste tem-» ple de la Justice, pour rendre ma » justification autentique, & pour faire éclater mon innocen-» ce sur le plus célébre théâtre de l'Univers. »

Pierre Robert Avocat parla ensuite. Pour donner en peu de mots une idée de sa cause : « Cette affaire, dit-il, a été » traitée à Orleans devant le Chancelier & devant des commis-» saires, sans observer aucunes formes judiciaires ; on n'a eu » aucun égard aux appels interjettés, on les a jugé nuls sans

CHARLE IX. 1561.

» ſans vouloir entendre ni le Prince, ni ſon défenſeur: on n'a » point fait à l'accuſé les ſommations ordonnées par les loix. « D'où il conclut que toutes les ſentences renduës contre lui étoient nulles. » Si le Prince, ajoûta l'Avocat, n'a pas voulu » répondre, quand on l'a interrogé; ce n'eſt pas que ſa conſ- » cience lui reprochât aucun crime, ou qu'il refusât de ſe ſoû- » mettre aux ordres du Roi, auquel il eſt prêt d'obéïr en toute » autre circonſtance. Mais il n'a pas voulu préjudicier aux » droits des Princes du ſang, dont la prérogative eſt de ne pou- » voir être jugés en ce qui touche leur vie & leur honneur, que » par le Roi ſéant dans la Cour des Pairs. » Lorſque Robert eut fini ſon plaidoyé, il y eut quelques conteſtations entre le Parlement & le Procureur Général du Roi, qui de ſon propre conſentement fut enfin par Arrêt declaré défendeur, & le Prince demandeur. Le Procureur Général ſe réſerva néanmoins le droit de reprendre ſa qualité de demandeur, s'il trouvoit quelques preuves contre le prince de Condé.

Après que le tems donné pour faire de nouvelles informations fut expiré, ſans qu'aucune preuve eût été adminiſtrée, les quatre Secretaires d'Etat, interpellés de dire s'ils avoient à propoſer des moyens contre le Prince, declarerent avec ſerment, en préſence du Roi & de la Reine, & par un acte public qu'il n'en avoient aucun. Enfin le 13 de Juin, oui le rapport de Robert Boëte, de Claude Anjoran, d'Adrien du Drac & d'Euſtache Chambon, intervint Arrêt, par lequel la Cour declaroit le prince de Condé innocent des crimes qu'on lui avoit imputés; lui permettant de ſe pourvoir contre ſes délateurs, pour en tirer une ſatisfaction proportionnée à ſa perſonne & à ſon rang; & ordonnant que l'Arrêt ſeroit publié & enregiſtré dans les autres Parlemens du Royaume.

L'Arrêt fut enſuite prononcé publiquement par le préſident René Baillet, en préſence de tout le Parlement ſéant en robbes rouges. Le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Montpenſier, le prince de la Roche-ſur-Yon, les ducs de Guiſe & de Nevers, le connêtable de Montmorency, les maréchaux de S. André & de Montmorency, étoient aſſis à la droite. Les cardinaux de Lorraine, de Châtillon & de Guiſe à la gauche, du côté des Conſeillers-clercs. Le même jour Claude Malon, Greffier criminel, lut les Arrêts qui declaroient

innocens des crimes imputés, Madeleine de Mailly Dame de Roye, belle-mere du prince de Condé, François de Barbançon Sieur de Cany, & Robert de Roye, qui étoient impliquez dans la même affaire. On lut aussi l'Arrêt donné en faveur de François de Vendôme vidame de Chartre, quoiqu'il fût mort ; en réservant de même à tous le droit de se pourvoir contre les auteurs & instigateurs du procès.

Troubles au sujet de la religion.

Tandis que la Cour étoit troublée par les dissentions des Grands, au sujet de la religion, les Provinces n'étoient pas plus tranquilles. On se donnoit impunément la liberté de s'attaquer les uns les autres par des paroles piquantes, par des invectives, des railleries, & des injures : on se provoquoit par des noms odieux de parti ; on se traitoit de Papistes & de Huguenots. Les Prédicateurs souffloient le feu de la division, & excitoient publiquement le peuple à s'opposer aux entreprises de l'amiral de Coligny, qui osoit promettre trop hautement qu'il feroit prêcher, & qu'il établiroit la nouvelle doctrine dans les provinces, sans y causer aucun trouble. Il y eut des émeutes populaires en divers lieux, & il s'éleva à Amiens & à Pontoise de vraies séditions.

Le cardinal de Chatillon évêque de Beauvais, quoique fort aimé de ses diocésains, courut risque de sa vie ; parce qu'au lieu de célébrer l'office du jour de Pâque dans sa Cathédrale, consacrée sous l'invocation de S. Pierre, comme avoient fait ses prédecesseurs, il voulut le faire célébrer dans la chapelle de son palais, par Louis Bouteiller Theologien. Il y assista & y communia sous les deux especes, avec quelques habitans, & ses domestiques. Le bruit s'en répandit bien-tôt dans la ville, le menu peuple en fut si émû & si scandalisé, que quelques jeunes gens, sur-tout ceux qui gagnent leur vie à travailler en laine, & qui ne faisoient rien alors à cause des fêtes, coururent dans la ville, & entrerent de force dans quelques maisons.

Ils se saisirent entr'autres d'Adrien Fourré, Prêtre, soupçonné d'apprendre aux enfans le Catéchisme & les prieres de la nouvelle religion ; ils l'arracherent de sa maison, & après l'avoir assommé, le traînerent dans la place publique où se font les exécutions, à dessein de le brûler. A ce tumulte, l'exécuteur de la Justice accourt ; il défend à la populace de

CHARLE IX. 1561.

paſſer outre, comme s'il eût été chargé de cet ordre ; il s'empare du cadavre du malheureux prêtre, & au milieu des acclamations d'un peuple furieux, il le brûle, comme s'il avoit été légitimement condamné. Pluſieurs animez par cet horrible ſpectacle, vinrent inveſtir le palais épiſcopal, depuis longtems fortifié par des tours & par de bonnes murailles, contre de pareilles entrepriſes de la part des bourgeois. Ils demanderent à voir leur Evêque. Dès qu'il eut paru à une fenêtre, en habit de Cardinal, leur fureur ſe calma, & comme la nuit étoit proche, chacun ſe retira chez ſoi. Le lendemain la Nobleſſe du voiſinage, qui avoit été convoquée, arriva dans la ville, & calma la ſédition par ſa préſence.

Le Roi inſtruit de ce qui s'étoit paſſé à Beauvais, y envoya le maréchal de Montmorency, couſin germain du cardinal de Chatillon, & gouverneur de l'Iſle de France, dont Beauvais dépend. Le Maréchal prit avec lui les juges royaux de Senlis, & informa pendant quelques jours contre les auteurs de la ſédition. On ſe contenta de faire le procès à deux : l'un étoit ſerrurier, & l'autre étoit le bourreau, qui fut puni pour avoir oſé faire une exécution ſans l'ordre des magiſtrats. Comme il n'y avoit pas aſſez de preuves contre les autres, & que la ſédition n'avoit été précedée d'aucune aſſemblée ou déliberation publique, on prononça ſeulement qu'il en ſeroit plus amplement informé.

Ordonnance du Roi donnée à l'occaſion de ces troubles.

On empriſonna à Paris pour le même ſujet un certain Jean de Han, prédicateur étourdi & furieux, religieux de l'Ordre que François de Paule inſtitua du tems de Louis XI. Ces troubles déterminérent enfin le Roi, qui étoit encore à Fontainebleau, à envoyer dans toutes les Provinces une nouvelle Ordonnance. Elle fut adreſſée aux Gouverneurs, & non aux Parlemens, parceque le mal preſſoit, & demandoit un prompt reméde. Sa Majeſte défendoit par cette Ordonnance d'employer les noms odieux d'Huguenot & de Papiſte ; de troubler la ſûreté, la tranquillité, & la liberté dont chacun doit joüir ; & d'aller en troupes grandes ou petites dans les maiſons d'autrui, ſous prétexte de faire exécuter les anciens Edits, qui défendoient les aſſemblées : Ordonnoit de rendre inceſſamment la liberté à ceux qui avoient été arrêtés pour cauſe de religion : Permettoit de rentrer dans le Royaume à ceux qui en étoient

ſortis pour la même cauſe, depuis le tems de François I; les aſſûrant qu'ils n'auroient rien à craindre pour leurs vies & pour leur liberté, pourvû qu'ils vécuſſent en Catholiques & ſans ſcandale : Permettoit à ceux qui ne voudroient pas reſter dans le royaume à ces conditions, de vendre leurs biens & de ſe retirer ailleurs.

Le Parlement de Paris défend de la publier, & fait des remontrances au Roi.

Le Parlement de Paris défendit, par un Arrêt, de publier cette Ordonnance; & dans les remontrances qu'il préſenta au Roi, il allégua pour juſtifier ſa conduite : Qu'il étoit contre l'uſage d'adreſſer aux Gouverneurs, & non aux Parlemens, une Ordonnance qui ne peut être regardée comme Loi dans l'étenduë de leurs gouvernemens, qu'elle n'ait été publiée & enregiſtrée dans les Cours Souveraines du royaume : Que l'Ordonnance ſembloit donner à chacun la liberté de choiſir telle Religion qu'il lui plairoit, quoique juſqu'alors la France eût toûjours rejetté les fauſſes Religions, & n'eût admis que la ſeule véritable : Qu'en accordant la liberté de rentrer dans le royaume à des ſujets qui en avoient été bannis depuis long-tems, pour avoir embraſſé une fauſſe Religion, on donnoit lieu à une infinité de diſputes, de procès & de troubles : Que la clauſe inſerée dans l'Ordonnance, *Pourvû qu'ils vécuſſent en Catholiques & ſans ſcandale*, n'étoit pas une barriére ſuffiſante pour contenir les Proteſtans dans leur devoir, puiſque l'expérience apprenoit tous les jours que la plûpart abuſoient du nom de Catholique. Enfin qu'on accordoit à ceux qui étoient hors du Royaume, & qui ne voudroient pas y revenir pour vivre en Catholiques, la permiſſion de vendre leurs biens, & de ſe retirer ailleurs; diſpoſition contraire aux Loix, qui défendent de porter l'argent du Royaume chez les étrangers, & particulierement chez nos ennemis.

Quoique l'Ordonnance, qui n'avoit pas été verifiée dans la forme ordinaire, ne fût pas également obſervée par tout, on rendit néanmoins la liberté aux priſonniers; & les éxilés, revenus dans leur patrie, furent remis dans leur premier état. Un Edit ſi favorable aux Proteſtans, en augmenta conſidérablement le nombre, & rendit leurs aſſemblées plus fréquentes & plus nombreuſes.

C'eſt ce qui engagea le cardinal de Lorraine, le Roi étant encore à Rheims, de porter ſes plaintes à la Reine mere, &

CHARLE IX.
1561.

Plaintes du cardinal de Lorraine contre la déclaration.

de dire hautement : Que les affaires alloient de mal en pis : Que le plus grand nombre abusoit des Edits de sa Majesté, & portoit jusqu'à la licence la liberté qui leur étoit accordée : Que les villages, les bourgs & les villes retentissoient du bruit des assemblées, toutes défenduës qu'elles étoient : Que tout le monde accouroit aux Prêches : Que les ignorans y venoient par curiosité & par amour pour les nouveautez ; & qu'ils se laissoient séduire avec la même facilité qu'ils y alloient : Qu'on n'avoit plus d'ardeur & d'attachement pour l'ancien culte : Que plusieurs se moquoient des cérémonies les plus respectables de l'antiquité : Que la multitude quittoit la Religion Catholique, pour passer dans le parti des Protestans : Que tant d'Edits ajoûtez les uns aux autres ne produisoient d'autre effet, que d'entretenir & d'excuser la negligence des Magistrats. De tout ceci le Cardinal concluoit, qu'il étoit necessaire, en attendant les conférences qui devoient se tenir par ordre du Roi, pour terminer les disputes sur la Religion, de ne rien innover ; & d'en faire une loi inviolable, qui seroit publiée & enregistrée au Parlement. On crut que le Cardinal avoit exprès parlé de la sorte, parce qu'assuré des sentimens & de la resolution du Parlement, il se flattoit d'empêcher, par les réglemens que l'on feroit dans cette assemblée, la célébration d'un Concile national, qu'il sçavoit n'être pas du goût de la Cour Romaine.

Le Roi vient au Parlement.

Le Roi, la Reine sa mere, les Princes, les Grands du royaume, tous les Conseillers d'Etat, & le prince de Condé lui-même, vinrent au Parlement, pour y déliberer sur les moyens de remédier aux troubles présens. Le chancelier de l'Hôpital ouvrit l'Assemblée par un discours, dans lequel il recommanda au nom du Roi, que l'on opinât en peu de mots. « Il n'est pas » question ici, leur dit-il, de parler des matieres de la Reli» gion : on doit les traiter au premier jour dans un Concile na» tional. Il s'agit seulement des moïens dont on pourroit se » servir, pour prévenir les troubles qui s'élévent tous les jours » dans le Royaume, à l'occasion de la diversité des sentimens » sur la Religion ; pour rétablir la paix & la tranquillité publi» que ; pour faire rendre à la Majesté du Souverain l'obéïssan» ce qui lui est duë ; pour empêcher ou reprimer la licence & » la rébellion, suites presqu'inévitables de ces dissentions. »

Charle IX. 1561.

Les avis se réduisirent à trois. Le premier, de suspendre l'exécution des Edits contre les Protestans, jusqu'à ce que le Concile eût prononcé sur les articles qui faisoient le sujet des contestations. Le second, de les punir du dernier supplice. Le troisiéme, de renvoyer aux Tribunaux Ecclésiastiques la connoissance de cette affaire ; de punir de mort ceux qui feroient des assemblées défenduës, ou en secret, ou en public, avec des armes ou sans armes ; & de défendre sous les mêmes peines de s'écarter, en prêchant & en administrant les Sacremens, des cérémonies & des usages reçûs & observés jusqu'alors dans l'Eglise Romaine.

Ce dernier avis, suivant le calcul fait par le Greffier Jean du Tillet, l'emporta à la pluralité des voix, après beaucoup de débats. La plûpart se récrioient, & accusoient le Greffier de n'avoir pas compté fidelement les suffrages, & d'y avoir compris ceux qui n'avoient pas assisté au commencement des déliberations : abus contraire à l'usage & aux loix, & qu'on ne devoit pas souffrir.

Edit de Juillet.

Enfin ce fut sur ce plan, mais avec diverses modifications, qu'on dressa l'Edit de Juillet, ainsi appellé à cause du mois où il fut rendu. Le Roi, par cet Edit, ordonnoit à tous ses sujets de vivre en paix, & de s'abstenir des injures, des reproches & des mauvais traitemens : Défendoit toutes levées de gens de guerre, tous engagemens, & tout ce qui pouvoit avoir quelque apparence de faction, de conspiration, ou de révolte : Enjoignoit aux Prédicateurs, sur peine de la vie, de ne point user dans leurs Sermons de termes trop vifs, & de traits seditieux ; mais d'instruire modestement le peuple : Attribuoit la connoissance & le jugement en dernier ressort de toutes ces affaires aux Gouverneurs des Provinces, & aux Siéges, qu'on appelle Présidiaux : Defendoit de tenir aucunes assemblées publiques ou particulieres, quoi qu'on y vînt sans armes : Ordonnoit de suivre dans l'administration des Sacremens, la pratique & les usages de l'église Romaine : Reservoit aux Juges Ecclésiastiques la connoissance & le jugement du crime d'hérésie : Prescrivoit aux Juges Royaux de ne prononcer que la peine du bannissement, contre ceux qui seroient trouvés assez coupables, pour être livrés au bras séculier. Sa Majesté déclaroit enfin, que toutes ces Ordonnances subsisteroient, jusqu'à

CHARLE IX. 1561.

ce qu'un Concile général ou national en eût autrement décidé.

On ajoûta à l'Edit une amnistie générale, & une abolition de tout le passé, pour ceux qui avoient causé des troubles au sujet de la Religion; pourvû qu'à l'avenir ils vécussent en Catholiques & en paix. On ordonna aussi que les délateurs convaincus de faux seroient griévement punis; & l'on défendit absolument le port des armes à tous ceux à qui les Edits ne permettent pas expressément d'en porter.

Colloque resolu & convoqué à Poissy.

Dans la même Assemblée, on arrêta, mais par une délibération à part, que les Prélats se trouveroient aux Colloques, ou Conférences qui devoient se tenir au premier jour sur les matieres de la Religion; & que l'on accorderoit des sauf-conduits aux ministres Protestans, qui devoient y venir. Le plus grand nombre s'opposa à cet article, disant que c'étoit compromettre & exposer témérairement à un très-grand danger la Doctrine reçuë dans tous les temps, & la Religion de nos Peres. Mais le cardinal de Lorraine fut en ce point de l'avis de la Reine Catherine, & tint ferme pour les Colloques. C'étoit sans doute dans l'esperance de faire montre de son esprit, & de s'attirer les applaudissemens du peuple, dont il étoit très jaloux: car il se vantoit de confondre les Protestans par les témoignages des Peres; & pour inspirer du courage & de la confiance à ceux de son parti, ce Prélat leur faisoit de magnifiques promesses. Ainsi afin d'accélerer un triomphe dont le Cardinal se croyoit assuré, on convoqua le Colloque à Poissy, ville peu éloignée de S. Germain, où tous ceux de part & d'autre, qui devoient assister aux Conférences, eurent ordre de se trouver le 10 d'Août.

Quelques temps auparavant François d'Escars fut convaincu par des piéces, qu'on disoit écrites de sa main, d'avoir conspiré avec le duc de Guise contre le roi de Navarre, qui l'avoit pour cela chassé de sa maison. Mais l'ayant reçû de nouveau, & retabli dans son premier emploi, ceux à qui la fidelité de d'Escars étoit suspecte, en furent affligés, & conseillerent à l'Amiral, qui s'étoit éloigné de la Cour pendant le voyage du Roi à Rheims, d'y retourner promptement, & de veiller à la sûreté du Roi de Navarre, qu'ils voyoient avec peine livré aux artifices, & environné des piéges de ses ennemis.

Le

Le duc de Guise au retour de Calais, où il avoit conduit Marie reine d'Ecosse, parut n'avoir rien plus à cœur, que de se reconcilier avec le prince de Condé, que le Roi avoit mandé dans cette vûë. Le Prince écrivit sécretement à tous ses amis de le venir trouver, & en particulier au maréchal de Montmorenci, qui vint avec un grand nombre de Gentilshommes, mais trop tard; car l'affaire étoit déjà faite.

Reconciliation du duc de Guise avec le prince de Condé.

Le 28 d'Août[1], on tint une grande Assemblée, où se trouverent le roi de Navarre, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, d'Armagnac & de Guise; les ducs de Montpensier, de la Roche-sur-Yon, de Nemours, de Nevers & de Longueville; le connêtable de Montmorenci, & Jean de Brosses d'Etampes; le chancelier de l'Hôpital, les maréchaux de S. André & de Brissac; l'Amiral de Coligni, & les Conseillers d'Etat, avec le prince de Condé & le duc de Guise. Le Roi adressant la parole à la Reine sa mere, dit qu'il les avoit assemblés, pour terminer les differends qui étoient entre le prince de Condé & le duc de Guise, & pour les reconcilier. « J'espere, ajoûta le Roi, qu'ils voudront bien » le faire pour l'amour de moi, & pour la tranquillité publi- » que. » Il ordonna ensuite au duc de Guise de dire sincérement au prince de Condé les choses, telles qu'elles étoient. Le Duc répondit qu'il alloit obéïr à sa Majesté; puis adressant la parole au prince de Condé: « Je vous proteste, Monsieur, lui dit- » il, que je n'ai point été l'auteur de votre emprisonnement, » & que je ne l'ai pas même conseillé. » Le Prince se tournant de même vers le duc de Guise, dit; « Qui que ce soit, qui » m'ait fait cette injure, je le regardai toûjours comme un mal- » honnête homme & un scelerat. » Le duc répondit qu'il pensoit comme lui, mais que cela ne le regardoit point. Le Roi les fit embrasser l'un l'autre, & promettre mutuellement qu'ils seroient toûjours amis, comme il convenoit à des parens. On dressa un acte autentique de cette reconciliation, qui fut signé par Claude de Laubespine & Jacque Bourdin secretaires d'Etat. La Cour parut applaudir à cet accommodement; & la Reine marqua publiquement sa joie, par le magnifique repas qu'elle donna le même jour aux Princes & aux principaux Seigneurs.

1 Le pere Daniel dit le 24.

CHARLE IX. 1561.

Quelques-uns blâmerent le maréchal de Montmorenci, de ce qu'en venant trouver le prince de Condé avec une si nombreuse suite, il avoit marqué trop d'attachement pour les Bourbons; mais le Connêtable son pere dit pour le justifier, qu'ayant l'avantage d'être allié aux Princes de la maison de Bourbon, il se seroit rendu indigne d'une alliance si honorable, s'il eût manqué en pareille occasion à rendre ce qu'il devoit à un Prince du sang.

Plusieurs disoient que le prince de Condé s'étoit trop pressé de faire son accommodement, parce qu'ils prévoyoient que le duc de Guise étant reconcilié avec lui, rien n'empêcheroit qu'il ne se formât une union très-étroite entre le duc de Guise & le Connêtable. En effet, il étoit aisé de voir que ce vieux Seigneur ne tenoit plus au prince de Condé, que par bienséance & par honneur; & qu'il en étoit réellement très-éloigné par principe de Religion.

Assemblée des Etats.

L'assemblée des Etats commencée à Orleans l'année précédente, & renvoyée à Pontoise pour le mois de Mai de cette année, fut encore prorogée jusqu'au mois d'Août, à cause des affaires pressantes dont la Cour étoit accablée. On y envoya André du Mortier, & bien-tôt après l'Amiral de Coligni, pour engager tous les Ordres du Royaume à confirmer le traité touchant la Régence, conclu entre la Reine mere & le roi de Navarre. L'un & l'autre eurent bien de la peine à obtenir cette ratification des Etats, qui ne se rendirent qu'aux instantes prieres du roi de Navarre.

Les trois Ordres ayant déjà employé bien du tems à compiler & a rédiger les demandes des Provinces, le jour avant la reconciliation du duc de Guise avec le Prince de Condé, le Roi fit l'ouverture des Etats dans la salle du château de S. Germain, qu'on avoit préparée pour cette cérémonie. Il étoit assis sur son trône, ayant à sa gauche la Reine mere, au dessous Madame sa sœur, & plus bas le roi de Navarre: devant eux étoient, à la droite le connêtable de Montmorenci, & à la gauche le chancelier de l'Hôpital. Le duc de Guise étoit couché aux pieds de Sa Majesté avec le bâton semé de fleurs de lys d'or, qui étoit la marque du grand Maître de la maison du Roi.

Quelques Cardinaux, fondés sur l'éminence de leur dignité

& sur l'usage des autres Royaumes, prétendirent avoir le pas au dessus des Princes du sang. La question fut jugée en faveur des Princes. Les cardinaux de Châtillon & d'Armagnac acquiescerent au jugement, & prirent séance après les Princes. Le cardinal de Bourbon, étant plus âgé que le prince de Condé, se plaça après le roi de Navarre. Le cardinal de Tournon doyen du sacré College, & les cardinaux de Lorraine & de Guise, sortirent de l'assemblée en murmurant contre leurs collégues. Le cardinal de Guise dit même tout haut: Qu'il y en avoit parmi les Cardinaux qui honoroient leur chapeau, & d'autres que leur chapeau honoroit.

Contestation entre les Cardinaux & les Princes du sang.

Le Chancelier après avoir exposé en peu de mots les raisons qui avoient fait differer l'assemblée jusqu'à ce jour, exhorta au nom du Roi tous les deputez à dire avec une entiere liberté leurs sentimens, sur ce qui concernoit l'Etat, & à continuer avec zele ce qu'ils avoient commencé.

Discours des orateurs des trois Ordres.

Jacque Bretagne, juge d'Autun, parla pour le Tiers-Etat. Il félicita la Reine mere, & le roi de Navarre sur leur union, qui étoit un présage certain de toute sorte de biens pour le Roi & pour le royaume. Il tomba ensuite rudement sur les déreglemens & les mœurs corrompuës des Ecclésiastiques. Il dit: Que les Pasteurs étoient d'une ignorance honteuse, qu'ils n'instruisoient point leurs troupeaux; qu'ils ne leur donnoient pas les bons exemples d'une vie pure & irréprochable, comme ils y étoient obligés; qu'ils scandalisoient les peuples par leurs déreglemens; que, comme des mercenaires, il ne faisoient rien que par un sordide intérêt; qu'ils ne songeoient à rien moins qu'à remplir leurs devoirs; qu'ils se plongeoient dans le plaisir, l'oisiveté & le luxe; qu'il ne falloit point chercher d'autre cause de tous les maux qui accabloient un royaume autrefois si florissant: Qu'ainsi il demandoit au nom du peuple, que le Roi, dont le premier devoir étoit de défendre la religion, s'appliquât avec soin à déraciner tous les vices: Qu'il ôtât aux Prélats une jurisdiction qui ne leur convenoit point: Qu'il employât à des œuvres pieuses les revenus qu'ils en tiroient: Qu'il fit célébrer un Concile national, qui étoit le seul reméde qu'on pût apporter aux maux de la France; & qu'il donnât des saufconduits à tous ceux qui voudroient y venir; que S. M. présidât au concile en personne, ou par les Princes de son sang: Qu'en

CHARLE IX. 1561.

attendant les décisions du Concile sur les matieres de la Religion, on accordât la permission de tenir des assemblées à ceux que leur conscience empêchoit d'assister aux assemblées & aux cérémonies de l'église Romaine ; mais comme ces assemblées étoient défenduës, qu'il plût au Roi d'ordonner aux Gouverneurs & aux magistrats des Provinces d'y assister, afin qu'il ne s'y passât rien de contraire au bien du Roi & de l'Etat.

L'Orateur ajoûta qu'on ne devoit pas se servir du préjugé, qu'on faisoit valoir depuis long-tems contre les Protestans. Il fit voir que l'Eglise Romaine ne pouvoit pas non plus employer la longue prescription, sur laquelle elle s'appuyoit, pour substituer le mensonge & l'erreur à la vérité : Enfin il conclut qu'on ne devoit pas terminer les disputes en matiere de religion, par les armes & par l'oppression, mais par la douceur & par la seule parole de Dieu.

L'Orateur se plaignit ensuite de ce que l'argent, & non pas le mérite, élevoit les hommes aux charges de judicature, & il demanda que dans la suite les charges ne fussent plus vénales : Que l'on en fût pourvû de la maniere que les Etats d'Orleans l'avoient reglé sous le bon plaisir du Roi ; & que S. M. ne mît dans la magistrature que des hommes de probité & d'honneur, recommandables par leur desintéressement, leur pieté, & leur sçavoir. Le deputé qui parla au nom de la Noblesse, dit presque les mêmes choses.

L'Orateur de l'Etat Ecclésiastique, après avoir modestement répondu aux reproches qu'on avoit faits au Clergé, demanda que le Roi regardât comme son premier devoir, de soûtenir la religion, de protéger le Clergé, de conserver, de respecter & d'augmenter même les droits, les privileges & la dignité de cet Etat : » Ce sont, dit-il, d'excellens moyens, » pour contenir les peuples dans le devoir. »

Moyens de payer les dettes de l'Etat.

On mit de nouveau en déliberation la grande affaire des dettes de l'Etat ; & on proposa plusieurs moyens de les acquitter, & de rétablir les finances épuisées par les guerres précédentes, & par les libéralitez excessives de nos Rois. On demandoit sur cet article, que ceux qui avoient administré les finances, fussent contraints d'en rendre compte ; & que jusqu'à ce qu'il fût rendu, ils fussent exclus du Conseil & suspendus des fonctions de leurs charges : Qu'à la réserve de

la Reine, on obligeât ceux qui avoient reçu des gratifications, des dons, & des pensions excessives, à les rendre : Que l'on confisquât au profit du Roi les fruits de tous les bénéfices, qui étoient en litige.

On fit encore diverses propositions, qui tendoient à ôter au Clergé une partie des grands biens qu'il possede, comme de prélever, au profit du Roi & de l'Etat, un quart des revenus des bénéfices, qui valent 500 livres ; un tiers de ceux qui valent 1000 livres ; la moitié, de ceux qui sont de 3000 liv. pour ceux qui montent à 12000 liv. d'en laisser trois mille au beneficier, & de donner le reste au Roi ; d'ôter aux Chartreux, aux Celestins, aux Mathurins, aux Minimes, & à tous les autres Ordres religieux de l'un & de l'autre sexe, tout ce qu'ils avoient au dessus de ce qui est nécessaire pour vivre ; enfin de vendre generalement tous les fonds appartenans aux Ecclesiastiques, excepté ceux qui servent à loger les Evêques & les Chanoines.

» On tirera, disoit-on, de cette vente six-vingt millions ; » on en laissera la troisiéme partie aux Ecclésiastiques ; laquelle » constituée en rente leur rapportera autant de revenu, qu'ils » en tiroient de leurs fonds, & le reste sera employé à acquit- » ter les dettes du Roi. Ainsi les fonds publics seront aug- » mentés, & l'on pourra soulager le peuple par la diminution » des impôts dont il est surchargé.

On demanda de plus la révocation de l'Edit de Juillet, qui défendoit les assemblées & les prêches des Protestans; neanmoins avec ce tempérament : que sous prétexte de liberté, il ne s'y passeroit rien qui ressentît les invectives, les injures & la licence, & qu'on n'embrasseroit pas indifferemment & sans distinction les nouvelles opinions. On supplioit enfin le Roi de convoquer un Concile national, & d'y présider ; d'ôter aux Ecclésiastiques toutes leurs jurisdictions, & de les réünir au domaine.

Ces propositions faites de vive voix & par écrit, & un grand nombre d'autres, très-préjudiciables au Clergé, venoient du déchet de l'autorité du Pape en France, & de ce que plusieurs, ou par pieté ou par amour de la nouveauté, se declaroient publiquement en faveur des Protestans, & se joignoient à eux. Le Clergé bien conseillé, pour conjurer la tempête dont il

CHARLE IX. 1561.

étoit menacé, & pour calmer la jalousie que donnoient les biens immenses qu'il possedoit, offrit de son propre mouvement au Roi de lui payer par an quatre décimes, pendant six ans. Par une offre si généreuse, il appaisa les Grands, & se les rendit plus favorables.

Mort de la duchesse de Montpensier.

Jacqueline de Lonvy, épouse du duc de Montpensier, mourut de Phtisie, ou consomption, le 28 d'Août; Princesse d'un courage & d'une prudence au dessus de son sexe, qui ne cherchoit que la paix & la tranquillité publique, & que l'on croyoit capable de prévenir & d'empêcher tous les troubles qui s'éleverent après sa mort. Elle laissa cinq filles; Françoise, mariée depuis long-tems à Henry-Robert de la Mark duc de Bouillon; Anne, qui avoit accompagné la Reine Elizabeth en Espagne, & qui à son retour avoit épousé Henry de Cleves, duc de Nevers, & étoit morte peu de tems après. Le duc de Montpensier, qui croyoit par-là décharger sa maison d'un pesant fardeau, fit les trois autres Religieuses malgré sa femme, qui avoit destiné la troisiéme, nommée Charlotte, au duc de Longueville. Cette sage mere crut voir que sa fille ne faisoit sa profession qu'à regret. Ses conjectures n'étoient que trop fondées; puisque quelque tems après la jeune Religieuse quitta son convent & se retira en Allemagne, où elle fut très-bien reçuë de Frederic Palatin, un des sept Electeurs de l'Empire, & mariée à Guillaume de Nassau prince d'Orange, comme nous le dirons en son lieu. La duchesse de Montpensier voulut avant sa mort avoir une conversation avec Jean Malo Protestant, & recevoir ses instructions. Mais ayant demandé avec empressement le saint Viatique, Malo s'y opposa, disant : Que ce Sacrement n'avoit pas été institué pour être donné à chacun en particulier, comme le Baptême; mais afin que plusieurs ensemble y participassent. Cette raison ne persuada pas la Duchesse.

Lettre de la Reine mere au Pape Pie IV.

En attendant le jour marqué pour commencer les conferences, la Reine mere, qui paroissoit favoriser les Protestans, de l'avis, à ce qu'on croit, de Montluc évêque de Valence, écrivit une longue lettre au Pape le 4 d'Août. Après avoir exposé au Saint Pere les dangers & les maux causez dans le Royaume par les differends de religion, elle l'exhortoit à y apporter un prompt reméde.

» Le nombre (disoit Catherine dans sa lettre au Pape) de » ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine, est si grand, » qu'on ne peut plus le contenir par la rigueur des loix, & par » la force des armes; il est devenu si puissant par les Nobles & » les magistrats qui ont embrassé ce parti, il est si bien uni, » & il acquiert tous les jours tant de forces, qu'il se rend for» midable dans toutes les parties du Royaume. Cependant par » une grace particuliere de Dieu, il n'y a parmi eux ni Ana» bâtistes, ni Libertins, ni aucuns partisans des opinions, » qu'on regarde comme monstrueuses. Tous admettent les » douze articles du Symbole, comme ils ont été expliqués par » VII [1] Conciles œcumeniques. Ainsi plusieurs Catholiques » des plus zelez croyent, qu'on ne doit pas les retrancher de » la communion de l'Eglise, quoiqu'ils pensent differemment » sur quelques autres points, qu'on peut les tolerer sans dan» ger, & sans conséquence, & que ce seroit un acheminement » à la réünion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine.

CHARLE IX. 1561

» Plusieurs personnes d'une grande pieté se flattent que si on » terminoit de cette maniere les differends de religion, Dieu, « qui assiste toûjours les siens, dissiperoit les ténébres, & fe» roit briller aux yeux de tous la lumiere de la verité. Ils pen» sent que, si votre Sainteté ne goûtoit pas ces avis, & qu'il » fallût attendre les secours du Concile général, on devroit du » moins, parce que le mal presse, chercher dès-à-present des » remédes particuliers, pour faire revenir ceux qui se sont se» parez, & pour retenir ceux qui sont demeurez unis. Que » pour gagner les premiers, il n'y a point de meilleur moyen » que l'instruction, les conferences pacifiques & fréquentes » entre ceux de l'un & de l'autre parti, qui ont le plus de scien» ce & d'amour pour la paix; & du côté des Evêques & des » autres Ministres, un grand soin de prêcher, d'instruire, d'a» vertir, & d'exhorter les peuples à la charité, à la concorde, » & à s'abstenir de part & d'autre de tout terme injurieux, & » de toute dispute: Que pour ceux qui sont demeurez dans le » sein de l'Eglise, mais qui ont des doutes, des difficultez & » des peines d'esprit, il faudroit leur ôter tous les sujets de

1 Il y a peut-être une faute, en mettant VII. au lieu de IIII. car les Protestans ne reconnoissent pour Conciles œcumeniques que les quatre premiers, de Nicée, de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine.

CHARLE IX. 1561.

» ſcandale: Que Dieu ayant ſur-tout défendu l'uſage des Ima-
» ges, & S. Gregoire l'ayant deſaprouvé, on devroit abſolu-
» ment les bannir, au moins du lieu deſtiné à l'adoration & au
» culte public de la divine Majeſté : Qu'on pourroit omettre
» dans l'adminiſtration du Baptême les exorciſmes & les for-
» mules de prieres, qui n'entrent point dans l'inſtitution de ce
» Sacrement, & qu'il ſuffiroit d'y employer l'eau & les paro-
» les, conformément au précepte divin : Que non ſeulement
» il n'étoit point néceſſaire, mais qu'il y avoit même quelque
» danger à mettre de la ſalive dans la bouche de l'enfant qu'on
» baptiſe.

» Ces perſonnes, très-ſaint Pere, ſont perſuadées, ajoûtoit-
» elle, qu'on doit rétablir, pour tous les Chrétiens ſans diſtinc-
» tion, l'uſage entier de la ſainte Communion, ou la commu-
» nion ſous les deux eſpeces, & que l'autorité du Concile de
» Conſtance, qui ne doit pas l'emporter ſur la loi de Dieu,
» n'eſt point un obſtacle à ce rétabliſſement. Pluſieurs ſont en-
» core ſcandaliſés de voir communier une, ou pluſieurs per-
» ſonnes, contre l'inſtitution divine, ſans avoir fait les prieres
» qui doivent préceder la Communion, & qui doivent être
» entenduës de tous, & ſans qu'on ait auparavant expliqué ce
» qui concerne l'uſage de ce redoutable Sacrement. C'eſt-pour-
» quoi un grand nombre de perſonnes pieuſes ſouhaitent de
» voir rétablir l'ancien uſage de l'Euchariſtie : Que ſuivant
» cet uſage, les Evêques aſſemblaſſent le premier Dimanche
» de chaque mois, ou plus ſouvent, ſi on les en prioit, ceux
» qui voudroient communier : Qu'après avoir chanté des Pſeau-
» mes en langue vulgaire, tous fiſſent en général une confeſ-
» ſion de leurs péchez : Qu'on fît des prieres publiques pour
» le Roi, pour les Seigneurs, Eccléſiaſtiques & autres, pour
» le beau tems, pour les fruits de la terre, pour les affligez :
» Qu'enſuite on lût & qu'on expliquât quelques endroits du
» ſaint Evangile, ou des Epîtres de S. Paul ſur l'uſage de la
» ſainte Euchariſtie, & qu'on admît après tous les aſſiſtans à
» la Communion ſous les deux eſpeces : Qu'on abolît la fête
» du Corps du Seigneur nouvellement établie, qui donne
» lieu à bien des ſcandales, & qui n'eſt point neceſſaire ; ce
» Sacrement n'ayant pas été inſtitué pour la pompe & pour le
» ſpectacle, mais pour engager les fideles à une adoration &
» à un culte en eſprit.

La

La Reine faisoit ensuite observer au Pape les défauts essentiels qui se sont glissez dans la célébration des saints mysteres & de l'Office divin ; le premier est de réciter toutes les prieres dans une langue qui n'est point entenduë, comme si les prieres n'étoient que pour les Prêtres, & qu'elles ne fussent pas également pour les peuples qui y assistent. « Et si on n'entend pas » ce qui se dit, ajoûtoit la Reine, comment peut-on répondre » avec attention *Amen*, ou *Ainsi soit-il*? Que si on veut absolument retenir l'usage de la langue Latine dans les offices » publics, qu'on les traduise au moins, afin que tout le monde » les entende. »

Un autre usage, que Catherine relevoit comme un abus & un grand défaut, contraire à l'institution divine de cet auguste mystere, étoit l'introduction des Messes particulieres, où le Prêtre seul participe au sacrifice, & où le peuple assiste comme un simple spectateur, qui n'y prend aucune part. » On souhaiteroit, très-saint Pere, ajoûtoit-elle, voir rétablir l'ancien » usage de la psalmodie en langue vulgaire dans toutes les » parties du service Divin, & que dans les prieres qui se font » en particulier, on ne se servît que de la langue qui est entenduë de ceux qui prient. » Elle continuoit ainsi :

» Ce sont-là les abus qu'il semble nécessaire de corriger. » Au reste les gens de bien veulent que le souverain Pontife » ne perde rien de son autorité ; que l'on conserve le respect » & l'obéïssance qui lui sont dûs ; qu'on n'admette aucun changement, aucune innovation dans la doctrine ; & que si les » Ministres sont coupables de quelques fautes, on n'abolisse » pas pour cela le Ministere, dont l'autorité toûjours respectable doit toûjours subsister. Mais après avoir pourvû à la » conservation & à la sûreté de ces articles si importans, il » ne peut y avoir d'inconvénient ; il est même juste & raisonnable, de s'appliquer avec autant de soin que de charité à » corriger dans tout le reste ce qui mérite d'être réformé, pour » ôter tout ce qui est une occasion de chûte & de scandale.

Cette lettre écrite avec toute la liberté Françoise, dans des circonstances si délicates, & dans un tems si suspect, où l'on parloit hautement de tenir un Concile national, irrita étrangement le Pape. Il dissimula néanmoins son chagrin ; on croit même que cette lettre le détermina à tenir au plûtôt sa parole,

CHARLE IX. 1561.

Colloque de Poissy.

& à ne plus differer la convocation du Concile general, qu'il avoit promis, mais qu'il n'avoit guére envie d'accorder.

Le tems fixé pour les Conferences de Poissy approchoit. Les Evêques & les Docteurs s'assemblerent le premier jour d'Août, pour deliberer sur les matieres dont on traiteroit, & ils y employerent beaucoup de tems assez inutilement; car ils se proposoient seulement de traiter dans le Colloque, de la charge & des devoirs des Evêques, de la dignité des Eglises Cathedrales, des Chapitres & de leurs exemptions, des Curez, de l'établissement de leurs bénéfices, & des revenus ou pensions qu'il convenoit de leur accorder; de la nécessité de regler le nombre des Prêtres; de la réformation de la discipline monastique; de ce qu'ils appellent commendes, & bénéfices compatibles; des moyens de retrancher les procès au sujet des bénéfices; enfin des censures Ecclesiastiques: & ils s'imaginoient qu'en répondant à ces questions, ils remedieroient efficacement aux maux qui desoloient l'Eglise dans ces tems fâcheux de troubles & divisions.

Augustin Marlorat, François de S. Paul, Jean-Raymond Merlin, Jean Malo, François Morel, Nicolas Tobie, Theodore de Beze, Claude de la Boissiere, Jean Bouquin, Jean Viret, Jean de la Tour, & Nicolas des Gallards, deputez par les Protestans pour assister aux Conferences, étoient déjà arrivez, & avoient tenu de leur côté quelques assemblées. Jean de l'Epine, qui venoit de quitter l'habit de Dominicain, & qui fit alors pour la premiere fois une profession ouverte de la religion Protestante, y vint presqu'aussi-tôt; & quelque tems après on vit à la Cour Pierre Martyr Vermili, qu'on avoit fait venir de Zurich, & que son parti regardoit comme un très-grand Théologien.

Ces Ministres avant le jour marqué pour le Colloque, chargerent Augustin Marlorat & François de S. Paul, de presenter au Roi une requête, par laquelle ils demandoient quatre choses, comme des conditions préliminaires: Que les Evêques y assistassent comme parties, & non comme juges: Que le Roi avec son Conseil présidât aux Conferences: Que toutes les controverses fussent décidées par la seule parole de Dieu: Que tout ce qui seroit décidé fût écrit par des Notaires, Greffiers, ou Secretaires, dont les parties conviendroient, & dont les actes feroient foi.

La requête ayant été renvoyée au Conseil, les Ministres Protestans, qui ne recevoient point de réponse, presserent la Reine de s'expliquer. Catherine accorda tous les articles de leur requête, avec cette difference seulement, qu'au lieu de Notaires ou Greffiers, ils auroient un des quatre Secretaires d'Etat; leur laissant la liberté de faire écrire chaque jour sur des registres, & par qui ils voudroient, tout ce qui auroit été traité dans les Conferences; soit qu'il y eût eu une décision, soit que les articles fussent restez indécis. Mais comme ils faisoient instance pour obtenir que le Roi présidât aux conferences, comme il convenoit, & qu'on leur en donnât une assurance par écrit; la Reine leur dit de compter sur sa parole, & de ne pas exiger un écrit, qui dans les circonstances présentes seroit également contraire à leurs interêts, & à ceux du Roi.

CHARLE IX. 1561.

Le Cardinal de Lorraine avoit déjà disputé en particulier, en presence de la Reine, avec Theodore de Beze, & il lui avoit reproché d'avoir écrit quelque part: *Que ceux qui chercheroient J. C. ne le trouveroient pas plus dans la cêne que dans la bouë*. Ce reproche étoit dans le Cardinal la suite d'un défaut de mémoire. Il attribuoit faussement à Beze ce que Philippe Melancton avoit reproché dans la chaleur de la dispute à Jean Œcolampade. Ces deux Ministres disputant un jour sur le mystere de la cêne, le premier reprocha au second, qu'il s'ensuivroit de sa doctrine, que ceux qui chercheroient le Christ ne le trouveroient pas plus dans la cêne, que dans la bouë. Beze détesta cette expression, comme un blasphême; & assûra qu'il n'avoit jamais ni dit, ni écrit, ni même pensé une chose si injurieuse à Dieu. Voilà tout ce qui fut dit de dur; car tout le reste de la conference se passa tranquillement, & même avec des marques d'amitié, au moins à ce qui parut.

Soit que le cardinal de Lorraine voulût faire briller son esprit, soit que flatté par ses amis, il ne doutât pas du succès & du triomphe qui lui étoit préparé, il marquoit un très-grand empressement d'en venir aux mains avec les Protestans. Au contraire un grand nombre de Docteurs faisoient tout leur possible auprès de la Reine, pour obtenir, ou que les Ministres Protestans ne fussent point entendus, ou que si la résolution étoit prise de les entendre, le Roi ne fût point présent au Colloque.

CHARLE IX. 1561.

La raison qu'ils alleguoient étoit très-plausible : il y avoit, disoient-ils, lieu de craindre, que le poison mortel des nouvelles opinions ne se glissât jusque dans l'esprit & le cœur d'un Prince incapable à son âge de résister à l'impression, que font les discours séduisans. Ils ajoûtoient, que des gens déja convaincus d'erreurs condamnées depuis long-tems ne devoient point être écoutés. La Reine ne leur fit point d'autre réponse, sinon qu'on ne feroit rien en cette affaire que de l'avis du Conseil.

Jean de Montluc évêque de Valence, & Pierre Duval évêque de Seez, ayant trouvé le secret de faire entrer le cardinal de Lorraine dans leurs vûës, ce Cardinal pressa la tenuë des conferences. Ainsi le neuviéme de Septembre le Roi vint à Poissy, accompagné de la Reine mere, d'Alexandre duc d'Orleans son frere, de Marguerite de France sa sœur, des Princes du sang, & des Conseillers d'Etat. Il trouva dans une grande salle, qu'on avoit preparée pour le Colloque, environ quarante Evêques, plusieurs Docteurs choisis, avec les cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Guise. Lorsque chacun eut pris sa place, & qu'on eut fait faire silence, le Roi assis, leur dit : Qu'ils n'ignoroient pas pourquoi il les avoit assemblés : Que c'étoit pour chercher avec eux les moyens d'appaiser les troubles, qui s'étoient élevez dans son royaume : Qu'il falloit donc voir comment on pourroit, sans causer de scandale, corriger les abus & travailler le mieux qu'il seroit possible à procurer la tranquillité de l'Etat : Qu'il souhaitoit qu'aucun ne quittât le lieu de l'assemblée, qu'on n'eût fait tous ses efforts, pour terminer les differends, & pour rétablir parmi tous ses sujets la paix, la concorde, & l'amitié : Que s'ils faisoient ce qu'il desiroit, comme il l'esperoit de leur zele, ils pouvoient compter de trouver dans sa personne, & dans ses magistrats, toute la protection, que les Rois ses prédecesseurs leur avoient accordée.

Le Chancelier ayant reçu ordre d'exposer plus au long les intentions du Roi, dit : » Si le Roi étoit dans un âge plus » avancé, il vous auroit expliqué plus amplement ses volon» tez, & il auroit donné en cette occasion des marques éclatan» tes de sa pieté, & du zele ardent dont il est animé pour la » religion, & pour le bien de l'Etat. Marchant sur les pas de » l'Empereur Constantin, qui présida en personne au Concile

» de Nicée, il se trouveroit ici à toutes vos Conferences. Vous » êtes assemblés, comme S. M. vous l'a fait entendre, pour » corriger & extirper tout ce qui s'est glissé d'abus dans la » discipline, & d'erreurs dans la doctrine. Henri II. & François I. avoient conçu ce louable dessein ; mais la mort les » a empêchés de l'exécuter. Vous sçavez que Dieu a établi les » Rois, afin que tenant leurs cœurs, c'est-à-dire, leurs volontez, leurs vûës, & leurs inclinations dans ses mains, il les tourne, » les conduise & les gouverne à son gré, suivant les sages dispositions de sa providence, par rapport aux peuples qui leur sont » soûmis. Ce que Dieu avoit inspiré à nos deux derniers Rois, » il l'a inspiré de même à celui qui est aujourd'hui assis sur leur » trône. Mais pour y réüssir S. M. a besoin du secours des » Evêques. Il ne faut pas faire comme les médecins ignorans, » qui se contentent de calmer, & de suspendre la douleur, » & de pallier le mal, sans guérir le malade. Il faut connoître » la cause de la maladie, & l'extirper. Le mal presse ; il ne » faut point chercher de ces remédes lents, qui viennent de » loin. Le reméde, qu'on attend du Concile général, viendroit trop tard. Il y a toûjours dans ces sortes d'assemblées » un grand nombre d'Evêques étrangers, que le Pape ne peut » se dispenser d'y appeller, & qui n'ont aucune connoissance » de nos affaires, & de nos maux. Les Prélats qui sont ici, » sont freres, cousins, parens, ou amis de ceux qui sont malades, & qui ont besoin de remédes. Ils les traiteront sans » doute avec plus d'attention, de soin, & de charité ; ils sont » à cet égard plus habiles & plus capables de les guérir.

» En vain objecteroit-on, qu'on peut difficilement tenir deux » Conciles à la fois ; puisque nous en trouvons des exemples » dans l'antiquité ? A mesure qu'on fera ici des décrets, ne » peut-t-on pas les envoyer au Pape, afin qu'il y souscrive ? » On en a usé plusieurs fois de cette façon sous Charlemagne, » dans les Conciles provinciaux d'Orleans, d'Arles, & d'Aix. » Il est même arrivé que des Conciles nationaux ont proscrit » & extirpé des erreurs que des Conciles généraux [1] avoient » répanduës. Un Concile particulier, assemblé en France par

1 De faux Conciles généraux, où la liberté des Evêques & des autres, étoit opprimée, tels que le Concile de Rimini, qu'on cite ici pour exemple.

CHARLE IX. 1561.

» Saint Hilaire évêque de Poitiers, condamna & bannit du
» royaume les erreurs de l'Arianiſme, que le Concile de Ri-
» mini avoit répanduës. Pour obtenir un pareil ſuccès de cet-
» te aſſemblée, il faut que les Evêques & les Docteurs, qui
» ſont ici, ſoient parfaitement unis d'eſprit & de cœur; qu'ils
» ſoient véritablement humbles; que l'un ne s'eſtime pas plus
» que l'autre; que celui qui a plus de ſcience, ne mépriſe
» point celui qui en a moins; & que celui qui en a moins, ne
» porte point d'envie à celui qui en a plus. Evitons d'en-
» trer dans des queſtions trop ſubtiles: rejettons celles qui
» ne ſont que curieuſes, & ſuivons les traces de cet homme
» ſimple & pieux, qui ne connoiſſant que Dieu & ſon fils
» attaché à la croix, confondit dans le Concile de Nicée les
» Docteurs les plus ſubtils.

» On n'a pas beſoin de beaucoup de livres; il ne faut que
» la parole de Dieu. C'eſt la regle ſur laquelle on doit juger de la
» doctrine. Nous ne devons pas non plus avoir un ſi grand
» éloignement pour les Proteſtans: ce ſont nos freres; ils
» ont été régénerés dans les mêmes eaux, ils adorent le mê-
» me Chriſt: gardons-nous de les condamner par préjugé,
» ſans les entendre; il faut les recevoir, les embraſſer, les ra-
» mener dans la bonne voye par la douceur, ſans aigreur,
» & ſans opiniâtreté. Une trop grande ſévérité fait faire en
» cela bien des fautes. La rigueur mal placée d'Alexandre
» patriarche d'Alexandrie pouſſa à bout Arius & le mit en
» fureur. On força de même Neſtorius patriarche de Conſ-
» tantinople à ſoûtenir opiniâtrement une erreur, qui n'étoit
» pas moins pernicieuſe. Les Evêques & les Docteurs ne doi-
» vent-ils pas être bien contens de ſe voir juges dans leur pro-
» pre cauſe? Qu'ils ayent donc ſoin de ſe rendre irréprehen-
» ſibles dans leurs jugemens; car ce qu'ils auront jugé ſuivant
» la loi de Dieu, ſera inviolablement obſervé. Nos adverſai-
» res eux-mêmes n'auront rien à répliquer; & le peuple ſera con-
» vaincu qu'ils n'auront pas cedé à la violence, mais qu'ils ſe
» ſeront rendus à la lumiere qui les aura éclairés, après un
» examen tranquille & pacifique. Au contraire ſi les Evêques
» en uſoient autrement, ſi la crainte de Dieu ne les retenoit
» pas dans les bornes de la modération, de la douceur & de
» la charité, s'ils ſuivoient dans leurs déciſions les mouvemens

» de l'ambition & de l'intérêt; alors leurs decrets ne feroient » ni refpectez ni obfervez, & leur jugement, nul de plein » droit, n'auroit aucune force. Quelles graces ne doivent pas » rendre à Dieu tous les Pafteurs, de ce qu'il veut bien leur » donner le tems de rappeller leurs brebis, & de les faire ren- » trer dans le chemin de la verité ! La reconnoiffance & la » juftice les obligent de profiter d'un tems fi prétieux, pour » travailler de toutes leurs forces à la vigne du Seigneur: & » que n'auroient-ils pas à craindre de la jufte vengence d'un » Dieu irrité, s'ils ne rempliffoient pas cet indifpenfable devoir?

CHARLE IX. 1561.

Difcours du cardinal de Tournon.

Le Chancelier ayant fini fon difcours, le cardinal de Tournon, comme le premier des Prélats, fe leva, & remercia le Roi, la Reine, & les Princes du fang, de ce qu'ils avoient bien voulu affifter à cette conférence, & propofer ce que M. le Chancelier venoit d'expliquer avec une fageffe & une érudition, à laquelle on ne pouvoit rien ajoûter, pour la gloire de Dieu, & pour le triomphe de la vraie Religion. Il ajoûta que les Prélats affemblés par les ordres de S. M. s'étoient préparés à répondre fur ce que ces ordres contenoient, & qu'ils avoient apporté leurs cahiers: mais que comme on venoit de propofer des matieres beaucoup plus importantes, il n'étoit pas en état d'y répondre fur le champ: Que quand il le pourroit, il n'auroit garde de l'entreprendre, fans avoir auparavant confulté fes collégues: Qu'il prioit donc M. le Chancelier de donner par écrit les propofitions qu'il avoit faites; afin qu'ils puffent mûrement délibérer fur ce qu'ils auroient à répondre. Le Chancelier le refufa, difant que tout le monde l'avoit fuffifamment entendu. Le Cardinal de Lorraine infifta, & dit que cet écrit feroit au moins néceffaire pour les Evêques qui arrivoient de jour en jour, & qui n'auroient point été au commencement de l'affemblée. Le Chancelier perfifta dans fon refus, parce qu'il fentit bien que c'étoit un artifice des Prélats, qui ne lui demandoient communication de fa harangue par écrit, que pour lui fufciter une affaire, & pour retarder les Conferences.

Theodore de Beze ayant reçu ordre de parler, fe mit à genoux, & implora le fecours de Dieu; puis ayant fait fa profeffion de foi, il s'adreffa au Seigneur & fe plaignit de l'injuftice de la Cour, & de tous les tribunaux du royaume, qui traitoient

CHARLE IX. 1561.

les Proteſtans comme des brouillons, des ambitieux, des ſéditieux, & des perturbateurs du repos public. » Que faiſons-» nous, dit-il, qui mérite un pareil traitement, nous qui ne » nous propoſons dans toute notre conduite que la gloire de » Dieu & le ſalut de nos ames ? Nous demandons la liberté » de nous aſſembler ; eſt-ce dans un eſprit de libertinage, & » pour mener une vie dereglée, honteuſe, ſoüillée de crimes » & d'impuretés ? Nous déteſtons de tout notre cœur les liber-» tins & les Anabatiſtes, & nous regardons tous ces ſectaires » comme des monſtres. Nous n'avons d'autre vûë que de ſer-» vir Dieu ſuivant les lumieres de nos conſciences ; nous ne » cherchons la paix & la tranquillité, que pour obéïr avec joye » aux puiſſances que Dieu a établies.

Beze expliqua dans la ſuite de ſon diſcours les points dont les Proteſtans convenoient avec les Catholiques, & ceux ſur leſquels ils ne pouvoient s'accorder. Il parla des moyens de faire ſon ſalut, de la foi & des bonnes œuvres, de la parole de Dieu, de l'autorité des Conciles & des Peres, des Sacremens, de leur uſage & de leur veritable interprétation. Ce fut ſur cet article, qu'ayant rejetté la Tranſubſtantiation & la Conſubſtantiation dans l'Euchariſtie, il ſe laiſſa tellement emporter à la chaleur de la diſpute, qu'on ne l'écoutoit plus qu'avec horreur, & que le frémiſſement & le murmure de l'aſſemblée penſerent le déconcerter. Il parla encore de l'ordre & de la diſcipline Eccleſiaſtique, & de l'obéïſſance dûë aux magiſtrats ; & en finiſſant, il préſenta au Roi la confeſſion des Egliſes de France, ſuppliant S. M. d'en faire examiner les articles.

A peine Beze avoit-il ceſſé de parler, que le cardinal de Tournon, qui ne pouvoit plus retenir ſa colere, s'adreſſa au Roi ; & d'une voix tremblante, parce qu'il étoit très-émû, il dit : Que la plus grande partie des Prélats préſens, & lui, ne s'étoient aſſemblés que contre leurs conſciences, lorſqu'ils avoient conſenti à entendre ces nouveaux Evangeliſtes, (car c'eſt le nom qu'il donnoit aux Proteſtans) mais qu'ils s'étoient rendus aux volontez de S. M. & aux ordres exprès qu'ils avoient reçus, de venir : Qu'il avoit bien prévû que ſi on donnoit aux Sectaires la liberté de parler, ils vomiroient ſans aucune retenuë bien des impietez & des blaſphêmes, qui choqueroient les

les oreilles du Roi, & de tous ceux qui avoient de la pieté : Que dès le commencement il avoit sollicité & supplié S. M. de ne point assister à ces conferences : Que n'ayant pû obtenir cette grace, il la prioit au moins instamment de ne rien croire de tout ce qu'elle venoit d'entendre ; de suspendre son jugement ; de ne se pas laisser prévenir de leurs fausses opinions, jusqu'à ce que les Evêques eussent démontré les véritez contraires ; & qu'alors le Roi & toute l'assemblée verroient clairement la difference qui se trouve entre la verité & le mensonge ; qu'il ne demandoit qu'un jour pour se préparer à répondre ; & qu'en attendant il supplioit S. M. de ne se point écarter de la religion de ses ancêtres. Enfin il protesta que sans le respect qu'il avoit eu pour S. M. il se seroit levé sur le champ, indigné des horribles & abominables blasphêmes qui venoient d'être prononcés ; qu'il auroit été suivi de tous les Prélats, & qu'ils auroient empêché le ministre Protestant de continuer.

La Reine frappée de ces dernieres paroles, dit : Qu'elle n'avoit rien à se reprocher, puisqu'elle avoit suivi les régles, & qu'elle n'avoit rien fait que de l'avis des Princes, du Conseil, & même du Parlement de Paris : Que son dessein n'avoit jamais été de rien innover en matiere de religion, mais seulement d'appaiser les troubles excités à ce sujet, & de faire revenir par la douceur ceux qui s'étoient égarez des voies de la pieté, & détournez de la religion de leurs Peres : Qu'au reste elle remettoit à la prudence des Evêques le choix des moyens les plus propres pour réüssir.

Paroles de Beze sur la Céne.

Lorsque Beze parla du mystere de l'Eucharistie, il se laissa tellement emporter à l'ardeur de la dispute, qu'il dit en termes exprès : « J'avouë & je reconnois que dans la réception du » Sacrement les fideles participent au corps & au sang du » Christ, d'une maniere ineffable & aussi véritablement, qu'ils » voyoient les Sacremens des yeux, qu'ils les touchoient de la » main, & les approchoient de leur bouche. Cependant ayant » égard à la distance des lieux (comme il est nécessaire, lorsqu'il s'agit de la présence du corps, & de l'humanité même » du Christ, considerée séparément) je soûtiens que le corps » du Christ est aussi éloigné du pain & du vin, que le plus » haut des cieux l'est de la terre. » Les assistans ne purent

CHARLE IX. 1561.

entendre ces paroles sans horreur ; & ce fut alors qu'éclata la colere du cardinal de Tournon. C'est-pourquoi Beze écrivit à la Reine, & lui protesta : Qu'il étoit bien fâché, qu'en parlant du mystere de la Céne, en présence du Roi & de la Reine, pressé de finir, il n'avoit pas eu le tems de bien expliquer son sentiment : Qu'il apprenoit que quelques-uns avoient interprêté son discours, comme s'il eût dit, que le Christ étoit éloigné de la Céne ; ce qui seroit impie & blasphematoire : Qu'il reconnoissoit que ce mystere redoutable avoit été institué par le Fils de Dieu, afin que nous participassions de plus en plus à la substance de son vrai corps & de son vrai sang ; que par-là nous unissions plus intimement à lui, & que nous ne faisions avec lui qu'un même corps pour la vie éternelle : Que pour contenter ceux qui avoient été choqués de ses expressions, il assûroit que Dieu étoit véritablement présent dans la Céne ; mais que pour cela son corps, qui est dans le Ciel, renfermé dans un lieu & dans un certain espace, n'étoit pas uni au pain : Que c'étoit le sentiment du bienheureux Augustin, lorsqu'il dit, *Que le Christ, comme Dieu, est par-tout ; & que comme homme, il est dans le Ciel.* Que Vigile évêque de Trente écrivant contre Eutichès, s'étoit expliqué il y a plus de mille ans en ces termes : *Le fils unique de Dieu fait homme est renfermé dans un lieu selon la nature de sa chair ; & quant à sa divinité, il n'est renfermé dans aucun lieu.*

Cependant les Evêques & les Docteurs de part & d'autre ayant mis la matiere en déliberation, on convint après quelques débats, qu'on traiteroit seulement deux points capitaux, l'Eglise & la Céne : & on rejetta l'avis de ceux qui proposoient, de dresser une formule de foi, qu'on présenteroit aux Protestans, & s'ils refusoient d'y souscrire, de les condamner sans délai, & sans autre examen ni dispute, comme des hérétiques, & de finir ainsi les conferences. On remit donc l'assemblée au 16 de Septembre.

II. assemblée. Discours du cardinal de Lorraine.

Elle se tint au même endroit : le Roi, la Reine mere, le roi de Navarre, & d'autres, mais en plus petit nombre, y assisterent. Le cardinal de Lorraine y prononça un discours, auquel il s'étoit long-tems préparé ; & ce fut pour ne pas perdre sa peine & le tems qu'il y avoit employé, qu'il obtint une seconde conference, contre le sentiment du cardinal de

Tournon, & des Docteurs. Le prélude roula sur l'obéïssance, qui est duë au Roi. Mais parce que les Protestans avoient demandé que le Roi présidât aux Conferences, & que le Chancelier avoit avancé que l'Empereur Constantin avoit présidé au concile de Nicée, le Cardinal dit nettement: Que le Roi n'étoit pas le chef, mais un des membres de l'Eglise, & en cette qualité obligé sur toutes choses à la soûtenir & à la défendre: Qu'en ce qui concerne la doctrine, le Roi étoit soûmis à l'Eglise, & à ses Ministres: Qu'il étoit constant & démontré par l'Ecriture, la Tradition, & l'usage de l'ancienne Eglise, que dans les causes de la foi, les Empereurs étoient soûmis à la jurisdiction des Evêques, & que les Evêques ne l'étoient point à celle des Empereurs: Que lui Cardinal, & ceux pour qui il portoit la parole, étoient pleins de respect pour le Pape, & le siége de Rome, dans lequel on trouve les vrayes marques & les signes certains d'une vocation legitime, continués jusqu'à nous, & conservés par une succession non interrompuë.

Ce préliminaire conduisit naturellement le Cardinal à l'article de l'Eglise, qui n'est pas, dit-il, composée des seuls élûs; puisque l'aire du Seigneur renferme la paille avec le bon grain. Il ajoûta que cependant l'Eglise universelle ne pouvoit errer. Que si quelque Eglise particuliere tomboit dans l'erreur, il falloit recourir aux principales Eglises, c'est-à-dire, à l'Eglise de Rome, aux décrets des Conciles généraux, & au sentiment unanime des Péres: Qu'il falloit donner le premier rang aux témoignages de l'Ecriture, entendus dans le vrai-sens, & dans la véritable interprétation que l'Eglise leur donne: Qu'Arius & ses sectateurs s'étoient jettés dans des embarras & des erreurs, dont ils n'avoient pû se tirer, parce qu'ils n'avoient pas suivi cette regle: Que le même abîme étoit ouvert pour engloutir ceux qui *ne voyant pas une poutre qui est dans leurs yeux, apperçoivent une paille qui est dans les yeux des autres.* Matth. 7.

Du point capital de l'Eglise, le Cardinal passa à celui de la Céne, & il fit voir, que la curiosité, maladie presqu'incurable, & la demangeaison d'entrer dans des questions trop subtiles, faisoit commettre une infinité de fautes en cette matiere. Il fit sentir combien il seroit dangereux, en expliquant ce mystere, de s'écarter des sens & des termes reçus dans l'Eglise.

CHARLE IX. 1561.

« Un Mystere adorable, ajoûta-t-il, que Dieu a institué pour » nous unir plus intimement à lui, deviendroit une source de » disputes sans fin, & les liens de la charité, qui doivent nous » attacher très-étroitement les uns aux autres, pourroient en- » tiérement se rompre. En effet, si les Protestans persévérent » avec opiniâtreté dans leurs opinions, s'ils pensent que Je- » sus-Christ depuis son ascension n'est pas autrement au milieu » de nous, qu'il y étoit auparavant son incarnation; qu'il n'a » point à present d'autre corps que celui qui est visible; qu'il » n'est pas plus particulierement dans la Céne, que dans la pré- » dication; que de se revêtir de J. C. dans le batême, c'est » la même chose que de recevoir son corps & son sang dans » l'Eucharistie; qu'il est tellement dans le ciel, qu'il n'est plus » sur la terre, & qu'ainsi *il n'est pas plus dans la Céne, que dans* » *une scene de tragedie, ou même dans la bouë.* (Le Cardinal pro- » nonça ces dernieres paroles en latin, de peur, disoit-il, que » s'il les prononçoit en françois, il ne scandalisât ses auditeurs.) » S'ils ne renoncent pas à ces erreurs on ne pourra jamais » s'accorder avec eux, & se concilier : s'ils n'ont rien autre » chose à répondre, je me servirai de leurs propres paroles » pour leur dire, que *le haut du ciel n'est pas plus éloigné de la* » *terre, que je le suis de leurs sentimens.*

Lorsque le cardinal de Lorraine eut fini, le cardinal de Tournon se leva avec ses collegues : ils formerent un cercle autour du Roi, ils applaudirent & donnerent de grandes louanges au discours qu'ils venoient d'entendre, & le cardinal de Tournon déclara, qu'il étoit prêt d'y souscrire au nom de tous; qu'ils étoient disposez à vivre & à mourir dans cette foi, & à la sceller de leur sang, s'il en étoit besoin. Ce Prélat conjura ensuite S. M. de perseverer constamment dans cette créance, & il ajoûta qu'il ne s'opposoit pas aux conferences, pour discuter ce qui restoit de contestations entre les Catholiques & les Protestans, pourvû que ceux-ci souscrivissent à la doctrine, que le cardinal de Lorraine venoit d'exposer; mais que s'ils le refusoient, il étoit d'avis de ne les plus écouter, & de les chasser même du Royaume.

Beze demanda la permission de répondre sur le champ au cardinal de Lorraine : le Roi remit la chose à un autre jour, soit parce que la nuit approchoit, soit pour quelqu'autre raison,

Le parti Proteſtant ne manqua pas de dire que S. M. avoit accordé ce délai au Cardinal, pour donner à ſon ambition le tems de s'applaudir d'une victoire, qu'il avoit remportée ſans combattre, ou afin que les Théologiens euſſent le loiſir de ſe préparer ſur les autres matieres de controverſe. Comme on traînoit cette affaire en longueur, les miniſtres Proteſtans préſenterent une requête au Roi, dans laquelle ils remontroient qu'ils étoient venus à Poiſſy, ſuivant les ordres de S. M. pour terminer à l'amiable avec les Evêques leurs differends ſur la Religion : Que l'ennemi du genre humain & ſes émiſſaires, avoient eu l'adreſſe non ſeulement de retarder, mais de faire échouër l'exécution d'une entrepriſe ſi louable ; qu'ainſi ils ſupplioient S. M. de vouloir bien appuyer de ſon autorité une cauſe ſi juſte, à l'exemple de Joſias, d'Ezechias, & des autres ſaints Rois ; & de leur accorder la continuation des Conférences, qui ne faiſoient que commencer. Ils avoient inſeré dans leur Requête des traits vifs contre l'autorité du Pape, & contre la crédulité des Evêques, qui lui attribuoient une trop grande puiſſance. C'eſt ce qui fit differer la réponſe. On leur accorda néanmoins la continuation des conferences, à la ſollicitation des Evêques de Valence & de Seez, qui repreſenterent combien il ſeroit injuſte, honteux & préjudiciable, de ſuivre les maximes d'une fauſſe prudence, & de refuſer de conferer avec des Miniſtres qui n'étoient venus que par les ordres de S. M. & qui ne demandoient qu'à être inſtruits.

Requête des miniſtres Proteſtans.

Ainſi le vingt-quatriéme de Septembre, la Reine mere fit appeller les miniſtres Proteſtans, parce que le Roi étoit abſent : le Roi & la Reine de Navarre s'y trouverent avec quelques autres. Il y eut douze Miniſtres, & l'on tint alors les conferences, non en public, mais en particulier. Beze parla de nouveau, & il traita de l'Egliſe, & des marques de la vraye Egliſe : il les réduiſit toutes à la prédication & à l'adminiſtration des Sacremens. Il parla de la ſucceſſion de la doctrine, & des perſonnes, & dit qu'elle avoit été ſouvent interrompuë : De la vocation ordinaire & extraordinaire : De l'Egliſe univerſelle & de ſon autorité : Des Conciles, & il avança qu'ils pouvoient quelquefois errer : Enfin de l'excellence de l'Ecriture ſainte, & il examina ſi l'Egliſe devoit l'emporter ſur l'Ecriture, ou plutôt ſi l'Egliſe n'empruntoit pas d'elle toute ſon autorité.

Conferences particulieres. Beze parle.

CHARLE IX. 1561.

Le cardinal de Lorraine ordonna à Claude d'Eſpence, homme ſçavant, & qui deſiroit ardemment la paix de l'Egliſe, de répondre. Ce Théologien dit d'abord qu'il ſouhaitoit depuis long-tems qu'on accordât la permiſſion de conferer enſemble: Qu'il avoit toûjours regardé avec horreur les ſupplices qu'on faiſoit ſubir à des malheureux, pour cauſe de religion : mais qu'il s'étoit auſſi ſouvent étonné de voir dans le miniſtere des hommes ſans autorité, ſans vocation, ſans inſtitution. « Puiſ» qu'ils ne peuvent nommer, ajoûta-t-il, ceux qui leur ont im» poſé les mains, comment peuvent-ils ſe regarder comme de » légitimes Paſteurs ? Il eſt évident qu'ils n'ont pas la voca» tion ordinaire; il n'eſt pas moins clair qu'ils n'ont pas l'extra» ordinaire. Pour prouver & confirmer cette eſpece de voca» tion il faut des miracles, & les Proteſtans n'en font aucun. » Ils ſont donc entrez dans la maiſon de Dieu, ſans y être ap» pellez & contre toutes les loix.

Sur la Tradition, d'Eſpence dit, que ſi quelquefois il s'éléve des diſputes ſur le ſens des Ecritures, & qu'on ne puiſſe s'accorder, il faut néceſſairement avoir recours aux Evêques, qui tirent leur autorité d'une ſucceſſion légitime & ordinaire. « Ceux, dit-il à ce ſujet, qui ſont appellez au gouvernement » de la vraye Egliſe, reçoivent le ſaint Eſprit & ſes dons; on » doit à plus juſte titre leur appliquer ce qui eſt écrit des Lévi» tes, qu'on ne peut ſans crime, mépriſer leurs déciſions. » Le Théologien fit voir que pluſieurs articles de la foi ne ſont fondés que ſur la Tradition, & n'ont pas moins d'autorité que ceux qui ſe trouvent établis dans les livres ſaints. « En effet n'eſt-ce » pas la Tradition ſeule qui nous apprend, par exemple, que le » Pere n'eſt point engendré: Que le Fils eſt conſubſtantiel au » Pere : Qu'il faut batiſer les enfans: Que Marie eſt demeurée » vierge après l'enfantementf? » Il dit encore que les décrets des Conciles généraux avoient orce de loi; que ces Conciles ne pouvoient errer dans leurs déciſions ſur la doctrine ; qu'on n'avoit jamais vû de Conciles poſterieurs infirmer ou corriger les déciſions en matiere de doctrine, faites par les Conciles qui les avoient précedés.

Le Théologien paſſa de ces articles à celui de la Céne, & de la préſence de J. C. dans le Sacrement, & il cita le livre de Jean Calvin, ſans nommer ſon auteur. Claude de Saintes

ayant parlé enſuite, & inculqué ce que d'Eſpence avoit déjà dit, Beze répliqua ſur ce qui regarde la vocation legitime: Que l'impoſition des mains n'en étoit pas une marque néceſſaire: Que les principales & les ſeules eſſentielles étoient une information exacte ſur la doctrine & les mœurs, & l'élection: Qu'il n'étoit pas ſurprenant que les Miniſtres n'euſſent pas reçû l'impoſition des mains de ceux qu'on appelle les Ordinaires. Car auroient-ils pû la recevoir de ceux dont ils condamnent les mœurs déréglées, la ſuperſtition, & les erreurs; & devoient-ils eſpérer l'approbation de ceux qui combattent les veritez, que ces Miniſtres défendent? Enfin Beze prouva par les exemples d'Iſaye, de Daniel, d'Amos, de Zacharie & de Paul, qu'il n'eſt pas toûjours beſoin de miracles, pour confirmer une vocation extraordinaire.

Le cardinal de Lorraine interrompit une diſpute, qui avoit duré trop long-tems, & qui avoit plus l'air d'une conteſtation & d'une querelle, que d'une conference. Il revint à l'article de la Céne, & dit: Que les Evêques & les Docteurs préſens, n'iroient pas plus loin, qu'on ne fût d'accord ſur ce point important, qui agitoit & troubloit tout le monde Chrétien: Que les Miniſtres eux-mêmes leur avoient impoſé la néceſſité de terminer d'abord cette controverſe: Qu'il avoit bien voulu s'aſſujettir à cette loi: Qu'il avoit commencé le colloque par cet article: Qu'il avoit expoſé ce qu'il en penſoit d'une maniere claire & préciſe: Que le bruit s'en étoit déjà répandu dans tout le Royaume, & que ſon diſcours avoit été rendu public. Le Cardinal demanda aux Miniſtres s'ils étoient prêts à ſigner la Confeſſion d'Auſbourg? Beze lui demanda à ſon tour s'il faiſoit cette propoſition au nom de toute l'aſſemblée; & ſi lui & tous les autres Evêques étoient diſpoſez à ſigner tous les autres articles de cette Confeſſion? La queſtion étoit embarraſſante: le Cardinal n'y fit aucune réponſe, & inſiſta toûjours ſur la ſignature.

Beze l'éluda de ſon côté, & pour ſe dérober aux pourſuites du Cardinal, il dit: Qu'ils étoient venus pour défendre la profeſſion de foi preſentée à S. M. Que c'étoit le contenu des ordres & des inſtructions de ceux qui les avoient envoyés: Qu'il ne leur étoit pas permis d'aller plus loin: mais qu'il leur ſembloit plus à propos de commencer les conferences par les

CHARLE IX. 1561.

matieres les plus faciles, & de passer dans la suite aux autres qui sont plus épineuses. Toutefois afin qu'on ne pût pas dire qu'ils avoient empêché la continuation du Colloque, ils demanderent qu'on leur donnât l'écrit qu'on vouloit leur faire signer, afin qu'ils pussent mûrement en déliberer entr'eux.

Ecritpour terminer les differends de religion : les Protestans le rejettent.

On leur donna donc l'article sur la Céne, que le cardinal de Lorraine disoit être tiré de la Confession d'Ausbourg; & on y joignit une consultation des Ministres choisis de Wirtemberg, faite trois ans auparavant sur ce sujet. Puis on remit la conference au second jour après celle-ci.

François Baudouin, comme on l'a sçû depuis, avoit apporté cette consultation d'Arras. Ce célébre jurisconsulte avoit engagé François de Vieille-ville gouverneur de Metz, à faire venir quelques Ministres Allemands de Heidelberg & de Tubinge. Frederic électeur Palatin lui envoya Michel Diller & Pierre Bouquin; & Christophle duc de Wirtemberg envoya au roi de Navarre Jean André, Jacque & Balthazar Buclin. Le dessein de ces Princes étoit qu'ils assistassent au Colloque; mais étant arrivez trop tard, ils resterent à Paris, où une maladie contagieuse enleva Jacque Buclin sur la fin d'Octobre.

Baudouin enseigna quelque tems le Droit à Geneve & à Heidelberg. Il vint ensuite à Paris. Son grand amour pour la paix lui faisoit sans cesse chercher tous les moyens de la procurer à l'Eglise, en terminant heureusement tous les differends sur la Religion, qui la troubloient. Il communiqua d'abord toutes ses vûës à George Cassandre, homme de bien, d'une profonde érudition, & le Théologien de son tems le plus attaché à la nouvelle doctrine.

Baudouin confirmé dans son dessein, par les avis d'un si grand homme, ne perdit point de tems. Il vint à la Cour de France; il y apporta la consultation; & persuadé, comme il le publioit, qu'on trouvoit dans ce petit traité le moyen le plus sûr & le plus efficace pour concilier tous les esprits, rendre la paix à l'Eglise, & réünir parfaitement les Chrétiens, il le présenta au roi de Navarre. C'étoit l'ouvrage de Cassandre, qui ne voulant pas être connu, l'avoit publié sans y mettre son nom, sous ce titre : *Du devoir de l'homme pieux dans les differends qui se sont élevez de nos jours, au sujet de la Religion.* Comme Baudouin avoit eu soin de l'éducation d'un fils naturel du roi de

de Navarre, & qu'il avoit quelque crédit ſur l'eſprit de ce Prince, il n'eut pas de peine à l'engager à prendre l'ouvrage ſous ſa protection, & à en propoſer lui-même la lecture & l'uſage.

Toutes ces démarches n'eurent pas le ſuccès dont on ſe flattoit. Les Proteſtans prévenus contre Baudouin, qu'ils regardoient comme un apoſtat, & un ſecond Ecebole [1], lui attribuerent le traité, qu'il produiſoit dans le monde ſans nom d'auteur, & déchargerent ſur l'ouvrage la haine dont ils étoient animez contre celui qu'ils croyoient en être le pere. Jean Calvin l'attaqua par un écrit plein des traits les plus envenimez; Baudouin répondit d'une maniere piquante; ils continuerent depuis à ſe déchirer l'un & l'autre par des écrits ſanglans: Beze entra auſſi en lice pour combattre cet ouvrage. Mais revenons au Colloque de Poiſſy.

Autre Conference; Beze y parle le premier.

Deux jours après la conference dont nous avons parlé, il y en eut une autre en préſence de la Reine. Beze y lut un diſcours, dans lequel il traita de nouveau la matiere de la vocation; & il dit bien des choſes plus propres à aigrir les Evêques, qu'à les gagner. Car il révoquoit en doute leur Ordination, comme défectueuſe & ſoüillée par une eſpece de trafic. Un pareil début rendit ces Prélats moins traitables, lorſqu'il fut queſtion de la Céne. Beze, qui parloit toûjours au nom de tous les Proteſtans de France, demanda premierement qu'on leur préſentât toute la Confeſſion d'Auſbourg, dont l'article de la Céne n'étoit qu'une petite partie, parce qu'il ſeroit injuſte de n'exiger leurs ſuffrages & leurs ſignatures, que pour un ſeul article détaché.

Il demanda en ſecond lieu, que le cardinal de Lorraine déclarât hautement, ſi la propoſition qu'il leur avoit faite étoit au nom de toute l'aſſemblée, ou ſi elle ne venoit que de lui. » Si la propoſition, continua-t-il, eſt faite au nom de tous; » je n'ai plus qu'à rendre à Dieu d'éternelles actions de graces; » c'en eſt fait, & il ne ſera plus parlé de la Tranſubſtantiation, » que toutes les Egliſes d'Allemagne & de Suiſſe rejettent » également. » Enfin il demanda que ſi les Miniſtres étoient obligez de ſigner, le cardinal de Lorraine ſignât auſſi de ſon

1 Ecebole étoit un ſophiſte de Conſtantinople, fameux par ſes fréquentes apoſtaſies, ſous l'empire de Julien.

CHARLE IX. 1561.

côté, ce qu'il proposoit; afin qu'ils pussent rendre compte à ceux qui les avoient envoyez de ce qui se seroit passé dans ce Colloque.

Le Cardinal se plaignit d'abord de la réponse, également injurieuse pour le Roi & pour les Prélats, que Beze avoit faite, & il insista sur la signature de l'article proposé. D'Espense reprit la question sur la Céne, qui avoit été commencée, & il objecta aux Ministres le mot de *substance*, que Calvin lui-même avoit employé dans l'explication de ce mystere. Vermili, ou Vermilio, plus connu sous le nom de Pierre Martyr, fit en langue Toscane un long discours sur le même sujet: il tâcha d'adoucir la force de l'expression de Calvin, qu'on venoit d'objecter; mais inutilement, parce que les esprits étoient alors trop échauffez.

Indiscrétion du Jesuite Lainez.

Hippolyte d'Este cardinal de Ferrare, legat du pape Pie IV. avoit envoyé aux conferences un certain Jésuite Espagnol, nommé Lainez. Ignace l'avoit établi supérieur général de cette Societé, dont il étoit le fondateur, & qui est aujourd'hui si étenduë. Lainez se répandit en injures contre les Protestans, qu'il traita de singes, de renards, de monstres, qu'il falloit renvoyer au Concile que le Pape avoit indiqué. Il blâma ensuite la Reine de s'être mêlée d'une affaire, dont la connoissance & le jugement ne lui appartenoient pas, mais au Pape, aux Cardinaux, & aux Evêques. Il ajoûta qu'il n'étoit pas permis à la Reine d'établir de sa propre autorité un Colloque particulier, lorsqu'on devoit incessamment tenir un Concile général. L'arrogance du Jesuite déplut à la Reine; mais par consideration pour le Legat qui l'avoit envoyé, elle dissimula son ressentiment.

Ainsi le jour se passa en disputes inutiles & interrompuës; on changea la forme du Colloque, & on nomma de part & d'autre des députez, pour conferer pacifiquement sur les sujets de controverse qui seroient proposez. Les Catholiques choisirent les évêques de Valence & de Seez, Jean Salignac, Louis Boutillier & Claude d'Espense, tous gens sçavans, & qui souhaitoient la paix. Les Protestans nommerent Vermili, Beze, Marlorat, des Gallards, & de l'Epine. Ils convinrent entre eux de la forme, du lieu, du tems, & de ceux qui écriroient les actes du Colloque.

Ces députez s'aſſemblerent le lendemain. On produiſit un exemplaire Grec de S. Cyrille évêque de Jeruſalem, & après une longue diſpute, les Miniſtres dreſſerent enfin l'article de la Céne en ces termes : » Nous confeſſons que J. C. dans la » Céne nous donne & nous repréſente véritablement la ſub- » ſtance de ſon corps & de ſon ſang, par l'operation du S. » Eſprit, & que nous prenons & mangeons ſpirituellement, » & par la foi, ce vrai corps, qui a été offert & immolé pour » nous ; pour être os de ſes os, & chair de ſa chair, & afin d'en » être vivifiez, & en recevoir tout ce qui eſt néceſſaire pour » notre ſalut : & parce que la foi appuyée ſur la parole de Dieu » nous rend préſentes les choſes reçûës, & que par cette foi » nous recevons réellement & de fait le vrai & naturel corps » & ſang du Chriſt par la vertu du S. Eſprit ; par cette raiſon » nous reconnoiſſons dans la Céne la preſence de ſon corps & » de ſon ſang.

CHARLE IX. 1561.

Derniere aſſemblée.

D'Eſpenſe, qui ne deſapprouvoit pas les premieres paroles de cette Confeſſion, refuſa abſolument de ſouſcrire aux dernieres ; & il prétendit que cette clauſe ſeroit également rejettée & par les Catholiques des Egliſes Latine & Grecque, d'Occident, d'Orient, d'Afrique & d'Ethiopie, & par tous les Proteſtans d'Allemagne. Ce Théologien vouloit donc qu'elle fût conçuë en ces termes : » Et parce que la parole & la promeſſe » de Dieu, ſur laquelle notre foi eſt appuyée, nous fait & rend » préſentes les choſes promiſes ; & que par la vertu & l'effica- » ce de la parole, nous recevons réellement & de fait le vrai » & naturel corps & ſang du Chriſt ; par cette raiſon nous » confeſſons & reconnoiſſons dans la Cêne la préſence de ſon » corps & de ſon ſang.

Les Députés Catholiques ayant conferé ſur cela avec les Miniſtres, eurent ordre de ne plus revenir au lieu de la conférence. Les Proteſtans qui le ſçurent, ajoûterent pour éclaircir & expliquer leur premiere formule : » Q'aucune diſtance des » lieux ne peut nous empêcher de communiquer au corps & » au ſang du Chriſt ; car la Céne du Seigneur eſt une choſe » céleſte ; & quoique nous recevions en terre par la bouche » le pain & le vin, vrais ſignes du corps & du ſang ; cepen- » dant par la foi & par l'opération du S. Eſprit, nos ames qui » ſe repaiſſent de cette nourriture, ayant été ravies dans le

CHARLE IX. 1561.

» Ciel, y joüiſſent du corps & du ſang qui eſt préſent; & par » cette raiſon on dit que le corps ſe joint véritablement au » pain, & le ſang au vin; mais en maniere de Sacrement, » c'eſt-à-dire, non pas ſelon le lieu & la ſituation naturelle, » mais en tant qu'ils ſignifient efficacement, que Dieu les re- » préſente à ceux qui y participent fidélement, & qu'ils les » reçoivent véritablement par la foi.

Réflexions ſur le Colloque.

Ainſi finit le fameux Colloque de Poiſſy. Ce fut la premiere aſſemblée eccléſiaſtique tenuë en France, où l'on accorda aux Proteſtans la permiſſion de diſputer publiquement ſur la Religion. Les uns dirent que c'étoit donner à la poſterité le mauvais exemple de conferer de nouveau ſur des erreurs condamnées depuis long-tems. Les autres ſoûtenoient que c'étoit un grand coup d'Etat : Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de conjurer la tempête dont le Royaume étoit menacé : Qu'on s'étoit trouvé dans la néceſſité de ſe prêter aux fâcheuſes conjonctures, & d'adoucir un peu les eſprits aigris & irrités par la ſévérité des ſupplices qu'on avoit d'abord employés. Ce reméde néanmoins n'eut pas la vertu d'appaiſer les troubles, & de préſerver la France des guerres funeſtes, dont elle fut depuis agitée; parce que les maux étant trop inveterés, & la Cour diviſée, les haines particulieres devinrent la ſource des maux qui penſerent perdre l'Etat.

Pluſieurs de ceux qui avoient demandé & obtenu le Colloque, avoient eſperé qu'on en tireroit au moins l'avantage de réduire les Proteſtans de France à recevoir & à ſigner la Confeſſion d'Auſbourg. C'eſt uniquement ce que la Reine mere, qui ſuivoit les conſeils de Montluc, le roi de Navarre, & le Chancelier de l'Hôpital, deſiroient; c'eſt auſſi ce qui les avoit engagés à prier l'électeur Palatin & le duc de Wirtemberg de leur envoyer des Miniſtres. Le cardinal de Lorraine lui-même approuvoit alors cette Confeſſion en pluſieurs articles. Mais comme il étoit ambitieux & inconſtant, il changea de ſentiment, pour ſe conſerver l'eſtime & l'affection du peuple, qui étoit la choſe qu'il recherchoit avec plus de paſſion. On lui entendit dire pluſieurs fois, pour juſtifier ſon changement, qu'il avoit d'abord penſé comme les Proteſtans d'Allemagne; mais que les queſtions controverſées ayant été jugées par le Concile de Trente, il s'étoit ſoûmis à ſes déciſions.

Lorsque les Prelats disputoient entr'eux sur la charge & les devoirs des Pasteurs, Montluc parla avec beaucoup de dignité & de religion. Il n'omit aucun des motifs qui devoient les porter à gouverner le troupeau qui leur étoit confié, avec tout le soin que la loi de Dieu leur prescrivoit, & sur-tout à résider chacun dans son diocése. Comme les Prélats étoient extrêmement indignez d'un réglement qui avoit été fait depuis peu, par lequel ils étoient obligez à la résidence, sous peine de saisie de leur temporel, Montluc leur dit, que le réglement n'étoit ni trop dur, ni injuste; que le Chancelier, qui en étoit l'auteur, y avoit été forcé par le devoir de sa charge; & que le Parlement ne les avoit pas traités avec moins de rigueur, en ordonnant, que si les Evêques n'étoient pas retirez dans leurs diocéses au jour prescrit, leurs meubles seroient vendus dans les ruës ou dans les places publiques; peine au moins aussi ignominieuse, que la saisie de leurs immeubles. L'Evêque de Valence releva exprès deux réglemens si honteux pour les Prélats, afin de justifier le Chancelier, qu'ils regardoient comme leur ennemi déclaré, & de railler le Parlement, qui prenoit ouvertement parti contre le Chancelier.

CHARLE IX. 1561.

Discours de Montluc sur le devoir des Pasteurs.

Enfin la Cour renvoya les Ministres avec bien des marques de distinction, & sur-tout Vermili, à qui la Reine avoit écrit pour l'engager à venir au Colloque. Ce Ministre retournant dans son payis passa par Troyes, & rendit visite à l'évêque Jean-Antoine Caraccioli, fils de Jean Serge prince de Melphe, l'un des plus grands capitaines de son tems. Ce Prélat étoit homme de lettres; il favorisoit secrétement les Protestans, & par la protection dont il les honoroit, il les avoit mis en possession de faire tranquillement leurs assemblées dans son diocése. On lui avoit fait naître un scrupule sur sa vocation à l'Episcopat, parce qu'il n'y avoit pas été élevé par les suffrages du Clergé & du peuple. Il assembla donc les anciens de l'église Protestante, & les pria d'examiner avec soin, selon les régles de la pieté & de la prudence, s'ils devoient le choisir pour être leur Evêque, & de ne lui faire sur cela aucune grace; parce qu'il étoit prêt à quitter sa dignité, s'ils ne le trouvoient pas capable de la remplir. L'affaire mise sérieusement en délibération, le Prélat eut tous les suffrages, & il se fit ordonner une seconde fois. Il prêchoit souvent en public, &

L'Evêque de Troyes se fait elire de nouveau par les Protestans, & ensuite réordonner.

CHARLE IX. 1561.

il suivoit dans ses instructions la doctrine des Protestans. Les Evêques qui appréhendoient les suites d'un pareil exemple, porterent le Roi à le dépoüiller de son évêché.

Le Roi pressant alors le Clergé de faire les payemens dont ils étoient convenus, les Evêques qui avoient assisté au Colloque, resterent à Poissy quelque tems après la conclusion des conferences, pour travailler à cette affaire, & s'acquitter de leurs engagemens. Ils furent ensuite congédiez, & le 26 de Novembre chacun se retira dans son diocése, pour se préparer au voyage de Trente, où le Concile devoit dans peu s'assembler.

La Reine envoye un Ambassadeur extraordinaire au roi d'Espagne.

La nouvelle du Colloque de Poissy, qui s'étoit bien-tôt répanduë en Italie & en Espagne, causoit de grandes inquiétudes au roi Philppe. La Reine mere ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle envoya à ce Prince Jacque de Monberon d'Auzence, homme encore plus recommandable par une experience & une prudence consommée, que par sa naissance, qui étoit des plus illustres.

Elisabeth, épouse de Philippe, obtint avec peine une audience pour l'Ambassadeur. Monberon, & Sebastien de l'Aubespine évêque de Limoges, Ambassadeur ordinaire du Roi à la Cour d'Espagne, firent à S. M. Catholique un long discours, pour l'assurer que le Colloque avoit été accordé à la triste nécessité de s'accommoder au tems, & nullement au desir de favoriser les nouveaux sectaires; que le Roi très-Chrétien & la Reine sa mere ne pensoient plus au concile National; & qu'ils envoyeroient incessamment les Evêques & les Docteurs à Trente. Quoique Philippe affectât toûjours un zele ardent & une sensibilité extrême pour tout ce qui regardoit la religion, il leur donna cependant toutes les marques de distinction, d'honneur & de bienveillance qui étoient dûës aux Ambassadeurs d'un Roi, avec lequel il venoit tout récemment de contracter une alliance; & après l'audience il les renvoya au duc d'Albe son premier Ministre. Le Duc après les avoir entendus, leur répondit durement: Que le Roi son maître étoit très-fâché de voir dans un Royaume voisin, avec lequel il avoit tant de liaisons, les affaires de la Religion traitées avec tant de tiédeur & tant de négligence: Qu'il souhaitoit qu'on punît, sans aucun respect humain, tous les sectaires de France,

avec la même rigueur, dont le Roi Henri son beau-pere avoit usé dans l'assemblée de la Mercuriale, & que François II. mieux conseillé, avoit depuis peu exercée à Amboise : En un mot, que Philippe demandoit un reméde prompt & efficace aux maux, dont la France étoit accablée. Le Ministre fit entendre par-là que son maître attribuoit à la foiblesse d'un Roi mineur, & à la connivence de la Reine sa mere, le funeste progrès d'un mal contagieux, que deux Rois fermes & capables de gouverner n'avoient pû arrêter, que par les reméedes violens qu'ils avoient employez si à propos. Le duc d'Albe ajoûta : Que sa Majesté Catholique prioit & conjuroit la Reine sa belle-mere, de regarder en pitié sa propre personne, son royaume & ses enfans, confiez à ses soins, & d'apporter le reméde le plus prompt & le plus efficace à des maux, qui ne faisoient que croître & augmenter : Que si elle manquoit à un si juste devoir, Sa Majesté Catholique ne pourroit être indifferente sur le danger de la France, qu'il se croyoit obligé de prévenir : Qu'après avoir fait par lui-même, & avec son Conseil, de longues & sérieuses réflexions sur cette affaire, il avoit résolu de sacrifier tous ses biens, & sa vie même, s'il le falloit, pour arrêter le cours d'une peste, qu'il regardoit comme un mal commun entre la France & l'Espagne : Que les grands, comme les petits, & généralement tous les Catholiques François, lui en portoient continuellement leurs plaintes, & imploroient son appui : Qu'il ne pouvoit leur manquer dans un si grand besoin, sans se manquer à lui-même : Qu'il n'appréhendoit point les vains reproches qu'on pourroit lui faire, de porter la guerre dans un royaume, qui n'étoit point à lui, avec des forces étrangeres ; parce que les forces d'Espagne ne pouvoient être regardées comme étrangeres dans une conjoncture, où il s'agissoit de conserver la religion ancienne, & d'assûrer le royaume au Roi & à la Reine sa mere : Que d'ailleurs les troupes que Philippe envoyeroit ne combattroient pas sous ses auspices, mais sous ceux du roi de France, & que quand elles seroient entrées dans son royaume, elles ne feroient que suivre ses volontez & ses ordres.

Monberon étoit encore chargé d'une autre commission. Il avoit des lettres pour Elisabeth, avec des ordres, des instructions & des pouvoirs, pour demander la restitution du royaume

CHARLE IX. 1561.

de Navarre. Mais Philippe & son Ministre éluderent une demande si juste, en affectant par un artifice honteux d'être en colere contre le roi de Navarre, de ce qu'une fausse prudence l'empêchoit de réprimer les hérétiques. Ils déclarerent à l'Ambassadeur, que si ce Prince vouloit obtenir la restitution du Royaume possedé par ses ancêtres, il falloit avant toutes choses déclarer une guerre mortelle aux hérétiques, & poursuivre sans aucun égard le prince de Condé son propre frere, & les Colignis, qui étoient les seigneurs de France les plus attachez à sa maison. Après une réponse si fiére & si piquante, Monberon eut son audience de congé au commencement d'Octobre.

De retour en France, il assûra & il démontra par des pieces autentiques, & signées de l'évêque de Limoges, que les Grands de la Cour de France avoient des correspondances, negocioient & cabaloient avec les Grands de la Cour d'Espagne, & qu'on avoit eu raison de faire le procès à un certain Artus Didier Prêtre. Cet homme sans pudeur, & téméraire jusqu'à l'extravagance, poussé par les conseils de quelques Docteurs de Sorbonne: (on a même crû que le cardinal de Lorraine en eut connoissance,) avoit dressé, dans le tems qu'on se disposoit au Colloque de Poissy, une requête au roi d'Espagne, par laquelle il imploroit, au nom du Clergé de France, la protection & l'assistance de ce Prince contre les Protestans, dont la doctrine & la puissance faisoient tous les jours de nouveaux progrès. » Puisque le Roi enfant & foible » (ce sont les termes employez dans la requête) & ses Ministres ne prennent pas les mesures nécessaires pour les réprimer. Le premier Ordre du royaume de France s'adresse » à Votre Majesté, comme au Prince le plus puissant & le plus » religieux, & il vous supplie de prendre sous votre protec» tion leurs dignitez, leurs vies, leurs fortunes & leurs biens, » qu'ils mettent aux pieds, & qu'ils confient sans réserve aux » soins de votre Majesté.

Arrêt du Parlement de Paris.

Didier portant cette requête à Philippe avec des instructions secretes, fut arrêté près d'Orleans par le capitaine Nicolas, & amené à la Reine, qui le renvoya au Parlement, pour lui faire son procès. Après avoir interrogé le coupable sur son crime, & sur ceux qui y avoient trempé, on jugea qu'on ne devoit

devoit pas laisser impuni un exemple si pernicieux ; mais qu'il y auroit du danger à faire une plus exacte recherche des faits & des complices. Le Parlement en confera avec la Reine, & fit de son côté ce qu'il devoit. Didier fut condamné à faire amende honorable, par un arrêt qui portoit en substance : Qu'il seroit amené un jour d'audience, les Chambres assemblées, tête & pieds nuds, portant une torche à la main : Qu'il se mettroit à genoux ; & prononceroit (un huissier lui dictant ce qu'il auroit à dire) « Qu'il avoit temerairement, méchamment, & » à mauvais dessein composé la requête mentionnée au procès : » Qu'il avoit voulu la porter au lieu destiné : Qu'il s'en repen» toit, & demandoit très-humblement pardon à Dieu, au Roi » & au Parlement. » La Cour ordonnoit encore que la requête seroit lacerée en sa présence, & qu'il seroit ensuite conduit au monastere des Chartreux, pour y être enfermé. Ce qui fut exécuté ; mais il trouva le moyen d'en sortir. L'Arrêt fut rendu le 14 de Juillet.

CHARLE IX. 1561.

Le Parlement avoit l'année précedente donné une marque éclatante de sa fidelité & de son zele à venger son Prince, & à punir toutes les entreprises faites contre S. M. Jean Tanquerel Bachelier en Theologie, à l'instigation de quelques Docteurs mal intentionnez, avoit inseré dans sa These, « Que » le Pape, comme le seul vicaire de J. C. & monarque de l'E» glise, avoit, pour le temporel comme pour le spirituel, une » puissance souveraine & absoluë sur tous les fideles, & qu'il » pouvoit dépouïller de leurs royaumes les Princes qui ne » voudroient pas se soûmettre à ses decrets. » Le Roi en fut informé : la chose en elle-même étoit de très-grande conséquence, dans des tems fâcheux où l'on s'efforçoit de combattre, par des maximes séditieuses, la fidélité & l'obéïssance dûës au Roi & aux Magistrats. Le Chancelier de l'Hopital expédia donc des Lettres patentes, portant commission au Président Christophle de Thou, & aux Conseillers de la Cour, Charle des Dormans, & Barthelemy de la Faye, d'informer sur la these, & d'en faire le rapport au Parlement, qui condamna Tanquerel à une amende honorable. Mais comme il étoit absent, la Cour ordonna qu'on assembleroit dans l'école de Sorbonne, le Doyen, les Docteurs, & tous les Bacheliers de la maison, qui seroient obligez de s'y trouver, sous peine

Autre Arrêt rendu contre une These.

CHARLE IX. 1561.

d'être privés de tous les droits & privileges à eux accordés par le Roi & par ses prédecesseurs ; que le Président & les Conseillers de la Commission s'y transporteroient avec le Procureur du Roi, & que là le Bedeau de la Faculté de Theologie déclareroit publiquement : « Que Tanquerel se repentoit d'a» voir mis dans sa these la proposition ci-dessus rapportée ; » qu'il l'avoit temerairement & inconsidérément inserée : » qu'il pensoit absolument le contraire, & qu'ainsi il supplioit » très-humblement le Roi de lui pardonner sa faute. »

La Cour défendoit par le même Arrêt à tous les Théologiens de soûtenir de pareilles Theses & ordonnoit qu'ils députeroient deux de leur Corps, pour supplier S. M. de leur pardonner cette offense, de les rétablir dans ses bonnes graces, & de vouloir bien les regarder comme ses très-humbles, très-fideles & très-obéïssans sujets. Cet Arrêt est du 2 de Decembre 1560, & il fut exécuté le 12. Le Président de Thou accompagné des Conseillers des Dormans & de la Faye, & de Gilles Bourdin Procureur général, se rendit dans l'école de Sorbonne. Là, en présence de cinquante, tant Docteurs que Bacheliers, le Procureur général parla ; on fit lecture de l'Arrêt, & Pierre le Goust debout & tête nuë, & précedé du premier huissier de la Cour, abjura au nom de Tanquerel l'erreur qui s'étoit répanduë sous le Pontificat de Boniface VIII. [1] & qui après sa mort avoit été presque généralement condamnée. Les Docteurs présens s'expliquerent sur la fidélité & l'obéïssance dûës au Roi, & protesterent qu'ils étoient prêts à exécuter ce que S. M. & son Parlement leur ordonnoient. Mais l'ordre que nous nous sommes prescrit exige que nous n'allions pas plus loin, sans avoir auparavant rapporté ce qui se passa en Italie, & en Allemagne.

Affaires d'Italie & d'Allemagne. Bulle du Pape pour la convocation du Concile general.

Pie IV. avoit toûjours apprehendé, que le fruit d'un Concile général ne fût une réforme, qui s'étendroit jusqu'à lui, & cette raison l'avoit jusqu'alors empêché de le convoquer. Enfin les sollicitations & conseils de Côme duc de Florence, & la crainte du Concile national, dont le plus grand nombre des François

1 On sçait que cette erreur, si contraire à la raison & aux mœurs, qui renverse l'ordre de la societé, & qui a fait verser tant de sang, tire son origine de Gregoire VII. canonisé & invoqué à Rome. Plusieurs Papes l'ont depuis soûtenuë avec chaleur, tels que Boniface VIII. C'est toûjours l'opinion favorite de la Cour Romaine & des Ultramontains.

demandoit avec tant d'instance la célébration, déterminerent ce Pontife à convoquer de nouveau le saint Concile œcuménique & général, commencé sous Paul III. & continué sous Jule III. On avoit été obligé de le suspendre, à cause des nouveaux troubles, qui s'étoient élevés en Allemagne, & de la guerre qui s'étoit allumée en France & en Italie.

Le Pape dans la Bulle de convocation dattée du 29 de Novembre 1560 indiquoit le concile à Trente pour le jour de Pâque prochain. Il exhortoit très-fortement ses vénérables freres en J. C. les Patriarches, les Archevêques, Evêques, certains Abbez, & tous ceux à qui le droit commun, ou quelque privilege, ou une ancienne coutume, donne droit d'assister au Concile, & d'y dire leur sentiment, de se rendre ce jour-là à Trente. Il avertissoit aussi l'Empereur, les autres Rois & Princes d'y venir en personne, ou s'ils ne le pouvoient pas, d'y envoyer leurs Ambassadeurs. Il protestoit enfin, qu'en convoquant ce Concile il n'avoit point d'autre dessein, que d'honorer Dieu, de faire rentrer dans la bergerie & sauver les brebis dispersées, & de procurer une paix éternelle à la Republique Chrétienne.

Paul Vergerio, ci-devant évêque de Capo-d'Istria dans le Frioul, qui avoit eu plusieurs Nonciatures considerables sous les précedens Pontificats, & qui étant à Ausbourg, venoit de se séparer du Pape, écrivit avec force contre cette Bulle. Il attaquoit d'abord le faste, les pompes, le luxe, l'ambition & les mœurs corrompuës de la Cour de Rome, dont il disoit avoir une parfaite connoissance, & qu'il détestoit de tout son cœur. Il ajoûtoit que le Concile n'avoit pas été indiqué, comme il l'auroit fallu, pour établir la doctrine de J. C. mais pour appuyer les illusions & les relâchemens d'une chair foible, toûjours opposée aux commandemens de Dieu ; non pour purifier la bergerie du Seigneur, mais pour semer les anciennes erreurs des hommes ; non enfin pour maintenir la liberté que J. C. nous a acquise, mais pour asservir & opprimer misérablement les ames. Cet auteur tiroit la preuve de ce qu'il avançoit du cérémonial Romain liv. I. chap. III. sect. XIV. où le pouvoir de déliberer & de souscrire dans les Conciles est réservé aux Evêques, aux Abbez & aux Prélats, qui sont obligés d'y venir, selon la formule du serment qu'ils prêtent,

CHARLE IX. 1561.

lorſqu'ils ſont élevés à leur dignité. « Suivant cette regle, diſoit Vergerio, les Eccléſiaſtiques inférieurs, & les ſéculiers, » même les Princes, ne ſont admis au Concile que pour être » inſtruits & prendre conſeil, & nullement pour déliberer & » décider. D'où il arrive que bien loin d'entendre ceux qui ſe » ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine, à cauſe de ſes erreurs » groſſieres & injurieuſes à Dieu, comme Paul III. l'avoit promis » à l'ouverture du Concile, on ne donne pas même à pluſieurs » des plus ſçavans Docteurs qui ſont dans le ſein de cette Egliſe, la liberté d'opiner & de décider. Cette liberté, ſur laquelle ſeule on pouvoit fonder l'eſpérance de voir la paix & la » concorde rétablies, étant entierement éteinte, que reſte-t-il, » ſinon la triſte attente d'un ſchiſme, qui déchirera à jamais » l'Egliſe ? »

Le Pape envoye deux Nonces en Allemagne.

Le Pape comprenant que ces plaintes ne tendoient qu'à aigrir & irriter les Princes d'Allemagne, pour qui principalement le Concile avoit été convoqué, réſolut avant toutes choſes de leur envoyer des Nonces. Il choiſit Zacharie Delfino évêque de Faro, & Jean-François Commendon évêque de Zante. Ces deux Prélats ayant reçu leurs lettres de créance pour les Rois & les Princes à qui ils étoient envoyés, vinrent d'abord à Vienne, où étoit l'Empereur Ferdinand. Ils lui expoſerent les ordres qu'ils avoient reçus du ſouverain Pontife, & ils ſupplierent S. M. Imperiale, ſuivant leurs inſtructions, de vouloir bien leur donner ſes conſeils ſur ce qu'ils avoient à faire pour l'heureux ſuccès de leur nonciature. Ferdinand les avertit que tous les Princes de la Confeſſion d'Auſbourg étoient aſſemblez à Naumbourg ſur le Saal en Saxe; il leur conſeilla d'y aller ſans délay, pour profiter d'une conjoncture ſi favorable, de parler à ces Princes avec douceur & modération, & d'éviter avec tout le ſoin poſſible ce qui pourroit les aigrir, & les offenſer. Il leur dit que c'étoit le moyen de finir plus facilement & plus promptement leur négociation : Qu'en les prenant ainſi tous enſemble, ils en tireroient une réponſe plus poſitive & plus certaine, que s'ils étoient obligés de traiter avec chacun d'eux ſéparément, & d'aller les trouver dans les differens lieux de leur demeure : Que dans les circonſtances preſentes ils n'avoient point à craindre que ces Princes les renvoyaſſent de l'un à l'autre, pour avoir une réponſe plus ou

moins favorable ; en un mot, qu'ils n'avoient besoin que de célérité, pour arriver avant que les Princes eussent fini leur assemblée : Qu'ils allassent tous les deux à Naumbourg, & qu'ensuite ils se séparassent, pour se rendre chez les Princes qu'ils n'auroient pas trouvés presens à l'assemblée. L'Empereur étoit trop prudent pour ne pas avertir en même tems les Nonces des conditions, ausquelles les Princes Protestans avoient déclaré dans la derniere Diete de l'Empire, qu'ils consentiroient à la célébration du Concile ; afin que si les Princes leur proposoient toutes ces conditions, ou au moins une partie, ils eussent le tems de réfléchir ensemble, & de préméditer ce qu'ils auroient à répondre au nom du Pape.

Les Ambassadeurs de l'Empereur accompagnent les Nonces, & ont audience des Princes.

Les Nonces étant prêts à partir de Vienne, l'Empereur nomma, pour les accompagner en qualité d'Ambassadeurs, Othon comte d'Eberstein, Felix Bogislas baron d'Hassenstein, & Christophle Meela vice-chancelier du royaume de Bohême. Ces Ambassadeurs arrivés à Naumbourg furent dès le lendemain admis à l'audience des Princes assemblés. Ils les exhorterent de la part de l'Empereur à venir au Concile indiqué, qu'on alloit célébrer légitimement dans la ville de Trente, pour terminer heureusement les differends sur la religion, & faire cesser les calamitez dont ces differends avoient affligé l'Allemagne. Les Princes, après avoir déliberé, répondirent : Qu'ils remercioient très-humblement le très-invincible Empereur des soins que sa piété, sa tendresse & son affection pour l'Empire & pour eux, lui faisoient prendre : Que pour ce qui regardoit le Concile, ils s'y soûmettroient volontiers, s'il étoit libre, vraiment chrétien & universel ; si la parole de Dieu y présidoit souverainement, & non le Pape ; si les évêques étoient relevés des sermens qu'on leur a fait prêter à leur ordination ; & si l'on accordoit à ceux de la Confession d'Ausbourg la permission d'y assister comme Juges : Qu'ils remarquoient au contraire que le Pape n'avoit indiqué qu'une continuation du Concile de Trente, & qu'il ne donnoit le droit de décider & de juger dans ce Concile qu'aux Evêques, liés par les sermens qu'il leur avoit fait prêter : Qu'ils avoient toûjours regardé cette préférence comme une très-grande injustice, dont ils avoient porté leurs plaintes à la Diete de l'Empire : Qu'ils ne pouvoient pour le présent faire que ces humbles remontrances

CHARLE IX. 1561.

à S. M. Imperiale : Qu'ils feroient dans la ſuite une réponſe préciſe & poſitive ; par ce que cette affaire ne regardoit pas moins les autres Etats de l'Empire, & que les deputez des Princes abſens, qui ſe trouvoient à Naumbourg, n'avoient point les pouvoirs particuliers de leurs maîtres, dont néanmoins ils avoient beſoin, pour envoyer des Ambaſſadeurs à Trente : Qu'ils ſupplioient cependant Sa Majeſté, de prendre cette réponſe en bonne part & de l'agréer ; de maintenir de toute ſa force le traité de Paſſaw, & de faire inviolablement obſerver tous les articles de la paix, qui avoit heureuſement terminé les differends ſur la religion, & rétabli la tranquillité dans les Egliſes d'Allemagne.

Audience des Nonces.

Les deux Nonces du Pape parlerent enſuite, & firent chacun à leur tour l'éloge de Pie IV. de ſa piété, de ſa ſollicitude paſtorale, & de ſa tendreſſe vraiment paternelle pour les Princes. Ils dirent, qu'il avoit repris le Concile, dans le deſſein d'extirper les héréſies, & d'abolir ce grand nombre de ſectes, qui formoit autant de religions differentes qu'il y avoit de ſectaires, & autant d'Evangiles qu'il y avoit de Docteurs. Ils promirent, que tout ſe feroit à Trente, ſelon les loix de la piété & de la charité fraternelle : que tous auroient la liberté de parler, & qu'on les écouteroit avec bonté : que les avis & les ſuffrages ſe donneroient avec une entiere liberté. Ils finirent en conjurant les Princes d'envoyer des députez au Concile, avec de pleins pouvoirs pour rétablir la paix & la concorde, & de contribuer de leur côté à une ſi bonne œuvre. On porta enſuite à chaque Prince Proteſtant les Lettres du Pape, qu'on appelle Brefs, avec cette adreſſe : *A notre cher fils, le Duc ou le Comte, &c.* mais on les renvoya toutes chez les Nonces ſans les décacheter.

Enfin le dernier jour de l'aſſemblée, les Electeurs & les Princes de l'Empire répondirent le matin aux deux Nonces : Qu'ils ne reconnoiſſoient en aucune façon la Juridiction du Pape : Qu'il n'étoit point néceſſaire qu'ils lui fiſſent connoître ce qu'ils penſoient, ni ce qu'ils avoient réſolu de faire par rapport au Concile. Qu'il n'avoit pas le pouvoir de le convoquer & de le tenir : Qu'ils s'en étoient ſuffiſamment expliqués pluſieurs fois avec leur Seigneur, le très-clément Empereur Ferdinand, à qui ils avoient reſpectueuſement repréſenté, comme

ils devoient, leurs ſentimens & leurs intentions : Que par rapport à eux (Nonces) ils leurs rendoient tous les honneurs qu'ils pouvoient, comme à des Seigneurs nés dans une République avec laquelle ils étoient très-étroitement liés, & comme à des hommes ſçavans & verſés dans les affaires ; & qu'ils ſe feroient un plaiſir de leur en rendre davantage, s'ils n'étoient pas venus de la part du Pape.

CHARLE IX. 1561.

Ainſi furent congédiez les Nonces, qui s'en allerent à Lubec avec Gaſpard Schoneich, gentilhomme Sileſien, qui leur ſervoit d'interpréte. De-là ils envoyerent demander à Frederic roi de Dannemarc la permiſſion de venir à ſa Cour, pour s'acquitter de la commiſſion dont ils étoient chargés. Mais ayant reçu pour toute réponſe, que le roi Chriſtierne ſon pere & lui n'avoient jamais eu aucun commerce avec le Pape, & qu'il n'étoit pas curieux de ſçavoir ce qu'il ordonnoit à ſes Nonces, ils retournerent chez eux, ſans avoir rien fait. Jerôme Martinengo ne reçut pas une réponſe plus favorable d'Eliſabeth reine d'Angleterre, à qui le Pape l'avoit envoyé au ſujet du Concile ; car cette Princeſſe ayant appris qu'il venoit par la Flandre, lui fit défenſe de paſſer dans ſes Etats.

Sujet de l'aſſemblée de Naumbourg.

Les Princes attachés à la Confeſſion d'Auſbourg s'étoient aſſemblez à Naumbourg le 20 de Janvier. Frederic Palatin & Auguſte de Saxe, Electeurs, Les ducs Jean-Frederic de Saxe, Volfang Palatin, Erneſt & Chriſtophle de Wirtemberg, Philippe de Brunſwic, Ulric de Meckelbourg, Charle marquis de Bade, Erneſt prince d'Henneberg, y étoient en perſonnes : Joachim électeur de Brandebourg, le Landgrave Philippe, Barnime & Jean-Frederic ducs de Pomeranie, & pluſieurs autres y avoient leurs Députez. Le roi de Dannemarck & les Princes de Lunebourg s'étoient contentez de donner par lettres des témoignages de leur union, & de l'approbation qu'ils donnoient à ce qui feroit réſolu dans l'aſſemblée. Comme le bruit d'un prochain Concile s'étoit répandu, & qu'on accuſoit les Proteſtans de la Confeſſion d'Auſbourg d'être aſſociez en confuſion, & non réünis dans une même profeſſion de foi (parce que la licence avoit introduit parmi eux une diverſité infinie de ſentimens, contraires les uns aux autres, & que les uns embraſſoient ce que les autres condamnoient) l'aſſemblée délibera ſur deux points eſſentiels : le

CHARLE IX. 1561.

premier ; si on confirmeroit par une nouvelle signature la Confession d'Ausbourg : le second, si les Princes Protestans iroient ou députeroient au Concile.

Sur le premier, on resolut : Que les Electeurs & les Princes signeroient de nouveau la même Confession d'Ausbourg, qui avoit été presentée à l'Empereur Charle-Quint l'an 1530 : Qu'après l'avoir signée & confirmée, on l'envoyeroit à l'Empereur Ferdinand, qui étoit, disoit-on, ébranlé par les accusations de ceux qui étoient dévouez au Pape ; afin de se justifier dans l'esprit de S. M. Imperiale, sur la division qu'on leur imputoit : Que si le Pape & ses adhérans celebroient le Concile dont on parloit, les Electeurs & les Princes proposeroient tous la même Confession, comme contenant leurs propres & véritables sentimens, de peur qu'ils ne devinssent le jouet de leurs adversaires, si chacun envoyoit separément sa profession de foi.

Alors on produisit à l'assemblée plusieurs exemplaires de la Confession, & entr'autres celui qui dans l'assemblée même d'Ausbourg (où la paix de l'Empire fut concluë) avoit été écrit par George de Spalate & Jean Bretzen. Jean-Frederic de Saxe & Christophle de Wirtemberg assûroient que cet exemplaire étoit conforme, à peu de choses près, à la premiere édition de Wirtemberg. Les électeurs Palatin & de Saxe vouloient au contraire qu'on donnât la préference à une édition plus récente, qui étoit plus répanduë, & qui ne differoit pas de la premiere dans le fond, mais seulement dans les explications, qui étoient plus claires & plus étenduës. Enfin comme les autres Princes & presque tous les deputez des absens étoient d'avis, qu'on signât les mêmes articles qui avoient été présentez à Charle-Quint, les Electeurs y consentirent ; à condition qu'on y ajoûteroit une nouvelle Préface, dans laquelle on justifieroit la seconde édition, on l'approuveroit comme conforme à la premiere, & l'on expliqueroit plus au long certains endroits, sçavoir ceux qui regardent la Transubstantion, l'article du retranchement de la pompe exterieure avec laquelle on porte le S. Sacrement (retranchement aisé à justifier, parce que toute division du Sacrement est contraire à l'institution du Christ) la question sur la Messe, qu'on n'avoit point abolie, & autres articles de controverse.

Les Electeurs prétendoient encore qu'on fît mention dans

la préface, de la Confession des Eglises de Saxe, & de l'assemblée de Francfort. Mais comme Jean-Frederic de Saxe, & d'autres, étoient d'avis de reprendre plutôt les articles arrêtez à Smalcalde, on ne mit rien de tout cela dans la préface. Elle fut composée par Cracow & par Ehemius, Conseillers des Electeurs: on la lut dans l'assemblée des Princes; plusieurs l'approuverent, & quelques-uns refuserent d'y souscrire, afin, disoient-ils, de ne pas paroître penser comme ceux qui autorisoient des erreurs & des sectes contraires à la parole de Dieu, & à la Confession d'Ausbourg. Ces dernieres paroles attaquoient indirectement l'électeur Palatin, qui avoit depuis peu chassé d'Heidelberg, Tilman Heshausen, qui soûtenoit le sentiment de Luther sur la Céne.

Jean-Frederic de Saxe dit encore: Qu'on ne devoit pas souffrir ce qui avoit été inseré dans la préface: *Qu'il n'y avoit en Allemagne aucuns differends sur la religion*: Qu'il ne falloit que des yeux & des oreilles pour en appercevoir un très-grand nombre: Qu'un mensonge si hardi & un déguisement si honteux donneroient lieu aux partisans du Pape, non de calomnier les Protestans, mais de les convaincre d'audace & d'imposture. Il demanda donc pour la seconde fois, qu'on abandonnât la Confession publiée quarante ans auparavant, & qu'on avoit changée presqu'en tous lieux: Qu'on retînt celle qui avoit été imprimée depuis dix ans; & qu'au lieu d'explications, on inserât dans la préface les articles de Smalcalde. Ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, & tous les Princes l'exhortant à ne pas mettre d'obstacle à l'union qui étoit absolument nécessaire, pour réfuter & confondre leurs ennemis communs, il demanda du tems pour déliberer: il l'employa à mettre son avis par écrit, & il le présenta à l'assemblée. Comme on ne lui accorda rien, le lendemain il quitta Naumbourg.

Sur le second point, qui regardoit le Concile indiqué à Trente, les Princes de la Confession d'Ausbourg ne s'accordoient pas plus que sur le premier. Les uns disoient qu'il falloit absolument récuser cette assemblée: les autres vouloient que tous les Ordres de l'Empire y envoyassent des deputez, pour offrir de rendre compte de leur foi, devant un Concile libre & vraiment Chrétien; pour intenter une accusation grave contre le Pape & contre la Cour de Rome, pour proposer

CHARLE IX. 1561.

publiquement les exceptions & les défenses usitées, & produire les causes de leurs accusations, fondées sur ce que les juges étoient justement suspects, sur ce que l'ordre de la justice étoit renversé, sur ce que le lieu de l'assemblée n'étoit pas convenable. Ils disoient, pour appuyer ce sentiment, qu'une telle démarche serviroit à faire voir l'injustice des reproches qu'on leur faisoit, de se soustraire à l'autorité d'un Concile légitime, & que tout le monde seroit convaincu qu'il ne tenoit point à eux, mais à leurs adversaires, qu'on ne rétablît la paix & la concorde dans l'Eglise; qu'ainsi l'on auroit à l'avenir moins d'éloignement pour les Eglises d'Allemagne.

Cependant les Princes assemblés députerent à Jean-Frederic duc de Saxe, pour lui dire qu'ils auroient ardemment souhaité qu'il fût demeuré à Naumbourg jusqu'à la fin de l'assemblée; mais qu'ayant reçû le mémoire par lequel il justifioit son départ, ils devoient l'avertir, que la signature de la Confession d'Ausbourg, qui étoit le principal objet de l'assemblée, avoit été resoluë: Que pour le contenter, ils avoient inseré dans la préface une dissertation, pour expliquer l'article de la Céne: Qu'ils le prioient de vouloir bien la signer; ou que s'il ne le vouloit pas, il fît au moins cesser les clameurs de ses Théologiens, & qu'il les empêchât de décrier dans leurs sermons ou dans leurs écrits l'assemblée de Naumbourg, comme ils avoient fait à l'égard des actes de Francfort, & de leur donner publiquement le nom d'*Interim de Samarie*[1]: Que s'il ne leur imposoit silence, ils sçauroient bien à leur tour justifier leur conduite, exposer au public tout ce qui s'étoit passé dans leur assemblée, & faire tout ce que la nécessité & l'importance de l'affaire demanderoit. Après cela les Princes se séparerent.

Mariage d'Anne de Saxe avec le Prince d'Orange.

Peu de tems après, Auguste électeur de Saxe maria Anne, fille de Maurice son frere, à Guillaume de Nassaw Prince d'Orange. Les nôces se firent à Leipsick avec beaucoup de magnificence; la plûpart des Princes y assisterent, entr'autres Frederic roi de Dannemarc. Philippe comte Palatin du Rhin, qui se trouva à ces nôces, & qui étoit au service de la France, accompagna le roi de Dannemarc jusqu'à Flensbourg, & lui

1 *Interim de Samarie*, terme injurieux, par lequel ces Ministres accusoient ces assemblées d'un schisme semblable à celui qui avoit separé les Samaritains d'avec les Juifs.

donna, au nom du roi Charle, le collier de l'Ordre de Saint Michel.

CHARLE IX. 1561.

Couronnement du roi de Suede.

La cérémonie du couronnement d'Eric roi de Suede, qui avoit d'abord été indiquée au 29 de Juin, se fit le 25 de Juillet à Stockolm, avec une très-grande pompe. Il s'y rendit des deputez de toutes les villes de la Mer Baltique; & le Roi confirma amplement tous les privileges que les négocians de ces villes, qui trafiquent en Suede, avoient obtenus des Rois ses prédécesseurs. La ville de Révél en Livonie, qui s'étoit depuis peu mise sous la protection de la Suede, n'obtint pas seulement la confirmation de ses privileges; mais Eric lui accorda encore en argent, en vivres, en troupes, en canons, & en toute sorte de provisions de guerre, beaucoup plus qu'il n'étoit stipulé dans le traité.

Révolution de la Livonie.

Ce Prince vouloit obtenir du Czar de Moscovie la continuation de la paix faite depuis plusieurs années avec Gustave son pere, & il demandoit qu'on y comprît les habitans de Revel. Mais le Moscovite ayant peine à souffrir qu'on ajoûtât au traité la protection accordée à la ville de Revel, & de nouvelles conditions, que Gustave n'avoit point demandées, le roi de Suede obtint à peine une tréve de deux ans. Pendant ce tems-là le gouverneur de Revel, nommé par Eric, s'empara de l'abbaye de Paden, prétendant qu'elle étoit de la dépendance de Magnus duc d'Holstein. L'année suivante il prit par force Parnaw & Wittenstein, qui appartenoient à la Pologne. Par ces entreprises le roi de Suede se broüilla avec le roi de Pologne, & avec celui de Dannemarc, dont le frere Magnus revendiquoit tout le pays d'Osel & de Revel. En défendant le commerce de Nerva *, & forçant les vaisseaux d'aller à Revel, il irrita les marchands de Lubec, & des autres villes, il s'attira une guerre longue & ruineuse, & il fut cause de la revolution qui arriva dans la Livonie.

* ou Narva

En effet Sigismond roi de Pologne, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, avoit reçû sous sa protection le grand Maître de l'Ordre de Livonie, l'archevêque de Riga, & toute la Noblesse de leurs dependances, voyant la Livonie si déchirée & si divisée, (car Revel s'étoit donnée à la Suede, & Magnus duc de Holstein s'étoit emparé de plusieurs de ses gouvernemens) déclara qu'il ne se tenoit plus obligé à observer

CHARLE IX. 1561.

le traité de protection : il refusa au grand-Maître & à l'Archevêque les secours qu'ils lui demandoient pour se défendre contre le Czar, & il n'offrit de continuer & de confirmer le traité, qu'à condition que l'un & l'autre se donneroient à la Pologne & à la Lithuanie, & lui prêteroient serment de fidelité. Ils implorerent en vain le secours de l'Empire : abandonnés & réduits à la derniere extrémité, voyant les maux de la Livonie sans remede, & une grande partie du payis envahie & ravagée par les Moscovites & par les autres voisins, ils craignirent que le Czar ne s'emparât de ce qui restoit ; ainsi pour conserver la Religion dans les autres provinces, ils acquiescerent enfin, après un délai de quelques mois, au traité proposé par Sigismond.

Traité avec la Pologne.

Nicolas Ratzewil palatin de Wilna, un des plus grands seigneurs de Pologne, fut envoyé en Livonie, & il y conclut le traité à ces conditions : Qu'afin que le changement de maître qui se faisoit en Livonie, ne pût être préjudiciable à l'Empereur & à l'Empire, on y laisseroit le libre exercice de la Confession d'Ausbourg : Qu'on confirmeroit tous les privileges de la Noblesse : Que le magistrat Allemand continueroit de rendre la justice, selon les loix, les coûtumes, & les anciens usages, sans y rien changer, sauf l'appel : Qu'on créeroit un grand-Maître, chef de l'Ordre, à qui on donneroit de nouveaux domaines, qu'il posséderoit à titre d'heredité : Que la province au de-là de la Dwina appartiendroit au roi de Pologne, aussi-bien que la ville de Riga & tout son territoire, comme elles appartenoient à l'Empire ; & que Gothard, nouveau duc, en seroit viceroi. On convint dans le même traité, de l'indemnité qu'il falloit fournir au duc d'Holstein, de l'exemption d'aller à la guerre, des dettes & de la monnoye. Ce traité fut fait à Wilna le 29 de Novembre. Trois jours après, on confirma par un autre acte les privileges de la Noblesse : ensuite le roi Sigismond, Guillaume de Brandebourg archevêque de Riga, & Gothard, firent les sermens accoûtumez, dont on dressa des actes ; & le Roi promit qu'il employeroit toutes ses forces pour reprendre tout ce qui avoit été illicitement aliéné, & tout ce que les Moscovites dans les dernieres guerres avoient enlevé à la Livonie ; & qu'après l'avoir repris, il le rendroit à ses anciens Maîtres.

Christophle de Mekelbourg, nommé coadjuteur de Riga, ne put souffrir la patience & la tranquillité de l'Archevêque, & refusa de reconnoître un autre souverain que l'Empereur. Il s'embarqua donc aussi-tôt, & vint en Allemagne; mais voyant que du côté de l'Empereur & de l'Empire, il n'y avoit aucune esperance de recouvrer la liberté de la Livonie, il se tourna vers le Roi de Suéde, & forma avec ce Prince de grands projets. L'idée en étoit flatteuse, mais l'exécution paroissoit périlleuse, & la fin en devoit être très-funeste.

Le 5 de Mars de cette année (jour marqué pour l'exécution du traité conclu l'année précedente avec Nicolas Ratzewil) Gothard en présence de ce Palatin, qui représentoit le roi de Pologne, se dépoüilla publiquement de la grande-Maîtrise de l'Ordre de Livonie, livra sa croix, son sceau, les lettres patentes, bulles & titres, que l'Ordre avoit reçus de l'Empereur & du Pape; il remit entre les mains de Ratzewill les clefs de la citadelle & des portes de Riga, & céda au Roi sa commanderie, le droit de battre monnoye, les impôts sur le poisson, & generalement tous les autres droits attachés à sa dignité & à son Ordre. Ce fut pour tous ceux qui aimoient sincérement le nom & la liberté Germanique, un triste spectacle de voir ainsi éteindre l'Ordre militaire Teutonique, trois cens cinquante-sept ans après son institution. Les Polonois au contraire ravis de joye applaudirent au traité, & Sigismond, Prince religieux d'ailleurs, ne se fit point de scrupule, pour reculer les bornes de ses Etats, & pour assûrer la tranquillité d'une province, d'abolir l'Ordre de Livonie, avec la jurisdiction Archiépiscopale, & d'autoriser même le changement de Religion. Il suivoit en cela les traces de son pere, Prince d'ailleurs plein de religion, qui ne laissa pas de se rendre maître de la Prusse à de pareilles conditions. Aussi-tôt après que Gothard eut fait sa résignation, Ratzewill au nom du roi de Pologne le proclama duc de Curlande & de Semigalle; la Noblesse le reconnut pour seigneur hereditaire de ces Etats, & en cette qualité elle lui prêta serment de fidelité. Le lendemain Ratzewill le déclara viceroi & gouverneur general de la Livonie pour le Roi. La cérémonie s'en fit à la Cour de Riga, & on rendit au viceroi les clefs de la citadelle & des portes, qu'il avoit remises au ministre du roi de Pologne.

CHARLE IX. 1561.

Cette même année 1561 il arriva une grande révolution dans la Valachie. Un certain Jacque, Grec d'origine, prit le nom d'Heraclide & de Basilic ; il se disoit descendu des anciens princes de Valachie, & se faisoit appeller Despote de Samos, & marquis de Paros dans l'Archipel. C'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit l'air très-noble : il étoit éloquent, & parloit parfaitement le Grec, le Latin, le François & l'Italien. S'étant insinué dans l'esprit des plus grands seigneurs de Pologne, & particulierement d'Albert Laski, de Philippowski & de Lassoski, il en obtint de si puissans secours d'argent & de troupes, qu'il entra les armes à la main dans la Moldavie.

Révolution dans la Valachie.

Alexandre, Despote de ce payis, s'étoit rendu odieux par une cruauté inoüie. Laski, quoique fort inférieur, lui livra un combat le 18 de Novembre, défit son armée qui étoit très-nombreuse, le mit en fuite, dépoüilla ce tyran de ses Etats, se rendit maître de tout le payis, & mit Jacque sur le trône. Celui-ci alla promptement à Constantinople, & gagna, suivant l'usage, les ministres de la Porte par ses largesses ; ensorte que Soliman lui confirma la possession de la souveraineté dont il s'étoit emparé.

Procès fait aux Caraffes.

Le Pape [1] qui dès l'année précedente avoit fait emprisonner les Caraffes, leurs parens, & presque tous ceux qui étoient attachés à cette maison, voulut cette année qu'on fît leur procès : il nomma pour faire les informations Jerôme-Frederic évêque de Sagone, gouverneur de Rome, & Alexandre Palenteri, procureur fiscal. Ensuite, pour paroître agir en cette cause selon toutes les formes judiciaires, il choisit dans le sacré College huit Cardinaux des plus distingués, pour veiller sur la conduite & la procédure du Gouverneur & du Fiscal. Enfin après une instruction de neuf mois, les accusez ayant subi les interrogatoires, les pieces produites contre le cardinal Caraffe étant examinées, & les objets discutez, le procès fut rapporté devant le Pontife, qui voulut discuter lui-même, & juger chaque chef d'accusation en particulier. Afin que tous les Cardinaux eussent une parfaite connoissance de toutes les suites de cette grande affaire, le gouverneur fut un jour entier à leur en faire le rapport

1 Pie IV. nommé Ange Medichino, successeur de Paul IV. qui s'appelloit Jean-Pierre Caraffe.

en plein Consistoire, mais ils n'opinerent pas. Charle Caraffe cardinal, déclaré criminel d'Etat par le Pape, & degradé, fut livré au bras séculier, pour être puni selon les loix : alors le juge criminel eut ordre de lui faire son procès dans les formes. Ce qu'il fit, & en exécution de sa sentence, Caraffe fut étranglé dans le Château S. Ange la nuit entre le 6 & le 7 de Mars. Il demanda le tems de réciter les sept pseaumes de la pénitence, & fit paroître en ces derniers momens un plus grand soin de son salut, qu'il n'en avoit eu, à ce que l'on croit, pendant toute sa vie.

CHARLE IX. 1561.

Le cardinal Caraffe, son frere, & ses parens sont condamnez à mort & exécutez.

Jean son frere, comte de Montorio, & depuis duc de Palliano, le comte d'Aliffe son beau-frere, & Leonard de Cardini furent aussi condamnez à mort & exécutez dans la prison de la Tour neuve. Leurs cadavres, exposez sur le pont S. Ange à toutes les insultes du peuple, donnerent un triste & mémorable exemple de l'inconstance de la Fortune, & une leçon importante, qui apprend à ceux qui par leur élévation semblent être à l'abry de ses coups, à user avec modération de ses faveurs. Après avoir vû le duc de Palliano marcher dans Rome avec un équipage de Roi, & avec toutes les marques de la souveraine puissance, pouvoit-on voir son cadavre sans tête, exposé sur un pont, sans penser à l'instabilité des choses humaines, qui est telle que la plus grande élévation peut en un instant être suivie de la chûte la plus humiliante & la plus terrible?

Le corps du Cardinal fut d'abord honorablement exposé dans l'Eglise voisine de Sainte Marie au delà du Tibre, & ensuite porté à celle de la Minerve, pour être mis dans le tombeau de sa famille. Les corps des autres furent portez au lieu où l'on enterre ceux qui ont été condamnez. On admira sur-tout la constance & la fermeté du duc de Palliano. Peu de tems avant sa mort il fit un excellent discours, pour consoler ses amis, plus consternez que lui de l'état où il se trouvoit réduit : il écrivit à son fils de sang froid une lettre pleine de conseils salutaires, dans laquelle il lui disoit le dernier adieu, & lui donnoit sa bénédiction, comme font ordinairement tous les peres Chretiens.

Outre le crime d'Etat dont le Cardinal étoit principalement chargé, le duc de Palliano fut accusé d'avoir faussement imputé à sa femme, qui étoit enceinte, le crime d'adultere, &

CHARLE IX. 1561.

de l'avoir fait étrangler, sans autre forme de procès, à l'instigation du comte d'Aliffe & de Cardini. C'est-pourquoi tous les trois furent condamnez à mort, comme atteints & convaincus d'homicide. Le Cardinal fut accusé d'avoir poussé Paul IV. son oncle, naturellement colere & emporté, à faire la guerre; d'avoir à l'occasion de cette guerre, vexé un grand nombre de personnes de très-grande condition; d'avoir fait rompre la tréve de cinq ans, concluë entre la France & l'Espagne; d'avoir fait avec les princes Protestans d'Allemagne, & même avec le Turc, des traitez secrets, contraires & préjudiciables à la Religion.

Il y eut néanmoins des jurisconsultes d'une grande réputation, qui soûtinrent constamment que le jugement rendu étoit injuste. 1°. Parce qu'on avoit jugé le Cardinal, sans produire de témoins, & sur ses seules lettres, & qu'on l'avoit condamné pour des choses, qu'il prétendoit n'avoir faites que par les ordres exprès de Paul IV. 2°. Parce qu'il n'avoit pas été mis à la question, suivant l'usage de la jurisprudence Romaine, pour tirer de lui l'aveu des crimes qu'on lui imputoit. 3°. Parce qu'on ne lui avoit pas accordé les délais, qu'il avoit demandés. 4°. Enfin parce qu'on n'avoit pas entendu ses Avocats aussi souvent qu'il auroit fallu pour sa défense. Le Pape voulut faire croire qu'en faisant arrêter les Caraffes, & leurs complices, il n'avoit pas eu dessein de les faire condamner à mort; mais que dans le cours de la procédure, ayant été irrité par les réponses du Cardinal, il examina lui-même cette affaire, & la trouva des plus graves. D'ailleurs plusieurs travaillerent à l'aigrir de plus en plus; on lui représenta que le Cardinal haut, fier, & entreprenant, ne pardonneroit jamais l'injure qu'on lui avoit faite, & que s'il se tiroit d'affaire, il sçauroit bien s'en venger sur la famille du Pontife : il n'en fallut pas davantage pour déterminer un vieillard foible & timide à se défaire d'un tel ennemi. Sa colere contre le Cardinal le porta à traiter ses complices avec plus de sévérité qu'il n'auroit fait, & il crut que le parti le plus sûr étoit de les faire tous périr. Le cardinal Alfonse, homme d'un naturel doux & moderé fut traité avec moins de rigueur. Quoiqu'accusé d'avoir été complice du meurtre de la duchesse de Palliano, & d'avoir enlevé quelques effets de la chambre de Paul IV. peu

de

CHARLE IX. 1561.

de tems avant sa mort; il en fut quitte pour une amende de cent mille écus d'or, & pour la perte de sa charge de Maître de la Chambre Apostolique. Par ces condamnations, Pie IV. vouloit faire voir qu'il condamnoit, comme injuste, la guerre contre l'Empereur Charle, & contre Philippe son fils, que les Caraffes avoient forcé leur oncle d'entreprendre. Pour donner des marques éclatantes de ses sentimens, le Pontife declara ces deux Princes innocens de ce que Paul IV. leur avoit imputé, & il restitua à Marc-Antoine Colonne le duché de Palliano.

On arrêta dans le même tems, & on mit dans le château S. Ange le cardinal Scipion Rebiba, sous prétexte qu'il avoit eu part aux secrets des Caraffes, & Innocent del Monte, que Jule III. à la honte du sacré College, avoit fait Cardinal. Il avoit mené une vie infame, & étoit accusé d'avoir, pendant la derniere vacance du S. Siege, assassiné deux cabaretiers, le pere & le fils, pour joüir de la femme du fils. Mais l'un & l'autre furent mis en liberté un an après. On donna à Scipion Rebiba le vain titre de Patriarche de Constantinople, pour lui faire oublier l'injure qu'on lui avoit faite; & del Monte se déroba aux peines qu'il avoit justement meritées, en renonçant aux riches bénéfices qu'il possedoit. L'extrême indigence à laquelle il fut réduit, n'apporta aucun changement à sa conduite; & au grand scandale de la Cour de Rome, il persévéra jusqu'au dernier soupir dans ses horribles déréglemens.

Népotisme sous Pie IV.

Le Pape, suivant la coûtume de ceux qui l'avoient précedé, fit venir à Rome les enfans de ses sœurs; il les maria très-avantageusement, & il les combla de biens & d'honneurs. Il donna le chapeau de Cardinal à Charle Borromée, & à Marc Sitico d'Altemps, & chargea Charle, qui se distingua dans la suite par sa haute pieté, de toutes les affaires de l'Eglise. Il donna le gouvernement de l'Etat Ecclésiastique à Frederic frere de Charle, qui avoit épousé la fille de Guidobaldo duc d'Urbin, & voulut même le faire prince de Camerino. Il maria une des sœurs de Borromée à Fabrice, fils de Marc-Antoine Colonne, qui n'étoit encore qu'un enfant, une autre à Fabrice Gesualdo, fils de Louis comte de Consa; & une troisiéme niéce, fille d'une autre sœur, à Annibal d'Altemps.

Pie IV. dans une seule promotion, créa dix-huit Cardinaux; & c'est ce qu'on n'avoit peut-être jamais vû. Il y avoit dans

CHARLE IX. 1561.

Le Senat de Venise se plaint du Pape.

ce nombre deux Nobles Vénitiens, Marc-Antoine Amulio, Ambassadeur de la Serenissime République à Rome, & Bernard Navagero. Le Senat remercia le Pontife de la promotion de Navagero, & se plaignit amérement de celle d'Amulio, qu'il regardoit comme une seconde injure. En effet Pie IV. ayant quelque tems auparavant donné l'évêché de Verone à Amulio, le Sénat irrité l'avoit aussi-tôt rappellé de son Ambassade, avoit nommé à sa place Jerôme Soranzo, & avoit envoyé à Rome Jean Frumento, secretaire de la République, pour rendre compte au saint Pere des raisons, qui avoient engagé la République à révoquer par un décret public & solemnel, l'Ambassadeur Amulio. La principale raison étoit que cet Ambassadeur avoit agi contre les loix, qui défendent expressément à tout Sujet de la République de recevoir aucun bénéfice, tandis qu'il fait à Rome les fonctions d'Ambassadeur. Le Pape de son côté regardant le rappel d'Amulio, comme une insulte faite au S. Siége, fit de très-grandes instances, pour engager le Sénat à révoquer son décret, disant : Qu'Amulio n'avoit point agi contre les loix ; qu'il n'avoit ni souhaité, ni même sçû sa promotion à l'Episcopat : Que le Pape seroit bien gêné, s'il ne pouvoit pas accorder des honneurs & des bénéfices à ceux qui avoient rendu de grands services à l'Eglise, sans s'exposer lui-même à des affronts, & sans causer des disgraces à ceux qui les recevroient. Enfin (ce qui est très-rare) le S. Pere écrivit au Sénat un Bref de sa main, pour le prier instamment de révoquer son decret, & de rétablir Amulio dans sa dignité d'Ambassadeur. L'affaire fut agitée dans le Senat ; il y eut de grands débats, & ce ne fut qu'avec peine qu'on accorda au Pape ce qu'il demandoit.

Lorsqu'on apprit à Venise la promotion d'Amulio au Cardinalat, on la regarda comme une seconde contravention aux loix, & on députa le même Frumento à Rome, avec ordre de remercier Sa Sainteté de la nomination de Navagero, & de se plaindre de celle d'Amulio, qui faisoit autant de peine au Sénat, que l'autre lui causoit de plaisir. On empêcha dans Venise les parens & les alliez d'Amulio, d'arborer la pourpre, & de donner, soit en public soit en particulier, aucune des marques de joye, usitées en pareil cas. Pierre Justiniani écrit, que la sage République en usa ainsi, afin que tout le

monde comprît, que les Vénitiens sont trop équitables pour souffrir que leurs sujets s'élévent aux dignités, même les plus sacrées, en faisant à leur Patrie l'injure de violer les loix si sagement établies par leur ancêtres.

Affaires de France.

En France, ceux qui soupiroient après la paix de l'Eglise, & la réformation de l'Etat Ecclésiastique, s'imaginant que le Pape, tout occupé de la fortune de ses parens & de ses amis, craignoit la célébration d'un Concile universel, pressoient la tenuë d'un Concile national. Les Guises au contraire & leurs amis, qui apprehendoient que la Religion n'y fut exposée à un grand danger, & que les Protestans n'y eussent le dessus, n'omettoient rien pour empêcher que le Roi ne le convoquât, comme il l'avoit fait esperer. Enfin l'on vit paroître sur la scéne Philippe roi d'Espagne, dont le Pape avoit imploré le secours. Ce Prince avoit envoyé en France Antoine de Tolede, pour solliciter la Reine mere d'envoyer les Evêques & les Docteurs au Concile de Trente, & de renoncer au Concile national, pour ne pas donner lieu à une rupture ouverte, & à un schisme declaré. Les instructions données à Antoine portoient, que s'il trouvoit l'occasion favorable, il pourroit offrir les bons offices de Philippe son maître, sous prétexte de l'amitié qu'il avoit pour le jeune Roi son beau-frere, & mêler dans ses offres des menaces contre ceux qui paroissoient être favorables au parti Protestant ; c'est-à-dire, qu'il vouloit s'immiscer dans nos affaires, pour gouverner la France, avec toute la hauteur Espagnole. Antoine de Tolede étant mort dans le cours de son Ambassade, Philippe nomma à sa place Manriquez, qui joignant les menaces aux prieres, sollicita fortement la Reine de punir, selon la rigueur des Ordonnances, les sectaires declarez, & ceux qu'on soupçonnoit de l'être.

Le roi d'Espagne veut avoir part au gouvernement de la France.

Le roi de Navarre traversoit heureusement les négociations de l'Ambassadeur, & faisant lui-même un procès au Roi d'Espagne sur le royaume de Navarre, dont il demandoit la restitution, il empêchoit qu'on eût égard à ses menaces & à ses sollicitations. On croyoit que ce Prince avoit plus de pouvoir en France, qu'il n'en avoit effectivement : c'est pourquoi on conseilla à l'Ambassadeur Espagnol d'employer auprès de lui des gens adroits pour le gagner ; afin que séduit par les promesses & les espérances qu'on lui donneroit pour l'avenir, il

CHARLE IX. 1561.

fût plus traitable pour le present. Deux perſonnes paroiſſoient alors avoir quelque crédit auprès du Roi de Navarre ; Philippe de Lenoncourt évêque d'Auxerre, & François d'Eſcars. Le premier avoit tous les airs & toute la vanité d'un Courtiſan ; mais il avoit peu d'eſprit, & croyoit aiſément tout ce qui ſe diſoit : au reſte il avoit des biens immenſes & vivoit dans les délices de l'abondance & du luxe. Il n'étoit donc pas aiſé de le corrompre, mais on pouvoit facilement le tromper. D'Eſcars au contraire ne faiſoit que chercher l'occaſion favorable de faire ſa fortune.

Propoſitions faites au Roi de Navarre de la part de Philippe.

Manriquez ne douta pas, que s'il employoit ces deux favoris, il ne vînt à bout de gagner le Prince. Il commence par l'évêque d'Auxerre : il flatte ſa vanité par les honneurs qu'il lui rend, & par les offres qu'il lui fait des bonnes graces & des faveurs d'un Roi auſſi puiſſant qu'étoit Philippe ſon maître. Enſuite il repaît d'Eſcars de promeſſes magnifiques, & vient aiſément à bout de l'attirer dans ſon parti. Il perſuade enfin à l'un & à l'autre, de propoſer au roi de Navarre un moyen de terminer avantageuſement l'ancienne conteſtation qui étoit entre les deux Rois, au ſujet de la Navarre. Les conditions que l'Ambaſſadeur les engageoit de propoſer, étoient : Que le Roi de Navarre ſe déclarât protecteur de la Religion Catholique en France : Que comme l'héréſie étoit une raiſon légitime pour caſſer un mariage, il répudiât Jeanne d'Albret ſon épouſe, à cauſe de ſon attachement à la nouvelle ſecte. On faiſoit entendre à ce Prince qu'en répudiant cette Princeſſe, il conſerveroit pour lui ſeul la poſſeſſion & tous les droits qui lui appartenoient, & dont elle s'étoit renduë indigne par le crime d'héréſie, & qu'il épouſeroit Marie Stuart reine d'Ecoſſe. A ces conditions, l'Ambaſſadeur faiſoit eſperer que le roi d'Eſpagne céderoit au roi de Navarre le royaume de Sardaigne, à titre de compenſation pour celui de Navarre.

Les amis des Guiſes faiſoient extrêmement valoir le mariage avec la reine d'Ecoſſe, par les droits que cette alliance lui donneroit ſur la couronne d'Angleterre, & parce qu'auſſi-tôt après le mariage, le Pape déclareroit Eliſabeth déchûë de la Royauté, pour crime d'héréſie, & adjugeroit ſes Etats aux nouveaux mariez. Pour l'exécution de ces grands deſſeins, on promettoit au roi de Navarre toute la puiſſance du ſouverain

Pontife, toutes les richesses & toutes les forces de Philippe.

La Sardaigne est une isle, que le mauvais air rend mal-saine, stérile & déserte; les Romains l'avoient destinée à être un lieu d'exil & de banissement, pour ceux qui avoient merité d'être releguez. Cependant les Espagnols vantoient beaucoup ce pays-là. On en dressa une description aussi séduisante qu'elle étoit fausse; & pour appuyer ce que les Espagnols publioient de ce royaume, d'Escars disoit avoir vû de ses yeux, lorsqu'il étoit en Sardaigne, ce que l'on ne trouvoit que sur la carte infidele qu'on présentoit: l'évêque d'Auxerre, également vain & crédule, assûroit que d'Escars, qui le trompoit, n'avançoit rien qui ne fût vrai.

Le roi de Navarre ne pouvant consentir à répudier la Reine son épouse, il falloit au moins lui faire accepter l'échange de la Sardaigne pour la Navarre: & c'est à cet objet qu'on s'attacha, pour surprendre & tromper un Prince, que sa bonté rendoit trop facile. On lui représenta donc que la Sardaigne étoit, après la Sicile, l'isle de toute la mer Méditerranée, la plus grande & la plus riche; qu'elle étoit abondante en pâturages, en troupeaux & en chevaux excellens; bien peuplée, pleine de villes & de places fortes, fertile en froment, commodément placée pour la navigation & le commerce, située avantageusement pour avoir grande part dans toutes les affaires de l'Italie; enfin si proche de l'Afrique, que celui qui la posséderoit pourroit aisément & en peu de tems y faire de grandes conquêtes.

On ajoutoit, que si le Prince refusoit cette condition qui lui étoit présentée, avec l'alliance & l'amitié d'un Roi puissant, c'étoit à lui à voir, comment & par quels secours il pouvoit retirer la Navarre des mains de Philippe, lorsqu'il ne voudroit pas la rendre, & qu'il seroit devenu son ennemi: Qu'il ne le pouvoit pas par ses propres forces: Que vrai-semblablement la Reine, qui le regardoit comme son concurrent, ne souffriroit pas qu'on déclarât la guerre au roi d'Espagne son gendre, & qu'on rompît pour l'amour de lui une paix, que Henri II. son mari avoit achetée depuis peu de tems, aux dépens de tant de villes & de Provinces: Que les circonstances presentes & les affaires de la France ne lui permettoient pas de sacrifier son repos & sa tranquilité aux interêts particuliers d'un Prince,

CHARLE IX. 1561.

qu'elle regardoit en quelque façon comme étranger : Qu'il lui étoit donc plus avantageux de recevoir, ce qu'on lui présentoit de bonne grace ; de laisser là l'incertain, pour s'attacher à ce qui étoit sûr, puisqu'il l'avoit entre ses mains ; & cependant de ne rien faire qui pût rallentir la bonne volonté & le desir sincere, que Philippe avoit de lui faire du bien.

Après la mort du cardinal de Tournon, le roi de Navarre prit à son service Vincent Lauro, d'une bonne famille, né à Tropia, ville de la Calabre, homme sçavant, de bonnes mœurs, & recommandable par sa prudence & sa modestie. Il fut depuis élevé à l'évêché de Mondovi en Piémont, & fait Cardinal, & peu s'en fallut qu'il ne devînt Pape. Lauro, suivant les conseils de Jacque Lainez, dont nous avons déja parlé, & de Jean Polanco, tous deux Jésuites, s'attacha à ce Prince, comme à celui, qui après Catherine avoit le plus de pouvoir & de part au Gouvernement ; il étoit dans sa maison, moins comme un médecin, que comme membre de son conseil. Le roi de Navarre l'honoroit de sa confiance ; & Lauro de son côté faisoit tous ses efforts pour détacher ce Prince du parti Protestant. Il lui parloit souvent & avec force, & il lui faisoit voir, qu'il s'agissoit de son salut pour l'éternité, & des vrais interêts de sa maison, qui étoient inséparables de ceux de la Religion & de l'Etat.

Avant la mort du cardinal de Tournon, dans le tems que le roi de Navarre étoit indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre, que le connêtable de Montmorency ne s'étoit pas encore déclaré, & que le duc de Guise, & le Maréchal de S. André pensoient à engager Philippe de venir en France, pour défendre & soutenir la Religion Catholique, Lauro étoit alors d'avis qu'on envoyât pour cela Laynez en Espagne. Mais ayant communiqué ce projet à Thomas Perrenot de Chantonnay, Ambassadeur de Philippe en France, & celui-ci l'ayant assûré que le Roi d'Espagne ne consentiroit jamais à venir en France ; pour s'y saisir du gouvernement, mais qu'il ne refuseroit pas de fournir autant de troupes, qu'il seroit necessaire pour la défense & le maintien de la Religion, ce projet, également honteux & dangereux pour la France, échoüa.

Lauro ne perdit point courage ; il continua toujours ses instances auprès du roi de Navarre ; & pour l'éloigner entiérement

des ennemis de la Religion, il lui fit envisager, que s'il prenoit ce parti, le roi d'Espagne lui céderoit l'isle de Sardaigne, & le mettroit en possession du royaume de Tunis. Pour achever de persuader ce Prince foible, le Pape envoya un Legat en France. Ce fut Hippolyte d'Este cardinal de Ferrare, dont le duc de Guise avoit épousé la niéce. La Cour étant divisée au sujet de la Religion, & toute remplie de Protestans, le Legat y fut d'abord assez mal reçu; les pages & les valets lui firent quelque insulte, & on publia des libelles anonymes, dans lesquels on renouvelloit tout ce que Guichardin avoit écrit, & toutes les railleries que Jacque Sannazar avoit faites, sur les débordemens du Pape Alexandre VI. grand-pere du Legat, & sur les infames amours de Lucrece sa mere.

CHARLE IX. 1561.

Hyppolite d'Este vient en France en qualité de Legat.

Le Legat demanda que les pouvoirs, qu'il avoit reçus du Pape, fussent confirmés par des Lettres Patentes du Roi, qui seroient, suivant la coûtume, adressées au Parlement de Paris. Le Chancelier de l'Hopital le refusa, disant que les derniers Etats avoient demandé que toutes les collations de bénéfices fussent accordées, non par le Pape, mais par les Evêques, & autres Prélats de France, & qu'à l'avenir on ne pût, sous quelque prétexte que ce fût, obtenir aucune dispense contraire aux saints Canons, & aux anciens decrets des Peres. Le cardinal Legat qui regardoit ce refus comme un affront, fit tant de bassesses & de soûmissions, qu'il obtint enfin du Roi, dont il avoit l'honneur d'être parent, ce qu'il demandoit. Les Lettres patentes furent expédiées, après qu'il eût promis avec serment, qu'il ne feroit point usage de ses pouvoirs. Le Chancelier qui les scella, eut soin d'inserer sous le sceau un acte, par lequel il déclaroit que c'étoit contre son avis & malgré lui qu'il les scelloit. Elles furent portées au Parlement, qui les enregistra de la maniere, & avec les clauses & conditions dont on étoit convenu.

Le Legat ne fut pas plutôt venu à la Cour, qu'il se joignit à l'Ambassadeur d'Espagne, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Pape. Il rendit visite au roi de Navarre, qu'il trouva ébranlé par les esperances dont on l'avoit flatté. Il lui confirma au nom du S. Pere la promesse qu'on lui avoit faite, au sujet des royaumes d'Angleterre & de Sardaigne, pourvû que de son côté il prît hautement les Catholiques sous sa protection, & qu'il se

CHARLE IX. 1561.

déclarât contre les Proteſtans. Ce fut ainſi que Manriquez duppa le roi de Navarre, qu'il le broüilla avec le prince de Condé ſon frere, & avec les Colignis, qu'il jetta les ſemences d'une guerre, qui paroiſſoit inévitable, & qu'il empêcha, pour faire plaiſir au Pape la convocation du Concile national, que pluſieurs regardoient comme le ſeul moyen de terminer les differends ſur la Religion, qui déchiroient la France. Après avoir ſi bien executé les ordres qu'il avoit reçus, bien content de ſa négociation, & s'applaudiſſant du ſuccès, il retourna en Eſpagne, & d'Eſcars l'accompagna juſqu'à Bordeaux.

Ce favori continua à ſon retour, de leurrer ſon maître des mêmes eſpérances, juſqu'à ce qu'on eût pris les armes contre le Prince de Condé, & contre les Proteſtans, qui furent déclarez rebelles. Alors le roi d'Eſpagne n'ayant plus rien à craindre de la part du roi de Navarre, toutes ces belles promeſſes & toutes ces hautes eſperances s'évanoüirent avec la vie de ce Prince. Il comptoit tellement ſur les paroles qu'on lui avoit données, que quelque tems avant ſa mort il envoya d'Eſcars & Anduze en Eſpagne, pour terminer cette affaire, qu'il croyoit prête à être conſommée.

Quoique l'Edit du mois de Juillet défendît aux Proteſtans de s'aſſembler, voyant néanmoins leur nombre s'augmenter, ils oſerent non ſeulement tenir des aſſemblées, mais même s'emparer des Temples des Catholiques, & en chaſſer les Prêtres, & les autres Eccleſiaſtiques qui les deſſervoient. Ces attentats donnerent lieu à l'Edit du troiſiéme de Novembre, par lequel le Roi ordonnoit ſous peine de la vie aux Proteſtans de reſtituer les Temples, dont ils s'étoient rendus maîtres. Les Proteſtans, ſuivant les conſeils de leurs miniſtres, obeïrent, & l'Edit fut exécuté dans tout le royaume.

Nouvelle aſſemblée tenue à Saint Germain.

Cependant comme il s'élevoit tous les jours de nouveaux troubles, que l'Edit de Juillet, au lieu de pacifier, n'avoit fait qu'aigrir les eſprits, & que le Colloque de Poiſſy n'avoit été d'aucune utilité, on chercha de nouveaux remedes; & afin qu'ils fuſſent goûtez de tout le monde, & qu'on pût les employer plus efficacement, le Roi convoqua à S. Germain une nombreuſe aſſemblée de Préſidens & de Conſeillers, deputez de tout les Parlemens du royaume, pour regler par leurs avis ce qu'il conviendroit, & dreſſer un nouvel Edit.

Le duc de Guise & le cardinal de Lorraine son frere, qui croyoient n'avoir plus rien à craindre, aprés avoir contracté une si étroite amitié avec le Connêtable & le maréchal de S. André, & après avoir détaché le roi de Navarre du parti Protestant, trouverent dans cette assemblée un prétexte spécieux pour quitter la Cour. Le duc de Guise s'en alla à Joinville, & le cardinal de Lorraine à Rheims, résolus de partir tous les deux au premier jour pour l'Allemagne. Le bruit s'étant en même tems répandu, que le duc de Nemours, animé du courage qu'inspire la jeunesse, avoit formé, avec le duc de Guise, le dessein d'enlever Alexandre d'Orleans, frere du Roi, & de le conduire avec eux en Lorraine; ce Duc se retira promptement de la Cour, & il n'y revint plus, que la guerre n'eût été entierement declarée.

Le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, & le duc de Nemours quittent la Cour.

Il y eut alors une grande émeute à Dijon. Le peuple vint fondre sur les Protestans qui étoient assemblés, sous prétexte que ces sortes d'assemblées étoient défenduës par les Edits, & ils marcherent tambour battant, comme s'ils eussent été à un combat. Les Protestans se servirent, pour se défendre, des armes qu'ils avoient, & repousserent leurs ennemis. La populace n'ayant pû avoir aucun avantage sur les Protestans, tourna sa fureur contre leurs maisons & en pilla quelques-unes. Après plusieurs semblables émeutes arrivées à Paris, il y eut enfin dans cette capitale une vraie sédition les derniers jours de l'année. Les Protestans s'étoient assemblés le 27 de Décembre dans un lieu qui leur appartenoit, communément appellé *le Patriarchat*, dans le fauxbourg S. Marceau près de Saint Medard. Jean Malo ayant commencé son sermon, le Curé, les Marguillers, & d'autres qui étoient avec lui dans l'Eglise voisine (car on n'étoit pas encore sorti de Vêpres) soit que ce fût l'usage, soit qu'ils voulussent faire de la peine aux Protestans, firent sonner les cloches, de maniere qu'on ne put entendre le prédicateur des Protestans. Ceux-ci, qui étoient plus de deux mille assemblés, envoyerent deux personnes sans armes, pour prier le Curé & les autres, de vouloir bien faire cesser un bruit si incommode. On maltraita ces deux députez. L'un d'eux prit la fuite, & se déroba au danger. L'autre se trouvant pris (car on avoit aussi-tôt fermé les portes de l'Eglise) fit inutilement tous ses efforts pour sortir, & tira son

Emeute au fauxbourg S. Marceau à Paris.

CHARLE IX. 1561.

coûteau pour se défendre : mais il fut percé de plusieurs coups de hallebardes. On recommença alors la sonnerie, en forme de tocsin, avec tant de bruit, qu'on ne pouvoit plus entendre les voix de ceux qui crioient au secours. Rouge-oreille, Prevôt des Maréchaux, qui par ordre du Connêtable se trouvoit à ces assemblées pour empêcher le tumulte, envoya un de ses archers pour appaiser le trouble. Mais comme les portes étoient fermées, qu'il tomboit du haut du clocher une grêle de pierres, qu'on en jettoit de toutes parts, & qu'ayant plusieurs fois crié *de par le Roi*, il n'avoit pû se faire entendre, il se retira sur le champ.

Ce fut une occasion à des bandits & à des spadassins, qui se trouvent toûjours en grand nombre dans une ville aussi peuplée que Paris, de se mêler dans cette émeute. Comme ce n'étoit pas la pieté, mais la licence qui les faisoit agir, ils crierent qu'il ne falloit pas souffrir ce petit nombre de séditieux, qui refusoient d'obéïr aux ordres du Roi ; & ils résolurent d'attaquer l'église de S. Medard. Aussi-tôt ils forment une espece de petite armée, ils assiégent l'Eglise, ils brisent les portes, & ils entrent. Animés par les coups & les blessures qu'ils reçoivent, & devenus furieux à l'aspect du miserable, qui venoit d'être tué sur le pas de la porte, ils s'excitent à en tirer vengence. Après quelque résistance, ils se rendent maitres de l'Eglise, & ils font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Ce qui reste est dispersé, & s'enfuit au clocher, où le Curé s'étoit refugié de bonne heure. Pendant le combat, on n'épargna ni le pavé de l'Eglise, ni les autels & leurs ornemens, ni les statuës ; tandis que les uns alloient pour les renverser, les Prêtres & les autres qui étoient dans l'Eglise, n'ayant point d'autres armes pour défendre leur vie, arrachoient les Saints de dessus les autels, & les jettoient à la tête de leurs ennemis.

Gabaston, chevalier du guet, qui, conformément aux demandes faites par les Etats, avoit aussi reçu ordre de veiller, afin que les assemblées des Protestans ne troublassent point la tranquillité publique, accourut dans le tems de l'émeute. Il entra à cheval dans l'Eglise : mais bien loin d'appaiser le bruit, sa présence ne fit qu'animer les combattans ; & c'est ce qui fut cause de sa perte. Cinquante de ceux qui étoient dans l'Eglise furent dangereusement blessés, & on en prit quatorze.

Les Proteſtans devenus maîtres de S. Medard, craignant que ſi on continuoit de ſonner, le peuple en furie n'accourût au tocſin, & ne prît les armes, menacerent de mettre le feu au clocher. La ſonnerie ayant enfin ceſſé & le tumulte étant un peu appaiſé, on ſe diſpoſa à rentrer dans la ville. L'avis des plus turbulens prévalut alors (comme il arrive dans toutes les ſéditions) ſur les ſages conſeils des perſonnes moderées, & on forma une marche, qui avoit plus l'air d'une troupe victorieuſe & triomphante, que d'un troupeau qui ne cherche qu'à ſe garentir des pourſuites de ſes ennemis. Gabaſton formoit l'avant-garde, avec 50 archers à cheval, & environ 200 archers à pied. Rouge-oreille formoit l'arriere-garde avec ſes archers. Au milieu marchoient les Proteſtans ſans armes, & à quelque diſtance, quatorze Catholiques qu'on avoit arrêtez, & qui étoient liés deux à deux. On leur fit dans cet état traverſer toute la ville, & on les conduiſit à la priſon publique. Ce ſpectacle cauſa de l'indignation à ceux mêmes qui avoient le moins d'éloignement pour la nouvelle doctrine.

Les Proteſtans revinrent le lendemain au même endroit, mais bien armés, & comme des gens qui vont au combat; & après leur aſſemblée, ils s'en retournerent chez eux dans le même appareil. Auſſi-tôt après le dîné, la patience du peuple ſe changea en fureur : pluſieurs s'attrouperent & vinrent en armes au lieu de l'aſſemblée, qui étoit vuide : ils briſerent les bancs, les ſiéges & la chaire du Miniſtre, & ils y mirent le feu, qui conſuma les maiſons voiſines. Le déſordre alla toûjours en augmentant, juſqu'à ce que le magiſtrat étant ſurvenu avec des archers, la populace fut diſſipée & le feu éteint.

Cette ſédition échauffa extrêmement les eſprits, & les grands Seigneurs de la Cour en furent vivement émus; car Gille Bourdin Procureur Général du Roi étant allé à S. Germain en rendre compte, groſſit conſidérablement les objets, & rendit l'action encore plus criminelle qu'elle ne l'étoit. On en ôta la connoiſſance aux Prevôts Rouge-oreille & Dujardin, & on donna ordre au Parlement d'en informer. Le Parlement nomma Louis Gayant, & Antoine Fumée : & parce que ces deux Magiſtrats n'étoient pas amis, que Fumée avoit la réputation de favoriſer les Proteſtans, & que Gayant paſſoit pour être leur ennemi; ils eurent ordre d'entendre les témoins

CHARLE IX. 1561.

chacun de leur côté. Les deux partis avoient formé leurs plaintes, & chacun prétendoit que le parti contraire avoit commencé l'émeute. Fumée entendit les témoins, qui chargeoient le Curé & les Marguilliers d'avoir excité la sédition, & Gayant ceux qui en attribuoient la cause aux Protestans. Mais une ruse servit à en découvrir une autre. Gayant vint à Sainte Génevieve, & ayant appris que tous les témoins, qui avoient comparu devant Fumée, avoient été présens & avoient eu une très-grande part à la sédition, leurs témoignages furent rejettés, comme suspects, & de témoins qu'ils étoient ils devinrent accusés & défendeurs : le Parlement les décreta, & les fit mettre en prison, où il les retint long-tems, pour les punir. Le roi de Navarre eut bien de la peine à obtenir par ses prieres leur élargissement.

Memoire justificatif des Protestans.

Ainsi la sédition fut mise sur le compte des Protestans, qui de leur côté, suivant une mauvaise coûtume, afficherent dans les places publiques des mémoires pour leur défense. Ils disoient entr'autres choses : Qu'il y avoit eu une conjuration pour perdre des innocens, dans laquelle étoient entrés certains Présidens & Conseillers, qui étoient de leurs Juges : Que le bruit avoit à peine commencé, que plus de 300 hommes armés, qui sembloient avoir été mis en embuscade dans les maisons voisines, étoient accourus ; Mais que ne se trouvant pas en état de faire tête à une si grande multitude, ils s'étoient retirés.

« S'il n'y avoit pas eu, ajoûtoient-ils, un dessein prémedité » d'exciter cette émeute, pourquoi les Prêtres avoient-ils quel» ques jours auparavant enlevé de l'Eglise les vases d'or & » d'argent, les ornemens & les meubles les plus précieux ? » Pourquoi reçurent-ils si mal, & chargerent-ils d'injures les » deux personnes qu'on leur envoya, pour les prier de faire » cesser un bruit de cloches, qu'on n'avoit jamais entendu ? » Pourquoi ont-ils si cruellement massacré un des deux, si ce » n'est qu'ils étoient bien assûrés d'être secourus, & qu'ils cher» choient à faire naître une sédition ? La loi naturelle n'autori» se-t-elle pas les hommes à repousser la force par la force ? » Nous n'avons fait que ce que le Magistrat * nous a engagez » de faire. Est-ce donc pour avoir prêté main-forte à un ma» gistrat, contre des séditieux & des rebelles qui refusoient

Le Chevalier du Guet.

» d'obéïr aux ordres du Roi, qu'on fait notre procès? N'est-il pas » incontestable qu'on n'impute rien à un Magistrat, qui est obligé d'employer la force contre ceux qui lui résistent? Pourquoi ne rend-on pas la même justice à des gens, qui n'ont fait qu'aider le magistrat à faire exécuter les ordres de S.M? » Ce n'est donc pas l'action en elle-même, ni l'événement qu'il faut considerer; c'est l'intention, c'est le dessein. Lorsque dans une sédition, les uns attaquent, & que les autres ne font que se défendre, quoiqu'on en vienne de part & d'autre à se battre & à se tuer, les loix des Empereurs n'ont-elles pas reglé, qu'on ne doit punir que ceux qui ont été les agresseurs, & qui par conséquent ont donné lieu à toutes les suites de la sédition? »

CHARLE IX. 1561.

C'est ainsi que les Protestans s'efforçoient, sinon de justifier, au moins d'excuser ce qui s'étoit passé. Cependant les plus judicieux & les plus moderés d'entre eux convenoient, que dans un Etat bien policé on ne devoit pas, sous quelque prétexte que ce fût, autoriser de pareilles assemblées; parce qu'il étoit presqu'impossible qu'il ne s'y glissât un esprit de licence, & qu'il ne s'y fît des choses contraires à la paix & à la tranquillité publique; car quand il arrive quelque bruit, chacun s'empare de l'autorité, & méprise les sages conseils de ceux qui ne cherchent que la paix.

Pour appaiser les murmures du peuple, qui sembloit disposé à une seconde sédition, on résolut de punir deux des plus coupables. Gabaston, qu'on accusoit d'avoir allumé le feu de la sédition, au lieu de l'éteindre, & d'avoir encouragé les séditieux, & un archer, brave homme, qui s'étoit distingué dans le combat, & à qui on avoit donné le sobriquet de *Nez d'argent*, parce qu'ayant autrefois reçu à la guerre un coup qui lui avoit enlevé le nez, il cachoit cette difformité avec un nez d'argent; l'un & l'autre furent pendus par Arrêt du Parlement. La populace, pour assouvir sa rage, arracha des mains de l'exécuteur les cadavres de ces malheureux, les traîna inhumainement dans les ruës, & les jetta enfin à la riviere. On fit aussi sur cet événement des chansons, dont les ruës retentissoient jour & nuit.

Morts de plusieurs hommes celebres.

Le 17 de Mars de cette année, mourut dans son palais de Wiekoïoniski Jean Tarnow, âgé de 73 ans, qui a bien merité,

CHARLE IX. 1561. TARNOW.

par les services importans qu'il a rendus à la Pologne sa patrie, & à tout le monde Chrétien, qu'on ne laisse pas sa mémoire ensevelie dans cette retraite domestique, où il s'étoit confiné quelque tems avant sa mort. Après avoir étudié les beaux arts dans son enfance, avec soin & avec succès, se sentant né pour de plus grandes choses, il entreprit dans sa jeunesse de voyager. Il parcourut d'abord toute l'Asie mineure : la religion le conduisit dans la Palestine, & il alla jusqu'à la mer rouge : en revenant il parcourut l'Egypte & la côte d'Afrique, & il rendit de grands services à Emanuel roi de Portugal, contre les Maures de Barbarie attachez à la Secte détestable de Mahomet. Ce fut dans cette guerre qu'il fit son apprentissage : il s'y acquit une si grande réputation, que Charle-Quint & Leon X. qu'il eut l'honneur de saluer l'un & l'autre à son retour, ne se contenterent pas de le recevoir avec de très-grandes marques de distinction, mais le recommanderent à Sigismond roi de Pologne, qui lui donna aussi-tôt le commandement de toutes les troupes du royaume.

Ce Général surpassa de beaucoup dans cette charge l'espérance qu'on avoit conçuë de sa valeur & de son habileté. Il battit près de l'Obertein Pierre prince de Moldavie, & il défit une armée très nombreuse de Moscovites près de Starodub. Les Tartares, nation accoûtumée aux incursions, ayant plusieurs fois pénétré dans la Podolie, en furent autant de fois chassez par Tarnow. Sa valeur ne trouva point d'ennemis au dehors, dont il ne triomphât ; mais il ne fut pas si heureux au dedans du royaume. Après tant de fatigues endurées pour sa patrie, on auroit peine à croire ce qu'il eut à souffrir de la jalousie & de l'envie de ses compatriotes. Le titre de Général de la Couronne, qu'il avoit si justement merité, le rendit non seulement odieux, mais suspect. Les Allemands, les Bavarois, les Hongrois solliciterent plusieurs fois l'Empereur de leur donner Tarnow, pour les commander dans la guerre qu'ils avoient avec Soliman, l'ennemi le plus formidable du nom Chrétien. Ce fut en vain ; ce Général s'excusa toûjours honnêtement d'accepter cet emploi, & n'allégua pour justifier son refus, que les traitez faits entre Sigismond & les Turcs. Il fit plus : afin de faire cesser la jalousie, il se retira dans sa maison, pour y vivre comme un simple particulier. Il y trouva dans les

témoignages de sa conscience, dans la gloire qu'il s'étoit acquise, dans le souvenir de ses belles actions, dans le commerce de ses amis, & dans la lecture des livres, dequoi se consoler, & passer tranquillement & avec douceur le reste de ses jours.

FAËRNO.

Dans le même tems une mort prématurée enleva Gabriel Faërno de Cremone, attaché au cardinal Medichino, depuis Pape, sous le nom de Pie IV. & ensuite au cardinal Charle Borromée, aussi illustre par sa naissance que par sa haute vertu. Faërno cultiva toûjours avec soin les belles Lettres. Il excelloit à examiner les écrits des anciens, & à les rétablir conformément aux vieux manuscrits. Quelques ouvrages de Ciceron, qui furent imprimez après sa mort, & sur-tout Terence (qui fut donné au public quelques années après, par Pierre Vittori, grand admirateur de Faërno) en sont de bonnes preuves. Il s'est aussi attiré l'estime des sçavans, pour avoir mis les Fables d'Esope en diverses sortes de vers. Il auroit été beaucoup plus estimé, s'il n'eût pas caché le nom de Phedre, sur lequel il s'étoit formé, ou que la jalousie ne lui eût pas fait supprimer les écrits de cet ancien auteur qu'il avoit lûs, & qu'il avoit entre ses mains. Mais la Providence vouloit que nous fussions redevables de ce bien, que Faërno nous avoit envié, aux soins & à la fidélité de Pierre Pithou, un des plus sçavans hommes de son tems, qui aux services sans nombre qu'il a rendus à la posterité, a ajoûté celui de tirer ce fin courtisan des ténébres, où l'Italie le tenoit enseveli, de le corriger exactement, & de le mettre au jour quelque tems avant sa mort.

Découverte des œuvres de Phedre par P. Pithou.

ARNAUD ARTENIUS.

Vers ce tems-là (car quelque soin que j'aye pris de m'en informer, je n'ai pû sçavoir au juste le lieu, & le tems de sa mort) mourut Arnaud Artenius, après avoir consacré toute sa vie au bien public. Il étoit né dans la Campigne en Brabant, au de-là de la Deese, qui passe à Bosleduc, dans un village peu connu; ce qui lui donna lieu de se former un nom, & de se faire appeller *Peraxyle**, (c'est-à-dire, au de-là d'un lieu couvert de bois.) Il étoit aussi habile à examiner & rétablir les auteurs Grecs, que Faërno l'étoit à l'égard des Latins. La posterité lui sera dans tous les siecles redevable de l'édition de l'histoire de Joseph, qu'il a publiée sur l'excellent manuscrit de Dom Diego Hurtado de Mendoze, alors Ambassadeur pour

* πέρα *ultra*, ξύλον *lignum*.

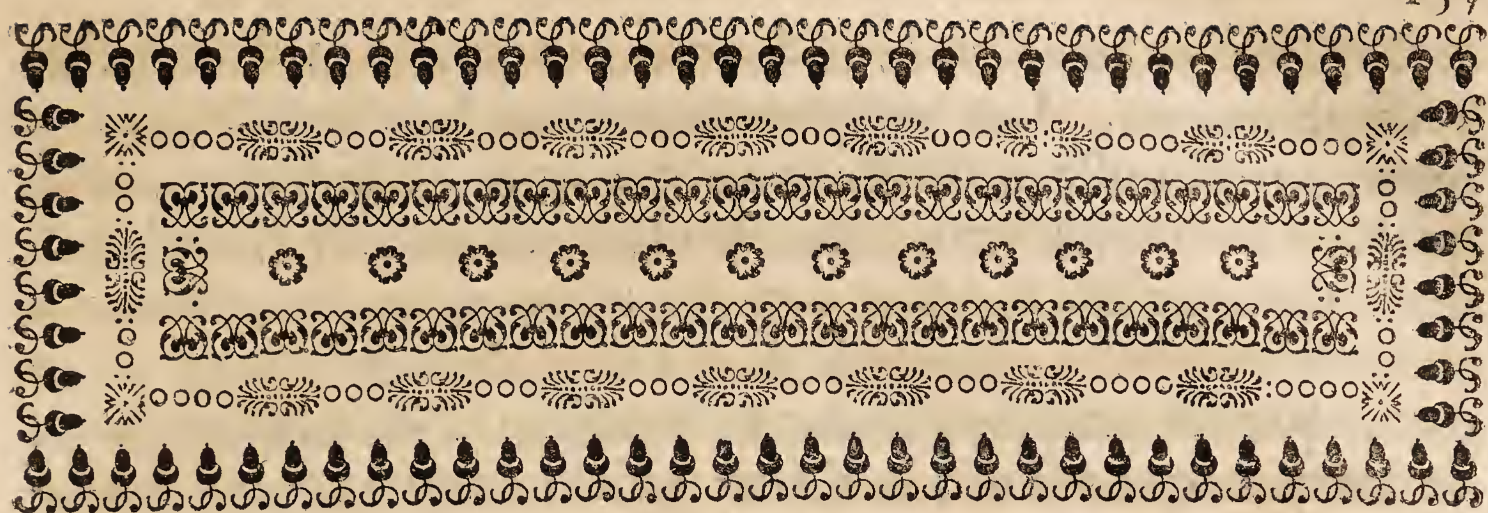
CHARLE IX. 1561.

le roi d'Espagne à Venise : édition qu'il enrichit des livres contre Appien, qu'on n'avoit point encore découverts. Mendoze ayant quitté l'Italie, Peraxyle qui travailloit pour ce Seigneur, se retira à Basle, une des plus aimables retraites pour les sçavans. Il y employa ses rares talens pendant plusieurs années, & il tira beaucoup de secours de Henry Etienne. J'ai crû qu'il étoit plus à propos de rappeller ici la mémoire d'un homme, à qui les gens de Lettres ont tant d'obligation (quoiqu'on ne sçache pas précisément le tems & le lieu, où l'on doit placer sa mort) que de n'en rien dire.

WOLMAR.

Voici encore un sçavant, qui a bien merité nos éloges, par la peine qu'il s'est donnée d'instruire la jeunesse. C'est Melchior ou Melior Wolmar, né à Rotweil, ville alliée des Suisses, qui appartient à nos ducs de Longueville. Il étudia les belles lettres à Paris sous Jacque le Fevre d'Estaples. Puis étant entretenu par les liberalitez de Marguerite Reine de Navarre, il enseigna à Bourges avec beaucoup de succès & d'applaudissement les langues Grecque & Latine. Il y prit en même tems les leçons de Droit que donnoit André Alciat. Ulric duc de Wirtemberg le fit venir à Tubinge, où il fut long-tems occupé à enseigner le Droit, & à expliquer les auteurs Grecs. Ayant enfin obtenu la permission de se retirer, il alla à Isenach. C'est là que ce grand homme, à qui la république des lettres a de grandes obligations, & que la conformité des études avoit lié très-étroitement avec Joseph Camerarius, mourut l'an 1561 âgé de 64 ans.

Fin du vingt-huitiéme Livre.



HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.



N n'eut pas plutôt appris en Ecosse la mort de François II. que Jacque *, frere naturel de la Reine sa veuve, passa promtement en France, & de-là en Lorraine, où cette Princesse étoit allée, soit pour chercher une retraite dans sa douleur, soit pour s'éloigner de Catherine sa belle-mere, dont l'autorité lui faisoit ombrage. L'arrivée de son frere parut lui faire plaisir, & après plusieurs entretiens avec lui, enfin elle déclara la résolution qu'elle avoit prise d'aller en Ecosse.

CHARLE IX. 1561.

Affaires d'Ecosse.

On avoit déjà déliberé sur ce voyage, avant l'arrivée de Jacque. Plusieurs tâchoient d'en détourner la Reine; parce qu'Elisabeth Reine d'Angleterre ne lui étoit pas favorable, qu'il y avoit du danger dans le voyage, & que les Ecossois étoient des peuples féroces, & si portez à se soulever, que

* Comte de Murray.

CHARLE IX. 1561.

les hommes mêmes les plus fermes avoient bien de la peine à les gouverner. Les autres au contraire soûtenoient que le royaume d'Ecosse n'avoit jamais été agité de séditions, lorsqu'il avoit été gouverné avec moderation par ses Rois légitimes; & ils ajoûtoient qu'il y avoit alors un moyen assûré d'y maintenir la paix, qui étoit de ne rien changer dans la Religion, que les peuples avoient embrassée. C'étoit le sentiment de Jacque, qui assûroit la Reine qu'elle trouveroit son royaume dans une parfaite tranquillité. Les Guises oncles de Marie étoient aussi de cet avis, s'imaginant que la Reine étant éloignée, ils auroient plus de pouvoir sur son esprit; que donnant aux Princes voisins l'esperance d'épouser leur niéce, ils se feroient un grand nombre d'amis; & qu'en attendant, ils mettroient quelqu'un de leur parti à la tête des affaires de l'Ecosse.

Quoique la Reine n'eût pas regné long-tems, elle avoit peine à se voir réduite à la condition de sujette, & elle prévoyoit bien que, si elle restoit en France, elle seroit désormais peu considerée dans une Cour, où jusqu'alors elle avoit tenu la premiere place. Elle renvoya donc aussi-tôt son frere en Ecosse, & elle fixa le jour auquel elle vouloit être attenduë. Jacque, qui avoit conseillé & introduit le changement de Religion dans son payis, craignoit extrêmement que Marie, devenuë maîtresse du Royaume, n'y rétablît la Religion de ses ancêtres. Cette appréhension le détermina à aller en Angleterre, pour prévenir Elisabeth, & lui conseiller de retenir pendant quelque tems la Reine d'Ecosse à sa Cour (car il croyoit qu'elle passeroit en Angleterre, pour venir en Ecosse) & de prendre avec elle toutes les mesures necessaires pour s'assurer qu'elle tiendroit sa promesse, & qu'elle n'apporteroit aucun changement dans la Religion. Il fit sentir à Elisabeth, que si elle n'usoit de cette sage précaution, il y avoit à craindre que l'Ecosse, dont l'alliance dans les conjonctures présentes étoit si avantageuse à l'Angleterre, ne s'en separât; & que les Grands du Royaume, qu'une même foi réünissoit, ne laissassent là les Anglois, pour s'allier avec la France.

Ce discours, qui ne respiroit en apparence que la pieté, & le desir d'entretenir la paix entre les deux Royaumes, fut interpreté dans la suite bien differemment, & on en conjectura que Jacque avoit déjà formé le dessein de se rendre maître

de l'Ecosse. Quoiqu'il en soit, il retourna à propos en Ecosse, lorsque Gilles de Noailles, Conseiller au Parlement de Bordeaux, Ambassadeur pour le roi de France, y arriva aussi. Etant venu après la fin d'une assemblée des Etats, on le remit à la suivante, indiquée pour le 21 de Mai. Mais comme on reçut alors les lettres de la Reine, qui permettoient aux Grands du Royaume de s'assembler, & de régler tout ce qu'ils jugeroient à propos pour le bien de l'Etat, on lui donna audience.

CHARLE IX. 1561.

Ambassade de Gilles de Noailles en Ecosse.

L'Ambassadeur proposa, suivant ses instructions : Que l'Ecosse renouvellât ses anciens traitez avec la France : Qu'elle renonçât à celui qu'elle venoit de conclure avec l'Angleterre, & qu'on restituât au Clergé les biens dont il avoit été dépoüillé. Les esprits étant encore aigris par la derniere guerre, dans laquelle ils se plaignoient que les François les avoient engagez, pour opprimer leur liberté. La réponse ne fut pas favorable. Cependant les Ecossois firent entendre que n'étant pas auteurs de la rupture du traité fait avec la France, ils ne refusoient pas de le renouveller. A l'égard du Traité fait avec l'Angleterre, ils déclarerent hautement qu'ils n'y donneroient aucune atteinte, & que les nouveaux bienfaits qu'ils venoient de recevoir, les obligeoient plus fortement que jamais à le garder inviolablement. Enfin sur l'article de la restitution des biens Ecclésiastiques, ils répondirent plus durement que sur les autres, & dirent qu'ils ne reconnoissoient pas que ceux, à qui l'Ambassadeur donnoit le titre de Prêtres, eussent aucune fonction dans l'Eglise. Pour joindre les effets aux paroles, ils ordonnerent dans cette même assemblée la démolition de tous les monasteres, & ils envoyerent sur le champ dans toutes les parties du royaume, exécuter leurs ordres, afin que l'affaire fût entierement terminée avant l'arrivée de la Reine. Ils soupçonnoient avec raison, que cette Princesse avoit eu part aux propositions, que Noailles leur faisoit au nom du Roi de France, & ils ne doutoient pas que, si en arrivant elle trouvoit tout dans le même état, on ne fît encore les mêmes propositions ; au lieu qu'ayant une fois abattu les maisons de ceux qu'ils vouloient chasser du Royaume, il n'y auroit plus sur cela de dispute. Une démarche si précipitée irrita fort la Reine, qui se promettoit, quand elle se trouvoit seule avec ses confidens, d'imiter la conduite de Marie Reine d'Angleterre ; mais elle dissimula pour lors

CHARLE IX.
1561.

son chagrin, & elle attendit un tems plus favorable, pour se venger de l'injure qu'elle prétendoit lui être faite par ses sujets.

Toutes choses étant disposées pour son voyage, Marie partit de Lorraine, passa par la Champagne, & arriva à Paris, le Roi étoit alors au fauxbourg S. Germain. Elle l'accompagna jusqu'à S. Germain en Laye; elle y prit congé du Roi & de la Reine mere, & partit pour l'Ecosse. Le duc de Guise & les autres Princes de la maison de Lorraine la conduisirent en grand cortege jusqu'à Calais. René marquis d'Elbeuf & François grand Prieur de France la menerent en Ecosse. Avant son depart le cardinal de Lorraine lui avoit conseillé, puisqu'elle passoit la mer, & alloit pour ainsi dire dans un autre monde, de lui laisser en dépôt ses pierreries, & les autres meubles précieux qu'elle avoit acquis en France, jusqu'à ce qu'elle fut assurée du succès de son voyage. La Reine qui connoissoit bien son oncle, lui répondit ingénuëment, que puisqu'elle risquoit sa vie sur la mer, elle pouvoit bien risquer aussi ses meubles & ses bijoux.

Ambassade du sieur d'Oysel en Angleterre.

On envoya en Angleterre Henri Clutin sieur d'Oysel, pour tâcher de pénétrer les desseins de la Reine Elisabeth; parce que le bruit s'étoit répandu que les Anglois mettoient une flotte en mer. Il fut reçu avec tous les honneurs dûs à son caractere, & ayant été renvoyé aussi-tôt, il rapporta à la Reine d'Ecosse, que si elle vouloit bien passer par l'Angleterre, elle feroit un sensible plaisir à Elisabeth, qui lui rendroit tous les bons offices, qu'elle pouvoit desirer; mais que si elle lui refusoit cette entrevûë, elle regarderoit son refus, comme une très-grande injure. Cependant Marie, sans aller en Angleterre, alla droit en Ecosse, à la faveur d'un broüillard, qui couvrit les galeres depuis le moment qu'elles sortirent de Calais, jusqu'à celui qu'elles aborderent en Ecosse, le 21 d'Août.

Marie arrive en Ecosse.

Il y eut à son arrivée un concours de toutes sortes de personnes, de toutes les parties du Royaume. Les uns venoient sincérement féliciter leur Reine sur son heureuse arrivée; les autres, pour vanter ce qu'ils avoient fait pour son service pendant son absence, & faire leur cour à leur Souveraine; quelques-uns, pour juger de l'avenir par la face que prendroient les affaires à l'arrivée d'une nouvelle Reine. Mais quels que fussent les sentimens des uns & des autres, il n'y en eut aucun

qui ne fût frappé d'admiration, & attendri, à la vûë d'une jeune Princesse qui avoit autant d'esprit que de beauté. Née au milieu des horreurs d'une guerre cruelle, ayant perdu le Roi son pere six jours après sa naissance, exposée, avant qu'elle pût sentir ses maux, à tous les dangers des factions, des troubles & des guerres; obligée de quitter sa patrie, pour être transportée dans un Royaume étranger, échappée avec peine des périls qu'elle essuya dans le trajet, élevée sur le thrône par un illustre mariage, mais n'ayant pas eu le tems d'en joüir; privée presqu'en un moment & de la mere la plus accomplie, qui l'avoit élevée avec des soins & un succès qu'on ne peut exprimer, & du Roi son époux; ayant perdu sans ressource son nouveau Royaume, voyant l'autre agité, & incertaine si elle pourroit le conserver; elle se trouvoit dans sa premiere jeunesse le joüet de toutes les bisarreries de la Fortune.

Commencement de son regne.

Au milieu des acclamations publiques, il arriva une chose qui troubla la joye de son arrivée. Comme on portoit dans sa chapelle particuliere les ornemens nécessaires pour célébrer la Messe, un homme fut assez hardi pour briser les cierges, & s'il ne se fût trouvé des gens plus moderés qui l'écarterent, tous les ornemens de la chapelle auroient été mis en pieces. Le comte de Murray appaisa dans l'instant cette émeute, & la Reine eut assez de prudence pour cacher son ressentiment, malgré les murmures & les plaintes de ses oncles & de George Gordon comte de Huntley. Cet homme attentif à tout ce qui pouvoit lui ouvrir le chemin de la faveur & de la fortune, ne négligea pas une occasion qui lui parut favorable: il faisoit régulierement sa cour, & il flattoit la Reine en secret de la douce esperance de voir revenir à la Religion de leurs Peres tout ce qui est au de-là de Caderwode vers l'Angleterre. Mais ceux qui connoissoient la vanité du Comte, appréhendant qu'il n'excitât dans le Royaume, sans raison & sans fruit, une tempête qui ne pourroit être que très-dangereuse pour une Reine qui arrivoit, en donnerent avis au Comte son frere.

On blâma fort Henry de Montmorency duc de Damville, fils du Connêtable, d'avoir quitté la France, qui étoit en guerre, pour venir en Ecosse, & d'avoir mal à propos préferé un voyage de politesse & de bien-séance à ce qu'il devoit au roi

CHARLE IX. 1561.

de Navarre, & à ses propres interêts. Mais des personnes plus équitables pardonnoient cette démarche à un jeune Seigneur élevé dans les délices de la Cour, & qui aimoit éperduëment une des plus belles Princesses du monde. On croyoit même que la Reine d'Ecosse n'étoit pas insensible à son amour, & que s'il eût été libre, il auroit pû aspirer à l'honneur de l'épouser. On sçait certainement que R. B. ami intime de Damville, & disposé à tout ce qu'il y a de plus noir & de plus criminel, lui avoit mis ce mariage en tête; qu'il lui avoit conseillé d'empoisonner sa femme pour lever tous les obstacles, & qu'il lui avoit pour cela offert ses services, & ceux d'un certain Macedonay, qu'il tua ensuite de sa propre main; mais le jeune Duc rejetta cette proposition avec horreur.

On renvoya tous les François qui avoient passé avec Marie, & sur-tout Damville, que le Connêtable rappella, & qui eut bien de la peine à la quitter. Il laissa auprès de la Reine, Chastellar, un de ses gentilshommes, né d'une fille que le fameux chevalier Pierre Bayard du Terrail avoit euë d'une Dame de Milan. Ce Gentilhomme, au lieu de faire les affaires de son maître, tâcha de faire les siennes; & se flattant que la Reine le trouveroit aimable, il eut la folie & la témérité de se glisser la nuit sous son lit. Il y fut surpris par les officiers de la Reine, qui lui fit couper la tête.

Ambassade de Metellan en Angleterre.

On rendit aux François avant leur départ tous les honneurs qu'ils pouvoient esperer, & on ne retint que le marquis d'Elbeuf. Tout l'hiver se passa en jeux, en festins, & en divertissemens. Cependant on envoya Guillaume Metellan en Angleterre, chargé de lettres de la Reine & des Grands du Royaume, pour Elisabeth, afin de resserrer de plus en plus les liens qui unissoient les deux Nations, & lui représenter qu'il n'y avoit point de moyen plus propre à rendre la paix durable, & à faire perdre jusqu'au souvenir des anciennes querelles, que d'assembler le Parlement, & de lui faire déclarer par un acte public & authentique, qui seroit confirmé par la Reine, qu'après sa mort & celle de ses enfans, si elle en avoit, la Reine d'Ecosse succederoit à la couronne d'Angleterre.

Elisabeth trouvant la proposition nouvelle & incivile, dit, qu'elle n'avoit pour le present d'autre réponse à faire, sinon qu'elle s'étoit attenduë à une Ambassade bien differente,

& à recevoir de la part de la Reine d'Ecoſſe la ratification du traité fait depuis peu à Lyth, qu'on lui avoit envoyé en France, & qu'elle avoit promis de ratifier, ſi-tôt qu'elle ſeroit arrivée dans ſes Etats. Peu de jours après Eliſabeth fit venir l'Ambaſſadeur, pour lui dire: Qu'elle n'auroit jamais penſé qu'on lui eût mis devant les yeux le linceüil dans lequel on l'enſeveliroit; & qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à voir tous les jours l'appareil de ſes funerailles. Cette Princeſſe dit cent choſes plus fortes les unes que les autres, contre la propoſition qu'on lui avoit faite, & fit ſentir le danger qu'il y avoit à faire ce qu'on lui demandoit, par un grand nombre d'exemples tirés des Royaumes voiſins, & même de notre France.

CHARLE IX. 1561.

Enfin après bien des diſcours de part & d'autre, l'Ambaſſadeur obtint d'Eliſabeth, qu'on nommeroit des Plénipotentiaires. Ils retoucherent le traité, & confirmerent la paix à ces conditions « Que la Reine d'Ecoſſe ne porteroit plus dans ſon » écuſſon les armes d'Angleterre, & qu'elle ne prendroit plus » les titres de Reine d'Angleterre & d'Irlande, tant que du- » reroit la vie d'Eliſabeth & de ſes enfans: Qu'Eliſabeth de » ſon côté & ſes enfans ne feroient jamais rien, qui pût donner » la moindre atteinte aux droits de la Reine d'Ecoſſe à la ſuc- » ceſſion d'Angleterre. »

Il y eut bien d'autres incidens qui aigrirent de plus en plus l'eſprit d'une jeune Reine déjà irritée, & qui avoit été nourrie dans une Cour auſſi libre qu'étoit celle de France. Jacque Hamilton comte d'Aran qui s'étoit échappé de France, où les Guiſes le faiſoient garder, eut la hardieſſe de s'oppoſer à la publication de l'Edit, par lequel on permettoit à la Reine de faire célébrer une Meſſe dans ſa chapelle; & Archambauld Douglas, gouverneur d'Edimbourg, ordonna à tous les Catholiques Romains d'en ſortir. La Reine, qui étoit extrêmement haute, & qui ne vouloit pas ſe laiſſer dominer, crut qu'il étoit important, principalement dans les premiers jours de ſon regne, de ne pas ſouffrir que ſes ſujets entrepriſſent rien contre les droits de la ſouveraineté, ou que par leurs remontrances ils vouluſſent lui faire la loi, & balancer ſon autorité. Pour cela elle réſolut de ſe donner des gardes. Mais comme c'étoit une nouveauté, que les Ecoſſois auroient eu peine à laiſſer introduire, Marie, aprés avoir conſulté Jean frere du comte de Murray, qui

CHARLE IX. 1561.

étoit occupé à donner la chasse à des voleurs, usa d'artifice. Une nuit elle donna une fausse allarme, & fit répandre le bruit que le comte d'Aran, dont elle étoit passionnément aimée, & qu'elle ne pouvoit souffrir, avoit voulu forcer son palais avec une nombreuse troupe, pour l'enlever, & la conduire à son château, qui en étoit éloigné de quatorze milles. Sur cette nouvelle, on mit de la cavalerie en marche, pour courir la campagne, & poursuivre le Comte; & le matin on vit des gardes posés à toutes les portes du Palais de la Reine. Quoiqu'on se doutât bien que c'étoit un conte fait à plaisir, cependant comme la chose parut assez vrai-semblable, personne ne s'opposa aux volontez de la Reine.

Cette nouvelle marque de grandeur, ajoûtée à celles qu'elle avoit déjà, la magnificence & le luxe, ausquels cette jeune Princesse s'étoit accoûtumée à la Cour de France, augmenterent considerablement la dépense de sa maison. Les revenus des Rois d'Ecosse, qui avoient toûjours été très-modiques, & qui se trouvoient réduits presqu'à rien, par la négligence des derniers Rois, n'y pouvoient fournir. Il falloit donc chercher ailleurs des ressources, & trouver quelqu'un qui contribuât à ces dépenses excessives. Les grands Seigneurs étoient épuisez, & le peuple étoit très-pauvre: on jetta les yeux sur les gens d'Eglise, qu'on assembla; on ne leur donna pas d'assez bonnes raisons pour les persuader: mais se sentant trop foibles pour pouvoir s'en défendre, ils convinrent de céder un tiers des revenus de leurs Eglises, dont une partie serviroit à l'entretien des ministres Protestans, & le reste seroit donné à la Reine. Ce traité ne plut à personne: le Clergé se plaignit de la diminution de ses revenus, & les Ministres ne se trouverent guéres soulagés par la libéralité que la Reine affectoit de leur faire.

Cependant la Cour se plongea dans le luxe & dans les plaisirs. On ne laissoit pas d'abord de rendre la justice, & de punir les coupables, sous le ministere de Jacque dont la valeur & l'équité avoient gagné tous les cœurs, & de Guillaume Metellan, qui dans un âge peu avancé avoit un esprit supérieur. Jacque épousa Agnès, fille de Martial comte de Keith. La Reine prit soin des nôces, qui furent célébrées avec un luxe & une magnificence jusqu'alors inconnuë en Ecosse. Elle donna en même tems à Jacque le comté de Murray, qu'elle ôta au comte

Mariage de Jacque frere naturel de la Reine. Elle lui donne le comté de Murray.

comte de Gordon ; elle lui avoit déjà enlevé le comté de Marre, pour le donner à Jean Areskin, à qui l'on avoit reconnu qu'il appartenoit par un ancien droit. Gordon, qui malgré ces pertes, étoit encore le plus riche seigneur d'Ecosse, irrité de se voir enlever des biens, qu'il regardoit comme le patrimoine de ses ancêtres, prit alors, à ce qu'on dit, la résolution de se défaire de Jacque son rival. Il blâmoit sans cesse & hautement ses actions ; & non content de le calomnier, il présenta à la Reine un mémoire écrit de sa propre main, dans lequel il accusoit de vouloir usurper la couronne, l'homme du monde qui avoit la plus grande réputation d'innocence & de probité. Dans le même tems Jacque Hepburn, comte de Bothwel, connu par ses infames passions, & qui ayant passé ses jours au cabaret, & dans de mauvais lieux, s'étoit extrémement endetté, n'ayant d'autres ressources pour se dérober à l'indigence & à la misere, que d'exciter une guerre civile, ou de commettre quelque crime d'éclat, forma le dessein de tendre des piéges au comte de Murray. C'est le nom * que nous donnerons toûjours dans la suite à Jacque frere naturel de la Reine.

CHARLE IX. 1561.

Conspiration contre le comte de Murray.

* M. de Thou lui a déjà donné ce nom auparavant.

Bothwel s'imagina qu'il n'y avoit point de meilleur moyen, pour exciter des troubles dans l'Etat, que de brouiller le comte de Murray avec la maison des Hamiltons. Il va d'abord sonder les dispositions du Comte, & il lui conseille d'exterminer les Hamiltons. Ne trouvant pas le Comte disposé à suivre son avis, le fourbe se tourne de l'autre côté, & va offrir aux Hamiltons ses services, pour assassiner le Comte, dont ils voyoient avec chagrin le crédit & la puissance s'augmenter. Les Hamiltons, qui croyoient se rendre maîtres de la Reine, si elle n'avoit plus le comte de Murray, ne rejetterent pas la proposition de Bothwel. Il n'y eut dans toute la famille des Hamiltons que le comte d'Aran, qui étant lié d'amitié avec le comte de Murray, eut horreur du crime que l'on proposoit, & écrivit à son ami, pour l'avertir de ce qui se tramoit contre sa vie. La réponse du comte de Murray au comte d'Aran, ne lui fut point renduë, parce qu'il étoit absent. Son pere décacheta la lettre, & ayant connu que son fils avoit découvert la conspiration au comte de Murray, il le fit arrêter. D'Aran s'échappa de la prison, vint trouver la Reine, qui étoit à Falkland, où elle prenoit le divertissement de la chasse du Daim,

CHARLE IX. 1561.

& lui fit le détail de toute l'affaire. Auſſi-tôt des Gardes apoſtez arrêterent Bothwel & Galwin Hamilton, qui s'étoient chargés d'exécuter l'aſſaſſinat, & qui avoient ſuivi le comte d'Aran à la Cour, pour ſe juſtifier.

Quoique le fait fût certain, & que les eſpions euſſent rapporté, qu'ils avoient vûs en divers endroits des cavaliers, dans le tems & dans le lieu que le comte d'Aran avoit ſpécifiés, néanmoins, lorſqu'il fut interrogé dans les formes, preſſé d'un côté par ſa paſſion pour la Reine, & par les liaiſons qu'il avoit avec le comte de Murray, cherchant de l'autre à tirer d'affaire un pere, qui avoit naturellement peu d'eſprit, mais trop facile à donner dans les grandes & périlleuſes entrepriſes, il parut d'abord un peu troublé; enſuite la tête lui tourna, juſqu'au point de ne ſçavoir plus ce qu'il diſoit. Mais lorſqu'il avoit de bons intervalles, & qu'il revenoit à lui, il répondoit avec tant de jugement & de ſageſſe, qu'on croyoit que ſa folie n'étoit qu'une feinte & un jeu pour ſauver ſon pere: car pour les autres conjurés, il perſiſtoit conſtamment à les accuſer; & comme il n'avoit point de témoins pour les convaincre, il s'offroit à faire preuve de ce qu'il avançoit, par un combat ſingulier avec Bothwel. Cependant on les mit chacun dans des priſons à part. Bothwel, dans le château d'Edimbourg, & Galwin, dans celui de Sterlin; le comte d'Aran fut gardé à S. André dans le château de l'Archevêque. Hamilton duc de Chatelleraud, fit envain tous ſes efforts, pour obtenir de la Reine leur liberté, en offrant caution. Cette Princeſſe, qui avoit envie de rentrer en poſſeſſion de Dunbritton (la plus forte Place du Royaume, que le duc d'Hamilton avoit retenuë, depuis qu'il avoit été viceroi) pouvoit profiter de cette occaſion; & on lui auroit volontiers rendu cette Place, ſi elle avoit voulu accorder ce qu'on lui demandoit: mais elle ne put s'y réſoudre, & elle perſevera dans ſon refus.

Gordon voyant que deux illuſtres maiſons s'étoient jointes pour la même cauſe, crut qu'on pouvoit impunément tuer le comte de Murray, & il lui dreſſa des embûches, lorſqu'il y penſoit le moins. Le Comte en eut connoiſſance; on ſurprit des gens de la maiſon de Gordon qui étoient armés, & Gordon en fut quitte pour dire, qu'ils ne s'étoient armés que parce qu'ils devoient ſortir de la maiſon: mais qu'ayant eu des

raiſons pour ne pas ſortir, il étoient reſtés ſans mettre bas leurs armes.

On étoit convenu que les deux Reines d'Angleterre & d'Ecoſſe auroient enſemble une conference dans la ville d'York, pour terminer leurs differends. L'Eté étant venu, elles ſe diſpoſoient à partir : mais la conference fut remiſe à un autre tems, ſur les plaintes que fit la Reine d'Angleterre, de ce que le duc d'Aumale, oncle de la reine d'Ecoſſe, avoit décacheté les lettres de l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui étoit en France, & de ce qu'on avoit pillé un vaiſſeau, dans lequel étoit un autre Ambaſſadeur.

A la haine implacable des trois plus illuſtres maiſons de l'Ecoſſe contre le comte de Murray, ſe joignit le Conſeil que les oncles de la Reine lui donnerent, d'abaiſſer un homme qui avoit profité de ſon abſence, pour gagner les cœurs d'un peuple & d'une Nobleſſe, dont il entretenoit la licence & l'audace, & qui empêchoit ſeul le rétabliſſement de la religion de ſes Peres. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à le lui perſuader : car ayant été élevée dans un Royaume, où l'on traite les Rois avec tant de ménagement, elle ne pouvoit ſouffrir la fermeté de ſon frere. Accoûtumée à n'avoir d'autre régle de ſa conduite que ſa volonté, elle regardoit toutes les loix d'un ſage gouvernement, comme autant d'attentats contre la majeſté du thrône & contre l'autorité Royale, & elle s'imaginoit, que tout ce qui reſtoit de liberté dans ſes ſujets, étoit pour elle une eſpece de ſervitude.

Mauvais conſeils des Guiſes donnez à leur niéce.

Les Guiſes firent donc entendre à la Reine, qu'il falloit dans cette affaire ſe ſervir utilement de Gordon, & nourrir ſa folle vanité, en lui faiſant entrevoir, ſans cependant le promettre, qu'elle pourroit bien un jour épouſer Jean ſon fils. Buchanan écrit, que le cardinal de Lorraine lui avoit même envoyé la liſte de ceux qu'il faudroit faire mourir, après qu'on ſe ſeroit défait du comte de Murray; & qu'il lui avoit promis que ſi l'affaire réüſſiſſoit, l'argent ne lui manqueroit point; parce qu'il s'agiroit de faire la guerre à ceux qui s'étoient ſeparez de l'Egliſe Romaine : mais que Marie, qui ſçut que le Comte & les autres proſcrits avoient découvert le complot, leur montra ces lettres, pour leur faire voir qu'elle étoit ſincere, & qu'elle n'avoit rien de caché pour eux.

CHARLE IX. 1561.

Entreprises contre la Reine & contre le comte de Murray.

La Reine étoit venuë des frontieres du Royaume à Edimbourg. Elle en partit le 13 d'Août pour Aberdon, qui est au Nord. La comtesse de Gordon, femme de résolution & d'un courage mâle, la pressoit d'accomplir sa promesse : mais Marie qui ne vouloit point ce mariage, & à qui Gordon étoit devenu très-suspect, traînoit l'affaire en longueur, & alléguoit differentes raisons pour justifier son retardement. Elle disoit entr'autres choses : Qu'il n'étoit pas de sa dignité de se reconcilier avec Jean, fils de Gordon, qui venoit de s'échapper de la prison, où on l'avoit mis, avant qu'il se fût remis volontairement en prison à Sterlin, au moins pour quelques jours. Ce n'étoit qu'un vain prétexte : la vraye raison étoit que la Reine vouloit differer jusqu'à la mort du comte de Murray ; afin que le mariage n'étant pas encore fait, on ne pût alors l'y obliger, son futur époux étant absent & en prison. Gordon de son côté ne vouloit pas donner son fils, de peur qu'on ne le gardât comme un ôtage, parce qu'il se défioit de Jean Areskin comte de Marre, oncle du comte de Murray, qui étoit gouverneur du château de Sterlin. Cependant comme la Reine le pressoit, & qu'il ne voulut pas y consentir, Marie en parut offensée, & Gordon se retira très-mécontent. Il ne tarda pas à donner des marques de son chagrin ; car la Reine étant venuë d'Aberdon à Innermes, & voulant loger dans le château, des Gardes posés par Gordon lui en défendirent l'entrée. Alors se voyant obligée de passer la nuit dans une place ouverte presque de toutes parts, & ayant appris que Jean Gordon étoit aux environs, avec mille cavaliers bien armés, pour se mettre en garde contre toute surprise, elle mit des sentinelles à toutes les portes de la ville, & elle tint dans le port des vaisseaux prêts à partir, en cas de necessité. La nuit se passa dans la crainte & dans les allarmes. On prit quelques-uns des cavaliers de Gordon, qui étoient venus pour examiner ce qui se faisoit.

On n'eut pas plutôt appris le danger où la Reine se trouvoit, qu'on vint de tous côtez à son secours, tant pour l'amour que les peuples avoient pour cette jeune Princesse, que par la haine qu'ils portoient à Gordon. Marie encouragée par ces secours, & animée par le ressentiment de l'injure qu'on lui avoit faite, résolut dès le matin d'attaquer le château ; il se rendit presque aussi-tôt, & les principaux de ceux qui l'avoient défendu

furent punis du mort. D'Innermes, on retourna quatre jours après à Aberdon. La scéne de la Cour étoit bien changée : la Reine sembloit ne pouvoir assez reconnoître d'une part les services d'un frere, à qui elle avoit obligation de sa vie; & marquer de l'autre trop d'indignation & de haine pour Gordon. Celui-ci voyant qu'il n'avoit plus rien à esperer, forma les desseins les plus téméraires & les plus dangereux ; & sçachant que les Guises, oncles de la Reine, n'en seroient pas fâchés, il résolut d'assassiner le frere, pour se rendre maître de la sœur. George Gordon comte de Suntherland, son cousin, étoit à la Cour, & en grande faveur auprès de la Reine, Gordon lui communiqua son dessein, & lui de son côté promit secretement ses services. On avoit aussi mis de la partie Jean Lesley serviteur & ami de Gordon, & ce fut par ses lettres, qui furent interceptées, qu'on découvrit la conjuration. Lesley vint promptement faire ses excuses, il demanda pardon, & il obtint sa grace; pour le comte de Suntherland, il quitta aussitôt la Cour.

CHARLE IX. 1561.

Victoire du comte de Murray.

Le comte de Huntley étoit dans un lieu, que les marais, dont il est environné, rendent presqu'inaccessible; & il y attendoit le succès des entreprises de Gordon. Ayant appris que la conspiration avoit été decouverte, impatient de finir, & comptant sur le grand nombre d'amis qu'il avoit à la Cour, il résolut, puisque l'artifice n'avoit point réüssi, d'employer la force, & de hasarder un combat. Le comte de Murray, qui n'avoit pas avec lui six-vingt cavaliers, ausquels il pût se fier, marcha au-devant de Huntley : quelques Seigneurs le suivirent, & entr'autres Jacque Douglas comte de Morton, & Patrice baron de Lindsey. Il vint encore environ 800 hommes des campagnes voisines ; mais tous, étant gagnés par Huntley, ne se mêloient parmi les troupes de Murray, que pour le trahir & le perdre. Quelques cavaliers du comte de Murray prirent les devans, pour s'emparer des passages du marais, & empêcher les troupes de Huntley de se sauver. Pour lui, il mit sa petite armée en bataille & s'arrêta sur une éminence, d'où l'on découvroit les marais. Les prétenduës troupes auxiliaires marcherent, après avoir donné aux ennemis le signal de leur trahison, avec des branches de bruïere, qui se trouvent en abondance dans ces lieux.

CHARLE IX. 1561.

Les gens de Huntley au nombre de plus de 300, ayant apperçu le signal, se crûrent assurés du succès; car les autres avoient pris la fuite, dès qu'on s'étoit approché. Ils sortirent promptement de leurs retranchemens, & marcherent à grands pas. Voyant la premiere ligne des ennemis déjà en désordre, & prenant la fuite, comme on en étoit convenu, ils jetterent leurs piques, pour suivre plus facilement les fuyards; & pour donner plus d'épouvante à ceux qui avoient gardé leurs rangs, & qui étoient placés derriere les traîtres, ils vinrent fondre sur eux l'épée à la main. Les troupes auxiliaires, s'imaginant entraîner & faire fuïr avec eux ceux qui étoient derriere, reculerent & prirent la fuite. Le comte de Murray, qui n'esperoit pas pouvoir se sauver par la fuite, & qui ne trouvoit de ressource que dans une mort glorieuse, abandonné des siens qui lui manquoient, ne se manqua point à lui-même. Il éleva sa voix, & il commanda à ses gens de serrer les rangs, de presenter leurs piques, de tenir ferme, & de ne point recevoir parmi eux les fuïards. Ceux-ci, qui s'étoient imaginés que leur fuite entraîneroit nécessairement celle des autres, furent trompés dans leurs espérances; & ne pouvant percer le centre, pour s'ouvrir un passage, ils se virent contraints de s'enfuir par les côtez, en confusion & en désordre. L'embarras où se trouverent les traîtres déconcerta les troupes de Huntley qui les suivoient. Mais quelle fut leur surprise, lorsqu'ils apperçurent derriere les fuïards l'armée du comte de Murray en bataille, bien serrée, & la pique haute! Ne pouvant pas en venir aux mains, parce qu'ils n'avoient pas leurs piques, la frayeur leur fit prendre le parti de la retraite. Les troupes auxiliaires voyant ce changement, chercherent le moyen de laver leur faute, en la réparant: elles firent volte-face, & leurs dispositions se trouvant changées avec la fortune, elles poursuivirent courageusement l'ennemi, & firent seules un grand carnage. Il y eut du côté de Gordon 120 morts, & presque cent prisonniers, qui furent conduits la nuit à Aberdon. Le comte de Murray ne perdit qu'un seul homme. Huntley lui-même fut pris & étouffé dans les bras de ses ennemis. On prit aussi Jean Gordon, qu'on avoit flatté de l'espérance d'épouser la Reine, & il eut la tête tranchée. Adam Gordon, qui se trouva parmi les prisonniers, obtint sa grace, à cause de sa grande jeunesse.

George Gordon, qui étoit l'aîné, & qui avoit épousé la fille de Jacque Hamilton, se sauva chez son beau-pere. Les autres furent condamnés au bannissement, ou à des amendes pécuniaires.

Suites de cette victoire.

On observa, que le comte de Murray étant revenu auprès de la Reine, au milieu des complimens & des applaudissemens de la Cour, cette Princesse ne parut pas plus gaye, & ne donna aucun signe de joye : qu'au contraire, elle n'avoit pû apprendre la mort de Jean Gordon, sans verser des larmes. Mais comme elle étoit habile dans l'art de feindre & de dissimuler, on interpréta diversement ces apparences; & plusieurs furent persuadez, qu'elle ne haïssoit pas moins le Comte que les Gordons. C'est ainsi que le comte de Murray se tira, lui & la Reine, d'un très-grand danger, moins par sa valeur & sa prudence, que par un effet de la protection & de la misericorde de Dieu. Sa victoire rétablit la paix & la tranquillité dans l'Ecosse Septentrionale. Bothwel, qui étoit prisonnier dans le château d'Edimbourg, ayant trouvé moyen de descendre par la fenêtre, & de s'échapper, le hérault d'armes le somma le 27 de Novembre de se rendre dans la prison, d'où il étoit sorti: ne l'ayant pas fait, il fut déclaré ennemi de l'Etat.

La Reine étant revenuë d'Aberdon à Perth, Jacque Hamilton vint la supplier en faveur de son gendre. Elle le reçut avec bonté, & néanmoins elle l'obligea de le remettre entre ses mains. On l'envoya d'abord prisonnier à Dumbar; on le fit comparoître l'année suivante le 26 de Janvier, & on le déclara coupable de leze-Majesté: on le remit ensuite dans sa prison de Dumbar. 1562.

Synode d'Angleterre.

Dans le même tems on célébra à Londres, par les ordres & sous les auspices de la Reine d'Angleterre, un Synode, où l'on dressa 39 articles, concernant le dogme & la discipline Ecclésiastique, suivant la Confession de foi reçuë par les Anglois. Ces articles ont toûjours été rappellés dans toutes les assemblées du Royaume, qui ont suivi; & enfin après la mort d'Elisabeth, le sérénissime Roi Jacque les a solemnellement confirmés, dans un Synode de la province de Cantorbery tenu par l'évêque de Londres l'an 1603

Au commencement de l'année 1562. la France se trouvoit agitée par-tout de nouveaux troubles, & la sédition arrivée à

CHARLE IX.
1562.

Assemblée des Deputez de tous les Parlemens de France à S. Germain en Laye.

Discours du Chancelier.

Ps. 32. v. 10.

Paris en faisoit craindre encore de plus grands. Pour y rémédier, le Roi assembla le 17 de Janvier, les deputez de tous les Parlemens du Royaume, qu'il avoit fait venir à S. Germain. Ce Prince toucha en peu de mots ce que le Chancelier devoit exposer plus au long ; il demanda leurs avis, & leur ordonna expressément de parler avec une entiere liberté, & selon les lumieres de leurs consciences ; d'écarter toutes les considérations particulieres qu'ils pourroient avoir, de renoncer à leurs propres interêts, & de n'avoir en vûë que la gloire de Dieu, l'obéïssance dûë à leur Prince, & la tranquillité du Royaume.

Le chancelier de l'Hôpital fit un discours d'une éloquence familiere, mais solide ; il dit que le Roi les avoit appellez pour déliberer avec eux sur les moyens d'appaiser les troubles qui s'étoient élevez dans ses Etats ; il les exhorta à dire leur sentiment, & à donner leurs avis, non suivant les maximes de la prudence humaine, mais selon les regles de la divine sagesse. Il leur représenta qu'il est écrit, que *le Seigneur renverse les desseins des nations*, c'est-à-dire, de ceux qui ne reglent pas leurs actions selon les lumieres & les maximes de la verité & de la pieté. Il ajoûta, qu'il demandoit aussi à Dieu les lumieres, dont le Prince avoit besoin, pour connoître & pour prendre le meilleur parti, & pour faire tout servir au bien & à la tranquillité de l'Etat. « Dieu, dit-il, qui conduit principalement, & tourne comme il lui plaît, l'esprit & le cœur des Rois, vous a choisis de toutes les cours du Royaume ; une seconde élection faite par le sort vous a encore tirés du nombre de ceux qui avoient d'abord été choisis par le Roi, pour venir ici déliberer avec S. M. Vous devez donc faire tous vos efforts, pour répondre à l'espérance qu'on a concuë de vous, pour remplir les devoirs de vos charges, pour soûtenir la dignité d'une si auguste assemblée. Vous devez examiner avec soin les avis que vous donnerez, & les approcher de la vraie pierre de touche, qui est la parole de Dieu, & la Religion de Jesus-Christ. Si vous vous écartiez de cette regle, vous pécheriez griévement & contre le Roi & contre vous-mêmes : car c'est un principe reçu de tout le monde, qu'un mauvais conseil est très-pernicieux à celui qui le donne. Vous n'ignorez pas ce que l'on a fait jusqu'à present, pour terminer l'affaire dont il s'agit. Vous sçavez en quel

état

» état elle se trouve aujourd'hui : ainsi vous pouvez juger plus » facilement & plus sainement de ce qu'il convient de faire » pour l'avenir.

CHARLE IX. 1562.

» Pour appaiser les troubles qui ont commencé à Amboise, » qui se sont répandus dans tous les états, & dans toutes les » provinces, & dont ni sexe ni âge n'est exempt, qui ont pé- » nétré jusques dans les maisons particulieres, & qui en alte- » rent la paix, vous sçavez que le Roi par un Edit solemnel » a accordé une abolition de tout le passé. Cette démarche » étoit sage & prudente; parce que le nombre des séditieux » étant trop grand, pour pouvoir être reprimé par la rigueur » des loix, & par le glaive du magistrat, il y avoit à craindre » que le desespoir ne leur fit prendre les armes, ou ne les em- » pêchât de les mettre bas, lorsqu'ils les auroient une fois » prises. Ce reméde n'ayant pas produit tout le bien qu'on » en espéroit, & les troubles n'ayant point cessé; par un au- » tre Edit donné à Romorantin, on a accordé aux Prélats la » connoissance du crime d'hérésie. On a défendu sous de très- » grandes peines toutes les assemblées, qui se font avec port » d'armes, & on en a attribué la connoissance aux Juges » séculiers.

» Comme on continuoit encore de s'assembler, un autre » Edit donné à Fontainebleau a renouvellé cette défense, & » y a ajoûté la peine de mort. On a de plus défendu aux deux » partis de se maltraiter de paroles, & de faire aucune peine » à ceux qui demeuroient tranquillement dans leurs maisons, » sans bruit & sans scandale. Ce dernier moyen n'a pas été » plus efficace, & les assemblées n'ont point cessé; parce que » les Juges subalternes des Provinces, & les Parlemens mê- » mes, ne s'accordant pas sur ce qu'on devoit entendre par as- » semblées illicites, étoient d'avis de consulter sur cela Sa » Majesté. Enfin le Roi, dans un grand Conseil composé des » Princes & des Grands du Royaume, aussi tenu à Fontaine- » bleau, indiqua les Etats d'Orleans. On s'y rendit en armes, » & tout le monde sçait quelle en fut la réüssite. Le Roi à son » avénement à la Couronne assembla les Etats à Orleans; les » divers Ordres, suivant l'usage du Royaume, firent un grand » nombre de propositions, de demandes, de délibérations & » de réglemens, également sages & utiles, & pleins de piété

CHARLE IX. 1562.

» & de religion. Ensuite le Roi revenu de Rheims, où il étoit » allé, selon la coûtume établie pas ses ancêtres, pour la cérémonie de son sacre, pendant que les Etats étoient encore » assemblez à Pont-Oyse, Sa Majesté vint au mois de Juillet » au Parlement de Paris, pour y déliberer sur la même affaire » dont il s'agit aujourd'hui, & sur laquelle elle demande » vos avis.

» Le résultat des délibérations fut un Edit, qui accordoit » une abolition du passé, & qui défendoit toutes les assemblées publiques ou particulieres, dans lesquelles on n'observeroit pas, en administrant les Sacremens, les rits & les usages » reçus dans l'Eglise Romaine. Enfin on a tenu le Colloque » de Poissy, & tout cela sans fruit. Il est donc constant, que le » Roi & son Conseil n'ont rien omis de leur part; qu'ils ont » employé à propos les remedes les plus convenables, pour » guérir les maux qui se répandoient dans le Royaume; & » qu'ainsi on ne peut sans injustice les blâmer, ni leur imputer » aucune faute, comme on fait assez communément.

» Quelqu'un me dira peut-être, qu'on a fait de très-sages » réglemens; mais que les loix deviennent frivoles, & ne servent de rien, lorsqu'elles ne sont pas religieusement observées. A cela je réponds, que ceux qui font cette objection » doivent examiner, à qui on doit imputer le violement ou » l'inobservation de ces loix. N'est-ce pas aux Juges & aux » Magistrats eux-mêmes, qui s'en plaignent? S'ils me disent » qu'il n'a pas été en leur pouvoir de l'empêcher, je recevrai » leurs excuses; mais à condition aussi qu'ils avouëront avec » moi, qu'il n'a pas été non plus au pouvoir de S. M. & de » son Conseil, de faire observer ce qu'ils avoient si sagement » reglé, & que l'affaire de la Religion n'est venuë au point où » nous la voyons, que par un jugement impénétrable de Dieu, » qui a voulu, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, nous » faire sentir les effets de sa colere, & nous punir, comme » nous le méritions, des injures que nous faisions à sa divine » Majesté, du peu de soin que nous avions de le glorifier & de » le servir, de notre peu de religion, & de ce déluge de vices, » dans lesquels nous nous faisions un plaisir & une gloire de » nous plonger.

» Les differends sur la Religion, & les troubles qui en sont

» nés ont commencé l'an 1518. Or qui ne ſçait, juſqu'à quel » degré étoient montés, dans toutes les parties du monde, le » relâchement dans la diſcipline & la corruption des mœurs? » Car pour ne rien dire de la Cour de Rome, où tout étoit » gâté & corrompu, la France gouvernée alors par un jeune » Roi, élevé dans les plaiſirs, & qui devint dans la ſuite un » très-grand Prince, ſembloit n'avoir plus de loix; tout y étoit » dans le déſordre & dans le déréglement. La vie & la con- » duite de Henry roi d'Angleterre n'étoient pas plus reglées.

» Tant & de ſi grands maux, dont le Ciel ne nous a frappés, » que pour nous convertir, ont été ſans fruit: nous n'en ſom- » mes pas devenus meilleurs: nous ne ſommes point rentrés » dans notre devoir. Nous ne devons donc pas être ſurpris de » voir, que juſqu'à preſent on n'ait pû terminer les diſputes » ſur la Religion, & rétablir la paix dans l'Egliſe. Ces diſpu- » tes ſont nées ſous François I. La religion Proteſtante eut » d'abord un petit nombre de défenſeurs, tels que Guillaume » Farel, Profeſſeur du College du Cardinal le Moine à Paris, » Jacque Pavan de Boulogne, Louis Berquin, d'une bonne » famille d'Arras, & un petit nombre d'autres. Elle jetta de » plus profondes racines ſous Henry II. Sous François II. elle » a étendu ſes branches preſque dans toutes les parties du » Royaume, & aujourd'hui cet arbre eſt ſi gros & ſi fort, qu'il » ſeroit preſque en état de nous accabler de ſon poids.

» Pour ceux qui diſent que la connivence entretient le mal; » je leur répondrai que la plus grande partie de ceux, à qui la » tendre jeuneſſe du Roi a donné lieu de déclarer hardiment » leurs ſentimens, auroient été plus circonſpects, & ſeroient » demeurez tranquillement chez eux, ſi Sa Majeſté avoit été » plus avancée en âge: mais en même tems je les prie de con- » venir, que le même Dieu qui a condamné la France à toutes » ces calamitez, nous a donné, pour nous punir, un Roi incapa- » ble à cauſe de ſon bas âge, de nous gouverner par lui-même.

» Il n'y a pas plus de prudence à dire, que le Roi doit ſe » declarer hautement & abſolument pour l'un des deux partis, » & qu'alors il n'y aura plus de diviſion. C'eſt à mon avis, » comme ſi on diſoit, que le Roi doit lever une nombreuſe » armée, compoſée de gens d'un parti, pour attaquer l'autre. » Ne ſeroit-ce pas dans un même corps oppoſer les membres

CHARLE IX. 1562.

» aux membres, pour le détruire tout entier ? Ne seroit-ce » pas une chose indigne, non seulement du Christianisme, mais » même de l'humanité ? Je demanderois encore à ces habiles » conseillers, de quelles troupes le Roi formera son armée ? Si » c'est de ceux, qui ne pensent pas comme nous, ne passe- » ront-ils pas bien vîte dans le camp des ennemis ? D'ailleurs, » qui peut répondre que des soldats, qui verront dans l'armée » ennemie leurs parens, leurs freres, leurs cousins, voudront » combattre & en venir aux mains avec des gens qu'ils aiment, » & dont ils sont aimez ? & supposé qu'ils le veulent bien, » quel en sera le succès, & que pourrons-nous esperer d'une » victoire, qui de quel côté qu'elle tourne, sera également » triste pour les vainqueurs & pour les vaincus ?

» Peut-être que dans une République & dans un Etat, où » la puissance est partagée entre plusieurs, on pourroit pren- » dre le parti que ces personnes proposent, d'armer le citoyen » contre le citoyen. Mais on ne peut absolument le prendre » dans un Royaume, qui ne reconnoît qu'un seul & unique » maître, en qui réside la souveraine puissance. Le gouver- » nement monarchique ne peut ni ne doit souffrir differens » Partis. Ce n'est donc pas là le reméde que nous devons » apporter à nos maux. Quel est celui qui convient ? Le » voici.

» Il ne faut que mener une vie plus reglée, & avoir aux » yeux de Dieu une conscience plus pure. La pureté des » mœurs, la régularité de la vie : telles étoient les armes de » ces saints Evêques, qui ont défendu l'Eglise contre Arius & » contre les autres hérétiques ; je parle des Ambroises, des » Chrysostomes, des Hilaires, à qui si nous comparons les » Evêques de nos jours, nous verrons aisément qu'on a très- » mal pourvû au bien de la Religion & à notre propre sûreté. » Je sçai qu'il y en a, qui voudroient qu'on agitât de nou- » veau les mêmes questions qu'on a traitées devant le Roi, » dans une assemblée du Parlement de Paris, & depuis peu » dans le Colloque de Poissy. Mais je déclare que j'abandon- » ne aux Prélats les Controverses sur la Religion, qui sont de » leur ressort, & que je ne m'attache ici qu'à la discipline, que » je voudrois voir si bien reglée, que tous les sujets du Royau- » me vêcussent dans la paix, & dans l'obéissance qu'ils doivent » au Roi.

» Pour ce qui concerne l'Edit du mois de Juillet, voici » quel est mon sentiment. Il faut distinguer entre les loix. Il » y en a ausquelles on ne peut déroger, sans offenser Dieu, » & que par conséquent il n'est jamais permis d'enfraindre; » parce que leur inobservation seroit bientôt suivie du renver- » sement entier de l'Etat, comme nous l'avons vû avec dou- » leur arriver tout à coup dans quelques Royaumes, & depuis » peu dans celui de Hongrie, dont les Turcs ont fait la con- » quête presqu'en un moment. D'autres Empires se sont insen- » siblement détruits, par les atteintes que l'on donnoit peu à » peu aux loix; comme il arriveroit à un édifice, si vous ôtiez » aujourd'hui une tuile, demain une autre, & ainsi de suite; » vous verriez le faîte & puis les planchers se pourrir, & enfin » tout l'édifice tomber en ruine.

» Il y a d'autres loix qui dépendent de la volonté des Rois, » & dont ils peuvent sans danger dispenser leurs sujets. Il ne » faut pour les abroger, qu'un consentement même tacite du » législateur. L'expérience nous a fait voir que l'Edit du mois » de Juillet étoit une loi de cette espece. Car quelque juste & » raisonnable qu'elle fût, elle n'a pû avoir lieu; & en cela je » déchargerai les Juges, à qui appartient le soin de le faire » exécuter, de toute la faute que j'ai dit au commencement » qu'on pourroit leur imputer. Je me souviens à ce sujet d'a- » voir lû, que Ciceron blâmoit beaucoup Caton, de ce que » vivant dans un siécle très-corrompu, il étoit aussi sévére & » aussi rigide dans ses sentimens & dans ses avis, que s'il eût » été dans la République de Platon. Je crois donc, pour me » servir d'une comparaison familiere, que comme on fait le » soulier pour le pied qui doit s'en servir, il faut faire ces sor- » tes de loix pour les hommes qui doivent les observer, & » les faire de façon qu'elles puissent convenir & aux tems & aux » lieux, pour lesquels elles sont faites. Autrement il en sera » de ces loix, belles en apparence, comme de ces navires, » que Demetrius avoit faits avec tant d'art, & dont tous les » spectateurs admiroient la beauté mais qui ne furent d'aucun » usage pour la navigation.

» J'entends encore de mauvais raisonneurs, qui disent qu'on » ne remet tant de fois la même affaire sur le tapis, que pour faire » enfin accepter ce qu'on a jusqu'à présent rejetté. Ils se trompent:

CHARLE IX. 1562.

» il ne nous eſt pas moins permis, qu'aux malades, de cher-
» cher de toutes parts, & en tout tems, des remédes qui puiſ-
» ſent nous guérir. Je dis cela, parce que je ſçai que quelques-
» uns ſe ſervent de ce prétexte, pour me condamner & me
» calomnier. Je me contente de leur appliquer ce que répon-
» dit à de pareils ennemis le bon évêque Leonce, montrant
» ſes cheveux blancs. Telle qu'eſt ma tête, dit-il, elle eſt à
» moi; puis maniant ſa barbe, il dit: Elle deviendra bouë,
» dès qu'elle ſera ſeparée de moi. Ce Prélat vouloit faire en-
» tendre par ces mots à ceux qui avoient tant de dégoût &
» d'averſion pour lui, qu'après ſa mort, ou quand on lui au-
» roit ôté ſa charge, ils auroient peut-être en ſa place un hom-
» me qui ne le vaudroit pas.

» Je ne penſe pas cependant qu'il ſoit ſi difficile de remé-
» dier à nos maux. J'oſe aſſurer que nous n'avons jamais été
» dans des circonſtances plus favorables; puiſque par la grace
» de Dieu nous n'avons point d'ennemis au dehors, & que
» Dieu paroît ſe rapprocher de nous. Les calamitez qui nous
« affligent au dedans, ſont des marques de la viſite d'un Dieu,
» qui exerce & qui éprouve par l'adverſité ceux qu'il aime.
» Combien penſez-vous qu'il y ait d'hommes, qui aprés avoir
» mené une vie déreglée, touchez des troubles qu'ils ont vû
» naître, ſont rentrez en eux-mêmes, & ont changé de vie?
» Combien d'Evêques & de Prêtres ont renoncé aux plaiſirs,
» au faſte, au luxe, pour faire ceſſer les plaintes & les repro-
» ches du public, & ont entiérement rompu tous leurs com-
» merces criminels? Combien ont heureuſement éprouvé la
» verité de cet oracle: que Dieu les a abandonnez aux rail-
» leries des Nations, pour les faire rentrer en eux-mêmes, &
» les ſauver?

» Ce ſont ces raiſons, qui ont engagé le Roi à vous con-
» ſulter. Voyez donc & examinez, s'il eſt du devoir de S. M.
» de permettre, ou de défendre les aſſemblées? Il n'eſt pas
» beſoin, pour dire ſur cela vos avis, de déliberer ſur le fond
» de la Religion, ni d'examiner laquelle des deux eſt la meil-
» leure. Il ne s'agit pas d'établir la foi, mais de regler l'Etat.
» En effet pluſieurs peuvent être citoyens, qui ne ſont nulle-
» ment Chrétiens, & en ſe ſéparant de l'Egliſe, on ne ceſſe
» pas d'être bon ſujet du Roi. Nous pouvons vivre en paix

» avec ceux, qui n'obſervent pas les mêmes cérémonies & les » mêmes uſages, & nous pouvons nous appliquer ce que l'on » dit ordinairement : qu'il faut ou guérir les défauts de nos fem» mes, ou les ſupporter.

» Si vous avez outre cela reçû quelques inſtructions ou » commiſſions de vos provinces, qu'il faille faire ſçavoir au Roi, » pour ſon interêt ou pour le vôtre, il vous eſt maintenant » permis de les expoſer, & de dire tout ce que vous croirez » propre à éclaircir la queſtion embaraſſée & difficile, que nous » avons à décider. Il eſt de vôtre prudence de ne pas faire per» dre inutilement le tems à un Monarque, que vous ſçavez » être accablé d'affaires, & dont tous les momens ſont pré» cieux & conſacrés au bien de l'Etat. Appliquez-vous à écar» ter tout ce qui eſt étranger au ſujet dont il s'agit, & cherchez » moins à briller par un diſcours long, éloquent & fleuri, qu'à » renfermer dans un diſcours précis, juſte & court, tout ce » que vous croirez utile & néceſſaire pour terminer l'affaire, » dont il eſt queſtion. »

Edit de Janvier, qui modere celui de Juillet.

Après ce diſcours du Chancelier, on opina. Les avis ſe partagerent ; mais la plûralité des ſuffrages fut pour moderer & adoucir un peu l'Edit de Juillet, & pour accorder aux Proteſtans la liberté de s'aſſembler, & de prêcher publiquement. Sur cet avis, on dreſſa l'Edit, qui emprunta ſon nom du mois où il fut publié, & fut appellé l'Edit de Janvier. En voici les principaux articles : Que les Proteſtans rendront inceſſamment aux Eccleſiaſtiques les temples, les maiſons, les terres, les dixmes, les offrandes, les préſens, & generalement tous les biens, dont ils ſe ſont emparés, & qu'ils les en laiſſeront joüir paiſiblement : Qu'ils ne renverſeront à l'avenir ni les ſtatuës, ni les croix, ni les images, & qu'ils ne feront rien qui puiſſe ſcandaliſer, & troubler la tranquillité publique : Que les contrevenans ſeront punis de mort, ſans aucune eſpérance de pardon : Que les Proteſtans ne pourront faire dans l'enceinte des villes aucunes aſſemblées publiques ni particulieres, de jour ou de nuit, ſoit pour prêcher, ſoit pour prier, ſoit pour adminiſtrer les Sacremens : Que juſqu'à ce que le Concile général ait décidé ſur les points conteſtés, ou que Sa M. en ait autrement ordonné, on ne fera point de peine aux Proteſtans, qui aſſiſteront à leurs aſſemblées, pourvû qu'elles ſe

CHARLE IX. 1562.

fassent hors les villes : Que les Magistrats & les Juges des lieux ne pourront les inquiéter, mais seront au contraire obligés de les protéger, & de les mettre à l'abri des insultes qu'on pourroit leur faire : Qu'ils procéderont suivant toute la rigueur des Ordonnnances contre ceux qui auront excité quelque sédition, de quelque Religion qu'ils soient : Que tous seront obligés de prêter main-forte pour les arrêter, & les livrer aux Juges : Que ceux qui leur donneront retraite, seront condamnés à mille écus d'or d'amende, ou au fouët, s'ils ne sont pas en état de la payer : Que les assemblées se feront sans port d'armes : Qu'on ne pourra s'attaquer ou se maltraiter les uns les autres, au sujet de la Religion, ni se provoquer par des noms odieux & injurieux : Que les Ministres Protestans ne recevront personne dans leur parti, sans avoir fait auparavant une exacte information de vie & de mœurs ; & que s'il s'en trouve qui ayent été accusés de quelque crime, ou condamnés par contumace, ils les remettront entre les mains des Magistrats, si-tôt qu'ils les demanderont : Que si les Magistrats veulent entrer dans leurs assemblées, soit pour examiner la doctrine qu'on y enseigne, soit pour arrêter ceux qui sont accusés de quelques crimes, ils les recevront avec respect, leur rendront tous les honneurs dûs à leurs charges & dignitez, & leur obéïront sans délai : Que les Protestans ne pourront célébrer aucuns synodes, colloques, conferences, ou consistoires, qu'en présence du Magistrat, qu'ils seront obligés d'y appeller : Qu'il ne leur sera pas permis de créer parmi eux des Magistrats particuliers, ni de faire de nouvelles loix : Que s'ils ont envie de dresser quelques nouveaux réglemens touchant la discipline, ils en confereront avec le Magistrat, afin que, s'il est nécessaire, il les confirme & les appuye de son autorité : Qu'ils ne feront ni levées de troupes, ni traitez, ni ligues offensives ou défensives, soit pour attaquer, soit pour se défendre : Qu'ils ne feront aucune imposition, n'exigeront aucune contribution, taille ou subside ; mais qu'ils pourront recevoir les aumônes, qui seront faites librement & sans exaction : Qu'ils observeront les loix Civiles & de Police, & particulierement celles qui concernent les jours de fêtes, & les empêchemens de parenté pour les mariages : Que leurs Ministres ou Pasteurs s'engageront, par serment prêté entre les

mains

mains des Magiſtrats à l'exécution du preſent Edit, & prometront de n'enſeigner aux peuples que la parole de Dieu, purement & ſimplement : Qu'ils n'avanceront rien de contraire au concile de Nicée, au ſymbole, & aux livres de l'ancien & du nouveau Teſtament : Que dans leurs ſermons ils s'abſtiendront de toute invective contre les Catholiques, & leur Religion (ce qui eſt auſſi enjoint aux Catholiques envers les Proteſtans :) Que perſonne ne pourra vendre ou faire vendre & diſtribuer aucuns libelles diffamatoires contre qui que ce ſoit : Enfin que les Magiſtrats réſideront chacun dans leurs départemens, & que s'il arrive quelque ſédition, ils informeront avec ſoin contre les coupables, & après avoir bien inſtruit le procès, ils condamneront à mort ceux qui auront été convaincus de l'avoir excitée ; laquelle ſentence ſera exécutée ſans appel.

CHARLE IX. 1562.

Le quatorzieme jour de Fevrier, on envoya au Parlement une Déclaration du Roi, qui expliquoit ce que l'Edit entendoit par le mot de *Magiſtrat* ; & qui étoient ceux qui devoient aſſiſter de la part de Sa Majeſté aux ſynodes & aux conſiſtoires des Proteſtans. Le Parlement, qui avoit déjà refuſé d'enregiſtrer l'Edit, fit préſenter au Roi par le Préſident Chriſtophle de Thou, & par le Conſeiller Guillaume Viole, qui fut depuis Evêque de Paris, ſes très-humbles remontrances. Elles contenoient les raiſons, pour leſquelles il ne pouvoit ni ne devoit conſentir à l'enregiſtrement. Le même jour le Roi lui envoya une ſeconde lettre de juſſion, qui lui enjoignoit d'enregiſtrer l'Edit ſans retardement, lui permettant d'ajoûter la clauſe : *juſqu'à ce que le Concile général ait décidé ſur les points conteſtés, ou que le Roi en ait autrement ordonné.* Mais le Parlement ne voulant pas l'enregiſtrer, même avec cette clauſe, il reçut le premier de Mars une troiſiéme lettre de juſſion, qui ordonnoit l'enregiſtrement avec la même clauſe. Il obéït enfin, à l'inſtigation de Charle de Bourbon, prince de la Roche-ſur-Yon, qui vint lui-même au Parlement. Ainſi le 6 de Mars, à la réquiſition du Procureur du Roi, l'Edit fut enregiſtré, en ajoûtant, pour juſtifier l'enregiſtrement : Que la Cour le faiſoit pour obéïr à la volonté abſoluë du Roi, qui jugeoit la choſe néceſſaire dans la ſituation fâcheuſe où le Royaume ſe trouvoit : Que le Parlement ne prétendoit pas approuver la nouvelle Religion, & que l'Edit ne ſubſiſteroit que juſqu'à ce que S. M. en eût autrement

L'Edit eſt envoyé au Parlement, & enregiſtré après bien des réſiſtances.

CHARLE IX. 1562.

ordonné. On avoit mis, ſuivant l'uſage, au bas des lettres qui furent envoyées au Parlement avec l'Edit, les noms de ceux qui avoient aſſiſté à la déliberation faite en préſence du Roi; & on y trouva les noms des Cardinaux de Bourbon & de Tournon, & du maréchal de S. André, tous trois très-oppoſés au parti Proteſtant.

Soumiſſion des Proteſtans à l'Edit.

Les Miniſtres & les députez des provinces, qui étoient alors à la Cour, écrivirent aux Proteſtans, & leur manderent de rendre graces à Dieu, & de le remercier du bienfait ſignalé, qu'un ſi bon Prince venoit de leur accorder; & ils les exhorterent d'obéïr ſans délay à l'article de la reſtitution des temples & des biens qu'ils avoient enlevés aux Eccléſiaſtiques. Ils ajoûtoient qu'ils ne devoient pas ſe ſoûmettre à regret à cet article de l'Edit; mais plutôt reconnoître leur témérité & leur faute, de s'être emparés de leur propre autorité de ce qui ne leur appartenoit pas; & de n'avoir pas jugé qu'il falloit attendre que Dieu, qui conduit la cauſe de la Religion, leur montrât ce qu'il falloit faire.

Projet de réglement ſur les images.

Dans le même tems on fit à la Cour une conſultation de part & d'autre ſur le culte des images: & par les ordres de la Reine, & ſuivant le conſeil des Evêques de Valence & de Séez, de Bouthillier, d'Eſpence, & de Picherel Théologiens, on propoſa les articles qui ſuivent: » Puiſque, ſelon S. Auguſtin, il faut plutôt arracher les erreurs de l'eſprit & du cœur » des hommes, que des temples, & des autres lieux; que les » Evêques & les Curez ayent ſoin d'inſtruire à fond les peuples, ſur le bon uſage, qu'ils doivent faire des images; afin » que par une Ordonnance du Roi, confirmée & appuyée de » l'autorité de l'Egliſe, on puiſſe éloigner toute occaſion de » chûte & de ſcandale: que ſi quelqu'un mépriſe cette Ordonnance, il ſoit puni comme perturbateur du repos public » & rebelle aux ordres de S. M.

» On ôtera des temples, & de tous les autres lieux publics ou » particuliers, les images ſur-tout ou repréſentations de la ſainte Trinité, dont l'uſage eſt abſolument condamné par l'Ecriture, les Conciles & les SS. Peres, & qui n'a été toleré juſqu'à préſent, que par le ſilence & la négligence des Prélats. » On ſupprimera de même les images des perſonnes profanes, » & de toutes celles dont la ſainteté n'eſt pas atteſtée par les

» Martyrologes reçus de l'Eglise ; les statuës, images, & représentations lascives ou immodestes, comme aussi celles des bêtes. On n'ornera plus les statuës ou images des Saints de couronnes, de bouquets, & d'habits ; on ne brûlera plus d'encens, on n'allumera plus de bougies devant elles ; on ne les portera point en procession ; on ne leur fera ni vœux ni offrandes : on ne les honorera point à genoux : & parce que toutes ces choses font partie de l'adoration, on ne laissera sur les autels que la représentation vénérable de la sainte Croix, & on en ôtera toutes les autres images, qui seront mises le long des murailles & auprès des portes des temples. On s'abstiendra de les saluër, de les baiser, de leur faire des vœux & des présens, & de leur donner des marques de culte & de vénération. On abolira pareillement l'usage de porter sur les épaules les images des Saints par les ruës & dans les temples. On supprimera aussi les bâtons, que l'on a coûtume de porter aux processions, comme il a été expressément ordonné dans le Concile de la province de Sens, qu'on y a célébré depuis peu. »

CHARLE IX. 1562.

Beze promettoit de souscrire tant en son nom, qu'en celui de ses collegues. Un seul article lui faisoit de la peine ; il ne pouvoit consentir à laisser sur les autels la représentation de la Croix, dont l'Eglise n'avoit fait aucun usage pendant les trois premiers siécles, que l'Empereur Constantin l'avoit le premier proposée à la vénération & au culte des fideles, & qui étoit pour plusieurs un sujet de chûte & de scandale. Nicolas Maillard, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, s'opposa au décret, dont le projet étoit dressé, & présenta un mémoire, dans lequel il reconnoissoit qu'il avoit pû se glisser quelques abus, mais où il soûtenoit avec opiniâtreté, qu'on devoit néanmoins retenir toutes les parties du culte, qu'on rendoit aux images. Ainsi on se separa sans avoir rien conclu. C'est tout ce qui se fit à S. Germain le 14 de Fevrier.

Lettre du roi de Navarre à quelques princes d'Allemagne.

Quelques jours auparavant le Roi de Navarre écrivit à l'Electeur Palatin : Qu'il avoit toûjours desiré de voir finir heureusement l'affaire de la Religion : Qu'il avoit fait tous ses efforts pour terminer toutes les disputes & toutes les contestations, dans le Colloque de Poissy, mais sans fruit ; puisque les parties n'avoient pû s'accorder sur la question des images, qui

CHARLE IX. 1562.

avoit été si souvent agitée, & qui paroissoit souffrir moins de difficulté que les autres : Que quelque chose que pussent dire ceux qui avoient d'autres vûës, il continuëroit avec la grace de Dieu à travailler de toutes ses forces, pour faire recevoir insensiblement dans le Royaume la nouvelle réforme (ce qu'on ne pouvoit néanmoins précipiter sans danger) & pour assurer en même tems la paix & la tranquillité publique, autant que l'âge du Roi, & la situation présente des affaires pourroient le permettre. Ce Prince écrivit de la même façon au duc de Wirtemberg & au Landgrave de Hesse. L'Electeur Palatin répondit au roi de Navarre, d'Heidelberg le 20 d'Avril : Qu'il étoit bien fâché que les Protestans fissent paroître si peu d'ardeur & de zéle dans une affaire de si grande conséquence ; & il exhortoit ce Prince à continuer ses soins & ses travaux pour le bien de la Religion.

Entrevûe des Guises avec le duc de Wirtemberg à Saverne.

L'Edit de Janvier ayant été porté au Parlement, & enfin enregistré, les Guises & le Connêtable, que le maréchal de S. André & la duchesse de Valentinois avoient reconciliés, & qui étoient alors absens, faisoient tout leur possible pour décrier cette piéce, comme mauvaise & pernicieuse à la Religion. Ils entreprirent même d'empêcher qu'il n'eût lieu ; & ayant gagné le Roi de Navarre, ils se flatterent d'y réüssir, malgré les difficultez presqu'insurmontables qui se rencontroient.

Le duc de Guise étoit allé à Joinville. Charle cardinal son frere vint l'y trouver, & de-là ils allerent ensemble jusqu'à Saverne, lieu de la résidence ordinaire de l'évêque de Strasbourg. Christophle duc de Wirtemberg vint les y trouver, comme on en étoit convenu, sous prétexte d'un voyage de Montbeliard, pour y rendre visite à son cousin. Les Lorrains l'ayant invité, le Duc s'y rendit le 15 de Fevrier, avec Jean Brentzen (ou Brentius) & Jacque Andrea, deux défenseurs très-zelés de la Confession d'Ausbourg, & très-ennemis des Zuingliens, dont les Protestans de France suivoient la doctrine. Ils passerent trois jours ensemble. Après les premiers complimens, & les assûrances d'un attachement inviolable pour le duc de Wirtemberg, & pour les autres Princes d'Allemagne, les Guises lui remirent devant les yeux ce qui s'étoit passé au Colloque de Poissy ; afin de lui faire croire qu'ils n'avoient pas d'éloignement pour la Confession d'Ausbourg, puisque le

Cardinal de Lorraine avoit plusieurs fois pressé les Protestans qui étoient à ce Colloque, d'y souscrire, & qu'ils l'avoient toûjours refusé. Ils ajoûterent, pour les rendre odieux : Qu'ils ne cherchoient pas tant à réformer la Religion, & à rétablir la discipline, qu'à troubler de nouveau la France & l'Allemagne, par les erreurs monstrueuses, qu'ils s'efforçoient d'y répandre : Que leurs pernicieux desseins n'avoient pas échappé aux lumieres du roi de Dannemarck : Que ce Prince avoit déclaré hautement par son Ambassadeur, qu'il étoit ravi de voir le zéle des François, pour réformer la Religion ; mais qu'il appréhendoit fort (comme l'Ambassadeur le dit formellement au roi de Navarre) qu'on ne prît le mauvais parti, en préferant la Confession des Zuingliens & de Genéve, à celle d'Ausbourg : Que le duc de Wirtemberg, & les autres Princes d'Allemagne, qui ne desiroient que la paix de l'Eglise & de l'Empire, devoient avoir la même appréhension ; parce que la France & l'Allemagne étant voisines & liées d'amitié, le bien & le mal devenoient communs entre les deux nations. Que pour eux, qui avoient l'honneur d'être d'une illustre maison de l'Empire, & de tenir les premiers rangs en France, ils étoient exprès sortis du Royaume, pour conférer avec lui, & pour prendre ensemble quelque résolution, qui pût être utile à l'une & à l'autre nation : Qu'il leur sembloit à propos de réünir les forces de la France & de l'Allemagne, pour arrêter les progrès de ceux qui s'efforçoient d'introduire la doctrine de Zuingle : Qu'ils promettoient de leur côté de faire tout ce qu'ils pourroient pour réüssir ; qu'ils ne prétendoient pas empêcher la réforme de la Religion, & le retranchement des abus qui s'étoient glissés dans la maniere de servir Dieu ; qu'il ne souhaitoient rien avec tant d'ardeur que cette réforme ; mais qu'ils vouloient seulement arrêter, tandis qu'on le pouvoit encore, le cours dangereux d'une peste, qui menaçoit également l'Allemagne & la France, dont on ne pouvoit les garantir, qu'en extirpant les nouvelles sectes : Qu'ils le prioient donc d'employer son crédit, pour engager les Princes d'Allemagne à prendre en bonne part, & à suivre l'avis qu'ils leur donnoient.

Le duc de Wirtemberg, après en avoir conferé avec Brentzen & Andrea, qui n'omettoient rien pour empêcher que la Confession des Suisses ne fût reçuë en France, répondit : qu'il

CHARLE IX. 1562.

étoit bien obligé à Messieurs de Lorraine de l'affection qu'ils avoient pour l'Empire, & pour lui: Qu'il approuvoit le dessein qu'ils avoient d'empêcher qu'on ne reçût en France la Confession de Geneve, à cause des troubles qu'elles ne manqueroit pas d'exciter: Qu'il suivroit leurs conseils; mais à condition qu'on ne perdroit pas de vûë la grande affaire de la réforme de la Religion, qu'on y travailleroit sérieusement, & en attendant qu'elle fût terminée, qu'on cesseroit d'employer les poursuites, les amendes, les confiscations, & les supplices contre ceux qui se seroient separés du Pape. Ainsi finit l'entrevûë de Saverne. On ne manqua pas de dire, que le cardinal de Lorraine avoit ses vûës, pour dire au duc de Wirtemberg ce que nous avons rapporté, & qu'il avoit voulu se rendre les Princes d'Allemagne plus favorables, afin que si on en venoit à une guerre civile, comme il y en avoit déjà beaucoup d'apparence, ces Princes fussent plus disposés à donner les secours dont on pourroit avoir besoin, ou que s'ils les refusoient, ils fussent au moins plus lents à secourir le Prince de Condé, & les Protestans.

Affaire de Wassy.

Le duc de Guise revint avec le Cardinal son frere à Joinville, & il y reçut des lettres du roi de Navarre, qui le prioit de venir incessamment à la Cour. Il partit aussitôt: mais il lui arriva en chemin une chose, par hasard plutôt que de dessein prémédité, qui contribua beaucoup à accélerer une guerre, à laquelle il y avoit déjà de part & d'autre beaucoup de dispositions. Il y a sur les frontieres de Champagne une petite ville appellée Wassy, peu éloignée de Joinville, entourée de hautes murailles, & qui a un siége Royal. Les habitans disoient qu'on avoit demembré cette justice, & qu'on en avoit détaché un grand nombre de villages, pour étendre & agrandir la principauté de Joinville. Les Protestans s'assembloient de tems en tems dans cette ville; ils y tenoient publiquement leurs prêches, & y administroient les Sacremens à leur maniere, dans un lieu qu'ils avoient acheté, & qui pouvoit contenir plus de douze cens personnes. Comme ils n'avoient pas encore de Ministre fixe, & attaché à la ville, ils en faisoient venir de Troyes; & ils n'en manquoient point, parce que l'Evêque favorisoit ouvertement leur parti. Ils avoient alors Leonard Morel, qu'on avoit envoyé de Geneve. Claude de Sainctes

juge du lieu, le Curé, & le Prieur voyoient avec chagrin ces assemblées : les voisins, qui ne pouvoient non plus les souffrir, en avoient souvent porté leurs plaintes à Jérôme de Burges évêque de Châlons, dans le diocése duquel se trouve Wassy. L'Evêque lui-même y étoit venu l'année précedente, & avoit amené avec lui un Docteur de grande réputation, pour disputer avec le Ministre. Mais le succès ne répondit pas aux vœux & à l'espérance du Prélat. Le Docteur commença la conférence en présence du peuple, du Magistrat & de l'Evêque ; & après avoir traité d'une maniere fort embrouillée la matiere de la vocation, & de l'imposition des mains, on se retira de part & d'autre sans aucun fruit. Antoinette de Bourbon, mere du duc de Guise, Princesse d'un mérite distingué, ne haïssoit pas moins les Protestans, & en particulier ceux de Wassy. Inviolablement attachée à la religion de ses ancêtres, elle étoit choquée de voir si près de son château une assemblée publique de sectaires. Elle s'en plaignoit sans cesse au duc son fils ; elle le prioit continuellement de la délivrer d'un voisinage si desagréable ; & souvent elle lui reprochoit une patience, qu'elle trouvoit excessive, qui faisoit, à ce qu'elle disoit, un grand tort à sa réputation, & dont Dieu étoit offensé. Telles étoient les dispositions, qui sembloient préparer le triste événement dont nous parlons.

Le duc de Guise vint donc le premier de Mars à Wassy en grand cortege, avec Louis cardinal de Guise son frere, de Brosses & son fils. Son dessein n'étoit pas de faire du mal à qui que ce fût en particulier, mais de dissiper par sa présence ces sortes d'assemblées. En approchant de la ville, il entendit sonner une cloche, à une heure où l'on n'avoit pas coûtume de l'entendre. Il demanda à des passans ce que signifioit cette sonnerie extraordinaire. Ils lui répondirent, que c'étoit pour annoncer l'assemblée des Protestans. Aussi-tôt on entendit un grand bruit, mais confus ; c'étoit une espece de cri de joye poussé par le nombre excessif de valets, qui étoient à la suite du Duc & des Seigneurs dont il étoit accompagné. Il sembloit qu'ils allassent à une expédition militaire, & ils se réjouïssoient, comme si on les eût menés au pillage. Le duc, qui marchoit toûjours, entra dans Wassy, pour y prendre environ soixante chevaux-legers de sa compagnie. Le Juge, le Curé & le Prieur l'arrêterent

CHARLE IX. 1562.

dans la place, & le prierent de quitter le chemin d'Esclaron, où il devoit dîner, & de passer par celui qui conduisoit au lieu où se tenoit l'assemblée. Dans le tems que le Duc étoit arrêté, une partie de ses gens, animés par la haine ou par l'avidité de piller, quelques-uns poussés par la seule curiosité de voir un spectacle nouveau, prirent les devants. Ils commencerent par outrager & maltraiter de paroles ceux qu'ils trouverent assemblés, les traitans de chiens, & de rebelles à Dieu & au Roi. Les Protestans rendirent injures pour injures ; une grêle de pierres jettées par les valets du Duc suivit bien-tôt les invectives. En même tems ils descendirent de cheval, ils briserent les portes du lieu où les Protestans s'étoient enfermés, (c'étoit une vaste grange) ils fondirent les armes à la main sur ces malheureux ; ils frapperent & renverserent tout ce qui se rencontra.

Un très-petit nombre se mit en défense : on entendoit de tous côtés les gémissemens, les plaintes, & les cris lamentables des femmes, des enfans, & d'une troupe, qui trop foible, pour pouvoir se défendre, demandoit inutilement du secours. L'air retentissoit du bruit que faisoient ceux qui couroient, & qui cherchoient les moyens de sortir. Ceux qui étoient montés jusqu'au faîte, & qui vouloient s'échapper par le toît, étoient en butte aux pierres & aux coups de mousquet, que tiroient sur eux les valets qui étoient restés au dehors. Le bruit fut si grand, qu'il vint jusqu'aux oreilles d'Anne d'Este, duchesse de Guise, qui étoit portée en litiere, & qui ayant suivi le droit chemin, étoit déjà assez loin. Cette Dame se douta de ce qui étoit arrivé. Pleine de bonté & de douceur, elle passoit d'ailleurs pour n'être pas ennemie des Protestans ; au moins Renée duchesse de Ferrare sa mere ne lui avoit pas appris à les haïr. Elle envoya donc aussi-tôt un exprès au Duc son mari, pour le prier d'épargner le sang de ces malheureux. Le courrier trouva le Duc à la porte de la grange. Il y étoit accouru, pour faire cesser l'émeute ; mais comme en entrant il avoit reçu une legere blessure à la jouë, ceux qui l'accompagnoient voyant le sang, qui couloit de sa bouche, transportés ou de colere ou de haine, & ravis d'avoir trouvé l'occasion qu'ils cherchoient, firent un horrible carnage. Rien ne pouvoit les arrêter, ni les menaces, ni les prieres du Duc, qui leur crioit de toute sa force, & leur ordonnoit de cesser. Leur fureur

fureur ne fut appaisée, que lorsqu'ils ne trouverent plus personne à massacrer, la troupe des Protestans s'étant enfin échappée, les uns par la porte, & le plus grand nombre par le toît. Il y eut plus de soixante, tant hommes que femmes, qui furent tués, ou étouffés, ou qui moururent peu après des blessures qu'ils avoient reçûës, & plus de deux cens blessés, entre lesquels se trouva Leonard Morel. Ce Ministre fut d'abord mis à la garde des soldats, & ensuite relegué à S. Dizier. On brisa les bancs, & la chaire du Ministre. On déchira une Bible Françoise, & on pilla quelques maisons voisines.

Quoique tout ceci fût arrivé contre l'intention & la volonté du duc de Guise, cependant pour se justifier lui & les siens, il fit venir plusieurs des principaux Protestans, qui avoient été pris, & il leur fit une vive réprimande de ce qu'ils avoient donné occasion à l'émeute, par des assemblées illicites & défenduës. Il traita plus durement que les autres celui qui commandoit dans la place, au nom de Marie Reine d'Ecosse. Car on avoit donné à cette Princesse l'usufruit de Vassy & du Bassigny. Il lui reprocha d'être la cause de cet accident, par la permission qu'il donnoit à des factieux de s'assembler & de tenir leurs Prêches; puis, sans perdre de tems, il fit informer par des gens qui lui étoient dévoüés. Ceux-ci ramasserent à la hâte tout ce qu'ils purent de témoignages & de preuves, pour faire croire que les Protestans avoient commencé la sédition.

La Renommée, qui porta en tous lieux la nouvelle de cette émeute, ne manqua pas de grossir les objets, & de la faire bien plus considerable qu'elle n'étoit. Elle causa dans les esprits diverses impressions, suivant les differentes dispositions où ils se trouvoient : les uns étoient indignés, & murmuroient hautement d'une action si contraire à la justice & à l'équité; car que sert, disoient-ils, que le Roi ait suspendu par ses Edits les châtimens & les supplices, à cause de la Religion, si on permet les haines, les ressentimens, & les fureurs des particuliers, & s'ils ont la liberté de faire ce qui est interdit aux Magistrats? Les autres disoient, que les Protestans devenant de jour en jour plus hardis & plus entreprenans, on avoit bien fait de les intimider par une action d'éclat, & de réprimer la licence d'un petit nombre, pour contenir tous les autres dans leur devoir. Mais sans examiner si ce fut bien ou mal fait, il est certain

CHARLE IX. 1562.

que toutes les perſonnes ſages & prudentes regarderent cet accident, comme l'occaſion & le commencement d'une révolte, & comme une déclaration de guerre, qui avoit autoriſé les factieux à prendre les armes. De Vaſſy le duc de Guiſe alla à Rheims, pour y prendre le Cardinal ſon frere, & l'amener avec lui à Nanteuil. Là tous ſes amis vinrent lui faire viſite, & le connêtable de Montmorenci lui envoya une perſonne de confiance, pour lui faire compliment ſur ſon heureux retour, & pour s'entretenir avec lui ſur les affaires de l'Etat.

Le Roi étoit alors à Monceaux, château ou maiſon de Plaiſance, que la Reine mere avoit fait bâtir avec une magnificence vraîment Royale dans le diocéſe de Meaux. Le Prince de Condé y étoit auſſi. Il parloit du maſſacre de Vaſſy, avec des expreſſions outrées, comme d'un exemple très-pernicieux, qu'il falloit réparer par l'exemple d'un châtiment très-ſevere. Il demandoit ſur toutes choſes à la Reine, d'interdire l'entrée de Paris à ceux qui avoient encore les mains teintes du ſang innocent, qu'ils avoient injuſtement répandu; lui repréſentant que ſi elle ne le faiſoit, elle ſeroit cauſe du carnage qui ne manqueroit pas d'arriver de part & d'autre.

La Reine, qui connoiſſoit parfaitement le genie des Princes Lorrains, craignoit que, ſi le Roi de Navarre ſe déclaroit pour eux, elle ne pût réſiſter à un parti ſi redoutable, & ne perdît la ſouveraine puiſſance, dont elle étoit ſi jalouſe. Ces penſées l'agitoient: elle ſe tournoit de tous côtez, & ne ſçavoit à quoi ſe déterminer. Cette Princeſſe ſembloit alors écouter le prince de Condé, & ne compter que ſur ſon crédit: mais on s'appercevoit en même tems qu'elle n'en uſoit ainſi que par crainte; bien reſoluë de ſuivre les maximes ordinaires de ſa politique, dès qu'elle n'auroit plus rien à appréhender.

Le roi de Navarre étoit à Paris, avec les maréchaux de S. André & de Briſſac. La Reine lui manda de veiller, ſuivant le devoir de ſa charge de Lieutenant général du Royaume, à la conſervation des interêts & des droits du Roi, & à la tranquillité de l'Etat: & pour prévenir la ſédition dont on étoit menacé, elle défendit aux partiſans des Guiſes de venir à Paris. Cependant elle écrivit au duc de Guiſe de ſa main, & elle l'exhorta à ſe rendre auprès du Roi, mais avec peu de ſuite. Le Duc lui répondit, qu'étant occupé à recevoir ſes amis, il n'avoit

pas le tems d'aller trouver le Roi. La Reine lui écrivit une seconde fois, mais inutilement. Elle n'avoit pas été plus heureuse dans les tentatives, qu'elle avoit faites auparavant pour détacher le maréchal de S. André, qu'elle regardoit comme le conseil & le principal auteur de la nouvelle faction.

Catherine, ayant envoyé Antoine comte de Crussol dans le Languedoc, & Blaise de Montluc dans la Guyenne, pour tenir la main à l'exécution de l'Edit, avoit engagé le Roi à envoyer S. André dans le Lyonnois, dont il étoit Gouverneur. Le Maréchal refusa d'obéïr, & ajoûta qu'il étoit de son devoir, dans l'état où étoient les choses, de ne pas quitter la personne de S. M. Il fit à la Reine elle-même cette réponse avec tant de hauteur & d'arrogance, qu'on sentit bien qu'il comptoit encore moins sur ses forces & sur son crédit, que sur le pouvoir des Guises & du Connêtable, dont il étoit appuyé.

Lettre du duc de Guise au duc de Wirtemberg.

Après ce qui étoit arrivé à Vassy, la Reine avoit tâché de détourner le duc de Guise du dessein qu'il avoit de venir à Paris; elle souhaitoit même qu'il ne vînt pas à la Cour. Le Duc écrivit le dernier jour de Mars au duc de Wirtemberg, & il chargea Rascalon de lui présenter un mémoire, par lequel il se lavoit de l'accident de Vassy, & en rejettoit toute la faute sur une populace insolente, qui s'étoit crûë, disoit-il, assez nombreuse pour insulter ses gens & leur jetter des pierres. Il le prioit aussi de vouloir bien lui donner son avis, & de lui mander s'il devoit se retirer dans son gouvernement du Dauphiné, comme la Reine l'en prioit. On disoit alors, que le duc de Guise n'avoit point d'autre vûë dans cette démarche, que de se justifier dans l'esprit des Princes d'Allemagne, & de leur faire entendre, qu'il avoit moins de part qu'ils ne le soupçonnoient, aux desseins qu'on formoit à la Cour de France, & qu'on avoit déjà répandus dans toute l'Allemagne, pour le rendre odieux aux Princes de l'Empire.

Députation des Protestans pour demander justice sur le massacre de Vassy.

Le Roi de Navarre vint à Monceaux, où étoient Gervais Barbier, Francour, & Theodore de Beze, envoyés de Paris, pour se plaindre au nom des Protestans du massacre de Vassy, & pour demander qu'il plût au Roi de punir très-sévérement les auteurs de cette sédition, comme rebelles aux Edits de Sa Majesté, & perturbateurs du repos public. La Reine les reçut avec bonté, & leur donna une réponse favorable. Le roi de

CHARLE IX. 1562.

Navarre les traita bien differemment. Il leur dit durement, que les vrais auteurs de la sédition étoient ceux qui avoient les premiers jetté des pierres aux gens du duc de Guise, & que ce Duc n'étoit pas d'humeur à souffrir patiemment de pareils outrages. Beze répliqua : Que quand la chose seroit ainsi, le duc de Guise auroit dû employer le grand crédit qu'il a auprès de S. M. pour se faire rendre justice, & ne pas abandonner à ses gens le soin de venger l'injure, qu'il prétendoit avoir reçûë. Puis adressant la parole au roi de Navarre, il lui dit : Qu'il avoit l'honneur d'être le député d'une Eglise, dont le propre caractere n'est pas de faire des injures, mais de les souffrir ; qu'au reste le roi de Navarre devoit sçavoir, que cette église étoit une espéce d'enclume, sur laquelle plusieurs marteaux avoient été brisés.

Entrée du duc Guise dans Paris.

Sur ces entrefaites, le duc de Guise, sans avoir vû le Roi, & malgré la Reine, vint à Paris, accompagné du connétable de Montmorency, de Claude de Lorraine, du duc d'Aumale son frere, & du maréchal de S. André. Il entra dans la ville par la porte S. Denis, quoiqu'en venant de Nanteuil il eût dû entrer par la porte S. Martin, & que c'eût été le chemin le plus court. Ses ennemis releverent cette circonstance, & observerent que le Duc avoit, ce semble, voulu sonder les dispositions du peuple, & agir comme un homme qui se frayoit le chemin à la souveraine puissance. Car on sçait, que quand nos Rois viennent en cérémonie dans cette capitale, ils y entrent par la porte S. Denis. Ce qui causa plus de jalousie, & rendit le duc de Guise plus odieux, c'est que dans un tems si critique & si fâcheux, où tout étoit en désordre, on vit venir au devant de lui, à la tête des Echevins, Guillaume de Marle de Versigny Prevôt des Marchands, homme qui n'avoit pas de mauvaises intentions, mais trop facile, & qui se laissoit conduire. Ils marquerent au Duc, combien sa présence les rassuroit ; & quelques uns du menu peuple firent des acclamations & des cris de joye, comme on a coûtume de faire aux entrées des Rois.

La Reine allarmée a recours au prince de Condé.

La Reine ressentit vivement cette réception du duc de Guise. Déjà agitée de mille pensées differentes, & ne sçachant quel parti prendre, elle craignoit le Triumvirat (c'est le nom qu'on donna à l'union du duc de Guise, du Connêtable

& du maréchal de S. André.) Elle appréhendoit que ces trois hommes, ſous le prétexte ſpécieux de défendre la religion de nos ancêtres contre les entrepriſes des novateurs, ne devinſſent aſſez puiſſans, pour s'emparer de la ſouveraine autorité, & pour ſe rendre les maîtres du Roi, & par conſéquent de ſa mere. Elle eut donc recours à la ſeule reſſource qui lui reſtoit; elle recommanda au prince de Condé le Roi, la mere, les enfans, & généralement tout le Royaume: elle l'exhorta à employer les forces de ſes amis, pour repouſſer les efforts de ceux qui lui étoient oppoſés; & afin de lui donner des marques plus aſſurées de ſa conſideration & de ſa confiance, elle lui en écrivit pluſieurs fois. La négociation cependant étoit toujours ſecrete, & la Reine ne traitoit avec le Prince que par des émiſſaires; de peur qu'on ne la ſoupçonnât de favoriſer la nouvelle religion, qu'elle ne perdît l'affection du peuple, & de la plus grande partie de la Nobleſſe, & qu'enfin on ne lui ôtât l'adminiſtration des affaires, & la régence du Royaume.

Cependant la Reine, pour ſe mettre en ſûreté, ſe retira à Melun avec le Roi de Navarre. Le Prevôt des Marchands y vint avec Claude Marcel, un des Echevins de Paris le plus aimé du peuple. Ils repréſenterent, que la préſence du prince de Condé mettoit la ville dans un très-grand danger, & qu'il étoit abſolument néceſſaire que le Roi & la Reine y vinſſent au plutôt. Ils demanderent encore, que puiſque le prince de Condé avoit avec lui un grand nombre de gens armés, on rendît aux bourgeois de Paris les armes, que le Connêtable avoit fait porter quelque tems auparavant à l'Hôtel de Ville. La Reine ne refuſa pas de retourner à Paris, mais elle remit le voyage à un autre tems. Le Chancelier lui conſeilla d'accorder ſur le champ le ſecond article; bien perſuadé que, ſi elle le refuſoit, les Pariſiens ne laiſſeroient pas de faire malgré elle ce qu'ils la prioient de leur permettre. De Melun la Régente vint à Fontainebleau, pour y déliberer ſur ce qu'elle feroit: car elle balançoit ſi elle iroit à Orleans, où le prince de Condé devoit ſe retirer, comme Jean d'Angeſt ſieur d'Yvoy l'en avoit aſſurée; où ſi elle iroit à Paris faire tête à ſes ennemis, armée de tout ſon crédit & de toute la puiſſance Royale, dont elle étoit dépoſitaire.

Le Triumvirat avoit engagé le roi de Navarre à venir de

CHARLE IX. 1562.

Melun à Paris, & ce Prince logeoit chez le Connêtable. Là on tenoit tous les jours un conseil, qu'on appelloit le Conseil Royal, où le prince de Condé n'étoit point admis. On y fit venir le cardinal de Bourbon, pour commander dans la ville, à la place du duc de Montmorenci, qu'on dépouilla alors de ses fonctions de gouverneur, du consentement & de l'avis même du Connêtable, qui sçavoit que son fils étoit trop attaché à la Reine & au prince de Condé, pour embrasser le parti qui leur étoit contraire. Tout se disposoit à une sédition & à une guerre ouverte : le cardinal de Lorraine, habile dans l'art de feindre, faisoit sans cesse répandre de faux bruits : on écrivoit de toutes les provinces que les Protestans avoient insulté & maltraité les Catholiques, & on aigrissoit tellement les peuples, qui se trouvoient armés, qu'on ne pouvoit plus les contenir. Le prince de Condé sentant d'une part le danger où il se trouvoit, & les troubles que sa présence causoit à Paris, mais ne voulant pas de l'autre paroître abandonner son parti, & céder honteusement à ses ennemis, fit entendre au cardinal de Bourbon son frere, que pour rassûrer la ville de Paris, il étoit prêt d'en sortir, à condition que le duc de Guise & ses amis en sortiroient aussi dans le même moment; ainsi chacun sortit de son côté. Le prince de Condé se retira à Meaux, & de-là à la Ferté-Au-col, petite place sur la Marne, qui lui appartenoit. Le duc de Guise s'en alla avec une nombreuse suite à Fontainebleau trouver le Roi & la Reine. Aussi-tôt le Prevôt des Marchands & les Echevins reçurent une garnison de quinze cens hommes, ce qu'ils avoient toûjours constamment refusé, tandis que le duc de Montmorenci commandoit dans Paris.

Dispositions à une guerre civile.

Le duc de Guise emmena avec lui un grand nombre de gens armés, pour faire montre de ses forces. Il se flattoit par-là que la Reine, naturellement timide, comparant l'un & l'autre parti, seroit forcée malgré son inclination, de se mettre du côté du plus fort & du plus puissant, qui étoit celui des Guises, & de renoncer à celui du prince de Condé, qui étoit beaucoup plus foible. Il ne fut pas trompé dans son espérance : car la Reine, avant que de se déterminer, s'étoit fait informer avec soin, des troupes, de l'argent, & des forces des Protestans, pour sçavoir sur quoi le Roi & elle pouroient compter, s'ils se mettoient entre leurs mains : mais elle ne put rien sçavoir de

certain. On lui dit seulement qu'il y avoit en France 2150 églises (c'est le nom qu'ils donnoient à leurs Prêches) dont les députez promettoient de consacrer leurs biens & leurs vies, & de prendre les armes, pour le service du Roi, de la Reine & de ses enfans, & pour fournir aux besoins de l'Etat, pourvû qu'on leur accordât la liberté de s'assembler. La Reine voulant entrer dans un plus grand détail, ceux qui étoient à la tête du parti regarderent ces recherches, comme des effets d'une vaine curiosité; & croyant que les promesses, qu'ils lui avoient faites, suffisoient pour la fixer & la tirer de l'embarras où elle étoit, ils ne voulurent pas donner une plus parfaite connoissance de leurs secrets à une femme, dont ils appréhendoient l'irrésolution & l'inconstance.

Le prince de Condé venant à la Cour, comme il l'avoit promis à la Reine, prit son chemin par le pont de S. Cloud qui est à deux lieuës de Paris. Dès qu'on l'eut appris à Paris, le peuple, qui se laissoit emporter jusqu'à la fureur par la connivence du Magistrat, courut aux armes, & se prépara comme s'il avoit eu un siége à soûtenir. L'allarme ne fut pas moins grande à la Cour. La Reine se voyoit comme assiegée avec le Roi, par les troupes du Triumvirat: elle avoit tout lieu de craindre que l'arrivée du prince de Condé n'excitât une dangereuse guerre, & ne sçachant à quoi se déterminer dans une si étrange perplexité, elle consultoit en vain le Chancelier sur ce qu'elle avoit à faire. Le Triumvirat étoit d'avis de se saisir du Roi & de la Reine, avant que le Prince fût venu, & de les mener à Paris.

Le Triumvirat se rend maître du Roi & de la Reine.

On convint néanmoins, que S. André feroit une nouvelle tentative auprès de la Reine, qui étoit encore irrésoluë, & qu'ils s'efforceroient de l'attirer, s'il étoit possible, dans leur parti, en lui faisant voir que la guerre avec le roi d'Espagne son gendre étoit inévitable, si elle accordoit aux Protestans la liberté de s'assembler, & de faire de plus grands progrès dans le royaume. « Il ne faut pas s'imaginer, lui disoit-» on, qu'une nation aussi ambitieuse laisse échapper une occa-» sion si favorable, qu'elle a entre les mains. Il s'agit de la reli-» gion: le prétexte est spécieux, & il ne lui en faut pas d'avan-» tage, pour se justifier dans l'esprit du Pape, & des autres » Princes d'Italie. Le royaume de France est affoibli par les

CHARLE IX. 1562.

» dernieres guerres, & par les maux que lui causent les nou-
» velles factions : le Roi dans un âge si foible n'est guére en
» état de se défendre. Quelque inclination que les Espagnols
» puissent avoir pour la paix, ne sont-ce pas là des motifs très-
» capables de les déterminer à nous faire la guerre ? »

Comme la Reine étoit encore en balance, & qu'il y avoit à craindre, que si le prince de Condé arrivoit, le Chancelier ne lui persuadât de se tourner de son côté. Le duc de Guise crut, que dans une affaire de cette importance, il falloit lever toutes les difficultez par un coup d'éclat. Il conseilla donc au roi de Navarre, qu'il gouvernoit à son gré, de dire fermement à la Reine, qu'il sçavoit que le prince de Condé son frere venoit dans le dessein de se rendre maître du Roi & de sa mere ; qu'ainsi il avoit résolu d'emmener le Roi à Paris, où elle le suivroit, s'il lui plaisoit. Ainsi sans lui donner le tems de déliberer, on fit sur le champ marcher les bagages, & on vint à Melun, où la Reine fut obligée de les suivre. Le Triumvirat fit loger le Roi dans le château, & ils ordonnerent à la garde, dont ils disposoient, de veiller & de faire soigneusement le guet : car ils appréhendoient qu'on ne profitât du tems de la nuit pour enlever le Roi.

La Reine passa toute la nuit à déliberer secrettement avec des personnes de confiance ; & elle le fit avec d'autant plus de soin & d'attention, qu'il s'agissoit de la sûreté du Roi & de son royaume, qu'il y avoit un extrême danger à prendre un mauvais parti, qui ne pouvoit être que très-pernicieux à l'Etat, & qu'enfin il falloit prendre une derniere résolution, parce qu'il n'y auroit plus moyen de changer. Cette Princesse prit en même tems la précaution d'avoir un bateau tout prêt, pour tromper la garde, & enlever le Roi, si on prenoit ce parti. Les partisans du Triumvirat de leur côté veilloient, afin qu'on ne leur enlevât pas le Roi & la Reine, parce qu'ils jugeoient bien que le parti qui les auroit de son côté, ne manqueroit pas de donner à l'autre le titre odieux de rebelles.

Le lendemain les esprits n'étant pas encore bien remis de la peur, qu'on avoit euë de part & d'autre, la Reine parla aux confederés, c'est-à-dire au Triumvirat, & leur promit tout ce qu'ils voulurent. Elle crut par ces promesses avoir obtenu la liberté de retourner à Fontainebleau, où elle auroit eu le tems de

de déliberer à loiſir, & peut-être même de s'aboucher avec le prince de Condé. Mais le duc de Guiſe, qui connoiſſoit parfaitement cette Princeſſe, trompa bien-tôt ſon eſpérance. Il lui fit dire par le roi de Navarre, qu'il falloit ſans differer partir pour Paris, & en même tems on lui montra les lettres du Prevôt des Marchands, qui mandoit que, ſi le Roi ne venoit inceſſamment, la ville de Paris étoit dans un très-grand danger.

Le Roi, la Reine, & Alexandre duc d'Orleans [1] vinrent le même jour au château de Vincennes, à une lieuë de Paris, mais ce ne fut pas ſans donner des marques de leur douleur. Le Roi ſur-tout fit voir la foibleſſe de ſon âge, en verſant des larmes, comme ſi on l'eût enlevé par force, pour le conduire en priſon. Le Connêtable prit les devans, & arriva le ſoir à Paris. Le lendemain dès le matin, faiſant ſa ronde dans la ville avec des gens armés, il fit arrêter & conduire en priſon Pierre Ruzé, Avocat en Parlement, homme hardi & entreprenant, qui dans l'aſſemblée tenuë à Paris, pour députer aux Etats, avoit excité l'indignation de tous les Grands, par la maniere inſolente dont il avoit parlé. Ruzé demanda, par quelle autorité, & par l'ordonnance de quel juge on le menoit en priſon. On lui répondit, que tout le monde devoit ſçavoir, qu'en l'abſence du roi de Navarre, & aprés lui, le Connêtable avoit le droit de commander ſouverainement. Le Connêtable mit enſuite ſes gens en bataille, & marcha hors la porte S. Jacque à un lieu nommé le Temple de Jeruſalem, où les Proteſtans tenoient leurs aſſemblées. Là il fit une eſpece de bucher de la chaire du prédicateur & des ſiéges, & y fit mettre le feu, au grand contentement du peuple, qui aſſiſta à cette expédition; après quoi le Connêtable rentra comme en triomphe dans Paris. L'après-dinée il alla à Pincourt, dans un autre endroit, qui appartenoit aux Proteſtans, au de-là de la porte S. Antoine, & y ayant fait mettre le feu, qui conſuma pluſieurs maiſons voiſines, il rentra dans la ville comme il avoit fait le matin, aux acclamations de la populace. Tandis que les uns le complimentoient dans les ruës & dans les places, par où il paſſoit, comme s'il avoit remporté quelque grande victoire, les autres en grand nombre étoient indignés de voir

Expedition du Connêtable.

[1] Il fut depuis nommé Henri duc d'Anjou, & fut enſuite roi de Pologne & de France, ſous le nom de Henri III.

CHARLE IX. 1562.

le chef de la milice Françoise chercher bassement à gagner l'affection d'un vil peuple, en faisant des actions qui le rendoient vraiment méprisable, & dont il ne remporta que des plaisanteries, des railleries & des satyres cruelles. Le peuple abandonné à une licence effrenée maltraitoit dans les ruës les plus gens de bien, & outrageoit tous ceux dont la religion lui paroissoit suspecte. Cependant on n'en vint pas encore jusqu'à répandre le sang.

Le lendemain les Triumvirs ne trouvant pas le Roi assez en sûreté hors la ville, ou plûtôt, comme on disoit, ne se croyant pas encore assez maîtres de sa personne, l'emmenerent de Vincennes à Paris. Alors on assembla le Conseil au Louvre, où le Roi logeoit, & on y proposa de déclarer la guerre au prince de Condé, & à ceux de son parti. Le chancelier de l'Hôpital s'y opposant fortement, le Connêtable dit, qu'un homme de robe ne devoit pas assister aux conseils de guerre : le Chancelier répliqua, que si lui & ses semblables ne sçavoient pas faire la guerre, ils sçavoient au moins parfaitement décider quand il la falloit faire. Cependant comme les conseils violens du Triumvirat l'emportoient sur les raisons, le Chancelier fut exclus du Conseil où l'on déliberoit sur cette affaire, & on y fit entrer Claude Gouffier, marquis de Boisy, grand Ecuyer de France, & Honorat de Savoye, comte de Villars, proches parens du Connêtable, Louis Prevôt de Sansac, & enfin, à la recommandation du roi de Navarre, les deux de sa maison, que nous avons vûs si bien servir leur maître, Philippe de Lenoncourt évêque d'Auxerre, & François d'Escars.

Le prince de Condé s'empare de la ville d'Orleans.

Le prince de Condé, qui venoit à la Cour, ayant appris que la Reine par legereté, par crainte, ou par force, avoit changé, & s'étoit retirée à Paris avec le Roi, vit bien que le parti de ses ennemis, qui l'avoient prévenu, & qui avoient amené le Roi avec eux, étoit le plus fort : mais comme il s'étoit trop avancé, pour pouvoir reculer avec sûreté, considerant que le sort en étoit jetté, & qu'il n'y avoit plus de retour, il marcha vers Orleans, & donna ordre en chemin à l'Amiral de Coligny, frere d'Andelot, qui avoit pris les devans, de le suivre.

Innocent Tripier de Monterud *, Lieutenant de Roi, commandoit dans la ville, sous les ordres de Charle de Bourbon

* Le P. Daniel dit, *Montereau*.

prince de la Roche-sur-Yon, qui en étoit gouverneur. Le tems que la Reine balançoit, & ne sçavoit quel parti prendre, Monterud paroissoit favoriser les Protestans, & il leur confioit indifferemment comme aux Catholiques, la garde de la ville : mais aussi-tôt qu'il eut appris que le Roi avoit été amené à Paris, & que le Triumvirat avoit forcé la Reine à se ranger de leur côté, il changea de sentimens & de dispositions. Soupçonnant qu'il y avoit quelque dessein formé sur Orleans, il y fit entrer peu à peu des gens sûrs, que Philbert de Marsilly de Sipierre lui envoyoit, & il espéra que fortifié de ces secours il pourroit conserver la ville, quoiqu'il sçût que le parti Protestant y étoit le plus fort.

D'Andelot étant entré dans Orleans avec très-peu de monde, les Protestans, qui avoient été tranquilles, commencerent à se montrer, à courir de tous côtez, à s'attrouper, & à déliberer ensemble. Ils s'emparerent de la porte S. Jean, par le moyen de trois cens hommes qu'on avoit mis en embuscade. Monterud y accourut aussi-tôt, mais en vain ; parce que d'Andelot, qui s'étoit jusqu'alors caché, parut, après avoir fait avertir le prince de Condé de venir avec toute la diligence possible. Ce Prince étoit encore à Angerville, où la Reine l'amusoit par des courriers, qu'elle lui envoyoit sans cesse, pour lui faire espérer un accommodement, tandis qu'elle avoit donné ordre à Jean d'Estrées, grand Maître de l'artillerie de France, de se rendre à Orleans par un autre chemin, pour s'opposer aux entreprises des Protestans. Comme d'Andelot envoyoit courier sur courier pour presser le Prince, il se mit en marche avec plus de deux mille cavaliers, en y comprenant les valets, les goujats, & tous ceux de sa suite qui étoient à cheval. Ce fut un spectacle bien surprenant pour ceux qui se trouverent sur le chemin d'Orleans, & qui ne sçavoient pas dequoi il s'agissoit, de voir un si grand nombre de gens à cheval courir à brides abbatuës : on ne pouvoit s'empêcher d'admirer & de rire, voyant les uns tomber de cheval, & les autres laisser tomber leurs manteaux, leurs chapeaux, leurs valises, & tous leurs bagages, dont le chemin étoit couvert. Le Prince ayant appris à quelque distance d'Orleans, que d'Andelot s'en étoit rendu maître, s'arrêta pour prendre haleine, & entra à petit pas dans la ville. Monterud demanda aussi-tôt la permission d'en sortir, & il l'obtint.

CHARLE IX. 1562.

Le prince de Condé avoit laissé à Meaux la Princesse son épouse grosse de sept mois, avec ses enfans. Le même jour que le Prince partit, qui étoit le jour de Pâques, la Princesse partit aussi pour aller à Muret: mais ayant rencontré une Procession près de Lizy sur la riviere d'Ourques, ses pages non contens de passer devant sans respect, & sans saluer la Croix, outragerent les payisans de paroles & de railleries piquantes. Ceux-ci les poursuivirent à coups de pierres jusqu'à la litiere, où étoit la Princesse, qui en fut si effrayée, qu'on eut de la peine à la conduire jusqu'à Gandeluz. Là elle accoucha avant terme de deux garçons, qui furent nommés Charle & Louis. Louis mourut peu de tems après; Charle fut fait Cardinal, & vêcut jusqu'à trente-deux ans.

Accident arrivé à la Princesse de Condé.

La Princesse de Condé après ses couches, s'en alla à Muret, & fut ensuite trouver le Prince son mari à Orleans, avec Henry marquis de Conty leur fils aîné, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailly, mere de la princesse de Condé, choisit pour son domicile la ville de Strasbourg, comme un azile où elle pouvoit être tranquille durant la guerre. Elle s'y retira avec les autres enfans du Prince, François, les deux jumeaux, & sa fille. On l'y reçut avec tous les honneurs qui lui étoient dûs, & elle y travailla utilement à solliciter les secours, qu'on avoit promis au Prince son gendre.

Le Prince écrit d'Orleans à toutes les églises Protestantes du royaume.

Ce Prince après avoir rétabli l'ordre & la tranquillité dans la ville d'Orleans, écrivit le 7 d'Avril à toutes les églises Protestantes du royaume. Il leur mandoit de lui envoyer promptement tout ce que le parti avoit de forces, & de les confier aux gentilshommes de sa suite, qu'il avoit envoyés pour les emmener. Il exhortoit ceux qui n'avoient pas de soldats, de faire des levées d'argent, pour fournir aux frais d'une guerre, qu'il étoit forcé d'entreprendre uniquement contre ceux qui tenoient le Roi dans une espece de captivité, & qui abusoient de l'autorité Royale, pour violer la foi des Edits & troubler le repos public. Les Ministres Protestans écrivirent aussi d'Orleans aux églises des Provinces.

Manifeste de ce Prince.

Le lendemain 8 d'Avril il parut un mémoire, dans lequel le prince de Condé exposoit au long les raisons qui le forçoient à prendre les armes contre le Triumvirat. Reprenant les choses de plus haut, il montroit que le but de ses adversaires, dans

toutes leurs démarches, avoit été d'ôter à ceux qui vouloient embrasser une doctrine plus pure, la liberté de conscience, que le Roi leur avoit accordée par ses Edits. Il le prouvoit en détail, par la retraite des Guises & du Connêtable, qui s'étoient éloignez de la Cour, peu de tems avant qu'on y déliberât sur les affaires de la Religion; par le dessein que le duc de Nemours avoit formé dans le même tems, d'emmener Alexandre frere de S. M. en Savoye ou en Lorraine; par cet horrible massacre de Vassy, dont l'impunité avoit été comme le signal de la sédition & de la guerre, qu'on vouloit exciter dans toutes les parties du royaume; par le retour des conjurez à Paris, sans avoir salué le Roi & la Reine; par le refus que le duc de Guise avoit fait de se rendre à Monceaux, où étoit la Cour, quoique la Reine, qui étoit avec le Roi, lui eût mandé d'y venir; par l'insolence du Connêtable, qui venant à Paris & rencontrant le Roi sur le chemin de S. Denis, étoit passé auprès de S. M. sans lui donner aucune marque de respect, comme s'il eût passé devant quelque équipage inconnu, quoique Sansac l'eût averti que le Roi y étoit; par la réponse fiere & arrogante que S. André fit à la Reine, lorsqu'il reçut les ordres du Roi pour aller dans son gouvernement; par le Conseil qu'ils avoient tenu chaque jour à Paris, & qu'ils avoient appellé Conseil Royal, quoique le Roi, la Reine, & le prince de Condé, qui étoit alors dans la ville, n'y fussent point presens; enfin par la servitude dans laquelle ils retenoient le Roi & la Reine, dont ils ne s'étoient rendus maîtres que pour couvrir leurs pernicieux desseins du voile spécieux de l'autorité Royale. « Il n'y a personne, disoit le Prince dans ce memoire, qui » ne voye par ces démarches, de quel esprit le Triumvirat » est animé, & quel est le dessein de ceux qui le composent. » C'est d'abord d'établir leur fortune sur les ruines du royaume; » de s'emparer ensuite de toute l'autorité & de toutes les for- » ces de la royauté; d'opposer le nom respectable du Roi à » ceux qui sont les vrais vengeurs de la tranquillité publique, » & de la majesté royale; de dominer seuls souverainement en » tous lieux; de rendre odieux le prince de Condé; de faire » casser les Edits, ou de les rendre inutiles, & de disposer à » leur gré des loix & des réglemens, même de ceux qui ont été » faits par tous les Ordres du royaume. »

CHARLE IX. 1562.

CHARLE IX. 1562.

Le prince de Condé proteſtoit enſuite, qu'il ne prenoit les armes par aucun motif d'intérêt particulier, mais pour ſatisfaire à ce qu'il devoit à Dieu, au Roi, & à ſa chere patrie; pour tirer le roi, la reine, & la famille royale de la captivité où on les retenoit injuſtement; pour faire exécuter les édits de ſa majeſté, & en particulier celui qui avoit été donné au mois de Janvier dernier; pour empêcher que les nouveaux miniſtres, qui s'étoient emparez du gouvernement, n'employaſſent à d'autres uſages les ſommes que tous les Ordres du royaume avoient levées & deſtinées à payer les dettes de l'état; ou pour les forcer à les reſtituer s'ils les avoient diverties: il ajoûtoit que lui & les ſiens feroient la guerre à leurs propres dépens. Il avertiſſoit tous ceux qui aimoient la paix & la tranquillité publique, de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par les édits, declarations, ordonnances, lettres patentes, & généralement par tout ce qui paroîtroit au nom du Roi, quand même il ſeroit muni de ſon ſceau, tant que ſa Majeſté & la Reine ſa mere ſeroient au pouvoir de leurs ennemis. Il declaroit au roi de Navarre ſon frere, qu'il le regarderoit toûjours comme la perſonne, à qui, après le Roi & la Reine, il devoit le plus de reſpect & d'obéïſſance, & qu'il ne s'écarteroit jamais de ce juſte devoir. Il ſupplioit enſuite la Reine, au nom des Grands, de la Nobleſſe, & de tous les Ordres du royaume, de ſe tranſporter dans quelque lieu, où elle fût parfaitement libre, & à l'abri des armes qui l'environnoient de toutes parts; de vouloir bien ſans prévention juger la cauſe de l'un & de l'autre parti; d'ordonner au duc de Guiſe, à ſes freres, au Connêtable, & à Saint André, de mettre bas les armes, & de ſe retirer; & il aſſuroit ſa Majeſté, que quoiqu'il fût bien d'une autre condition, il ſe retireroit auſſi-tôt, & feroit retirer les ſiens, chacun chez ſoi; aux conditions que le Roi ſeroit remis en liberté; que ceux qui avoient droit d'entrer au conſeil du Roi, y ſeroient admis, & y diroient librement leurs avis; qu'on feroit obſerver les édits, & principalement celui de Janvier, juſqu'à ce que le Roi fût en âge de terminer par lui-même cette grande affaire, ſuivant les loix de l'Etat.

Enfin il proteſtoit de nouveau, que ſi on refuſoit des conditions ſi juſtes & ſi équitables; ſi le Triumvirat continuoit à faire violence au Roi, à la Reine & à ſon conſeil, à abuſer du

nom & de l'autorité de sa Majesté, & à vexer & tourmenter ses sujets, le prince de Condé & ceux de son parti ne pourroient le souffrir : qu'on ne pourroit au reste lui imputer les calamités & les desastres que causeroit cette guerre ; qu'il chargeoit ceux qui en étoient les vrais auteurs, de toute l'exécration publique ; & qu'il sçauroit faire tomber sur leurs têtes criminelles toute la punition qu'ils meritoient.

Il écrit aux princes Protestans d'Allemagne.

Deux jours après, le Prince de Condé écrivit aux Princes Protestans d'Allemagne ; il leur fit écrire aussi par les ministres François, afin de ne leur laisser aucun doute sur la verité de ce qu'il leur mandoit. Il leur députa en même-tems des Gentilshommes, pour les informer des raisons qui l'avoient engagé à prendre les armes. Il les prioit par ses lettres de ne pas abandonner le Roi, la Reine & tout le royaume dans un besoin si pressant ; de ne se pas laisser prévenir par les fausses imputations de ses ennemis ; mais de soûtenir & d'appuyer de toutes leurs forces une guerre, qu'il n'avoit entreprise que pour la gloire de Dieu, & le salut du Roi & du royaume.

Traité fait entre le Prince & ses confédérez.

On vit aussi-tôt paroître une copie du Traité qu'il avoit fait avec ses Confédérez, pour faire rendre au Roi la liberté de sa personne, & à ses sujets celle de leurs consciences. La formule, qui les engageoit les uns aux autres, avoit été dressée & signée quelque tems auparavant ; mais elle ne fut publiée que le 11 d'Avril. Le Prince & les seigneurs ses confédérez, après s'être expliquez sur les vûës de leur confédération, qui étoient de conserver, de maintenir, de défendre & d'assûrer, contre les entreprises & les violences de certains esprits broüillons & turbulens, l'obéïssance dûë au Roi, selon Dieu, l'autorité de la Reine comme Regente, les loix du royaume, & les édits du Roi, juroient & promettoient : Que pour parvenir à ces fins, ils employeroient leurs vies & leurs biens : Que leur Traité dureroit jusqu'à ce que le Roi eût atteint l'âge competent, pour gouverner par lui-même : Qu'ils ne souffriroient jamais qu'on fît rien contre l'honneur de Dieu, & contre les édits de sa Majesté : Qu'ils empêcheroient le culte vain & superstitieux, les blasphêmes & toutes les paroles contraires au respect qui est dû à Dieu, les débauches des femmes, les vols, les brigandages, la profanation & le pillage des temples, & en

CHARLE IX. 1562.

général tout ce qui étoit défendu par la loi Divine & par le dernier édit de Janvier.

Par le même acte, on reconnoissoit & on declaroit le prince de Condé, légitime protecteur & défenseur du royaume de France; & en cette qualité on lui juroit & promettoit obéïssance, à lui, ou à celui qu'il nommeroit pour remplir sa place, lorsque la maladie ou quelqu'autre bonne raison ne lui permettroit pas d'agir par lui-même : on s'engageoit pour l'exécution du Traité, de lui fournir les armes, les chevaux, l'argent, & tout ce qui étoit nécessaire pour faire la guerre; de se rendre au premier ordre du Prince, ou de son lieutenant; de les suivre, & d'aller partout où ils commanderoient d'aller. Enfin on se soumettoit à toute sorte de peines & de supplices, si l'on manquoit en quelque chose à son devoir.

On comprit dans le Traité de confédération tous les conseillers ou ministres du Roi, & on n'en excepta que ceux qui avoient enlevé par force le Roi & la Reine, & qui les retenoient en captivité. Ils y étoient traités, & on promettoit de les regarder toûjours comme des traîtres & des criminels de leze-majesté. Pour justifier ce Traité le prince de Condé & ses Confédérez, publierent un Traité contraire, fait par les *Triumvirs conjurés*. Traité, qu'ils assuroient avoir été confirmé par le Concile de Trente, dès qu'il avoit été assemblé.

Traité imputé au Triumvirat.

Suivant ce Traité, « Philippe roi d'Espagne établi Chef de » la confédération devoit commencer par se plaindre, de ce » que le roi de Navarre souffroit au grand préjudice de la Fran» ce & des Etats voisins, que le venin des nouvelles sectes se » glissât & fit de grands progrès dans un royaume auparavant » très-florissant. Pour lui faire abandonner un parti si perni» cieux, Philippe usera d'abord de caresses, & il le flattera de » la restitution de la Navarre : il employera ensuite les me» naces; & si ce Prince ne se rend pas, il levera une puissante » armée, pour s'emparer des restes du royaume de Navarre, » dont on donnera une partie au duc de Savoye. Si le roi de » Navarre employe le secours des sectaires, le duc de Guise » levera aussi une forte armée, pour lui faire la guerre du côté » de la France, afin qu'attaqué de toutes parts, ce Prince » soit promptement accablé. On armera les Suisses contre les Suisses,

» Suisses, les cinq Cantons Catholiques contre les Cantons Protestans. Cette armée sera entretenuë aux dépens du Pape, & commandée par le duc de Savoye. Le duc de Ferrare, avec une autre armée composée d'une partie de celle d'Espagne, & des troupes du Pape, attaquera Genéve, qui est la forteresse de la nouvelle secte, & toutes les places situées sur le lac de Genéve, & les rasera. L'Empereur, les Evêques, & les Princes de l'Empire empêcheront que les Protestans ne fassent pendant tout ce temps-là aucunes levées en Allemagne. On ne mettra point les armes bas, qu'on n'ait entierement détruit tous les sectaires de France, & qu'on n'ait absolument éteint la branche des Bourbons, de peur qu'il ne reste quelqu'un d'un si mauvais sang, qui puisse un jour venger sa maison. L'hérésie étant abolie en France, il ne sera pas difficile à l'Empereur & au roi d'Espagne de l'abolir aussi en Allemagne : ainsi toutes les sectes étant éteintes, on fera rentrer toute l'Europe dans l'obéïssance au siége de Rome. Comme cette guerre sera entreprise pour la gloire de Dieu, les Cardinaux & tous les autres ecclésiastiques d'Italie seront obligez de donner la plus grande partie de leurs revenus ; & le duc de Guise avancera tout l'argent, qui reviendra des biens confisquez sur les proscrits de France, & qu'on s'obligera de rendre après la fin de la guerre. Il sera libre aux Prêtres de s'engager dans cette milice sacrée sans aucun scrupule, & sans craindre de violer les anciennes loix, ni d'encourir les peines portées par les SS. Canons. »

CHARLE IX. 1562.

Quoiqu'on ait bien des raisons de douter de la réalité de ce Traité, il est difficile d'exprimer quelles impressions il fit & quels mouvemens il excita dans ces esprits credules, qui sont frappés de tout ce qu'on débite de nouveau, non-seulement en France, mais en Allemagne & dans tout le Nord. Le même jour que fut publiée à Orleans la protestation du prince de Condé, c'est-à-dire le 7. d'Avril, on publia dans Paris un édit, par lequel le Roi & la Reine sa mere déclaroient que le bruit répandu de leur captivité étoit faux & calomnieusement controuvé par le prince de Condé, qui cherchoit à colorer ses pernicieux desseins ; qu'ils étoient venus à Paris de leur plein gré, sans y avoir été contraints, pour y déliberer sur les

CHARLE IX. 1562.

moyens de calmer les troubles, & apporter des remedes propres & convenables aux maux de l'Etat.

Edit qui renouvelle & étend l'Edit de Janvier.

Trois jours après, c'est-à-dire, le même jour qu'on publia dans Orleans le Traité du prince de Condé avec les Conféderez, la crainte & les soupçons étant augmentez, & n'y ayant plus lieu d'attendre aucun accommodement avec les Proteſtans, pour leur ôter tout prétexte de continuer leur ſoulevement, de l'avis de la Reine, du roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon & de Guiſe, du duc de Guiſe, du connêtable de Montmorency, & du duc d'Aumale, en preſence du chancelier de l'Hôpital & des marêchaux de Saint André, de Briſſac & de Montmorenci, on donna un autre édit, qui fut adreſſé, non au Parlement, mais aux juges & magiſtrats ſubalternes, par lequel ſa Majeſté confirmoit l'édit de Janvier; accordoit de nouveau une abolition du paſſé, promettoit de l'oublier, & défendoit de faire aucune peine à qui que ce fût, à raiſon de ce qui étoit paſſé, ou pour cauſe de religion; donnoit aux Proteſtans la liberté de s'aſſembler & de prêcher publiquement en tous lieux, excepté dans la ville de Paris, ſes fauxbourgs, & ce qu'on appelle ſa banlieuë, où il étoit expreſſément défendu de faire des aſſemblées, de célébrer les myſteres, & d'adminiſtrer les Sacremens, autrement que ſelon les rits & les uſages anciennement reçus.

Jacque d'Angennes eſt envoyé aux princes d'Allemagne.

La Reine avoit auparavant envoyé Jacque d'Angennes de Ramboüillet vers les princes d'Allemagne, pour traiter des moyens de célébrer au plûtôt le Concile de Trente. D'Angennes envoya le 12 d'Avril copie de ſes lettres & de ces moyens à Wolfang, Comte Palatin, qui étoit à Naumbourg ſur le Danube; & il l'exhorta à prendre fortement à cœur la grande affaire de la reforme de la Religion.

Maſſacre des Proteſtans.

Dans le même-tems il ſe fit à Sens un cruel maſſacre des Proteſtans, à l'inſtigation d'Aimar lieutenant criminel. On crut que le cardinal de Guiſe archevêque de Sens en avoit été informé; & on ajoûta pour le rendre plus odieux, qu'il avoit aſſiſté au maſſacre de Vaſſy. On avoit fait courir le bruit que les Proteſtans avoient réſolu dans un conſeil ſecret, d'entrer dans les Egliſes, & de les piller. La populace devenuë furieuſe à cette nouvelle, en maſſacra cruellement, ou en jetta dans la

riviere d'Yonne, qui paſſe devant la ville, plus de cent de toute condition & de tout ſexe. Elle pilla un grand nombre de maiſons, démolit juſqu'aux fondemens le Prêche où ils s'aſſembloient hors la ville, & arracha toutes les vignes des environs, qui leur appartenoient.

Le prince de Condé écrivit à la Reine le 19 d'Avril, & ſe plaignit très-amerement de ce cruel procedé. Mais comme on recevoit tous les jours de toutes les provinces du royaume des nouvelles de pareilles cruautez exercées par les Proteſtans contre les Catholiques, on crut qu'on pouvoit pour le preſent ne pas relever cette action, & on regarda ces hoſtilitez, qui ſe commettoient des deux côtez, comme des repreſailles plûtôt que comme des crimes. En effet les Proteſtans s'emparerent de la plus grande partie des villes, & ils ne pûrent en bien des lieux s'en rendre maîtres ſans verſer le ſang, & ſans profaner les Temples, quoique leurs chefs paruſſent d'abord agir avec quelque moderation.

Lettre du prince de Condé à l'Empereur.

Frederic électeur Palatin ayant écrit au prince de Condé, que la plûpart des princes d'Allemagne, & ſurtout les Catholiques, interprêtoient diverſement les raiſons alleguées dans ſes manifeſtes pour juſtifier la guerre qu'il allumoit en France; ce prince écrivit le 18 d'Avril à l'empereur Ferdinand. Après avoir expoſé à S. M. Imperiale la cauſe des troubles nouvellement excités dans le royaume, dont il rejettoit la faute ſur les Guiſes & leurs partiſans, qu'il accuſoit d'en être les auteurs; il ajoûtoit qu'ils tenoient le Roi & la Reine en captivité, & il proteſtoit qu'il n'avoit pris les armes que pour les remettre en liberté. Enfin il ſupplioit l'Empereur de vouloir bien s'inſtruire du détail de tout ce qui s'étoit paſſé, par la lecture d'un memoire plus long & plus exact qu'il lui envoyoit, & d'être dans la ſuite plus favorable aux vrais défenſeurs du nom & de la majeſté royale; l'aſſurant qu'il feroit en cela une choſe digne de ſa majeſté Imperiale, & de la haute reputation de la maiſon d'Autriche.

Succès des Proteſtans dans la Normandie. Revolte de la ville de Roüen.

Les Religionnaires s'étoient rendus maîtres de la ville de Roüen le 15 d'Avril, preſque ſans bruit & ſans trouble. Le Roi y envoya auſſi-tôt Henri Robert de la Marck duc de Boüillon, gouverneur de la Province. Ce Prince ſomma les bourgeois au nom du Roi, de mettre les armes bas; mais il en reçut

CHARLE IX. 1562.

Ecrit des Proteftans de Roüen.

pour toute réponfe un écrit, dans lequel ils proteftoient: Qu'ils n'avoient pris les armes, que pour fe mettre à l'abri des violences & des injuftices de ceux qui tenoient le Roi captif, & qui n'obéïffoient pas aux édits faits en faveur des Proteftans. Ils difoient encore: qu'ils fçavoient ce que le baron de Cleres & d'Ofeboft, émiffaires des Guifes, tramoient contre eux; qu'ils n'ignoroient pas les deffeins de Jean d'Eftouteville fieur de Villebon; que parlant il y a quelques jours au peuple, il avoit traité de rebelles tous ceux qui fe refugioient à Orleans, auprès du prince de Condé, quoique ce Prince fût l'unique défenfeur de la majefté Royale, & le feul vengeur de la liberté du Roi. Ils ajoûtoient: Qu'ils avoient été effrayés de ce qui étoit arrivé à leurs voifins; que les mauvais traitemens faits aux Proteftans de Vaffy, de Sens, d'Amiens, & d'Abbeville, les plus tranquilles & les moins fufpects du royaume, les empêchoient de mettre bas les armes: Qu'ils n'ignoroient pas les intrigues fecretes du cardinal de Lorraine avec les évêques d'Allemagne, & les princes d'Italie, pour les perdre; & que ce qui leur faifoit le plus de peine dans cette affaire, & ce qu'ils venoient d'apprendre avec la plus vive douleur, étoit que le Parlement de Paris, par une horrible prévarication, avoit laiffé aux Docteurs de Sorbonne la liberté de mettre en doute, fi les Rois ne devoient pas être privés de leurs royaumes, pour caufe d'héréfie, & fi le Pape n'avoit pas droit de leur ôter leurs couronnes? Ils finiffoient, en affûrant que quoiqu'ils ne fuffent pas ébranlés par les prétendus ordres du Roi & de la Reine, aufquels ils étoient d'ailleurs difpofés à fe foûmettre, dès qu'ils ne feroient plus au pouvoir de ceux qui leur avoient ravi la liberté, cependant pour faire voir que ce n'étoit point par paffion, & pour faire de la peine à perfonne, mais uniquement pour leur propre fûreté, qu'ils demeuroient armés, ils étoient prêts à remettre les clefs de la ville entre les mains du duc de Bouillon, pourvû qu'il leur fût permis d'établir des corps de gardes & des fentinelles en certains endroits: Qu'à ces conditions ils s'offroient de garder les portes & les places de la ville, au nom du Duc, & aux frais des habitans; & qu'ils promettoient de renoncer à ces conditions, fi-tôt qu'ils auroient appris que les Guifes & leurs partifans feroient éloignés de la Cour, & fe difpoferoient, felon le réglement fait par les

Etats, de rendre compte de l'adminiſtration qu'ils avoient faite des finances ſous Henri II. & François II. Cela ſe paſſa le 20 d'Avril. Le duc de Bouillon regardant comme un affront le refus qu'on lui faiſoit de le laiſſer entrer dans le vieux Palais [1], ſe retira de la ville. Dans le moment Martel de Bacqueville ſon lieutenant en ſortit, ſous prétexte de quelques affaires domeſtiques.

CHARLE IX. 1562.

Sur ces entrefaites, les bourgeois s'emparerent du monaſtere de ſainte Catherine, ſitué ſur une haute montagne [2], qui eſt tout proche de Roüen, & ils en confierent la garde à Louis David. Les Proteſtans enflés de ce ſuccès, penſerent à détruire le parti oppoſé. Pour cela ils exciterent la nuit ſuivante une émeûte; ils en tuerent quelques-uns, & en mirent d'autres en priſon. Peu de tems après, la populace étant devenuë plus inſolente, commença à courir aux Egliſes, à renverſer les autels & à briſer les images; & depuis ce jour, qui étoit le 3 de Mai juſqu'à celui où la ville fut priſe, l'exercice de la religion Catholique y fut entierement interrompu. Ils prirent enſuite deux belles galeres bien équipées & bien armées, qui étoient nouvellement revenuës d'Ecoſſe, & ayant fait la revûë de leurs troupes, il ſe trouva 4000 hommes ſous les armes.

Le Parlement, effrayé de ce qu'il voyoit, ſortit de la ville le 14 du même mois, après en avoir obtenu la permiſſion du Roi. Peu de tems après, Jean d'Eſtouteville de Villebon accompagné du baron de Cleres, d'Ozeboſt, & d'Allegre, s'empara du Pont de l'Arche, ſitué ſur la Seine, au deſſus de Roüen, pour leur couper de ce côté-là le paſſage des vivres. Les bourgeois craignant qu'on ne bloquât leur ville au deſſous, comme on avoit fait au deſſus, s'emparerent d'une ville dans le payis de Caux, appellée Caudebec; mais ils eurent l'imprudence de ne la pas raſer. Cette faute leur cauſa dans la ſuite un très-grand préjudice; car le baron de Cleres ayant repris bien-tôt après une place ſi importante, dont les Proteſtans avoient conſervé toutes les fortifications, la ville de Roüen ſe trouva très-ſerrée de tous côtez; au deſſus par le Pont de l'Arche; & au deſſous, par le port de Caudebec; ce qui empêchoit les habitans de rien recevoir par la riviere de Seine.

1 Citadelle de Roüen.
2 Cette montagne commande la ville: le monaſtére eſt entiérement détruit.

CHARLE IX. 1562.

Dans le même tems le duc d'Aumale qui avoit épousé la tante maternelle du duc de Boüillon, fut envoyé à Roüen avec de pleins pouvoirs, pour commander souverainement dans la province, & faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Pendant qu'il venoit, Blondet amena aux Protestans 200 hommes de troupes auxiliaires, envoyées de Lillebonne, de Montivillier, & de Dieppe; ils en firent entrer 100 dans Roüen, & ils en mirent autant à Caudebec, avant qu'il eût été repris par le baron de Cleres.

Comme il n'y avoit plus de Parlement dans la ville, que le Gouverneur & le lieutenant de Roi étoient absens, & qu'enfin le bruit des armes avoit fait cesser le commerce, de peur que la ville ne se trouvât sans gouverneur, sans loix & sans police, on choisit douze personnes pour être à la tête des affaires, & on élût dans les quatre quartiers de la ville cent autres personnes, à qui les douze rapportoient les affaires, lorsqu'il étoit nécessaire. Les premieres résolutions de ce conseil furent de raser les murs de Darnetal, bourg connu par ses manufactures de draps, à une demie lieuë de Roüen.

Il y avoit entre les habitans de Roüen & ceux de Darnetal une extrême jalousie au sujet de leurs manufactures, qui étoient les mêmes, & qui se nuisoient les unes aux autres. La jalousie avoit depuis très-long-tems dégéneré en une haine implacable: se trouvant alors appuyée d'un prétexte de religion, elle alla jusqu'à la fureur. Ainsi on ne se contenta pas d'exécuter simplement la résolution prise dans le Conseil. La populace animée & furieuse pilla les temples, renversa les autels, brisa les statuës, mit le feu à la plûpart des maisons, & brûla la Chartreuse. Après cette expédition, on résolut de fortifier le mont de sainte Catherine.

Cependant Henri Clutin d'Oysel, que la Reine avoit envoyé, exhorta les habitans de Roüen à mettre bas les armes, leur promettant, s'ils obéïssoient & s'ils rentroient dans leur devoir, que cette Princesse les honoreroit de sa protection. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient ajoûter foi aux lettres de la Reine, tandis que le Roi & elle seroient en la puissance des Guises, ou du Triumvirat. Les discours & les négociations ne produisant aucun effet, il fallut agir. Villebon avec 300 hommes de cavalerie & 1500 d'infanterie, vint camper

proche le Fort de sainte Catherine, & peu après le duc d'Aumale vint à Franqueville & au Ménil-Liénard, après avoir détourné le cours de la riviere de Robecq, pour rendre les moulins de la ville inutiles. Il y eut de legeres escarmouches, où les troupes du Duc eurent toûjours du desavantage; mais on apperçut quelques pronostics, qui sembloient annoncer que la Fortune ne seroit pas long-tems favorable aux assiégez; car le premier jour de Juin toute la chiourme de la plus grande galere rompit ses chaînes, & prit la fuite; on reprit quelques-uns de ces forçats, & on les remit à la chaîne; & le Comite soupçonné de connivence fut mis en prison. Les affaires de la ville sembloient alors prendre une autre face; les esprits des habitans paroissoient ébranlés, & leur courage affoibli, lorsque Louis de Lanoy de Morvillers, gouverneur de Boulogne arriva. Le prince de Condé l'avoit envoyé d'Orleans, pour remettre l'ordre dans la ville, pour arrêter la licence du soldat, lui faire observer une exacte discipline, & commander durant le siége.

Aussi-tôt que les Protestans de Dieppe eurent appris le massacre de Vassy, le 22 de Mars, ils se rendirent maîtres de la ville, sans résistance, & sans effusion de sang; mais peu après ils déchargerent leur fureur sur les temples, les autels, & les statuës; & le duc de Boüillon voulant leur donner le sieur de Ricarville pour gouverneur, ils refuserent de le recevoir. Ils demanderent des Forts lieutenant de l'amiral de Coligny: on le leur accorda, & ce fut par son conseil qu'ils envoyerent aux Roüennois un secours de deux cens hommes, sous la conduite de Rouvray [1]. Alors on commença de tenir publiquement des prêches dans l'église de S. Jacque.

Ricarville résolu de venger l'affront que les habitans de Dieppe lui avoient fait, en le refusant pour gouverneur, se retira à Arques, petit bourg peu éloigné, muni d'un château, & il y fit fortifier l'église paroissiale. Il faisoit continuellement des courses qui incommodoient fort les Dieppois; mais ceux-ci conduits par René de Provanes-Valfenieres, auquel s'étoit joint un renfort sous la conduite de Luneray, repousserent Ricarville, l'obligerent d'abandonner le bourg d'Arques, & de

1 Milord de Gallowai qui commandoit les Anglois en Espagne dans la derniere guerre, s'appelloit Rouvrai, & étoit de cette maison.

CHARLE IX. 1562.

se retirer dans le château. Les choses resterent en cet état jusqu'au 12 de Juin, que le duc d'Aumale quitta le siége de Roüen pour venir attaquer Dieppe. Les habitans d'Arques continuerent après l'arrivée de Luneray à se défendre avec autant de bravoure que d'opiniâtreté: mais enfin ayant pris avec eux tout ce qu'ils purent emporter de leurs effets, il se retirerent à Dieppe.

Au reste les affaires des Protestans étoient en bon état, & ils avoient de grandes forces dans le payis de Caux. Il y a sur le bord de la Seine, à son embouchure, du côté droit, un Port ou Havre, qui n'étoit d'abord qu'un village [1]: Mais François I. trouvant sa situation très-avantageuse, le fit entourer de murs & lui donna son nom *. Cette ville est du ressort de la justice de Graville, & appartient en propre à Jean de Ferrieres vidame des Chartres. Jean de Crose, lieutenant de Coligny, étoit alors commandant de la place.

* Francisco-polis.

Le prince de Condé étant sorti du payis de Meaux, envoya de Ferrieres, & Jean Lafin de Beauvais, beau-frére de Ferrieres, en Normandie, pour faire des levées de troupes & d'argent. Y étant venus, quelques bourgeois du Havre allerent au devant d'eux jusqu'à Roüen; & les inviterent de venir dans leur ville, où ils furent introduits sans coup férir. Cependant de Crose courut quelque danger, parce que les Protestans se plaignoient de son avarice & des mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus. Mais ayant depuis embrassé la réforme, il se distingua beaucoup dans la défense de Roüen, où il périt. Beauvais fut gouverneur du Havre, & le prince de Condé envoya de Ferrieres en Angleterre, pour presser les secours qu'il en attendoit. Nous verrons dans la suite quel en fut le succès.

Dans la basse Normandie, Jacque Goyon de Matignon avoit reçu ordre, en l'absence du duc de Bouillon, & de Villebon, d'arrêter les premiers mouvemens des Protestans. Il commença par s'emparer d'une place importante, située sur le bord de la mer, appellée Granville, & il en donna le commandement à de Breuil, Breton. Comme les haines & les défiances augmentoient de jour en jour, les Protestans de Caën, qui regardoient & craignoient comme un ennemi, Hugueville, qui commandoit dans le château, au nom de Henri de Montmorency duc de Damville, prirent les armes au commencement

1 On l'appelle le Havre de Grace.

de

de May, & soûtenus par Sainte Marie-aux-Agneaux, que le prince de Condé avoit envoyé d'Orleans, il se rendirent maîtres de la ville, & y abolirent l'exercice de l'ancienne religion. Ils firent un inventaire de tout ce qui servoit pour les Eglises, & il l'employerent pour fournir aux frais de la guerre.

La même chose arriva en même tems à Bayeux, dont le château étoit commandé au nom du duc de Ferrare, par Giulio Ravilio Rosso. François de Briqueville de Colombieres, envoyé par le prince de Condé, y vint, fit avancer deux petits canons, & somma le gouverneur, qui lui remit le château. Sainte Marie y étant ensuite venu de Caën avec six vingt hommes choisis, les bourgeois briserent les autels & les images, pillerent les vases sacrés & l'argenterie des Eglises, en firent un inventaire, & les fondirent. Charles d'Humieres, évêque de Bayeux, qui étoit devenu suspect par les lettres vrayes ou supposées qu'on intercepta, fut arrêté & mis en prison à Caën; mais il trouva le moyen de se sauver dans une barque de pêcheur & de se tirer des mains des Protestans.

On convoque le ban & l'arriere-ban. Les Protestans refusent d'y venir.

Le roi de Navarre, comme lieutenant général du royaume, fit faire des levées, selon la coutume; il convoqua le ban & l'arriere-ban, & indiqua des revûës: les Protestans, quoique cités & appellés, ne comparurent point. Ils se contenterent de publier un écrit, par lequel ils s'excusoient sur ce que ces levées, ces convocations & ces revûës ne devoient se faire, que pour une guerre légitime, & que celle-ci ne l'étoit point, puisqu'on ne l'entretenoit qu'afin d'ôter aux Protestans la liberté de conscience, & la permission de s'assembler pour prier & pour entendre la parole de Dieu; ce que le Roi avoit eu la bonté de leur accorder par ses Edits. Ils ajoûtoient que le Roi étant mineur, & de plus captif avec la Reine sa mere, comme il étoit de notorieté publique, on ne pouvoit faire ces sortes de levées & de convocations, qu'en vertu d'un décret des Etats, ou au moins des Parlemens du royaume. Ainsi tous les Protestans de Coutances, de Caën, de Bayeux, de Falaise, de Vire, de S. Lo, & de Carentan, s'éleverent contre les ordres qui étoient affichés dans les places publiques: & depuis ce tems-là ils mirent des gardes aux portes des villes, & établirent des patrouilles, à l'exemple de Matignon, qui en avoit fait autant à Granville & à Cherbourg.

CHARLE IX. 1562.

Ils s'emparent de la ville du Mans.

Le 3 d'Avril les Proteſtans s'étoient emparés de la ville du Mans, preſque ſans tumulte, & ils en avoient chaſſé l'évêque Charles d'Angennes, qui s'étoit retiré à ſa maiſon de plaiſance à Tuvoy. La Reine leur ayant envoyé André Guillard du Mortier, homme d'une grande conſidération, & qui favoriſoit aſſez ouvertement les Proteſtans, pour les ſommer de mettre bas les armes, ils s'excuſerent par écrit, diſant: Qu'ils ne s'étoient armés que pour la liberté & la conſervation du Roi & de ſon royaume, contre les Triumvirs, perturbateurs du repos public, & leurs ennemis perſonnels; que s'ils n'avoient pas pris ce parti, le Triumvirat auroit depuis long-tems exécuté ce qu'il avoit fort à cœur, d'ôter à la Reine la Régence du royaume, que l'aſſemblée des Etats lui avoit donnée: & qu'ainſi ils ſupplioient très-humblement le Roi de vouloir bien prendre en bonne part tout ce qu'ils avoient été forcés de faire dans cette conjoncture. Ils s'élevoient enſuite contre l'Evêque de leur ville, qui oubliant les devoirs d'un bon Paſteur, ſe comportoit en homme de guerre, & ravageoit tous les lieux d'alentour, pilloit & mettoit tout à feu & à ſang. Ils relevoient auſſi l'avidité des Triumvirs, & la cruauté du duc de Guiſe, qui avoit donné ordre aux gouverneurs de la Ferté-Bernard, de Mayenne, & de Sablé, villes de ſon domaine, d'exterminer tous *les fideles ſerviteurs du Chriſt*, c'eſt le nom qu'ils ſe donnoient.

Lettres du prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Roüen.

Le Prince de Condé envoya ſa proteſtation aux Parlemens de Paris & de Roüen, & dans les lettres qu'il y joignit, il les prioit de la lire & de la publier, afin que tout le monde connût l'extrême & ſincere attachement qu'il avoit pour le Roi, & pour tout le Royaume de France. Les lettres étoient dattées de l'onziéme d'Avril. Le Parlement de Paris y répondit le 21, & après avoir refuté par bien des raiſons ce que le Prince avoit avancé ſur la captivité du Roi, ſur l'inobſervation des Edits, & ſur les liaiſons ſecretes de quelques membres du Parlement avec les auteurs des troubles, il finiſſoit ſa lettre, en exhortant le prince de Condé à mettre bas les armes, à ne plus ſuivre les mauvais conſeils qu'on lui donnoit, à ſe réünir au roi de Navarre, & au cardinal de Bourbon, ſes freres, & à mettre fin aux troubles, dont le royaume étoit agité.

Le Prince récrivit au Parlement le 24 d'Avril: il lui manda

que quoiqu'il fût bien au dessus de ses ennemis, & que sa naissance lui donnât beaucoup plus qu'ils ne pourroient jamais obtenir, quelque vertu & quelque mérite qu'ils pussent avoir, il étoit néanmoins prêt, avec tous les siens, de mettre bas les armes, pourvû que le duc de Guise, le connêtable de Montmorenci & le maréchal de S. André en fissent autant; que le Roi & la Reine fussent remis en liberté; & qu'on rendît à la Reine la libre administration de l'Etat, telle que tous les Ordres du royaume la lui avoient accordée.

Il envoya aussi au Parlement un second mémoire, qui fut le même jour publié à Orleans, & il le pria de l'enregistrer. Il remontoit dans ce manifeste jusqu'à François I. & il rapportoit que ce Prince avoit prévû & jugé que l'ambition des Lorrains seroit très-funeste à ses descendans & à son royaume. Il leur imputoit d'avoir porté, malgré le Connêtable, Henry II. à rompre la tréve de cinq ans qu'il avoit faite avec Philippe roi d'Espagne, & tous les maux qui avoient suivi cette rupture. Il leur reprochoit la mauvaise administration des affaires sous le regne de François II. leurs violences & leurs cruautez, dont il avoit lui-même ressenti les plus terribles effets, aussi-bien que la plus grande partie de la Noblesse, dont il ne pouvoit ni ne devoit abandonner les interêts.

Pour ce qui concerne l'invitation que lui faisoit la Reine, de venir à la Cour, & de se réünir avec le Roi de Navarre, il déclaroit: Qu'il ne pouvoit accepter une pareille proposition, parce qu'elle ne venoit pas de la Reine, qui avoit cessé d'être libre, dès qu'elle étoit tombée entre leurs mains, mais de ses ennemis: Qu'ils ne lui faisoient une proposition si captieuse, qu'afin de l'engager à ne se point servir des forces qu'il avoit ramassées pour la défense du Roi, de la Reine, & de tout le royaume, qu'afin de rester les seuls maîtres de tout, & de tourner contre lui, & contre le roi de Navarre lui-même, ces troupes qu'ils avoient levées, & qu'ils disoient faussement être au pouvoir du roi de Navarre. Il ajoûtoit: Qu'il avoit trop souvent éprouvé leurs ruses, leurs détours & leurs tromperies; & qu'il ne pourroit, sans être coupable d'une très grande imprudence, confier à des ennemis le salut du Roi & du royaume, qu'il avoit entrepris de défendre, sa vie & celle des confederez, qui lui étoit plus chere que la sienne propre.

CHARLE IX. 1562.

Sur l'accusation d'avoir fait ouvrir les pacquets de lettres, il répondoit: qu'il avoit défendu expressément de décacheter les lettres adressées au Roi, à la Reine, & au roi de Navarre. Pour ce qui étoit des autres, il avoüoit qu'il avoit donné aux Gouverneurs des provinces, & aux Commandans des villes des ordres très-exprès, d'ouvrir & de lui envoyer les lettres que les Triumvirs écrivoient, & celles qui leur étoient écrites, & que cette précaution lui avoit servi à découvrir leurs embûches, leurs ruses & leurs fourberies. Il protestoit: Qu'il étoit très-fâché d'apprendre qu'on avoit arraché les images des temples en quelques endroits, comme à Blois & à Tours: qu'il l'avoit défendu sous de grandes peines, & que ses ordres avoient été religieusement observés à Orleans, où il faisoit sa demeure. Il concluoit de toutes ces raisons, qu'il lui étoit permis, & qu'il étoit même de son devoir, de faire une juste guerre, pour repousser les injustes efforts de ces hommes sans équité; & de ne mettre bas les armes, qu'il avoit prises pour maintenir l'autorité du Roi & de la Reine, qu'aux seules conditions qu'il avoit d'abord proposées. Enfin il renouvelloit la protestation qu'il avoit déjà faite, que si on n'acceptoit pas les conditions qu'il proposoit, il ne seroit nullement responsable du carnage, des pertes, & de toutes les calamitez dont le royaume étoit menacé; mais qu'il les faudroit uniquement imputer à ceux qui avoient pris les armes les premiers, qui ne cherchant que leurs propres interêts, sacrifioient à leur ambition démesurée le salut de l'Etat, & aimoient mieux perdre le royaume, en demeurant à la Cour, que de procurer la paix à leur patrie, en se retirant pour quelques tems dans leurs maisons.

Pendant qu'on écrivoit de part & d'autre, on publioit au nom du Roi le ban & l'arriere-ban, & le prince de Condé tiroit des secours de toutes les parties du Royaume. François comte de la Rochefoucault vint le trouver, avec un corps de Noblesse, qu'il avoit assemblé dans la Saintonge, l'Angoumois, & le Poitou. De peur que le Triumvirat ne tentât quelque chose en Allemagne à son préjudice, ou qu'il ne fît des levées de troupes, le Prince y envoya deux Gentilshommes, pour observer tout ce qui s'y feroit, & pour obtenir des Princes de l'Empire quelques troupes, en cas qu'on permît aux Triumvirs d'y enrôler des soldats.

La peine que causoient à la Reine les nouvelles qu'on recevoit chaque jour, des troubles qui s'excitoient dans le royaume, la joye secrete qu'elle avoit d'entendre les plaintes que le prince de Condé faisoit sur la diminution de l'autorité de la Régente, & l'envie qu'elle avoit de voir réprimer l'ambition des Guises, l'engagerent à chercher des moyens de conciliation, se flattant par-là non seulement de balancer, mais de tellement affoiblir l'un & l'autre parti, qu'elle reprendroit aisément ce pouvoir absolu, dont elle se trouvoit déchûë.

Lettre du prince de Condé à la Reine.

Le prince de Condé avoit écrit le premier jour de May à la Reine, pour l'assûrer que ce n'étoit point par intérêt ou par passion, qu'il avoit pris les armes, mais seulement pour mettre le Roi & la Reine en liberté, & pour maintenir leur autorité contre les violateurs des Edits. Il lui avoit aussi envoyé par l'Abbé de S. Jean de Laon quelques articles de paix, qui furent le lendemain publiés à Orleans, & qui contenoient les mêmes propositions qu'il avoit déjà faites, sçavoir: Qu'on exécutât l'Edit de Janvier, que les conjurés avoient violé; que les Magistrats fissent une punition publique & severe des massacres, des brigandages & des vols commis à leur instigation, à l'égard des Protestans dans toute l'etenduë du royaume: Que le Roi congediât de la Cour & renvoyât dans leurs maisons, ou dans leurs gouvernemens le duc de Guise & ses trois freres, avec le Connêtable, & le maréchal de S. André, eux qui avoient causé & entretenu tous les troubles, & qu'ils y restassent jusqu'à ce que le Roi, devenu majeur, pût gouverner par lui-même, & juger la cause des deux partis. Le prince de Condé promettoit à ces conditions de mettre bas les armes, & de se retirer aussi-tôt chez lui, ou dans son gouvernement. Il offroit même de donner en ôtage ce qu'il avoit de plus précieux & de plus cher, le marquis de Conty son fils aîné, & tous ses autres enfans. Enfin il protestoit de nouveau à la face du monde Chrétien, qu'il ne répondoit pas de tous les malheurs, que l'ambition des conjurez attireroit sur le royaume, s'ils ne se rendoient pas à des propositions si justes & si raisonnables.

On répondit à cette lettre le 4 de Mai: Que le Roi souhaitoit & ordonnoit que l'Edit de Janvier fût observé par-tout, excepté à Paris, où il défendoit pour plusieurs bonnes raisons, de tenir des assemblées: Qu'il vouloit que les Magistrats

CHARLE IX. 1562.

informassent avec soin des meurtres, des pillages, & des outrages commis de part & d'autre, & que les coupables fussent punis comme ils le méritoient: mais qu'il ne vouloit pas éloigner de sa Cour les Guises, Montmorenci, & S. André, parce qu'ils étoient très-affectionnés & très-zelés pour sa personne, pour la Reine, & pour tout le royaume; que leurs dignitez & leurs charges les obligeoient d'assister au Conseil, & qu'ils ne pouvoient en conscience, & sans s'attirer les justes reproches de tout le monde & de la posterité, abandonner dans un tems si orageux un Roi incapable par la foiblesse de son âge de gouverner son royaume: Que cependant pour faire voir avec quel empressement ils desiroient la paix & la tranquillité publique, ils étoient disposés à quitter la Cour; pourvû que tous ceux qui s'étoient assemblés en armes à Orleans, se retirassent chacun chez soi, qu'on mît par-tout les armes bas, qu'on rendît la liberté aux villes dont on s'étoit emparé, que tout le monde rendît l'obéïssance qui est duë au Roi, & que le commandement général des armées restât au seul roi de Navarre: déclarant au reste qu'ils ne prétendoient pas mettre le prince de Condé au rang de ceux dont ils exigeoient qu'ils se retirassent dans leurs maisons; qu'au contraire ils le prioient & le conjuroient de venir à la Cour, & d'y tenir auprès de S. M. le rang attaché à sa naissance & à sa dignité. Cette réponse fut signée du Roi, de la Reine & du Roi de Navarre.

Le prince de Condé voyant que le Triumvirat n'étoit pas d'humeur de s'éloigner de la Cour; qu'on alléguoit qu'il y auroit du danger, si le prince de Condé ne commençoit pas à mettre bas les armes, & qu'on n'avoit aucun égard aux ôtages qu'il avoit offerts, il s'imagina qu'il pouvoit y avoir de la supercherie, & il rejetta les propositions. Cet esprit clair-voyant jugeoit avec raison, comme il le disoit, qu'il n'y auroit pas de sureté pour lui de ne paroître armé que de son bon droit, tandis que les autres seroient appuyés du nom & de toute l'autorité d'un Roi, dont ils s'étoient rendus maîtres; & qu'il y auroit un très-grand danger de désarmer, avant que le départ de ses ennemis eût fait cesser la terreur que leur présence & leurs forces imprimoient dans tous les esprits.

Deux requêtes du Triumvirat au Roi.

Le même jour les Triumvirs confererent, par l'entremise de Jean d'Avanson revenu depuis peu de son ambassade

d'Ecoſſe, avec les Préſidens Gille le Maître & de S. André, & avec Gille Bourdin, & autres attachés à leur parti. Le réſultat de la conférence fut de ne répondre au prince de Condé, qui les attaquoit ſi vivement, que par une requête qu'ils préſenterent au Roi, dans laquelle, après avoir fait un long & magnifique détail des importans ſervices qu'ils avoient rendus aux Rois ſes prédeceſſeurs, & à l'Etat, ils ſupplioient S. M. d'interdire par un Edit ſolemnel, dans toute l'étenduë de ſon royaume, l'exercice de toute autre religion, que de celle qui y avoit été reçûë juſqu'alors, & afin de ne laiſſer aucun doute, ils déclaroient que par-là ils entendoient la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine; d'ordonner, que tous les Officiers de ſa Maiſon, tous les Officiers de ſes troupes, tous les Gouverneurs, tous les Magiſtrats, toutes les perſonnes qui avoient des charges & des emplois, fiſſent profeſſion publique de cette Religion; & que ceux qui refuſeroient d'obéïr, fuſſent exclus de toutes charges, & de toutes dignités, ſans néanmoins être dépoüillés de leurs autres biens: Que les Evêques, les Prêtres, tous ceux qui étoient dans les Ordres, & autres Eccléſiaſtiques, fuſſent tenus de faire la même profeſſion, ſous peine d'être privés des fruits de leurs bénéfices, qui ſeroient confiſqués au profit du Roi: Qu'on rétablît dans tout le royaume les Temples qui avoient été détruits, pillés, profanés, avec réparation de tous les dommages, & de toutes les pertes: Que tous ceux qui ſeroient convaincus de ces horribles ſacrileges, fuſſent punis, ſuivant l'énormité de leurs crimes: Que tous ceux qui pour quelque raiſon que ce pût être, auroient pris les armes ſans un ordre exprès du roi de Navarre, les mettroient bas au plûtôt; & que quiconque dans la ſuite demeureroit armé, ſans ſes ordres, fût déclaré rebelle & ennemi du Roi & de l'Etat: Que le roi de Navarre eût ſeul le droit de lever des troupes, & d'aſſembler une armée; qu'il conſervât celle qu'il avoit maintenant ſur pied, juſqu'à ce que les troubles, qui n'avoient pû être calmés par la voye de la douceur, fuſſent heureuſement appaiſez par la force des armes, & que tous les ſujets de Sa Majeſté fuſſent rentrés dans leur devoir. Enfin que le public payât ces troupes pendant quelques mois. A ces conditions, le Triumvirat déclaroit, qu'il étoit prêt non ſeulement de s'éloigner de la Cour, mais de ſe bannir même hors du royaume, & de s'exiler aux extrêmitez du monde: &

CHARLE IX. 1562.

pour faire connoître à toute la terre, par un témoignage autentique & solemnel, la pureté de leurs intentions, & l'extrême affection qu'ils avoient pour l'Etat, ils avoient, disoient-ils, résolu de faire publier par-tout cette requête.

Le même jour ils presenterent une seconde requête, par laquelle ils demandoient: Que ceux qui étoient à Orleans missent bas les armes & se séparassent; que les provinces, les villes & les places du royaume, dont ils s'étoient emparés, fussent remises sous l'obéïssance de S. M. que tous fussent obligés de s'engager par serment à obéïr au Roi, à se soumettre à tous les Edits déja donnés, & à toutes les ordonnances, qui seroient dressées dans son Conseil, & enregistrées au Parlement de Paris; que le commandement des armées restât au seul roi de Navarre, & à ceux qu'il choisiroit pour ses lieutenans. Ils déclaroient ensuite qu'ils ne pouvoient s'éloigner de la Cour, que tout cela ne fût fait; mais qu'aussi-tôt après l'exécution de ces conditions, ils se soûmettroient à ce qu'on exigeoit d'eux. Au reste ils protestoient qu'ils ne souhaitoient pas en s'éloignant de la Cour, que le prince de Condé en fût éloigné; au contraire ils supplioient S. M. de le faire venir, de le tirer du lieu & de la compagnie où il étoit, & de prendre dans la suite ses conseils dans les affaires les plus importantes de l'Etat. François de Lorraine, le connêtable de Montmorenci, & le maréchal de S. André signerent ces requêtes.

Replique violente du prince de Condé.

On y répondit par un écrit long & diffus, qui parut le 20 de May. Le prince de Condé tâcha de rendre ses ennemis odieux, en leur reprochant que leur écrit étoit moins une requête présentée au Roi, qu'une espece d'Edit qu'ils avoient dressé, & qu'ils l'avoient concerté avec le Légat du Pape, & les Ambassadeurs du roi d'Espagne, & des autres Princes étrangers. « Ce n'est pas, dit-il, la religion, mais l'interêt & la cupidité qui » a dicté le mémoire: le Légat & les Ambassadeurs étrangers les » ont portés à venir à la Cour armés, à se rendre maîtres du » Roi & de la Reine, à former un autre Conseil, à en exclure » les principaux ministres de Sa Majesté, & à en mettre de nou» veaux en leurs places. » Le Prince prouvoit ce qu'il avançoit par les six personnes que nous avons nommées ci-dessus, dont le choix ridicule étoit devenu l'objet de la risée & des moqueries du peuple.

Il ajoûtoit : Que les Triumvirs avoient résolu de faire mourir quelques-uns des anciens Ministres ; qu'ils avoient proscrit & relegué les autres. « Michel de l'Hôpital, ministre si distingué, » qu'il en est peu qui puissent lui être comparés, si l'on considere » sa sagesse, sa prudence, son sçavoir, & la pureté de ses mœurs ; » & quelqu'autres Conseillers d'Etat semblables, ont été exclus » du Conseil, uniquement parce qu'ils ne donnoient pas aveu- » glément dans leurs sentimens. Ils n'ont pas épargné la Reine » mere, qu'ils avoient résolu d'envoyer à Chenonceaux culti- » ver ses jardins, si leurs desseins avoient réüssi, ou si le Prince » de Condé ne s'y fût pas opposé : ils l'ont même menacée de » la faire mourir, si elle ne faisoit pas ce qu'ils souhaiteroient. » Ils ont aussi formé la résolution d'éloigner de la Cour le prin- » ce de la Roche-sur-Yon, que sa haute prudence & sa rare » probité avoient fait placer auprès de S. M. pour veiller sur son » éducation : ils ont voulu lui en substituer d'autres, qui ne » penseroient qu'à lui apprendre à joüer, à danser, à bien dres- » ser un cheval, à s'abandonner aux plaisirs & au luxe ; qui ne » lui parleroient jamais de pieté, & du service de Dieu, qui ne » lui inspireroient aucun goût pour les belles lettres, & pour » la lecture ; qui bien éloignés de le former de bonne heure » à écouter les plaintes de ses sujets, à s'appliquer aux affaires, » à assister aux Conseils, à acquerir l'habileté, l'expérience, en » un mot, les connoissances qu'un Prince doit avoir, lui fe- » roient envisager la pratique du bien, & l'exercice des ver- » tus, comme des choses desagréables & indignes d'un Roi.

» Ce n'est pas sans raison qu'ils en usent ainsi. Ils veulent » élever le Roi de cette façon, pour l'empêcher de pren- » dre connoissance de ses affaires, & de ses vrais servi- » teurs ; afin qu'il ait quelque jour auprès de sa personne, & » qu'il honore de ses bonnes graces, non ceux qui se rendront » dignes de sa bienveillance par leur vertu & leur merite, mais » seulement ceux qui seront en crédit & en faveur ; qu'il soit » avare pour les meilleurs de ses sujets, & pour ceux qui lui » auront rendu les services les plus importans ; qu'il leur refuse » les plus justes récompenses, tandis qui sera prodigue envers » un petit nombre de gens, qui n'auront d'autre mérite que » celui de ne pouvoir être rassasiés : qu'il n'ait aucun soin de » son royaume, aucune affection pour son peuple ; que les

CHARLE IX. 1562.

» charges de Judicature se vendent, & soient achetées par des » ignorans & des hommes avides, qui feront un trafic honteux » de la Justice; & qu'enfin la maison du Roi, plongée dans » tous les excès de vanité & de débauche, devienne l'asile » des hommes les plus dereglés & les plus vicieux. »

Après ces reproches le Prince venoit au fait : il ne réfutoit pas directement ce que les Triumvirs avoient dit de leurs prétendus services; mais il leur reprochoit l'avarice insatiable qui les avoit portez à augmenter si considerablement, par toute sorte de voyes, les biens qu'ils avoient reçus de leurs ancêtres, sans attendre de la liberalité du Roi la juste récompense de leurs travaux. Comme ils avoient avancé que l'Edit de Janvier entraînoit la ruine totale du royaume, il prouvoit le contraire par des exemples tirez du passé. » Avant » que le duc de Guise, dit-il, & le Connêtable fussent venus à » Paris, les Protestans faisoient leurs assemblées sous les yeux » du prince de la Roche-sur-Yon & du duc de Montmorenci, » & tout étoit tranquille & en paix. D'ailleurs tout le monde » sçait, ajoûtoit-il, que dans les derniers Etats assemblés à Or» leans & à Saint Germain, tous les députez de la Noblesse » & du Peuple, ont demandé au Roi qu'il eût la bonté d'ac» corder aux Protestans des Temples pour s'y assembler. Or » il n'est ni juste ni raisonnable, que la seule volonté de trois » hommes, qui n'ont pour cela aucune puissance légitime, em» pêche l'exécution de ce qui a été demandé par les deux Or» dres de l'Etat les plus considerables. »

Sur ce que le Triumvirat avoit demandé au Roi qu'il donnât un Edit contraire à celui de Janvier; le Prince faisoit sentir, que c'étoit demander qu'on confondît les droits divins & humains, & par conséquent que l'on renversât l'Etat de fond en comble : Que les Guises venoient de l'éprouver dans une circonstance toute recente : Qu'ayant suscité une guerre en Ecosse pour le même sujet de la Religion, & y ayant (contre l'avis de la Reine leur sœur [1], & du sieur d'Oysel) envoyé de Brosses, & l'évêque d'Amiens, ils avoient été frustrés de leurs esperances, & forcés de faire un traité à des conditions peu honorables; & qu'enfin l'Ecosse entiere avoit secoüé, & renvoyé en France le joug de l'autorité du Pape, qu'ils prétendoient rétablir sur les ruines du parti Protestant.

1 Marie de Lorraine reine d'Ecosse, alors veuve de Jacque V.

» A l'égard de la profeſſion de foi qu'ils exigent de tous » ceux qui entrent en charge, c'eſt à eux (diſoit le Prince) à » nous dire ſur quoi ils ſe fondent, & quel exemple ils peu- » vent produire, pour juſtifier une pareille tyrannie. Tout le » monde ſçait qu'elle eſt contraire aux Conciles & aux regles » établies par les S S. Peres, qui ont cru qu'on ne devoit exi- » ger d'autre profeſſion de foi, que celle du ſymbole de Ni- » cée. Diſons-le, ſous cette apparence ils cachent cet odieux » & terrible Tribunal de l'Inquiſition d'Eſpagne, qu'ils n'oſent » nommer, & qui eſt un prétexte continuel pour perſécuter & » vexer les gens de bien & pour embarraſſer & gêner les conſ- » ciences ; un Tribunal que toutes les Nations ont en hor- » reur, que nos ennemis ſe ſont pourtant depuis peu effor- » cés d'introduire à Orleans. Si la profeſſion qu'ils exigent, » avoit lieu, elle cauſeroit un grand préjudice à la cauſe des » Proteſtans ; puiſque ſans attendre le jugement du Concile, » dans lequel ils doivent être entendus, ils ſe reconnoîtroient » par cette profeſſion, coupables d'erreurs déja condamnées, » & ſous ce pretexte ſpécieux le Concile ne manqueroit pas » de refuſer à leurs miniſtres & à leurs députez l'audience » qu'ils ont droit de demander ; ainſi ils ſe trouveroient con- » damnez ſans avoir été entendus. Mais avant que le duc de » Guiſe & le Cardinal ſon frere ſoient admis à accuſer les au- » tres, il eſt néceſſaire qu'ils ſe juſtifient eux-mêmes, & qu'ils » abjurent la confeſſion d'Auſbourg, qu'ils ont promis à un » grand Prince de ſigner, lorſqu'ils étoient avec lui à Saver- » ne. Il faut que le Cardinal retracte ce qu'il a pluſieurs fois » avancé en préſence de la Reine, contre les opinions de l'E- » gliſe Romaine ſur la Tranſubſtantiation, ſur l'uſage de gar- » der & de porter l'Euchariſtie, ſur l'Invocation des Saints, ſur » le Purgatoire, & ſur les Images. »

CHARLE IX. 1562.

Par rapport à la profanation des Temples & au renverſe- ment des Autels & des Images, le prince de Condé proteſtoit, comme il avoit déjà ſouvent fait, qu'il n'avoit appris ces ex- cès qu'avec une très-vive douleur ; & il le prouvoit par les or- dres qu'il avoit donnez, d'arrêter & de punir de mort quel- ques-uns des coupables. Il ſe plaignoit en même-tems de ce que ſes ennemis n'avoient point encore puni les horribles maſ- ſacres commis à Vaſſy, à Sens, à Amiens, à Abbeville, à

CHARLE IX. 1562.

Castelnaudary, & tout récemment à Angers: crimes d'autant plus dignes de punition, qu'ils avoient détruit, non des statuës sans parole & sans vie, mais des images vivantes de la Divinité.

« Demander que ceux qui ont pris les armes, soient déclarés coupables de rébellion, n'est-ce pas demander qu'on engage le royaume dans une guerre, qu'on ne pourra jamais terminer; & rompre toutes les voyes de conciliation & d'accommodement? Au reste cet article ne mérite pas que j'y réponde par écrit. J'espere que j'irai les trouver dans peu; & quand nous serons en presence, je leur demanderai, si un étranger & deux fripons ont droit de prononcer une nouvelle sentence, contre un Prince du sang, & contre la plus grande partie de la Noblesse Françoise? »

Comme le mémoire faisoit souvent mention du roi de Navarre, & que les Triumvirs se couvroient sans cesse de son nom, & de sa dignité, le prince de Condé rappella en peu de mots la maniere indigne, dont les Guises l'avoient traité à Orleans, & les dangers qu'il avoit courus sous leur foible gouvernement. Il railloit ensuite le Parlement de Paris, sur ce que le Triumvirat lui renvoyoit bien des choses qui n'étoient pas comprises dans la requête; & il faisoit entendre qu'ils n'en usoit ainsi que pour gagner & s'attacher cette Compagnie, soit par des bienfaits, soit par des motifs de crainte & d'esperance. Le prince de Condé renouvelloit ses premieres propositions; disoit en finissant, qu'il se bornoit uniquement à demander: « Que le Roi fût remis dans la liberté, dont il joüissoit il y avoit six mois; qu'on laissât à la Reine & au roi de Navarre la régence & l'administration des affaires, telles que les Etats les leur avoient accordées; qu'on observât les Edits, & que le peuple fût délivré de la violence & de l'oppression sous laquelle il gémissoit. »

Une réplique si pleine de fiel fut attribuée à Jean de Montluc évêque de Valence. Il étoit alors auprès du Roi; mais il aidoit le prince de Condé de ses avis, & lui fournissoit ce qu'il avoit à répondre. Ce Prélat connoissoit à fond les desseins & les projets des Guises: étant intime ami du cardinal de Lorraine, il avoit découvert tout ce qu'il pensoit sur les affaires de la religion; mais il étoit sur-tout en très-grand crédit auprès de la Reine.

Cet écrit fut envoyé au Parlement de Paris, avec une lettre par laquelle le Prince prioit la Cour de le faire lire publiquement, & de le garder avec un très-grand soin, comme une piéce qui pourroit un jour servir. Le Prince écrivit aussi le 12 de Mai à Philibert Emanuel duc de Savoye; il lui envoya des copies de tous les écrits qu'on vient de voir, & il le pria de ne se point laisser prévenir par les calomnies de ses adversaires, mais de se dépoüiller de toute affection particuliere & de juger de tout sans passion & sans prévention. Le 20 du même mois il écrivit dans les mêmes termes à Frederic électeur Palatin, & il lui envoya des copies de ces mêmes écrits.

Les Ministres Protestans lui avoient déjà écrit le 4 & l'avoient prié instamment, par son amour pour les églises de France, de détourner autant qu'il pourroit, les coups que les conjurés vouloient leur porter, d'empêcher que l'Allemagne ne fournît les troupes auxiliaires, que leurs ennemis (qui étoient ceux du Roi & de la Reine) avoient demandées, & d'interposer son crédit & sa médiation auprès du Roi, pour en obtenir la grace de les faire joüir de la liberté, qui leur avoit été accordée par les Edits.

La réponse de l'électeur Palatin au prince de Condé, fut dattée d'Heidelberg le 27 de Mai. Il y déploroit le miserable état où la France se trouvoit réduite, & il exhortoit le Prince à continuer de travailler de toutes ses forces pour la gloire de Dieu, & à rapporter à ce grand objet toutes ses actions & toutes ses pensées; il lui recommandoit les interêts d'un Roi mineur, & de sa mere; & il esperoit, disoit-il, que s'il n'avoit que cela en vûë, il pourroit sans guerre, & sans effusion de sang, procurer le bien de la religion, & rétablir la paix & la tranquillité dans le royaume. Au reste il lui faisoit très-obligeamment offre de tout ce qui pouvoit dépendre de lui, & il s'engageoit à lui rendre tous les bons offices, qu'il pouvoit attendre d'un Prince & d'un bon ami.

Eloge du Ministre Chandieu.

On tint dans le même tems à Orleans un Synode des Eglises Protestantes. Tous les suffrages de l'assemblée pour le choix du Président, se réünirent en faveur de Chandieu, Ministre de l'Eglise de Paris, jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les graces, la bonne mine, la science & l'éloquence, disputoient avec sa rare modestie à qui le rendroit

CHARLE IX. 1562.

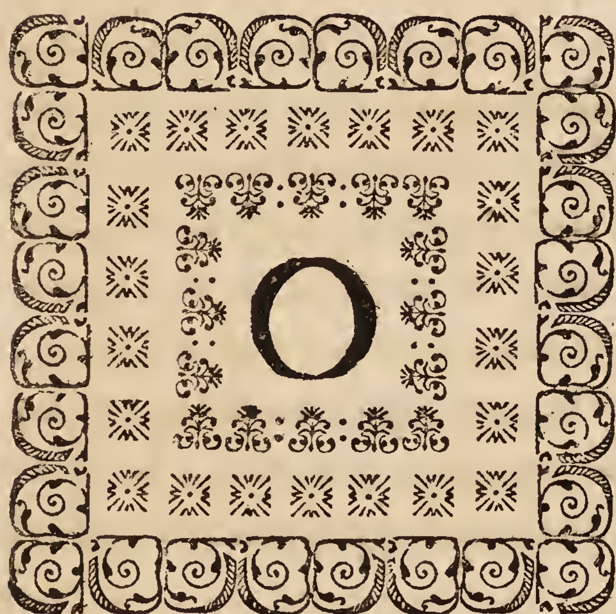
plus recommandable. On traita principalement dans cette assemblée de la discipline, qui commençoit à s'affoiblir, par les relâchemens & la licence, que des esprits legers s'efforçoient d'introduire parmi le peuple. On arrêta pour quelque tems le cours du mal; mais il se répandit dans la suite avec plus de rapidité & il causa de grands troubles dans plusieurs de leurs Eglises. Comme on étoit menacé d'une guerre, ce synode ordonna un jour de jeûne & des prieres publiques & solennelles. Enfin on écrivit aux autres Eglises, & on les exhorta toutes à se réünir dans les mêmes pratiques, pour appaiser la juste colere de Dieu, & détourner les malheurs, que sa justice n'envoye que pour punir les péchez du peuple. On les conjuroit de se repentir, & de se corriger, & d'être bien persuadés que Dieu, toûjours fidele dans ses promesses, ne manque point de donner les biens qu'il a promis aux vrais pénitens, qui se confessent sincérement de cœur & d'esprit, & qui prennent résolution de mener une vie nouvelle. » Les armes, disoit-on, les » plus propres, pour combattre & pour vaincre les ennemis de » Dieu, sont l'amendement de notre vie, & les prieres faites » avec pieté; si nous ne sommes pas revêtus de ces armes, en » vain préparons-nous nos dards & nos épées; nous les tirerons » contre l'ennemi, & Dieu sçaura les détourner, & les faire » revenir sur nous, pour nous percer & nous perdre. »

Fin du vingt-neuviéme Livre.



HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTIEME.



CHARLE IX. 1562.

Deux Edits pour chasser les Protestans de Paris.

ON parloit par-tout de guerre, & toute la France retentissoit du bruit des armes; lorsque les Triumvirs, soit qu'ils ne se crussent pas en sûreté à Paris, soit pour faire plaisir au peuple, persuaderent au roi de Navarre de chasser tous les Protestans de la ville. On publia donc deux Edits dattez des 26 & 27 de Mai, portant ordre aux Protestans de sortir de Paris, mais avec une clause, pour pourvoir à leur sûreté, qui défendoit de faire aucune injure, ni aucun tort à ceux qui sortiroient, ou de s'emparer de leurs biens, sous peine de la vie.

Toutes les négociations de paix n'ayant point réüssi, l'armée

CHARLE IX. 1562.

s'assembla aux environs de Paris, & le Roi de Navarre, accompagné du Triumvirat, s'avança vers Châteaudun, avec 4000 hommes de pied, & 3000 cavaliers armés de toutes pieces. Le prince de Condé, de son côté, suivant le conseil des Seigneurs, qui étoient avec lui, jugea qu'il étoit de son honneur, au commencement d'une guerre, de ne se pas laisser enfermer dans une ville. Il sortit d'Orleans, avec environ 6000 hommes d'infanterie, & 2000 de cavalerie, & alla camper à quatre lieuës de la ville.

Entrevûë de la Reine avec le prince de Condé.

Sur ces entrefaites la Reine fit demander au prince de Condé une entrevûë. On régla le lieu, le tems, & le nombre des gens armés qu'on améneroit de part & d'autre. Henri de Montmorenci duc de Damville étoit à la tête de ceux qui accompagnoient la Reine & le roi de Navarre. Et le comte de la Roche-Foucault commandoit ceux qui accompagnoient le prince de Condé. Touri dans la Beausse étoit le lieu dont on étoit convenu. La Reine y vint à cheval au commencement de Juin, avec 36 cavaliers; le prince de Condé, accompagné de l'Amiral de Coligny, y vint avec pareil nombre de gens de cheval. Les escortes de part & d'autre s'étoient arrêtées à égale distance, qui étoit environ de 800 pas; car on avoit réglé qu'elles ne s'approcheroient pas davantage, de peur qu'elles n'en vinssent des paroles aux invectives, & ensuite aux mains.

Mais après s'être contenus pendant près d'une demie heure, les cavaliers obtinrent enfin avec peine de leurs Commandans la permission de se voir de plus près; & l'on fut surpris des amitiez & des caresses qu'ils se firent, chacun embrassant tendrement son frere, son ami, son cousin, son parent. Après les premiers complimens, ils s'exhorterent mutuellement à se regarder en pitié, & à ne pas s'engager, par legereté ou par obstination, dans une guerre, qui ne pouvoit être que fatale à tous; puisque les uns & les autres ayant les mêmes interêts, le sort des vainqueurs & celui des vaincus seroient également tristes & déplorables.

Ce spectacle fit differentes impressions sur les esprits. Eh! qui n'auroit été touché de voir des François divisés par d'horribles factions, se réünir si promptement & de si bon cœur, & de penser en même tems, que ces mêmes François, qui se donnoient tant de marques d'affection & d'amitié, alloient dans un

un moment, si on leur donnoit le signal, courir les uns sur les autres, s'attaquer, se battre, & se tailler en pieces?

Au milieu de ces embrassemens & de ces transports mêlés de joye & de douleur, la Reine & le Prince s'entretinrent assez long-tems, sans être entendus de qui que ce fût. Le Prince demandoit que les Triumvirs quittassent la Cour, & que l'Edit de Janvier fût observé. La Reine répondoit sur le premier article, qu'elle ne le vouloit pas; & sur le second, qu'elle n'en étoit pas la maîtresse, parce que tout le Clergé, une grande partie de la Noblesse, & presque tout le peuple s'y opposoient; & qu'étant sous les armes, on ne pouvoit les y forcer, sans troubler la tranquillité publique, & allumer le feu de la guerre.

La Reine, en refusant, faisoit sentir qu'elle auroit souhaité pouvoir accorder ce que le Prince demandoit; mais le roi de Navarre affecta dans cette occasion une très-grande dureté; plus il avoit parû facile & traitable dans les commencemens, plus il se montroit difficile & intraitable. Ainsi après deux heures de conversation, on se sépara, & les deux freres se quitterent un peu plus animés & aigris l'un contre l'autre, qu'ils n'étoient avant l'entrevûë.

Lettres du Prince de Condé à la Reine & au roi de Navarre.

Le prince de Condé revenu à Orleans, rendit compte à ses Confédérez de ce qui s'étoit passé, & ayant tenu conseil, il écrivit à la Reine l'onziéme jour de Juin, & lui manda qu'ayant communiqué l'affaire à ses Confédérez, tous avoient unanimement jugé: Qu'il étoit impossible de faire une paix solide & durable tant que la faction ennemie seroit armée, & tiendroit le Roi & la Reine tellement en sa puissance, qu'elle disposeroit à son gré de leurs volontés; qu'ils la supplioient donc avec tout le respect, & toutes les instances possibles, de ne pas trouver mauvais, qu'ils employassent les armes, qu'ils n'avoient prises, que pour repousser la violence des conjurés, & remettre tout le monde en liberté, ne pouvant souffrir, que ceux qui avoient déjà prononcé contre les Confédérez du prince de Condé une sentence qui les condamne comme des rebelles, restassent juges dans leur propre cause.

» Il ne nous est pas permis, ajoûtoit-il, de voir tranquille-
» ment violer un Edit solemnel, porté selon les loix, de l'avis
» des personnes les plus sages, les plus prudentes & les plus
» respectables du Royaume. Pourrions-nous souffrir qu'en

CHARLE IX. 1562.

» violant un Edit si sage & si religieux, on gênât les consciences, uniquement pour assouvir la fureur d'une populace qu'ils » ont eux-mêmes soûlevée contre cet Edit? C'est pour cela » que nous avons pris les armes; & nous ne pouvons les mettre bas, que ces ennemis ne soient éloignés de la Cour. Puisqu'ils n'ont pas voulu jusqu'à present se rendre à cette condition; que par une ambition demesurée, ils ont mieux aimé » exposer le royaume au danger de périr, que de renoncer à » ce qui peut leur faire plaisir, & qu'ils n'ont voulu rien sacrifier au repos, & à la tranquillité publique : nous nous trouvons dans la nécessité de prendre le parti le plus sûr pour » nous, & le plus avantageux pour le Roi & pour l'Etat, & il » ne reste à la Reine que d'employer tout ce qu'elle a de prudence & de pouvoir dans le royaume, pour prévenir les » maux dont nous sommes menacés. » Deux jours après, le prince de Condé écrivit au roi de Navarre son frere, & se plaignit amérement qu'il avoit abandonné le parti du Roi, de la Reine & du royaume, & oublié les injures que les Guises lui avoient faites; de ce qu'il aimoit mieux faire la guerre à son propre sang, qui avoit la justice de son côté, que de la faire à ses vrais ennemis, qui violoient toutes les régles de l'équité. Il finissoit néanmoins sa lettre, en protestant à ce Prince tant en son nom, qu'en celui de ses Confédérez, Qu'ils n'avoient jamais manqué, & qu'ils ne manqueroient jamais à l'obéïssance qui lui étoit dûë.

Le même jour le prince de Condé envoya encore à la Reine, Dufou sieur du Vigean, avec une lettre par laquelle il la prioit d'interposer toute son autorité, pour se tirer du danger où elle étoit, prévenir le carnage dont on étoit menacé, & s'opposer aux pernicieuses entreprises de quelques hommes ambitieux, qui sacrifioient le salut de l'Etat à leurs haines & à leurs passions. « Ne souffrez pas, Madame, lui écrivoit-il, » qu'on puisse un jour reprocher à votre Majesté d'avoir encouru la haine de tous les Ordres du royaume par une lâcheté aussi fatale pour eux, qu'elle seroit indigne de vous; » d'avoir apprehendé mal à propos de choquer quatre ou cinq » personnes, & d'avoir par une fausse prudence, précipité la » perte & la ruine de toute la France. »

La Reine sollicitée par les Triumvirs, avoit envoyé le jour

précédent, d'Etampes à Orleans, Florimond Robertet sieur du Fresne, secretaire d'Etat, pour faire commandement au prince de Condé & à ses Confédérez, de mettre les armes bas, & de rendre les villes & les places qu'ils avoient prises, promettant qu'aussi-tôt après, le duc de Guise, le Connêtable, & le maréchal de S. André sortiroient de la Cour, & se retireroient chacun à leurs maisons, comme ils s'y étoient engagés par un écrit publié dès le 3 de Mai; que le commandement général des troupes resteroit au roi de Navarre, qui retiendroit & choisiroit même dans les troupes du Prince de Condé, celles qu'il jugeroit à propos, pour pacifier le royaume, & faire rentrer tous les sujets dans l'obéïssance qu'ils doivent au Roi. On leur promettoit aussi, s'ils obéïssoient, qu'on leur accorderoit une amnistie pour tout le passé; qu'on ne feroit de la peine à personne, pour avoir pris les armes; qu'on ne gêneroit point les consciences; & qu'on n'auroit rien à craindre, ni pour la vie ni pour les biens, au sujet de la religion. Ces ordres étoient signés de la Reine mere & du roi de Navarre.

Commandement fait au prince de Condé de mettre bas les armes.

On envoya en même tems le maréchal François de Vielle-Ville & le comte de Villars, pour traiter avec le prince de Condé. Le Prince répondit qu'il rendoit graces au Roi & à la Reine, de ce qu'ils sembloient prendre quelque soin du salut & de la sûreté de leurs vrais serviteurs, & de ce qu'ils reconnoissoient enfin que leurs services étoient utiles & nécessaires à l'Etat : mais qu'il leur sembloit qu'il n'y avoit point de moyen plus efficace & plus sûr, pour y pourvoir, que de remettre le Roi & la Reine dans toute la liberté dont ils jouissoient, avant que le duc de Guise vînt à la Cour; de faire observer l'Edit de Janvier dans toutes les parties du royaume sans exception; & s'il y avoit quelques endroits où l'on eût lieu d'apprehender que le peuple furieux n'excitât quelque sédition, d'accorder aux Protestans la permission de bâtir des temples dans les villes, comme les Etats l'avoient demandé; de faire sortir de la Cour toute la famille des Guises, le Connêtable, & le maréchal de S. André, jusqu'à ce que le Roi fût majeur; de ne leur donner aucune part au Gouvernement, de regarder comme nulles & non avenuës, toutes les ordonnances & toutes les résolutions, que le duc de Guise avoit extorquées par force depuis qu'il étoit rentré dans le Conseil; de renvoyer

Nouvelle négociation.

CHARLE IX. 1562.

au plûtôt à Rome le cardinal de Ferrare, Légat du Pape, allié des Guises, qui allumoit & entretenoit le feu de la guerre & de la division dans le royaume; & de faire signifier au Pape que s'il vouloit convoquer un Concile libre, à Lyon, à Avignon, ou à Bezançon, comme le Roi l'avoit depuis peu demandé, ils étoient prêts avec la permission de S. M. d'y aller.

Il ajoûta: Qu'ils ne demandoient aucune grace ou amnistie pour le passé; puisque n'ayant pas pris les armes contre S. M. mais pour son service, ils croyoient avoir lieu, non pas d'attendre un pardon, mais d'esperer les honneurs & les récompenses qu'il méritoient; que pour donner au Roi une parfaite connoissance de tout ce qui s'étoit fait, & le mettre en état d'en mieux juger lorsqu'il seroit dans un âge plus avancé, ils le supplioient de faire inserer dans les registres des Cours souveraines du royaume, les écrits, les lettres, les réponses du prince de Condé & du Triumvirat: qu'il n'étoit point nécessaire de tenir une armée sur pié; parce que le royaume seroit paisible & tranquille, dès que les Triumvirs, qui étoient les seules causes de tous les troubles, auroient mis bas les armes: Que les villes où le Prince & ses Confédérez avoient mis garnison, n'avoient jamais reconnu, & ne reconnoîtroient jamais d'autre maître que le Roi; qu'ainsi on pouvoit s'épargner les peines & les frais que causent la nourriture & l'entretien des troupes; qu'il n'étoit pas besoin, & qu'ils ne pouvoient approuver que le Triumvirat fît venir dans le royaume des secours étrangers; mais qu'ils souhaitoient ardemment que l'Empereur, les Princes de l'Empire, le roi d'Espagne, les reines d'Angleterre & d'Ecosse, le duc de Savoye, la République de Venise, & les Suisses fussent priés d'intervenir; & pour plus grande sûreté, de cautionner & garentir le traité qui renfermeroit toutes ces conditions. En même tems le Prince écrivit à l'électeur Palatin le 16 de Juin pour le prier de vouloir bien prendre la défense d'une cause si juste; & de l'assister, s'il étoit nécessaire, de son crédit & de ses secours.

On se dispose à la guerre.

Les écrits & les négociations de part & d'autre n'ayant fait qu'aigrir les esprits, bien loin de les appaiser; on en vint enfin à une guerre ouverte. Le Triumvirat fondoit ses esperances sur le nom du Roi, de la Reine & du roi de Navarre, sur les forces du royaume, sur l'affection des peuples, & sur l'autorité

du Parlement de Paris. Le prince de Condé avoit pour lui des troupes, & beaucoup de Noblesse; les uns par attachement à la doctrine des Protestans, les autres par animosité contre les Guises; quelques-uns sollicitez sous main par la Reine, étoient venus le joindre avec joye & avec empressement. Le comte de Grammont commandoit les Gascons; Jean de Rohan, les troupes du Dauphiné & du Languedoc; & d'Andelot, général de l'infanterie, commandoit en particulier les troupes du payis de France.

L'armée Protestante vivoit au commencement dans une grande retenuë, & observoit une exacte discipline; les Pasteurs dispersez dans les compagnies, les assembloient tous les jours à certaines heures pour la Priere le matin & le soir, lorsqu'on montoit la garde. On faisoit les prieres publiques & solemnelles. On n'entendoit parmi les soldats ni juremens ni querelles; le camp retentissoit du chant des Pseaumes; il n'y avoit point de jeux de hazard, point de femmes: les marchands, les payisans, les hôtes étoient en sûreté; le soldat ne quittoit point ses enseignes, & ne s'écartoit point, comme il fait aujourd'hui, pour aller au fourage, ou pour piller; & nulle faute ne demeuroit impunie. Gabriël de Boullainvilliers de Courtenay, qui viola la fille d'un payisan, fut le seul qui se déroba au châtiment qu'il avoit justement merité; la plûpart en marquerent publiquement leur indignation; mais Dieu qui ne laisse pas impuni ce que les hommes pardonnent ou dissimulent, permit qu'il fût pris quelque tems après à Paris pour d'autres crimes, & qu'il fût puni de mort.

On fait encore des propositions de paix.

Toute l'armée étoit d'avis, & souhaitoit ardemment d'aller d'abord attaquer la capitale du royaume. Le prince de Condé sortit d'Orleans le 20 de Juin, & les deux armées se trouvant campées à quelques lieuës l'une de l'autre, on fit encore des propositions d'accommodement, dont le Prince ne s'éloignoit pas. On convint pour cet effet d'une suspension d'armes pendant six jours. Le roi de Navarre écrivit à son frere des lettres plus tendres qu'à l'ordinaire: il lui demanda pour lui & pour sa maison, Beaugency, ville sur la Loire, dans laquelle le Prince avoit mis garnison, avec promesse de la lui rendre, si on ne faisoit pas la paix.

Dans cet intervalle la Reine vint au camp: elle invita le

Prince à une entrevûë par des lettres pleines d'amitié. Pendant qu'on négocioit par des envoyés de part & d'autre, elle lui fit donner parole, que s'il vouloit venir la trouver, & se rendre garant de l'exécution des conditions ausquelles on feroit la paix, le Triumvirat s'éloigneroit de la Cour, chacun mettroit bas les armes, & s'en iroit chez soi.

Le prince de Condé demanda aux Confédérez la permission d'aller au lieu marqué pour l'entrevûë, & d'y finir une si grande affaire. Il vouloit faire voir par cette démarche, qu'il n'avoit rien omis, qu'il avoit tout fait, tout risqué, jusqu'à sa vie, pour ne pas mettre d'obstacles à la paix. On dressa ensuite les demandes ou articles des Confédérez, en ces termes: « Qu'avant toutes choses, les Guises, le connêtable de Montmorency, & le maréchal de S. André sortent de la Cour. Au moment de leur départ, nous supplions le prince de Condé de vouloir bien se constituer caution, & garant de notre fidelité; de prêter en notre nom serment entre les mains de la Reine & du roi de Navarre, & de promettre que nous obéïrons de cœur, d'affection, & sans délay, à tout ce qui nous sera commandé pour le service du Roi, le bien du royaume, le salut de tous nos Confédérez, la gloire de Dieu & la sûreté de nos consciences.

Demandes des Confédérez du prince.

Cet écrit fut envoyé à la Reine avec les lettres du Prince. Elle le renvoya dès la nuit suivante, signé de sa main, & de celle du roi de Navarre, & scellé du sceau Royal, avec une lettre, par laquelle elle marquoit qu'elle acceptoit avec joye ces conditions. Ceci se passa le 25 de Juin sur la fin de la suspension d'armes. Il se présentoit une occasion bien favorable de battre l'armée du Triumvirat, mais la religion du serment retint l'armée du Prince. Le lendemain les Triumvirs quitterent le camp.

Le Prince ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il partit en diligence pour aller trouver le roi de Navarre à Beaugency. Delà il passa par le milieu du camp avec une très-petite escorte, & il fut conduit à Talsi, où il fut très-bien reçu de la Reine. Cette Princesse lui permit de faire venir quelques-uns de ses associez, pour saluer S. M. & assister aux conférences qui se tiendroient pour faire la paix.

Jean de Montluc, qui avoit ménagé ces entrevûës, homme

ardent & fort perſuaſif, allant ſans ceſſe de côté & d'autre, avoit perſuadé au prince de Condé dans le cours de la négociation, que pour chaſſer les Triumvirs de la Cour, il devoit faire à la Reine une propoſition, qui lui feroit autant d'honneur, qu'elle rendroit ſes ennemis odieux ; c'étoit de déclarer qu'il étoit prêt à ſortir du royaume avec ſes amis, pourvû que les Triumvirs ſe retiraſſent dans leurs maiſons, ou dans leurs gouvernemens. Ce n'étoit pas tant par haine pour le Triumvirat, que pour faire plaiſir à la Reine, que ce ruſé négociateur donnoit cet avis au prince de Condé. Il vouloit en même tems délivrer Catherine, au ſervice de laquelle il s'étoit dévoüé, de quatre perſonnes qui balançoient ſon autorité, & la faire joüir, en les écartant de la Cour, de tous les droits que la Regence lui donnoit. Le prince de Condé, qui n'enviſageoit qu'avec horreur les ſuites funeſtes d'une guerre civile, ne rejetta pas ce conſeil, il promit même au Prelat qu'il s'en ſouviendroit, lorſqu'il ſeroit en conference avec la Reine : mais les Confédérez qui craignoient toûjours l'artifice & la ſurpriſe, furent confirmés dans leurs ſoupçons ; premierement, parce que les Triumvirs s'étoient ſeulement retirés à Châteaudun, qui n'étoit éloigné du camp de Talſy que de cinq lieuës ; ſecondement, parce qu'ayant intercepté une lettre du duc de Guiſe au cardinal de Lorraine ſon frere, ils y apperçurent quelqu'intrigue. En effet quoiqu'il eût affecté d'écrire d'une maniere aſſez obſcure, le Duc en diſoit aſſez pour faire entendre au Cardinal que les choſes n'étoient pas telles qu'elles paroiſſoient ; qu'au premier jour les Confédérez ſeroient mal dans leurs affaires, & autres choſes ſemblables.

Condeſcendance du prince de Condé : craintes & ſoupçons des Confédérez.

Ces indices inquiéterent fort les Confédérez: cependant ils vinrent ſans retardement à Talſy, ſoit pour donner à la Reine des marques certaines de l'inclination qu'ils avoient pour la paix, ſoit pour partager avec le Prince le danger, s'il y en avoit, ſoit pour le tirer du mauvais pas où il ſembloit s'être engagé. On vit donc venir l'Amiral de Coligny, Antoine de Croy, prince de Porcien, François comte de la Rochefoucault, Jean de Rohan, François de Hangeſt ſeigneur de Genlis, de Grammont, Jean de Parthenay-Soubiſe, Charle Haltwin de Piennes, & autres ; ils ſaluerent la Reine, qui les reçut avec de grands témoignages d'amitié. Elle leur fit à

CHARLE IX. 1562.

chacun en particulier mille caresses, & les remercia des services importans qu'ils rendoient au Roi dans des tems si fâcheux. Elle en parla comme de services utiles, nécessaires, dignes d'une gloire éternelle, & tels enfin que le Roi & elle leur étoient redevables de leur conservation & de leur sûreté. Elle les pria de vouloir bien les continuer, & d'achever de rendre la paix à l'Etat.

Premiere conference.

Le prince de Condé fit d'abord voir la justice & le bon droit de sa cause, son attachement, & celui de ses associez pour le service du Roi & de la Reine : il ajoûta qu'il étoit surpris qu'on eût tant d'égards pour ses ennemis, & qu'on n'en eût aucun pour un Prince, qui n'avoit rejetté aucune des conditions raisonnables qu'on avoit proposées ; quoiqu'on dût songer qu'il étoit d'une maison, dont eux n'étoient que les vassaux ou les sujets. La Reine voulant prévenir les disputes & les reproches, détourna la conversation, sans répondre aux plaintes du Prince, elle dit : Que les Catholiques étoient en plus grand nombre que les Protestans ; & qu'ainsi pour établir une paix solide en France, il falloit poser pour préliminaire de toutes les conditions de paix, qu'on n'admettroit point dans le royaume d'autre religion, que celle qui étoit reçûë dans l'église Romaine. Le Prince irrité de ce discours, répondit au nom de tous, qu'il s'agissoit dans cette négociation, non d'un interêt particulier, mais de la cause commune qui interessoit tout l'Etat ; & qu'ils ne pourroient accepter des conditions si dures, sans manquer à ce qu'ils devoient à la gloire de Dieu, à la sûreté du Roi, & au bien de la patrie. « Car si on ôte la liberté de » conscience, ajoûta-t-il, on précipite le Roi & le royaume » le plus florissant dans une guerre inévitable & éternelle. Cette » liberté est un bien sans lequel nous ne croyons pas qu'on » puisse vivre, & nous sommes prêts de nous bannir nous- » mêmes du royaume, si on ne peut obtenir qu'à ce prix la » tranquillité de l'Etat, & la sûreté de la religion. Si vous » croyez, Madame, que mon éloignement puisse procurer ces » avantages, je vous prie de préferer le bien public à ce qui » me regarde personnellement. »

La Reine prit occasion de ces paroles que le Prince répéta plusieurs fois, pour dire : « J'ai toûjours eu pour vous, » Messieurs, & pour vous en particulier, mon très-cher cousin, » toute

» toute l'eftime qui vous eft dûë, & au milieu de ces troubles, » j'ai eu une attention toute particuliere à ménager vos interêts : mais puifque les chofes en font venuës à ce point, & » qu'un mal fi nouveau & fi particulier ne peut être guéri que » par des remedes defagréables, je compte que votre équité » & votre bon cœur vous feront facrifier vos propres interêts » au bien de l'Etat. J'accepte l'offre que vous me faites de » fortir au premier jour du royaume : je me flatte que votre » abfence appaifera les efprits de ceux qui font unis au Pape ; » qu'ils auront dorénavant plus de douceur pour les Proteftans, & qu'ainfi la paix & la tranquillité feront rétablies. » En même tems la Reine promit, qu'à cette condition elle leur donneroit toutes les garanties qu'ils pourroient fouhaiter.

CHARLE IX. 1562.

Le Prince & fes Confédérez, furpris d'un difcours auquel ils ne s'étoient pas attendus, fe regarderent avec étonnement. La Reine ajoûta qu'elle ne connoiffoit pas de meilleur moyen pour pacifier le royaume ; & pour leur faire connoître la parfaite confiance qu'elle avoit en eux, & leur faire entendre que cette abfence ne feroit que pour un tems, elle leur dit : Que quelques perfonnes avoient menacé de proroger la majorité du Roi jufqu'à l'âge de vingt ans ; mais que s'ils ufoient de quelque violence, & qu'elle eût befoin de fecours pour les réprimer, elle étoit perfuadée que le prince de Condé, & les Seigneurs qui lui étoient unis, viendroient en diligence lui offrir leurs fervices. C'eft tout ce qui fe paffa le premier jour.

Le lendemain Coligny fâché que le Prince eût fi promptement donné fa parole, & celle de fes Confédérez, tint un confeil & dit, que l'affaire méritoit bien d'être examinée en commun, & qu'on ne fît rien que du confentement de tous. Chacun opina ; & fur les remontrances d'Andelot & de Jacque Boucard, homme vif, mais prudent, on jugea tout d'une voix : Qu'on ne pouvoit en fûreté mettre bas les armes, qu'on n'eût renverfé la puiffance du Triumvirat, & procuré l'obfervation des Edits, que les conjurez avoient violés : Qu'il falloit abfolument rejetter la propofition de quitter le royaume pour un tems ; propofition à laquelle le Prince, lié par les fermens qui avoient précedé, n'avoit pû ni dû s'engager, ni pour lui, ni pour fes Confédêrez. Ce fut la réfolution que l'on prit, &

CHARLE IX. 1562.

on se mocqua de l'avis captieux de Montluc ; quoique ce Prélat parût favoriser le parti du Prince.

Dès le matin du Fresne vint avec des dépêches de la Reine, qui prioit le prince de Condé de se souvenir de ce qui avoit été dit la veille, & de finir cette affaire ; mais jugeant par l'air froid dont le Prince accompagna sa réponse, qu'il y avoit du changement, il le pressa de la part de la Reine de venir la voir. Le Prince ne le refusa pas : il vouloit trouver un prétexte pour sortir honnêtement de ces conferences, & retirer sa parole. Il vint donc au même endroit avec ses amis ; & aprés s'être entretenu pendant quelque tems avec la Reine, il fit réflexion qu'on n'avoit point reglé le tems de cette entrevûë ; que ses ennemis s'étoient arrêtés à Châteaudun ; qu'il pouvoit bien y avoir de la ruse & de l'artifice dans toutes ces conferences, & qu'elles n'aboutissoient à rien : il demanda donc la permission de se retirer.

En arrivant dans son camp avec tous ses amis, il trouva le soldat irrité, de ce que les seigneurs avoient souffert que le Prince s'exposât à un si grand danger. Alors on entendit de toutes parts les murmures & les plaintes des troupes, qui disoient hautement : Qu'il n'étoit plus besoin de conferences ; que les moins éclairés appercevoient manifestement les desseins des ennemis ; qu'ils ne cherchoient par tous ces retardemens, qu'à rallentir l'ardeur d'un soldat animé & disposé à bien faire, à gagner le tems nécessaire pour l'arrivée des secours étrangers qu'ils attendoient de jour en jour, & à se mettre en état d'attaquer avec avantage ceux qui se trouvoient maintenant les plus forts, & dont ils appréhendoient d'être attaqués : Qu'on perdoit l'occasion favorable qui se présentoit de vaincre ; qu'ils aimeroient mieux être réduits aux plus fâcheuses extrêmitez, que de se voir ainsi amusés par tous ces délais ; que le Prince n'avoit qu'à les mener à l'ennemi, puisque les affaires en étoient au point, qu'elles ne pouvoient plus être terminées que par les armes.

Le prince de Condé, qui connut alors que toutes les négociations étoient inutiles, tint aussi-tôt conseil, & prit la résolution d'attaquer l'ennemi à l'improviste, tandis que le duc de Guise, le connêtable de Montmorency, & le maréchal de S. André étoient absens, que la cavalerie étoit dispersée dans des

quartiers éloignés les uns des autres, & que le roi de Navarre étoit seul. On convint de profiter de la nuit, afin de n'être pas apperçu dans le jour par les fourageurs ou par les coureurs. Dès le soir, l'armée s'avança vers la Ferté-Alez; on donna ordre aux soldats de se revêtir sur leurs armes de chemises blanches, & on se mit en chemin en diligence, & avec une extrême ardeur. L'armée marchoit en cet ordre. Coligny conduisoit l'avant-garde avec 800 cens chevaux, pour fondre sur la cavalerie ennemie; d'Andelot suivoit à la tête de 1200 arquebusiers divisés en quatre bandes, avec ordre d'attaquer l'infanterie; 800 autres arquebusiers marchoient après, avec deux compagnies de piquiers, pour s'emparer du canon; le Prince étoit à l'arriere-garde composée de 500 gendarmes & du reste de l'infanterie. Mais ayant été égarés par leurs guides, après avoir marché toute la nuit, ils ne se trouverent à la pointe du jour qu'à une lieuë de leur camp. Montmorency duc de Damville, qui étoit à la tête du camp, reveilla par un coup de canon tous les chefs, qui avertis par ce signal, s'assemblerent de toutes parts auprès du roi de Navarre. Ainsi s'évanouit toute l'esperance de surprendre le camp ennemi, que le prince de Condé avoit fondée sur la diligence que ses troupes feroient pendant la nuit.

CHARLE IX. 1562.

Après être resté en presence de l'armée du roi de Navarre jusqu'à une heure après midi, le Prince s'en alla à Lorges, qui est à une lieuë de-là. Le roi de Navarre fit revenir à son camp les Triumvirs, qui étoient à Châteaudun, & le lendemain il parut en campagne, & mit son armée en bataille: mais on se sépara sans en venir aux mains. Le prince de Condé fâché d'avoir perdu Beaugency, où le duc de Guise avoit mis garnison, marcha aussi-tôt pour le reprendre. Après deux brêches faites à la muraille, les troupes Provençales suivies des Gasconnes, & du régiment de Jean d'Hangest sieur d'Ivoy, prirent la ville d'assaut, & la pillerent, après avoir passé presque toute la garnison au fil de l'épée: on n'épargna pas même les Protestans qui étoient dans la ville.

Le Prince reprend Beaugency, & le livre au pillage.

Là disparut cette belle discipline dont nous avons parlé, & le soldat s'abandonna au pillage, & à cette licence qui avoit commencé avec les guerres civiles. Elle s'accrut ensuite tellement, qu'on oublia bien-tôt les loix de la guerre; & qu'à la

Le Triumvirat prend Bloi & l'abandonne à la fureur du soldat.

CHARLE IX. 1562.

honte, & au grand chagrin des Chefs, ce royaume si florissant se vit saccagé, ravagé, & ruiné d'une maniere déplorable. D'un autre côté, le Triumvirat décampa la nuit en silence, & alla droit à Blois, dont les Protestans s'étoient depuis peu emparés, & où ils avoient mis garnison. La place n'étant pas assez bien fortifiée, & se trouvant sans espérance de recevoir du secours, tous ceux qui étoient en état de porter les armes, abandonnerent la ville le quatriéme jour de Juillet, passerent le pont, marcherent enseignes déployées, & se retirerent à Orleans. Le duc de Guise y entra aussi-tôt, & quoiqu'il l'eût prise sans combat & sans siege, il l'abandonna à toute la fureur du soldat. On pilla toutes les maisons; on tua ou l'on noya tous les Protestans; on n'épargna pas les femmes mêmes: les unes furent violées, les autres massacrées, & entr'autres une femme de bonne famille, qni ayant été retirée de l'eau, ne put se dérober à la rage des meurtriers. De Blois, on passa à Mer, petite ville qui en est éloignée de deux lieuës, où il y avoit un Prêche fort fréquenté. On y fit un horrible massacre: le lieu fut pillé pendant neuf jours, & le Pasteur nommé Cassebœuf fut jetté dans la riviere. Le prince de Condé en porta ses plaintes au roi de Navarre son frere: mais il n'en reçut point d'autre réponse, sinon que la guerre mettoit dans la triste nécessité de souffrir ces choses, & beaucoup d'autres semblables.

Les Protestans pillent les Eglises à Tours.

De-là les Triumvirs marcherent vers Tours. Le duc de Montpensier y étoit venu quelques jours avant Pâque, & il croyoit s'être suffisamment assuré de la ville. Aussi-tôt les Protestans ayant connu qu'il n'étoit pas de leur amis, s'en rendirent maîtres; quelques-uns des plus furieux renverserent les statuës, & briserent les images qui étoient dans les Temples, sans pouvoir être arrêtés par les sages remontrances des gens de bien, qui leur representerent inutilement que ces excès les faisoient regarder avec horreur, & qui leur prédirent les maux qu'ils ne manqueroient pas de s'attirer par ces mauvais procedez.

Le prince de Condé y envoya le comte de la Rochefoucault pour faire l'inventaire de l'argenterie, des ornemens & de tout ce qu'il y avoit de précieux dans les Temples de cette ville. Le comte les fit transporter à Orleans, après avoir laissé une copie de l'inventaire, signée de sa main, entre les mains des Ecclésiastiques. Sous le spécieux prétexte de poursuivre les Protestans, &

de venger les profanations des Temples qu'ils avoient pillés, dans toutes les villes dont ils s'étoient rendus maîtres, des scélerats prenoient les armes, s'attroupoient, couroient la campagne, entroient dans les bourgs & dans les villes qui étoient sans défense, pilloient & ravageoient impunément, sans que les Gouverneurs & les Magistrats se missent en devoir de les réprimer ; ensorte que les vols & les brigandages sembloient être publiquement autorisés.

CHARLE IX. 1562.

Les Catholiques, animés par le bruit qu'on avoit soin de répandre de toutes parts, passerent bien-tôt de la haine à une espece de fureur contre les Protestans, dont on racontoit tant d'excès & de profanations. Un Arrêt violent du Parlement de Paris acheva de les perdre dans l'esprit des peuples, en les déclarant proscrits, & ordonnant à tous les Catholiques de prendre les armes, de sonner par-tout le béfroi, de les poursuivre, & de les tuer sans crainte d'en être repris.

L'Arrêt du Parlement de Paris contre les Protestans cause des maux affreux.

Cet Arrêt, que les Curez lisoient tous les Dimanches à leurs peuples, suivant les ordres du duc de Montpensier, & de François le Roi sieur de Chavigny son lieutenant, fut un vrai tocsin, & une espece de déclaration de guerre. Les payisans, se persuadant aisément qu'ils étoient autorisés à prendre les armes, profiterent de cette occasion, & abandonnerent avec plaisir la culture des terres, pour voler, piller, saccager, & massacrer. Ils choisirent entr'eux pour chefs ceux qui avoient le plus d'avidité, d'effronterie, de férocité & de penchant pour le carnage ; ils se partagerent en plusieurs troupes sous ces chefs, & ils se mirent en marche dans la disposition de commettre toute sorte de crimes.

Une de ces troupes alla à Ligueil sur l'Indre, petite ville de la Touraine, où elle étrangla quelques habitans, creva les yeux du Pasteur, & le brûla à petit feu. Une autre troupe prit le chemin de Cormeri, de Loches, de l'Isle-Bouchard, & d'Azé, & y exerça toute sorte de cruautez, non seulement contre ceux dont la religion étoit suspecte, mais encore contre les plus irréprochables. Il n'y eut pas moins de désordre dans le Vendômois. La populace irritée contre les Protestans, qui avoient brisé les images, & poussé la barbarie jusqu'à violer les tombeaux des comtes & des ducs de Vendôme, conçut une haine si furieuse, qu'elle crut devoir les traiter comme on

CHARLE IX. 1562.

traite les chiens enragés. Les Proteſtans de leur côté étoient ſi animés, & ſi pleins de fureur, que les plus ſages d'entr'eux furent obligés de faire venir des ſoldats du Mans, pour les réprimer.

Le Poëte Ronſard, curé, prend les armes & ſe met à la tête de la Nobleſſe.

La Nobleſſe touchée de ces maux, prit les armes pour en arrêter le cours, & choiſit Pierre Ronſard pour les commander. Ce genie ſublime charmé des agrémens, des commoditez, & des délices qu'il trouva dans ce lieu, avoit accepté la Cure d'Evailles. Ce n'étoit pas un de ces Eccléſiaſtiques, qui regardent le ſacerdoce & les fonctions paſtorales, comme un engagement à une vie ſérieuſe, ou comme un frein à la liberté & à la licence que les Poëtes ſe donnent. Elevé à la Cour parmi les Pages de Charle duc d'Orleans fils de François I. il exerça la profeſſion des armes, & ce ne fut qu'après avoir ſervi en Angleterre & en Ecoſſe, qu'il ſe donna à l'étude des belles-lettres, ſous Jean Daurat, & qu'il fit uſage du rare talent qu'il avoit pour la poëſie.

Comme les amuſemens & les plaiſirs de la vie tranquille, qu'il menoit depuis quelque tems, ne lui avoient pas fait perdre ſes anciennes inclinations, l'occaſion qui ſe préſentoit réveilla celle qu'il avoit pour les armes. Ainſi Ronſard, qui ne pouvoit plus ſouffrir l'inſolence de ceux qui alloient impunément piller les Temples, forma une troupe de jeunes Gentilshommes; il ſe mit à leur tête & châtia ſévérement un grand nombre de ces brigands. Mais ſçachant qu'il arrivoit un corps de troupes du Mans, il ſe retira dans ſon preſbytére.

Violences des moines.

Ces troupes ſe répandirent dans tout le Vendômois, vinrent à S. Calais & y mirent garniſon; mais comme ils ne faiſoient pas une garde bien exacte, & que leurs ſentinelles n'étoient pas en aſſez grand nombre, les moines de ce lieu, qui n'aimoient pas de pareils hôtes, appellerent du ſecours. La cloche qui ſonnoit l'office de Vêpres, & qui renouvella le ſouvenir des *Vêpres Siciliennes*, fut comme le ſignal. Les moines, à la tête du ſecours qu'ils avoient reçu, attaquerent les ſoldats qui étoient dans l'Abbaye, & en tuerent environ trente. La licence ſe gliſſant inſenſiblement, ils allerent dans le voiſinage prendre Cuſtandier, qui ſe tenoit tranquille dans ſa maiſon; ils l'étranglerent, aſſommerent ſa femme à coups de pierres, & la jetterent dans un puits.

Joachim le Vaſſeur de Coigner, le ſeigneur du payis, le plus diſtingué par ſa nobleſſe & par ſes biens, indigné de cette action, ſe mit à la tête d'une troupe, vint à S. Calais, écarta les troupes auxiliaires, & punit d'une maniere terrible les moines & les Prêtres qui s'étoient réfugiés dans l'abbaye : car les ayant preſque tous tués, les deux qui avoient été les auteurs du maſſacre furent pendus dans l'Égliſe même, où ils avoient donné le ſignal & fait ſonner la cloche pour les Vêpres.

Les Proteſtans, qui preſque ſans coup férir, s'étoient emparés d'Angers le 5 d'Avril, ſe comporterent d'abord avec aſſez de modération ſous la conduite de Mebretin. La ville eſt diviſée en deux ; celle qu'on nomme la haute ville, renferme la Cathedrale & l'Evêché : on en confia la garde à Chavagne. Mebretin aſſembla le matin les Echevins de la ville pour les informer du ſujet de ſon arrivée. Il leur dit, qu'il n'étoit venu, & ne s'étoit rendu maître de leur ville que ſuivant les ordres du prince de Condé, qu'il leur montra. Il ajoûta que le Prince n'avoit pris les armes que pour maintenir, contre les violateurs des Edits, l'autorité du Roi & la liberté de conſcience que Sa Majeſté avoit accordée.

L'aſſemblée choiſit, pour commander ſouverainement dans la ville, Jean de Duret la Barbée, d'une des plus anciennes nobleſſes d'Anjou. On lui donna pour adjoints, Pierre de la Pierre, ſieur du Pleſſis-Baudouin, & peu après, Anſelme Soubſelle, dont nous avons déjà tant de fois parlé, & que le prince de Condé avoit envoyé d'Orleans, pour preſſer les ſecours qu'on lui avoit promis. L'aſſemblée fit auſſi des réglemens, pour maintenir la paix & la tranquillité entre les Catholiques & les Proteſtans. Ce calme apparent, qui n'arrachoit pas des cœurs la haine, la jalouſie & les ſoupçons, dura juſqu'au 21 d'Avril. Ce jour là, un jeune homme eſcorté d'une troupe de ſoldats, ſous prétexte de faire une levée de deniers au nom du prince de Condé, entra dans une Egliſe & briſa quelques images.

La Nobleſſe, irritée de cette profanation, complota avec René de la Faucille, commandant du château ; & ayant pris un jour où les principaux de ceux qui pouvoient prendre les armes, & commander les autres, étoient allés à Orleans, elle fit entrer dans la ville, la nuit du 5 de Mai, Jean Leomond Puygaillard, que le duc de Montpenſier leur avoit

CHARLE IX. 1562.

envoyé. Les Proteſtans ayant à leur tête Gaſpard de Schomberg, jeune gentilhomme Allemand, très-brave, qui étoit venu à Angers pour y faire ſes études, ſe défendirent d'abord avec beaucoup de valeur, & repoufferent l'ennemi; mais comme les Catholiques s'étoient déjà emparés d'une partie de la ville, & que les Proteſtans alloient être bien-tôt envelopés, Schomberg abandonné des ſiens ſe retira. Ce Seigneur ſervit depuis le Roi dans ſes armées, avec autant de bravoure que de fidelité. Il quitta ſon payis, s'établit en France, eut grande part aux affaires les plus importantes, ſe rendit recommandable par ſes belles actions, & parvint aux plus grandes dignitez de la Cour, dont il remplit glorieuſement les fonctions juſqu'à ſa mort.

Charle d'Albiac miniſtre d'Angers fut tué à cette attaque, dans le tems qu'il tâchoit de ſauter par deſſus les murs pour s'enfuïr. Puygaillard devenu par cette expédition maître de la ville, permit d'abord aux Proteſtans de s'aſſembler hors des murs; enſuite pour contenter le peuple, qui ſe reſſentoit encore vivement de la profanation & du pillage de ſes Temples, il les chaſſa entierement. Alors commencerent les vols & les brigandages; on maltraita fort un grand nombre de perſonnes; on pilla la maiſon du receveur des deniers Royaux; on prit l'argent de la caiſſe, on le diſſipa, & Puygaillard lui-même fut ſoupçonné d'avoir eu part au butin. La fureur & la cruauté s'exercerent ſur les femmes comme ſur les hommes; on en tua quelques-unes, on viola les autres, & ſur-tout deux ſœurs, dont les ſoldats abuſerent aux yeux de leur pere, qu'ils avoient attaché à un puits, afin qu'il fût malgré lui ſpectateur de l'outrage qu'on lui faiſoit en la perſonne de ſes filles. La Nobleſſe & le peuple des environs d'Angers ne furent pas traités avec moins de barbarie; plus de quarante expirerent dans les divers ſupplices qu'on leur fit endurer.

Cruautez des Catholiques en Anjou, en Touraine & au Maine.

On trouve, à quelque diſtance d'Angers, un château appellé Rochefort, qui appartient à la maiſon de la Trimouille, bâti ſur un rocher eſcarpé de tous côtez, qui s'éleve au milieu d'une vaſte plaine. Hercule de S. Agnan Deſmarets, brave Officier, qui s'étoit rendu maître des ponts de Cé, étoit dans ce château avec une très-petite garniſon. Il avoit long-tems ſoûtenu tous les efforts du duc de Montpenſier, avec vingt cinq

hommes

hommes, & il lui en avoit tué plus de deux cens. Mais comme il manquoit de poudre, que ses soldats menaçoient de se rendre malgré lui, & qu'ils ouvroient déjà la porte de derriere, il prit le parti de se retirer dans la Tour; & sur l'espérance qu'on lui donna du pardon, il se rendit à Puygaillard le 4 de Juillet. Cependant on le conduisit à Angers, comme pour servir au triomphe des Catholiques; & le duc de Montpensier, à la sollicitation de Villeneuve, ennemi de S. Agnan, le fit rompre vif & exposer sur la rouë, où après avoir été un tems assez considerable, il mourut dans les cruelles douleurs que cause un si affreux supplice. En même tems, les soldats qui avoient lâchement trahi leur commandant, reçurent de l'ennemi, à qui ils s'étoient rendus, la juste punition de leur perfidie, tous ayant été ou pendus ou égorgés.

Il y a dans l'Anjou une petite ville, qui appartient aussi à la maison de la Trimouille, appellée Craon, & qui donne son nom à une certaine étenduë de payis. Duchesne Lallier s'en étoit emparé. C'étoit un homme, qui pour se dérober à la Justice, & couvrir ses crimes, ne cherchoit qu'à exciter des troubles. Il avoit offert ses services au prince de Condé, & il étoit si puissant dans le canton, qu'on lui donnoit par plaisanterie le titre de Roi de Craon. Pendant qu'il étoit allé trouver le Prince à Orleans, René de Sepeaux sieur de Gunbert, qui commandoit dans la Place, y fit entrer de l'infanterie & quelques chevaux.

On auroit peine à imaginer jusqu'à quel point ils pousserent la licence, la fureur & la rage, sans égard pour qui que ce fût. Ils en vinrent jusqu'à cet excès, de forcer l'Eglise de S. Nicolas, d'ouvrir les tombeaux de l'illustre maison de la Trimouille, & d'enlever le cercueil où étoient les os d'Anne de Laval leur ayeule, dans l'espérance d'y trouver quelque trésor : mais s'étant trompés, ils se vengerent sur les os, il les mirent en pieces, & les semerent dans les ruës & dans les places de la ville. Un si grand crime demeura impuni : les Magistrats se contenterent de faire ramasser ces os, & de les faire remettre dans le tombeau.

Duchesne revenant d'Orleans avec sa suite, marcha à leur rencontre, les attaqua, & en prit quelques-uns. Ceux-ci l'ayant gagné par les belles promesses qu'ils lui firent, il quitta le parti

CHARLE IX. 1562.

du Prince, & il se retira chez lui pendant quelque tems, jusqu'à ce que Jean de Chourses de Malicorne, le priât d'accepter la Cornette de sa compagnie de cavalerie. Les Protestans, qui ne se trouvoient pas en sûreté dans une ville, où il n'y avoit plus ni religion, ni justice, ni pudeur, en sortirent peu à peu & se retirerent dans les places voisines. Enfin Puygaillard, qui pour cacher ses desseins, étoit déjà venu à Château-Gontier, entra le 27 de Septembre dans la ville de Craon, qu'il trouva sans garnison & sans défense. Là, sous prétexte de punir les crimes, qui y avoient été commis, sa cruauté, sa violence & son avarice le porterent à exercer bien des injustices, & à maltraiter plusieurs personnes innocentes. Il y laissa Claude de la Trimouille baron de Noirmoustier frere de Louis.

Pendant ce tems-là l'armée des Triumvirs s'avança vers Tours, & envoya au commencement de Juillet un Hérault d'armes, pour la sommer de se rendre. La garnison qui n'étoit que de trois compagnies d'infanterie & de deux de cavalerie, n'ayant aucune espérance de secours, sortit de la ville & alla joindre les troupes des Confédérez, qui étoient à Châtelrault * sur la Vienne. Elles y formerent un corps d'environ mille hommes, & marcherent vers Poitiers. Le comte de Villars les chargea ; & comme il y avoit dans ce nombre plus de bourgeois que de vrais soldats, qu'ils avoient plus de cœur que d'usage de la guerre, & que les chefs perdirent courage, ils furent bien-tôt mis en déroute ; les uns furent noyés, les autres se rendirent & furent désarmés. Jean de Tournay, dit la Tour, leur Ministre, âgé de plus de soixante & dix ans, (l'un de ceux qui avoient assisté au Colloque de Poissy) fut pris & jetté dans le Clain. Ceux qui se rendirent les premiers furent obligés de revenir à Tours ; & un détachement de cavalerie les conduisit jusqu'au port de Piles. Ils y passerent la Creuse, & comme ils étoient sans armes, les uns furent tués par les payisans, les autres se disperserent de côté & d'autre ; environ deux cens plus agiles se sauverent dans un fauxbourg de Tours. Le peuple furieux accourut de toutes parts au son des cloches, les environna, les prit, & les enferma dans l'Eglise de sainte Marie. Quelques-uns se sauverent par le secours de leurs amis : pour les autres au nombre de cent vingt ou environ, on en fit le matin un horrible carnage, & on jetta leurs corps dans la Loire.

* Châtel-Heraud.

Après avoir ainsi expedié ceux qui étoient sortis de la ville, la populace animée par Antoine du Plessis de Richelieu, ci-devant moine, & alors capitaine d'infanterie, attaqua ceux qui y étoient demeurés, en tua la plus grande partie, & les jetta dans la riviere. On forçoit les femmes à venir à la Messe, & l'on tuoit celles qui le refusoient; & comme si le baptême des Protestans n'eût pas été un vrai baptême, on rebaptisoit les enfans; enfin la populace, pour achever d'assouvir sa rage, enleva le Président Jean Bourgeau. Ce Magistrat déjà vieux, & d'une vie irréprochable, n'avoit jamais fait profession publique de la religion Protestante; il étoit seulement soupçonné d'avoir quelque penchant pour leur doctrine. Le vénérable vieillard, après avoir racheté sa vie à grand prix, de Charle Chabot de Clairvaux, lieutenant de Chavigny, fut chassé de la ville: mais comme il s'en alloit, il fut reconnu malgré son déguisement, par des gens qu'on avoit apostés, & assommé de coups de bâton & de fleau. On le dépouilla; ensuite on le traîna au bord de la Loire, & on l'y attacha les pieds en haut, ensorte que son corps, depuis la tête jusqu'à l'estomac, étoit plongé dans l'eau. Ces barbares voyant qu'il respiroit encore, lui ouvrirent le ventre, en tirerent les entrailles qu'ils jetterent dans la riviere, lui arracherent le cœur, le mirent au bout d'une longue perche, & le porterent comme en triomphe dans toute la ville, ajoûtant à l'inhumanité toute sorte d'injures, d'outrages, de reproches & d'imprécations. Ni les mouvemens & les soins que se donnoit Chavigny, ni la vûë des potences qu'il avoit fait dresser dans toutes les places de Tours, pour réprimer ces furieux, & leur inspirer quelque crainte, ne purent les empêcher d'assouvir leur cruauté, & d'executer tout ce que la rage put leur inspirer.

CHARLE IX. 1562.

Les Protestans ne furent pas mieux traités à Bourgueil, abbaye située dans un pays très-agréable sur les confins de l'Anjou & de la Touraine, & on accusa Christophle Pisseleu, qui en étoit Abbé, d'y avoir beaucoup contribué. A S. Christophle, lieu appartenant à de Büeil comte de Sancerre, le Pasteur nommé Longueville, vieillard décrépit, fut tué.

Ceux qui s'étoient emparés du Mans, apprirent avec bien de la douleur ce qui étoit arrivé à Tours, & ils commencerent à craindre pour eux le même sort, parce qu'ils se reprochoient

CHARLE IX. 1562.

d'avoir fait bien des choses contre les Edits, & contre les promesses qu'ils avoient faites au Roi, dans la requête que le sieur du Mortier avoit présentée à S. M. En effet après avoir renversé les autels & brisé les images, l'avarice du soldat l'avoit porté à fouiller par-tout, & à violer même les tombeaux, sans épargner celui de Pierre cardinal de Luxembourg, ancien évêque du Mans, qu'ils ouvrirent, & dont ils eurent l'impieté d'enlever le cercueil, s'imaginant qu'ils y trouveroient quelques pierres précieuses. On croit que ce fut pour les punir de cet attentat, que Sebastien de Luxembourg seigneur de Martigues, de la famille de ce Cardinal, traita les Manceaux avec tant de rigueur à la prise de Vire. Craignant donc les peines qu'ils avoient si justement meritées, voyant avec chagrin que la licence ne faisoit qu'augmenter, & n'ayant dans la ville aucune personne constituée en dignité, capable de réprimer le soldat, & d'empêcher les courses qu'il faisoit tous les jours dans la campagne, pour piller les Temples, ils sortirent enfin de la ville le 12 de Juillet sur le soir, avec beaucoup de bruit. Ils étoient environ 800 sous les armes; mais comme ils étoient partagés en plusieurs factions, la Motte Tibergeau, qu'ils avoient choisi pour les commander eut bien de la peine à les conduire sans aucun accident à Alençon. Une partie se joignit à Montgommery, & au duc de Bouillon; une autre se retira à Dieppe, & passa en Angleterre. Deux de leurs chefs, qui s'étoient déjà rendus suspects, en quittant la ville, se mirent au service de l'Evêque. Ce Prelat, sous prétexte de garder le Mans, arma 500 hommes, qui exercerent dans la ville & dans la campagne tout ce que la licence la plus effrenée & la plus horrible cruauté peuvent inspirer. On suborna même des gens, qui venoient apporter aux Juges les noms de ceux qu'ils accusoient d'avoir participé à la profanation des Temples, & au renversement des autels & des images; & sur leurs dénonciation, on les punissoit très-rigoureusement.

C'étoit une manœuvre de l'Evêque, qui se plaisoit à être sous les armes, & qui laissant là le bâton pastoral, s'armoit souvent de pied en cap. Les Ecclésiastiques ne gagnerent pas à ce changement: car on punissoit les uns, comme suspects d'hérésie, par de grosses amendes, & on les obligeoit tous à fournir aux frais de ce qu'il appelloit la Guerre Sainte, ou pour parler

plus juste, aux dépenses excessives de l'Evêque & de ses émissaires. Pour assouvir leur avarice, on enleva & on fit fondre tout ce que la fureur des Protestans avoit épargné, c'est-à-dire, tout ce qui restoit dans les trésors des Eglises.

Il y avoit dans la Cathédrale du Mans, douze grandes statuës d'argent fort pesantes, ornées de pierres précieuses, qui représentoient les douze Apôtres. L'Evêque, pour plus grande sûreté les avoit fait porter à son château de Touvoy, lorsqu'il sortit pour la premiere fois de la ville : mais ce château ayant été pris dans la suite, on prit aussi les statuës, & elles ont été perduës pour l'Eglise. Le peuple en murmura, & dit hautement que c'étoit un artifice de l'Evêque, qui avoit fait naître par ce moyen une occasion favorable de s'approprier tout ce qui lui avoit été confié : c'est ce qui donna lieu à un bon mot. Lorsque ce Prélat partit quelque tems après, avec un nombreux cortége, & des équipages magnifiques, pour se rendre au Concile, on dit dans la province : *Que l'évêque du Mans ne pouvoit manquer d'avoir le S. Esprit à sa disposition, puisqu'il portoit à Trente les douze Apôtres.*

Parmi ceux qui ont le plus cruellement persécuté les Protestans dans tout ce tems-là, on a particuliérement remarqué René de Champagne, homme dans lequel on ne sçait ce qui l'emportoit, ou la Noblesse & les biens, ou une malice bouffonne, & une ruse plus digne d'un valet que d'un homme de condition. Etant né avec une luxation dans les deux hanches, il boitoit des deux côtez, & se trouvoit par-là hors d'état de porter les armes ; mais il étoit plus inhumain que tous ceux qui les portoient. Sa cruauté étoit d'autant plus odieuse, qu'il y mêloit de mauvaises plaisanteries, dont il accompagnoit d'ordinaire tous ses discours. Il faisoit venir par force, ou par surprise, dans sa maison de plaisance, appellée Peschefeul, tous ceux qui lui paroissoient suspects, ou qui s'étoient attiré sa haine, de quelque maniere que ce pût être, & il les faisoit jetter dans un vivier très-profond, qu'il appelloit sa grande tasse. On prétend qu'il en fit périr de cette sorte plus de cinquante.

Trois ans après qu'on eut donné une amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé de part & d'autre, comme le Roi fût venu à Peschefeul, il demanda à ce barbare, combien il avoit fait boire de Protestans dans sa grande tasse, c'est-à-dire,

CHARLE IX. 1562.

combien il en avoit fait jetter pendant les dernieres guerres dans ce goufre, pour nourrir ses poissons? Champagne répondit froidement: Qu'il n'avoit jamais voulu charger sa mémoire de choses de si peu d'importance. On cite encore, entre les plus cruels ennemis des Protestans, Bois-Jourdain, dans les étangs duquel on trouva les cadavres de plus de cinquante personnes, qui avoient été cruellement massacrées.

Autres cruautez exercées ailleurs contre les Protestans.

Le 13 de Mai, on défendit aux Protestans d'Amiens de s'assembler; on fit par ordre du Magistrat une exacte perquisition des livres défendus, & on brûla toutes les Bibles traduites en langue vulgaire, avec la chaire du Ministre: quelques-uns, mais en petit nombre, perdirent la vie dans ce tumulte.

Il y eut à Abbeville une émeute bien plus considérable. Robert S. Delis-d'Haucour, gouverneur du château, étant venu dans la ville, pour déliberer avec les Echevins sur les moyens de pacifier les troubles, & les ayant reprimandés, de ce que par leur connivence ils entretenoient la licence d'un petit nombre de scélerats, il s'éleva tout à coup une sédition. On disoit que d'Haucour, qui faisoit profession publique de suivre la doctrine des Protestans, avoit fait entrer dans le château des soldats pour le service du prince de Condé, & que cherchant un sujet de querelle, il avoit menacé les habitans. Sous ce prétexte les factieux entourent la maison de ville, tuent les soldats qui étoient venus avec d'Haucour, enfoncent les portes, le saisissent, & tandis qu'il tâche de se défendre, le percent de mille coups. Quoiqu'il n'eût pas encore rendu les derniers soupirs, ils le dépouillent, & le jettent nud par les fenêtres; aussi-tôt les enfans se jettent sur lui, & le traînent ignominieusement dans la bouë: les factieux vont en même tems au château, ils l'attaquent & s'en rendent maîtres sans combat. François fils de S. Delis voulant s'enfuïr, est pris, blessé, dépoüillé, & laissé comme mort; mais ayant été porté dans un cabaret voisin, les séditieux, qui sçurent qu'il n'étoit pas encore expiré, y accoururent, le traînerent dans la place publique, & acheverent de le tuer. Ce jeune homme étoit accompagné de François de Canteleu de Seconville, & d'Antoine Canceleri, cousins de d'Haucour, qui prirent la fuite; mais les factieux les ayant atteints, ils les massacrerent. Un certain Louis Beliard, condamné à mort par Jean Macquet, juge de la ville, pour avoir assisté aux assemblées qui se

tenoient dans le château, en appella au Parlement, qui adoucit la sentence, & le condamna seulement à être conduit dans la ville, une torche à la main. Macquet indigné de ce que sa sentence avoit été infirmée, le retint long-tems en prison, contre les regles de la justice: comme on le conduisoit enfin à l'église de S. Ulfran, le peuple l'arracha des mains de l'exécuteur, le mit en piéces, & le jetta dans la riviere.

A l'instigation de Claude Stoq & de Guillaume Bertaud, les Protestans de Senlis furent bien maltraitez, & il y en eut plusieurs de massacrez. On accusa Moucy S. Eloy, Houdencour, d'Ardres, & Nicolas de la Maison blanche, d'avoir assassiné une femme, mais on ne put le prouver: ayant été convaincus d'avoir offert leurs services au prince de Condé, lorsqu'il partit pour se rendre à Orleans, le Parlement les condamna à avoir la tête coupée à Paris: leurs têtes furent portées à Senlis, pour y être attachées aux portes de la ville. Plusieurs autres furent punis de mort, & quelques femmes condamnées à diverses peines pour le même sujet.

C'est ainsi que le peuple poursuivoit en tous lieux les Protestans, pour venger la profanation & le pillage des Temples. Ceux qui dans le Gatinois étoient hors d'état de porter les armes, se retirerent en grand nombre à Montargis, ville de l'appanage de Renée duchesse de Ferrare, fille de Louis XII. s'imaginant que ce seroit pour eux un asile, où ils seroient en sûreté. Ils se tromperent. Le duc de Guise, gendre de la Duchesse, y envoya Jean Chourses de Malicorne, avec quatre compagnies de cavalerie, en apparence pour mettre sa belle-mere à l'abri de toute insulte, mais en effet pour s'emparer de la ville & du château. Les habitans lui ouvrirent les portes; aussi-tôt le peuple encouragé par l'arrivée de ces troupes, commença à maltraiter les Protestans; mais il ne fallut que la mort d'un homme pour appaiser leur fureur.

La ville étant renduë, Malicorne voulut qu'on lui livrât le château, où les Protestans chassés de leurs maisons s'étoient refugiés. La garnison ayant refusé de se rendre, Malicorne menaça de faire venir du canon, pour les forcer. La duchesse de Ferrare qui avoit des sentimens & un courage digne des grands Rois dont elle descendoit, dit à Malicorne de prendre bien garde à ce qu'il faisoit; parce que dans tout le royaume

CHARLE IX. 1562.

elle ne reconnoiſſoit que le Roi au deſſus d'elle, & que s'il vouloit battre le château avec du canon, elle s'expoſeroit la premiere à la mort ; qu'elle verroit, en s'y expoſant, ſi lui ou quelqu'autre ſeroit aſſez téméraire, pour tuer la fille d'un des meilleurs & des plus puiſſans Rois, que la France eût jamais eu ; qu'elle ne manqueroit pas de parens & d'amis, qui la vengeroient de l'injure qu'on lui faiſoit, & qui ſçauroient bien en punir les auteurs, & dans leurs perſonnes & dans celles de leurs enfans, fuſſent-ils encore au berceau. Malicorne frappé de ces paroles, & d'une ſi grande intrépidité, appréhenda d'offenſer la Princeſſe, & n'oſa attaquer le château. A quelque diſtance de Montargis, les Proteſtans après avoir été chaſſés de S. Jean de Nemours, ne furent pas traités avec tant de rigueur ; on ſe contenta pendant le cours de cette guerre de vendre les biens de ceux qui étoient en fuite, ce qui produiſit des ſommes conſidérables.

Ce qui ſe paſſa en Normandie.

Le prince de Condé voyant que ſes affaires commençoient à ne plus aller ſi bien en Normandie, crut que pour encourager les bourgeois de Roüen, il falloit leur envoyer un homme de condition, conſtitué en dignité, & habile dans le métier de la guerre, pour y commander. Il choiſit pour un emploi ſi important Louis de Lanoy, ſeigneur de Morvilliers, qui ſe mit en chemin avec 300 chevaux, & vint par Chartres dans la province de Normandie. S'étant arrêté au Ponteau-demer, le duc d'Aumale, ſe mit dans ſon paſſage, & s'empara de la Bouille, pour l'empêcher d'entrer dans Roüen.

Morvilliers, dont les forces étoient trop inférieures à celles du duc d'Aumale pour pouvoir l'attaquer, eut recours à une ruſe qui lui réüſſit. Il marcha vers Honfleur, comme s'il eût voulu aller au Havre. Pour le faire croire, il écrivit au vidame de Chartres qui étoit dans cette Place, qu'il venoit le trouver, & il fit embarquer quelques chevaux, comme pour les faire paſſer de l'autre côté de la Seine. Le duc d'Aumale craignant que Morvilliers étant arrivé au Havre, ne tirât des troupes de Dieppe & de Picardie, ne ſe rendît maître du payis de Caux, & ne vînt par-là à Roüen, jugea qu'il devoit le prévenir. Il revint donc au Pont de l'arche, afin de paſſer de l'autre côté de la riviere, & d'aller juſqu'à lui avant qu'il eût ramaſſé toutes ſes forces, perſuadé que s'il le trouvoit avec le peu de troupes

qu'il

qu'il commandoit, ou il le battroit, ou il le chasseroit entierement de la province.

CHARLE IX. 1562.

Morvilliers, qui vit que sa ruse avoit réüssi, retira promptement les chevaux qu'il avoit embarqués, marcha toute la nuit, fit une extrême diligence, & le lendemain, qui étoit le 11 de Juin, il arriva de grand matin au bord de la Seine, de l'autre côté de Roüen. Comme il trouva le pont rompu, il fit passer sa troupe sur des batteaux, & il eut le bonheur d'entrer dans la ville sans aucun accident.

Son premier soin à son arrivée fut de réprimer la licence du soldat; & s'il ne put pas le rappeller à cette ancienne discipline, dont nous avons parlé, au moins sçut-il le faire rentrer dans son devoir. On délibera ensuite au sujet du Fort de sainte Catherine, si on l'abandonneroit après en avoir rasé les fortifications, ou si on le fortifieroit encore plus, pour y mettre une bonne garnison. On résolut de le conserver, & Morvilliers lui-même entreprit de le défendre, laissant le soin de la ville à Languetot. Le Protestans demandoient, que comme on avoit chassé leurs freres de Paris, on fît de même sortir les Catholiques de Roüen. Mais Morvilliers, qui étoit naturellement fort doux, se contenta de les désarmer, & de les engager par serment à vivre en paix & en bonne intelligence avec les Protestans.

Dans le même tems, il s'éleva une émeute à Valogne, dans le Côtantin. Cartot, ennemi des Protestans, ayant été choisi par le comte de Matignon, pour commander dans le château, à la place de la Guette, il vint dans la ville, suivant les ordres de ce Général, pour y faire des levées. Tandis qu'il les faisoit, le 11 de Juin, deux brouillons, nommés Jean Auger & Robert Poulain, ayant exprès fait naître une dispute, on attaqua les Protestans qui s'assembloient dans l'église de S. Etienne d'Esnay. Houesville & Coqueville, deux Gentilshommes du voisinage, y furent tués avec quelques bourgeois. L'un d'eux, appellé Jean Guifard, fut lapidé, & on le crut mort. Quelque tems après ayant tiré sa tête du tas de pierres dont il avoit été accablé, & implorant le secours dont il avoit besoin, les factieux revinrent à la charge, le percerent avec des broches & des crocs, & leur fureur fut à peine assouvie par le double genre de mort, qu'ils lui avoient fait souffrir. Après cette

CHARLE IX. 1562.

expédition, une grande partie de la Noblesse voisine, qui haïssoit les Protestans, y accourut dans l'espérance de piller.

Le duc de Bouillon fâché avec raison de voir son autorité déchûë par la prise de Pontorson, d'Alençon, de Séez, d'Argentan, de Donfront, d'Avranches, du mont S. Michel, de Granville & de Cherbourg, dont Matignon s'étoit rendu maître, envoya à Valogne la Coste Prevôt d'armée, pour punir les séditieux, & rendre la liberté à un Ministre qu'ils avoient pris par hasard : mais la Coste fut lui-même maltraité, & mis en prison. Le duc de Bouillon irrité de cet attentat y accourut, accompagné de Ste Marie, du Monts, & des Agneaux, avec 700 hommes de pied. François le Clerc les suivit aussi-tôt avec 1500 autres hommes de pied & deux coulevrines. Matignon d'un autre côté, accompagné de Villarmois, s'empara d'une partie de la ville, & attaqua sans aucun succès les troupes de Ste Marie. On convint enfin de rendre le château au duc de Bouillon, & de lui livrer les séditieux, afin de les punir suivant les rigueurs des loix. Le Duc donna le commandement du château à Moussy, & rendit aux Protestans la liberté de s'assembler, dont ils jouirent jusqu'au mois de Septembre suivant.

Comme les villes de Falaise, de Bayeux, de S. Lo & de Vire, parurent des places trop foibles, pour soûtenir un siége, le duc de Bouillon en fit enlever toute la grosse artillerie, pour la transporter dans le château de Caen. Il fit faire aussi l'inventaire de l'argenterie & des meubles précieux des Eglises, & il les emporta avec lui.

Entreprises du duc d'Aumale.

Le duc d'Aumale, trompé par Morvilliers, ne voulut pas que son voyage dans le payis de Caux fût inutile : il fit le dégât dans toute la campagne ; il envoya des partis à Harfleur, à Montivillier, à Lillebonne, au Havre, & quelques Gentilshommes, punis du dernier supplice, ressentirent les funestes effets de sa vengeance. Morvilliers de son côté, par le moyen des galeres qu'il avoit, tiroit des vivres de tous les villages voisins, au dessus & au dessous de Roüen. Pour retarder les mouvemens des ennemis, il s'empara de tous les batteaux qui étoient depuis le Port S. Ouen, jusqu'à Roüen : il les fit rompre & porter au Fort de sainte Catherine, pour en faire des palissades. Ayant ensuite appris qu'on avoit envoyé de Paris huit pieces de batterie, avec de la poudre & des armes, & que

ce convoi étoit près du Pont de l'Arche, il y marcha le 15 de Juin avec 1200 hommes de pied, 400 chevaux, & trois canons. Cette marche détermina le duc d'Aumale à abandonner promptement la ville de Dieppe, dont il se disposoit à faire le siege; c'est ainsi que Morvilliers fit échoüer toutes les entreprises de ce Général.

Sainte Marie gendre de Senarpont, fit entrer dans la ville de Dieppe 200 cavaliers. Le 29 de Juin le duc d'Aumale vint avec toutes ses troupes faire le siége du Fort Ste Catherine. Il fit dresser une batterie de 13 canons & de deux coulevrines, dont les boulets firent sauter quantité de pierres & de morceaux de bois. Jean de Crose, & du Menil, lieutenant de Morvilliers au gouvernement de Boulogne, furent blessés; S. Aignan & Languetot furent tués, & la mort de ce dernier fut une très-grande perte pour les assiegés. Le duc d'Aumale perdit beaucoup de monde dans cette attaque, qui dura six heures. Trois jours après on recommença la baterie du côté qui domine sur le chemin de Paris: comme ce chemin est très-profond, les arquebusiers du duc d'Aumale s'y étoient cachés & mis à l'abri du canon des galeres, qui tiroient de dessus la riviere. Depuis ce tems-là, il y eut plusieurs sorties, & de legeres escarmouches, jusqu'au 11 de Juillet, jour où l'on donna un assaut général au Fort. Quoique les assiégeans eussent dès le commencement arboré trois drapeaux sur le haut de la muraille, ils ne laisserent pas d'être repoussés avec perte dans une vigoureuse sortie, que firent les assiégés. La nuit suivante les assiégeans décamperent, & comme il y eut dans ce décampement beaucoup de confusion & de désordre, ils laisserent quantité de provisions avec un grand nombre de blessés. Morvilliers prit soin d'adoucir leur triste sort, par l'humanité avec laquelle il les traita.

Siege du Fort de Ste Catherine près de Roüen.

Le siége étant ainsi levé, les bourgeois de Roüen, commencerent par rendre graces à Dieu de cet heureux succès. Ils ne songerent plus ensuite qu'à mettre tout en bon état dans la ville: ils firent fondre les cloches, pour en faire des canons; ils rétablirent les canaux & les aqueducs des fontaines, que le duc d'Aumale avoit fait couper: Ils nétoyerent les réservoirs, fortifierent les remparts, congedierent les soldats inutiles, répareren les chemins, & eurent soin de se pourvoir de vivres & de munitions.

CHARLE IX. 1562.

Il y eût dans le même tems deux entreprises qui échoüerent. Celui qui commandoit pour le Roi dans Fecamp, fit une tentative inutile pour prendre Caudebec ; & le duc d'Aumale ne fut pas plus heureux dans les mesures qu'il avoit prises pour entrer la nuit dans Roüen avec des échelles. Le dessein du Duc avoit été concerté avec quelques bourgeois, & Villebon avoit envoyé un Page avec certains chiffres, pour leur donner le mot du guet, & leur apprendre le jour & l'heure où le projet seroit exécuté. Le Page ayant été pris, Morvilliers découvrit le dessein du Duc, mais il ne crut pas devoir faire le procès aux complices ; & au lieu de punir ce jeune homme, il lui donna une piéce d'or, le renvoya à Villebon, & l'avertit en se mocquant, de choisir une autre fois des commissionnaires plus sages & plus prudens. Les Protestans le blâmerent d'avoir été trop indulgent dans cette rencontre : il leur devint suspect, & ils commencerent dès-lors à l'accuser de vouloir se reconcilier, & rentrer en grace avec la Reine & le Triumvirat.

Le duc d'Aumale ayant perdu toute espérance de prendre Roüen, s'en alla à Brionne, petite ville fameuse par ses manufactures de draps & de toiles ; & après l'avoir pillée, il alla camper devant le Ponteau-de-mer. La ville de Roüen y envoya du secours, mais inutilement ; ce secours arriva trop tard, & pendant qu'on capituloit, l'armée ennemie y entra par surprise, & mit tout au pillage. Le Ministre, qui étoit malade au lit, fut tué, après qu'on lui eût arraché les yeux, & coupé les oreilles ; & son cadavre, traîné par les ruës, fut attaché à un gibet. On prit aussi Honfleur ; mais les habitans eurent le tems de se retirer au Havre.

La Reine écrivit alors aux bourgeois de Roüen, & leur ordonna de mettre bas les armes, de recevoir le duc de Bouillon, & de souffrir qu'on lui apportât l'argent qui étoit dans les caisses du Roi : mais l'esprit de rebellion s'étoit tellement emparé des habitans de cette ville qu'ils refuserent absolument d'obéïr. C'est pourquoi le Parlement de Normandie, qui par ordre du Roi avoit été transferé à Louviers, voyant que les lettres & les prieres de la Reine n'avoient pû vaincre leur opiniâtreté, irrité d'ailleurs de ce que la garnison de Roüen avoit depuis peu fait des courses dans le payis de Caux, pillé les Eglises où les payisans avoient mis leurs principaux effets, renversé

Arrêt du Parlement de Normandie contre les Protestans.

les autels & brisé les images, rendit le 26 d'Août un Arrêt très rigoureux contre les Proteſtans. Le Parlement par cet Arrêt les déclaroit eux & leurs fauteurs, rebelles & criminels de Leze-Majeſté, & par conſéquent privés de leurs biens, de leurs dignitez, & même de tous les droits & priviléges de la Nobleſſe; étendoit à leurs enfans, & à toute leur poſterité la note d'infamie qu'ils avoient encouruë; ne leur accordoit que 21 jours pour ſe reconnoître; après lequel tems il ordonnoit à tous les fideles ſujets de courir ſus, de les pourſuivre à main armée, de les attaquer & d'attenter à leurs perſonnes; privoit de toute juriſdiction les villes, bourgs & villages qu'ils poſſedoient; enjoignoit à tous les Miniſtres de ſortir inceſſamment de la province; ordonnoit à tous les Magiſtrats, Juges, Gouverneurs, & autres perſonnes conſtituées en charges & en dignitez, de jurer qu'elles n'avoient aidé les rébelles ni de leur argent, ni de leurs conſeils, ni d'aucune autre façon, & de faire en préſence de l'Evêque, ou de ſon Vicaire général, une profeſſion publique de la confeſſion de foi dreſſée par l'école de Sorbonne ſous François I. l'an 1544.

Les Proteſtans qui étoient dans Roüen, regardant tout ce qui ſe faiſoit contre eux, comme un violement manifeſte des édits du Roi, envoyerent un Trompette à Louviers, pour ſignifier au Parlement qu'ils appelloient de ſon Arrêt au Roi majeur, & pour lui laiſſer l'acte de leur appel. Le Parlement ayant renvoyé le Trompette, dépêcha un huiſſier pour ſignifier ſon arrêt aux habitans de Roüen, & leur en laiſſer une copie. Dans le même tems on chaſſa de Louviers tous ceux qui étoient ſuſpects en matiere de religion; & par repréſailles, les Auguſtins, & tous les autres Religieux mendians, furent chaſſés de Roüen: comme on dépenſoit pour nourrir les pauvres, & pour payer les troupes, plus de quinze mille écus d'or par mois, on fondit l'argenterie des Egliſes, & on en fit de la monnoye. Les ſoupçons augmentant de jour en jour, on obligea de ſortir de la ville tous ceux qui n'étoient pas attachés à la doctrine des Proteſtans, & la plûpart furent dépoüillés par la garniſon ou par les payiſans.

La ville de Roüen ſe prépare à une vigoureuſe défenſe.

On travailla alors à fortifier la ville, & on éleva entre la riviere de Seine, & la muraille, qui eſt vis-à-vis le pont, une large & haute plate-forme, d'où l'on pouvoit aiſément tirer

CHARLE IX. 1562.

jusqu'au de-là de la riviere, & du château : en même-tems on abattit les petites maisons & les arbres, qui étoient entre la ville & l'isle. On fit un retranchement devant le château, & un autre vers la porte Martinville ; on fit aussi en dedans un fossé très-profond, avec un parapet ; on terrassa les murailles du vieux palais & l'église des Dominicains ; on détruisit le fauxbourg de la porte Cauchoise, & on boucha cette porte, celle de S. Hilaire, celle de Bouvreuil, celle qui regarde le Pont, & toutes celles qui donnent sur la riviere, à la réserve de deux qui furent munies d'un rempart de terre. Soit par nécessité, parce que les pierres de tailles sont rares en ce payis-là, soit par dérision, on se servit, pour réparer les murs, de pierres tirées des autels, & des statuës qu'on avoit enlevées des Eglises.

Le duc d'Aumale de son côté fortifioit le port S. Ouen, Blainville, Clery & Ozebost, pour empêcher les courses, que faisoient les assiégés, qui ne laisserent pas, malgré ces précautions, de sortir le 20 d'Août, & de prendre auprès de l'Eprevier presque tous les bagages, & un grand nombre de chevaux du Duc. Trois jours après on pilla le fauxbourg S. Sever, & on en emmena tous les bestiaux : en même-tems 50 cavaliers de la garnison qui étoient allés en parti dans le payis de Caux, furent repoussés avec perte, & contraints de rentrer dans la ville.

Les Protestans sollicitent les secours d'Angleterre.

Cependant le vidame de Chartres sollicitoit la Reine d'Angleterre de secourir les Protestans. Un très-grand nombre blâmoient cette démarche, persuadés, que la guerre qu'ils n'avoient entreprise que pour défendre leur liberté, avoit été jusqu'alors juste & légitime ; mais qu'elle cesseroit de l'être, s'ils faisoient un traité avec les Anglois. Morvilliers & Nicolas Rouhaud seigneur de Gamache, l'un & l'autre de deux illustres maisons de Picardie, pensoient ainsi. Morvilliers sçachant qu'on avoit déjà fait un traité avec les Anglois, & prévoyant que la nécessité obligeroit toutes les villes occupées par les Protestans à y souscrire, résolut de chercher un honnête prétexte pour abandonner la ville, & sortir de la province ; afin de ne pas s'exposer aux reproches qu'on pourroit lui faire, d'avoir terni la gloire du nom François, & de s'être entierement dépouillé de l'amour qu'il devoit avoir pour sa patrie. Il prétexta donc des ordres du prince de Condé, qui lui mandoit

CHARLE IX. 1562.

de lui amener inceſſamment des ſecours; il laiſſa de Croſe & du Bec de Bourry dans Roüen, & vint le 18 d'Août à Dieppe. Le deſſein de Morvilliers étoit de gagner Rouvroy & Valſenieres, qui commandoient dans cette ville, & d'empêcher les habitans de recevoir les troupes auxiliaires, qu'on pourroit leur envoyer d'Angleterre : mais bien loin de réüſſir, il ne fit par cette démarche qu'indiſpoſer les eſprits; & ces deux chefs, devenus ſuſpects aux Dieppois, furent mis en priſon, auſſi-tôt que Morvilliers fut ſorti de leur ville. Ce fut pour ce grand homme un nouveau ſujet de mortification, qui acheva de le dégoûter de la guerre, & lui fit prendre la réſolution de ſe retirer dans ſon château de Folleville, près d'Amiens, où il demeura paiſible & tranquille juſqu'à la paix.

Trois factions en Normandie.

Dans le même tems Gabriel comte de Mongommery, vint avec la permiſſion du prince de Condé, d'Orleans où il étoit, à Ducey, ſur les frontieres de la Normandie & de la Bretagne, pour être à portée de rendre ſervice à la province dans toutes les occaſions qui pourroient ſe préſenter. Alors le capitaine Deſchamps intercepta des lettres du duc de Bouillon, qui faiſoient connoître, à ce qu'il diſoit, que ce Duc formoit des deſſeins contre les Proteſtans. Mongommery ſaiſit cette occaſion, pour entreprendre d'enlever le château de Caen, qui étoit le ſeul dont le duc fût demeuré maître, & peu s'en fallut qu'il ne réüſſît, par la trahiſon d'un Sergent-major, qui gagna la garniſon, & fit entrer les ſoldats de Mongommery. Ils étoient déjà dans la cour inférieure du château, lorſque le Commandant, qui s'étoit retiré dans le dernier retranchement, & qui n'avoit plus aucune eſpérance, fit tant par ſes prieres artificieuſes qu'il obtint quelque délai de la garniſon, qui le preſſoit de ſe rendre. Pendant ce tems-là le ſoldat touché de repentir, ou confus de ſa lâcheté, rentra dans ſon devoir. Le duc de Bouillon, qui étoit allé avec toutes ſes troupes à Cherbourg, pour réduire le comte de Matignon, qui faiſoit plus la guerre contre lui que contre le parti Proteſtant, accourut auſſi-tôt & fit échoüer l'entrepriſe de Mongommery.

Depuis ce tems-là la Nobleſſe de la province ſe trouva partagée en trois factions. Ceux qui penchoient du côté des Proteſtans, mais qui ne vouloient pas ſe ſouſtraire à l'obéïſſance

CHARLE IX. 1562.

dûë au Roi, se rangerent sous les enseignes du duc de Bouillon, qui n'étoit pas ennemi des Protestans. La plus grande partie s'attacha à Mongommery ; & la troisiéme, faction entierement opposée, suivit Matignon, auquel se joignirent le baron de la Haye-du-Puy, Grimoville sieur de Larchant, la Bretoniere, & autres. Ils avoient avec eux François de Lorraine, chevalier de Malte, frere du duc de Guise. Ce Prince étoit venu à Bricquebec, ville qui appartenoit à la maison d'Estouteville, dans l'espérance d'épouser Marie de Bourbon, mariée en premieres nôces à Jean de Bourbon, & en secondes à François de Cleves duc de Nevers ; elle étoit alors veuve.

Tous conseillerent au comte de Matignon de faire venir en Normandie de Brosses duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne. Ils espéroient de cette jonction deux grands avantages. Le premier, de déconcerter le duc de Bouillon, qui en affectant de garder une espéce de neutralité dans cette grande affaire, s'étoit formé un parti plus fort que celui de Matignon & des Catholiques. Le second, d'affoiblir par ce moyen les Protestans, à qui les retardemens ou la dissimulation du duc de Bouillon donnoient le tems de se fortifier.

Hostilités & brigandages de toutes parts.

Mongommery s'étoit retiré à S. Lo, avec sa femme qui étoit enceinte, & ses enfans. Thibergeau, qui avoit été obligé d'abandonner la ville du Mans, & qui s'étoit d'abord donné au duc de Bouillon, se rendit auprès de Mongommery avec 70 chevaux. D'Avaines & Deschamps, deux gentilshommes Manceaux, vinrent les joindre avec 80 cavaliers. La Colombiere, Rommerou, la Poupeliere, Bressey, Jecoville, la Forest, & plusieurs autres gentilshommes prirent le même parti. Hermesis voulant se joindre à Mongommery, fut surpris sur le chemin de S. Lo par Villarmois, qui lui fit impitoyablement couper les bras & les jambes. Tous ceux de sa suite eurent le bonheur de s'échaper, & arriverent l'un après l'autre à S. Lo.

Alors la Colombiere, pour n'être pas inutile, s'en alla avec 200 chevaux à Coutances. L'Evêque, nommé de Cossé, bâtard du maréchal de Brissac, avoit été jusqu'alors à l'abri des suites terribles de la guerre, à la faveur des fortifications de la ville. La Colombiere le força de se rendre ; on l'emmena à S. Lo, mais il trouva peu de tems après le moyen de s'enfuir. On envoya d'Avaines & Deschamps pour rompre les ponts, & empêcher

pêcher le duc d'Eſtampes d'entrer en Normandie; mais ils ne firent pas aſſez de diligence. Mongommery partit lui-même pour Avranches, afin d'y arriver plûtôt que le duc d'Eſtampes: il trouva que les Bretons s'étoient déjà rendus maîtres de la ville.

Mongommery ſe voyant en préſence de deux ennemis auſſi redoutables que le duc d'Eſtampes & le comte de Matignon, ayant d'ailleurs tout à craindre de la mauvaiſe volonté du duc de Bouillon, qu'il avoit extrêmement offenſé, n'omit rien pour groſſir & fortifier ſon parti. Il tâcha de faire ſubſiſter ſa petite armée aux dépens des droits du Roi, qu'il levoit, & des Eccléſiaſtiques, dont il tiroit de groſſes ſommes. Comme ces levées ſe faiſoient en très-peu de tems, & ſans aucun ordre, la province de Normandie éprouva de la part de ceux que Mongommery avoit chargés de ces commiſſions, tous les triſtes effets de la licence & de la rapacité. Ce Général vint à Vire, où les Proteſtans qui avoient la liberté de s'y aſſembler, avoient déjà renverſé preſque tous les autels, & briſé les images, ſans que perſonne eût oſé s'y oppoſer.

Le couvent des Cordeliers, où les ſoldats de la faction oppoſée s'étoient fortifiés, & la grande Egliſe, qui juſqu'alors avoit échapé à la rage des Proteſtans, furent pris de force & pillés: on n'y reſpecta ni les autels ni les images; on fit l'inventaire de l'argenterie, & on la fondit pour fournir aux frais de la guerre. Mais lorſque Mongommery ſe fut retiré à Ducey, les habitans réſolus de ſe venger de tous les maux qu'on leur avoit faits, attaquerent les Proteſtans, qui revenoient du Prêche le 31 de Juillet: ils en tuerent quelques-uns; les autres ſe retirerent dans le couvent des Cordeliers, d'où ils ſortirent deux jours après, à condition d'avoir la vie ſauve.

Le duc de Bouillon, qui malgré l'injure qu'il avoit reçûë de la part de Mongommery, ne pouvoit ſe départir des ſentimens de juſtice & d'équité qui lui étoient naturels, envoya auſſi-tôt de Caen à Vire des officiers, pour faire le procès aux auteurs de la ſédition, & les punir avec toute la rigueur des loix. Jamais on ne vit en ſi peu de tems tant de repreſailles, de reſſentimens, de vengences & d'actions terribles, de la part des uns & des autres. Les bourgeois de l'un & de l'autre parti, ayant paſſé tout le mois d'Août ſous les armes, dans l'appréhenſion mutuelle des repréſailles, Mongommery qui

CHARLE IX. 1562.

devoit ramasser toutes ses troupes à Vire, pour aller à Roüen, fit prendre les devants à Tibergeau, à d'Avaines & à Deschamps, avec sept compagnies de cavalerie, & il leur donna ordre d'y rester jusqu'à son arrivée. La Poupeliere, d'une des meilleures maisons de la province, & qui sçavoit parfaitement les chemins, fut choisi pour les accompagner, & pour réprimer la licence des Manceaux, accoûtumés à voler & à piller. Ils entrerent dans Vire, dans le moment que 50 cavaliers envoyés par le comte de Matignon se présentoient aux habitans pour y être reçus. La maison du curé de Vaudray, dans laquelle ils avoient logé, fut pillée par les troupes du Maine. Ce butin, bien loin de les assouvir, ne fit qu'allumer leur cupidité; & il seroit difficile d'exprimer avec quelle licence & quelle fureur ils ravagerent tous les lieux circonvoisins, sans aucune considération pour la Noblesse. Sourdeval, & les autres, qui demeuroient tranquilles chez eux, ne furent pas mieux traités; leurs terres & leurs maisons furent pillées, comme toutes les autres. Les Protestans même furent si irrités du brigandage des Manceaux, qu'ils se virent contraints de recourir au duc d'Estampes, & d'implorer son secours contre ces brigands. Il s'en fallut très-peu qu'il ne s'élevât parmi eux une vraie sédition. Enfin de l'avis & aux instances de la Poupeliere, il y eut un réglement, qui ordonnoit aux soldats de se faire inscrire, & leur défendoit de sortir sans ordre, sous peine de la vie contre les contrevenans. Par-là on pourvut en quelque maniere à l'avenir; mais on ne répara pas le mal passé.

Cependant le châtiment suivit de près. Le duc d'Estampes accourut aussi-tôt avec onze compagnies de cavalerie, & il arriva le 4 de Septembre. La Poupeliere en avoit inutilement donné avis à Mongommery; il n'en voulut rien croire, ne s'imaginant pas que l'ennemi voulût faire aucune entreprise, à la veille du siége [1], dont le château de Thorigny appartenant au comte de Matignon, étoit menacé, & dans le tems que les troupes auxiliaires d'Angleterre étoient sur le point d'arriver. D'ailleurs les Manceaux avides du butin ne vouloient point quitter un lieu où ils trouvoient dequoi se satisfaire. Thibergeau, qui avoit envoyé la veille Penthenon son lieutenant,

1 Par le mariage de Jean Goyon de Matignon grand écuyer de France avec Marguerite de Mauni comtesse de Thorigny en 1450.

avec 30 cavaliers, à la découverte, eut beau représenter que la retraite étoit le parti le plus sûr, il ne fut point écouté. Penthenon, qui ne s'étoit pas mis en peine d'exécuter les ordres de son Commandant, s'en étoit allé à Ingrande. Y ayant appris l'arrivée des ennemis, il voulut revenir promptement à Vire; mais on lui en avoit déjà coupé le chemin.

La garnison commença par fermer les portes de la ville & fit quelque résistance. On tua même qnelques-uns de ceux qui étoient arrivés les premiers. Pendant ce tems-là les chefs, qui sçavoient que toute l'armée ennemie approchoit, tinrent conseil, & après avoir déliberé sur ce qu'il y avoit à faire, ils convinrent que de la Forest & Rommerou seroient chargés de la garde du Château. Que la Poupeliere, avec Tibergeau, d'Avaines & saint Denis, feroit tous ses efforts pour défendre la ville jusqu'à la nuit: Qu'alors il se retireroit dans le château, & qu'on y attendroit, s'il étoit possible, le secours de Mongommery, ou que l'on feroit avec le duc d'Estampes la capitulation la plus avantageuse qui se pourroit. Mais comme la ville étoit très-foible, les ennemis ne furent pas long-tems à en briser les portes, & à s'en rendre les maîtres. Pendant que la garnison se retire dans le château, & que les hommes mêlés avec les chevaux sont obligés de s'arrêter sur le pont (car on n'avoit ouvert que le guichet) d'Avaines est tué, & les autres ont bien de la peine à entrer. Ils ne pensent plus à défendre le château; chacun ne songe qu'à sauver sa vie, & tous gagnent le donjon. Cependant S. Denis, jeune homme très-brave, qui avoit tenu ferme, cria qu'on pouvoit reprendre la porte, parce que l'ennemi s'étoit amusé. La garnison retourna donc au combat; la Forest & Rommerou ayant suspendu la herse, revinrent à la porte, où ils tuerent plusieurs des ennemis. Ils auroient pû en chasser tous les autres, si Tibergeau avoit voulu: mais ayant entendu quelqu'un qui l'appella, & qui lui promit la vie sauve, s'il se rendoit; il répondit qu'il acceptoit la condition, & quelque chose que la Poupeliere & S. Denis pussent lui dire, il ouvrit la porte.

Alors les soldats se retirerent pêle-mêle dans le donjon. La Poupeliere & Deschamps aimerent mieux risquer leur vie en combattant glorieusement. Ils furent pris l'un & l'autre avec Rommerou. La Forest fut tué dans la foule, lorsqu'on le menoit

CHARLE IX. 1562.

à Sourdeval; la Poupeliere se déroba à la fureur du soldat, & à celle de Sebastien de Luxembourg seigneur de Martigues, lieutenant du duc d'Estampes son oncle. Après avoir échappé à tant de dangers, on le conduisit au duc d'Estampes, homme doux & généreux, qui lui accorda sa grace. La Poupeliere en fut principalement redevable aux prieres & aux larmes de sa femme, qui étoit venuë par hasard à Vire la veille de cette expédition, & il en fut quitte pour payer sa rançon à Quingo, Breton, entre les mains duquel il étoit tombé. Quoique Sourdeval & Juvigny eussent très-grande raison d'être irrités, ils firent néanmoins tous leurs efforts, pour faire traiter doucement, & suivant les loix de la guerre, ceux qui s'étoient rendus.

La fureur du soldat étant assouvie, il fallut éprouver la rage des habitans, qui se vengerent cruellement de tous les outrages qu'on leur avoit faits, non seulement sur les soldats, qui tomberent entre leurs mains, mais encore sur tous les Protestans de la ville. Les femmes même exercerent des cruautez inouies sur ces miserables, qui étoient nuds & sans armes; & on fit souffrir à la plûpart des tourmens pires que la mort, pour les forcer à découvrir les endroits où ils avoient caché quelque chose. Ceux qui s'étoient retirés dans le donjon, pressés par la faim, promirent de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve : mais on en tua la plus grande partie. La ville de Vire fut ainsi abandonnée pendant quatre jours au pillage; plus de deux cens tant soldats que bourgeois Protestans furent tués, & vingt-cinq faits prisonniers, entre lesquels se trouverent Tibergeau & Rommerou. Le 8 de Septembre, le duc d'Estampes partit de Vire avec sa petite armée, chargée de butin, & Martigues laissa dans le château une garnison de cent soldats Bretons.

Mongommery ayant appris que les choses avoient tourné bien différemment de ce qu'il avoit pensé, quitta S. Lo & s'en alla droit à Bayeux, où ayant ramassé ce qu'il y avoit de Protestans sous les armes, il vint camper à Estrehan, au dessous de Caen, pour y attendre les vaisseaux qu'on devoit lui envoyer du Havre. Le duc de Bouillon qui ne se fioit pas à lui, sortit aussi-tôt de Caen, & vint camper de l'autre côté de la riviere : mais Mongommery lui ayant donné parole qu'il n'entrepren-

droit rien, le Duc s'en retourna sans faire aucune hostilité.

Dans ce tems-là Jean de Mouy de la Mailleraye, à la tête des garnisons de Lisieux, de Toucques, & de Honfleur, attaqua plusieurs fois le comte de Mongommery, mais toûjours inutilement. Enfin Mongommery s'embarqua & passa au Havre: Jecoville & René de Rouvray-Bressault, gentilshommes d'Anjou, l'abandonnerent alors, & s'attacherent au duc de Bouillon. La garnison de S. Lo s'étant obstinée mal à propos à défendre la ville contre le duc d'Estampes, soûtint pendant cinq jours la batterie de six canons, qui firent brêche à la muraille. N'ayant aucune espérance d'être secouruë, elle demanda à capituler: Matignon le refusa. Alors la garnison profitant de la nuit, sortit par la porte qui donne sur la riviere, & se retira dans les bois voisins, sans autre perte que d'un petit nombre, qui étoient à l'arriere-garde, & qui furent noyés en voulant passer la riviere. La ville fut prise sans effusion de sang; mais le soldat, abandonné à sa licence & à sa cupidité, la pilla & n'y laissa rien.

De-là on marcha à Bayeux, où le duc d'Estampes fut très-bien reçu par le parti Catholique, qui vint au devant de lui. Il en coûta bien cher aux Protestans, pour faire subsister son armée pendant quelque tems: mais rien ne leur fit tant de mal que le brigandage & les rapines de Giulio Ravilio Rosso. Il étoit chargé de lever les impôts de Caen, de Bayeux, & de Falaise, qu'on avoit cedés à Alfonse duc de Ferrare, afin d'acquitter les sommes considérables que le Duc son pere avoit prêtées à la France, pour la malheureuse expédition faite en Italie six ans auparavant. Ravilio, pour fournir aux dépenses excessives de sa table, de son jeu, & de ses infames débauches, avoit obtenu, à la recommendation du duc de Guise, des Lettres Patentes du Roi. En vertu de ces Lettres, il faisoit tous les jours de nouveaux procez aux Protestans, & les condamnoit comme auteurs de sédition, & coupables d'avoir profané & pillé les Eglises. Thomas Noël étoit le principal ministre de ces horribles véxations, & les Protestans ne pouvoient s'en redimer qu'à force d'argent.

Quand on eut abandonné le château de Valogne, la haine contre les Protestans se renouvella, & on en tua impunément plusieurs d'une maniere très-cruelle. Louis de Rabodange,

dont ils avoient toûjours éprouvé la bonté, leur défendit de tenir des assemblées à Alençon.

Après la prise de Blois & de Tours, le Triumvirat conseilla au roi de Navarre de faire venir le jeune Roi au camp, pour fortifier & animer leur parti par sa présence, & afin qu'on pût dire à l'avenir, non plus *l'armée des Guises* ou *du roi de Navarre*, comme les Protestans l'appelloient, mais *l'armée du Roi*, que le roi de Navarre, en qualité de Lieutenant Général du royaume, commandoit contre les rébelles, au nom de Sa Majesté.

Le Roi accompagné de la Reine vint donc à Chartres. Là, après avoir tenu conseil, on distribua l'armée en plusieurs corps. On en donna un au duc de Nemours, pour le conduire dans le Berry, & un autre au maréchal de S. André, pour aller dans le Poitou. Les deux armées Catholique & Protestante, ayant perdu l'espérance d'en venir aux mains, le premier feu de ceux qui s'étoient donnés au prince de Condé se rallentit peu à peu: un grand nombre, qui s'imaginoient que l'affaire seroit décidée en peu de tems, furent effrayés des difficultez qui s'offroient à leur esprit: quelques-uns étoient déjà ennuyés de la guerre, & pressés du désir de retourner dans leurs maisons; ensorte que ce Prince eut tout lieu de craindre que son armée ne se débandât, & qu'il ne pût plus soûtenir la réputation de son parti. Pour prévenir ce danger, il sépara ses troupes, & envoya les Chefs dans les lieux où il jugea leur présence nécessaire. Jean de Parthenay de Soubise fut envoyé à Lyon, dont les Protestans venoient de s'emparer, comme nous le dirons. La Rochefoucault alla dans son payis d'Angoulême, & fut chargé du gouvernement de la Saintonge & du Poitou. Enfin le prince de Condé envoya d'Andelot en Allemagne, & Briquemault en Angleterre, pour hâter la marche des troupes auxiliaires, qu'il attendoit. Ivoy avec sa troupe, qui s'étoit distinguée dans le cruel pillage de Beaugency, partit pour se rendre à Bourges, appellée autrefois *Avaricum*, ville capitale des Berruyers Cubes: car il y avoit anciennement d'autres Berruyers, appellés Vivisques, dont la capitale étoit Bordeaux. Aujourd'hui le Berry, formé par corruption d'Avaric, se prend communément pour cette province, dont Bourges est la capitale.

Dès le commencement des brouilleries, le prince de Condé

avoit essayé de se rendre maître de cette ville. Il avoit chargé de cette commission Claude de Selve, frere d'Odet de Selve, qui avoit été employé par nos Rois en plusieurs ambassades importantes, où il s'étoit acquis beaucoup de gloire, & qui allant dans ce tems-là en Espagne, fut pris & amené à Orleans : mais l'entreprise n'avoit pas réüssi à cause de la vigoureuse résistance du gouverneur, qui avoit eu soin de faire entrer dans la ville Montigny, Maupas, de Villeneuve, de la Seurie, & d'autres gentilshommes voisins.

Le prince de Condé se rend maître de Bourges.

Le Prince y envoya ensuite d'Orleans, Gabriël de Mongommery. Ce Général actif & vigilant usa de sa diligence ordinaire, & entra dans la ville par la porte S. Ambroise le 27 de Mai de grand matin, avec 120 chevaux. Il profita de l'absence du gouverneur, qui ayant laissé Diois son frere pour garder la tour, étoit allé pour s'emparer d'Issoudun. Le lendemain Mongommery ayant posé des corps de gardes dans les ruës & dans les places, désarma les bourgeois. Il fit entrer dans la ville trois compagnies d'infanterie, sous les ordres de S. Remy, de S. Martin surnommé le Luthérien, & de Noizy; il renversa les autels, brisa les images, & fit faire l'inventaire de l'argenterie, qui étoit dans les Eglises, en présence du premier Magistrat de la ville, du Procureur du Roi, & d'Etienne Lalamant-Vouzay maître des Requêtes, qui se trouva par hasard dans la ville. Il fit aussi traîner dans les ruës par dérision une image, qu'il avoit fait enlever de l'église de Notre-Dame de Salles, où il y avoit toûjours un grand concours de peuple, & il la fit brûler dans la ruë d'Orron.

Le même jour Mongommery fit sommer la garnison de la tour de se rendre. L'ayant refusé, il lui fit voir des canons, qu'on trouva dans la ville, & qui étoient à terre, parce qu'on les regardoit comme inutiles. En même tems il plaça des arquebusiers dans le clocher de Notre-Dame de Salles, qui dominoit sur la tour de la ville. Les soldats effrayés, qui auroient pû se défendre plus long-tems, capitulerent, obtinrent vies & bagues sauves, & se rendirent.

Au bruit que fit cette expédition, la terreur s'empara des esprits dans les places voisines; & on envoya d'Issoudun, de Meun & de Vierzon, des députez à Mongommery, pour lui promettre de faire tout ce qu'il exigeroit. Comme ce Général

CHARLE IX. 1562.

étoit pressé, il négligea de profiter de ces avantages; & cette négligence fut dans la suite très-préjudiciable au parti Protestant. Il enleva tout l'argent qui se trouva dans les caisses du Roi, qui montoit environ à 24000 écus d'or; il emporta toute l'argenterie, & s'en retourna auprès du prince de Condé, laissant la ville au pouvoir des Protestans, sous les ordres de Miraillet.

Le Prince voyant que les Triumvirs, qui étoient partis de Paris avec l'armée, ne venoient pas droit à lui, mais qu'ils prenoient le chemin de la Sologne, jugea avec raison qu'ils pensoient à reprendre la ville de Bourges. Il y envoya Jean d'Hangest seigneur d'Ivoy, frere de Genlis, qui y arriva au mois de Juin avec 2000 hommes de pied & trois compagnies de cavalerie, conduites par Sarcelles, S. Remy & Fumée.

Ivoy prit d'abord la ville de Meun, & maltraita les ecclésiastiques qui y étoient. Il s'empara de Saint Florent, & du Coudray, dont le Seigneur appellé George Dupuy mourut de peur. Il essaya de prendre Issoudun, mais sans succès. Car après avoir fait brêche à la muraille, lorsqu'il étoit prêt à attacher les échelles, il apprit que la Brosse qui étoit parti de Blois avec 1500 chevaux, étoit déjà arrivé à Romorantin. Sur cette nouvelle, il fit prendre les devants à son artillerie, & il leva le siége de grand matin. Ses troupes, accoûtumées à voler & à piller, en murmurerent & se plaignirent hautement: le soldat fâché de se voir enlever une proye qu'il étoit sur le point de saisir, porta la licence jusqu'à dire, qu'Ivoy avoit reçu des habitans d'Issoudun une grosse somme pour lever le siége. Au mécontentement & aux murmures succeda, après deux émeutes, une vraye sédition. Les troupes rentrées dans Bourges investirent la maison d'Ivoy, & demanderent qu'on leur donnât pour Commandant Haumont, brave capitaine. Celui-ci se défendit modestement d'accepter cet emploi, fit entendre aux soldats le danger où ils exposoient leur parti, leur fit payer ce qui leur étoit dû, & les réconcilia avec Ivoy.

La levée du siége d'Issoudun inspira tant de courage aux habitans, qu'ils appellerent aussi-tôt Charle de Barbançois de Sarzay. Il arriva le dixiéme de Juillet; & il maltraita fort les Protestans, contre lesquels il employa l'exil, les confiscations, la prison, la mort, & il brûla la maison où ils s'assembloient.

Le

Manifeste du prince de Condé.

Le prince de Condé voyant que le pillage des Eglises avoit rendu les Protestans extrêmement odieux, & que par tout ils étoient décriés & en horreur, comme auteurs, fauteurs, ou partisans des erreurs les plus monstrueuses; il publia le 5 de Juillet un memoire, dans lequel il avançoit que ces préjugez n'avoient point d'autre fondement, que les ruses, l'artifice & la manœuvre des Guises, qui voulant les faire regarder avec exécration, leur imputoient faussement d'être des Athées & des Anabatistes, ou des Libertins. Le Prince donnoit ensuite une confession abregée de sa foi, par laquelle il s'efforçoit de refuter ces calomnies, & de se laver de ces horribles impostures.

Lettre de la Reine au prince de Condé.

La Reine avant que de venir au camp avec le roi de Navarre, envoya Jacque d'Angennes seigneur de Rambouillet au prince de Condé, pour lui dire qu'elle étoit très-fâchée de n'avoir pû en venir à un accommodement: Qu'elle étoit forcée de venir avec le Roi au camp du roi de Navarre, & de faire entrer dans le royaume des troupes étrangeres: Qu'elle ne pouvoit empêcher le Parlement de Paris de declarer les Protestans coupables de rebellion & du crime de leze-majesté: Qu'elle avoit voulu lui faire sçavoir toutes ces choses, afin qu'il vît s'il n'y auroit pas encore quelque moyen de faire la paix.

Réponse du Prince.

Le Prince répondit à la Reine le 27 de Juillet. Quant au premier & au second article, il la supplioit de ne pas payer les services qu'il lui avoit rendus, par l'ingratitude & l'injustice qu'il y auroit à se declarer ouvertement pour un parti, contre lequel les Confédérés & lui avoient été forcés de prendre les armes pour conserver & maintenir l'autorité du Roi & de la Reine: il la conjuroit de ne pas souffrir que des troupes étrangeres entrassent dans le Royaume, & que le Parlement traitât les Protestans avec rigueur. Il ajoûtoit que la Reine devoit se souvenir que c'étoit par ses ordres & à sa priere, qu'il avoit ramassé tout ce qu'il avoit pû de Noblesse, & fait avec eux un Traité d'association, pour s'opposer à la conjuration des Triumvirs, qui avoient concerté avec l'Ambassadeur d'Espagne & autres, d'ôter à la Reine la Regence, & d'exclure du Conseil & de la Cour, les ministres les plus fidéles & les plus zelez pour le bien & la gloire de la France: Qu'elle avoit souvent traité

CHARLE IX. 1562.

avec lui de cette affaire, & par ses lettres, & par les personnes de confiance qu'elle lui avoit envoyées : Qu'il étoit en état de faire voir, & qu'il feroit voir en effet dans un manifeste, par des preuves autentiques & incontestables, & par des lettres écrites de sa propre main, qu'il n'avoit pris les armes, que pour obéïr à ses ordres, & se rendre à ses instances: Que par conséquent le crime de rebellion ne pouvoit tomber ni sur les Conféderés, ni sur lui : Que le Triumvirat abusoit du nom & de l'autorité du Roi, de la Reine, & du roi de Navarre, pour mettre le désordre dans le Royaume ; qu'ainsi ces trois hommes étoient la seule cause de tous les maux & de toutes les suites de la guerre : Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de faire cesser ces maux, que de faire observer l'Edit de Janvier purement & simplement ; & de procurer à tous les sujets de sa Majesté la sûreté & la liberté qu'ils avoient droit de demander. Cette lettre étoit écrite de la propre main du Prince & signée par Coligny, Hangest de Genlis, & autres. Le prince de Condé craignant l'Arrêt du Parlement de Paris avoit déjà envoyé le 18. de Juillet un memoire daté d'Orleans ; & il l'avoit fait mettre cinq jours après entre les mains de Philippe du Puy de Saint Valerien conseiller. Ce memoire contenoit ses motifs de récusation contre les principaux d'entre les Conseillers, & presque tous les Présidens, comme suspects de partialité.

Déclaration du Roi contre les Protestans.

Quatre jours après parut une Déclaration du Roi, enregistrée & confirmée par Arrêt du Parlement. Sa Majesté declaroit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orleans les avoient prises contre le Roi & la Reine : Que par conséquent ils étoient rebelles & ennemis publics ; & comme tels, ils étoient condamnez à perdre la vie & les biens ; à être privez de tous les honneurs & de toutes les prérogatives qu'ils tenoient du Roi ; & pour les couvrir d'une éternelle ignominie, eux & leurs descendans déclarés incapables de posseder aucune charge ; enfin tous leurs biens confisquez au profit du Roi. On exceptoit de ce nombre le prince de Condé, qu'on supposoit n'être pas libre, mais détenu comme prisonnier par les Rebelles.

Le prince de Condé sollicite des secours en Allemagne.

Quoique le Prince eût prié la Reine de ne pas souffrir l'entrée des troupes étrangeres en France, qui ne pouvoit, disoit-il, être que très-préjudiciable au Royaume ; cependant comme

il avoit déjà envoyé d'Andelot en Allemagne, pour solliciter des secours, il envoya Gaspard Schomberg, jeune Gentilhomme Allemand à Wolfang prince de la Maison Palatine, & duc de Deux-Ponts, avec une lettre en datte du dernier de Juillet, dans laquelle il lui exposoit la triste situation des affaires du Royaume, & le prioit de hâter les secours qu'il avoit promis.

Manifeste de ce Prince.

Le huitiéme d'Août, le Prince publia un Manifeste pour se justifier avec les Confédérés contre l'Arrêt du Parlement, qu'il prétendoit injustement rendu. Il relevoit, comme un artifice odieux, l'affectation qu'on avoit eüë de ne le pas comprendre dans l'Arrêt; & il faisoit observer que le prétexte ridicule qu'on avoit allégué, n'avoit été inventé que pour charger les Confédérés des calomnies que ses ennemis n'avoient osé lui imputer. Il ajoûtoit que les peines prononcées dans l'Arrêt auroient été plus justement décernées contre le parti des Guises; puisqu'ils avoient été convaincus d'une conspiration secrette, tramée depuis peu en Provence, entr'eux & Fabrice Serbellon gouverneur d'Avignon pour le Pape, par l'entremise de François Perussis de Lauris Président au Parlement d'Aix; & qu'Entragues & Leydet, qui étoient à la tête de la faction, avoient été condamnez à mort: Qu'ils avoient tenté la même chose en Dauphiné par les intrigues de Mantil leur émissaire; afin que s'étant rendus maîtres de ces deux puissantes Provinces, ils pûssent impunément y troubler la paix, & la tranquilité publique.

Le Prince répetoit dans ce manifeste ce qu'il avoit dit auparavant: Que les Protestans & lui avoient pris les armes par les ordres de la Reine; & qu'elle leur avoit envoyé Bouchavane avec des lettres de créance, pour leur dire de ne pas mettre bas les armes, que le parti des Guises ne fût désarmé, & qu'on n'eût vû plus clairement quels étoient leurs desseins.

Il s'adressoit ensuite aux Allemans & aux Suisses; & il prioit ceux qui étoient déjà venus, ou qui devoient venir au secours de ses ennemis, de se souvenir de l'ancienne gloire de leur nation; de ne pas perdre la réputation de justice & d'équité, qu'ils avoient acquise, & de ne pas s'attirer les justes reproches qu'on pourroit leur faire, d'être entrez en France, & d'y avoir porté les armes pour une cause injuste, pour les ennemis jurés du Roi, pour des princes étrangers, pour des

CHARLE IX. 1562.

partisans du Pape & de l'Eglise Romaine, contre la bonne cause, contre les sujets du Roi les plus fidéles, contre un prince du Sang, contre ceux qui faisoient profession de la Religion épurée.

Lettre des Seigneurs Protestans à l'Empereur.

Dans le même-tems, les Seigneurs associés au prince de Condé écrivirent à l'empereur Ferdinand. Ils répetoient ce qu'ils lui avoient déja écrit, sur ce qui avoit donné lieu aux troubles excités dans le Royaume; ils tâchoient de faire sentir la justice de leur cause; ils se justifioient des faux bruits & des accusations calomnieuses qu'on répandoit contr'eux, & ils supplioient sa majesté Imperiale de vouloir bien prendre la défense d'une si bonne cause; & de rappeller par un decret Imperial les troupes auxiliaires qui étoient au service du parti des Guises, & par conséquent sous les ordres du Triumvirat.

Troupes auxiliaires d'Allemagne & de Suisse pour le service du Roi.

En effet, Philippe Rhin-grave comte de Salms, & le comte de Rockendorff étoient déja arrivés pour servir sous le duc de Guise avec leurs compagnies & leurs regimens d'infanterie & de cavalerie, & ce Prince avoit déja reçû un bon nombre de Suisses. Le roi de Navarre avoit fait venir à Paris dès le mois de Février Guillaume Frulick, capitaine d'une grande réputation parmi les Suisses; & il l'avoit renvoyé dans son payis pour faire des levées de soldats. Les Triumvirs avoient mandé à l'Ambassadeur du Roi en Suisse, de solliciter des secours. Enfin on venoit d'envoyer le Seigneur de Pasquieres du Dauphiné qui avoit depuis peu été honoré du collier de l'Ordre, pour prier les Suisses d'ajoûter six enseignes aux quinze qu'on avoit demandées.

On trouva de l'opposition de la part des Cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse, de Glaris & d'Appenzel, qui prétendoient que pour appaiser les troubles excités en matiere de Religion, il falloit employer tout autre moyen que celui des armes; & que sans manquer à la foi des traités, ils pouvoient, & devoient s'excuser honnêtement d'envoyer les secours qu'on leur demandoit. Mais le crédit de Frulick & celui des cinq petits Cantons Catholiques, appuyé des instances du Nonce du Pape, & de l'Ambassadeur d'Espagne, l'emporta; & on résolut de faire des levées. On avoit mis d'abord la condition, que les payemens se feroient à Soleure; & Frulick eut encore assés de pouvoir pour faire supprimer cette condition. On choisit

les Officiers, selon la coûtume, le 11 de Juin. Ayant reçu la paye, ils se mirent en chemin le 8 de Juillet, après avoir obtenu de Marguerite de Parme gouvernante des Pays-bas, la permission de passer par la Franche-Comté. C'est le plus court chemin; mais on accorde rarement cette permission, qui ordinairement cause des méfiances & des soupçons.

CHARLE IX. 1562.

Le prince de Condé presse les secours d'Angleterre.

Le prince de Condé voyant que les Triumvirs se fortifioient de jour en jour par l'arrivé de ces troupes, fit promptement suivre Briquemaut par Robert Stuart Ecossois, homme d'esprit, habile & vif; avec ordre d'aller en diligence en Angleterre pour presser la Reine au nom du Prince & de ses associés, de faire incessamment partir les secours qu'elle avoit promis.

Quelque-tems après, le Roi manda aux Echevins d'Orleans de venir, pour sçavoir de lui-même ses intentions, & recevoir ses ordres. Le prince de Condé en fut très-choqué. Il écrivit au Roi & à la Reine, pour se plaindre de l'injure qu'ils lui faisoient; de ce qu'ils payoient ses services d'ingratitude; qu'ils ne lui adressoient pas directement leurs ordres; qu'ils se laissoient tourner au gré de leurs ennemis; & qu'ils souffroient qu'on traitât si indignement un Prince, qui avoit rendu tant de services au Roi, à la Reine, & à l'Etat.

Il écrit au prince de Hesse.

Le Prince écrivit encore le 26 d'Août à Philippe prince de Hesse. Il lui marquoit qu'il avoit appris avec joye par les lettres d'Andelot son oncle, la disposition où il étoit de rendre service au Roi & aux Protestans; il l'en remercioit, & le prioit de ne leur point manquer dans une occasion si pressante, & de ne pas abandonner une cause si juste: l'assûrant que le Roi & le Royaume n'oublieroient jamais un service si important, & si nécessaire dans les tems fâcheux où ils se trouvoient, & qu'ils lui en seroient éternellement obligés.

Il obtient des princes de l'Empire des troupes & de l'argent.

Il lui envoya ensuite Gaspard de Schomberg, avec ses instructions, & ses pouvoirs; & il obtint par son moyen, non-seulement la permission de lever des troupes en Allemagne, mais encore cent mille écus d'or, que les princes de l'Empire lui accorderent pour faire ces levées.

Situation des affaires dans le Poitou.

Cependant le maréchal de Saint André marchoit avec son armée à l'*Augustorit des Pictes*, qui du nom de la province du Poitou, dont elle est la capitale, s'appelle aujourd'hui Poitiers.

CHARLE IX. 1562.

Le 13 d'Avril, Alexandre Godion des Eſtangs, miniſtre, lut publiquement & publia la proteſtation du prince de Condé. Ce fut comme le ſignal & le commencement des troubles : ils augmenterent tellement à l'arrivée de François comte de la Rochefoucault, & enſuite à celle de Belleville & de du Vigean, qui paſſerent par Poitiers avec les troupes qu'ils conduiſoient à Orleans, que Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur de la province, fut obligé de ceder, & de ſe retirer à Niort. Le même jour qui étoit le 21 d'Avril, Etienne Chevalier, Seigneur des Prunes, homme de probité, prépoſé à la levée des droits du Roi dans les provinces, s'empara du château de Poitiers, où il avoit fait tranſporter ſa caiſſe, & en confia la garde à François Pineau, receveur général de la province.

La licence croiſſant de jour en jour, on ſuborna d'abord des enfans, pour attaquer les Egliſes pendant la nuit ; enſuite Lancelot du Bouchet ſeigneur de Sainte Gemme, que le prince de Condé avoit envoyé d'Orleans, pour commander dans la ville, étant arrivé, on en ôta les clefs aux bourgeois le 22 de Mai ; & on poſa des corps de garde au gré du Commandant. Quatre jours après pluſieurs des étudians en Droit demanderent le couvent des Cordeliers, dans lequel il y avoit une bonne proviſion de bled, de vin & de lard, ſous prétexte d'en faire un Prêche : l'ayant obtenu, ils le pillerent. Le lendemain devenus plus inſolens par l'arrivée de Grammont, qui conduiſoit des troupes au prince de Condé ; ils coururent aux Egliſes, & en abattirent les autels & les ſtatuës ; ils traînerent dans les ruës quelques-unes de celles, pour qui le peuple avoit le plus de vénération, & ils les brûlerent ; l'argenterie des Egliſes fut enlevée, & on ne fit l'inventaire que d'une très-petite partie ; car on n'en mit ſur le memoire que pour trois cens vingt livres.

Comme on avoit raiſon de ſe défier de Pineau, Sainte Gemme tenta avec le ſecours de Grammont, de ſe rendre maître du château. Il fit donc ſommer Pineau de le livrer ; mais celui-ci s'en défendoit ſur l'obligation qu'il avoit de conſerver les deniers du Roi qui lui étoient confiés. Grammont lui offrit toutes ſortes d'aſſurances ; enfin on ſe contenta du ſerment que Pineau prêta entre les mains de Sainte Gemme.

Enſuite Grammont étant parti pour Orleans avec trois

compagnies d'infanterie, le bruit courut que la garniſon chaſſée de Tours, & pourſuivie par le comte de Villars, venoit à Poitiers ſous la conduite de la Coudre. Auſſi-tôt il s'éleva une ſédition, les habitans ne voulant pas recevoir dans leur ville des ſoldats du dehors. Cependant les eſprits ſe trouvant partagés, on donna toute l'autorité à Sainte Gemme. Il s'en ſervit pour faire entrer dans la ville Champagnas, qui venoit du Limouſin avec 60. chevaux, & les troupes errantes, qui venoient d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours, & de Chinon, ſous les ordres de Jacque de Beauveau Tigny, de Jean Renard Minguetiere, de Louis Mangot de la Brêche, de la Tour de Bourneſeaux, de Corneille Scot, de la Riviere, & des freres de Beſſay.

Sainte Gemme appuyé de ces troupes ſomma Pineau de lui rendre le château. Celui-ci l'ayant refuſé, Sainte Gemme fit venir du canon: mais Pineau ayant promis le lendemain de garder le château au nom du Roi, ſans préjudicier à aucun des deux partis, on lui accorda une ſuſpenſion d'armes. Cependant la Rochefoucalut étant revenu d'Orleans le 17 de Juillet, on fit ſur le ſoir une nouvelle tentative, pour prendre le château; mais l'affaire fut encore accommodée.

Priſe de Poitiers.

La Rochefoucault étant parti pour l'Angoumois & la Saintonge, dans le deſſein de hâter les ſecours, dont la ville de Poitiers avoit beſoin (comme il le reconnut par la revûë qu'il fit de ce qu'il y avoit de troupes) Villars envoya deux fois un Hérault d'armes au nom du roi de Navarre, Lieutenant général du royaume, pour ſommer les habitans de ſe rendre. Ils parurent d'abord accorder ce qu'on leur demandoit, ſoit pour ſe préparer une excuſe, ſoit par crainte du danger où ils étoient expoſez; & dans une aſſemblée publique de la ville, ils furent d'avis que Sainte Gemme livrât la place au roi de Navarre. Mais Sainte Gemme, qui ſelon toutes les apparences agiſſoit de concert avec les habitans, ne paroiſſant point; Jacque Herbert, Maire de la ville, dit au Hérault au nom de ſes collegues, qu'ils n'avoient plus ni les clefs ni le commandement de la ville; qu'au reſte ils étoient & ſeroient à l'avenir, comme ils l'avoient toûjours été, les très-humbles ſerviteurs & ſujets du Roi.

On mit enſuite le feu à l'Egliſe de ſaint Cyprien, qui étoit

CHARLE IX. 1562.

trop près de la ville, & qui incommodoit; on y fit entrer les troupes envoyées de Niort & de Saint Maixant; & Fontfroide avec 40 Cavaliers. Le comte de Villars fit attaquer la ville du côté de la porte de ſaint Lazare, par Melchior Deſprez Sieur de Monpeſat, ſon gendre & par Antoine de Richelieu; mais il fut repouſſé.

Le lendemain il fit pour la troiſiéme fois ſommer la ville de ſe rendre; & il voulut faire croire qu'il avoit quelques intelligences ſecrettes avec Bourneſeaux, & les Beſſay. Il reſſerra la ville de plus près; & ayant conduit une tranchée ſans aucune perte, il fit dreſſer une batterie de deux gros canons, contre le château, & d'un troiſiéme contre la porte Saint Lazare. Il fit auſſi tellement diſpoſer ſur une petit éminence 6 grandes coulevrines, & cinq pieces de campagne, que les ſoldats, qui alloient de côté & d'autre dans les ruës de la ville, en étoient fort incommodez.

Enfin la brêche étant faite, & le maréchal de Saint André étant venu au camp le premier Août de grand matin, on donna l'aſſaut. Les aſſiégez le ſoûtinrent avec beaucoup de valeur, & ils perdirent le capitaine Lago, excellent homme de guerre. Les aſſiégeans, qui ſe retiroient, furent rappellez par le ſignal d'un coup de canon, qu'on tira du château. Alors parut la trahiſon de Pineau, qui dreſſa les batteries du château contre le dedans de la brêche, pour empêcher les aſſiégez de la défendre. Lorilloniere fils de Verac, jeune homme très-brave, y fut tué.

Ainſi la muraille étant dégarnie, & la garniſon diſperſée dans les ruës de la ville ne cherchant qu'à ſe ſauver, les aſſiégeans y entrerent. On combattit encore quelque-tems avec beaucoup de valeur; mais enfin le brave Mangot ayant fait rompre à propos les barrieres, qui fermoient la porte de S. Cyprien, il déroba à la fureur des vainqueurs plus de 600 ſoldats, avec leſquels il ſe joignit le lendemain aux troupes, que la Rochefoucault amenoit au ſecours de Poitiers, & qui arriverent trop tard.

Saint André ayant abandonné la ville à la furie du ſoldat, il n'y eut point de cruautez qu'on n'exerçât durant huit jours. Herbert Maire de la ville fut pris lorſqu'il fuyoit, & fut pendu, parce qu'il avoit refuſé d'en rendre les clefs. Ce n'étoit pas

sa faute, puisqu'il ne les avoit pas, & qu'il ne pouvoit les avoir, Jean le Breton son prédécesseur les ayant données à Sain-Gemme.

CHARLE IX. 1562.

Après la prise de Poitiers, on se rendit maître de Chauvigny, château de l'Evêque, à cinq lieuës de la ville. Vingt soldats qui y étoient enfermés le défendirent vigoureusement; ils capitulerent, & on leur promit la vie sauve; cependant ils furent tous pendus.

De là on envoya Bourdeilles, avec de la cavalerie legere, à la Tremoille, lieu qui a donné le nom à une des plus illustres maisons de France; il pilla Saint Savin, & Moilleron. Dulis & Vitray de Fontenay-le-Comte, y firent un horrible carnage, avec une troupe de payisans qui se joignirent à eux. Mais Corneille Scot, qui s'étoit fort distingué dans la défense de Poitiers, trouva finement le moyen de les en punir. Il feignit d'être du nombre de ceux, qui poursuivoient les Protestans; il assembla au son de la cloche un grand nombre de ces payisans également crédules & avides de sang & de butin; il les fit tomber ensuite dans une embuscade qu'il leur avoit dressée, & il en fit un grand massacre.

Le maréchal de Saint André partit de Poitiers le 13 d'Août pour aller faire le siége de Bourges. L'armée du Roi, commandée par le duc de Guise, y étoit arrivée deux jours auparavant. La ville de Bourges est grande, & sa situation est importante. En la prenant on incommodoit fort Orleans, qui n'en est qu'à vingt lieuës. On commença par faire le dégât dans la campagne, & à s'assurer des autres places du Berry. Le 15 d'Août Ivoy & les Echevins de la ville furent sommez de rendre la place. Il y avoit dans le camp du duc de Guise 15000 hommes de pied & 3000 de cavalerie. Il y eut au commencement plusieurs sorties, & de legeres escarmouches, presque toûjours au desavantage de l'armée royale.

Siége de Bourges.

La premiere attaque fut du côté de saint Ursin; & l'on y perdit Roch Chasteigner, sieur de Touffou capitaine aussi distingué par sa valeur, que par sa naissance: il fut universellement regreté. L'armée reçut alors de nouvelles troupes, & 10 canons. Les assiégez au nombre de 500 firent une sortie; Antoine de Richelieu colonel d'infanterie appella en

CHARLE IX. 1562.

duel Saint Martin de Brichanteau; celui-ci bleſſa ſon adverſaire; & pour marque de ſa victoire, il remporta ſon caſque. Enſuite on commença à battre les murs avec 21 pieces de batterie; on tira pendant le jour plus de 714 coups de canon; la nuit ſuivante, la brêche fut reparée & remplie de terre.

Sur ces entrefaites l'Amiral de Coligny ayant appris qu'on faiſoit venir de Paris du canon, des boulets, & de la poudre, & que le duc de Guiſe avoit détaché, pour eſcorter ce convoi, quatre compagnies de cavalerie de Nicolas de Lorraine comte de Vaudemont, de Philbert de Marſilly de Sipierre, d'Artus de Coſſé de Gonnor, & de René de Lorraine marquis d'Elbœuf, avec ſix enſeignes d'infanterie; il partit d'Orleans avec un camp volant & ſurprit l'eſcorte vers Châteaudun: il en diſſipa une partie, tailla l'autre en pieces, & fit pluſieurs priſonniers, au nombre deſquels ſe trouverent du Châtelet ſieur de Thon, & Trockmorton, Ambaſſadeur de la reine d'Angleterre; on le conduiſit à Orleans, où il fut reçu avec beaucoup de politeſſe. L'Amiral prit auſſi le convoi; mais n'ayant pas de chevaux pour le tranſporter en lieu de ſûreté, il fit mettre le feu à la poudre & crever les canons.

Le duc de Guiſe, deſeſperant de prendre la ville de force, tant à cauſe de la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégez, que faute de munitions, n'étant pas d'ailleurs en état de reparer la perte qu'il venoit de faire du convoi, réſolut de tenter toute ſorte de moyens, pour n'être pas obligé de lever le ſiége. Le duc de Nemours entra par ſes ordres en négociation avec d'Ivoy; il lui fit de magnifiques promeſſes, pour lui & pour les ſiens; & lui expoſa tout ce qu'il devoit eſperer du Roi & de la Reine. Comme il lui donnoit ſa parole, un Gentilhomme qui étoit preſent, lui demanda d'un ton inſultant, s'il la tiendroit avec autant de religion qu'il avoit tenuë celle qu'il avoit donnée à Châteauneuf dans l'affaire d'Amboiſe: puis il lui reprocha en face ſa mauvaiſe foi & ſa perfidie; & peu s'en fallut qu'il ne le tuât.

Enfin François de Montmorency maréchal de France, Philippe comte du Rhin, & Claude de l'Aubeſpine ſecretaire d'Etat, firent tant auprès d'Ivoy, qu'il leur promit de ſe rendre, pourvû que ce fût à des conditions avantageuſes. Tels

furent les articles que le Roi accorda le dernier jour d'Août: Qu'Ivoy, ses officiers, ses soldats, & les bourgeois de la ville auroient vies & bagues sauves, & une entiere liberté de conscience: Qu'on ne pourroit point les inquieter au sujet de la Religion, & de la prise d'armes: Que la garnison seroit conduite en sûreté à l'armée royale: Qu'on la garentiroit de toute insulte, & qu'elle seroit mise sous la protection du Roi de Navarre, Lieutenant général du Royaume: Qu'on ne pourroit inquieter Ivoy & ses officiers, sous prétexte de l'enlevement des deniers du Roi, & de l'argenterie des Eglises, dont il s'étoit servi par les ordres du prince Condé, pour les frais de la guerre: Que tous les Arrêts de la Cour du Parlement de Paris, & autres rendus à ce sujet, n'auroient point d'effet; & que comme d'Ivoy assûroit qu'il avoit prété serment au prince de Condé, qu'il prétendoit ne rien faire que pour le service du Roi, il lui seroit permis, en laissant sa garnison dans l'armée du Roi, d'aller trouver ce Prince: Qu'il seroit néanmoins obligé de revenir ensuite auprès de Sa Majesté, pour lui déclarer ses sentimens, & s'il vouloit purement & simplement lui promettre fidelité, & s'engager à son service: Que s'il ne le vouloit pas, il pourroit en toute sûreté se retirer chez lui. On ajoûta à cet article, que les officiers & les soldats de la garnison auroient la même liberté, à condition néanmoins qu'ils ne pourroient porter les armes contre le Roi, ni entrer dans aucune des villes ou places qui n'étoient pas tenuës ou gouvernées au nom de Sa Majesté.

A ces conditions, on ordonnoit à Ivoy de rendre la ville au duc de Nemours; ce qui fut exécuté le lendemain, malgré les plaintes & les murmures de la garnison. Quelques-uns des principaux officiers, comme S. Martin qui s'étoit battu avec Richelieu, la Porte S. Remy, & le colonel Brion, s'attacherent au duc de Guise; les autres, sous la conduite de Dampierre s'en allerent à Orleans, avec perte de quelques-uns de leurs gens, qui n'avoient pû les suivre. Quelques-uns accuserent Ivoy d'inconstance & de legereté, & il perdit sa réputation dans l'esprit de tout le monde. On disoit hautement, qu'au jugement des plus habiles gens de guerre, une ville aussi forte par sa situation, par sa garnison, & par ses provisions, auroit pû

CHARLE IX. 1562.

tenir plus long-tems. Jean de Monterud, lieutenant du prince de la Roche-ſur-Yon, entra dans la ville avec une nouvelle garniſon tirée de l'armée Royale. Auſſi-tôt il en chaſſa les Proteſtans, comme gens ſuſpects, & il abandonna leurs maiſons au pillage. Il ôta même à ceux qui demeurerent dans la ville, la permiſſion de s'aſſembler.

Les troupes d'Ivoy furent conduites, comme on en étoit convenu, à l'armée du Roi. Ivoy partit pour Orleans, après avoir fait ſçavoir au prince de Condé les raiſons de ſon retour. Le Prince ne voulut point le recevoir; & ſçachant qu'il ne venoit que pour ſe délier du ſerment qu'il lui avoit prêté, il lui fit dire de ne ſe point préſenter, parce qu'il ne vouloit en aucune ſorte favoriſer ſa perfidie: qu'il l'avertiſſoit ſeulement de réfléchir avec ſoin & avec attention ſur l'énormité du crime, que commettent ceux qui manquent à la fidelité qu'ils doivent à Dieu en matiere de religion. Ivoy, chargé de honte & de confuſion, retourna au camp du Roi, où ayant paſſé quelque tems, il ſe retira dans ſa maiſon, pour y mener une vie privée.

Troubles dans l'Angoumois, la Saintonge, & le payis d'Aunis.

Dans le même tems, il y eut de grands troubles dans l'Angoumois, dans la Saintonge, dans le payis d'Aunis, & dans les lieux voiſins. Les Proteſtans d'Angoulême avoient joui depuis le commencement de l'année de la liberté de tenir leurs aſſemblées. Mais auſſi-tôt que le comte de la Rochefoucault gouverneur de la province, fut parti pour Orleans, Hubert de la Rochefoucault-Martron, oncle paternel du comte, obtint du duc de Guiſe des lettres, qui lui ordonnoient de ſe rendre maître de la ville & du château. Il le tenta, mais inutilement, & il fut repouſſé par Jean Ponte, maire de la ville, par Rair qui tenoit le château, & par la Rochefoucault-Monguyon, & S. Severin, qu'on fit entrer dans la ville. Depuis ce tems-là les Proteſtans furent maîtres d'Angoulême. Enfin leurs ennemis ayant excité une ſédition, & s'étant emparés de la tour de S. Pierre, les Proteſtans ſaiſirent cette occaſion pour déſarmer les Catholiques, & les chaſſer de la ville, & en particulier Arnaud juge du lieu, & le Roux avocat du Roi.

Martron, fruſtré de ſes eſperances, ramaſſa des troupes commandées entr'autres par la Barbe S. Creſpin, homme décrié

pour ses vols & ses brigandages, & il se mit à ravager les terres, & à piller les maisons & les châteaux de la Noblesse du voisinage. Ce qui excitoit leur fureur étoit ce qui venoit d'arriver, lorsque Grammont avoit passé dans ce payis-là pour aller trouver le prince de Condé; car ses Gascons accoutumés à la licence & au pillage, avoient dépouillé les Eglises, abbattu les autels, brisé les statuës des Saints, & par un horrible sacrilege, ils avoient enlevé le corps de Jean comte d'Angoulême, ayeul de François I.

Ce Comte par la pureté de ses mœurs s'étoit acquis une réputation de sainteté, & peu s'en falloit qu'on ne l'honorât comme un bienheureux. Les Gascons faisant semblant d'être choqués & scandalisés de cette vénération, ou plûtôt dans l'espérance du butin, briserent le cercueil de plomb, & ayant trouvé le cadavre sec, mais entier, ils le mirent en piéces; & si on ne les en eût empêchés, ils auroient exécuté le dessein qu'ils avoient formé de le brûler, sous prétexte qu'il donnoit occasion à un faux culte, & à une espéce d'idolâtrie. Le plomb fut fondu, & par dérision plûtôt que pour en profiter, ils en firent des balles. Martron vengea l'injure faite à cet illustre mort sur les vivans, soupçonnés de professer la nouvelle religion, & particulierement sur Vulsan, qu'il haïssoit personnellement. Il ravagea & pilla les maisons & les biens de ceux qui avoient suivi le comte de la Rochefoucault. De-là Martron passa à Cognac sur la Charente, place fortifiée d'un château Royal, bâti par Francois I. & ornée d'un très-beau parc. Cognac étoit autrefois la demeure des gouverneurs de la province: les Protestans s'en étoient emparés, & ils tenoient publiquement leurs prêches dans l'église de S. Leger. Martron, que quelques habitans avoient fait venir en secret, étant près de la porte, fut découvert, & obligé de se retirer sans avoir rien fait, après avoir essuyé quelques coups de Fauconneau. Il s'enferma dans Châteauneuf. Aussi-tôt Montguyon & S. Severin ayant ramassé les troupes, qui venoient en grand nombre du Périgord & de la Saintonge, vinrent l'y assiéger le 14 de Juin, & prirent la place d'emblée. Martron, qui s'étoit retiré dans le château, voyant que la brêche étoit faite, demanda à capituler. Tandis qu'il gagnoit du tems, une contestation qui s'éleva entre les

CHARLE IX. 1562.

chefs des assiégeans, les força de lever le siége. Pendant ce tems-là, les soldats sans discipline coururent çà & là, & ne penserent qu'à piller; alors les bourgeois, quoique Protestans, craignant le pillage, & le ressentiment des gouverneurs établis par le Roi, aiderent à les chasser.

Cela arriva dans le tems que Poitiers fut pris. La garnison d'Angoulême en fut tellement effrayée, que quatre jours après, à la premiere sommation faite par Louis Prevôt de Sansac, ils rendirent la ville, à condition d'avoir vies & bagues sauves. Le lendemain Martron ayant laissé Nonac dans Châteauneuf, entra dans Angoulême; Sansac y vint deux jours après, & sous prétexte de punir les auteurs de la sédition, ils satisfirent leurs haines particulieres.

Nonac ne cessoit alors de piller & de ravager; il prit avec lui & s'associa Breniquet, qui fut depuis condamné à mort, la Croix connu par ses brigandages dans la seigneurie de Rochechouart, l'Aumosnier, le bâtard de Roc & la Grange. D'Ambleville entra dans Cognac, qui étoit abandonné; Philippe de Voluire baron de Ruffec, qui haïssoit les Protestans, en prit occasion de faire sentir à ses vassaux les effets de son injustice, de son avarice & de sa cruauté. Il fit aussi entrer des soldats dans Vertueil, séjour de Charlotte de Roye, femme du comte de la Rochefoucault.

Les Ministres de la Saintonge s'assemblerent le 25 de Mars à S. Jean, avec la Noblesse que le Comte y avoit fait venir, afin de consulter si l'Ecriture sainte permettoit de prendre les armes, pour se maintenir dans la liberté de conscience, pour délivrer le Roi & la Reine de la captivité où ils étoient, pour punir les violateurs des Edits du Roi & les perturbateurs du repos public. Comme il fut décidé que l'Ecriture le permettoit, la Noblesse parut sous les armes à Briou le 3 d'Avril, & elle choisit S. Martin pour la commander jusqu'à ce qu'elle se fût jointe au comte de la Rochefoucault. Charles Leopard Ministre fut celui de tous qui exhorta le plus fortement la Noblesse à prendre courageusement ce parti.

Ceux d'Oleron, de Marans & des isles d'Alvert avoient presque tous embrassé la Religion Protestante, & ils avoient peine à souffrir ceux qui pensoient differemment. Quelques-

uns de ceux-ci, irrités contre les partisans de la nouvelle doctrine, & animés sur-tout par les Ecclésiastiques, prirent les armes, & se rendirent maîtres de S. Pierre, place forte dans l'isle d'Oleron; mais ils en furent bien-tôt chassés avec perte, & il y eut un horrible carnage, quoique Jean Bouquin & Jean Huslé Ministres ne cessassent d'exhorter les habitans de l'Isle à épargner le sang de leurs concitoyens. Peu de tems après, le dessein de s'emparer de Bordeaux, dont nous parlerons dans la suite, ayant échoué, François de Pons de Mirembeau chevalier, que le prince de Condé avoit envoyé dans la Saintonge, pour y commander, essaya en vain de prendre Blaye. Il envoya ensuite Forteau de Soubise, excellent capitaine qui força Talmont à l'embouchure de la Garonne, & prit par adresse Bourg sur la Dordogne.

Au bruit de ces conquêtes, les payisans prirent les armes, & s'assemblerent à Pont-Auron. Mirembeau croyant s'être assûré de la jonction des deux rivieres, par les vaisseaux bien armés qu'il avoit fait venir d'Oleron, de Marans & d'Alvert, laissa Antoine Ponce de Bernueil son frere à Bourg, & s'en retourna; il défit à Sansac une partie de ces payisans, & il garda le commandement de la province jusqu'à l'arrivée du comte de la Rochefoucault.

Les Protestans le voyant arriver, conçurent de grandes espérances: mais les affaires changerent bien-tôt de face. Bernueil faisant une course, fut pris & mené à Bordeaux: la ville de Poitiers s'étant soumise, presque toutes les places se rendirent, & les Protestans se trouverent encore une fois réduits à de grandes extrêmitez. Ceux d'Angoulême & de Cognac ayant quitté ces places, les habitans de Pons, qui appréhendoient la garnison du château, en sortirent. Talmont & Bourg furent repris.

Dans ces conjonctures les Rochellois, suivant le conseil de Guy de Chabot seigneur de Jarnac, gardoient une espéce de neutralité. Quoique la plûpart fussent attachés à la doctrine des Protestans, & que le comte de Jarnac n'en fût pas éloigné, ils crurent qu'ils feroient mieux & plus sagement de ne pas entrer dans une guerre civile, & de défendre la liberté qui leur étoit accordée par les édits, sans bruit & sans effusion de sang,

CHARLE IX. 1562.

persuadés que la religion ne s'affermit point par les armes, dont le succès est toûjours douteux, & que si l'événement ne répondoit pas à leurs vœux, les Protestans non seulement se chargeoient de la haine publique, mais exposoient leur religion à un grand danger. Fondés sur ces raisons, & soûtenus par l'autorité & par l'exemple d'un des plus grands seigneurs du royaume, les Rochellois se contenoient dans les bornes de leur devoir. Ceux qui n'étoient pas contens de cette conduite, attribuoient l'indifference & la patience de Jarnac au ressentiment qu'il avoit de la mort de Charles de Chabot de Ste Foy son frere, que les Protestans avoient tué.

Le comte de la Rochefoucault affligé de ces mauvais succès, & très-embarassé des difficultez extrêmes où se trouvoit son parti, envoya Bordet au seigneur de Duras [1], pour hâter son arrivée en Saintonge, afin de reünir leurs troupes, & d'aller au secours du prince de Condé. Sur ces entrefaites on attaque Talmont au commencement de Septembre, & on est obligé d'en lever le siége.

On décide que les Protestans peuvent prendre les armes.

Dans ce même mois, plusieurs qui avoient d'abord suivi le prince de Condé, se retirerent dans leurs maisons, disant qu'on ne pouvoit en conscience porter les armes contre son Roi, quoique mal conseillé, & quoique retenu dans une espéce de captivité. La Rochefoucault assembla un synode à Saintes [2], capitale de la Saintonge, où assisterent environ soixante Pasteurs ou Ministres. La question fut agitée avec soin, & après avoir balancé les raisons pour & contre, on décida enfin unanimement, que la prise d'armes faite par les ordres de la Reine, contre les ennemis du Roi & du royaume, qui avoient enfraint les édits de Sa Majesté, étoit juste, légitime & même nécessaire.

Belleville, un des plus grands seigneurs du payis, qui s'étoit acquis une très-grande réputation par sa science, & par son éloquence naturelle, étoit d'un sentiment contraire, & il avoit envoyé au synode d'excellens mémoires sur cette question. Le synode y répondit par un autre mémoire, qui renfermoit

1 Symphorien de Durfort seigneur de Duras, colonel des legionnaires de Guyenne. On a dit dans une note précédente, tome II. ce que c'étoit que ces legionnaires. *Voyez la Milice Françoise* du P. Daniel.

2 L'Auteur observe qu'on l'appelloit autrefois Milan.

un

un grand nombre de raiſons très-recherchées ; & il députa Charles Leopard, un des Miniſtres du ſynode, homme vif, au comte de Jarnac, pour tâcher de lui faire changer de ſentiment : mais ce fut en vain.

Après le ſynode, il y eut dans les eſprits, une ſi grande ſécurité, ou plûtôt un ſi grand abattement, que Châteauroux, qui n'avoit avec lui qu'une poignée de ſoldats, s'étant approché de S. Jean le 23 de Septembre, y fut reçu ſans coup férir, à condition qu'il ſeroit libre à un chacun de ſortir de la place avec ſes armes, & d'aller où il voudroit, ſans qu'on touchât à ſes biens, & qu'on laiſſeroit à ceux qui reſteroient, la vie, les biens, & une entiere liberté de conſcience. Ces conditions furent en quelque façon obſervées, tant que Châteauroux reſta dans la place ; mais après ſon départ, le commandement ayant été confié à Louis la Barte, de Chinon, & à Antoine de Richelieu [1], les Proteſtans furent maltraités, & on n'eut plus aucun égard à la capitulation.

Le comte de la Rochefoucault voulant avant ſon départ ſe ménager un lieu de ſûreté, où il pût ſe retirer en cas de beſoin, tenta, mais inutilement, de prendre la Rochelle ; De-là il tourna vers Pons, dont il prit la ville & le château ; & il ſe prépara à faire le ſiége de S. Jean. Tandis qu'il abattoit les dehors de la place, que Richelieu de ſon côté renverſoit les moulins & les fauxbourgs, & qu'en ruinant d'une maniere déplorable les malheureux habitans de ce lieu, l'un ſe préparoit à attaquer, & l'autre à ſe bien défendre, la nouvelle que la Rochefoucault reçut de la défaite de Duras, dont nous allons parler, lui fit abandonner ſon entrepriſe.

Les Proteſtans de Limoges avoient joüi tranquillement juſqu'au mois d'Avril de la liberté que les Edits leur donnoient de s'aſſembler dans le fauxbourg ; mais comme on découvrit le deſſein qu'ils avoient pris de s'emparer de la ville, ils en furent chaſſés & obligés de ſe retirer à Confolant. Auſſi-tôt les Catholiques démolirent le lieu où ils s'aſſembloient, & mirent le feu aux bancs & à la chaire du Miniſtre, comme ils avoient appris qu'on avoit fait à Paris.

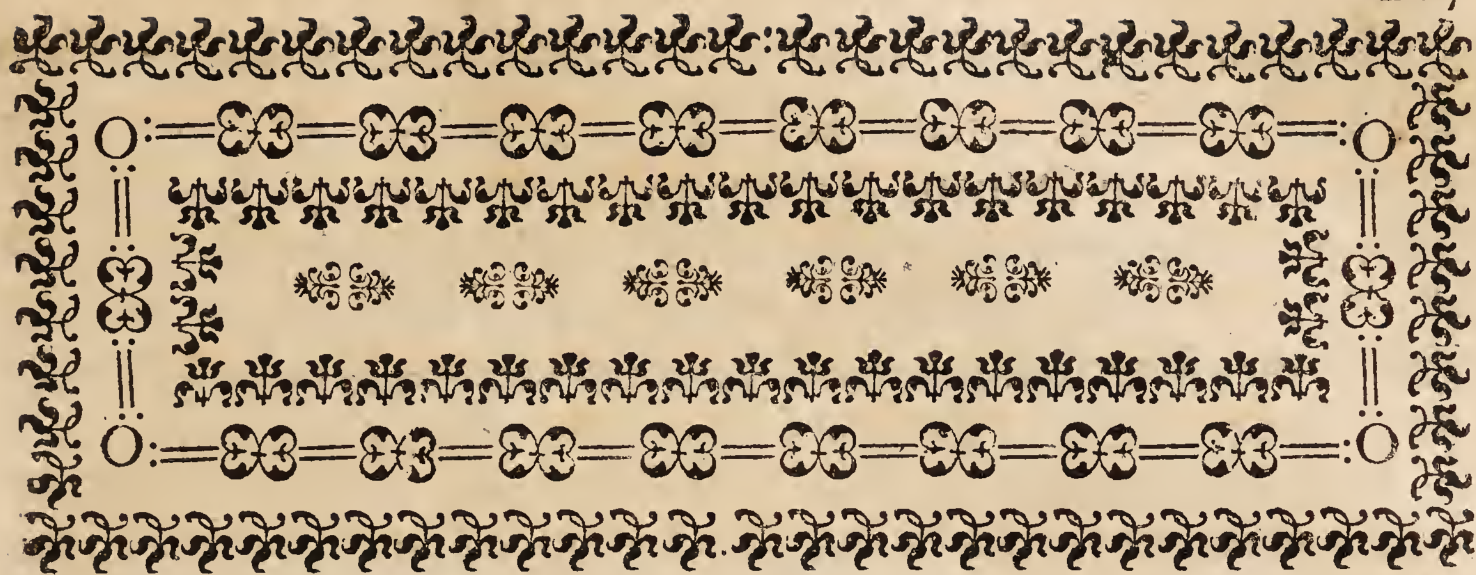
1 Antoine du Pleſſis de Richelieu, que M. de Thou appelle *Excucullatum*, (défroqué) pour le diſtinguer de François, ſurnommé *le Sage*, qu'il appelle *Nicolas*.

CHARLE IX. 1562.

Peu de tems après, les habitans de Châlus & les payisans du voisinage vinrent assiéger Monbron, où Gore s'étoit enfermé avec trente soldats. Celui-ci n'étant pas en état de résister, capitula; on lui accorda la vie sauve pour lui & pour ses gens: mais cette condition fut mal observée, car les Châlusiens les accusant d'avoir les premiers manqué à leur parole, les tuerent tous, à la réserve de Gore.

Depuis ce tems-là les Protestans du Limousin furent très-maltraités: mais Gilbert de Levy de Ventadour, le plus grand seigneur de la province, & qui en étoit gouverneur, étant venu, ils furent dans la suite traittés avec plus de douceur & d'équité.

Fin du trentiéme Livre.

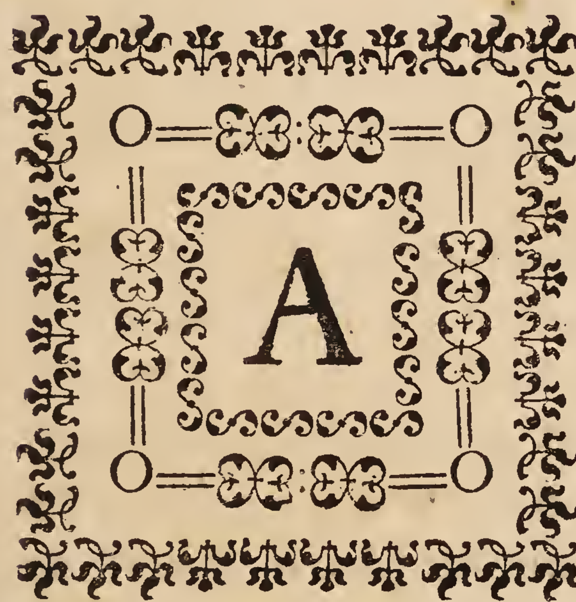


HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-UNIEME.

CHARLE IX. 1562.

On délibere si on fera le siége d'Orleans ou de Roüen.



APRE'S avoir pris Bourges, & coupé un bras aux Protestans (c'est l'expression dont se servoit le parti des Guises) les chefs de l'armée Royale tinrent conseil, pour déliberer de quel côté ils conduiroient les vainqueurs. Plusieurs, enflés des heureux succès de leurs armes, furent d'avis d'attaquer Orleans, le principal Fort des ennemis, & le lieu où le prince de Condé faisoit son séjour ordinaire. Ils disoient, pour appuyer leur sentiment : Que les deux chefs, qui animoient & faisoient mouvoir tout le corps des Protestans, le Prince, & l'Amiral, étant dans cette place, si on pouvoit s'en rendre maître, ce seroit couper les nerfs de ce corps, l'affoiblir, & le rendre immobile; que

CHARLE IX. 1562.

les troupes auxiliaires, que les Proteſtans attendoient, étoient ſur les frontieres, attentives à ce qui ſe paſſoit; & que ſi elles apprenoient qu'Orleans fût inveſti, elles s'en retourneroient auſſi promptement dans leur payis, qu'elles ſembloient avoir d'ardeur & d'empreſſement, pour entrer en France: Que le Roi avoit aſſez de forces pour prendre cette ville; puiſqu'ayant poſté 2000 hommes de pié à la porte de l'eau (qui eſt comme un Fort qui défend l'entrée du pont de l'autre côté de la Loire) pour reſſerrer la ville de ce côté-là, il reſteroit encore plus de 12000 hommes d'infanterie, & 2000 de cavalerie, qui ſeroient plus que ſuffiſans pour commencer & continuer le ſiége, juſqu'à l'arrivée des autres troupes qui étoient déja en chemin; que la place n'avoit point de dehors, que ſon foſſé n'étoit ni profond ni bien revêtu, & que les fortifications, qu'on avoit commencées à élever dans les iſles, étoient très-foibles; que la ville n'avoit de bon que ſon rempart; mais qu'une batterie de trente canons, qui ſeroit bien ſervie pendant ſix jours, ſuffiroit pour y faire brêche. Ils ajoûtoient qu'il falloit hâter cette expédition, former le ſiége avant que les Proteſtans euſſent élevé & perfectionné les fortifications qu'ils avoient commencées, & ne leur pas donner le tems de rendre imprénable une place, qu'il étoit alors très-aiſé de forcer: Qu'Orleans étant dans le cœur du royaume, ſa conquête étoit très-importante, pour la ſûreté de toute la France, & qu'en l'ôtant des mains du prince de Condé, ce ne ſeroit pas ôter une épine du pied, mais tirer une fléche mortelle, qui perçoit les parties nobles, & empêchoit la reſpiration.

Ceux des Généraux, qui étoient d'un avis contraire, diſoient: Qu'il y avoit dans Orleans deux régimens de Provençaux & de Gaſcons, qui faiſoient plus de trois mille hommes de pied, environ ſix cens de la garniſon de Bourges, plus de quatre cens chevaux d'élite de la Nobleſſe, ſans compter les habitans en état de porter les armes; qu'il y avoit en tout plus de ſept mille hommes de troupes reglées, auſquels le Roi n'avoit pas aſſez de troupes à oppoſer; parce qu'ils faudroit les partager ou pluſieurs corps: Qu'en vain on entreprendroit un ſiége de cette conſéquence, ſi on n'avoit auparavant pourvû à tout ce qui étoit néceſſaire; ſi on n'avoit pas au moins cent mille livres de poudre, douze mille boulets, & deux mille pionniers;

& que quelque diligence qu'on pût faire, il falloit plus d'un mois pour ces préparatifs : Qu'il y avoit une autre entreprise à faire, dont l'exécution seroit très-facile, & qui, dans les circonstances présentes, ne seroit pas moins avantageuse; c'étoit de reprendre la ville de Roüen, avant que les Anglois y fussent arrivés, & que de-là ils pussent se répandre en grand nombre par-tout où ils voudroient; que c'étoit-là véritablement l'autre bras du corps Protestant, qu'il falloit couper sans délay; qu'il ne falloit pas se mettre fort en peine des troupes auxiliaires de d'Andelot, puisqu'il ne falloit pas plus de quinze cens chevaux & trois mille hommes de pied, pour leur fermer les passages, ce qui n'étoit pas difficile, à cause des villes & des rivieres, qui étoient sur leur chemin : Qu'après avoir pris Roüen on tourneroit toutes les forces du Roi contre Orleans; & qu'alors il faudroit faire un siége, dont il fût parlé dans la posterité, prendre la ville, ou de vive force, ou par la sappe, ou par les mines, ou en élevant des forts à tous les passages, pour lui ôter toute communication.

CHARLE IX. 1562.

Cet avis l'emporta sur l'autre, & François de la Nouë dans ses mémoires le regarde comme le meilleur & le plus sage. Cet auteur rapporte à ce sujet, que l'amiral de Coligny avoit coutume de dire : Qu'on ne peut pas facilement approcher, ni faire avancer le canon à la portée d'une ville, qui peut faire des sorties de trois mille hommes à la fois; qu'il étoit aisé de s'en convaincre par les fameux siéges de Padoüe & de Metz, dans lesquels l'empereur Maximilien & Charle-Quint son petit-fils avoient honteusement perdu tant de tems & tant de monde, sans pouvoir les prendre. Ainsi l'armée décampa de devant la ville de Bourges le 11 de Septembre, & l'on fit marcher les troupes vers Roüen. Mais avant que nous parlions du siége de cette ville, il faut rapporter ce qui se passa dans les autres provinces du royaume.

Ce qui se passa à Meaux.

Meaux est la principale ville du comté de Brie. Depuis que Guillaume Briçonnet, fils de Guillaume Cardinal de ce nom, avoit gouverné ce Diocése, & que ce Prélat s'étoit servi pour réformer son Eglise, de Jacques le Fevre d'Estaples (qui avoit précedé le célebre Budé dans le rétablissement des belles lettres en France) la plûpart des habitans de cette ville avoient embrassé la religion Protestante. A la faveur de l'Edit de Janvier,

CHARLE IX. 1562.

ils tenoient leurs assemblées ; & depuis le commencement de l'année ils avoient été assez tranquilles, jusqu'au tems où ils s'abandonnerent à la démangeaison de prendre part aux troubles, qui s'étoient élevés dans toutes les parties du Royaume. A cette mauvaise disposition succederent l'audace, la licence & la fureur, qui dans les derniers jours de Juin porterent enfin la populace à renverser, briser & jetter dans les ruës les images, qui étoient dans les églises.

Dès qu'on en reçut la nouvelle à Paris, le Parlement rendit un Arrêt le dernier jour de Juin, par lequel on permettoit de poursuivre par-tout, les armes à la main, ces séditieux, déclarés coupables de rebellion & de leze-Majesté. Le même Parlement en rendit un second le 13 de Juillet, qui condamnoit à mort les Ministres, les Diacres, & autres gens semblables : mais ceux-ci opposerent aux arrêts du Parlement l'Edit de Janvier, & prétendirent qu'ils devoient être regardés comme nuls, & de nul effet.

Voyant que les Protestans, bien loin d'obéïr, devenoient plus insolens, & commettoient plus de désordres, on envoya de Paris Joachim de Montluc, sieur de Lioux, frere de Blaise de Montluc, avec une petite troupe de gens de guerre. Les Protestans n'osant résister, Montluc entra dans Meaux le 25 de Juillet. Le lendemain il remit les Ecclésiastiques en possession des bénéfices & des emplois, dont ils avoient été dépoüillés, & il rétablit l'exercice de la religion Catholique, qui avoit été interrompu. Le 6 d'Août Montluc ordonna de porter toutes les armes à l'Hôtel de Ville. La plus grande partie obéït ; ceux qui refuserent de se soûmettre, au nombre de quatre cens ou environ, sortirent de la ville sous les armes, après avoir choisi Bordat pour les commander, & les conduire au prince de Porcien. Ces misérables furent trompés dans leurs espérances ; ils errerent çà & là dans la campagne, & les payisans en firent un si horrible carnage, qu'il y en eut à peine quarante qui arriverent sains & saufs à Orleans.

Christophle de la Chapelle aux Ursins succeda à Lioux, & traita les Protestans avec plus de douceur. On envoya ensuite Claude de Gouffier, marquis de Boisy, grand écuyer de France, qui arriva à Meaux le 21 de Septembre. Il fit détruire le grand marché, qui étoit un des plus beaux morceaux qui fût

dans tout le payis, & il en fit abattre les portes. Peu de tems après, deux bandes de vagabonds & de scélérats, conduites par des hommes de la lie du peuple de Paris, vinrent à Meaux, & vengerent par toutes sortes d'excès l'action des Protestans, qui avoient renversé les images & profané les Eglises. On traîna les femmes jusque dans les temples; on rebâtisa les enfans, & les personnes mariées furent contraintes de ratifier leurs mariages en presence des Curez, suivant les rits & les cérémonies des Catholiques.

CHARLE IX. 1562.

On n'usa pas de tant de rigueur à Châlons: on se contenta d'en pendre deux, qui avoient tâché d'exciter une sédition. Tout fut tranquille à Troyes, tant que l'évêque Jean-Antoine Caracciolo y demeura: mais après qu'il en eut été chassé & obligé de se retirer auprès du prince de Condé, le duc de Guise envoya en sa place le 6 d'Avril d'Esclavolles, pour s'opposer aux entreprises des Protestans. François de Cléves, duc de Nevers & gouverneur de Champagne, y vint au commencement d'Août.

A Châlons & à Troyes.

Ce duc étoit fils de Marguerite de Bourbon, sœur du roi de Navarre. Attaché à la doctrine des Protestans, il avoit prêté serment au prince de Condé son oncle, & il lui avoit souvent promis de l'aller trouver à Orleans avec une troupe choisie de Noblesse & de soldats; & il venoit encore tout récemment d'en donner sa parole à Jacque Spifame, auparavant évêque de Nevers, & alors ministre Protestant, que le prince de Condé lui avoit envoyé.

Mais ayant changé de sentiment, à la persuasion de la Borde, homme de guerre, & de Blaise de Vigenere son secretaire; non seulement il ne se rendit pas à ce que le Prince souhaitoit de lui; mais pour effacer tous les soupçons qu'on pouvoit avoir de son inclination pour les Protestans, dès qu'il fut arrivé à Troyes, il leur ôta la liberté de tenir leurs assemblées, quoique le Roi la leur eût accordée par ses Edits.

Après cela le peuple, qui étoit déjà très-animé contre les Protestans, se sentant appuyé du Gouverneur, commença par enlever les livres dont ils se servoient, les déchirer & les brûler en public. On arracha ensuite les enfans du sein de leur mere, pour les porter à l'Eglise, & les rebâtiser; on fit célébrer de nouveau tous les mariages: suivirent les proscriptions & la vente des meubles de plus de quarante des principaux

CHARLE IX. 1562.

bourgeois ; quelques-uns furent mis à mort ou par la fureur du peuple, ou par l'ordre des Juges ; on n'épargna pas même les femmes, dont trois furent inhumainement traînées dans les ruës, & jettées dans la riviere : le Maire & les Echevins étoient les premiers à exciter & à entretenir la fureur de la populace.

A Bar sur Seine.

Les Protestans s'étant rendus maîtres de Bar sur Seine à sept lieuës de Troye, ils en demeurerent en possession pendant quelque-tems, & ils y abbatirent les images & les autels. La garnison voyant qu'on avoit fait approcher du canon, se retira dans le château, & abandonna la ville, où le soldat victorieux exerça toute sorte de cruautez. Ils coupoient les enfans par morceaux ; ils leur ouvroient le ventre, ils en arrachoient le cœur, & ils poussoient la rage & la fureur jusqu'à le manger. Ceux qui s'étoient retirez dans le château, s'abandonnerent à la discretion de leurs ennemis, & furent presque tous pendus ; & entr'autres leur chef, qui leur avoit donné l'exemple, d'aller témérairement profaner & piller les Eglises ; ce qui avoit fort irrité les peuples On rapporte entre les autres actes d'inhumanité, celui d'un certain Ralet procureur du Roi, plus barbare & plus feroce que les bêtes, qui fit pendre son propre fils. Déchiré ensuite de remords & accablé de chagrin, ce misérable cherchoit à se consoler par les supplices & par la mort qu'il faisoit endurer aux autres. Dans la suite 40 soldats ou environ de la garnison d'Antrain ayant repris la ville, il fut pris & attaché à une solive de sa maison, & tué à coups d'arquebuses.

Dans le Remois.

Vers le commencement de Septembre, Saint Etienne, un des plus braves Gentilshommes du Rémois, qui s'étoit attaché au prince de Condé, étant revenu d'Orleans en sa maison, fut soupçonné de n'y être venu que pour exciter des troubles. C'est pourquoi de Susanne baron de Cerny, son parent, qui étoit dans les troupes du duc de Nevers, vint avec plus de 1000 soldats l'assiéger dans le tems qu'il y pensoit le moins. S. Etienne, qui n'avoit avec lui que ses deux freres, & quelques soldats & domestiques, se défendit avec tant de courage, que Cerny perdit plus de 120 hommes : mais ayant fait venir du canon & renversé la Tour, S. Etienne qui s'étoit retiré dans des caves, fut enfin obligé de se rendre. On commença par tirer les femmes du lieu où elles étoient enfermées, & on se contenta de leur enlever tous leurs bijoux. Pour ce qui est de

S.

S. Etienne, on le fit venir comme si le duc de Nevers l'avoit demandé; & dès qu'il parut, le soldat furieux, sans égard à la parole qu'on lui avoit donnée, le perça de cent coups de poignard, avec ses freres, & environ quinze personnes qui lui restoient.

Le 19 de Novembre, le duc de Lunebourg, qui avoit eu une querelle avec le duc de Guise au camp d'Amiens, & qui avoit été pour ce sujet mis à la Bastille, vint avec quinze personnes à Romeru, entre Troye & Vitry-le-François, pour aller de là à Orleans joindre le prince de Condé. Jacque de Clermont de Bussy d'Amboise, qui l'avoit épié dans son voyage, le surprit dans la chambre de l'auberge, où il s'étoit retiré. Le duc perdit six de ses gens, & reçut plusieurs blessures, dont il mourut peu de jours après à Châlons, où il s'étoit fait porter en litiere. Les soldats & les payisans, qui couroient la campagne, causerent bien du désordre à Cerisiers, à Coulours & à Villeneuve, château appartenant à Jean Raguier d'Esternay. Quelquefois la faction opposée les reprima; ceux de Cormononcle sur-tout & de Betencour en tuerent un grand nombre.

A Romeru & ailleurs.

Ceant en Othe est une place à sept lieuës de Troye, dont les payisans s'emparerent le 24 d'Août; elle éprouva tout ce que la fureur inspire de cruel; carnage, incendie, pillage. Peu de tems après Semidé n'ayant pu joindre avec son détachement le Prince, qui alloit à Strasbourg, pour en amener les troupes auxiliaires, s'empara le 17 d'Août de Cermoise, place avantageusement située pour arrêter les progrès de ces coureurs. Plus de 2000 payisans l'y assiégerent; mais il se défendit avec tant de valeur, qu'il en tua un grand nombre; & lorsque le prince de Porcien revint d'Allemagne avec ses troupes, il se joignit à lui avec ce qu'il avoit de gens.

Les bateliers, qui sont en très-grand nombre à Auxerre; gens feroces & avides de sang & de carnage, animez par l'Avocat Borgant, & par le Geolier des prisons publiques, y firent bien du mal; mais s'étant répandus dans la campagne, pour y assouvir leur rage, ils furent assez mal menez par d'Avignan, un des plus braves Gentilshommes du voisinage.

A Auxerre.

Les Protestans des villes de Noyon, & de Nevers, avoient joüi jusqu'à l'onziéme de Mai de la liberté de tenir leurs assemblées. Les habitans catholiques firent venir Chevenon &

A Nevers.

CHARLE IX. 1562.

Châtillon, qui s'emparerent des portes de la ville, & traiterent comme ennemis tous ceux qui étoient suspects. On rebâtisa les enfans, & on célebra de nouveau les mariages. Le baron de la Fayette y accourut d'Auvergne, le 23 de Mai, & en vertu de l'Arrêt du Parlement de Paris rendu contre les Protestans séditieux, il fit vendre leurs biens, & il en tira beaucoup d'argent.

A Corbigny.

Noysat marêchal des Logis de la compagnie de cavalerie de la Fayette, Antoine Doyvet gouverneur de S. Pierre, & le frere de Châtillon chevalier de Malte, agirent avec autant de licence & de cruauté à Corbigny, qu'on appelle S. Leonard. Mais Blanay, Vezelay & Bordes Petot, étant entrez dans la place avec des échelles, en tirerent une prompte & terrible vengence par le massacre de leurs ennemis, par la profanation & le pillage des Eglises, & par le renversement des images & des autels. Depuis ce moment jusqu'à la paix, les Protestans en conserverent la paisible possession.

A Antrain.

Quelque-tems après, le 12 de Septembre, Louis Blosset, sieur de Fleury, se rendit maître au nom du prince de Condé, d'Antrain en Donzy. On y attacha à un gibet, & on perça de coups d'arquebuses Etienne Blondelet Prêtre, & un certain Bedeau qui avoit, disoit-on, formé le dessein de massacrer tous les Protestans. Troüan, Comtois, quoiqu'étranger, trouvant une occasion favorable de piller, étoit descendu dans le payis avec des troupes. Il attaqua plusieurs fois la garnison d'Antrain, & toûjours il fut obligé de se retirer avec perte, jusqu'à ce qu'il tombât entre les mains de Planay, qui après quelque résistance le tua de sa main.

A la Charité, & autres lieux voisins.

L'Edit du mois de Janvier en faveur des Protestans ayant été publié, ils s'emparerent de la Charité, & choisirent pour gouverneur Amedée de la Porte, sieur d'Issertieux, Gentilhomme du voisinage, aimé de tous les habitans de l'une & de l'autre Religion. Chevenon, Achon, de Beaumont & du Ferrier firent plusieurs tentatives pour reprendre cette place; mais toûjours inutilement. Enfin la Fayette vint l'assiéger: la dissention s'étant mise parmi les bourgeois, ils la lui rendirent le 20 de Juin par capitulation, à des conditions justes & honnêtes. La Fayette n'en observa aucune. Louis de Lastic grand prieur d'Auvergne, son Lieutenant, arracha l'acte des mains

d'Iſſertieux ; & les habitans de la Charité furent abandonnez au pillage, comme s'il n'y avoit point eu de capitulation. La Fayette donna le commandement de cette place à Ligondez ; & Lacheneau chevalier de Malte lui ſucceda. Les autres petites places, voiſines de la Charité, comme Bony, Neuvy, Cone, & Châtillon ſur Loire, furent traitées avec auſſi peu d'humanité ; on les abandonna à la licence & à la cupidité du ſoldat.

A Gien.

Gien & les lieux des environs éprouverent ſous ces deux commandans un ſort auſſi déplorable. Les Proteſtans s'étant d'abord emparés de Gien ; le prince de Condé y envoya pluſieurs fois des troupes, pour s'y rafraichir : & les habitans, même les Proteſtans, en furent ſi incommodez, qu'ils ſe virent contraints d'abandonner leurs maiſons, & de ſe retirer à Montargis ou à Orleans. Enfin, après la priſe de Bourges, les troupes du Roi trouvant Gien ſans défenſe, y entrerent, & il n'eſt point de cruauté qu'ils n'exerçaſſent ſur le petit nombre de ceux qui y étoient demeurés. On aſſure que les Italiens, qui étoient au ſervice du Roi, animez par la haine, la fureur & la rage, qu'ils avoient conçûë contre les Proteſtans, ouvrirent un enfant tout vivant ; & mangerent ſon foye encore tout chaud.

A Moulins.

Moulins eſt la capitale *des Boïens* (aujourd'hui *du Bourbonnois*, d'où la famille royale de France a pris ſon nom.) Les Triumvirs y envoyerent de Montaré, homme imperieux, dur & cruel. Il faiſoit mourir, ſans garder aucune des formalitez de la juſtice, tous ceux qu'il ſoupçonnoit d'être ſéditieux. Il ſe forma bien-tôt entre lui & le bourreau une telle liaiſon, qu'il l'appelloit familierement ſon compere. Ayant enrollé des ſoldats à ſon ſervice, il força tous les Proteſtans à abandonner la ville, & il s'empara de tous les biens des abſens. Pierre Pape de S. Auban & S. Jean, paſſant par ces quartiers pour aller à Orleans, avec les troupes qu'ils avoient levées dans le Languedoc, furent ſi touchez des plaintes & des prieres de ces pauvres exilés, qu'ils prirent la réſolution d'aſſiéger la ville de Moulins : mais ayant reçu des lettres du prince de Condé, qui les preſſoit, ils continuerent leur marche : des payiſans les attaquerent en chemin, en tuerent quelques-uns, & en prirent d'autres, qu'ils firent enſuite mourir.

CHARLE IX. 1562.

A Aurillac.

Les Protestans avoient à Aurillac en Auvergne un Prêche très fréquenté. Ils eurent aussi, comme les autres, la fureur de troubler les Catholiques dans l'exercice de leur Religion, de piller les Eglises, & de briser les images. Un certain Bressons, homme qui n'étoit pas irréprochable, mais homme de main & de résolution, ne laissa pas échaper une occasion si favorable. Sous prétexte d'exécuter les ordres, qu'il prétendoit avoir reçus du Roi, il entra dans la ville le 3 de Juin. Un nommé Mantel, homme de même trempe, le suivit de près. Les Protestans ayant sçu qu'ils venoient, prirent le parti de prévenir le danger. Ils en sortirent sur la fin de May, & s'en allerent, une partie à Orleans auprès du prince de Condé, une partie à Lyon & le reste dans le Limousin. Aussi-tôt le soldat abandonné à lui-même commença à piller & à ravager impunement la ville & la campagne.

A Argentat & Fontaine-Jean.

Argentat fut pillé; les marchands furent volés & dépoüillés sur les grands chemins; & on força presque partout les femmes. Les Moines de l'Abbaye de Fontaine-Jean, qui n'est pas éloignée de Châtillon sur Loin, oubliant les devoirs de leur profession, prirent les armes, leverent des soldats & désolerent tous leurs voisins. Mais Dampierre vint les assiéger tout à coup le 7 d'Octobre; & parce qu'ils oserent faire quelque résistance, presque tous furent passez au fil de l'épée, à la reserve de quelques-uns, qui se retirerent dans le clocher. Comme on ne pouvoit les en faire sortir, on alluma au-dessous un grand feu, dont la flamme & la fumée les étouffa.

En Bourgogne: à Dijon.

Les Protestans furent cruellement persécutez en Bourgogne; & premierement à Dijon, capitale de la Province. Gaspard de Saulx Seigneur de Tavanes, Lieutenant du duc d'Aumale, obtint le premier de Mars une Declaration du Roi, enregistrée au Parlement de Bourgogne; par laquelle Sa Majesté révoquoit la permission accordée aux Protestans, de tenir leurs assemblées à Dijon, & dans les lieux voisins. Aussi-tôt on chassa les ministres; & quoique les Protestans eussent depuis obtenu des ordres contraires, jamais ils ne purent recouvrer la liberté qu'on leur avoit ôtée. Les gens de la ville furent ensuite desarmés; quelques-uns mis en prison; &, ce qu'on ne pouvoit voir sans verser des larmes, leurs femmes & leurs enfans furent inhumainement bannis & contraints de sortir de la ville,

où l'on fit venir la Baume comte de Monrevel, avec sa compagnie de cavalerie.

Le bruit s'étant répandu, que les Protestans avoient en divers lieux pillé les Eglises, on fit publier une Ordonnance contre les rebelles (c'est ainsi qu'on désignoit ceux qui avoient embrassé la nouvelle Religion.) Par cette ordonnance, on enjoignoit à tous les payisans de prendre les armes, & de poursuivre ces rebelles; on les bannissoit, & on défendoit à tous les sujets de sa Majesté de les nourrir, de les loger, & de leur donner aucun secours; sous peine contre les contrevenans d'être punis comme criminels de leze-majesté. En vertu de l'Ordonnance plus de 2000 personnes, dont plusieurs étoient de bonne famille, & de condition honnête, furent chassées de Dijon, & tourmentées en diverses façons. La persécution des Protestans à Dijon fut differente de celles qu'ils enduroient ailleurs; en ce qu'elle venoit principalement de la part du Gouverneur & des Magistrats, qui agissoient avec une extrême rigueur; & que le peuple, quoiqu'animé par le magistrat, les traitoit avec plus de modération.

A Is sur Tille, & Mirebeau.

La petite ville d'Is sur Tille, où il y avoit un lieu d'assemblée, fut pillée. On prit à Mirebeau quelques personnes soupçonnées d'avoir excité le peuple à se soulever; on les mena à Dijon, où elles furent condamnées à mort; il y avoit entre les autres une fille de 16 ans. Cependant ceux qui commandoient en Bourgogne, étoient plus avides de butin que de sang. C'est pourquoi Alexandre de Saulx de Torpes, de la maison de Tavanes, Gouverneur d'Aussone, & les Maire & Echevins ordonnerent le 17 de May aux Protestans, où de sortir de la ville ou de rentrer dans la religion de leurs ancêtres. Il n'en coûta la vie qu'à une ou deux personnes. Il y eut peu de sang répandu; mais les maisons furent pillées. Peu auparavant Ventou gouverneur de Beaune ayant fait le même commandement aux Protestans, qui étoient dans la ville, plus de 800 en sortirent le huitiéme de May; & on mit garnison dans leurs maisons. On fit ensuite une taxe, qui produisit des sommes considerables; & par Arrêt du Parlement il fut ordonné à ceux qui étoient restez, de reprendre l'exercice de la religion de leurs peres.

A Aussone.

A Beaune.

A Châlons sur Saone.

Les Protestans ayant de leur côté pris la ville de Lyon,

CHARLE IX. 1562.

comme nous le dirons en son lieu, ils s'emparerent quelque-tems après de Châlon sur Saone. On y envoya aussi-tôt Charle du Puy, sieur de Monbrun, avec 500 arquebusiers, pour garder la ville. Mais Tavanes y étant venu, Monbrun, qui ne se trouva pas en état de résister, mit ses soldats sur des bateaux, & abandonna la ville; elle ouvrit ses portes à Tavanes, qui la mit au pillage. Monbrun fut blâmé, & on lui reprocha d'avoir trop apprehendé l'ennemi, & d'avoir communiqué sa peur à ses gens.

A Autun.

Les Protestans d'Autun conserverent paisiblement jusqu'au 24 de Juin la liberté de s'assembler, accordée par l'Edit de Janvier: mais ayant appris que Tavanes venoit à eux avec des troupes victorieuses, conduites par Villefrancon, ils sortirent de la ville, & se retirerent à Lyon. Les enfans qu'ils avoient laissez furent baptisez une seconde fois; & on célébra de nouveau les mariages.

A Mâcon, & aux environs.

Il arriva à Mâcon la même chose qu'à Châlon sur Saone. Trois jours après la prise de Lyon, les Protestans s'en rendirent maîtres; & ils y renverserent les images, qui étoient dans les Eglises. Mais sçachant que Monbrun avoit abandonné Châlon, ils furent saisis d'une si grande frayeur, que la plûpart résolurent de s'enfuir. Tavanes voulant profiter d'une occasion si favorable, y accourut aussi-tôt, & parut aux portes de la ville. Les habitans n'ayant pas voulu alors le recevoir; il y revint le troisiéme de Juin; avec une armée presque toute composée de troupes levées en Franche-comté, & dont les enseignes étoient presque toutes aux armes d'Espagne. Il se diposoit à en faire le siége: mais sur les reproches qu'on lui fit, de se servir d'Espagnols contre des François, il s'en retourna à S. Jean. Il revint sur le champ pour la troisiéme fois, croyant surprendre les habitans, & se rendre maître des portes. Ce fut inutilement; car la garnison, qui faisoit bonne garde, le repoussa. Lorsqu'il se disposoit à en faire le siége, Cesar de Guillerame seigneur d'Entrages, envoyé de Lyon, releva le courage des Mâconnois; & il commanda de fréquentes sorties, presque toutes avec perte du côté des assiégeans. Cependant Tavanes ayant ouvert la tranchée du côté de la basse-ville, s'empara le troisiéme de Juillet du fauxbourg S. Laurent; d'où ayant fait battre la place, dans l'espace de moins de deux heures il renversa toutes les fortifications.

Le même jour le nommé Mouſſy, ci-devant domeſtique de Tavanes, convaincu d'avoir avec lui des intelligences ſecretes, pour lui livrer la ville, fut pendu. Le lendemain Tavanes ayant fait ſommer d'Entrages de ſe rendre, celui-ci lui fit réponſe, que s'il tomboit entre ſes mains, il le traiteroit comme il avoit traité Mouſſy. Tavanes, irrité d'une pareille réponſe, fit tirer 1500 coups contre la Tour, & encore plus contre la brêche, où une partie de la garniſon fut tuée. Enfin ayant envoyé douze ſoldats choiſis pour examiner la brêche, il y en eut ſix de tués; ce qui empêcha Tavanes de donner l'aſſaut.

La nuit ſuivante la garniſon fit une ſortie, tua les ſentinelles, & avança juſqu'aux batteries pour enclouer les canons: Tavanes y accourut, & les repouſſa. Cependant le lendemain il fit plier bagage & leva le ſiége, faiſant ſemblant d'avoir loin de là des affaires preſſantes. Pour perſuader que ſa marche étoit précipitée, il laiſſa en chemin quelques barils de poudre, & dreſſa des embuſcades pour attraper la garniſon, qui ne manqueroit pas de le pourſuivre avec ardeur. Mais d'Entrages preſſentit la ruſe, & arrêta le feu de ſa garniſon.

Tavanes ayant mis ſes troupes en quartier dans divers lieux des environs, remonta la Saone pour retourner à Châlons. Il arriva alors que deux Echevins de la ville deſcendoient la Saone, & portoient à Lyon l'argenterie qu'ils avoient priſe dans les Egliſes, & ſurtout dans celle de S. Vincent, qui eſt la Cathedrale, pour la faire ſervir aux frais de la guerre. Ils tomberent entre les mains de Saint Point, qui pour les prendre au paſſage, s'étoit mis ſur la riviere, avec quelques fantaſſins, & quelques Gentilshommes du Dauphiné. Saint Point ne regarda point cette priſe, eſtimée plus de 12000. écus d'or, comme un bien, qu'il fût obligé de rendre à l'Egliſe; mais il s'en ſervit, comme d'un butin fait à la guerre, pour ſes beſoins & pour ceux de ſes compagnons.

Il y eut un autre évenement, qui cauſa bien du trouble dans Mâcon. Sur la dénonciation d'un valet, on mit en priſon deux des principaux officiers; mais le délateur ayant été convaincu de calomnie, fut pendu. Une ſi prompte juſtice ne fut pas capable d'appaiſer les ſoldats de ces Officiers; ils en vinrent à une ſédition, & juſqu'à menacer d'Entrages lui-même. Ce commandant, quoiqu'également vif & brave, eut la prudence

CHARLE IX. 1562.

de dissimuler pour un tems l'insulte qu'on lui faisoit. Ensuite il fit mettre toute sa troupe en bataille hors la ville, comme s'il avoit voulu leur donner le prêt ; & il ne laissa point rentrer les compagnies qui s'étoient révoltées.

Elles prirent le parti de se retirer à Belleville, place dont les Protestans s'étoient rendus maîtres. Elles y arriverent à propos le 28 de Juillet sur le soir ; car le lendemain à la pointe du jour Saint Point y vint avec un détachement de 500 hommes d'infanterie & de 200 chevaux, dans l'esperance de s'emparer, sans coup ferir, d'une place, qui n'étant pas forte par sa situation, n'avoit pas assez de monde pour la défendre. Les compagnies venuës de Mâcon, qui l'apperçurent, le repousserent avec perte ; & il fut obligé de se retirer, après avoir enlevé quelques troupeaux, & fait le dégât dans la campagne.

Trois jours après, six vingts Gentilshommes des troupes d'Entrages, conduites par Verty, brave capitaine, furent défaits, les uns tués & les autres mis en fuite ; tandis que d'Entrages faisoit le siége de Pierrecloux, place forte. Mont-rousat qui y commandoit, fut forcé de se rendre sans condition. On lui accorda néanmoins la vie sauve. On prit avec lui environ 25 hommes, qui furent conduits à Mâcon. Comme ils étoient accoûtumez au brigandage, lorsque la ville de Mâcon fut prise, ils se vengerent de leur emprisonnement par la licence effrenée qu'ils se donnerent de massacrer, de piller, & de voler.

Vers ce tems-là, Soubise, qui étoit à Lyon, envoya à Mâcon Poncenac, avec quelques troupes Françoises, accompagnées des troupes auxiliaires de Suisse, commandées par Diesbach, d'une ancienne noblesse du Canton de Berne. Son dessein étoit d'empêcher que Tavanes ne prît une ville si importante, qui étoit comme le magasin de Lyon, & dont la perte entraîneroit presque nécessairement celle de cette grande ville, qui tiroit de Mâcon, avec autant de facilité que d'abondance, les vivres & les munitions, dont elle avoit besoin.

Poncenac, au lieu de prendre le château de S. Point, dont il étoit de si grande conséquence de se rendre maître pour la sûreté des autres places, s'en alla droit à Tournus ; il mena d'Entrages avec lui ; & presque toute la garnison de Mâcon. Après quelques escarmouches, où deux des principaux capitaines, Luquot d'un côté & Beaurepaire de l'autre, furent tués,

Poncenac

Poncenac força la garnison d'abandonner la place. Cette expédition jetta la terreur dans l'armée de Tavanes ; & elle pensoit déja à se retirer à Dijon. Cependant ce Général ayant appris que les Suisses ne vouloient pas trop s'éloigner de Lyon, & qu'ainsi Mâcon n'auroit pas une garnison bien forte, il les fit d'abord sonder, pour voir s'il pourroit les séparer de Poncenac. Ensuite en attendant les troupes auxiliaires, qui venoient d'Italie, il renforça les garnisons des places voisines, pour lesquelles il craignoit.

Pendant ce tems-là Poncenac prit d'assaut Cluny, la plus célebre Abbaye qui soit dans le monde Chrétien, & l'abandonna au pillage : la Bibliothéque, qui étoit très-nombreuse & riche, surtout en manuscrits, fut pillée & brûlée. Ce fut un sujet de grande douleur pour tous les sçavans, & une perte pour la République des Lettres. Vertyprit par Finesse le Château de Senescay.

Prise de Mâcon.

Tandis que les Protestans s'amusoient à faire ces petites conquêtes, Tavanes croyant avoir trouvé le moment favorable, fit une grande entreprise. Il fit sortir la nuit de Châlon 800. hommes de pied, & quatre enseignes de cavalerie, & alla droit à Mâcon le 18. d'Août. L'affaire fut conduite avec tant de secret, que Poncenac n'en eut aucune connoissance. Tavanes arriva à Mâcon dans le tems où l'on changeoit la garde. Ayant laissé ses troupes à un mille ou deux de la ville, il envoya devant lui trois charretes chargées de bled & de paille à la porte de la barre. Les charretiers dirent aux gardes, de tenir la porte ouverte pour l'entrée des vivres, qu'on alloit apporter au magasin. Aussi-tôt celui qui avoit les clefs, & qui, à ce qu'on croit, étoit d'intelligence, ouvrit. Le premier charretier, que les autres suivoient de près, ayant passé les deux premieres portes, s'arrêta à la troisiéme, & versa exprès sa charrete, comme on en étoit convenu ; ensorte qu'on ne pouvoit plus fermer la porte ni baisser la herse, pour boucher l'entrée. Alors 20 soldats, qui étoient cachez derriere des masures, accoururent, tuerent les gardes, & donnerent le signal pour appeller ceux qui les suivoient. Etant tous réünis, ils se rendirent sans peine maîtres de la ville, après avoir défait le peu de soldats qui étoient restez, & qui se présenterent pour en défendre l'entrée.

CHARLE IX. 1562.

Cette entreprise fut conduite par les conseils & les soins de François du Perron praticien, qui après en avoir conferé avec Saint Point, avoit gagné celui qui gardoit les clefs. Du Perron après avoir fait entrer l'ennemi dans Mâcon, fit tuer celui qu'il avoit corrompu, de peur que si les affaires tournoient autrement qu'il ne souhaitoit, il ne fût découvert & exposé au danger de perdre la vie. Après avoir passé le corps de garde, le soldat courut au pillage : les hommes & les femmes qui couroient de côté & d'autre pour s'enfuïr, périrent miserablement; la plus grande partie fut jettée dans la riviere ; d'autres voulurent sauter par-dessus les murailles, & se rompirent les bras & les jambes en se jettant dans le fossé; quelques-uns préferant une mort glorieuse, furent tués les armes à la main, en combattant jusqu'à la derniere extrêmité. Les prisonniers de Pierrecloux firent un horrible carnage, tuant & blessant sans distinction tout ce qu'ils rencontroient.

La nouvelle de la prise de Mâcon, apportée au camp où étoient Poncenac & d'Entrages, pensa faire égorger ces deux Commandans, qui en rejettoient la faute l'un sur l'autre. Mais comme le danger étoit pressant, ils suspendirent leur querelle pour un tems ; & ils convinrent de faire unanimement tous leurs efforts, pour réparer, s'il étoit possible, par une extrême diligence, une perte, qu'une trop grande confiance leur avoit causée.

Ils résolurent donc d'aller sur le champ à Mâcon, tandis que le soldat débandé alloit de côté & d'autre sans ordre, & ne songeoit qu'à voler & piller. On fit prendre les devants aux Suisses qui conduisoient l'artillerie. Mais une grosse pluie, qui survint, les obligea de s'arrêter à une lieuë de la ville. D'Entrages pendant ce tems-là avoit déja attaché les échelles, & il étoit prêt de sauter dans la ville, lorsque le mauvais tems l'obligea de se retirer, après avoir été abandonné de presque tous ceux qu'il avoit menés avec lui. Les Suisses, persuadez que l'affaire n'étoit pas aisée, tournerent le dos, abandonnerent les canons, & tout l'attirail de guerre qu'ils étoient chargés de conduire, & Tavanes en profita.

Le soldat rebuté par la pluie, accablé de fatigue, saisi & à demi mort de peur, voulut se retirer à Belleville. Comme chacun y couroit sans beaucoup d'ordre, pour se reposer, & y ramener les

bagages, Laurent de Maugiron arriva ; & peu s'en fallut que l'entrée dans le lieu de la retraite, qui a toûjours été dangereuse, ne causât la défaite entiere des restes de l'armée Protestante. Mais Poncenac ayant été averti par ses valets de l'arrivée de l'ennemi, accourut promptement à la porte, dont on avoit déja enlevé la garde. Il envoya Puviaut, brave capitaine, avec vingt cavaliers qu'il avoit de reste, au-devant des ennemis. Il les mit en fuite dès le premier choc, après avoir tué Herclé lieutenant de Maugiron. Les Suisses craignant une nouvelle attaque, se retirerent la nuit suivante à Villefranche en Beaujolois dont S. Auban, qui passoit par là pour aller joindre le prince de Condé, venoit de s'emparer.

CHARLE IX. 1562.

La garnison de Mâcon n'ayant plus rien à craindre de l'ennemi, ne pensa plus qu'à piller & à s'enrichir des dépoüilles des habitans : les Protestans disoient alors hautement, que Tavanes & sa femme Françoise de la Baume, de la maison des comtes de Monrevel, femme très avare, avoient eu la meilleure partie du butin. Tous ceux qu'on prit furent jettés dans la riviere ; à la reserve d'un petit nombre, qui racheterent leur vie à très grand prix.

Tavanes laissa le commandement de la ville à Saint Point. Celui-ci par temperament (car il étoit naturellement cruel) ou pour se venger des pertes qu'il avoit faites, exerça contre les personnes suspectes tout ce qu'on peut imaginer de plus cruel. Ajoûtant presque toûjours la raillerie à la cruauté, il insultoit les malheureux, à qui il faisoit souffrir les plus horribles supplices. Lorsqu'il donnoit à manger aux Dames de la ville & des environs, ce qui arrivoit très-souvent, il les faisoit promener après le repas sur les bords charmans de la riviere, qui coule le long de la ville ; mais toûjours au milieu des soldats, dont il étoit sans cesse environné : & pour réjoüir la compagnie par un spectacle digne de lui, il faisoit venir un ou deux de ces miserables, dont les prisons étoient pleines ; car il en faisoit tous les jours arrêter sur le plus leger soupçon : il les faisoit jetter de dessus le pont dans la riviere, & décidoit lui-même ou invitoit ses convives à décider, lequel étoit le plus alerte, & avoit sauté avec plus de legereté. Telle fut l'inhumanité de S. Point dans tout le tems qu'il eut le gouvernement de Mâcon. Mais enfin allant à sa maison, qui n'étoit pas loin de la ville, il

CHARLE IX. 1562.

rencontra Achon son ennemi capital : on se battit. S. Point fut tué d'un coup d'arquebuse, & subit ainsi la peine qu'il avoit si justement meritée par tant de meurtres.

A Valence en Dauphiné.

Gondrin, lieutenant du duc de Guise, homme distingué par sa naissance & par sa valeur, commandoit dans le Dauphiné, où il avoit tout à craindre des Protestans, qu'il avoit persecutez en differentes manieres. Il vint à Valence le 25 d'Avril fête de S. Marc, jour auquel on a coûtume d'élire les nouveaux Consuls, pour travailler à faire tomber les voix sur des Catholiques, ennemis des Protestans. On intercepta des lettres du duc de Guise, qui lui mandoit de faire arrêter le ministre, & de le faire pendre aussi-tôt, pour intimider les autres. Il n'en fallut pas d'avantage pour échauffer & aigrir les esprits de tout le parti. Gondrin avoit levé des soldats ; il en avoit déja fait entrer dans la ville ; il avoit fait changer les gardes des portes. Les Protestans, qui apprehendoient les suites de ces préparatifs, tâcherent de prévenir le danger, & firent venir des secours de Romans, de Montelimar, & des autres places voisines. Ces troupes auxiliaires étoient en chemin, & les principaux seigneurs du voisinage ayant à leur tête François de Beaumont baron des Adrets, qui avoit des ordres secrets de la Reine, étoient déja arrivez à Valence, sous prétexte des affaires particulieres qu'ils y avoient ; lorsque les Protestans de la ville, fortifiez par la présence du Baron, envoyerent 80 d'entr'eux bien armez, pour se rendre maîtres de la porte de S. Felix.

Gondrin l'ayant appris, y accourut aussi-tôt. Pendant le combat, les troupes auxiliaires parurent, comme on en étoit convenu. Celles de Gondrin reculerent, avec perte de 20 hommes ou environ, de part & d'autre ; & Gondrin lui-même fut obligé de se retirer de la mêlée avec une troupe d'élite, & de s'en aller chez lui. Son dessein étoit d'y prendre quelque repos, de laisser un peu rallentir le feu d'une populace devenuë furieuse, & de ramasser de nouvelles forces ; mais on ne lui en donna pas le tems ; on vint aussi-tôt à sa maison ; on brûla sa porte, & le baron des Adrets se presenta à la tête de la principale noblesse du payis. Gondrin, qui s'étoit enfui au haut de la maison, comptant sur la parole qu'on venoit de lui donner, en descendit.

Charle IX. 1562.

Quelques-uns vouloient lui ſauver la vie : mais le peuple qui étoit dans la ruë, fremiſſant de rage, un Gentilhomme, nommé Monjoux, qui avoit des ſujets particuliers de mécontentement, arriva, & ayant fendu la preſſe approcha de Gondrin, & lui dit : » Tu vas éprouver toi-même ce que tu préparois à d'autres ; » tu vas être puni de tant de ſang que tu as ſi cruellement & » ſi injuſtement répandu : » Puis l'ayant pris au défaut de ſa cuiraſſe qu'il détacha, il lui enfonça ſon poignard dans les aînes, & le tua. Pour aſſouvir la fureur du peuple, on pendit le cadavre aux fenêtres, & on le laiſſa expoſé à leurs yeux.

Le baron des Adrets écrivit auſſi-tôt à la reine Mere une lettre dattée de Valence, le 29 d'Avril, pour juſtifier l'action de Monjoux, & aſſûrer ſa Majeſté ; Que la nobleſſe de la Province & lui, n'avoient pris les armes que pour maintenir la liberté du Roi & de la Reine, contre les ennemis declarez de l'Etat : Qu'étant venu pour cela à Valence, il avoit trouvé le peuple ſoûlevé contre Gondrin, dont il ne pouvoit plus ſupporter les violences ; & qu'il n'avoit pû les empêcher de l'aſſiéger dans ſa maiſon, & de le tuer : Que pour lui, il étoit réſolu d'aller dans peu de jours à Paris avec de bonnes troupes, pour ſe joindre aux Princes & aux grands Seigneurs du Royaume, & rendre au Roi & à la Reine l'obéïſſance qu'il leur devoit.

On aſſaſſina avec Gondrin le Bailly de la ville, qui s'étoit attiré la haine de tous les habitans, par ſon dévoüement à toutes les volontez du Commandant. On répandit auſſi-tôt le bruit, qu'on avoit trouvé dans les papiers de Gondrin des lettres du duc de Guiſe ; qu'il lui mandoit de faire égorger tous les Proteſtans dans toutes les villes ; & qu'on avoit choiſi pour ce maſſacre, le quatriéme de May. Dans la diſpoſition où ſe trouvoient alors tous les eſprits, on le crut facilement ; & c'eſt ce qui fit hâter l'exécution de ce qui ſe tramoit déjà dans la ville de Lyon. Voici comment la choſe ſe paſſa.

Les nouvelles qu'on recevoit de toutes parts, des troubles excitez au ſujet de la Religion, faiſoient differentes impreſſions ſur les eſprits des bourgeois de Lyon. François d'Agoult comte de Sault y commandoit ſous les ordres du duc de Nemours. C'étoit un homme naturellement doux, qui ne haïſſoit

CHARLE IX. 1562. A Lyon.

pas extrêmement les Proteſtans : il tâchoit, ſuivant l'eſprit des Edits, de conſerver la tranquillité publique; & il exhortoit les bourgeois à vivre enſemble en paix & en bonne intelligence.

Les Proteſtans tenoient librement leurs aſſemblées dans le fauxbourg, qui eſt au-delà du Rhône; mais pour prévenir le danger, ou pour fortifier ceux des autres villes par leur exemple; plus ils apprenoient que les troubles faiſoient de progrès, plus, ils devenoient entreprenans. Sur ces entrefaites Laurent de Maugiron, homme auſſi agréable à la Cour, qu'il étoit haï des Proteſtans, arriva à Lyon, avec un corps de cavalerie. Il étoit porteur des ordres du Roi, qui l'aſſocioient au comte de Sault dans le gouvernement de la ville. Comme on avoit déja répandu, que la faction des Guiſes (c'eſt ainſi qu'on parloit) avoit réſolu de faire périr tous les Proteſtans, il n'en fallut pas d'avantage pour confirmer & faire croire ce bruit. On ajoûtoit que Maugiron, Gondrin, lieutenant du duc de Guiſe en Dauphiné, Saint Chaumont & les Achons, devoient ſe trouver à Lyon au jour marqué, avec des troupes; & il eſt certain que Dupeyrac levoit ſecrettement des ſoldats dans Lyon, à l'inſçû du comte de Sault. C'eſt ce qui détermina les Proteſtans à lever auſſi des troupes ſecretement. Ils furent confirmez dans cette réſolution par Moreau, Grille & Aiſſe, officiers de grande réputation, que le prince de Condé leur avoit envoyez d'Orleans pour les commander. Ils acheterent des armes, & ils crurent qu'ils ne devoient pas differer d'un moment. En effet les affaires en étoient venuës à un point, où ils ne pouvoient trouver leur ſalut que dans la diligence qu'ils employerent, pour prévenir & perdre leurs ennemis.

Pendant que les Proteſtans de Lyon faiſoient ces préparatifs, ils apprirent l'émeute de Valence, & la mort de Gondrin. Cette nouvelle leur fit hâter l'exécution du deſſein qu'ils avoient conçu, de s'emparer de la ville. C'étoit déjà un ennemi formidable de moins; & ſa mort inopinée les délivra encore de Maugiron, qu'on fit venir de Lyon pour commander en Dauphiné. Jacque Ruffi, leur paſteur ou miniſtre, acheva de les perſuader: & ce fut à ſes preſſantes ſollicitations qu'ils prirent les armes le dernier jour d'Avril à minuit, avec plus de confiance

& de témérité, que de prudence & de précaution ; car ils étoient en trop petit nombre. Ils faisirent le premier corps de garde, qui étoit posté à S. Nizier, & se rendirent maîtres de l'Hôtel de ville, presque sans coup férir. Du Peyrac sortant de son lit à demi éveillé, se trouva pris avant qu'il pût s'armer. Ils prirent ensuite le couvent des Cordeliers avec l'Eglise voisine, & ils y mirent garnison. Ayant arraché les serrures de la porte du Rhône, ils s'en emparerent, aussi-bien que de la place des Banquiers ; sans que la garde posée à S. Eloy se donnât aucun mouvement pour l'empêcher. Jusques-là il n'y avoit encore eu que deux ou trois hommes de tués.

Après s'être rendus maîtres en même-tems de toutes les fortifications de la ville, & avoir établi des corps de garde dans les places & les ruës, ils vinrent parler aux comtes de S. Jean (c'est ainsi qu'on appelle les Chanoines du premier Chapitre de Lyon) qui s'étoient retirés chez le comte de Sault ; & ils les laisserent aller où ils voulurent, sans leur faire aucune violence. Ayant après cela mis du canon dans les lieux, où ils crurent qu'il en falloit ils se rendirent chez le comte de Sault, & lui déclarerent : Que dans tout ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient aucunement prétendu manquer au respect & à l'obéïssance qu'ils devoient au Roi & aux magistrats établis par sa Majesté ; mais seulement mettre la ville & leurs personnes à l'abri de la violence des ennemis de l'Etat : Qu'ils avoient exécuté les ordres du prince de Condé, à qui selon les loix appartenoit la tutelle du Roi & la Regence du royaume : Que par conséquent il pouvoit continuer, comme auparavant, les fonctions de gouverneur & de commandant de Lyon. Le comte n'accepta point cet emploi : après avoir passé quelques jours dans la ville pour faire emporter ses bagages, il se retira dans sa maison en Provence, où il passa tranquillement tout le reste du tems de cette premiere guerre civile.

Alors le baron des Adrets, chef & principal auteur de l'émeute de Valence, arriva à Lyon, & prit possession du gouvernement au nom du prince de Condé. Aussi-tôt il assembla la bourgeoisie, & il fit ces reglemens : Qu'on choisiroit parmi les Protestans 2000 soldats, pour garder la ville ; & qu'ils seroient entretenus des deniers du Roi, & des revenus ecclésiastiques : Qu'on ne forceroit personne à changer de religion,

CHARLE IX. 1562.

& qu'il seroit libre à chacun de vivre dans sa maison comme il voudroit; mais que l'exercice public de la Religion, selon le Rit de ceux qui étoient attachez au Pape, ne seroit plus permis ni dans la ville, ni aux environs: Qu'on ajoûteroit aux Consuls actuellement en charge douze Protestans des plus distinguez; qu'ils auroient la principale autorité, & que les Consuls ne pourroient rien faire sans leur participation, leurs avis & leur consentement. Dans les premiers jours de la révolution, les nouveaux maîtres de Lyon firent paroître de la modération & de la douceur: mais bien-tôt le soldat se licentia jusqu'au point de forcer & profaner les Eglises, de renverser les autels, & de briser les images.

Sentimens du prince de Condé sur le renversement des images.

Quoique la nouvelle que le prince de Condé reçut de la prise d'une ville si considérable, lui fit un sensible plaisir, il ne laissa pas d'être vivement touché de la profanation & du pillage des temples, qui rendoient son parti si odieux. Il étoit bien fâché, qu'après avoir protesté qu'il n'avoit pris les armes que contre ceux qui n'étoient pas soûmis aux édits du Roi, on pût justement reprocher aux siens, d'enfraindre les mêmes édits, qui défendoient expressement d'abattre les images. Il ne croyoit pas néanmoins pouvoir empêcher dans les provinces les plus éloignées ce qu'il avoit été comme forcé de souffrir sous ses yeux à Orleans, où le soldat s'étoit impunement abandonné à la même licence. En effet le bruit s'étant répandu qu'on avoit renversé les images d'un Temple, qui est dans le fauxbourg, on vit aussi-tôt ces hommes séditieux, animez par ce mauvais exemple, courir les uns d'un côté, les autres d'un autre, forcer les Temples & renverser les images; comme si le Roi le leur eût ordonné par son édit. Les Chanoines de la cathedrale ayant obtenu du prince de Condé des sauve-gardes pour leur Eglise, les gardes eux-mêmes en ouvrirent les portes, abattirent les autels & les images, & dirent hautement: Que puisque les défenseurs des images & d'un culte superstitieux & idolâtre, traitoient si mal les images vivantes de Dieu, ils ne voyoient pas pourquoi on vouloit les empêcher de renverser des statuës inanimées, dont l'usage étoit défendu, & qui étoient un sujet de chûte & de scandale.

On publia en même-tems un écrit sur cette matiere, dans lequel

on combattoit le culte des images par les témoignages des SS. Peres, & où l'on faisoit voir que les princes Chrétiens étoient obligés d'abolir dans leurs Etats un culte si injurieux à Dieu: Que par conséquent ceux qui renversoient les statuës, & brisoient les images, ne devoient pas être regardés comme séditieux; parce qu'ayant embrassé le parti de la verité, ils étoient persuadés qu'il étoit de leur devoir, de dérober aux yeux des hommes un spectacle si odieux & si abominable aux yeux de la piété.

CHARLE IX. 1562.

Ce qui se passe dans le Lyonnois, le Forez, & le Dauphiné.

Le prince de Condé envoya d'Orleans à Lyon, Poncenac, pour commander la cavalerie, & Changy, pour être à la tête de l'infanterie. Mais comme il y eut une contestation, Changy consentit qu'on lui substituât Hector de la Forest sieur de Blacons, & il se retira à Valence en Dauphiné, pour y rétablir les affaires. Blacons chargé du gouvernement de Lyon, au nom du baron des Adrets, ayant appris que S. Vidas, avec quelque Noblesse d'Auvergne, du Velay, & de Gevaudan, étoit entré en Dauphiné, pour faire le dégât dans le Lyonnois, & affamer la ville, envoya aussi-tôt au devant de lui Poncenac avec un détachement de 500 hommes; S. Vidal, qui traînoit avec lui environ 3000 payisans assez mal armés, fut culbuté & mis en déroute au premier choc. Il y eut un grand nombre de payisans tués, & la Noblesse même fut obligée de se retirer.

Poncenac s'avança avec Monferrier jusqu'à Feurs, place qui a donné son nom au payis de Forez, & défit aprés un leger combat la Noblesse, qui vint à sa rencontre sous les ordres de S. Pris. Une partie se retira dans les montagnes voisines; une autre s'enfuit dans la ville, que Poncenac assiégea sur le champ, & prit d'assaut. En attendant que le prince de Condé eût fait sçavoir ses intentions, le baron des Adrets, colonel des légionnaires du Dauphiné, faisoit au nom du Prince toutes les fonctions de gouverneur de cette province. En cette qualité il écrivit le premier jour de May au Parlement de Grenoble, & lui ordonna avec menaces de chasser de la ville quelques séditieux qu'il nommoit; c'étoient Guillaume de Portes, Président au Parlement, Pierre Bucer Procureur du Roi, Jean Buffenet, Jean Robert, & Jean Paviot consul de la ville, qu'il accusoit d'avoir conjuré la perte des Protestans, avec Gondrin & Rosans de Mirebel.

CHARLE IX. 1562.

Après qu'ils furent sortis de Grenoble, & qu'on y eut appris que les Protestans renversoient par-tout les images; aussi-tôt le peuple & les enfans coururent aux Eglises, & briserent les images avec une fureur qu'on ne put arrêter. On en fit autant dans toutes les villes & bourgades de la province, à la réserve d'Embrun & de Briançon. Des Adrets défendit, sous peine de la vie, à qui que ce fût d'obéïr à Maugiron, qui s'arrogeoit le gouvernement du Dauphiné; & par la même ordonnance il enjoignit à tous de le regarder, & de le poursuivre comme un criminel de leze-Majesté, & un violateur des édits du Roi.

On prit dans le même tems Mirebeau & la Bussiere, deux châteaux voisins, & on y mit garnison. On fit à Grenoble l'inventaire des images d'or & d'argent, & de toute l'argenterie des Eglises, que les habitans ne purent voir emporter à Valence, sans frémir de rage & de dépit: ils disoient, qu'il auroit bien mieux valu les employer pour les besoins de la ville. Le 5 de Juin il plut aux Protestans d'aller à la grande Chartreuse. Ce monastere étant au dessus de la ville, & situé au milieu de montagnes affreuses, on crut qu'il pouvoit incommoder la ville; c'est ce qui détermina le Baron à le piller, & à y mettre le feu. On voulut néanmoins en rejetter toute la faute sur les Chartreux, qu'on accusa faussement d'avoir donné retraite aux ennemis, & d'avoir ainsi les premiers témoigné leur mauvaise volonté.

Des Adrets ne trouvant pas Grenoble assez fortifié pour soûtenir un siége, en fit enlever & porter à Valence deux gros canons, & vingt pieces de campagne, de peur que si l'ennemi venoit, il ne s'en servît pour prendre les villes voisines. Tandis qu'il étoit occupé à ces expéditions, & que Maugiron de son côté levoit des soldats aux environs de Chamberry, on reçut la nouvelle de la prise d'Orange.

Remarques sur la principauté d'Orange.

Cette ville, avec son territoire, a maintenant le titre de principauté souveraine, & est située dans le comté de Provence, dont elle fait partie. Elle étoit autrefois dépendante de l'Empire Franco-Germanique, comme il paroît par la Bulle d'or, qui établit son Université; par une autre Bulle qui confirme les privileges accordés à son Eglise Cathedrale par Frederic II. l'an 1225; par la monnoye qu'on battoit aux armes de l'Empire; & par les privileges des Tabellions, qui faisoient les

actes publics sous le nom & l'autorité de l'Empereur. L'Empire ayant dans la suite perdu ce qu'il avoit de domaines en France, des Princes particuliers se sont rendus maîtres de la Provence, & par conséquent de la principauté d'Orange, qui enfin est venuë, par succession ou autrement, à la maison des seigneurs des Baulx, avec les mêmes priviléges, exemptions, & prérogatives dont joüissent les princes de l'Empire, comme il se voit par l'acte que Bertrand des Baulx en fit dresser le 13 de Décembre 1242.

Les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem avoient une partie de la seigneurie d'Orange, qui, selon toutes les apparences, leur avoit été accordée par les princes d'Orange, en récompense de leur valeur, & du zéle avec lequel ils faisoient la guerre contre les Sarrasins, à laquelle ils étoient alors destinés. C'est ainsi, comme nous l'avons dit ailleurs, que l'évêque de Riga en Livonie avoit partagé avec eux sa souveraineté. Cela paroît par les médailles, ou pieces de monnoye, sur lesquelles on voit d'un côté les armes du prince d'Orange, & sur le revers celles de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean. La principauté d'Orange subsista dans cet état jusqu'à l'an 1256, que Charle duc d'Anjou, frere de Louis IX. acquit la Provence par son mariage avec Beatrix, fille de Raymond Berenger, dernier comte de Provence, de l'illustre maison des comtes de Barcelone, & reçut par Odon de Fontenay, grand sénéchal de France, l'hommage de Guillaume des Baulx prince d'Orange, comme de son feudataire.

Charle II. succeda à Charle son pere. Jaloux de la puissance de tant de seigneurs, qui lui devint suspecte, il acquit, à titre d'échange, la part que les Chevaliers de S. Jean avoient dans la principauté d'Orange, le 22 d'Octobre 1307, & il la céda en même tems à Bertrand des Baulx, à condition que lui & ses descendans tiendroient la principauté entiere, comme mouvante en fief & hommage-lige des comtes de Provence. L'acte en fut passé le 22 de Mars de l'année suivante. Conformément à ce traité, Robert fils de Charle II. reçut l'année d'après l'hommage de Bertrand des Baulx. Deux ans après le même Bertrand traitant avec le syndic, au nom de la ville d'Orange, des privileges & exemptions de sa principauté, on en excepta formellement le droit de souveraineté, qui appartenoit aux comtes de Provence.

Charle IX. 1562.

Après la mort de Bertrand, Guillaume son fils recueillit sa succession, & Robert reçut son hommage, aux mêmes conditions. A Guillaume succéda Raymond, & à celui-ci Raymond II. l'un & l'autre rendirent le même hommage à Jeanne, reine de Naples & de Sicile : Foulques d'Agoult grand Sénéchal de Provence, fit le procès à ce dernier pour quelques violences exercées à Courtaison, ville de cette principauté; il saisit ses biens, & Raymond ne put en avoir main-levée, qu'après avoir obtenu de Jeanne le pardon de ses crimes.

Jeanne n'ayant point d'enfans, adopta & institua son héritier Louis I. duc d'Anjou, fils de Jean roi de France, & elle lui substitua Louis III. duc de Calabre; & ces deux Princes reçurent l'hommage des princes d'Orange. Raymond des Baulx étant mort sans enfans mâles, Marie sa fille lui succéda, & porta en mariage à Jean de Châlon l'an 1410 la principauté d'Orange, qui avoit été dans la maison des Baulx depuis l'an 1240.

De ce mariage vint Louis de Châlon, qui rendit hommage à René roi de Sicile, & lui prêta 15000 livres l'an 1436 dans le tems que Philippe duc de Bourgogne le tenoit prisonnier à Dijon. En reconoissance & pour sûreté de la somme prêtée, René engagea à Louis le droit de souveraineté qu'il avoit dans la principauté d'Orange. René sorti de prison, voulut acquitter cette dette; mais Louis de Châlon en éluda le payement, & conserva la souveraineté.

Guillaume de Châlon ayant succedé à Louis, abusa tellement du droit de souveraineté, & il fit tant de mal à ses sujets, que pour terminer leurs differends, il fallut employer la médiation des Seigneurs voisins, & faire une transaction, par laquelle les sujets de la principauté acquirent le droit d'appeller des jugemens rendus par les magistrats du Prince; cette transaction est du mois de Janvier 1471.

Dans ce tems-là Louis XI. roi de France, qui avoit hérité du comté de Provence, des ducs René & Charle d'Anjou, transigea avec Guillaume de Châlon à ces conditions : Que le Roi payeroit à Guillaume 40000 écus : Que moyennant cette somme, Guillaume & ses héritiers tiendroient la principauté d'Orange comme feudataires, & en feroient hommage à perpétuité au Roi & au Dauphin de Viennois : Que les sujets

de la principauté auroient droit d'appeller de ses juges au Parlement de Grenoble : Que neanmoins le Prince conserveroit le titre de souverain, le droit de mettre dans ses qualitez : *par la grace de Dieu Prince d'Orange* ; le droit de faire battre monnoye, d'accorder des lettres de grace, de pardon, & d'abolition des crimes, & toutes les autres prérogatives de la souveraineté. A ces conditions, Louis XI. reçut la foi & hommage de Guillaume le 26 de Mai 1475.

Depuis ce tems-là, le Parlement du Dauphiné a jugé les appellations des sujets de la principauté d'Orange jusqu'à l'an 1490. Alors Louis XII. qui aimoit fort Jean de Châlon, fils de Guillaume, voulant reconnoître ses grands services, & recompenser les belles actions qu'il avoit faites à la bataille de S. Aubin en Bretagne, où tous les deux avoient été faits prisonniers, rétablit son fidele serviteur & bon ami dans tous les droits de la souveraineté. Ce ne fut pas sans opposition : car le Procureur général intervint, & en appella au Dauphin & au gouverneur du Dauphiné, par une protestation qu'il fit insérer dans les registres publics le 10 de Septembre de la même année 1490. Mais on n'eut aucun égard à cette protestation ; Jean exerça dans sa principauté tous les droits d'un souverain ; il y établit une cour de Parlement, composée d'un Président & de quatre Conseillers, pour juger souverainement & en dernier ressort. Cet établissement dura jusqu'à la mort de Louis XII.

Après sa mort, François I. révoqua la grace accordée par son prédecesseur, & il obligea Philbert fils de Jean, à lui rendre hommage. Le Parlement de Grenoble rentra aussi dans le droit de recevoir & juger les appellations des sujets d'Orange. Ce Philbert ne laissa point de posterité ; il institua son héritier René de Nassaw fils de Claude sa sœur, & lui fit prendre son nom & ses armes.

Les princes de Nassaw ayant quitté la France pour s'attacher à la maison d'Autriche, employerent leur faveur contre ceux dont ils tenoient la principauté d'Orange, & profiterent de nos malheurs, pour se soustraire à l'hommage qu'ils devoient à nos Rois : car après la bataille de Pavie, on stipula dans le traité de paix fait à Madrid : Que sans avoir égard aux droits des Rois de France, la principauté d'Orange seroit restituée à la maison de Nassaw en toute souveraineté.

CHARLE IX. 1562.

Pendant les guerres entre l'Empereur Charle-Quint & Henry II. les juges Royaux mirent encore la main sur la principauté d'Orange, & donnerent atteinte aux prétendus droits de souveraineté : le Parlement de Grenoble jugea dans cet intervalle des appellations : mais enfin par le dernier traité conclu en 1559, les princes de Nassaw ont été rétablis dans tous les droits de la souveraineté d'Orange, comme il avoit été reglé dans le traité de Madrid ; & Guillaume fils de Guillaume, cousin germain de René, mit un gouverneur dans la ville, & y établit pour la seconde fois des magistrats, pour juger souverainement & sans appel [1].

La ville d'Orange étoit anciennement une colonie de la seconde légion des Romains ; elle est devenuë célébre par deux conciles, qui y ont été tenus, & elle est le siége d'un Evêché. Philippe de la Chambre, de l'illustre maison des marquis de la Chambre, Prélat fort opposé aux Protestans, en remplissoit alors le siége. Les Protestans y tenoient librement leurs assemblées, & ils avoient vêcu assez tranquillement sous le gouvernement de Causan, & sous celui d'Alexandre de la Tour, gouverneurs établis par Guillaume de Nassaw prince d'Orange ; mais la nouvelle du massacre de Vassy troubla leur tranquillité. Ils en furent effrayés, & dans l'apprehension d'un sort pareil, ils prirent les armes, chasserent de la Tour leur Gouverneur, contre lequel ils avoient quelques soupçons, & reçurent dans la ville 600 hommes de garnison.

Orange pris, pillé & brûlé par les Catholiques.

Ils envoyerent aussi à Lyon Perrin seigneur de Parpaille, commandant de la ville, pour affermir l'ancienne amitié, pour en tirer de l'argent & acheter des armes ; mais à son retour descendant le Rhône avec les armes qu'il apportoit, il fut trahi par son bâtelier, & arrêté à Bourg S. Andiol en Vivarais, à cinq lieuës d'Orange. Les habitans de la ville, qui ne croyoient pas que l'ennemi fût si près d'eux, envoyerent un détachement sous la conduite de S. André, pour reprendre leur Commandant, s'il étoit possible, & le ramener.

Quelque tems auparavant, sur les instances de Philippe évêque d'Orange, Fabrice Serbellon, à qui le Pape, son parent,

1 S. A. S. M. le prince de Conti a vendu & cédé cette principauté au Roi en 1731. M. le marquis de Nesle y prétend avoir droit, comme on le peut voir dans sa requête imprimée & présentée au Roi en 1731.

avoit donné le commandement général des armes dans le comtat Venaissin; Honoré de Savoye comte de Sommerive, lieutenant de Claude son pere, comte de Tende; François de la Baume comte de Suze; de Pontevez, comte de Carces; de Flassan son frere, gouverneur d'Aix; Gabriel de Bouliers, seigneur de Cental; Guillaume de Ventabren; Laverdiere; Mondragon; de Venterol, & autres seigneurs du payis, s'étoient assemblés à Cavaillon, & avoient résolu de chasser les Protestans d'Orange, dont le voisinage les incommodoit.

Serbellon ayant appris que la garnison étoit sortie d'Orange, y accourut le 5 de Juin à la pointe du jour, avec deux gros canons & quelques petits. Les habitans qui ne l'attendoient pas, furent surpris & effrayés: ils envoyerent aussi-tôt un courier à S. André, pour le faire revenir en diligence, & dans le même moment ils demanderent à capituler, pour gagner du tems. Ils députerent à Serbellon six d'entr'eux, & voici les conditions qu'ils proposerent: Que les soldats étrangers sortiroient aussi-tôt de la ville: Qu'on apporteroit toutes les armes dans la grande Eglise, & qu'on en donneroit les clefs à de la Tour gouverneur.

Ces conditions ayant été rejettées, aussi-tôt Serbellon investit si bien la ville, que S. André, qui s'étoit arrêté à Serignan, ne put y entrer. Ensuite ayant fait dresser une batterie de canons du côté de S. Eutrope, il commença à faire tirer contre le château: mais comme il étoit très-incommodé par la garnison, commandée par la Coste le jeune, il fit transporter cette batterie vers la porte des moulins. Après qu'on eût tiré environ cent soixante coups, & qu'on eût fait une grande brêche, les habitans qui se trouvoient sans secours & sans espérance, prirent le parti, les uns de s'enfuïr la nuit, avec leurs femmes & leurs enfans, pour aller joindre ceux qui étoient à Serignan; les autres de se préparer à une vigoureuse défense: mais voyant que les ennemis les attaquoient de toutes parts, que les baricades étoient forcées, que la faction Catholique faisoit entrer les assiégeans & les recevoit en plusieurs endroits, & que par conséquent il étoit inutile de résister davantage, ils se retirerent dans le château.

Les vainqueurs exercerent toute sorte de cruautez contre ceux qui étoient restés dans la ville. Après avoir tué dans le premier

CHARLE IX. 1562.

feu ceux qu'ils rencontrerent sous leurs mains, ils traiterent inhumainement ceux qui s'étoient dérobés aux premiers coups. ils percerent les uns de plusieurs petits coups de poignard, lentement, & à diverses reprises, pour leur donner le tems de sentir toutes les horreurs de la mort; ils précipiterent les autres & les firent tomber sur des picques, des hallebardes, & des épées nuës; ils en pendirent quelques-uns à des cremailleres, & les brûlerent; enfin il y en eut qu'ils couperent par morceaux. Ils ne firent point de quartier, ni aux vieillards, ni au estropiés, ni à ceux qui étoient au lit malades, ni aux pauvres des hôpitaux, ni même aux misérables moissonneurs, à qui un siége si prompt & si imprévû n'avoit pas permis de sortir de la ville, quoiqu'ils n'eussent d'autres armes que leurs faucilles. On tua la plûpart des femmes; on les pendoit aux fenêttes ou aux portes; on arrachoit les enfans qu'elles tenoient dans leurs bras, & on les tuoit à coups d'arquebuses. Plusieurs filles furent forcées & violées. Plusieurs jeunes garçons, enlevés pour assouvir l'infame passion de ces abominables vainqueurs, furent detenus dans une affreuse captivité, dont ils ne sortirent que long-tems après.

Ils ajoûterent à tant de cruautez les plus horribles spectacles. Les cadavres des femmes furent exposés nuds, après leur avoir mis des cornes de bœuf, ou des pierres, ou de petits pieux, dans les endroits que la pudeur ne permet pas de nommer. On exposa de même les cadavres des hommes, après avoir rempli leurs playes des feuillets des livres sacrés, qu'on avoit lacerés & jettés çà & là, uniquement parce qu'ils étoient en langue vulgaire.

Les Catholiques, qui avoient lâchement trahi leurs concitoyens, & qui avoient contribué à la prise de la ville, en ouvrant la porte à l'ennemi, n'échaperent pas à sa fureur. Car s'étant assemblés dans la grande place sous les armes avec leurs femmes & leurs enfans, les ennemis crurent qu'ils vouloient faire quelque résistance, & les tuerent tous. Ainsi la joye que leur causoit le malheur des Protestans, ne fut pas de longue durée.

De la ville, on marcha vers le château. On promit à la garnison, qui étoit de 109 hommes, la vie sauve : mais on ne tint pas parole; tous furent ou précipités ou passés au fil de l'épée; ensorte que le sang ruisseloit de tous côtez dans la ville. Au

carnage

carnage succéda l'incendie. On mit le feu aux maisons, il consuma l'Hôtel de ville, le palais Episcopal, & 300 maisons particulieres, où la plûpart de ceux qui s'étoient cachés furent étouffés & brûlés.

Il s'éleva une horrible tempête. Après un affreux tonnerre, il tomba une pluye si abondante, qu'on n'en avoit guére vû de pareilles ; & cependant elle suffit à peine pour éteindre le feu. Mais le petit nombre de ceux qui s'étoient dérobés à tant de périls, & de genres de mort, alla se réünir à ceux qui étoient à Serignan. Les maisons, que le feu avoit épargnées, furent abandonnées au pillage ; & le lendemain Serbellon fit démolir les murailles jusqu'aux fondemens. La Coste commandant du château, de la Charitat, & de la Rays furent faits prisonniers, & conduits sous une bonne garde à Tarascon.

Serbellon laissa de la Tour dans la ville d'Orange, & s'en alla à Avignon capitale du Comtat. Le comte de Sommerive alla en Provence, passa par Vedannes, Châteauneuf & Coumons, & campa à la Baumette. Le comte de Suze, déjà chargé de butin, vint à Pierre-latte, dans le dessein d'aller à Montelimar, dont il dévoroit en esprit les riches dépouilles ; mais ayant appris qu'il y avoit une forte garnison, il se retira chez lui, pour mettre ses troupes en quartiers de rafraichissement, après avoir laissé à Pierre-latte une garnison de trois cens hommes, sous les ordres de Ricard de Vaureas.

Expedition du baron des Adrets.

Le seigneur de Parpaille pris par les ennemis, comme nous l'avons rapporté, fut mené à Avignon, lieu de sa naissance. Là on l'exposa long-tems aux yeux de la populace dans une cage de bois suspenduë en l'air ; & enfin on le fit mourir le 8 d'Août. Le baron des Adrets, homme dur & cruel, & qui ne cherchoit que des prétextes pour répandre le sang ; d'ailleurs grand capitaine, & aussi brave que vigilant & laborieux, irrité au de-là de tout ce qu'on peut dire de la maniere dont on traitoit les Protestans, partit de Grenoble, & en laissa le gouvernement à Brion, gentilhomme de Trieves en Dauphiné, grand homme de guerre. Il marcha avec quatre enseignes vers Montelimar [1], où il arriva le 7 de Juillet. Ayant ramassé

1 Monteil, Montelimar, & l'ancien Montilly, ne sont qu'une même ville. M. de Thou dit quelquefois *Montilium*, & quelquefois *Montelium Adæmari*.

CHARLE IX. 1562.

en chemin d'autres troupes, avec la garnison de Serignan, il vint à Pierre-latte, place située dans une plaine, & éloignée de plus d'une lieuë des montagnes. Il y a seulement derriere la ville un rocher escarpé de tous côtez, sur lequel on a bâti ce château, où l'on monte par un chemin très-étroit & très-rude.

La brêche étant faite, des Adrets monta à l'assaut. La garnison étonnée d'une attaque si imprévûë n'osa défendre la brêche, mais se retira dans le château. Des Adrets ayant passé au fil de l'épée tous ceux qui se trouverent armés, marcha, sur le champ, pour ne pas donner au soldat le tems de revenir de sa frayeur, & de reprendre courage. Profitant de sa bonne fortune, il força la porte. La garnison consternée court sans ordre de tous côtez, & ne sçachant quel parti prendre, demande à capituler: mais tandis qu'on dresse les articles, ceux d'Orange, que la perte de leurs concitoyens rendoit furieux, & qui ne respiroient que la vengence, enfoncent les portes, entrent dans le château, fondent sur la garnison, & ne font aucun quartier; les uns sont précipités du rocher, les autres sont passés au fil de l'épée.

De Pierre-latte, le Baron alla sans délay à Bourg, dont les habitans lui ouvrirent les portes avant qu'on eût fait avancer le canon. Les habitans du Pont-Saint-Esprit vinrent au devant de lui, & lui apporterent les clefs de la ville. Comme la place étoit importante, à cause du pont qu'elle a sur le Rhône, il y mit une bonne garnison, & en donna le commandement à un brave homme, nommé le Pont, en qui il avoit beaucoup de confiance, quoiqu'il n'eût qu'un bras.

Aussi-tôt il marcha vers Boulenes, place du comtat Venaissin, sur les confins du Dauphiné: il la prit d'emblée; tous les soldats qui s'y trouverent de la compagnie de François de Fougasse sieur de la Bartelasse, furent passés au fil de l'épée. De-là il auroit sans doute été à Avignon; & dans la consternation que son arrivée avoit causée dans tout le payis, il s'en seroit rendu maître, si un accident arrivé à Grenoble ne l'avoit obligé à y révenir.

Pendant que le Baron étoit absent, & que Brion étoit malade au lit, les habitans Catholiques qui lui étoient opposés, crurent qu'il auroit trop d'affaires pour pouvoir revenir si

promptement. Ils voulurent donc profiter d'une occasion qui leur parut si favorable, pour faire entrer dans Grenoble Maugiron, qui levoit des troupes en Savoye. Mais les Protestans qui s'en douterent, ayant sçû que Maugiron s'approchoit tous les jours, s'adresserent au Parlement, lui representerent le danger & les troubles que l'approche de ses troupes causoit dans la ville; & le prierent d'ordonner à Maugiron avec toute l'autorité dont il étoit revêtu, de s'éloigner.

Le Parlement arrêta, qu'on envoyeroit à Maugiron Rabot Conseiller, & un des consuls de la ville; en apparence, pour l'exhorter à ne pas venir à Grenoble, mais en effet pour concerter en secret avec lui ce qu'il falloit faire pour l'exécution de leur projet. Maugiron, homme de Cour, poli & gratieux, répondit: Qu'il ne pouvoit pas manquer à ce que son devoir exigeoit de lui & qu'il devoit se mettre en possession du gouvernement que le Roi lui avoit confié; mais que cela ne devoit causer aucune inquiétude aux Protestans: Que le Roi les aimoit; & qu'il leur laisseroit la liberté accordée par les Edits: Qu'il viendroit à Grenoble avec très-peu de monde; & qu'il ne souffriroit pas qu'on fît le moindre tort à qui que ce fût, & pour quelque sujet que ce pût être.

Ayant ainsi congedié les députez, Maugiron fit avancer ses troupes jusqu'au Pont de Beauvoisin, qui sépare la Savoye du Dauphiné; & il mit garnison dans toutes les petites places qui sont aux environs de Grenoble. Il envoya Mistrail s'emparer de la côte S. André, ville dans le territoire de Vienne sur le chemin de cette ville à Grenoble. Il envoya d'autres officiers avec leurs compagnies à Morenne sur le chemin de Valence; d'autres à l'embouchure de l'Isere, au-dessous de Grenoble.

Ces préparatifs étant faits, Maugiron vint le 14 de Juin à la Perriere; & étant bien assûré de la bonne volonté des habitans, il envoya un de ses Gentilshommes porter une lettre aux Consuls de la ville; à laquelle il joignit une copie des lettres, par lesquelles sa Majesté l'avoit nommé gouverneur du Dauphiné pendant l'absence du duc de Guise, à la place de Gondrin, qui venoit de mourir. On assembla un conseil de ville, qui ordonna: Qu'on recevroit Maugiron: Que les soldats du baron des Adrets sortiroient de la ville, avec armes & bagages:

CHARLE IX. 1562.

Que Maugiron promettroit avec serment de ne point inquieter les Protestans, & de leur laisser la liberté de tenir leurs assemblées dans le couvent des Cordeliers.

Le même jour Maugiron entra dans la ville avec 200 cavaliers, & environ 1200 hommes de pied. A peine furent-ils entrés, qu'ils coururent au pillage avec une insolence & une avidité, qui ne put être reprimée par la vûë des potences, qu'on dressa par toute la ville, pour les intimider & les contenir. Le lendemain on ordonna des prieres publiques; on fit une exacte perquisition de tous les livres défendus, & ils furent tous ou déchirés ou brûlez. Il y eut aussi pendant l'émeute quelques personnes précipitées du haut du Pont, ou massacrées.

Maugiron ayant fait registrer & publier en Parlement ses lettres, s'en alla à la Côte, & laissa dans Grenoble le baron de Sassenage. Ce nouveau Gouverneur, homme très-moderé, fit aussi-tôt publier une Ordonnance portant injonction sous peine de la vie à tous les étrangers de sortir de la ville; & à tous les soldats, de restituer tout ce qu'ils avoient pris, & cela dans l'espace de 24 heures. On rendit aux bourgeois leurs armes; & après une revûë publique, on en forma un corps de 800 hommes bien équipés.

On essaya vainement de prendre la Bussiere, où le baron des Adrets avoit mis la Coche, homme très-petit, mais d'un très-grand cœur. Cette place ne se rendit ni aux menaces, ni aux promesses; & une troupe de 2000 payisans ne put la forcer.

Maugiron, en sortant de la ville de Grenoble, avoit emprunté 14000 écus d'or pour les frais de la guerre, & l'on avoit déja fait le dénombrement des habitans, pour imposer cette somme en forme de capitation; lorsque des Adrets ayant abandonné le dessein d'assiéger Avignon, revint à Valence avec tant de célérité, qu'il prévint Maugiron qui y venoit aussi. Il prit Romans, y mit garnison, & n'y passa qu'une nuit. Il alla avec la même vîtesse à S. Marcellin, & força la garnison: elle étoit de 300 hommes; mais elle fut si effrayée, qu'elle n'eut pas le courage de se défendre. Il ne lui fit point de quartier, tous furent tués ou jettez du haut de la tour.

Maugiron ne parut point. Le Baron, quoiqu'inferieur en

cavalerie, cherchoit à l'engager à une action; mais Maugiron n'eut pas plûtôt appris son retour, qu'il se retira en Savoye, d'où il ne revint que pour joindre Tavanes en Bourgogne. Il abandonna ainsi lâchement la ville de Grenoble à la discretion d'un ennemi implacable, & irrité de l'injure qu'on venoit de lui faire, & parut se soucier peu du danger extrême où il exposoit tant de malheureux habitans, qui s'étoient sacrifiés pour lui. Ceux-ci ayant appris l'arrivée du Baron, & le succès de ses armes, outrés de l'ingratitude & de la lâcheté de Maugiron, s'enfuïrent de côté & d'autre, le 25 de Juin. Le lendemain les Protestans, qui apprehendoient pour la ville & pour eux-mêmes, commencerent par délivrer tous les prisonniers; ils furent ensuite trouver le Baron; & le supplierent de vouloir bien pardonner à un peuple plus malheureux que coupable. Il y vint aussi-tôt avec 800 cavaliers, ayant avec lui René de Savoye de Sipiere, second fils du comte de Tende, de Senas & de Mouvans.

Quoiqu'il eut au moins 6000 hommes dans son armée, il disposa tellement les logemens, que personne n'en fut incommodé ni en général, ni en particulier. Ensuite il publia une Ordonnance, par laquelle il enjoignoit qu'on ouvrît le barreau; que tous les juges revinssent dans leurs maisons dans l'espace de six jours, & reprissent les fonctions de leurs charges; à la reserve de ceux qu'il avoit dès le commencement chassez de la ville.

Peu de tems après, Jean de Ponat Conseiller ayant pris sa route par les montagnes, arriva avec cinq enseignes, que l'on mit en quartier à Chaperolian, au Pont-Charra, & à Allevard, avec les compagnies du jeune Changy & de Charbonneau, & on en donna le commandement à Saint Mauris le jeune. Le Baron, après tant d'heureux succès, & un si grand nombre d'expéditions faites en si peu de tems, partit pour Lyon sur la fin de Juin. Il laissa le gouvernement de Grenoble à Ponat, avec cinq enseignes; & il mit le chevalier Cassart dans le château de la Bussiere, à la place de la Coche; & le chargea de garder la frontiere.

Dès qu'il fut arrivé à Lyon, il en donna le gouvernement à Bourjac, Sénéchal du Valentinois, homme propre à toute autre chose, qu'à des emplois militaires; aussi ce choix

CHARLE IX. 1562.

mécontenta beaucoup les Lyonnois. Ils se plaignoient de ce que le Baron faisoit tout à sa fantaisie, sans les consulter. C'est pourquoi ils presserent le prince de Condé de vouloir bien leur envoyer incessamment, pour regler les affaires de la Province, un homme distingué par sa dignité, par sa modération & par sa prudence.

Pour le Baron, il ne pensa qu'à se rendre maître de toutes les places du Forêt. Il marcha vers Mouron & Monbrison, deux places foibles. Moncelar qui commandoit dans Monbrison, exhorta si-bien la garnison & les habitans à faire une vigoureuse défense, qu'ils refuserent de se rendre. Mais le Baron ayant fait venir du canon, força la place le 16 de Juillet, & fit tuer tous ceux qu'on rencontra; ensorte que toute la ville étoit pleine de cadavres, & que le sang couloit en abondance de tous les côtez. Il restoit un fort, où ceux qui avoient échappé au carnage, s'étoient retirés. Il le prit; & fit couper la tête à une partie de ceux qui y étoient. Après le dîner, il fit monter les autres sur une tour très-élevée; & par maniere de recréation il les forçoit de se précipiter. Moncelar fut du nombre, quoiqu'on lui eût promis la vie sauve. Les officiers du Baron frémissoient d'horreur; & entr'autres de Blacons & Poncenac, qui l'accusoient de perfidie & de cruauté. Parmi ceux qui étoient condamnez à ce genre de mort, il s'en trouva un qui ayant demandé du tems, & de l'espace pour mieux sauter, s'approcha deux fois du bord du précipice & s'arrêta. Des Adrets lui dit, qu'il lui faisoit perdre son tems. Le malheureux sans se troubler lui répondit: Ce que vous voulez que je fasse si promptement, je vous le donne à faire en dix. Des Adrets admirant la force d'esprit d'un homme, qui sçavoit plaisanter dans un danger si pressant, lui pardonna.

Barbarie du baron des Adrets.

Dans ce tems-là Soubise [1], que le prince de Condé envoyoit à Lyon, y arriva enfin le 19 de Juillet, après avoir surmonté bien des difficultez, & s'être tiré d'un grand nombre de dangers. Ce Seigneur, qui joignoit à une illustre naissance une très-grande modération, & une habileté peu commune, fit cesser les plaintes des bourgeois, & il les consola par l'esperance d'un meilleur tems. Il rétablit le bon ordre; & il eut un grand soin que la ville ne manquât de rien.

Arrivée de Soubise à Lyon.

1 Jean de Partenay-l'Archevêque.

Comme son arrivée avoit causé quelque peine au Baron des Adrets, il eut soin de l'adoucir, par les ordres & par les lettres du Prince qu'il lui apportoit. Il l'exhorta en même tems à faire la guerre avec plus de modération ; & à ne pas traiter si rigoureusement ceux qui se rendoient. C'étoit lui reprocher assez la cruauté dont il venoit d'user à Monbrison. Des Adrets s'excusoit sur la maniere dont les Catholiques avoient traité la ville d'Orange ; & il prétendoit que pour relever le nom & la réputation des Protestans, qu'on regardoit comme un parti vil, méprisable, & abattu par les outrages & par les peines ignominieuses qu'on leur avoit fait souffrir, il avoit fallu quelque action d'éclat, & quelque châtiment capable d'inspirer de la terreur à ceux qui n'avoient que du mépris pour eux, & de faire sentir la justice de leur cause. Le Baron, plus tranquille en apparence, prit congé de Soubise & s'en alla en Dauphiné, d'où Monbrun lui avoit écrit plusieurs fois, pour le presser de venir.

CHARLE IX. 1562.

Il fait venir des Suisses.

Avant l'arrivée de Soubise, on avoit intercepté des lettres du roi de Navarre, écrites par le conseil des Triumvirs, par lesquelles on mandoit au comte de Sommerive de lever le plus de troupes qu'il pourroit ; de se joindre à Maugiron & à Tavanes, pour investir Lyon de toutes parts, & empêcher qu'on ne fît la moisson, & qu'on ne remplît les magasins. Ces avis firent prendre la résolution d'employer Jean Frelon célebre Libraire & bourgeois de Lyon, pour traiter avec les Suisses, & en obtenir des troupes auxiliaires pour la défense de leur ville, & la sûreté de leurs voisins. Ceux de Berne accorderent huit enseignes, ceux de Neuf-Châtel trois, & ceux de Valais autant ; mais à condition que ces compagnies seroient au service du Roi, & destinées à la garde de Lyon ; & qu'elles ne seroient point obligées d'en sortir pour faire la guerre au dehors.

Ces troupes étoient déjà arrivées à Sardon, village de Savoye, qui n'est qu'à deux journées de Lyon, lorsque Soubise y arriva. Ayant appris les conditions que nous venons de rapporter, il envoya au conseil de Berne, pour lui representer qu'une ville si grande & si peuplée, n'avoit pas besoin de soldats, qui s'enfermassent dans ses murs ; qu'il lui en falloit qui pûssent aller de côté & d'autre, aider à faire la moisson,

CHARLE IX.
1562.
Divers avantages dans l'un & dans l'autre parti.

transporter les vivres & les munitions, & marcher au-devant de l'ennemi qui étoit déjà à Châlon-sur-Saone, & qui se disposoit à faire incessamment le siége de Lyon.

Le Conseil de Berne se rendit à ces raisons, & donna à ses troupes la liberté de rendre à la ville de Lyon tous les services que Soubise jugeroit nécessaires. Suivant cette permission, Poncenac mena à Mâcon les troupes de Neuf-Châtel, & de Valais. Comme il avoit envoyé à Strasbourg pour lever de la cavalerie Allemande, Soubise s'étoit flatté qu'il pourroit en envoyer 4000 hommes au prince de Condé; mais Mâcon ayant été repris, cette esperance s'évanoüit. On envoya ensuite Blacons avec un détachement pour faire venir des vivres de Forêt à Lyon, qui commençoit à en manquer. Blacons s'avança jusqu'à la Chaise-Dieu, forte Abbaye, située en Auvergne, qu'il prit, & où il mit garnison sous les ordres de Monjoux son beau-frere. De là il marcha au Puy en Velay. Mais n'ayant point de canons, & ayant sçu que S. Heran, S. Chaumont & S. Vidal étoient proche avec quelques compagnies de cavalerie, il revint sur ses pas sans rien faire.

Les Protestans ne furent pas plûtôt partis, que les Catholiques reprirent la Chaise-Dieu; & contre la foi du traité, ils retinrent Monjoux, à qui ils avoient promis la liberté; & l'accusant d'avoir tué le baron de Gondrin, ils l'envoyerent dans les prisons de Riom, où il eut beaucoup à souffrir.

Dans le même-tems, Jean de Mendose Espagnol, qui avoit depuis long-tems quitté sa patrie, pour s'engager au service de nos Rois; homme qui joignoit à une humeur très enjoüée beaucoup d'habileté, & qui avoit déjà été Ambassadeur en Suisse, fut envoyé à Berne, pour se plaindre de ce que contre la disposition des Traitez d'Alliance faits avec la France, ils avoient fourni des troupes auxiliaires à la ville de Lyon. Ceux de Berne dirent pour s'excuser: Que ces troupes y étoient allées d'elles-mêmes; & que n'ayant pû les en empêcher, ils y avoient consenti, à condition qu'elles ne seroient employées qu'à garder la ville; en quoi ils avoient fait un office d'amis, & avoient rendu un vrai service au Roi leur allié. Cependant Mendose obtint qu'ils les rappelleroient. Ils envoyerent donc Nicolas Grafenried, & Jerôme Manuel, pour faire

faire part à M. de Soubise de l'ambassade de Mendose, & pour prier ce Seigneur & la ville de Lyon de permettre, que puisque le Roi trouvoit mauvais que leurs troupes fussent venuës à Lyon, ils les retirassent. Ce qui fut fait. Soubise leur paya ce qui leur étoit dû; & elles s'en retournerent aussi-tôt. Les six compagnies de Neuf-Châtel & de Valais resterent au service de la ville de Lyon, sous les ordres de Pierre Ambiel leur Commandant, aux conditions dont on étoit convenu.

CHARLE IX. 1562.

Le départ des troupes de Berne ne laissa pas d'effrayer quelques bourgeois de Lyon, qui prirent le parti de sortir de la ville avec elles. Soubise les traita avec beaucoup de politesse; persuadé qu'il étoit avantageux pour lui, que les personnes timides sortissent de la ville, y laissant pour ôtages ce qu'elles avoient de plus cher, & qu'elles abandonnassent le soin de la garder & de la défendre à un petit nombre de gens plus courageux.

Ce qui se passe en Provence.

Tandis que les affaires étoient en assés bon état dans le Lyonnois & dans le Dauphiné, elles alloient bien mal en Provence. Il faut remonter jusqu'au commencement de l'année, pour en reprendre le détail en peu de mots. Le Roi ayant donné l'Edit de Janvier, envoya en Provence le comte de Crussol, Fumée conseiller au Parlement de Paris, & Jean Ponat conseiller au Parlement de Grenoble, pour faire enregistrer & publier cet Edit au Parlement d'Aix, & tenir la main à son exécution. La Provence étoit gouvernée par Claude de Savoye, comte de Tende, qui ne haïssoit pas les Protestans; homme d'ailleurs naturellement doux, & qui travailloit de toutes ses forces à maintenir la tranquillité publique. Il avoit deux fils de deux femmes; Honoré de Savoye, comte de Sommerive, l'aîné, & René de Sipierre, le cadet. Celui-ci, qui ressembloit d'avantage au pere, en étoit le plus cheri. Il aimoit moins l'aîné, parce qu'il étoit d'un caractere plus vif, & plus turbulent. Il avoit marié Anne sa fille à Jacque de Cardet de l'illustre maison des marquis de Saluces. Le gendre étoit très-soumis à son beau-pere, & favorisoit hautement le parti des Religionaires.

La maison de Pontevez est puissante en Provence; le chef de cette famille étoit le comte de Carces, dont le frere de pere & de mere, surnommé de Flassan, gouverneur d'Aix, avoit

alors la charge de premier Consul de la ville ; dignité qui ne se donne qu'à la Noblesse la plus distinguée. De Carces, attentif à tous les mouvemens, pour en profiter, séduisit le comte de Sommerive en lui offrant l'amitié des Guises, dont le crédit à la Cour étoit immense : il lui fit de leur part les propositions les plus avantageuses, pourvû qu'il abandonnnât son pere, qui se declaroit hautement pour les Protestans, & qui par là n'étoit pas en bonne réputation ; qu'il passât dans le parti des Catholiques ; & qu'il se mit à leur tête. Il lui promit, s'il prenoit ce parti, que le Roi lui donneroit le gouvernement général de la Province. Rusé, comme il étoit, il n'eut pas de peine à persuader un jeune homme ambitieux, & il réüssit enfin à le détacher peu à peu de son pere.

Crussol ayant communiqué son dessein au gouverneur de Provence, vint à Marignane à quatre lieuës d'Aix. De là ils envoyerent le vicomte de Cadenet à Aix, dont Flassan lui fit d'abord fermer les portes. Il y retourna, & on les lui ouvrit. Le Parlement & la ville lui envoyerent faire des excuses, & rejetterent la faute sur Flassan. Les habitans, animés par la maison de Pontevez, avoient déjà fait senti aux Protestans les effets de leur avarice & de leur cruauté, par les outrages & les mauvais traitemens qu'ils leur avoient faits ; & en dernier lieu ils avoient dressé du canon dans les places & dans les Forts de la ville : ils avoient levé des soldats & muré les portes. Le Vicomte eut ordre de les faire ouvrir, de faire retirer le canon, & de congédier les troupes. On fit commandement à Flassan de venir trouver le Gouverneur & le comte de Crussol. Flassan ayant refusé d'obéïr, sans donner une bonne raison de son refus, fut condamné par contumace à perdre la dignité de Consul, qui fut donnée au Vicomte. Crussol fit marcher devant lui des troupes, & entra dans la ville le 5 de Fevrier. Il fit entrer avec lui au Parlement les deux Conseillers, qu'il avoit amenés ; & il dit que le Roi les avoit envoyez, pour connoître des concussions commises par les juges, dont on avoit fait des plaintes à sa Majesté. Il fit publier & enregistrer l'Edit : il assigna aux Protestans hors la ville sous le Pin un lieu, pour y tenir leurs assemblées ; & afin qu'on ne leur fît aucune insulte, il fit apporter toutes les armes à l'Hôtel de ville : il déposa tous les Consuls & Echevins, qui passoient pour

être attachez à Flaſſan, & leur en fit ſubſtituer d'autres ; qui n'étoient pas ſuſpects.

Flaſſan ſe retira avec les gens de ſon parti à Brignoles. En ſortant, il déploya ſes enſeignes, où il avoit fait mettre les armes du S. Siége, c'eſt-à-dire, deux clefs en ſautoir. La marche étoit précedée d'un Cordelier qui portoit un grand Crucifix de bois, comme on fait aux Proceſſions & aux convois ; & chaque ſoldat portoit à ſon col, en guiſe de collier, un chapelet, ou un roſaire. Il défit en chemin, & tailla en pieces une compagnie, qu'on venoit de lever pour le ſervice du Roi, & il ramaſſa plus de 500 hommes, qui vinrent à lui de tous côtez dans l'eſpérance du butin. Après avoir abandonné tout le payis à la licence de ſes ſoldats, qui couroient, & faiſoient par-tout un horrible dégât, il quitta Brignoles, marcha par les montagnes, eſſaya de ſe rendre maître de Beſſe, & s'avança vers Bariols. Le Parlement pendant ce tems-là procédoit contre lui : & après trois ſommations, auſquelles il ne répondit point, il le déclara contumace, rebelle & coupable de leze-majeſté.

Le gouverneur de la Province & Cruſſol, détacherent les ſieurs de Senas & de Mouvans avec quelques compagnies d'arquebuſiers à cheval, pour le prévenir, & entrer dans Bariols ; mais les habitans leur ayant fermé les portes, ils s'arrêterent à Varages, qui n'en eſt pas éloigné. Flaſſan étant venu les y aſſiéger, ils ſe défendirent très-long-tems. Lorſqu'ils n'eurent plus ni plomb ni poudre, ils ſe battirent à coups de pierre, & enfin ſe retirerent à Saint Maximin, place plus forte & plus ſûre. Flaſſan, invité par les habitans de Bariols, y entra avec 1500 ſoldats. Le gouverneur & Cruſſol y accoururent, avec vingt enſeignes commandées par S. Auban. Peu après le baron des Adrets, général de l'infanterie, y vint en poſte. D'un autre côté Ventabren levoit de la cavalerie à Arles, & aux environs, pour venir au ſecours de Flaſſan ; & en attendant les troupes qu'on avoit promis de lui envoyer d'Avignon, il s'arrêta à S. Remy. C'eſt ce qui fit hâter le ſiége de Bariols.

Cette ville eſt ſituée au pied d'une montagne très eſcarpée dans un lieu bas, & qui va en penchant. Elle a derriere elle des collines de difficile accès, & au-devant, des côteaux eſcarpés, qui forment une eſpece de théâtre. Au reſte ſes murs ſont bons, & défendus par un ruiſſeau, qui coule dans la vallée,

CHARLE IX. 1562. laquelle est fort étroite. Elle a au-dessus une citadelle qui la domine. On crut d'abord qu'il n'étoit pas aisé de la forcer, sur-tout les assiégeans n'ayant que quatre canons. Cependant après quelques legeres attaques données au fauxbourg situé au-devant de la ville, en forme de demi cercle, & que Flassan avoit fortifié, autant qu'il avoit pû dans le peu de tems qu'il avoit eu, S. Auban s'attacha à un endroit du mur, qu'il remarqua; & après y avoir fait une ouverture avec des pieux & des piques, il donna l'assaut le 6 de Mars. Les ennemis le soûtinrent au commencement avec assez de courage, mais ils lâcherent le pied; & n'ayant qu'un chemin, pour gagner la citadelle, ils reculerent d'abord, puis ils prirent honteusement la fuite, & abandonnerent la brêche.

Les assiégeans entrerent dans ce moment, & firent un grand carnage: il y eut plus de 300 des assiégés de tués; & entr'autres, ce malheureux Cordelier, qui mettant devant les yeux du soldat vainqueur le Crucifix qu'il portoit, s'étoit imaginé par là se mettre à l'abri de ses coups. Le gouverneur de la Province envoya aussi-tôt Cardet, pour faire cesser le massacre. Il trouva dans la petite plaine, qui est au bas de la ville, ceux de Merindol & de Lourmarin, dont étoient composées les deux meilleures compagnies, qui fussent dans l'armée du Gouverneur, qui prioient Dieu à genoux pour l'heureux succès de l'entreprise, tandis que les autres couroient au pillage. Cardet, surpris & édifié de leur désintéressement, conseilla à son beau-pere de se servir de ces deux compagnies, pour attaquer la citadelle. Elle se rendit aussi-tôt, & on fit pendre quelques-uns des plus séditieux.

Guillerame, d'Entrages & Laidé furent conduits à Aix, où les juges commis par le Roi firent leur procès, & les condamnerent à avoir la tête tranchée. A la récommandation d'Espinouse, on accorda la grace à Baudimont: dans la suite il n'en usa pas de même envers Mouvans, à qui il ne fit point de quartier. Flassan se retira dans les isles d'Yéres. Ventabren abandonna S. Remy, & s'en alla à Avignon. Le Gouverneur congédia aussi-tôt les troupes, & ne retint que 100 cavaliers, sous les ordres de Mouvans, pour être en état de servir dans toutes les occasions qui pourroient se présenter.

Vers ce tems-là, la Cour changea de dessein: le crédit des

Triumvirs l'emporta, & l'on vit paroître au mois d'Avril les Lettres patentes du Roi, que le comte de Carces avoit promises, par lesquelles sa Majesté donnoit à Sommerive le gouvernement général de la Province sous son pere. Sommerive, autorisé par ces Lettres, & suivant les conseils de Carces, rassembla les troupes que le comte de Tende son pere avoit congédiées, & il les mit en garnison à Marseille, à Aix, & dans les autres villes de la basse Provence. La Reine donna ordre à Crussol de quitter la Provence, & d'aller dans le Languedoc (où le Roi avoit envoyé Michel Quelain, & Jean de la Guesle conseillers au Parlement de Paris, pour y faire exécuter l'Edit de Janvier) & de revenir à la Cour le plûtôt qu'il pourroit.

CHARLE IX. 1562.

Entreprises de Sommerive.

Dès le mois de Mai, on commença partout à poursuivre les Protestans. Eux de leur côté plierent bagage, & se retirerent à Merindol, à Cabrieres, à Cadenet, à Cisteron, & à Riez. C'est ce qui engagea le comte de Tende à lever des troupes. Il donna le commandement de la cavalerie à Sipierre son fils, & celui de l'infanterie à Cardet son gendre. Pour lui il vint à Manosque, & se rendit maître de toutes les places au-delà de la Durance, à la reserve de Pertuis, qui est sur le bord de cette riviere, & dont Sommerive s'étoit emparé, pour se conserver la commodité d'aller d'un bord à l'autre, comme il lui plairoit. Le comte assiégea la place; mais après y avoir demeuré 18 jours, lorsqu'on eût mis le feu à une mine, (car il n'y avoit point de canon,) & qu'on fut sur le point de donner l'assaut, dans la crainte de verser le sang des assiégez, & ne s'imaginant pas qu'un fils seroit assez dénaturé pour poursuivre son pere, il fit lever le siége.

Sommerive, que ce succès rendit plus insolent, encouragé par les secours de Serbellon, qui étoit à Cavaillon, passa enfin la Durance sur le pont d'Orgon, & ne dissimula plus la disposition où il étoit de traiter son pere en ennemi. Le pere abandonna Manosque, après y avoir laissé une forte garnison, & une grande abondance de vivres & de munitions, sous les ordres du capitaine Coloux. Il marcha vers Cisteron, qui passoit pour la plus forte place de la Provence; & il envoya Sipierre & Mouvans au baron des Adrets, pour lui demander du secours. Le Baron étoit alors occupé à réprendre Grenoble,

CHARLE IX. 1562.

dont Maugiron s'étoit rendu maître pendant son absence.

Sommerive s'étant joint à Serbellon, qui étoit à Cavaillon, fit quelques tentatives sur Merindole; mais après quelques legeres escarmouches, ils prirent l'un & l'autre le parti de faire, avec le comte de Suse, le siége d'Orange, dont nous avons rapporté les funestes suites. Sommerive vint d'Orange à Manosque. Coloux, contre l'attente de tout le monde, lui rendit aussi-tôt cette place. Sommerive taxa chaque maison à une somme d'argent, & l'obligea de fournir trois hommes armés, dont il forma 50 enseignes d'infanterie. Il leva aussi-tôt tout ce qu'il put de cavalerie, dans le dessein d'assiéger Cisteron. Le comte de Tende avoit envoyé onze enseignes, dont il avoit donné le commandement à Beaujeu fils de sa sœur, d'une illustre maison de Bourgogne, & très-brave capitaine. Ensuite il s'avança le dernier jour de Juin vers Barcelonette avec son armée; & il occupa toute la vallée qui est entre ces deux places, & qui a environ dix lieuës de long, pour être en état d'envoyer des secours à Cisteron, d'y faire porter des vivres, & de se retirer en sûreté, s'il étoit nécessaire.

Sommerive étoit déjà arrivé à Luys, bourg situé sur une hauteur, où il y avoit une forte garnison; qui, par lâcheté, ou par trahison (car on ne sçut à quoi l'attribuer) lui ouvrit les portes. Aussi tôt après il vint camper à Castel-Arnoux le 4 de Juillet, & il y tint conseil avec ses officiers sur la maniere d'assiéger Cisteron. C'est une ville d'un difficile accès, environnée de deux rivieres, la Durance à l'Orient & le Buech au Septentrion: elle est située sur le penchant d'une haute colline entourée de murs, au haut de laquelle on a bâti la citadelle, qui se trouve enfermée dans les murs de la ville, au milieu de deux montagnes très hautes. On appelle ces montagnes, le Mollard & la Baulme; & elles sont séparées par la Durance, qui coule le long de la ville. On peut attaquer la colline de plusieurs endroits, & principalement d'une plaine qui est près la Durance, & qui s'étend à une demi lieuë de la ville vers Castel-Arnoux & la basse Provence. Mais aussi la batterie peut être dressée de maniere qu'elle n'incommode point les assiégez; à moins qu'on ne place les canons sur deux éminences, qui sont au pied du Mollard, & qui ont pris leurs noms des deux Eglises de S. Jean & de S. Brançon; car de

Siége de Cisteron par Sommerive.

là on peut aisément battre le bas des murailles. Au-delà de la Durance, il y a un village situé au pied de la Baulme, & qui en porte le nom. On y va par un pont de pierres, qui est gardé par les habitans. Il y a à la Baulme une vieille Tour d'où l'on découvre toute la ville ; mais on n'y va que par la plaine, & on n'y arrive que par un long détour, & par un chemin rude, difficile & inaccessible au canon. Sommerive, pour ne pas essuyer toutes ces difficultez, campa dans la plaine ; persuadé que les assiégez n'attendroient pas qu'on les battît avec du canon ; & résolu, s'ils ne se rendoient pas, de faire passer le pont à une partie de ses troupes, & de s'emparer du village de la Baulme.

Plusieurs motifs lui faisoient esperer un heureux succès ; la foiblesse de la ville, qui n'avoit point d'autres fortifications, que quelques petites tours, & une autre quarrée, qui servoit de clocher à l'Eglise, & sur laquelle on ne pouvoit placer que de petits canons : le manque d'artillerie (car il n'y avoit dans la ville que quelques petits canons ;) la disette des vivres, dont il y avoit très-peu par rapport au grand nombre de personnes qui étoient dans la ville, & qui suffisoient à peine pour les faire subsister quelques jours ; enfin une multitude de femmes, d'enfans, & de gens incapables de porter les armes, qui avoient choisi Cisteron comme un azile contre la persécution. D'un autre côté les assiégez avoient bien des motifs pour les engager à se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Il n'y avoit point de grace à esperer de la part d'ennemis si déclarés & si implacables : le gouverneur de la Province leur avoit fait espérer du secours ; & leur espérance venoit d'être fortifiée par l'arrivée de Rembauld Furmeyer, grand capitaine, qui venoit d'entrer dans la ville avec un détachement de 300 hommes.

Trois jours après Sommerive envoya Bouquenigre, soldat des plus braves, mais perdu de réputation pour ses vices & pour ses crimes, avec ordre d'examiner la ville de plus près. Lorsque ce scelerat, après avoir exécuté ses ordres, retournoit au village appellé Châteauneuf, le capitaine Pelissari le prit, avec deux Corses & un valet, dont on disoit que la femme avoit publiquement un mauvais commerce avec Bouquenigre. On le mena à Cisteron ; il y fut atteint & convaincu de plusieurs crimes ; & sur les plaintes de plusieurs femmes

CHARLE IX. 1562.

qu'il avoit forcées, Beaujeu le fit étrangler dans la place publique par le valet qu'on avoit pris avec lui. Cet événement fit perdre la vie à la Coste, qui avoit été pris dans la citadelle d'Orange, & conduit à Tarascon : car Sommerive voulant venger la mort de Bouquenigre, le fit pendre.

Sommerive sortit enfin de Castel-Arnoux le 10 de Juillet, & s'approcha de Cisteron, après avoir fait nétoyer & applanir les chemins, que les assiégés avoient embarassez & rompus. Vers le midi il campa sur les ruines de l'Eglise des Cordeliers, qui n'est qu'à une portée de mousquet de la ville. Il fit aussitôt dresser une batterie de deux coulevrines, & de deux canons de moyenne grandeur. Il en fit dresser une autre de deux canons, dans le chemin qui est au pié du Mollard, d'où l'on découvre le dedans de la ville, & il mit un corps de garde sur le haut de cette montagne, comme en sentinelle, pour examiner ce qui se passoit au dedans.

Beaujeu de son côté, après avoir fait faire des prieres publiques, & donné à chacun des Commandans un quartier, fit mettre sur la Tour quarrée, dont nous avons parlé, deux petits canons. Les ennemis avoient dressé une batterie contre cette tour : elle continua de tirer jusqu'à la nuit, & la tour fut renversée. Le lenmain on dressa une batterie du côté de la ville, par où coule la Durance, & on attaqua la muraille qui tomboit en ruine, tout proche de la porte Sauve. Alors Sommerive envoya pour la premiere fois un Trompette, pour sommer la garnison de se rendre. Beaujeu répondit, que le pere de Sommerive lui avoit confié la défense de cette place, & qu'il la défendroit jusqu'au dernier soupir ; qu'au reste ce n'étoit pas l'usage de sommer une place, après l'avoir déjà battuë.

Sommerive fit donc continuer les batteries, & ayant fait une brêche de plus de cent pas, il donna un assaut, que les assiégés soûtinrent avec beaucoup de valeur. On admira sur-tout la constance & l'activité des femmes & des enfans, qui rendoient avec un zéle incroyable tous les services qu'ils pouvoient, & qui étoient continuellement en prieres ; tandis que les assiégeans, qui étoient au dehors au pié du Mollard, ne proferoient que des injures, des obscénitez, & les ordures les plus grossiéres, insultant les maris, leur reprochant les outrages qu'ils leur avoient faits, en violant leurs femmes, & leur

ordonnant

de leur préparer des lits, comme s'ils devoient ce jour-là même souper & coucher avec elles.

CHARLE IX. 1562.

Aussi-tôt prenant chacun leurs sacs, avant que d'avoir visité la brêche, comme s'ils eussent été assûrés de la victoire, ils vinrent une ou deux fois à la charge, & furent autant de fois repoussés. Ils donnerent un troisiéme assaut, avec aussi peu de succès. Beaujeu, Furmeyer, Dubar, Malejay, Seguiran, & les autres chefs firent des merveilles: les femmes mêmes, les enfans, & tous ceux qui étoient hors d'état de porter les armes, firent plus qu'on ne pouvoit en attendre, & rendirent avec zéle de grands services. La nuit ayant fait cesser le combat, les femmes travaillerent avec tant d'ardeur à réparer la brêche, qu'elle se trouva entierement bouchée le lendemain au matin, & que Sommerive perdit toute esperance. Ne voulant plus tenter de prendre la ville par force, il tâcha par une ruse d'attirer les assiégés dehors, mais inutilement. Puis ayant appris que Soreze & Mouvans venoient au secours de Cisteron avec deux mille hommes de pié, il fit passer le Buëch à une partie de ses troupes, afin de fermer le passage à celles qui venoient du Dauphiné. Il resta là jusqu'au 18 de Juillet, qu'il décampa, & laissa le passage libre à Soreze.

Pendant la nuit trois cens hommes de la garnison sortirent, & avancerent jusqu'à la batterie: ils tenterent inutilement d'encloüer les canons, mais ils défirent le corps de garde qui étoit placé sur le Mollard. Le lendemain il y eut quelques legeres escarmouches, & le 22 de Juillet, Soreze étant arrivé au fauxbourg de la Baulme, au de-là de la Durance; Sommerive fit changer ses batteries, dans le dessein de rompre le Pont qui conduit à la ville, & d'empêcher Soreze de passer. Soreze tenta plusieurs fois d'engager Sommerive à une action; mais il la refusa toûjours. Il n'y eut entre les deux armées que de petits combats, mais avec tant de fureur de part & d'autre, qu'on ne faisoit de quartier à aucun de ceux qui étoient pris.

Le 28 de Juillet, Sommerive appréhendant que le baron des Adrets, après la victoire de Vaureas, dont nous allons parler, ne vînt à lui, décampa à petit bruit, passa la Durance auprès de Voulogne, prit l'Escalle & y mit garnison, & alla camper dans la plaine, entre l'Escalle & un grand village bien peuplé, nommé les Mées, à trois lieuës de Cisteron. Ce village est

CHARLE IX. 1562.

environné au midi de montagnes, qui ſont comme des bornes qu'on auroit plantées exprès ; & de-là les Latins lui ont donné le nom de *Metæ*, qui ſignifie bornes.

La ſituation de ce camp étoit très-avantageuſe. Il avoit d'un côté ces montagnes, d'un autre la Durance, & d'un autre encore une petite riviere, qui ſe décharge dans la Durance. Le dernier côté étoit une plaine fertile & abondante en toutes les choſes néceſſaires à la vie, par où l'on pouvoit aiſément tirer de la baſſe Provence les vivres & les munitions, dont on avoit beſoin ; mais pour fermer de ce côté-là, comme des autres, l'entrée de ſon camp, Sommerive y fit faire trois foſſez très-profonds, laiſſant ſeulement un chemin libre pour les vivres qu'on apportoit de la baſſe Provence.

Cardet y accourut auſſi-tôt avec ſes troupes, compoſées de trente enſeignes d'infanterie & de quatre compagnies ou cornettes de cavalerie. Ayant d'abord pris l'Eſcalle, il s'avança juſqu'aux foſſez que Sommerive avoit fait creuſer. Ponat, que le baron des Adretz avoit fait marcher devant lui, vint joindre Cardet avec neuf enſeignes.

Entrepriſes des Proteſtans.

Le Baron, occupé à Lyon & dans le Forez, avoit laiſſé le commandement d'une partie de ſes troupes à Monbrun, pour s'oppoſer aux entrepriſes que pourroit faire le comte de Suſe. Tandis que ce Comte levoit des troupes, & que fortifié des ſecours de Serbellon, il s'avançoit juſqu'au pont de Sorgues, où il ſe logea le 8 de Juillet, Monbrun aſſiégea & prit d'emblée Mornas, place forte ſur les limites du comtat Venaiſſin, défenduë par une bonne garniſon, ſous les ordres de Combe. Il attaqua enſuite la citadelle, que ſa ſituation rendoit très difficile à prendre ; elle fut priſe cependant, & la garniſon traitée avec la derniere rigueur, parce que le Gouverneur avoit demandé trop tard à capituler, & que les ſoldats de Monbrun criant *maſſacre d'Orange*, & cherchant à le venger ſur la garniſon de Mornas qui y avoit trempé, Monbrun les laiſſa faire. Ainſi tous ceux qui ſe touverent dans la citadelle, furent tués ou précipités du haut du roc. Pour ajoûter l'inſulte à la cruauté ils jetterent tous les cadavres dans le Rhône, afin qu'ils fuſſent portés juſqu'à Avignon ; & ils attacherent ſur chacun d'eux un papier où ces paroles étoient écrites : *Laiſſez-le paſſer en liberté, car il a payé les droits à Mornas.*

Parmi ceux qui furent précipités, un seul s'échapa d'une façon très-particuliere. Il s'attacha en tombant à un figuier sauvage, qui étoit sur le rocher, & il embrassa fortement des ronces & des épines. Les soldats qui étoient au bas lui ayant vainement tiré plusieurs coups d'arquebuses, Monbrun, qui s'en apperçut, fit cesser les coups, & il crut qu'il devoit pardonner à un malheureux, que la Fortune avoit tiré d'un si grand danger. Il le fit descendre, & le retint à son service. Ce Commandant, inquiet sur le sort de Cisteron, y envoya une partie de ses troupes, & marcha avec le reste vers Boulenes. Son arrivée jetta la terreur dans tout le payis; les habitans des petites places, & les payisans des environs quittoient leurs maisons, & se retiroient à Carpentras, à Avignon, ou dans quelqu'autre place forte. Le comte de Suse voulant les rassûrer, & les faire revenir dans leurs maisons, vint à Boulenes le 19 de Juillet. Monbrun l'y reçut si bien, qu'il fut obligé de se retirer avec perte. Rossieu, le premier de ses officiers, y fut tué, & Gaucher de Ventabren fut blessé, dans le tems que s'étant avancé jusqu'au mur avec toute la témérité naturelle à la jeunesse Françoise, il écrivoit sur le creneau le nom de sa maîtresse.

Victoire de Vaureas.

Le comte de Suse vint à Vaureas; André, que le baron des Adrets y avoit mis, lui rendit la place le 23 de Juillet, & elle fut entierement saccagée: mais le Comte ne joüit pas long-tems du butin qu'il y avoit fait. Deux jours après, des Adrets avec un détachement de François, & une compagnie de Suisses, que Soubise lui avoit donnée, se joignit à Monbrun, qui étoit venu devant Vaureas le jour que le comte de Suse s'en rendit maître. Cette jonction se fit sur un côteau planté de vignes proche la ville. Il y a au dessus de Vaureas une colline, dont le sommet forme une plaine assez large. Le Comte de Suse s'y campa de maniere qu'il avoit la ville derriere lui. Il plaça son canon au bas de la colline, & le pointa contre un petit côteau qui étoit au Nord vis à vis. La colline sur laquelle Monbrun s'étoit placé, étoit à une portée de canon, & il y avoit entre les deux armées un grand nombre de tranchées & de fossés, qu'il falloit passer pour aller d'une colline à l'autre.

Les troupes du Baron & de Monbrun ne laisserent pas de marcher avec ardeur; mais les forces ne répondant pas au

CHARLE IX. 1562.

courage, presque tous furent bien-tôt épuisés. L'enseigne de la compagnie des Suisses, fatigué de la chaleur, & accablé sous le poids de sa cuirasse, perd la respiration & meurt. Le baron des Adrets, qui voit ce qui se passe, craignant avec raison que l'extrême chaleur & la trop grande vivacité de ses troupes ne les fît périr, les rappelle, & après leur avoir laissé reprendre haleine, il les conduit jusqu'au haut de la colline par un chemin plus long, mais beaucoup plus aisé. Aussi-tôt qu'il est à portée de l'ennemi, le soldat plein de confiance crie, victoire: le nom seul du Baron répand la terreur dans l'armée ennemie. Après un combat de peu de durée, dans lequel le comte de Suse fait tout ce qu'on peut attendre d'un grand capitaine, ses troupes sont enfoncées & taillées en pieces: la vîtesse de son cheval l'empêcha d'être pris, mais il perdit presque toute son infanterie, & toute l'artillerie. La plûpart de la Noblesse Françoise & Italienne, qui l'accompagnoit, furent ou tués ou blessés, ou faits prisonniers.

Le lendemain de cette victoire, le Baron va à Tulotte à deux lieuës de Vaureas; il chasse les Italiens qui sont en garnison à Caderousse, à Bedarides, à Courtaison, à Orange, à Serrian, à Pioulene, & à Châteauneuf. Il se rend maître du pont de Sorgues, & du Fort qui est dessus. L'épouvante & la frayeur, que son arrivée cause dans le payis, sont si grandes, que la ville même d'Avignon, craint & se prépare à soûtenir un siége: mais il fait tout d'un coup volte-face, & tourne du côté de Carpentras, qu'il croit pouvoir surprendre. Il est frustré de son espérance, & il raméne à Valence le 22 d'Août une armée accablée de fatigues, à qui l'activité du Général avoit fait faire des courses si rapides, qu'elles sont presque incroyables, & qui avoit souvent pensé périr de faim. Cependant il n'avoit perdu qu'un très-petit nombre de ses gens, qui avoient été tués par les payisans, lorsqu'ils se retiroient pendant la nuit.

Refroidissement du baron des Adrets pour le parti Protestant.

Après tant d'heureux succès, & d'actions si éclatantes, il ne manquoit au Baron que la gloire de procurer à Cisteron les prompts & puissans secours que les Capitaines Mouvans & de Senas lui demandoient: car on avoit appris que le comte de Sommerive étoit déjà revenu, pour l'assiéger de nouveau. Mais soit que des Adrets fût picqué de l'injure qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite, en donnant à Soubise le gouvernement

de Lyon, quoiqu'il eût jusqu'alors caché son ressentiment; soit pour d'autres raisons, que nous rapporterons dans la suite, n'ayant plus autant d'ardeur pour le service des Protestans, qu'il falloit en avoir dans des tems si fâcheux, il differa de jour en jour. Il fallut le piquer d'honneur, & employer les prieres & les sollicitations de ses amis, pour l'engager à faire avancer son armée vers le Pont-Saint-Esprit. Pour les canons qu'il avoit pris à Vaureas, & le reste de son artillerie, il les envoya devant par le chemin d'enhaut, parce qu'il étoit le plus sûr, & il en donna la conduite à Monbrun, qu'il devoit joindre à Nions.

Monbrun partit donc de Valence le 15 d'Août, & vint à Orpierre, village du diocése de Gap. Des Adrets après avoir fait la revûë de ses troupes, & les avoir payées, afin de les contenir, & de leur faire observer une exacte discipline, décampa, & se rendit maître le 27 d'Août de S. Laurent & de Roque-maure, deux places fortes situées de l'autre côté du Rhône. Trois jours après il prit & brûla avec sa garnison, le Fort qui étoit sur le pont de Sorgues, dont Serbellon s'étoit depuis peu emparé, & où il avoit mis une garnison Italienne. Peu s'en fallut qu'il ne surprît la Tour de Villeneuve près d'Avignon, & le Fort de S. André.

Serbellon ayant reçû cinq enseignes d'Italiens, que le Pape lui avoit envoyées, sous la conduite de Luc-Antoine de Terni, sortit avec un détachement de son armée, & avec la Noblesse du payis, pour attaquer à l'improviste le baron des Adrets; mais il fut lui-même surpris par Mirabel; il perdit le plus grand nombre de ses gens, & eut bien de la peine à s'échaper.

Pendant ce tems-là, le Baron continuoit sa marche vers la Durance, & ravageoit tous les lieux qui se trouvoient sur son passage. Il arriva à Cavaillon le premier de Septembre, où ayant appris qu'il venoit d'Arles une troupe de cavalerie & d'infanterie, & qu'elle étoit déjà à Orgon, il passa à gué la Durance, dont les eaux étoient alors basses. Il attaqua cette troupe dans le tems qu'elle ne s'attendoit à rien moins; il en défit une partie, & mit l'autre en fuite. Aprés toutes ces expéditions, on crut que le Baron iroit promptement à Cisteron : mais soit qu'il se mît peu en peine des affaires des Protestans, soit qu'il ignorât l'extrêmité où les assiégés se trouvoient réduits, & qu'il

CHARLE IX. 1562.

crût avoir plus de tems qu'il n'en falloit pour venir à propos à leur ſecours, il changea de route, & fit paſſer ſes troupes dans la plaine. Ainſi le Baron, dont l'activité & la diligence naturelles lui avoient fait remporter tant de glorieux avantages, mit par ſa lenteur & par ſes retardemens affectés le parti des Proteſtans dans le plus grand danger.

Sommerive prend Ciſteron.

Sommerive, qui s'étoit poſté avantageuſement, & qui avoit bien fortifié ſon camp, eſſuya quelques legeres eſcarmouches, dans leſquelles il perdit le premier de ſes officiers, nommé la Verdiere, que le capitaine Mouvans tua de ſa propre main. Le comte de Tende ſon pere, gouverneur de la province, Cardet, & les autres Confédérez, tâcherent en vain pluſieurs fois de l'engager à une bataille: il la refuſa conſtamment, & il les amuſa, juſqu'à ce que la diſette de vivres les forçât de décamper. Ponat fut le premier qui quitta la partie, & qui ſe retira. Alors Sommerive reprit le deſſein d'aſſiéger une ſeconde fois la ville de Ciſteron. Pour cela il raſſembla cent deux enſeignes, & une nombreuſe cavalerie. Il ſe poſta, comme la premiere fois, & fit conduire une tranchée très-profonde depuis ſon camp juſqu'aux deux collines, dont nous avons parlé; enſorte qu'étant à couvert du feu des aſſiégés, on pouvoit aller & venir en ſûreté.

Les habitans de Ciſteron, qui gardoient d'abord ces deux collines, ayant appris que Monbrun étoit parti avec un convoi qu'il leur amenoit, les abandonnerent & ſe rendirent maîtres du Pont, qui eſt ſur le Buëch, pour lui en faciliter le paſſage, lorſqu'il ſeroit arrivé. Monbrun attendit long-tems le baron des Adrets, mais inutilement; il étoit allé aſſiéger Apt, dans le deſſein de faire une diverſion, & d'empêcher que Sommerive ne fît le ſiége de Ciſteron. Monbrun apprit alors l'extrêmité où la ville ſe trouvoit: ainſi il ſe détermina à continuer ſa route, ſans attendre le Baron. Mais à peine ſe fut-il mis en chemin, que le comte de Suſe & Labret, détachés par Sommerive avec l'élite de ſon armée, le ſurprirent le 2 de Septembre à Lagran, à deux lieuës d'Orpierre, le mirent en déroute, & enleverent les canons que le comte de Suſe avoit perdus à Vaureas.

Auſſi-tôt le comte de Tende envoya le capitaine Senas à Ciſteron, pour y commander, & il lui aſſocia Mouvans, que

ſa bleſſure retenoit encore au lit. Le lendemain de leur arrivée la ville étant inveſtie de trois côtez, on commença à battre le mur avec deux coulevrines, dreſſées ſur les deux collines, & avec un gros canon. La brêche fut bien-tôt large de cent quarante pas; mais les femmes travailloient de toutes leurs forces à la remplir, avec de la terre, des matelas, des faſcines, du fumier, & tout ce qu'elles pouvoient trouver, ſans craindre le péril où elles s'expoſoient, & ſans être arrêtées par l'horreur que devoient naturellement leur cauſer les morts, ou les mourans, qui étoient ſous leurs yeux, & ſur leſquels elles étoient forcées de marcher.

Trente-deux enſeignes donnerent un aſſaut qui dura 7 heures entieres. Les aſſiégés encouragés par Senas & par Mouvans (quoiqu'il ne fût pas encore bien guéri de ſa bleſſure) ſe ſuccederent les uns aux autres, pour défendre la brêche, & ſoûtinrent avec courage tous les efforts des ennemis. La poudre manquant de part & d'autre, on combattit long-tems avec l'épée, avec des pierres, & même à coups de poings : enfin les aſſiégeans furent repouſſés. Mais Sommerive ayant auſſitôt fait dreſſer une autre batterie, les aſſiégés n'ayant aucune eſpérance d'être ſecourus, & les ſoldats étant épuiſés de fatigues, bleſſés & mis hors de combat, les chefs tinrent un conſeil ſecret, & réſolurent d'abandonner la place. Ils y trouvoient néanmoins de très-grands obſtacles; parce que la ville étant preſque entiérement inveſtie, & tous les paſſages étant fermés, il ne reſtoit qu'un ſeul chemin très-rude, très-étroit, & très-embaraſſé. D'ailleurs ils ne ſçavoient que faire du grand nombre de femmes & d'enfans qui étoient dans la ville. Laiſſer ces miſérables victimes expoſées à la fureur d'un ennemi implacable, c'étoit une eſpéce d'inhumanité à laquelle ils ne pouvoient ſe réſoudre; les emmener avec eux, c'étoit un parti également difficile & dangereux. La déliberation ne fut pas ſi ſecrette, qu'il n'en tranſpirât quelque choſe juſque dans le camp des ennemis. Cependant on n'en voulut rien croire; & Gabriel de Bouliers ſoûtint que c'étoit une ruſe des aſſiégés, qui faiſoient courir ce bruit là, pour attirer les aſſiégeans d'un côté, tandis qu'ils feroient une ſortie de l'autre, & viendroient encloüer ou démonter les canons; ainſi l'on demeura tranquille tout le matin.

CHARLE IX. 1566.

La garnifon & le peuple fortent de Cifteron.

Cependant la garnifon étoit fortie la nuit, avec une longue & trifte fuite de femmes groffes, de meres qui portoient leurs enfans à la mammelle, & d'une multitude d'autres enfans; qui avoient bien de la peine à fe traîner dans des chemins fi difficiles. Cette troupe étoit déjà affez loin de Cifteron. Les affiégeans informés de ce qui étoit arrivé, firent quelques détachemens pour les pourfuivre, fans autre fuccès que de tuer quelques femmes, & d'en prendre quelques autres. Sommerive, à qui la prife de Cifteron n'avoit point coûté de fang, ne laiffa pas d'en répandre. Il fit égorger plus de deux cens malheureux qui n'étoient pas en état de lui réfifter, & il abandonna la ville au pillage. Il y laiffa Montagut avec fept compagnies, & il s'en alla. Les habitans qui en étoient fortis, ayant marché jour & nuit, s'arrêterent à Barle, qui en eft éloigné de fept lieuës, au nombre de quatre mille, de tout fexe & de tout âge, parmi lefquels il n'y en avoit pas mille en état de porter les armes. On rangea cette petite armée, & on la fit marcher dans cet ordre. Il y avoit des arquebufiers à la tête & à la queuë, & on plaça dans le milieu tout ce qui n'étoit pas en état de fe défendre. De Barle, on marcha à Salonet, & comme ils alloient à Gap, ils arriverent à Hubaye pour y paffer la Durance au deffus de Tallart. Là ils apprirent que les ennemis leur avoient dreffé une embufcade entre deux montagnes, par où il falloit néceffairement paffer: pour l'éviter, ils furent obligés de fe détourner, & de prendre par le Pas de Lofet, village de Savoye. Vivans avec une troupe d'arquebufiers prit les devants & s'empara du Pas. Les habitans du Lofet les reçurent avec bonté, & ils y pafferent la nuit le 7 de Septembre: ils laifferent Barcelonette à gauche, & ils allerent à S. Paul.

De-là ils avoient deffein de fe rendre à Grenoble: mais avertis des embûches que Guillaume d'Avanfon, archevêque d'Embrun, leur avoit tenduës, ils tournerent vers la vallée de Pragela, & vinrent après cinq jours de marche à Canale, village defert. Le lendemain ayant paffé le Col de l'Agnel, ils defcendirent aux Mollieres, où ils furent attaqués par la Cazette, gouverneur de Briançon, homme dur & barbare, digne fils d'un boucher, mais qui avoit fervi dans les guerres de Piémont, & qui y avoit acquis la réputation d'un très-bon officier. Ils s'échapperent cependant fans perte, pafferent

la

la montagne de l'Argentiere, & vinrent à Sauze; comme ils y trouverent des vivres en abondance, il y demeurerent quatre jours. Ils allerent ensuite à Pragela, où ayant trouvé des amis ils y passerent huit jours. On délibera, si on ne laisseroit pas dans ce village ces malheureux fugitifs: mais on ne trouva pas que le payis fût assez riche & assez fertile, pour nourrir une si grande multitude d'hommes & de femmes.

Les habitans d'Angrogne leur donnerent de la poudre; ils se remirent en chemin, & ils arriverent le dix-huitiéme jour de leur marche à Sezanne, village situé sur le haut d'une montagne. De-là ils passerent le mont Genevre, & marchant le long de la Durance, qu'ils avoient à main droite, ils arriverent à un pont, qui est au dessous de Briançon, pour passer à l'autre bord. La Cazette s'étant opposé à leur passage, ils furent obligés de gagner un autre pont, qui étoit au dessous du premier: la Cazette avoit encore eu la dureté de le faire rompre. Alors ces miserables commencerent à perdre courage; il y avoit un jour entier qu'ils n'avoient mangé, ils étoient accablés de fatigue, & ne sçavoient où aller.

Senas & Mouvans envoyerent dès le matin leur cavalerie de l'autre côté de la Durance, pour donner la chasse aux soldats que la Cazette y avoit postés. Ils firent ensuite ramasser des planches de tous côtez, pour faire un pont, & en trois heures, à la vûë de Briançon, ils firent passer toute leur troupe de l'autre côté de la Durance. Le même jour ils arriverent au village de Fraisso ou Fraissiniere, qui a donné son nom à la vallée, dont nous avons parlé au sujet de la guerre des Vaudois, habitans des vallées *. Ils en partirent la nuit & vinrent à Orsiere, village desert, où ils ne trouverent ni pain, ni vin, ni rien de prêt à manger. Comme les payisans effrayés s'étoient enfuis dans les montagnes voisines, leurs brebis erroient çà & là: on en prit quelques-unes, & elles furent bien-tôt dévorées par cette multitude affamée d'hommes, de femmes & d'enfans, qui étoient venus de Sezanne, sans avoir rien mangé. D'Orsiere ils allerent à S. Bonnet, village à trois lieuës de Gap, dont les ennemis s'étoient emparés: après une marche de tant de jours, ils ne se trouvoient encore qu'à douze lieuës de Cisteron. Ils coururent un très-grand danger: car Vinay ayant appris que Ponat, homme ignorant & négligent, gardoit

* Liv. XXVII.

CHARLE IX. 1562.

très-mal la ville de Grenoble, avoit formé le dessein de la reprendre pendant l'absence du baron des Adrets; & il avoit déjà pris, sans coup férir, la Bussiere, que Cassart avoit abandonnée, après avoir inutilement averti Ponat des desseins de l'ennemi.

Vinay ayant ramassé en Savoye une troupe d'Italiens & d'Espagnols, partit de la Bussiere, s'empara le 16 de Septembre du fauxbourg de Grenoble, s'avança jusqu'à la porte appellée Trecloître, & auroit pris la ville d'emblée, si elle n'avoit été secouruë par la bravoure & l'activité de la Coche, & de Saint-Mauris, qui repousserent l'ennemi.

Sur le faux bruit qui courut que Senas & Mouvans avoient fait le siége de Briançon, Vinay avoit aussi-tôt abandonné son entreprise sur Grenoble, pour venir au secours de Briançon. Ayant pris sa route par Oysans, il se trouva à Corp lorsque Mouvans vint à S. Bonnet.

Mouvans de son côté, qui ne pensoit qu'à envoyer sa troupe à Valence, & à courir au secours de Grenoble, ne connut le danger où il s'étoit exposé, que quand il fut tout proche de Corp. Il rangea promptement sa petite troupe de soldats en bataille, & ne s'occupa que du soin de sauver, s'il étoit possible, cette multitude de malheureux qu'il conduisoit. Il leur fit passer le Drac sur un pont, & les fit avancer par Trieves jusqu'à Mens; de-là ils allerent repasser le Drac sur le pont de Cognet, marcherent par la Mure, & enfin le 37 de Septembre, tous arriverent sains & saufs à Grenoble, chantant des Pseaumes & des Cantiques, & rendant graces à Dieu, qui par sa miséricorde les avoit délivrés de tant de périls, & conduits dans un azile assuré.

Cependant comme Grenoble n'étoit pas en état de fournir le logement & la subsistance à un peuple si nombreux, après avoir passé trois jours à Giery près de la ville, ils y laisserent un petit nombre de malades & de blessés, & marcherent vers Lyon. Soubise avoit envoyé Jacque Ruffi, ministre de la ville pour inviter Senas & Mouvans à le venir trouver. Le baron des Adrets, qui les avoit assistés sur la route, les fit conduire jusqu'à Lyon, où ils arriverent le 4 d'Octobre. Il seroit difficile d'exprimer avec quelle bonté Soubise les reçut. Ils prirent la place de ceux, qui par une trop grande précaution, ou

par timidité étoient sortis de la ville avec les Suisses, & ils la garderent jusqu'au traité de pacification.

Cisteron étant pris, & tous les Protestans chassés de Provence, Sommerive livré aux conseils du comte de Carces, & à la fureur de Flassan, traita inhumainement tous ceux qui lui parurent suspects. Ceux qui ont fait une exacte perquisition de tout ce qui se passa, ont compté plus de sept cens soixante & dix hommes, quatre cens soixante femmes, & vingt-quatre enfans, qu'il fit mourir en diverses façons. Il en fit pendre quatorze sous le Pin, dont nous avons parlé, où les Protestans tenoient leurs assemblées hors la ville d'Aix.

Tavanes, qui pensoit sérieusement à faire le siége de Lyon, vint à Anse, à trois lieuës de la ville, pour y attendre l'artillerie, qu'il faisoit venir de Châlons-sur-Saône, & les trois mille Italiens, qui venoient sous la conduite du comte d'Anguisciola, un des quatre assassins de Pierre-Louis Farnese. Tavanes vint au devant d'eux jusqu'à Belleville, & il les reçut dans son camp avec les troupes de S. Chaumont, & de Louis de Lastic grand Prieur d'Auvergne. Un mois se passa en legeres mais fréquentes escarmouches, & Tavanes ne s'approcha pas plus près de Lyon.

Pendant ce tems-là, la Reine écrivoit souvent à Soubise, & le sollicitoit de rendre la ville. Elle lui envoya pour le presser Montchesnu, qui arriva au commencement de Septembre; mais Soubise répondit à toutes les sollicitations, que tant qu'il seroit Gouverneur de Lyon, il conserveroit fidelement la ville au nom du Roi & de la Reine. Sur cette réponse, le duc de Guise fut d'avis qu'on envoyât le duc de Nemours faire ce siége, avec un détachement de cavalerie Françoise, & la cavalerie Allemande de Rockendorff, persuadé que Tavanes ne seroit point fâché de commander en second, sous le duc de Nemours.

Le Roi envoye le duc de Nemours pour commander l'armée Catholique.

Mais soit que Tavanes fût mécontent de se voir ôter le commandement de l'armée, soit qu'en capitaine habile, il prévît que l'entreprise n'auroit pas un heureux succès, il se retira en Bourgogne. Presque dans le même tems Anguisciola, sous prétexte qu'on ne payoit pas bien ses troupes, décampa, & il ne resta dans le camp que sept enseignes d'Italiens, sous les ordres de Brancaccio. On ne sçait ce qui fut plus horrible &

CHARLE IX. 1562.

plus funeste de la part de ces Italiens, ou leur fureur pour le pillage, ou leur étrange impudicité. Aucun jeune garçon n'étoit en sûreté; ils forçoient tous ceux qu'ils rencontroient, & n'épargnoient pas même les chévres. C'est ce qui fit que les payisans des environs les tuerent toutes, après le départ de ces impudiques; & plût à Dieu qu'en les exterminant ils eussent aboli jusqu'à la mémoire d'un crime si abominable!

Le duc de Nemours prend Vienne.

Le duc de Nemours, avec ces Italiens, & le reste de ses troupes, abandonna pour un tems l'entreprise du siége de Lyon, & marcha vers Vienne le 15 de Septembre. Bernin, de l'illustre famille du célébre Chevalier Bayard, en étoit Gouverneur. Soubise l'avoit souvent averti de ne rien risquer, de se tenir jour & nuit sur ses gardes, & d'attendre les troupes auxiliaires, que le baron des Adrets lui envoyeroit au premier jour. Malgré ces avis, Bernin eut l'imprudence de sortir de la ville. Le duc de Nemours le força d'y rentrer avec perte; mais il fut si effrayé de cette rencontre imprévûë, qu'il perdit en même tems & le cœur & la tête: ne sçachant que faire, il crut qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, que celui d'abandonner la ville, & de se retirer dans la citadelle avec deux cens hommes ou environ. La garnison & le Commandant, également surpris & consternés, ne purent jamais rappeller leur courage; & s'excusant sur ce qu'ils n'avoient plus d'eau dans leurs citernes, ils rendirent la citadelle aussi lâchement qu'ils avoient abandonné la ville.

Divers succez de part & d'autre.

La prise de Cisteron & de Vienne dérangerent extrêmement les affaires des Protestans dans la Provence, dans le Dauphiné, & jusque dans le Lyonnois, qui commençoit à manquer de vivres. Soubise ayant appris le danger où la ville de Vienne étoit exposée, manda le baron des Adrets, qui étoit allé faire une course à Lates en Languedoc, à trois lieuës de Montpellier. Le Baron partit trois jours après, presque dans le même tems que Senas & Mouvans étoient venus de Grenoble à Lyon. Ayant laissé son infanterie, il ne prit avec lui que quatre cens arquebusiers à cheval. Le duc de Nemours les surprit près de Beaurepaire, & les défit; ensorte que le Baron eut bien de la peine à parvenir jusqu'à Lyon.

Il croyoit son infanterie perduë; mais un événement aussi heureux qu'imprévû la sauva. Rembauld Furmeier, avec trois

cens fugitifs de Gap, étoit venu de Montelimar dans le Vivarais, & avoit affiégé la Chapelle, où Balazo fut tué; il avoit enfuite ramené fa troupe à Montelimar, & venoit à Romans. Monbrun, qui y étoit déjà, prit avec lui l'infanterie du Baron, & après en avoir fait la revûë, & trouvé treize compagnies, il les conduifit à Beaurepaire, où elles pafferent la nuit. Le duc de Nemours les attaqua le lendemain avec la cavalerie, qui avoit mis en déroute celle du Baron. Monbrun traîna l'affaire en longueur, fit durer le combat tout le jour, & y perdit le capitaine Peyrat.

Selon toutes les apparences, il n'y avoit pas moyen d'échaper; parce que l'infanterie du duc de Nemours, qui étoit d'environ fept mille hommes, étoit fur le point d'arriver avec trois gros canons, & une coulevrine; mais la Fortune les tira de ce danger. Un domeftique du duc de Nemours, qui tomba par hafard entre leurs mains, leur apprit que cette infanterie étoit prête d'arriver; auffi-tôt Monbrun prit le parti de fortir promptement, & fans faire de bruit. On marcha toute la nuit, & on arriva à la pointe du jour à la côte S. André. La troupe s'y rafraîchit un moment, continua fa route, marcha jour & nuit dans un payis de montagnes & de bois, & tous arriverent fans aucun accident à Romans.

D'un autre côté le baron des Adrets ayant, à l'infçû de Soubife, ramaffé des troupes de toutes parts, & formé un corps de quatre mille hommes de pié, & de deux cens chevaux, revint le 10 d'Octobre à Beauperaire, lieu qui lui avoit été fi funefte, dans le deffein d'y avoir fa revenche. Il y fut battu encore; mais fa perte fut bien plus confiderable que la premiere fois: tous ceux qui entendoient la guerre furent perfuafuadés que fon armée auroit été entierement défaite, fi le duc de Nemours avoit profité de fa victoire.

Le Baron perdit fix-vingts hommes; mais il fauva tout fon bagage, & fe retira à Bourgoin. Il y trouva deux mille Suiffes que Soubife lui envoyoit de Lyon, fous la conduite de Pierre Ambiel, autant de François aux ordres de Senas, & trois cens cavaliers conduits par Poncenac & Mouvans. Ayant reçû ce renfort, & fes pertes n'ayant rien diminué de fon courage, il marcha vers Vienne. Il fe campa entre cette ville & celle de Lyon, & mit fon infanterie en quartier, à deux lieues

CHARLE IX. 1562.

de Vienne. Par cette diſpoſition, il tenoit le duc de Nemours, ſon vainqueur, comme aſſiégé ; il le força même de s'enfermer dans Vienne : ainſi il procura à Soubiſe la facilité de faire venir à Lyon de toutes parts, & ſans aucun riſque, les vivres & les munitions dont il avoit beſoin.

Differends entre le Roi & le duc de Savoye terminés.

Au milieu des haines, des carnages, des vols & des brigandages, ſuites funeſtes de la guerre civile, on ne laiſſa pas de prendre quelque ſoin des affaires de l'Etat. Le Roi & le duc de Savoye avoient nommé chacun des Commiſſaires, pour regler les limites des deux Etats. Pour cet effet Pierre Seguier préſident du Parlement de Paris, & Antoine Acciadon (appellé l'Auditeur Monferrand) de la part du Roi ; & de la part du duc de Savoye, Caſſiano del Pozzo, premier Préſident de ſon Conſeil, & Louis Odinetto, s'étoient aſſemblez dès l'année précédente à Lyon dans Saint Juſt. Après bien des conteſtations, les Commiſſaires du Roi ajugerent au Duc, Nice & ſon territoire, avec la reſtitution des fruits depuis l'an 1388, les cinq villes de Mondovi, de Coni, de Foſſano, de Savillan, & de Quiers, enfin Aſt & ſon territoire, mais ſans reſtitution de fruits. Sur la ſucceſſion de Philibert, frere de Louiſe mere de François I. ils déciderent que le duc de Savoye devoit en faire raiſon au Roi. Pour ce qui concernoit Turin, que le Roi prétendoit qu'on lui reſtituât, n'ayant pas aſſez de lumieres ſur ce ſujet, ils demanderent du tems, pour chercher & examiner les titres & les papiers, qui pourroient les mieux inſtruire ; enfin ils déchargerent le Roi des demandes formées au ſujet de la ſucceſſion de Philibert. Les Commiſſaires du duc de Savoye de leur côté déchargeoient ce Prince de toutes les prétentions que la France formoit. Ainſi ils ſe ſéparerent ſans avoir rien terminé. Le duc de Savoye fit bien des inſtances, & employa les prieres de Margueritte de France ſon épouſe, qui avoit beaucoup de crédit auprès de la Reine Mere ; afin que conformément au dernier traité de paix, on lui rendît les villes & châteaux qui étoient de ſa dépendance : mais Imbert de la Platiere de Bourdillon maréchal de France, qui avoit été envoyé en Piémont, lorſqu'on en fit revenir le maréchal de Briſſac ; s'y oppoſa, & renvoya toute cette affaire au conſeil du Roi.

Elle y fut enfin examinée, & de l'avis du cardinal de Loraine,

avant qu'il partît pour le Concile de Trente, il fut arrêté que le duc de Savoye remettroit au Roi Pignerol, Perouse & Savillan; & qu'après cette restitution le Roi rendroit au duc de Savoye Turin, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Ast, après en avoir retiré les canons, la poudre, les boulets, les bales & généralement toute l'artillerie. Aussi-tôt on envoya Florimond Robertet, Secretaire d'Etat, avec des ordres & des instructions adressées au maréchal de Bourdillon, à Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, & à René de Birague, pour faire cet échange, & terminer l'affaire des limites avec les commissaires pu duc de Savoye.

Bourdillon s'opposa encore une fois. Après en avoir conferé avec les Gouverneurs de ces places établis par le Roi, & autres, il allegua pour motifs de son opposition la minorité du Roi, & le préjudice que cet échange feroit au Royaume. Il écrivit de nouveau au Roi, à la Reine, & au roi de Navarre, pour les supplier de faire toute l'attention que méritoit une affaire de cette conséquence; d'avoir plus d'égard aux rémontrances que les Gouverneurs, les Ministres de sa Majesté, & lui, avoient faites; & de souffrir en attendant qu'il differât l'exécution des ordres, qu'on lui avoit envoyés. Il exposoit ensuite les raisons, qui l'empêchoient d'approuver la restitution des places dont il s'agissoit; & il répetoit celles que les commissaires du Roi avoient alleguées, dans les conférences tenuës à Lyon avec les commissaires du duc de Savoye; voici ces raisons.

» Avant toutes choses, le duc de Savoye doit restituer au » Roi les villes, bourgs, villages, lieux, vigueries, & domai» nes appartenans au comte de Nice, suivant le Traité fait par » Grunial de l'an 1388, & la transaction de la reine Iolande, » faite onze ans après; avec tous les fruits & revenus, à comp» ter du jour de cet acte; & tout ce qu'il possede du comté » d'Ast, les villes, lieux & châteaux de Coni, de Fossano, de » de Savillan, de Mondovi, & leurs dépendances, avec Chivas » & son territoire. Le duc de Savoye doit en second lieu exécu» ter la transaction faite l'an 1353, entre le roi de France [1] & » le duc de Savoye [2], sauf son recours sur tous autres qu'il

1 Jean surnommé *le Bon*.
2 Amedée VI.

CHARLE IX. 1562.

» appartiendra. Il doit en troisiéme lieu lui tenir compte de la » succession en partie de Louise mere de François I. & de » tous les droits que cette Princesse avoit (comme seule & uni- » que sœur & heritiere de Philibert duc de Savoye) sur les » biens qui ne sont point fiefs de l'Empire, & dont les fem- » mes héritent, comme les mâles, suivant les loix du payis. » Il doit en quatriéme lieu exécuter l'Arrêt du Parlement de » Paris donné l'an 1390, entre le duc de Savoye & le marquis » de Salusses ; arrêt qui adjuge au Dauphin la souveraineté du » marquisat de Salusses, & condamne le duc de Savoye à la » restitution des villes, domaines & biens qu'il avoit enlevés » aux marquis de Salusses, de quelque maniere qu'il s'en soit » emparé. »

L'Arrêt du Parlement n'en fait point le dénombrement ; mais Bourdillon le faisoit dans ses lettres de cette maniere : » Barga, Cavors, Pancalier, Epinée, Villeneuve du Solier, » Morette, Murel, & quatre ou cinq villes dont la Maison de » Solliers est aujourd'hui en possession ; Carignan, Monaste- » rol, Carde, Vigon, Villefrancon, Cavalli-Majour, Raco- » nis, Moullebrune, Carail, Sommerive, Caramagna, Ca- » val-Lion, Polongiera, Casalgras, Fortpas, Faule-Mulassan, » Villefalet & Busca ; Coni, Fossono, Mondovi, Savillan, » Cental, Lusque, & les autres places comprises dans la con- » cession faite par l'Empereur Othon I. à Aleran fils de sa sœur, » qu'il fit premier marquis de Salusses l'an 967.

Bourdillon observoit, que presque toutes ces places avoient été engagées ou venduës aux comtes de Provence par les marquis de Salusses ; & que les comtes de Savoye les avoient enlevées aux comtes de Provence, lorsque les guerres saintes les retenoient hors leur payis ; & qu'ainsi le Roi avoit un double titre pour les revendiquer, comme étant aux droits & des comtes de Provence, & des marquis de Salusses, ausquels il avoit succedé, & dont il avoit réuni en sa personne tous les domaines.

Bourdillon faisoit encore remarquer, que quoique les commissaires du Roi ne crussent pas avoir entre les mains des titres suffisans pour appuyer les prétentions de sa Majesté sur Turin, ils ne doutoient pas qu'il n'y en eût, & qu'ils ne les trouvassent dans le tems qu'ils demandoient pour les chercher.

Il

Il concluoit qu'il falloit donc les chercher ; & qu'en attendant, on ne devoit pas oublier que Charle-Quint, ayant abandonné les habitans de Turin, ils s'étoient donnés à François I. qu'ils lui avoient transferé tous les droits de souveraineté l'an 1537, & qu'ils l'avoient supplié de les mettre à l'avenir au nombre de ses sujets ; que François avoit accepté cette donation par un acte autentique, publié & enregistré dans toutes les Cours souveraines du Royaume ; & que Henri II. François II. & Charles IX. lui-même, avoient ratifié cette acceptation.

Telles sont les raisons qui engageoient le Maréchal à supplier sa Majesté de suspendre l'exécution de ses ordres jusqu'à sa majorité. Ces lettres ou memoires étoient datés de Turin le 15 de Septembre. Cependant, sur les instances réïterées de la Reine, qui étoit disposée à tout faire en faveur de la duchesse Marguerite, sur les sollicitations, prieres & plaintes de Jerôme de la Rovere évêque de Toulon, qui faisoit auprès du Roi les fonctions d'envoyé du duc de Savoye, la question fut encore agitée au Conseil.

Il y avoit alors dans les personnes, qui composoient la Cour & le Conseil, & qui vouloient paroître avoir plus de sagesse & de prudence que les autres, une si grande fureur de diminuer l'aûtorité & la puissance du Roi, & de dépoüiller le Royaume, qu'on arrêta la restitution de Turin & de toutes les autres places qui étoient contestées. Elle se fit le 12 de Decembre de cette année 1562, entre les mains d'Amedée de Valpergue comte de Mazin, qui en prit possession. Deux jours après Philibert, duc de Savoye, vint lui-même à Turin, où il n'étoit pas attendu ; il convoqua les Maire, Echevins & principaux de la ville, & il leur fit prêter serment. Ainsi ce Prince, à qui Dieu par une grace particuliere avoit accordé un enfant de Marguerite déjà avancée en âge, né le 12 de Janvier, & nommé Charle Emanuel, eut la même année le 12 Decembre la joye de se voir paisible possesseur de tout le Piémont. Après cette restitution le Senat fut transferé de Carignan à Turin ; & le Prince fit de cette ville le lieu de sa résidence. Deux ans après il y fit bâtir une citadelle d'une grandeur & d'une étenduë surprenante ; & il semble que ce

CHARLE IX. 1562.

fut exprès qu'il la fit élever sur les ruines de l'Eglise de S. Solutor [1] pour s'affermir dans cette nouvelle possession, & pour mettre dans les fers ses nouveaux sujets, dont les cœurs respiroient encore l'air de la liberté Françoise.

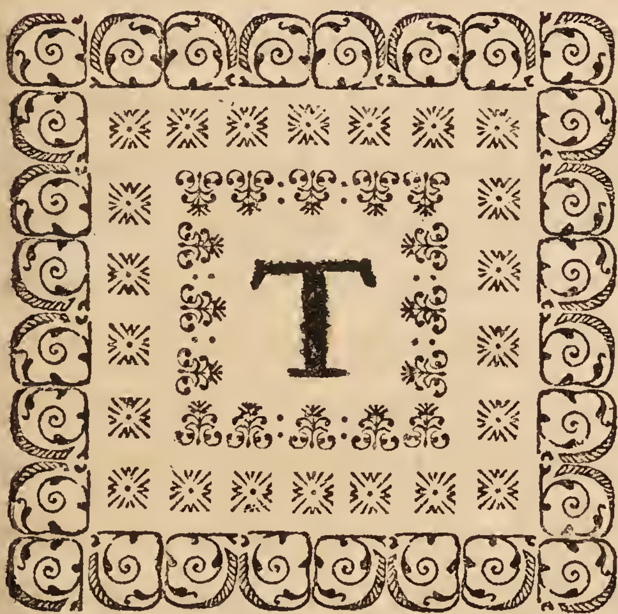
1 M. de Thou fait ici allusion à la signification du nom de S. *Solutor*, qui veut dire *Liberateur*.

Fin du trente-uniéme Livre.



HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-DEUXIE'ME.



ANDIS qu'on faisoit avec ardeur tous les préparatifs nécessaires pour le Concile indiqué à Trente, l'Edit de Janvier étant aboli, le cardinal de Ferrare legat du Pape, content d'avoir mis les affaires dans l'état où il les désiroit, pria le Roi de vouloir bien lui donner une escorte pour le conduire en Italie : il partit avec le cardinal de Loraine, & un bon nombre de Théologiens & d'Evêques de France, qui alloient à Trente. CHARLE IX. 1562.

Le cardinal de Loraine avant son départ avoit traité avec les Parisiens des sommes qu'ils devoient fournir pour les frais de la guerre, & pour faire le siége d'Orleans, qui étoit comme le Concile de Trente.

CHARLE IX. 1562.

centre & le fort du parti Proteſtant. Il leur avoit fait concevoir de grandes eſpérances du Concile, leur avoit promis d'effacer juſqu'à la memoire de l'Edit de Janvier, & n'avoit pas manqué de leur faire obſerver, que la choſe n'étoit pas difficile, parce qu'on avoit eu la précaution d'inſerer dans l'Edit qu'il auroit ſeulement force de loi, juſqu'à ce que toute l'affaire fût reglée, ſuivant les déciſions du Concile univerſel.

Le Légat étant en chemin, 50 cavaliers ſortis d'Orleans, ſous les ordres de Dampierre, enleverent ſon bagage, ſes mulets, ſes chevaux. Il envoya auſſi-tôt un trompette au prince de Condé, pour revendiquer ce qu'on avoit pris. Le Prince de Condé répondit ſimplement : qu'un équipage ſi magnifique, & tout militaire, ne convenoit point à des Paſteurs & à des ſucceſſeurs de S. Pierre ; mais qu'il feroit très utile à des hommes nourris & élevés dans le métier de la guerre, & qui n'avoient pris les armes que pour défendre la Religion : Qu'il ne refuſeroit pas cependant de lui faire rendre tout ce qu'on lui avoit pris, s'il vouloit bien redemander les 200000 écus d'or qu'il avoit prêtez aux Triumvirs, pour lui faire la guerre, & rappeller en Italie les troupes auxiliaires qu'il en avoit fait venir. Après une réponſe ſi piquante, le trompette fut honteuſement renvoyé au Légat.

Le Concile, qui avoit été indiqué pour les fêtes de Pâques de l'année précédente 1561, avoit été remis au mois de Janvier de cette année 1562. Tous ces délais venoient du Pape * qui ne craignoit pas moins les Evêques d'Eſpagne, que le Concile national de France. Philippe II. ayant fait une perte conſidérable à l'iſle de Gelves en Afrique, fut obligé d'équiper une flotte pour donner la chaſſe aux corſaires, qui devenus plus inſolens depuis cette victoire, faiſoient des courſes preſque continuelles ſur la Mediterranée. Pour fournir à ces frais, il avoit demandé la permiſſion de lever tous les ans 400000 écus d'or ſur les revenus eccléſiaſtiques, & d'aliener même une partie des fonds. Le Pape, qui dans une néceſſité ſi preſſante ne pouvoit ni en juſtice ni en honneur rejetter une demande ſi juſte & ſi raiſonnable, appréhendoit que quand il l'auroit accordée, les Evêques mécontens ne lui fuſſent pas auſſi favorables dans le Concile qu'il le ſouhaitoit. Cette penſée l'affligeoit ; car ſon deſſein n'étoit pas de donner quelque

* Pie IV.

satisfaction à tant de nations, qui vouloient porter leurs justes plaintes au Concile : il ne pensoit qu'à maintenir dans toute son étenduë le haut rang & l'autorité souveraine, où les Papes ses prédécesseurs s'étoient élevez ; bien résolu de ne pas souffrir qu'on lui donnât la moindre atteinte. Cependant ne pouvant plus reculer, & se trouvant forcé à commencer le Concile, il envoya à Trente, pour y tenir sa place, les cardinaux Hercule de Gonzague, Jerôme Seripand & Stanislas Hosius évêque de Warmie. Il y joignit peu de tems après Louis Simoneto & Marc Sitic d'Altemps, & souffrit enfin qu'on ouvrît le Concile.

Premiere Session sous le Pontificat de Pie IV. ou la dix-septiéme.

Le 18 de Janvier, il y eut un decret portant : Que sans aucune remise, on célébreroit le Concile à Trente suivant la Bulle d'Indiction du Pape, pour y traiter dans l'ordre requis (les Légats y proposans & présidans) ce que le saint Concile jugeroit propre pour remedier aux maux presens, pour terminer les differends sur la Religion, pour réprimer l'imposture & la séduction, corriger les abus, & rétablir dans l'Eglise une paix vraiement chrétienne.

Nos Evêques insistoient, que dans le decret on fît mention expresse de la néceſſité d'indiquer de nouveau un Concile général libre. Une précaution si sage paroissoit nécessaire pour faire cesser les plaintes des Protestans de France, qui ne vouloient pas se soûmettre aux decrets des premieres sessions. Les Espagnols au contraire vouloient que les Peres du Concile déclarassent hautement, qu'ils ne faisoient que continuer un Concile déjà commencé ; voilà pourquoi on se servit d'une expression comme mitoyenne, en mettant dans le décret qu'*on célébreroit le Concile*.

Ces mêmes Espagnols qui étoient au Concile, furent très-choquez de voir que par ce decret on ôtoit aux Evêques la liberté de proposer, & qu'on ne la donnoit qu'aux seuls Légats. Ils en porterent leurs plaintes au roi d'Espagne, & ils demanderent qu'on changeât le decret. Philippe jugea la chose assez importante pour ordonner à son Ambassadeur d'en parler au Pape. Vargas fit instance auprès du Pontife, & demanda que pour constater la liberté du Concile, on se servît de quelque autre expression, qui ne parût pat attribuer *absolument* aux seuls Légats la permission de proposer. Le Pape ne fit que rire de

CHARLE IX. 1562.

la demande de Vargas ; il lui répondit avec un air de mépris : Qu'il n'avoit pas le tems d'entrer en dispute sur les ablatifs & sur les genres des noms, & qu'il avoit bien d'autres affaires plus pressantes.

Lorsque le Pape étoit seul avec ses confidens, il ne se mocquoit pas moins des maux & des apprehensions des François. Quelques Cardinaux lui représentant, que si on négligeoit de remedier aux maux de la France, sa perte mettroit Rome dans un grand danger, & que c'est ce qui leur faisoit déplorer ses malheurs, le Pontife répondit : » Que nous importe, si tandis que nous aurons l'évêché de Rome, nous avons toûjours » de quoi faire bonne chere, & être magnifiquement logez » & meublez. » Les François continuant de le presser sur la réformation des mœurs, & sur le rétablissement de la discipline, il dit qu'il leur donneroit contentement sur cet article, jusqu'à les en dégoûter, & qu'il travailleroit si-bien à la réformation, qu'ils auroient lieu de se répentir de l'avoir demandée. Il ajoûtoit encore : Qu'il voyoit bien que le royaume de France se sépareroit de Rome à cause de la Religion ; mais qu'il se soucioit peu de cette perte. Nous n'avançons pas ces faits sans preuves, puisque nous avons entre les mains les originaux des lettres, qui furent alors écrites au Roi par André Guillard sieur de l'Isle son Ambassadeur à Rome, & par Jean Evrard de S. Sulpice son ministre en Espagne : nous en avons tiré ces faits fidélement & mot à mot. A l'égard du roi d'Espagne, il envoya à Rome Louis d'Avila Grand-Maître de l'Ordre d'Alcantara, pour traiter avec le Pape sur l'affaire du Concile, & sur celle de l'alienation de quelques fonds appartenans aux Ecclésiastiques.

Seconde session du Concile, ou dix-huitiéme.

La seconde session du Concile sous Pie IV. fut tenuë le 26 de Fevrier. On y fit le Decret sur le choix des livres ; & à la fin on invitoit tous les enfans de l'Eglise à venir au Concile, sur l'assûrance publique qui leur étoit donnée, d'y être reçus avec toute la douceur, la bonté, & la tendresse possibles. Ce fut aussi dans cette session qu'on nomma quatre Prélats, pour recueillir & mettre par écrit les Decrets du Concile. On en nomma aussi dix-sept autres, pour examiner ce qu'il seroit à propos de statuer sur les censures & sur les Livres.

Antoine Miglitzs archevêque de Prague, George Draskowitz

évêque de Cinq-Eglises, André Dudithz évêque de Tine, homme d'un esprit superieur & d'une science profonde, & Sigismond de Thun, ambassadeurs de l'Empereur étoient déjà arrivés. Ils avoient des demandes à faire de la part de Ferdinand; mais ils en différerent la proposition jusqu'à l'arrivée des Ambassadeurs des autres Princes. Ils obtinrent cependant qu'on ne mettroit rien dans le Decret, qui marquât la continuation d'un ancien Concile, plûtôt que l'indiction ou convocation d'un Concile nouveau; de peur que les Protestans ne prissent ce prétexte pour n'y pas venir. Ils obtinrent encore, que si on ne pouvoit pas différer la prochaine session, on fixât au moins un tems, dans lequel on pût finir l'assemblée qui se tenoit alors à Francfort; & qu'en attendant on ne mît point au nombre des Livres défendus ceux de la Confession d'Ausbourg.

Le quatriéme de Mars, on dressa au nom du Concile un sauf-conduit très-long, & très-étendu pour tous ceux qui voudroient y venir. On travailla aussi avec beaucoup de chaleur à faire décider, que les Evêques tenoient *immédiatement* de Dieu leur institution; & que l'obligation qu'avoient les Evêques, de résider, & de gouverner par eux-mêmes leur troupeau, étoit de droit divin. Les Espagnols étoient les plus vifs sur ces deux articles. Comme cette proposition tendoit à relever la puissance des Evêques, & à diminuer celle du Pape, elle causoit bien des chagrins & des inquiétudes à Pie IV. Il en conféra souvent avec les Cardinaux; il éluda long-tems les propositions des Peres assemblez à Trente, soit en differant de répondre, soit en ne donnant que des réponses ambiguës; & enfin il frustra leurs espérances.

Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, ambassadeur du roi d'Espagne, arriva; & Galeas Brugora Sénateur de Milan fit le 16 de Mars un discours en son nom. Quatre jours après Adamante Religieux Augustin parla pour les cinq Cantons Catholiques des Suisses, pour ceux de Fribourg, & pour ceux de Soleurre, au nom du chevalier Melchior Lussy leur Ambassadeur. Lussy demanda, que comme Ambassadeur de la République des Suisses, on lui accordât séance dans le Concile après les Ambassadeurs de la République de Venise, au-dessus de l'Ambassadeur de Baviere. Il avoit aussi demandé la

CHARLE IX. 1562.

presséance sur Jean Strozzi Ambassadeur de Côme, duc de Florence. Celle-ci lui fut accordée ; mais pour la premiere, on prononça en faveur de l'électeur de Baviere, comme prince de l'Empire. Lussy ne se trouva plus aux assemblées ; & ainsi l'Ambassadeur de Florence conserva toûjours son rang, immédiatement après celui de Baviere.

Troisiéme & quatriéme Session, ou dix-neuviéme & vingtiéme.

Dans la troisiéme Session tenuë le 14 de May, le Concile ne prononça que la prorogation de la Session au 14 de Juin. Le 14 de Juin, les Peres la prorogerent encore au 16 de Juillet. Dans cet intervalle, arriverent à Trente Louis de S. Gelais-Lansac, Arnaud du Ferrier, Président des Enquêtes du Parlement de Paris, & Guy du Faur-Pibrac, homme également récommandable par son éloquence, & par les agrémens de son esprit. Nous aurons souvent lieu de parler de ce Ministre dans la suite de cette Histoire.

Ces Ambassadeurs apportoient avec eux des instructions sur la Doctrine, comme sur la Discipline ; mais ils avoient ordre de les tenir secrettes, jusqu'à ce que les Ambassadeurs de l'Empereur eussent publié celles qu'ils avoient reçûës. Comme on ne doutoit pas que ces instructions ne s'accordassent en bien des choses, on aimoit mieux les mettre sur le compte de l'Empereur, que sur celui de la France, contre laquelle les Peres du Concile étoient déjà indisposez, à cause des troubles & des guerres de Religion qui venoient de s'y élever.

Aussi-tôt que Lansac fut arrivé à Trente, il écrivit le 16 de May au sieur de l'Isle, qui étoit à Rome, pour lui apprendre son arrivée, & lui dire : Qu'il avoit ordre d'agir de concert avec les autres Ambassadeurs, & sur-tout avec ceux de l'Empereur, liés par les mêmes interêts dans une cause commune ; & que ce qui paroissoit d'abord le plus nécessaire, pour ne pas faire perdre les espérances qu'on avoit conçûës du Concile, étoit que le Pape mandât à ses Légats, d'écoûter avec patience tous ceux qui voudroient parler ; de ne rien précipiter dans une affaire si importante ; d'attendre les Evêques qui arrivoient de jour en jour ; de laisser à tous une entiere liberté de donner leurs suffrages, & de dire leurs sentimens, sans les astraindre à aucune forme ou condition ; de ne pas donner lieu de dire que les présidens du Concile faisoient venir le saint Esprit dans la male qui leur arrivoit de Rome : enfin de

de ne pas souffrir que les gens oisifs de cette ville interpretassent malignement, alterassent, ou corrompissent ce qui seroit reglé dans les assemblées des Peres du Concile, pour la gloire de Dieu. Lansac finissoit sa lettre, en exhortant de l'Isle à tâcher d'obtenir tout cela du Pape.

Mais de l'Isle trouva le S. Pere très-mal disposé. Deux choses sur-tout l'avoient aigri contre la France ; la liberté avec laquelle les évêques François, ainsi que quelques autres, soûtenoient hautement la supériorité du Concile au-dessus du Pape ; & les propositions qu'on avoit faites dans le Conseil, de supprimer les annates ou droits, que le Pape tiroit des collations des bénéfices. Ce fut pour le Pontife un prétexte de refuser la permission d'aliener certains biens Ecclésiastiques, pour fournir aux frais de la guerre de Religion, qui s'étoit allumée dans le Royaume ; ou de ne l'accorder qu'à des conditions, ausquelles le Roi ne pouvoit ni ne devoit se soûmettre. Le Pape demandoit donc, que nos Evêques ne donnassent aucune atteinte à sa puissance ; qu'ils ne fissent aucun changement à la discipline Ecclésiastique ; & qu'ils reservassent à lui seul le soin de reformer la Cour de Rome.

Pie IV. pour travailler plus commodément à ces grandes affaires, & pour avoir tous les jours des nouvelles de ce qui se passeroit au Concile, avoit resolu de venir jusqu'à Boulogne, sous prétexte d'assister au couronnement de l'Empereur. Il vouloit par là faire croire, qu'il n'avoit pas moins de sollicitude pastorale, que de zéle pour le maintien de son autorité.

Le 4 de Juin, Gui du Faur fit au nom du Roi un discours aux Peres du Concile ; dans lequel il les avertit de leurs devoirs avec autant d'éloquence, que de liberté ; & il leur prédit ce qu'il y avoit à craindre, ou à espérer de la maniere dont ils se comporteroient dans cette grande affaire. Le Concile parut recevoir en bonne part ces avis, comme venans d'un si puissant Roi. Il ne laissa pas néanmoins de les regarder comme une censure au moins indirecte de sa conduite, & quelques-uns ne pûrent cacher ce qu'ils en pensoient.

Cinquiéme Session ou vingt-uniéme.

Enfin le 16 de Juillet se tint une Session ; qui, à compter depuis le commencement de cette année, fut la cinquiéme, ou la vingt-uniéme, si on compte depuis le commencement du Concile, sous le Pontificat de Paul III. On y agita & décida

CHARLE IX. 1562. Demandes des ambassadeurs de l'Empereur.

la question de la Communion sous les deux especes, & du Bâteme des enfans. Il y avoit déjà long-tems que les Allemans se plaignoient du Pape & de la Cour de Rome. Les ambassadeurs de l'Empereur en avoient déjà parlé dans les articles qu'ils avoient proposez; & ils demandoient : Que le Pape se soûmît à la réformation de sa personne, & de la cour de Rome: Que si on ne pouvoit pas réduire le nombre des Cardinaux à 12, comme ils étoient dans leur premiere institution, on se contentât au moins de 24. On demanda aussi qu'on n'accordât plus à l'avenir de dispenses avec aussi peu de raison qu'on avoit fait jusqu'alors, au grand scandale de tout le monde : Qu'on révoquât toutes les exemptions, comme contraires au droit commun : Que tous les Monasteres & Convens fussent soûmis à la jurisdiction de l'Evêque, dans le diocèse duquel ils se trouvoient : Qu'on ne donnât à chaque Ecclésiastique qu'un seul bénéfice : Que chaque Chapitre eût son école : Qu'on ne donnât plus les bénéfices à desservir à des Prêtres à gages: Que les Evêques fussent obligez de résider & de prendre soin par eux-mêmes de leurs diocèses : Que, hors le cas d'une extrême nécessité, ils ne fissent point leur charge par leurs Grands Vicaires : Qu'ils ne confiassent point le gouvernement de tout un diocèse à un seul Vicaire général, mais qu'ils le distribuassent à plusieurs : Qu'ils fissent la visite de leurs diocèses avec grand soin, & qu'ils tinssent tous les ans le synode : Que tout se fît gratuitement dans l'Eglise ; & que s'il y avoit des Cures d'un revenu si modique, qu'on ne pût en remplir les charges, sans recevoir chaque jour quelques honoraires, on y réunît d'autres bénéfices d'un plus gros revenu & sans charge d'ames : Que l'on remît en vigueur les anciens Canons faits contre la simonie : Que l'excommunication ne fût employée, que pour punir des péchez mortels, & des irrégularitez manifestes : Que l'Office divin se fît avec modestie, avec gravité, & non à la hâte & avec précipitation : Que les Breviaires & les Missels fussent corrigez & qu'on en retranchât tout ce qui n'étoit pas tiré des Livres saints : Qu'on prît les moyens de ramener le Clergé à une vie plus pure, & l'ordre Monastique à sa premiere institution : Que les biens immenses des Monasteres ne fussent plus employez à de si mauvais usages : Que le Concile examinât mûrement, s'il ne feroit

pas à propos de changer quelques loix, qui n'étoient, comme on dit, que de droit positif; d'accorder aux vœux de tant de nations la Communion sous les deux especes; de diminuer quelque chose de la rigueur des abstinences & de jeunes; & de permettre le mariage des Prêtres à quelques nations: Qu'on fît revoir & corriger par d'habiles Théologiens les explications abregées des Evangiles, dont les Curés des Villes & des campagnes se servoient pour faire leurs Sermons: Qu'on érigeât plusieurs Evêchez dans les grandes Provinces; & que pour les fonder, on y réünît les biens des riches Monasteres: Que pour les biens Ecclésiastiques déjà alienés, usurpés & employés à des usages profanes, l'Eglise dissimulât le préjudice qu'on lui avoit causé.

Enfin dans ce memoire on prioit avec beaucoup de douceur les Peres du Concile de voir, si pour lever tout scrupule il ne seroit pas utile de décider, que les ordonnances des Evêques n'imposent pas une obligation rigoureuse de s'y soûmettre; s'il n'étoit pas du bien public d'abroger un grand nombre de loix purement humaines, de retrancher celles qui étoient superfluës; & de mêler parmi les prieres publiques, qui se chantent en Latin, quelques-unes fidélement traduites en langue vulgaire?

Augustin Paungartner de Munich, ambassadeur d'Albert duc de Baviere, avoit déjà fait un discours au Concile le 28 de Juillet, dans lequel il avoit insisté sur trois articles, sans lesquels on ne pouvoit établir une paix solide en Allemagne. Le premier, qu'on reformât le Clergé, en établissant de bonnes écoles, où l'on instruiroit les Ecclésiastiques, & où on leur inspireroit de bonnes mœurs. Le second, que le concubinage, qui étoit causé par le célibat, & qui donnoit lieu aux plus grands scandales, fût aboli, en élevant aux ordres sacrez, & au ministere de la prédication, des gens vivans chastement dans le mariage. Le troisiéme, que pour appaiser le peuple irrité, on lui rendît l'usage des deux especes dans la communion. « En accordant ces trois choses, disoit l'Ambassadeur, » on fera cesser les scandales; ceux que ces scandales ont por- » tés à se séparer de l'Eglise, pourront y rentrer; & ceux qui » y sont demeurez, & qui sont néanmoins choquez de ces » abus, seront affermis dans leur attachement à l'Eglise, & à » leur devoir. »

CHARLE IX. 1562.

Dès l'année précedente de l'Isle ambassadeur du Roi à Rome, s'entretenant par ordre la Reine avec le Pape sur la Communion sous les deux especes, le Pontife lui répondit : « J'ai toûjours pensé qu'il en étoit de la céne, comme du mariage des Prêtres ; qu'il y a eu sur ces deux points divers usages dans l'ancienne Eglise ; que le retranchement de la coupe, & le célibat des Prêtres viennent des Decrets de nos peres, & ne sont pas de droit divin ; que par conséquent on peut, selon les tems, changer ces usages. Je soûtenois même ce sentiment dans le dernier Conclave ; mais il y a eu des ignorans, qui à cause de cela m'ont regardé comme un Lutherien. Ainsi, je ne veux rien prononcer sur ce point, sans l'avis & le consentement des Cardinaux. » Le Pape ajoûta, que l'empereur Ferdinand lui avoit demandé la céne entiere pour Maximilien roi de Bohême son fils, qui ne pouvoit pas, disoit-il, recevoir en conscience ce sacrement d'une autre maniere que celle dont il avoit été institué par J. C : Que l'Empereur avoit demandé la même grace pour tous ses sujets ; mais que les Cardinaux n'avoient pas voulu jusqu'apresent la lui accorder. Cet article est tiré de la lettre que de l'Isle écrivit au Roi le 6 de Novembre 1561.

La même question ayant été agitée dans cette Session, les avis furent partagez. Cinquante Peres des plus sçavans opinerent à accorder à l'Empereur & au duc de Baviere ce qu'ils demandoient. Gonzague même Président du Concile ne s'éloignoit pas de cet avis, quoique les Cardinaux ses collegues s'y opposassent. Les Espagnols étoient d'un sentiment contraire. D'autres furent d'avis d'envoyer des députez en Allemagne, pour voir s'il étoit expédient d'accorder à ces peuples la céne en entier ; & au cas qu'on le jugeât nécessaire, comment & à quelles conditions on la leur accorderoit. Cela se passa dans la Congregation du 27 de Juin. L'avis qui l'emporta fut conçu en ces termes : « Si quelqu'un dit, que la sainte Eglise Catholique n'a pas eu de justes causes, pour ne permettre que la communion sous l'espece du pain aux laïques, & même aux clercs quand ils n'offrent pas le sacrifice, qu'il soit anathême. »

Sixiéme Session ou vingt-deuxiéme.

Dans la sixiéme Session (ou vingt-deuxiéme) tenuë le 17 de Septembre, on traita du sacrifice de la Messe. Comem les

Allemans demandoient qu'on leur accordât l'usage du Calice dans la céne, le Concile proposa deux articles à examiner: Le premier, si les raisons qui ont porté l'Eglise à ne donner que l'espece du pain aux laïques, & même aux Prêtres, quand ils n'offrent pas le sacrifice, étoient tellement indispensables, qu'on ne pût pas absolument, & pour quelque raison que ce fût, permettre l'usage de la coupe? Le second, supposé qu'il y eût des raisons de bienséance & de charité pour accorder cet usage à quelque Nation, ou à quelque Royaume, à quelles conditions on devoit l'accorder? Le Concile remit à un autre tems la discussion de ces deux articles. Les Allemans de leur côté ne cesserent point de solliciter, & de demander qu'on leur accordât la Communion sous les deux especes; & enfin les Peres, pour se délivrer de leur importunité, renvoyerent cette affaire au Pape, & s'en rapporterent à sa prudence, pour décider & faire ce qu'il croiroit le plus utile, & le plus avantageux à la république Chrétienne.

CHARLE IX. 1562.

Dans cette Session, on lut la profession de foi d'Abdissi, fils de Jean, de la maison de Marc, de la ville de Gezire sur le Tigre, Patriarche de Muzal, dans l'Assyrie Orientale. Ce Prélat l'avoit faite à Rome par son interprête le 7 de Mars dernier. Il y étoit venu pour visiter l'église des Apôtres, saluer le Pape, se faire confirmer dans sa dignité, & obtenir quelque partie du corps de S. Pierre [1]. Abdissi étoit le plus grand Patriarche de tous les Orientaux qui habitent au-delà de l'Euphrate; & sa jurisdiction s'étendoit jusqu'au fond des Indes. C'étoit un homme sçavant, d'un esprit très-cultivé, possedant parfaitement les Langues & les sciences des Caldéens, des Arabes, & des Assyriens, & répondant pertinemment aux questions les plus difficiles. Il disoit que les peuples avoient reçu la doctrine, dont il faisoit profession, de S. Thomas, & de S. Thadée, Apôtres, & de Marc leur disciple, & qu'ils l'avoient précieusement conservée jusqu'à ce jour. Onuphre Panvini rapporte dans la vie de Jule III. que sous le Pontificat de ce Pape Simon Salaka avoit fait la même chose qu'Abdissi fit depuis sous Pie IV.

1 *Partem de corpore S. Petri acciperet.* Sponde croit qu'il y a ici une faute, & qu'il faut lire: *Pallium acciperet*; ensorte qu'il seroit venu pour demander au Pape le *Pallium*, qui lui fut accordé.

CHARLE IX. 1562.

Plaintes du Roi de France.

La Session, qui avoit été indiquée pour le 12 de Novembre, fut prorogée au 15 de Juillet 1563. Lansac ayant rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé, Sa Majesté lui répondit de Bourges le 7 de Septembre, qu'elle approuvoit ce qui s'étoit fait jusqu'alors à Trente; mais qu'elle ne pouvoit dissimuler ce que tout le monde disoit hautement: Que tandis qu'on y procedoit très-lentement à la réformation des mœurs & de la discipline, on décidoit sur la doctrine avec une trop grande précipitation: Qu'on voyoit bien que l'intention de ceux qui conduisoient cette affaire, étoit, après avoir traité très-légerement le dernier de ces deux points, de laisser là le premier, & de mettre fin au Concile: Que ce n'étoit pas là le moyen de remédier, comme il faudroit, aux maux & aux calamitez, dont tout le monde chrétien, & la France en particulier, étoient accablés: Que tous les moyens employez depuis 30 ans n'ayant pû y remédier, le fer & le feu n'ayant servi de rien, ceux même qui avoient été d'avis d'employer la rigueur, avoient eu recours au Concile universel, comme au fondement le plus solide de leurs espérances, & qu'ils s'étoient appuyez sur le secours de ses décisions, comme sur une ancre sacrée, qui devoit fixer tous les esprits flotans.

Le Roi ajoûtoit: Que pour n'être pas trompé dans son espérance, il souhaitoit que dans ces commencemens du Concile, on ne fît rien qui pût aliener les esprits des adversaires; mais qu'on s'efforçât, par toutes sortes de moyens & de bons offices, de les y attirer: Et que s'ils y venoient, les Peres les reçûssent comme leurs enfans, avec beaucoup de bonté & de douceur. « Pourquoi, disoit le Roi, cet empressement que » les Peres du Concile ont fait paroître, d'agiter des matieres » de doctrine, & de décider des questions, qui ne sont point » controversées entre les Catholiques, qui assistent au Concile, » & dont les décisions ne feront aucune impression sur les es» prits de ceux qui se plaignent de ce qu'on condamne leurs sen» timens sur ces matieres, sans les avoir entendus? Je crois » donc qu'il seroit à propos de les attirer à des conférences, » de peur qu'un membre déjà séparé du corps n'entraîne les » autres. Car envain espéreroit-on qu'ils se soûmissent à des » Decrets, ausquels ils n'auroient point assisté. Ainsi je pense » qu'on ne sçauroit mieux faire, que de laisser là tout le reste,

» & de s'appliquer uniquement à la réformation des mœurs & » de la Discipline [1]. Tout le monde en sera content, & personne n'aura lieu de s'en offenser. » La lettre finissoit par les ordres que le Roi donnoit à Lansac, de demander la prorogation de la prochaine Session jusqu'à la fin du mois d'Octobre, en faveur des Evêques de France, qui n'avoient encore pû se trouver au Concile, à cause des troubles dont le Royaume étoit agité, & qui s'y trouveroient alors; ou au moins qu'on differât jusqu'à ce tems-là la publication des Decrets.

Lansac fit part au Concile de cette lettre; & il se plaignit au nom du Roi, de ce que dans les premieres Sessions on avoit donné quelque atteinte à la liberté, que les Rois, les Princes, ou leurs Ambassadeurs, avoient toûjours eûë, de proposer ce qu'ils jugeoient utile ou nécessaire pour leurs Etats. Il demanda qu'à l'avenir ils fussent rétablis & maintenus dans cette ancienne liberté; & que l'on annullât tout ce qu'on avoit pû faire jusqu'alors de contraire.

Arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine, accompagné de 40 Evêques ou environ, & de quelques Docteurs, arriva à Trente le 13 de Novembre. Les Légats du Pape, avec les Evêques & les Ambassadeurs des Princes, allerent au-devant de lui hors de la ville. Ce Cardinal en venant avoit passé par Inspruch pour y saluer l'Empereur, avant qu'il partît pour la Diete de Francfort. Là, pour faire sa Cour à ce Monarque, il causa un grand préjudice à la France; en permettant, on disoit même alors en conseillant, aux administrateurs des Evêchez de Mets & de Verdun, de prêter serment à Ferdinand, comme feudataires de l'Empire. Jean de Morvilliers, qui étoit avec le Cardinal, fit tout ce qu'il pût, pour empêcher une cérémonie si injurieuse à son maître. N'y ayant pû réüssir, il eut la prudence de ne s'y point trouver.

Le Cardinal, après s'être entretenu plusieurs fois en particulier avec l'Empereur, sur les affaires de la Religion, partit pour Trente. A la nouvelle de son arrivée, comme si c'eût été celle d'un ennemi, le Pape fit de grands préparatifs : il résolut de nommer de nouveaux Légats, & d'envoyer à Trente un renfort d'Evêques, afin que si leur parti n'étoit pas le plus

1 Il y a dans le texte *Doctrinæ*. Tout ce qui précede fait voir que c'est une faute, & qu'il faut lire *Disciplinæ*.

CHARLE IX. 1562.

fort, il fut au moins le plus nombreux. Le Pape écrivit sur cela au Roi d'Espagne, & le pria d'ordonner aux Evêques de ses Etats d'agir de concert avec les Italiens, & de ne pas souffrir, que le nombre &les argumens de ceux d'au-delà les monts l'emportassent. Dans les conversations particulieres que PieIV. avoit avec notre Ambassadeur de l'Isle, il plaisantoit sur le cardinal de Loraine; il l'appelloit un *second Pape*, qui en accumulant plusieurs bénéfices, s'étoit fait un revenu de 300 mille écus d'or; tandis que lui premier Pape se contentoit du seul évêché de Rome. Il ajoûtoit qu'il étoit bien facile à un homme, qui avoit le ventre plein, de prêcher le jeune; & à celui qui avoit plusieurs bénéfices, d'exhorter, les autres à se contenter d'un seul.

Le Roi avoit fait prendre les devants à François de Bolliers, sieur de Manes, pour dissiper les ombrages, que le départ du cardinal de Lorraine avoit fait naître dans l'esprit inquiet du Pontife, & pour rendre publiquement compte des intentions de sa Majesté. La précaution étoit sage, utile, & en quelque sorte nécessaire; car on répandoit avec malignité: Que le cardinal de Lorraine venoit au Concile, pour y faire ratifier ce qui avoit été conclu l'année précedente au Colloque de Poissy; pour faire rendre aux laïques l'usage de la coupe, & aux Prêtres la liberté de se marier; pour obtenir la permission de célebrer l'Office divin en langue vulgaire; pour faire imposer aux Evêques l'obligation de n'avoir qu'un bénéfice; & pour faire ordonner par le Concile, qu'à l'avenir on ne donneroit les Evêchez qu'à ceux qui seroient en état de prêcher & d'instruire par eux-mêmes.

Sur le premier article, de Manes justifioit le Colloque de Poissy, & disoit: Que la Reine ne l'avoit convoqué, de l'avis du cardinal de Lorraine, que pour gagner du tems, pour retarder la déclaration de la guerre, dont on étoit menacé; pour fermer la bouche aux sectaires, qui se plaignoient hautement de ce qu'on refusoit de les entendre; pour donner le tems au Roi de lever des troupes, & de faire rentrer dans leur devoir par la force ceux qu'on n'auroit pû vaincre par les raisons: Qu'au reste ce Colloque n'avoit point eu de suite, puisqu'on n'y étoit presque convenu de rien. De Manes répondoit sur les autres articles: Que le Cardinal n'avoit point d'autres

instructions

que celles qui avoient été données aux Ambassadeurs de son maître, & qu'il n'avoit dessein d'inspirer au Concile aucunes préventions.

Cependant le bruit qui s'étoit répandu, que le roi de France devoit demander au Concile l'abolition des impôts [1], que l'on payoit au Pape pour les collations des bénefices consistoriaux, inquiétoit extrêmement le Pontife. Il soûtenoit que cette demande étoit contraire à toutes les paroles qu'on lui avoit données ; & il en appelloit au Roi lui-même, qui étoit convenu de traiter de cette affaire, non en plein Concile, mais avec le Pape seul, & de transiger ensemble à l'amiable.

Mais rien ne lui faisoit plus de peine que les avis qu'il avoit reçus, d'un accommodement proposé avec les Protestans, à condition de leur laisser le libre exercice de leur Religion ; parce qu'il prévoyoit, que si la France joüissoit de la paix, elle feroit prolonger un Concile, dont il ne cherchoit que la fin : Que les affaires y seroient traitées avec plus de maturité & de soin qu'il ne le souhaitoit ; que les Protestans y seroient entendus ; & ce qu'il craignoit plus que tout le reste, qu'on écoûteroit la reine d'Angleterre. Il pensoit même qu'on avoit relegué exprès en Italie le cardinal de Ferrare son Légat, & le cardinal de Lorraine, afin qu'ils ne pussent s'opposer à l'exécution de ces pernicieux desseins : « En effet, disoit le S. Pere, » qu'avoit-on besoin de ces deux Cardinaux au Concile ; & » leur présence n'étoit-elle pas plus utile, n'étoit-elle pas mê- » me nécessaire à la Cour auprès du Roi ? »

Le Pape, pour se tirer de ces prétendus embarras, mendioit des secours de tous côtez, comme un homme qui se verroit reduit à la derniere extrêmité. Il envoyoit au Concile tous les Evêques de sa dépendance, & il ne recevoit aucune excuse de la part de ceux qui le prioient de les en dispenser. Pour multiplier le nombre de ceux qui lui étoient dévoüez, il envoyoit même les coadjuteurs, & jusqu'aux Evêques, qui avoient donné la démission de leurs Evêchez. Comme si les siens n'avoient pas suffi, il empruntoit ceux de ses amis. Il pria par exemple le duc de Savoye de permettre à Marc-Antoine Bobba, évêque de Casal, son ambassadeur à Rome,

[1] C'est-à-dire, l'Annate, qui est un veritable & indigne tribut, que les François payent à une Puissance étrangere, & dont on sentoit la honte alors.

CHARLE IX. 1562.

d'aller au Concile ; & il força Louis Vanini de Teodolis évêque de Bertinoro, Prélat distingué par sa science & par son éloquence, de partir pour Trente, malgré ses infirmitez ; comme si les affaires de la cour Romaine eussent été desespérées, & qu'il eût eu besoin de ce corps de reserve, pour s'assurer la victoire.

On dit que Vanini, pour consoler le Pontife, l'assûra qu'il triompheroit du Concile ; & que le S. Pere en eut tant de joye, qu'il l'embrassa & le pria de se souvenir de la promesse qu'il lui faisoit. Mais sa joye ne fut pas de longue durée : car il reçut, je ne sçai quelles nouvelles, & le bruit se répandit, que les Evêques agitoient dans le Concile certaines questions, qu'il s'imaginoit devoir donner quelque atteinte à son autorité. Pie en fut troublé, & si hors de lui-même, qu'il s'écria en plein Consistoire : Que c'en étoit fait du souverain Pontife & de l'Eglise de Rome ; qu'on le trahissoit, & qu'il lui en coûtoit beaucoup, pour faire subsister dans la ville de Trente une nombreuse armée d'ennemis. Il désignoit par là les Evêques d'Italie, qu'il avoit assemblez à Trente, comme une armée destinée à défendre ses droits. Jean B. Adriani rapporte que le Pape voulut alors dissoudre le Concile ; & qu'il l'auroit fait, si le duc de Florence ne l'avoit empêché de suivre un conseil si préjudiciable à son honneur & à ses vrais interêts.

Contestation sur la préséance entre la France & l'Espagne.

Quelque-tems après il s'éleva dans le Concile une contestation sur la préséance entre les ambassadeurs de France & ceux d'Espagne. Philippe avoit déjà fait agiter cette question à Rome ; il avoit demandé au Pape de lui accorder le premier rang, qu'il prétendoit être dû à la vaste étenduë de ses Etats, & à la grandeur de sa Puissance. Le roi de France alléguoit pour soûtenir son droit, l'ancienneté de l'Empire François, & les nombreux & importans services que la France n'avoit cessé de rendre au siége de Rome depuis tant de siécles. Quelques bonnes & solides que fussent ces raisons, elles auroient fait peu d'impression sur des gens accoûtumez à se ranger toûjours du côté de la Fortune, si la puissance de la France & les circonstances présentes ne fussent venuës au secours de son bon droit, & si l'on n'avoit apprehendé, que dans une conjoncture si délicate cette Couronne ne prît le parti de se soustraire entierement de l'obéïssance d'un Pape, qui l'auroit maltraitée.

On ne pouvoit alors se dispenser de renouveller une contestation, qui s'étoit élevée sans néceſſité long-tems auparavant; car Claude-Ferdinand de Quignones, comte de Lune, que Philippe envoyoit au Concile, ne vouloit point y venir qu'il ne ſçût quel rang on lui donneroit. Le Pape avoit juſqu'alors amuſé le roi d'Eſpagne, ſans lui accorder ce qu'il demandoit.

Hercule de Gonzague, qui préſidoit au Concile au nom du Pontife, avec les autres Légats, ſçachant d'un côté de quelle conſéquence il étoit d'avoir dans cette aſſemblée les Ambaſſadeurs de Philippe, pour maintenir l'autorité du Pape; & de l'autre, ne voulant, pour contenter les Eſpagnols, rien faire qui pût déplaire au roi de France, délibera long-tems ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Enfin après bien des réflexions, il s'adreſſa à Lanſac, & lui expoſa ce qui lui étoit venu dans l'eſprit ſur une affaire ſi épineuſe, dans laquelle il étoit ſi difficile de ne pas mécontenter l'une & l'autre partie. Il lui propoſa un moyen, par lequel il s'imaginoit pouvoir ménager la gloire du roi d'Eſpagne, ſans préjudicier aux droits du roi de France: c'étoit de donner à l'Ambaſſadeur du roi de France la premiere place immédiatement après les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & de donner à l'Ambaſſadeur du roi d'Eſpagne une place ſéparée, ou vis-à-vis les Légats, au deſſous des Ambaſſadeurs Eccléſiaſtiques, ou, s'il l'aimoit mieux, au deſſous des Ambaſſadeurs laïcs, mais ſur un ſiége à part.

Lanſac répondit: Que ces deux puiſſans Rois, unis par tant d'alliances, étoient ſi fort liés d'amitié, qu'il ne croyoit pas que rien fût capable d'en rompre ou d'en affoiblir les nœuds; qu'ainſi on ne bleſſeroit ni l'un ni l'autre, en leur donnant dans une ſi auguſte aſſemblée le rang que leurs prédeceſſeurs avoient toujours eu: Qu'il ne penſoit pas que Philippe, qui venoit tout récemment de donner tant de marques d'amitié, & de rendre tant & de ſi bons ſervices au roi de France, voulût jamais rien entreprendre contre ce qui étoit dû à la dignité de ce grand Monarque. Que ſi (ce qu'il ne pouvoit ſe perſuader) les Peres du Concile faiſoient en faveur de Philippe quelque reglement, qui pût préjudicier au Roi ſon maître, il étoit réſolu de ſortir de Trente au premier jour, avec ſes collegues, & tous les Evêques François, après avoir proteſté que S. M. ne recevroit aucun des décrets, que le Concile feroit en

CHARLE IX. 1562.

l'absence de ses Ambassadeurs, & de ses Evêques, & que le royaume de France, ne se croiroit pas obligé à les observer. Pour ce qui étoit des conditions proposées, Lansac demanda du tems, afin de pouvoir en déliberer. En ayant ensuite conferé avec les autres Ambassadeurs François, il revint trouver le Legat, & lui representa qu'il ne pouvoit les accepter; parce qu'il ne suffisoit pas à un Ambassadeur de France de conserver le rang qu'il avoit toûjours eu, si en même tems l'Ambassadeur qu'il devoit précéder n'étoit assis au dessous de lui: Que si l'Ambassadeur d'Espagne avoit une place vis-à-vis, ou au dessous, mais sur un siége séparé, on pourroit révoquer en doute la prérogative que les rois de France ont toûjours euë, de marcher immédiatement après l'Empereur, & de précéder tous les autres princes Chrétiens.

Tandis que Lansac soûtenoit avec fermeté les droits de son maître, le cardinal de Lorraine, pour faire sa cour au Pape, qui pressoit la conclusion du Concile, & pour ne pas perdre les bonnes graces du roi d'Espagne, fut d'avis qu'on prît le milieu proposé par le cardinal de Gonzague, & par les autres Légats; & pour mettre Lansac dans la nécessité de l'accepter, il lui déclara que les évêques François ne se retireroient point du Concile. Ce procedé du cardinal de Lorraine le rendit extrêmement odieux à la nation Françoise. Elle se plaignoit avec raison qu'il eût profité de la minorité du Roi, pour donner un si pernicieux conseil, & souffrir une si grande atteinte à la prééminence & aux prérogatives de sa couronne, malgré les oppositions & les protestations des Ambassadeurs de France.

Ordre militaire de S. Etienne établi en Toscane.

Côme duc de Florence, après avoir contribué au rétablissement de la paix entre les rois de France & d'Espagne, & s'être donné de grandes peines, pour réparer la ville de Sienne, que la négligence de ses anciens maîtres, & les dernieres guerres avoient presque ruinée, pensa à instituer dans ses Etats un Ordre militaire, environ dans le tems que celui de Livonie fut éteint. Le dessein de ce Prince n'étoit pas seulement de mettre les côtes de la Toscane à l'abri des courses, que faisoient les Pirates de Turquie; il vouloit sur-tout perpétuer & renouveller tous les ans la mémoire de la victoire de Marciano, qui avoit été comme le fondement de sa haute fortune & de sa domination dans toute la Toscane. Comme cette victoire avoit

été remportée le 2 d'Août, fête du Pape S. Etienne, Côme consacra ce nouvel Ordre en l'honneur de ce Saint, & il lui en donna le nom. Afin que rien ne manquât au bien & à la gloire de cet établissement, il dressa des statuts, & il en sollicita la confirmation en Cour de Rome. Pie IV.[1] l'accorda de bonne grace par sa bulle du 6 de Juillet 1562, & donna à l'ordre de S. Etienne un très-grand nombre de privileges, & entr'autres: Que les Chevaliers mariés, même ceux qui auroient été mariés deux fois, pouroient posseder des pensions sur les bénéfices, jusqu'à deux cens ducats, & les transporter à d'autres personnes Ecclésiastiques: Qu'ils pouroient disposer par testament de tous leurs biens meubles & immeubles, de quelque nature qu'ils fussent, & de quelque maniere qu'ils eussent été acquis, même en faveur des enfans naturels non légitimés, à la réserve d'un quart qui appartiendroit à l'Ordre. Côme prit pour lui & pour ses successeurs la grande Maîtrise de cet Ordre, avec la liberté de pouvoir ajoûter ou retrancher aux statuts qu'il avoit faits, même de les interpréter, changer, & abroger, comme il voudroit; liberté, dont lui & ses enfans ont depuis usé.

Le duc de Florence qui poussoit toûjours ses vûës plus loin, & aspiroit à ce qu'il y avoit de plus élevé, pensa au mariage de François son fils aîné avec la plus jeune des filles de l'Empereur Ferdinand. Persuadé que la protection de Philippe & du Pape lui feroit d'un grand secours, il n'omit rien pour gagner entierement leurs bonnes graces. Il envoya d'abord cette même année son fils à Rome, où il fut reçu avec tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter. De-là il l'envoya en Espagne avec quatre Galeres. Dom Garcie de Tolede, son oncle maternel, vint au devant de lui jusqu'à Perpignan, & le conduisit à petites journées à une maison de plaisance près de Ségovie, où étoit alors le roi Philippe.

Pendant le voyage du fils, le pere essuya les revers de fortune les plus tristes. Tandis que le Duc & la Duchesse faisoient, avec toute leur maison, la visite des côtes de la Toscane, *Côme duc de Florence accablé de chagrins domestiques.*

1 Ce Pape s'appelloit Medichino & portoit néanmoins le nom de Medicis, quoique d'une famille bien differente de celle du duc de Florence. Côme voulut bien le reconnoître pour son parent, & cette complaisance rendit le Pontife disposé à lui faire plaisir.

CHARLE IX. 1562.

ils eurent le chagrin de perdre, de la maniere la plus tragique, deux de leurs enfans. Côme avoit mené avec lui deux de ses fils : Jean, déjà Cardinal, quoiqu'il n'eût que 16 ans, & Garcie son second fils.

Ces deux freres, élevés dès l'enfance dans une haine mortelle l'un contre l'autre, s'étant écartés à la chasse, & s'étant éloignés de leurs gens, se battirent : l'un vint fondre sur l'autre; Garcie se saisit de Jean, & comme il étoit d'un naturel féroce, cruel & capable des plus grands crimes, il le perça d'un coûteau de chasse qu'il avoit à son côté, & alla ensuite tranquillement rejoindre les chasseurs. La chasse étant finie, & Jean ne paroissant point sur la fin du jour, les domestiques parcoururent la forêt, Ils trouverent d'abord le cheval sans cavalier; ils suivirent le cheval, & apperçurent le corps du jeune Prince étendu sur des buissons. La nouvelle en ayant été portée à Côme, qui étoit à Grosseto, par des personnes de confiance, il se douta de ce qui étoit arrivé; & quoiqu'il fût accablé de douleur, il eut assez de présence d'esprit, pour ordonner qu'on tînt la chose très-secrete, qu'on apportât le corps dans la ville pendant la nuit, & qu'on le mît dans la chambre la plus proche de son appartement. En même tems il fit courir le bruit que son fils, en chassant, avoit été pris d'une fiévre très-violente, avec de très-grandes douleurs, & qu'on avoit eu bien de la peine à le transporter du lieu, où le mal l'avoit pris. Alors ayant fait sortir tout le monde, il fit venir Garcie dans la chambre où étoit le corps de son frere, & il l'interrogea sur ce qui étoit arrivé. Garcie répondit avec une effronterie surprenante, & nia constammenr le fait. Côme le fit approcher du cadavre, & le découvrit. Le sang ayant bouillonné aux approches du meurtrier. » Voila, lui dit-il, le sang de ton frere, qui » crie vengence contre toi, & qui l'attend de la justice de » Dieu, & de la mienne. Que je suis malheureux d'avoir engendré de pareils enfans! plus malheureux encore de leur survivre. L'un m'est enlevé par un déteſtable fratricide, & je » suis forcé par les loix de la justice de livrer l'autre à la mort, » si je ne veux passer dans l'esprit des peuples pour un impie » & pour un juge sans équité. C'est un crime à un pere de » tuer son fils: mais j'en commets un plus grand, si je laisse » vivre un enfant dénaturé, qui par le meurtre de son frere

» semble avoir voulu se frayer le chemin au parricide, & au » massacre de toute sa famille.

Garcie avoüa enfin le fait ; mais il assûra que Jean avoit commencé la querelle, & qu'il n'avoit pû garantir sa vie qu'en l'ôtant à son frere. Côme, qui connoissoit l'humeur douce & tranquille de Jean, prit au côté de Garcie le coûteau de chasse dont il avoit percé son frere, & le tenant à la main : » J'ai ré» solu, dit il, de faire périr aujourd'hui un monstre domesti» que, qui pourroit causer de plus grands ravages, & d'ex» pier la mort d'un fils très doux, par le sang d'un fils inhu» main. J'aime mieux passer dans la posterité pour un pere bar» bare & sans pitié, que pour un prince sans prudence & sans » justice. Pour toi, qui vas perdre une vie dont tu t'es rendu » indigne, tu dois te consoler en la remettant entre les mains » du pere qui te l'a donnée. » Après ces paroles, Côme pria Dieu de vouloir bien approuver son action, & d'accorder à un fils criminel le pardon que le plus malheureux de tous les peres demandoit pour lui. Aussi-tôt il enfonça dans le sein de Garcie le même coûteau que celui-ci avoit plongé dans celui de son frere, & les joignit ainsi l'un & l'autre.

C'est ainsi que Côme, qui jusqu'à ce moment avoit été le plus heureux des Princes, perdit dans un même jour deux de ses enfans ; l'un par un horrible fratricide, & l'autre par une sévérité, peut-être sage & prudente, mais toûjours affreuse. De peur qu'un événement si tragique n'ébranlât les fondemens d'une souveraineté qui venoit d'être établie, ce pere infortuné tâcha, en Prince habile & judicieux, d'ensevelir dans le silence une histoire, qui n'étoit connuë que d'un très-petit nombre de personnes de confiance. Il tint d'abord secrette la mort de ses deux enfans : ensuite il fit publier qu'une maladie contagieuse les avoit emportés l'un après l'autre. L'intemperie de l'air, qui causa des maladies épidémiques, dont un grand nombre de gens moururent pendant cet été, ne contribua pas peu à faire croire le bruit que Côme fit courir sur la mort de ses deux fils. On fit ensuite dans la ville de Florence des obseques magnifiques à l'un & à l'autre ; & pour mieux cacher ce que l'on vouloit étouffer, on prononça l'oraison funebre de Garcie, & on le combla de louanges.

Peu de tems après, Eléonore de Tolede, femme de Côme,

CHARLE IX. 1562.

& mere de tant d'enfans, mourut, soit d'une foiblesse d'estomac, dont elle étoit incommodée depuis long-tems, soit du chagrin que lui causa la perte qu'elle venoit de faire. Côme, qui dans l'espace de peu de jours vit périr ses deux fils & sa femme, ne fut soûtenu dans tous ses malheurs que par son courage & sa constance. Tant de pertes ne furent point capables de l'abbatre; les grandes affaires lui tinrent lieu de consolation, & il s'appliqua uniquement à faire réüssir le mariage de son fils aîné, mariage dont il se flattoit, & qu'il regardoit comme un excellent moyen d'affermir sa puissance.

Mais il arriva que ce fils étant à la cour de Philippe, Alexandre Farnese, fils d'Octave duc de Parme, & de Marguerite sœur du roi d'Espagne, lui disputa la préséance dans les assemblées publiques. Le duc de Florence en fut d'autant plus piqué, que son fils & Farnese avoient parû jusqu'alors bons amis; que le prince de Parme avoit toûjours cedé le pas au prince de Florence, & qu'il sembloit que cette dispute, excitée au sçû & peut-être à la sollicitation de Philippe, étoit une marque de sa mauvaise volonté pour le fils, & par contre-coup pour le pere. Les soupçons de Côme n'étoient pas sans fondement; puisque Farnese, qui suivoit les conseils & les impressions d'Ardinghelli, chevalier de Malte, ne donnoit point d'autre raison de la contestation qu'il avoit fait naître, que sa qualité de fils de Marguerite [1] sœur de Philippe, qu'il prétendoit être plus que suffisante, pour lui faire accorder la préséance sur le fils de Côme. Il n'avoit garde d'en alléguer d'autre: car si on avoit eu égard à la dignité des deux duchez, Farnese, le dernier des ducs d'Italie, auroit été regardé comme très-inférieur au duc de Florence.

Côme regarda cette mauvaise querelle, ou comme une injure, ou comme une espéce de disgrace. Cependant il jugea avec sa prudence ordinaire, qu'il devoit dissimuler son ressentiment. Il manda donc à son fils de se soûmettre à tout ce que le Roi d'Espagne ordonneroit sur cette contestation; de penser qu'il ne l'avoit envoyé à la cour de Philippe, que pour gagner ses bonnes graces; de prendre bien garde de les perdre, ni pour cette affaire, ni pour quelqu'autre que ce pût être; de ne donner au Roi aucun sujet de se plaindre de lui, tandis qu'il seroit

1 Sœur naturelle: le titre étoit assez foible.

dans

dans ses Etats ; & quand il seroit obligé de revenir, de n'en sortir qu'avec son agrément.

La même question sur la préséance fut agitée en Italie & en France entre Côme & Alfonse de Ferrare son gendre, & on publia des mémoires de part & d'autre. La maison d'Este alléguoit son antiquité, & la dignité de ses Etats : en effet elle est la plus ancienne de toutes les Maisons des princes d'Italie. Côme opposoit à ces titres, qu'il representoit la République de Florence, qui avoit toûjours eu le pas au dessus des ducs de Ferrare ; que quoique Borsé eût été créé duc de Ferrare par Paul II. depuis ce tems-là les Papes avoient plusieurs fois ôté à la maison d'Este le duché de Ferrare, & principalement lorsque Charle-Quint avoit investi Côme du duché de Florence ; qu'ainsi la préséance sur le duc de Ferrare lui étoit dûë, & par la prééminence de la principauté, & par l'étenduë des Etats, & par l'antiquité du titre ; puisque lui duc de Florence, & Alexandre avant lui, en avoient été honorés dans le tems qu'Alfonse grand-pere d'Alfonse II. en étoit privé.

Ces raisons, ou spécieuses ou solides, appuyées en France de la faveur & du crédit de la Reine Catherine sa parente, l'emporterent, & firent adjuger la préséance à Côme. Après avoir fait alliance avec la maison d'Autriche, ce Duc obtint sans peine la même grace de Philippe : dans la suite des tems elle lui fut accordée à Rome ; & enfin François fils de Côme, après la mort de son pere, se vit donner aussi par le Senat de Venise la préséance sur le duc de Ferrare, comme nous le verrons en son lieu.

Outre les sujets de chagrin, que nous avons dit que Côme eut vers ce tems-là, il en eut encore un autre, lorsqu'il vit le roi de France prendre le parti de Nicolas Orsini de Petigliano contre Jean-François, & par conséquent contre lui-même, puisqu'il avoit enlevé Petigliano à Nicolas. Le Roi avoit envoyé, pour solliciter cette affaire auprès du roi d'Espagne, Jean B. Alamanni évêque de Mâcon ; mais Philippe ne faisant pas grand cas des recommendations d'un Roi mineur, dit que l'affaire étant du ressort de l'Empire, il falloit en renvoyer la connoissance à l'Empereur, & au conseil Aulique ; où, après un grand nombre de délais & de chicanes, Nicolas fut frustré des

CHARLE IX. 1562.

Maximilien eſt élû roi des Romains à Francfort. Détail de cette cérémonie.

eſpérances, que la recommandation du Roi, & la juſtice de ſa cauſe lui avoient fait concevoir.

Cependant le tems de la Diete de l'Empire approchoit. L'Empereur, Maximilien roi de Bohême ſon fils, les Electeurs, les Princes, & les Etats de l'Empire, ſe rendirent en grand nombre à Francfort ſur le Mein, pour y procéder à l'élection d'un roi des Romains. L'Empereur, aſſûré des ſuffrages des Electeurs, demandoit qu'on conſervât cette dignité dans ſa Maiſon, & qu'on en revêtît ſon fils. Cette élection ſe fit avec grande pompe, à peu près de cette maniere.

Le 24 de Novembre les Electeurs étant entrés avec l'Empereur à ſix heures du matin dans la ſalle appellée Romerie, y demeurerent juſqu'à neuf. De-là, tous revêtus d'une longue robe d'écarlate, & le roi de Bohême ayant une couronne ſur la tête, ils marcherent à cheval vers l'égliſe de S. Barthelemy en cet ordre: les électeurs de Mayence, & de Treves, le roi de Bohême, & l'électeur de Cologne les électeurs Palatin, de Saxe, & de Brandebourg. Chacun étoit précedé d'un homme à cheval, portant une épée nuë à la main. Etant arrivés dans le chœur de l'Egliſe, qui étoit orné de tapiſſeries & d'étoffes d'or, chacun y prit ſa place. L'évêque de Wirtzbourg, revêtu de ſes habits pontificaux, entonna l'hymne du S. Eſprit, qui fut chantée par la muſique de l'Empereur, & du roi de Bohême. Les Electeurs étoient à genoux, & prioient Dieu pour l'heureux ſuccès de leurs déliberations. Enſuite l'Evêque, ſuivant les réglemens de la Bulle d'or, commença la Meſſe, pendant laquelle les trois Electeurs Proteſtans, Palatin, de Saxe, & de Brandebourg, ſortirent du chœur & ſe retirerent, ſuivis de Guillaume Landgrave de Heſſe le jeune, de George frere de l'électeur Palatin, de François de Saxe Lawembourg, du duc de Meckelbourg, du prince d'Anhalt, & de pluſieurs autres, tous accompagnés de leurs Conſeillers ou Miniſtres. La Meſſe étant finie, ils revinrent prendre leurs places; & on répéta l'Hymne du S. Eſprit. Après qu'elle fut achevée, les Electeurs s'avancerent vers le maître autel, & ayant les mains ſur les SS. Evangiles, ils jurerent & promirent d'élire roi des Romains celui qu'ils croiroient en leurs conſciences en être digne, c'eſt-à-dire, utile à la république Chrétienne; proteſtant

qu'il n'y avoit eu ni pacte, ni présens, ni récompenses, ni promesses. On chanta encore l'hymne pour la troisiéme fois; après quoi les Electeurs s'assemblerent dans le lieu destiné depuis très-long-tems à cette élection, qui est une petite salle peu magnifique, appellée le Conclave. Après y avoir été enfermés une demie heure, on fit venir le Chancelier de Mayence, avec quelques secretaires, pour recevoir les suffrages des Electeurs : on fit aussi entrer deux des Conseillers de chaque Electeur, pour entendre, en qualité de témoins, les suffrages qui doivent être donnés à voix haute & intelligible.

Après qu'ils furent entrés, les Electeurs demanderent à celui de Mayence, qui il vouloit élire pour être roi des Romains? L'électeur de Mayence demanda ensuite la même chose à chacun de ses collégues, & tous unanimement élûrent & nommerent Maximilien, pour être roi des Romains. Aussitôt après on fit venir Guillaume de Hesse, George Palatin, François de Saxe-Lawembourg, le duc de Meckelbourg, & le prince d'Anhalt, qui étoient restés dans le chœur, & on les députa vers l'Empereur, pour lui apprendre que les Electeurs avoient tous d'une voix nommé son fils, roi des Romains, & pour prier Sa Majesté Imperiale de vouloir bien venir à l'Eglise de S. Barthelemy, & être présent à son élection. Pendant ce tems-là on dressa l'acte d'élection & de nomination, & on inséra dans les registres tous les suffrages, avec la signature de chacun des Electeurs.

Ferdinand arriva sur le midi. Les Electeurs, qui étoient dans le chœur, allerent au devant de lui jusqu'au milieu de l'Eglise. L'Empereur accompagné des princes de Baviere, de Cléves, de Wirtemberg, d'Orange, & de plusieurs autres, salua les Electeurs, les appella tous chacun en particulier, & s'en alla avec eux dans la sacristie. L'Empereur y fut revêtu d'habits pontificaux; on lui mit la couronne impériale sur la tête, & il vint ensuite dans la salle de l'élection. Là l'électeur de Mayence, parlant pour lui & pour ses collégues, exposa à l'Empereur comment le roi de Bohême, son cher fils, avoit été unanimement élû & proclamé roi des Romains. Puis ils prierent très-humblement S. M. I. de vouloir bien approuver & ratifier cette élection, & de trouver bon qu'on reconnût à l'avenir Maximilien pour roi des Romains, & pour la premiere

CHARLE IX. 1562.

personne de l'Empire après l'Empereur. Ferdinand remercia les Electeurs d'être si bien entrés dans les sentimens de la République, & d'avoir eu, dans l'important ministere qu'elle leur avoit confié, tant d'égards pour lui & pour sa maison. L'Empereur & les Electeurs allerent ensemble de la sacristie dans le chœur, où Ferdinand se plaça à la droite. Les Electeurs prirent le Roi nouvellement élû, & suivant un ancien usage, le mirent sur l'autel, tandis que la musique chantoit l'hymne de S. Ambroise & de S. Augustin [1]. L'hymne fut suivi d'un concert d'orgues, de flûtes, de hautbois, de timballes, & d'autres instrumens. Enfin le son des cloches, & le bruit du canon & de la mousqueterie, annoncerent au loin la joye que causoit cette élection. Après cela le nouveau Roi fut conduit du chœur à une espéce de théâtre fort élevé, couvert de riches tapis, où il s'assit sur un thrône. L'électeur de Mayence fit la lecture de l'acte de l'élection, & on termina la cérémonie par un discours prononcé à la loüange du roi des Romains. Ensuite Ferdinand fut reconduit en cérémonie & avec un pompeux cortége à son palais. Le Sénat de Francfort avoit fait couvrir de planches tout le pavé du chemin, parce qu'il étoit extrêmement sale. Les Seigneurs de la Cour, les Conseillers & Ministres, & les Comtes en grand nombre, commencerent la marche. Suivoient les timbales & les trompettes des électeurs de Saxe & de Brandebourg, du roi des Romains & de l'Empereur, qui sonnoient tour à tour. Après eux marchoient les Ducs & les Princes de l'Empire, puis quatre heraults d'armes, qui se faisoient distinguer par leurs hoquetons parsemés d'aigles de l'Empire, & de trophées. On voyoit après l'électeur de Tréves seul; suivoit l'électeur Palatin portant le globe d'or, qui représente toute la terre; & à côté sur la même ligne l'électeur de Brandebourg, portant le sceptre Royal; ils étoient suivis de l'électeur de Saxe, portant l'épée nuë devant l'Empereur. Ce Monarque revêtu d'un manteau tout éclatant d'or, couronné de son diadême impérial, marchoit sous un dais d'étoffe d'or, qui étoit porté par quatre Senateurs. A quelque petite distance, & presqu'à côté de l'Empereur, marchoit le nouveau Roi, avec tous les ornemens de la royauté, suivi des électeurs de Mayence & de Cologne. La marche étoit fermée par un

1 Le *Te Deum laudamus*, &c.

grand nombre d'officiers, la pique à la main, ſuivis de leurs compagnies, & de toute la ſuite. Les bourgeois ſous les armes étoient à droite & à gauche du chemin, pour en écarter la foule & empêcher l'embarras & le déſordre. Après avoir remis l'Empereur dans ſon palais, le roi des Romains & les autres Princes ſe retirerent, chacun dans le leur. Il reſtoit encore une cérémonie à faire, c'étoit le couronnement du nouveau Roi. Voici de quelle maniere cette cérémonie ſe faiſoit anciennement.

Le roi des Romains ayant été élû à Francfort, on le menoit ſur un thrône de pierre, qui étoit à découvert dans un lieu agréable, planté de noyers, proche d'une très-petite ville ſur le bord du Rhin, un peu au deſſus de l'endroit où le Mein ſe décharge dans ce fleuve [1]. C'eſt ſur ce thrône que le Roi confirmoit les privileges, honneurs, prérogatives, libertez, exemptions, & tout ce qui concerne la dignité des Electeurs. On le menoit enſuite à Aix-la-Chapelle, pour y recevoir la couronne de fer, comme il eſt marqué dans la Bulle d'or.

Son couronnement dans la même ville.

Mais à cauſe de la rigueur de l'hyver, & pour épargner les frais, l'Empereur, les Electeurs, & la ville d'Aix voulurent bien que le couronnement de Maximilien, nouveau roi des Romains, ſe fît ſans délai à Francfort le dernier de Novembre. C'eſt pourquoi au jour marqué, les trois Archevêques Electeurs, & les évêques de Wirtzbourg & de Spire vinrent à l'égliſe de S. Barthelemy, ſe revêtirent dans la ſacriſtie de leurs habits pontificaux, & attendirent les Electeurs Palatin, de Saxe, & de Brandebourg, qui étoient allés avec le roi des Romains au palais de l'Empereur. Ils en partirent à ſept heures, pour venir à l'Egliſe par le même chemin, & dans le même ordre, dont nous avons parlé; les Electeurs en habit électoral, l'Empereur en habit archiducal, le nouveau Roi en manteau royal. Ils furent reçus par les Archevêques à l'entrée du chœur. Un Chanoine de l'Egliſe portoit une croix d'argent devant l'archevêque de Mayence, qui devoit faire la cérémonie; un autre portoit la croſſe; & un troiſiéme, qui étoit un gentilhomme, portoit un bâton d'argent, auquel étoient attachés les ſceaux de l'Empire.

1 *Ad Reetiſmi oppidulum.* On ne connoit point cette petite ville ou bourgade, à moins que ce ne ſoit Ruſelheim.

CHARLE IX. 1562.

L'Empereur assis sur un thrône très-élevé, au côté droit du choeur, invita les Electeurs laïcs à prendre les places, qui leur étoient destinées au dessous de lui; on plaça vis-à-vis quelques autres Princes, comme le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, George & Wolfang Palatins, les ducs de Baviere, de Cléves, & de Meckelbourg. Le duc de Wirtemberg, les deux jeunes Palatins, les Landgraves, les princes de Lawembourg, d'Anhalt, d'Orange, d'Arschot, & de Lorraine, occuperent les bancs qui étoient entre deux. Le Légat du Pape étoit sur le même rang que les Electeurs, mais sur un siége à part & plus élevé. Le reste de la Noblesse se plaça au hasard, & sans distinction.

Le Roi se prosterna à l'entrée du choeur, devant la Croix, tandis que l'archevêque de Mayence faisoit des prieres pour lui. Les archevêques de Treves & de Cologne l'aiderent à se relever, & le conduisirent à un thrône doré, qu'on avoit dressé vis-à-vis l'autel. Il s'y assit, ayant à sa droite l'archevêque de Treves & l'évêque de Wirtzbourg, & à sa gauche l'archevêque de Cologne & l'évêque de Spire, assis sur les siéges qu'on leur avoit préparés.

Dès que l'archevêque de Mayence eut commencé la Messe, l'électeur Palatin, & ceux de Saxe & de Brandebourg se retirerent dans une salle près de l'Eglise. Après la Messe, le Roi, accompagné des électeurs de Treves & de Cologne, s'approcha de l'autel. Là, l'électeur de Mayence tenant sa crosse à la main, lui demanda en latin s'il vouloit perséverer dans la foi Catholique, défendre l'Eglise, gouverner suivant les loix de l'équité, soûtenir & augmenter l'Empire, rendre la justice à tous, & s'acquitter de ce qu'il devoit à l'évêque de Rome? Le Roi, après avoir répondu qu'il le vouloit ainsi, retourna s'asseoir sur son thrône. L'archevêque se tournant ensuite vers les Princes, leur demanda de même s'ils vouloient, suivant le précepte de l'Apôtre, être fideles au Roi présent, & lui rendre l'obéïssance, qui lui étoit dûë, & confirmer sa Royauté? Lors qu'ils l'eurent promis, le Roi revint à l'autel, & l'archevêque de Mayence lui fit les onctions ordinaires à la poitrine, & aux jointures des bras & des mains. Après les prieres prescrites, les archevêques de Treves & de Cologne, & l'électeur Palatin, qui sortit pour cela de la salle où il étoit, menerent

le Roi à la sacristie, pour essuyer les parties de son corps qui avoient été ointes.

Là ils lui ôterent le manteau Royal, & ils le revêtirent comme un Diacre, des ornemens Imperiaux de S. Charle [1], qui avoient été envoyez à Francfort par le Sénat de Nuremberg; à qui ils sont confiez, & qui a seul depuis long-tems le droit de les garder. Ils le ramenerent ainsi habillé à l'autel, où il reçut des mains de l'archevêque de Mayence, une épée nuë. Il la tint à la main pendant les prieres; il la remit ensuite dans le fourreau; & aussi-tôt l'électeur de Saxe la lui attacha au côté. L'Archevêque donna ensuite au Roi un anneau, qu'il mit à son doigt, pour signifier la foi catholique, le magnifique & très-riche manteau de S. Charle, le Sceptre & le Globe, & enfin les trois Archevêques lui mirent ensemble le Diadême sur la tête.

Après cette cérémonie le roi des Romains jura encore une fois entre les mains de l'archevêque de Mayence: Qu'il rempliroit tous les devoirs d'un bon Roi: Qu'il maintiendroit l'Empire; & qu'il en observeroit & feroit inviolablement observer toutes les Loix, comme il convient à un prince Chrétien. De là le Roi, accompagné des Archevêques, monta sur une espece de Theâtre, orné des plus belles tapisseries, & d'un marche-pied magnifique; & il prit possession de l'Empire Romain, en s'asseyant sur le siége de pierre de S. Charle.

L'archevêque de Mayence le complimenta ensuite en Langue Allemande: il souhaita au nouveau Roi une ferme santé, une longue vie, un heureux regne, & lui recommanda très-instamment ses collegues & lui, tous les Princes & tous les Etats de l'Empire. La cérémonie se termina par un *Te Deum*, qui fut chanté alternativement par les orgues & par la musique. Après cela le Roi honora plusieurs des Princes & de la haute Noblesse de l'ordre de Chevalerie qu'il leur conféra, en les frappant légerement sur l'épaule avec l'épée nuë de S. Charle. Enfin deux Chanoines d'Aix la Chapelle, s'approcherent du nouveau Roi, lui souhaiterent mille prosperités, & suivant une ancienne coûtume, le reçurent Chanoine.

1 C'est Charlemagne roi de France & premier Empereur d'Allemagne, réveré comme saint en plusieurs endroits, tandis qu'en d'autres on continuë toûjours de célébrer son anniversaire, & de prier Dieu pour le repos de son ame. Dans cette cérémonie il est par honneur traité de saint.

CHARLE IX. 1562.

Les cérémonies de l'Eglise étant finies, on marcha avec la même pompe au lieu où l'on avoit préparé un repas des plus somptueux, pour l'Empereur, pour le roi des Romains, & pour les autres princes de l'Empire. Trois officiers des Gardes, qui marchoient derriere le Roi, jettoient dans les ruës des médailles d'or & d'argent, sur lesquelles on avoit gravé le sacre & le couronnement de Maximilien.

Festin Imperial.

Dès qu'on y fut arrivé, l'Empereur & le roi des Romains se mirent à une table élevée de sept degrés, au-dessus de toutes les autres; tandis que les Electeurs étoient allés se disposer à faire les fonctions de leurs charges, conformément à un article de la Bulle d'or. L'électeur de Brandebourg, qui faisoit la charge de grand Echanson, monta sur un beau cheval préparé pour cette cérémonie, alla promptement à une table qui étoit au milieu de la place; y prit un bassin d'or & une serviette, revint au lieu du festin, & donna à laver à l'Empereur & au roi des Romains; après quoi le bassin, la serviette, & le cheval furent donnez au comte Zollern, suivant son ancien droit. L'électeur de Saxe faisant les fonctions de porte-épée ou grand Maréchal de l'Empire, monta aussi à cheval, vint à toute bride à un tas d'avoine, qui étoit proche; il en remplit un boisseau d'argent; & par le même droit le boisseau & le cheval furent pour Fréderic Pappenheim, lieutenant du comte de Zollern, & l'avoine abandonnée au peuple. L'électeur Palatin, représentant le grand maître d'Hôtel, vint à cheval à la cuisine qui étoit proche le couvent des Cordeliers; il y prit des plats, revint en diligence à la salle du festin, descendit de cheval, servit les plats sur la table de l'Empereur, l'électeur de Saxe portant devant lui un grand bâton; & le cheval du Palatin, aussi-bien que les plats d'argent, furent donnez par un droit particulier à Jacques Seldnek, chef de cuisine de l'Empire.

Ensuite les archevêques Electeurs benirent la table; celui de Tréves commençoit les prieres, & les autres lui répondoient. Après la bénédiction, l'archevêque de Mayence accompagné de ceux de Tréves & de Cologne, apporta au Roi les papiers & les Sceaux de l'Empire, qui pendoient à un long bâton d'argent, & pesoient environ douze livres. Le Roi les mit au col de l'archevêque de Mayence, & lui promit: Qu'il auroit

auroit tous les égards possibles pour les Archi-chanceliers (c'est le titre qu'on donne aux électeurs Ecclésiastiques) pour les autres Electeurs, & pour les Princes, & tous les Etats de l'Empire : Que non-seulement il maintiendroit, mais que dans toutes les occasions qui se présenteroient, il étendroit leurs droits, honneurs, privileges & prérogatives.

CHARLE IX. 1562.

Après toutes ces cérémonies, les Electeurs se mirent chacun à leur table ; car il y en avoit autant que d'Electeurs : elles étoient toutes dans une salle, ornée des tapisseries les plus riches, & des étoffes les plus prétieuses. Ces tables étoient à côté de celles de l'Empereur & du roi des Romains, à droite & à gauche. L'archevêque de Mayence se mit à la premiere, du côté droit, l'électeur Palatin à la seconde ; la premiere à gauche, fut occupée par l'archevêque de Cologne, la seconde par l'électeur de Saxe, & la troisiéme par celui de Brandebourg. Suivant la loi Caroline, ou Bulle d'or, il y avoit une table dressée vis-à-vis l'Empereur & le roi des Romains, qui fut occupée par l'archevêque de Tréves.

Il y avoit encore dans la même salle deux autres tables destinées pour les Princes, pour la Noblesse, pour tous les Ordres de l'Empire. Chaque table avoit son buffet richement garni de vaisselle d'or & d'argent. Il y eut à toutes six services. Pour donner des marques publiques de joye, & que le peuple y prît part, pendant tout le repas un aigle à deux têtes placé, sur une colonne dans la place, jettoit du vin blanc par un bec, & par l'autre du vin rouge. Suivant l'ancien usage, on avoit fait rotir à une broche de bois dans la place un bœuf farci de plusieurs autres animaux. On en coupa un morceau pour la table du Roi, & le reste fut abandonné au peuple, qui l'attendoit avec impatience. Après le repas, on rendit graces à Dieu : on conduisit l'Empereur & le roi des Romains dans leur palais, dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies, que nous avons rapportées, & chacun se retira chez soi.

Tréve concluë entre l'empereur Ferdinand & Soliman.

Ibrahim Strofchen, Polonois d'origine, Ambassadeur de Soliman vit toutes ces cérémonies. Le grand Seigneur l'avoit envoyé avec Auger de Ghislin seigneur de Boesbecq, pour conclure une tréve de huit années. On avoit essuyé à Constantinople un grand nombre de difficultez sur les articles de ce traité ; mais enfin Boesbecq obtint qu'on rendroit les

CHARLE IX. 1562.

prisonniers Espagnols ; ce que François Salviati, avoit inutilement demandé au nom du Roi, comme nous l'avons dit en parlant de la malheureuse expédition de l'Isle de Gelves. La défection de quelques seigneurs de Hongrie, qui avoient abandonné Jean Sigismond prince de Transylvanie, tributaire des Turcs, & les courses des Heidons [1] & de la garnison de Zigeth, avoient apporté quelque retardement à la conclusion de la paix : elle fut enfin concluë par l'entremise de Hali ; & Ibrahim fut envoyé avec Boesbecq, pour en apporter les conditions à Ferdinand, & lui faire ratifier le traité.

Boesbecq étant parti de Constantinople, sur la fin d'Août, arriva à Vienne à la mi-Octobre, & fit part à l'Empereur de son arrivée. Ferdinand voulut d'abord que l'ambassadeur Turc, avec sa suite, restât à Vienne, croyant qu'il ne convenoit pas que des ennemis si declarez pénétrassent jusque dans le fond de l'Allemagne, en faisant le long trajet qui est depuis Vienne jusqu'à Francfort. Mais Ibrahim demanda avec instance à y venir, & un plus long délai pouvoit devenir suspect aux Turcs. Boesbecq récrivit à l'Empereur : Qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'on pouvoit en toute sûreté faire voir à Ibrahim & à toute sa suite la plus florissante partie de l'Allemagne : Qu'il étoit même à souhaiter qu'on lui montrât les forces & la vaste étenduë de l'Empire ; & qu'il fût témoin oculaire du consentement unanime de tous les princes & seigneurs Allemands, pour faire succeder à Ferdinand Maximilien son fils.

L'Empereur ordonna donc qu'on amenât Ibrahim à Francfort, & qu'on le fît passer par Prague, par Bamberg, & par Wirtzbourg. Il arriva la veille de l'élection, & quatre jours après il eut audience de l'Empereur. Ibrahim le complimenta éloquemment en langue Esclavonne ; il lui souhaita de la part de Soliman une bonne santé, & un long & heureux Empire ; il lui offrit l'amitié du Sultan ; & il le pria, que comme son maître avoit rendu en sa considération les prisonniers faits par les Turcs, il voulût bien de même donner la liberté aux Turcs, qui avoient été pris, & faire avec le Sultan une tréve inviolable de huit années. Il présenta ensuite à Ferdinand la lettre de Soliman, & le pria de vouloir bien lui faire réponse, &

1 Nous avons marqué ci-devant ce que c'est que les Heidons, qui sont des voleurs publics.

d'accepter les préſens qu'il lui envoyoit. Ils conſiſtoient en deux coupes de criſtal de roche, d'un travail admirable, enrichies de pierres prétieuſes, quatre chameaux, & un cheval Turc très-beau, mais que le voyage avoit fort maigri, dont les harnois & les caparaçons étoient garnis d'or & de pierreries.

Soliman écrivoit à l'Empereur, qu'il lui envoyoit Ibrahim, avec Boeſbecq, pour faire avec lui une tréve de huit ans, pendant laquelle on lui payeroit chaque année un tribut de 30000 écus d'or, monnoye de Hongrie. Il ajoûtoit d'autres articles, ſur les limites des deux Empires, que ni l'un ni l'autre ne pourroient enfraindre, ſans encourir les peines portées dans le traité. Les conditions furent acceptées, & les ratifications échangées. Ibrahim eut ſon audience de congé, & reçut de l'Empereur de très-riches préſens.

Les électeurs, les Princes, & les autres membres de l'Empire, attachez à la confeſſion d'Auſbourg profiterent de la Diéte de Francfort, pour mettre par écrit ce qu'ils avoient réſolu dans l'aſſemblée de Naumbourg. Ils expoſerent, comme ils l'avoient promis, les raiſons qui les empêchoient de venir au Concile impie (c'étoit leur expreſſion) que Pie IV. avoit indiqué à Trente, & pour leſquelles ils avoient appellé dans les Diétes de l'Empire, & dans les autres aſſemblées, comme ils appelloient encore, à un Concile général, pieux, libre & légitime, qui ſeroit tenu en Allemagne.

La Diéte étant finie, l'Empereur ſortit de Francfort avec le nouveau roi des Romains. Maximilien avec ſa maiſon prit le chemin de Vienne par le Palatinat & le duché de Wirtemberg. Ferdinand prit ſa route par les villes du Rhin, Wormes, Spire, Weiſſembourg, Straſbourg, Scheleſtat, & Bâle, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à la majeſté Imperiale; & il arriva à Fribourg dans le Briſgaw. Après y avoir tenu les aſſemblées, qu'il avoit convoquées pour ſes ſujets d'Alſace, il paſſa par le territoire de Conſtance, & arriva enfin le mois de Fevrier ſuivant à Inſpruk, où il ſéjourna quelque-tems, eſperant qu'étant près de la ville de Trente, le Concile ſeroit plus promptement terminé.

Cette année vit commencer en Livonie la guerre ſanglante qui dura quelque-tems entre la Suede, le Dannemarck, & la

CHARLE IX. 1562. Guerre dans le Nord causée par Eric roi de Suede.

ville de Lubec. En voici l'origine. Le gouverneur de Revel, pour Eric roi de Suede, prit par composition Parnaw, ville maritime, dont le port est très-commode; & que le grand-Maître de l'ordre de Livonie, alors duc de Curlande, avoit cedée au roi de Pologne. Ensuite il attaqua & prit par famine Wittenstein, la plus forte place de la province de Jerven: dès l'année précedente il s'étoit emparé de Pades, qu'on avoit donnée au duc d'Holstein. C'est par ces entreprises que le roi de Suede irrita deux puissans Princes, Sigismond roi de Pologne, & Fréderic roi de Dannemarck.

Dans le même tems Christophle duc de Meckelbourg, que nous avons vû l'année précédente aller en Allemagne, pour implorer le secours de l'Empereur, sentant qu'il n'avoit rien à esperer de l'Empire, songea à traiter avec le roi de Suede, qui avoit déjà pris Revel, & les autres places, dont nous avons parlé. Dans cette vûë, il vint à Stockolm & se fiança avec la plus jeune des sœurs d'Eric, qu'il épousa quatorze ans après. Ce traité fait, il parut qu'il vouloit, avec le secours d'Eric, s'emparer du diocèse de Riga, dans lequel il devoit succeder à Guillaume de Brandebourg, qui en étoit alors Archevêque.

Pour exécuter ce projet, Christophle passa sur la fin de l'année de Stockolm en Livonie, où ayant trouvé Guillaume retenu au lit par la maladie, dont il mourut peu après, il ne l'alla pas voir. Après la mort de l'Archevêque, Christophle, soûtenu de quelques compagnies de cavalerie & d'infanterie Suedoise, prit le Gouvernement du diocèse. Mais il ne tarda pas à être puni de sa témérité. Gotard duc de Curlande, & Ernest Weiger, lieutenans de Sigismond, le prirent dans la citadelle de Dalem, & l'envoyerent en Pologne, où il fut cinq ans entiers en prison.

Sur ces entrefaites, les habitans de Lubec envoyerent à Eric des députez, tant pour eux, que pour les autres villes maritimes, pour le prier de vouloir bien confirmer les privileges & exemptions, qui leur avoient été accordées par les rois de Suede ses prédécesseurs. Mais ce Prince, qui se faisoit une espece de plaisir de se rendre odieux à tout le monde, qui regardoit comme un gain la perte que faisoient les autres, & qui trouvoit des avantages dans la guerre, leur envoya un projet de concession, ou de confirmation, avec ces dures

conditions : Que le roi de Suede auroit dans Lubec, & dans chacune des autres villes, un palais en propre : Qu'il auroit droit d'y lever des troupes pour faire la guerre à qui il voudroit indiſtinctement : Que ces villes ſeroient obligées de lui prêter de l'argent toutes les fois & en telle quantité qu'il ſouhaiteroit : Qu'elles apporteroient dans ſon Royaume, en quel tems que ce pût être, toutes les choſes néceſſaires pour la guerre : Que les marchands Suedois auroient dans toutes ces villes la même liberté de commerce, qu'elles avoient dans la Suede : (ſans avoir égard que ces villes n'avoient acquis cette liberté qu'à leurs dépens & au prix du ſang qu'elles avoient répandu au ſervice des rois de Suede :) enfin qu'elles n'iroient plus à Nerva commercer avec les Moſcovites.

Les habitans de Lubec eurent beau repréſenter, qu'ils ne pouvoient accepter ces conditions inſuportables, & juſqu'alors inoüies ; ils rappellerent envain la memoire des nombreux & importans ſervices qu'ils avoient rendus à Guſtave. Eric ne laiſſa pas de faire prendre tous leurs vaiſſeaux qui revenoient de Nerva, de les faire conduire à Revel, ou à Stockolm, & d'en faire confiſquer les marchandiſes à ſon profit.

La ville de Lubec, & les villes aſſociées dans la même cauſe députerent à Ferdinand, lorſqu'il étoit à la Diete de Francfort, pour ſe plaindre de ces violences du roi de Suede. Eric députa de ſon côté pour juſtifier ſa conduite, & pour faire voir qu'il avoit eu raiſon. Ainſi ces villes infortunées ne pouvant fléchir un Roi inéxorable, & n'ayant rien à eſperer de l'Empire, ſe trouverent dans la fâcheuſe néceſſité de ſe liguer avec leurs voiſins, & de prendre les armes pour défendre leur bon droit.

Eric avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Fréderic roi de Dannemarck. Stenon ſon oncle maternel étoit à la tête de l'ambaſſade, & ces deux Princes avoient renouvellé & confirmé tous les traitez de paix, d'alliance & d'amitié, qui avoient été faits entre leurs prédéceſſeurs. Les Ambaſſadeurs, qui avoient ſigné ce nouveau traité, étoient à peine ſortis du Dannemarck, que 200 hommes, envoyez par Jean prince de Moſcovie, y arriverent. Ils furent bien-tôt ſuivis des Ambaſſadeurs de Sigiſmond roi de Pologne ; & tous enſemble demanderent à Fréderic qu'il voulût bien ſe liguer avec leurs maîtres contre un ennemi commun. Cette ambaſſade ne rendit pas ſeulement

CHARLE IX. 1562.

inutile le traité que le roi de Suede venoit de faire avec celui de Dannemarck ; mais elle en procura un autre tout contraire entre le Dannemarck & la Pologne.

Eric se fit encore des ennemis au-dedans, comme s'il n'en eût pas eu assez au-dehors. Jean, frere d'Eric, & duc de Finlande, qui n'approuvoit pas l'humeur turbulente & les entreprises de son frere, ayant épousé à Vilna Catherine, sœur de Sigismond, passa au mois de Décembre par la Livonie, & revint de Revel en Finlande. Il avoit prêté à Sigismond son beau-frere six vingt mille Joachims ; & pour assurer le payement de cette somme, Sigismond lui avoit donné, comme en gage, quelques places fortes, & quelques gouvernemens en Livonie.

Eric, prince ombrageux & défiant, prit en mauvaise part ce que son frere avoit fait ; & comme s'il eût entré dans la ligue faite contre lui entre les Danois & les Polonois, il commença par lui faire la guerre. Ce fut comme le signal & la déclaration de celle qu'il s'attira ; mais ce n'étoit pour lui qu'un jeu. Un autre évenement succeda bien-tôt à ceux-là, & fut le commencement de l'horrible tempête, qui vint fondre sur ce Prince. Ayant envoyé Stenon & Gabriel ses oncles maternels à Philippe de Hesse, pour lui demander Christine sa fille en mariage, ils furent insultez, & arrêtez à Copenhague. Ayant néanmoins équipé promptement une flote de 19 vaisseaux, & en ayant donné le commandement à Jacque Baggen, il l'envoya dans le port de Rostok à l'embouchure du Warnow, pour demander au Landgrave qu'on amenât Christine sa fille dans ses Etats, promettant qu'il l'épouseroit, dès qu'il seroit convenu avec les ministres de ce Prince des articles du mariage, & de quelques autres points.

Le Landgrave, qui avoit trop d'honneur pour accepter une proposition si extraordinaire, n'envoya pas sa fille, comme Eric le désiroit, mais des députez pour sçavoir de lui ses intentions ; car il étoit persuadé qu'occupé des préparatifs d'une guerre, dont le bruit s'étoit déjà répandu par toute l'Allemagne, il voudroit attendre un tems plus tranquille pour se marier. Les députez avoient aussi ordre de déclarer à Eric : que le Prince leur maître croiroit pécher contre le bon sens & contre toutes les regles de la bienséance, s'il envoyoit sa fille

avant qu'on fût d'accord ſur les articles du Traité.

Les Suedois pendant ce tems-là s'emparerent d'Hapſel, ville de la Livonie, où réſidoit l'évêque d'Oſel, & de tout le payis voiſin, qu'ils pillerent. Leal ſe rendit. La crainte de l'armée Polonoiſe, dont on publioit la marche, leur fit lever le ſiége de Lode, mais ils le prirent l'année d'après.

Affaires de France. Guerre dans la Guyenne & le Languedoc.

La Guyenne & le Languedoc, deux de nos Provinces, n'étoient pas plus tranquilles. On y avoit jetté dès l'année précédente les ſemences de nouveaux troubles, dans une eſpece de ligue faite à Bordeaux par Thomas de Ran & Jean l'Ange, en apparence contre les Proteſtans, mais en effet contre Charles de Coucy Burie, lieutenant du roi de Navarre gouverneur de la Guyenne. Le deſſein étoit de mettre à la place de Coucy, ou Montluc, ou Sanſac, ou d'Eſcars. On en dreſſa un acte, qui fut ſigné par plus de 3000 perſonnes de tous états; & en particulier par Chriſtophle de Roſſignac, Préſident au Parlement, & par Antoine de Noailles, gouverneur du château du Ha, qu'on accuſoit d'animer les ſéditieux, parce qu'ils étoient très-grands ennemis de Burie.

Burie, quoique très-indolent, averti par ſon propre danger, dénonça ces entrepriſes au Parlement, diſant que toutes ces ſortes d'aſſemblées & de ſignatures ſentoient la ſédition. L'Ange ſoûtenoit au contraire qu'elles n'étoient point contraires aux loix. Le crédit des factieux l'emportant dans la ville, Burie eut bien de la peine, ne pouvant faire mieux, à obtenir que cette conteſtation fût portée au Roi. L'Ange comparut, & il fut aſſez audacieux, pour plaider une ſi mauvaiſe cauſe contre Burie. Enfin il y eut Arrêt du Conſeil, qui défendoit ces ſortes d'aſſemblées, qui ſupprimoit les regiſtres ou liſtes ſignées par les conféderés, & ordonnoit à Burie de faire publier cet Arrêt dans toute la Province.

Les Proteſtans ſoûtenus par la protection de Godefroi de Caumont, de Pardaillan, de Memi, de la Chapelle, de Teyſſonnat, du Caſtel-Sagrat, de Catus, de Lalane, de Calonges & autres, avoient à Agen le libre exercice de leur religion. Ils avoient même pris de leur propre autorité, pour tenir leurs aſſemblées, l'égliſe de S. Phébade, ancien Evêque de cette ville, dont S. Jerôme fait mention. Ils ne reſpecterent pas plus cet auguſte Temple, que les autres; ils ouvrirent le

CHARLE IX. 1562.

tombeau du ſaint, & on y trouva encore après tant de ſiécles le crâne & la machoire inferieure, avec des dents dans leur entier. L'audace croiſſant de jour en jour, ils ſe rendirent maîtres du couvent des Dominicains; & s'abandonnant à une fureur & à une licence extrême, ils en vinrent juſqu'à renverſer en divers lieux les autels & les images. Cependant par les ſollicitations des Seigneurs des environs, de Gabriel de Caumont-Lauzun, de Monferrand, de Monpeſat-Lognac, de Fumel, de Cocon, de Durfort de Bajaumont, & autres, Burie vint à Agen avec Etienne de la Boëtie conſeiller au Parlement de Bordeaux, & il fit rendre le couvent à ces Religieux.

Les Proteſtans chaſſerent les Cordeliers de la Plume & de Villeneuve en Agenois, briſerent les autels & les images, & pillerent la chaſſe de S. Gervais. Jeanne épouſe du roi de Navarre, en partant de Nerac, donna au miniſtre, pour y tenir une école, le couvent que les Cordeliers avoient abandonné. Les Religieux du même ordre ayant été chaſſez de Condom, en porterent leurs plaintes à Burie, & ils obtinrent que Tilladet de S. Orens viendroit ſur les lieux, pour connoître de cette affaire. Après avoir entendu les parties, & la cauſe ayant été vivement diſcutée, Tilladet prit un milieu, dont il ſe flatoit que les uns & les autres ſeroient contens; en ordonnant que la nef de l'Egliſe ſeroit donnée aux Proteſtans, pour y tenir leurs aſſemblées; & que le Chœur reſteroit aux Religieux, pour y célebrer les S S. myſteres. Les Cordeliers de Marmande reſiſterent long-tems, mais à la fin ils en furent chaſſés.

Les Proteſtans de Perigueux, ſous la protection de Memi, joüiſſoient d'une parfaite liberté, ayant Simon Braſſier pour miniſtre. Mais Fumel & Lognac les forcerent de ſortir de la Plume en Bruïle, ville appartenante à la reine de Navarre, de Libous, & de Tournon dans l'Agenois, & de tous les lieux voiſins. Ils furent perſécutez en diverſes manieres à la Reole, ville ſituée ſur la Garonne. Moiſſac eſt une ville agréablement ſituée ſur le Tarn, célébre par un très ancien Monaſtere, dont le cardinal de Guiſe étoit Abbé. Le ſieur de Bidon, neveu de Lomagne ſieur de Terride, gouverneur de la place, employa le crédit & l'autorité de l'Abbé, pour en

expulſer.

expulsé les Protestans. Alfonse, vicaire général d'Hypolite d'Este cardinal & Archevêque d'Auch, les empêcha toûjours d'y avoir un lieu d'assemblée. Ils s'assembloient à Grenade; mais comme ils étoient presque tous sans armes, les habitans Catholiques les traiterent fort mal. Ainsi les esprits étant des deux côtez également animés, aigris & irrités, il n'est pas surprenant, qu'on ait vû dans le mois de Décembre exercer tant & de si horribles cruautez de part & d'autre, avec une égale fureur.

Massacre des Protestans de Cahors.

Les Protestans étoient en petit nombre à Cahors; mais fortifiés par les jeunes gens qui étudioient en Droit sous François Roaldes (Jurisconsulte distingué par sa probité, & par la profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité) ils avoient fait venir dès le 15 d'Octobre Dominique Cestat, qui étoit à Montauban, pour tenir leurs assemblées. Le Maire & les Echevins, irrités de cette liberté, vinrent les attaquer un jour qu'ils étoient assemblés pour prier, quoique Cestat n'y fût pas. Il leur demanderent, par quelle autorité ils s'assembloient, & leur ordonnerent de dire leurs noms. Les Protestans répondirent aussi-tôt, qu'ils s'assembloient sous l'autorité & au sçû de M. de Burie, qu'ils ne refusoient point de donner leurs noms. Les Magistrats furent bien surpris de voir parmi ces noms, ceux des fils de Jean Mensencal, premier Président au Parlement de Toulouse, de Jean de Paule, Président au même Parlement, & du Sénéchal de la ville. Ainsi au lieu de porter cette affaire au Parlement, comme ils avoient résolu, ils écrivirent aux parens de ces jeunes gens, de les retirer de l'Université de Cahors, où leur esprit & leur cœur se corrompoient également.

Quand ils eurent obtenu cet article, & que les jeunes gens furent sortis de Cahors, Pierre Bertrandi évêque de cette ville, frere du cardinal de Sens auparavant Garde des sceaux, Manfrede de Cardillac, de la maison de Bioule, Chancelier de l'Université, de la plus ancienne Noblesse de Provence, & les autres membres de l'Université, animerent tellement le peuple, qui étoit déjà furieux, que le 16 de Novembre, qui étoit un dimanche, au son d'une cloche, qui fut comme le signal, ils accoururent au lieu où les Protestans étoient assemblés, enfoncerent les portes, & firent un horrible carnage; une partie fut massacrée dans le lieu même de l'assemblée; l'autre dans les ruës, par où il tâchoient de s'enfuir.

CHARLE IX. 1562.

La Guacherie, riche négociant, fut de ces derniers. La populace animée le traîna chez lui, le tua avec sa femme & ses enfans, & pilla sa maison. Ceux qui étoient demeurés dans le prêche, ayant fermé l'entrée de l'escalier, se défendirent vigoureusement jusqu'à la nuit. Alors ils profiterent de l'obscurité, pour s'échaper par le toit, tandis que le peuple les attendoit en bas, pour les égorger. Environ quarante-cinq périrent dans ce massacre; & vingt-cinq de ces malheureux qu'on avoit égorgés, après avoir été ignominieusement traînés dans les ruës, furent à demi brûlés.

Meurtre du seigneur de Fumel.

D'un autre côté, le 22 de Novembre, des payisans indignés contre leur seigneur vengerent par sa mort le massacre de Cahors. Le seigneur de Fumel d'une illustre naissance, & qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, mais ennemi juré des Protestans, qu'il maltraitoit souvent de paroles, & quelquefois de coups, rencontra sur le soir en revenant de la chasse une troupe de ses vassaux, qui sortoit du lieu où ils avoient été faire leurs prieres. Il outragea entr'autres un Diacre; celui-ci lui ayant répondu avec hauteur, il le frappa à la tête de la crosse de son fusil. Les payisans, qui le détestoient à cause de sa cruauté, irrités de ce mauvais traitement, le chargerent d'injures & de reproches, le traiterent d'homicide, de tyran, de scélérat, & l'environnerent pour le prendre. Quoiqu'il fût monté sur un excellent cheval d'Espagne, ils le poursuivirent avec tant d'ardeur, qu'il eut bien de la peine à gagner son château. La haine & la fureur des payisans ne se rallentit point. Ils l'assiégerent, pour empêcher qu'il ne reçût le secours qu'il attendoit de ses amis. Deux jeunes gens, dont il avoit maltraité le pere en diverses façons, observerent qu'il regardoit de tems en tems du haut d'une guérite : ils tirerent sur lui & le percerent d'un coup d'arquebuse. Dans le même tems ils attaquerent le château, & ne trouvant que peu de résistance de la part de ceux qui le défendoient, parce qu'ils étoient consternés de la blessure de leur maître, ils le prirent. Alors ayant tiré Fumel de son lit, ils l'étendirent sur le plancher, & après l'avoir accablé de reproches sur son inhumanité, un de ces deux jeunes gens l'accusa d'avoir fait attacher leur pere à la queuë d'un cheval, & de l'avoir en cet état fait trainer par les pieds jusqu'à l'autre bord du Lot, petite riviere sur laquelle le

château de Fumel est situé. Aux reproches & aux invectives succederent les mauvais traitemens; on lui en fit de toutes manieres, & le même jeune homme, pour lui faire sentir toutes les horreurs de la mort, le tua, pour ainsi dire, lentement & à petits coups. Cette troupe furieuse eut bien de la peine à se laisser fléchir en faveur de la femme & des enfans de Fumel; on les chargea d'injures, d'outrages & de reproches: quelques-uns les aiderent à se dérober.

La plûpart du monde blâma avec justice cette action, qu'ils trouvoient trop cruelle, & d'un pernicieux exemple. Quelques-uns même disoient que le peuple ne tendoit qu'à s'affranchir; afin que s'étant procuré, ou ayant obtenu du Roi la liberté, il pût sous prétexte de Religion faire périr toute la Noblesse, secouer le joug de ses Seigneurs, se soustraire à l'obéïssance dûë aux Magistrats, changer la forme du gouvernement, & abolir jusqu'au nom de Roi. On fit à ce sujet courir le bruit, qu'on avoit fait battre à Montauban une médaille avec cette inscription: *Nouvelle monnoye de la république de Montauban.*

Ce bruit étant venu jusqu'aux oreilles du Roi, ne laissa pas, quoiqu'on n'y ajoûtât pas de foi, de faire impression sur les esprits, & particulierement sur la Noblesse de la province. Les Protestans condamnoient hautement la maniere dont on avoit traité le seigneur de Fumel: mais ils faisoient observer en même tems, que ne n'étoit point une querelle de religion; que ce n'étoit point une entreprise contre la Noblesse, ni contre le Magistrat établi par le Roi; que c'étoit uniquement l'effet d'un ressentiment particulier de quelques payisans, contre un seigneur qui les avoit cruellement maltraités; que ce n'étoit point un dessein prémédité, mais une rencontre, & qu'ainsi on ne devoit l'imputer ni aux Protestans, ni à leur religion: cependant la Noblesse animée par les seigneurs de Lomagne, de Terride, & d'Ossun, regarda le meurtre de Fumel, comme une déclaration de guerre, qui lui étoit faite, & elle se disposa à en tirer vengence.

La Cour ayant appris le massacre de Cahors, & la mort violente de Fumel, envoya sur le champ Nicolas Compain, Conseiller au grand Conseil, & Pierre Girard, Lieutenant du Prevôt de l'Hôtel, pour connoître de ces deux affaires. On donna en même tems ordre à Blaise de Montluc, qu'on

CHARLE X. 1562.

envoyoit en Guyenne, pour ſecourir Burie, de faire ſoigneuſement informer de ces deux choſes, & de faire punir très-ſévérement ceux qui ſe trouveroient coupables.

Montluc arriva en Guyenne le 22 de Janvier. Les juges nommés par la Cour, ſous prétexte de ſuivre l'ordre du tems & de la route, avoient réſolu de commencer par Cahors, & ils avoient donné jour à Burie & à Montluc. Celui-ci les prévint; il prit avec lui des juges d'Agen, & ſans attendre les Commiſſaires nommés par le Roi, il alla d'abord chez la dame de Fumel, comme elle l'en avoit prié. Il fit pendre ou rompre environ quarante, tant des habitans de Fumel que des lieux circonvoiſins; il punit le juge de la Plume, qui avoit informé contre Fumel; & il laiſſa trente-cinq arquebuſiers pour garder ſa veuve, aux dépens des habitans.

Avant l'affaire de Fumel, les habitans de S. Mezard s'étoient ſoulevez contre Rouillac leur ſeigneur, parce qu'on les empêchoit de courir, & de piller les Egliſes, & il eut bien de la peine à ſauver ſa vie, avec le ſecours que S. Agnan ſon frere lui amena bien à propos. Ceux d'Aſtefort en avoient fait autant contre les ſieurs de Cuq & de la Monjoye; & il y avoit lieu de craindre que le peuple, aigri contre la Nobleſſe, ne ſuivît un ſi mauvais exemple.

Pour prévenir de pareilles émeutes, Montluc, homme vif & violent, donna ordre à S. Orens, à Tilladet, & à Fontenille ſon gendre, d'arrêter quelques-uns de ces mutins; & il les fit exécuter dans l'inſtant par les bourreaux, qu'il appelloit ordinairement ſes laquais. On prit enſuite Morallet, avec quatre autres, à Sainte Livrade, & par ordre de Montluc, ſans autre forme de procès, ils furent ſur le champ exécutés.

Pendant ce tems là, les deux commiſſaires nommés par la Cour informoient ſur l'affaire de Cahors. Ils en avoient déja fait arrêter quatorze, qu'ils avoient condamnés à mort, & qui avoient été exécutés publiquement. Ils trouverent plus de difficulté lorſqu'il s'agit de juger Manfrede de Cardillac de la maiſon de Bioule, qui ſe trouvoit parent ou allié de tous les ſeigneurs de la province. Un grand nombre s'étoient rendus à Cahors, & ſur-tout Godefroy de Caumont, Terride, d'Oſſun & Negrepeliſſe. Ils avoient envoyé en Cour, pour ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien interpoſer ſon autorité, & empêcher

que tant de seigneurs innocens ne fussent deshonorés par la mort ignominieuse d'un seul coupable. Cependant Manfrede, & quelques autres gentilshommes étoient condamnés à la mort, & la ville de Cahors à une amende de quarante mille écus d'or.

Montluc s'opposa à l'exécution de ce jugement. Les Commissaires délégués étant venus chez de Burie, afin d'y faire publiquement la lecture de leur sentence, il les interrompit, & leur fit l'affront de les interroger, comme gens, qui s'étoient rendus suspects en matiere de religion : il les chargea d'injures, leur fit mille affronts ; & enfin ayant mis l'épée à la main, & les ayant menacés de les tuer, il les obligea de sortir promptement de la maison : ainsi il les empêcha de prononcer la sentence qu'ils avoient renduë. Alors arriverent les lettres patentes, que les parens du coupable avoient obtenuës de la Cour, par lesquelles le Roi ordonnoit de suspendre le jugement, & évoquoit l'affaire à son Conseil. Lorsque Compain & Girard, qui avoient reçu cet affront, & dont la vie même n'étoit pas en sûreté, pensoient à partir de Cahors, Montluc fit venir Jean d'Alesme & Arnaud du Ferron, Conseillers du Parlement de Bourdeaux, ou pour les remplacer, ou pour les contrequarrer, & diminuer leur autorité, en cas qu'ils voulussent encore se mêler des affaires.

De Cahors, on fut à Villefranche dans le Rouergue, où les séditieux, possedés de la même manie, avoient peu de tems auparavant brisé les images & les autels. On en arrêta quelques-uns, à la priere de George cardinal d'Armagnac, évêque de Rhodez, qui y étoit venu ; mais comme les sentimens étoient partagés sur le jugement qu'on devoit rendre, Montluc de l'avis d'Alesme vuida le differend. Il fit sortir les criminels de la prison, il les mit entre les mains d'un sergent, & il les fit pendre par ceux qu'il appelloit ses laquais, en présence du peuple, aux fenêtres de l'Hôtel de ville. Tout ceci se passa avant que le prince de Condé se fût rendu maître d'Orleans. Cette entreprise, qui fut regardée comme un signal, alluma dans toute la France le feu de la guerre.

Montauban se déclara d'abord en faveur du Prince. A peine Rafin de Poton, senêchal d'Agenois, & capitaine des gardes du corps, se fut éloigné d'Agen, dont il étoit gouverneur,

CHARLE IX. 1562.

que Chanterac le jeune, gentilhomme du Périgord, profita de son absence, pour y introduire les nouveautés, & changer la face des affaires. Sainte Marie, Lectoure, & à leur exemple, Nerac, Bergerac, & Marmande prirent le même parti. De Cuq se rendit maître de la Plume, & Teyssonnat de Villeneuve.

De Burie & Montluc se séparerent. Montluc avec quatre compagnies de cavalerie prit le chemin de Bordeaux, où de Noailles avoit déjà intimidé les Protestans, & fait entrer de l'infanterie, sous les ordres de Revan & de Moubadon. Montluc ayant passé la Garonne avec sa compagnie de gendarmes, celle du roi de Navarre, qui étoit restée à Condom, & celle de Paul de Thermes maréchal de France, se disposoit à aller en Gascogne, lorsqu'il reçut des lettres du Roi, qui lui ordonnoit de lever promptement six enseignes d'infanterie, & de venir auprès de lui le plûtôt qu'il pourroit, avec sa compagnie de gendarmes, & celle de Thermes. Etant donc venu à Beaumont, il leva ces six compagnies, & il en donna deux à Charry, deux à Bazourdan, une à Clermont, & une à Aorne, tous excellens capitaines.

Là, sur les instances de la Noblesse, il écrivit à la Reine, pour lui exposer le danger où se trouvoit la Guyenne, & qui seroit encore bien plus grand, si on l'abandonnoit dans des tems si fâcheux ; car le Bazadois, & tout le payis qui est des deux côtez de la Garonne jusqu'à Toulouse, s'étoient révoltés, à la réserve de la Reole & de Condom, où Aorne étoit avec la compagnie des gendarmes du roi de Navarre, de Caudecoste & de Dunes, où S. Orens avoit logé ses troupes. Montluc avoit posté sa compagnie à Sauvetat de Gaure ; Terride avoit la sienne autour de lui, dans ses terres : car Beaumont de Lomagne s'étoit aussi soûlevé.

Toute la Noblesse du voisinage étoit venuë en foule auprès de Montluc, à S. Privat, & entr'autres Cocon, frere de Fumel, qui venoit d'être tué, Monferrand, Massas Guidon de la compagnie de Thermes, Gondrin, Terride & Fimarcon de la même famille, qui avoient été autrefois ennemis, mais qui s'étoient alors reconciliés.

De S. Privat, on marcha à Fodouas dans le comté d'Armagnac, où la Noblesse vint de toutes parts, en bien plus

grand nombre, & s'engagea par un ferment qu'ils firent entre les mains de Montluc, à défendre leur province. On envoya Charry à Puymirol, que les ennemis avoient abandonné; mais fur le chemin de Moiffac à Lauzerte, la garnifon de Monflanquin & de la Plume l'attaquerent; & comme fes foldats nouvellement enrollés marchoient fans précaution, ils furent bientôt défaits.

CHARLE IX. 1562.

Emeute de Toulouse.

Montluc étant à Fodouas apprit l'émeute de Touloufe. De la Roque fon parent lui manda ce qu'il en avoit appris à Cahors, d'un homme qui étoit encore infecté de la pefte, dont il avoit été attaqué à Orleans, comme Montluc lui-même l'a rapporté dans fes commentaires *. Les Capitouls & le Viguier de Touloufe ayant fait publier le 6 de Fevrier l'édit du mois de Janvier, firent tous leurs efforts pour conferver aux Proteftans la liberté de s'affembler, qui leur étoit accordée par l'édit. Le peuple en murmuroit hautement; & ce fut alors que pour s'y oppofer, on célébra dans la ville des prieres & des proceffions publiques très-fréquentes, qui n'avoient jamais été en ufage, qu'on inftitua de nouvelles confreries, & qu'on tint des affemblées particulieres. Il y eut cependant affez de tranquillité jufqu'au 2 d'Avril. Ce jour-là il y eut dans le fauxbourg de S. Michel une difpute entre les Proteftans, qui emportoient un mort, & les Prêtres qui le reclamoient. Pendant la conteftation, la populace des fauxbourgs de S. Etienne & de S. Salvador, s'attroupa au fon des cloches, & remporta la victoire. Il y en eut quelques-uns de tués, & plufieurs furent bleffés.

* Ed. de Paris en 1594. fol. 364.

La ville étoit déchirée par différentes factions; le Parlement d'un côté, étoit pour les Catholiques; & le Corps de ville pour les Proteftans. La nouveauté de leurs fentimens & de leurs exercices plaifoit à tous les jeunes gens, qui étudioient en Droit dans la célébre école établie en cette ville, & ils embraffoient tous ce parti. Les Echevins, qu'on appelle Capitouls, s'étoient retirés à l'Hôtel de ville, & avoient déjà fait emprifonner quelques-uns du petit peuple. Le lendemain Jean Menfencal, Jean de Paule, Jean Daffis, & Ferrier Préfidens du Parlement députés, s'affemblerent avec Pierre Affefat, Pierre de Cedre, Olivier Paftorel, & Antoine Ganelon, Capitouls; & d'un commun avis, ils ordonnerent que conformément à l'édit, les Proteftans tiendroient publiquement leurs

CHARLE IX. 1562.

assemblées dans les fauxbourgs ; que les Capitouls y assisteroient, avec cent hommes qui pourroient avoir toute sorte d'armes, à la réserve des armes à feu, & que les Protestans donneroient à la ville caution de la fidélité de ces cent hommes ; que les Catholiques fourniroient à leurs dépens deux cens hommes pour la garde de la ville, & qu'ils répondroient pareillement aux Protestans de leur fidelité ; que l'on s'abstiendroit de sonner les cloches des Eglises ; que les soldats étrangers, & tous les inconnus sortiroient de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures ; que le Sénéchal & les Capitouls jugeroient les séditieux souverainement, en dernier ressort, & sans appel ; que le Parlement ne recevroit point les appellations ; & que pour plus grande sûreté les bourgeois seroient en sentinelle aux portes de la ville pendant le jour.

Cette ordonnance fut affichée & publiée à son de trompe dans la ville. Alors le Sénéchal & les Capitouls commencerent à faire le procès aux séditieux, & ils y appellerent quelques-uns des Syndics des paroisses. Quelques-uns de ces séditieux ayant été condamnés à mort, il ne devoit point y avoir d'appel ; le Parlement néanmoins ne laissa pas d'en connoître, & d'adoucir la sentence. Les uns furent condamnés au fouët, les autres au bannissement, & quelques-uns à être pendus. Ces exécutions ne purent calmer les esprits, ni des Protestans, qui étoient émûs & consternés du massacre de Cahors, & du soûlévement excité contre eux à Castelnaudary, ni des Catholiques, qui craignoient les représailles. Ces craintes mutuelles hâterent l'orage, que chaque parti vouloit faire tomber sur l'autre.

Peu de jours auparavant, Aunault sieur de Lanta, premier Capitoul, tiré de la Noblesse de la ville, revenant de la Cour, avoit traité avec le prince de Condé à Orleans, & lui avoit promis de le rendre maître de Toulouse. Toutes ces circonstances étoient renfermées dans la lettre, que de la Roque écrivit à Montluc, tandis qu'il étoit à Fodoüas. Montluc l'envoya aussi-tôt à Mensencal, & celui-ci la lut publiquement en Parlement. Montluc écrit qu'il manqua en cela de prudence. Aussi-tôt Lanta fut décrété.

On rapporta aussi que dans l'assemblée tenuë le jour de la Pentecôte, Jean Cormery, autrefois Cordelier, alors nommé

Barrelle

Barrelles, homme vif & turbulent, avoit dit bien des choſes, qui ſembloient tendre à exciter ſes auditeurs à une ſédition. C'eſt ce qui fit que le 11 de Mai le Parlement ayant appellé trois Capitouls, ordonna que pour la ſûreté des habitans, & pour garder l'Hôtel de ville, on feroit entrer dans Toulouſe quatre compagnies ſous les ordres de Bazourdan, de Montmort, de Clermont, & de Trebous, auſquels les Capitouls joindroient trois des principaux de la ville.

Ces meſures firent accélerer le projet que les Proteſtans avoient formé de ſe rendre maitres de la ville, & dont l'exécution avoit été fixée au 18 de Mai. Ainſi Barrelles preſſant la choſe, dès le ſoir le capitaine Saux avec une troupe de Gaſcons bien armés, vint ſans bruit à l'Hôtel de ville & frappa à la porte. Trois des Capitouls qui ne penſoient à rien moins, lui ayant ouvert, on avertit dans les differens quartiers ceux qui étoient du complot : ils accoururent, & s'emparerent de l'Hôtel de ville, où ils retinrent cinq Capitouls. Ils s'emparerent en même tems ſans coup férir, de S. Martial & de Ste Catherine. Ils firent des barricades en deux carrefours, ils & y dreſſerent du canon.

Le lendemain le Parlement écrivit à Raymond de Pavie, ſieur de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne ; à Roger de Bellegarde, neveu du maréchal de Thermes & ſon lieutenant ; à Montluc, & à Terride, pour leur expoſer le danger où étoit la ville, & les prier de les ſecourir. Il ajoûtoit, pour hâter les ſecours, que le deſſein des conjurés étoit de mettre la couronne ſur la tête du prince de Condé, & de ſe défaire de tous les Catholiques.

Montluc qui ſçavoit déjà le deſſein des Proteſtans, s'étoit préparé à tout événement avec Gondrin & Fimarcon. Il envoya devant lui Beauregard & Maſſes, qui entrerent la nuit dans Toulouſe. Ils furent ſuivis de près par Clermont, avec ſa compagnie d'infanterie, enſuite par Aorne & Bazourdan. Tous s'étant mis en bataille dans la place S. George à meſure qu'ils arrivoient ils attaquerent les Proteſtans, qui s'étoient emparés des deux portes qui conduiſent à Montauban. Le capitaine Saux ayant fait une ſortie ſur le ſoir, prit Montmor dans la mêlée; il eſſaya inutilement de s'emparer des fameux moulins du

CHARLE IX. 1562.

Bazacle dont les bourgeois s'étoient rendus maîtres, & il se retira.

Le 13 de May le Parlement élut de nouveaux Capitouls, parce qu'il y en avoit cinq détenus dans l'hôtel de Ville, & qu'il n'en restoit que deux. Fourquevaux étant venu, il y eut une entrevûë avec Odet de Foix, comte de Carmain, & le sieur de l'Angel, mais sans succès. On sonna ensuite le tocsin, & on publia partout, à la ville & à la campagne, un ordre à tous de prendre les armes contre les séditieux, & de les poursuivre jusqu'à la mort.

Alors le peuple courut de tous côtez, commença le pillage par les maisons des Libraires, & déchira tous les livres, sans distinction. Il passa aux autres maisons, qu'il pilla. Quiconque s'offroit à leurs yeux étoit attaqué; & suivant les soupçons, ou la haine qu'ils avoient conçûë, ils les tuoient, ou les précipitoient dans la riviere; ensorte que toutes les ruës retentissoient des gémissemens, des plaintes, des cris, & des hurlemens des femmes & des enfans. Cependant comme il arrivoit du secours de tous les villages voisins, on appréhenda qu'ils ne vinssent pour voler & piller. On les renvoya sous prétexte qu'ils n'étoient pas propres à la guerre; & on ordonna à ceux qui resterent de s'engager dans quelque compagnie, sous les ordres de quelqu'un des capitaines suivans; Lamesan, Savignac & ses freres, Ricaud, Gardouche, Mons, Trebous; Masses, d'Engarrevacques, Rigauld, Villemagne, Pietre del Puech, de Grepiac, fils de Mensencal, & le comte de Carmain.

Tous ces chefs attaquerent les Protestans de toutes parts. Mais comme ils s'étoient barricadés & retranchés dans les places, & qu'ils étoient bien résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité; toutes ces attaques furent inutiles. Lamesan qui les attaqua du côté de la tour de Najac, avec son fils & environ 200 hommes, fut repoussé; ceux qui essayerent de s'emparer de la ruë de la Pomme, de celle des Peroliers & de la porte de Matebuou, eurent le même sort.

Les Protestans enflés de ces heureux succès vouloient s'avancer, & gagner du terrain; & ils auroient peut-être réüssi, si le capitaine Saux ne les avoit retenus. Quelques-uns ont cru qu'il avoit été gagné; je crois plûtôt qu'il avoit envie d'en

venir à un accommodement. Cependant malgré ſes ordres quelques Proteſtans firent une ſortie ; & ils ſe croyoient déjà maîtres de toute la ville, lorſque le comte de Carmain ayant pris avec lui Savignac, Penne ſon frere, Montmor, Gardouche & Ricaud, vinrent au-devant d'eux. Le combat fut des plus vifs ; Penne & Ricaud furent tués ; Carmain & Montmor bleſſés ; & enfin ſur le ſoir les Proteſtans furent repouſſés.

Le lendemain les Proteſtans reçurent un petit ſecours ; c'étoit 40 hommes, ſous les ordres de Soupet ; autant qui venoient de Rabaſteins & de Verfueil, commandés par Juvin, & par Codere de Verfueil ; & 100 qu'on avoit fait venir de l'Iſle-Jourdan. Les Catholiques recommencerent le combat dès le matin. Montluc avoit pris ſes meſures pour empêcher que les troupes auxiliaires que les Proteſtans attendoient en bien plus grand nombre de Montauban, n'arrivaſſent ; ayant pour cet effet commandé à Charry d'occuper tous les lieux par où elles pourroient venir, & à Terride, de battre avec ſa compagnie de cavalerie toute la campagne, qui eſt entre Toulouſe & Montauban.

Ainſi on ferma l'entrée de la ville à Arpajon, qui étoit accouru au ſecours des Proteſtans, avec Mouledier meſtre de camp de cavalerie & 1500 arquebuſiers, dont les capitaines étoient la Vernade, S. Michel & Belfort, commandez par Marchâtel, fils du ſieur de Peyre. D'autres ont écrit que le capitaine Saux, ſoit par trop de confiance en ſes propres forces, ſoit pour quelqu'autre raiſon, lui avoit mandé de ne pas venir.

Les Proteſtans ſe ſoûtenoient principalement par les canons, qu'ils avoient en quantité, & par la précaution qu'ils avoient priſe de ſe rendre maîtres de l'Hôtel de ville. Ils avoient ſi-bien dreſſé leurs batteries, qu'ils tiroient ſur la Ville de tous les côtez. Les bourgeois ayant fait avancer quatre machines couvertes de clayes, pour aller à couvert attaquer les retranchemens des Proteſtans, ils en prirent un ; mais ce ne fut qu'après un combat, dans lequel de Bouſquet fut bleſſé, & Juvin tué.

Les Proteſtans ayant appris que Montluc, qui venoit avec une nombreuſe cavalerie, devoit entrer par la porte du

CHARLE IX. 1562.

Bazacle, ils y envoyerent un détachement de 25 hommes qui attaquerent un retranchement, que les bourgeois avoient fait en ce lieu, & tuerent presque tous les batteliers. Ayant reçu en chemin les secours qu'on leur envoyoit, ils forcerent le couvent des Dominiquains, & en brûlerent les dehors. Ils prirent de même les couvens des Beguins & de S. Aureux, dont ils amenerent avec eux les Religieux. Après avoir pris celui des Cordeliers, ils revinrent au couvent des Dominicains, où il y eut un sanglant combat; & le jeune Sepet Protestant fut tué près le college de Perigord.

Dans le quartier de S. George, les Protestans se rendirent maîtres des églises de S. George, de S. Antoine, & de S. Augustin; ils y mirent garnison, & ils enleverent de tous ces lieux les vivres & l'argenterie, qu'ils firent porter à l'hôtel de ville, & la mirent entre les mains des Capitouls.

Pendant que les Protestans faisoient toutes ces expéditions, les bourgeois s'efforcerent envain de s'emparer de la porte de Villeneuve: ils en furent repoussez trois fois, & ils perdirent une des machines dont ils se couvroient dans l'attaque. Il y eut le 15 Mai un combat meurtrier, dans lequel Collin second frere de Savignac fut tué.

Comme les bourgeois étoient très-incommodés des batteries qui tiroient de l'Hôtel de ville, ils tâcherent d'y mettre le feu; dans cette vûë ils brûlerent presque 200 maisons particulieres, afin que le feu pût enfin se communiquer à cet Hôtel. Les Protestans pillerent aussi la maison de Jacque de Bernoye, Président, homme très-riche. François Chauvet Conseiller, qui s'y trouva eut bien de la peine à sauver sa vie par le moyen d'une somme d'argent considérable, qu'il leur paya. Le lendemain on combattit jusqu'à midi avec perte de part & d'autre. Enfin par l'entremise de Fourquevaux, on proposa ces conditions: Que les Protestans laisseroient leurs armes & toute leur artillerie dans l'Hôtel de ville, & sortiroient de Toulouse: Que les Catholiques leur donneroient toutes les sûretez nécessaires, & qu'on leur accorderoit une suspension d'armes pour avoir le tems de déliberer, jusqu'au lendemain qui étoit la fête de la Pentecôte.

Les Protestans célébrerent ce jour-là la cêne au milieu des gémissemens & des soûpirs; car ils appréhendoient une

vengence qui n'étoit pas éloignée. Leur Trompette ne laissa pas de monter sur la tour la plus élevée de l'Hôtel de ville, & d'y chanter à leur façon des Pseaumes & des Cantiques, comme s'ils avoient été dans la plus grande assûrance. C'est ainsi qu'ils dirent le dernier adieu à une ville où ils étoient si fort haïs. Ce Trompette s'appelloit Nicolas Boche, & il fut pendu le lendemain.

La nuit suivante tous s'échapperent, & s'enfuïrent où ils crûrent être plus en sûreté, soldats, citoyens, & jeunes gens qui étudioient en Droit. Le sort de ces derniers fut moins triste; car leurs compagnons d'école & leurs hôtes, quoique de different doctrine, les reçurent avec bonté. Les citoyens Catholiques, soit par envie, soit par haine de Religion, livrerent leurs concitoyens Protestans, les arrêterent & les mirent en prison, d'où ils étoient assûrés qu'ils ne sortiroient que pour aller au supplice. Les soldats sortirent par la porte de Villeneuve. Mais comme ils alloient çà & là dans les champs; Savignac pour venger la mort de ses deux freres, les défit & en tua une partie; les payisans en tuerent un plus grand nombre; & ceux qui pûrent se dérober à la mort, se retirerent à Montauban, à Puylaurent, à Lavaur, & à Castres.

Conduite du Parlement

Ceux qui ont recherché avec plus de soin ce qui s'est passé dans l'émeute de Toulouse écrivent que de part & d'autre il périt de differente maniere environ 3000 personnes. Aussitôt après on força l'hôtel de Ville; on y prit Aymar Mandinelli Capitoul, qui aima mieux prouver son innocence, en restant, que de se soustraire à la peine qu'on lui préparoit. Les autres furent pris de même, mis en prison & étroitement gardés. On déchira ou l'on brûla tous les actes publics & tous les procès verbaux faits par les Capitouls pour prouver leur innocence, & refuter les imputations du Parlement. Le lendemain Montluc entra dans Toulouse. Sa présence rédoubla le courage & la hardiesse d'un Parlement, dont les esprits étoient déjà très-irrités. Quoique ce Général ne fût pas venu dans le fort de l'émeute, il se vanta d'avoir rendu au-dehors des services plus importans, en fermant l'entrée de la ville aux troupes auxiliaires qu'on envoyoit aux Protestans, sous les ordres d'Arpajon. Alors on exclut des assemblées du Parlement 22 Conseillers, parce qu'on les soupçonnoit, ou d'être attachez

CHARLE IX. 1562.

à l'héréſie, ou de n'avoir pas aſſez de zéle pour ſévir contre les hérétiques. On promit l'impunité & des récompenſes à ceux qui dénonceroient les auteurs & les complices de la ſédition, & par là on ouvrit la porte aux calomnies, & on donna lieu aux particuliers de ſatisfaire leurs haines & leurs reſſentimens particuliers, ſans avoir rien à craindre. On employa même les Cenſures eccléſiaſtiques, pour découvrir ceux qui avoient eu quelque part à l'émeute, ou qui en avoient eu quelque connoiſſance. Menſencal, quoique premier Préſident, & ſoûtenu par Grepiac ſon fils, qui commandoit les troupes au ſervice de la bourgeoiſie, Gabriel du Bourg, & Arnaud de Cavagnes, Conſeillers, gendres de Menſencal, eurent bien de la peine à ſe ſouſtraire aux pourſuites. Ceux qui furent convaincus ne tarderent pas à être très-rigoureuſement punis, & depuis ce jour juſqu'au 27 d'Octobre, près de 200 perſonnes furent publiquement exécutées dans Toulouſe, entr'autres Aymar Mandinelli, Jean Portal Viguier, qui étoit reſté tranquille dans ſa maiſon, & le capitaine Saux, chef des factieux, qui fut écartelé; quoique les Proteſtans l'ayent accuſé de trahiſon, & d'avoir empêché que l'entrepriſe ne réüſſît. Environ 400 qui étoient abſens furent cités trois fois: & n'ayant point comparu, ils furent condamnez à mort par contumace.

Au bruit de cette émeute, il accourut un grand nombre de perſonnes des provinces voiſines; ſelon les apparences, pour ſecourir la ville: mais comme on apprehenda qu'ils ne vinſſent effectivement pour la piller, on les empêcha d'y entrer. On remercia S. Paul qui étoit accouru des montagnes de Foix, avec une troupe accoûtumée aux brigandages; ainſi que Lameſan, qui étoit venu de Cominges avec 800 hommes. On reçut les Officiers dans la ville, mais on congédia les ſoldats; on fit même ſortir toutes les troupes étrangeres, & on ne retint que deux compagnies commandées par Grepiac, & par le jeune Maſſes.

Le feu de la guerre étant allumé de toutes parts; dès que le Parlement de Toulouſe eut reçu l'Arrêt du Parlement de Paris contre les Proteſtans; ſoit par émulation, ſoit par haine pour les ſectaires, il en rendit un le 19 d'Août au moins auſſi ſévére, par lequel tous ceux qui avoient pris les armes au ſujet

de la Religion, à Toulouse, à Montauban, à Castres, à Besiers, à Montpellier, à Nîmes, à Lectoure, à Ville-Franche de Roüergue, à Millaud, à Villeneuve, à Pamiers, à Limoux, & ailleurs, tous ceux qui avoient participé de quelque maniere que ce fût aux troubles; tous ceux qui avoient aidé les factieux de leurs conseils; qui leur avoient fourni de l'argent, des vivres, ou quelque autre espece de secours que ce pût être; tous ceux qui avoient pillé les Eglises & les maisons particulieres des Catholiques, étoient declarez criminels de leze-majesté, & leurs biens confisquez au profit du Roi, après qu'on en auroit pris ce qui seroit néceſſaire pour rétablir les Eglises, pour restituer tout ce qui en auroit été enlevé, & pour reparer tout le tort causé aux particuliers. Par le même Arrêt la Cour défendoit de porter aux villes, dont les rebelles s'étoient emparés, ni armes, ni vivres, ni argent, sous peine d'être traités comme rebelles & criminels de leze-majesté. Défendoit de lever des troupes sans une commission expresse du Roi ou des Gouverneurs établis par sa Majesté. Ordonnoit, conformément aux Edits donnés par François I. de poursuivre par les armes, & de tuer comme des ennemis de l'Etat, tous ceux qui auroient fait de leur propre autorité, des levées de troupes; tous ceux qui auroient pillé les Eglises; tous ceux qui auroient fait le dégât dans les campagnes. Ordonnoit d'arrêter les Pasteurs & ministres Protestans; de proceder contr'eux, comme contre des perturbateurs du repos public; & de les punir selon toute la rigueur des Loix. Ordonnoit enfin d'informer contre les Ecclésiastiques suspects d'hérésie, de saisir tous leurs biens, & de les employer en bonnes œuvres, ou tels autres usages convenables au bien public, que la Cour aviseroit.

CHARLE IX. 1562.

Declarations du Roi; le Parlement n'y a point d'égard.

Comme à la faveur de cet Arrêt, chaque particulier satisfaisoit impunément sa haine, & assouvissoit sa rage contre les Protestans; Jean de Coras & Arnaud de Chavagnes, deux Conseillers interdits par le Parlement de Toulouse, s'adresserent au Chancelier de l'Hôpital, & obtinrent par son moyen une Declaration du Roi donnée à Romiville dans le mois de Septembre, par laquelle sa Majesté excusoit les assemblées publiques & particulieres des Protestans, comme permises par l'Edit de Janvier; la prise des armes, & les émeutes qui s'en

CHARLE IX. 1562.

étoient enſuivies, comme des effets de leur crédulité ſur les bruits répandus de la captivité où le Roi & la Reine étoient détenus. Pour la ſédition de Toulouſe en particulier, le Roi la leur pardonnoit: & en conſéquence ſa Majeſté ordonnoit qu'on ne leur fît aucune peine; qu'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépoüillez; qu'on donnât la liberté à ceux qui avoient été empriſonnés; qu'on révoquât & annullât tous les decrets & tous les jugemens qui avoient été prononcés; mais à condition que les Proteſtans ſuivroient la religion de leurs ancêtres: Qu'ils ne reprendroient plus les armes, qu'ils avoient mis bas: & qu'ils ne donneroient aucun ſecours à ceux qui les prendroient. La Déclaration excluoit de cette grace les auteurs des ſéditions & des troubles, & ceux qui avoient pillé les temples, ordonnant qu'on procedât contr'eux dans toute la rigueur des Loix.

De Coras & Chavagnes préſenterent au Parlement le 22 d'Octobre des Lettres Patentes qu'ils avoient obtenuës du Roi, par leſquelles ſa Majeſté les rétabliſſoit dans l'exercice de leurs offices de Conſeillers; mais le Parlement les renvoya juſqu'au 11 de Novembre. Pour ce qui eſt de la Déclaration, comme il ne ſe trouvoit aucun Huiſſier ou Sergent qui voulût la ſignifier, quoiqu'on les en eût requis: la femme d'un de ces malheureux, qui étoit dans un affreux cachot la préſenta au Parlement le 24 d'Octobre, mais ſans ſuccès; car trois jours après cette Cour rejetta la Déclaration; & le même jour Nicolas Tabard & Gaſpard Gayral, deux célébres Avocats eurent la tête tranchée.

C'eſt pourquoi le Roi étant à Roüen le 9 de Novembre, donna une ſeconde Déclaration, par laquelle ſa Majeſté confirmoit la grace accordée par la premiere; & mandoit au Parlement de Toulouſe d'envoyer par écrit les raiſons qui les avoient déterminez à ne pas publier la Déclaration, & à fruſtrer les Proteſtans de la grace qui leur étoit accordée: ordonnoit d'interrompre tous les procès commencés, ſe reſervant la connoiſſance de cette affaire, & ôtant toute cour & juriſdiction au Parlement; déclarant ſa Majeſté, que ſi le Parlement n'obéïſſoit pas, il en répondroit en ſon propre & privé nom; & que tous ſes Arrêts ſeroient caſſés & annullés, comme indûëment rendus. Cette Déclaration fut portée au Parlement

par

par un enfant, dont le pere étoit enfermé dans une horrible prison; le Parlement arrêta qu'on enverroit incessamment en Cour le détail de tout ce qui s'étoit passé à Toulouse.

Peu de tems après, Jean Mensencal, magistrat ennemi du trouble, étant mort, & George Cardinal d'Armagnac, ayant fait son entrée à Toulouse comme Archevêque, on recommença à punir rigoureusement ceux qui étoient suspects, ce qui donna lieu à une troisiéme Déclaration du Roi adressée, non au Parlement, mais au Sénéchal de la ville; dans laquelle après avoir fait le détail du soûlevement arrivé à Toulouse, sa Majesté déchargeoit les Protestans, qui s'étoient appuyés sur la foi publique des Edits, & en rejettoit toute la faute sur leurs ennemis, qui étoient accusez d'avoir excité la sédition, d'avoir animé le peuple, & d'avoir troublé la tranquillité publique. A ces causes, le Roi mandoit au Sénéchal & à ses Lieutenans, de faire publier cette Déclaration dans toute l'étenduë de son ressort; afin que tout le monde connût ses intentions, & la douleur que cette affaire lui avoit causée. Il leur ordonnoit, sous peine d'en répondre en leur propre & privé nom, & d'être traités comme fauteurs & complices du même crime, d'informer sans aucun respect humain, & sans acception de personnes, avec soin & avec fidélité, contre les auteurs, complices & fauteurs des troubles qui avoient été excités à Toulouse; & d'en envoyer les informations & les preuves au conseil de sa Majesté, pour le tout vû & examiné, être jugé par les Commissaires délegués ce que de raison. Enfin attribuoit aux juges subalternes, & aux Prévôts ou Lieutenans criminels de robe courte la competance pour juger sans délai & sans appel ceux qui n'étoient point domiciliés. Cette Déclaration fut donnée vers la fin de l'année, lorsque le Roi fut revenu de Roüen à Paris, & après la bataille de Dreux, dont nous parlerons dans la suite.

Suite de la guerre civile.

En sortant de Toulouse, les chefs des troupes Catholiques prirent la route de Montauban; non dans l'esperance de s'en rendre maîtres, mais afin que les troupes qui étoient répanduës dans la campagne, s'éloignassent de la ville de Toulouse, & ne pussent pas la piller. De Fourquevaux retourna à Narbonne, afin de se joindre à Guillaume de Joyeuse, Lieutenant du maréchal de Monmorenci gouverneur du Languedoc, &

CHARLE IX. 1562.

de se préparer à faire le siége de Besiers. Le Maréchal Philippe de Levi, de Mirepoix, Engarrevacques, & d'autres partirent pour Limoux, & prirent avec eux Ouvrier & Rudelle Conseillers au Parlement, pour informer d'une sédition que les Protestans y avoient excitée.

De Burie & Montluc se rendirent si formidables par la prise de Villefranche, dont ils chasserent les Protestans, qu'il s'en fallut très-peu que ceux de Montauban n'abandonnassent la ville. Martin Taschard, & après lui Pierre Crescentio, ministres; peu de tems après, Jean Constans & Pierre du Perier aussi ministres, avoient déjà obtenu la permission d'en sortir, & les Consuls étoient venus le 20 d'Avril au-devant de Burie & de Montluc, & leur avoient présenté d'eux-mêmes les clefs de Montauban, lorsque des couriers venus coup sur coup pour leur apprendre la rebellion d'Agen, les obligerent de s'en retourner. De Burie & de Noailles s'en allerent à Bordeaux, & Montluc à Agen. Aussi-tôt ceux de Montauban, qui avoient pris la fuite, rentrerent dans la ville; on en donna le gouvernement à la Vernade, qui fut chargé de faire des levées parmi les habitans; & de Thoras, fils de Peyres autrement dit de Marchâtel, fut chargé du gouvernement général de toute la Province. Quant à Toulouse, comme on en étoit déjà venu aux mains, d'Arpajon y accourut pour secourir les Protestans; & le 17 de Mai, jour de la Pentecôte, le vicomte de Bourniquel & S. Leofaire, qui en étoient sortis, furent surpris par Terride, qui étoit avec sa troupe entre Toulouse & Montauban, disposé à faire tout ce qu'il conviendroit dans l'occasion.

Le même jour il se fit un grand carnage des Protestans de Gaillac, ville sur le Tarn, à l'instigation du cardinal Laurent Strozzi, évêque d'Alby [1], qui encourageoit par sa présence les habitans Catholiques, déjà irrités de la sédition de Toulouse, qu'ils avoient apprise. Ces Protestans s'étoient assemblés le jour de la Pentecôte pour célébrer la céne : les Consuls de la ville, qui appréhendoient les suites, avoient eu soin de faire transporter quelques canons au lieu de l'assemblée. Lorsqu'on les eut fait rapporter dans la ville, la populace prit

1. Alby n'a été érigé en Archevêché que l'an 1676. sous le Pontificat d'Innocent XI. & le regne de Louis le Grand.

les armes, & fondit ſur les Proteſtans qui n'en avoient point, avec tant de fureur & de barbarie, qu'il en périt plus de 150 de differentes manieres. Les uns furent traînés dans les ruës, maſſacrés & portés dans la campagne, pour ſervir de nourriture aux corbeaux; les autres furent jettés dans la riviere; ceux qui s'étoient refugiés dans le convent de S. Michel, ſitué ſur un rocher très-élevé, en furent tirés & précipités. Un de ces malheureux, à qui les meurtriers avoient promis la vie, s'il tomboit dans le Tarn ſans ſe tuer, prit ſa ſécouſſe, ſe jetta, & ne ſe fit point de mal; mais les batteliers l'accrocherent, & le tuerent inhumainement à coups de croc. Un des Conſuls, nommé Jean Cabrot étant accouru dans la place pour arrêter la ſédition, & s'étant appuyé contre une colonne de bois, un dard lancé lui perça l'œil gauche, & l'attacha à la colonne. Il y reſta debout, & y fut percé de pluſieurs coups, qui l'acheverent. Pierre du Perier miniſtre ayant été découvert dans la ville, fut tué & jetté dans un puits. Enfin on y exerça pendant cinq jours entiers, toute ſorte de cruauté.

Les Proteſtans ſe vengerent à Rabaſteins, petite ville ſituée ſur le Tarn, du maſſacre de Gaillac. La préſence des troupes qu'Arpajon amenoit au ſecours des Proteſtans de Toulouſe, leur inſpira aſſés de hardieſſe, & de force, pour exécuter ce qu'ils méditoient. Pour juſtifier leur conduite, ils publierent que leurs ennemis avoient marqué leurs maiſons avec de la craye, & qu'ils les auroient tous égorgés la nuit ſuivante, s'ils ne les avoient prévenus. S. Michel & Belfort, s'emparerent donc de Saint Sulpice: tout ce qui s'y trouva de Prêtres & de ceux qui avoient eu part au maſſacre de Gaillac, fut maſſacré. Lorſque Rapin & Souppet furent venus à Rabaſteins, & qu'on eut appris tout ce qui s'étoit paſſé à Toulouſe; les habitans de Montauban prierent inſtamment Arpajon & Marchâtel, de vouloir bien veiller avec leurs troupes à la ſûreté de leur ville. Ces deux chefs ayant pris en paſſant Sainte Radegonde, & tué quelques Prêtres (car c'eſt principalement contr'eux que les Proteſtans exerçoient leur fureur) ils arriverent à Montauban le vingt-deuxiéme jour de May. Mais ayant trouvé que les murs de la place n'étoient pas bons; qu'elle n'avoit pas aſſés de proviſions de guerre & de bouche, & qu'ils avoient trop peu de ſoldats pour la défendre; ils aſſemblerent les Conſuls

& le Magiſtrat, & ils leur conſeillerent de quitter la ville, & de venir avec eux à Orleans, où étoit le fort de la guerre, les aſſurant, que quand le prince de Condé auroit obtenu ce qu'il deſiroit, ils reviendroient tous en ſûreté dans leurs maiſons.

Les habitans redoublerent leurs inſtances, & les conjurerent de les ſecourir, de ne les pas abandonner, & de ne pas expoſer des malheureux à devenir avec leurs femmes & leurs enfans, la proye de leurs ennemis. Dans ce moment le bruit ſe répandit, que 4000 hommes armés s'étoient aſſemblés dans l'Agenois, & ne demandoient qu'un chef. Une ſi bonne nouvelle fit changer de ſentiment à Arpajon & à Marchâtel: mais appréhendant qu'elle ne fût fauſſe, & inventée exprès pour les tromper, ils réſolurent d'aller eux-mêmes voir ſi ce qu'on diſoit étoit vrai ou faux; & ils promirent qu'ils ſe chargeroient de la défenſe de la ville, à condition qu'ils feroient auparavant partir les ſecours qu'ils devoient conduire au Prince.

En partant, ils laiſſerent dans la ville Rapin, de la Tour, la Vernade & Ricard. Ceux-ci qui ſçavoient que d'Arpajon & Marchâtel ne reviendroient point à Montauban, formerent le deſſein de ſortir ſecrettement de la ville. Ils eſſayerent d'executer la nuit ce qu'ils avoient projetté; auſſi-tôt on entendit dans la ville un bruit tel qu'on a coûtume d'en faire à l'arrivée de l'ennemi; les femmes à demi nuës fuyans avec leurs enfans au berceau, perçoient l'air de leurs cris & de leurs hurlemens; & l'on fut obligé de fermer les portes pour empêcher que le plus grand nombre ne ſortît. Déjà les principaux officiers avoient abandonné la ville; S. Michel & Belfort qui étoient reſtés les derniers, étoient occupés à faire enlever les canons, qu'ils avoient fait apporter de S. Antonin, lorſqu'on vit paroître de loin la pouſſiere que les chevaux faiſoient élever. On répandit auſſi-tôt dans la ville que l'ennemi arrivoit. Alors Pierre Conſtans, qui avoit juſqu'alors inutilement exhorté & preſſé tout le monde en général, & les chefs en particulier, à faire comme l'on dit, de néceſſité vertu, obtint enfin que tous rentraſſent dans la ville.

Montluc étant aux portes, & ſa cavalerie étant déjà mêlée avec les ſoldats & les bourgeois, que la peur faiſoit fuir; Arnaud

Guibert s'avisa, soit par crainte, soit par finesse, d'aller sur le rampart, & de crier de toutes ses forces aux canoniers (quoiqu'il n'y en eût pas un seul) de mettre le feu aux canons. La cavalerie de Montluc ayant entendu cet ordre, tourna en arriere, & fut loger ce jour-là, qui étoit le 24 de Mai, au Moustier. Aussi-tôt toute l'armée y accourut. Elle étoit composée de 800 chevaux, & de 4000 hommes d'infanterie, commandés par Charry; S. Salvy frere de Terride, Bazourdan neveu de Thermes, de Carmain, Montmor, Arnay, Villemagne, Crouzille, Trebous, Tilladet, de la Bastide, & Colombiers. Montluc écrit néanmoins qu'ils n'étoient pas plus de mille, tous novices dans le mêtier de la guerre, & mal armés, parce que tous les vieux soldats étoient au service des Protestans.

On commença d'abord par de legeres escarmouches. La Vernade, qui n'étoit point d'avis qu'on fit de sortie, étant allé pour ramener S. Michel, qui s'étoit trop avancé, reçut un coup à la cuisse. Ensuite on distribua la ville en quartiers; & les officiers tirerent au sort à qui tomberoit le soin & la garde de chaque quartier, & de chaque porte. La porte du Moustier échut à la Manne, qui par ordre d'Arpajon avoit amené des troupes de Castre; celle des Cordeliers à S. Michel. La Bouguiere eut la porte des Carmes, & Belfort celle du Griffol. La Vernade prit pour sa part la porte de Monmurat, & celles du Pont. On confia à Jean Laboria, & aux bourgeois, la garde & la défense du couvent des Dominicains. Le siége ne dura que trois jours: dans ce court espace, les habitans mirent le feu à la plus grande partie des Eglises & des Couvens, sous prétexte qu'ils les incommodoient, & qu'ils n'avoient pas assés de monde pour les défendre.

Toute la ville étoit dans l'allarme & la défiance. Montluc le sçavoit, & c'est ce qui lui faisoit esperer un heureux succès. Mais il avoit au-dehors bien de l'embarras, & un grand nombre d'obstacles à surmonter, parce que sa cavalerie étant séparée de son infanterie par la riviere de Tescon, & les assiégez faisant de fréquentes sorties, il ne pouvoit pas porter de secours de l'un à l'autre côté. D'ailleurs étant allé dans le quartier du sieur de Terride, il eut un cheval tué sous lui, & il courut un très-grand danger. Ainsi quoique la brêche fut faite, il ne jugea pas à propos de donner l'assaut: mais il plia

CHARLE IX. 1562.

promtement bagage, & s'en alla, après avoir envoyé Charry à Puymirol, pour y faire de nouvelles levées, & marcher de là à Agen, qui s'étoit revolté.

Terride s'en alla à Beaumont. Montluc avec sa cornette de cavalerie, celle du maréchal de Thermes, & la compagnie des arquebusiers à cheval de S. Orens, marcha à Moissac, après avoir fait embarquer son artillerie sur la Garonne, à Castel-Sarrasin. Il envoya ensuite la compagnie de Thermes vers Auch, Arnay à Condom, & Gondrin avec la noblesse dans le comté d'Armagnac, pour retenir toutes les places voisines dans le devoir.

Après la levée du siége de Montauban, Marchâtel y vint le 5 de Juin. Ayant vû que tout étoit abandonné à la licence du soldat, & que S. Michel avoit depuis peu pillé le château de Monbeton, dont le Seigneur, quoique Catholique, se tenoit tranquille dans sa maison; il fit de vives reprimandes à la garnison, & en particulier à S. Michel. Celui-ci déjà indisposé contre Marchâtel, dont il ne pouvoit souffrir la superiorité, saisit cette occasion de mécontentement, pour déclarer qu'il vouloit se retirer. Marchâtel l'ayant prié de rester, il lui répondit avec tant de fierté, que ce Général crut être en droit de le traiter comme un deserteur, & de lui tirer un coup de pistolet. S. Michel se sentant blessé, & ne voulant pas laisser à d'autres le soin de venger sa mort, donna un coup d'épée à Marchâtel. Aussi-tôt les soldats, dont ils étoient environnés percerent S. Michel de mille coups, avec son jeune frere & le capitaine de Pons. Leurs cadavres furent pendus avec des écriteaux où ils étoient traités de rebelles, de traitres, de deserteurs, & de brigands.

Ce n'est pas sans raison que plusieurs ont regardé ce tragique évenement comme une vengence manifeste de la justice divine: S. Michel & son cadet étant en procès avec Raymond leur aîné, au sujet de la succession de leur pere, lui avoient tendu des piéges, & l'avoient tué. La blessure de Marchâtel le retint long-tems au lit; s'étant fait porter à saint Antonin, il laissa à Montauban en sa place, Boisseran, homme très-reglé & observateur exact de l'ancienne discipline militaire. La foible santé de la Tour l'obligea de quitter la ville; la Mane retourna à Castres, & Belfort à Milaud en Roüergue.

Quelques mois auparavant il s'étoit élevé une sédition à Limoux, où nous avons dit que le maréchal de Mirepoix étoit allé. Le premier de Mars, qui étoit un Dimanche, sur le soir les Protestans qui étoient en plus grand nombre, tuerent deux Catholiques, & le 27. d'Avril ils en tuerent trois. Pomas gouverneur de Carcassonne, appellé par les Catholiques, y vint aussi-tôt. La ville est partagée en deux par la riviere qui passe au milieu. Comme les Protestans s'étoient rendus maîtres de la partie de la ville, qui est la plus grande, Pomas vint loger dans la plus petite, mais il en sortit presque aussi-tôt, pour aller chercher des troupes en plus grand nombre. Il prit avec lui Peyrot Loupian, Espagnol, qui conduisoit 600 hommes levés dans les montagnes voisines, & accoûtumés aux brigandages. On les appelle communement *Bandouliers*; soit parce que ce sont des restes des Vandales, soit parce qu'ils marchent toûjours par bandes. Après avoir encore pris quelques troupes Françoises, il revint à Limoux le 11 de May, & il n'attaqua la ville qu'après avoir fait le dégât dans la campagne pendant dix-huit jours. Cependant on fit entrer dans la ville 200 arquebusiers, avec de la poudre, qui lui furent envoyés du comté de Foix. Les habitans crurent qu'avec ce secours ils seroient en état de soûtenir un siége. Après l'émeute de Toulouse, le maréchal de Mirepoix vint devant la place avec des nouvelles troupes; & la trahison d'un bourgeois lui fit faire ce qu'il avoit inutilement tenté par une batterie de 16 canons. Il y avoit une maison contiguë à la muraille de la ville. Le proprietaire permit que Mirepoix la perçât, & entrât par cette brêche dans Limoux. Aussitôt on vengea cruellement la mort du petit nombre que les Protestans avoient tués. Car sans compter ceux qui furent défaits dans le combat, soixante soldats de la garnison furent pendus; on insulta les femmes & on viola les filles. Une mere entre les autres ayant donné une somme considérable pour sauver l'honneur de sa fille, eut la douleur de la voir sous ses yeux deshonorée par celui qui avoit reçu cette somme.

Limoux étant une ville célébre par ses manufactures, fournit aux vainqueurs un très-riche butin. La part qui en revint au Maréchal, fut estimée cent mille écus d'or. Après que le soldat eut assouvi sa brutalité & son avarice, on commença à

CHARLE IX. 1562.

faire le procès à ceux qui s'étoient échapés de la ville, & à informer contre ceux qui étoient suspects.

Les Protestans furent aussi chassés de Carcassonne, d'Alby & de Castelnaudarry, après y avoir été fort maltraités. Mais ils étoient les plus forts à Castres, où Rapin, de Soupet, de Monledier, de Vairagues, & Honoré de Foix, tous excellens hommes de guerre, s'étoient retirés. Ils avoient le même avantage à Nîmes, à Beziers, & à Montpellier (où l'on avoit vû le 29 de Mars trois *Parélies*: funeste présage des troubles qui alloient s'élever [1].) Ils l'emportoient encore sur les Catholiques à Agde & à Marvege en Gevaudan.

Ceux de Nîmes craignant du côté de Beaucaire, y envoyerent le deuxiéme jour de Juin S. Veran, Beauvoisin, Servas & Boüillargues avec deux compagnies. Ils entrerent par une porte de derriere, & se mirent en possession de la place, sans effusion de sang. Après avoir renversé les autels, brisé les images, pillé les Eglises, ils mirent garnison dans la ville sous les ordres d'Hardouïn de Porcelles, & ils s'en allerent. Ceux qui avoient été chassés de la ville, cherchant à y rentrer, eurent recours au Viguier de Tarascon, ville située à l'autre bord du Rhône. Il les aida à lever secretement des soldats, & huit jours après, ayant passé la riviere au nombre de 1500 revêtus de chemises sur leurs habits, ils entrerent dans Beaucaire par les portes qui sont de ce côté-là, & qui se trouverent ouvertes. Aussi-tôt ayant jetté un grand cri, ils tuerent tout ce qui se présenta, & entr'autres, Ladignan Guidon de Porcelles; mais au lieu de se rendre maîtres de la citadelle, ils ne penserent qu'à piller; les habitans & la garnison qui s'y étoient retirés profiterent de ce tems-là pour envoyer à Monfrein demander du secours.

Heureusement pour eux, Servas & Bouillargues étoient venus à Monfrein dans le dessein de reprendre Aramont, dont Joyeuse s'étoit emparé depuis quelques jours; & ils étoient sur un batteau qui alloit vers Beaucaire, pour revenir le lendemain au matin. Ayant donc appris ce qui étoit arrivé, ils accoururent aussi-tôt avec leurs troupes. L'infanterie sous les ordres de Servas devoit marcher droit à la citadelle; & la

1 Préjugé, dont le siécle de l'auteur n'étoit point encore revenu.

cavalerie

cavalerie placée dans un lieu planté d'oliviers, devoit attendre les ennemis au sortir de la ville. Servas fut d'abord repoussé. Mais le soldat effrayé d'un évenement, auquel il ne s'étoit point attendu, abandonna le pillage, laissa son butin, & courut çà & là pour se sauver. Le plus grand nombre monta sur des batteaux, pour gagner l'autre bord de la riviere; mais comme il arrive ordinairement dans une fuite si précipitée, ils chargerent tellement leurs batteaux, qu'ils coulerent à fonds: ceux qui s'étoient mis sur des especes de clayes, se noyerent dans le Rhône, proche Valabregue: & le reste fut tué par la cavalerie de Boüillargues. Ainsi Beaucaire fut pris par les Catholiques, & repris le même jour vers midi par les Protestans; & dans ce peu de tems, il y eut plus de 1200 hommes de tués.

Le même jour Ventabren ayant passé le Rhône à Tarascon avec les troupes qu'il avoit ramassées à Arles, vint camper devant Beaucaire, comme s'il eut voulu l'assiéger de nouveau. Mais S. Veran, qui étoit entré dans la citadelle, avec un détâchement de 300 hommes, trois heures après la déroute des Catholiques, fit échoüer cette entreprise. Ventabren ne voulant pas s'en retourner, sans avoir fait quelque chose, descendit trois lieuës au-dessous de Beaucaire, & se rendit maître de Fourques, place que Goyart avoit abandonnée. Et comme elle étoit avantageusement située, pour faire des courses, il arma des batteaux, & il ravagea tout le payis, jusqu'à ce que Boüillargues l'eût resserré de près, par la prise de Donchamp, & par la défaite de Sargnac, à qui la ville d'Avignon avoit donné le gouvernement de cette place.

Jacque de Baudiné de Crussol, que les Protestans avoient nommé gouverneur du Languedoc, étant venu à Besiers, commença par mettre une bonne garnison dans la ville d'Agde; ensuite il fit avancer du canon devant Magalas; & il en chassa la garnison, qui faisoit des courses, & rendoit le chemin depuis Beziers jusqu'à Pezenas très-dangereux. De là il marcha à Lespignan, où il passa au fil de l'épée environ 80 de ces Bandouliers, que Fourquevaux y avoit mis en garnison. Après ces expéditions, Guillaume de Joyeuse se mit en campagne, avec quatre grosses pieces de batterie, deux coulevrines, deux pieces bâtardes, & quatre de campagne; & il vint se poster devant Lignan à une lieuë de Beziers: c'est la maison de plaisance

CHARLE IX. 1562.

de l'évêque de Beziers, que le cardinal Strozzi s'étoit reservée, lorsqu'il avoit quitté cet évêché. Il n'y avoit alors que douze soldats, qui y avoient été mis par les Protestans de Beziers. Baudiné, qui craignoit de les perdre, sortit avec sa troupe, & amusa l'ennemi par de légeres escarmouches, pour donner aux assiégez le tems de percer la muraille, de passer à gué la petite riviere qui arrose Lignan, & de rentrer dans Beziers.

Joyeuse y mit deux enseignes, & en donna le commandement à Crouzille. De là il alla camper devant Lezignan : la muraille fut battuë par le canon ; la garnison soûtint un ou deux assauts, dans lesquels Pomas fut tué ; & enfin elle se rendit. Il alla ensuite à Montignac. Paraloup & Porquerez, qui commandoient dans la place, se rendirent, à condition qu'ils auroient vies & bagues sauves. Joyeuse fit néanmoins mourir quatre hommes de la garnison pour d'autres raisons ; Bomail fut de ce nombre.

Pendant ce tems-là, comme il venoit des troupes en foule à Baudiné, des Cevenes, du Vivarés, de Nîmes, d'Usez, & de Lunel, il alla à Agde pour y joindre celles qu'il avoit. De là il vint le 14 de Juillet sur le midi à Pezenas, après avoir défait en chemin la troupe de la Veine de Lodeve.

Joyeuse, qui avoit passé la riviere avec son armée, se présenta devant Baudiné sur le soir, dans le moment qu'il entroit dans Pezenas. La cavalerie de Baudiné n'avoit point mangé. Cependant, sans attendre Boüillargues & le baron d'Aigremont, qui devoient arriver le lendemain, avec 200 chevaux, il alla volontiers au-devant de l'ennemi, & combattit à la tête de ses gens ; & quoiqu'en combattant courageusement, il se fût trop avancé, & qu'il fût tombé entre les mains des ennemis, il ne laissa pas de se dégager, & de joindre son infanterie. Puis il continua de marcher en bon ordre avec trois pieces de campagne, le long d'une colline, qui le mettoit à couvert de l'artillerie des ennemis. Pendant que Servas & Antoine Duplex, sieur de Gremian, avec cinq cens arquebusiers étoient uniquement occupés à se faire passage, pour pénétrer jusqu'aux batteries de Joyeuse, & qu'ils avoient déja fait plier l'infanterie des ennemis, Cordognac maréchal de camp, ayant rallié sa troupe, l'avoit fait monter sur la colline & faire volteface vers leur artillerie : mais les deux

premiers rangs ayant été renverſés par le grand feu des batteries, les autres prirent la fuite. Les uns ſe retirerent dans les vignes voiſines, & les autres s'échapperent à la faveur de la nuit. On perdit cinq drapeaux, & il n'y eut pas plus de 100 hommes de tués de part & d'autre : ainſi la victoire fit plus de bruit qu'elle n'avoit cauſé de perte. Dès le lendemain Baudiné arbora ſes enſeignes, mais il s'y rangea bien moins de ſoldats ; & en même-tems il perdit Clermont, Gignac, S. Andien, & Frontignan : peu de tems après Dais fit conſentir Baudiné à traiter avec Joyeuſe. Saint Martin fut choiſi pour entrer en conférence avec le député de Joyeuſe, nommé de Caſtelnon. Enfin on arrêta les articles, & on convint que l'édit de Janvier ſeroit obſervé ; que tous obéïroient à Joyeuſe, comme au Lieutenant général du Languedoc ; & qu'on lui remettroit Pezenas & Beziers.

CHARLE IX. 1562.

Quoique ces conditions ne fuſſent pas du goût de tout le monde, on ne laiſſa pas de les obſerver, au moins en partie ; car Baudiné ſe retira à Agde, après avoir mis ſes troupes en garniſon dans diverſes places. Pezenas ſe rendit à Joyeuſe le 13 de Juillet. Mais la ville de Beziers, où il avoit envoyé devant Colombiers, pour la ſommer de ſe rendre ſuivant les conditions du traité, refuſa d'ouvrir les portes : Baudiné & la garniſon s'excuſerent ſur ce que Joyeuſe leur avoit manqué de parole. Mais la vraye raiſon étoit qu'ils ſçavoient que ce général étoit extrêmement irrité, de ce qu'ils avoient pris & brûlé Lignac depuis peu, & qu'ils appréhendoient les effets de ſa vengence.

Ceux de Bedarieux ne ſuivirent pas l'exemple de Beziers ; ils s'abandonnerent volontiers à la bonne foi du baron de Puzol, qu'ils avoient invité de venir. Baudiné venant à Montpellier, trouva en ſon chemin le capitaine Grille, que le baron des Adrets lui envoyoit, Boüillargues, Marchâtel, & Montvaillant. Aidé de ce nouveau ſecours, il crut devoir commencer par ſe rendre maître de Frontignan, qui venoit d'abandonner le parti Proteſtant. Il arriva devant la place le 10 d'Août, avec une partie de ſes troupes, s'imaginant qu'elle ſe rendroit au premier coup de canon. Mais il fut bien trompé ; la garniſon & les habitans ſe défendirent avec vigueur ; la Caſtelle & Coſtier furent tués, & la Valette lieutenant de Bombas dangereuſement bleſſé.

CHARLE IX. 1562.

Joyeuſe ſe préparant à venir au ſecours de Frontignan, fit prendre les devants au ſieur de Connas gouverneur de Pezenas, avec environ cent hommes de pié & cent chevaux. Grille & Bouillargues le ſurprirent à Loupian avec deux cent cavaliers & & cinq cens fantaſſins, & il ſe trouva tellement inveſti, qu'il ne pût s'échaper de leurs mains, qu'avec une très-grande perte. Mais autant que cet échec fût deſavantageux à Joyeuſe, autant fut-il utile aux aſſiégés : car pendant l'abſence de Grille & de Bouillargues, le bord de la mer étoit ſi mal gardé, que les habitans firent entrer dans leur ville les ſecours qu'on leur envoyoit de Provence. Cela fût cauſe que Baudiné n'ayant ni aſſez de canons, ni aſſez de pionniers, fût obligé de lever honteuſement & avec perte un ſiége, qu'il avoit temerairement entrepris.

Fourquevaux & Connas, qui étoient venus au ſecours de Frontignan, s'étant avancés juſqu'au Terrail, château appartenant à l'évêque de Montpellier, vinrent le 2 de Septembre à Latare, maintenant appellé Late, avec ſix mille hommes de pié, ſix cens chevaux, ſix gros canons & deux coulevrines, pour camper au Mas d'Euſimade. Ce lieu eſt environné de toutes parts de la riviere du Lez, qui ſe décharge dans les foſſez, où l'eau de la mer ſe répand, & il n'eſt éloigné de la ville que d'une lieuë commune de France. Ils prirent en chemin une Tour, & ils paſſerent au fil de l'épée les arquebuſiers qui la défendoient. Trois jours après Peyrot de Loupian vint les joindre avec les reſtes de ſes bandouliers, cavaliers & fantaſſins.

Baudiné commandoit en chef dans la ville. Il avoit avec lui Grille excellent capitaine, avec huit compagnies d'arquebuſiers à cheval, que conduiſoit Baudiné lui-même; de Bar, Herbaut, Bouillargues, Gremian, la Grange, & du Pages. Dais, Serignan, le Roux, le Long, Gremian le jeune, Rapin, Sanglas, S. Veran, Argentiere, Raſcalon, & de Thouras étoient à la tête de quatorze enſeignes d'infanterie. Il y avoit de plus une compagnie de Suiſſes, & deux de la bourgeoiſie.

Les aſſiegés, au nombre de deux cens cavaliers & de cinq cens arquebuſiers firent une ſortie, pénétrerent juſque dans le camp des ennemis, pour reconnoître leur ſituation, en tuerent plus de ſoixante, & ne perdirent que trois des leurs. Depuis cette ſortie, quatre jours ſe paſſerent ſans aucune attaque

du côté de l'ennemi. Les assiégés les employerent à détruire les fauxbourgs, de peur que Joyeuse ne s'en emparât, & ne s'en servît utilement à presser & à incommoder la ville. Cette expédition fit déplorer la triste nécessité, où les habitans se trouvoient de causer eux-mêmes à l'Etat, & aux particuliers, des pertes irréparables, par la démolition de tant de superbes édifices d'une architecture admirable. Car dans les vingt-cinq lieux saints, qui furent rasés jusqu'aux fondemens, il y avoit entr'autres les couvents des Cordeliers, des Dominicains, des Augustins & des Carmes, dont les deux premiers étoient assez vastes & assez magnifiques, pour loger le Roi, toute sa Cour, & toute leur suite.

Le 11 de Septembre, Baudiné avec seize compagnies d'infanterie, & cinq de cavalerie, marcha vers le pont qui avoit été rompu, & ayant passé le Lez à gué près de Salieçan, Commanderie de l'Ordre de Malte, il surprit, & passa au fil de l'épée les fourageurs qui s'y trouverent. Ce ne fut pas sans un grand danger pour lui; car un chapeau de paille qu'il portoit fut renversé d'un coup d'arquebuse. Au reste l'ennemi se trouva environné de toutes parts; de sorte qu'étant venu pour assiéger, il lui sembla qu'il étoit lui-même assiégé. Il y a dans cet endroit de la mer un marais, qui se déborde & se répand très-loin. Au milieu de ce marais, s'éléve une isle, qui a environ trois milles d'étenduë, & où l'on voit un vieux château bien fortifié, que ceux de Montpellier occupoient. Les assiégeans étoient comme bloquez d'un côté par ce château, & de l'autre par un Fort, qui couvre les salines de Pequais, & ils ne pouvoient commodément aller & venir, pour avoir leurs provisions. Alors le baron de Combas abandonna le Terrail, & toutes leurs attaques se tournerent contre Maguelone: on dressa quelques batteries, & après qu'elle eut essuyé 27 coups, elle se rendit. On crut que ce fut par la trahison de celui qui commandoit dans la place. Cependant on ne lui tint pas parole, & quoiqu'on lui eût promis la vie sauve, on ne laissa pas de le tuer avec les vingt soldats, qui en composoient toute la garnison.

Sur ces entrefaites le baron des Adrets part du S. Esprit, & avec une célérité prodigieuse il vient au secours de Montpellier en deux jours, avec huit cens arquebusiers à cheval, &

y arrive le 13 de Septembre, ayant envoyé auparavant donner ordre qu'on lui préparât quinze cens chemises. Le lendemain, après avoir laissé raffraichir le soldat, il sort de la ville sur le soir; il passe le Lez pour aller reconnoître l'ennemi; il s'avance jusqu'à l'étang de Peccays; il met en déroute les gens armés, qui gardoient les troupeaux; il en défait une partie, & contraint l'autre à se jetter dans le marais voisin, où elle périt dans des trous pleins de vase & de bouë. Il fait amener quatre cens moutons à la ville; il s'empare d'un moulin qui est au dessous de Lattes; & après y avoir combattu pendant quelque tems, il se retire enfin assez avant dans la nuit.

Le lendemain on délibera d'attaquer le camp des ennemis, & pour cela on jugea à propos de jetter un pont sur un canal qui vient du Lez, par lequel les vaisseaux abordent à Lattes, & les provisions sont amenées de Provence & de Narbonne: on confia la garde de ce pont à Bouillargues, qui s'y établit avec une piece de campagne. On arrêta encore que Bouillargues passeroit l'autre bras du Lez à gué; que le baron des Adrets passeroit de l'autre côté de cette riviere, & iroit dans le même lieu, où il avoit pénétré la veille, avec une piece de campagne, & quatre fauconneaux.

L'armée étant ainsi partagée en trois, Baudiné de front, Bouillargues & des Adrets aux deux côtez, attaquerent ensemble la nuit le camp ennemi avec tant de vigueur que la cavalerie après un long combat songeoit à se retirer, & à abandonner l'infanterie. On étoit déjà sur le point de forcer le retranchement; lorsque le baron des Adrets ayant reçu la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, dont nous avons déjà parlé, fit battre la retraite, & perdit ainsi la plus belle occasion qu'on pût désirer. Le Baron étant parti, Bouillargues quitta le pont, & rentra dans la ville. Des Adrets ayant reçu cinq mille écus d'or, laissa à Montpellier trois compagnies de cavalerie, & s'en retourna avec la même diligence, dont il avoit usé en venant, & emmena avec lui le sieur de Merle.

Le dessein de Sommerive & de Suse, après avoir pris Cisteron & Vienne, étoit de rassembler toutes leurs troupes, & d'aller droit à Montpellier; & pour cela, de jetter un pont sur le Rhône, au dessous d'Arles, vers Fourques. On attendoit le grand Prieur d'Auvergne avec quatre mille hommes

d'infanterie du Velay & du Gevaudan, avec lesquels on se flattoit non seulement de tirer Joyeuse du mauvais pas où il se trouvoit; mais même de prendre Montpellier.

Victoire des Protestans dans la plaine de S. Gilles.

Lorsqu'on eut appris cette nouvelle dans la ville, il fut resolu, que Grille, le baron de Bar, & Bouillargues partiroient pour Nismes, avec six cornettes de cavalerie, & trois enseignes d'infanterie commandées par Albenas & par Rapin; & que Baudiné, avec le reste des troupes, demeureroit pour défendre la ville. Aussi-tôt Baudiné fit une sortie, avança jusqu'au retranchement de l'ennemi, & l'amusa par de legeres escarmouches.

Pendant ce tems-là, les ennemis après avoir passé le Rhône, s'étoient reposés vers Fourques, & ils avoient résolu de s'emparer de S. Gilles, place située en de-çà de la riviere. Grille l'ayant sçu, fit prendre les devants à Bouillargues. Celui-ci ayant visité la place, & l'ayant trouvée en état de se défendre, y laissa cinquante hommes de son détachement, & promit de venir à son secours. Pendant qu'il y étoit, le comte de Sommerive envoya pour la seconde fois un trompette, pour sommer la place de se rendre. Bouillargues, qui vit sur ce trompette la livrée & les armes du Pape, qu'il portoit comme servant dans les troupes de Fabrice Serbellon, parent du Pontife, le fit mettre en prison.

Le 27 de Septembre, Sommerive accompagné de vingt-deux enseignes d'infanterie, qui formoient cinq mille hommes, & de cinq cens cavaliers, avec trois canons, vint sur le soir, dans la disposition d'escalader la ville; mais la garnison le repoussa avec tant de vigueur, qu'elle fit échouër son entreprise. Elle envoya dans le même moment un exprès à Nismes, pour donner avis à Grille de ce qui se passoit. Ce Commandant marcha toute la nuit avec son armée. Il fit prendre les devants à Bouillargues, qui avec sa troupe s'empara d'Estagel à quatre milles de S. Gilles. S. Gilles est une place située dans le fond d'une plaine, qui s'éléve du côté de Nismes, & qui de-là va se joindre à une autre plaine large de cinq cens pas jusqu'au Rhône. La même plaine s'étend vis-à-vis d'Arles jusqu'à Fourques, à trois lieuës de S. Gilles, le long des levées du Rhône. Il y a vers l'autre bord de cette riviere une isle très-fertile, & très-abondante, appellée Champ de Marius, parce qu'on prétend que Caïus Marius Consul Romain y campa, & contint

tous ses soldats pendant un hyver entier dans les bornes de ce camp.

Dès que Bouillargues fut arrivé à Estagel, il sçut par quelques cavaliers qui furent pris, que le comte de Sommerive n'étoit pas loin. Alors pour ne pas encourager son ennemi en lui faisant voir de près sa petite troupe, il envoya promptement à Grille, pour le prier de hâter sa marche; puis il posta ses soldats sur le sommet de la colline, afin que l'ennemi qui les verroit, & qui s'imagineroit que les autres étoient en embuscade dans la vallée, ne fût pas si empressé de les attaquer, qu'il l'auroit été, s'il avoit sçû au juste le petit nombre à qui il avoit à faire.

Bouillargues ne se trompa point dans sa conjecture: Sommerive pensa & agit comme il l'avoit prévû, & il retint le feu de ses troupes; ce qui donna le tems à Grille d'arriver avec six cens hommes de pié & autant de cavalerie. On les mit aussi-tôt en bataille, aux yeux des ennemis, dans le même endroit où étoient les premiers, & ils y furent depuis huit heures du matin, jusqu'à une heure après midi, sans que Sommerive fît aucun mouvement. Alors Bouillargues entreprit de faire entrer un secours de deux cens hommes dans S. Gilles. S'étant donc avancé vers la place, & ayant passé outre, il apperçut de loin que les troupes de Sommerive marchoient vers le Rhône. Aussitôt il s'arrêta, & il fit promptement avertir Grille & le baron de Bar, que les ennemis se retiroient; qu'il ne tenoit qu'à eux de les vaincre; qu'il ne falloit que de la diligence; & que s'ils vouloient, ils remporteroient dans ce même jour une victoire des plus complettes & des plus glorieuses.

Dans le moment, il court à l'ennemi, & quand il en est à trois cens pas, il s'arrête Le comte de Sommerive, qui s'en apperçoit, place autour de sa cavalerie ses gens de pié & les canons, qu'il faisoit déjà remporter. Bouillargues fond avec tant de vigueur sur cette cavalerie, qu'elle s'imagine avoir affaire au baron des Adrets. Elle se trouble, quitte ses rangs, abandonne tout l'attirail de guerre, prend la fuite, se retire par la levée vers Fourques, & laisse l'infanterie en proye à Grille, qui suit de près, & taille en pieces tous ceux qui n'ont pas eu le tems de passer la riviere. Parmi ceux-là, le plus grand

nombre

nombre n'ayant pas la force de résister à la rapidité du courant, sont emportés & périssent misérablement dans les eaux. Sommerive perdit dans ce combat au moins deux mille hommes de pié, & Grille ne perdit que deux hommes; encore disoit-on que par mégarde ils avoient été tués par leurs camarades. Les restes de l'armée de Sommerive se sauverent par le pont qui avoit été jetté à Fourques, & le rompirent aussi-tôt. Les Protestans ne prirent de toute l'armée de Sommerive que Ledenon; mais ils remporterent vingt-deux drapeaux, & la cornette du Général avec deux canons. On ne put retirer des eaux une coulevrine qu'on y avoit jettée. On s'empara de tous les bagages, & de tout ce que les vaincus avoient de plus précieux. On trouva dans les hardes de Sommerive une lettre, que Fourquevaux lui avoit écrite douze jours auparavant, dans laquelle il lui exposoit qu'il étoit dans un danger très-pressant, qu'il avoit déja pensé à se retirer, après avoir fait enfoüir ses canons; & qu'il le prioit de lui envoyer très-promptement du secours, dont il avoit besoin.

CHARLE IX. 1562.

La joye, que causa cette victoire remportée le 27 de Septembre, fut un peu diminuée par la perte qu'on fit à Montpellier le 26 du même mois. Baudiné voyant l'ennemi faire des courses sans rien appréhender, s'avisa de lui dresser des embûches: mais ses gens beaucoup inférieurs en nombre, furent contraints de ceder; il perdit dans la mêlée Gremian le jeune, & le fils de Maillane de Beaucaire; en revanche les Catholiques perdirent Peyrot Loupian, ce brigand si fameux, qui fut tué au même lieu d'un coup d'arquebuse.

Dès que Baudiné eut reçu la nouvelle de la victoire, il en rendit graces à Dieu; & aussi-tôt on alluma des feux sur les toits, dont la plûpart sont construits de pierres. Ces signes de joye, & l'arrivée de Grille avec ses troupes victorieuses, répandirent la terreur dans le camp des assiégeans.

Le jour même de la victoire de S. Gille, Joyeuse arriva au camp avec six enseignes d'infanterie. Après avoir réprimandé Fourquevaux & Connas, de ce qu'ils s'étoient campés si desavantageusement, il s'obstina à vouloir continuer le siége, & à attendre les troupes auxiliaires, qui devoient venir du Gevaudan; mais Apcher seigneur du Gevaudan, les ayant engagées à faire le siége de Florac, elles ne purent arriver assez tôt.

Florac défendu par un excellent homme de guerre, nommé Boissy, soûtint un siége de huit jours. On fit une brêche à la muraille ; on dressa les échelles : mais malgré tous ces efforts, la résistance fut si grande, même de la part des femmes qui travailloient comme des hommes, qu'on fut obligé de lever le siége. Boissy, qui fut blessé dans une attaque, eut assez de force & de courage pour cacher sa blessure, dans l'appréhension qu'il eut de décourager les habitans ; mais sa bravoure lui coûta la vie, & il mourut quelque tems après, pour ne s'être pas fait panser à propos.

Alors le maréchal Philippe de Levi de Mirepoix, vint au camp de Joyeuse avec six canons, deux doubles & vingt-trois plus petits. Grille, trop enflé de sa victoire, étant allé de Lunel à Montpellier, sans en avoir donné avis à Baudiné, Joyeuse lui dressa une embuscade sur sa route : il cacha deux mille hommes de pié & cinq cens de cavalerie dans la forêt de Grammont, & il l'attaqua proche les Arenasses, dans un lieu extrêmement sablonneux. Grille se mit aussi-tôt en bataille ; mais après s'être généreusement défendu pendant quelque tems avec sa cavalerie, il fut forcé de plier, & en pliant il rompit son infanterie, qui étant chargée de butin, pensa moins à combattre, qu'à se sauver, & fut entierement défaite. De Merle, qui combattoit avec vigueur, fut aveuglé par la poussiere & tué. Il y eut des deux côtez cent cinquante six hommes tués, mais plus du côté de Grille que de celui de Joyeuse ; & il en auroit perdu davantage, si Baudiné, qui accourut au secours, n'eût contraint les troupes de Joyeuse de se retirer, s'imaginant que c'étoit le baron des Adrets. Le capitaine Bizanet, dangereusement blessé dans cette action, fut transporté à Narbonne, où il mourut de sa blessure.

Enfin le second jour d'Octobre, Grille traitta avec l'évêque d'Aletz, qui étoit venu au camp de Joyeuse, & le lendemain Joyeuse, dont les soldats étoient malades, & qui ne pouvoit plus supporter l'infection du lieu, où il étoit, obtint la liberté de se retirer. Aussi-tôt il plia bagage, & alla à Florensac, place appartenant à la maison de Crussol. Comme ses soldats se soulevoient, parce qu'ils n'étoient pas payés, & qu'ils étoient fâchés de se voir frustrés du pillage de Montpellier, dont ils s'étoient flattés, il leur abandonna Florensac. Après qu'ils

l'eurent pillée, Joyeuse les mena à Villeneuve la brûlée, & de-là à Pezenas. Baudiné laissa Rapin à Montpellier, & alla attaquer le Pousin, où Joyeuse avoit laissé Crose avec deux compagnies d'infanterie. Crose ne trouvant pas la place assez forte, pour soûtenir un siége, résolut de l'abandonner, & de faire auparavant massacrer les habitans, qui étoient presque tous Protestans. Ceux-ci s'en étant doutés, passerent la nuit dans le camp de Baudiné, & rentrerent le lendemain avec lui dans la ville. Après cela, Baudiné ayant appris que les ennemis en vouloient à Agde, il y envoya Sanglas, & marcha vers Bourg sur le Rhône, qui se rendit.

Pendant ce tems-là Grille fit avancer du canon, & prit la Tour Charbonniere située dans des marais. Boüillargues s'étant avancé à Aigues-mortes, y prit, malgré la garnison, tous les bâtimens, dont il se servit pour emporter tout le sel des étangs de Pequais; ce qui fut d'un très-grand secours pour fournir aux frais de la guerre.

Peu de tems après les Catholiques essayerent de surprendre Beziers, par les intelligences qu'ils avoient avec quelques-uns des bourgeois, qui faisoient néanmoins profession publique de la Religion Protestante; ils s'appelloient Marot, Caseneuve, Foulcraut, Veinte, Antoine Rocolles, & Pierre Pages dit Revel: ayant depuis avoüé leur trahison, ils furent tous exécutez. Le hazard tira la Ville de ce danger. La nuit du 16 d'Octobre, les échelles étant déjà plantées, & l'ennemi commençant à escalader les murailles, un tambour nommé Candalier, qui étoit yvre & qui dormoit, s'étant réveillé, battit la caisse comme s'il eût été jour. Les assaillans l'ayant entendu, crurent que le complot étoit découvert, laisserent là leurs échelles & s'enfuïrent. Huit jours après ils firent la même tentative à midi, mais vainement & avec perte; Fendolles bon officier y fut tué.

De là, Joyeuse feignant de vouloir recommencer le siége de Montpellier, revint tout à coup sur ses pas, & rabattit sur Agde, que Villeneuve son Lieutenant avoit investie le 30 d'Octobre, & qui se trouvoit presque dépourvûë de tout, parce que Paraloup commandant de la place étoit mort il y avoit quelques jours, & que Perreau son Lieutenant étoit absent. Mais pendant que Villeneuve occupé à reconnoître la place, l'observoit

CHARLE IX. 1562.

avec trop d'application, & s'avançoit de trop près, il reçut un coup d'arquebuse au pié, vis-à-vis la porte de Saint Julien, & se fit porter à Pezenas.

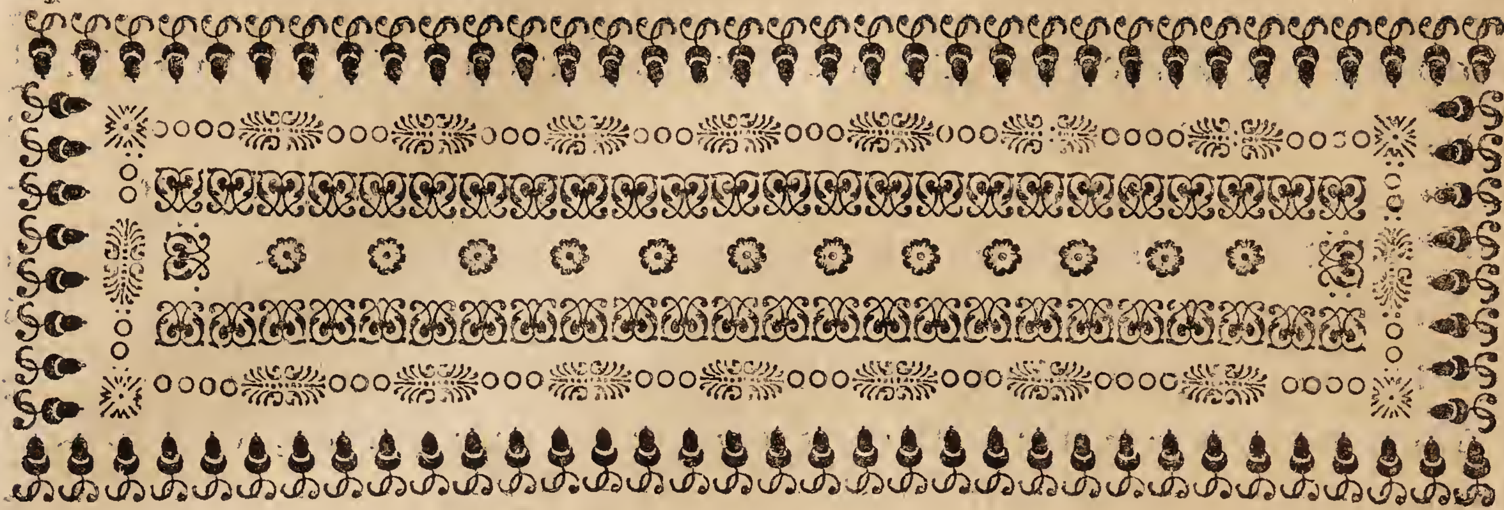
Connas, moins en faveur auprès de Joyeuse depuis le mauvais succès du siége de Montpellier, vint prendre la place de Villeneuve le premier jour de Novembre. Après avoir battu la ville avec quatre canons & deux coulevrines, & fait une si grande brêche, que la cavalerie auroit pû y passer, on donna l'assaut : les assiégez le soûtinrent avec une extrême valeur, & les femmes même y rendirent de très-grands services. On en remarqua une entre les autres, qui se servoit très habilement d'une épée, & qui donna des preuves éclatantes d'une bravoure au-dessus de son sexe. Les assiégeans se présenterent encore d'un autre côté, pour escalader le mur; mais après quatre heures de combat jusqu'à la nuit, ils furent repoussés. La nuit suivante fut employée par les habitans à réparer la brêche. Ils envoyerent aussi Trencaire à Beziers pour y demander du secours. Cet officier ayant remarqué un gué, y fit passer les cent arquebusiers, que les habitans de Beziers envoyerent sans délai, avec de la poudre. Il les amena le long des jardins, qui sont près de la ville, jusqu'au bord de la riviere de Herault. Il la passa à la nage, & annonça aux assiégez le secours qu'il leur amenoit. Aussi-tôt il revint prendre ses soldats dans des batteaux, qu'on avoit préparés pour cet effet; & il les fit tous entrer sans aucune perte dans la ville. Ensuite on alluma sur le haut de la tour un feu; car c'étoit le signal, dont on étoit convenu avec les habitans de Beziers, pour leur faire sçavoir que le secours étoit heureusement arrivé.

D'un autre côté, Baudiné, qui après la prise de Bourg sur le Rhône, étoit revenu au Pousin, levoit des troupes de toutes parts, & la plûpart s'étoient déja assemblées à Mese & à Loupian; Joyeuse, averti par un Prêtre, changea l'attaque, & fit battre la ville par un autre endroit beaucoup plus foible. On fit en peu de tems une grande brêche, & on monta à l'assaut, mais avec moins de feu & de vivacité, que les assiégez n'en avoient pour le soûtenir & se défendre. Ainsi après avoir perdu environ 400 des siens, parmi lesquels se trouverent 28 officiers d'une très-grande réputation, il leva le siége d'Agde le 4e. jour de Novembre, & se retira en desordre,

comme il arrive presque toûjours lorsqu'on leve un siége pendant la nuit : il avoit envoyé devant lui l'artillerie à Pezenas. La troupe du baron de Combas, & celle de S. Felix, qui formoient l'arriere-garde de l'armée, marchoient vers Gignac. Lorsqu'elles furent arrivées à S. Paragone, Boüillargues les attaqua ; & comme elles marchoient sans ordre, il en tua 274 sans autre perte de son côté que celle du payisan, qui lui servoit de guide : il prit leurs drapeaux, & les rapporta à Montpellier.

Peu de tems après le capitaine Burgondi, gouverneur de Monfreyn, ayant donné avis à Boüillargues que les 300 hommes, que les habitans d'Avignon avoient mis en garnison à Aramont, désoloient tout le payis par leurs brigandages, & qu'ils faisoient des courses jusqu'à Bagnols, Boüillargues leur dressa une embuscade, dans laquelle ils donnerent. Le plus grand nombre fut tué, & ils perdirent le vaisseau de guerre, dont ils se servoient pour pirater.

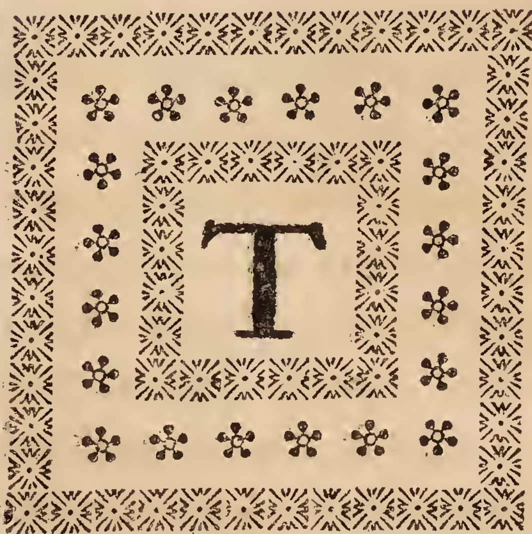
Fin du trente-deuxiéme Livre.



HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-TROISIE'ME.

CHARLE IX.
1562.
Suite de la guerre civile en Guyenne.



TANDIS que Joyeuſe pour les Catholiques, & Cruſſol de Baudiné pour les Proteſtans, ſe diſputoient le terrain dans le Languedoc, Montluc, à la tête des Catholiques dans la Guyenne, incommodoit beaucoup la ville d'Agen par les courſes continuelles qu'il faiſoit juſqu'à ſes portes. De Memes avoit amené dans cette place des troupes choiſies. D'Arpajon, qui alloit trouver le prince de Condé, & Marchâtel y étoient venus. Montluc n'omettoit rien pour engager les habitans à le recevoir, avec le comte de Burie (car ils partageoient entr'eux le commandement de la Guyenne.) Il employoit également les menaces & les promeſſes; enfin il fit tant, par les mouvemens qu'il ſe donna & par la médiation de Caumont, que de Memes voulut bien entrer en conférence, & fut d'avis d'envoyer des députez à Burie.

Il arriva dans ce tems-là que Henry de Candale s'empara de Langon sur la Garonne, ville de sa dépendance, & en chassa les Protestans. Cet évenement inspira aux Agenois une extrême défiance pour Burie, & il acheva de se perdre dans leur esprit par les propositions qu'il leur fit. Ayant assemblé à Bordeaux Antoine Prévôt, Archevêque de la ville, avec Antoine de Noailles, & Genoüillac baron de Vaillac gouverneur des deux châteaux, pour travailler avec les deputez d'Agen, il demanda avant toutes choses, que les Protestans, qui s'étoient rendus maîtres de la ville, missent bas les armes; qu'ils reçussent garnison; & qu'ils restituassent généralement & sans exception tous les temples & tous les meubles qu'ils avoient enlevez aux Ecclésiastiques. Il n'en fallut pas d'avantage pour rompre les conférences, comme il arriva le 19 de Juin.

Symphorien de Durfort de Duras, chef de sa famille, levoit alors le plus de troupes qu'il pouvoit pour le service du prince de Condé, comme il s'y étoit engagé. Ayant appris que la reine de Navarre retournoit de la Cour dans ses Etats, il marcha au-devant d'elle, accompagné de Levy gouverneur du Bearn, avec 800 hommes de cavalerie. Comme elle passoit par Caumont, de Memes vint la voir, & lui exposa l'état où se trouvoient les Protestans de la Province.

Le comte de Burie seroit aussi venu rendre ses devoirs à la Reine; mais sa sœur femme de Belleville, qui étoit à Orleans avec le prince de Condé, l'en empêcha. Il envoya donc faire ses excuses à cette Princesse, fondées sur le grand nombre d'affaires importantes dont il étoit accablé, & qui ne lui permettoient pas de s'absenter. Il la fit aussi avertir de ne pas honorer les Protestans de sa protection; parce que si elle le faisoit, il seroit obligé de faire entrer les Espagnols dans le Bearn, comme il en avoit ordre.

On découvrit alors un complot fait pour surprendre Bordeaux, & on le fit échoüer. Le Lieutenant de Genoüillac de Vaillac, gouverneur du château Trompette, étoit ami des Protestans; il avoit sous lui la plûpart des soldats de sa garnison dans les mêmes sentimens. Ayant fait part de leur dessein à quelques bourgeois, ils étoient tous convenus qu'au milieu de la nuit du 25 au 26 de Juin, ils recevroient dans la ville

CHARLE X. 1562.

Duras, & qu'on tireroit un coup de canon pour avertir les confédérés de prendre les armes. Pardaillan dit de Puch, beaufrere de Vaillac, s'étoit chargé de s'emparer de la ruë du Chapeau Rouge, qui est la plus large de la ville ; & Auros devoit se joindre à lui. Salignac, un des Jurats, s'étoit déjà posté dans la ruë des Carmes. Mais soit que le lieutenant de Vaillac manquât de cœur, soit qu'il eût changé de sentiment, il refusa de faire entrer Duras, disant que la conspiration étoit découverte, & que les clefs étoient entre les mains du gouverneur du Château. Aussi-tôt de Burie & de Noailles en ayant eu connoissance, prirent les armes, & se mirent à la tête de la bourgeoisie.

Cependant de Puch, sans attendre le signal qu'on devoit donner du Château, ni l'arrivée de Duras, parut à l'heure marquée, & fit avertir Salignac & Auros par un homme plein de courage, nommé l'Estrille, de faire sçavoir à leurs centeniers & dixainiers qu'il étoit tems d'agir. Mais Auros & Salignac, ayant perdu toute espérance de réüssir, & craignant le danger, s'étoient retirés les premiers. De Puch accompagné de douze Gentilshommes, ayant fait tous ses efforts pour s'emparer de la porte du port & de la tour qui le domine, afin de recevoir par là Duras, fut contraint de se retirer.

Cette entreprise répandit une si grande terreur parmi les bourgeois, qu'ils n'oserent rien entreprendre depuis le milieu de cette nuit, jusqu'à midi, persuadés que l'entreprise n'étoit pas manquée, mais seulement differée. Burie, toûjours porté à la modération & à l'accommodement, retint les siens, en promettant qu'il rendroit également justice à l'un & à l'autre parti. Pendant ce tems-là les confédérés, leurs complices, & tous ceux qui pouvoient être suspects, s'évaderent, & se retirerent chez leurs amis.

Duras s'étoit avancé avec 1200 hommes jusqu'à Coderet sur Gironde ; d'où après avoir fait embarquer sa troupe, il étoit venu le lendemain à Cadillac, & il n'avoit pû aller plus loin. Ayant sçû que le projet formé sur Bordeaux étoit échoüé, il surprit le comte de Candale, qui venoit au secours de Burie, & il le mit entre les mains de la reine de Navarre. Il manda aussi-tôt à Burie, de ne point maltraiter les Protestans, sous prétexte du soulevement de Bordeaux ; parce qu'il ne manqueroit pas

pas de traiter le comte de Candale, comme il les traiteroit.

Montluc & Terride firent le 27 de Juin une tentative inutile sur Nerac, où il y avoit 600 hommes en garnison qui faisoient continuellement des sorties. Ils étoient sans cesse à cheval autour d'Agen. Duras, après avoir pris Candale, songea à se rendre maître de tout le pays, qui est entre la Dordogne & la Garonne vers leurs embouchures, comme du terrein le plus propre & le plus commode, pour ses affaires. Il commença par S. Macaire, dont les habitans lui refuserent l'entrée, & ne voulurent pas même lui fournir de vivres. Il prit par force ce qu'on ne voulut pas lui accorder de bonne grace; & ce ne fut pas sans répandre bien du sang: car il vengea avec rigueur la mort de Rolland célébre ministre de Marmande, qui avoit été tué dans cette place.

Le peuple de Bordeaux se plaignant hautement, & étant prêt à se soûlever à cause de la disette du pain, le Parlement s'efforça de les appaiser un peu par l'exécution de Pierre Neufchâtel, & de Nicolas Grené ministres, qui furent pris après la sédition, & condamnés à mort.

Cependant l'imprudence de Dovazan, qui commandoit dans Nerac pendant l'absence du Gouverneur, coûta cher à ses habitans. Ayant eu la témérité de sortir mal à propos avec 500 hommes, il rencontra en chemin proche Château-vieux Montluc avec les cornettes de Thermes & de S. Salvy, Masses & Charry. Bardachin capitaine des bandouliers, ayant fondu sur lui, il tacha de gagner le haut d'une colline, près de la Gatherie. Là, après une légere resistance, il fut blessé avec quelques autres, étant à cheval à la tête de son infanterie; & lorsqu'il se retira, tous quitterent leurs rangs, se débanderent & prirent la fuite. Une partie se sauva dans un bois taillis voisin; une autre se précipita dens la riviere de Bayse, qui passe au milieu de Nerac; mais un très-grand nombre fut tué. Ceux qui diminuent le plus cette perte, conviennent qu'il y en eut au moins 150; Montluc a écrit qu'il y en eut 500. Les habitans de Nerac, consternés de cet accident, abandonnerent leur ville, & se retirerent dans le Bearn, avec leurs femmes & leurs enfans.

Montluc donna le gouvernement de Nerac à Charle de Bazon gentilhomme du roi de Navarre, mais ennemi declaré

CHARLE IX. 1562.

des Proteſtans. Santraille eut celui de Caſtel-jaloux, qui ſe rendit incontinent après. La Salle eut ordre de garder le Port de Sainte-Marie. Montluc étoit déjà venu à Bordeaux. Il avoit en paſſant fait lever le ſiége de la Reole ſur la Garonne, qui étoit défenduë par Deimet. Mais ce général ayant penſé qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour ſecourir cette ville, qui étoit toûjours dans la diſette, que de chaſſer Duras du payis d'entre les deux rivieres, dont il s'étoit emparé, il s'y en alla dans le deſſein d'exécuter ce projet. Il mena avec lui Caveon, Monferrand, Cuirac, le vicomte d'Uza, & il délivra en chemin le comte de Candale. Ce Seigneur pour recouvrer ſa liberté avoit promis à la reine de Navarre, de ne point ſervir contre les Proteſtans; mais Montluc le délia de ce ſerment de ſa propre autorité.

Montluc arrivé à la Sauve avoit réſolu d'attendre le comte de Burie, qui devoit y venir avec de l'infanterie & du canon. Ce général ayant paſſé la Garonne trop tard, ſe fit attendre la nuit entiere & une très-grande partie du jour ſuivant. Montluc impatient s'avança juſqu'à Targon dans le comté de Benauge. De là il envoya devant lui S. Orens & Fontenilles, qui pour engager les ennemis au combat, leur tuerent quatorze hommes dans le premier choc. Puis ayant fait étendre l'infanterie dans la plaine le long d'un ruiſſeau, il poſta la cavalerie derriere des bois & des broſſailles, de maniere qu'on ne pouvoit la découvrir. Enſuite on tint conſeil, & on délibera ſi l'on donneroit le combat ſans attendre Burie? Les officiers que Montluc avoit appellés à ce conſeil voyoient bien qu'il y avoit du danger. Mais toutes les villes quittant le ſervice du Roi, ſoit par la terreur que le parti Proteſtant inſpiroit, ſoit par eſprit de faction, Montluc étoit d'avis de rétablir la réputation & le crédit du parti Catholique, par quelque action d'éclat. Seignan, dit de Monlaur, ancien capitaine, ſe rangea de ſon côté, & leur avis l'emporta.

Ainſi ſans même attendre la cornette de Thermes, qui étoit aux ordres de Maſſes, Montluc ſepara la cavalerie en deux corps. Il donna le commandement de l'un à Montluc ſon fils, & à Fontenilles, & y joignit les arquebuſiers à cheval de Saint-Orens : il ſe reſerva l'autre corps, avec les arquebuſiers de Clermont. Il envoya Charry devant par un petit chemin étroit

entre deux vignes. Ayant paſſé par le même chemin, & étant arrivé à l'ennemi, les troupes de Montluc fondirent d'un côté ſur la cavalerie, & de l'autre ſur l'infanterie des Proteſtans, avec tant d'impetuoſité, que l'infanterie ſe retira ſur le champ dans un bois voiſin, entouré d'un foſſé ; & que la cavalerie abandonnant honteuſement Duras, s'enfuit de tous côtez. Jean de Memy ayant jetté ſes armes dans un foſſé qui étoit proche, ſe déroba au danger par une fuite qui le couvrit de confuſion ; & depuis on ne le vit plus dans l'armée.

On parla très-diverſement de cette bataille ; l'un & l'autre parti s'attribua la victoire, & ſe glorifia d'être reſté maître du champ de bataille. Les gens de Duras publierent qu'ils étoient inferieurs en nombre ; & que néanmoins ils n'avoient perdu que trente des leurs, tandis que les ennemis en avoient perdu 300. Montluc au contraire écrit qu'il n'avoit en tout que 150 cavaliers ; que quelques chevaux furent bleſſés ; qu'il ne perdit que Vignaux dans la mêlée ; & trois autres, qui moururent de leurs bleſſures : au lieu que Duras avoit eu 300 hommes de tués, & plus de 100 qui avoient peri dans les vignes, & dans la riviere ; & qu'au reſte cette victoire contribua fort à relever le courage de toute la Nobleſſe de la Province.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que Duras touché de cet échec, penſa auſſi-tôt à ſe retirer ; qu'il vint à Sainte Foy dans le Perigord ; de là à Bergerac, & enſuite à Toneins. Il y reçut les deux compagnies de Mauvoiſin de Moncrabeau, qui avoient été nouvellement levées dans le duché d'Albret ; & il alla trouver la reine de Navarre à Caumont, pour ſçavoir de cette Princeſſe ce qu'il avoit à eſperer, & ce qu'il étoit à propos de faire. Après cette viſite il retourna ſur ſes pas, & s'en alla dans l'Agenois & dans le Quercy. Il envoya les deux freres de Puch Pardaillan, & les trois freres Leſcures Savignac à Bourg ſur la Dordogne, pour lui amener les troupes qu'on devoit envoyer de l'Iſle de Marennes, commandées par Jacque de Pons de Mirambeau. Ces officiers pour faire une diverſion, & empêcher Montluc & Burie de les pourſuivre, firent une tentative ſur Libourne & ſur Blaye, mais inutilement.

L'aîné Pardaillan s'efforça quelque-tems après de prendre Villefranche en Roüergue, avec auſſi peu de ſuccès. Etant

CHARLE IX. 1562.

depuis entré dans le château de Granes, qui eſt proche la ville avec cent hommes, il y fut ſur le champ aſſiégé : les canaux qui y conduiſoient les eaux, ou n'étant pas encore achevés, ou ayant été coupés, l'extrême néceſſité où il ſe trouva bien-tôt reduit le força de ſe rendre à ces conditions : Que quelques Gentilhommes, lui à la tête ſortiroient de la place armés : Que les ſoldats auroient la vie ſauve, mais qu'ils mettroient bas les armes, & ſeroient renvoyez.

Soit qu'ils vouluſſent ſe précautionner contre les payſans ; dont ils appréhendoient la fureur, ſoit par quelque mauvais conſeil qui leur fut donné, ils s'aviſerent de cacher quelques armes dans leurs ſacs & dans leurs bagages : on le découvrit ; alors on leur reprocha d'avoir les premiers manqué aux articles de la capitulation, & on les tua preſque tous, avec leur commandant. Depuis ce tems-là *la foi de Granes* a paſſé en proverbe dans tout le payis, comme autrefois la foi Punique ou de Carthage.

Le départ du ſeigneur de Duras fut cauſe de la perte de Marmande, qui ſe rendit à Burie. S. Macaire, Bazas, & Villeneuve dans l'Agenois ſuivirent l'exemple de Marmande. Les Catholiques marcherent enſuite à Gironde, place ainſi appellée de la riviere de ce nom. C'étoit là où s'étoient retirés les reſtes de l'armée battuë. On y prit environ 60 arquebuſiers qui furent pendus aux pilliers de la halle, par les ordres de Montluc, qui avoit coûtume de dire que le ſupplice d'un ſeul homme intimidoit plus les ennemis, que la défaite de cent dans un combat.

De là on mena l'armée à Monſegur en Bazadois, où il y avoit environ 700 hommes de garniſon. La place qui eſt bien ſituée, avoit de bonnes murailles. On dreſſa la batterie du côté de la Tannerie : un foible mur qu'ils avoient élevé devant la porte, ayant été renverſé par le canon, l'on y fit entrer pluſieurs ſoldats l'un après l'autre : enfin Vinos, guidon de Bardachin, s'étant rendu maître de la tour dont on défendoit le château, on donna l'aſſaut à la place.

Ce coup étonna tellement la garniſon, qu'elle ne penſa qu'à prendre la fuite. Ils ſe ſauvoient de côté & d'autre, & ils ſe jettoient par-deſſus les murs ; mais en tombant ils étoient tués par les ſoldats de Burie, qui les attendoient au dehors. Ceux

qui se tinrent dans la place, ne pûrent obtenir de quartier, & tous furent passez au fil de l'épée le premier jour d'Août. On en compta plus de 600, & entr'autres le capitaine Heraud. Ce brave officier, qui les commandoit, & qui avoit servi dans la compagnie de Montluc dans les guerres du Piémont, fut pris. On eut beau s'interesser & prier pour lui; Montluc le fit pendre avec 20 autres qui avoient échappé au carnage.

Trois jours après on marcha vers Duras, qui n'ayant point de garnison se rendit à Burie. Madame de Duras, qui venoit de relever d'une couche, étoit sortie de la place, & étoit allée en Bearn, avec la reine de Navarre. On trouva 150 cuirasses dans le château, que Burie distribua à ses soldats. Alors Burie & Montluc se séparerent; celui-là s'en alla à Bordeaux, & celui-ci marcha vers Agen, après avoir pris trois gros canons qu'il embarqua pour remonter la riviere.

Les Protestans l'ayant sçu, députerent au sieur de Duras Silve de l'Escale, fils de Jule Cesar Scaliger, & frere du célébre Joseph Scaliger, (homme qu'on ne sçauroit assez loüer) pour lui demander les avis & les secours dont ils avoient besoin; Duras envoya visiter la place, pour sçavoir si on pouvoit la défendre, & pour encourager les habitans; le capitaine Truelle y arriva avec un détachement de soldats, qu'il amena dans des barques. Il les posta dans un fauxbourg à l'autre bord de la riviere, par où les troupes de Montluc ne cessoient de harceler la ville.

Le capitaine Bourg les ayant investis dans une Chapelle, ils ne purent s'en tirer qu'avec peine. Puis ayant mis le feu au fauxbourg, qui fut aussi-tôt éteint, ils reculerent, & laisserent là quelques-uns des leurs pour garder la Chapelle. Ceux-ci ayant trouvé du vin en abondance, s'enyvrerent, & négligerent de faire la sentinelle, comme s'ils n'avoient eu aucun ennemi à craindre. Bourg, qui n'étoit pas loin, ayant appris ce qui se passoit, vint sur le champ, dans le tems qu'on l'attendoit le moins: les ayant trouvez plongez dans l'yvresse & dans le sommeil, il en tua plus de 60, & les autres se précipiterent dans la riviere. Le lendemain, comme si la Fortune avoit voulu partager les bons succès, pareil nombre de Catholiques de l'armée de Montluc, trompés par un Sergent-major, vinrent à Lyrac à l'heure marquée, pour en prendre

CHARLE IX. 1562.

possession. La Truelle les surprit dans une embuscade qu'il leur avoit dressée, & tous furent égorgés.

Cependant les Protestans qui étoient maîtres d'Agen, effrayez de la perte de Monsegur, & voyant bien qu'ils n'étoient pas en état de la défendre, prirent la résolution de l'abandonner : ayant remis les clefs entre les mains des Consuls, ils partirent sur le soir au nombre de 600, avec leurs femmes & leurs enfans. Cette misérable troupe ayant marché toute la nuit & tout le jour suivant, se rendit enfin à [1] Tournon, où elle attendit Duras. Ce général venant de Tonins, mit garnison dans la Plume, en donna le commandement à Livran de Bordeaux, & joignit ces malheureux fugitifs à Tournon ; il y mit ensuite garnison, & donna le gouvernement de la place au capitaine de S. Vit.

Quand les Protestans eurent abandonné la ville d'Agen, le peuple exerça sa fureur sur le petit nombre de ceux qui y étoient restés. Burie & Montluc y accoururent aussi-tôt, & de là ils envoyerent à Monflanquin & à Villeneuve trois cornettes de cavalerie ; celle de Burie, celle de Charle de la Rochefoucault de Randan, qui étoit sous les ordres d'Argence, & celle de Jean d'Escars de la Vauguion, commandée par Carlus.

Comme ils apprirent que Bordet venoit de Saintonge avec 300 cavaliers, & trois compagnies d'infanterie, ils en donnerent avis à Burie ; lui demanderent 500 hommes de pied, & lui marquerent qu'avec ce renfort ils étoient disposés à aller audevant de Bordet, & à le combattre. Mais ce secours leur fut envoyé trop tard. Montluc en rejette la faute sur Burie, qui voulant y aller lui-même, empêcha les autres d'exécuter leur dessein.

Duras pendant ce tems-là étoit dans le Quercy. Il y prit le 15 d'Août Lauserte, place forte par sa situation & par ses murs, bâtie sur une éminence escarpée & inaccessible de tous côtez, si ce n'est par le bas, où est son entrée. Le baron de Brassac d'une des plus illustres maisons du payis, étoit dans la place avec quelques autres Gentilshommes. Encouragez & enorgueillis par leur présence, les habitans avoient outragé de

1 Cette place ne peut pas être Tournon, sur le Rhône. C'est quelqu'autre place de ce nom, moins connuë, dans l'Agenois ou le Quercy.

paroles les ſoldats de Duras, qui paſſoient. Les ſoldats irrités de cet affront, & ſe ſouvenant de la mort de Monlauſun, que leur trahiſon avoit fait périr, attaquerent la place, enfoncerent une fenêtre, entrerent par là dans la ville, & s'en rendirent les maîtres. Il y eut plus de 500 hommes tués, & entre les autres 170 Eccléſiaſtiques, qui s'y étoient retirés.

Ils marcherent enſuite vers S. Antonin en Roüergue, où Marchâtel accourut avec ſes troupes, après avoir abandonné Villemur. Peu de tems après Blanac, Boudon, & S. Vit abandonnerent Tournon, & vinrent à Mirebeau, à deux lieuës de Montauban, donner combat à Pariſols. S. Vit y fut tué. Pariſols ayant perdu 12 des ſiens, fut bleſſé, & mourut peu de jours après de ſa bleſſure.

Burie vint à Agen, & il y laiſſa la Lande, Chanoine de la cathedrale, pour y commander. Pour rétablir la paix & la tranquillité dans tout le payis d'entre le Lot & le Tarn, il réſolut de prendre d'abord la ville de la Plume, après laquelle il ne lui reſteroit plus que Montauban, & S. Antonin avec Lectoure de l'autre côté de la Garonne.

Dans le même-tems, arriverent au camp de Burie trois compagnies Eſpagnoles, commandées par Don Louis de Carbajac, en l'abſence de Don Juan ſon oncle, qui en amena dix autres dans la ſuite. Le roi d'Eſpagne avoit deſtiné pour cette expédition Jean Baptiſte de Caſtaldo Napolitain, qui s'étoit rendu célébre dans les guerres d'Allemagne & de Hongrie. Mais étant allé à Milan pour faire les préparatifs néceſſaires, & revenir de là en Eſpagne, il fut pris de la fiévre, & y mourut dans un age fort avancé; d'autant plus heureux, qu'il avoit été comblé de toute ſorte de biens & d'honneurs, & qu'il mourut dans le ſein de la proſperité, avec la plus brillante reputation: il n'éprouva aucun de ces revers de la fortune, qu'il auroit pû eſſuyer dans nos malheureuſes guerres civiles.

A l'arrivée de Burie, la garniſon de la Plume ſe retira avec les bourgeois dans le château qui étoit petit, mais avantageuſement ſitué, & fortifié d'un bon mur & d'un foſſé. On ne peut en approcher que par-devant, parce qu'il eſt bâti ſur un roc eſcarpé de toutes parts; mais ce devant même eſt fortifié d'un terre-plein aſſez large, & d'une forte muraille, munie encore en-dedans d'un foſſé. Burie fit dreſſer des batteries de

CHARLE IX. 1562.

ce côté-là ; le mur ſe trouvant renverſé après 300 coups de canon, on attacha les échelles. La garniſon étoit ferme ſur le foſſé, dans la diſpoſition de bien recevoir les ennemis. Mais pendant que les Gaſcons & les Eſpagnols donnoient l'aſſaut d'un côté, Montluc vint par la droite, fit faire à coups de canon une ouverture à un certain endroit qu'il avoit marqué, & fit entrer par là quelques ſoldats, pour attaquer les aſſiégés de ce côté là. Ceux-ci s'en étant apperçus, quitterent le foſſé & ſe retirerent dans un retranchement qui étoit en dedans ; d'où après un combat de plus de trois heures, ils chaſſerent les aſſaillans, & les précipiterent du haut de la brêche. Mais Charry & Clermont ayant ranimé leurs troupes, les ramenerent au combat, & forcerent enfin le retranchement. La garniſon, qui venoit de perdre Livran tué d'un éclat de canon, ſe partagea en deux, & deſcendit. Il falloit pour les atteindre que les ennemis montaſſent par des dégrez, & il y avoit une cour entr'eux & les aſſiégez : on mit le feu à la porte ; Charry paſſa au travers du feu avec ſa troupe, & fit deſcendre par les dégrés les femmes & les enfans, qu'il y trouva ; mais les Eſpagnols, qui diſoient que c'étoit des Lutheriens déguiſés en femmes, les tuerent inhumainement.

Enſuite on attaqua le fort, qui étoit à gauche ; on le prit, & on tua tous ceux qui s'y trouverent : les ſoldats irrités des légeres bleſſures que Charry & Clermont avoient reçûës, ne firent quartier à perſonne. Il reſtoit à la droite une grande tour très-difficile à prendre : mais n'ayant pas de vivres (car le magaſin étoit dans l'autre fort, qui venoit d'être pris) elle ſe rendit auſſi-tôt. On promit aux aſſiégés la vie ſauve ; mais on leur manqua de parole : les Eſpagnols pleins de la même fureur, qu'ils avoient exercée ſur les femmes & les enfans, les tuerent tous ; enſorte que de 300 perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui s'étoient retirées dans le château de la Plume, il n'y en eut que trois qui ſe ſauverent.

Duras uſa auſſi-tôt de repreſailles dans la priſe de Caylus, place ſituée en Roüergue, appartenant à la maiſon de Levy. Ayant pris la place & le château, ſix vingts Prêtres y furent maſſacrés avec toute la barbarie, que la haine de religion inſpiroit aux deux partis.

De Puch & les freres Savignan, que Duras avoit envoyés à

Bourg,

Bourg, comme nous l'avons dit, étant venus joindre le comte de la Rochefoucault en Saintonge, retournerent aussi-tôt vers Duras; ils lui amenoient Bordet lieutenant de la Rochefoucault avec 60 gendarmes, 200 mousquetaires à cheval, & deux compagnies d'infanterie; & ils lui apportoient l'ordre de se mettre incessamment en chemin, & d'aller trouver le prince de Condé à Orleans.

Bordet ayant reçu le serment de fidélité de la ville de Pons, vint à S. Satier. Les habitans faisant difficulté de se rendre, il les força, & le soldat assouvit sa rage sur douze Prêtres, qui furent égorgés. La ville de Linde en Perigord, ayant eu la même témérité, reçut la même punition. Bordet vint de là faire une tentative sur Sarlat, qui ne réüssit point. Il y perdit deux Gentilshommes, & il se retira bien mortifié d'un si mauvais succès. Il pilla en passant les Eglises de Notre Dame de Roquemadour, & de S. Antoine de Marcolles, où il y avoit toûjours un très-grand concours de peuple. Enfin il arriva à Gourdon en Quercy le 2 de Septembre, & il s'y joignit à Duras & à Marchâtel. Ils convinrent ensemble qu'ils iroient au premier jour en Saintonge, & que de là ils se mettroient en chemin pour aller à Orleans. Mais Bordet irrité de l'affront qu'il avoit reçu, & de la perte qu'il avoit faite devant Sarlat, obtint qu'on feroit venir du canon de Montauban. On le lui accorda d'autant plus aisément, que cette place ne leur paroissoit pas assés forte pour soûtenir un siége, & par conséquent pour y laisser des canons, lorsqu'ils sortiroient de la Province. Ils partirent donc tous ensemble le 6 de Septembre, & vinrent à Caussade, où après avoir fait faire quelques exécutions, & jetté dans Realville, qui étoit entre leur armée, & celle de Burie, un secours de quatre enseignes d'arquebusiers à cheval, & de deux compagnies d'infanterie, ils marcherent vers Montauban, & laisserent le soin de l'armée, qui devoit suivre, à la Rochefoucault, à Chaumont, à S. Ermine, & à Pierre-Longue.

Burie, qui craignoit pour Cahors, y avoit envoyé S. Orens, pour encourager les bourgeois, qui pensoient déjà à l'abandonner, & il partit pour Moissac, avec deux coulevrines & quatre pieces de campagne, qu'il avoit amenées de Bordeaux. Ayant laissé à Moissac trois des plus gros canons, il marcha

CHARLE IX. 1562.

vers Cauſſade, & vint à Pecornet. Ayant deſtiné Mirebeau, que Duras venoit d'abandonner, pour y loger Montluc, les chefs des Catholiques délibererent s'ils attaqueroient Cauſſade ; & parce qu'on y trouva trop de riſque, on réſolut de n'en rien faire. Montluc, qui étoit toûjours d'avis de combattre & d'attaquer, n'ayant pû obtenir ce qu'il deſiroit, obtint au moins qu'on conduiroit l'armée dans la plaine en ordre de bataille, pour examiner de plus près, & reconnoître les forces des ennemis, & pour faire voir à ſes troupes de quelle maniere elles ſe mettroient en bataille, pour combattre, ſi l'occaſion ſe préſentoit. Mais Burie, qui connoiſſoit le génie de Montluc, craignant que ſa feinte ne dégénerât enfin en une bataille ſérieuſe, changea de ſentiment, & empêcha ſes troupes de deſcendre dans la plaine.

Montluc ne laiſſa pas de s'avancer avec quelques amis qu'il avoit amenés avec lui, malgré la défenſe de Burie : il vint ſur le bord d'un ruiſſeau, qui le ſéparoit des ennemis, & il y eut quelques légeres eſcarmouches. Les Proteſtans ont écrit que Burie voulant donner bataille, Montluc s'y étoit oppoſé. Il eſt néanmoins bien plus vraiſemblable que Montluc naturellement belliqueux & feroce, enflé du ſuccès qu'il avoit eu à Targon, & d'ailleurs animé par la haine mortelle qu'il avoit pour les Proteſtans, avoit été d'avis de donner bataille ; & qu'aucontraire Burie, déjà vieux, d'ailleurs prudent & naturellement bien moins vif, n'avoit pas été du ſentiment de Montluc, ne voulant pas riſquer, ni expoſer au ſort d'un ſeul combat les interêts d'une Province entiere, qui étoit confiée à ſes ſoins.

L'armée de Duras, quittant ce payis-là, courut un grand danger au paſſage de la riviere de Laveron. Montluc qui la ſuivoit avec 200 cavaliers, l'ayant atteinte dans un bois nommé le Ramier, peu éloigné de Montauban, donna ſur l'arriere-garde, & en tua quelques-uns. Dans ce même-tems Colombiers, conduit par l'évêque de Montauban, avec 80 cavaliers, ſurprit Negrepelliſſe & la pilla. Ceux de Montauban qui y furent envoyez, ne purent lui donner aucun ſecours, & ils furent eux-mêmes bien maltraités à leur retour.

Marchâtel & Duras étant arrivés à Montauban avec 22 enſeignes d'infanterie, & 18 cornettes de cavalerie, qui faiſoient

8000 hommes, & voulant enlever toute l'artillerie, qui étoit dans la ville, il y eut une espece de soûlevement parmi les habitans: quoique foibles & hors d'état de rien empêcher, ils obtinrent cependant que les chefs Protestans ne les abandonneroient point, qu'ils n'eussent reduit en leur puissance Piquecos, Parisole & Monbeton, qu'ils appelloient trois cavernes de voleurs. Ils commencerent par Monbeton, où Bazourdan commandoit, mais ils furent vivement repoussés.

Le lendemain 14 de Septembre, Burie vint pour la seconde fois se camper devant Montauban dans le fauxbourg au-delà du Tarn, avec neuf compagnies de cavalerie, 29 enseignes d'infanterie, trois d'Espagnols, cinq gros canons, trois coulevrines, & cinq moyennes pieces. L'attaque de ce jour-là fut vive, & la perte égale des deux côtez. Le jour suivant, on ne combattit pas avec moins de vigueur de part & d'autre; & 80 Espagnols, qui mirent le feu à des moulins, furent tous tués dans une sortie que fit la garnison. Pierre-Longue & la Vernade, mirent ensuite leurs troupes en bataille, mais en vain; car Montluc n'accepta point le combat, & enfin le siége fut levé le 17 de Septembre. Burie perdit environ 500 hommes, & la garnison n'en perdit pas plus de 30.

Les chefs de l'armée Protestante délibererent encore s'ils abandonneroient la ville; & enfin Bordet en tira deux compagnies & deux canons, ne laissant dans la ville que Laborie. C'est ce qui donna lieu à Burie de recommencer le siége. Duras arriva à Marcuës, château de l'évêque de Cahors. Ce Prélat y fut pris; & comme on le soupçonnoit d'être l'auteur du massacre de Cahors, il eut bien de la peine à sauver sa vie, qu'il racheta pour une somme de 2000 écus d'or, & par le crédit d'un homme de condition, qui avoit épousé sa bâtarde.

Agen s'étant rendu, il ne restoit plus que Lectoure, dont la garnison ravageoit tout le payis par les courses continuelles qu'elle faisoit: ce qui causoit beaucoup de chagrin à Montluc, qui craignoit pour Stillac & le Sampoy, deux places voisines. Cette garnison avoit déjà surpris la Sauvetat de Gaure, & le Larromien, où ils avoient massacré tout ce qui s'y étoit trouvé de Prêtres. Ils se rendirent encore maîtres de Taraube le 8 de Septembre, après un combat meurtrier, dans lequel il y

CHARLE IX. 1562.

eut 40 hommes de la garnison tués, & le Seigneur du château fut fait prisonnier.

Montluc, à la priere des habitans d'Auch, de Condom, & de Florence, y envoya Pierre de Montluc son fils, avec le comte de Candale, Caucon, Monferrand, Guitinieres, & Perron, qui menoit avec lui la compagnie du baron de Pourdeac, commandée par la Roque Jourdan en l'absence de son capitaine, qui étoit encore retenu au lit par la blessure qu'il avoit reçûë devant Lectoure. Dès que Pierre de Montluc fut arrivé à Florence, ayant appris que Bugoles, neveu d'Ossun, qui commandoit dans Lectoure, en étoit sorti avec 300 hommes de la garnison, pour aller recevoir au village d'Aigueteinte Jean de Memes qui venoit de Bearn avec un secours de 500 hommes; il donna ordre à Baretnau de se poster avec sa compagnie sur la route entre Lectoure & Taraube, & il partit aussi-tôt lui-même, pour y aller. Bugoles, qui apprit le dessein du fils de Montluc, lorsqu'il étoit déjà en chemin; voyant bien qu'il ne pouvoit pas joindre de Memes, voulut rentrer dans Lectoure. Mais il en trouva le chemin fermé; & il fut contraint de retourner en diligence à Taraube.

Pierre de Montluc l'y assiégea aussi-tôt; & en même-tems il pressa son pere de venir incessamment avec du canon; lui mandant que la garnison de Lectoure, se trouvoit enfermée dans un lieu sans défense, & dépourvû de tout; que les freres Bugoles y étoient enfermez, & que si on pouvoit les prendre, on n'auroit pas de peine à s'emparer de Lectoure, qui se trouvoit sans garnison.

Tandis que Montluc, après en avoir obtenu la permission de Burie, accouroit au secours de son fils avec Clermont, d'Ortobie & Fredeville, qui menoient avec eux trois canons, Bugoles, faute de vivres, avoit déjà été contraint de se rendre le 21 de Septembre, à condition que tous ses gens auroient la vie sauve. On leur ôta leurs armes; on les dépoüilla de tout; & on les mit dans une Abbaye, d'où ils n'oserent sortir, dans la crainte d'être tués par les payisans. De Memes qui s'étoit avancé jusqu'à la riviere de Bayse, pour y attendre Bugoles, ayant sçu ce qui étoit arrivé, se retira à Roquebrune, où il fut assiégé par Goa, par quelques Gentilshommes,

& par des payisans. Il en fut quitte pour perdre quelques-uns de ses gens, & il s'en retourna en Bearn, d'où il étoit venu.

CHARLE IX. 1562.

Ces heureux succès encouragerent Montluc à mener ses troupes devant Lectoure. Lorsque Bugoles eut été pris, Brimont, qui n'étoit pas encore bien guéri d'une blessure qu'il avoit reçûë devant Taraube, se chargea du commandement de la place, n'ayant en tout que 100 personnes portant les armes.

L'armée de Montluc étoit composée de six enseignes d'infanterie, de trois compagnies Espagnoles, de plusieurs cornettes de cavalerie, & d'une multitude infinie de paysans, qui y accouroient de toutes parts. Il y avoit trois pieces de campagne & trois gros canons qu'Ortobie y avoit fait conduire depuis quelques jours. Le 26 de Septembre on dressa les batteries sur une colline, qui est vis-à-vis d'une fontaine, pour laquelle les peuples ont depuis très-long-tems une grande vénération. Le mur se trouvant ouvert après 300 coups de canon, Montluc le fils, Clermont, Pourdeac, & une Noblesse choisie monterent à l'assaut par la brêche. En même-tems Montluc le pere faisoit escalader un fort qui étoit à côté de la brêche, afin que ceux qui y montoient ne fussent pas incommodés du feu que faisoient ceux qui étoient dans ce fort.

Après s'être rendus maîtres de la brêche, il restoit une tranchée, que la garnison avoit faite en-dedans derriere le terre-plain, & dans laquelle ils avoient préparé une traînée de poudre, pour faire sauter ceux qui voudroient passer par-dessus. La chose réüssit comme ils l'avoient esperé; car ayant mis le feu à la poudre, une partie furent brûlés; & les autres craignant le danger abandonnerent la brêche. Il y en eut là un grand nombre de tués, & entr'autres le capitaine de la Roque, dont Montluc a fait un très-grand éloge.

Le lendemain, pendant qu'on déliberoit si on changeroit de batterie; d'Ortobie qui continuoit celle du jour précedent, fut blessé à la cuisse d'un coup de fauconneau, dont il mourut deux jours après. Rien ne toucha plus vivement Montluc, que cette mort après celle de la Roque. On commença néanmoins à capituler; mais tandis qu'on donnoit des ôtages de part & d'autre, la garnison, par imprudence ou par trahison, tira quelques coups d'arquebuses sur les troupes de Montluc. Brimont

Horrible massacre des Protestans à Taraube.

CHARLE IX. 1562.

protesta qu'il n'avoit aucune part à cette perfidie ; & ayant fait saisir un de ceux qui avoient tiré, il le fit aussi-tôt pendre aux creneaux de la muraille, sous les yeux de Montluc. Lorsque les ôtages entroient dans la ville, on tira encore quelques coups, dont quelques-uns des gens de Montluc furent tués, & entr'autres un gentilhomme nommé Castels. Montluc irrité, & croyant qu'on le faisoit exprès, pour le tuer lui-même s'il approchoit, donna ordre à Verduzan guidon de sa compagnie, qui avoit été choisi pour ôtage, & qui avoit couru risque de sa vie, d'aller à Taraube, & d'y faire massacrer, en punition de cette perfidie, tous ceux à qui son fils avoit promis la vie sauve. Cet ordre fut executé avec autant d'exactitude que de barbarie. On tira, les uns après les autres, ces misérables du monastere où on les avoit mis ; on les lia quatre à quatre, & on les tua à coups d'épée, de poignard, ou de pique ; le soldat ajoûtant les outrages à la cruauté, leur mettoit auparavant le feu aux parties naturelles. Après cet horrible carnage, on les jettoit tous dans un puits profond.

On compta dans ce massacre 225 personnes. Le soldat en conserva 40, dont il esperoit quelque rançon. Mais on en tua encore six, & deux furent pendus. Les freres Bugoles, avec deux autres furent amenés au camp ; & ces deux furent aussitôt pendus au premier arbre qui se trouva. La considération que Montluc avoit pour l'oncle des Bugoles, les empêcha d'avoir le même sort ; & enfin il leur donna la vie. C'est ce qui fit croire que les Bugoles, qui n'avoient pas embrassé la doctrine des Protestans, avoient fait secrettement leurs conventions avec Montluc. Des gens soupçonneux, & qui donnent des interpretations malignes à tout, ont écrit que toutes les fausses démarches des Bugoles avoient été faites à dessein ; que c'est pour cela qu'ils avoient ôté la garnison de Lectoure, sous prétexte d'aller au-devant de Memes ; que pouvant se retirer à Lectoure, ils s'étoient arrêtez à Taraube ; qu'ils avoient mis leurs compagnons dans un danger évident, & qu'en les exposant à la boucherie, ils avoient livré la ville de Lectoure à ses ennemis. Montluc écrit au contraire, qu'il avoit d'abord formé le dessein de traiter les Bugoles comme les autres, & de les faire pendre aux yeux de Lectoure, pour intimider les assiégés ; mais que la considération dont nous avons parlé, lui avoit fait changer de sentiment.

Enfin Brimont qui ne ſçavoit rien de ce qui s'étoit paſſé à Taraube, preſſé par les inſtantes prieres des habitans de Lectoure, & par les lettres de la reine de Navarre, qui appréhendoit que cette ville ne fût reduite en cendre, recommença les conférences pour une capitulation; & le ſecond jour d'Octobre il arrêta avec Pierre de Montluc ces articles: Que lui & les ſiens ſortiroient de la ville enſeignes déployées, tambour battant, avec leurs bagages, & qu'ils ſeroient conduits ſains & ſaufs juſque ſur la frontiere du Bearn: Qu'on oublieroit tout le paſſé; & que ce ne ſeroit point un ſujet pour inquiéter ou moleſter les habitans: Qu'il ſeroit permis aux Proteſtans de vivre dans leur particulier en pleine liberté de conſcience, & de faire dans leurs maiſons l'exercice de leur Religion: Et que tous ceux qui étoient détenus à Taraube & à Florence, ſeroient remis en liberté ſans rançon. On voit par ce dernier article, que Brimont ignoroit ce qui étoit arrivé à Taraube.

Toutes ces conditions furent obſervées par Montluc avec une fidélité & une religion qui ſurprirent. C'eſt apparemment qu'il étoit appaiſé, & que ſa haine contre les Proteſtans étoit ſatisfaite par l'horrible maſſacre de Taraube. Quelques-uns même admirerent la juſtice & l'équité des articles. D'autres crurent que ce n'étoit ni équité ni bonne foi du côté de Montluc, mais un motif d'amour propre & de vanité, craignant, s'il tardoit plus long-tems à accorder les articles de la capitulation, que Burie ne vînt dans le camp, & ne lui enlevât par ſa préſence la gloire d'avoir forcé Lectoure à ſe rendre. Montluc écrit que Burie lui avoit mandé, que ſi Lectoure n'étoit pas pris en deux jours, il en levât le ſiége, & vînt promptement le trouver; parce que 400 Eſpagnols s'étant ſoûlevés, comme il leur arrive très-ſouvent, avoient quitté leurs enſeignes, & s'étoient retirés dans leur payis; & qu'ainſi il ſe trouvoit inferieur en nombre à Duras.

Montluc leur avoit envoyé peu de tems auparavant François de Durfort de Bajaumont, & leur avoit mandé qu'étant ſur le point de donner l'aſſaut à Lectoure, qui étoit la plus forte place de la Guyenne, il ne vouloit pas faire cette entrepriſe ſans eux, afin qu'ils euſſent part à la gloire qui en reviendroit. Cette politeſſe faite à des gens avides de gloire,

CHARLE IX. 1562.

obtint ce que Montluc lui-même n'avoit pû gagner par ses instantes prieres. Ils changerent de sentiment, & ils résolurent de venir au siége de Lectoure ; mais ils ne pûrent y arriver assés tôt, la place étant déjà renduë. Montluc dans la suite reconcilia les troupes Espagnoles avec leurs chefs.

Cependant on envoya de l'armée S. Orens à Cahors, pour encourager les habitans, que l'arrivée de Duras avoient consternés, & pour commander dans la ville. En même-tems Pierre de Montluc prit, ou de force, ou par ruse, Caumont sur la Garonne, un des plus forts châteaux du payis, où une grande quantité de noblesse, & sur-tout de femmes de condition, s'étoit retirée. On pilla toutes les maisons, & on n'épargna que les meubles du sieur de Caumont, quoiqu'il ne fut pas des amis de Montluc le pere. Montluc parle de la prise de Caumont avant celle de Taraube & de Lectoure. Je crois que c'est un défaut de memoire, tel qu'on en trouve plusieurs dans ses commentaires.

Suite de la guerre en Normandie.

L'armée du Roi étant décampée de devant Bourges, après avoir envoyé le maréchal de S. André, pour s'opposer au passage d'Andelot, qui venoit avec des troupes auxiliaires d'Allemagne, marcha le 11 de Septembre à grandes journées vers la Normandie, où Villebon assiégeoit Tancarville : mais les secours, que cette place reçut du Havre & de Roüen, l'obligerent de lever le siége. Une galere qui portoit à Roüen du secours, fut attaquée à Caudebec, où elle fit beaucoup de mal & en souffrit aussi. A son retour, elle attaqua Quillebœuf, qui forme à l'embouchure de la Seine une espece de bassin, en forme d'anse, où il faut nécessairement que les vaisseaux moüillent l'ancre : elle y fit un grand carnage ; plusieurs furent tués, & elle y prit 45 canons de toute espece, la plûpart de fer ; elle enleva deux bâtimens armés, & un autre bâtiment appellé Rambergue ; & elle en brûla un second de même espece. Au reste la valeur du capitaine Consolans parut avec éclat en cette occasion.

Après le départ de Morvilliers, la garnison d Roüen s'empara du château de Villers [1] près de Barentin ; es bourgeois publierent un manifeste, pour justifier leur coduite contre

[1] Ce château, qui est à trois lieuës de Roüen, bâti sur un monticule escarpé de tous côtez, étoit alors fort par sa situation.

l'Arrêt

l'Arrêt du Parlement de Normandie, qui étoit alors à Louviers; & ils y joignirent leur acte d'appel. Ils avoient aussi fait une suspension d'armes pour quinze jours avec le duc d'Aumale. Pendant ce tems-là ils avoient reçu 120 hommes de Dieppe, & du Havre douze canons, avec de la poudre & des bales.

CHARLE IX. 1562.

Briquemault étoit déjà venu dans la ville, & avoit fait la revûë des troupes, & sembloit faire les fonctions de Gouverneur. Montgommery, que le prince de Condé avoit destiné à cet emploi, en parut d'abord fâché, & peu s'en fallut que son mécontentement ne le portât à avoir une querelle avec Briquemault. Mais enfin celui-ci, ayant été envoyé en Angleterre, pour hâter les secours qui en devoient venir, sortit de Roüen, & Montgommery y entra le 17 de Septembre avec 300 cavaliers.

A peine fût-il arrivé, qu'il fit faire de nouvelles fortifications sur le Mont de Sainte Catherine; & particulierement un Fort nouveau qu'il fit élever au-dessous, à la Chapelle de S. Michel, & qu'il nomma *le Fort de Montgommery*. Ensuite il fit plusieurs sorties pour piller les lieux circonvoisins, & entr'autres Clere, & le Moustier de Limezy, en haine du Seigneur du lieu. Il fit abbattre les moulins de Darnetal, & brûler les villages de Blainville, & Ménil Liourd, après avoir auparavant fait apporter à la ville tout ce qu'il y avoit de vivres & de munitions.

Traité du prince de Condé avec la reine d'Angleterre.

Alors se fit le traité avec la reine d'Angleterre à Hamptoncourt, à ces conditions: Que la Reine feroit transporter en France 6000 hommes; dont 3000 seroient mis dans le Havre, pour le garder au nom du roi de France, & pour en faire un asile assûré, où les fidéles sujets du roi TrèsChrétien, bannis & chassez de leurs payis pour cause de Religion, pourroient se retirer; que les trois autres milles seroient employez pour la garde & la défense de Roüen & de Dieppe, sous les ordres des Gouverneurs, des Magistrats, & autres ministres du Roi, sans aucunement attenter ou déroger à leur puissance & autorité; & cela tant que lesdites troupes Angloises seroient en France: Que la reine d'Angleterre prêteroit au prince de Condé 140 mille écus d'or, pour les frais de la guerre: Que le Prince de son côté cederoit à la Reine le Havre, afin que les Anglois pûssent librement y débarquer, & s'y retirer;

& que ces troupes seroient reçûës comme troupes amies à Roüen & à Dieppe. On ajoûta à ces conditions la clause ordinaire, *sans que ce present traité puisse préjudicier au droit de la reine d'Angleterre sur Calais.*

Le traité étant signé, aussi-tôt la reine Elizabeth fit partir de Portsmouth une partie des troupes auxiliaires commandées par Poining; & Beauvoir les reçut très-bien au Havre. Une autre partie sous les ordres de Dormezay, ayant été long-tems au port de la Rye, pour attendre le vent favorable, aborda à Dieppe, où Deffors & Briquemault les reçurent avec toutes les marques d'honneur usitées en pareille occasion. Enfin le comte de Warwick y amena le reste qulque tems après.

Le même jour que le traité fut signé (le 20 de Septembre) la reine d'Angleterre publia une Déclaration adressée aux Anglois & aux François, par laquelle, afin qu'on ne donnât pas à ses actions des intentions contraires à celles qu'elle avoit eûës, elle exposoit les véritables motifs, qui l'avoient portée à accorder ces troupes auxiliaires; « pour délivrer, disoit-elle, » une province voisine de l'Angleterre, de l'oppression qu'elle » souffroit, sous un Roi mineur, incapable de gouverner par » lui-même, & sous la regence d'une Reine mere du Roi, que » la faction des Guises tenoit en captivité : pour faire en faveur » de la France ce qu'elle avoit depuis peu fait en faveur de » l'Ecosse: pour conserver & maintenir les François & leur » Roi dans toutes leurs libertés & prérogatives; pour donner » au Roi de France des marques de son amitié, & accorder » du secours à ses fideles sujets, qui souffroient persécution » pour la sainte doctrine qu'ils avoient embrassée. »

Elisabeth exposa les mêmes raisons dans un memoire plus long, qui parut sans nom, dans lequel cette Princesse rappelloit la memoire de tout ce qui s'étoit passé. Paul de Foix, homme d'une très-grande distinction, aussi recommandable par son esprit, sa probité, & son sçavoir, que par son illustre naissance, & qui faisoit auprès d'Elisabeth les fonctions d'Ambassadeur de France, pressa la Reine au nom du Roi son maître, de lui livrer, comme traîtres à leur patrie, rebelles & criminels de leze-majesté, le Vidame de Chartres, Robert de la Haye, & les autres qu'il sçavoit avoir signé le traité; prétendant qu'Elisabeth y étoit obligée par le traité de paix & d'amitié fait

depuis peu entre le roi de France & elle. Mais la Reine ne se contentant pas de le refuser, écrivit au Roi pour se justifier & pour rejetter la cause des troubles sur l'esprit broüillon des Guises, qui avoient déjà par leur ambition précipité son pere & son frere, Henri II & François II, dans l'abîme des divisions & des guerres civiles.

Siége de Roüen.

Enfin toutes les troupes du Roi étant réünies, il se trouva 16000 hommes de pied & 2000 de cavalerie, sans compter les Allemans. Montgommery, outre les Anglois, & les habitans de la ville, avoit dans Roüen 800 vieux soldats. L'armée étant campée, on envoya le 28 de Septembre un Hérault d'armes dans la ville, pour la sommer au nom du Roi, qui étoit dans le camp avec la Reine sa mere, de se rendre.

Le lendemain on attaqua le fort de sainte Catherine, mais avec perte pour l'armée du Roi. Le jour suivant qui étoit le dernier de Septembre, il y eut une attaque au fauxbourg S. Hilaire, & après un combat très-vif, les Allemans en furent repoussés. Le lendemain la garnison de sainte Catherine fit une sortie, qui causa une grande perte à l'armée royale ; le lieutenant général qui commandoit l'infanterie, y fut tué. Le même jour Rouvray & René de Provanes Valfenieres, qui avoient été emprisonnez comme suspects, & depuis declarez innocens, arriverent de Dieppe avec 50 cavaliers, & entrerent dans la ville. Les infirmes & ceux qui n'avoient pas de quoi se nourrir, en furent chassés ; & on garda tous les autres, même ceux qui étoient suspects, pour être employez aux travaux.

Pendant trois jours entiers, on battit le fort de Montgommery de plus de 600 coups de canon. On crut avoir bouché le passage, & empêché que les vivres & les munitions ne vinssent du Havre à Roüen, en mettant au travers de la riviere de grands batteaux pleins de sable & de pierres, & attachés les uns aux autres par des cordes & des chaînes tenduës d'un côté de la riviere à l'autre, vis-à-vis de Caudebec. Cependant la galere qui portoit la femme & les enfans de Montgommery, un grand convoi, douze gros canons, & d'autres armes, prenant le tems de la marée, surmonta tous ces obstacles, & arriva heureusement à Roüen, après avoir essuyé un long combat à la Boüille.

CHARLE IX. 1562.

Six cens coups de canon firent peu de dommage aux assiégés. On surprit des gens envoyés à Roüen, pour leur apprendre que les Anglois étoient arrivés au Havre; que d'Andelot étoit en chemin avec les troupes auxiliaires d'Allemagne, & que le prince de Condé viendroit aussi-tôt avec lui pour faire lever le siége. Un gentilhomme Gascon, qui étoit de ce nombre, envoyé par le Prince, eut la tête coupée. Enfin 80, tant Anglois qu'Ecossois, qui entrerent dans la ville, apprirent aux assiégez l'arrivée des troupes Angloises. Le connêtable de Montmorenci, & le duc de Guise, persuadés qu'il étoit important de hâter le siége, donnerent le 6 d'Octobre un assaut général au Fort de sainte Catherine, dans le tems que la plus grande partie, de la garnison fatiguée par les sorties presque continuelles qu'elle avoit faites, s'étoit retirée dans la ville pour y prendre un peu de repos. On fit cette entreprise, sur un signal que donna le capitaine Louis, qui étoit dans le fort, & qui fut tué par un de ses gens, dès le commencement de l'attaque. On emporta d'abord le Fort de dessus, & ensuite celui de dessous. Confolans, la Bouverie, & Revelles, excellens officiers, y furent tués, & 300 des habitans qui accouroient au secours, furent coupés & défaits; les uns furent tués, les autres furent contraints de rentrer dans la ville. Quelques soldats de l'armée royale, dans l'espérance de prendre la ville d'emblée, se mêlerent imprudemment avec ces bourgeois, & périrent malheureusement.

Ces deux Forts étant pris, on dressa au-dessous, sur la croupe de la montagne une batterie de canon vers le mont appellé de Jerico, dans le fauxbourg Saint Hilaire; & une autre sur le sommet d'une colline, qui est au-dessous des fourches de Bihorel. Ainsi l'armée du Roi, qui étoit bien retranchée, battoit la ville de front, & par les côtez. La porte de Martinville fut bien-tôt ébranlée, mais on la répara dans le moment. Le 9 d'Octobre cinq cens Anglois conduits par le capitaine Grey, ayant forcé l'estacade de Caudebec, entrerent dans Roüen; mais un vaisseau qui étoit chargé de vivres, fut coulé à fonds, & deux autres bâtimens furent obligez de se retirer par-delà Tancarville. La tour du Colombier fut percée de coups; mais elle fut reparée la nuit suivante.

Le 13 d'Octobre on donna un assaut, qui dura depuis dix heures du matin, jusqu'à sept heures du soir. Les Anglois & les Ecossois le soûtinrent avec une bravoure admirable; les femmes même, pour animer les hommes, marchoient sans craindre la mort, au milieu du fer & du feu, & rendoient avec une intrepidité surprenante tous les services, qu'on pouvoit à peine attendre de leur sexe.

Le lendemain, le Protonotaire de Vely ayant été envoyé dans la ville de la part du Roi, pour la presser de se rendre, on remit à lui faire réponse au soir. Pendant ce tems-là, quoique la brêche ne fût pas encore assés grande, on donna un assaut encore plus vigoureux que celui du jour précedent, pendant six heures. Il y avoit déjà sur les creneaux de la muraille trois enseignes de l'armée du Roi arborées à la vûë de tout le monde, lorsque les assiégeans furent repoussés. On s'empara néanmoins du haut de la porte de S. Hilaire, d'où l'on découvroit les ruës des Célestins & de sainte Claire qui étoient au-dessous. L'armée royale perdit ce jour-là plus de 600 hommes & la ville ne perdit pas moins de monde, tués ou blessés, entre lesquels il se trouva plus de femmes, que d'hommes.

Evenement remarquable par rapport à Fr. de Civile.

Il y eut dans cet assaut un évenement remarquable. François de Civile gentilhomme du voisinage, à la fleur de son âge, d'une santé vigoureuse & très-brave, étoit avec sa compagnie parmi ceux qui défendoient la ville, entre la porte de S. Hilaire, & les fourches de Bihorel. Ayant reçu une bale, qui étoit entrée par la jouë droite, & avoit pénétré jusqu'au coû, il tomba du rempart. Aussi-tôt les travailleurs, qui tiroient une tranchée un peu au-dessous, le croyant mort, le dépoüillerent, avec un autre aussi qui étoit à demi mort, & l'enterrerent; mais ils jetterent peu de terre sur son corps: il étoit alors midi. Sur le soir, le combat étant fini, le valet de Civile, qui attendoit son maître avec son cheval de bataille, demanda s'il étoit vrai qu'il eut été tué. Montgommery répondit qu'il étoit mort, & qu'il l'avoit lui-même fait enterrer. Le valet demanda en grace qu'on lui montrât le lieu où il avoit été mis en terre, pour enlever son corps, & le porter à sa famille. Montgommery lui donna Jean de Clere lieutenant de ses gardes, pour l'y conduire. Y étant arrivés l'un & l'autre, le valet remua la terre, & ne trouva que des cadavres difformes & défigurés

CHARLE IX. 1562.

par leur ſang, & par les bleſſures qu'ils avoient reçûës au viſage; ne les ayant pû reconnoître, quoiqu'il les eut étendus ſur un pré pour les mieux voir; il les remit dans la foſſe, & deſeſperant de trouver ſon maître, il les récouvrit de terre; mais de maniere que la main de l'un d'eux demeura découverte. Ayant l'un & l'autre marché quelques pas, & ayant regardé derriere eux, ils apperçurent cette main; & craignant que les chiens à cette vûë, ne pénétraſſent juſqu'au cadavre pour le manger, ils voulurent par une eſpece d'humanité prévenir cet accident, & retournerent ſur leurs pas pour enterrer la main. Pendant que le Lieutenant & le valet s'employoient à cet office de charité, le diamant que Civile portoit à ſon doigt, brilla à la faveur de la Lune: à cette marque le valet reconnut ſon maître, qu'il n'avoit pû reconnoître à ſon viſage. Ayant approché ſa bouche de celle de Civile, il s'apperçut qu'il reſpiroit, & qu'il n'avoit pas encore perdu toute ſa chaleur. Auſſi-tôt il le mit ſur le cheval qu'il avoit amené, & il le porta au monaſtere de ſainte Claire, où l'on avoit établi l'Hôpital pour les bleſſés. Mais les Chirurgiens ne voulant pas s'amuſer à panſer un homme qu'ils regardoient comme mort, s'excuſerent ſur l'inutilité des remedes, & ſur le grand nombre de malades, dont ils étoient accablés: alors le valet prit le parti de le porter à ſon auberge, où Civile languit quatre jours ſans boire ni manger. Enfin Guillaume Guerente, & le Gros Medecins ayant été appellez, ils lui deſſerrerent les dents, que la convulſion tenoit fermées; & ils lui firent avaler du boüillon. Ils laverent enſuite ſa playe, & lui donnerent tous les remedes, dont il avoit beſoin. Ses forces revinrent peu à peu; ſes yeux s'ouvrirent; il parut entendre le bruit qu'on faiſoit autour de lui: & enfin celui qu'on avoit cru mort, commença à parler. Après la priſe de la ville, des gens qui étoient depuis long-tems ennemis de ſon frere, vinrent à cette auberge, & ne l'ayant pas trouvé, ils déchargerent leur fureur ſur ce malheureux: l'ayant tiré de ſon lit, ils le firent jetter par les fenêtres de ſa chambre dans une cour qui étoit au bas. Dieu le ſecourut une ſeconde fois. Il ſe trouva heureuſement dans la cour un tas de fumier, ſur lequel il tomba. Il reſta encore trois jours, abandonné de tout le monde, ſans boire & ſans manger, juſqu'à ce que du Croiſſet ſon parent le fit enlever la nuit

secrettement par des soldats, & transporter dans une maison de campagne, où il fut pansé à loisir; il recouvra, après tant d'especes de morts, une santé si parfaite, qu'il vit encore aujourd'hui que j'écris ceci, quarante ans après tous ces accidens.

CHARLE IX. 1562.

Le lendemain le roi de Navarre, qui malgré les remontrances de ses gens, faisoit tout ce qu'on pouvoit attendre de ceux qui étoient beaucoup au-dessous de lui, fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse, tandis qu'il s'occupoit à tirer l'eau de la tranchée. Le duc de Guise, qui étoit proche, accourut aussi-tôt pour lui rendre ses services. Il aida ses gentilshommes à le mettre sur une planche, dont les travailleurs se servoient pour emporter les morts & les blessés. La vive douleur qu'il ressentoit, obligea plusieurs fois ses porteurs à s'arrêter, & ils eurent bien de la peine à l'emporter jusque dans la maison du Rheingrave. La reine mere y vint aussi-tôt. Le prince de la Roche-sur-Yon & le Connêtable accoururent aussi, pour lui rendre leurs devoirs, & lui faire offre de leurs services. On fit une incision dans la playe; & quoiqu'on y employât l'espatule, on ne trouva point la bale. On le mit dans une litiere, & on le transporta dans son logis à Darnetal.

Le roi de Navarre est blessé.

Le jour suivant, un Hérault somma encore une fois la ville de se rendre. Pour déliberer sur cette proposition, on convoqua le conseil de la ville dans le convent des Célestins, proche la brêche. Tous dirent unanimement qu'ils ne pouvoient se soûmettre à la faction des Guises, qui pour satisfaire leurs passions abusoient de l'autorité, & disposoient souverainement des volontés du Roi & de la Reine sa mere. Ils arrêterent d'envoyer deux d'entr'eux, pour rendre hommage au Roi, pour faire à sa Majesté une protestation sincere de leur fidélité, & de la disposition où ils étoient de se soumettre à tous ses ordres, & de lui ouvrir les portes de la ville, à condition que l'armée s'en éloigneroit de trois lieuës.

Le lendemain le Roi donna audience à ces députés, & leur répondit avec bonté. La Reine ajoûta, que le Roi vouloit être reçû dans la ville, sans aucunes conditions, avec toute sa cour, & avec tous les grands du Royaume, dont il avoit toûjours éprouvé la fidélité & l'exactitude à exécuter ses ordres; qu'elle auroit soin qu'on ne génât en rien leurs consciences, & qu'on les laissât vivre en liberté & en paix dans leurs maisons; mais

CHARLE IX. 1562.

que le Roi vouloit & ordonnoit que les pasteurs ou ministres, qui étoient regardés comme les auteurs de ces troubles, sortissent incessamment de la ville, jusqu'à ce que sa Majesté en eût autrement ordonné. Ces propositions de la Reine ne furent pas sans réplique, & il y eut de part & d'autre quelques débats.

L'affaire fut rapportée devant le conseil de la ville, & on y appella les gens de guerre. Alors tous convinrent unanimemen de se laisser réduire à la derniere extrêmité, plûtôt que de renoncer à la liberté de conscience, accordée par les Edits, & que de s'abandonner à la discretion des Guises. On chargea de menaces & d'outrages ceux qui furent députés pour apporter cette réponse de la ville. On différa néanmoins au lendemain l'assaut, dans lequel les troupes du Roi furent repoussées avec perte. On invita de nouveau les assiégés à des conférences; & Jean Dubosc de Mantreville, président en la cour des Aydes, homme d'une grande considération dans la ville, fut député deux fois en un jour pour parler au Roi & à la Reine. Mais comme on ne vouloit rien changer aux conditions, les habitans se préparerent à une vigoureuse défense, & convinrent de ne plus tenir de conférence. Cette résolution ne fut pas de longue durée; car 400 arquebusiers envoyés de Dieppe sous les ordres de du Coudray & de Moulandrin, ayant été surpris & défaits dans les bois de Pavilly par le duc de Damville, Jean Ferey de Durescu renoüa les conférences. Mantreville & Michel de Bauquemare revinrent trouver la Reine, qui les renvoya avec les conditions dont on étoit convenu, mises par écrit, à la reserve de l'article concernant la Religion.

Cependant la négociation fut encore interrompuë: il y eut ensuite un combat de deux heures, & une grosse pluye, qui survint, sépara à peine les combattans. L'embrasure d'un gros canon, qu'on avoit tiré de la ville ayant été endommagée, & les eaux ayant été détournées par les assiégeans, ensorte que les moulins cesserent d'aller, le lendemain, le conseil de ville écouta le rapport de Mantreville & de Bauquemare, & les renvoya à la Reine avec une Requête, par laquelle ils demandoient que le Roi fît venir auprès de lui le prince de Condé, en lui donnant toutes les sûretez possibles; & ils promettoient de traiter avec lui, non-seulement par rapport à la ville, qu'ils étoient

étoient prêts de remettre entre les mains de Sa Majesté, mais par raport aux moyens de rétablir la paix dans tout le Royaume. Le Connêtable leur répondit très durement, & ils s'en retournerent sans avoir rien conclu.

CHARLE IX. 1562.

Les quatre jours suivans on combattit de part & d'autre avec beaucoup d'ardeur & d'acharnement. Les assiégez comblérent le fossé, que l'armée Royale avoit creusé, pour détourner les eaux du vivier de Martinville; & ils remplirent la brêche faite à la tour du Colombier, contre laquelle on avoit tiré plus de deux mille coups de canon.

La ville de Rouen est prise & pillée.

Le 25 d'Octobre, le combat fut plus vif que jamais à la porte S. Hilaire; on mit le feu à trois mines, mais avec assez peu de succès. Enfin le vingt-sixiéme jour destiné à un assaut général, les assiégez accablez de travaux & de fatigues, & n'étant plus soûtenus d'aucune espérance, se défendirent, mais avec moins de courage & de vigueur. Après un long combat, vers le midi, Sainte Colombe gentilhomme de Bearn, brave officier, entra le premier dans la ville par la brêche de la porte S. Hilaire; il y reçut un coup à la tête, dont il mourut peu de tems après. Gaspard de la Chastre de Nancé, colonel, qui s'étoit extrêmement distingué pendant le siége, entra le second: pendant qu'il montoit à la brêche avec un détachement, il fut dangereusement blessé à la cuisse. Aussi-tôt un grand nombre d'autres ne trouvant plus de resistance, entrerent en foule, & coururent au pillage.

Pour juger de la triste situation, où se trouva alors la ville de Roüen, il faut s'imaginer que le spectacle le plus cruel & le plus horrible, est celui d'une ville prise d'assaut, & abandonnée à l'inhumanité & à l'avarice d'un soldat, qui cherche à assouvir ses passions. Plus la ville est riche & peuplée, plus elle irrite sa cupidité, & le porte à s'enrichir du butin. Telle fut la destinée de la ville de Roüen, plus malheureuse dans cette conjoncture, qu'elle n'avoit été heureuse dans sa plus grande prosperité: elle avoit prévu ce malheur, & elle avoit voulu s'y exposer. Les plus fâcheuses extrêmitez, & la mort même, lui parurent préferables à un esclavage indigne, qu'elle ne croyoit pas pouvoir supporter.

Montgommery, préparé à tout événement, avoit au port une galere toute prête: il monta dessus avec sa maison, & ce qui

CHARLE IX. 1562.

reftoit d'Anglois & d'Ecoffois : comme il avoit promis aux forçats de les mettre en liberté, ils le menerent avec tant de viteffe, qu'ils pafferent fur la chaîne ou eftacade tenduë vis-à-vis de Caudebec, & le conduifirent au Havre fans aucun accident.

Les plus diftinguez de la ville fe retirerent dans le vieux Palais, qui fe rendit prefqu'auffi-tôt à S. Etienne. On y trouva plufieurs Miniftres, qui furent arrêtez ; mais la nuit fuivante, comme ils n'étoient pas bien gardez, parce que le foldat couroit de côté & d'autre, & ne penfoit qu'à piller, la plus grande partie fe fauva. On prit Mantreville, qui crut avoir racheté fa vie & celle d'Auguftin Marlorat premier pafteur de la ville, en promettant 2000 écus d'or. Cependant on les mena dès le matin devant le Connêtable, qui leur reprocha très durement d'avoir voulu mettre le prince de Condé fur le thrône, faire Coligni duc de Normandie, & d'Andelot duc de Bretagne : après ces reproches, il les fit mettre dans une étroite prifon. Le peuple, qui dans l'appréhenfion de la premiere fureur du foldat, s'étoit repandu, & couroit çà & là des deux côtez de la riviere, fut ou égorgé, ou dépoüillé, ou mis en prifon : on n'épargna ni les femmes ni les enfans. François de la Nouë écrit dans fes memoires, qu'il y eut dans ce fiége quatre mille hommes tuez de part & d'autre. Du côté de l'armée du Roi, Charle de Randan, frere du duc de la Rochefoucault, colonel général de l'infanterie Françoife, mourut d'une bleffure qu'il avoit reçuë devant Bourges, & qui avoit été mal panfée. Sebaftien de Luxembourg, feigneur de Martigues, grand homme de guerre, lui fucceda dans cette charge. On permit aux foldats de piller pendant vingt-quatre heures ; mais quelques foins que les chefs priffent pour faire ceffer le pillage, après le tems marqué, ils ne pûrent empêcher qu'il ne durât plufieurs jours.

La playe du roi de Navarre étant fi profonde, qu'on n'avoit pû en tirer la balle, les chairs revinrent en abondance, & la refermerent ; mais elle n'étoit pas guerie. Ce Prince paffoit tout fon tems à voir les jeux & les danfes des jeunes gens ; il repaiffoit fon efprit des promeffes que le roi d'Efpagne lui avoit faites, de lui ceder le royaume de Sardaigne ; il s'imaginoit voir des forêts de citronniers, & il fe reprefentoit les pommes

d'or des Hesperides, & des fleuves qui portoient de l'or, semblables à la Seine, à la Loire & à la Garonne. Plein de ces folles idées, il en parloit sans cesse, jusqu'à rebuter & ennuyer ceux qui venoient le voir.

Dès qu'il eut appris que la ville étoit prise, il fit abattre la muraille de la chambre où il couchoit, & il se fit porter par des Suisses dans son lit; car on ne pouvoit l'en tirer sans danger. En cet état il voulut entrer dans Roüen par la brêche, comme en triomphe, faisant marcher devant lui des timbales à la façon des Allemans. Il en sortit comme il y étoit entré; & il voulut qu'on le passât encore une fois sur la brêche, pour le porter dans le logis qui lui étoit destiné. L'inflammation de sa playe augmentant de jour en jour, il attendoit le dernier moment, au milieu des mêmes amusemens qu'il avoit à Darnetal, ayant toûjours au chevet de son lit une jeune Demoiselle de la suite de la Reine, qu'il aimoit éperduëment. On croit que la Reine la lui avoit donnée, pour sçavoir ses plus secrettes pensées.

Edit du Roi.

Trois jours après la prise de Rouen, le Parlement, qui s'étoit retiré à Louviers, rentra dans la ville. Peu de tems auparavant Michel de l'Hôpital, chancelier, persuadé que toutes les rigueurs & toutes les cruautez, que les François exerçoient les uns contre les autres, bien loin d'être utiles & propres à soûtenir l'autorité d'un Roi mineur, ne servoient qu'à bouleverser l'Etat, & à compromettre le nom & l'autorité du Prince, que chaque parti tiroit de son côté, fit donner un Edit, par lequel Sa Majesté pardonnoit tout le passé. La Reine avoit donné ordre au Parlement de suspendre toute procedure, jusqu'à ce qu'on lui eût donné la liste de ceux que Sa Majesté voudroit exclure de la grace qui étoit accordée à tous.

Severité du Parlement malgré l'Edit.

Cependant le Parlement de Normandie, ou jaloux d'exercer son pouvoir, ou, comme on le disoit hautement, excité par le Connêtable, & par le duc de Guise, commença à faire le procès à ceux qui étoient dans les prisons. On fit comparoître Mantreville, Vincent de Gruchet, Soquence, & Noel Coton de Berthoville, tous Conseillers de ville, & Augustin Marlorat, dit Pasquier, autrefois religieux Augustin. On les interrogea sur le traité fait avec les Anglois; on leur demanda pourquoi ils avoient refusé d'obéïr au Roi, & aux Gouverneurs établis par Sa Majesté, & pourquoi ils avoient pris les armes? Sur

CHARLE IX. 1562.

la prise des armes, ils répondirent qu'ils n'avoient pris ce parti que pour maintenir leur liberté, contre les violateurs des Edits du Roi, par ordre exprès du prince de Condé, & bien assurez que ce Prince en avoit reçu des ordres secrets de la Reine-mere. Sur le traité fait avec l'Angleterre, ils dirent qu'ils sçavoient seulement que le prince de Condé avoit traité avec la Reine Elizabeth, comme alliée de la France, pour l'engager par la bonté & l'amitié qu'elle a toûjours euë pour le Roi, & pour ceux de ses sujets qui avoient embrassé la saine doctrine, de venir au secours du Roi, qui étoit en captivité, & de ses plus fidéles sujets, dont quelques hommes ambitieux vouloient forcer & géner les consciences.

Ils furent aussi-tôt condamnez à mort, comme criminels de leze-majesté, & perturbateurs du repos public. Mantreville eut la tête tranchée, & les autres furent pendus; mais tous furent traînez sur des clayes au lieu du suplice. Le lendemain Jean de Crose, René de Provanes Valfenieres, capitaines d'infanterie, Jean de Baleur, prévôt de camp ordinaire, Blanchet le Nud, Richard Manger, & Claude du Sac, capitaines, furent aussi condamnez à mort. De Crose eut la tête coupée; Valfenieres, condamné au même suplice, obtint sa grace, à la recommandation du maréchal de Brissac. Elle fut apportée par Jean d'O capitaine des Gardes, qui signifia en même tems au Parlement des ordres de la Reine, pour lui enjoindre de ne point frustrer les particuliers de la grace que le Roi avoit accordée, & lui défendre de juger aucun des prisonniers, sans un ordre exprès de Sa Majesté. On ne laissa pas de condamner à mort Jean Bigot, qui ayant été interrogé sur le ministere, sur le consistoire, & sur la discipline observée par les Protestans, ne voulut pas nommer ses confreres, pour ne pas exposer, disoit-il, des innocens au danger de perdre la vie. Le Parlement condamna de même Jean Quidel.

Le Conseil de ville établi à Orleans use de represailles.

Les Protestans d'Orleans, irritez de cette sévérité du Parlement de Normandie, userent de represailles, quoi qu'avec moins de droit. Jean-Bâtiste Sapin, conseiller au parlement de Paris, & Jean de Troyes abbé de Gastines, ayant voulu profiter de l'occasion favorable du départ d'Odet de Selve, qui alloit en ambassade en Espagne, pour aller avec lui jusqu'à Tours, avoient été pris, avec l'Ambassadeur, dans le Vendômois, & amenez à

Orleans le mois précédent. Le Conseil de ville établi par le prince de Condé, & qui prononçoit les Sentences en son nom, les condamna à mort le 11 de Novembre. Ce ne fut pas le respect dû au caractere d'Ambassadeur, qui déroba Selve au même supplice: ce fut uniquement la faveur de Claude de Selve son frere, qui portoit les armes pour le service du prince de Condé. Mais l'Ambassadeur eut une si grande frayeur du danger où il se trouva, qu'il ne vécut pas long-tems après.

Mort du roi de Navarre.

Le roi de Navarre, qui avoit paru se mieux porter, fut attaqué d'une fievre violente. On coupa les chairs qui étoient revenuës, & on fit sortir de la playe un pus, dont les Chirurgiens même ne pouvoient souffrir l'odeur; mais la fiévre ne diminuant point, il sentit que sa derniere heure approchoit. Comme ce Prince, malgré ses imaginations, avoit de très belles qualitez, il renonça entierement à tous les plaisirs, & à tous les amusemens de la Cour. Thomas Perrenot de Chantonay, frere du cardinal de Granvelle, ambassadeur du roi d'Espagne en France, étant venu le voir, il reconnut, mais trop tard, qu'on l'avoit trompé; il se fit à lui-même de sanglans reproches d'avoir été trop crédule, & d'avoir ajoûté foi aux promesses des Espagnols. Il écrivit donc à la reine de Navarre son épouse, de veiller à la sûreté du Bearn. Après cela il rentra au-dedans de lui-même, pour s'éxaminer avec plus de soin & d'exactitude: & se repentant d'avoir pendant sa vie préferé le bien du Royaume à la Religion, il fut aux approches de la mort plus touché de son salut, que des besoins de l'Etat.

Les Medecins ont ordinairement auprès des Princes, ou infirmes, ou malades, ou mourans, trop de credit & de pouvoir. Le roi de Navarre en avoit deux, qui tâchoient de l'attirer chacun à son parti. L'un étoit Vincent Lauro de Calabre, auparavant domestique du cardinal de Tournon. L'autre étoit Raphaël de Tailleris de la Meziere, Protestant. Le premier prit les devants, & le second ne vint qu'après. A la persuasion de Lauro, le roi de Navarre se confessa à l'Official de Rouen le 9 de Novembre, & reçut le S. Viatique à la façon de ses ancêtres, en présence du prince de la Roche-sur-Yon, & de l'évêque de Mande. La Reine qui vint le voir, lui ayant conseillé de se faire lire quelque chose des livres sacrez, il écouta avec beaucoup d'attention la lecture du livre de Job, que Raphaël lui fit. Ce

CHARLE IX. 1562.

Medecin en ayant pris occasion de reprocher à son maître sa tiedeur & son indifference en matiere de Religion, le Prince lui déclara, que s'il recouvroit sa santé, il embrasseroit publiquement la Confession d'Ausbourg, & qu'il vivroit & mouroit dans cette Religion.

Après avoir fait son testament, il voulut, malgré ses Medecins, changer de demeure, & se faire transporter par eau à S. Maur-lez-Fossez, à deux lieuës de Paris, ou l'air est meilleur & plus sain. A peine l'eut-on mis dans un bâteau, qu'il fut pris d'un frisson extraordinaire. Au frisson succeda une sueur abondante, qui l'affoiblit tellement, qu'on fut obligé de s'arrêter à Andely. Pendant ce tems-là, Raphaël faisoit des prieres, suivant l'usage des Protestans, & le prince de la Roche-sur-Yon étoit à genoux. Le cardinal de Bourbon frere du roi de Navarre, Louis de Gonzague prince de Mantouë, & Jean de Losses capitaine de ses Gardes, étoient dans un coin du bâteau têtes nuës. Enfin comme il baissoit & approchoit de sa fin, le Cardinal son frere fit entrer un Dominicain qui avoit changé d'habit. Après l'avoir écouté, le roi de Navarre, comme s'il fût revenu à lui, prit à la barbe un valet de chambre Italien, qui étoit auprès de lui, & le serrant pendant les convulsions de la mort, il lui recommanda de servir fidelement son fils, & d'exhorter ce fils de sa part, à être toûjours fidele au Roi. Ce furent ses dernieres paroles; & peu après il rendit son ame à Dieu le 17 de Novembre, le trente-cinquiéme jour de sa blessure, âgé de quarante-deux ans.

Portrait de ce Prince.

Ce Prince étoit beau & bien fait; mais il étoit encore plus recommandable par les belles qualitez de son ame, noble, généreuse & liberale; il étoit habile dans le mêtier des armes, & sa valeur égaloit celle des plus grands Capitaines de son siécle. Il aimoit le bien, & avoit de la droiture; il entendoit parfaitement les affaires; & s'y appliquoit si serieusement, qu'il ne pouvoit en être détourné par les plaisirs, pour lesquels il avoit un extrême penchant. Grand exemple, qui doit apprendre aux Princes, que s'ils veulent acquerir la reputation de bien gouverner, ils doivent s'éloigner avec soin des voluptez qui peuvent les corrompre, & demander sans cesse cette grace à Dieu, auteur & dispensateur de tous les biens.

Avant la prise de Rouen, la Reine avoit déja traité avec les

bourgeois de Dieppe, voulant profiter du tems que Briquemault étoit allé en Angleterre, pour hâter les ſecours, & preſſer le départ du comte de Warwick. Elle leur envoya donc le 22 d'Octobre, du Bois d'Annebout, avec des lettres de créance, pour leur faire des propoſitions, & leur accorder des conditions, à peu près les mêmes qui avoient été accordées à la ville de Bourges. Les circonſtances étoient favorables : preſque toutes les forces des Dieppois étoient épuiſées par les pertes ſans nombre, qu'ils avoient faites ; conſternez par l'extrêmité où la ville de Rouen ſe trouvoit reduite, ils étoient continuellement inquiétez & fatiguez par la cavalerie Allemande du Rheingrave, & par les courſes d'Annebaud.

CHARLE IX. 1562. Dieppe fait ſon accommodement.

Deffors ayant fait le rapport de ces propoſitions au Conſeil de ville, & Dormer commandant des Anglois, qui y fut appellé, ayant déclaré qu'il n'empêchoit point que la ville ne prît ſes ſûretez, pourvu que l'on prît des meſures pour aſſurer aux Anglois, qu'il commandoit, la liberté & les moyens de ſe retirer en Angleterre, on arrêta que le ſieur du Bois d'Annebout ſeroit renvoyé à la Reine, avec le Syndic de la ville, pour demander à Sa Majeſté permiſſion de voir les habitans de Rouen, & de leur montrer les propoſitions qu'on leur faiſoit, avec promeſſe, ſi la ville de Rouen les acceptoit, de les accepter auſſi.

La Reine leur ayant refuſé cette permiſſion, ils répondirent deux jours après au memoire qu'on leur avoit donné, dans lequel on avoit inſeré les conditions accordées à la ville de Bourges. Ils proteſtoient d'abord de leur inviolable fidelité pour le Roi, & de leur profond reſpect pour la Puiſſance Royale ; ils ſe juſtifioient enſuite du crime de rebellion & de leze-majeſté ; & ils diſoient qu'ils n'avoient pris les armes, que pour maintenir la liberté de conſcience qui leur étoit accordée par les Edits, pour conſerver leurs vies & leurs biens, & pour ſe défendre contre les perturbateurs du repos public.

Pendant qu'on alloit & venoit, Rouen fut pris, & on ne délibera plus. On dreſſa & on envoya ſur le champ une requête, par laquelle les habitans de Dieppe ſupplioient Sa Majeſté de vouloir bien les regarder, eux, la Nobleſſe, & tous ceux qui s'étoient attachez à eux, comme ſes bons & fideles ſujets ; d'oublier le paſſé ; de ne point ſe ſouvenir de tout ce qui avoit été commis contre les Egliſes, les Autels & les Images ; de caſſer

CHARLE IX. 1562.

tous les arrêts du Parlement, qui avoient été rendus contr'eux ; de leur accorder l'exercice public de leur Religion ; de donner aux Anglois la liberté & le tems necessaires pour s'en retourner chez eux, & de défendre absolument le dégât & le pillage.

Le roi reçut la requête, & en accorda tous les articles, à la reserve de celui qui demandoit la permission de s'assembler publiquement, parce que le Roi ne pouvoit souffrir les pasteurs ou ministres. Il leur accorda seulement la liberté de vivre dans leurs maisons, comme ils voudroient, en paix, & tranquillement, sans crainte d'être inquiétez ou molestez pour cause de Religion. Ces conditions étant acceptées, les Anglois furent renvoyez dans leur payis. Deffors, Jean Ribaud, qui s'est depuis rendu si fameux sur mer, & plusieurs autres, se retirerent avec les Anglois, & une partie passa d'Angleterre à Anvers.

Le duc de Montmorenci, fils du Connêtable, vint à Dieppe le second jour de Decembre, avec sa compagnie de cavalerie, deux enseignes Françoises, & autant d'Allemandes. Il donna le commandement du château à Ricarville, avec trois cens hommes de pié, qui devoient être entrenus aux dépens du Roi. Le Gouvernement de la ville fut donné à Martel de Bacqueville, avec cent hommes d'infanterie, aux frais des habitans. On retira les troupes du Rheingrave & d'Annebaud, du payis de Caux, où elles avoient causé tant de désordres & de pertes ; & tout ce payis rentra sous l'obéïssance du Roi, après avoir obtenu de la Reine la liberté de s'assembler en secret, & d'entendre le sermon dans des maisons particulieres ; à condition néanmoins de se partager, & de ne pas se trouver tous ensemble, pour éviter toute occasion de trouble & de désordre.

On accorde les mêmes conditions à la ville de Caen.

On imposa les mêmes loix, & on accorda les mêmes conditions aux Protestans de Caen. Suivant les conseils du duc de Bouillon, ils députerent un d'entr'eux nommé Etienne Duval, homme très riche, & bien connu à la Cour, parce qu'ayant souvent été accusé de crimes, il s'étoit tiré d'affaire par les sommes considérables qu'il avoit données aux Vautours, qui environnoient le Roi. Ils obtinrent, à sa sollicitation, & ils regarderent comme une très-grande grace, la liberté de vivre en particulier, suivant les lumieres de sa conscience, à condition que

que tous les pasteurs ou ministres sortiroient de la ville. L'Edit que le Roi donna sur ce sujet, fut reçu avec l'applaudissement des Protestans, & publié à Caen le troisiéme jour de Novembre. Aussi-tôt le duc de Bouillon laissa dans le château Nicolas d'Estampe du Clos, avec ordre de n'y laisser entrer personne, pas même le comte de Matignon, & il partit pour la Cour. A son retour il congedia les compagnies d'infanterie, composées de Protestans, qu'il avoit lui-même levées; il mit en leur place dans le château deux enseignes de Picards, & il en donna le commandement à Bailleul de Renouart.

Les Protestans reprennent Dieppe.

Pendant ce tems-là, Briquemault sollicitoit fortement le départ du comte de Warwick. Il n'arriva cependant au Havre que le second jour après la prise de Rouen, & il y trouva Montgommeri. Ils concerterent ensemble de prendre par ruse la ville de Dieppe. On choisit pour conduire cette expedition, un capitaine, nommé Gascon, & Cateville gentilhomme de la Province. Ils commencerent par gagner la plus grande partie de la garnison, sans que les habitans en eussent aucune connoissance, si ce n'est un petit nombre, chez lesquels on fit secrettement entrer des soldats. Puis ayant observé que Ricarville sortoit le matin presque seul du château, pour venir voir ses chevaux, ils apostèrent le 20 de Decembre trois hommes, qui le surprirent hors du château avec un valet, & lui couperent la tête. Aussi-tôt les troupes du château, qui étoient du complot, donnerent le signal dont on étoit convenu, en tirant un coup de canon; & les soldats qui étoient cachez dans une maison prochaine, sortant les armes à la main, crierent par tout: *le Roi & le prince de Condé*, & se rendirent maîtres de la ville sans effusion de sang, après avoir pris Bacqueville, qui fut mené au Havre, peu de tems après que Montgommeri y fut débarqué.

Cet événement arrivé deux jours après la bataille de Dreux, & la prise du prince de Condé, causerent beaucoup de chagrin aux habitans, quoique la plûpart eussent embrassé la doctrine Protestante. Ils craignoient que les affaires du Prince étant entierement dérangées, ils n'eussent le même sort qu'avoient eu les habitans de Rouen. C'est pourquoi ils envoyerent à la Reine, pour l'assurer qu'ils n'avoient eu aucune connoissance de ce complot. Quelques-uns quitterent leurs maisons, & se refugierent

CHARLE IX. 1562.

dans les Payis-bas, de peur que quelque jour on ne leur fît un crime d'être reſtez dans la ville. C'eſt ce qui fit que Montgommeri les traita avec beaucoup de rigueur.

Combat de Ver, entre Burie & Duras.

Le prince de Condé qui étoit déjà fort inquiet d'Andelot, fut accablé par la nouvelle qu'il reçut de la perte d'une ville auſſi riche & auſſi conſiderable que Rouen. La défaite de l'armée de Duras, qu'il apprit en même tems, mit le comble à ſa douleur. Duras, après avoir pris Marcuës, château appartenant à l'évêque de Cahors, s'en alla au commencement d'Octobre à Sarlat, dans le Perigord. Ayant fait venir des canons de Montauban, il avoit déjà battu cette place, & il étoit ſur le point de la prendre d'aſſaut, lorſqu'il apprit l'arrivée de Burie. Ce général alloit joindre, avec toutes ſes troupes, le duc de Montpenſier, qui étoit à Bergerac, & qui avoit avec lui quatre cens Gendarmes commandez par les capitaines Henri de Foix de Candale, Jean d'Eſcars de la Vauguion, Louis d'Eſtiſſac, Gabriel Caumont de Lauſun, & François le Roy de Chavigni. Montluc, tout glorieux de la priſe de Lectoure, vint les trouver, après avoir envoyé devant lui cinq enſeignes, & les Eſpagnols dont nous avons parlé, qui s'étoient ſoûlevez, & avoient quitté leurs drapeaux, dans la reſolution de retourner dans leur payis, mais que Montluc avoit retenus & ramenez à S. Cyprien.

Le lendemain Montluc, avec quarante cavaliers, paſſa la Dordogne à Fages, où les compagnies de cavalerie de Burie, de la Vauguion, & de Randan, étoient arrivées. De-là il écrivit à Burie, pour l'exhorter à paſſer la riviere, & à donner bataille. Burie, qui étoit preſque toûjours d'un avis contraire à celui de Montluc, le felicita de ſon arrivée & de ſes heureux ſuccès; mais il le pria de ne point donner bataille, qu'on n'eût auparavant averti le duc de Montpenſier, & reçu ſes ordres. Montluc embraſſant Charry, Maſſés & Aorne, les pria de vouloir bien conſiderer, que la lenteur & les retardemens de Burie leur avoient déjà fait perdre une occaſion très favorable à Mirebeau; & qu'ils étoient encore ſur le point de perdre celle qui s'offroit, s'ils n'employoient tous leurs ſoins pour le déterminer. Il leur fit remarquer qu'ils avoient affaire à des gens ſans ordre, ſans diſcipline, & ſans ſoumiſſion pour leurs commandans, qui ne manqueroient pas de prendre la fuite, ſi-tôt qu'ils

verroient les enseignes de l'armée du Roi; & qu'enfin on auroit moins de peine à les vaincre, qu'à combattre l'opiniâtreté de Burie. Montluc exhortoit ainsi les chefs à passer la Dordogne.

Pour lui, après avoir averti Burie de ce qu'il alloit faire, il emmena d'Argence & du Courré; & manda à Clermont & à Durfort de le suivre au passage de la Vesere, aussitôt que les Espagnols auroient mangé. La nuit précédente, d'Argence avoit envoyé le maréchal des logis de la compagnie de Randan, & Montluc de son côté avoit envoyé Fontenilles son gendre, par differens chemins, pour reconnoître les ennemis. Ils se rencontrerent dans un lieu, où deux chemins aboutissoient; & ils apprirent que les ennemis étoient occupez à plier bagage. Cet avis engagea Montluc à faire encore une plus grande diligence pour hâter le combat.

L'armée Protestante accoûtumée à la licence, & à courir de côté & d'autre, sçachant que le duc de Montpensier étoit à Bergerac, assez loin d'eux, croyant d'ailleurs que Burie étoit encore au château de la Mirande, & ne sçachant pas que Montluc fût arrivé, travailloit très-négligemment à décamper: au lieu de passer ce jour-là la riviere de l'Isle, comme ils auroient pû faire aisément, n'en étant qu'à deux lieuës, ils aimerent mieux rester où ils étoient assez bien; & ce qui fut cause de leur honte & de leur perte, ils y passerent la nuit.

Sur ces entrefaites Burie arriva: il vouloit encore temporiser, pour écrire au duc de Montpensier, & pour l'attendre. Mais Montluc s'obstina à donner bataille, sans differer, & se chargea de l'événement. Burie, après avoir protesté qu'il ne prenoit rien sur son compte, ne croyant pas qu'il fût à propos de confier toute une Province au sort d'une bataille, se rendit enfin, & commanda à l'infanterie, qui avoit déja passé la Vesere, de le suivre. Jamais on ne vit tant d'ardeur & de joye dans le soldat, qui alloit à l'ennemi, comme s'il eût déjà remporté la victoire. Burie lui-même, malgré sa lenteur, fit paroître plus de vivacité qu'à l'ordinaire. Il marcha à la tête de sa compagnie de cavalerie, & de celles du roi de Navare, de Thermes, de la Vauguion, & de Randan. Montluc marchoit devant avec cinquante cavaliers. Burie arriva sur le soir, & logea à S. Alvere, situé sur le chemin de Perigueux à

CHARLE IX. 1562.

Bergerac. Montluc y étant arrivé, apprit par un eſpion, que les ennemis étoient avec leur artillerie à Ver, bourg aſſez peuplé; que Duras étoit logé à S. André, à une demi lieuë, ou environ de Ver; que Salignac & Langoran, frere de Montferrand, étoient dans des maiſons devant le bourg; & que Pardaillan de Puch étoit allé à la chaſſe d'un air auſſi tranquille, que ſi on eût été dans une profonde paix.

Montluc mena ſa troupe dans ce lieu. Montferrand fut le premier à l'attaque : il ſurprit Salignac & Montcaut dans leur maiſon, où ils faiſoient préparer à ſouper à Langoran; pluſieurs qui s'étoient retirez dans une chambre voiſine, y furent tués. Après ce premier ſuccès, Montluc arrêta ſes gens, & mena avec lui Salignac chez Burie, pour lui apprendre la ſituation où ſe trouvoient les ennemis. L'armée de Duras fut peu ſenſible à cet événement. Ils étoient ſi perſuadez que Burie & Montluc étoient loin d'eux, qu'ils crurent que Salignac & Montcaut avoient été enlevés par le gouverneur de Perigueux, qui avoit coûtume de faire des courſes juſqu'à cet endroit. Les troupes de Burie paſſerent preſque toute la nuit ſans dormir, & ſe diſpoſerent dès le grand matin au combat. Duras, toûjours enſeveli dans une fatale ſécurité, ne ſongea pas ſeulement à envoyer reconnoître les ennemis. Il ſe contenta de poſter Bordet, avec un détachement de cavalerie, & cent arquebuſiers à cheval, dans un bois voiſin, pour ſurprendre la garniſon de Perigueux, qui rodoit dans le payis; puis il ſe mit en campagne. Montluc avançoit toûjours avec ſa troupe; les compagnies de Burie, de la Vaugion, & de Randan, qui vouloient joindre Montluc, s'égarerent, & paſſerent au-deſſus des ennemis, qui étoient en embuſcade dans le bois. Bordet parut, & attaqua les troupes de Burie par derriere. Elles plierent d'abord; mais Fontenilles étant ſurvenu, elles repouſſerent l'ennemi; & après un petit détour, elles rencontrerent celles de Montluc.

Alors Duras reconnut ſon erreur; & il ſentit trop tard qu'il n'avoit pas affaire à la garniſon de Perigueux, mais à toute l'armée de Burie. De Puch qui l'en avoit ſouvent averti, lui fit de ſanglans reproches. Après quoi on tint conſeil, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire. De Puch dit : « Puiſque » les choſes en ſont venuës à ce point; il ne faut plus perdre

» le tems à exagerer la faute que l'on a commise ; il faut penser » à nous tirer de ce danger, & à prévenir notre perte. Ainsi » je suis d'avis que nous donnions aujourd'hui bataille. Que » personne ne dise que nous sommes inférieurs en nombre, » & qu'ainsi nous devons éviter le combat. Ce n'est pas le nom- » bre, mais la valeur qui fait remporter la victoire. Nous som- » mes avantageusement situés dans un payis de bois & de » défilés, où un petit nombre peut en battre un plus grand. » Il ne nous faut que du courage, & ne pas montrer le dos, » mais faire face à l'ennemi. C'est une maxime parmi ceux » qui sont experimentez dans le mêtier de la guerre, que tou- » tes les fois que deux armées sont en presence, celle qui se » retire la premiere, abandonne la victoire à celle qui demeure » ferme. Si l'exemple que nous avons eu tout récemment dans » la bataille de S. Quentin, ne rendoit pas ce principe incon- » testable, je pourrois m'étendre davantage pour le prouver. » Il ne nous reste donc qu'à prendre conseil de cette valeur, » qui nous a jusqu'à present animez ; je n'avouërai jamais » qu'elle soit éteinte dans nos cœurs, tandis que ces ensei- » gnes seront debout. Si nous ne consultons plus notre cou- » rage, il faut au moins prendre conseil de l'extrêmité où nous » sommes réduits, & faire, comme l'on dit, de nécessité vertu. »

De Puch ne fut point écouté; parce que Duras & Bordet dirent que les maréchaux des logis s'étoient déja avancés avec une troupe de cavalerie, jusqu'à la riviere de l'Isle ; & que le reste des troupes seroit arrivé à Montauses, avant qu'on pût les engager à une action. Ainsi on battit la marche, pour faire avancer l'infanterie ; & on chargea S. Ermine, commandant de l'artillerie, de placer son canon au milieu de l'armée, & de presser la marche le plus qu'il pourroit. Duras se chargea de conduire l'arriere-garde, qu'il couvrit d'une compagnie de cavalerie, & d'une troupe d'arquebusiers à cheval.

Burie ayant apperçû ce qui se passoit, plaça sur une éminence les quatre canons qu'il menoit avec lui, il fit marcher son armée sur les côtés ; Masses à droite, & les compagnies du roi de Navarre & de Montluc, à gauche. Il y ajoûta la sienne, & celles de Randan, & de la Vauguion. Après ces compagnies de cavalerie, marchoit l'infanterie Françoise, & après elle l'Espagnole. Montluc prit pour lui la commission de

CHARLE IX. 1562.

parler aux troupes. Il s'addressa d'abord aux Espagnols, commandés par Dom Loüis de Carbajac ; il les fit ressouvenir de la gloire que s'étoient acquise leurs ancêtres, & de la haute réputation qu'ils s'étoient faite dans les guerres contre les Turcs, contre les Maures, contre les Barbares, & quelquefois même contre les François, & les exhorta à combattre vaillamment en la compagnie de tant de braves François, contre ces misérables sectaires, convaincus de rébellion & de crime de leze-Majesté.

Il se tourna ensuite vers les Gascons, & leur dit : » Voici, » mes chers compagnons, le tems venu de terminer par un » combat le procès, qui n'a pû encore être décidé ; & de ju- » ger si les Gascons ont plus de bravoure que les Espagnols, » ou si les Espagnols l'emportent sur les Gascons en courage » & en valeur. Car puisque nous nous trouvons aujourd'hui » dans une même armée, & sous les mêmes drapeaux, il est » juste que nous fassions cette épreuve. Je suis Gascon, & j'au- » rai part à cet honneur. Les Espagnols ne font cette guerre, » que pour la gloire ; pour nous, nous la faisons encore pour » notre Roi, pour notre patrie, pour nos autels, pour nos foyers. » Ainsi nous devons combattre, non-seulement pour éviter la » honte d'être vaincus, mais encore pour préserver notre payis » d'une ruine, & d'une perte totale, qui ne manqueroit pas de » suivre notre défaite. » Il courut ensuite dans tous les rangs de la cavalerie, appellant les soldats par leurs noms, & les conjurant de bien combattre, comme ils avoient coûtume de faire. Aussitôt après il s'avança avec Monferrand & Cayelles, tandis que les chefs des ennemis tenoient encore conseil sous un arbre. Puis voyant que leur infanterie se mettoit en marche, il aborda d'Argence avec un visage gai & content, & il lui dit : » Nous sommes déja vainqueurs ; vous voyez les enne- » mis, qui se retirent en tremblant : dès qu'ils verront que » nous les suivons, ils prendront la fuite. »

Il s'éleva en cet endroit une nouvelle dispute. Quelques-uns dirent qu'il falloit attendre l'infanterie, pour réünir toutes les forces, avant que d'attaquer les ennemis. Montluc au contraire, craignant que l'ennemi ne gagnât la colline, & qu'on ne fût obligé de l'attaquer, avec beaucoup de danger en montant, comme il étoit arrivé depuis peu à Targon, soûtenoit qu'il

falloit fondre ſur eux avec la cavalerie, ſans differer, pour ne leur pas donner le tems de ſe remettre de la frayeur, dont ils paroiſſoient ſaiſis. Il parla avec tant de force, que tous ſe rendirent à ſon ſentiment; & le ſuccès répondit à ſes eſperances.

Défaite de Duras.

Burie ayant fait tirer le canon, Montluc donna ſur les ennemis, diſſipa leur cavalerie, & culbuta leur infanterie. Maſſes voyant qu'un corps encore entier des ennemis gagnoit la colline, y accourut avec Fontenilles; & comme ils étoient déja abbattus de la déroute de leurs compagnons, ils furent bientôt défaits, & leurs canons pris. Burie, qui menoit le corps de bataille, arriva ſur le champ. On admira dans ce combat la bravoure d'Argence, qui ſe fit beaucoup diſtinguer; on prit 19 enſeignes d'infanterie, & 5 étendarts de cavalerie, qu'on envoya au duc de Montpenſier. Les ennemis eurent deux mille hommes tuez, quoique les auteurs Proteſtans ne conviennent pas de ce nombre. Ils rejetterent la faute de cette défaite ſur Pierre-Longue, maréchal de camp, qui ne diſpoſa pas l'armée en bataillon quarré, de la maniere, & dans le lieu dont on étoit convenu; comme ſi on ne pouvoit pas en trouver les juſtes & vrayes raiſons dans la licence des ſoldats, accoûtumez à courir, & à ne point obéïr à leurs Officiers; dans la fauſſe ſécurité, & l'indolence du General, qui n'étoit pas averti par ſes eſpions de la proximité de l'armée ennemie; & enfin dans le parti imprudent qu'il prit de ſe retirer en preſence des ennemis, contre le ſage & prudent avis de Puch.

Suite de cette défaite.

Quoiqu'il en ſoit, Pierre-Longue fut pris, & très-maltraité. Caumont, la Rochefoucault de Montandré, & le jeune frere de Duras furent dangereuſement bleſſez. La bataille ſe donna à deux heures après midi le neuviéme jour d'Octobre. Tous ceux qui s'échaperent, & qui ne purent joindre Duras, paſſerent la Dordogne, & tâcherent de gagner Montauban; mais ils furent tous tuez ou pris par les payiſans; on conduiſit ceux qu'on avoit pris à Agen, où ils furent auſſitôt pendus à un gibet, qu'on nomma par dériſion, le Conſiſtoire.

Duras, Marchâtel, & Bordet ayant marché la nuit comme le jour, arriverent le lendemain au ſoir à Barbezieux, dans la Saintonge; de-là ils vinrent à Saintes (autrefois appellée *Mediolanum Santonum*.) Ils rencontrerent en chemin

l'Aumônier avec trois cens hommes, qu'ils défirent. Foible avantage après une si grande perte ; mais exemple très-rare de valeur & de courage dans des soldats, à peine remis de leur frayeur. Dans le même tems, de Mesmes, qui après avoir si mal réüssi à Lectoure, s'étoit retiré dans le Bearn, fut pris par Gondrin, & mené à Caumont, & de-là à Agen, & enfin condamné par arrêt du Parlement de Bourdeaux à avoir la tête tranchée.

Le comte de la Rochefoucault, qui assiegéoit S. Jean, n'eût pas plûtôt appris la perte de la bataille de Ver, qu'il leva le siege, & vint recevoir les restes de l'armée de Duras à Montmorillon, avec environ quatre-vingt Gentils-hommes, (parce que les autres se dispersoient de jour en jour, & se retiroient,) & avec trois cens arquebusiers à cheval, & deux enseignes d'infanterie ; ensuite il les mena au Prince de Condé à Orleans. Le parti Protestant ayant été très-maltraité presque par-tout, il leur resta pour tout asile dans le Bearn, la maison de la reine de Navarre ; dans le Querci, celle de Jeanne de Genouillac, fille de Jacque, dit Galiot, grand-maître de l'artillerie, & mere de Crussol ; dans l'Agenois, celle d'Anne de Bonneval, mere du fameux capitaine Armand de Biron.

Le duc de Montpensier, averti par Sansac, vint de Bergerac à Barbesieux, où il croyoit que Duras étoit. Il y amena avec lui Burie, & il fut suivi de dix enseignes d'Espagnols commandées par Jean de Carbajac, oncle de Loüis. La haute Guyenne étant tranquille, il descendit dans la Saintonge, & prit possession de la ville de Saintes, que les Protestans avoient abandonnée. Il y abolit l'exercice de la nouvelle religion, & y rétablit celui de l'ancienne ; il ôta aux Protestans la liberté de s'assembler, & mit garnison dans diverses places. Ceux de Marennes voulurent d'abord resister. Mais voyant qu'on tiroit une tranchée, pour joindre ensemble deux petits Golfes ou bras de mer, appellez le Broüage & la Sendre ; & ayant appris que les troupes Gascones & Espagnoles étoient proche, ils employerent la médiation d'un Seigneur du payis, nommé Antoine de Pons ; & on convint de certaines conditions, qui leur furent apportées par Antoine Lescurres, Procureur general du Parlement de Bordeaux. La principale étoit qu'ils mettroient les armes bas, & qu'ils vivroient suivant les Edits.

Edits. Comme il s'éleva une dispute sur l'explication de ce terme, pour sçavoir de quels Edits il étoit question, & que ceux de l'Isle d'Alvert insistoient sur l'exécution de l'Edit de Janvier, on se sépara sans rien conclure. Mais Gonbaudiere ayant pris Oleron, & les pasteurs ou ministres ayant eu bien de la peine à s'échapper dans un vaisseau qu'ils trouverent par hazard, & qui étoit sur le point de mettre à la voile pour l'Angleterre; les habitans de Marennes se soûmirent aux conditions qu'on leur proposoit; de Pons y vint avec ses troupes & comme il étoit homme très-moderé, il n'usa pas de sévérité envers ces Insulaires.

CHARLE IX. 1562.

Le duc de Montpensier envoya Sansac, avec les Gascons & les Espagnols à l'armée Royale; & ils y arriverent assez tôt pour contribuer aux heureux succès qu'elle eut. Le jour même de la bataille de Ver, Bazourdan mestre de camp, fit la nuit, par les ordres de Terride, une tentative sur Montauban. Ayant appris par Fontgravé, qui étoit dans la ville, que depuis le départ de la garnison, les habitans accouroient confusément en armes à l'endroit par où ils craignoient d'être attaquez, & qu'ils abandonnoient tout le reste de la ville, son dessein fut de se rendre maître du couvent des Dominicains, qu'ils fortifioient; il feignit pour cela d'attaquer la ville par les couvents des Carmes & des Cordeliers, & par la porte du Pont, & il y fit attacher les échelles. Pendant ce tems-là ses compagnons s'efforcerent d'escalader le mur qui est au-dessous du couvent des Dominicains; & ils y appliquerent le belier, avec un grand bruit de trompettes & de tambours. Mais il arriva contre l'attente de Terride, que les habitans avertis par Laborie, de veiller particulierement à la garde de cet endroit, y vinrent en grand nombre, reçûrent avec vigueur les assaillans, & les repousserent, après leur avoir tué près de deux cens hommes, & pris leurs échelles & leur belier. Terride frustré de son esperance, prit le fauxbourg de S. Antoine.

Terride assiége Montauban.

Le lendemain il lui arriva de Toulouse neuf gros canons, quatre bâtards, trois coulevrines, & tout l'attirail de guerre necessaire, avec quatre enseignes levées dans la ville. Aussitôt la Garde, Montmor, Villemagne, & Tilladet arriverent, avec sept enseignes. On coupa les canaux d'une fontaine; ce qui incommoda fort les assiegez. Il ne seroit pas aisé de décider

CHARLE IX. 1562.

de quel côté il y eut plus d'opiniâtreté, ou dans les assiégeans, pour bien attaquer, ou dans les assiégez, pour se bien défendre. D'un côté les ministres, qui étoient en très-grand nombre dans Montauban, exhortoient les bourgeois à se laisser réduire aux plus grandes extrêmitez, plûtôt que de se rendre; ils les fortifioient sans cesse par leurs prédications; & ils les conjuroient d'avoir d'autant plus de confiance en Dieu, qu'ils avoient perdu toute esperance d'être secourus par les hommes. Terride de l'autre part, qui s'imaginoit qu'il seroit couvert de confusion, si après tant d'attaques, il se retiroit sans avoir pris la ville, se fortifioit de plus en plus dans sa résolution. Le siége fut donc continué pendant le reste de l'année 1662. & jusqu'au mois d'Avril 1663. où se fit le traité de pacification; & tout ce tems se passa en légeres escarmouches, en differentes batteries (car on les changeoit très-souvent) en sorties & en pourparlers.

On dressa une batterie de 4. gros canons sur une éminence, contre le Fort des Dominicains: elle continua de le battre avec beaucoup de vigueur pendant quelque tems. Bazourdan, homme actif & brave, s'avança le 24 d'Octobre pour reconnoître la brêche qui avoit été faite. Mais ayant un peu dérangé le bouclier qui le couvroit, il reçût au côté gauche un coup, dont il mourut sur le champ. Les ministres ayant appris sa mort, s'imaginerent n'être plus assiégez. Cependant Terride fit dès le lendemain monter à l'assaut S. Salvy son frere, & Gadourche qui avoit succédé à Bazourdan, avec un détachement de troupes choisies. Ils passerent par la brêche; mais ayant trouvé un autre mur, & une tranchée à forcer, & les assiégez faisant un très-grand feu des deux côtez, ils descendirent aussi vîte qu'ils étoient montez, après avoit perdu quelques-uns des leurs, & entre autres Hauterive lieutenant de S. Salvy.

On renoüa la négociation. Laborie travailloit a faire accepter les conditions, & à faire recevoir Terride dans la ville en qualité de Gouverneur pour le Roi, en conservant aux habitans la liberté de conscience accordée par les Edits. Mais les ministres, & ceux qu'ils avoient persuadez, ne voulurent jamais y consentir; & ces obstinez commencerent à regarder Laborie comme un homme suspect. Ils lui firent l'affront de lui ôter

d'abord la commiffion qu'ils lui avoient donnée, de garder le Fort des Dominicains, & enfuite le gouvernement general de la ville. Ce qui augmenta encore les foupçons contre ce Commandant, fut que Pierre-Longue, qui avoit été fait prifonnier, comme nous l'avons dit, à la journée de Ver, & que l'on difoit avoir quitté le parti Proteftant, avoit voulu plufieurs fois lui parler.

Laborie diffimula fon reffentiment pendant quelque tems, jufqu'à ce que Terride fe fût un peu retiré, & eût fait élever des Forts fur toutes les avenuës de la ville, dont il donna le commandement à Efpenan frere de Maffes. Alors Montauban n'étant plus qu'invefti, Laborie, qui voyoit l'opiniâtreté & l'infolence des miniftres, qui abufant de la crédulité des habitans, leur débitoient de fauffes nouvelles pour les fortifier dans leur obftination, fortit de la ville le 2 de Decembre, en promettant d'y revenir. Terride envoya encore faire aux affiégez des propofitions très-raifonnables, par Verlac qui avoit été fait prifonnier, lorfqu'il conduifoit un fecours de Montauban aux Proteftans de Touloufe. Montluc leur envoya auffi de fa part Jean Treys, dit Darjat. Mais l'un & l'autre ne purent rien obtenir de ces habitans, qu'une confiance fuperftitieufe avoit aveuglez.

Les Etats de Languedoc donnent à Cruffol le Gouvernement de la Province.

Peu de tems auparavant, Antoine de Cruffol à fon retour de la Cour, où les affaires avoient prodigieufement changé de face pendant fon abfence, étoit defcendu par la Suiffe dans le Dauphiné, & paffant par Charmes en Vivarais, il étoit venu à Ufez. Les Etats de Languedoc l'ayant prié de vouloir bien accepter le titre & les fonctions de Gouverneur de la Province pour le Roi, il le refufa d'abord. Mais les députez de Montpellier, de Nîmes, de Beziers, d'Agde, qui étoit alors affiégée, d'Ufez, de Viviers, de Caftres, de Mande, & de Lavaur, qui s'étoient affemblez à Nîmes le 2 de Novembre, ayant joint à leur déliberation leurs inftantes prieres, il l'accepta le lendemain 3 du même mois, & il reçût leur ferment de fidelité; Charle de Barges, lieutenant criminel de Montpellier portant la parole pour tous.

On fit enfuite des réglemens fur la charge, les devoirs, & les comptes du Tréforier des deniers Royaux; fur les tributs & impôts qu'on levoit fur les biens eccléfiaftiques, & fur le

CHARLE IX. 1562. prix des vivres & des denrées. On résolut encore que Crussol n'auroit à sa suite aucun catholique, ni aucun de ces gens tiedes & indifferens, qui ne sçavent quel parti prendre; & qu'il ne donneroit à qui que ce fût aucun gouvernement, ni aucun emploi, qu'après une information exacte & dans les formes de sa religion, de sa vie, & de ses moeurs. Enfin on députa de tous les Gouvernemens ou Diocefes, des personnes pour former le Conseil du Gouvernement. A ces conditions, Crussol, en qualité de Gouverneur du Languedoc pour le Roi, fit une entrée publique & solemnelle à Nîmes, le treiziéme jour de Decembre.

Dans le même tems Bouillargues, après s'être long-tems arrêté à Loudun, apprit que trente cavaliers Italiens, & soixante arquebusiers à cheval s'étoient rendus maîtres de S. Laurent dans le Comtat Venaissin; & qu'ils avoient projetté de faire des courses pour désoler le payis d'alentour. Il passa le Rhône, & commença à miner la place; puis ayant fait venir du canon de Roquemaure, il obligea la garnison, qui fit une sortie, à rentrer dans la ville avec perte. Enfin la garnison en sortit la nuit suivante.

Siége de Grenoble. La ville de Grenoble étoit alors assiégée, & réduite aux abois. Quoique l'activité & les soins de la Coche eussent un peu suppléé à la négligence de Ponat, il naissoit tous les jours tant de nouvelles difficultez, qu'on ne pouvoit les surmonter, que par une patience, une fermeté, & une constance à l'épreuve. Les pasteurs y exhortoient sans cesse les habitans dans leurs sermons: celui qui se distinguoit le plus, étoit Etienne Noel, déja très-âgé, qui avoit long-tems exercé le ministere dans la vallée d'Angrogne.

Ils étoient continuellement inquietez par les courses des garnisons de Vienne, de la Bussiere, & de Sassenage. On les intimidoit par les lettres de Monbrun, qui étant appellé par le baron des Adrets, pour aller le joindre dans son camp devant Vienne, leur conseilloit d'abandonner leur ville, & de la démanteler. Le courage de la Coche l'emporta sur tous ces obstacles, & leur fit vaincre toutes ces difficultez. Il ferma la porte vis-à-vis le pont, & la porte Trecloître. Il fortifia le côté qui regarde l'Isere, avec des tonneaux remplis de terre & de fumier. Comme il y avoit dans la ville bien des habitans suspects,

à cause de leur attachement à la religion Romaine, il fit soigneusement garder les entrées du côté des montagnes par des soldats choisis; & après avoir posté des sentinelles sur la tour du Rabot, qui est située sur une montagne, il distribua les quartiers aux Commandans, visitant régulierement tous les corps de garde.

Le 24. d'Octobre, la ville fut attaquée par le quartier du côté des montagnes, pour lequel les assiégez craignoient le plus. Les ennemis y furent repoussez; le lendemain ils attaquerent la porte Trecloître, le fauxbourg S. Jacque, & le couvent des Dominicains. Il n'y avoit alors dans la ville que deux cens hommes portant les armes, & très-peu de vivres, que la Coche faisoit distribuer avec beaucoup d'œconomie. Il y avoit dans le camp des ennemis au moins six mille hommes, en comptant les Italiens & les Espgnols. Il y avoit aussi un grand nombre de payisans, qui étoient accourus, comme à une proye, qui ne pouvoit leur échapper. Mais depuis l'absence de Maugiron, la confusion étoit dans le camp: les chefs avoient peine à obéïr à Sassenage, lieutenant de Maugiron, qui n'avoit pas la réputation de sçavoir le metier de la guerre; & n'y ayant plus de subordination, ni de conformité de sentimens, on n'avançoit pas beaucoup. Après la vigilance & la constante fermeté de la Coche, rien ne fut plus salutaire, & plus avantageux pour les assiégez, que cette confusion & cette mésintelligence qui regnoient dans le camp ennemi.

On ne faisoit rien pendant le jour, il n'y avoit que la nuit, où l'on criât, *aux armes*; & les ennemis le faisoient exprès, pour fatiguer les assiégez par les veilles, & les obliger à se rendre. Le tems s'écoula ainsi jusqu'au 16 de Novembre. Alors comme la garnison commençoit à manquer de vivres, & qu'elle n'avoit plus de secours à attendre de la part du baron des Adrets, la Coche voulant montrer à l'ennemi son courage & sa force d'esprit, lui offrit de terminer l'affaire par un combat de six vingts hommes, ou moins s'il vouloit: les conditions qu'il proposa, étoient, qu'après avoir reçû des ôtages, il sortiroit de la ville avec les siens, & qu'ils combattroient; que s'il étoit vaincu, il rendroit la ville; mais que s'il étoit vainqueur, Sassenage seroit obligé de lever le siége. Sassenage n'accepta point le défi: il se contenta de répondre, que les assiégez

CHARLE IX. 1562.

combatissent contre leur ventre, qui leur feroit dans la suite une guerre plus cruelle, que celle qu'il leur faisoit actuellement. En effet la faim contraignit enfin les assiégez à parlementer. On avoit déjà donné les ôtages de part & d'autre; & on regloit les articles de la capitulation, lorsque contre toute espérance les assiégez furent délivrez d'un si grand danger.

Quelques habitans de Valence & de Romans, ayant pitié de l'état miserable où la ville de Grenoble étoit reduite, engagerent Rembauld Furmeyer à venir les secourir. Il y vint avec trois cens hommes de Gap, & il se joignit à quatre cens arquebusiers ou environ, & à quatre-vingt cavaliers, que Terrendel Provençal commandoit. Changy, le Baron, Berenger du Pipet, & plusieurs autres Gentilshommes vinrent courageusement se joindre à eux, & s'engagerent, au peril de leur vie, de faire lever le siége.

Le premier obstacle qu'ils eurent à surmonter, fut à Noyare, défilé très étroit, communement appellé les Echelles, fermé par un mur bâti de pierres seches, qui traverse depuis les montagnes jusqu'à l'Isere. Les payisans qui gardoient ce défilé, & qui étoient sur la hauteur, accabloient les soldats de grosses pierres qu'ils leurs jettoient. Furmeyer franchit néanmoins ce défilé avec ses troupes, sans beaucoup de perte, & il y eut même quelques payisans tuez. De-là il arriva à Sassenage, à trois lieuës de Grenoble, où il falloit passer le Drac pour arriver à la ville.

Sassenage l'ayant appris, envoya quatre cens cavaliers d'élite de son infanterie, pour lui fermer les passages. Ceux-ci méprisant le petit nombre des troupes auxiliaires, ne furent pas plûtôt arrivez au bord du Drac, qu'ils se partagerent en deux corps. Ils en envoyerent un de l'autre côté de la riviere, sous les ordres de la Roquette, bâtard de la maison de Sassenage, pour s'embusquer dans un bois qui est au bord de la riviere, & l'autre resta en-deçà du Drac. Leur dessein étoit de se cacher, de sortir à l'improviste, d'attaquer la petite armée de Furmeyer par derriere & par devant, & de la défaire d'autant plus aisément, qu'elle seroit investie de tous côtez.

Ce projet assez bien concerté tourna, par la valeur de Furmeyer, à la perte de ceux qui l'avoient conçu. Ce Général étant encore de l'autre côté du Drac, apperçut les ennemis dès l'aube du jour. Il ne laissa pas de faire tous les préparatifs pour passer

la riviere, & il étoit déjà dans l'eau, lorsque les troupes qui étoient en embuscade, en sortirent trop tôt, & se firent voir. Furmeyer, sans s'ébranler, feignit avec toute la présence d'esprit possible, de faire à dessein ce que la necessité le pressoit de faire : il retourna sur ses pas, il attaqua les ennemis, les défit, & les mit en fuite, sous les yeux de leurs gens qui étoient de l'autre côté.

Levée du siége de Grenoble.

Furmeyer avec la même activité, recommence à passer le Drac, bien resolu d'attaquer ceux-ci. Mais intimidez par la défaite de leurs compagnons, quoique bien superieurs en nombre, ils ne pensent plus à combattre ; ils ne sont occupez que du soin de se sauver : ils fuïent de côté & d'autre.

Aussi-tôt l'armée des Catholiques leva le siége de Grenoble. Ils abandonnerent ensuite la Mure, Mens en Trieves, & plusieurs autres places. Mais les assiégez firent une grande faute, qui leur fut très pernicieuse, de ne s'être pas sur le champ rendus maîtres de la Bussiere ; car les Italiens s'y enfermerent, & firent dans la suite bien du mal aux habitans de Grenoble. Ceux-ci tenterent envain après quelque tems de prendre cette place ; les Italiens ayant repris courage, se défendirent courageusement, & les repousserent avec perte.

Mécontentement & conduite du baron des Adretz.

Le baron des Adretz, qui s'étoit arrêté à Vienne, avoit bien des choses sur le cœur, qui lui faisoient de la peine, & entr'autres le gouvernement de Lyon, que les Protestans lui avoient ôté, pour le donner à Soubise ; les discours que semoient à son désavantage les gens ombrageux du parti, & l'injure qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite à Annonay. Jean de Montluc évêque de Valence, étant arrêté dans cette place, le Baron demanda qu'on le remît entre ses mains : les habitans par leurs délais, & leurs vaines défaites, donnerent le tems à l'Evêque de s'évader, & le Baron perdit ainsi sa proie. Indigné de ces procedez, & piqué de voir ses services si mal reconnus, il perdit beaucoup de cette ardeur, qui avoit causé aux ennemis tant de terreur & d'admiration ; & il commença à penser aux moyens de rétablir la paix entre les deux partis.

Il écrivit de S. Saphorin au duc de Nemours le 15 de Novembre, pour lui demander deux Italiens, qui avoient été faits prisonniers de guerre. De-là il prit occasion de se justifier de la mort de Gondrin. Il lui dit, que la severité dont il avoit usé à

CHARLE IX. 1562.

Vaureas, à Boulenes, & à Pierre-Latte, n'étoit qu'une represaille de la cruauté & de la barbarie, avec laquelle Suse & Fabrice Serbellon avoient traité les Protestans d'Orange; il protesta qu'il n'en avoit agi de la sorte, que pour relever un peu la reputation d'un parti, que l'on regardoit comme abaissé & presqu'anéanti; que d'ailleurs il avoit très religieusement observé les loix de la guerre, & gardé les paroles données; qu'il n'avoit manqué à rien de ce que l'humanité & la politesse prescrivent, dans les procedez qu'il avoit eus avec la Noblesse, & les femmes des Seigneurs du parti ennemi; qu'il n'avoit point pris les armes par ambition, ou par quelqu'autre passion, mais par les ordres du prince de Condé, qui étoit muni de ceux que la Reine lui avoit secrétement données; qu'il n'étoit entré dans cette guerre, que pour défendre & maintenir la liberté du Roi, & des Protestans, contre les violateurs des Edits de Sa Majesté. Il ajoûtoit que si on vouloit remettre le Roi en liberté, & rendre justice aux Protestans, il étoit prêt à renoncer au titre de Gouverneur du Dauphiné, qu'on lui avoit donné; à le ceder au duc de Nemours, & à lui rendre en cette qualité l'obéïssance qui lui étoit dûë.

Le duc de Nemours, plein d'esprit & de pénétration, sentit bien par ces dernieres lignes, que le Baron étoit mécontent. Il profita donc de l'occasion que la fortune lui offroit; & il lui envoya Duguast, qu'il avoit pris peu de tems auparavant, avec un de ses domestiques nommé la Duche, pour tâcher de découvrir ses vrais sentimens, & de voir si on pouvoit compter sur sa parole.

Les Protestans, naturellement défiants & soupçonneux, en avoient déja écrit quelques jours auparavant à Crussol, & à Odet cardinal de Châtillon, frere de Gaspard de Coligni, qui étoit en Languedoc avec Crussol; & après leur avoir exposé tous les indices & toutes les preuves, qui leur persuadoient que le baron des Adretz étoit prêt de quitter leur parti, ils les avoient priés d'en donner avis au prince de Condé & à l'Amiral. Ils le firent, comme ils en étoient priés, par un exprès qu'ils dépêcherent, & qui ayant reçu la reponse de l'Amiral, revint aussi-tôt à Lyon, mais après avoir porté le paquet de ses lettres au maréchal de Brissac, sous lequel il avoit servi en Piémont. Brissac, qui sçavoit que des Adretz n'étoit pas un homme

à

à souffrir tranquillement le mépris & les affronts, envoya S. Sernin au duc de Nemours, avec le paquet qu'il avoit reçu. Il y joignit une lettre pour le baron des Adretz, dans laquelle il le conjuroit par leur ancienne amitié de penser à lui, & de voir par la lettre de l'Amiral au Cardinal son frere, quel cas on faisoit dans le parti Protestant d'un homme comme lui, qui avoit sacrifié de si bonne grace à leur service, ses biens, sa fortune & sa vie. Le Maréchal lui fit en même tems de magnifiques promesses; soit qu'il voulût quitter le parti des Religionaires, & servir le Roi; soit qu'il voulût sortir du Royaume: & dans ce cas, il lui promettoit en son propre nom, de lui faire compter 100000 écus d'or à Strasbourg.

L'Amiral dans cette lettre à son frere, repondoit d'abord aux sujets de plaintes que le Baron prétendoit avoir. Il ajoûtoit, qu'il connoissoit son génie & son caractere; mais qu'ayant rendu des services si importans au parti, il falloit souffrir son insolence, quelle qu'elle pût être, de peur que si on en agissoit autrement, d'insolent il ne devint furieux; qu'il faloit donc l'appaiser à quelque prix que ce fût, & ne rien faire contre lui mal-à-propos dans une conjoncture si délicate.

Le duc de Nemours donna ordre à la Duche d'exposer toutes ces choses au Baron, & de lui communiquer la lettre de l'Amiral. Des Adretz, quoique justement irrité, ne se laissa point entraîner dans le parti opposé: il se contenta de poursuivre le dessein qu'il avoit formé de travailler à concilier les deux partis. Il assembla pour cet effet Senas, Poncenac, Blacons, de Saurel, Mouvens, Mirabel, du Peigne, de Cugy, & Bataille. Il leur exposa ce que le duc de Nemours demandoit par ses députez, qui se reduisoit à chercher les moyens de rétablir la paix dans le Dauphiné; & pour cela d'en venir à une entrevuë, & à une conférence. Cette proposition ne fut point du gout de ces Gentilshommes, & ils conclurent qu'il falloit avant toutes choses consulter M. de Soubise.

Soubise repondit que l'affaire lui paroissoit très délicate, & n'être pas sans danger; qu'il n'y avoit que le baron des Adretz à qui on pût confier une negociation de cette conséquence; qu'il l'abandonnoit à sa prudence, & à son amour pour le bien de l'Etat; & qu'il fît ce qu'il jugeroit à propos. Comme la plûpart étoient déjà très las de la guerre, & souhaittoient la paix,

CHARLE IX. 1562.

lorsqu'on apporta cette reponse vague de Soubise, on avoit déja donné des ôtages de part & d'autre; du côté du duc de Nemours, le comte de Monrevel, & Mandelot; du côté du baron des Adretz, Poncenac & Blacons.

Pendant que le duc de Nemours & le Baron étoient en conference, assez prez de Vienne, éloignez de ceux qui les escortoient, Jean Merey Poltrot, domestique de Soubise, qui étoit venu avec le Baron, parlant de la mort du roi de Navarre, poussa un profond soupir, & dit: « Cette mort n'a pas encore suffisamment remédié aux maux de l'Etat; il reste une plus grande victime à immoler. » Ceux qui étoient autour de lui, lui ayant demandé quelle étoit cette victime? « C'est, dit-il, le grand Guisard. » Puis étendant son bras droit, & élevant sa voix: « Voilà, ajoûta-t'il, le bras, qui par une si belle action mettra fin à tous nos malheurs. » On lui entendit encore depuis repeter la même chose, même en présence de M. de Soubise, qui ne le releva pas alors, parce qu'il ne crut pas que ce fût un dessein prémedité, mais seulement l'effet d'une fureur passagere qui n'auroit pas de suites.

Le baron des Adretz parlant aux officiers de sa suite, de la conférence qu'il avoit euë avec le duc de Nemours, leur dit, qu'il avoit d'abord justifié la maniere dont les Protestans avoient agi jusqu'alors; qu'ensuite on avoit parlé des moyens de pacifier la Province, qui étoient, de reconnoître le duc de Nemours en qualité de Gouverneur pour le Roi, du Dauphiné; de renvoyer pour un tems les ministres qui étoient regardez comme les vrais auteurs des troubles, & de laisser à chacun la liberté d'exercer chez lui sa Religion: Qu'après cela le duc de Nemours lui ayant fait voir la lettre de l'amiral de Coligni, il avoit extrêmement relevé ce qu'elle renfermoit; & qu'enfin il avoit demandé une suspension d'armes pour quelques jours. J'ai repondu, ajouta-t'il, que j'allois faire part de ce qu'il m'avoit proposé aux Seigneurs & aux Etats de la Province; & que je ferois sçavoir au Duc ce qu'ils auroient arrêté. Voilà ce que le Baron racontoit avec beaucoup d'ingenuité. Mais comme on interpretoit bien differemment ses paroles & ses actions, & qu'on les prenoit en très mauvaise part, ce Capitaine qui avoit l'ame noble & fiere, se trouva enfin poussé à bout, & forcé à prendre un parti auquel il n'avoit peut-être pas d'abord pensé.

La ville de Lyon commençant à manquer de vivres, on parla d'en éloigner les troupes qui l'incommodoient ; & des Adretz vint de lui-même trouver Soubise, pour lui demander s'il vouloit être compris dans la suspension d'armes ? Soubise le refusa. Le Baron eut une seconde conférence avec le duc de Nemours, & ils convinrent d'une tréve jusqu'au six de Decembre. Après cette conférence, il congédia les troupes ; & profitant de la suspension d'armes, il vint le lendemain à Vienne avec quelques canons : il eut une troisiéme entrevuë avec le duc de Nemours, & de-là il descendit au Pont S. Esprit.

On ne parloit alors que des expéditions du comte de Suse ; qui étant sorti d'Avignon avec les troupes du Pape, s'étoit rendu maître de Vaureas, & des places voisines. Le Baron marcha de ce côté-là, & ces places se rendirent à lui presque sans combat. De-là il revint à Montelimar, où les Etats de la Province s'étoient assemblez sur les derniers jours de la tréve ; & en pleine assemblée il exposa le triste état où il s'étoit trouvé, faute de soldats, de vivres, & sur tout d'argent. Il leur fit ensuite le rapport de ce qui s'étoit passé dans les trois conférences avec le duc de Nemours, auquel il avoit promis de faire reponse, aussi-tôt que les Etats auroient déliberé sur cette grande affaire. Il les exhorta à n'avoir en vuë dans leurs délibérations, que le bien public ; & à se tirer par une resolution sage & prudente du danger pressant où ils étoient exposez.

Comme les esprits étoient déjà portés à la paix, Remi, conseiller au parlement de Grenoble, proposa à l'assemblée des articles très raisonnables, & qui de l'aveu même des Protestans, leur étoient fort avantageux. Cependant les Pasteurs animez d'un zele outré de Religion, & quelques-uns du peuple, qui n'étoient pas des plus prudens, en firent des plaisanteries, se fondant principalement sur ce que le duc de Nemours promettoit ce qu'il n'étoit pas le maître de tenir.

« Peut-on esperer, disoient-ils, que celui que le duc de Guise » a forcé il y a deux ans, de manquer de parole à Châteauneuf, » & à ses compagnons, pourra tenir celle qu'il donne aujour- » d'hui aux Protestans : le même duc de Guise, ou plûtôt le » Triumvirat étant à la tête des affaires, & gouvernant souverai- » nement le Royaume ? » Ils rappelloient ainsi la malheureuse

CHARLE IX. 1562.

affaire d'Amboiſe, dont ils lui imputoient les ſuites fâcheuſes. Enfin ils perſuaderent à Changy, & à quelques autres Gentilshommes, de s'oppoſer à un accommodement, qui étoit preſque conclu. Ils vinrent enſuite trouver le baron des Adretz dans ſon logis; & ils lui déclarerent qu'ayant pris les armes pour une cauſe ſi juſte, ils ne les mettroient point bas, ſans avoir auparavant conſulté le prince de Condé.

Cette démarche, que le Baron regardoit comme une injure perſonnelle, & très offençante pour un cœur auſſi noble & auſſi généreux, le picqua ſi vivement, qu'il prit ſur le champ le papier ſur lequel on avoit écrit les conditions, & qu'il fut ſur le point de le déchirer, & de le jetter au feu en préſence de toute la compagnie. Mais ceux qui ſouhaittoient ſincerement la paix, l'en empêcherent. Ainſi après avoir fait quelques petits changemens aux articles, il les fit mettre au net. Pendant qu'on les reliſoit dans l'aſſemblée, Clauſonne demanda qu'on ne ſignât point l'accommodement, qu'on n'eût auparavant corrigé les proviſions du Gouverneur de la Province, que le Roi avoit accordées au duc de Nemours, parce qu'on y avoit employé les termes de *rebelles* & de *ſéditieux*, termes très-injurieux aux Proteſtans.

Le Baron étant arrivé au Pont S. Eſprit, Bouillargues & Spondillan, lui apprirent que Cruſſol & le cardinal de Châtillon, avoient fait une tentative ſur cette place. De-là il dépêcha la Duche au duc de Nemours, pour lui apprendre la reſolution de l'Aſſemblée. Enſuite il s'avança juſqu'à Boulenes, pour traiter avec Cruſſol, & avec le Cardinal; mais ayant été averti par ſes amis, & ayant lieu de ſoupçonner qu'on lui avoit dreſſé quelques piéges, il revint auſſi-tôt au pont S. Eſprit, & de-là à Valence, où la Duche vint au-devant de lui avec le duc de Nemours, qui acheverent d'entraîner dans le parti de ce Duc, un homme qui chancelloit depuis long-tems, & qui ne cherchoit que les moyens de quitter avec honneur le parti où il étoit engagé.

S. Auban, pouſſé par ſa propre ambition, ou ſollicité par ces mauvais eſprits, dont nous avons parlé, étoit allé pendant ces conteſtations trouver le prince de Condé, qui étoit aux environs de Paris. Il avoit artificieuſement ramaſſé tous les indices, qui pouvoient rendre le Baron ſuſpect d'infidelité & de

trahison; & il avoit obtenu que pour la sûreté de la Province, le prince de Condé feroit venir auprès de sa personne le baron des Adretz, sous le specieux pretexte de l'employer aux affaires les plus importantes.

En conséquence de cet avis, le prince de Condé avoit accordé à S. Auban des provisions de Gouverneur général du Dauphiné, & il l'avoit chargé de ses ordres & de ses lettres pour le baron des Adretz, & pour la Noblesse de la Province; Mais S. Auban & son fils ayant été pris près du mont Taratre, maintenant appellé Tarare, ses lettres & ses papiers furent portés au duc de Nemours.

Le Baron ayant appris toutes ces intrigues par la Duche, se plaignit hautement à la Noblesse assemblée à Valence, de l'injure que quelques séditieux lui avoient faite, en s'efforçant de lui enlever son gouvernement, par les calomnies dont ils avoient tâché de le noircir. Il pressa ensuite l'acceptation des conditions qu'on avoit proposées. L'affaire mise en déliberation, la Noblesse arrêta que le Baron obtiendroit, s'il étoit possible, du duc de Nemours, une tréve de quatre mois; & que si le Duc la refusoit, il reprendroit ses fonctions de Gouverneur, & feroit tous les préparatifs necessaires pour continuer la guerre.

Suivant ce resultat, des Adretz fit marcher deux gros canons comme pour aller à la Bussiere, & ôta en même tems à quelques Gentilshommes, qu'il regardoit comme ennemis ou suspects, les emplois qu'ils avoient, & les donna à d'autres. Il renvoya ensuite les prisonniers, & entr'autres Marseilles secretaire du duc de Guise, & qui étoit très cher à son maître, à condition néanmoins de faire accorder la liberté à Monjoïe frere de Blacons, qui avoit été pris, & qui étoit soupçonné d'avoir tué Gondrin. Plus on relevoit ces démarches du Baron, pour le décrier auprès des Protestans, plus on aigrissoit son esprit, & plus on l'animoit à la vengence. Ainsi étant venu à Romans, & ayant fait lire dans l'assemblée de la Noblesse les conditions de l'accommodement proposées par Remi, il en fit raïer la clause qu'on y avoit mise, de demander le consentement du Prince de Condé.

En effet il avoit déjà reçu des nouvelles de la bataille de Dreux, & de la prise de ce Prince; & c'est ce qui lui faisoit

CHARLE IX. 1562.

accélerer le traité de pacification. Pour en venir à bout, il resolut d'employer la force: il se servit du capitaine Boulogne, pour obtenir du duc de Nemours un détachement de trois cens hommes de pié, qu'il fit conduire par son maréchal de camp jusqu'à Serres. Comme Baron, Portes, & Villieu étoient dans sa confidence, & qu'ils pensoient comme lui, il leur donna ordre de faire ensorte, tandis qu'il introduiroit dans Romans les troupes envoyées par le duc de Nemours, comme il en étoit convenu avec ceux des bourgeois qui étoient d'intelligence avec lui, de s'emparer en même tems des portes de Valence, pour engager les Etats de la Province, bon gré malgré, à recevoir les articles de pacification qu'on avoit proposez.

Le baron des Adretz est arrêté par les Protestans.

Mais Monbrun, Mouvens, & Cleres, envoyez par Soubise, arriverent assez-tôt pour faire connoître aux habitans de Romans le danger auquel ils s'exposeroient, en recevant les troupes du duc de Nemours, & pour avertir ceux de Valence de se tenir sur leurs gardes: ainsi l'entreprise de des Adretz échoüa. Le parti contraire au Baron, qui se trouva le plus fort, après avoir découvert sa manœuvre, le fit arrêter. On le mena d'abord à Valence. Crussol, à qui les Etats du Languedoc avoient déferé le gouvernement de la Province, le fit amener par Bouillargues à Nîmes, où ayant été interrogé par des Commissaires, il fut retenu en prison jusqu'au traité de pacification, qui se fit quelque tems après.

Secours d'Allemagne amenez par d'Andelot.

Pendant ce tems-là, d'Andelot qui étoit allé en Allemagne, pour hâter les secours qui en devoient venir, avoit eu bien des obstacles à surmonter. Car la Cour y envoya d'abord Courtelary, interpréte de la langue Allemande, le dernier jour de Mars; ensuite Henri Clutin d'Oysel, & après lui Jacque d'Angennes de Rambouillet: & ces trois envoyez, n'omirent rien pour engager tous les Princes & tous les Etats de l'Empire, à ne pas souffrir qu'on fît dans les terres de leurs domaines, des levées en faveur des Protestans de France.

L'Empereur Ferdinand ayant convoqué pour le mois de Novembre 1562, une diette de l'Empire, pour faire élire Maximilien son fils roi des Romains, le prince de Condé y envoya Jacque Spifame, autrefois évêque de Nevers, homme éloquent & vif. Il représenta publiquement à la Diete la profession de foi des Protestans de France, telle qu'elle avoit été

publiée, afin de les justifier des opinions monstrueuses qui leur étoient calomnieusement imputées, & il fit outre cela trois harangues ou discours; l'un à Ferdinand, à qui il fit voir les lettres de la Reine-mere, afin de prouver que le prince de Condé n'avoit entrepris la guerre que par ses ordres, pour défendre la cause du Royaume, & des Protestans, contre les violateurs des Edits du Roi: il demanda même, & il obtint, qu'on inserât les copies de ces lettres dans les regîtres du Conseil Aulique, afin de constater cette verité à la posterité la plus reculée.

Le second discours de Spifame fut à Maximilien roi de Bohême, en particulier; & le troisiéme à tous les Princes de l'Empire. Ils tendoient tous les trois, à les prier de prendre la défense d'un Roi mineur, d'aider de leurs puissans secours le prince de Condé, qui ne combattoit que pour les interêts de Sa Majesté; & de faire revenir les troupes qui avoient été levées par Rockendorff, & par le Rhingrave.

D'Andelot trouva en son chemin un second obstacle, qui dérangea bien ses affaires en Allemagne. Dès le commencement de la guerre, Jean Ratzemberg, & Henri Schachtin, étoient convenus à Orleans avec le prince de Condé, de faire des levées en Allemagne pour son service. Mais après l'avoir long-tems flatté de cette esperance, ils se laisserent persuader, ou plûtôt corrompre par les ministres du Roi: ainsi ils s'excuserent auprès du Prince sur les approches de l'hiver, qui n'étoit pas, disoient-ils, une saison propre à faire marcher des troupes, & ils le remirent au printemps.

Le Landgrave, plein d'affection & de bonne volonté pour le parti du Prince, leva cette difficulté. Il remercia Ratzemberg & Schachtin, & leur donna par dérision le titre de *Capitaines d'Eté*: il leur reprocha leur lâcheté, & il donna le commandement des troupes, qui étoient déjà levées, à Frederic Roltzhausen, maréchal de Hesse, & colonel général de sa cavalerie. Accompagné de ce Maréchal, d'Andelot fit enfin à Bacarat, le 10 d'Octobre, la revuë des troupes auxiliaires, qui avoit été indiquée au premier jour de ce mois. Il s'y trouva trois mille cavaliers seulement sous neuf cornettes, & douze enseignes d'infanterie, faisant quatre mille hommes. Le prince de Porcien vint au-devant d'Andelot jusqu'à Strasbourg, avec cent Gentilshommes François à cheval.

CHARLE IX. 1562.

Peu de tems auparavant, d'Andelot avoit été pris d'une fiévre quarte, qu'il ne l'empêcha pas néanmoins de se mettre en chemin dans une litiere. Il revint par la Lorraine, & par la Bourgogne, au-dessus de la source de la Seine: il passa l'Yonne à Crevant, pour éviter le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, qui gardoit avec des troupes nombreuses toutes les entrées de son Gouvernement; & pour ne pas rencontrer le maréchal de S. André, qui dans le tems que le roi de Navarre partit pour le siége de Rouen, s'étoit avancé jusqu'à Troyes avec treize compagnies de Gendarmes, quelques Enseignes de cavalerie legere, & le regiment de Picardie.

D'Andelot pilla en chemin S. Cyr & Jussy, parce que les habitans de ces deux places ne voulurent point lui ouvrir leurs portes; & repondirent insolemment à ceux qui vinrent leur demander des vivres. Il prit Château-vilain, où quelques Cordeliers furent mal-traitez. Enfin il passa par Montargis, & se rendit à Orleans le 6 de Novembre avec une compagnie de cavalerie, ayant distribué le reste de ses troupes en quattier dans des places commodes.

La Rochefoucault & Duras y étoient arrivez le premier du même mois, avec trois cens cavaliers, & quinze cens hommes de pié, des restes de la bataille de Ver. Le prince de Condé avoit envoyé Jacque Boucard au-devant d'Andelot. Ce Prince & l'amiral de Coligny le feliciterent de son heureuse arrivée, & le reçurent avec de très-grandes marques de joie, comme celui dont le retour étoit la seule ressource, & l'unique esperance qui leur restoit, après la prise de Rouen & la défaite de Ver. Avant l'arrivée d'Andelot, le prince de Condé avoit déja préparé toutes choses pour partir, parce que ses finances étoient épuisées. On disoit qu'Antoine Fumée, qui en avoit eu l'administration, & qui avoit passé toute sa vie pour un homme irréprochable, ne les avoit pas gouvernées avec une parfaite integrité.

Dès que les Allemands furent arrivez, ils écrivirent à ceux de leur payis, qui étoient dans l'armée du duc de Guise; (c'est ainsi qu'ils s'expliquoient,) pour les exhorter à quitter un tel service, & à ne pas prendre part à une guerre, qui ne se faisoit que pour abattre & exterminer ceux qui avoient embrassé la Religion épurée. Leurs lettres firent peu d'effet: il n'y en eut qu'un petit nombre, commandez par le comte de Waldech, qui

qui quitterent le service du duc de Guise, pour passer à celui du prince de Condé.

CHARLE IX. 1562.

Déclaration du Roi, portant abolition du passé.

Deux jours après la prise de Rouen, on publia une espéce de Déclaration du Roi, par laquelle Sa Majesté accordoit le pardon de tout le passé à tous ceux du Royaume, qui avoient pris les armes contre le Roi; à tous ceux, qui sous pretexte de Religion, leur avoient fourni de l'argent & des troupes; à tous ceux qui les avoient aidez, de leurs conseils, & de leurs services; à tous ceux qui étoient venus dans des villes occupées contre la volonté, ou sans les ordres de Sa Majesté. Le Roi leur donnoit à tous la liberté de revenir dans leurs maisons; & d'y joüir tranquillement de leurs biens : à condition d'exercer la Religion Catholique, de ne point assister aux Prêches des Protestans, & de ne jamais prendre les armes à l'avenir, sans les ordres exprès du Roi. On excluoit de cette grace les chefs & les auteurs des seditions excitées dans les villes; ceux qui avoient profané & pillé les Eglises; ceux qui avoient pris ou livré les fonds publics, & ceux qui avoient vendu des armes.

Le plus grand nombre profita de cette grace, & sur tout Hallewin de Pienne, & Belleville. Ils avoient d'abord embrassé le parti du prince de Condé, par ordre de la Reine; & elle venoit de les en retirer : Belleville étoit un gentilhomme distingué de Saintonge, & Hallewin de Pienne étoit d'une grande maison de Flandre. L'un & l'autre furent appellez par mocquerie *Guilebedouïns*, terme tiré du jargon de Saintonge, qui veut dire, *déserteurs* : les Protestans les montrerent depuis au doigt, comme des gens lâches & sans cœur.

Manifeste du prince de Condé.

Le prince de Condé, avant son départ d'Orleans, publia le premier jour de Novembre un long Manifeste, dans lequel, après avoir rappellé la mémoire de tous les troubles passez, il en rejettoit toute la faute sur le duc de Guise, sur le Connêtable, & sur le maréchal de S. André, dont la seule ambition avoit fait rejetter les propositions de paix les plus justes & les plus raisonnables, & avoit été l'unique cause du violement & de l'inéxecution des Edits, de la ruine & du pillage des villes, de l'introduction des troupes étrangeres dans le Royaume, & du renversement de toutes les loix divines & humaines. De-là ce Prince passoit aux conditions, sous lesquelles il avoit toûjours été, & étoit encore prêt à faire un accommodement; puis il

CHARLE IX. 1562.

soumettoit le bon droit de sa cause au jugement d'une Assemblée legitime des Etats du Royaume, à celui de tous les Princes, & de toutes les Nations, pourvû qu'elles n'eussent ni préventions ni préjugez : il s'en rapportoit même à la décision simple & naturelle du Roi, pourvu qu'on lui laissât la liberté de prononcer selon ses sentimens & ses intentions, & de juger sans aucune passion.

Les Ministres, au nombre de cinquante, vinrent rendre leurs devoirs au prince de Condé avant son départ ; & ils le supplierent de ne point souffrir dans son armée, ni la débauche des femmes, ni vols, ni brigandages, ni aucun autre vice honteux ; de mettre dans chaque regiment un pasteur ou ministre, pour prêcher & instruire les soldats, & pour faire publiquement la priere le matin & le soir, suivant la formule qu'ils en avoient dressée & publiée.

Entreprises du prince de Condé.

Le Prince vint à Pluviers dans la forêt d'Orleans, avec son infanterie Françoise, & huit canons de differente espéce. Pluviers est une petite ville riche, dans laquelle il y avoit quatre enseignes d'infanterie, qui après avoir brûlé les fauxbourgs, travaillerent à fortifier le rempart. La garnison refusant d'ouvrir les portes, on approcha le canon, & aussi-tôt la place se rendit à discretion le 11 de Novembre. On égorgea inhumainement les Prêtres, qui furent trouvez dans la ville ; les capitaines Mathurin Garnier, & Francisque furent pendus ; on désarma & on dépoüilla les soldats, & on les fit jurer que jamais ils ne porteroient les armes contre le prince de Condé. On tira de la ville une très grande abondance de vivres & de munitions, qui furent transportées partie dans le camp, & partie à Orleans.

La garnison de Beaugenci, effrayée de ce qui venoit d'arriver à Pluviers, abandonna la place à la garnison de Meun, qui lui succeda, & elle se retira à Châteaudun. Le Connêtable & le duc de Guise étoient retournez à Paris ; & ils avoient laissé dans le payis de Caux le Rheingrave, en qui ils n'avoient pas grande confiance, avec la cavalerie Allemande, pour faire des courses dans le payis ennemi, près du Havre, & des autres places occupées par les Religionaires.

Le maréchal de S. André, après avoir inutilement tenté de fermer les passages à d'Andelot, étoit venu à Sens, qu'on craignoit

de perdre. Il apprit en allant à Estampes, lieu fort propre pour nourrir & faire subsister une armée, que le prince de Condé n'en étoit pas éloigné. Aussi-tôt il passa outre, laissant dans la place deux enseignes d'infanterie. Le lendemain la cavalerie legere du Prince ayant paru devant la ville, cette petite garnison se retira dans le château, d'où elle fut renvoyée avec l'épée & la bayonnette. On commençoit déjà à piller la ville, par la faute de ceux qui en avoient ouvert les portes, avant qu'on eût assigné les logemens aux soldats qui y entroient. Mais dans le moment on réprima la licence du soldat; & les vivres, qui sont toûjours en abondance dans cette ville, furent destinez à l'usage de l'armée, & distribuez par des Commissaires.

Là les chefs du parti Protestant délibérerent, s'ils iroient droit à Paris, ou s'ils se rendroient auparavant maîtres des environs de cette capitale. Supposé qu'on allât à Paris, ils délibérerent encore, s'ils commenceroient par prendre & piller les fauxbourgs. Cela paroissoit très propre à jetter la terreur parmi un peuple, qu'ils accusoient d'être la cause des troubles & des seditions. Mais de quelle utilité pouvoient être ces expeditions pour les Protestans? Il leur étoit impossible de prendre une ville, où le Roi & la Reine étoient avec une nombreuse armée. Qu'en pouvoit-il revenir au prince de Condé, si non d'enrichir ses soldats de butin, de rendre son parti odieux & exécrable à jamais, de s'ôter à lui-même toute esperance de paix, en pillant injustement le bien de tant d'innocens, & de s'embarquer dans une guerre, dont il ne pourroit se tirer, & qui entraîneroit enfin la ruine totale des Protestans? François de la Nouë ajoûte qu'il y avoit beaucoup à risquer, à vouloir s'emparer des fauxbourgs de Paris; parce que les soldats étant uniquement occupez du pillage, la garnison, qui ne manqueroit pas de faire des sorties, les tailleroit aisément en piéces.

On arrêta donc dans ce Conseil, qu'après avoir pris la Ferté-Alais, Dourdan & Mont-le-heri, on iroit à Corbeil, petite ville sur le bord de la Seine, occupée par Pavan, avec quelques bataillons des regimens de Picardie & de Champagne; d'où après l'avoir prise, & y avoir fait de bons magasins, on pouvoit extrêmement incommoder la ville de Paris.

Le 17 de Novembre, on somma la garnison de se rendre. Elle le refusa; & après une legere attaque, elle se trouva fortifiée par

CHARLE IX. 1562.

les troupes auxiliaires, qu'on lui envoya de Paris, & par l'arrivée du maréchal de S. André. Comme on apprit alors la mort du roi de Navarre, & que des émiſſaires faiſoient eſperer que le prince de Condé pourroit bien ſucceder à ſon frere, dans ſa dignité de Lieutenant Général du Royaume, la Reine lui envoya René de l'Hôpital de Sainte Même, pour lui demander une entrevuë, qui ne produiſit aucun effet.

Le lendemain le canon ayant commencé à tirer, & les aſſiégez faiſant un grand feu ſur l'armée du prince de Condé, il y eut deux perſonnes de marque bleſſées, mais avec des ſuites bien differentes: d'un côté, Robert Stuart reçut au-dedans de la cuiſſe un coup de coulevrine, dont par un rare bonheur il fut parfaitement gueri preſque ſur le champ, enſorte que jamais il ne boita: de l'autre, Antoine d'Alegre de Millaud fut bleſſé à la jambe d'un coup d'arquebuſe, dont il fut dix ans entiers très-incommodé.

Le 22 de Novembre, la Reine envoya Artus de Coſſé de Gonor au prince de Condé, pour lui demander une conférence. On prit de là occaſion d'abandonner le ſiége de Corbeil, qu'on ne pouvoit attaquer ſans péril, & le prince de Condé prit le chemin de Paris. Comme il n'y avoit que la Seine entre les deux armées, elles marchoient en préſence l'une de l'autre, & ſe tiroient inceſſamment des coups d'arquebuſes. Le prince de Condé arriva deux jours après à Ville-Juive; & le lendemain à une abbaye de Religieuſes, appellée la Saulſaye, que ces filles avoient abandonnée. On parla encore une fois d'entrevuë, & la Reine devoit venir pour cet effet au Port-à-l'Anglois. Mais ſoit que le Prince fut indiſpoſé, ſoit qu'il craignît quelques piéges, il fit ſes excuſes; & il envoya l'Amiral de Coligni, qui fut long-tems en conférence avec le connêtable de Montmorenci ſon oncle. Le Connêtable, pour diſſiper tous les ſoupçons du Prince, paſſa de lui-même la riviere de Seine, & vint le trouver, amenant avec lui le duc de Nevers, fils de la ſœur du prince de Condé. Ce Prince lui fit de grands reproches, & le ſomma pluſieurs fois de tenir ſa parole, & de garder la foi qu'il lui avoit jurée.

L'armée du prince de Condé ſe remit en marche; & le troiſiéme jour après, l'avant-garde commandée par l'Amiral, dans laquelle étoient le prince de Porcien, & le marquis de Moüy

attaqua le fauxbourg S. Victor. Les Parisiens en furent si consternez, qu'on croit qu'ils auroient abandonné la ville, & ouvert les portes, s'il n'y avoit pas eu de bonnes garnisons dans les fauxbourgs.

CHARLE IX. 1562.

Mort du premier président Gille le Maître.

Gille le Maître, premier président du parlement de Paris, & fort âgé, étoit alors malade au lit. Ayant entendu le bruit de ceux qui couroient de côté & d'autre dans la ville, il s'imagina que les Religionaires venoient l'enlever; & il en fut si effrayé, qu'il mourut sur le champ. C'étoit un Magistrat très-habile & très-consommé dans le droit François: il passa par tous les degrez de la Robe, & ce fut son habileté qui l'éleva à cette dignité. On trouva dans ses papiers, après sa mort, des décisions sur les criées & ventes par decret, sur les droits de régale, & sur les appels comme d'abus. Elles ont été imprimées, & sont regardées dans tous les Tribunaux comme des loix & des arrêts: cet ouvrage transmettra à la posterité la memoire d'un si grand homme, qui est au-dessus de nos éloges[1].

Christophle de Thou lui succede. Son éloge.

La Reine donna cette charge à Christophle de Thou[2], en recompense de sa moderation, & de cet amour inviolable pour l'Etat, qui lui a toûjours fait renoncer à ses propres intérêts, & negliger ses affaires domestiques. Eloigné de tout esprit de faction, il n'a jamais pris aucun parti, & il a perseveré dans ces sentimens jusqu'au dernier soupir. Tous les gens de bien avoient conçu de lui de très-grandes esperances, avant qu'il fût élevé à cette dignité. La conduite qu'il a tenu depuis, & qui a toûjours été la même jusqu'à la mort, les a surpassées. A la tête d'une si illustre compagnie, il l'a toûjours conduite avec tant de sagesse & de fermeté, que dans les tems les plus orageux, il a été également agréable au Roi & à la Reine, & toûjours aimé des peuples. Pour ce qui est du Parlement, il seroit difficile de décider, lequel de ces deux sentimens pour son chef l'a emporté; ou leur amitié, qu'il s'étoit acquise par la pureté & l'innocence de ses mœurs, & par son inclination bien faisante, ou leur respect & leur vénération, que lui attirerent la rare prudence, & l'application infatigable avec lesquelles il s'acquitta de toutes les fonctions d'une charge si importante.

Le Prince mit ses troupes en differens quartiers. Les Vallées

1 Voyez ce que l'Auteur en dit Liv. VI. Tom. 1.
2 Pere de l'Auteur.

CHARLE IX. 1562.

Entreprises & négociations sans succès.

au-dessous de Mont-rouge & de Vaugirard furent pour l'infanterie ; le prince de Porcien fut logé à Gentilli, & Genlis à Mont-rouge ; le prince de Condé & l'amiral de Coligni se logerent à Arcuëil, & la cavalerie Allemande eut son quartier à Cachan. Il y avoit dans l'armée du Prince environ huit mille hommes de pié, & cinq mille de cavalerie, deux gros canons, une coulevrine, & quatre piéces de campagne. L'armée du Roi se tenoit proche le fossé, dans les retranchemens, dont on avoit fortifié les fauxbourgs de ce côté-là. Le lendemain l'armée du Prince se mit en bataille ; mais on ne fit que se canonner, & il y eut quelques cavaliers Allemans tuez. Le jour suivant le prince de Condé se mit encore en bataille : enfin on convint avec lui d'une entrevuë pour le lendemain.

Ainsi le second jour de Decembre, la Reine accompagnée du cardinal Charle de Bourbon, frere du prince de Condé, du prince de la Roche-sur-Yon, d'Anne de Monmorenci connêtable, du Maréchal son fils, & du seigneur de Gonnor, vint à un moulin qui n'est pas loin du fauxbourg S. Marceau. Le prince de Condé, accompagné de Coligni, de Genlis, de Grammont, & de Jean Raguier d'Esternay, s'y rendit aussi. Là Claude de l'Aubespine mit par écrit les demandes du prince de Condé, qui se reduisoient à peu près à ces articles : Qu'on accordât aux Protestans la liberté de tenir leurs assemblées de Religion, par tout où ils le demanderoient, & non ailleurs ; promettant de sa part que ce premier article étant accordé, les Anglois, & toutes les troupes étrangeres sortiroient aussi-tôt du Royaume, & que les villes seroient remises en leur premier état : Qu'on laissât tout le monde joüir tranquillement de la vie, des biens, & de la liberté de conscience, sans troubler, inquiéter, ou contraindre personne : Que l'on célébrât un Concile libre dans six mois, pour concilier les esprits : Que si on ne pouvoit dans un si court espace tenir un Concile général, on en tînt un national de tout le Royaume, auquel il fût permis à tous d'assister, en leur donnant toutes les sûretez necessaires.

La Reine emporta ces demandes, pour les communiquer à son Conseil. Elle repondit le lendemain sur le premier article, que le Roi ne vouloit pas permettre aux Protestans de tenir des assemblées publiques de Religion dans Paris ni aux environs ; dans Lyon & les villes frontieres, dans celles où il y a

des Cours Souveraines, & dans tous les lieux où les Proteſtans n'avoient pas eu cette liberté depuis la publication de l'Edit de Janvier. On ajoûta à cette reponſe, qu'on rendroit aux Eccléſiaſtiques leurs biens & leurs Egliſes; & qu'on y célébreroit les ſaints Myſteres & l'Office divin, ſuivant l'ancien uſage.

Le prince de Condé repliqua ſur le champ, & demanda, que ſi les Proteſtans n'avoient point la liberté de s'aſſembler publiquement dans les villes frontieres, ils puſſent au moins le faire dans leurs fauxbourgs; ou, s'il n'y avoit pas de fauxbourgs, dans des lieux voiſins, qui leur ſeroient aſſignez; & que les Nobles, Barons, Chatellains & Seigneurs, euſſent le droit de faire publiquement des aſſemblées chez eux.

Le jour ſuivant, qui étoit le 4 de Décembre, on ſe rendit de part & d'autre au même endroit; & parce qu'on n'avoit pas encore parlé des ſûretez, le prince de Condé fit de nouvelles demandes, auſquelles on repondit. Comme les reponſes ne plûrent point aux eſprits qui aimoient le trouble, Nicolas de Pas de Feuquieres ayant reconnu les retranchemens & les poſtes de l'armée du Roi, on reſolut de les attaquer la nuit. Mais tandis que les uns attendoient les autres, l'aurore parut, & le deſſein échoüa.

Deux jours après on reprit la même reſolution: mais on fut déconcerté par les juſtes ſoupçons que donna Genlis. Il parloit trop bien du duc de Guiſe, ſous lequel il avoit ſervi; il trouvoit toutes les propoſitions que la Reine avoit faites, juſtes & raiſonnables: il diſoit à tout propos, que la paix, avec les conditions les plus dures, étoit préferable à la guerre civile la plus juſte, & il avoit eu depuis peu un long entretien avec le duc de Damville. On voulut donc lui cacher le projet qu'on avoit formé, quoique les chefs euſſent beſoin de lui pour l'exécuter. On convint, que puiſqu'il falloit paſſer par Mont-rouge, où étoit le quartier de Genlis, on le prendroit en paſſant, afin que ne ſçachant la choſe que dans le moment où il faudroit l'exécuter, il n'eût pas le tems de la divulguer, ou de la faire ſçavoir aux ennemis.

Dans le tems qu'on prenoit ces meſures, Genlis arriva: ayant appris le projet qu'on avoit formé, il affecta un air de gaïeté & d'empreſſement, & il ſe retira dans ſon quartier, comme s'il avoit voulu ſe diſpoſer lui-même, & préparer ſes troupes à l'expedition qui ſe devoit faire. Mais la nuit étant venuë, il plia

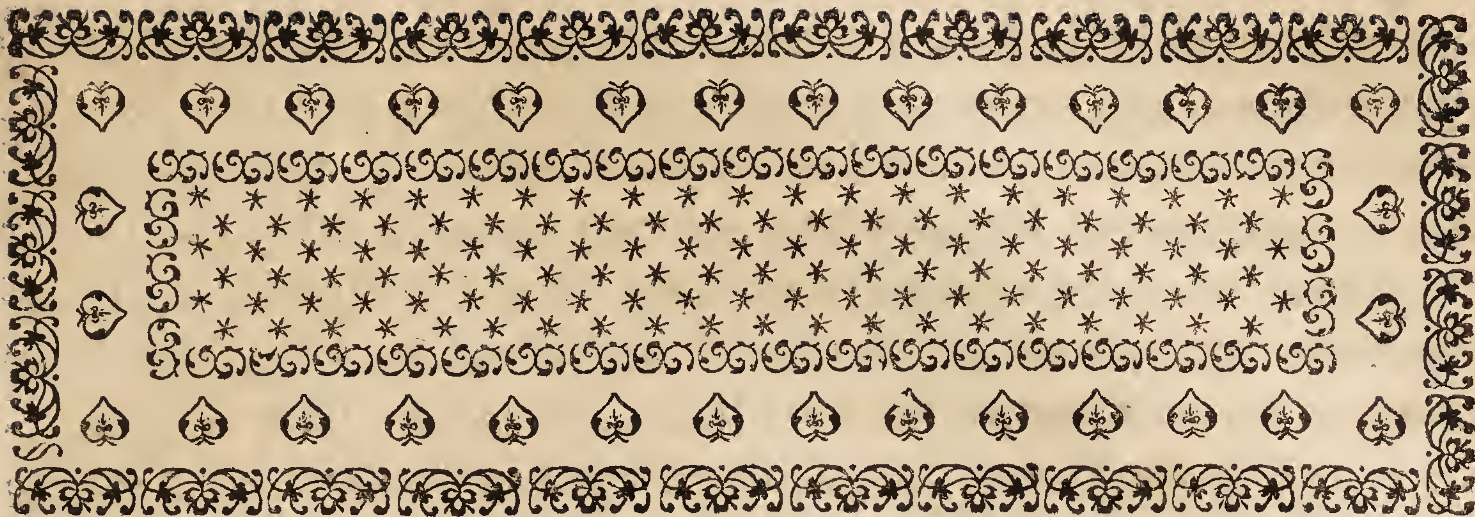
CHARLE IX. 1562.

bagage après le souper : il fit enlever toute sa vaisselle d'argent, il monta à cheval avec d'Avaret, & aussi-tôt qu'il eut passé au-delà de la sentinelle de l'armée du Roi, il lui déclara que puisqu'on rejettoit les propositions de paix, il avoit resolu de se retirer chez lui, sans néanmoins renoncer ni à la Religion, ni au parti des Protestans : il l'exhorta en même tems à suivre son exemple, & à faire la même chose. D'Avaret l'ayant refusé, Genlis s'en alla à Paris. Le premier très surpris d'une avanture, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, revint sur le champ trouver le prince de Condé, pour lui apprendre ce qui venoit d'arriver. Le Prince craignant que Genlis n'eût averti les ennemis de l'entreprise qu'il avoit projettée, & qu'il ne profitât du mot du guet, pour surprendre son armée, & la faire tomber dans quelque piége, visita aussi-tôt tous les quartiers, changea le mot du guet, & fit faire bonne garde pendant la nuit.

Les deux jours suivans on reprit les propositions de paix : le prince de Condé en fit de nouvelles ; elles ne furent pas acceptées, & les Protestans persévérants dans leur opiniâtreté à continuer la guerre, l'entrevuë & les conférences finirent sans aucune esperance d'accommodement. Le duc de Montpensier, après la bataille de Ver, avoit envoyé au Roi un corps de troupes Gasconnes & Espagnoles, dont il avoit confié la conduite à Louis Prevôt de Sansac. Après avoir traversé le Vendômois, & le Perche, & passé la Seine à Mantes, elles étoient enfin heureusement arrivées deux jours auparavant à l'armée du Roi.

Fin du trente-troisiéme Livre.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.



E prince de Condé ayant reconnu, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de vouloir assiéger Paris, & voyant qu'il perdoit son tems devant cette capitale du Royaume, plia bagage de très grand matin le 10 de Decembre. Ses troupes mirent le feu à presque tous leurs quartiers, quoi qu'il eût eu le soin de le leur défendre expressément, sur peine de la vie. Les Allemands brûlerent Mont-rouge; Jean de Rohan de Frontenay fit de même à Arcuëil; Cachan dans le même moment se trouva tout en feu, & le Pont-Antoni l'instant d'après eut le même sort.

CHARLE IX. 1562. Le prince de Condé s'éloigne de Paris.

Le Prince campa d'abord à Palaiseau, ensuite à Limours. Quoique ce fût la maison de plaisance de la duchesse de Valentinois, il la préserva de toutes les insultes d'une armée qui est

CHARLE IX. 1562.

en payis ennemi. Etant venu camper à S. Arnoul en Beausse, les Prêtres, qui craignoient d'être maltraitez par des soldats, ennemis déclarez de tout l'ordre Ecclésiastique, eurent l'imprudence d'engager les habitans à fermer leurs portes. On força la place, on l'abandonna au pillage, & ces malheureux Prêtres éprouverent tout ce qu'ils avoient apprehendé. On y resta deux jours pour raccommoder l'artillerie, & rafraîchir le soldat.

L'armée du Roi le suit.

L'armée du Roi, qui avoit aussi-tôt suivi celle du Prince, étoit déjà arrivée à Estampes, que Duras défendoit avec deux enseignes d'infanterie ; & quoi qu'elle pût aisement prendre cette place, elle se détourna pour passer plus loin.

Les chefs de l'armée Protestante tinrent Conseil, & quelques-uns furent d'avis d'aller droit à Chartres, ville très-avantageusement située, & la mieux fournie de vivres de toute la Beausse. Mais le prince de Condé ayant appris qu'on avoit fait entrer dans la ville une très forte garnison ; & d'ailleurs indigné de ce qu'on l'avoit amusé par des entrevuës & des suspensions d'armes, fut d'avis de retourner à Paris. Il étoit persuadé que s'il le faisoit, il pourroit aisément s'emparer des retranchemens & des fauxbourgs, qui étoient dégarnis de troupes ; & qu'il pourroit ainsi empêcher le Triumvirat de rentrer si-tôt dans la ville : parce que l'armée du Roi seroit obligée de prendre un grand circuit pour passer la Seine ; que pendant ce tems-là il jetteroit la terreur dans les esprits ; & que les tenant comme assiégez, il les forceroit à accorder des conditions de paix plus raisonnables & plus avantageuses.

L'amiral de Coligni s'opposa à ce dessein, & fit voir qu'après avoir pris les fauxbourgs de Paris, l'armée Protestante se trouveroit bien-tôt elle même assiégée entre la ville & l'armée Royale, qui reviendroit sur ses pas ; qu'elle seroit aisément affamée ; & qu'alors les troupes ne manqueroient pas de se débander. Il ajoûta que les Allemands, qui faisoient la plus grande partie de l'armée, se plaignoient déjà hautement de n'être pas payez ; que s'ils se voyoient non-seulement sans argent, mais encore sans vivres, ils se porteroient sans doute à un soûlevement, & à une désertion générale ; que pour ces raisons, il jugeoit qu'il étoit plus à propos de marcher en Normandie ; d'aller jusqu'au Havre, pour se joindre aux Anglois ; d'augmenter l'infanterie, dont ils manquoient, tandis que l'armée ennemie

en avoit beaucoup; de toucher les ſommes qu'on attendoit d'Angleterre, & d'appaiſer les Allemands pour le payement de ce qui leur étoit dû.

Cet avis de Coligny l'emporta, & Perdrier de Baubigny fit eſperer qu'on pourroit aiſément prendre la ville de Dreux, lieu très-propre pour recevoir une armée. Il fondoit ſes eſperances ſur la proximité de ſon château de Mazere, qui lui donnoit des liaiſons & des intelligences dans la ville: ſes eſperances furent vaines, & l'entrepriſe ne réüſſit point. La plûpart voyoient bien que l'avis de l'Amiral étoit hardi & très-périlleux; parce que l'armée du Roi occupant les deux bords de la Seine, celle du Prince, qui étoit dans la néceſſité de paſſer cette Riviere, ne pouvoit guére arriver au Havre, ſans courir de très-grands riſques. Mais l'appréhenſion que les Allemands ne ſe ſoulevaſſent, fit approuver le ſentiment de Coligni.

Le 15 de Decembre, l'armée du Prince alla camper à Ably, & le lendemain à Galardon, dont on refuſa d'ouvrir les portes. Le Prince força la place, & maltraita ſes habitans, juſqu'au point de condamner au dernier ſupplice, comme des ſéditieux, les auteurs de ce refus.

Le jour ſuivant, l'armée du Prince paſſant la riviere à Maintenon, château appartenant à la maiſon de Ramboüillet, une grande troupe de payiſans accourut pour voir ce ſpectacle. Une vieille femme, animée de je ne ſçais quel eſprit, vint au-devant du Prince, & s'étant jettée dans la riviere, où elle avoit de l'eau juſqu'au ſein, elle embraſſa ſes bottes, l'arrêta, & tournant vers lui un viſage hideux, lui dit: *Continuez, grand Heros, vous aurez beaucoup à ſouffrir; mais Dieu qui vous aſſiſte, vous tirera de tous ces dangers.* Le Prince ne lui fit point d'autre réponſe, que de ſe recommander à ſes prieres. De Maintenon, il alla à Auneau.

Le ſoir le Prince raconta à ſes confidens, que la nuit précédente il avoit eu un rêve, dans lequel il s'étoit imaginé donner trois batailles, où les Triumvirs avoient été tuez, & une quatriéme, où il avoit été lui-même bleſſé mortellement, & qu'ayant été jetté ſur un tas de corps morts, il avoit expiré. Racontant ce ſonge à Theodore de Beze, le Prince en conjecturoit, contre l'avis de Coligny, que le lendemain il y auroit une bataille. Sa conjecture ſe trouva juſte. Car le Prince

CHARLE IX. 1562.

qui conduisoit le corps de l'armée, se trouvant par la faute des maréchaux des logis avancé une lieuë par-de-là l'aîle droite, conduite par Coligny, celui-ci, lorsqu'on eût reconnu la faute, fut d'avis qu'on s'arrêtât un jour entier, pour se remettre en ordre, & avoir le tems de faire marcher son aîle droite devant le corps de l'armée.

Ce fut ce retardement, qui le jetta dans la nécessité d'en venir aux mains avec l'ennemi. Car si en laissant Dreux à la droite, il se fût détourné à gauche vers Châteauneuf, il auroit eu de l'avance sur l'armée du Roi, & il auroit pû continuer sa route, sans être forcé à donner bataille. L'armée du Roi profita de ce séjour, pour atteindre celle du Prince. Le connêtable de Montmorenci la nuit suivante fit passer la Riviere à son armée sans aucun bruit en deux endroits; il fit en même tems passer son artillerie, & le tout si promptement, que le Prince de Condé n'eût le tems de faire aucun mouvement, ni d'envoyer reconnoître l'armée ennemie, ni de se rendre maître des villages qui sont proche de la riviere d'Eure. L'armée du Roi ne manqua pas de s'en emparer, dès qu'elle eût passé la riviere; & elle occupa sur le champ une colline plantée de vignes, peu éloignée de Dreux, & qui a au-dessous une plaine fort étenduë.

Pendant ce tems-là, Coligny, comme on en étoit convenu, étoit parti de Neron dès la pointe du jour, & le Prince commençoit à marcher en ordre de bataille par la plaine. L'armée du Roi en fut avertie par le bruit des tambours. On envoya aussitôt Armand de Gontauld de Biron, maréchal de camp, homme extrêmement actif, qui vint avertir le Connêtable que le Prince de Condé marchoit avec toute son armée; que si on ne se retranchoit sur le champ, on seroit obligé dans l'espace d'une heure d'en venir aux mains.

L'armée du Roi étoit composée de seize mille hommes de pié & de deux mille chevaux: elle étoit rangée entre les deux villages d'Epinai & de Blainville; ensorte que la premiere aîle se présentoit de front à l'ennemi, comme un quarré égal de tous les côtez; & la cavalerie, qui n'étoit pas nombreuse, étoit rangée par escadrons dans les espaces. Elle étoit couverte à droite & à gauche de ces deux villages. Les Espagnols, qui n'avoient point de cavalerie, étoient appuyez à leur droite par les murs d'un village & par des chariots, & à leur gauche

par la cavalerie du duc de Guise & de Brosses. Les troupes Gascones étoient rangées entre les deux, & S. André couvroit leur flanc. On avoit placé ensuite l'infanterie Allemande. Après elle, étoient les ducs d'Aumale & de Damville, qui fermoient la premiere aîle, ou l'avant-garde, dans laquelle il y avoit en tout dix-neuf cornettes de gendarmes, quatorze enseignes d'infanterie Espagnole, 22 de vieilles troupes Françoises, 11 d'Allemands, & 14. canons.

Les Suisses étoient postez immédiatement après; & après les Suisses, le Connêtable, & Nicolas de Brichanteau de Beauvais; suivoit un bataillon quarré de Bretons: Sansac, avec un escadron de cavalerie, étoit à la queuë du corps de bataille, & s'étendoit jusqu'au village qui étoit à sa gauche. Dans ce corps il y avoit en tout dix-sept cornettes de cavalerie, toute la cavalerie legere, vingt-deux enseignes de Suisses, dix-sept de François, & huit canons.

Voici la disposition de l'armée du Prince de Condé. La premiere aîle, commandée par l'Amiral de Coligni, avoit trois cens cinquante gendarmes, quatre compagnies de Reîtres, six enseignes d'infanterie Allemande, & deux d'infanterie Françoise. Le corps de bataille étoit composé de quatre cens cinquante gendarmes, de six compagnies de Reîtres, de six enseignes de fantassins Allemands, & de douze de François, ausquels on avoit joints au lieu de cavalerie legere, six enseignes d'arquebusiers à cheval, sous les ordres de Guillaume de la Curée.

Le prince de Condé étant proche, d'Andelot, qui avoit ce jour là son accès de fiévre quarte, sortit de sa litiere, revêtu d'une robbe fourrée, & monta un cheval, dont le pas étoit fort doux, pour aller reconnoître l'armée Royale, & voir s'il étoit à propos de l'attaquer, ou non. Ayant vû qu'il y avoit beaucoup à risquer, il fut d'avis, s'il étoit possible, d'éviter le combat, & d'aller ce jour-là à Treon.

On envoya donc des maréchaux des logis. Le Prince étendant son aîle droite, tournoit vers Treon, lorsque le Connêtable fit tirer le canon, qui renversa les arquebusiers, & les mit en fuite. La cavalerie Allemande se retira promptement dans une vallée voisine, où elle se cacha, gardant toûjours ses rangs. Bataille de Dreux.

CHARLE IX. 1562.

Alors le Prince se voyant dans la nécessité de combattre ; s'avança avec impétuosité au-de-là de la premiere aîle, marchant droit au corps de bataille des ennemis, & par conséquent aux Suisses. Ce fut une grande faute; car n'ayant point chargé l'aîle droite de l'armée Royale, il laissoit derriere lui son infanterie exposée à tous les efforts de cette premiere aîle. Mais au jugement des plus habiles guerriers, sa plus grande faute fut, qu'étant supérieur de beaucoup en cavalerie, au lieu d'attaquer d'abord la cavalerie ennemie, il donna sur l'infanterie, qui se seroit dissipée d'elle-même, ou se seroit renduë, s'il avoit battu la cavalerie

Artus de Vauldray, de Moüi, & d'Avaret qui avoit succédé à Genlis, furent les premiers qui attaquerent les Suisses en flanc, & ils le firent avec tant de feu, qu'ils les enfoncerent. En même tems le prince de Condé, qui suivoit, les prit en queuë, & rompit leurs derniers rangs. Alors la cavalerie Allemande les voyant enfoncez & rompus, vint fondre sur eux, & en fit un horrible carnage. Damville, qui étoit entre les Suisses & les Allemands, s'étant avancé avec trois escadrons de cavalerie, & avec sa cavalerie legére, se trouva environné de deux enseignes de chevaux Allemands, & fut obligé de se replier sur l'aîle droite, qui gardoit ses rangs un peu plus loin ; il perdit dans ce choc Gabriel de Monmorenci, baron de Montberon son frere [1]. Le comte de la Rochefoucault, qui commandoit cent gendarmes, quoique persuadé qu'il ne falloit point abandonner l'infanterie, se laissa néanmoins emporter par le torrent, & vint fondre aussi sur les Suisses, dont il attaqua le front qui n'étoit point encore entamé, & qui s'étoient fait une haye de leurs picques ; mais il en fut repoussé avec perte.

Dans le même tems l'Amiral, avec son bataillon, deux cornettes de cavalerie Allemande, qui couvroient son côté droit, & la troupe du prince de Porcien, chargea le Connêtable, & huit cornettes de cavalerie, qui étoient à la queuë de la bataille. Après avoir essuyé une canonade, qui ne lui causa pas grande perte, il renversa tout ce qui se trouva en son chemin ; la plû part plus jaloux de conserver leur vie, que leur

1. Le Connétable avoit cinq fils, François Maréchal duc de Montmorenci, Henri qui fut depuis Pair, Maréchal & Connétable : Charle qui fut duc de Damville & Amiral de France, Monberon & Thoré.

honneur, prirent honteusement la fuite, arriverent le même jour à Paris, & y porterent la triste nouvelle de la défaite de l'armée Royale.

CHARLE IX. 1562.

Le Connêtable ayant eu son cheval tué sous lui, remonta aussitôt sur un autre, que d'Oraison son lieutenant lui donna; ayant ensuite été blessé d'un coup de pistolet à la machoire inférieure, il fut environné de toutes parts, & enfin fait prisonnier par Robert Stuart de Vezines[1]. Les Allemands étant survenus, le Connêtable par le conseil de Stuart, se livra à eux, & leur donna sa foi. Le Prince de Porcien arriva aussi. le Connêtable crut que ce Prince voudroit se venger sur lui de l'injure que ses gens avoient faite à son pere, à cause de la fuite du duc d'Arschot. Mais il fut heureusement trompé. Ce Prince lui rendit tous les bons offices qu'il pouvoit esperer. Beauvais fut aussi fait prisonnier, & mourut dans la suite d'une blessure qu'il avoit reçûë dans le combat. René d'Anglure de Givry fut tué; le duc d'Aumale fut renversé par terre, & foulé aux piés des chevaux.

Le Connêtable est fait prisonnier.

Les Bretons ayant été défaits sans beaucoup de peine, toute l'armée du Roi se trouva en déroute, à la réserve des Suisses qui se rallierent, & revinrent au combat, & qui reçûrent avec toute la bravoure possible, & repousserent l'infanterie Allemande, qui les croyant abbatus, étoit venu fondre sur eux. Souvent rompus & enfoncez, ils ne furent jamais vaincus, & conservant toûjours leur front dans son entier, ils soûtinrent avec une égale intrepidité les attaques de quelques cavaliers Allemands & François. Ces Suisses avoient toûjours le visage tourné du côté des canons que l'armée Royale avoit perdus, comme s'ils eussent voulu les reprendre. De Mouï en avoit peur. Ayant d'abord passé au milieu de ces Suisses, il avoit pénétré jusqu'aux bagages des ennemis, & il avoit pillé la maison où étoit la vaisselle d'argent du duc de Guise. En revenant, il voulut les attaquer en queuë : mais Biron qui étoit avec trois cornettes de cavalerie, prêt à tout événement, l'en empêcha. De Mouï ne pouvant les attaquer par derriére, les prit en flanc : il commençoit à les déranger, lorsqu'ayant perdu son cheval, & s'étant égaré dans un bois voisin, il fut fait prisonnier.

La premiere aîle de l'armée du Roi n'avoit encore fait aucun

1. Le Pere Daniel dit que ce fut par le sieur de Bussi.

CHARLE IX. 1562.

mouvement. Le duc de Guiſe y étoit avec ſa compagnie de gendarmes : il n'avoit point de commandement, & n'avoit d'autre autorité ſur les troupes, que celle qu'il s'étoit acquiſe par ſon mérite, ſon nom, ſon rang, & ſon grand pouvoir à la Cour; ayant mieux aimé être à l'armée comme un ſimple particulier, que comme lieutenant du Connêtable. Au reſte il s'étoit fait une ſi grande réputation, & on avoit de lui une ſi haute idée, qu'on le regardoit comme le Général de l'armée du Roi; auſſi ce fut lui qui détermina la victoire, & qui remporta toute la gloire de cette célébre journée.

Le maréchal de S. André, qui commandoit cette premiere aîle, voyant que les troupes du prince de Condé étoient tout en déſordre, & couroient çà & là, fit faire, ſuivant le conſeil du duc de Guiſe, un mouvement à ſes troupes; & pour couvrir ſon infanterie Allemande, il fit marcher les Gaſcons devant. Ceux-ci fondirent de toutes leurs forces ſur l'infanterie Françoiſe des ennemis, & ſur les Allemands qu'on avoit ralliez, & les renverſerent. Les Eſpagnols qui les ſuivoient en firent un horrible carnage.

Le maréchal de S. André, le duc de Guiſe, & le duc de Damville qui étoit venu ſe joindre à eux, tournerent enſuite toutes leurs forces contre la cavalerie ennemie, qui avoit déjà combattu, & qui n'avoit pû être ébranlée. Après avoir tiré quatre pieces de campagne, & avoir ſoûtenu un leger combat, dans lequel il n'y avoit eu que les trois premiers rangs qui fuſſent venus aux mains, cette cavalerie fut renverſée & miſe en déroute. D'Andelot, qui comme je l'ai dit, avoit ce jour-là ſon accès de fievre quarte, ayant fait inutilement tous ſes efforts pour rallier les Allemans qui fuyoient, & les ramener au combat, ne pouvant plus retenir ceux que la frayeur avoit ſaiſis, s'en alla à Treon; & après s'y être repoſé quelques heures, il revint avec beaucoup de danger & de peine joindre l'armée.

Le prince de Condé & l'Amiral, qui avoient à peine rallié deux cens cavaliers, ne ceſſoient d'animer les Reîtres, & de les exhorter à courir les riſques d'un ſecond combat : mais ils n'en voulurent rien faire, & s'excuſerent ſur ce qu'ils avoient perdu leurs armes. Comme après avoir long-tems diſputé, ils prirent le parti de fuir, & qu'ils entraînerent avec eux les François effrayez, le Prince, qui avoit déja été bleſſé à la main, fut

contraint

CHARLE IX. 1562.

contraint de les ſuivre. Après avoir avancé quelques pas, ſon cheval qui avoit reçû un coup d'arquebuſe à la jambe, s'arrêta tout court ſans pouvoir avancer. Tandis qu'il en montoit un autre, le duc de Damville arriva, & le fit priſonnier. Les Reîtres & les François ayant paſſé un bois taillis & une vallée, monterent ſur une colline, & s'y arrêterent. Le duc de Guiſe étoit alors occupé à combattre l'infanterie Allemande, qui s'étoit renfermée, au nombre de deux mille, dans des clos voiſins qui étoient à gauche, & il avoit donné le tems à la cavalerie qui s'enfuyoit, de ſe remettre de ſa premiere frayeur, & de reprendre ſes rangs. Le maréchal de S. André partit, mais trop tard, pour les pourſuivre. Son deſſein étoit de les attaquer avant qu'ils fuſſent ralliez ; & après les avoir défaits, de courir ſur ceux qui amenoient le Connétable, & de le tirer de leurs mains. Ce projet étoit ſage & bien concerté, mais il ne réüſſit point. Pendant ce tems-là Coligny, accompagné du prince de Porcien & de la Rochefoucault, avoit raſſemblé environ trois cens cavaliers François, qui n'avoient plus que leurs piſtolets & leurs épées, parce que leurs lances avoient été rompuës, ou étoient tombées à terre, lorſqu'ils avoient été mis en déſordre. Il prit avec eux mille Allemands qu'il mit à ſa droite & à ſa gauche ; & marchant au milieu avec un courage invincible, & une intrépidité à l'épreuve de tous les dangers & de tous les malheurs, il alla de nouveau attaquer le maréchal de S. André, à qui le duc de Guiſe s'étoit joint. Ce dernier choc fut plus opiniâtré que le premier : S. André fut fait priſonnier, & Baubigny outré d'une injure atroce qu'il en avoit autrefois reçûë, le tua.

Le prince de Condé eſt fait priſonnier.

Le maréchal de S. André eſt pris, & tué.

Quoique j'aye un infinité de choſes plus importantes, & plus intereſſantes à raconter, j'ai crû que je devois reprendre la choſe de plus loin, pour faire connoître la cauſe d'un ſi grand reſſentiment. Perdrier de Baubigny, homme riche tant en héritages qu'en acquêts, demeurant à Paris, ne voulut jamais s'élever au-deſſus de la charge de Greffier de la ville, dont il exerça les fonctions juſqu'à la mort. Voulant s'acquerir de la protection, pour conſerver ſa fortune, & ayant pluſieurs enfans, il mit Meziéres ſon fils aîné dans la maiſon du maréchal de S. André ; & pour obtenir les bonnes graces d'un Seigneur qui étoit en ſi grande faveur auprès du Roi (Henri II.) il lui

CHARLE IX. 1562.

servit souvent de caution. Mais voyant que S. André ne mettoit point de bornes à ses dépenses, & qu'il s'abîmoit de dettes, & craignant d'être aussi ruiné, il ne voulut plus le cautionner.

Le Maréchal n'ayant plus rien à esperer de l'amitié de ce Bourgeois; se voyant au contraire pressé par Baubigny, qui mettoit S. André en cause dans tous les procès que ses créanciers lui faisoient d'abord, comme caution, crut qu'il n'avoit point d'autre moyen de se tirer d'affaire, que de rendre le mal pour le bien à un homme qui lui avoit rendu tant de services, & de chasser de sa maison, même avec outrage, Mezieres son fils, qu'il regardoit comme un demandeur importun.

Pour exécuter ce dessein, S. Sernin allié de S. André, & de concert avec lui, suscita à Mezieres une querelle, & lui fit un grand affront. Mezieres s'en étant plaint à S. André, & lui en ayant demandé satisfaction, le Maréchal lui repondit seulement qu'il en étoit fâché, mais qu'il y avoit une si grande différence de condition entre S. Sernin & lui, qu'il ne lui étoit pas permis d'en esperer la satisfaction qu'on exige d'ordinaire entre Gentilshommes. Mezieres, qui n'étoit pas homme à souffrir la plus legére injure, plus irrité qu'auparavant, sortit de la maison de S. André; & ayant trouvé une occasion favorable, il attaqua S. Sernin, & le tua.

Le Maréchal fut très-mortifié de cet accident: mais pour en profiter, il fit assigner Mezieres devant des Juges de Cour. On le cita trois fois, & ne comparoissant point, il fut jugé par contumace, & condamné à mort; ses biens furent confisquez, & S. André obtint du Roi la confiscation. Mezieres ayant ainsi reçû une double injure de la part du Maréchal, perdit ses biens, mais il ne perdit rien de son courage; bien résolu de se venger dès qu'il en trouveroit l'occasion. Elle ne tarda pas beaucoup à s'offrir; S. André ayant été pris à la bataille de Dreux, lorsqu'on étoit occupé à le retirer du champ de bataille, Mezieres arriva, & lui cassa la tête d'un coup de pistolet, en presence des soldats qui l'avoient pris.

Tel fut le triste sort d'un homme aussi chargé de vices & de crimes, qu'orné des plus belles qualitez de la nature. Ce grand Capitaine ayant joüi sous Henri II. de la plus brillante fortune, & passé sa vie dans les délices & dans le luxe, aux dépens de l'Etat & des particuliers, qu'il pilloit, trouvé digne encore

dans ces derniers tems d'avoir part aux plus grandes affaires, reçut enfin de la main de Dieu le juste châtiment de tant de forfaits, & fut tué par l'homme, dont il sembloit avoir le moins à craindre; ce qui doit apprendre aux Grands à ne point abuser de leur fortune, & à ne jamais faire aucune injure, ni aucune injustice à leurs inférieurs. Imbert de la Platiere de Bourdillon, dont la prudence & l'habileté dans le métier de la guerre, étoient connuës, fut fait maréchal de France à la place de S. André.

Le corps de bataille de l'armée du Roi commençoit à se renverser, de Brosses, son fils, & Jean d'Annebault ayant été tuez, lorsque les vieilles bandes de l'infanterie Françoise, commandées par Sebastien de Luxembourg, & que le duc de Guise avoit réservées pour cet effet, prirent les ennemis en flanc, & firent un grand feu sur eux. Alors l'amiral de Coligny, qui avoit beaucoup moins de troupes, fit battre la retraite, & se retira dans le même ordre qu'il avoit gardé en venant au combat; il emmena avec lui deux gros canons. Bouchavane, lieutenant de la compagnie du prince de Condé, fermoit la marche avec cinquante cavaliers, & toute cette petite armée n'alloit pas plus vîte que dans les marches ordinaires. Le duc de Guise les poursuivit pendant quelque tems. Mais la nuit ne leur permettant plus de se voir les uns les autres, l'Amiral s'en alla à la Neuville, & le duc de Guise au camp.

Singularités de la bataille de Dreux.

Le combat dura plus de quatre heures, & on retourna plusieurs fois de part & d'autre à la charge avec une très-grande opiniâtreté. On observa, comme des circonstances singulieres de cette bataille, qu'il n'y eut point d'escarmouches, point de prélude [1], quoique les deux armées eussent été plus d'une heure en presence; mais que dès le commencement on combattit de part & d'autre avec toutes ses forces: Que les chefs des deux armées avoient été faits prisonniers: Que la Fortune avoit semblé se joüer, en tenant long-tems la victoire en balance: Et qu'enfin on ne sçut de quel côté elle pencha; les restes de l'armée vaincuë s'étant retirez en très-bon ordre en lieu du sûreté, & ayant sauvé & emporté leurs canons. Cependant le duc de Guise étant demeuré maître du champ de bataille, ayant pris quatre pieces de campagne, & quelques

1. C'est-à-dire, qu'il n'y eut aucun détachement d'enfans perdus, suivant la maniere de combattre de ce tems-là.

drapeaux; on ne peut pas douter que la victoire n'ait été du côté de l'armée du Roi.

Il est constant que pour faire douter de la victoire, Coligny le même jour, après le souper, exhorta ses Reîtres à retourner le lendemain de très-grand matin au combat; les assûrant qu'il ne manqueroient pas de vaincre, parce que l'armée ennemie avoit perdu ses deux premiers chefs; que toute la cavalerie étoit en déroute; & que les Suisses, qui faisoient toute la force du Triumvirat, avoient été presque tous taillez en pieces. Mais ils s'en excuserent, sur ce que la plus grande partie de leurs chevaux avoient été ou blessez, ou déssolez; qu'ils étoient trop fatiguez; qu'ils avoient besoin de ramasser leurs chariots, qui étoient dispersez çà & là; qu'ils n'avoient plus ni poudre ni plomb; & qu'ils avoient perdu leurs pistolets: ainsi ce projet qui leur auroit fait tant d'honneur & de profit, comme ils en convenoient eux-mêmes, ne fut point exécuté.

Outre ceux dont j'ai déja parlé, le duc de Nevers fut blessé à mort par l'imprudence d'un domestique nommé des Bordes, qui de désespoir de sa faute, se jetta au milieu des ennemis, & y fut tué avec plusieurs autres. D'Oraison, Rochefort, d'Esclavolle, S. Heran, & de Piennes furent faits prisonniers, avec le Connêtable; mais ayant sçû amuser leurs gardes, ils s'échapperent. Pierre d'Ossun, dont la valeur reconnuë dans les guerres du Piémont étoit passée en proverbe, & proposée comme un modele, fut d'abord saisi de je ne sçai quelle terreur panique; il manqua de courage, & croyant la bataille perduë, il s'enfuit. Il en fut ensuite si honteux & si chagrin, qu'il se disoit indigne de vivre. Les Officiers généraux ses amis, & le duc de Guise, qui venoient souvent le voir, eurent beau le consoler, & justifier son action; leurs paroles ne firent aucune impression sur son esprit, & il se laissa mourir de faim.

D'Arpajon, Liancourt, Chandieu, Ligneris, Rougnac, la Fredonniere, Mazelles, Carlier, & S. Germier, qui avoient presque tous combattu sous la cornette de Mouï, furent les principaux de l'armée du prince de Condé, qui se trouverent entre les morts. Trockmorton ambassadeur de la Reine d'Angleterre, & François Perucel, qui fut depuis ministre ou pasteur du prince de Condé, s'étoient retirez à Nogent-le-Rotrou, où ils furent pris le lendemain.

Il eſt certain qu'il y eut huit mille hommes de tuez à cette action ; & le duc de Guiſe, qui paſſa la nuit ſur le champ de bataille, le manda ainſi. Les Proteſtans diſent qu'ils n'en perdirent que trois mille, ſans y comprendre quinze cens fantaſſins Allemands, à qui le duc de Guiſe fit mettre les armes bas, & qu'il renvoya dans leur payis. Si ce détail eſt vrai, l'armée du Roi auroit eu plus de monde tué, que l'armée du Prince.

De peur qu'on ne reprît le Connêtable, on le fit marcher jour & nuit juſqu'à Orleans. Le duc de Guiſe, qui par un rare bonheur, reſta le ſeul des chefs de l'armée Royale, reçût le Prince de Condé que Damville avoit fait priſonnier, avec toute la politeſſe & la générosité poſſible : le Prince & le Duc mangerent le ſoir à la même table ; & comme il ne ſe trouva qu'un lit, les bagages ayant été ou perdus, ou diſperſez, ils coucherent enſemble. Le duc de Guiſe ayant par honneur offert ce lit au prince de Condé, le Prince qui craignoit, s'il l'acceptoit, d'en uſer trop librement avec le Duc, & s'il le refuſoit, de paſſer pour groſſier, trouva un milieu, ce fut de le partager avec lui. Ainſi le malheur d'un de ces deux grands Capitaines réünit deux ennemis mortels ; & on ne ſçait qui mérita plus de loüanges, ou le duc de Guiſe, qui en uſa avec tant de modération, ou le Prince de Condé, qui s'abandonna avec tant de confiance à la diſcretion d'un ennemi ſi déclaré.

Le lendemain le duc de Guiſe envoya Jean de Loſſe à Paris, pour apprendre le ſuccès de la bataille à la Reine, qui ne vouloit pas trop de bien au Prince de Condé, mais qui craignoit bien plus la trop grande proſpérité du duc de Guiſe. Cette Princeſſe, accoûtumée à diſſimuler, déguiſa ſes vrais ſentimens, affecta une grande joye, & blâma extrêmement la lâcheté de ceux, qui ayant pris la fuite, étoient arrivez la veille, & avoient répandu la fauſſe nouvelle de la défaite de l'armée Royale. Elle ordonna de faire des prieres publiques en action de graces de la victoire, & de faire dans toutes les ruës des feux de joye. En même tems elle envoya au duc de Guiſe des lettres-patentes de Commandant général de l'armée de ſa Majeſté pendant l'abſence du Connêtable.

Le même jour Coligny mit ſon armée en bataille, & fit ſemblant de marcher à l'ennemi ; ſoit pour faire croire que la défaite de l'armée Proteſtante n'étoit pas ſi complette, qu'on le

CHARLES IX. 1562.

publioit; soit pour ramasser ceux de ses gens qui étoient dispersez de côté & d'autre. Il prit ensuite le chemin de Gallardon, & il y fit son second logement. Il fit enfoüir une coulevrine, dont le duc de Guise s'empara dans la suite, & il s'en alla à Anet, où toute l'armée lui défera d'un commun consentement le commandement général, en l'absence du prince de Condé. Le troisiéme jour il arriva à Puiset en Beausse, qui n'est pas éloigné de Janville, & le lendemain à Patey. Y ayant séjourné deux jours, il se détourna un peu, pour surprendre les troupes qu'il avoit appris qu'on envoyoit à Blois, & il les poursuivit jusqu'à Freteval dans le Vendômois. Enfin il vint sur la fin de l'année à Beaugency, dans le dessein d'en faire rétablir le pont, & de mettre ses troupes en quartier d'hyver dans la Sologne & dans le Berry; car il sçavoit que le duc de Guise devoit y envoyer les siennes, afin qu'elles fussent plus à portée d'Orleans, dont ce Duc avoit déja résolu de faire le siége.

Mort du Cardinal de Tournon.

Au commencement de cette année 1562, François Juste de Tournon (c'est ainsi qu'on l'appelloit communément) Cardinal de la sainte Eglise Romaine, mourut dans sa maison à Paris âgé de près de quatre-vingt ans; homme d'une prudence, d'une habileté pour les affaires, & d'un amour pour sa patrie, presque au-dessus de tout ce qu'on peut penser. François I. l'avoit mis à la tête des affaires : après la mort de ce Prince, l'envie le fit chasser de la Cour; mais il fut toûjours estimé, consideré, & respecté de tous, même de ses envieux. On le vit toûjours d'autant plus opposé aux Protestans, qu'il étoit persuadé qu'on ne pouvoit rien changer, ou innover en matiere de religion, sans troubler la paix & la tranquillité de l'Etat. Dailleurs il étoit très-éloigné de toutes les factions, qui ont déchiré la France. Ce qui le rendit si cher à nos Rois, est que pendant plus de trente années d'un ministere, dont il s'acquitta avec un applaudissement général, il n'eut jamais en vûë que le service du Roi, & le bien des peuples.

Eloge des Jesuites, dont le Cardinal de Tournon étoit le protecteur.

Ce Cardinal étoit encore amateur des belles lettres, & le protecteur déclaré des sçavans. C'est principalement pour cultiver les sciences, qu'il appuya de son crédit, & combla de biens les disciples d'Ignace de Loyola, dont il avoit connu les soins & les talens, pour former la jeunesse à la pieté & à l'étude. Aussi il fut d'avis qu'on reçût à certaines conditions leur Ordre en France,

comme pouvant être très-utile à la république des lettres.

CHARLE IX. 1562.

Il fonda à Tournon dans le Vivarez un college très-fameux, (cette petite ville a donné son nom à l'illustre famille de Tournon) il y attacha des revenus considerables, & il en confia le soin aux Jesuites.

Mort du maréchal DE THERMES.

Paul de Thermes suivit d'assez près le cardinal de Tournon. Il mourut à Paris le sixiéme jour de Mai, & fut enterré sans cérémonie aux Célestins. Il étoit d'une famille noble, mais pauvre; né à Conserans, il avoit passé avec applaudissement par tous les degrez de la milice; & il étoit enfin parvenu, après la mort de Pierre Strozzi, à la dignité de maréchal de France. Il s'étoit beaucoup distingué, & sa prudence l'avoit rendu également recommandable pendant la paix & dans la guerre. La prudence de Paul de Thermes avoit passé en proverbe parmi nous, comme l'intrépidité d'Ossun. De Thermes reçut un échec à Graveline, plûtôt par un effet du malheur de la France, & par la faute des autres, que par la sienne. On pût bien le regarder comme un Général qui n'étoit pas des plus heureux, mais il ne perdit rien de sa faveur auprès de nos Rois, dont il conserva l'estime & la considération jusqu'à la mort. Il acquit très-peu de bien, preuve certaine de sa probité, de son désintereffement & de la pureté de ses moeurs. N'ayant point d'enfans, il laissa le peu qu'il avoit à Roger de S. Lary de Bellegarde, qui fut depuis maréchal de France.

DE PIERRE MARTYR.

Dans cette même année le 12 Novembre, mourut à Zurich, dans son année climacterique, Pierre Martir Vermili, natif de Florence, celebre dans le parti Protestant par son esprit & par son érudition. Toûjours agité par les différentes révolutions de la fortune, & par les fréquens voyages dont nous avons parlé en plusieurs endroits de cette histoire, jamais il n'eut de repos & de tranquillité. Il avoit assisté au colloque de Poissi, & il ne faisoit que de revenir dans sa maison, lorsque la mort l'enleva, laissant une fille unique, que la vie déréglée de son mari réduisit presque à la mendicité; mais le Sénat de Zurich, pour reconnoître & honorer la mémoire de son pere, eut la bonté de l'assister.

D'AMERBACH.

Avant la mort de Vermili, Boniface Amerbach, Jurisconsulte, né à Bâle, décéda dans sa patrie, le premier jour de Mai, âgé de 67 ans.

CHARLE IX. 1562.

D'HOULLIER fameux Medecin.

Peu de tems après mourut Jacque Houllier, né dans le territoire d'Estampes, assez proche de Paris. Grand philosophe, bon medecin, riche & desinteressé, moins appliqué à s'enrichir des gains immenses que procure la profession de Medecin dans une ville aussi peuplée que Paris, qu'à étudier, connoître & guerir les maladies desesperées, il y reussit plus heureusement, que tous ceux qui contens de fatiguer leurs mules par un grand nombre de courses & de visites, ne se donnent pas le tems de les connoître. Houllier trouva encore le tems d'écrire; mais étant tombé malade du chagrin que lui causerent les maux de l'Etat, il n'eut pas le tems de mettre la derniere main à ses ouvrages, qui auroient été très dignes de l'immortalité. Des Plagiaires les ont ou supprimez, ou publiez dans la suite avec très peu de soin. Perte considerable pour la reputation d'un si grand homme, & plus grande encore pour le public. J'ai entendu quelquefois son fils, qui portoit le même nom, se plaindre de cette perte. Ayant un esprit admirable, orné de belles-lettres, & versé dans toute sorte de sciences, il étoit le seul qui auroit pû réparer cette perte, quoique dans une autre profession; & je ne doute pas que si les fonctions de sa charge, & les voyages qu'il a été obligé de faire dans les payis étrangers, lui eussent laissé plus de loisir dans le peu d'années qu'il a vécu, il n'eût donné au public une édition de tous les ouvrages de son pere, plus exacte, plus correcte, & plus dans le gout de son auteur.

DE FALLOPIA.

Avant Houllier, Gabriel Fallopia de Modene étoit mort le neuf d'Octobre à Padouë, où il professoit publiquement la Medecine. Il n'avoit encore que trente-neuf ans, & il avoit déjà enrichi la Philosophie & les autres sciences, mais particulierement l'Anatomie, de differentes observations: ses doctes écrits lui meriterent l'éloge d'un homme très-habile en l'une & l'autre partie de la Medecine.

DE LANDO.

Bassiano Lando de Plaisance, Professeur dans l'Université de Padouë, dont il nous reste un Commentaire sur les anciennes Images, perit miserablement cette année, le dernier d'Octobre, par les mains d'un assassin qui le perça de plusieurs coups.

DE CAVALCANTI.

La fin de l'année fut aussi la fin de la vie de Barthelemi Cavalcanti, né à Florence l'an 1503, d'une ancienne & très noble famille, qui a autrefois donné le jour à Guido, contemporain de François Petrarque; homme de bien, Philosophe, &

le

le plus excellent Poëte de son siécle. On trouve encore aujourd'hui des vers de Petrarque adressez à Guido. L'amour de la liberté fit prendre à Barthelemi le parti de sortir de sa patrie. Cultivé dès son enfance par l'étude des belles lettres, versé dans toutes les sciences, prudent, sage, éloquent & d'un bon conseil, Paul III. & Ottavio Farnese son petit fils, l'employerent utilement dans plusieurs affaires de très-grande conséquence. Mais il rendit sur tout des services importans à Henri II, lorsqu'il plut à ce Prince d'employer les armes de la France, pour aider la ville de Sienne à recouvrer son ancienne liberté. Sa rare prudence & son integrité parurent avec éclat dans tous les lieux où il fut chargé de quelques affaires. Enfin la paix ayant été concluë entre la France & l'Espagne, toûjours amateur des belles lettres, & souhaitant avec ardeur le loisir & le repos dont on a besoin pour les cultiver, il se retira à Padoue, où il termina ses études & sa vie, le 9 de Decembre, & fut inhumé à S. François, par les soins de Jean Cavalcanti son fils. Les principaux monumens qui nous restent de son esprit, sont *sept livres de Réthorique*, & un *Commentaire du meilleur état d'une République*, que François Sansovino a fait imprimer après la mort de l'auteur.

CHARLE IX. 1562.

Au commencement de l'année 1563, le duc de Guise employa & les menaces, & les promesses, pour gagner Frederic de Roltzhausen maréchal de Hesse. Mais il s'en défendit, sur ce qu'il étoit envoyé par le Landgrave, ancien ami & allié du Roi & du Royaume, pour tirer Sa Majesté de la captivité où elle avoit été reduite par les ennemis de la paix & de la tranquilité publique; & pour secourir les vrais & fideles défenseurs du Roi & du nom François.

1563. Suites de la bataille de Dreux.

La Reine étant venuë à Blois, donna le 24 de Janvier une Déclaration au nom du Roi & au sien, pour faire sçavoir au Landgrave qu'ils n'avoient jamais perdu leur liberté; qu'ils n'avoient jamais été forcez à rien faire contre leur volonté; que tout ce que les auteurs des troubles excitez dans le Royaume, avoient depuis peu repandu, étoit faux; qu'elle n'avoit point ordonné aux Protestans de prendre les armes, ni commandé de faire des levées en Allemagne, ni sollicité les princes de l'Empire à envoyer des troupes auxiliaires en France. Ce qui étant ainsi, comme elle l'assuroit, le Roi & la Reine sa mere esperoient

Charle IX. 1563.

que les Allemans, convaincus de cette verité, observeroient religieusement à l'avenir, comme ils avoient fait jusqu'alors, les traitez d'alliance faits avec le Roi; & qu'ils n'accorderoient aucun secours à des sujets revoltez contre leur Souverain.

Pour rendre cette Déclaration plus autentique, & pour faire ajoûter foi à ce qu'elle contenoit, Alexandre duc d'Orleans, frere du Roi, Henri prince de Navarre, Charle de Bourbon cardinal, Louis de Bourbon prince de Montpensier, & Charle de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon, attesterent les mêmes choses dans un autre acte de leur propre main, & scellé de leurs sceaux.

On donna aussi-tôt après la bataille de Dreux un Edit, à peu près semblable à celui qui fut publié après la prise de Rouen, par lequel le Roi pardonnoit le passé à ceux qui se remettroient sous l'obéïssance dûë à Sa Majesté.

La nouvelle de cette bataille étant portée à Rome, donna une grande joie au Pape, qui s'imagina que par un rare bonheur, les armes avoient fait ce que nos Ambassadeurs esperoient & attendoient du Concile: car le Pontife regardoit cette bataille comme décisive, & le parti Protestant comme entierement détruit & anéanti. Il s'imaginoit déjà être déchargé d'un pesant fardeau, & il ne pensoit qu'à terminer au plûtôt le Concile; car il s'embarassoit peu des Allemans, qu'il sçavoit avoir protesté contre cette assemblée, & il croyoit que le roi de France devoit être plus que content de la victoire, qu'il avoit eu le bonheur de remporter sur les ennemis de son Royaume & du S. Siége.

La joie fut aussi grande à Trente qu'elle pouvoit l'être, particulierement du côté du cardinal de Lorraine, qui avoit appris qu'on donnoit toute la gloire de la journée de Dreux au duc de Guise son frere. François de Beaucaire sieur de Puiguillon, administrateur de l'évêché de Metz, fit le 10 de Janvier un discours aux Peres du Concile, au sujet de la victoire que l'armée de Charle IX, commandée par François de Lorraine duc de Guise, & par Anne de Montmorenci connêtable, avoit remportée sur des rebelles, qui couvroient leur revolte du voile de la Religion. Le Prélat se contenta de nommer le Connêtable avec un foible éloge, & attribua tout l'honneur de la victoire au duc de Guise.

Les affaires des Religionaires dans la Guienne étant en très mauvais état, & presque desesperées, sur tout depuis le départ de Duras, après la bataille de Ver; Armand de Clermont de Piles, gentilhomme Perigordin, d'une fortune mediocre, mais d'une très-grande valeur, encouragea plusieurs Protestans par son exemple, en prit un petit nombre avec lui, & commença à faire la guerre dans le payis, par une action des plus hardies. Le duc de Montpensier quittant la Guienne, avoit donné le commandement de Bergerac à G. Caumont de Lausun. Presque tous les Protestans de la ville étoient retenus dans les prisons, & destinez au dernier suplice. De Piles, resolu de les délivrer, entra avec trente hommes choisis dans la place, lorsqu'on y pensoit le moins; il courut en plein jour de toutes parts; & il repandit parmi la garnison une si grande terreur, qu'on lui rendit tous les prisonniers, & qu'on lui fournit une grande quantité de vivres.

Expeditions des Protestans en Guyenne.

Aussi-tôt après il détacha de la Riviere, jeune-homme très brave, qui avec une poignée de payisans surprit Sainte-Foi, tua plus de quatre-vingt hommes qui y étoient en garnison, abandonna Rezat leur commandant à la fureur du peuple, qui le mit en piéces, & fit sortir des prisons tous ceux qui y étoient détenus. La Riviere ayant pris avec lui environ cent vingt payisans de bonne volonté, & douze personnes qui entendoient la guerre, attaqua près du village, Castain de la Sale, qui étoit à la tête de trois cens hommes de pié. Après en avoir tué cent vingt, il se retira au fauxbourg de la Magdelaine, vis-à-vis de Bergerac, d'où après avoir couru risque de sa vie, il vint se joindre à de Piles. Celui-ci alla sur le champ à Montagnac, où avec quinze cavaliers il en vint aux mains avec Moncassin, qui en avoit cent vingt. Il les arrêta, à la faveur de la nuit; il tua Moncassin, & prit la plûpart des chevaux, qui lui furent d'un très grand secours, parce qu'il manquoit de tout ce qui est necessaire pour faire la guerre.

Son courage augmentant avec les forces, & se trouvant en état de faire de plus grandes entreprises, il passa à Mucidan dans le Perigord, où les habitans l'avoient invité de venir; & ayant dressé des échelles, il s'en empara la nuit du 15 de Janvier. Aussi-tôt il doubla les échelles, & monta au château: il en surprit la garnison ensevelie dans le sommeil & dans le vin, & il s'en rendit maître.

CHARLE IX. 1563.

Alors les Proteſtans vinrent en foule le joindre ; & ayant augmenté ſes troupes, il défit le gouverneur de Perigueux, qui venoit avec cent vingt hommes au ſecours des Catholiques. Il fit enſuite une tentative ſur Bergerac, où il y avoit trois cens hommes en garniſon : elle ne reüſſit pas d'abord, parce que les clefs ſe casſerent dans la ſerrure. Mais ayant repris ſon deſſein, il fit entrer quelques ſoldats par la maiſon d'un habitant, qui tenoit aux murs ; il fit ſonner des trompettes comme s'il eût eu une nombreuſe cavalerie, força la place, défit le premier corps de garde, puis le ſecond, enſuite le troiſiéme, & contraignit de Puch, qui en avoit le commandement, à ſe retirer dans le château, avec environ ſoixante-dix hommes. Le Curé de la ville monta avec ſes gens au clocher ; ceux qui ne purent pas les joindre furent taillez en piéces.

A la pointe du jour, de Piles, après avoir mangé, attaqua en même tems & le Commandant & le Curé, qui ne voulurent pas ſe rendre. Il fit d'abord ſauter le clocher, & tous ceux qui s'y trouverent furent écraſez, à la reſerve du Curé, qui fut pris & pendu. Il força enſuite le château, & s'étant emparé de la baſſe cour, le Commandant contraint, faute de vivres, de ſe rendre à diſcretion, fut tué avec tous ſes gens. Après cette expedition, de Piles retourna à Mucidan, où il faiſoit travailler en diligence à quelques fortifications.

Montluc pendant ce tems-là étoit allé à Bordeaux, pour appaiſer une émeute cauſée, par les differends que Noailles avoit eus avec Jacque Benoît Largebaſton, premier préſident du Parlement : à ſon arrivée il apprit que Noailles venoit de mourir. Piqué des heureux ſuccès du capitaine de Piles, il crut qu'il falloit réprimer l'audace de ce nouvel ennemi. Il envoya pour cet effet Pierre de Montluc ſon fils, avec trois canons tirez de Bordeaux, & il le chargea de ſe rendre maître de Mucidan. Mais le traité de pacification ayant été conclu ſur ces entrefaites, Pierre de Montluc abandonna ſon entrepriſe, & de Piles ſe retira dans ſa maiſon.

Continuation du ſiége de Montauban.

Le ſiége de Montauban fait par Terride, ſe continuoit depuis le commencement de l'année. On ne ſçait à qui attribuer un ſi long ſiége, ou à la bravoure & à la vigoureuſe reſiſtance des aſſiégez, ou à la lâcheté & à l'indolence des aſſiégeans. Le premier jour de Janvier les habitans, pour obſerver

la coûtume de se faire mutuellement en ce jour des présens & des complimens, demanderent à Terride que cent combattissent contre cent. Depuis ce tems-là, il n'y eut plus que de legéres escarmouches, où les assiégeans perdirent toûjours plus que les assiégez. Mais le 11 de Fevrier, dès le grand matin, on donna un violent assaut au couvent des Dominicains. Les assiégez disoient que c'étoit par le conseil de Laborie, qui avoit passé chez les ennemis. Il y eut au moins deux cens, tant tuez que blessez, & les assiégez n'en eurent que très peu.

CHARLE IX. 1563.

Ni les nouvelles qu'on repandit de la bataille de Dreux, & de la prise du prince de Condé, ni les conditions avantageuses que Montluc envoya proposer de nouveau par Dariat, ni la crainte de ce Général qui approchoit, ne pûrent ébranler ou adoucir les esprits des habitans, qui étoient continuellement échauffez & affermis par leurs Pasteurs.

La nouvelle de la mort du duc de Guise, & l'arrivée de deux cens hommes envoyez de Castres & de Puylaurent, sous la conduite de Rapin, leur causerent infiniment plus de joie, que toutes les menaces ne leur avoient inspiré de frayeur; & il n'en fallut pas d'avantage pour les soûtenir & les fortifier, jusqu'à ce que le traité de pacification étant fait, Antoine de la Rochefoucault de Chaumont vint dans la ville de Montauban de la part de la Reine, le 15 d'Avril, & fit cesser toutes les hostilitez de part & d'autre.

On en rendit aussi-tôt graces à Dieu, & on alluma des feux de joie dans toutes les ruës de la ville. Dès le même jour, plusieurs des chefs de Montauban, s'assemblerent avec S. Salvy, pour affermir la bonne intelligence & l'amitié entre les deux partis. La Reine envoya Sainte Colombe, afin d'engager les habitans à recevoir Terride pour Gouverneur: mais il ne put les y faire consentir. Les Protestans ont écrit, que plus de deux mille hommes avoient perdu la vie dans ce long siége, & en particulier les capitaines Bazourdan, Montmor, Espenan & Lacterive son guidon; d'Entragues, la Nafrede, Sainte-Jame, Colombiers fameux par ses cruautez, & qui se faisoit un jeu & un plaisir de mettre le feu aux maisons, & de brûler les femmes, les enfans & les vieillards qui s'y trouvoient. Pellefigue, Gardouche, son lieutenant & son frere, & autres. Les habitans ne perdirent que soixante personnes, ce qui tient trop du prodige pour pouvoir être crû.

CHARLES IX. 1563.

Annonay est pris & pillé.

Au commencement de cette année, Annonay ville du Vivarez, fut ſaccagée d'une maniere affreuſe. Voici ce qui cauſa ce déſaſtre : les habitans, dont la plus grande partie étoient Proteſtans, animez de la même fureur, qui faiſoit agir les autres, avoient l'année précédente, dès le commencement des troubles, pillé les Egliſes, renverſé les Autels & les Images. Nectaire de Senétaire, évêque du Puy en Velay, & Antoine de la Tour de S. Vidal, d'une des plus illuſtres maiſons de la Province, ayant pris les armes pour punir & reprimer l'inſolence de ces habitans, vinrent à Annonay. Envain Jarnieu bailli de la ville leur avoit auparavant fait des propoſitions très-avantageuſes au nom du duc de Nemours, qui venoit de prendre la ville de Vienne, & qui avoit repandu en tous lieux la terreur. Sarras, qui leur fut envoyé par le baron des Adrets, diſſipa toute leur crainte.

Ce Capitaine, qui n'avoit point d'armes à donner à ſes ſoldats, ſurprit peu de tems après la ville de S. Etienne en Forez, célébre pour la fabrique des armes : il profita pour la ſurprendre du moment où les gardes ouvroient le matin la porte de la ville avec aſſez peu de précaution, & il y fit proviſion des armes neceſſaires pour ſe défendre. Il s'y arrêta trop long-tems ; & il donna le tems aux troupes du duc de Nemours, d'apprendre ce qui étoit arrivé, & d'y accourir. Ainſi après qu'il eut fait ſes pacquets, retournant à Annonay, il fut pris par ces troupes, & ſon frere fut dangereuſement bleſſé. On reprit les armes, qu'il avoit enlevées de S. Etienne, & environ cent ſoldats de la garniſon d'Annonay furent taillez en piéces.

Dans le tems que les habitans étoient conſternez de cette perte S. Chaumont arriva devant la ville le dernier jour d'Octobre, & fut d'abord repouſſé. Mais ayant donné un nouvel aſſaut, il prit la place. Elle fut abandonnée pendant deux jours à l'avidité & à la barbarie du ſoldat ; on mit le feu aux maiſons, & Jarnieu eut bien de la peine à le faire éteindre.

Le bruit s'étant répandu que des Adrets arrivoit, les troupes du duc de Nemours épouvantées du ſeul nom de ce Général, ſe retirerent avec tant de précipitation, que leur marche avoit l'air d'une fuite. Elles laiſſerent Jarnieu avec une garniſon dans le couvent des Celeſtins, peu éloigné de la ville.

Les habitans d'Annonay, quoique disperſez de côté & d'autre, ne perdirent pas pour cela courage : ſous les auſpices de Cruſſol, à qui les Religionnaires avoient donné le Gouvernement général du Languedoc, ils ſe raſſemblerent, & tâcherent de rebâtir les édifices publics, & les maiſons des particuliers. S. Martin nommé par Cruſſol commandant & gouverneur du Vivarez, qui vint dans ce payis avec quatre cens gendarmes ſur la fin de l'année, les fortifia dans cette reſolution, & leur fut d'un grand ſecours avec ſes troupes, pour relever promptement les murs.

S. Chaumont ayant ramaſſé des troupes, & des payiſans, qui faiſoient environ quatre mille hommes, y accourut avec deux canons le 10 de Janvier, tandis que S. Martin étoit allé à Tournon. Il prit les fauxbourgs d'emblée, & il pointa ſes canons contre l'égliſe de Sainte Claire dans le fauxbourg de Deome. Après qu'il eut fait tirer environ cinquante coups, quoique la brêche fut de difficile accès, Mongros, qui commandoit dans la place, obtint par l'entremiſe de Jarnieu, ces articles que S. Chaumont lui accorda : Que les ſoldats étrangers auroient la vie & la liberté ſauves ; qu'ils ſortiroient de la ville avec leurs armes & leurs chevaux, mais qu'ils laiſſeroient leurs enſeignes : Que l'infanterie ennemie n'entreroit point dans la place : Que la cavalerie y ſeroit reçuë, & y reſteroit un jour pour ſe repoſer : Qu'on ne feroit aucun tort aux habitans ; qu'ils ſe retireroient, s'ils vouloient, dans le château : Et que les femmes & les enfans pouroient ſe retirer dans les châteaux de Jarnieu & de Pelous.

Fureur des Catholiques à Annonay.

La ville étant renduë, on en ouvre les portes, on y fait entrer les ſoldats ; & ſans garder aucune des paroles données, on court au maſſacre & au pillage. On paſſe tout au fil de l'épée, hommes & femmes ſans diſtinction. Pluſieurs ſont précipitez ; on n'entend que cris & gémiſſemens dans toutes les ruës, le ſang coule de toutes parts, on met le feu aux maiſons, & l'on voit de tous côtez, au travers des flâmes, reluire l'épée ſanglante d'un ſoldat effrené, qui ne met point de bornes à ſa fureur & à ſa barbarie.

On rapporte un exemple bien remarquable de la brutalité & de la ferocité dont le ſoldat étoit animé. On tira une femme de l'endroit où elle s'étoit cachée avec ſon mari, pour ſe dérober à l'inhumanité du vainqueur. D'abord on la viola en préſence

CHARLE IX. 1563.

de son mari ; on l'obligea ensuite de tirer une épée, sans qu'elle sçût ce qu'on en prétendoit faire, parce que sa main étoit conduite par une main étrangere, & poussée par ceux qui étoient derriere ; & on la lui fit enfoncer dans le corps de son mari, à qui elle donna malgré elle le coup de la mort. Ce fut peu pour ces barbares d'avoir fait violence à la pudeur d'une femme innocente & vertueuse ; il fallut encore la forcer à tremper ses mains dans le sang de son époux.

Ainsi fut saccagée, pillée, brûlée, & reduite à la derniere désolation la ville d'Annonay. Après le traité de pacification, ce qui étoit resté de ses habitans retournerent dans les ruines de cette ville ; François de Sepeaux maréchal de France accorda aux Protestans la liberté d'y tenir leurs assemblées ; mais le duc de Damville, gouverneur de la Province, la leur ôta presqu'aussi-tôt. Le Roi passant par là deux ans après, voulut bien la leur rendre, à la recommandation de Jean de Montluc évêque de Valence.

Emeute à Toulouse.

Avant le traité de pacification, il y eut à Toulouse une espece de tumulte : le Parlement vouloit faire murer le lieu où il s'assembloit ; & Dominique Bertin architecte, qui avoit entrepris cet ouvrage, commençoit à y faire travailler ; mais le peuple de son côté s'y opposoit, & empêchoit les ouvriers d'achever leur ouvrage. On en vint presque à une sédition ; & les Capitouls eurent de la peine à sauver la vie à l'Entrepreneur. Le Parlement eut beau tonner & donner des arrêts foudroyans, pour défendre toute sorte d'assemblées, sous quelque pretexte que ce fût ; le peuple, que le Parlement même avoit accoûtumé à la licence, en autorisant ses entreprises contre les Protestans, ne vouloit plus écouter sa voix, ni se soûmettre à ses arrêts.

Le bruit ayant alors couru que Michel Nostradamus, fameux astrologue ou magicien, avoit écrit aux Capitouls pour les avertir du danger dont ils étoient menacez, le peuple en furie recommença la sedition ; & comme on peut le comparer à une bête indomptée que rien n'arrête, les arrêts redoublez ne furent pas un frein assez fort pour les retenir.

On y appliqua un remede pire que le mal, par un traité d'un très pernicieux exemple, qui fut fait le second jour de Mars, par les cardinaux d'Armagnac & Strozzi, par Montluc, Terride, François

François Carmain de Negrepelliſſe, & Raimond de Pavie de Fourquevaux, après en avoir communiqué avec Guillaume de Joyeuſe. Les Confédérez faiſoient d'abord une proteſtation ſolemnelle du reſpect, de la fidelité, & de l'obéïſſance qu'ils avoient pour le Roi, pour le Parlement, & pour les Magiſtrats; ils déclaroient qu'en faiſant ce traité, ils n'avoient point d'autre intention, que de ſecourir & conſerver les provinces de Languedoc & de Guyenne, & qu'ils avoient pris les armes pour défendre la Religion de leurs peres, contre les Sectaires, rebelles & perturbateurs du repos public, contre leurs fauteurs, & contre ceux qui leur donnoient retraite: que pour parvenir à ces fins, & épargner les dépenſes exceſſives qu'il auroit fallu faire; ils avoient ordonné des levées dans chaque Généralité, & dans chaque Diocéſe; de faire un inventaire des armes, & de prendre le nom des Gentilshommes, & autres en état de porter les armes. Ils propoſoient enſuite des conditions: elles furent approuvées par le Parlement, ſur le requiſitoire du Procureur général, qui ajoûta neanmoins la clauſe, à condition que le Roi auroit agréable & ratifieroit le traité. Enfin toutes les Chambres aſſemblées, le Parlement ordonna par ſon arrêt du 20 de Mars, que le traité ſeroit inſeré dans ſes regiſtres.

Dans le même tems un bruit confus ſe répandit, que les Confédérez avoient envoyé ſecretement au roi d'Eſpagne, pour le prier, par l'amour fraternel qu'il avoit pour le roi de France, de vouloir bien prendre la défenſe de la Religion dans ce Royaume, juſqu'à la majorité de Sa Majeſté.

Brigands dans la Gaſcogne.

Les lieux les plus retirez, les plus déſerts, & les moins acceſſibles de la Gaſcogne, vers les Pyrenées, ſe ſentirent des troubles excitez dans le Royaume. Dès l'année précédente, dans le comté de Foix, le vicomte de la Paillerie, gouverneur du Payis, avoit reprimé avec une très-grande moderation les Factieux de Pamiers, de Foix & de Taraſcon; il s'étoit contenté de punir un petit nombre de ceux qui avoient eux-mêmes violé l'Edit de Janvier, dont ils demandoient avec tant d'ardeur l'exécution, en détruiſant les Temples, en briſant les Images & les Statuës, en renverſant les Autels; & par là il avoit en quelque ſorte rétabli la paix & la tranquilité publique. Il y en eut néanmoins toûjours, qui profitant de la commodité qu'ils trouvoient dans des lieux infectez de voleurs & de brigands, comme ſont

CHARLE IX. 1563.

ordinairement les frontieres, faisoient des courses de côté & d'autre, pour nourrir & fomenter les troubles déjà excitez dans les villes & les bourgs de la Province.

Les principaux d'entr'eux étoient le capitaine Honorat, homme de main & d'expédition, & les Lombats freres, nez à Tarascon, grands scelerats, qui ayant été obligez de s'exiler de leur patrie, à cause des meurtres qu'ils avoient commis contre la famille des Merciers, s'étoient d'abord engagez à servir sous Montluc; mais ne trouvant point dans la suite de meilleur moyen pour se dérober à la juste punition de leurs crimes, ils s'étoient enfin jettés dans le parti des Protestans, qui étoit alors le plus fort dans leur payis.

Ils formerent dans le mois de Février le dessein de prendre Tarascon avec trente Conjurez. Le vicomte de Seres, qui le sçut, les poursuivit avec son frere jusques dans les montagnes voisines. Mais ces Conjurez qui connoissoient parfaitement les lieux, enfermerent le Vicomte, & le défirent dans un défilé. Ils refuserent l'argent qu'il leur offrit pour racheter sa vie; & le capitaine Honorat le tua inhumainement de sa propre main, avec son frere. Ce capitaine revint à Pamiers, comme s'il avoit fait une belle action. Les Lombats, qui avoient bien d'autres crimes sur leur compte, se retirerent dans une tour qu'ils avoient fortifiée, près d'un lieu appellé les cabanes, en attendant l'occasion de recommencer.

Elle ne tarda pas à s'offrir à ces hommes également avides de sang & de butin. On écrivit & on répandit malicieusement dans le public de fausses lettres, par lesquelles on faisoit entendre que les ecclésiastiques de Pamiers avoient de secretes intelligences avec Pierre de Montluc, fils de Blaise. Honorat & les Lombats se servirent de ces lettres, pour échauffer & irriter les esprits des peuples. Brimont, qui étoit venu à Pamiers après la prise de Lectoure, fit envain tous ses efforts pour calmer ou moderer la furie d'une populace soûlevée; on courut à la vengence avec tant de rage, qu'en un moment les quatre couvents des Mendians, la grande Eglise, & les maisons des Chanoines, furent pillez, & la plus grande partie des Moines dépoüillez & massacrez; & cela avec tant d'inhumanité & de fureur, que les Protestans eux-mêmes n'ont pû s'empêcher de condamner cette expédition. Dieu punit une si grande inhumanité par une

grêle extraordinaire, qui tomba trois fois, renversa les arbres, ruina la campagne, & rendit la terre séche & sterile. Les Lombats assiégez dans leur Tour, furent contraints de l'abandonner; ils reprirent leurs anciens brigandages, & ils périrent enfin; on ne sçait de quelle maniere : mais on ne les vit plus.

CHARLE IX. 1563.

Entreprises du duc de Nemours.

Le duc de Nemours qui étoit dans le Dauphiné, fâché de voir que la prise du baron des Adrets, que les Protestans avoient enfermé, rompoit toutes ses mesures, resolut de faire une tentative sur la ville de Lyon. Il alla donc camper à S. Germain, dans le tems que Soubize, qui ne sçavoit plus où prendre des vivres, avoit envoyé trois mille hommes de pié, & quatre cens cavaliers dans le payis de Dombes, pour en ramasser. Le capitaine Moreau força Trevoux; & la garnison refusant de se rendre, il fit sauter la tour, où il se trouva cinq mille muids de bled, que l'on prit, & que l'on porta dans les gréniers de Lyon.

Le duc de Nemours profitant de cette occasion, donna ordre à S. Chaumont, qui avec l'aide de l'évêque du Puy, avoit fait de nouvelles levées dans le Velay, d'escalader la ville, tandis qu'elle n'avoit point de garnison. Cette premiere attaque n'ayant pas reüssi, il se servit de Brancaccio, qui commandoit les troupes Italiennes; il attaqua S. Just, & il se rendit maître sans effusion de sang des fauxbourgs de ce côté-là, qui étoient presqu'entierement inhabitez. Mais Soubize ayant fait une sortie, il fut aussi-tôt contraint de les abandonner.

La même nuit on attaqua les retranchemens; le duc de Nemours, qui s'étoit mis à pié, y combattit en personne; mais ayant été repoussé avec perte, il prit le chemin de Mâcon, pour surprendre les troupes que Soubize y avoit envoyées. Soubize en ayant été averti, les rappella à propos; & donnant aux Savoyards le sel dont ils manquoient, il en reçut 2000 muids de bled, qu'il fit amener de la Bresse à Lyon par la Saone.

Le duc de Nemours n'abandonna pas pour cela son projet: mais ayant fait embarquer ses soldats sur le Rhône, il les fit monter vers Lyon, avec ordre de les débarquer à l'endroit où les deux rivieres (le Rhône & la Saone) se joignent. Il alla lui-même dans le même tems faire une attaque du côté de S. Just. Mais le débarquement ne put se faire, parce qu'on découvrit par hazard Lessein, frere de Maugiron, qui suivoit sur le bord de la riviere, avec une troupe de cavalerie, les bâtimens

CHARLE IX. 1563.

chargez de soldats. D'ailleurs M. de Soubize visitant sans cesse tous les quartiers de la ville, les habitans qui étoient d'intelligence avec le duc de Nemours, & qui devoient prendre les armes, ne firent aucun mouvement. Ainsi toutes les esperances du Duc s'évanoüirent, & son entreprise sur Lyon échoüa tout-à-fait. Il avoit déjà reçu des lettres de la Reine, qui lui apprenoient le succès de la bataille de Dreux. Mais Soubize, qui n'y ajoûtoit point de foi, envoya à la Reine & à l'Amiral pour être instruit de la verité.

Vers le même tems, Marc Herlin receveur du Taillon pour le Roi, qui avoit levé une compagnie à ses frais, & n'avoit cessé depuis le commencement des troubles, de faire une cruelle guerre aux troupes Royales, étant tombé entre leurs mains, obtint à la recommandation de Lignerolles, dont il étoit connu, la vie sauve, à condition qu'il livreroit une porte de Lyon au duc de Nemours. On le renvoya donc à la ville; & il y revint comme un prisonnier qui se seroit échapé. Ayant fait part à Soubize de ce qui lui étoit arrivé, il donna jour aux troupes du Roi pour le 7 de Mars, & leur manda de se rendre à un tel signal à la porte de S. Just en plein jour, parce qu'alors on ne faisoit pas bonne garde.

Timoleon de Cossé, fils du maréchal de Brissac, ne manqua pas de se trouver au rendez-vous. Etant arrivé dans le fauxbourg avec de vieilles bandes Françoises, il ne fut pas surpris de ne voir personne, parce que Herlin leur avoit mandé que les corps de garde étoient fort négligés. Il s'avança jusqu'à la porte, conduit par Herlin, qui lui servoit de guide. Celui-ci étant entré le premier par la petite porte, en fit pousser le verouil. Aussi-tôt on fit tirer les grands & petits canons qui étoient sur les murs, & on fit des décharges de mousqueterie sur les troupes du Roi. Bien-tôt après six cens arquebusiers choisis, commandez par Blacons, du Poët, Andefroi & d'Entragues, firent une sortie, & combattirent vigoureusement contre les troupes de Cossé, qui de leur côté se défendirent avec beaucoup de bravoure, & ne cesserent point de combattre, en se retirant. Il y en eut beaucoup de tuez, & les autres furent mis en fuite; le nombre des tuez & des blessez fut au moins de trois cens. Le duc de Nemours, qui étoit proche, sur une colline, fut le triste spectateur de la défaite de ses troupes; ce qui lui

causa tant de chagrin, qu'il en fut malade au lit pendant plus de deux mois.

Le traité de pacification étant conclu, on envoya à Lyon Bertrand de Simiane de Gordes, avec des ordres, pour se mettre en possession de la ville au nom du Roi. Mais s'étant élevé quelques difficultez, François de Sepaux de Vieilleville maréchal de France, homme qui par sa grande modération avoit gagné tous les cœurs de l'un & de l'autre parti, & que la Cour avoit envoyé pour pacifier le Dauphiné & le Languedoc, vint à Lyon, & Soubize lui rémit la ville; il la reçut de ses mains, & il assigna aux Protestans des lieux propres, pour y tenir leurs assemblées.

Les Protestans, qui vouloient se justifier de l'accusation de rébellion, intentée contre leur parti, profiterent alors d'une occasion favorable qui s'offrit. On avoit publié vers ce tems-là un livre sans nom d'auteur, que quelques-uns ont faussement attribué au Jurisconsulte Charle Dumoulin, & d'autres à Hugue Sureau, dit du Rosier. On se servoit dans ce libelle de plusieurs passages de l'Ecriture mal entendus, pour donner malignement atteinte à l'autorité du Roi, & des Magistrats établis par sa Majesté. Le livre fut dénoncé au Consistoire, & les Ministres furent d'avis de le condamner, & de le supprimer. Soubize confirma leur jugement, & fit brûler le livre le 12. de Juin.

Pendant ce tems-là, la guerre étoit plus animée que jamais dans le Dauphiné. La basse Province étoit un peu plus tranquille, depuis que Crussol avoit pris par force Serignan & Orange, & qu'il y avoit renvoyé les habitans, qui en avoient été chassés. Ce repos lui coûta cher; il l'acheta par la mort déplorable d'un frere, qu'il aimoit tendremenr. *Etat des affaires du Dauphiné.*

Il y avoit dans le payis des montagnes le capitaine Laborel gouverneur de Gap, & la Casette gouverneur de Briançon. Le premier étoit un guerrier aussi humain & aussi doux, que le second étoit un brigand cruel & barbare. Ils s'étoient rendus maîtres de la Mure au bailliage de Grisivaudan; ils y avoient pris quelques Gentilshommes, & entr'autres, Berenger du Pipet, qui donna à un Italien avare une très-grande somme, pour racheter sa vie. D'un autre côté, la Coche qui commandoit dans Grenoble, prit le 7 de Janvier la Tour de Lemps, & Sassenage qui y étoit. Il le traita avec beaucoup de douceur,

Charle IX. 1563.

& il l'envoya à Valence avec une bonne escorte. On découvrit alors que Genton, Guidon de Bardonnanche, à qui on avoit confié la porte Trecloître, avoit été gagné, & devoit livrer la ville à Maugiron. Genton s'étoit laissé séduire par la veuve de Jean d'Avanson son parent. Cette femme avoit de la protection & des amis dans l'un & l'autre parti; & elle s'étoit servie, pour le corrompre, d'un certain sergent appellé Caillat. On avoit déja marqué à Maugiron le lieu où il devoit se trouver, & il étoit venu jusqu'à Gieres, à deux lieuës de Grenoble.

La Coche homme vigilant, à qui les fréquentes visites de Genton chez sa parente faisoient soupçonner quelque trahison, multiplia les gardes & les patroüilles de la nuit. Alors Caillat désesperant de réüssir, ne pensa qu'à prévenir la punition qu'il méritoit; il vint donc découvrir l'intrigue à la Bussiere & à la Coche. Celui-ci lui promit l'impunité, s'il faisoit tomber Maugiron dans le piége. Mais Maugiron, qui n'ajoûta point de foi à ce que le Sergent lui mandoit, parce qu'il ne recevoit d'ailleurs aucune nouvelle de Genton, se retira. Genton fut arrêté. Il reconnut & détesta publiquement son crime, & il subit le supplice des gens de guerre; on l'attacha à un poteau, & il passa par les armes. Marescales simple soldat, qui fut surpris avec des lettres adressées à Laborel, & quelques autres complices furent condamnez à être pendus. Comme le Boureau de la ville, qui avoit été condamné à mort, avoit pris la fuite, un jardinier, complice des conjurez, s'offrit à cet horrible ministere, les pendit, & sauva par-là sa vie.

Siége de Grenoble.

Maugiron, qui restoit toûjours sous les armes, ne cessoit d'exhorter les habitans de Grenoble à la paix, & à obéïr aux ordres du Roi, qui leur commandoit de le reconnoître en qualité de Gouverneur dans la Province. Toutes ces exhortations & toutes les marques d'amitié dont il les accompagnoit, étant inutiles, il envoya à Mens trois Gentils-hommes, nommez de Varce, Verdeïer, & de l'Orme, comme en ôtage, pour faire la paix avec les habitans. Pendant ce tems-là il s'empara du Pont qui étoit sur le Drac, & qui étoit mal gardé; ce qui pensa faire périr les ôtages. Cependant comme on reconnut qu'ils agissoient de bonne foi, on respecta leurs personnes, & on les renvoya, sans leur faire le moindre mal.

La prise du Pont facilitant les courses de l'armée ennemie dans le payis de Trieves, & le bruit s'étant répandu que l'armée de Maugiron étoit augmentée par les troupes du comte de Suse; les habitans de Mens abandonnerent leur ville, & tout le payis fut pillé & brûlé. Le Perse, le Villar, S. Pancrace, Serres, les Rives, Berthon, & les fauxbourgs même de Mens, furent brûlez.

La Coche se voyant ainsi assiégé de tous côtez, faisoit tous ses efforts, pour fortifier la ville de Grenoble; il fit brûler toutes les maisons du dehors, de peur que les ennemis ne s'en servissent pour se cacher, & pour approcher davantage des murs. Il fit entr'autres mettre le feu à la maison d'Avanson, & il fit tirer une tranchée dans l'enceinte de la ville depuis le couvent des Cordeliers, jusqu'à la porte Trecloître, & il y ajoûta un terre-plein.

Pendant qu'il étoit occupé à ces travaux, & qu'il n'avoit pas plus de six cens hommes de garnison, neuf Capitaines & quelques Gentilshommes; les ennemis vinrent sur la fin de Février & ils se posterent, non du côté qu'il fortifioit, mais du côté des Dominicains, vis-à-vis la porte Trajane. Ils avoient huit mille hommes tant d'infanterie, que de cavalerie, deux gros canons, & quatre pieces de campagne. Maugiron sçavoit que le mur étoit plus foible de ce côté-là, parce qu'on avoit creusé dessous, pour élargir la cave d'un Bourgeois. On commença le premier jour de Mars à tirer le canon, & la batterie continua pendant trois jours. Les habitans ne furent occupez pendant tout ce tems, qu'à réparer les brêches, & ils le firent avec tant de soin & de diligence, qu'on ne pouvoit y monter qu'avec des échelles. Les assiégeans allerent trois fois à l'assaut, & trois fois ils furent repoussez avec perte; les assiégez perdirent S. Maurice, qui fut extrêmement regretté.

Enfin la nouvelle étant venuë que Crussol, qui assembloit ses troupes à Valence, venoit au secours de Grenoble, & qu'il étoit déja à S. Quentin, à quatre lieuës de la ville; Maugiron, soit qu'il fût appellé par le duc de Nemours, qui s'étoit vainement flatté de surprendre la ville de Lyon, soit pour prévenir le danger, fit transporter son artillerie à l'autre côté de l'Isere, & s'en alla vers Lyon joindre le duc de Nemours. Crussol ayant fait lever le siége, entra dans Grenoble, & y fut reçu

CHARLE IX. 1563.

Expéditions des Protestans.

avec tous les complimens que la reconnoiſſance inſpiroit aux habitans. Il y régla toutes les affaires, & il s'en retourna promptement dans le Languedoc.

Auſſitôt S. Ange frere de Varce, prit le château de Vezile, poſſedé par un certain Italien, & commandé par Maugarny, qui déſoloit tout le voiſinage par ſes courſes preſque continuelles. Sur ces entrefaites, des ſoldats de Gap ayant envie de retourner dans leur patrie, Furmeyer, qui les commandoit, les mena à Champfort, & ayant fait prendre les devants à la Buſſiere ſon frere, il ſurprit par artifice Romete, petite ville à une lieuë de Gap. Car feignant d'être envoyé par Chandan, qui commandoit dans cette derniere ville, pour avertir ceux de Romete que l'ennemi arrivoit, il s'approcha de la place : pendant ce temslà ſes gens ſe ſaiſirent des armes du corps de garde qui étoit à la porte, tuerent une partie de la garniſon, & mirent l'autre en fuite. Mongin, qui commandoit dans la ville, ſe retira avec un petit nombre dans le clocher, & fit auſſitôt ſonner toutes les cloches, pour avertir la garniſon de Gap de venir à ſon ſecours. Elle partit ſans délai, en grand nombre, & arriva, tandis que Furmeyer faiſoit paſſer ſes troupes par un côteau fort étroit, pour les faire entrer dans Romete.

Se voyant environné preſque de toutes parts par un ſi grand nombre d'ennemis, le danger augmenta ſon courage. Dans la néceſſité où il étoit de combattre, il ſe mit avec quinze hommes choiſis entre Romete, & les troupes auxiliaires qui venoient de Gap, non dans l'eſperance de vaincre, mais pour tirer ſes gens du danger où il étoient, en s'expoſant à une mort qui lui paroiſſoit inévitable. Il avoit avec lui S. Germain, Albert Martin de Campoleon, avec ſes deux freres, François de Bonne de Leſdiguieres, dont nous aurons ſouvent lieu de parler dans la ſuite; les deux Chapans freres, Guy & David de la Roche, Jean Bouloux de Corp, Claude du Vallog, & les deux ſoldats de Gap, appellez les Paris, qui ont tous mérité par leur rare valeur, que leurs noms fuſſent tranſmis à la poſterité. Furmeyer comptant ſur leur bravoure, ſe jetta au milieu des ennemis; & par un ſuccès qu'on ne pouvoit naturellement eſperer, il les renverſa, les défit, & força ceux qui échapperent à rentrer promptement dans la ville de Gap. Ainſi il demeura maître de Romete, & il la conſerva juſqu'au traité de pacification.

Auſſitôt

Auſſitôt que Maugiron eut publié ce traité dans le payis de Trieves, Breſſieu, Seigneur des plus diſtinguez de la Province, vint à Grenoble, & en attendant l'arrivée du maréchal de Vieilleville, qui étoit chargé de le faire exécuter, il publia l'Edit, qui fut reçû avec de grandes marques de joye, & il rétablit le Parlement dans ſes fonctions. Le Roi donna le gouvernement de la Province au Prince de la Roche-ſur-Yon, & fit Maugiron ſon lieutenant général.

Mouvemens de l'armée Royale, & de celle de Coligny.

Après avoir expoſé ce qui eſt arrivé dans les Provinces éloignées, il eſt tems de rapporter ce qui ſe paſſa dans l'armée Royale, & ce que l'Amiral de Coligny fit depuis le commencement de cette année, juſqu'au traité de pacification; & de continuer un récit que nous avons ſouvent été obligez d'interrompre par la multitude des événemens divers, qui ſe ſont préſentez à nos yeux, par rapport à l'un & à l'autre parti, dans le cours de cette guerre.

L'Amiral ayant fait paſſer ſes troupes de l'autre côté de la Riviere à Beaugency le 2 de Janvier, les mena à Celles en Berry. Les Eccléſiaſtiques des environs s'y étoient retirez, & ils y avoient tranſporté l'argenterie de leurs Egliſes, comme dans un lieu ſûr : ce fut à leur perſuaſion que les habitans ſe préparerent à une réſiſtance, qui cauſa leur perte.

Le comte de la Rochefoucault s'empara de S. Aignan. Mont-Richard, après avoir diſputé quelques jours, ſe rendit au prince de Porcien, qui maltraita les habitans, en leur envoyant une compagnie de Reîtres. On fit une tentative inutile ſur Bleré, où l'on avoit fait depuis peu entrer deux cens cavaliers. Le lendemain la ville de Celles ſe rendit; mais preſque tous les Eccléſiaſtiques en étoient ſortis. On fit fondre toute l'argenterie, qui ſervit à faire un payement aux Allemands : on y mit en garniſon quatre enſeignes de ces troupes, qui firent bien du mal aux habitans, après avoir d'abord fait pendre ceux qui avoient perſuadé à la ville de ſe mettre en défenſe.

Le duc de Guiſe prit Eſtampes dans la Beauſſe, & Duras qui étoit dans la place avec trois compagnies, ſe retira à Pluviers. Il y fut encore inveſti par huit cens cavaliers, qui s'étoient déjà rendus maîtres des fauxbourgs. Mais pendant qu'on amenoit le canon pour battre la ville, Duras laiſſant tous les bagages, fit la nuit une ſortie avec tous ſes gens, comme s'il eût

CHARLE IX. 1563.

prétendu faire quelque résistance ; & il s'en alla à Orleans.

Tandis que le Duc faisoit tous les préparatifs nécessaires pour le siége de cette ville, d'Andelot qui avoit entrepris de la défendre, travailloit de toutes ses forces avec de Paz de Feuquieres, très-habile dans l'art de fortifier les places, à se mettre en sûreté de tous les côtez. Ayant fait la revûë de ses troupes, il trouva quatorze enseignes d'Allemands & de François, & quatre compagnies de Bourgeois, avec un grand nombre de Gentilshommes, pleins de cœur, & très-disposez à une vigoureuse résistance.

La Reine ayant resté quelque tems à Chartres avec le Roi, fit mener avec elle le prince de Condé à Blois, d'où elle l'envoya sous une bonne garde à Onzain, château appartenant à la maison de la Rochefoucault.

Pendant ce tems-là, Coligny étoit tout occupé du soin de ménager les esprits des Allemands. Craignant qu'ils ne se soulevassent faute de payement, il les repaissoit de l'esperance de toucher au premier jour l'argent que la Reine d'Angleterre devoit, disoit-il, envoyer ; il fit si bien par ses raisons, par ses prieres, & même par le bruit qu'il faisoit répandre d'une bataille, qui devoit se donner dans peu, qu'il obligea ces troupes avides de gloire, à prendre patience, & à jurer qu'ils regarderoient comme des déserteurs & des traîtres ceux qui refuseroient de faire le service. Il vint ensuite, par Mont-Richard & par Romorantin, à Gergeau, dont la Rochefoucault s'étoit rendu maître.

Le duc de Guise ayant laissé derriere lui la Beausse, après y avoir établi la paix, étoit venu à Beaugency. Les garnisons des places occupées par les deux partis étant si proches, il y eut entre elles quelques légeres escarmouches, mais avec peu de perte de part & d'autre.

Il y eut pendant ce mois des éclairs & des tonerres extraordinaires ; les personnes timides, effrayées de ce qu'elles voyoient, & inquiétes pour l'avenir, crurent que ces tonerres présagoient de nouveaux orages dans l'Etat. Plusieurs ont raconté que quelques jours auparavant, le ciel s'étant tout d'un coup couvert de nuages, la nuée se fendit, & qu'on vit en l'air des feux & des armées qui combattoient. On parla cependant de paix. La princesse de Condé qui étoit à Orleans, dit qu'elle ne voyoit

point d'autre moyen de la faire, que de rendre la liberté au Prince son époux, & au Connêtable. Mais ce bruit n'eut point alors d'autre suite.

L'armée Protestante marcha à Sully, place sur la Loire, au-dessus de Gergeau, appartenant à la maison de la Trimouille, défenduë par la Motte-Potin. Boucard l'ayant sommé de se rendre, ce qu'il refusa, la place fut prise par force, & inhumainement saccagée; on y tua tout ce qui s'offrit, & entre autres trente-six Prêtres; la plûpart de ceux qui essayerent de se sauver à la nage, furent noyez; le château, où Potin s'étoit retiré, se rendit aussitôt.

Après avoir laissé dans Sully trois cens hommes de garnison, sous les ordres du capitaine Uzas, Dampierre, qui étoit venu avec Boucard, s'avança jusqu'à Gien, mais il ne put prendre cette place, parce qu'il y trouva trois enseignes d'Espagnols, & une cornette de cavalerie, que le duc de Guise y avoit envoyées, pour resserrer de plus près la ville d'Orleans.

L'Amiral revint avec toutes ses troupes de Gergeau à Orleans; & il y tint Conseil avec les chefs sur ce qu'il y avoit à faire. On y résolut de mener les Allemands en Normandie; parce qu'on leur avoit fait esperer qu'ils y recevroient l'argent qu'on envoyoit d'Angleterre, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour empêcher qu'ils ne se soulevassent, comme ils faisoient si souvent. D'ailleurs, disoit-on, si le duc de Guise veut les suivre, il affoiblira son armée, en la partageant, & il y aura moins à craindre pour Orleans, quand une partie de l'armée Royale sera en Normandie.

Le maréchal de Hesse, qui étoit très-affectionné pour le prince de Condé, accepta volontiers ce parti; & pour faire plus de diligence dans la marche, il conseilla à ses Allemands de laisser à Orleans leurs chariots & charettes, & d'emporter les bagages les plus nécessaires sur des chevaux.

Pour sortir d'Orleans, Coligny fit passer le Pont à ses troupes; car le duc de Guise s'étoit emparé de l'autre côté de la Riviere. Il laissa dans la ville d'Andelot son frere, Duras, Bouchavanes, George de Clermont d'Amboise, de Puygreffier, S. Cyr, d'Avaret, & autres; il emmena avec lui Grammont, qui avoit eu la présomption de s'offrir à défendre Orleans, lorsque d'Andelot s'excusoit de s'en charger, à cause de sa maladie.

CHARLE IX. 1563.

Dès que la Cour eut appris le dessein de l'Amiral, on ordonna au maréchal de Brissac, qui commandoit dans Paris, de retourner en Normandie, & on lui donna, pour l'accompagner, le maréchal de Vieilleville, & le Rhingrave. Tous les payisans reçurent en même tems ordre d'abandonner leurs villages, & de se retirer dans les villes, avec toutes leurs provisions.

On distribua la cavalerie dans divers endroits du Perche, & l'on mit garnison dans la Ferté-au-Vidame, dans Bressolles, dans Châteauneuf en Thimerais, dans Mezieres, & dans d'autres places, pour empêcher Coligny de passer : la Reine, qui vouloit retarder son départ, faisoit toûjours répandre des bruits touchant la paix, & faisoit faire des propositions.

Eleonore de Roye, femme du prince de Condé, & petite-fille de la sœur du Connétable, demandoit qu'avant de s'assembler pour traiter de la paix, on remît en liberté le Prince son époux, & le Connêtable. Ceux au contraire qui étoient auprès de la Reine, les aimoient mieux en prison qu'en liberté. Cette Princesse qui avoit beaucoup d'esprit, parlant au Connêtable son grand oncle, lui dit, que ses ennemis, qui étoient ceux du Royaume, & qui empêchoient les deux partis de se rapprocher, faisoient comme ceux, qui dans les processions solennelles portent les chasses de sainte Genevieve & de saint Marcel, pour qui les Parisiens ont tant de vénération ; » Ils prennent bien garde en » marchant de les approcher l'une de l'autre, parce qu'il y a dans » le peuple crédule une ancienne opinion, que si on approchoit » ces chasses, elles s'uniroient de maniere, qu'on ne pourroit plus » les séparer. » La Princesse prétendoit par-là faire entendre à ce vieux Seigneur, qu'il devoit dans la suite s'unir au prince de Condé, & ne pas souffrir qu'on les séparât jamais pour quelque raison que ce pût être

Sur ces entrefaites, le prince de Condé ayant essayé de se sauver, le duc de Damville le resserra, & le fit garder avec plus de soin ; il fit même pendre sous ses yeux un de ses gardes, que le Prince avoit gagné.

Marche de l'Amiral

Coligny qui étoit parti de Gergeau le premier jour de Fevrier, descendit dans la Beausse, avec quatre mille cavaliers bien équippez. Il passa par Treon, & ayant visité avec soin ce lieu, & celui où l'on avoit donné la derniere bataille, il vit que tout ce payis étant coupé par de petites vallées, par des buissons,

& par des arbres, la cavalerie ne pouvoit y combattre contre l'infanterie, qui faisoit la plus grande force des ennemis, qu'avec beaucoup de désavantage : il reconnut donc, mais trop tard, la faute de ceux qui avoient voulu que l'armée Protestante marchât sans délai ; car si elle avoit avancé, l'infanterie de l'armée Royale, qui étoit bien supérieure, l'auroit attaquée dans des défilez, & dans des lieux embarassez, où elle l'auroit entierement défaite presque sans combat.

De Treon, l'Amiral se rendit en quatre jours à Evreux, & le sixiéme jour d'après, à Bernai, où il y a une fameuse Abbaye. Les payisans du canton, que le duc d'Aumale dans son premier voyage, avoit forcez de prendre les armes, & qui s'étant accoûtumez à la licence, étoient encore armez, lorsqu'ils n'avoient aucun ordre de l'être, vinrent en foule à Bernay ; mais la crainte qu'ils eurent de l'Amiral les tint en respect.

De Bernay, Coligny vint camper à S. Pierre sur Dive, où il pilla, au grand scandale de la Province, les Eglises, que les Matelots, & ceux qui voyagent ordinairement sur mer, honorent d'un culte extraordinaire : il en fit arracher & briser tous les tableaux, & tous les pieux monumens, que révérent singulierement ceux qui ont coûtume de s'exposer aux dangers de la mer, & qui en ont été sauvez.

Là les Allemands sommerent l'Amiral d'accomplir ce qu'il leur avoit promis. Il les pria, pour toute réponse, de jetter les yeux sur la mer, & comme elle étoit agitée par des vents contraires, qui empêchoient les vaisseaux d'Angleterre d'aborder en France, il s'efforça de leur faire agréer cette excuse. En attendant, pour n'être pas sans rien faire, il détacha le prince de Porcien, qui se rendit maître du Pont-l'Evêque, & il traita avec les Bourgeois de Honfleur, qui fournirent des vivres à son armée.

La plûpart des habitans de Caën étoient Protestans, & ils s'assembloient avec beaucoup de liberté dans des maisons particulieres. L'apprehension des suites que pouvoient avoir ces assemblées, fit prendre le parti de donner le gouvernement du Château à Bailleul de Renoüart, & d'y envoyer le marquis d'Elbœuf frere du duc de Guise, pour retenir les peuples de Caën par la crainte. Mais la proximité de Coligny les ayant

CHARLE IX. 1563.

rendus plus hardis, & plus entreprenans, ils en vinrent quelquefois aux mains avec les soldats du Château ; & lorsque la garnison voulut faire des sorties dans la ville, ils la repousserent avec succès. Ils vinrent donc le trouver pour le supplier de vouloir bien les secourir contre des meurtriers & des voleurs (c'est ainsi qu'ils appelloient les soldats qui étoient en garnison dans le Château.) Coligny s'en défendit d'abord sur l'obligation où il étoit de retourner à Orleans, aussitôt qu'il auroit reçu l'argent qu'il attendoit d'Angleterre. Il ajoûta que s'il venoit assiéger le Château, il rendroit leur situation plus triste, parce qu'il ne le prendroit pas, & qu'il ne feroit qu'irriter la garnison, qui ne manqueroit pas de se venger sur la ville. Cependant les députez redoublant leurs instances, & le conjurant d'avoir pitié d'eux; il envoya à Caën A. de Vauldray de Moüi avec sa cornette, & quelques arquebusiers à cheval, avec ordre d'aider les habitans à se défendre contre la garnison du Château. Aussitôt cette garnison fit battre à coups de canon & renverser la Tour de S. Pierre, qui dominoit sur le Château, & elle brûla toutes les maisons dont il étoit environné.

Arrivée de la flotte d'Angleterre.

Enfin les vents étant devenus plus favorables, la flotte d'Angleterre mit à la voile, & aborda au Havre. Elle étoit composée de huit vaisseaux Flamans bien équipez, sur lesquels il y avoit cinq enseignes de troupes Angloises, huit grosses pieces de canon, avec tout l'attirail de guerre nécessaire, & l'argent que la Reine Elizabeth avoit promis. Aussitôt qu'il fut compté, le capitaine Beauvais Briquemault, & Nicolas Trokmorton, qui venoit d'être mis en liberté, vinrent avec deux enseignes de François trouver l'Amiral qui étoit à Caën. Fortifié de ce secours, il pensa à faire le siége de ce Château, où il n'y avoit ni bons soldats, ni bons Commandans. Ainsi le premier jour de Mars il fit dresser une batterie de six canons, & il pointa les deux autres, pour tirer contre les côtez saillans du Château.

Prise du Château de Caën.

La brêche qu'on y fit, étoit si petite, que la Reine mere qui la vit quelque tems après, lorsqu'elle étoit dans le Château avec le Roi, dit qu'elle auroit pû aisément être défenduë par des servantes qui n'auroient été armées que de leurs quenoüilles. D'ailleurs elle étoit si haute, que les soldats, qui ne pouvoient entrer par-là que l'un après l'autre, avoient besoin pour y monter, de redoubler les échelles, & de reprendre plusieurs fois haleine.

Cependant le marquis d'Elbœuf, qui avoit la fiévre quarte, & Renoüart qui commandoit sous le Marquis, soit qu'ils fussent étonnez d'un siége auquel ils ne s'attendoient pas, soit qu'ils se défiassent de la garnison, se retirerent aussi-tôt dans le dernier retranchement. La batterie ayant recommencé le lendemain, ils demanderent à capituler.

Tout le monde prétend que Coligny pouvoit le refuser, parce que les assiégez étoient reduits au point d'être forcez à se rendre à discretion; & qu'il auroit été d'une grande conséquence pour délivrer le prince de Condé, de se rendre maître de la personne du marquis d'Elbœuf frere du duc de Guise. Mais comme le bruit couroit déja que ce Duc étoit blessé, ou tué, quoi qu'on n'en fût pas encore assuré, Coligny, qui s'étoit proposé de retourner au plûtôt à Orleans, & qui appréhendoit que pendant son absence on ne fît quelque chose de mal-à-propos pour la guerre ou pour la paix, convint avec le marquis d'Elbœuf de ces articles : Que le Marquis & Renoüart seroient renvoyez libres, & avec les marques d'honneur : Que la garnison sortiroit avec armes & bagages : Qu'on representeroit de bonne foi tous les deniers Royaux : Que quelques citoyens, qui avoient donné occasion à des meurtres & à des séditions, seroient remis entre les mains de l'Amiral, pour en faire justice. En exécution de ce dernier article, il y en eut quatre de pendus, & d'autres condamnez à des amendes. Etienne du Val sieur du Most fut pris, & traité ignominieusement par l'armée, même après la paix.

Le marquis d'Elbœuf s'étant entretenu quelque tems avec l'Amiral, se retira à Honfleur, & Renoüart s'en alla ailleurs. Coligny étant encore à Caën, reçut plusieurs lettres des bourgeois de Dieppe, qui se plaignoient des vexations que Mongommeri leur faisoit, en les laissant en proie au brigandage & à la licence du soldat, en leur imposant de nouveaux subsides, en ruinant le commerce, & les reduisant à une extrême misere. Ils en obtinrent que Mongommeri fût rappellé, sous pretexte d'être necessaire à des affaires plus importantes; qu'on leur ôtât de Presle, & qu'on leur donnât pour gouverneur Gausseville, qui commandoit dans Fecamp.

On découvrit alors un complot pour s'emparer de Dieppe, formé par le maréchal de Brissac, qui étoit arrivé à Rouen; mais

CHARLE IX.

1563.

Siége d'Orleans.

ce projet n'eut point de succès. On mit ensuite, à la place de Gausseville, la Curée, qui fut maintenu dans le gouvernement de Dieppe après le traité de pacification.

Cependant le duc de Guise campa à Olivet près d'Orleans, le 5 de Fevrier, après avoir fait reparer & fortifier avec beaucoup de diligence les ponts d'Olivet & de S. Mêmin, & la chaussée de S. Samson. Son dessein étoit d'attaquer le fauxbourg appellé le Portereau, que Feuquieres avoit fait entourer d'un fossé. Il étoit défendu du côté d'Olivet par des François, & du côté de Cleri par des Allemands. D'Andelot ne prétendoit pas s'obstiner à le défendre; il vouloit seulement y amuser les assiégeans pendant quelques jours, donner le tems d'emporter dans la ville les bagages & les effets des particuliers, & y mettre ensuite le feu. Mais il arriva tout le contraire par la negligence des Allemands. Le duc de Guise y envoya le lendemain Sipierre avec douze enseignes d'infanterie, quatre cens cavaliers, & deux coulevrines. Les François soûtinrent d'abord l'aattque avec beaucoup de valeur. Les assiégeans ayant appris que les Allemands avoient abandonné le poste qu'on leur avoit confié, vinrent de ce côté-là, & y firent entrer des soldats. Aussi-tôt ils attaquerent par derriere les Gascons, qui combattoient avec toute la bravoure qu'on pouvoit souhaitter; ceux-ci se trouvant environnez de toutes parts, penserent, mais trop tard, à se retirer. Pendant qu'ils fuyoient vers les Tourelles, qui fermoient le pont du côté du fauxbourg, ils furent si embarassez par les bagages, & par les Allemands qui y étoient déjà accourus en foule, qu'une partie fut étouffée, d'autres perirent par le feu & par le fer : le plus grand nombre se précipita dans la riviere; & si l'intrepide Andelot, tout malade qu'il étoit, n'y fût accouru avec un détachement de la Noblesse, les ennemis auroient ce jour-là emporté d'emblée & les Tourelles, & les Isles qui étoient au-dessous, & peut-être même la ville, tant les soldats étoient abattus & consternez.

La presence d'Andelot fit que la porte des Tourelles ayant été ouverte pendant une demi-heure, les ennemis n'en profiterent point pour s'emparer du Pont, soit qu'ils s'amussassent à piller & à butiner, soit que surpris d'un succès si inesperé, & comme hors d'eux-mêmes, ils ne sçussent pas profiter de leur avantage. François de la Nouë, qui étoit présent, a écrit que les

les assiégez perdirent dans cette attaque plus de huit cens hommes ; mais d'autres prétendent que leur perte n'alla pas à quatre cens.

Le fauxbourg étant pris, les assiégeans voyoient, de dessus les maisons, les Tourelles & les Isles ; ce qui incommoda fort les assiégez, jusqu'à ce qu'on eût élevé à la hâte des mantelets pour les couvrir. Deux jours après, le duc de Guise envoya Biron & Richelieu pour prendre Sully, qui se rendit : en sorte que les assiégez n'avoient plus aucune place à eux, au-dessus & au-dessous d'Orleans. Pendant ce tems-là on attaquoit sans cesse les Tourelles, qui furent enfin prises par le peu de soin, & par la trop grande confiance de ceux qui les défendoient. Deux soldats, (car il n'y en eut pas davantage d'abord) monterent avec une échelle, & ne trouverent point de gardes. Leur entrée jetta la terreur parmi les soldats de la garnison, qui s'enfuirent précipitamment, & frayerent ainsi le chemin à ceux qui les suivoient, pour se rendre au Pont & aux Isles.

La terreur & la consternation furent si grandes, que si d'Andelot ne fût encore accouru, on croit que l'affaire auroit été décidée dans ce jour-là. Les troupes du Roi s'arrêterent d'elles-mêmes, soupçonnant qu'il y avoit quelque artifice caché sous une retraite si subite. Cependant les assiégez, abattus par ces deux echecs, eurent le tems de reprendre leurs esprits. Feuquieres fit promptement élever & étendre jusque sur le pont un retranchement, qui mit à couvert ceux qui défendoient la porte & les Isles. On y dressa une batterie de canon, & par ce moyen on repara en quelque sorte les pertes qu'on avoit faites.

La ville fut partagée en quatre quartiers, qu'on distribua à quatre Chefs d'une valeur éprouvée. On disposa sur la tour de S. Agnan une batterie de quatre canons, qui tirant continuellement sur les Tourelles, rendoient l'entrée du pont très perilleuse, & défendoient les Isles qui sont au-dessous. Le duc de Guise de son côté faisoit tous les préparatifs pour forcer les Isles ; & le 18 de Fevrier, après en avoir conferé avec Philippe Strozzi capitaine des gardes, il écrivit à la Reine, pour l'assurer que son entreprise auroit dans peu un heureux succès, & qu'il ne tarderoit pas à lui mander l'agreable nouvelle de la prise d'Orleans.

CHARLE IX. 1563.

Poltrot de Merey blesse le duc de Guise d'un coup de pistolet.

Le même jour, vers le coucher du soleil, le Duc étant à cheval, assez loin de ses gens qui marchoient devant lui, & s'entretenant avec Tristan de Rosteing, que la Reine lui avoit envoyé, & qui étoit sur un petit mulet; Jean Poltrot de Merey lui tira de très près un coup de pistolet dans l'épaule, proche l'aisselle. C'étoit un Gentilhomme d'Angoumois, élevé parmi les pages de François Bouchard baron d'Aubeterre. Il avoit passé sa jeunesse en Espagne, & il avoit tellement pris l'air, la voix, le port, la contenance, & les mœurs de la Nation, qu'étant outre cela basanné & petit, on lui avoit donné le nom d'*Espagnol.* De retour en son payis, il avoit embrassé avec beaucoup d'ardeur la Religion Protestante, & il s'étoit attaché à M. de Soubise, sous qui il avoit servi dans cette guerre. Irrité de la prosperité & des heureux succès du duc de Guise, il prit la resolution de le tuer. Il s'en étoit souvent vanté en présence de ses amis, & de Soubize lui-même; mais on le croyoit d'autant moins, qu'il étoit fort reservé, & qu'il n'étoit pas probable qu'un homme de ce caractere eût publié un dessein de cette conséquence, s'il avoit eu la volonté de l'exécuter.

Comme on parloit très diversement de la bataille de Dreux, Soubize envoya Poltrot à l'Amiral, lorsqu'il assiégeoit la ville de Celles, pour sçavoir de lui comment l'affaire s'étoit passée; & l'Amiral ne l'avoit point renvoyé. Ce qui augmenta encore le soupçon, & fit croire que Poltrot avoit été envoyé exprès pour assassiner le duc de Guise, est que Coligny lui donna de l'argent pour acheter un coureur. Poltrot vint donc à l'armée Royale, au château de Corney, où le duc de Guise logeoit: il y resta pendant quelques jours, & fit connoissance avec quelques gens de sa maison. Enfin le 18 de Février étant descendu de cheval dans un bois taillis voisin, il se mit à genoux, comme il l'a lui-même confessé, & il pria instamment le Seigneur, que si le dessein qu'il avoit formé, de tuer le Tyran, (c'est le nom qu'il donnoit au Duc) venoit de sa divine Majesté, il lui plût de fortifier en lui cette resolution, & de l'augmenter; que si au contraire il venoit du malin esprit, il voulût bien lui ôter cette pensée. Après cette priere il remonta à cheval; & se sentant plus fortifié que jamais dans sa resolution, il se cacha dans un lieu propre à ce dessein, par où il sçavoit que le Duc ne manqueroit pas de passer, en retournant à son

logis ; & ayant trouvé l'occaſion favorable, il prit ſon piſtolet, & tâcha de tirer ſon coup dans le défaut de la cuiraſſe.

Roſteing ayant fait un grand cri, les gens du Duc revinrent ſur leurs pas, & emporterent leur maître dans ſon logis. Poltrot s'enfuit dans les bois, & ne put être atteint par ceux qui le chercherent. Mais effrayé par l'image d'un ſi grand crime, il courut toute la nuit dans des routes écartées ; & s'imaginant avoir fait beaucoup de chemin, parce que ſon cheval ne pouvoit preſque plus marcher, il ſe trouva le matin au pont d'Olivet. De-là il avança juſqu'à un lieu inconnu, qu'il crut bien éloigné ; & s'y étant endormi, il fut arrêté ſur un ſimple ſoupçon, & bientôt reconnu par ceux qui l'avoient pris.

Interrogatoire & réponſes de Poltrot.

Deux jours après on le conduiſit à la Reine, dans le camp, proche S. Hilaire, où en préſence du cardinal de Bourbon, du duc d'Eſtampes, de Mr. de Martigues, de Sebaſtien de Laubeſpine évêque de Limoges, de Loſſes, & autres, on l'interrogea ſur le fait, ſur les circonſtances, & ſur ceux qui l'avoient ſollicité.

Il repondit, que M. de Soubize étant à Orleans avec le prince de Condé, au mois de Juillet dernier, il y étoit auſſi venu : que Feuquieres & Brion, (ce dernier après la priſe de Bourges, avoit ſervi dans l'armée du Roi pendant le ſiége de Rouen) l'avoient preſenté à l'amiral de Coligny, qui l'avoit ſollicité de tuer le duc de Guiſe, & qu'il l'avoit refuſé ; qu'étant venu à Lyon avec M. de Soubize, il y étoit reſté juſqu'après la bataille de Dreux ; qu'alors M. de Soubize, à la priere de l'Amiral, le lui avoit renvoyé dans le tems qu'il étoit occupé au ſiége de Celles ; qu'étant revenu avec l'Amiral à Orleans, il lui avoit encore parlé de la même affaire ; que perſuadé par Theodore de Beze, & par un autre Miniſtre, dont il ne dit pas le nom, il y avoit conſenti ; & qu'ayant reçu de l'argent, il étoit venu vers le duc de Guiſe au camp, comme s'il eût abandonné le parti du prince de Condé, pour ſervir le Roi ; que touché de repentir, il étoit venu à Orleans trouver l'Amiral, pour s'excuſer de commettre ce crime ; que Beze l'avoit encore une fois perſuadé ; qu'il avoit aſſaſſiné le Duc de la maniere que nous avons rapportée, & qu'enfin il avoit été pris.

Il ajouta qu'il conjecturoit, que la Rochefoucault avoit été complice du deſſein qu'on avoit pris de tuer le duc de Guiſe.

CHARLE IX. 1563.

Mais il assura que le prince de Condé, d'Andelot & de Soubize, n'en avoient rien sçu. Il avertit ensuite la Reine de prendre garde à elle, parce que les Protestans, qui l'accusoient de les avoir trahis, étoient extrêmement animez contre Sa Majesté depuis la bataille de Dreux. Il dit qu'il avoit vû & reconnu dans l'armée du Roi plusieurs assassins envoyez par Coligny, & qu'ils en vouloient principalement à M. de Montpensier & à Sansac. Le lendemain Poltrot, après avoir juré de dire verité, confessa toutes les mêmes choses : on mit ses reponses par écrit, on les lui lut, & il les signa.

Nogaret de la Valette donna la liberté à un gentilhomme Allemand, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Dreux, à condition qu'il porteroit à Coligny une copie de ces reponses de Poltrot. L'Amiral la reçut, lorsqu'il étoit encore à Caën, & il la fit lire en présence du maréchal de Hesse, des Seigneurs & de la Noblesse qui étoient avec lui. Il y repondit par un memoire daté du 4 de Mars, dans lequel il prenoit Dieu & les hommes à témoins, qu'il n'avoit vu ni connu Poltrot que dans le mois de Janvier précedent. Que M. de Soubize le lui ayant envoyé, & Feuquieres l'ayant presenté & recommandé comme un excellent homme de guerre, dont il connoissoit l'habileté, il lui avoit donné de l'argent, & l'avoit envoyé dans le camp du duc de Guise, en qualité d'espion; que Poltrot étant revenu le trouver lorsqu'il partoit pour la Normandie, il lui avoit donné cent écus pour servir d'Andelot dans la même qualité; & que tout ce que Poltrot avoit dit de plus, étoit autant de fables, de mensonges & de calomnies.

Par rapport à l'assassinat du duc de Guise, l'Amiral repondoit qu'il n'étoit point fâché de sa mort, à cause des grands biens qui en pouvoient revenir au Royaume, & à ceux qui faisoient profession de la Religion épurée; mais qu'il n'avoit jamais parlé, ni fait parler à Poltrot de l'assassiner, & qu'il avoit toûjours eu horreur de ce crime affreux, quoi qu'il eût souvent découvert de semblables conspirations contre le prince de Condé, contre d'Andelot, & contre lui-même, & qu'il en eût donné des preuves claires & convaincantes à la Reine & au Connêtable.

Beze protesta de son innocence dans le même écrit; & il affirma que jamais il n'avoit connu ni entretenu Poltrot. La

Rochefoucault assura de même qu'il n'avoit jamais eu aucune connoissance de ce prétendu complot, & tous les trois signerent cette réponse.

L'Amiral envoya le même jour à la Reine un trompette, pour lui porter ce memoire, & une lettre, dans laquelle il la supplioit très-instamment de faire garder Poltrot, afin qu'on pût, avant le suplice de cet assassin, tirer de sa bouche une connoissance plus parfaite de toute l'affaire, avec une pleine justification & un aveu sincere de son innocence.

Mort du duc de Guise.

Sur ces entrefaites, le duc de Guise voyant, après six jours depuis sa blessure, que tous les remédes étoient inutiles, & qu'il n'avoit plus rien à esperer pour la vie, s'adressa d'abord à la Duchesse son épouse, & lui demanda pardon de tous les chagrins domestiques qu'il avoit pu lui donner. Il lui presenta ensuite les gages les plus pretieux de l'amour qui les avoit unis, & sur tout Henri, l'aîné de leurs enfans, qui étoit présent. Il lui recommanda de cultiver & d'orner leur esprit par les belles lettres, & de leur inspirer de bonnes mœurs. En donnant à sa femme un pouvoir absolu sur ses enfans, le Duc pria le Seigneur de la punir, si elle manquoit ou à l'amour maternel, ou aux soins qu'elle devoit avoir de leur éducation. Puis se tournant vers son fils, il l'exhorta à craindre Dieu, à être fidéle & soûmis à son Roi, & à respecter sa mere. Il l'avertit d'éviter avec un très grand soin les mauvais moyens de faire fortune, ou de s'avancer, qu'on emploie souvent à la Cour; comme de chercher à se battre pour se faire une fausse reputation de bravoure, de commettre ou de favoriser des actions honteuses, d'entrer dans des intrigues secrettes, & de s'abandonner à l'amour des femmes, parce que toutes ces choses étoient de foibles appuis. Il l'avertit encore de ne pas ambitionner les grandes charges de l'Etat, qui attirent la jalousie, l'envie & la haine, & qui exposent ceux qui les possedent à mille dangers. Il recommanda ses enfans, & en particulier Charle, qui étoit absent, au cardinal de Guise son frere, & il le pria instamment d'en prendre soin. Après cela il parla en peu de mots de lui-même, & de sa vie; il tacha de se laver de l'accident de Vassy, qui l'avoit rendu si odieux, & qu'on avoit si fortement relevé, assurant qu'il avoit été pénétré de douleur, de ce que dans le tems qu'il accouroit pour appaiser la sédition, une legere blessure qu'il reçut, & dont

CHARLE IX. 1563.

le ſang couloit, avoit tellement irrité ſes gens, qu'il n'avoit pû les retenir, & empêcher le carnage.

Après avoir recommandé ſes enfans au Roi & à la Reine, il exhorta cette Princeſſe à faire la paix, en l'aſſurant qu'elle étoit utile, & même néceſſaire au Royaume; & ajoûtant avec force que quiconque ne vouloit pas la paix, étoit un impie & un ennemi de l'Etat. Enfin ſe tournant tout entier du côté de Dieu, & l'ayant prié avec beaucoup de pieté & de religion, il ſe confeſſa, reçut le S. Viatique, ſe diſpoſa à la mort avec une conſtance admirable, & rendit ſon ame à Dieu le 24 de Février.

Son éloge.

Ce fut de l'aveu même de ſes ennemis, le plus grand homme de ſon ſiécle, digne de toutes ſortes de loüanges, de quelque côté qu'on l'enviſage. Son habileté conſommée dans la guerre, jointe à un extrême bonheur, & ſa rare prudence dans le maniment des affaires, l'auroient fait regarder comme un homme né pour le bonheur & l'ornement de la France, s'il eût vécu dans des tems moins orageux, & dans des conjonctures où l'Etat auroit été mieux gouverné. Mais le Royaume ſe trouvant déchiré par des factions, ce grand homme auſſi diſtingué par ſon courage & ſa vertu, que par ſa haute naiſſance, crut qu'il pouvoit s'élever au-deſſus de la condition d'un particulier: & trop docile aux conſeils du cardinal Charle de Lorraine ſon frere, homme d'un eſprit ambitieux & turbulent, & dont il rejettoit quelquefois les avis, il ſe laiſſa aller à prendre, ou à former un parti. Quoique ſelon les loix du Royaume il n'eût aucun titre qui lui donnât droit de commander les armées, ſa naiſſance, ſes dignitez, ſon merite perſonnel, & ſes éclatantes vertus lui avoient acquis tant de reputation & d'autorité, qu'on le regardoit comme le maître abſolu à la guerre comme au Conſeil.

Après la priſe du Connêtable, & la mort du maréchal de S. André, qui avoient par leur charge le commandement de l'armée; le duc de Guiſe qui n'avoit paru combattre juſqu'alors, que comme un ſimple particulier, prit le commandement général, ramena les troupes au combat; & par ſon courage & ſa bravoure rappella la victoire qui penchoit du côté des ennemis. Cette victoire lui merita la ſeule partie de la ſouveraine puiſſance, qui ſembloit lui manquer. Mais la Fortune, en lui faiſant ce preſent, le conduiſit à ſa perte. Car les Proteſtans, qui le regardoient comme un guerrier redoutable, lors même qu'il

n'étoit dans l'armée que comme un ſimple particulier, le regarderent, lorſqu'il eut ſeul le commandement général, comme un formidable ennemi, dont il falloit ſe défaire à quelque prix que ce fût.

En effet, ſoit que ſon aſſaſſin eût voulu acquerir la fauſſe gloire de défendre la liberté publique contre un tyran qui vouloit l'opprimer, comme on le diſoit hautement; ſoit qu'il eût été animé de quelque eſprit de vertige & de fureur; ſoit qu'il eût été ſollicité & engagé par les ennemis du Duc, il ſemble à en juger par les circonſtances du tems, qu'en tuant celui qui étoit regardé comme le plus oppoſé à la paix, il fraya le chemin au traité qui ſuivit de près ſon aſſaſſinat.

Mais ſi on en veut juger ſainement, il eſt certain que cette mort, bien loin d'éteindre les factions, & de concilier les differens partis, jetta dans les cœurs des enfans du duc de Guiſe, les ſemences des vifs reſſentimens & des haines implacables, qui ſe ſont fortifiées avec l'âge, & ont produit dans leur tems les guerres civiles, dont la France a été depuis agitée. Heritiers de la valeur de leur pere, & de l'affection qu'on avoit pour lui; appuyez du prétexte plauſible de la Religion; ſoûtenus par l'amour du peuple; ne trouvant dans les Princes & dans les Grands, que pareſſe & lâcheté; dans ceux qui étoient à la tête des affaires, que perverſité, & dans le ſiécle où ils vivoient, que vices & corruption, ils profiterent d'une occaſion ſi favorable pour faire éclater leur courage, & pour ſuſciter de nouvelles affaires: ils firent de leurs ennemis particuliers, des ennemis de l'Etat; ils prirent les armes contr'eux ſous les auſpices des Rois; enfin ils les tournerent contre la patrie, & même contre les Rois, à la ruine du Royaume, & à leur propre perte.

La Reine-mere veut confier le gouvernement du Royaume au duc de Wirtemberg.

Avant la mort du duc de Guiſe, auſſi-tôt qu'il fut bleſſé, la Reine envoya deux fois Henri Clutin d'Oyſel, & l'évêque de Limoges, à la princeſſe de Condé & à d'Andelot, pour traiter des moyens de faire la paix. Dès qu'il fut mort, la Reine qui ſouhaitoit de mettre fin à la guerre, & qui craignoit de donner trop de puiſſance ou au prince de Condé, ou au Connêtable, qu'elle regardoit comme deux chefs de parti, ſongea à faire venir en France un Prince étranger, & à lui confier l'adminiſtration générale de toutes les affaires, avec un

CHARLE IX. 1563.

pouvoir abſolu de diſpoſer à ſon gré de tout, pendant la paix comme pendant la guerre. Projet abſurde, mais digne d'une femme, dont l'eſprit étoit toûjours flottant, & qui ne ſçavoit à quoi ſe déterminer.

Elle jetta les yeux ſur Chriſtophe, duc de Wirtemberg. Elle s'imaginoit qu'il ne ſeroit pas deſagreable aux Lorrains, puiſque le duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere avoient fait l'année précédente le voyage de Saverne, pour déliberer avec lui, & prendre ſes conſeils. Elle ſe flattoit en même tems que ce Prince ne ſeroit pas ſuſpect aux Proteſtans; parce qu'il avoit conſenti que les Princes de l'Empire envoyaſſent des troupes auxiliaires au prince de Condé, & qu'il avoit même pour cet effet fourni ſon contingent. D'ailleurs elle connoiſſoit à fonds ſa moderation. Elle lui envoya donc le même Raſcalon, que le duc de Guiſe avoit ſouvent envoyé à ce Prince, & elle lui donna des lettres de créance.

Raſcalon étant arrivé à Stutgard le 13 de Mars, expoſa au Prince les ordres dont il étoit chargé. Voici en ſubſtance ce qu'ils contenoient: Que le Roi & la Reine remercioient l'électeur Palatin & le duc de Wirtemberg; & qu'ils ne perdroient jamais le ſouvenir des bons offices qu'ils avoient rendus à la France, ſous les regnes de François I. & de Henri II. Que le Royaume étant à preſent déchiré par les guerres civiles, la Reine prioit le Duc de venir en France, pour découvrir par lui-même les veritables cauſes de tant & de ſi grands troubles; ajoûtant que ces cauſes n'avoient jamais été bien connuës par les Princes d'Allemagne, parce qu'on avoit eu intérêt ou de les taire, ou de les déguiſer, ou d'uſer de diſſimulation & de menſonge dans les expoſez qu'on leur en avoit faits: Que ſi le Duc ne pouvoit pas venir en France, il vînt au moins ſur la frontiere de Champagne, où la Reine ſe rendroit auſſi-tôt.

Le duc de Wirtemberg demandant les raiſons de ces ordres, qui lui paroiſſoient ſi extraordinaires, & auſquels il ne ſe ſeroit jamais attendu, Raſcalon lui répondit: Que par la mort du roi de Navarre, & par celle du duc de Guiſe, toute l'autorité ſouveraine étoit dévoluë à la Reine: Que cette Princeſſe ne voyoit perſonne dans le Royaume qui fût aſſez élevé en dignité, & qui eût aſſez d'autorité pour ſe faire obéïr par des ſujets accoûtumez à la licence, & qui refuſoient de rendre à leurs

leurs Seigneurs & à leur Roi ce qui leur étoit dû : Qu'ainsi elle prioit le Duc de venir en France avec trois mille Allemands, tant en infanterie, qu'en cavalerie, qui seroient entretenus aux dépens du Roi ; & de vouloir bien accepter l'administration générale des affaires qu'elle lui offroit, lui promettant de faire tous ses efforts, pour engager les sujets du Roi à lui obéïr.

Le Duc repondit, qu'il avoit appris que l'inexécution de l'Edit de Janvier étoit la seule cause de la guerre ; & que ceux qui le violoient étant morts, il y avoit tout lieu d'esperer qu'on appaiseroit aisément les troubles ; qu'il étoit d'avis qu'on priât l'Empereur d'interposer pour cela sa mediation, & qu'il en avoit déjà parlé dans la derniere diete.

La reponse de Rascalon fut, qu'il y avoit bien d'autres causes de la guerre : ce qui paroissoit clairement, en ce que l'Edit de Janvier ayant été confirmé de nouveau, & augmenté même de quelques articles favorables, le parti du prince de Condé n'avoit pas mis bas les armes ; qu'au reste le Roi & la Reine souhaittoient avec empressement que M. le duc de Wirtemberg vint les trouver ; que s'il vouloit se disposer à partir, il avoit ordre de lui faire payer pour les frais de son voyage, l'argent qu'on avoit fait remettre à Metz pour les levées des troupes, que Grumbach étoit chargé de faire, & de revenir sur le champ au-devant de lui, avec des ordres & des instructions signées du Roi & de la Reine, de l'avis de leur Conseil ; que s'il refusoit de venir à la Cour, il voulût bien au moins venir jusqu'à Metz, ou à Bar-le-Duc, & amener avec lui l'électeur Frederic Palatin, Volfang duc des Deux-Ponts, Guillaume Landgrave, & Charle marquis de Bade ; & qu'aussi-tôt la Reine y viendroit avec les principaux membres de son Conseil.

Après tant de propositions & de reponses, le duc de Wirtemberg demanda quatre jours pour déliberer, après lesquels il répondit qu'il remercioit le Roi & la Reine ; qu'il déploroit le triste sort de la France, & qu'il auroit soin de prier & de faire prier Dieu pour sa conservation & sa prosperité. Il refusa l'emploi qu'on lui offroit, comme étant au-dessus de ses forces : il s'excusa même de venir en France, ou jusque sur la frontiere. Il ajoûta qu'il étoit persuadé que le parti du prince de Condé n'avoit pris les armes, que contre les violateurs des Edits du Roi ; & que c'étoit la seule cause de la guerre : que par conséquent, si

CHARLE IX. 1563.

la Reine vouloit détourner la colere de Dieu de dessus la France, elle ne pouvoit mieux faire que d'y établir une Religion pure, exempte d'erreurs, & dégagée de toutes superstitions, & de tous sujets de chûte & de scandale, & d'y faire recevoir une profession de foi, sur le modele de la Confession d'Ausbourg, dressée en 1530, proposée dans une diete de l'Empire, & qui avoit été le fondement de la paix établie dans toute l'Allemagne 25 après. Tel fut le succès d'un dessein que la legereté d'une femme fit éclorre, & sur lequel elle n'avoit consulté personne.

Les Protestans se rendent maîtres de la Charité.

Dans ce tems-là les Protestans entreprirent, avec autant de hardiesse que de bonheur, de se rendre maîtres de la Charité, où le duc de Guise, après la prise de Bourges, avoit envoyé une garnison de trois enseignes d'infanterie. Blosset, qui commandoit dans Antrain proche de la Charité, Blavay & le capitaine Bois, sollicitez par les habitans de la Charité, qui avoient été obligez d'abandonner leur ville, escaladerent & prirent cette place le 3 de Mars, & ils en chasserent la garnison.

Châtillon de Bazas, avec trois enseignes du duc de Guise; & les garnisons de Nevers, de Cone, d'Auxerre, de Gyen & de Bourges, accoururent aussi-tôt pour reprendre cette place. Mais le capitaine Bois, qui étoit dedans avec soixante & dix hommes choisis, quoique frustré des secours qu'il attendoit d'Orleans & d'Anfrain, soûtint avec une bravoure surprenante le siége pendant huit jours; Châtillon y perdit la plus grande partie de ses troupes; & la paix étant faite, il reçut ordre de se retirer. Ainsi Bois se trouva délivré du danger qu'il couroit, de voir la place prise d'assaut, & la ville de la Charité resta aux Protestans, avec la liberté d'y tenir leurs assemblées.

De Bayeux.

François de Briqueville seigneur de Colombiers, qui s'étoit fort distingué pendant le siége de Rouen, se retira chez lui, lorsque la ville fut prise, pour se remettre de ses fatigues. Coligny l'envoya avec Pierrepont, pour s'emparer de Bayeux. Ils l'attaquerent le 14 de Fevrier : Jule Ravilio Rosso, qui tenoit la ville au nom du duc de Ferrare, & qui avoit obtenu de Renoüart une petite garnison, les repoussa. Mais les assiégeans ayant fait venir des canons de Caën, & ayant commencé à battre les murs; les habitans qui n'étoient pas assez forts

pour resister long-tems, députerent à l'Amiral pour lui faire des propositions.

Pendant qu'on disputoit de part & d'autre, Ravilio, soit qu'il appréhendât la punition des crimes, dont il se sentoit coupable, soit qu'étant étranger, il n'eût point d'autre ressource, se cacha dans une retraite qu'il avoit imaginée & preparée pour le recevoir. La garnison ayant appris sa fuite, ouvrit les portes à Colombiers, dans l'esperance d'avoir part au pillage. En effet la ville fut pillée, plusieurs personnes furent tuées, & d'autres condamnées au dernier suplice. Les Ecclésiastiques sur tout, qui sont en grand nombre dans Bayeux, & qui y ont beaucoup de credit, furent très maltraitez; parce qu'on les regardoit comme la vraie cause de la resistance que les habitans avoient faite. Ravilio se tenoit alors caché. Il avoit fait creuser un mur prodigieusement épais dans la maison d'un Chanoine de ses amis; il y avoit pratiqué une petite retraite, qui recevoit le jour de loin par de petits tuyaux; & tout cela avoit été fait avec tant de secret & d'art, que l'entrée en étant fermée, il n'y avoit personne qui ne crût que le mur étoit entierement solide, ne paroissant rien au dehors qui pût faire soupçonner qu'il y avoit une retraite.

C'est là que Ravilio se cacha avec une provision de chairs salées, de boëtes de confitures, & de bouteilles d'excellent vin, resolu d'y demeurer jusqu'à ce que le premier feu du vainqueur se fût rallenti. Cet homme, pour se desennuyer dans sa retraite, avoit enfermé avec lui une jeune fille très-belle, qu'il avoit enlevée par force. Mais tandis qu'il cherchoit des plaisirs au milieu des dangers, ses gens qu'il croyoit fideles, le trahirent: on le tira ignominieusement de sa retraite, & on le conduisit à Caën, où ayant été convaincu de plusieurs crimes, que la cupidité & la débauche lui avoient fait commettre, & poursuivi par le pere de la fille qu'il avoit enlevée, il fut condamné à mort, & pendu le lendemain de la prise de Bayeux, le 5 de Mars.

La Bretoniere & Lornay, suivant les ordres du comte de Matignon, qui en l'absence du duc de Bouillon faisoit les fonctions de Gouverneur général de la Province, s'étoient emparez de S. Lo; mais ils abandonnerent cette place aux approches de Coligny, & ils se retirerent à Cherbourg auprès de

De S. Lo.

CHARLE IX. 1563.

Matignon. Ce Comte les reçut très-mal, & les blâma d'avoir abandonné une place qui leur étoit confiée, sans avoir vû l'ennemi, & d'y avoir laissé l'artillerie & toutes les munitions de guerre.

D'Avranches.

De Vire.

Coligny y envoya aussi-tôt Montgommery, qui y laissa Sainte-Marie-aux-Agneaux; Montgommery marcha vers Avranches, que les habitans lui rendirent, & y mit une compagnie en garnison. La prise de Vire causa plus de peine. Matignon en avoit donné le commandement à la Neuville, qui après avoir fait sortir de la ville toutes les personnes suspectes pour cause de Religion, s'étoit préparé à une vigoureuse défense. Le Commandant des Anglois fut tué pendant le siége; mais les assiégeans ayant monté à l'assaut, la ville fut forcée sur le soir, tandis que la garnison n'étoit attentive qu'à défendre le côté par où l'on minoit la muraille. La nuit servit aux soldats à cacher le carnage, les infamies, & les cruautez qu'ils exercerent sans retenuë & sans pudeur. Montgommery en arrêta néanmoins les suites, autant qu'il put; il condamna à la mort un petit nombre d'habitans, pour assouvir la fureur du soldat; & ayant mis cent hommes en garnison dans la ville, il retourna à Caën, où Coligny le rappelloit.

De Honfleur.

Dans le même tems de Moüi s'empara de Honfleur, pour aller de-là au Pont-eaude mer. Montgommery essaya inutilement de prendre Pontorson; puis ayant donné une légere attaque au Mont S. Michel, défendu par Nicolas de Grimoville, sieur de Larchant, il marcha du côté de Cherbourg, & il reçut de Coligny le commandement général de toute la Province.

Retour de l'Amiral, & ses expéditions.

Après avoir achevé de payer aux Allemands ce qui leur étoit dû, l'Amiral sortit de Caën le 14 de Mars, avec l'infanterie composée de François & d'Anglois, & la cavalerie Françoise très-bien équipée. Le prince de Porcien, qui conduisoit l'avant-garde, marcha avec quatre cornettes de cavalerie Allemande vers Lisieux, dont la garnison lui ferma l'entrée. De Lisieux il alla à Bernay. Les habitans ayant été assez téméraires, pour vouloir se défendre, la place fut prise par force & pillée; les habitans furent pour la plûpart ou tuez, ou exécutez; les Prêtres sur tout furent très-maltraitez; les Autels furent renversés, & les Images abbatuës & brisées. Le même jour, le Vicomte de Dreux força & abandonna au pillage la ville de l'Aigle.

Coligny prit sa route par Falaise & par Argentan au payis d'Hyems ; il tira d'Argentan une contribution de dix mille livres ; il y laissa garnison, & en donna le commandement à de Lorges, frere de Montgommery. Il vint ensuite à Seez, & delà à Mortaigne dans le Perche. Les Bourgeois de cette ville eurent la folie de vouloir faire quelque résistance, & ils en furent bien punis ; la Mothe prit la place de force, & la pilla sans pitié. La plûpart des Prêtres furent exécutez, le Curé entre les autres fut pendu ; mais comme on coupa la corde, parce qu'on le croyoit mort, il se tira, contre toute esperance, d'un si grand danger.

Il y avoit dans l'armée de l'Amiral un nommé Joachim le Vasseur, sieur de Coignée, qui voulant se venger pour la seconde fois d'une injure qu'il avoit reçuë des Moines de S. Calais, y vint avec un détachement de l'armée, & fit passer au fil de l'épée la plus grande partie des Moines, Prêtres, & autres qui s'y trouverent. Cervoy, frere de Baubigny, qui avoit tué le maréchal de S. André, passant par le château de Mezieres, le prit par adresse, & tua douze soldats qui le gardoient.

Poltrot est mis à la question, & est écartelé.

Le même jour qui étoit le 18 de Mars, Jean Poltrot, qu'on avoit conduit à Paris, fut condamné, pour avoir tué le duc de Guise, au genre de supplice, dont on punit les criminels de leze-Majesté ; il fut déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux, & écartelé. Comme l'Arrêt portoit qu'il seroit auparavant appliqué à la question, ayant été interrogé, il retracta sa premiere confession, & nia qu'il eût conferé sur le meurtre du duc de Guise avec Soubize, Feuquieres, Brion, Coligny, & Beze: il avoüa en même tems qu'il en avoit parlé à l'Amiral, & il persista constamment à décharger Soubize, Feuquieres, Brion & Beze. Après cela il demanda à parler à Christophle de Thou premier Président. Il cherchoit par-là à differer son supplice de quelques momens. Il répéta les mêmes choses, mais plus au long. Il déclara que tous ceux qu'il avoit d'abord nommez, n'avoient eu aucune connoissance de son dessein, à la réserve de Coligny. Il parut effrayé, & comme hors de luimême, & ne sçachant ce qu'il disoit, par l'appréhension du supplice, il déchargea l'Amiral, puis le chargea de nouveau, ainsi que d'Andelot son frere. Après avoir soûtenu de longs interrogatoires, & d'affreux tourmens, il expira.

Le même jour on apporta, & on mit dans le couvent des

CHARLE IX. 1563.

Funerailles du duc de Guise.

Chartreux le corps du duc de Guise, & le lendemain on lui fit des obséques avec une pompe Royale. Tous les Ordres y assisterent en cérémonie, & un peuple nombreux accompagna, les larmes aux yeux, le Convoi, qui traversa la ville, pour se rendre à l'Eglise Cathédrale, où le corps fut déposé le 20 de Mars. Jacque le Hongre Jacobin, docteur d'une grande réputation, prononça son oraison funébre; enfin le corps du Duc fut porté à Joinville, & mis dans le tombeau de ses ancêtres.

Antoinette de Bourbon, mere du duc de Guise, femme vrayement digne des premiers siécles, voyant par cette mort prématurée l'ordre naturel renversé, ne laissa pas de soûtenir cette perte avec une constance & une fermeté héroïques. Peu de tems après, la mort de François, Grand-Prieur de France, qui étoit un autre de ses fils, mit le comble à sa douleur.

Le cardinal Charle de Lorraine, frere du Duc, qui étoit à Trente, n'eut pas plûtôt appris cette mort, qu'il écrivit à sa mere une lettre de consolation. Comme il y faisoit parade de courage & de force, & qu'il y cachoit, autant qu'il lui étoit possible, la juste douleur dont il étoit pénétré, ses émissaires ne manquerent pas de la publier. Il mandoit à sa mere, qu'elle ne devoit pas pleurer un fils, que Dieu avoit placé dans le ciel au rang des martyrs, & qui prioit sans cesse pour elle; que pour lui il avoit résolu de se retirer dans son Eglise de Rheims, & d'y employer ce qui lui restoit de vie à rompre au troupeau, que la Providence lui avoit confié, le pain de la divine parole, & à élever chrétiennement les enfans que son frere avoir laissez, à moins que l'Etat n'eût besoin de lui, & ne l'employât à d'autres affaires.

Charle duc de Lorraine fit en même tems rendre les derniers devoirs au duc de Guise, comme à un Prince de sa maison, par un service solemnel, qui fut célébré à Nanci, où Bernard Dominici fit l'éloge funébre.

A Rome le Pape lui fit faire dans sa chapelle Pontificale des obséques magnifiques, & Jule Poggiano prononça un discours à sa loüange, en presence du Pontife. Mais tout ce que nous venons de rapporter de ces pompes funébres, n'arriva qu'après la paix. La Reine y avoit travaillé avant la blessure du Duc : après sa mort, qu'elle regarda comme un bonheur, elle n'omit rien pour la conclure.

Pour cet effet elle eut à S. Mêmin un entretien avec Eleonore de Roye princesse de Condé; elle l'embrassa tendrement, & lui donna de très grandes marques de bienveillance & d'affection. On croit même qu'elle lui fit esperer que le Prince auroit auprès du Roi, & par conséquent dans tout le Royaume, le même rang que le Roi de Navarre son frere avoit eu.

La Reine mere fait sa paix avec le prince de Condé.

Ensuite on s'assembla dans l'Isle aux bœufs, assez près d'Orleans le 7 de Mars, & on y amena sous une bonne garde le prince de Condé & le connêtable de Montmorenci. On commença à parler des moyens de faire un accommodement. Le Connêtable ayant déclaré avec force, qu'il ne consentiroit jamais à l'exécution de l'Edit de Janvier, on fit de nouvelles propositions aux Protestans, dont le plus grand nombre murmuroit, & se plaignoit hautement de ce que la derniere guerre qu'on leur avoit faite, donnoit atteinte aux droits & à la liberté qu'on leur avoit accordez par l'Edit de Janvier, & faisoit de douter de leur innocence.

Pour hâter la conclusion du traité, on permit au prince de Condé sur sa parole, d'entrer dans la ville d'Orleans, pour conferer avec ceux de son parti sur les articles proposez, & au Connêtable, de demeurer auprès du Roi. Le Prince étant venu à Orleans, assembla trois Ministres, & il leur proposa ces deux questions à examiner. Premierement, s'il feroit bien de déclarer publiquement devant la Reine, que n'ayant pris les armes, que pour procurer l'exécution de l'Edit de Janvier, il ne les mettroit point bas que cet Edit ne fut exécuté. Secondement, en cas qu'il ne pût pas obtenir cet article, s'il feroit bien de demander à la Reine qu'elle proposât de son côté tout ce qu'elle croiroit être du bien de l'Etat, & propre pour faire finir les troubles, & rendre la paix au Royaume.

Les ministres voyant que le Prince étoit ébranlé, & qu'il penchoit à faire la paix à quelque prix que ce fût, lui répondirent qu'il ne pouvoit, sans exposer la religion à une ruine totale, renoncer aux droits qui leur avoient été accordez par l'Edit de Janvier. Le Prince promit qu'il feroit ce qu'ils souhaitoient; & il leur ordonna en attendant de déliberer plus mûrement sur ces deux questions. Le lendemain soixante & douze Ministres, dont les suffrages étoient d'un grand poids dans cette affaire, parce qu'il s'agissoit de la religion, ayant conferé ensemble, apporterent au Prince leur avis par écrit.

CHARLE IX. 1563.

Avis de 72 Ministres touchant la paix.

Voici en substance ce qu'ils demandoient : Que l'Edit qui avoit été donné du consentement des deputez de toutes les Provinces de France, conformément aux résolutions des Etats, fut maintenu, confirmé, & exécuté selon sa forme & teneur, sans qu'il fût permis aux Parlemens d'y ajoûter aucune restriction ou modification : Que pour empêcher les sectes ou opinions monstrueuses de s'introduire dans le Royaume, le Roi eût la bonté d'admettre la profession de foi dressée deux ans auparavant au mois de Juin, de l'appuyer de sa protection, & en conséquence de faire punir très-sévérement les athées, les libertins, les anabaptistes, & les disciples de Michel Servet : Qu'il fût permis aux Protestans de s'assembler pour prier, & de tenir des Consistoires & des Synodes, pour régler la discipline Ecclésiastique : Qu'on ne réïterât point les batêmes conferez par les Protestans : Qu'on ratifiât, & qu'on regardât leurs mariages comme bons & valides, & que leurs enfans fussent déclarez légitimes : Que la religion qu'ils professoient, ne fût plus taxée à l'avenir de nouveauté : Qu'on les rétablît dans tous les biens, honneurs, emplois & dignitez, dont ils avoient été dépoüillez pour cause de Religion : Qu'on cassât tous les jugemens rendus contr'eux, & que leurs procès fussent de nouveau revûs par des Juges non suspects : Qu'on informât contre les auteurs du massacre de Vassi, de la sédition de Sens, & des crimes commis en d'autres lieux, & qu'on punît ceux qui en seroient convaincus, d'une maniere proportionnée à l'énormité de leurs crimes. Telles furent les propositions des Pasteurs ou Ministres.

Cependant la Noblesse, lasse de la guerre, ne respiroit que la paix & le repos. Le prince de Condé se trouvoit dans les mêmes dispositions, par les mêmes motifs, ou trompé par l'esperance des promesses qu'on lui faisoit. Qui auroit voulu dans de pareilles circonstances approuver ou proposer des conditions qui imposassent la nécessité de continuer la guerre? Le Prince déclara donc qu'il ne consulteroit plus que la Noblesse, dont il suivroit les avis : depuis ce jour-là il n'appella plus les Ministres au Conseil, il ne voulut pas même les entendre, & il eut une conférence avec la Reine le 12 de Mars.

Ce jour-là, Duras qui défendoit le Pont, fut frappé d'un coup de pierre, & mourut de sa blessure. Peu de tems auparavant, d'Avaret avoit été attaqué d'une fiévre violente, dont il

il mourut aussi ; l'un & l'autre furent extrêmement regrettés des Protestans.

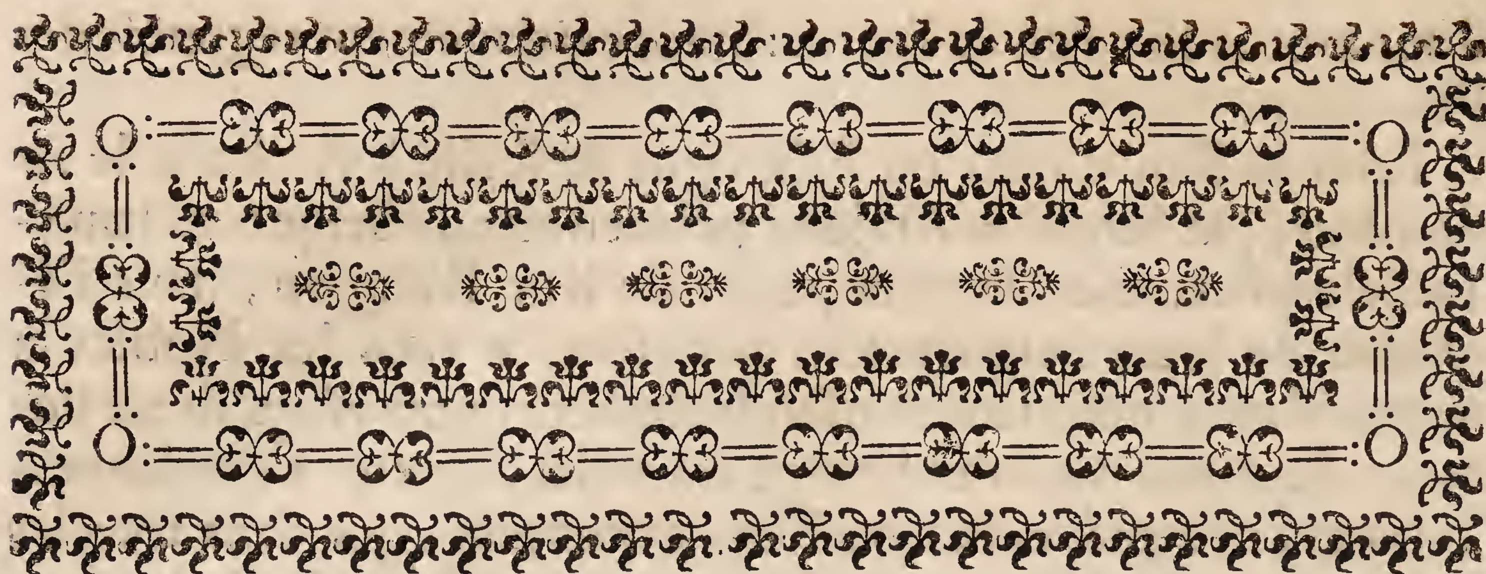
CHARLE IX. 1563.

Edit de pacification.

Enfin le Roi donna un Edit signé & scellé à Amboise le 19 de Mars, par lequel sa Majesté permettoit aux Seigneurs hauts-Justiciers l'exercice libre & public de leur Religion, dans l'étenduë de leurs Seigneuries ; accordoit à tous les Nobles la même liberté pour leur maison seulement, pourvû qu'ils ne demeurassent pas dans des bourgs ou villes, sujettes à des hautes-Justices, excepté celles du Roi ; ordonnoit, que dans tous les Bailliages ressortissans immédiatement aux Cours de Parlement, on assigneroit aux Protestans une ville, pour y faire l'exercice public de leur Religion. (Cet article étoit une restriction de l'Edit de Janvier, qui leur permettoit de tenir leurs assemblées dans les fauxbourgs de chaque ville ou bourg.) Confirmoit aux Protestans la liberté de tenir leurs assemblées ou prêches, dans toutes les villes dont ils étoient maîtres avant le 7 de Mars.

L'Edit portoit encore le pardon & l'oubli de tout le passé, déchargeoit le prince de Condé de rendre compte des deniers du Roi, qu'il avoit employez pour les frais de la guerre ; déclaroit ce Prince fidéle cousin du Roi, & bien affectionné pour le Royaume ; & reconnoissoit que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Officiers des troupes, & tous ceux enfin qui avoient suivi son parti, par des motifs de Religion n'avoient rien fait soit par rapport à la guerre, soit par rapport à l'administration de la justice, qu'avec de bonnes intentions, & pour le service de sa Majesté.

Fin du trente-quatriéme Livre.

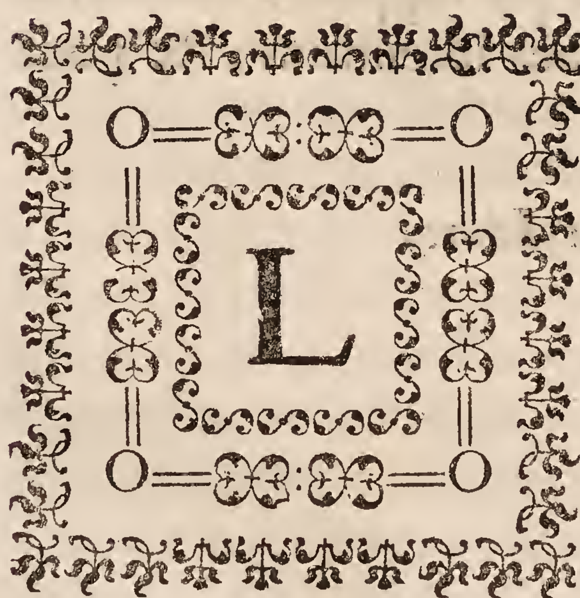


HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-CINQUIEME.

CHARLE IX. 1563.

L'Amiral se plaint des conditions du traité.



L'AMIRAL de Coligny ayant rétabli les affaires des Protestans en Normandie, pressé par les lettres réïterées du prince de Condé de hâter sa marche, arriva enfin le 23 de Mars à Orleans. Le lendemain il ne put dissimuler en pleine assemblée la douleur dont il étoit pénétré, d'apprendre qu'on eût fait un accommodement si précipité; & il marqua la surprise où il étoit, à la vûë d'un traité si désavantageux, conclu dans un tems que les affaires du parti étoient en si bon état. » On devoit, dit-il, se souvenir » qu'aussitôt après la prise d'armes, dès le commencement de » la guerre, les Triumvirs avoient consenti au rétablissement » de l'Edit de Janvier. Deux de ces Triumvirs étant morts,

» & le troisiéme, qui est prisonnier, étant une bonne garentie » pour la conservation de la vie du Prince ; qui est-ce qui pou- » voit nous empêcher d'obtenir aujourd'hui ce qu'on nous avoit » alors accordé ? Puisque nous sommes tous l'héritage de Dieu, » consentir que dans chaque Bailliage il n'y ait qu'un endroit, » où il soit permis de tenir des assemblées de Religion, n'est-ce » pas réduire à une très-petite portion la totalité qui lui appar- » tient ? N'est-ce pas céder à nos ennemis, au premier coup de » stilet, & sans effusion de sang, une victoire qu'ils ne pouvoient » obtenir par un grand nombre de combats sanglans ? La No- » blesse ne sçauroit nier qu'elle n'ait été prévenuë dans cette » guerre de Religion par les habitans des bourgs & des villes, » & que les Pauvres n'ayent donné l'exemple aux Riches. Les » Nobles, ajoûtoit Coligny, ne tarderont pas à connoître qu'il » est beaucoup plus commode de tenir les prêches dans les » fauxbourgs des villes, que dans les maisons particulieres » de la campagne ; & d'ailleurs qui peut répondre que les pe- » res & meres laissent après eux des enfans, qui leur ressemblent » & qui ayent les mêmes sentimens ?

L'Edit de pacification est publié par tout.

C'est par ces raisons, & par plusieurs autres, que Coligny s'efforça de combattre l'Edit de pacification. Elles vinrent trop tard, & ne firent aucune impression, parce que tous souhaitoient ardemment le repos & la tranquillité. Ainsi quatre jours après, l'Edit fut publié & enrégistré à Paris, au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes, & peu après dans toutes les Cours souveraines du Royaume.

Adultere puni de mort à Orleans.

La veille on rendit à Orleans un jugement, qu'on peut dire n'être pas de ce siécle, & être bien contraire aux mœurs de la France, dont Jean le Fevre, célébre Jurisconsulte, a autrefois écrit qu'on n'y condamnoit point l'adultere. Des Landes sieur du Moulin ayant été atteint & convaincu d'avoir débauché Godarde, femme de Jean Godin, pendant que son mari étoit à l'armée, fut condamné à mort, & l'un & l'autre furent pendus dans la place publique. Ce fut Puygreffier, que le prince de Condé avoit nommé Prevôt de la ville, homme du vieux tems, & Juge sévére, qui fit rendre cette sentence, soûtenant que dans un tems où le vice faisoit tant de progrès, l'on avoit besoin d'un pareil exemple.

Ce jugement fut si mal reçu à la Cour, que la plûpart eurent

CHARLE IX. 1563.

l'impudence de dire tout haut, qu'ils seroient toûjours très opposez aux Protestans, & qu'ils ne prendroient jamais pour leurs maîtres des gens, qui par une sévérité nouvelle, & jusqu'alors inoüie parmi nous, avoient puni de mort l'adultere, qui avoit toûjours été impuni.

Commissaires envoyez dans les Provinces, pour faire exécuter l'Edit.

Après la publication de l'Edit de pacification, les Protestans celébrerent publiquement leur Cêne dans la grande Eglise de sainte Croix le 28 de Mars, & ils sortirent d'Orleans. On en fit en même tems sortir la cavalerie Allemande, & le prince de Porcien fut chargé de les reconduire; mais sous pretexte d'attendre le payement de la solde qu'on leur avoit promise, ils firent en Champagne un long séjour très-ruineux pour la Province.

La paix étant faite, on envoya Armand Gontault de Biron dans la Guyenne, & François de Vieilleville dans le Languedoc, la Provence, & le Dauphiné, pour faire exécuter dans ces Provinces tous les articles de l'Edit. Ils partirent avec des ordres du Roi, signez au château de Vincennes le 18 de Juin. Sa Majesté ordonnoit sur toutes choses: Que les Commissaires députez fissent rendre sans aucun délai aux Protestans les biens, dont ils avoient été dépoüillez, à cause de la Religion, & des troubles qui s'en étoient suivis: Que si les biens-fonds avoient été confisquez & vendus, les Receveurs des deniers du Roi, ou autres qui en avoient reçu le prix, le rendissent à ceux qui les avoient achetez, & que cette discussion n'apportât aucun retardement à la restitution des meubles. Sa Majesté ordonnoit la même chose pour les fruits & revenus des immeubles; qu'on les rendît, s'ils subsistoient encore, ou que les Receveurs, ou autres qui en avoient reçu le prix, le restituassent incessamment. Ce qui s'entendoit de toute sorte de biens, hors tous ceux qui avoient été pris, enlevez, ou consumez dans les prises des places, ou dans d'autres expéditions militaires; parce que selon le droit de la guerre, cela n'est sujet ni à répétition, ni à restitution.

Sa Majesté ordonnoit encore qu'on rendît sur le champ la liberté à ceux qui avoient été emprisonnez pour cause de Religion; & qu'à la diligence des Commissaires on procédât dans toute la rigueur des loix contre les Juges, qui par négligence ou par injustice auroient manqué à leur devoir.

Oppositions du Parlement de Toulouse.

L'Edit fut publié à Toulouse plus tard qu'ailleurs. Après la publication, Arnaud de Chavagnes, & Gabriël Dubourg

Conseillers, furent exclus de toute entrée en Parlement, comme suspects en matiere de Religion. Ils en porterent leurs plaintes au Conseil du Roi; le Parlement députa deux de la compagnie, appellez Cantel & Baroni, pour justifier sa conduite, le Conseil les rétablit dans leurs fonctions; mais le Parlement ne les reçut qu'après une quatriéme jussion, dans laquelle la Reine taxa la résistance du Parlement d'opposition opiniâtre à l'autorité du Roi, & à la tranquillité publique.

Peu de tems après on revit au Conseil les procès de Pierre Hunault, sieur de Lanta, de Pierre Assesat, sieur du Cedre, de Guillaume Barreau, d'Antoine Ganelon sieur de la Tricherie, de Pierre du Cedre, d'Olivier Pastorel, d'Arnauld de Viques, Capitouls, & des enfans d'Aymar Mandinelli. Le Parlement, comme nous l'avons dit, avoit déposé l'année précédente tous ces Capitouls, & Mandinelli avoit eu la tête coupée. Le Conseil cassa tous les Arrêts rendus contr'eux, & ordonna, non qu'ils fussent rétablis (parce que l'année de leur Magistrature étoit passée) mais qu'ils pûssent à l'avenir être élûs; qu'en attendant ils assistassent aux assemblées publiques de la ville, comme anciens Capitouls; que leurs portraits fussent placez, suivant l'usage, dans l'hôtel de ville, & que ceux qui en avoient été ôtez, y fussent remis.

Le Conseil ordonna de plus, qu'un memoire composé contre les Protestans par un certain George du Bosquet, seroit regardé comme un libelle diffamatoire, supprimé & brûlé; & pour abolir la memoire du passé, il cassa l'arrêt du Parlement, qui avoit ordonné des litanies, processions, & prieres publiques pour le 10 de May de chaque année; faisant défenses à l'Archevêque, & au Clergé, de s'assembler en ce jour pour y faire ces sortes de prieres. Par le même arrêt du Conseil, les Capitouls furent rehabilitez & rétablis dans leur bonne reputation & renommée, dans leurs dignitez, biens, droits & actions. Cet arrêt fut rendu au château de Vincennes le 18 de Juin.

Damville maltraite les Protestans du Languedoc.

Damville qui, pendant l'absence du connêtable de Montmorenci son pere, faisoit les fonctions de gouverneur du Languedoc, usa d'une grande sévérité envers les Protestans : ils se plaignoient hautement de ce qu'il ne leur rendoit pas justice dans la maniere dont il faisoit exécuter l'Edit de pacification. En

CHARLE IX. 1563.

effet, après en avoir communiqué avec le parlement de Toulouse, leur ennemi déclaré, il entroit, les armes à la main, dans toutes les villes dont ils s'étoient depuis peu rendus maîtres; il posoit des corps de garde aux portes, il faisoit arborer des enseignes sur les murs, comme s'il les eût prises par force; il faisoit porter toutes les armes, même les épées, aux hôtels de Villes; & afin de n'être pas trompé, il envoyoit foüiller très-exactement dans les maisons des Religionnaires. Il en fit foüetter un à Nîmes, pour n'avoir pas obéï assez promptement.

Les Protestans avoient établi dans les villes, dont ils étoient maîtres, une loüable coutume observée par tous les Juges, de prier Dieu avant que de rien commencer. Damville défendit cet usage. Un Juge nommé Calver, lui ayant dit: « Qui est-» ce qui nous enseignera les voies de la justice, & de qui re-» cevrons-nous les secours nécessaires pour la rendre, si nous » n'invoquons pas le nom de Dieu? » Damville repondit que s'ils vouloient bien s'assujettir eux & leurs Sectateurs à cette coûtume de prier, le Roi ne vouloit pas imposer ce fardeau à ceux qui ne s'embarassoient pas de leurs coûtumes.

La licence des gens de Damville étoit effrenée & insuportable: une troupe de cavaliers d'Albanie & de Sclavonie, qu'il avoit toûjours à ses ordres, faisoit le dégât dans la campagne, comme dans un payis ennemi, en tems de guerre; Damville au contraire s'abandonnoit en jeune homme aux plaisirs & à la débauche, comme en tems de paix: les Protestans souffroient tout patiemment, & ne se plaignoient que des vexations qu'il leur faisoit, en interprétant mal l'Edit de pacification.

Le Roi par son Edit accordoit aux Protestans la liberté de tenir leurs Prêches, dans toutes les villes & lieux où ils s'assembloient le 7 de Mars dernier. Damville en ajoûtant la clause: « Pourvu que les Seigneurs des lieux voulussent bien le permet-» tre, » rendoit cette grace inutile. Par le même Edit, Sa Majesté en termes exprès accordoit à tous la liberté de conscience; Damville ne vouloit point l'accorder, non seulement aux Religieux qui avoient quitté leurs monasteres, & renoncé à la Religion Romaine pendant la guerre; mais même à ceux qui y avoient renoncé long-tems auparavant; & il vouloit les obliger à rentrer dans leur couvent, & à laisser leurs femmes, ou bien il les forçoit à quitter leur payis. Les Protestans se plaignoient

encore de ce que Damville avoit fait pendre Mouton miniſtre d'Uſez, qui s'étoit un peu échapé en prêchant.

Ils envoyerent pour porter leurs plaintes en Cour, Clauſonne aſſeſſeur du préſidial de Nîmes. Mais ayant parlé au Roi avec trop de liberté ſur cette affaire, Anne de Montmorenci, qui prenoit le parti de ſon fils, le fit mettre en priſon. Ce procedé intimida les Proteſtans, & ils n'oſerent preſque plus ſe plaindre.

Declaration qui interpréte l'Edit.

Il parut en même tems une Déclaration, par laquelle le Roi interprétoit l'Edit, & déclaroit qu'il n'avoit pas voulu comprendre dans les lieux, où il étoit permis aux Proteſtans de s'aſſembler publiquement, ceux qui étoient auparavant du patrimoine de l'Egliſe, ou qui appartenoient aux Bénéficiers. Cette Déclaration fut faite contre le cardinal de Châtillon, & contre S. Roman archevêque d'Aix, qui profeſſoient publiquement la nouvelle Religion, & qui s'efforçoient de l'établir dans leurs Diocéſes, & d'en faire un exercice public juſque dans les lieux ſaints.

Sur le cinquiéme article de l'Edit, par lequel on accordoit la liberté de tenir les aſſemblées dans tous les lieux où elles ſe tenoient le 7 de Mars ; on ajoûta en interprétation, que l'article devoit s'entendre ſeulement des villes de guerre où il y avoit garniſon, & dans leſquelles on avoit publiquement profeſſé la nouvelle religion. Par cette interprétation on enleva aux Proteſtans pluſieurs belles villes, où ils étoient commodement.

On ajoûta au ſixiéme article, qui défendoit l'exercice de la nouvelle Religion dans la Prevôté de Paris, des défenſes aux habitans de Paris & de la Prevôté, d'aller dans les Prevôtez voiſines, aux villes que le Roi avoit aſſignées aux Proteſtans, à moins qu'ils ne vouluſſent y transferer leur domicile ; & dans ce cas il leur étoit expreſſément défendu d'habiter la ville & Prevôté de Patis. Cette addition fut faite en haine de quelques conſeillers du Parlement, qui ayant leur domicile à Paris à cauſe de leurs charges, étoient obligez de ſe tranſplanter ailleurs, ou de ne plus faire aucun exercice public de Religion.

Pour ce qui regardoit le quatriéme article de l'édit, qui permettoit à chacun de vivre tranquillement dans ſa maiſon, ſans pouvoir jamais être ni inquieté, ni troublé, ni moleſté pour

cause de Religion; on y fit une rigoureuse exception, en déclarant que le Roi n'avoit point prétendu mettre dans ce nombre ceux qui, à l'occasion des troubles précedens, ou depuis les troubles appaisés, avoient quitté leurs couvents & renoncé à leurs vœux; que sa Majesté vouloit qu'ils rentrassent dans leur premier état, ou qu'ils sortissent du Royaume, annullant de plus les mariages qu'ils auroient contractez. La raison qu'on allegua pour justifier cette restriction étoit, pour ne pas troubler la paix & la tranquillité des familles, qui auroient été obligées de donner une part dans leurs biens à des gens, qu'on n'avoit point comptez jusque là au nombre des heritiers, à cause de leurs vœux.

Les Protestans se plaignoient que par la nouvelle déclaration, on diminuoit & on éludoit la liberté que l'édit sembloit donner à tous, de professer publiquement la Religion Protestante; ensorte qu'on la bornoit uniquement à ceux qui étoient nés dans le Royaume, & que les étrangers ne pouvoient plus sans crime y exercer le ministere. En effet on chassa la plus grande partie des Pasteurs, qui n'étoient pas originaires de France, & entr'autres Pierre Viret natif d'Orbe, au territoire de Berne, qui ayant quitté l'Eglise de Lyon, dont il étoit le premier Pasteur, vint à Orange, & delà à la sollicitation de Jeanne de Navarre, dans le Bearn, où il enseigna pendant quelque tems à Ortez.

La Reine amuse le Prince de Condé.

On usa encore à la Cour de beaucoup d'autres artifices, comme disoient les Protestans, pour ruiner leur parti. Comme on avoit amusé quelque tems auparavant le Roi de Navarre, par des caresses, & par les vaines esperances dont on le repaissoit, pour l'éloigner de sa famille, & lui faire abandonner ses vrais amis; on en usa de même avec le prince de Condé, & on employa tous les charmes de la Cour, pour lui faire abandonner ou négliger les intérêts de ceux qui s'étoient attachez à lui.

Dans cette vûë la Reine s'entretenoit souvent avec lui; elle lui rendoit compte de tout ce qui se faisoit, & lui donnoit toutes les marques possibles de confiance & d'amitié. Cette Princesse ajoûtoit, qu'elle avoit des raisons particulieres de l'aimer, & de lui vouloir plus de bien qu'à d'autres; qu'il devoit être bien persuadé que rien n'avoit pû diminuer, ou interrompre le vrai

&

& ſincere amour qu'elle avoit toûjours eû pour lui : qu'il prît garde de manquer à ce qu'il ſe devoit à lui-même, & de laiſſer échaper par ſon entêtement les occaſions favorables qui ſe préſentoient, de s'élever, & de procurer un nouvel éclat à ſa Maiſon.

On lui preſenta l'appas trompeur du Royaume de Sardaigne, dont on s'étoit ſervi pour ſéduire le Roi de Navarre ſon frere. Mais le Prince étoit accoûtumé aux ruſes & aux artifices de la Cour, & d'ailleurs il avoit un eſprit trop ſolide, pour ſe laiſſer leurer par ces idées chimeriques. On l'attaqua donc d'une autre maniere, & il penſa être ſéduit par les charmes de l'amour. Car la Reine s'étant apperçûë qu'il jettoit ſouvent les yeux ſur une de ſes filles d'honneur, qui étoit ſa parente, elle conſeilla à cette fille, pour pénétrer dans ſes ſecrets, & pour l'enchaîner à la Cour, de répondre à ſon amour, & de ne rien omettre pour augmenter de plus en plus ſon ardente paſſion.

Mort de la princeſſe de Condé.

Eleonore de Roye, épouſe du Prince, Dame d'un courage héroïque, & d'une ſageſſe admirable, en conçut un ſi grand chagrin, qu'elle en mourut. Alors cette fille trop crédule, s'imaginant qu'elle pourroit épouſer le prince de Condé, fut aſſez folle pour lui accorder les dernieres faveurs. Etant devenuë enceinte, elle fut chaſſée de la maiſon de la Reine. Tel fut le ſuccès des artifices de la Reine mere; une fille d'une très-grande condition fut deshonorée; le Prince ſe fit un très-grand tort, & la Regente en tira très-peu de profit.

Le Prince, ſuivant les conſeils qu'on lui donna, rentra en lui-même, renonça aux intrigues amoureuſes de la Cour, quitta ſa nouvelle maîtreſſe, & dit adieu à Marguerite de Luſtrac veuve du maréchal de S. André. Cette Dame ayant eu la même folie d'aſpirer à l'alliance du Prince, à cauſe des grands biens qu'elle avoit de ſon côté, & de ceux que ſon mari lui avoit laiſſés, ſentit, mais trop tard, qu'elle étoit la dupe d'une ſotte crédulité, qui lui fit un tort irréparable. Enfin le Prince penſant ſerieuſement à ſe remarier, ne donna point dans les idées des Guiſes, qui pour le gagner & le mettre de leur parti, lui avoient parlé de la reine d'Ecoſſe, une des plus belles perſonnes de ſon tems : il épouſa Françoiſe d'Orleans, ſœur du duc de Longueville. Mais cet évenement appartient à l'année qui ſuit.

CHARLE IX. 1563.

Damville maltraite la ville de Pamiers.

Cependant Damville maltraitoit les Protestans de Pamiers, ville dans le comté de Foix, du gouvernement de Languedoc. Ces malheureux, en voulant éviter le danger dont ils étoient menacés, ne firent que le hâter. Appréhendant la licence du soldat, ils écrivirent à Damville, qui venoit à Pamiers, pour le prier de les exempter de recevoir une garnison qui n'étoit point nécessaire ; ils l'assurerent d'ailleurs qu'ils étoient disposez à suivre ses ordres, & à observer religieusement tous les articles de la paix. Damville leur manda qu'il vouloit être reçu dans la ville, sans aucune condition ; & que ce n'étoit pas être veritablement soûmis, que de vouloir faire la loi à un Gouverneur de Province, qui venoit au nom du Roi. Il ordonna en même-tems expressement aux Consuls de la ville, de renoncer à leurs prétentions ; les menaçant, que s'ils n'obéïssoient, il puniroit aux dépens de leur vie la témérité des habitans.

Intimidez par ces ménaces, les Consuls étoient d'avis de recevoir Damville : les habitans ne le vouloient pas, bien persuadés que de recevoir ce jeune Gouverneur dans leur ville, avec les soldats dont il étoit accompagné, c'étoit s'exposer eux, leurs femmes, & leurs enfans, à toutes les passions d'un ennemi irrité, qui ne respiroit que la vengence. Les Consuls faisant de nouvelles instances, on s'échauffa tellement de part & d'autre, qu'après les paroles picquantes & dures, le peuple en vint jusqu'au point de chasser honteusement les Consuls de la ville, comme gens qui ne se soucioient guére du bien public.

Aussi-tôt ils fortifierent la ville &, & en refuserent l'entrée au Gouverneur. Damville en ayant porté ses plaintes au Roi, la Reine qui craignoit les suites d'un pareil exemple, envoya Jacque d'Angennes de Ramboüillet aux habitans de Pamiers, pour leur commander de la part de S. M. de rentrer dans leur devoir, & de se soumettre entierement à Damville. La fureur de ce peuple étant appaisée, Ramboüillet fut reçu dans la ville ; il les réprimanda fortement de ce qu'ils avoient fait, & ils s'excuserent, en lui faisant voir qu'ils n'avoient pas pris les armes pour se révolter, mais uniquement pour se défendre ; & que s'ils avoient chassé les Consuls, ils s'étoient attirez ce traitement par leur violence & par leur importunité. Enfin Ramboüillet leur ayant promis que le Roi leur feroit grace, il obtint d'eux qu'ils rentreroient dans leur devoir, & qu'ils

recevroient Damville, sans aucune condition. Damville entra donc dans Pamiers les armes à la main; & quoiqu'il y fût reçu avec tout le respect & toute la soûmission possible, il ne laissa pas de les traiter comme des ennemis, usant avec eux de la même rigueur, que le Connêtable son pere avoit autrefois exercée à Bordeaux: il abolit leurs privileges; il rasa les murs de la ville, il punit en diverses façons les principaux d'entr'eux; il en condamna quelques-uns au dernier supplice, & il fit attacher à un gibet le ministre Tachard, qu'on accusoit d'avoir excité le peuple à se soûlever. Ensuite il abandonna la ville au pillage, & le soldat sans pudeur força les femmes & les filles. Il bannit 800 des habitans; & après avoir pillé, ravagé & laissé une garnison dans la place, il retourna à Toulouse, aussi triomphant que s'il avoit fait une expédition bien glorieuse.

Edit pour l'alienation des biens Ecclésiastiques.

Le Roi donna au mois de Mai un Edit, qui ordonnoit, pour réparer les pertes de l'Etat, d'aliener à perpetuité les fonds des Ecclésiastiques, malgré les oppositions & les plaintes du Clergé, qui réclamoit en faveur de ses privileges & de ses immunitez, & qui soûtenoit qu'on ne pouvoit toucher aux biens consacrés à Dieu, sans y être autorisé par un Decret du Pape. Comme le Roi avoit dès le mois d'Octobre de l'année précedente, & au mois de Juin de celle-ci, engagé aux Prévôt des marchands & Echevins de la ville de Paris trois cens mille livres sur les decimes annuelles que le Clergé lui payoit, pour trois millions six cens mille livres, avec pouvoir de les racheter, & que ce contrat avoit été fait sans y appeller le Clergé, on jugea à propos, pour faciliter l'exécution de l'Edit qui ordonnoit l'aliénation des biens Ecclésiastiques, & pour engager les particuliers à les acheter, de pourvoir à leur sûreté par des conditions dures, & jusqu'alors inusitées. On ordonna donc que les rentes leur seroient payées, sans qu'on pût jamais les saisir ou les retenir, ni sur eux, ni sur leurs héritiers, sous quelque prétexte que ce pût être. On prononça même des punitions infamantes contre les juges, qui décerneroient quelque action ou contrainte contre les acheteurs de ces rentes; on leur ordonnoit de faire déchirer tous les billets qu'on pourroit faire, par lesquels on engageroit ces rentes, en tout ou en partie; de débouter de leur demandes tous ceux qui intenteroient procès au sujet desdites rentes, & de les condamner

CHARLE IX. 1563.

ſans aucun délai, & ſans les entendre, à tous les frais & dépens de l'action, & à l'amende preſcrite par la loi. Cet Edit fut enregiſtré & publié au Parlement de Paris, le Roi y ſéant dans ſon lit de Juſtice, à la requête de ſon Procureur général, le 17 jour de Mai.

Le prince de Condé déclare que Coligny eſt innocent de la mort du duc de Guiſe.

Le Roi étant allé à S. Germain, le prince de Condé l'y ſuivit avec d'Andelot. Sçachant que les Lorrains demandoient juſtice contre l'Amiral, qu'ils accuſoient d'avoir fait aſſaſſiner le duc de Guiſe, il proteſta en plein Conſeil le 15 de Mai, que l'Amiral étoit innocent de ce crime; & qu'à la reſerve de ce qu'il avoit lui-même avoüé dans un écrit rendu public, tout ce qu'on lui imputoit étoit faux. Il ajoûta qu'on ne pouvoit, ſans violer l'Edit de Pacification, ſuſciter à l'Amiral une pareille affaire; que néanmoins il n'empêcheroit pas qu'elle ne fût examinée dans la forme judiciaire par des juges non ſuſpects. Enfin il conclut, que ſi quelqu'un entreprenoit d'attaquer Coligny par paroles ou par effets, autrement que par les voyes de la juſtice, il regarderoit & vengeroit cette injure, comme ſi elle étoit faite à lui-même; « Parce, dit-il, que je ſuis » ſon ami: qu'il eſt oncle d'une épouſe, qui m'a donné pluſieurs » enfans; qu'il eſt un des Gentilshommes les plus diſtinguez par » ſon courage & ſa bravoure; & qu'il a rendu au Roi & au » royaume des ſervices très-importans. » Le Prince pria enſuite la Reine de ne pas ſouffrir qu'on couvrît du voile ſpécieux de la Religion l'inimitié, que tout le monde ſçavoit être entre les Guiſes & les Colignis, & d'obliger les Guiſes à declarer clairement, ſans parler de Religion, en quoi on leur avoit fait tort, & dequoi ils ſe plaignoient. » Alors, ajoûta-t'il, on fera connoître à toute la terre, qui des deux a raiſon, & eſt plus en état de prouver ſon bon droit. »

Cette Déclaration, que le prince de Condé avoit miſe par écrit, ayant été lûë au Conſeil du Roi, en préſence de la Reine comme il l'avoit demandé; François de Montmorenci ſe leva, & proteſta, tant en ſon nom, qu'en celui de ſon pere & de toute ſa famille, que ſans jamais ſe départir de ce qu'il devoit au Roi & à la Religion, il ſeroit toûjours le ſerviteur de M. l'Amiral ſon proche parent, qui avoit rendu de très-grands ſervices au Roi & à la France, & qu'il étoit prêt à donner pour lui ſes biens & ſa vie. Ce procedé attira ſur Montmorenci &

sur sa famille la haine de plusieurs personnes, & sur-tout des Parisiens, & il ne faut pas s'en étonner.

On ne parloit de côté & d'autre, que de religion, & c'étoit le motif que les deux partis alleguoient pour justifier leur conduite. On voyoit clairement que les Guises prenoient la défense de l'ancienne Religion, & que les Colignis, sous les auspices du prince de Condé, soûtenoient la nouvelle. Ainsi les Montmorencis déclarant qu'ils étoient du parti de Coligny, les peuples qui ne croyoient pas, ou ne vouloient pas croire qu'il y eût d'autres raisons de cet attachement, en concluoient que les Montmorencis favorisoient la doctrine des Protestans; & il n'en falloit pas d'avantage pour faire perdre à toute cette famille la confiance & l'affection du peuple. Ce que les Montmorencis perdoient, les Guises le gagnoient de leur côté; & ils n'omettoient rien pour fortifier & augmenter ces sentimens dans l'esprit des peuples. Pour décrier leurs rivaux, ils avoient soin d'interpreter malignement leurs desseins, leurs paroles, leurs démarches, leurs entreprises; Prédicateurs, Docteurs, Emissaires de toutes les façons, les Guises mettoient tout en usage pour persuader que leurs ennemis étoient ceux de la Religion. Telles furent les semences des factions, des divisions & des guerres, qui éclaterent dans la suite, & qui ne finirent que par la perte de ceux qui les avoient excitées.

Si la Reine d'un côté ne vouloit pas refuser aux Guises la justice qu'ils lui demandoient, d'un autre côté les playes de la guerre civile n'étant pas encore bien refermées, elle ne pouvoit souffrir qu'on donnât aucune atteinte à l'Edit public en faveur des Protestans, dont les Colignis étoient les principaux chefs. Ainsi pour s'accommoder au tems, elle fut d'avis, que puisque les Colignis recusoient le Parlement de Paris, le Roi évoquât l'affaire à lui, & la renvoyât à ce qu'on appelle *le grand Conseil*. Mais les Lorrains se plaignant qu'on leur faisoit injure, de les renvoyer à un autre Tribunal, qu'à celui des Pairs du Royaume; le Roi ne pouvant plus résister à leur importunité, évoqua de nouveau cette affaire à lui; & pour de bonnes & justes raisons, il en suspendit le jugement pendant trois ans. Après lequel tems on en commença l'examen, lorsque le Roi étoit à Moulins.

On déclare la guerre à Elisabeth reine d'Angleterre.

Quelque-temps après le Roi envoya un Trompette à

CHARLE IX. 1563.

Ambroise comte de Warvich, qui étoit dans le Havre, avec une garnison d'Anglois, pour le sommer de rendre cette place. Le Comte de son côté demanda la restitution de Calais; & comme il protesta qu'il ne rendroit point le Havre, qu'on n'eût fait satisfaction à la Reine sur Calais; on déclara dans les formes la guerre à Elisabeth, le sixiéme de Juillet, le Roi étant à Gaillon.

Siége & prise du Havre.

Quinze jours après, tout étant disposé pour le siége du Havre, le Connêtable vint au camp, avec François de Montmorenci son fils, & le maréchal Imbert de la Platiere de Bourdillon, plusieurs Seigneurs, & la principale Noblesse. Le Connêtable vint dès le matin au Prieuré de Grasville, où logeoit le maréchal de Brissac, qui commandoit l'armée en son absence. Ayant tenu conseil, il chargea les maréchaux de Montmorenci & de Bourdillon, de garder alternativement un fossé qui s'étendoit le long du rivage de la mer. René de Provanes Valfenieres, à qui on avoit accordé la vie sauve dans la prise de Roüen, ayant découvert que l'eau du fossé étoit plus haute que celle de la mer, le Connêtable le chargea d'y faire une saignée pour le mettre à sec.

Le lendemain on envoya un Trompette, pour sommer une seconde fois les assiégés de rendre la place; & pour leur représenter, que s'ils ne le faisoient, ils s'exposoient à une perte inévitable, dont le Connêtable, malgré son affection pour les Anglois, ne pourroit les garantir. On envoya avec le Trompette quelques officiers déguisez, pour reconnoître la place. Après avoir entendu le Trompette, le comte de Warvich envoya au connêtable Hugues Powlet, un des premiers officiers des troupes Angloises, pour lui dire que les Anglois étoient résolus de se laisser reduire à la derniere extrêmité, & de donner leurs vies plûtôt que de rendre la ville, sans avoir reçu les ordres de la Reine; il étoit aussi chargé de remercier le Connêtable de la bonne volonté qu'il avoit pour les Anglois.

Alors, selon l'usage des Anglois, on présenta à ceux de nos François, qui s'étoient avancés jusqu'aux retranchemens des ennemis, des brocs d'argent pleins de vin, & l'on but abondamment à la santé les uns des autres. Leighton Anglois, un de ceux qui étoient sortis de la ville, pour assister à ce spectacle, ayant apperçû le capitaine Monins Protestant, qui s'étoit enfermé avec lui dans Roüen l'année précedente, dit qu'il étoit

étonné de voir que lui & plusieurs autres, qui professoient la même Religion, & qui avoient combattu depuis peu sous les mêmes enseignes avec les Anglois, fussent aujourd'hui dans le camp de leurs ennemis. Monins lui répondit: « Nous com- » battons ici pour nôtre Roi Très-Chrêtien, comme vous » combattez pour votre Serenissime Reine; il ne s'agit plus de » la Religion, mais de nos limites; le Roi par son Edit a ter- » miné les differends qu'il avoit avec ses sujets, par rapport à la » Religion; vous ne devez donc pas être surpris de voir que » la cause de la guerre civile ne subsistant plus, nous soyons » tout d'un coup devenus vos ennemis, d'amis que nous étions, » & que nous soyons disposez à nous égorger les uns les au- » tres, si vous ne voulez rendre raison à sa Majesté de la pla- » ce qui fait le sujet de notre dispute. »

Leighton étonné d'une réponse si ferme; & voyant bien que tous les Protestans, qui étoient dans l'armée du Roi, étoient dans les mêmes sentimens, rapporta au comte de Warvich ce qu'il avoit vû & entendu. Ils résolurent d'envoyer promptement en Angleterre demander des secours, d'autant plus nécessaires, qu'une espece de peste ravageoit la ville, & emportoit chaque jour un grand nombre de soldats de la garnison.

Le Connêtable ne cessoit de battre la ville, & le même jour il fit tirer contre les fortifications de la Tour du Quay. La batterie continua le jour suivant, & on tira quelques coups en flanc contre la porte, qui étoit à l'opposite. Les Anglois qui gardoient le retranchement de ce côté-là, appréhendant qu'on ne leur ôtât la communication avec la ville, abandonnerent le retranchement & la palissade, dont les François prirent possession avec bien de la joye. Poyet lieutenant de la Colonelle d'Andelot, se jetta dans une Tour, qui étoit au bout du retranchement; ce ne fut pas sans un extrême danger, & sans perdre plusieurs de ceux qui l'accompagnoient; car François du Plessis Richelieu, mestre de Camp d'un regiment, officier qui s'étoit signalé par sa prudence & par sa modération, & qu'on appelloit *le Sage*, pour le distinguer de son oncle, y fut blessé d'une arquebusade à l'épaule, dont il mourut quelques jours après.

François de Montmorenci ayant eu soin d'y faire promptement élever un parapet, nos gens, qui étoient auparavant

CHARLE IX. 1563.

exposez au feu des ennemis, se trouvant à couvert, avancerent leurs travaux avec beaucoup plus de facilité & d'ardeur, & fermerent presque toute entrée aux vaisseaux qui venoient d'Angleterre. Tout se préparoit à un assaut, & sans cesser d'avancer la tranchée, Jean d'Estrées Grand-maître de l'artillerie, avoit déjà disposé toutes ses batteries, lorsque le secretaire de l'ambassadeur d'Angleterre auprès du Roi, à qui on avoit donné ordre de passer par adresse dans la ville, pour donner des avis aux assiégés, fut pris par les troupes de Richelieu. On intercepta aussi les lettres qu'il avoit données à une autre personne pour les porter dans la ville, & on l'amena au Connêtable, qui l'interrogea en secret.

Vers le même tems le prince de Condé, & Louis de Bourbon duc de Montpensier arriverent au camp; & dans tout le tems que dura le siége, ils aiderent le maréchal de Montmorenci à garder la tranchée, dont ils ne sortoient presque point. On prit un petit bâtiment sorti du port, dans lequel il y avoit quinze Anglois, qu'on mena au Roi, qui étoit alors à Fecamp. On dressa une batterie contre la tour du Quay, & on conduisit la tranchée 2000 pas jusqu'à la jettée, qui étoit occupée par les ennemis, & qui étoit bâtie sur un terrain pierreux. Comme la terre manquoit en cet endroit, on y suppléa par des sacs pleins de terre & de laine, & par des fascines sur lesquelles on jettoit du gros sable, pour mettre les soldats à couvert des bales & des pierres, que les ennemis ne cessoient de lancer.

Pendant le siége du Havre, Guy Cavalcanti, de la premiere Noblesse de Florence, qui avoit de grandes liaisons avec la reine Elisabeth, alloit & venoit sans cesse de France en Angleterre, & d'Angleterre en France, pour chercher les moyens de faire entre les deux Couronnes un Traité honorable & avantageux à l'une & à l'autre; il obtint enfin que la reine Elisabeth, qui étoit pressée par l'état de ses affaires, envoyât ordre au comte de Warvich de rendre le Havre aux François. Le comte écrivit aussi-tôt au Rheingrave, qu'il n'avoit reçu aucuns ordres de la Reine, lorsque le Connêtable l'avoit sommé la premiere fois de se rendre; qu'il venoit de recevoir d'Elisabeth les pouvoirs nécessaires pour traiter avec lui; qu'il lui envoyât donc un Trompette, & qu'il lui envoyeroit de son côté quelques Gentilshommes Anglois pour conférer avec lui.

François

François de Montmorenci fut chargé de cette négociation. Il vint pour cela dans le quartier du maréchal de Briſſac ; & paſſant au travers des Suiſſes, & de 20 compagnies d'infanterie, commandées par Charry & de Sarlabous, il s'avança enſuite vers le lieu d'où l'on devoit envoyer un Gentilhomme Anglois. Comme cet endroit étoit près du retranchement des ennemis, les Anglois firent une ſortie, & il y eut un combat aſſez vif, après lequel Jean de Loſſes, ſortant d'un Fort voiſin, appellé l'Heure, amena avec lui Pelham, & un autre ſeigneur Anglois, qui avoit autrefois ſervi ſous le Connêtable dans le ſiége de Teroüenne, & un Trompette. On les amena tous au maréchal de Montmorenci, & on accorda une ſuſpenſion d'armes, juſqu'au retour de Pelham.

Ce Maréchal, qui dès ſa plus tendre jeuneſſe avoit donné des marques éclatantes d'une grande bravoure, & d'une vraie & ſolide vertu, avoit réſolu, ſi Pelham s'en retournoit dans la ville, ſans avoir conclu, de donner l'aſſaut à la brêche, avec cinquante Gentilshommes ; cinq cens hommes choiſis d'entre les troupes de Charry, autant de celles de Sarlabous ; dix-ſept compagnies du corps commandé par Richelieu, & dix de celui, qui étoit ſous les ordres de Timoleon de Coſſé, fils du maréchal de Briſſac.

Le maréchal de Montmorenci ne dit autre choſe à Pelham dans cette premiere entrevûë, ſinon qu'il conſidérât quelle étoit l'union & la concorde des differentes troupes, dont l'armée du Roi étoit compoſée ; avec quel zéle les Proteſtans s'étoient engagés au ſervice de ſa Majeſté, dès que leurs differends ſur la Religion avoient été terminés ; & ſi les Anglois dans une affaire, qui concernoit le bien & l'honneur de toute la nation Françoiſe, étoient en état de réſiſter aux forces de tant de braves guerriers, ſi-bien unis, & qui agiſſoient avec tant de concert. Pelham demanda un délai juſqu'au lendemain, & il s'en alla comblé d'honnêtetez & de préſens, que lui fit le Maréchal.

Le lendemain le maréchal de Montmorenci s'avança dès le grand matin juſqu'à l'extrêmité de la tranchée, proche la ville, d'où le comte de Warvich envoya Powllet & Pelham colonels, & Edoüard Horſay tréſorier. On convint d'une nouvelle ſuſpenſion d'armes, que les ſoldats ne garderent pas fort

CHARLE IX. 1563.

religieusement de part & d'autre ; enfin après quelques contestations, comme il arrive ordinairement, la capitulation fut dressée à ces conditions.

Que le comte de Warvich remettroit la place entre les mains de Montmorenci, avec toute l'artillerie & les munitions qui appartenoient au Roi & à ses sujets : Qu'il laisseroit tous les navires avec leurs agrez, les marchandises & autres effets, appartenans au Roi, ou à ses sujets : Que pour la sûreté du traité la grosse Tour seroit aussi-tôt remise entre les mains de Montmorenci : Que dès ce jour là on y mettroit une garnison Françoise, qui ne pourroit néanmoins entrer dans la ville, ni arborer au haut de la Tour l'étendart François : Que le comte de Warvich auroit la garde, & resteroit le maître de la porte, qui s'ouvre sur la place, & qu'il donneroit quatre ôtages : Que le lendemain, on retireroit la garnison du fort de l'Heure, & qu'on le rendroit à Montmorenci : Que les prisonniers de part & d'autres seroient rendus, sans rançon : Que le comte de Warvich, & les Anglois qui étoient dans la place, auroient la liberté d'en sortir ; ce qu'ils feroient dans l'espace de six jours, à moins qu'ils n'en fussent empêchez par les vents contraires : Que les navires Anglois destinez à transporter les troupes, avec tout ce qui leur appartenoit, pourroient librement entrer dans le port & en sortir, sans aucun empêchement ou retardement. Les ôtages donnez par les Anglois furent Olivier de Manours frere du comte de Rutland, Pelham, Horsay & Leighton. La capitulation fut signée le 28 de Juillet, huit jours après l'arrivée du Connêtable.

Pendant le siége du Havre, moururent de la maladie contagieuse, ou de leurs blessures, Cuthbert Vaghan, François de Sommerset, parent du comte de Worcester, Aubry Darcy, frere du Seigneur de ce nom, Jean Zouchi, Edoüard Ormesbey, Thomas Drury, Richard Croker, Jean Cockson, Thomas Kemish, Jean Broud, Guillaume Saul, Vilfrid Entwessely, les deux freres Nicolas & André Tremeins, Richard Sanders, Robinson, Bromfeld, & plusieurs autres gentilshommes. La maladie fit tant de ravages dans la ville, que n'ayant pas assez de valets pour transporter les malades sur les vaisseaux, on fut obligé d'en laisser un grand nombre dans les ruës, & sur le port ; & que le chevalier Edoüard Randolphe, qui s'est depuis

rendu si célébre dans la guerre d'Irlande, & plusieurs autres touchez à son exemple d'une charitable compassion, ne dédaignerent pas de porter eux-mêmes les malades.

Sur ces entrefaites, le Roi s'étoit avancé jusqu'à Criquetot, qui est à la pointe du chemin de Fecamp au Havre. Le maréchal de Montmorenci dépêché par le Connêtable, y apporta à sa Majesté la capitulation signée par le comte de Warvich. Le lendemain on vit paroître les navires d'Angleterre chargez de dix-huit cens hommes, qui venoient au secours de la garnison du Havre; ils étoient suivis d'une flotte de soixante vaisseaux commandée par l'amiral Clinthon : mais la ville étant renduë, ces secours ne furent d'aucune utilité. Lorsque les Anglois se furent embarquez, Corboran de Cardillac de Sarlabouz entra dans la ville pour commander avec six enseignes, qu'on y laissa en garnison.

Le Roi & la Reine vinrent au camp le premier jour d'Août, & marquerent l'extrême joie que cette conquête leur causoit. Le chancelier de l'Hôpital disoit hautement, que la prise d'une place si importante faisoit voir aux plus mal intentionnez, & à ceux qui avoient le plus fortement crié, de quelle utilité pour le Royaume étoit la paix qu'on venoit de conclure, puisqu'elle avoit terminé la guerre civile, qui de toutes les guerres est la plus pernicieuse pour un Etat; qu'elle avoit réuni la famille Royale, qui étoit auparavant divisée, & dont la concorde & l'union fait souvent la principale force & le salut du Royaume, & qu'elle avoit mis le Roi en état de reprendre ce que ses ennemis avoient usurpé pendant la guerre : ce que sa Majesté n'auroit pû faire en si peu de tems, sans les services importans que lui avoient rendus tant de braves officiers, qui à cause des differends de Religion, étoient peu de jours auparavant liguez avec ses ennemis.

Depuis ce moment on peut dire que la guerre cessa plûtôt que la paix ne commença entre la France & l'Angleterre, parce que Trockmorton, que la Reine Elizabeth envoya alors au Roi, ne put rien conclure.

Le R i accompagné de la Reine sa mere, & de toute sa Cour vint du camp devant le Havre à Rouen, où il fit son entrée en armes, & fut reçû avec toutes les marques publiques de la joie la plus parfaite. La Reine Catherine voulant ôter

CHARLE IX. 1563.

Le Roi est déclaré majeur au Parlement de Rouen.

au prince de Condé & au Connêtable toute esperance de gouverner, & souhaitant de joüir seule de la souveraine puissance, sous le nom du Roi son fils, suivit le conseil que l'Hôpital lui donna, de faire déclarer le Roi majeur. Elle renouvella pour cet effet la loi établie par Charle V, qui fondé sur les exemples de Joas & de Josias, & appuyé des autoritez de David & de Salomon, & de celle de Jeremie, a déclaré que les Rois sont capables de gouverner leur Royaume aussi-tôt qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans. Cette loi ou constitution faite l'an 1373 fut publiée l'année d'aprés le 20 de Mai au Parlement, le Roi y tenant son lit de justice, & accompagné des Princes & grands Seigneurs du Royaume. Depuis ce tems là on la garde comme un monument prétieux dans les archives du Royaume, dans les registres du parlement de Paris, & dans l'Abbaye de saint Denis.

Discours du Roi.

Afin que la déclaration de la majorité du Roi se fît avec les cérémonies ordinaires, Charle vint le 17 du mois d'Août au Parlement de Roüen, avec la Reine sa mere, le duc d'Orleans son frere, les Princes du sang, les grands Seigneurs du Royaume, & les conseillers d'Etat, & s'étant assis, il dit : » Après » avoir donné la paix à mon Royaume, & chassé les Anglois, » qui contre toute justice s'étoient emparez du Havre, je suis » venu ici pour remercier Dieu des graces qu'il m'a accordées, » & des puissans secours que j'en ai reçus au milieu des trou» bles dont mon Royaume a été agité ; pour faire connoître » à tout le monde, que puisque j'ai atteint l'âge de majorité, » je ne veux plus souffrir la résistance & la désobéïssance à mes » volontez, qui a paru en plusieurs de mes sujets dans ces der» niers tems. Mon intention est donc que mon dernier édit » soit religieusement observé dans toute l'étenduë de mon » Royaume, jusqu'à ce que le Concile ait décidé les points de » Religion qui sont en controverse, ou que j'en aye moi-mê» me autrement ordonné ; & que l'on punisse sévérement, com» me désobéïssans & rebelles, tous ceux qui le violeront : j'or» donne à tous mes sujets des villes, & de la campagne, de » désarmer. Je leur défens à tous, même à mes freres, sous pei» ne d'être traitez comme criminels de leze-Majesté, de passer » dans les payis étrangers, sans avoir obtenu mes passeports, » d'entretenir aucun commerce secret avec les Princes étrangers,

» amis ou ennemis, de leur écrire ou députer, sans ma participation. Défends aussi de faire aucune levée d'argent, sans mes ordres exprès, suivant l'édit que j'en ai donné, voulant qu'il soit publié dans tous les Parlemens de mon Royaume. » Enfin il exhorta le Parlement de Normandie, à rendre exactement la justice, à remplir dans l'exercice de leurs charges ce que leur conscience exigeoit, à s'acquitter de ce qu'ils devoient à Dieu, & à contenir les peuples dans la paix, & dans l'obéïssance dûë à leur Souverain.

Discours du Chancelier.

Le chancelier de l'Hôpital fit ensuite un long discours éloquent & solide, dans lequel il exposa d'une maniere plus étenduë ce que le Roi avoit dit en peu de mots. Il commença par comparer l'entrée triste & lugubre, que sa Majesté avoit faite l'année précédente dans la ville de Rouen prise d'assaut, avec l'entrée glorieuse, triomphante, & pleine de joie, qu'elle venoit d'y faire. Il se servit de cette comparaison pour justifier la sentence d'un Poëte, qui a dit que la journée étoit une marâtre, & quelquefois une mere. Il le prouva encore par la prise du Havre, qui devoit causer d'autant plus de joie, que dès le lendemain de la capitulation on avoit vû arriver les puissans secours, que l'Angleterre y envoyoit pour le défendre & le conserver. Il fit entendre que la prise de cette place avoit décidé de l'affaire de Calais, que le Roi Henri II, pere de sa Majesté, s'étoit obligé de rendre aux Anglois ; mais à cette condition, que si un des deux Rois de France ou d'Angleterre faisoit la guerre à l'autre dans cet espace de tems, il seroit dès lors déchû de tous les droits, qu'il prétendoit avoir sur cette place. Ainsi les Anglois n'ayant pas observé cette clause, le Chancelier concluoit qu'ils n'avoient plus aucun droit à prétendre sur Calais. Puis passant à l'article de la majorité : « Nos ancêtres, dit-il, ont fait deux reglemens bien sages. Le premier, qu'après la mort du Roi, pour prévenir les troubles & les factions, il n'y auroit aucune interruption dans la succession, aucun interrégne, & que le vif saisiroit aussi-tôt le mort. Le second, que si le legitime successeur de la Couronne se trouvoit en minorité, il seroit déclaré majeur & capable de gouverner son Royaume, aussi-tôt qu'il auroit atteint la quatorziéme année de son âge, afin que l'administration des affaires, ne fût pas long-tems flotante, & que le Royaume n'eût

CHARLE IX. 1563.

» pas long-tems à souffrir de l'ambition des personnes chargées » de la Régence. Le Roi n'a pas encore quatorze ans accom- » plis : mais il est entré dans sa quatorziéme année. Il n'en est » pas du Roi, comme des autres mineurs, & on ne compte » pas les jours d'un moment à un autre moment. Pour la Royau- » té, ainsi que pour les dignitez, les charges, & les emplois » publics, les années commencées passent pour des années ac- » complies. »

Le Chancelier fit sur cela une longue digression, & en ayant demandé la permission à ses auditeurs, il cita une ancienne regle du droit Romain, qui se trouve dans les Pandectes de Justinien, qui ordonne en faveur de ceux qui seront élevez aux honneurs, que les années commencées passeront pour des années complettes.

« Le Roi, reprit-il, étant entré dans l'année marquée par » nos loix, se charge du gouvernement de son Royaume, & » il ordonne que tous ses sujets, de quelque qualité, condition » & rang qu'ils puissent être, lui obéissent en tout, excepté » la Reine sa mere, sous la sage conduite de laquelle il veut » dans la suite gouverner son Royaume : & pour donner une » idée d'un si sage gouvernement, sa Majesté veut & ordonne » que l'édit donné depuis peu, pour pacifier son Royaume, soit » observé par tous ses sujets, selon sa forme & teneur, qu'on » mette les armes bas, & qu'il ne soit permis à qui que ce soit » d'avoir des liaisons, & de traiter avec les étrangers sans sa par- » ticipation, & sans ses ordres. Enfin le Roi avertit, exhorte & » enjoint aux gens tenant son Parlement de se bien acquitter » des devoirs de leurs charges, de tenir la main à l'exécution des » édits, déclarations, & ordonnances de S. M. comme ils y sont » obligez par leur serment ; de se garantir d'une ancienne erreur » où sont les juges superieurs, qui s'imaginent qu'il leur est per- » mis d'éluder & d'affoiblir les loix, sous prétexte de les in- » terpréter ; de se dépouiller de toute affection particuliere, & » de ne jamais rien faire par passion, par faveur, par haine, ou » par prévention ; d'apporter au tribunal sacré de la justice des » mains pures & vuides de tous présens, & de ne se relâcher ja- » mais en ce point avec aucune des parties ; de ne pas faire d'un » procès la semence & la matiere d'un autre ; de retrancher dans » leurs jugemens toute équivoque, d'extirper la chicane, de

» bannir la longueur des procès, d'agir de maniere qu'ils fussent » prêts de soumettre toute leur conduite à l'examen & au juge- » ment de tout le monde, de ne pas se plaindre de ceux qui rap- » portoient à sa Majesté les secrets du Parlement, mais de veiller » pour ne rien faire qui méritât de lui être rapporté. Car ce » n'est pas violer le serment qu'on a fait de garder le secret, » que de rapporter au Roi, ou à son Chancelier, qui est le chef de » la Justice, ce qui a besoin d'être réformé, & de le rapporter, » non pas pour le plaisir de parler mal des juges, mais pour pro- » curer le bien de l'état. C'est pour cela qu'on a établi ce qu'on » appelle *les Mercuriales*, dont les actes & les reglemens doi- » vent être rapportez au Roi. En un mot, personne ne doit » appréhender ou fuir la censure de celui qui donne la jurisdic- » tion & le pouvoir de juger. »

Discours du premier Président.

Antoine de Saint Anthol premier Président, magistrat vrayement respectable, parla après le Chancelier. Il fit l'éloge de la politique, ou de l'art de gouverner vertu générale, qui est toute occupée à maintenir la Religion, à regler la force, à faire rendre la justice, & à unir ainsi toutes les parties de l'état par les liens les plus sacrez & les plus forts. Il dit quelque chose de ces trois parties de la politique, mais il s'arrêta plus long-tems à la troisiéme. » Elle a, dit-il, le pouvoir de faire mourir les vivans, & de res- » susciter les morts, de dépoüiller les riches, & d'enrichir les » pauvres, de diffamer ceux qui ont la meilleure réputation, & » de rétablir dans leur bonne renommée ceux qui ont été diffa- » mez, en un mot de dispenser à son gré la vie, les biens, & les » honneurs. Mais plus elle a de pouvoir & d'étenduë, & plus » elle renferme de biens & de maux, dont elle dispose; plus le » Prince sage & prudent doit s'appliquer à n'en confier l'exer- » cice qu'à des personnes distinguées par leur Religion, leur pie- » té, leur probité & leur science. C'est, ajoûta le premier Pré- » sident, ce que tout le monde espere de sa Majesté, qui va gou- » verner son Royaume, avec les conseils, & sous la conduite » de la Reine sa mere, Princesse qui marche sur les pas de Mam- » mée, mere de l'empereur Alexandre, d'Helene, mere du » grand Constantin, & de Blanche, mere du roi Loüis IX. » femmes illustres, qui par leur pieté & leur justice, ont fait le » bonheur, l'abondance, & la sûreté des Etats qu'elles ont gou- » vernez, & l'ornement des siécles où elles ont vécû. »

CHARLE IX. 1563.

La Reine mere se démet du Gouvernement.

Après ce discours, la Reine se leva, & dit qu'elle remettoit volontiers & avec joye entre les mains du Roi Majeur l'administration du Royaume, que les Etats lui avoient confiée. Puis se disposant à lui prêter serment de fidélité, le Roi descendit de son trône, se découvrit, & vint la recevoir. La Reine à genoux embrassa son fils, & c'est ainsi qn'il reçut de ses mains le timon du gouvernement. Le Roi dit aussitôt qu'il seroit plus que jamais au pouvoir de la Reine sa mere.

Le Roi s'étant remis sur son trône, les Princes & les Seigneurs qui étoient presens, s'approcherent, & lui baiserent la main à genoux, dans l'ordre qui suit : Alexandre duc d'Orleans frere du Roi, Henri prince de Navarre, Charle cardinal de Bourbon, Loüis de Condé, Loüis de Montpensier, François prince dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, Charle de la Roche-sur-Yon, tous Princes de la maison de Bourbon, & du Sang Royal. Suivirent Odet de Coligny de Châtillon, & Loüis de Lorraine cardinaux, Eleonor d'Orleans duc de Longueville, Anne de Montmorenci connêtable, l'épée nuë à la main, Michel de l'Hôpital chancelier, les maréchaux de Brissac, de Montmorenci, & de Bourdillon, Claude de Gouffier, marquis de Boisy grand Ecuyer. Toutes ces choses se firent, les portes fermées. On les ouvrit ensuite pour l'audience, & la salle fut en un moment remplie d'une prodigieuse multitude, qui entra. Aussitôt le Greffier en chef lut l'Edit, dont nous avons parlé, & à la requête du Procureur général, il fut publié & enregistré.

Publication de l'Edit.

De Rouën, le Roi alla à Dieppe, & c'est là qu'il donna le 10 d'Août l'Edit des Dixmes, en faveur du Clergé, qui se plaignoit qu'on lui retranchoit tous les jours de ses biens, & qu'on usurpoit ce qui lui appartenoit le plus légitimement. Par cet Edit, sa Majesté ordonnoit que tous sans exception, de quelque condition qu'ils fussent, payassent les dixmes, les pensions, & les autres droits dûs aux Ecclésiastiques, dans le tems fixé par la loi, ou marqué dans les conventions faites avec eux ; sinon, & faute par eux de le faire, que le Roi prendroit possession de leurs biens, & les feroit administrer & régir par un sequestre en son nom, lequel seroit autre que le fermier ou le régisseur mis par le proprietaire.

Edits sur les Dixmes.

Remontrances du Parlement de Paris sur l'Edit de Majorité.

L'Edit sur la Majorité du Roi, publié au Parlement de Rouën, fut porté par S. Gelais de Lansac, au Parlement de Paris, pour

y être publié. Mais ce Parlement le refusa, & il députa Christophle de Thou premier Président, Nicolas Prevost Président des Enquêtes, & Guillaume Violé Conseiller, pour exposer à sa Majesté les raisons qui les avoient engagez à refuser ou à differer la publication de son Edit. Ces députez trouverent le Roi à Mante à son retour de Dieppe. Sa Majesté les reçut, & les écouta avec bonté.

Les raisons qu'ils alléguerent, pour justifier leur conduite, furent, premierement; qu'il étoit contre la coûtume de vérifier aucun Edit au Parlement de Rouën, ou dans aucun autre Parlement du Royaume, qu'il n'eût été auparavant vérifié au Parlement de Paris; parce que ce Parlement seul étoit dépositaire de l'autorité des Etats qu'il representoit; qu'il étoit le premier, & comme la source de tous les autres Parlemens, d'où ils sembloient être émanez. Secondement, que l'Edit sembloit introduire & approuver dans le Royaume plusieurs Religions, quoiqu'il ne dût jamais y en avoir qu'une. Troisiémement, que Paris étant la capitale, & comme la forteresse de la France, il étoit de la sûreté de tout le Royaume, que les Parisiens restassent armez.

Le Roi encore bien jeune, mais instruit par sa mere, répondit, qu'à l'exemple de ses Prédécesseurs, il écouteroit toûjours volontiers, & avec plaisir, les remontrances de ses Parlemens; mais que quand il les auroit entenduës, & qu'il leur auroit fait connoître ses volontez, il étoit de leur devoir d'obéïr, & d'exécuter ses ordres. Pour ce qui regardoit la Déclaration de sa Majorité, & l'Edit qu'il avoit donné comme Majeur, le Roi ajoûta qu'il n'avoit rien fait que suivant les conseils de la Reine sa mere, à qui le Parlement de Paris avoit confié la Régence du Royaume, & de l'avis des Princes & des Seigneurs; qu'il l'avoit fait dans le lieu, où les besoins de l'Etat, & la situation de ses affaires l'obligeoient de résider dans cette conjoncture; que d'ailleurs il étoit le maître de choisir pour ces cérémonies, & pour la publication de ses Edits, tel lieu qu'il jugeoit à propos.

Sa Majesté pria ensuite les Princes & les Seigneurs qui l'environnoient, de dire en presence des députez du Parlement de Paris, s'ils ne lui avoient pas conseillé de déclarer sa Majorité, & de publier l'Edit qu'il avoit donné pour le réglement de l'Etat. Tous répondirent unanimement (le cardinal de Bourbon parlant

CHARLE IX. 1563.

le premier) qu'ils avoient été d'avis de donner, & de publier cet Edit, qu'ils avoient jugé utile & néceſſaire.

Le Roi, encouragé par cette réponſe, reprit le diſcours, & dit aux députez, qu'ils voyoient bien qu'en donnant l'Edit, il n'avoit pas ſeulement ſuivi ſes lumieres, & celles de la Reine, mais qu'il avoit pris les avis de tout ſon Conſeil : qu'il avoit bien voulu pour cette fois, ſans y être obligé, leur rendre compte de ſa conduite, afin qu'ils appriſſent de lui-même comment la choſe s'étoit paſſée. Il finit, en leur ordonnant de ne pas agir avec un Roi Majeur, comme ils avoient fait pendant ſa minorité, de ne ſe point mêler des affaires dont il ne leur appartenoit point de connoître ; de ſe ſouvenir que leur Compagnie avoit été établie par les Rois, pour rendre la juſtice aux Particuliers, ſuivant les loix, les Coûtumes, & les Ordonnances du Souverain ; & par conſéquent de laiſſer au Roi, & à ſon Conſeil, le ſoin des affaires de l'Etat ; de ſe défaire de l'ancienne erreur, dans laquelle ils avoient été élevez, de ſe regarder comme les tuteurs des Rois, comme les défenſeurs du Royaume, & comme les gardiens de Paris.

« Si dans les Ordonnances qui vous ſeront adreſſées, leur dit » le Roi, vous trouvez quelque choſe de contraire à ce que vous » penſez, je veux que, ſelon la coûtume, vous me le faſſiez au » plûtôt connoître par vos députez ; mais je veux qu'auſſitôt que » je vous aurai déclaré ma derniere & abſoluë volonté, vous » obéïſſiez ſans retardement. «

Le Roi ayant prononcé ce diſcours d'un ton ferme & d'un air menaçant, Jean de Montluc évêque de de Valence, voulut, comme un lâche adulateur, pourſuivre ce que ſa Majeſté avoit commencé. Son diſcours ne fut qu'un tiſſu d'invectives & d'injures contre le Parlement, & contre les Magiſtrats qui refuſoient d'obéïr au premier ordre du Roi. Il les traita comme des ignorans, qui ne connoiſſoient pas la conſtitution de l'Etat, ou comme des gens de mauvaiſe foi, qui dans les fonctions importantes de leurs charges, agiſſoient contre leurs lumieres. Il parloit de la ſorte, moins pour établir la ſouveraine puiſſance du Roi, que pour faire plaiſir à la Reine, & ſervir baſſement l'ambition d'une femme hautaine & imperieuſe.

Les députez ayant rapporté à la Compagnie ce qui s'étoit paſſé, & fait ſçavoir quelles étoient les intentions du Roi, le

Parlement ne laissa pas de mettre encore l'affaire en délibération : comme les sentimens étoient partagez, les voix le furent aussi, & il s'en trouva précisément autant d'un côté que de l'autre. Aussitôt la Compagnie députa Pierre Seguier Président à Mortier, & François Dormy Président des Enquêtes, pour rendre compte au Roi, qui étoit à Meulan, du partage de voix & de sentimens, qui suspendoit leur jugement.

CHARLE IX. 1563.

La Reine, qui sentoit qu'en révoquant l'Edit qui avoit été publié à Rouën, on donneroit une grande atteinte à son autorité, & fâchée de voir le Parlement de Paris opposé à ses volontez (car elle s'imaginoit que ce n'étoit pas tant le partage des opinions, que l'esprit de faction qui suspendoit l'enregistrement de l'Edit) après avoir entendu les députez, ne leur fit point d'autre réponse, qu'un Arrêt des plus extraordinaires, qu'elle fit rendre le 24 de Septembre dans un Conseil très nombreux. Par cet Arrêt, le Roi, sans avoir aucun égard à l'Arrêt du Parlement de Paris, le cassoit & l'annulloit, comme rendu par des Juges incompétens, à qui il n'appartenoit pas de connoître des affaires publiques du Royaume ; lui ordonnoit de vérifier, & publier son Edit du mois d'Août dernier, sans y ajoûter aucune restriction, modification, ou condition ; enjoignant à tous les Présidens & Conseillers de se trouver à l'assemblée, s'ils n'en étoient empêchez par maladie, ou autre cause légitime, sous peine d'être interdits des fonctions de leurs charges ; & leur défendant aussi d'avoir jamais la présomption d'examiner, de statuer, ou même de déliberer touchant les Edits de sa Majesté, qui concerneroient l'Etat, sur tout lorsqu'ils auroient déja fait leurs remontrances, & que le Roi leur auroit notifié ses volontez, comme il étoit arrivé à l'occasion de l'Edit, dont il étoit question : Voulant sa Majesté qu'alors ils fussent tenus de les enregistrer purement & simplement, comme il leur étoit prescrit.

Le même arrêt du Conseil ordonnoit, que la minute du dernier arrêt du Parlement seroit biffée & lacerée, afin d'abolir la mémoire d'un procedé si nouveau, & jusqu'alors inoüi : ce qui étant fait, & le Parlement ayant reconnu & reparé sa faute, comme le Roi l'esperoit, Sa Majesté seroit en état de la lui pardonner, & de n'en plus conserver aucun ressentiment. Enfin le Roi ordonnoit très-expressement à Jean du Tillet Greffier en chef du Parlement, d'inserer cet arrêt dans les registres de la Cour.

L'Arrêt du Parlement est cassé & biffé.

CHARLE IX. 1563.

Les Députez ainsi congediez vinrent faire leur rapport à la Compagnie, qui après les avoir entendus, & connoissant la volonté du Roi; oüi, & non requerant le Procureur général, publia & enregistra l'Edit de la Majorité le 28 de Septembre.

La famille du duc de Guise prie le Roi de punir les auteurs de sa mort.

Le Roi vint ensuite à Paris: les principaux de la Maison de Lorraine s'y rendirent aussi-tôt en habits de deüil, pour se plaindre à Sa Majesté du déteстable assassinat du duc de Guise, & pour la supplier très-instamment de vouloir bien punir les auteurs de cette mort. Antoinette de Bourbon, mere du défunt, femme respectable par ses mœurs & par sa modestie, marchoit à la tête de la famille; & après elle Anne d'Este veuve du Duc, revêtuës l'une & l'autre de robbes à queuës traînantes: elles étoient suivies des enfans du Duc, & des femmes de leur suite, qui avoient le visage couvert, & qui faisoient retentir l'air de leurs gemissemens & de leurs cris. Les parens, les alliez & les amis fermoient cette marche lugubre, & tous ensemble faisoient une scene, qui donna matiere à bien des discours. On disoit hautement que c'étoit un artifice & un jeu; moins pour exciter la compassion du Roi & de la Cour, que pour engager par un si triste spectacle le peuple de Paris, à conserver pour les enfans les mêmes sentimens d'affection & d'attachement, qu'ils avoient eus pour le pere. S'étant approchez du Roi, tous se jetterent à genoux. Sa Majesté les invita à se relever, & particulierement la mere & l'épouse du Duc: il les écouta avec beaucoup de bonté, leur promit qu'il auroit soin de cette affaire; mais il en rémit le jugement à un tems plus favorable.

Quoi qu'on n'eût pas nommé l'amiral de Coligni, aucun ne doutoit que la plainte des Lorrains ne le regardât. Le prince de Condé avoit déjà entrepris de le justifier de ce crime, dans un écrit publié le 15 de Mai, où il le traitoit d'ami, d'oncle d'une épouse qui lui avoit donné plusieurs enfans, & de Seigneur qui avoit rendu de très-grands services au Roi & au Royaume; déclarant qu'il regarderoit comme ses ennemis personnels ceux qui oseroient l'attaquer autrement, que par les voies d'une justice reglée. Au reste, on fit & on publia cette année un grand nombre d'Edits & de reglemens sur differens sujets.

En 1561 le Roi étant à Fontainebleau, avoit fait un Edit,

pour donner plus de force & d'autorité aux Transactions, qui sont le meilleur moyen de terminer & de prévenir les procès. Par cet Edit Sa Majesté avoit ordonné, qu'on ne pourroit en aucune maniere annuller les Transactions faites sans dol & sans violence, entre majeurs, sur les effets qui sont dans le commerce, & en la libre disposition des parties contractantes, même sous prétexte de lésion au-delà de la moitié du juste prix, & de surprise, pourvu que la surprise vînt du côté de la chose dont on transigeoit, & non du côté des personnes qui transigeoient; enjoignant aux Juges de débouter sur le champ de leur demande, tous ceux qui voudroient revenir contre leur Transaction. Cet Edit, quoique bon, sage, & fondé sur de solides raisons, ne fut cependant enregistré au parlement de Paris que le 18 de Mai de cette année 1563.

Edits sur les Transactions.

Le 26 de Mai, le Roi avoit par un Edit créé un Intendant des mines & minieres, & il avoit donné cette charge à Claude Grippon de S. Julien. Sa Majesté s'étoit en même tems reservé la dixiéme partie du profit, tant dans les mines qui avoient été jusqu'alors découvertes, que dans celles qui le seroient à l'avenir; & cela par préference aux Proprietaires: cet Edit fut enregistré au Parlement le premier jour d'Août.

Sur les mines & minieres.

On fit aussi des reglemens pour reprimer la licence des Libraires, qui imprimoient furtivement toute sorte de livres & de libelles sans permission. Le Roi défendit d'imprimer à l'avenir aucuns livres nouveaux, qu'ils n'eussent été examinez & approuvez par des Commissaires nommez par le Conseil, sous peine de mort, & de confiscation des biens contre les contrevenans [1]. L'Edit sur cette matiere, donné à Mantes le 10 de Septembre, fut publié le 29 de Novembre.

Sur la Librairie.

Il y eut aussi un Edit du 17 de Novembre enregistré le 29 en faveur des Ecclésiastiques du diocése de Paris, pour exempter les Curez du logement des gens de guerre, & des impositions que l'on fait pour les vivres, ustenciles, fourages, étapes, & autres choses que l'on fournit aux troupes qui passent. Le prevôt de Paris fut specialement chargé de tenir la main à l'exécution de cet Edit.

En faveur du Clergé du diocése de Paris.

On regla suivant la demande des Etats d'Orleans, que pour l'ornement de Paris, les Voyers auroient soin de ne souffrir

En faveur de la ville de Paris.

1 Il s'agissoit de livres séditieux.

CHARLE IX. 1563.

Etablissement de la jurisdiction des Consuls.

aucunes avances ou saillies aux maisons qu'on bâtiroit de nouveau. On institua alors la jurisdiction des marchands de Paris: par l'Edit de sa création, le Roi ordonnoit qu'on choisiroit chaque année dans le corps des Marchands de la ville, un Juge & & quatre Consuls; qu'ils connoîtroient & jugeroient sommairement des affaires de Marchand à Marchand, pour fait de leur commerce; qu'ils jugeroient en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cens livres; qu'au dessus de 500 liv. la sentence seroit exécutée par provision, en donnant caution; & que l'appel seroit dévolu au Parlement. L'Edit donné par le Roi au mois de Décembre, fut, après bien des contestations, enregistré au Parlement le 18 de Janvier de l'année suivante 1564.

A l'éxemple de la ville de Paris, les villes d'Orleans, d'Auxerre, de Troyes, de Rheims, de Sens, de Chaumont en Bassigny, de Beauvais, de Bourges, de Châlons, & autres, obtinrent le même établissement, & c'est ce qui fut très sagement & très prudemment reglé, selon le tems, pour le bien de l'Etat, par un bon & sage Chancelier.

Edit des consignations pour les procès.

Je ne sçai si l'on doit mettre au rang des bons ou des mauvais établissemens, celui des consignations; c'est le nom que lui ont donné ceux qui en ont été les auteurs. Les sentimens sont partagez à ce sujet. Les uns disent que c'est un excellent moyen pour reprimer la fureur de ceux qui aiment à plaider. Les autres soûtiennent que c'est un grand mal, & une chose d'un très pernicieux exemple, de tirer une espece de tribut de ce que le Roi doit gratuitement à ses sujets. On donna néanmoins sur cela un Edit au mois de Novembre, qui ne fut enregistré au Parlement que le 13 de Décembre, après plusieurs lettres de Jussion, avec la clause: « De l'exprès commandement du Roi, à » condition qu'il n'auroit lieu que pendant sept ans, & que cha- » que année la Cour feroit instance auprès de Sa Majesté, pour » obtenir la revocation de son Edit, sans attendre la fin des sept » années. » Cet établissement, après bien des restrictions & des tempéramens, a enfin été aboli, comme préjudiciable & honteux.

Il arriva à Paris sur la fin de l'année un accident, qui pensa troubler une paix qui n'étoit pas encore bien affermie. Jacque Prévôt sieur de Charry, ce brave officier dont nous avons si souvent parlé, & dont Blaise de Montluc a tant de fois fait l'éloge

dans ses Commentaires, s'étant dans ces derniers tems absolumen attaché aux Guises, avoit été fait premier Capitaine du regiment des Gardes, qui fut alors formé par Philippe Strozzi. Son attachement pour les Guises, lui avoit insensiblement donné de l'éloignement pour d'Andelot colonel général de l'infanterie, & il lui répondoit souvent avec hauteur.

Chatelier Portaut, homme plein de courage & de valeur, dont Charry avoit tué le frere à la Mirandole, crut que s'il tiroit vengeance de cette mort, d'Andelot, qui avoit lieu d'être mécontent de Charry, ne manqueroit pas de le proteger contre la faveur & le crédit des Courtisans. Ainsi un jour de fête qu'il n'y avoit point de Sergens à la barriere du Pont S. Michel, Chatelier accompagné de quelques gens choisis, attaqua Charry, le tua, avec deux personnes dont il étoit aussi accompagné, & s'enfuit, laissant Paris dans la crainte d'un plus grand désordre. La Reine, qui après la mort du duc de Guise avoit attaché Charry auprès de sa Personne, à la recommandation de Montluc, fut très-sensible à cet accident; cependant elle dissimula alors son chagrin, & elle se contenta de satisfaire le peuple par les magnifiques obséques qu'elle fit faire à cet Officier. Dans la suite elle fit faire le procès à Chatelier, & à ses complices, qui n'ayant point comparu, furent condamnez à mort par contumace: leurs effigies de paille, portées dans une charette au Pont S. Michel, y furent attachées à une potence.

Mort du maréchal de Brissac.

La fin de cette année fut le terme de la vie du maréchal Charle de Cossé de Brissac, un des plus grands Généraux que la France ait jamais eus. Il le fut dans tous les tems, & sur tout dans la guerre du Piémont. Entre les justes éloges dûs à son rare mérite, on est convenu en France, comme dans les payis étrangers, qu'il a surpassé de beaucoup tous les généraux François, qui ont fait la guerre en Italie, & par les heureux succès de ses entreprises, & par la prudence avec laquelle il a sçû conserver ses conquêtes. Enfin après avoir été long-tems tourmenté de la goutte, & ayant le corps accablé par les vives & continuelles douleurs qu'il souffroit, il mourut à Paris, n'ayant pas encore 56 ans accomplis. Henri de Monmorenci duc de Damville fut fait maréchal de France en sa place, en considération des services du Connêtable son pere, & à la recommendation du cardinal de Bourbon.

CHARLE IX.
1563.
Affaires du Concile.

Nos Ambassadeurs qui étoient à Trente, sçachant que leurs instructions étoient les mêmes que celles que l'Empereur avoit données aux siens, & qu'ils avoient les uns & les autres les mêmes demandes à faire au Concile, avoient crû, comme nous l'avons dit, devoir attendre que le Concile eût répondu aux demandes de l'Empereur. Mais enfin pressez par les lettres du Roi, & voyant qu'on differoit trop long-tems à donner satisfaction à l'Empereur sur les demandes faites par ses Ambassadeurs, ils presenterent enfin le 4 de Janvier un mémoire, dans lequel ils avoient renfermé avec toute la simplicité & la précision possibles les demandes, que sa Majesté avoit ordonnées de faire en trente-quatre articles. Ils protestoient d'abord qu'ils n'avoient rien de singulier à proposer, & qu'ils n'exigeoient que ce qui étoit de l'interêt & du bien commun de toute la Chrétienté. Que bien que sa Majesté très-chrétienne souhaitât que l'on eût égard à toutes ses demandes, elle étoit assez instruite de la discipline Ecclésiastique, pour sçavoir que l'examen, la connoissance, & le jugement de tous les points contenus dans ses demandes, étoient de la compétence des Peres du Concile, & pour s'en rapporter à leur décision. Voici ces articles.

Demandes des Ambassadeurs de France.

« 1. Puisque les Prêtres doivent être chastes, & que leur incontinence cause de grands scandales dans l'Eglise; qu'on n'en ordonne point à l'avenir, qui ne soient dans un âge mûr & avancé, qui n'ayent un bon témoignage du peuple; afin que de leur vie passée, on puisse tirer une assez forte conjecture de ce qu'ils feront à l'avenir, & que les impuretez & les crimes des Prêtres soient punis très rigoureusement, selon les Canons. »

« 2. Que l'on garde exactement les Interstices. »

« 3. Qu'on n'ordonne aucun Prêtre, qu'on ne lui donne en même tems, suivant le Concile de Calcedoine, un Bénéfice ou un emploi : car c'est ainsi qu'en usoient les anciens Peres, qui ne connoissoient point ces especes de titres, qu'on a depuis inventez. »

« 4. Qu'on remette le Diaconat, & les autres Ordres sacrez, dans leurs anciennes fonctions, afin que ces Ordres ne passent pas pour des titres vuides, & des noms de pure cérémonie. »

« 5. Que les Prêtres, ceux qui sont dans les Ordres sacrez, &

» & ceux qui sont attachez à quelque ministere Ecclésiastique, » se renferment dans l'état où le Seigneur les a appellez, & qu'ils » ne se mêlent point d'autres affaires, charges, ou emplois, que » des fonctions qui leur conviennent, & qui ayent rapport au » service de Dieu. »

« 6. Que l'on ne choisisse point d'évêque, qui ne soit de l'âge » prescrit par les loix, qui ne soit de bonnes mœurs, & d'une sai- » ne doctrine; ensorte qu'il puisse enseigner le peuple, l'édifier, » lui servir de modele; & qu'il ait toutes les qualitez nécessai- » res, pour s'acquitter dignement d'une si grande charge. »

« 7. Que l'on ne choisisse point de Curé, soit de ville, soit de » campagne, dont la vie ne soit irrépréhensible, & qui ne soit » en état de célébrer avec décence le S. Sacrifice, d'adminis- » trer comme il faut les Sacremens, d'instruire, & de disposer » ceux à qui il les administre, à s'en approcher dignement, & » à en recevoir les effets. »

« 8. Que personne ne soit reçu Abbé, ou Prieur regulier; » qu'il n'ait enseigné les saintes lettres dans quelque célébre » Université, & qui n'ait quelques degrez. »

« 9. Que l'Evêque prêche par lui-même, ou par ceux qu'il » aura choisis pour leur confier le ministere de la parole (& il » en choisira autant que l'éxigera l'étenduë de son Diocése) » toutes les Fêtes & tous les Dimanches, tous les jours de l'A- » vent & du Carême, tous les jours de Jeûne, & toutes les fois » qu'il le jugera à propos. »

« 10. Que le Curé fasse de même. »

« 11. Que l'Abbé & le Prieur regulier explique les livres de » l'ancien & du nouveau Testament. Qu'il fasse bâtir des Hô- » pitaux & des Infirmeries; & qu'on rétablisse l'hospitalité & » les études anciennes dans les Monasteres. »

« 12. Que ceux qui sont maintenant Evêques, Curez, Ab- » bez, ou autres Beneficiers, qui ne peuvent pas faire eux-mê- » mes leurs fonctions, prennent des Coadjuteurs pour les faire, » ou qu'ils quittent leurs Bénéfices. »

« 13. Que pour le Catechisme, la profession de Foy, l'abre- » gé de la Doctrine Catholique, & les courtes explications » des Evangiles, communement appellez *Postilles*[1], on fasse

1 *Postille*, vieux mot de ce tems-là, qui signifioit ce que nous appellons maintenant *Apostille*.

CHARLE IX. 1563.

» ce qu'il a plû à Sa Majesté Imperiale de proposer au Concile. »

« 14. Que l'on défende la pluralité des Bénéfices, sans avoir » égard à la distinction de compatibles & d'incompatibles ; & » sans s'arrêter à la difference des personnes ; & que ces distinctions nouvelles & inconnuës aux anciens, & qui ne font » que du désordre dans l'Eglise, soient abolies. Que les Bénéfices réguliers soient donnez aux Réguliers, & les séculiers » aux Séculiers. »

« 15. Que celui qui possede deux ou plusieurs Bénéfices, n'en » retienne qu'un, tel qu'il voudra choisir, ou qu'il subisse les » peines portées par les Canons. »

« 16. Qu'on purifie le Clergé de toute tâche d'intérêt & d'avarice ; que sous quelque pretexte que ce puisse être, on ne » demande rien pour l'administration des Sacremens. Que l'Evêque pourvoie par des Unions de Benefices, ou par des assignations de Dixmes, & si cela ne se peut faire commodément, par la cotisation des Paroisses, & par les quêtes, à ce » que chaque Curé soit en état d'entretenir deux ou plusieurs » Clercs, & d'exercer l'hospitalité. »

« 17. Que dans les Messes de Paroisse on explique l'Evangile dans une chaire, d'une maniere claire, intelligible, & à » la portée du peuple ; que les prieres faites en ce lieu par le » Curé, auquel le peuple répond, se fassent en langue vulguaire ; qu'après avoir célébré les Saints Mysteres en Latin, on » fasse quelques prieres publiques en langue vulgaire ; que dans » le même tems, ou à d'autres heures, on chante aussi en langue vulgaire des Cantiques spirituels, ou des Pseaumes de » David, après que l'Evêque les aura bien examinez. »

» 18. Que l'on renouvelle l'ancien Decret de S. Leon & de » Gelase, touchant la Communion sous les deux espéces. »

« 19. Que l'on explique en langue vulgaire la vertu des Sacremens, avant que de les administrer, afin que les ignorans » connoissent ce qu'ils reçoivent. »

« 20. Que les Bénéfices, conformément aux anciens Canons, » ne soient point conferez à des étrangers ; qu'ils ne soient point » donnez par les grands Vicaires, mais par les Evêques mêmes, qui ont besoin de toute leur application & de toute leur » habileté pour faire un bon choix : que si les Ordinaires ne les » conferent pas dans le terme de six mois, la collation en soit

» dévoluë au Supérieur mediat, & par dégrez au Pape, suivant » le Concile de Latran; que toute Collation faite autrement » soit nulle. »

« 21. Que les Commissions pour pourvoir aux Bénéfices, » les graces expectatives, les regrès, les resignations confiden- » tiaires, & les commendes, soient abolies dans l'Eglise, com- » me contraires aux Saints Canons. »

« 22. Que les Résignations en faveur de tel ou tel, ne soient » plus reçuës par la Cour de Rome, puisque les Saints Canons » ont défendu à qui que ce soit de demander ou de se choisir » un successeur. »

« 23. Qu'on rende la charge des ames aux Prieurez sécu- » liers, communement appellez *Bénéfices simples*; & qu'on les » rétablisse dans leur premier état, aussi-tôt qu'ils vaqueront, » parce qu'on a agi contre l'institution, lors qu'on leur a ôté » cette charge, pour la donner à des Vicaires perpetuels, à qui » on n'a assigné qu'une petite partie des Dixmes, ou une mo- » dique portion à prendre sur les revenus. »

« 24. Que pour les Bénéfices, s'il en est quelques-uns qui » n'obligent ni à prêcher, ni à administrer les Sacremens, ni à « faire aucune fonction Ecclésiastique, l'Evêque de l'avis de » son Chapitre, leur impose quelque charge spirituelle, ou s'il » le trouve plus utile, qu'il les réünisse aux Paroisses voisines, » aucun Bénéfice ne devant ni ne pouvant être sans Office. »

« 25. Qu'on n'accorde plus de Pensions sur les Bénéfices, & » qu'on supprime celles qui sont accordées. »

« 26. Qu'on restituë aux Evêques la jurisdiction dans toute » l'étenduë de leurs Diocéses, & que l'on abolisse les exemp- » tions, si ce n'est en certains cas. »

« 27. Que les Chanoines resident continuellement dans leurs » Eglises; qu'ils soient gens sçavans & de bonnes mœurs, qui » ayent au moins vingt-cinq ans; afin qu'ils puissent être les con- » seillers de l'Evêque, & qu'il suive leurs avis dans le gouver- » nement de son Diocése, & dans l'exercice de sa jurisdiction. »

« 28. Qu'on observe dans les Mariages les anciens dégrez » de parenté, d'affinité, & même d'alliance spirituelle, ou qu'on » en établisse de nouveaux; & qu'on n'en donne dispense à per- » sonne, si ce n'est aux Rois & aux Princes, à cause du bien » public. »

CHARLE IX. 1563.

« 29. Qu'on enseigne le peuple, & qu'on l'instruise de ce » qu'il faut penser des Images ; que le Concile ait soin de re- » trancher les superstitions & les abus qui se sont glissez dans » leur culte, afin d'ôter aux Iconoclastes qui se sont élevez dans » ces derniers temps, toutes occasions d'exciter des troubles. » Qu'on agisse de même à l'égard des Indulgences, des Pele- » rinages, des reliques des Saints, & de ces associations, qu'on » appelle vulgairement Confréries. »

« 30. Qu'on établisse dans l'Eglise une pénitence publique » pour les péchez publics ; qu'on institue des jeûnes & des éxer- » cices publics de pleurs & de tristesse, pour appaiser la co- » lere de Dieu. »

« 31. Que l'excommunication, qui est le dernier châtiment » dont l'Eglise doive user, ne se fulmine point légérement, & » sans distinction, pour toute sorte de péchez ou de contuma- » ces ; mais seulement pour de très-grands péchez, en cas que » le pécheur y persiste après une, deux, & quelquefois trois » monitions. »

« 32. Que pour empêcher les procès, qui deshonorent tout » l'Ordre Ecclésiastique, l'on abolisse la nouvelle distinction » de pétitoire & de possessoire en matiere de Bénéfices ; qu'on » supprime les nominations des Universitez introduites par le » Concile de Constance ; qu'on ordonne aux Evêques de sui- » vre la regle de Gregoire le Grand, & de donner les Bé- » néfices non à ceux qui les demandent, mais à ceux qui les » fuyent, & qui ont rendu des services à l'Eglise. »

« 33. S'il y a quelque contestation sur le droit de conférer » ou de presenter, que l'Evêque de l'avis de son Chapitre, nom- » me d'abord un Econome, qui ait soin du Bénéfice vacant, » qui en reçoive les revenus, & qui en fasse toutes les fonctions : » ensuite que les Parties choisissent des arbitres, parmi les Ec- » clésiastiques les plus éclairez : si elles ne s'accordent par sur » le choix que l'Evêque en nomme ; que ces arbitres jugent » au moins dans l'espace de six mois, en dernier ressort : si on » trouve à propos de déférer à l'appel, que la Sentence soit exé- » cutée par provision : enfin que l'Econome, ou celui qui a le » premier possedé le Bénéfice, ne soit point tenu de rendre » compte des fruits & revenus qu'il a pû percevoir pendant le » cours du procès, parce que ces fruits & revenus n'appartiennent

» qu'au Miniſtre qui fait les fonctions du Bénéfice, & aux Pauvres. »

CHARLE IX. 1563.

« 34. Que les Synodes Diocéſains s'aſſemblent au moins tous » les ans, & les Provinciaux tous les trois ans, pour y traiter » avec ſoin de la diſcipline Eccléſiaſtique, pour examiner mûrement les fautes des Miniſtres, & pour punir ſévérement » ceux qui ſeront trouvez coupables. Que les Conciles géné» raux ſe célébrent tous les dix ans, à moins qu'il n'y ait quel» que empêchement. »

J'ai tranſcrit preſque mot à mot ces demandes, comme elles furent imprimées peu de tems après à Riva. L'original écrit en François, étoit ſigné du Roi, de la Reine ſa mere, d'Alexandre ſon frere, d'Antoine roi de Navarre, de Charle de Bourbon de la Roche-ſur-Yon, de François de Lorraine de Guiſe, d'Anne de Montmorenci connêtable, de Michel de l'Hôpital chancelier, de S. André, & de François de Montmorenci maréchaux de France. Je l'ai vû, & l'ai eu long-tems en ma diſpoſition : on avoit écrit au deſſous, que ces articles avoient été dreſſez après une déliberation du Conſeil, en préſence du cardinal de Lorraine, de Nicolas de Pellevé archevêque de Sens, & de Jean de Morvilliers évêque d'Orleans, avant qu'ils partiſſent pour le Concile de Trente; que les articles avoient été arrêtez de leur avis; & qu'ils ſouhaittoient qu'on inſiſtât principalement ſur celui du rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpéces, qu'ils regardoient comme le moyen le plus neceſſaire & le plus ſûr, pour remedier aux maux du Royaume, qui augmentoient de jour en jour.

Edit pour le rétabliſſement des Annates.

Le Roi, afin de gagner le Pape, & de le rendre plus traitable ſur ſes juſtes demandes faites au Concile en faveur de la paix & de la tranquilité de l'Egliſe, ſollicité d'ailleurs par le cardinal de Ferrare, légat du Pontife, retablit le 10 de Janvier les Annates, (tribut qu'on avoit coûtume de payer pour la vacance des Bénéfices,) qui avoient été ſupprimées par un Decret des Etats d'Orleans : il leva les défenſes faites à ce ſujet, ſur la parole que le cardinal de Ferrare lui donna, que le Pape accorderoit dans peu à Sa Majeſté une entiere ſatisfaction ſur ces demandes & ſur toutes les autres. L'Edit concernant cette matiere fut publié au Parlement le 25 de Janvier.

Le 18 du même mois, le Roi étant ſur le point de partir,

CHARLE IX. 1563.

Lettre du Roi au Concile.

pour se rendre à son armée, qui étoit devant Orleans, après la bataille de Dreux, écrivit de Chartres aux Peres du Concile, pour leur faire part de la joye que lui causoit la victoire que Dieu lui avoit donnée sur ses ennemis. Cependant comme les armes n'étoient pas le seul remede, qu'il falloit employer contre les maux de son Royaume, mais que le plus puissant & le plus efficace, étoit celui qu'on attendoit des SS. Conciles, & de ces assemblées où l'on tire l'épée de Dieu, c'est-à-dire, la divine parole, qui peut seule arracher jusqu'à la racine les mauvaises plantes qui croissent dans le champ du Seigneur; sa Majesté exhortoit les Peres du Concile à suivre les exemples de leurs Prédécesseurs, à répondre aux esperances qu'on avoit conçûës de leur assemblée; à donner toute leur application & tous leurs soins, pour extirper les erreurs, réformer les abus, & rétablir la discipline, afin que ceux qui étoient sortis de sein de l'Eglise, y rentrassent; que ceux qui y étoient demeurez, mais qui avoient de très-grandes peines d'esprit, & qui étoient ébranlez, fussent fortifiez & affermis; que par ce moyen on terminât à l'amiable toutes les disputes; & qu'on épargnât le sang de tant d'hommes illustres, & de plusieurs autres, qui périssoient tous les jours pour cette seule cause.

Suite des affaires du Concile.

Dans le même mois, on fit à Trente avec bien de la peine le decret, qui ordonne aux Pasteurs d'être assidus auprès de leurs troupeaux. Ce ne fut qu'après de longues & d'inutiles contestations, qui ne tendoient qu'à engager le Concile à attribuer au Pape le plein pouvoir de paître, de régir, & de gouverner l'Eglise Universelle. Cette dispute se renouvella, & causa de grands débats, lorsqu'il s'agit de former le septiéme Canon, concernant le Sacrement de l'Ordre, dans lequel il falloit parler de l'Institution des Evêques, & de l'autorité du Pape. Nos François, pour complaire au Pontife, vouloient éviter comme un écuëil, la fameuse question, si le Pape est au-dessus du Concile; de peur que le Pape n'en prît occasion de rompre le Concile, avant qu'on en eût tiré l'avantage qu'on en esperoit. Mais ils faisoient bien connoître que si la question étoit proposée, ils étoient très-disposez à soûtenir de toutes leurs forces le sentiment, qui passe en France pour certain & incontestable, Que le Concile est au-dessus du Pape, & qu'ils ne s'en départiroient jamais. Cette disposition de nos François tint long-tems les

Peres du Concile en suspens. Cependant pour ne pas exciter des troubles, les François consentirent enfin que le Pape prît les titres de Vicaire de Jesus-Christ, de Successeur de Pierre, qui a une puissance souveraine dans l'Eglise universelle, pourvû qu'on n'en conclût pas qu'il est supérieur au Concile : car l'Eglise Gallicane a toûjours soûtenu le contraire, sans jamais varier.

CHARLE IX. 1563.

Les ordres & les instructions, que Philippe avoit données à ses Ambassadeurs, tendoient principalement à augmenter le pouvoir des Evêques, & à diminuer celui du Pape, & des Chapitres. Son dessein étoit, à ce que s'imaginoient les partisans du Pape, que tous les Evêques d'Espagne tenant leurs Bénéfices du Roi, il pût par leur moyen s'arroger une souveraine puissance, réduire les Chapitres, qui étant composez de la Noblesse, avoient coûtume de s'opposer à ses volontez, sur tout lorsqu'il s'agissoit de leur imposer quelques tributs, & après les avoir réduits, d'établir son despotisme sur les ruines de la liberté publique.

Cette maligne interprétation donnée aux desseins du roi d'Espagne, eut tout l'effet que les partisans du Pape s'en étoient promis. Non-seulement la puissance des Evêques ne fut pas augmentée, mais elle perdit beaucoup par la maniere dont le Concile s'en expliqua. La puissance des Evêques leur est propre; ils la reçoivent immédiatement de Dieu : cependant le Concile semble dire qu'ils la reçoivent du Siége Apostolique, comme déléguez; il insinuë par tout que dans l'exercice de leurs fonctions, ils agissent, non par leur propre autorité, mais par celle du souverain Pontife, dont ils sont les Vicaires, & dont ils tiennent la place dans leurs Diocéses.

Lettre de l'Empereur au Pape.

Quelque tems auparavant, l'Empereur avoit fait venir George Draskeuvitz évêque de Cinq-Eglises, & après avoir déliberé avec lui à Inspruck, il le renvoya à Trente le 3. de Mars, avec une lettre pour le Pape, dans laquelle il lui mandoit, qu'après avoir fait élire & sacrer roi des Romains Maximilien son fils dans la derniere Diéte de l'Empire, & avoir visité les villes qui sont le long du Rhin, il n'avoit eu rien plus à cœur, que de revenir à Inspruck, pour être à portée par la proximité de Trente, de contribuer à l'avancement des affaires du Concile, comme souverain Avocat & Procureur de l'Eglise : mais qu'y étant

CHARLE IX. 1563.

arrivé il avoit eu la douleur d'apprendre que les choses n'alloient pas comme il l'avoit esperé, & comme le bien public le requeroit: Que si on n'y remédioit, il y avoit à craindre que la fin du Concile ne fût un sujet de scandale pour toute la chrétienté, n'aprêtât à rire à ceux qui s'étoient séparez de l'Eglise Romaine, & ne les rendît plus opiniâtres à soûtenir les opinions qu'ils avoient embrassées, & qui étoient contraires à la foi ortodoxe: Qu'il ne s'étoit point tenu de session depuis long-tems: Qu'on disoit par tout que les Peres & les Théologiens s'amusoient dans le Concile à des contestations indignes d'eux, au grand préjudice de la Paix & de la Concorde, dont on s'étoit flatté, & au grand contentement de leurs ennemis: Qu'il couroit même des bruits très-fâcheux, & qui lui faisoient bien de la peine, sçavoir, que le Pape pensoit à rompre, ou à suspendre le Concile: Qu'il conjuroit sa Sainteté de rejetter ce conseil, comme un conseil honteux & pernicieux, qui entraîneroit certainement après soi la défection d'un grand nombre, qui se sépareroient de l'Eglise, l'indignation contre le Pape, & le mépris pour tout le Clergé: Que cette rupture ou suspension seroit infailliblement suivie de Conciles Nationaux, que les Papes ont toûjours rejettez, comme contraires à l'Unité de l'Eglise: Que les Princes qui les avoient jusqu'alors empêchez, pour conserver l'autorité du Pape, ne pourroient plus résister aux désirs, & aux instantes prieres de leurs peuples, ni en refuser ou differer la convocation: Qu'il l'exhortoit donc à abandonner ce dessein, à s'occuper sérieusement du Concile, à laisser à tous cette liberté, qui regnoit dans les Conciles de l'ancienne Eglise, à faire en sorte que tout s'y passât dans la droiture, dans l'ordre, & conformément aux loix; afin de fermer la bouche à ceux qui ne cherchoient que des occasions de calomnier: Que le Pontife feroit bien, si sa santé le lui permettoit, d'assister au Concile en personne, & qu'il l'en prioit très-instamment: Qu'il étoit lui-même disposé à y venir, s'il le jugeoit à propos: Que leur presence pouroit contribuer à l'avancement des affaires, & que le Pape sur tout seroit plus en état de lever les difficultez qui s'étoient formées pendant son absence.

Suite des affaires du Concile.

L'Empereur donna en même tems à l'Evêque de Cinq-Eglises des lettres de créance, pour traiter avec le cardinal de Lorraine, auquel il envoyoit copie de la lettre qu'il avoit écrite au

au Pape. Sa Majesté Imperiale prioit ce Cardinal de se souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée au nom du Roi, dans l'entrétien qu'ils avoient eu l'année précédente à Inspruk; & de se joindre à lui pour travailler de concert aux affaires qui regardoient la gloire de Dieu, le bien de la Religion, & le salut de toute la Chrétienté.

Dans ce tems-là moururent à Trente Hercule de Gonzague président du Concile, & Jerôme Séripand; celui-là le second jour de Mars, & celui-ci le 17. On mit en leur place les cardinaux Jean Moron & Bernard Navagier. Le Pape outré de la lettre que l'Empereur lui avoit écrite, à l'instigation des François, comme il se l'imaginoit, donna ordre à Moron d'aller jusqu'à Inspruk, pour tâcher de découvrir par lui-même les desseins que l'Empereur avoit formez avec le cardinal de Lorraine. Moron, homme habile à manier les affaires, se servit utilement de Zacharie Delphini, nonce du Pape auprès de l'Empereur, pour traiter avec Sa Majesté Imperiale.

Il lui fit donc esperer que le Pape lui donneroit satisfaction en particulier sur toutes ses demandes, en faveur de ses sujets: par là il détacha ce bon Prince des engagemens qu'il avoit pris avec le roi de France; & il l'amena jusqu'au point de consentir qu'on ne décideroit rien dans le Concile, qui n'eût été proposé par les Légats, du consentement néanmoins des ambassadeurs de Sa Majesté Imperiale, & des autres Princes, ausquels on feroit part des articles qui seroient proposez. Il en obtint encore qu'on ne parleroit plus de la réformation de l'Eglise dans le chef comme dans les membres, que les François demandoient avec tant d'instance, & qu'on ne toucheroit point aux Decrets qui avoient été faits. L'Empereur voulut bien aussi goûter les raisons que le Pape lui allégua, pour s'excuser de venir au Concile, & il ne pensa plus lui-même à y aller.

Moron, après avoir si bien réussi, ne songea plus qu'à retourner promptement à Trente: il manda au Pape le succès de son voyage & de sa négociation, & s'appliqua ensuite serieusement à reprendre les affaires du Concile, qui avoit été depuis longtems interrompu. Il fit même entendre à Sa Sainteté, qu'il étoit de son intérêt de consentir à la réformation, dont le nom seul faisoit trembler les Evêques de la dépendance du Pape. Le Pontife, qui sçavoit que Moron avoit gagné l'Empereur, & l'avoit

CHARLE IX. 1563.

détaché des François, se rendit aux avis de ce Légat. Il lui envoya Loüis Antenori Seigneur Florentin, jeune homme vif & actif, pour lui dire de travailler à la réforme, & de mettre fin au Concile le plûtôt qu'il pourroit. Moron entra parfaitement dans les vûës du S. Pere; & autant qu'il y avoit eu de lenteur avant l'arrivée de ce nouveau Légat, autant il y eut de précipitation depuis sa venuë, jusqu'à la fin du Concile.

Quelque tems après, le Roi d'Espagne ayant rappellé le marquis de Pescaire, pour lui donner d'autres emplois, Claude-Ferdinand de Quignones, comte de Lune, son ambassadeur auprès de l'Empereur, vint au Concile. Philippe lui avoit donné ordre de s'unir au cardinal de Lorraine, de le seconder en tout, & principalement d'agir de concert avec lui, pour faire révoquer, comme contraire à la liberté qui doit regner dans une assemblée légitime, le decret qui avoit passé dès le commencement du Concile, par lequel il étoit réglé qu'on n'agiteroit aucune question, qui n'eût été proposée par les Légats; ou si on ne pouvoit obtenir cette révocation, d'obliger le Concile à déclarer que par la clause, *proponentibus Legatis*, les Peres n'avoient point prétendu donner atteinte à la liberté publique, ni empêcher ceux qui le voudroient, de proposer ce qu'ils jugeroient utile à la Chrétienté.

Le 29 de Juin, fête de S. Pierre, les Légats du Pape n'ayant rien dit à personne, & sans en avoir donné avis aux Ambassadeurs du Roi (car c'est ainsi que le Pape qui vouloit faire plaisir à Philippe, l'avoit ordonné) la Messe étant déja commencée en presence des Légats, des Evêques, & des Ambassadeurs des Princes, le Maître des cérémonies, qui ignoroit lui-même de quoi il s'agissoit, apporta une chaise de velours noir, qu'il mit au-dessous des Cardinaux, au-dessus des Patriarches: presqu'au même moment le comte de Lune, qui n'avoit point encore paru dans les assemblées, vint s'y asseoir, comme il en étoit convenu avec les Légats; ce qui causa un grand murmure parmi les assistans.

Le cardinal de Lorraine, & les Ambassadeurs de France se regarderent les uns les autres, & le Cardinal surpris de ce qu'on avoit osé en user ainsi, sans en avoir donné avis, ni à lui, ni aux Ambassadeurs, en porta ses plaintes aux Légats. Comme il étoit encore plus inquiet sur l'encensoir & sur la Paix, les Légats lui

répondirent qu'il y auroit deux encensoirs & deux Paix. Cette réponse acheva de piquer nos Ambassadeurs, qui ne pouvoient se résoudre à rien relâcher de leurs droits, & de l'ancienne possession dans laquelle étoient les Ambassadeurs de France, de précéder toûjours les Ambassadeurs d'Espagne. Ils firent tant de bruit jusqu'après le Sermon, qu'on fut obligé d'interrompre le *Credo*. Pour finir la contestation, les Légats entrerent dans la sacristie avec l'ambassadeur de Ferdinand, & du Ferrier ambassadeur de France. Enfin on acheva la Messe, sans faire les encensemens, & sans donner la Paix à baiser.

Aussitôt les partisans de Philippe sortirent en grand cortége, s'applaudissant de la victoire qu'ils prétendoient avoir remporté sur les François; car ils comptoient avoir beaucoup fait d'avoir mis en compromis & en dispute la prérogative, qu'on n'avoit jamais contestée au Roi très-chrétien, d'avoir en tous lieux la préséance sur le Roi catholique. On fut indigné contre les Légats, qui avoient clandestinement machiné avec les Espagnols une pareille supercherie, pour se mocquer d'un Pupille & d'une veuve, & ils n'eurent point d'autres excuses à donner, que les ordres exprès qu'ils en avoient reçûs du Pape, auquel ils ne pouvoient se dispenser d'obéïr.

Du Ferrier de son côté ne garda plus de mesures; il dit hautement qu'il ne falloit pas souffrir l'injure faite au Roi son maître, & il déclara qu'il étoit prêt de protester, non contre le Concile, à qui on avoit ôté la liberté, non contre les Légats, qui n'étoient que les simples exécuteurs des injustes volontez du Pape, non contre le Roi d'Espagne, & le comte de Lune son ambassadeur, qui ne faisoient que soûtenir leurs prétentions; mais contre un particulier, qui se portoit pour Pape, quoique son élection simoniaque fût nulle, ayant par un trafic infame acheté les suffrages, & quoiqu'il fût positivement intrus; l'ambassadeur disoit en avoir en main des preuves certaines & incontestables. Enfin il menaça d'interjetter appel au premier Pape, qui seroit vraiment & canoniquement élû, & au premier Concile légitime qui se tiendroit.

Le cardinal de Lorraine écrivit long-tems après (le dernier jour de Juillet) une lettre au Pape, qui étoit en apparence pleine de reproches & de plaintes: mais on remarqua qu'il étoit moins touché de l'injure faite au Roi, que de celle qui lui avoit

CHARLE IX. 1563.

été faite à lui-même. En effet il se plaignoit seulement qu'on ne lui eût rien dit de ce que l'on avoit envie de faire, insinuant en même tems, que si l'affaire n'avoit pas réüssi, comme sa Sainteté le souhaitoit, il ne falloit s'en prendre qu'à la réserve, dont onavoit usé envers un homme, qui auroit pû trouver les moyens de la terminer au gré des deux Rois.

Pierre de Fontidone (de Ségovie) fit un discours au Concile, dans lequel il releva extrêmement le zéle du roi d'Espagne pour la Religion Catholique, & sa sévérité contre les Sectaires. Il dit que Philippe ne s'étoit marié avec Marie reine d'Angleterre,que pour rétablir la Religion Catholique dans ce florissant royaume. Ce qu'il dit des secours envoyez tout récemment au roi de France, avoit plus l'air d'un reproche, que d'un simple récit; & il ajoûta avec une vanité Espagnole, que la valeur de ces invincibles défenseurs de la Foi, quoiqu'en très-petit nombre, avoit fait pencher la victoire du côté de l'arméeCatholique. Il exhorta ensuite les Peres du Concile, à ne point interrompre, mais à continuer, & à finir heureusement leur assemblée, & à y traiter avec soin, non-seulement de la réformation des mœurs, mais de celle de la doctrine. Il les avertit en même tems d'examiner avec un très-grand soin (c'est aux François & aux Allemands qu'il en vouloit) l'avis de ceux qui pensoient, qu'il falloit accorder dans ces tems fâcheux bien des choses aux ennemis de la Religion Catholique, pour les engager par la douceur à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il invectiva contre cette demande avec beaucoup de véhémence, & il conclut que c'étoit au Pape à pourvoir de telle sorte au salut des Sectaires, & à la majesté de l'Eglise, qu'il parût que toutes choses se faisoient plûtôt suivant ce qui convenoit à sa dignité, que selon la volonté ou le caprice des Sectaires. Enfin il proposa au Concile l'exemple du Roi son maître, pour l'engager à user de sévérité & de rigueur, à réformer les vices qui regnoient dans le sein de l'Eglise Catholique, & à rémédier aux maux presens qui l'accabloient, en appaisant la colére de Dieu, qui le permettoit.

Ambassadeurs pour justifier le traité de pacification.

La paix ayant été faite en France dans ces conjonctures, on craignit que le Concile ne trouvât mauvais, ce que le bien de l'Etat, & la fâcheuse extrêmité où l'on se trouvoit réduit, avoient forcé de faire. Ainsi le cardinal de Lorraine fut chargé de justifier la conduite du Roi, en representant aux Peres du Concile

l'extrême danger auquel le Royaume se trouvoit exposé par la guerre civile ; & de leur faire entendre que l'intention de Sa Majesté étoit, après avoir dissipé les Factions par un traité de pacification, de travailler sérieusement à retablir la tranquillité dans l'Eglise. Mais la Reine-mere apprenant que la malignité des ennemis de la France empoisonnoit toutes ses démarches, & donnoit un mauvais sens aux justes raisons qu'elle alleguoit pour sa justification, elle crut qu'elle devoit envoyer un homme constitué en dignité, & d'un rare merite, pour traiter avec les Peres du Concile au nom du Roi, & pour aller en la même qualité négocier en Allemagne auprès de l'Empereur & du roi des Romains. Ce fut René de Birague, président au Conseil Souverain établi de-là les Monts.

La principale Commission dont il étoit chargé, étoit de persuader aux Peres du Concile : Que le Roi & la Reine sa mere ne vouloient ni établir, ni même souffrir la nouvelle Religion dans le Royaume : Qu'ils n'avoient point eu d'autre intention en mettant les armes bas, & en appaisant les troubles, que de faire plus aisément rentrer dans la voie de la verité, & dans l'unité Catholique, ceux qui s'en étoient séparez ; & d'employer pour cela les mêmes moyens dont nos Peres s'étoient servis : Qu'on ne pouvoit réüssir dans cette entreprise, que par l'autorité d'un Concile libre & légitime, national ou universel : Que la voie du Concile universel paroissoit la plus sûre ; mais qu'il étoit nécessaire d'accorder à tous, & la liberté, & les sûretez nécessaires pour y venir : Que le Pape & les Peres du Concile avoient sans doute fait sur cela tout ce qu'ils devoient ; mais que la situation du lieu de l'assemblée en Italie, plûtôt qu'en Allemagne, étoit suspecte aux Protestans, qui s'imaginoient n'avoir pas toutes les sûretez qu'ils avoient demandées : Qu'ils souhaittoient que le Concile fût tenu en Allemagne, & que sans cela, non seulement les Allemands, mais les Anglois, les Ecossois, les Danois & les Suedois, ne pouvoient se resoudre à y venir, parce qu'ils ne se croiroient pas en liberté & en sûreté : Qu'il seroit également injuste & inutile de les condamner, sans les avoir entendus ; car bien loin de les ramener à l'unité, qui étoit ce que les gens de bien esperoient du Concile, ils s'en éloigneroient encore d'avantage, s'ils voyoient qu'on ne se souciât pas d'eux, & qu'on s'obstinât à les exclure du Concile, en

CHARLE IX. 1563.

continuant de le tenir dans un lieu qui leur étoit suspect, & où ils ne pourroient se déterminer à venir : Qu'il faudroit être bien simple & bien crédule, pour s'imaginer qu'ils se soûmettroient aux Decrets d'un Concile, dans lequel ils n'auroient été ni entendus, ni même admis : Qu'il y avoit bien plus lieu de craindre, qu'étant plus aigris, leur patience ne se changeât en fureur ; qu'ils ne déchirassent les Decrets du Concile par des écrits sanglans, & qu'ils ne le peignissent à la posterité avec les plus affreuses couleurs.

Birague avoit donc reçu ordre de demander aux Peres, qu'eux & le Pape voulussent bien transferer le Concile en Allemagne, à Vorme, à Spire, à Bâle, ou à Constance. Mais n'ayant pas reüssi à Trente, il vint à Inspruk ; & après avoir fait à l'Empereur des complimens sur l'élection de son fils, il lui parla de la nécessité de transferer le Concile.

De là Birague alla trouver Maximilien, & le complimenta d'abord sur sa nouvelle dignité de Roi des Romains. Il le remercia ensuite du conseil qu'il avoit donné au Roi, de retablir la paix dans son Royaume. Il lui dit, que le Roi son maître avoit reçu avec reconnoissance un avis si salutaire ; & que venant de la part d'un Prince si sage, & qui agissoit en ami, il l'avoit suivi aussi-tôt avec joie : Que la paix étant faite, il ne restoit plus au Roi, que de se reünir avec les autres Princes, pour travailler conjointement & de concert à faire tenir, pour la gloire de Dieu, & la tranquilité publique de la Chrétienté, un Concile légitime, auquel tous pussent librement assister : Que pour cela il falloit choisir en Allemagne un lieu commode, & qui ne fût suspect à aucun des partis.

Bulle contre quelques Prélats de France.

On envoya pour le même sujet, & dans le même tems, Henri Clutin d'Oysel en Espagne, & Yve d'Allegre à Rome. Le Pape, déja fâché du traité de Pacification, fut outré au sujet de ces Ambassades ; & s'imaginant que le Roi agissoit en cette affaire par les conseils des Evêques François, qui étoient suspects d'hérésie, & qui avoient beaucoup de credit à la Cour, & dans le Conseil, il prit la resolution de faire au plûtôt leur procès : il s'imagina que les ayant fait condamner, même contre les formes, il leur feroit perdre leur rang ; ou au moins que les Decrets ayant été fulminez contr'eux, il les feroit regarder comme suspects en matiere de Religion, & rendroit ainsi leurs

conseils & leurs desseins inutiles. Voici comme le Pontife exécuta ce qu'il avoit resolu.

Sur le bruit de la paix que le roi de France avoit accordée à ses sujets, Pie IV. donna le 7 d'Avril une Bulle adressée aux Cardinaux Inquisiteurs généraux de la république Chrétienne; par laquelle il leur permettoit de proceder en général & en particulier contre tous les Hérétiques, & contre ceux qui les favorisoient, qui leur donnoient retraite, qui leur prêtoient leurs secours, & qui se rendoient par là suspects du crime d'hérésie. A l'égard de ceux qui demeuroient dans des Royaumes, Provinces & lieux, où la secte de Luther étoit repanduë, & dont il étoit notoire qu'on ne pouvoit approcher ni en sûreté, ni en liberté, à cause du grand nombre de Sectaires qui y étoient, il leur promettoit de les citer quels qu'ils fussent, Evêques, Archevêques, Patriarches, & même Cardinaux, (sans que lesdits Inquisiteurs fussent obligez de faire de plus amples informations sur la facilité ou liberté d'approcher desdits lieux,) de les citer sommairement & extrajudiciairement en la forme que lesdits Inquisiteurs jugeroient suffisante, après avoir cependant reçu les dénonciations; de les citer même par un Decret publié & affiché aux portes du palais du S. Office, ou de la Basilique du prince des Apôtres, ou dans les places de la ville où l'on a coûtume de les afficher, ou sur les frontieres; de les citer pour un certain tems fixe, & dans un terme marqué, à la volonté des Inquisiteurs; de les avertir & sommer, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, de suspension, & autres peines de droit, de comparoître devant lesdits Inquisiteurs, en personnes, & non par Procureurs, Avocats, ou autres, qui entreprendroient de les défendre, ou de les excuser; & s'ils ne comparoissoient pas, d'en faire leur rapport dans un Consistoire secret, & de prononcer la Sentence contre les absens, comme gens atteints & convaincus. La Bulle renfermoit aussi la clause dérogatoire.

Quelque contraire à toutes les loix que fût ce prétendu pouvoir accordé par le Pape, les Inquisiteurs, armez de la Bulle qui le leur donnoit, citerent aussi-tôt quelques Evêques au tems & lieu, qu'il leur plût de fixer; & par des Decrets, comme le portoit la Bulle. Les principaux furent Odet de Coligni cardinal de Châtillon, qui ayant embrassé la Religion Protestante,

CHARLE IX. 1563.

se faisoit appeller comte de Beauvais, & non Evêque ; S. Romain archevêque d'Aix, Jean de Montluc évêque de Valence, Jean Caraccioli, fils du prince de Melphe, évêque de Troyes, Jean de Barbanson évêque de Pamiers, & Charles Guillart évêque de Chartres.

Et contre la reine de Navarre.

Le Pape allant par dégrez, des Evêques monta jusqu'aux Princes ; & par un Bref aussi injuste qu'injurieux, donné le 28 de Septembre, il cita à Rome Jeanne d'Albret reine de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon ; & il prononça que si elle ne comparoissoit dans le terme de six mois, elle seroit par le seul fait proscrite, comme atteinte & convaincuë d'hérésie, déchuë de la Royauté, & privée de son Royaume ; & ses Principautez, terres, domaines & seigneuries donnez au premier occupant.

Le Roi, la Reine mere, & tous les Grands du Royaume furent indignez du procédé du Pape. Sa Bulle fut luë publiquementd ans le Conseil ; l'affaire parut assez importante, pour s'en plaindre hautement, & lui marquer la vive douleur que cette Bulle avoit causée. On envoya sur cela des ordres & des instructions à Henri Clutin d'Oysel, qui étoit alors Ambassadeur du Roi à Rome, & qui avoit depuis peu succédé à de l'Isle. D'Oysel avoit ordre de dire au Pape, que le Roi n'auroit pas cru les bruits qui s'étoient répandus en France, si les monitoires affichez à Rome dans les lieux ordinaires, ne fussent pas tombez entre ses mains ; & que ce procédé du Pontife lui avoit causé une sensible peine, pour les raisons que Sa Majesté avoit fait mettre par écrit. Les voici en substance.

Memoire contre la Bulle inique du Pape.

« La reine de Navarre étant en dignité égale aux autres Rois, » & le roi de France lui donnant le titre de sœur, sa cause est » celle de tous les Rois : tous peuvent & doivent appréhender » les suites d'un si pernicieux exemple, & qu'ils ne soient un » jour frappez d'un pareil coup : Tous par conséquent sont obli- » gez, comme freres, d'intervenir dans une cause qui leur est » commune, & d'aider, défendre & soûtenir cette Princesse, » avec d'autant plus de zéle qu'elle est veuve. »

« Le roi de France y est encore plus obligé que tout autre, » parce qu'ils sont parens des deux côtez ; que son mari étoit » cousin du Roi du côté paternel ; qu'il étoit, après les freres » de Sa Majesté, le premier Prince de son sang ; qu'il vient de » mourir les armes à la main, contre les Protestans ; qu'il a laissé

» deux

» deux pupilles, dont l'aîné est élevé à la Cour, comme leur » pere & leur ayeul y ont été autrefois élevez. C'est une mere » en deüil de son mari, ce sont des enfans qui ont perdu leur » pere. Le Roi pourroit-il les abandonner dans une si triste si- » tuation. »

« D'ailleurs ils somment le Roi de tenir sa parole, & d'ac- » complir ses promesses : ils lui rappellent dans la mémoire les » beaux exemples de tant de Rois de France, qui ont secouru » dans leur adversité les Princes d'Italie, d'Allemagne, d'Espa- » gne, d'Angleterre & autres, & qui les ont aidez à retablir » leurs affaires, & à relever leur fortune. Ils lui mettent sur » tout devant les yeux l'action heroïque de Philippe le Hardi, » fils de S. Louis. Ce Monarque assura la couronne de Navar- » re à la legitime heritiere de ce Royaume, qui étoit en bas » âge, & il l'amena en France. Elle fut depuis mariée à Phi- » lippe le Bel, dont Jeanne descend en droite ligne. C'est ainsi » que Jean d'Albret ayeul de Jeanne, a été traité dans de sem- » blables conjonctures : ayant perdu une partie de son Royau- » me, à peu près pour les mêmes raisons qu'on allegue aujour- » d'hui contre sa petite fille, Louis XII. & ses successeurs pri- » rent sa défense, & le soûtinrent contre ses ennemis. »

« Les Papes ont trouvé dans les Rois de France la même » bonté & les mêmes secours ; il les ont retablis sur leur sié- » ge lorsqu'ils en ont été chassez ; ils les ont souvent défendus » contre de puissans ennemis : ils ont augmenté leurs domaines, » ils les ont enrichis. »

« La reine de Navarre étant de plus voisine & alliée du Roi, » on ne peut lui faire la guerre sans nuire considerablement » auoya ume de France. Il est d'une grande conséquence » pour le Roi, d'avoir des voisins qui soient ses amis ; com- » me il est aussi de son intérêt de veiller à leur repos & à leur » sûreté, afin d'éloigner de ses frontieres tous les maux que cau- » se la guerre. »

« Sa Majesté qui voit que la Bulle de Pie tend à chasser ses » anciens amis de leurs domaines, & à y mettre de nouveaux » maîtres à son gré, est très-vivement touchée de ce procedé. » Elle a lieu de craindre que les Espagnols, qui sous un pareil » pretexte se sont déjà emparez des montagnes de la Navarre, » ne s'établissent dans la suite dans le plat payis ; & que par là

CHARLE IX. 1563.

» on ne rallume le feu de la guerre entre deux Puiſſances, qui » ont depuis peu fait la paix, au grand avantage de toute la Chré- » tienté. »

« Enfin la reine de Navarre ayant de très-grands fiefs en » France, qui la rendent feudataire du Roi, il eſt de l'interêt » du Royaume qu'elle ne puiſſe jamais être obligée de compa- » roître à Rome ou ailleurs, ni par elle-même, ni par Procu- » reur, pour quelque cauſe que ce puiſſe être. On ſçait que » dans les cauſes mêmes, qui ſont portées au Pape par appel, » les ſujets du Roi ne peuvent jamais être contraints d'aller à » Rome, & que le Pape eſt tenu de donner des Juges dans le » Royaume. »

« Le procedé du Pontife eſt donc contre le reſpect dû à la » dignité royale, contre les droits, la ſûreté, & l'honneur du Roi » & du Royaume. Que ſi on examine la forme du jugement ; » qu'y-a-t'il de plus contraire au droit des gens, & aux loix de la » ſocieté civile, que de ſouſtraire qui que ce ſoit à ſes juges na- » turels, & de le condamner ſans l'entendre ? Les loix ont dé- » fendu de citer qui que ce ſoit hors les limites de ſa juriſdic- » tion : elles ne veulent pas que les citations ſe faſſent negli- » gemment ou clandeſtinement ; mais ou à la perſonne même, » ou à ſon domicile. »

« La Conſtitution de Boniface VIII. qui ordonnoit que les » citations faites à Rome, aux lieux & aux tems qu'elle mar- » quoit, auroient autant de force que les Edits du Préteur en » avoient autrefois, a été ou revoquée ou modifiée par Clement » V. dans le Concile de Vienne, comme dure & injuſte. En » un mot il ne faut jamais employer ces ſortes de citations, » qu'il ne ſoit conſtant qu'on ne peut approcher en ſûreté des » accuſez, & on ne peut pas dire que l'accès n'eſt pas ſûr en » France, où la reine de Navarre à ſon domicile. »

« Fut-il jamais rien de plus injuſte & de plus oppoſé à l'é- » quité naturelle, que de condamner un accuſé ſans l'avoir oüi ? » Les Conciles & les Saints Peres l'ont défendu ; & nous trou- » vons ſur cela un bel exemple dans l'hiſtoire d'Ammien Mar- » cellin, qui nous raconte que l'Empereur Conſtance preſſant » Libere de condamner Athanaſe, ce Pape aima mieux être exi- » lé, que de prononcer une Sentence contre un accuſé qu'il n'a- » voit point entendu. »

« Sixte III. ayant été accusé d'inceste, on fit son procès ; mais » l'Empereur Valentinien voulut absolument qu'il comparût de- » vant cinquante Evêques, & qu'il fût entendu dans ses défen- » ses, avant que d'être jugé. Pour avoir manqué à cette for- » malité, tout ce que le Pape Nicolas I. avoit fait contre Lo- » thaire, fils de l'Empereur Louis le Débonnaire, accusé d'a- » voir deux femmes, fut cassé & annullé. Ainsi la Sentence » prononcée contre la reine de Navarre absente, & qui n'a point » été entenduë, n'a pas plus de force. »

Charle IX. 1563.

« Au reste les Papes ont toûjours eu cette considération pour » les Princes, de les faire avertir par leurs Nonces, avant que » de rien faire contr'eux. Dans la grande affaire du meurtre » de Thomas archevêque de Cantorbery, Alexandre III. en- » voya deux cardinaux en Angleterre, afin que Henri II. pût » se justifier en leur présence des crimes qu'on lui imputoit. » Clement VII. en a usé de même tout recemment dans l'af- » faire de Henri VIII. ayant envoyé à ce Prince le cardinal » Laurent Campegge. »

« Mais quand on accorderoit que le jugement prononcé » contre la reine de Navarre a été bien rendu, comment le Roi » pourroit-il souffrir que les biens de cette Princesse, qui ap- » partiennent au Roi, parce qu'elle est feudataire du Royau- » me, fussent livrez en proie, & déclarez appartenir au pre- » mier occupant. »

« Sa Majesté pense donc que le Pape s'est laissé tromper par » de faux bruits ; que des ministres qui n'ont pas agi dans cette » affaire avec droiture, & qui ne se sont pas souciez de troubler » la tranquilité publique, ont usé d'artifice & de supercherie » pour le seduire, pour lui faire oublier sa bonté naturelle ; & pour » le porter à des entreprises, qui ne lui sont point d'honneur, qui » sont préjudiciables à son autorité & à celle de l'Eglise Ro- » maine, capables enfin de lui faire perdre l'amitié des Prin- » ces qui lui étoient le plus attachez, & de troubler la paix de » la Chrétienté. »

« Le Roi ne peut penser autrement d'un Pontife, qui de- » puis peu a pris avec tant d'ardeur & de zele le parti d'An- » toine époux de la Reine de Navarre, à laquelle il intente au- » jourd'hui un procès ; & qui a fait tant d'instances auprès du » Roi d'Espagne, pour obtenir de lui, ou la restitution de la

» Navarre ; ou au moins le royaume de Sardaigne en com-
» penſation. »

« Ce qui fait le plus de peine à Sa Majeſté, & ce qu'elle reſſent le plus vivement, c'eſt que tant de Rois, de Princes, & de villes s'étant ſéparées de l'Egliſe Romaine depuis quarante ans, les Papes n'ont pas employé les mêmes moyens ; & n'ont pas uſé de la même rigueur ; quoi qu'étant les premiers coupables, ils euſſent dû, ſelon l'ordre de la juſtice, être les premiers punis. Ce qui fait voir, que ce ſont des ennemis de la France, qui ayant deſſein d'opprimer inopinément une veuve & des pupilles, ont ſaiſi l'occaſion favorable où le Roi, qui eſt leur protecteur, ſe trouvoit en bas âge, & embaraſſé dans une guerre civile. Nouveau motif très-preſſant, qui engage Sa Majeſté à venger l'injure faite à une Reine ſa parente, en formant contr'elle une pareille action, & le mépris qu'on a fait de ſa perſonne, en agiſſant ainſi, ſans l'avoir auparavant conſulté. »

« Si l'action a été intentée pour le bien de la Religion, & pour la gloire de Dieu, le premier ſoin du Pontife a dû être de travailler au ſalut d'une Princeſſe accuſée d'héréſie : il a donc dû employer pour ſa converſion les remedes efficaces de la parole de Dieu, & non ceux qui ne font qu'irriter le mal ; tels que ſont de confiſquer les Royaumes & les domaines, & de les abandonner à quiconque voudra s'en emparer. Car la ſouveraine Puiſſance lui a été donnée pour le ſalut des ames, & pour maintenir la paix entre les Chrétiens ; & non pour dépoüiller les Princes de leurs Etats, ou pour diſpoſer de leurs biens, ſuivant ſon caprice ; ce que ſes prédéceſſeurs n'ont entrepris en Allemagne & ailleurs, qu'à la honte de l'Egliſe, & en troublant la tranquilité publique. »

« Pour toutes ces raiſons, Sa Majeſté prie le Pape avec toute la ſoumiſſion poſſible, de revoquer la Sentence prononcée contre la Reine de Navarre ; & d'interdire par un acte ſolemnel & public à ſes Miniſtres, la connoiſſance & le jugement de cette affaire : Déclarant que s'il ne le fait, le Roi ſera contraint d'uſer des remedes employez en pareils cas par ſes ancêtres, ſuivant les loix du Royaume. Mais afin qu'on ne puiſſe pas lui attribuer les ſuites fâcheuſes de cette affaire, & qu'on ne les impute qu'à la témérité de ceux qui le reduiſent

CHARLE IX. 1563.

» à cette triste nécessité, le Roi proteste encore avant que de » rien faire, que c'est malgré lui qu'il se verra contraint d'em» ployer, pour la défense d'une si juste cause, la souveraine puis» sance que Dieu lui a donnée, & d'implorer le secours de » ses amis. »

D'Oysel reçut séparement des ordres touchant la cause des Evêques, avec des instructions plus amples, dans lesquelles on traitoit de la puissance légitime des Papes, de l'autorité que l'Empereur & les Rois ont dans les causes ecclésiastiques, des libertez, droits, & immunitez de l'Eglise Gallicane. On y appuyoit ce qu'on avoit avancé, par les arrêts du parlement de Paris rendus à ce sujet, & par l'exemple célébre de Maxime évêque de Valence. Ce Prélat ayant été accusé de plusieurs crimes, Boniface I. prononça que le jugement de l'accusé appartenoit aux Evêques de l'Eglise de France; comme il paroît par le témoignage autentique de Boniface lui-même, rapporté dans le Decret d'Yve de Chartres, part. 5. chap. 271.

D'Oysel, homme actif & ministre zelé, ayant reçû ces instructions, agit auprès du Pontife avec tant de vivacité, & parla avec tant de force, qu'il obtint qu'on laisseroit là les procedures commencées contre les Evêques; & que la Sentence prononcée contre la Reine de Navarre seroit revoquée, cassée & annullée. Ce qui fut exécuté de maniere, qu'elle ne se trouve plus aujourd'hui parmi les Constitutions de Pie IV.

Suite des affaires du Concile. Lettre de la Reine-mere à Lansac.

La Reine mere voyant que le Concile ne donnoit aucune satisfaction, sur les demandes contenuës dans le 34 articles, que nous avons rapportez, écrivit à Lansac une lettre en datte du 18 Mai, dans laquelle elle se plaignoit amérement des lenteurs & des retardemens du Concile. « Les espérances, lui » mandoit cette Princesse, que les gens de bien avoient con» çuës de l'heureux succès du Concile, fondées sur la haute idée » qu'on avoit de l'intégrité de ceux qui le composoient, s'éva» noüiront: la dissimulation & la connivence, dont on use dans » cette grande affaire, allumeront de plus en plus le feu de la co» lere de Dieu sur nous. Après avoir eu la bonté de faire con» noître clairement à tout le monde la nécessité absoluë de faire » une grande & sévére réforme dans la Religion, & avoir pour » cela assemblé de toutes les parties du monde un si grand nom» bre de personnes distinguées par la pureté de leurs mœurs,

CHARLE IX. 1563.

» & par leur sçavoir ; voyant que nous resistons si opiniâtrement » à sa volonté, il ne pourra s'empêcher de punir très rigoureu- » sement ceux qui retardent une œuvre si sainte & si nécessai- » re, pour rétablir la paix de l'Eglise. »

La Reine ajoûtoit que cette raison avoit déterminé le Roi à écrire au cardinal de Lorraine, pour lui ordonner d'assembler les Evêques de France, qui étoient à Trente ; & après en avoir mûrement déliberé entr'eux, de presser les Peres du Concile, & de les engager à donner à sa Majesté une prompte satisfaction sur les demandes qui avoient été faites en son nom. En effet ce Cardinal reçut à ce sujet une lettre du Roi dattée du même jour. Mais ce Prélat, qui préféroit les bonnes graces du Pape aux interêts de la France, & à l'exécution des ordres du Roi, différa de jour en jour, & fit tant par ses retardemens, qu'il gagna le tems, où il avoit résolu, avec l'agrément de sa Majesté, de partir pour Rome ; bien persuadé que les Ambassadeurs du Roi ne feroient rien de nouveau touchant cette affaire pendant son absence, & qu'ainsi les François perdroient entierement l'esperance d'obtenir satisfaction sur leurs demandes. Peu de tems après Lansac obtint aussi la permission de revenir en France.

Le cardinal de Lorraine étant parti de Trente le 18 de Septembre, & ayant emmené avec lui les évêques d'Evreux, de Meaux, de Soissons, de Dol, du Mans, & de Tulle, & les Ambassadeurs de France faisant de continuelles instances, pour engager le Concile à travailler avec soin à la réformation de la discipline Ecclésiastique, & des mœurs, les Peres, pour éluder les justes demandes du Roi Très-Chrétien, dresserent quelques articles concernant la liberté & les immunitez Ecclésiastiques, contre les priviléges, les libertez, la jurisdiction, & la puissance légitime de tous les Royaumes, de toutes les Seigneuries, & de tous les Princes.

Comme il y avoit plusieurs de ces articles, qui regardoient particulierement le Roi Très-Chrétien, les ambassadeurs Arnaud du Ferrier, & Guy du Faur, qui voyoient qu'on se mocquoit d'eux, & du Roi leur maître, manderent à sa Majesté tout ce qui se passoit. Ayant reçu sa réponse, avec des ordres & des instructions sur cette matiere, ils profiterent de l'occasion favorable qu'ils n'avoient pas cherchée, mais qu'ils saisirent à propos,

de l'abſence du cardinal de Lorraine, pour s'oppoſer à la publication de ces decrets.

CHARLE IX. 1563.

La réponſe que le Roi leur fit de S. Silvain le 28 d'Août, contenoit en ſubſtance, que ſa Majeſté leur ordonnoit de renouveller leurs inſtances, pour obtenir ſatisfaction ſur ſes demandes : ſi on la lui accordoit, de promettre en ſon nom, qu'il n'y auroit pas de Prince chrétien plus zélé & plus ardent que lui, pour l'avancement des affaires du Concile : mais ſi les Peres continuoient, comme ils avoient fait juſqu'alors, à ne rémédier que très-légérement à des maux, qu'ils rendoient par-là incurables; s'ils ſe contentoient de cacher ou de fermer en apparence les playes, ſans employer les remédes néceſſaires pour les guerir : ſi, pendant qu'il s'agiſſoit de réformer l'état Ecléſiaſtique, ils s'amuſoient à tourner leurs armes, & à former des decrets contre la puiſſance des Princes ; le Roi leur commandoit en ce cas de ſe retirer : parce que ſa Majeſté ne vouloit pas que ſes Ambaſſadeurs paruſſent autoriſer par leur preſence des decrets auſſi injuſtes, qu'ils ſeroient préjudiciables aux prééminences, prérogatives, & libertez de ſon Royaume.

Le Roi ajoûtoit dans la même lettre, qu'il avoit appris qu'on avoit parlé dans le Concile, de déclarer nul le mariage d'Antoitoine de Bourbon, avec Jeanne reine de Navarre, & par conſéquent Henri leur fils, bâtard. Il leur défendoit d'aſſiſter à ces actes. Enfin il leur ordonnoit de demander encore une fois au Concile une réponſe poſitive à toutes ſes demandes, & ſi les Peres ne la donnoient pas au plûtôt, de ſortir de la ville de Trente, & d'aller à Veniſe, pour y attendre ſes ordres.

Les ordres & inſtructions jointes à la lettre du Roi, portoient: Que ſa Majeſté n'avoit jamais ſouhaité, & ne ſouhaitoit encore autre choſe, que de voir rétablir, par l'autorité d'un Concile, la Paix, l'union & la Concorde entre ceux qui avoient des ſentimens différens ſur la Religion : ce qui ne ſe pouvoit faire que par une ſérieuſe réforme de la diſcipline Ecléſiaſtique, & des mœurs, dont la dépravation étoit cauſe que tant de peuples s'étoient ſéparez de l'Egliſe : Que ſes Ambaſſadeurs & ſes Miniſtres avoient ſouvent traité de cette importante affaire avec le Pape, & avec les Peres aſſemblez à Trente, & qu'il avoit ſur cela formé ſes demandes, auxquelles on n'avoit point encore répondu; mais que contre ce qu'on avoit eſperé, les Peres, après avoir ſuperficiel-

CHARLE IX. 1568.

lement touché l'article de la réformation, vouloient s'arroger, sur les droits, les libertez, & la puissance des Princes, un pouvoir qu'ils n'avoient pas : Qu'il ne leur appartenoit point de se mêler du gouvernement civil des Etats : Qu'ils ne pouvoient, ni ne ne devoient déroger aux Ordonnances, ou aux Coûtumes établies dans les Royaumes, ni excommunier les Princes : Que comme ces entreprises tendoient à la sédition, & à troubler la tranquillité publique, sa Majesté n'étoit pas d'humeur à les souffrir, ou à permettre que le Concile donnât par ses injustes censures la moindre atteinte à une autorité, qu'elle avoit reçuë pleine & entiere de ses ancêtres : Que si les Peres continuoient leurs entreprises sur la puissance Royale, & à lui contester la préséance, il leur ordonnoit de protester, & de se retirer : Qu'ils avertissent cependant les Prélats & les Théologiens François qui étoient au Concile, de presser fortement l'article de la réformation, qui avoit été commencée, pour le bien du Royaume déchiré par les guerres de Religion, & pour la consolation de tant de membres séparez du reste du corps ; & de demeurer pour cela à Trente : Que telle étoit la volonté de sa Majesté, qui se fiant à leur prudence & à leur religion, comptoit qu'ils n'auroient garde de confirmer par leurs suffrages, ou même de paroître approuver par leur presence les déliberations contraires à la dignité & aux prérogatives du Roi & du Royaume.

Enfin dans la vûë d'ôter au Concile tout prétexte de disputer au Roi sa puissance, pour raison de minorité, sa Majesté fit notifier aux Peres par ses Ambassadeurs la maniere dont il avoit déclaré sa Majorité au Parlement de Rouën, après la prise du Havre sur les Anglois, en presence & du consentement unanime des Princes, des Grands, de la Noblesse, du peuple, & de tous les Ordres du Royaume.

Suivant ces ordres, les Ambassadeurs de France voyant que les Peres differoient continuellement l'affaire de la réformation, par des lenteurs affectées & par des délais continuels, & que cependant les Evêques, émissaires & partisans du Pape, pressoient la conclusion des decrets proposez contre les Princes, & en particulier contre la dignité du Royaume de France, & contre les libertez de l'Eglise Gallicane, ils se rendirent à l'assemblée le 22 de Septembre, & Arnaud du Ferrier y fit ce discours.

« Qu'il soit permis, Messieurs, aux Ambassadeurs du Roi Très-
» Chrétien

» Chrétien de vous adresser aujourd'hui les mêmes paroles, que » les Envoyez des Juifs adresserent à Aggée, à Malachie, à » Zacharie, aux derniers Prophetes, & aux autres Ministres de » Dieu qui étoient assemblez à Jerusalem : *Nous faudra-t'il encore jeûner & pleurer le cinquième & le septiéme mois* ? Il y a » plus de 150 ans que nos Rois ont demandé aux Papes la ré- » formation de la discipline Ecclésiastique qui étoit déjà tombée. » C'est pour cela qu'ils ont envoyé leurs Ambassadeurs aux Con- » ciles de Constance, de Bâle, de Latran, & de Trente. Les » harangues de Jean Gerson, Théologien d'une si grande ré- » putation, au Concile de Constance, de Pierre Danés évêque » de Lavaur, un des plus sçavans hommes de ce siécle, au pre- » mier [1] Concile de Trente ; enfin les discours prononcez dans » celui-ci par l'illustrissime cardinal de Lorraine, & par Guy » du Faur de Pibrac mon collégue, dont la solide éloquence » vous est connuë, font voir qu'ils n'ont tous demandé qu'une » réformation sérieuse des mœurs du Clergé. Cependant il nous » faut encore jeûner & pleurer, non comme les Juifs, le cinquié- » me & le septiéme mois, mais 200 ans de suite, & plaise à Dieu » que nous n'en ayons pas pour 300 ans & plus. »

CHARLE IX. 1563.

Discours de du Ferrier ambassadeur du Roi.

« On nous dira peut-être : Vous devez être contens ; on vous » a abondamment satisfait par quatre sessions, par tant d'ana- » thêmes, & par tant de décisions sur le dogme. Si c'est satis- » faire, que donner une chose pour une autre en payement à un » créancier malgré lui, nous devons être plus que contens. » Mais si ce n'est pas payer, que d'en user ainsi, nous sommes » encore créanciers ; puisque vous sçavez que nous n'avons ja- » mais demandé ni les anathêmes, ni les définitions qu'on a don- » nées. Je vous en prends à témoins, illustres Légats, à qui » nous avons dit septante fois sept fois la même chose ; & vous, » illustres Ambassadeurs de sa Majesté Impériale, à qui nous a- » vons souvent communiqué les ordres de sa Majesté Très-Chré- » tienne. Plusieurs de vous, sages Prélats Italiens & Espagnols, » le sçavent aussi. Si l'on dit qu'il a fallu avoir égard à ceux qui » demandoient avec instance la décision des dogmes, nous en » conviendrons volontiers ; pourvû qu'on nous accorde aussi » que dans le partage des biens d'une famille, il faut avoir plus d'é- » gards pour l'aîné. Or tel est dans l'Eglise le Roi Trés-Chrétien.

1. Il y a dans le texte (*Haud ita diu est*) on a employé ici l'expression de Fra-Paolo.

» Si on nous répond encore, qu'on nous a pleinement ſatisfaits » par les articles qui ont été propoſez le mois précédent, nous re- » pliquerons que nous ne l'avons pas jugé ainſi. Pour ne nous pas » rapporter à nos lumieres dans une affaire de cette importance, » nous avons promptement envoyé ces articles au Roi, avec des » apoſtilles. Sa Majeſté après les avoir communiquez aux Princes, » aux Grands du Royaume, aux Conſeillers d'Etat, & aux Ma- » giſtrats les plus éclairez & les plus ſages, pour en dire leur ſen- » timent, nous a fait réponſe qu'on n'y avoit rien trouvé, qui » pût retenir les Catholiques de France dans leur devoir, nous » reconcilier avec nos adverſaires, & fortifier les foibles : qu'en » un mot il y avoit peu de choſes conformes à l'ancienne diſ- » cipline, mais beaucoup qui lui étoient contraires. Ce n'eſt » donc pas là le cataplâme d'Iſaïe, qu'on attend depuis ſi long- » tems, composé de figues graſſes, propre à guerir les maux » de la République chrétienne ; mais plûtôt ce faux reméde, » dont parle Ezechiel, qui ſeroit capable d'augmenter le mal, » & de r'ouvrir les playes qui ſeroient fermées. Ces manieres » d'excommunier les Princes, & de les retrancher de l'Egliſe, » qu'on veut introduire, ont été inconnuës à toute l'antiquité : » on ne peut en trouver d'exemples dans l'hiſtoire de la primitive » Egliſe ; & dans un tems où il y a tant de diſputes & de diffé- » rends en matiere de Religion, elles fourniroient aux factieux, » qui ne ſont qu'en trop grand nombre, un prétexte ſpécieux » pour juſtifier leur ſéparation. »

« L'article de la réformation des Princes, ne tend qu'à op- » primer la très-ancienne liberté de l'Egliſe Gallicane, à bleſ- » ſer la Majeſté, & à diminuer l'autorité de nos Rois : Pluſieurs » de ces Princes, en demeurant fidéles & ſoûmis au S. Siége » & aux Papes, ſe ſont mêlez de la diſcipline Eccléſiaſtique, à » l'exemple du grand Conſtantin, de Théodoſe, de Valentinien, » de Juſtinien, & des autres empereurs : ils ont fait pluſieurs » loix Eccléſiaſtiques, dont quelques-unes ont été inſerées par » les Papes dans leurs propres decrets. Charlemagne & Loüis » IX. les deux principaux auteurs de ces loix, leur ont paru di- » gnes d'être mis au nombre des Saints. »

« Les Evêques ont gouverné avec beaucoup de pieté & de » religion les Egliſes de France, ſuivant ces loix, non-ſeule- » ment depuis le tems de la Pragmatique Sanction, comme

» plusieurs le croyent faussement, ou depuis le concordat en-
» tre Leon X. & François I. mais plus de 400 ans avant que le
» livre des Décrétales fût mis au jour. L'Eglise Gallicane a eu
» le malheur & le chagrin de voir déroger à ces anciennes loix
» par les Décrétales, qui furent mises en leur place ; mais elle a
» eu ensuite la consolation de les voir rétablies & remises en
» vigueur par les Edits de Philippe le Bel, de Philippe de Va-
» lois, de Charle V. de Charle VI. & de Charle VII. »

« Le roi Charle, mon maître, qui porte le nom de ceux à qui
» la Providence semble avoir inspiré un zéle particulier, pour
» maintenir la Religion Catholique en France, étant déclaré
» Majeur, veut transmettre à ses Successeurs, dans toute leur
» pureté & dans toute leur force, les loix & les libertez de son
» Eglise, auxquelles la malice & l'importunité de quelques per-
» sonnes ambitieuses ont donné atteinte dans ces derniers tems.
» Il n'y a rien dans ces loix & dans ces libertez de contraire à
» la doctrine de l'Eglise Catholique, aux anciennes Constitu-
» tions des Papes, ni aux decrets des Conciles généraux. Il se-
» roit aisé de le démontrer de toutes, & de chacune en parti-
» culier. Mais je me contenterai de dire un mot sur quelques-
» unes de celles qui sont attaquées dans les articles. »

« 1°. Il est constant que l'appel comme d'abus est très-ancien;
» c'est le moyen efficace dont les François ont coûtume de se ser-
» vir, non contre la dignité du Pape, pour lequel ils ont toû-
» jours un profond respect, mais pour se mettre à couvert des
» Brefs, Bulles ou Constitutions contraires aux loix de l'Eglise,
» & à celles des Princes, que sa Religion surprise laisse quelquefois
» échapper, contre son intention. 2°. Ceux qui voudroient em-
» pêcher ou défendre que les Rois Très-Chrétiens, dans les né-
» cessitez pressantes de l'Etat, ne se servent des biens de leurs
» sujets, & ne levent des impôts sur les revenus des Ecclésiasti-
» ques, doivent apprendre que la puissance & l'autorité qu'ils
» ont reçuë, non des hommes mais de Dieu même, les loix
» les plus anciennes de la France, & les libertez de l'Eglise Gal-
» licane, leur donnent ce droit. »

« C'est pourquoi le Roi est très-surpris, d'apprendre, que vous,
» Messieurs, qui n'êtes ici assemblez que pour vous-mêmes,
» c'est-à-dire, pour rétablir la discipline Ecclésiastique, ayiez
» négligé & oublié ce que vous aviez à faire, pour vous mêler

CHARLE IX. 1563.

» de la réformation de ceux à qui S. Pierre vous oblige d'obéïr [1], » lors même qu'ils sont fâcheux, difficiles & intraitables, & pour » lesquels S. Paul [2] veut qu'on prie sans cesse, sans examiner si » ces Princes sont bons ou mauvais. »

« Sa Majesté peut encore bien moins souffrir que vous donniez vos suffrages, pour exclure, à la premiere occasion, de la » communion de l'Eglise des Princes, qui tels qu'ils soient, sont » établis de Dieu, & que Dieu a donné aux hommes ; ce que » le droit ne permet pas de faire au plus vil d'entre le peuple, » à moins qu'il ne persévére opiniâtrément dans un très-grand » peché. Car l'Archange S. Michel [3] n'ayant pas osé condamner le Diable avec exécration, Michée & Daniel n'ayant osé » maudire Achab & Nabuchodonosor, quelqu'impies que fussent ces Rois, vous n'avez pas dû, Messieurs, vous qui êtes » les appuis de l'Eglise militante, excommunier les Princes, » qui sont les peres nourriciers de cette Eglise, & sur tout le » Roi Très-Chrétien, à qui on ne s'en prend, que parce qu'il » défend & soûtient les droits de son Royaume, & les loix les » plus anciennes de la Monarchie Françoise, c'est-à-dire, les » libertez de l'Eglise Gallicane. »

« Si vous voulez sérieusement rétablir l'ancienne discipline de » l'Eglise, rappeller nos freres séparez, les faire rentrer dans le » sein de l'Eglise, & réformer même les Princes, comme vous » paroissez le désirer si ardemment, jettez les yeux sur le pieux » Ezechias, cet excellent roi de Juda, qui pour corriger les » mœurs, n'évita pas seulement de faire ce que l'impie Achas » son pere avoit fait, mais n'imita pas même ceux de ses ancêtres, qui avoient paru avoir de la pieté & de la religion, Joatham, Azarias, Amazias & Joas ; (car tous ces Rois n'avoient » point ôté les lieux hauts) il remonta jusqu'à des tems plus » éloignez, & il se proposa l'exemple de Josaphat, qui avoit » renversé les Autels. »

« Vous devez suivre ces exemples. Ne vous proposez donc » pas pour modéles ceux que vous regardez comme vos ancêtres, je veux dire, vos derniers prédécesseurs ; car quelqu'éclairez qu'ils ayent pû être, ils n'ont pas eu assez d'expérience, parce qu'ils n'ont pas vû des tems aussi difficiles & aussi » orageux, qu'est le nôtre. Remontez plus haut ; jettez les yeux » sur Ambroise, sur Augustin, sur Chrysostome, & sur les autres

[1] 1. Epit. chap. 2.
[2] 1. Epit. à Timoth. chap. 2.
[3] *Jud. Epist.*

» Evêques de ce tems-là, qui ont eu affaire aux Donatistes. » Quoique les Catholiques fussent en bien plus grand nombre » que ces Sectaires, ils n'entreprirent point de les vaincre par » les armes; ils n'exciterent point les Princes à leur faire la » guerre; ils ne s'occuperent point alors d'objets frivoles: mais » ils employerent, pour guerir les grands maux de l'Eglise, les » remedes efficaces de la priere, du bon exemple, & de la pa» role de Dieu, qu'ils annonçoient continuellement & dans tou» te sa pureté. »

« C'est ainsi que ces Saints Peres, après avoir formé en eux, » & avoir donné au monde Chrétien les Ambroises, les Au» gustins, & les Chrysostomes, ont purifié l'Eglise, & ont for» mé les Théodoses, les Honorius, les Arcadius, les Valenti» niens, & les Gratiens. Nous esperons que vous en ferez au» tant; & nous supplions le Dieu très bon & très puissant, le » Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, de vous en faire la » grace. »

« Pour finir, voici en substance ce que le Roi Très-Chré» nous ordonne de demander en son nom, & ce qu'il éxige: » C'est que vous ne fassiez aucun Décret, aucune délibera» tion, contraire aux loix de ses Prédecesseurs, à son autorité, » & à la liberté de l'Eglise Gallicane. Si vous le faites, il nous » ordonne de protester contre vos Décrets, comme nous pro» testons d'avance dès ce moment. Si au contraire vous lais» sez là la réformation des Rois, qui n'est point de votre com» pétence, pour vous appliquer uniquement à ce qui vous a » fait assembler, il vous offre par notre bouche ses soins, son » zele, son amitié, sa protection, & tout ce qui dépend de Sa » Majesté, pour l'avancement & l'heureux succez d'un Con» cile, sur lequel toutes les Nations de la terre ont aujour» d'hui les yeux ouverts, & fondent toutes leurs espérances: » De notre côté nous vous offrons tout ce qui est en nous, » notre application, nos soins, notre vigilance, & tout ce que » nous pouvons avoir d'habileté & de lumieres. »

Comme du Ferrier, en finissant son discours, avoit pris le ciel & la terre à témoins, de la justice de ses demandes, & de sa protestation, on ne sçauroit croire combien les Peres du Concile en furent piquez, principalement les Italiens, & parmi nos François, Nicolas de Pellevé archevêque de Sens, & Jerôme

CHARLE IX. 1563.

de la Souchiere abbé de Clervaux, deux zélez partiſans de la Cour de Rome. On a cru qu'ils n'avoient depuis été revêtus de la pourpre Romaine, que parce qu'ils avoient indignement préferé les intérêts du Pape & de la Cour de Rome à ceux de leur Roi & & de leur patrie.

Ils dirent d'abord que les Ambaſſadeurs avoient proteſté ſans ordre du Roi, & ils attaquerent indirectement leur foi, en les regardant comme ſuſpects en matiere de Religion. Mais les Ambaſſadeurs ayant fait voir leurs ordres, ils eurent recours à d'autres artifices. Ils dirent que pluſieurs endroits de la harangue, ou n'avoient pas été bien entendus, ou que ce n'étoit que des ironies. La calomnie fut portée au point que du Ferrier fut contraint de publier une apologie de ſon diſcours.

Il y rapporte un fait des plus riſibles, que quelques-uns des Evêques du Concile n'entendant pas le vrai ſens du mot Latin *intercedere*, avoient demandé à ceux qui étoient aſſis à leurs côtez, pour qui le roi de France *intercedoit* ou *prioit*. A cela du Ferrier repond ſimplement qu'il auroit fallu dépoſer ces Evêques, comme on a écrit qu'Honoré III. dépoſa un Evêque de Calvi, uniquement parce qu'il avoüa qu'il n'avoit pas appris la Grammaire.

Je trouve une autre harangue bien plus forte & bien plus dure, que la précédente dans les memoires de Jacque Bourdin ſécretaire d'Etat, qui étoit alors chargé des affaires d'Italie, & par conſéquent de celles du Concile. Et Bourdin lui-même a écrit que cette harangue avoit été prononcée à Trente, dans le mois de Septembre, par les Ambaſſadeurs du Ferrier & du Faur. Ce que j'aurois peine à croire, ſi Jacque de Valdes, dans un livre *ſur la dignité des Rois & Royaumes d'Eſpagne, & de la preſeance que les Conciles & le ſiege de Rome doivent à eux, & à leurs Ambaſſadeurs*, imprimé à Grenade l'an 1602. ne levoit pas tous mes doutes par la lettre d'un Italien qu'il y a inſerée. Cet Italien raconte le bruit excité dans l'Egliſe, le jour que l'ambaſſadeur d'Eſpagne, du conſentement des Legats, prit une place ſeparée de celles des autres Ambaſſadeurs; & il fait parler nos Ambaſſadeurs préciſement dans les termes que nous avons rapportez ci-deſſus. Selon lui, du Ferrier dit avec une liberté, à laquelle les oreilles des Italiens n'étoient pas accoûtumées, que Pie IV. étoit un pere ſans

affection, qui en renversant toute la forme judiciaire, avoit condamné son fils aîné, c'est-à-dire le Roi Très-Chrétien, sans l'avoir entendu, en lui enlevant la prérogative dont il a toûjours été en possession, de ne ceder le pas qu'à l'Empereur, & de préceder tous les autres Princes.

Cet Ambassadeur, ajoûte l'Italien, après bien des plaintes sur ce procedé, qu'il traitoit d'injuste, dit que Pie IV. se constituant Juge en sa propre cause, s'arrogeoit une puissance supérieure à celle du Concile : & qu'en faisant semblant de chercher l'unité & la concorde de l'Eglise, il avoit effectivement troublé une paix bien cimentée entre deux grandes Puissances, par le jugement injuste qu'il avoit prononcé contre un Roi mineur ; & qu'il avoit voulu broüiller deux freres parfaitement unis, en changeant par violence, & par une injustice criante, l'ordre anciennement établi, par lequel les ambassadeurs du Roi Très-Chrétien ont toûjours eu la preséance, & tout recemment dans les Conciles de Constance & de Latran.

L'Italien fait encore dire à nos Ambassadeurs, qu'ils sont forcez, à leur grand regret, mais pour des raisons très justes, de sortir d'un lieu d'où Pie IV. a banni toutes les loix, & où l'on n'apperçoit aucunes traces des anciens Conciles, ni l'ombre même de la liberté ; car, ajoûte-t'il, y-a-t'on jamais rien proposé à décider ? y-a-t'on jamais publié un jugement qui n'ait auparavant été envoyé à Rome, & que le Pape n'ait approuvé ? C'est l'unique cause qui a fait retarder & differer de jour en jour la reponse aux demandes du Roi ; & il n'y en a point d'autre, si non que ce Pape sçait fort bien par la lettre d'Hadrien VI. qu'on a beau guerir les membres, le corps ne joüira jamais d'une parfaite santé, si on neglige de guerir la tête.

Les Ambassadeurs, selon la lettre de l'Italien, finissoient la harangue par ces paroles : « C'est donc ce Pie IV. c'est lui seul » que nous dénonçons, & contre lequel nous protestons. Nous » avons un profond respect, & une très-grande vénération pour » le Siége Apostolique, pour le souverain Pontife, & pour la » Sainte Eglise Romaine. Nous ne pouvons assez la loüer & » l'admirer. Nous l'élevons le plus haut qu'il est possible ; c'est » pour sa gloire & sa propagation, que nos ancêtres ont tant » de fois repandu leur sang, & que l'on combat encore aujour» d'hui en France avec tant de force & de courage : mais nous

» refusons d'obéïr à Pie IV. Nous rejettons avec mepris ses » Decrets & ses Sentences ; nous ne le reconnoissons point pour » le Vicaire de Jesus-Christ, pour le chef de l'Eglise, pour le » legitime successeur de Pierre ; & comme tout se fait à Rome » & rien à Trente ; comme les Décrets qui se publient, sont » plûtôt des ordres émanez de Pie IV. que des décisions d'un » Concile œcumenique ; nous déclarons & nous protestons que » tout ce qui a été été reglé jusqu'à présent, & tout ce qui sera » reglé par la suite dans cette assemblée, passera pour des re- » glemens faits du propre mouvement de Pie IV. que le Roi » Très-Chrétien ne les approuvera point ; & que l'Eglise Gal- » licane ne les regardera jamais comme des décisions d'un Con- » cile universel. Archevêques, Evêques, Abbez, Docteurs, » ou Théologiens de France, qui êtes ici, le Roi vous ordon- » ne de sortir de Trente ; disposez à y revenir aussi-tôt qu'il » aura plu à Dieu de rendre aux Conciles généraux de l'Eglise » Catholique leur premiere forme & leur ancienne liberté ; & » qu'on aura rendu au Roi Très-Chrétien, le rang qui est dû » à sa dignité & à Sa Majesté. »

Encore une fois, j'ai peine à croire qu'on ait prononcé un pareil discours, quoique je le trouve dans les memoires de Jacque Bourdin sécretaire d'Etat, qui avoit alors le département des affaires d'Italie, avec ce titre : *Harangue prononcée à Trente au mois de Septembre, par du Ferrier & du Faur ambassadeurs du Roi.*

Après avoir fait leur protestation, les Ambassadeurs écrivirent au Roi le 26 de Septembre, pour donner avis à Sa Majesté de ce qu'ils avoient fait, pour justifier leur conduite, & le prévenir contre les traits de certaines personnes mal intentionnées, qui les accusoient d'avoir profité de l'absence du cardinal de Lorraine. « Nous avons, disoient-ils, communiqué les ordres de » Votre Majesté au cardinal de Lorraine, avant son départ » pour Rome, comme elle nous l'avoit commandé. Les Lé- » gats étoient convenus avec lui de ne point proposer les ar- » ticles en question : mais ayant changé de resolution après son » départ, ils ont dit qu'ils y étoient contraints par les Peres du » Concile, qui les menaçoient de ne plus travailler à aucune » affaire, jusqu'à ce qu'on eût proposé les articles. Nous avons » donc été forcez contre notre intention, de protester dans une » Congregation

» Congregation générale, qui s'eſt tenuë avant que nous puiſ-
» ſions en conferer par lettres avec le Cardinal qui étoit à Ro-
» me. » C'eſt ainſi que du Ferrier ſe juſtifia auprès du cardinal de Lorraine, & du cardinal Philbert de Babou de la Bourdaiſiere, dans pluſieurs lettres écrites ou de Trente, pendant qu'il y reſta, ou de Veniſe, lorſqu'il s'y fut retiré ſuivant les ordres de Sa Majeſté.

Le Roi approuva & loüa la conduite de ſes Ambaſſadeurs. Il leur envoya dans la ſuite à Veniſe François de Bolliers ſieur de Manes, & le 9 de Novembre il écrivit de Monceaux au cardinal de Lorraine, qui étoit de retour à Trente, que ſes Ambaſſadeurs s'étoient trouvez dans la néceſſité de faire ce qu'ils avoient fait; qu'il le prioit de ne le pas trouver mauvais, & de faire ſon poſſible pour engager les Légats à revoquer les articles, qui avoient donné lieu à la proteſtation de ſes Miniſtres.

Cependant les Ambaſſadeurs eurent ordre de demeurer à Veniſe, & de ne pas revenir à Trente, que l'affaire ne fût terminée à l'amiable. Le cardinal de Lorraine voyant que les miniſtres du Roi n'avoient rien fait que par ordre de Sa Majeſté, qui avoit ratifié la proteſtation, voulut faire voir que ſon voyage à Rome n'avoit pas été tout-à-fait inutile, & menager en même tems les bonnes graces du Pape, qui étoient alors l'unique objet de ſon ambition. Il conſeilla donc aux Légats de ſupprimer tous les articles qui bleſſoient l'autorité de l'Empereur, des Rois, & des autres Princes, comme étant en trop grand nombre, & d'en ſubſtituer un ſeul, qui eſt aujourd'hui le vingtiéme de la vingt-cinquiéme Seſſion. On ne trouve rien dans ce chapitre, qui concerne en particulier l'autorité du Roi de France, & la liberté de l'Egliſe Gallicane. On s'eſt contenté d'y confirmer en général les Decrets & les reglemens déjà faits en faveur du Clergé & de la liberté Eccléſiaſtique, contre ceux qui y donnent atteinte : on avertit l'Empereur, les Rois, les Républiques, & les Princes, de reſpecter tout ce qui eſt du droit Eccléſiaſtique, comme un bien qui eſt ſous la protection de Dieu; & de ne pas ſouffrir qu'aucun de leurs ſujets, de quelque condition qu'il puiſſe être, viole ces droits ſacrez. Tel fut le remede que le cardinal de Lorraine conſeilla d'appliquer à la proteſtation; elle ne fut néanmoins revoquée par

CHARLE IX. 1563.

Vingt-troisiéme & vingt-quatriéme Seſſions du Concile.

aucun acte public. Revenons à ce qui ſe paſſa dans le Concile durant ces conteſtations.

Le 15 de Juillet on célébra la vingt-troiſiéme Seſſion ſur le Sacrement de l'Ordre, après de très-grands débats ſur l'autorité du Pape, débats indignes d'une pareille aſſemblée, comme Fontidone le reprocha aux Peres du Concile, au nom de Philippe roi d'Eſpagne. Le 11 de Novembre on tint la vingt-quatriéme ſur le Sacrement de Mariage; l'on y rétablit en quelque façon l'honneur de ce lien ſacré.

Comme on faiſoit par tout, mais principalement en Italie, un grand nombre de mariages entre perſonnes d'inégales conditions, à l'inſçu des parens, & ſans aucune publication, & que néanmoins on les regardoit comme légitimes, parce qu'ils avoient été faits en préſence d'un Prêtre, & ainſi en face de l'Egliſe; ces abus avoient déshonoré le mariage, & ce lien ſi reſpectable, étoit inſenſiblement dégenéré, pour ainſi dire, en un commerce honteux.

Nos François, qui ont toûjours été plus jaloux que les autres des bienſéances & de l'honneur du mariage, preſſerent les Peres du Concile de défendre, comme illégitimes, les mariages clandeſtins contractez par les enfans de famille, ſans l'aveu & à l'inſçu de leurs parens, ou de ceux en la puiſſance deſquels ils ſont. Déjà auparavant Gentien Hervet, de l'avis de la Faculté de Théologie de Paris, avoit préparé un beau diſcours ſur ce ſujet, qu'il devoit prononcer à Boulogne, où ſe tenoit alors le Concile: il y faiſoit voir par l'Ecriture, qu'il étoit à propos de faire ce reglement; car il eſt dit au chapitre 22. de l'Exode: « Que ſi quelqu'un ſeduit une vierge qui n'eſt point » encore fiancée, & qu'il la corrompe, il lui donnera dequoi » ſe marier, ou il l'épouſera lui-même; que ſi le pere de la fille » ne la lui veut pas donner, il donnera au pere autant d'argent » qu'il en faut d'ordinaire aux filles pour ſe marier. » Evariſte a décidé que le mariage ne ſeroit point légitime, ſi on ne demandoit la fille à ceux qui ont pouvoir ſur elle, & qui ſont chargez de la garder. Ce Canon ſe trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, liv. 7 chap. 363, autrefois 58. Tertullien a auſſi écrit que les enfans ſur la terre, ne peuvent ſe marier ni licitement, ni légitimement, ſans le conſentement de leurs parens.

Cependant le Concile prononça: Que les mariages clandeſtins,

contractez librement, sont bons, vrais, & valides, tant que l'Eglise ne les a point annullez : Que par conséquent on doit condamner, comme le Concile les condamne & les anathematise, ceux qui nient que les mariages contractez par les enfans de famille, sans le consentement de leurs parens, soient bons & valables, & qui assûrent faussement que les peres & meres les peuvent casser ou confirmer, les rendre nuls ou valables. Néanmoins, ajoûte le Concile, l'Eglise les a toûjours détestez & défendus pour de très-justes raisons. Ces paroles étoient une censure de l'Ordonnance faite au sujet du fils du connêtable de Monmorenci, dont nous avons parlé.

Il est certain que l'Eglise Gallicane a toûjours eu en horreur ces alliances clandestines; comme il paroît par les proclamations, que nous appellons *Bans*, dont l'usage a été d'abord établi en France. Le livre 4 des Décrétales en fait foi dans le chap. 27 *des Fiançailles*, adressé à l'évêque de Beauvais. Le même usage étoit reçu dans l'Eglise de Pavie, qui suivoit nos loix, comme on le prouve par le chap. 8 *des Témoins*, & par le dernier chapitre, *de ceux qui peuvent intenter action contre les mariages*, tirez de la premiere Collection des Epîtres décrétales, données au public par Antoine Agustin évêque de Lérida, excellent Jurisconsulte, & homme de bien.

L'usage des Bans est depuis devenu une loi pour toute la chrétienté, par un decret du Concile de Latran, publié par Innocent III. comme on le voit dans le chap. 3 *des mariages clandestins*. Claude d'Espense, un de nos auteurs, homme également recommendable par sa noblesse, par son érudition, & par sa solide pieté, avoit écrit au long sur cette matiere, dans une consultation adressée deux ans auparavant à l'illustre Chancelier de France Michel de l'Hôpital. Il y démontroit par un grand nombre d'autoritez & de raisons, que ces sortes de mariages étoient nuls, invalides, de nul effet, & défendus par les loix divines & humaines; qu'une coûtume si pernicieuse, & si contraire à toutes les loix, devoit être regardée comme un abus introduit par la corruption des mœurs; & qu'il falloit nécessairement la corriger, sous le bon plaisir, & par un jugement de nôtre Mere la sainte Eglise, & du Siége Apostolique. Mais ces matieres ne sont pas du ressort d'un Historien.

Enfin on célébra le quatriéme jour de Decembre, la vingt-

CHARLE IX. 1563.

cinquiéme & derniere Seſſion, qui traite du Purgatoire, de l'Invocation, du Culte, & des Reliques des Saints, & des Images. Entre les abus qui devoient être réformez, on défendit les duels, ſous les plus terribles peines; on prononça une ſentence d'excommunication, contre l'Empereur, les Rois, les Ducs, les Princes, les Marquis, les Comtes, & autres qui les autoriſeroient, qui y conſentiroient, ou qui aſſigneroient le lieu du combat, & pour ceux qui ſe battroient en duel, comme pour ceux qu'on nomme leurs pareins. On ajoûta à la peine de l'excommunication, la confiſcation de tous leurs biens, & une note éternelle d'infamie : on ordonna même, que s'ils échappoient au danger de mort, ils ſeroient punis comme homicides, & que s'ils mouroient dans le combat, ils ſeroient privez de la ſépulture eccléſiaſtique. Pie IV. avoit trois ans auparavant donné à ce ſujet, une Bulle en datte du 13 de Novembre, par laquelle il renouvelloit & confirmoit celle de Clement VII.

Vingt-cinquiéme & derniere Seſſion.

Fin du Concile.

On publia auſſi un Décret ſur les Indulgences, & pour mettre fin au Concile, on jugea à propos de faire demander au Pape par ſes Légats, au nom des Peres, la confirmation de tout ce qui avoit été décidé & défini dans le Concile, ſous Paul III. Jule III. & depuis deux ans ſous ſon Pontificat. Ainſi ſe termina le Concile de Trente.

Enfin on fit de grandes acclamations, & le cardinal de Lorraine, par vanité ou par imprudence, les commença. Il eſt certain qu'il voyoit bien qu'on ne pouvoit y prendre part, ſans faire injure au Roi Très-Chrétien; puiſque le nom de ſa Majeſté, qu'on avoit toûjours exprimé pendant la vie de l'empereur Charle-Quint, ſe trouvoit alors confondu dans le nom général de Rois, pour ne pas préjudicier à la dignité, & aux prétendus droits de Philippe roi d'Eſpagne, fils de cet Empereur. On en fit depuis des reproches au Cardinal dans le Conſeil du Roi; il répondit qu'il n'en avoit uſé de cette façon, que dans la vûë de maintenir, pour le bien de la chrétienté, la paix & la bonne intelligence, qui étoient entre ces deux puiſſans Princes.

Pie IV. en confirme les décrets, & fait pluſieurs réglemens.

Le Pape tint après cela un Conſiſtoire à Rome, dans lequel après un diſcours proportionné à l'importance du ſujet, & convenable à ſa dignité, il confirma les actes du Concile. Le S. Pere ajoûta qu'il falloit réformer les mœurs des Eccléſiaſtiques,

& rendre graces à Dieu de ce que le Concile étoit fini Il fit ensuite l'éloge de l'Empereur, des Légats Apostoliques, & des Evêques; il promit que quoiqu'il ne fût pas sujet aux loix, il observeroit inviolablement les decrets du Concile, jusqu'aux plus petits; & il ajoûta que s'il manquoit quelque chose à ces decrets, il y suppléroit. Il chargea en même tems les cardinaux Moron & Simonette de s'opposer à tout ce qu'on pouroit proposer dans les Consistoires de contraire à ces réglemens, & d'empêcher qu'on n'accordât rien de ce qu'ils défendent.

Pour lui, il promit de ratifier, & de faire observer tous les decrets du Concile, quand même les Princes refuseroient de les approuver, & de ne jamais déroger à aucun, si ce n'étoit du consentement de ses freres, & pour des raisons bien pressantes; d'examiner avec soin, s'il n'y avoit point de Cardinaux, qui de son vivant fissent des presens, pour acheter les suffrages des autres, afin de parvenir au Pontificat, & de punir dans toute la rigueur des loix ceux qui se trouveroient coupables d'un si grand crime; d'établir à Rome & à Boulogne des Universitez, pour y former aux sciences & à la pieté ceux qui seroient destinez au ministere sacré, & au gouvernement de l'Eglise.

Il ordonna en même tems aux Evêques de résider dans leurs Diocéses, & de prendre soin par eux-mêmes de leurs troupeaux; enjoignant aux Cardinaux de renvoyer au plûtôt ceux qu'ils avoient dans leurs maisons, & s'imposant à lui-même la loi d'employer dans la suite pour le gouvernement de la ville, des Protonotaires, & non des Evêques. Il commanda aux Cardinaux, qui s'étoient réservez pour un certain nombre d'années l'administration de leurs Eglises & leurs revenus, d'en céder l'administration aux Evêques à qui ils les avoient conférées, & d'en partager au moins avec eux les fruits. Il régla que personne ne seroit promû à l'Episcopat, qu'il n'eût auparavant été rigoureusement examiné sur sa vie, ses mœurs, & sa doctrine, par les trois chefs d'Ordres, & par le Referendaire. Enfin il chargea les Légats, & les Cardinaux Cicada de Boulogne, & Vitelli, de ce qui concernoit la confirmation & l'exécution des decrets du Concile, leur enjoignant de veiller à ce qu'on ne fit rien contre ces decrets & les siens.

Dans le même tems, on publia une protestation contre le Concile de Trente, au nom de quelques Ministres ou Prédicateurs

CHARLE IX. 1563.

de la Confession d'Ausbourg; elle étoit signée entr'autres par Tileman Heshusius, Nicolas Gallus, Jean Vigand, Mathieu Juge, Joachim Westphale, & Mathias Flaccius Illyricus.

Révolutions dans la Valachie.

Cette année fut la derniere de la vie de Jacque, nouveau Despote de Valachie, qui fut tué par ses propres sujets, dans le même mois que deux ans auparavant il avoit vaincu Alexandre, & usurpé son Royaume. Jacque élevé dès son enfance dans les beaux arts, & dans les sciences, avoit professé les Mathematiques à Rostoch, dans le duché de Mekelbourg; il parloit bien les Langues Grecque, Latine, Italienne, & Françoise. Les Valaques, nation Barbare, & très-inconstante à l'égard de ses Princes, le surprirent, & l'environnerent. Jacque voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper à la mort, s'arma de courage, de constance, & d'intrépidité. Revêtu des habits de sa dignité de Vaïvode, ou Despote, & sans faire paroître aucune foiblesse, il fit aux conjurez un discours, avec toute la presence & la liberté d'esprit possibles; il exposa ce qu'il avoit fait de bien à la République pendant son gouvernement; il reprocha aux Valaques les bienfaits & les graces, dont il les avoit comblez; il pria le Dieu vengeur de punir leur perfidie, & il fut tué.

On fit venir Démétrius Wisnoweski, qui fut presqu'aussitôt envoyé à Solyman à Constantinople, où on l'attendoit, pour le faire mourir. Les factieux mirent en sa place Thoüsa; mais après avoir regné quelque tems, Alexandre revint, & le chassa. Thoüsa s'étant retiré dans la Russie Polonoise, & ayant été convaincu de quelques nouvelles entreprises, Sigismond Auguste, roi de Pologne, lui fit couper la tête à Leopoli de Russie. Louvow Alexandre étant mort, Bogdan son fils lui succéda, & après Bogdan, Ivonia; car c'est ainsi qu'ils appellent Iwan ou Jean, qui se disoit fils d'Etienne ci-devant Vaivode de Valachie, & d'une concubine. Nous aurons lieu d'en parler plus au long dans la suite. Tels furent les changemens de maîtres que cette Province éprouva en très-peu de tems.

Mort de Jean Brodeau.

La France perdit cette année, mais d'une maniere bien différente, trois grands hommes. Jean Brodeau né à Tours, d'une des premieres familles de la ville. Il avoit étudié les belles lettres, avec Pierre Danès. Etant allé en Italie, sa science lui acquit l'amitié de Jacque Sadolet, de Pierre Bembo, de Batiste

Egnazio, & de Paul Manuce. Il ajoûta à l'étude des belles lettres, celle de la Philosopie, des Mathematiques, & de la Langue Hébraïque. De retour dans sa Patrie, il y mena une vie retirée & tranquille, mais laborieuse & occupée, comme on le peut voir par un grand nombre d'ouvrages d'une érudition profonde. Il étoit si vertueux, & avoit tant d'horreur de la vanité & de l'ostentation, qu'il a mieux aimé les faire paroître sous d'autres noms, que sous le sien. Rare exemple de modestie, pour un siécle où les hommes ne se glorifient pas seulement de leurs richesses, de leurs honneurs, & de leurs charges, mais cherchent encore dans les Lettres de quoi nourrir leur vanité, & s'acquerir une gloire frivole. Enfin après avoir toûjours cultivé les sciences, il mourut paisiblement au commencement de l'année, âgé de plus de soixante ans, & fut inhumé dans l'Eglise Collégiale de S. Martin de Tours, dont il étoit Chanoine.

CHARLE IX. 1563.

D'Etienne de la Boetie.

Etienne de la Boëtie, plus jeune que Brodeau, puisqu'il avoit à peine passé trente-trois ans, Conseiller au Parlement de Bordeaux, mourut à Sarlat en Perigord, lieu de sa naissance, avec un esprit admirable, une érudition vaste & profonde, & une facilité de parler & d'écrire merveilleuse. Il s'appliqua sur tout à la Morale & à la Politique; il avoit une prudence rare, & beaucoup au-dessus de son âge, il auroit été capable des plus grandes affaires, s'il n'eût pas vécû éloigné de la Cour, & si une mort prématurée n'eût pas empêché le Public de recueïllir les fruits d'un si sublime génie. Nous sommes redevables à Michel Montagne, son intime ami, de ce qu'il n'est pas entierement mort. Il a recueïlli & publié ses ouvrages, qui font voir la délicatesse, l'élégance & la sublimité étonnante de ce jeune auteur. Je ne puis omettre son *Anthenoticon* [1], dont j'ai déja fait l'éloge, qui fut pris par ceux qui le publierent, en un sens tout-à-fait contraire à celui que son sage & sçavant auteur avoit eu en le composant.

D'Arnaud du Feron.

La République des Lettres fit encore une perte très-considerable par la mort d'Arnaud du Feron aussi conseiller au parlement de Bordeaux, qui n'avoit pas encore cinquante ans. Il se rendit, comme il convient à un bon Citoyen & à un excellent Jurisconsulte, très-utile à sa patrie par les sçavantes observations, qu'il fit sur les Loix & Coûtumes qui étoient

1. Traité intitulé; la servitude volontaire.

CHARLE IX. 1563.

obscures & peu entenduës ; & par la continuation de l'histoire de Paul Emile, jusqu'à la mort de [1] François I. Il fit encore d'autres ouvrages qui le rendront illustre dans la posterité, & qui lui ont assuré le surnom d'*Atticus*, que lui donne Jule César Scaliger, l'homme de notre siécle le plus docte en tout genre.

DE JEAN-BATISTE GELLO.

On ne doit pas oublier Jean B. Gello de Florence, d'une condition bien au-dessous de son esprit. Il étoit Cordonnier, & quoi qu'il n'eût aucune teinture du Latin, il fut le second fondateur, & un des plus grands ornemens de l'Académie de Florence. Il écrivit en sa langue des Dialogues à l'imitation de Lucien ; mais avec plus de sagesse & de modestie. Cependant comme on crut qu'il avoit écrit avec une liberté jusque-là inconnuë dans son payis, il ne laissa pas de trouver des censeurs. Il mourut cette année 1563. dans un âge avancé, & fut enterré à Sainte Marie la Nove, dans le tombeau de sa famille.

DE MUSCULUS.

On avoit vu sortir d'une condition à peu près semblable, le célébre Wolfangus Musculus [2], de Dieuze en Lorraine, sur les confins de l'Alsace, Théologien célébre parmi les Protestans. Il embrassa d'abord la vie Monastique ; mais ayant donné dans les opinions de Luther, il quitta le froc ; & n'ayant pas dequoi vivre, il fit pendant quelque tems le mêtier de Tisserand. Il s'appliqua ensuite très-serieusement à l'étude, dans un âge un peu avancé. Par son travail assidu il fit tant de progrès, sous Martin Bucer, qu'il s'acquit une très-grande reputation par ses Sermons & ses Commentaires sur l'Ecriture, qui supposent un travail infini. Il fut successivemenr Ministre ou Pasteur à Strasbourg, à Ausbourg, & à Berne en Suisse, où il mourut le 30 d'Août 1563. âgé de soixante-six ans. Quelqu'un en badinant sur son nom, a dit, qu'il n'étoit ni un petit rat [3], ni de la race de ces rats affamez, qui craignent la patte des chats ; mais plûtôt de ceux qui feroient trembler les chats les plus fins & les plus forts.

DE GLAVEANUS.

Dans la même année moururent Sebastien Castalion de Dauphiné, & Henri Lorit, dit Glaveanus. Ce dernier étoit ami intime de Didier Erasme, & s'adonna particulierement à la Musique, & il y fit de grands progrès, Après avoir long-tems contribué

1 D'autres disent d'Henri II.
2 Son pere étoit Tonnelier.
3 *Musculus*, petit Rat.

à

à l'avancement des belles Lettres, de vive voix, & par écrit, autant qu'il étoit possible dans ce siécle là. Il mourut âgé de 75 ans, à Fribourg dans le Brisgaw, où il enseignoit.

De Castalion.

Castalion s'imaginant avoir joint à la connoissance de la Théologie celle des Langues, employa ses mains impures (au moins c'est ainsi que plusieurs en ont jugé) à écrire sur les choses saintes. Quoiqu'il n'eût pas les qualitez nécessaires pour un si grand ouvrage, il entreprit par une insolente témérité, de faire une version nouvelle de la Bible. Il ne fut pas d'accord sur certains points avec les Protestans de France & de Suisse, dont il suivoit d'ailleurs la doctrine. On a cru qu'au sujet de la Polygamie il donnoit dans les sentimens de Bernardin Ochin, qui ne pensoit pas comme les autres, & dont il traduisit les dialogues en Latin. C'est ce qui donna lieu aux écrits des Protestans, qui parurent contre Castalion, & de Castalion contre les Protestans. Enfin il mourut à Bâle le 29 de Decembre dans un âge qui n'étoit pas fort avancé, ayant à peine passé sa quarante-huitiéme année. Il fut emporté par une Peste, qui fit cette année un si grand ravage dans toute l'Allemagne, que l'on compta trois cens mille hommes enlevez dans l'automne seulement, par cette cruelle maladie, à Francfort, à Nuremberg, à Magdebourg, à Hambourg, à Dantzick, & dans les villes Vandaliques & Maritimes.

Peste en Allemagne.

L'Illyrie ou Sclavonie, du côté de la mer Adriatique, fut agitée de plusieurs tremblemens de terre : la Sicile en essuya aussi de très-violens, & sur tout la ville de Catane, qui fut presque entierement renversée le 13 de Juin, aussi bien que les Places voisines.

Tremblemens de terre en Illyrie, & en Sicile.

Fin du trente-cinquiéme Livre.



HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-SIXIE'ME.

CHARLE IX. 1563. Les Génois sont obligez de rendre Final.



E Concile de Trente ayant tenu tous les esprits en suspens pendant cette année, on peut dire qu'il y eut plûtôt une suspension de troubles & de guerre en Italie, qu'une vraie & solide paix. Les Genois s'étoient emparez de Final, ville de la Ligurie, ou de la côte de Genes, qui releve, comme nous avons dit, de l'Empire. Cette ville appartenoit à la Maison de Carretto; mais les Citoyens qui s'ennuyoient de la domination de leurs Seigneurs, & qui aspiroient à la liberté, dont ils esperoient joüir sous la protection d'une République, appellerent les Génois, & les aiderent à s'en rendre les maîtres. Alfonse marquis de Final, en ayant souvent porté ses plaintes à l'Empereur, & ayant intenté procès aux Genois, obtint enfin un jugement de Sa Majesté Imperiale, par lequel elle

condamnoit les Génois à restituer Final au Marquis, & à lui payer tous les frais de cette guerre. Les Génois refusant de se soumettre à ce jugement, l'Empereur leur envoya un herault d'armes, dont la sommation fut d'abord sans succès ; & peu s'en fallut que cette resistance n'excitât une guerre. Philippe roi d'Espagne interposa sa médiation. Final fut rendu au Marquis, malgré les Citoyens ; & les Génois rentrerent dans les bonnes graces de l'Empereur.

Soulevement de l'Isle de Corse.

L'affaire de l'isle de Corse ne leur causa pas moins d'inquiétude. San-Petro Ornano, Corse, homme féroce, & ennemi du repos, sollicitoit sans cesse, par des émissaires qu'il avoit dans le payis, ceux qui l'avoient suivi dans les dernieres guerres, de secoüer le joug de la domination Génoise. Il ne manquoit pas de prétextes specieux, pour appuyer ses sollicitations. Il leur remettoit devant les yeux la maniere dont on en usoit avec lui, puisque malgré le traité de pacification, la République retenoit injustement ses biens ; il leur representoit ce qu'ils avoient à craindre des Génois, & il leur faisoit entendre que ces maîtres, qui ne pardonnent jamais, étoient si animez contre tous ceux qui avoient suivi le parti de la France, qu'ils ne cesseroient point de les poursuivre comme suspects, jusqu'à ce qu'ils eussent exécuté la resolution qu'ils avoient prise, ou de les chasser de l'Isle, ou de s'en défaire entierement.

San-Petro voyant qu'il n'avoit plus rien à espererdu côté de la France, avoit secrétemen traité avec le Pape, & ensuite avec Côme duc de Florence, & il leur avoit fait offre de ses services, pour les mettre en possession de l'Isle. Afin de tenter toute sorte de moyens, il eut aussi recours aux Infidéles ; il passa dans l'Afrique, & vint trouver Dragut Rais, chef des Corsaires de Barbarie. Celui-ci lui ayant conseillé d'aller à Constantinople, San-Petro s'y rendit, & traita avec les Bachas, ausquels il présenta des lettres de recommandation du Roi de Navarre. Les Génois qui étoient en sûreté du côté de l'Italie, dont les Princes n'avoient point écouté les sollicitations de San-Petro, furent allarmez de ces lettres ; car ils appréhendoient que le Roi de Navarre, à qui on faisoit esperer le Royaume de Sardaigne, ne jettât les yeux sur l'isle de Corse, voisine de l'isle de Sardaigne ; que pour s'en emparer, il n'employât les forces de la France, dont il pourroit disposer, en qualité de Lieutenant général du Royaume ; & que

CHARLE IX. 1563.

pour faire cette conquête, il ne se liguât avec les Turcs, qui cherchent toûjours avec empressement les occasions d'entretenir la guerre entre les Princes Chrétiens. Mais ces allarmes furent bientôt dissipées par la mort du roi de Navarre, laquelle fit perdre à San Pietro toutes les espérances qu'il avoit fondées sur le secours des Turcs.

Ne pouvant donc plus compter sur l'appui des étrangers, il attendit tout de ses propres forces, & de celles de son Parti. Il fit tant par son adresse, par son habileté, & par sa fermeté naturelle, qu'il vint à bout d'allumer dans l'Isle de Corse une guerre, dont la fin lui fut très-funeste : guerre en même tems la plus dangereuse & la plus terrible, que les Génois ayent jamais essuyée.

Siége d'Oran.

Le Siége d'Oran répandoit la terreur dans toute la Méditerrannée, & jusque sur les côtes de l'Italie. Le Dey ou roi d'Alger, qui cherchoit l'occasion de se venger d'une perte considérable qu'il avoit essuyée trois ans auparavant de la part des Chrétiens, près de l'Isle appellée de Gelves, avoit résolu dès le mois d'Avril de se rendre maître d'Oran, colonie d'Espagne sur la côte d'Afrique, vis-à-vis de Carthagéne, dont la garnison faisoit des courses dans le payis voisin, & l'incommodoit beaucoup. Ayant concerté son entreprise avec Dragut, il en obtint de puissans secours ; & leurs forces étant réünies, il y envoya son fils avec vingt-huit galeres, & quelques vaisseaux. Il avoit déja fait prendre les devans à une bonne armée de terre, composée de Maures & de Turcs. On campa d'abord devant Marzalquivir, autrement appellé *le Grand Port*, à quatre milles d'Oran, par terre. Martin frere du comte d'Aleaudete étoit dans cette Place, avec cinq cens Espagnols. Ce Gouverneur étoit fils du célébre Général Espagnol, qui, après avoir pillé Tremezen, & causé de très-grandes pertes aux Maures & aux Turcs, se trouva enfin investi de toutes parts, près de Fez, & forcé de céder au grand nombre, après avoir fait un horrible carnage des ennemis.

Marzalquivir est situé dans une langue de terre, qui fait un coude, & forme un petit Golfe, qui entre deux cens cinquante pas environ dans les terres. Il y a encore à un de ses angles une petite Isle, très-peu éloignée du Continent. La Place est environnée de plusieurs collines, d'où l'on peut la battre avec

le canon. Pour éviter cet inconvénient, les Espagnols avoient bâti une Citadelle sur la plus haute de ces collines, & y avoient mis garnison : les Maures commencerent par l'assiéger. La garnison se défendit pendant quelques jours, avec beaucoup de vigueur ; mais toutes les fortifications étant ruinées, elle en sortit la nuit, & se retira dans la Place, que les Maures attaquerent aussitôt. Ils mirent d'abord huit cens hommes dans l'Isle, pour fermer l'entrée à tous les secours qui pouvoient venir par-là ; & ils dresserent leurs batteries de divers côtez.

CHARLE IX. 1563.

Les assauts donnez à plusieurs brêches n'ayant point réüssi, & les infidéles ayant été souvent repoussez avec perte, les assiégez firent un second mur en dedans, qu'ils fortifierent d'un double fossé. S'étant mis par ce moyen un peu à l'abri des coups, ils firent traîner le siége en longueur, & donnerent le tems aux troupes auxiliaires de venir. Elles arriverent en effet assez à tems, sous la conduite de François de Mendoze. Jean-Baptiste Adriani s'est trompé, lorsqu'il a écrit que ce fut Jean de Cardone qui les amena. Car ce Général commandoit seulement quatre Galeres de Sicile, & Antoine-François Cirni le met au nombre des Chefs, qui furent à l'expédition du Peñon de Velez sous les ordres de Dom Sanche de Leyve.

Jean André Doria, qui reçut ordre de se joindre à Mendoze, étant venu de Naples à Barcelonne, trouva mauvais qu'on eût donné à un autre un commandement, qu'il croyoit lui être dû. Philippe, auprès duquel il se rendit en diligence, s'excusa sur ce qu'il avoit crû que Doria n'auroit pû arriver assez tôt d'Italie, & que le danger extrême, où la ville d'Oran se trouvoit, demandant un prompt secours, il avoit été dans la nécessité de choisir Mendoze. Doria croyant qu'on lui parloit sincerement, & que l'affaire s'étoit passée comme le Roi d'Espagne le disoit, parut content, & demanda en grace de servir, sans aucun titre, & simplement comme volontaire, dans cette expédition. Ainsi Philippe consentit que Pagano eût le commandement des Galéres, & reçut les ordres du Roi. Mendoze & Doria vinrent ensemble à Carthagene, paroissant être de très-bonne intelligence. Cependant étant picqués l'un & l'autre, Mendoze, de ce que Doria avoit trouvé mauvais qu'on lui eût donné le commandement, & Doria, de ce qu'on lui avoit fait injure, en lui préférant Mendoze ; ce démêlé leur fit perdre une belle

CHARLE IX. 1563.

occaſion. Car ayant eu le vent favorable, & étant arrivez en deux jours de navigation à la vûë de la montagne, qui eſt au-deſſus d'Oran, Mendoze fit baiſſer les voiles, pour n'être pas apperçu par l'ennemi, malgré Doria qui s'y oppoſoit, prétendant que ce n'étoit pas encore le tems de faire cette manœuvre. Ainſi ayant ceſſé alors de faire voile, & le vent ayant changé la nuit ſuivante qu'ils voulurent continuer leur route, ils ſe trouverent au point du jour à douze milles d'Oran : d'où il arriva que les Maures, qui les apperçurent, eurent tout le tems de ſe retirer en aſſez bon ordre ; au lieu que s'ils avoient été ſurpris, & attaquez, ils n'auroient eu le tems, ni de plier bagage, ni d'enlever leur artillerie, ni de faire leur embarquement. Les Maures hâterent le départ de leur flotte, mirent le feu à leur camp, & abandonnerent quelques inſtrumens de guerre, qui furent ou briſez, ou jettez à la mer. Ainſi fut levé le ſiége d'Oran.

Entrepriſe ſur le Peñon de Velez.

La ſaiſon étant encore aſſez favorable, Philippe donna ordre à ſes troupes de tenter la priſe du Peñon du Velez, place forte en Afrique, ſituée ſur un rocher. C'étoit une fameuſe retraite de Pirates, qui de-là ſe répandoient dans les mers voiſines, déſoloient par leurs brigandages les côtes d'Eſpagne, paſſoient quelquefois le détroit de Gibraltar, & enlevoient les vaiſſeaux qui venoient des Indes, à la honte des Eſpagnols, à qui ils cauſoient impunément tant de pertes.

Pierre Venegas, gouverneur de la ville de Melilla, preſſoit fort cette entrepriſe, perſuadé qu'elle pourroit réüſſir par le moyen de deux ſoldats de la garniſon du Peñon, qu'il avoit gagnez. Dom Sanche de Leyve, qui avoit été mis à la place de Mendoze alors malade, tenta l'entrepriſe. Il fit approcher la flotte pendant la nuit, & dreſſer les échelles, pour monter au rocher ; mais au lieu des ſoldats gagnez, qui devoient leur faciliter la priſe de la Place, ils furent reçus à coups de canon. Ainſi le projet qui réüſſit l'année ſuivante, échoüa pour lors, & les Eſpagnols furent obligez de ſe retirer.

Troubles en Italie.

Peu de tems auparavant, les nouvelles opinions en matiere de Religion, qui de la France étoient paſſées en Savoye, & s'étoient gliſſées même au de-là des Alpes, juſqu'au marquiſat de Saluces, furent le principe des troubles qui agiterent le Milanez. Le duc de Savoye, qui avoit en quelque façon éteint la

guerre de Religion, qu'il avoit faite trois ans auparavant ſans ſuccès aux habitans des Vallées, crut qu'il devoit arrêter par des moyens pacifiques un mal, auquel il n'avoit pû rémédier par violence, & que la rigueur & la perſécution ne faiſoient qu'augmenter. Pendant qu'il perſévéroit dans ces ſentimens, le mal paſſa inſenſiblement du Piémont, où les Proteſtans étoient ſécrétement tolerez, dans l'Etat de Milan.

CHARLE IX. 1563.

Comme les Eſpagnols étoient perſuadez qu'il falloit rémédier au mal dès ſa naiſſance par la rigueur & la violence, & qu'ils étoient d'ailleurs animez par les eſperances qu'ils conçurent d'en retirer de grands avantages, Philippe demanda inſtamment à Pie IV. qu'il lui permît d'établir l'Inquiſition à Milan, comme elle l'étoit en Eſpagne. Le Pape ayant mis l'affaire en délibération dans un Conſiſtoire, pluſieurs Cardinaux s'y oppoſerent. Cependant le Pontife, malgré ſon inclination (car étant Milanois, il avoit peine à uſer de rigueur envers ſa patrie) ſe réſolut, à l'inſtigation du cardinal de Carpi, d'accorder à Philippe ce qu'il croyoit ne pouvoir pas lui refuſer; & il en dreſſa la Bulle.

On veut établir l'Inquiſition à Milan.

Auſſitôt qu'on le ſçut à Milan, la conſternation s'empara de tous les eſprits: des allarmes on paſſa bientôt à l'indignation, & à l'emportement, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt à une ſédition, telle qu'il s'en étoit élevée une à Naples pour le même ſujet quelques années auparavant, ſous le gouvernement de Pierre de Tolede. * Ferdinand Gonzalez de Cordouë, duc de Seſſa, qui après le départ du marquis de Peſcaire, avoit été fait Gouverneur du Milanez, voyant les peuples dans ces diſpoſitions, & ne voulant pas que les premiers jours de ſon Gouvernement fuſſent marquez par une ſédition, ou par des exemples de rigueur, députa quelques citoyens de Milan au Roi, & au Pape, & il en obtint qu'on laiſſât là le projet d'établir à Milan l'odieux tribunal de l'Inquiſition, comme un deſſein pernicieux, capable de ruiner l'Etat, & de troubler la paix & la tranquillité publique.

* V. le Livre III.

Dans le même tems, la Calabre fut dans l'appréhenſion des ſuites, que pouvoit avoir un commencement de troubles & de guerre. Comme il y avoit dans cette Province un très-grand nombre d'exilez, un d'entr'eux qui étoit à Coſenze, en vint juſqu'à ce point d'audace & d'extravagance, de ſe donner le nom

CHARLE IX. 1563.

du roi Marcon, de ſe revêtir d'habits royaux, & de prendre au milieu de ſes partiſans toutes les marques de la royauté. Il avoit déja un aſſez bon nombre de troupes, qu'il répandoit de tous côtez, & qu'il faiſoit ſubſiſter par le pillage, le vol, & le brigandage, qu'ils exercerent par tout où il les envoyoit. Il eſſaya même de ſe rendre maître de Cotrone, mais il n'y put réüſſir.

Les Edits n'ayant pas aſſez de force, pour arrêter une ſi grande multitude de ſéditieux, le Viceroi de Naples donna ordre au marquis de Cerchiaro de marcher contr'eux avec ſix cens chevaux. Comme il ne trouva que des ſcélérats, déja effrayez par les remords de leurs conſciences & par l'idée de leurs crimes, des gens qui ſe défioient les uns des autres, qui couroient çà & là, ſans aucun ordre, & ſurpris de ſon arrivée dans le tems qu'ils y penſoient le moins, il n'eut pas de peine à les diſſiper. Il nous reſte à parler de ce qui ſe paſſa cette année dans le Nord.

Affaires d'Ecoſſe & d'Angleterre.

Il ne ſe fit preſque rien en Ecoſſe de conſidérable, & qui mérite d'être rapporté. On publia un Edit, qui condamnoit à une amende pecuniaire ceux qui ne s'abſtiendroient pas pendant le Carême des alimens, qui ſont alors défendus. On vit bien que la Religion n'étoit pas le principe de cette Ordonnance, mais le bien public; puiſqu'on mit en même tems priſonnier dans le château d'Edimbourg l'Evêque de S. André, pour avoir continué, à l'arrivée de la Reine, à célébrer, ſuivant l'ancien rit, les Offices divins & les SS. Myſteres. On ſe contenta d'impoſer de legéres peines à ceux, qui étoient accuſez d'avoir fait la même choſe; mais on les menaça d'une punition plus rigoureuſe, s'ils n'étoient pas dans la ſuite plus obéïſſans aux Decrets faits ſur cette matiére.

Le jour de l'aſſemblée du Parlement, indiquée au 20 de Mai, la Reine portant la Couronne ſur la tête, & revêtuë de ſes habits Royaux, vint au Parlement, avec une pompe juſqu'alors inconnuë dans ce payis, & donna aux Ecoſſois un ſpectacle tout nouveau. On y fit quelques réglemens en faveur des Proteſtans, & on punit ſévérement quelques faux Monnoyeurs.

Sur la fin de l'automne, la Reine permit à Mathieu Stuart comte de Lenox, de revenir dans ſon payis. Il y avoit 22 ans qu'il avoit été chaſſé d'Ecoſſe par les François, & par la Reine, veuve

de

de Jacque V. à la sollicitation du cardinal David de Béton. Dans la premiere assemblée après son retour, on lui rendit ses dignitez & ses biens, & la Reine accompagna cette restitution de paroles très-obligeantes, qui firent beaucoup d'honneur au Comte. Son arrivée, & celle du fils de Henri Stuart d'Arley, qui ayant obtenu des Anglois un congé pour trois mois, arriva aussi en Ecosse, apporterent un grand changement dans les affaires de ce Royaume.

Vers le même tems, il s'éleva entre l'Angleterre & l'Espagne quelques broüilleries, qui causerent enfin une longue & sanglante guerre. Alvarez de Quadra évêque d'Aquila étoit Ambassadeur du roi Philippe à la Cour d'Elisabeth. Ses liaisons avec l'illustre maison des Pooles, le rendirent suspect à cette Princesse, comme s'il eût voulu remuer, & faire quelque changement dans son Royaume. Elle pria donc le roi d'Espagne de rappeller son ministre. Celui-ci s'en défendit sur l'inconvenient qu'il y auroit pour les Princes, s'ils étoient obligez de retirer leurs Ambassadeurs, sur les plus legers soupçons qu'on pourroit prendre de leur conduite. Elizabeth picquée de ce refus, traita indignement, sous un autre prétexte, cet homme qui lui déplaisoit. Car sans en avertir le roi d'Espagne, elle mit aux arrêts l'Ambassadeur dans sa maison; & sans avoir aucun égard pour son caractére, elle le fit interroger juridiquement. Alvarez en fut si pénétré de douleur, qu'il mourut peu de jours après, du chagrin que lui causa un si grand affront: Diego Guzman de Silva fut envoyé pour le remplacer.

Philippe étoit encore indigné, de ce que les Anglois venoient insulter les vaisseaux François jusques sur les côtes d'Espagne, & de ce qu'ils vouloient commercer dans les Indes Occidentales. Pour se venger de tant d'injures, il fit arrêter quelques vaisseaux Anglois, qui étoient dans les ports d'Andalousie; & il allégua pour justifier ce procedé, que les Pirates Anglois, en poursuivant les François, avoient aussi attaqué les vaisseaux Espagnols. Quoiqu'Elizabeth n'eût pas fait ôter de Windsor les armes d'Espagne, Philippe cessa de porter le Cordon de l'Ordre d'Angleterre; il ne fit plus solemniser la fête de S. George, & il renvoya la Jarretiére; non-content de tous ces affronts, il envoya (& c'est ce qui fit plus de peine à la reine d'Angleterre) en ambassade à la Cour de Maximilien, Richard Chelley, que son

CHARLE IX. 1563.

attachement pour la Religion Catholique avoit rendu très-suspect à cette Princesse, & qu'elle avoit pour cela banni de ses Etats; & dans la suite il confia à ce Seigneur plusieurs affaires très-importantes.

Ruy Gomez de Sylva en Espagne, & le cardinal de Granvelle en Flandre donnoient tous les jours aux Anglois de nouveaux sujets de mécontentement. La Religion étoit de part & d'autre le motif ou le prétexte de la haine, qui se fomentoit entre ces deux Puissances. Le duc d'Albe d'une part, soit par jalousie contre Sylva, soit par inclination pour les Anglois, & la duchesse de Parme de l'autre, par haine contre le cardinal de Granvelle, faisoient tout leur possible, pour adoucir l'esprit de Philippe. Tels furent pendant cette année les commencemens de la guerre & de la haine implacable, qui depuis éclaterent entre la reine d'Angleterre & le roi d'Espagne.

Mort de GUILLAUME PAGET.

Cette année mourut Guillaume Paget Anglois. Né à Londres d'une famille honnête, mais peu connuë, il mérita par sa vertu d'être élevé au rang des Grands du Royaume. Henri VIII. lui confia plusieurs ambassades honorables auprès de l'empereur Charle-Quint, & du roi François I. & dans son testament, il le mit au nombre des Curateurs ou Régens, qu'il nomma pour gouverner l'Angleterre. Sous Edoüard VI. il fut fait Chancelier du Duché de Lancastre, & Lord-Chef de Justice de la Cour du Banc du Roi. Enfin il fut honoré de l'Ordre de la Jarretiere, que le duc de Northumberland lui ôta ignominieusement. Sous la reine Marie il fut fait garde du Sceau privé. Après la mort de cette Princesse, Elizabeth ne laissa pas de le chérir, quoiqu'il persévérât constamment dans la Religion de ses ancêtres. Son grand âge lui fit obtenir la permission de quitter les affaires; mais ce fut sans rien perdre de sa faveur & de son crédit. Paget laissa trois fils à la Cour, qui conserverent les titres & les honneurs qu'il y avoit acquis, & six filles qu'il maria très-avantageusement avec des Seigneurs des plus illustres familles d'Angleterre.

Du comte de RUTLAND.

La mort de Paget fut suivie de celle de Henri Maneri, comte de Rutland. Son pere s'appelloit Thomas; son ayeul étoit George baron de Roos, dont la femme, qui étoit fille de Thomas de S. Leger, & d'Anne sœur d'Edoüard IV. apporta dans cette famille de grands biens, joints à la plus illustre

naiſſance. Henri en mourant laiſſa de ſon mariage avec Marguerite de Nevill fille du comte de Weſtmorland, deux fils, Edoüard & Jean, qui furent ſucceſſivement comtes de Rutland, & une fille mariée à Edoüard de Courtenay.

CHARLE IX. 1563.

De Françoiſe de Suffolck.

J'ai long-tems héſité, ſi je devois taire ou rapporter un exemple des plus terribles de l'inſtabilité des choſes humaines; c'eſt Françoiſe ducheſſe de Suffolck, fille de Marie d'Angleterre ſœur de Henri VIII. Marie veuve de Loüis XII. par un mariage très-diſproportionné avoit épouſé en ſecondes nôces Charle Brandon duc de Suffolck. Françoiſe ſa fille eut d'Edoüard Grey trois filles; Jeanne, qui après la mort d'Edoüard VI. fut malgré elle forcée avec ſon mari de monter ſur le trône d'Angleterre, pour être bientôt après traînée au ſupplice, comme nous l'avons rapporté ci-deſſus: Catherine mariée au fils du comte de Penbrok, & depuis répudiée ignominieuſement pour ſes mœurs dépravées: & Marie qui épouſa Key, joüeur décrié, & homme perdu de réputation. Françoiſe leur mere épouſa dans un âge très-avancé Adrien Stokes, homme d'une condition médiocre, & termina cette année dans une extrême pauvreté une vie également miſerable & infame.

Guerre dans le Nord.

Nous avons déjà expoſé comment Eric roi de Suede s'attira par ſa mauvaiſe conduite, & par ſon eſprit remuant, l'envie & la haine des Princes, & des villes voiſines: voyons maintenant les orages que produiſit cette haine. Les Moſcovites ayant été tranquilles en Livonie pendant la précédente année, Jean fils de Baſile, qui avoit déclaré la guerre aux Polonois dans le mois de Mai dernier, vint cette année aſſiéger Poloczko, place forte dans la Lithuanie, ſituée dans l'endroit où la riviere de Poloca ſe jette dans la Duna, & il la battit avec un grand nombre de canons. Jamais armée n'eut une plus forte artillerie, puiſqu'il fallut quarante mille payiſans pour la voiturer. Les habitans n'ayant plus aucune eſperance de conſerver la ville, y mirent le feu, & ſe retirerent dans la citadelle, qui ſe rendit aux Moſcovites le 15 de Fevrier, pendant que Sigiſmond étoit occupé à tenir la Diéte du Royaume à Petrikow.

Le Moſcovite victorieux ayant pris la citadelle, envoya le Gouverneur, avec ſa femme & ſes enfans, en Moſcovie: il chaſſa les habitans de la ville; & par une inhumanité inoüie, il leur ôta les vivres pendant cinq jours. Il fit auſſi égorger tous les

CHARLE IX. 1563.

enfans au-dessous de dix ans, & emmena avec lui en esclavage ceux qui étoient plus grands pour les vendre aux Tartares : il exerça sa fureur & sa barbarie sur tous, sans aucun égard ni au sexe, ni à l'âge. Il n'épargna que les Canonniers, qu'il prit à son service, & à qui il donna des gages. Enfin après avoir pillé, ravagé & desolé la Lithuanie par le fer & par le feu, il se retira dans son payis.

Les Princes confédérez dont nous avons parlé, irritez de cette barbare expédition des Moscovites, crurent qu'ils ne devoient plus differer à faire la guerre à Eric roi de Suede, qu'ils regardoient comme le veritable auteur de ces cruelles hostilitez ; afin que s'étant débarassez d'un ennemi qui étoit pour ainsi dire dans leur sein, ils fussent plus en état de reünir leurs forces, & de tourner leurs armes contre leur ennemi commun.

Ceux de Lubeck furent les premiers qui lui déclarerent la guerre le 9 de Juin, par un Manifeste qu'ils rendirent public. Ils se plaignoient d'abord de l'ingratitude de Gustave pere d'Eric. « Ils l'avoient, disoient-ils, élevé sur le thrône de Suéde, » par des secours d'hommes, de vivres, de munitions, & d'ar- » gent, qu'ils lui avoient fourni ; & ce Prince, en récompense » de ce bienfait signalé, avoit enlevé leurs biens, emprisonné » plusieurs de leurs Citoyens, condamné quelques-uns à mort, » ruiné leur commerce, aboli leurs privileges anciens & nou- » veaux, & accablé pendant plusieurs années leurs Marchands » d'impôts, au dessus de leurs forces. »

Ils faisoient ensuite le dénombrement des maux, qu'Eric leur avoit faits depuis la mort de son pere, & ils lui reprochoient d'avoir bien appesanti le fardeau, dont Gustave les avoit surchargez ; d'avoir troublé leur navigation, & interrompu leur commerce avec la Russie, en prenant leurs vaisseaux & saisissant leurs marchandises sur une mer, qui devoit être libre : de n'avoir eu aucun égard aux fréquentes representations, qui lui avoient été faites par les envoyez ou agens de l'Empereur, & des Electeurs. Enfin ils concluoient que par toutes ces raisons ils étoient obligez de lui déclarer la guerre ; afin de reprendre par les armes, ce qu'ils n'avoient pu obtenir, par le droit des gens, de leur ancienne alliance & amitié.

Voici ce qui concerne le commerce & la navigation de la Russie, qui faisoit un des griefs de la ville de Lubeck, contre

le roi de Suéde. Il y a sur les frontieres de la Livonie & de la Moscovie un fleuve appellé Nerva ou Narva, qui a sur son rivage, à l'un & à l'autre bord, deux villes de même nom; l'une en Livonie, & l'autre en Russie. La ville de Nerva, qui appartient aux Russes ou Moscovites, étoit le refuge de ceux qui étoient obligez de quitter leur payis, ou à cause de leurs crimes, ou parce qu'ils avoient dissipé tout leur bien. C'est pourquoi on avoit pris une resolution également sage & utile à la République Chrétienne, d'interdire aux Livoniens la navigation en cet endroit, de peur que le commerce qu'ils auroient avec les Moscovites, n'apprît à ces Barbares les beaux arts qui leur étoient inconnus, & sur tout la marine, la guerre, & l'artillerie. Car on étoit bien persuadé, que si les Moscovites, qui occupent la plus grande partie du Nord, avoient jamais une flotte, ils feroient de Nerva une ville de commerce, qu'ils y bâtiroient un Arsenal, & qu'ils pourroient avec une nombreuse armée pénétrer, non-seulement dans la Livonie, mais dans toute l'Allemagne.

On sçait quelles ont été les suites de la cupidité des Génois. Les Turcs les ayant attirez à eux par l'appas du gain, ils en ont appris la marine, & ils se sont mis en état de passer l'Hellespont. Fortifiez ensuite par les Grecs & par les Pyrates, qui se donnerent à eux; ils ont armé & mis en mer une flotte, avec laquelle ils ont fait la conquête de Constantinople, capitale de l'Empire d'Orient, & peu après de la Macedoine, de l'Illyrie, & de tout le Peloponese.

Ces raisons déterminerent les villes maritimes à envoyer des Députez à Lubeck. D'un commun consentement de l'assemblée, on défendit tout commerce avec Nerva de Russie, sous peine, pour ceux qui y porteroient des marchandises, d'être regardez comme infames, d'être interdits de tout commerce, & de voir saisir, confisquer & vendre à l'encan tout ce qu'ils porteroient à Nerva, & tout ce qu'ils en rapporteroient.

Les Marchands intimidez par un reglement si rigoureux, s'étoient abstenus de ce commerce; ensorte qu'il n'y avoit presque pas d'honnêtes gens, qui voulussent s'établir dans ce payis; jusqu'à ce que les Moscovites ayant fait une irruption dans la Livonie, s'emparerent de Derpt, en enleverent quelques milliers d'hommes, qu'ils reduisirent à la miserable condition d'esclaves, & y fonderent une colonie.

Les habitans de Lubeck, à qui cette défenſe étoit fort à charge, & qui ne connoiſſoient rien de ſi honteux que la perte d'un profit aſſuré, tranſporterent à Nerva de Ruſſie le commerce qu'ils faiſoient auparavant avec les habitans de Revel en Livonie, & que les Moſcovites venoient de troubler, en occupant les paſſages, & en fermant toutes les entrées de cette ville, & de ſon territoire.

Envain Guillaume de Furſtemberg, alors Grand Maître de l'Ordre de Livonie, qui craignoit les ſuites fâcheuſes de ce commerce, fit tout ce qu'il put pour s'y oppoſer. Envain il implora le ſecours des Magiſtrats de Lubeck, leur remettant devant les yeux les anciennes conventions, & les exhortant à renouveller la défenſe du commerce avec Nerva, s'offrant même, ſi les Livoniens avoient manqué, & cauſé quelque dommage aux habitans de Lubeck, de reparer ces pertes, & de les dédommager. A la verité les conſuls de Lubeck ſe rendirent à ces raiſons d'autant plus volontiers, qu'ils préſageoient que cette amorce qu'on donnoit au peuple, pourroit cauſer un terrible changement, non-ſeulement pour leur ville, mais pour toute l'Allemagne, qui avoit tout à craindre d'un ennemi puiſſant, déjà enflé de ces heureux ſuccès, qui pouvoit mener avec lui une armée de trois cens mille hommes, & qui traitant ſes ſoldats comme des eſclaves, ſçavoit les contenir dans la plus exacte diſcipline. Ils défendirent donc encore une fois le commerce avec la ville de Nerva : mais par une lenteur ordinaire à ces ſortes de villes libres, ils differerent de donner à la Livonie les ſecours dont elle avoit un extrême beſoin.

Comme les Marchands de Lubeck, plus ſenſibles aux profits & aux gains particuliers, qu'ils pouvoient faire, qu'au bien commun de la Livonie & de l'Allemagne, n'obſervoient pas fort fidelement cette défenſe, Furſtemberg en avertit d'abord le ſenat de Lubeck, puis il les traita comme des ennemis. Irritez de ces hoſtilitez, les habitans alleguoient leurs privileges, & prétendoient qu'il leur étoit permis, même pendant la guerre entre les Moſcovites & les Livoniens, de pénétrer juſque dans le fond de la Ruſſie. Les Livoniens prétendoient le contraire, & diſoient que ces privileges devoient s'entendre, non de la navigation, mais ſeulement des voyages par terre.

Le procès fut porté au tribunal de l'Empereur à Vienne, où après bien des conteſtations, Ferdinand jugea l'affaire, moins

pour le bien de l'Allemagne, que pour le profit de ceux de Lubeck, ausquels il confirma la liberté de leur commerce. L'Empereur prononça encore, que le reglement sur lequel les Livoniens se fondoient, n'ôtoit pas absolument la liberté de naviger dans la Russie, mais défendoit seulement de fournir à ces barbares d'armes, de vivres, de provisions, & de tout ce qui étoit nécessaire pour faire la guerre. Il ajoûta qu'il comptoit sur la fidelité de la ville de Lubeck; & que les Marchands, sur tout durant la guerre entre la Moscovie & la Livonie, ne porteroient en Russie ni armes, ni rien de ce qui pourroit porter le moindre préjudice à l'Empire.

Autorisez par ce jugement Impérial, & d'ailleurs aveuglez par leur cupidité, ils ne se contenterent pas de porter en Russie des bijoux, du gingembre, du poivre, de la canelle, & autres choses propres à la bonne chere & au luxe; ils transporterent chez leurs ennemis des marchandises que l'Empereur avoit prétendu défendre, comme du soufre, du fer, de l'acier, du cuivre, du leton, & généralement tout ce qui sert à la fabrique des armes, & à l'artillerie, sans se soucier du danger où ils exposoient leur patrie.

Les Livoniens se voyant frustrez & des secours qu'ils attendoient de Lubeck, & de la justice qu'ils esperoient de l'Empereur, chercherent dans leurs pressans besoins de promts secours, les uns d'un côté, & les autres d'un autre. Ceux de Revel se mirent sous la protection du Roi de Suéde: presque tous les autres implorerent celle de Sigismond roi de Pologne.

Le roi de Suéde n'ayant point d'autre moyen de joüir tranquillement de Revel, qui se donnoit à lui, que d'empêcher le commerce avec Nerva, qui étoit si pernicieux à la Livonie, & à toute l'Allemagne, se détermina enfin à le défendre. Le souvenir des grands biens qu'il avoit reçûs de la ville de Lubeck, l'arrêta quelque tems: mais il le fit ensuite d'autant plus volontiers, que ceux de Revel lui persuaderent qu'il n'y avoit que les plus petits Marchands de Lubeck qui y fussent interessez; que les plus considerables pensoient comme lui sur ce commerce; qu'il n'y avoit aucun danger à le défendre, & que le Senat de Lubeck pourroit aisément reprimer la vile populace, qui seule murmureroit de cette défense.

Eric avoit donc déjà écrit l'année précédente au Senat de

CHARLE IX. 1563.

Lubeck à ce ſujet, & après leur avoir expoſé les inconveniens, que pouvoit avoir le commerce avec Nerva, il les avoit exhortez ou à empêcher leurs Marchands de le faire, ou au moins, pour prévenir les fraudes & empêcher la contrebande, de les obliger à prendre de lui des Paſſeports ; leur faiſant entendre que s'ils ne ſe ſoûmettoient à ces réglemens, il ne pourroit négliger le péril auquel ce commerce expoſoit ceux de Revel.

On auroit peine à exprimer quelle fut la colére de ceux de Lubeck, lorſqu'ils reçurent la lettre du roi de Suede. Ils ſe plaignirent amérement de l'atteinte qu'il donnoit par-là à leurs Priviléges. Ils diſoient hautement, qu'après leur avoir injuſtement interdit la navigation ſur une mer libre & commune à tous, il n'y avoit plus qu'à leur ôter l'air qu'ils reſpiroient. Ainſi au lieu de lui faire réponſe, ils équiperent promptement leurs vaiſſeaux qu'ils chargerent de marchandiſes d'un grand prix, & ſans lui en faire part, ils firent voile vers Nerva. Eric les fit ſaiſir, & quand la ville de Lubeck lui en demanda la reſtitution, il ne manqua pas une occaſion ſi favorable ; il promit de les rendre, mais à des conditions ſi dures, que le Sénat les rejetta d'abord. Il vouloit que la ville de Lubeck lui donnât un Palais en propre : & qu'elle conſentît qu'il fît chez eux des levées de troupes toutes les fois qu'il en auroit beſoin.

Les marchandiſes, dont la ville de Lubeck demandoit la reſtitution, ayant été perduës, les Conſuls qui étoient auprès du roi de Suéde, apprirent par les députez qu'ils avoient envoyez à Coppenhague, que le roi de Dannemarck avoit réſolu de faire la guerre au roi de Suede, & qu'il travailloit déjà aux préparatifs. Ils ſe mirent en chemin auſſitôt, & dès qu'ils furent de retour à Lubeck, ils rejetterent abſolument les conditions, qu'Eric vouloit leur impoſer, & ſe déterminerent auſſi à lui déclarer la guerre.

Ils en donnerent avis à l'empereur Ferdinand : mais avant toutes choſes ils envoyerent des députez à Moſcow, pour repreſenter au Czar, qu'il s'agiſſoit dans cette affaire des interêts de la Ruſſie, & pour le prier de les ſécourir dans la guerre qu'ils alloient déclarer à un Roi, qui opprimoit la liberté publique de la navigation & du commerce. Le Moſcovite répondit qu'il protégeroit les marchands de Lubeck, qui étoient dans ſes Etats, & qu'il les défendroit contre toute ſorte d'ennemis ;

d'ennemis; mais que le traité d'alliance qu'il avoit fait avec le roi de Suede, ne lui permettoit pas de les sécourir, & de les défendre ailleurs, que dans les lieux de sa dépendance. Telles sont les raisons qui forcerent, ou au moins qui déterminerent la ville de Lubeck à déclarer la guerre à Eric. Frederic roi de Dannemarck, quoique très-proche parent du roi de Suede (car ils étoient nez des deux sœurs, Dorothée & Catherine, filles de Magnus duc de Saxe) suivit l'exemple de la ville de Lubeck, & l'union du sang céda en cette occasion ou à la haine invéterée des deux Nations, dont ils étoient Rois, ou au ressentiment de l'injure nouvelle qu'Eric avoit faite à son parent.

Frederic publia sur ce sujet un manifeste le dernier jour de Juillet, dans lequel il reprochoit à Eric, d'avoir oublié qu'ils étoient si proches parens; d'avoir violé de gayeté de cœur, les anciens traitez conclus entre leurs Prédécesseurs, & les nouveaux qu'ils avoient passez ensemble; & d'avoir fait sans aucune considération tout ce qu'il avoit crû devoir être le plus fâcheux, & le plus injurieux pour lui & pour ses sujets; comme d'avoir pris, pour le seul plaisir de les insulter, les armes des Royaumes de Dannemarck & de Norwége, & de les porter jusques dans ses Sceaux; d'avoir enlevé par la force des armes, à son frere Magnus, évêque d'Hapsel & Administrateur de Revel, les domaines qu'il avoit dans la Livonie; d'avoir offert à ce Magnus des sommes considérables, pour le corrompre; d'avoir fait plusieurs outrages aux Danois; d'avoir répandu sur les frontieres plusieurs libelles diffamatoires contre lui; d'avoir troublé la tranquillité publique sur la mer d'Allemagne, & d'en avoir ruiné la navigation & le commerce, par ses pirateries, ses vols, & ses brigandages; enfin d'avoir, contre les droits de l'alliance & de l'amitié, fait prendre les vaisseaux Danois, destinez à maintenir la liberté & la sûreté de la navigation. Le roi de Dannemarck ajoûtoit que le roi de Suede avoit par tant de sujets de mécontentement troublé, non-seulement le repos du Dannemarck, mais celui de tous ses voisins, qu'il avoit tirez d'une paix profonde, & réduits à la triste nécessité de s'exposer à tous les dangers d'une cruelle guerre; qu'il ne pouvoit plus dissimuler, ni excuser tant de griefs; & qu'il avoit été enfin contraint de prendre les armes, pour la juste défense de ses sujets, de ses alliez, & de la liberté commune, contre un Roi

ambitieux, ennemi déclaré & injuste perturbateur de la tranquillité publique.

CHARLE IX. 1563.

Eric, quoi qu'assez mal preparé à soûtenir la guerre, répondit en soûriant à ce manifeste, qu'il recevoit la déclaration que lui faisoit le roi de Dannemarck, son proche parent, & le herault d'armes qu'il lui envoyoit, parce qu'il étoit Roi; que néanmoins il ne se seroit pas attendu à recevoir un pareil compliment d'un Allié, qu'il n'avoit jamais offensé. Pour le hérault, que la ville de Lubeck lui députa, il ne voulut pas le recevoir; mais il l'envoya au Senat de Stokolm, capitale de son Royaume; & il ajoûta, pour mieux marquer son mépris, qu'il appartenoit à des Rois de déclarer la guerre à des Rois; mais que des bourgeois & des payisans ne devoient la déclarer qu'à des gens comme eux.

Le roi de Dannemarck avant que de faire sa déclaration, avoit donné ordre à Gontier comte de Schwartzbourg, à George Holle, à Hilmer de Monchausen, à Daniel Ranzaw, à Hilmer Queren, à Jean Wisch, & à Josias Qualen, de faire des levées d'infanterie & de cavalerie, & de s'assembler à un jour marqué. Il équipa quatre gros vaisseaux, dont il donna le commandement à l'amiral Jacque Brokenhausen, & il les envoya aussi-tôt à Bornholm pour tenir la mer, & arrêter tous les vaisseaux qui viendroient des villes maritimes, ou des payis étrangers en Suede.

Entreprises d'Eric de Brunswich.

Au bruit de cette guerre, Eric de Brunswich, qui ne pouvoit rester tranquille, & qui sous un air taciturne & stupide cachoit beaucoup de faste & de fierté, & formoit souvent des entreprises extravagantes, avoit levé des troupes, & les avoit offertes à Frederic, qui se disposoit à faire la guerre contre les Suedois. Mais il le remercia, & ne voulut point s'en servir. Brunswich voyant qu'il ne pouvoit tenir une armée sur pié sans argent, fut quelque tems à déliberer, & à tenir les esprits en suspens, sur ce qu'il entreprendroit, & de quel côté il tourneroit ses armes. Enfin il alla dans la Westfalie, & se servit d'un stratagême, pour prendre Vatendorp. Puis faisant revivre une ancienne querelle, & rappellant le souvenir presqu'entierement effacé de l'injure faite à Henri son oncle, lorsqu'il marchoit en armes dans l'Allemagne, il attaqua Bernard Raszfeldt évêque de Munster, & le Chapitre de cette Eglise,

qui ne pouvant autrement éloigner les malheurs dont leurs frontieres étoient menacées, acheterent la paix de cet esprit turbulent avec 32000 écus d'or qu'ils lui donnerent.

De-là Brunswich ayant passé l'Elbe à Beyzebourg, traversa les Etats de Lunebourg & de Mekelbourg, passa par les villes Vandaliques, & arriva sur les frontieres de la Prusse, où il emprunta deux mille écus d'or de la ville de Dantzick. Comme le duc Albert son beau-frere avoit posté des soldats sur son passage, pour fermer l'entrée de ses Etats, & qu'il s'assembloit des troupes de toutes les Provinces voisines; il fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir rompu ses enseignes, dissipé ses troupes, & abandonné ou caché son canon. Quoi qu'il eût fait en allant une si grande diligence, que les envoyez de l'Empereur ne le pûrent joindre, il marcha encore beaucoup plus vîte à son retour, qui ressembloit fort à une fuite très précipitée, & il laissa à deviner pourquoi il avoit entrepris cette expédition, dont il ignoroit peut-être lui-même la cause.

Suite de la guerre du Nord.

Cependant le roi de Suede, avec une flotte de dix-neuf vaisseaux, dont il avoit donné le commandement à Jacque Baggen, surprit le jour même de la Pentecôte, qui étoit le premier Juin, les Danois qui étoient en sentinelle auprès de Bornholm, prit le vaisseau Amiral avec Jacque Brokenhausen, qui le commandoit, deux autres vaisseaux, presque toute l'artillerie, & plus de huit cens soldats de la petite armée navale.

Après cette expédition, la flotte Suédoise resta quatorze jours à l'embouchure du Warnou; & comme s'il y eût eu une parfaite intelligence entre les deux Rois (car cela se passa avant la déclaration de guerre;) elle ne fit aucun mal aux Danois pendant tout le tems de la Foire de Rostoch; Baggen dit qu'Eric son maître l'avoit envoyé, pour recevoir Christine fille du Landgrave de Hesse, qui lui étoit promise en mariage.

Mais après la déclaration, Frederic assembla aussi-tôt à Warbourg, en Schonen, environ quatre mille hommes de cavalerie, & trente-quatre mille d'infanterie; il équipa ensuite une flotte de cinquante vaisseaux, entre lesquels il y en avoit treize de Lubeck; il y mit dessus seize compagnies de soldats, & presqu'autant de matelots, & il en donna le commandement à Pierre Schram, tandis que Brokenhausen seroit prisonnier.

Le Roi partit de Warbourg avec son armée le 4 d'Août, &

CHARLE IX. 1563.

il marcha avec tant de diligence, qu'il ſurprit le roi de Suede, qui ne s'y attendoit nullement. Ce Prince, qui s'étoit témerairement jetté dans un ſi grand embaras par ſon opiniâtreté, ne ſe manqua pas à lui-même dans un ſi preſſant danger. Il fortifia ſes Ports, & les détroits des montagnes qui ſéparent la Suede du Dannemarck; il y mit de bonnes garniſons; il brûla les bois de la frontiere; il empêcha les ennemis d'entrer dans ſon Royaume; & par ſa diligence & ſes ſoins, il rendit la plûpart de leurs efforts inutiles.

Frederic attaqua d'abord la fortereſſe d'Elſebourg, au-deſſous de laquelle il y a un Port, aux extrêmitez du Halland & de la Norvége. C'eſt le ſeul & unique endroit dans tout le Royaume par où l'on puiſſe entrer dans l'Ocean Occidental. Il l'aſſiégea, & les payiſans qui étoient dans la place, la rendirent enfin ſur la fin de Septembre à George Ranzaw, qui en prit poſſeſſion avec quatre compagnies d'infanterie. Auſſi-tôt on diſtribua l'armée dans ſes quartiers d'hyver, de l'avis des Chefs, qui s'imaginerent en avoir aſſez fait cette année.

Cependant par l'entremiſe d'Auguſte électeur de Saxe, & de Philippe Landgrave de Heſſe, des Plenipotentiaires s'aſſemblerent à Roſtoch, pour faire la paix entre les deux Rois; mais ce fut inutilement, parce qu'on ne put convenir du ſauf-conduit, que le roi de Suede demandoit pour être en ſûreté contre les Chefs de l'armée navale.

Eric, auſſi ruſé que ſoupçonneux & défiant, ſe voyant attaqué non-ſeulement par les Danois, & par ceux de Lubeck, mais encore par Sigiſmond roi de Pologne, s'imagina que ſon frere pouvoit être de la partie; & voici ſur quoi il fondoit ſa conjecture. Jean duc de Finlande, frere d'Eric, ayant depuis peu épouſé Catherine ſœur du roi de Pologne, avoit prêté à ſon beau-frere ſix vingt mille Joachims, pour leſquels le roi de Pologne lui avoit engagé quelques places. Après ce mariage il étoit retourné avec la Princeſſe ſon épouſe dans ſes Etats. Il n'en fallut pas d'avantage, pour faire croire à Eric que ce frere étoit de concert avec ſes ennemis, dans la guerre qu'on lui faiſoit, & il le regarda lui-même comme un ennemi domeſtique, qu'il portoit dans ſon ſein, & dont il falloit d'abord ſe défaire.

Il commença donc par lui; il le prit avec la Ducheſſe, & toute ſa Maiſon, dans une ville de Finland, nommée Abo; il

le fit amener à Holm, ou après avoir été publiquement accusé, il fut mis en prison, & la plûpart de ses domestiques furent condamnez à mort. Eric le retint prisonnier durant quatre ans, après lesquels il fut remis en liberté; & un an après, par un changement étonnant de la Fortune, Jean fit arrêter Eric, qui avoit été déthrôné, & il le fit mettre à son tour dans une prison, où il passa le reste de ses jours.

Au commencement de l'hyver, le roi de Suede alla par la Westgothie, avec trente enseignes d'infanterie, dix de cavalerie, & quarante piéces d'artillerie, attaquer avec beaucoup de vigueur Helmstadt, ville maritime du Halland, que Christian Mandwel & Josias Qualen défendirent avec beaucoup de valeur & de fermeté. Comme Frederic eut soin de faire venir très-secretement aux assiégez, qui se trouvoient pressez par les Suédois, un secours de sept cornettes de cavalerie, & de vingt-quatre enseignes d'infanterie, qu'on envoya d'Ellebogen, où elles étoient en quartier d'hyver; il y eut le 9 de Novembre un grand combat entre les Danois & les Suédois, dans lequel ces derniers perdirent trois mille hommes, & toute leur artillerie.

Le comte de Schwartzbourg se signala particulierement dans cette bataille. Quoi qu'il fût tombé plusieurs fois de cheval sur la glace, il ne laissa pas de repousser très fortement les ennemis, & de les mettre en fuite. Eric qui étoit au siége d'Helmstadt, craignant que le succès n'en fût pas heureux, en partit trois jours avant l'arrivée des troupes auxiliaires de Dannemarck, feignant d'aller à Calmer, pour amener de nouvelles troupes. Le comte de Schwartzbourg prit la route de Calmer avec sa cavalerie, & poursuivit ce Prince. Mais il revint bientôt sans avoir rien fait, & il prit son quartier d'hyver à Almogen en Sconen. Les Suédois firent cependant quelques efforts & prirent quelques jours après les forteresses de Lickow & d'Overse, & la ville de Sondebuy.

Tandis que les Rois se faisoient la guerre, Guillaume Grombach tâchoit de se faire rendre les biens dont on l'avoit dépouillé. Il avoit été proscrit, & ses biens confisquez, à cause des dommages qu'il avoit causez à Melchior Zobel évêque de Wirtsbourg, dans la guerre, ou plûtôt dans le brigandage public, entrepris sous les ordres d'Albert de Brandebourg, l'an 1552. Depuis ce tems-là il avoit employé le credit & les prieres de ses

Entreprise de Grombach.

Iiii iij

amis, & l'entremiſe des Princes ſouverains, & n'avoit pû néanmoins obtenir la reſtitution de ce qu'on lui avoit enlevé. Sur ces entrefaites l'Evêque fut tué par une horrible perfidie; & quoiqu'on ne ſçut pas l'auteur de ce meurtre, cependant l'opinion commune étoit qu'il avoit été commis, ou à l'inſtigation de Grombach, ou par ſes émiſſaires. Ces ſoupçons l'obligerent à prendre encore plus de précaution, pour ne pas tomber entre les mains du chapitre de Wirtſbourg. Mais après avoir été longtems errant, ſans avoir de demeure fixe, & avoir parcouru preſque toute l'Allemagne, il s'ennuya enfin de cette vie, & réſolut d'ajoûter un nouveau crime à celui qu'il avoit commis; il entreprit, par une action auſſi hardie, qu'elle fut éclatante, de ſe faire rendre ce que le chapitre de Wirtſbourg lui avoit juſqu'alors refuſé.

Ainſi il leva, avec autant de diligence que de ſecret, ſix cens hommes de pié, & autant de cavalerie; & il leur marqua un jour & un lieu, pour s'aſſembler près de la petite riviere de Sinne, la plûpart ne ſçachant pas pour qui ils alloient faire la guerre. Grombach partit lui-même avec ſes gens de Cobourg, au jour fixé, & il ſurprit Richard Keere, Prevôt de l'Egliſe de Wirtſbourg dans l'Abbaye de Weſterwin, proche de Wilhauſen. Le 2 d'Octobre de fort grand matin, il alla vers le Mein, à l'endroit, où cette Riviere paſſe le long de la fortereſſe de S. Burcard. Là chaque cavalier prit en trouſſe un fantaſſin, & ils paſſerent la riviere à la faveur d'un gué, que des peſcheurs leur avoient montré.

Grombach, en arrivant à Wirtſbourg, trouva la porte de la boucherie fermée; il paſſa à celle de la poiſſonnerie, & comme il ſçavoit qu'elle n'étoit pas bien gardée, & que d'ailleurs elle étoit aſſez foible, il la fit ouvrir avec des inſtrumens qu'il avoit fait apporter pour cela, & entra impétueuſement dans la ville. Il ſe ſaiſit d'abord de quatre endroits, où il ſçavoit que les habitans avoient coûtume de s'aſſembler; il plaça dans chacun une compagnie de cavalerie, & une d'infanterie; & il ôta ainſi aux habitans les moyens de s'aſſembler. Il fit enſuite publier à ſon de trompe une défenſe aux habitans de ſortir de leurs maiſons; leur déclarant que ce n'étoit pas à eux qu'il en vouloit, mais ſeulement aux Chanoines. Il n'y eut que douze habitans tuez, parce qu'ayant entendu le bruit, & appréhendant qu'on

ne mît le feu à leurs maiſons, ils en étoient ſortis, contre la défenſe.

Grombach demeura à cheval juſqu'à midi, ſans que ſes ſoldats euſſent mangé. Il établit de bons corps de garde aux portes, il prit les armes des habitans, & il les diſtribua à ſes gens, qui étoient aſſez mal équipez. Il défendit aux quatre Bourguemeſtres de la ville de ſe mêler de cette affaire, leur déclarant que ce n'étoit pas avec eux qu'il étoit en différend, mais avec les Chanoines, & que s'ils lui rendoient les biens, dont ils l'avoient injuſtement dépoüillé, il ſe retireroit ſans faire aucun mal,

Après avoir pris ces meſures, il permit à ſes ſoldats de prendre les logemens qu'ils voudroient. Ainſi non-ſeulement les maiſons des particuliers, mais celles des Religieux & des Religieuſes, furent abandonnées au pillage, comme dans un payis ennemi. Les Chanoines & les Prêtres furent traitez plus cruellement que les autres; leurs ſervantes, traitées de concubines, ne furent pas ſeulement outragées & deshonorées; on leur fit encore ſouffrir de très-grands tourmens, pour les forcer de découvrir ce qu'elles ſçavoient qu'on avoit caché.

Au bruit de ce déſordre, Fréderic évêque de Wirtſbourg s'étoit réfugié dans la Citadelle, d'où étant bientôt ſorti, il ſe retira dans le Nortgaw; cependant la garniſon ne ceſſa de faire feu ſur Grombach, & ſur ſes gens. Ce Capitaine feignant de vouloir faire un long ſéjour dans la ville, fit dreſſer une potence dans la place, pour intimider le ſoldat, ſelon la coûtume, & commanda à ſes maréchaux des logis de marquer des logemens ſous de faux noms, comme s'il eût dû encore venir des troupes: il menaça de brûler la ville, & de faire le dégat dans toute la campagne aux environs, ſi on ne lui donnoit ſatisfaction. Enfin il montra un écrit, où les vices de l'Evêque & des Chanoines étoient peints avec d'affreuſes couleurs, & qu'il menaça de rendre public: les Chanoines appréhendant l'exécution de ces menaces, firent enfin, le cinquiéme jour après ſon arrivée, un accommodement avec lui, à ces conditions: Que ſes biens paternels & héréditaires lui ſeroient rendus à l'heure même par les députez: Qu'on indemniſeroit Erneſt de Mandeſloë, & Guillaume Stein, ſes amis, & les principaux Chefs de ſes troupes, des pertes que l'évêque de Wirtſbourg leur avoit cauſées dans la guerre d'Albert: Qu'on donneroit à Mandeſloë ſix mille talens,

CHARLE IX. 1563.

& à Stein, dix mille: Qu'on donneroit du bois de la forêt de Bamberg, pour rétablir la forteresse de Breitbach. On convint encore: Qu'on ne parleroit plus du meurtre de Melchior, évêque de Wirtsbourg; qu'on n'informeroit plus à l'avenir contre ceux qui étoient soupçonnez de ce crime; & que les procès intentez contre Grombach dans la Chambre Impériale, & devant l'évêque de Wirtsbourg, seroient entierement assoupis: Que Richard Keere seroit renvoyé, aussitôt qu'il seroit convenu du prix de sa rançon avec Juste de Zewitz. On ajoûta au traité, que si l'Empereur, ou le roi des Romains, ou quelqu'autre vouloit entreprendre quelque chose contre cet accommodement, l'évêque de Wirtsbourg seroit obligé de défendre, & d'indemniser Grombach & ses associez, devant l'Empereur, devant la Chambre Impériale, devant le Procureur général du Fisc, & ailleurs, & enfin de faire confirmer le traité. Huit Gentilshommes le signerent pour l'Evêque; Mandesloë & Stein le signerent pour Grombach.

Ayant payé ses soldats, de l'argent qu'il avoit reçu des habitans, Grombach sortit de Wirtsbourg victorieux & triomphant. Il congédia ses troupes, & il se retira dans son château d'Hellingen; mais il n'eut pas long-tems lieu de s'applaudir de son expédition: car l'empereur Ferdinand ayant appris ce qui s'étoit passé, crut qu'il étoit de la sûreté de l'Empire, & de la Majesté Impériale, de punir, suivant la rigueur des loix, une violence si publique. Indigné d'une telle action, il usa des droits de sa dignité, pour casser tout ce qui avoit été fait à Wirtsbourg. Il proscrivit, & fit déclarer dans tout l'Empire comme proscrits, Grombach, Stein, Mandesloë, Zewitz, Michel Fustlin, & Picthen, comme les principaux chefs de cette coupable entreprise. Cette proclamation eut un tel succès, que la peine suivit de près la sentence, qui les condamnoit par contumace.

1564. L'année d'après, des députez de l'Empire s'étant assemblez par ordre de l'Empereur, pour des affaires pressantes & imprévuës, Grombach qui en étoit informé, leur envoya un long écrit, dans lequel il faisoit voir combien il avoit toûjours d'amour, de zéle & d'ardeur pour la paix & la tranquillité publique, & combien ses ennemis avoient toûjours été éloignez de ces sentimens: Que pour ne pas troubler cette paix, il avoit congédié plus de cinq ans auparavant à Delvart, à la persuasion des Electeurs, une belle

belle & nombreuſe armée, qu'il ramenoit de France : Qu'il avoit inſiſté pour la paix & la concorde à Auſbourg, mais inutilement, parce que les Chanoines de Wirtſbourg s'étoient engagez par ſerment à ne jamais conſentir à aucune réconciliation avec lui : Que c'étoit donc la néceſſité & l'injuſtice de ſes ennemis, qui l'avoient forcé de prendre les armes, pour ſe remettre en poſſeſſion des biens qu'on lui avoit enlevez : Qu'il a toûjours été permis à celui qui a été dépoüillé par la force, de repouſſer auſſi par la force celui qui l'a dépoüillé, & de recouvrer la poſſeſſion de ſes biens par la violence, quand même le Public devroit en être lezé : Qu'il n'avoit pas voulu négliger ſes droits, & qu'il avoit profité de l'occaſion favorable que la Fortune, les forces, & les ſecours de ſes amis, parmi leſquels il y avoit quatre cens Gentilshommes, lui avoient preſentée, & qu'il avoit accepté la tranſaction que ſes Parties lui avoient offerte : Qu'on ne devoit pas avoir égard à la proſcription, que Sa Majeſté Impériale avoit décernée contre lui, parce qu'elle avoit été prononcée hors de l'Empire, dans la Hongrie, ſans avoir pris les avis des Electeurs, & la tranſaction étant déjà faite : Qu'il demandoit donc inſtamment aux députez, de vouloir bien s'entremettre, pour faire caſſer la proſcription ; & pour éviter de plus grands maux, de faire condamner les Chanoines de Wirtſbourg, à exécuter fidelement tous les articles du traité.

L'évêque de Wirtſbourg, qui étoit un des députez, fit le 27 de Fevrier une réponſe très-vive à l'écrit de Grombach. Il commençoit par une expoſition ſimple du fait ; il ajoûtoit les menaces que Grombach proſcrit avoit faites aux Chanoines, pour tirer d'eux par force la tranſaction, qu'il les avoit contraints de ſigner. Enſuite il montroit qu'il avoit été juſtement dépoüillé de ſes biens, parce qu'il avoit été un des principaux auteurs des dégats faits dans la Franconie : Que les Ordonnances de la Chambre Impériale, touchant la reſtitution des biens, qui portent la clauſe, qu'on procédera après une ſimple citation, avoient été réſoluës de droit : Qu'il n'y avoit point eu de lieu à l'interceſſion ou intervention des Princes ; parce que non-ſeulement il ne s'étoit pas abſtenu des premiers crimes, mais qu'il y avoit mis le comble par d'autres beaucoup plus grands : Que la conjuration des Chanoines contre Grombach, étoit une hiſtoire faite à plaiſir, & une fable qu'il avoit inventée, ſuivant ſa coûtume, pour

CHARLE IX. 1564.

les décrier, & les rendre odieux : Que les Etats de l'Empire avoient consenti à Ausbourg que ses biens lui fussent rendus, s'il prouvoit qu'il étoit innocent du meurtre de Melchior Zobel, évêque de Wirtsbourg : Que ne l'ayant pas fait, il étoit resté dans le cas d'un homme justement dépoüillé de ses biens ; & qu'il ne pouvoit pas dire qu'il eût eu raison de prendre les armes, pour repousser la force par la force, puisqu'il en avoit été dépoüillé sans fraude, par le souverain Magistrat, c'est-à-dire, par ordre de l'Empereur, pour punir ses violences & ses brigandages : Qu'au contraire on ne pouvoit que s'étonner de la témérité insupportable d'un proscrit, qui s'efforçoit de faire casser, sans aucune raison, la sentence de sa proscription. Car où a-t-on entendu dire, continuoit l'Evêque, que l'Empereur, qui est la loi vivante, ne puisse pas proscrire les perturbateurs du repos public pour des crimes connus de tout le monde, sans consulter les Electeurs, ou qu'il ne puisse ômettre une citation en faveur du bien public, lorsqu'il est évident que la Partie n'a aucunes bonnes raisons à alléguer pour se défendre ? Enfin l'Evêque prioit les députez de n'avoir aucun égard à la requête de Grombach, & de continuer la déliberation qu'ils avoient commencée, afin que les perturbateurs du repos public fussent réprimez, & que la tranquillité fût rétablie dans l'Empire. Au reste le résultat de la consultation fut, que la nécessité étant aussi pressante qu'elle l'étoit, on leveroit promptement, pour la conservation du repos public, quinze cens hommes de cavalerie, qui seroient entretenus aux frais communs de l'Empire.

Peu de tems après, le 10 d'Avril, Fréderic Electeur Palatin, & Christophle de Wirtemberg se rendirent dans le monastére de Maulbrun, dans le payis de Wirtemberg, à six milles de Spire, pour décider la question, qui avoit été long-tems agitée entr'eux, sur la presence du Corps de nôtre Seigneur dans la Cêne. Le Palatin avoit amené avec lui Michel Tiller, Pierre Bouquin de Bourges, Gaspard Olevian de Tréves, Zacharie Ursin, & Pierre Dathen Théologiens ; & avec eux Christophle Chem chancelier, Thomas Eraste médecin d'une érudition profonde & d'un grand jugement, & Guillaume Xilander, qui sçavoit parfaitement l'une & l'autre Langue, qui étoit versé dans la Philosophie & dans les Mathématiques, & qui servit de secrétaire dans cette conférence. Valentin Vanni, Jean Bretzen,

Jacque Andrea, Thierri Schnefius, Balthaſar Bidembrac, Théologiens, vinrent avec le duc de Wirtemberg, & avec eux Jean Fizler, & Jerôme Gérard. Ils choiſirent Lucas Oſiander pour ſécrétaire.

La Conférence dura ſept jours. Tout ce que l'on y fit, fut que les Princes étant partis de-là pour quelques autres affaires, on dreſſa des actes, qui furent ſignez par des gens choiſis de part & d'autre, & qui furent dans la ſuite publiez. Ainſi cette Conférence, deſtinée à mettre fin à une controverſe ſur une queſtion très-importante, ne fut que le commencement d'une plus grande diſpute.

Suite de la guerre du Nord.

Pour terminer la guerre entre les rois de Suede, de Dannemarck, & de Pologne, l'empereur Ferdinand avoit envoyé à Roſtoch Chriſtophle Carolowitz; & Maximilien roi de Boheme, Henri Valdſtein. A leur exemple, & à leur priere, l'Electeur de Saxe y envoya Eric Volmar Berlepsch: Henri de Brunſwich, Conrad Swichel: Sigiſmond Auguſte roi de Pologne, Martin Cromer évêque de Varmie, célébre écrivain de l'hiſtoire de ſon payis, & Jean Koſtka depuis Palatin de Sandomir: Frederic roi de Dannemarck, Othon Crumpen maréchal du Royaume, George Rozencrants, Henri Ranzaw, & Joachim Hinken doyen de Brême. Ceux de Lubeck y envoyerent Jerôme Lunebourg Conſul, & Herman Vécheld Syndic. Ils y attendirent plus de deux mois les envoyez du roi de Suede; & cependant le prix des vivres augmentoit de jour en jour. Enfin Minquits courier de l'Empereur, à ſon retour de Suede, en rapporta cette réponſe: Que comme le Roi n'avoit point été averti à tems de l'aſſemblée, qu'on devoit tenir à Roſtoch; & que d'ailleurs c'étoit une ancienne coûtume, lorſqu'il y avoit quelques différends entre les rois de Suede & de Dannemarck, d'envoyer des députez ſur les frontieres de l'un & de l'autre Royaume, il n'envoyeroit perſonne à Roſtoch: Que s'ils vouloient venir ſur les frontieres de ſes Etats, ſes envoyez ne manqueroient pas de s'y trouver auſſitôt. Après une réponſe ſi pleine d'orgueil & de tromperie, les députez ſe retirerent chacun de leur côté.

Cependant le roi de Suede aſſiégea en vain pendant quelques mois Elſebourg; & pour ne ſe pas retirer, ſans avoir rien fait, il fit des courſes dans la province d'Halland, & ravagea toute la campagne aux environs de Laholm & d'Engelham. Il prit

CHARLE IX. 1564.

aussi dans la Norvége Trunheim & sa citadelle, que les Danois reprirent quelque mois après.

En ce même tems dix-neuf vaisseaux Suedois vinrent à pleines voiles fondre sur onze de Dannemarck, qui étoient au port de Bornholm. Ceux-ci, quoique surpris, combattirent d'abord avec beaucoup de valeur; mais ils furent enfin battus. Les Suedois prirent l'Amiral, qui ayant eu son mas brisé d'un coup de canon, ne pouvoit plus manœuvrer, & firent prisonnier Jacque Brokenhausen, qui le commandoit. Ils s'emparerent aussi de deux autres vaisseaux, appellez *la Biche* & *le Hector*. Les Suedois insulterent cruellement aux Danois, qu'ils avoient pris sur ces vaisseaux; car après les avoir menez de Cap en Cap, & les avoir fait presque mourir de faim, ils les raserent ignominieusement, disant que le roi deDannemarck se plaisoit à voir des boufons en capuchon, & que pour cette raison il les avoit fait raser à la façon des Moines.

Etant arrivez à Stockholm, on les mit à bord liez deux à deux, ou trois à trois, comme des chiens de chasse, & pour donner au peuple un ridicule spectacle, on les fit passer dans toute la ville, pour les mener dans la citadelle. Comme ils refuserent de jurer qu'ils ne porteroient plus les armes pour le roi de Dannemarck, on les rélégua,les uns à Vesalien, les autres à Westerdun, & une partie à Gripscholm. Dans tous ces endroits on les enferma chargez de chaînes dans des cachots obscurs, où la plûpart périrent par la faim, par la misere, & par l'excès des souffrances.

La joye que ces heureux succès causerent aux Suedois, ne fut pas de longue durée. Car étant revenus à Bornholm, où les flottes de Dannemarck & de Lubeck s'étoient jointes, on s'y battit pendant trois jours de part & d'autre, avec toute l'opiniâtreté & tous les efforts possibles. Le premier jour Bagge combattit très-vaillamment sur l'Amiral que Gustave avoit fait construire, & qui avoit été nommé, *Makelos*, c'est-à-dire, le *Sans-Pareil*, ou l'*Invincible*. Le combat ayant recommencé le second jour, ceux de Lubeck attaquerent ce vaisseau, & l'accrocherent. Tandis qu'ils combattoient, le feu prit aux poudres par hazard, & le vaisseau coula à fond avec les deux cens piéces de gros canon, dont il étoit monté. Bagge & quelques Gentils-hommes Suedois furent sauvez du naufrage, & tomberent entre les mains des Danois. Bagge fut mené

à Coppenhague, & les autres Gentilshommes à Lubec.

André fils de Benon, capitaine d'un vaiſſeau Suédois, après avoir demeuré long-tems auprès de Warnemunde, dans le port de Roſtoch, reçut ordre du Sénat d'emmener ſon vaiſſeau. Il le refuſa conſtamment, pour ne pas faire croire qu'il eût peur, ou qu'il voulût fuïr. Enfin les Danois l'attaquérent de tous côtez. André voyant ſon vaiſſeau percé de coups, & qu'il ne pouvoit plus eſperer de ſe ſauver, l'extrême néceſſité où il ſe trouva reduit lui fit prendre l'étrange reſolution de mettre le feu aux poudres, aimant mieux ſe brûler avec ſon vaiſſeau, que de tomber en la puiſſance de ſon ennemi.

Mort de l'Empereur Ferdinand.

L'Empereur Ferdinand qui n'avoit d'abord eu qu'une petite fiévre, en eut enſuite une plus violente, qui dura ſix mois. Il devint hydropique ; & la maſſe de ſon ſang étant toute corrompuë, il enfla extraordinairement. Il reconnût alors que ſon dernier moment approchoit. Il aſſura néanmoins qu'il ne mourroit point avant la Fête de S. Jacque, & que Dieu l'avoit ainſi ordonné : « Afin, diſoit-il, que comme ce Saint eſt voyageur » parmi nous, moi qui ſuis né Infant d'Eſpagne, je voyage avec » lui hors de mon payis natal. » En effet il ne mourut que le jour même de la Fête de S. Jacque, 25 de Juillet, comme il l'avoit prédit, âgé de ſoixante ans & neuf mois, après avoir été Empereur durant ſept ans.

Ce fut un Prince dont on ne peut aſſez loüer la prudence, la juſtice, la liberalité, la douceur, l'application au travail, & la vigilance. Outre toutes ces vertus, il avoit un très-grand zéle, & un ardent deſir de rétablir la pieté & la paix dans la maiſon de Dieu. Comme il avoit appris par expérience que le meilleur moyen pour ſoûtenir, & pour rendre inutiles les efforts des Turcs, qui lui étoient ſuperieurs en forces, étoit la lenteur, le retardement & l'adreſſe, il jugeoit de même que dans la grande affaire de la Religion, il ne falloit employer ni le feu ni le fer ; comme pluſieurs s'efforçoient de l'y porter, en lui mettant devant les yeux l'exemple du roi de France ; mais que le plus ſûr étoit d'employer les diſputes, les Conférences pacifiques, & les Conciles nationaux ou généraux.

Maxime de ce Prince opposée à l'eſprit de perſécution.

C'eſt pourquoi lorſqu'il vit que le Concile de Trente étoit fini, ſans que l'Allemagne & tous les peuples de ſa domination en euſſent tiré de grands avantages, il reconnut, mais trop

tard, que le cardinal Moron ne lui avoit donné de belles paroles, que pour le faire désister des demandes qu'il avoit faites au Concile, & abandonner les mesures & les resolutions qu'il avoit prises avec la France. Il fut enfin persuadé qu'il devoit prendre de lui-même les remedes & les secours qu'il avoit si long-tems attendus envain des autres, contre de si grands maux; & de l'avis de Maximilien son fils, Prince également pieux, sage & prudent, il pensa serieusement à terminer à l'amiable les disputes qui s'étoient élevées sur quelques articles de la Confession d'Ausbourg. Il voulut pour cela se servir de George Cassander, homme très-distingué par sa science & par sa probité, qui étoit alors à Duisbourg.

Eloge de Cassander.

Cassander avoit joint à la profonde connoissance qu'il avoit des choses Saintes, beaucoup de candeur & de moderation. Il avoit employé toute sa vie à s'instruire à fond de toutes les controverses de son siécle, & à chercher les moyens de calmer les esprits, autant qu'il étoit possible, & d'empêcher qu'il ne se fît une plus grande division dans l'Eglise.

Ferdinand lui avoit donc écrit le 22 de Mai, pour l'exhorter à venir le trouver à Vienne. Mais comme il s'en excusa sur les douleurs continuelles d'une goutte, qui le retenoit au lit la plus grande partie de l'année, Ferdinand lui écrivit une seconde fois de Vienne le 15 de Juillet, pour le prier, que puisque sa santé ne lui permettoit pas de travailler à la réünion des esprits, par sa présence, il y contribuât au moins par ses écrits, & par son conseil; qu'il fît un abregé de la Doctrine Chrétienne; & qu'outre les anciens articles de la foi Catholique, renfermez dans la Confession d'Ausbourg, qui ont toûjours été hors de toute controverse, il expliquât ceux qui avoient déja été accordez de part & d'autre, par les sçavans des deux partis; ceux qu'on pourroit accorder pour le bien de la paix, & pour maintenir l'unité de l'Eglise, sans blesser la verité Catholique; & ceux que la Confession d'Ausbourg ne contredit pas expressément, quoique les partisans de cette Confession les revoquent en doute par opposition à la Religion Catholique.

C'est ce que Cassander exécuta d'une maniere admirable, en peu de mots, & avec une extrême retenuë, dans la Consultation sur les articles controversez entre les Catholiques & les Protestans, qu'il fit imprimer, & qu'il envoya à l'Empereur

Maximilien ; car Ferdinand étoit déjà mort. Ce fut là le dernier ouvrage de cet excellent homme, qui étoit exempt de toute passion, & qui s'étoit preservé de l'esprit de parti ; qui professoit sincerement & uniquement la verité, que Jesus-Christ a laissée à son Eglise, & qui a été repanduë dans le monde par le ministere des Apôtres ; verité qui a été en partie écrite, & en partie conservée par la tradition ancienne, universelle & perpetuelle de ceux qui ont succedé aux Apôtres, & qui ont été appellez à la conduite & au gouvernement des Eglises. Ce grand homme mourut deux ans après à Cologne.

Ferdinand laissa en mourant, de sa femme Anne, sœur de Loüis roi de Hongrie, quinze enfans, quatre garçons & onze filles, dont Elizabeth, & ensuite Catherine, furent mariées à Sigismond Auguste roi de Pologne, & presque toutes les autres, à des Princes d'Allemagne & d'Italie. Mais le comble de son bonheur fut d'avoir pour successeur Maximilien, qui marchant sur les traces de son pere, gouverna l'Empire après sa mort, avec autant de prudence que de justice.

Mort de CALVIN.

Un peu auparavant, Jean Calvin, de Noyon en Vermandois, homme d'un esprit vif & ardent, d'une merveilleuse éloquence, & qui passoit pour un très profond Théologien parmi les Protestans, étoit mort le 20 de Mai, après avoir essuyé pendant sept ans diverses maladies douloureuses, qui ne l'empêcherent pas néanmoins de continuer les fonctions de son ministere, de travailler, & d'écrire. Il mourut d'un asthme à Genéve, où il avoit enseigné vingt-trois ans, n'ayant pas encore cinquante-six ans accomplis.[1]

DE BORRE'E.

Après Calvin, Martin Borrée, de Stutgard en Suabe, homme très sçavant, célébre par ses ouvrages de Théologie, & par plusieurs autres, mourut à Bâle de la peste le 11 d'Octobre, âgé de soixante-cinq ans.

DE BIBLIANDER.

La même maladie emporta le 26 de Novembre à Zurich Théodore Bibliander, qui y étoit Professeur, homme sçavant presqu'en tout genre : il mourut fort vieux. On mit en sa place

1 On peut remarquer que dans le cours de cette histoire, M. de Thou ne represente point Luther & Calvin, chacun comme chef d'une secte particuliere. Il parle même de l'un & de l'autre assez succinctement, & s'abstient toûjours de donner aux Religionaires le nom de Lutheriens & de Calvinistes, & encore plus celui de Huguenots ; ne voulant offenser personne, & observant à la rigueur l'impartialité historique.

CHARLE IX. 1564.

Jean-Guillaume Stukius, qui étoit encore fort jeune ; mais outre qu'il étoit déjà d'une grande érudition, il s'étoit rendu très recommandable par ses mœurs. Bibliander conserva toûjours, dans les temps même les plus fâcheux, une profonde vénération pour les Rois Très-Chrêtiens. Aidé par Conrad Pelican, & par Pierre Cholin, de Zug en Suisse, qui étoit très sçavant en Grec, il mit la derniere main à la nouvelle édition de la Bible, qui fut faite à Zurich en 1543. Leon Juda l'avoit commencée ; & en mourant il obligea par serment ses collégues de la continuer. Deux ans après, Robert Etienne ajoûta dans son édition cette traduction à l'ancienne, sans faire mention de ceux qui y avoient travaillé. Long-tems après, les Théologiens Espagnols, après l'avoir revuë, la firent encore imprimer à Lyon par Guillaume Roüille.

J'ai cru que je devois entrer dans ce détail, pour faire connoître l'origine d'une version si estimée en France & en Espagne ; & pour faire voir quels avantages nous pourrions tirer, pour la gloire de Dieu, des livres, & de l'habileté de nos adversaires, si nous voulions nous dépoüiller de nos haines & de nos aversions, & nous revêtir de charité & de justice.

DE GIAMBULLARI.

Pierre-François Giambullari ecclésiastique, mourut aussi cette année à Florence. Il sçavoit le Latin, le Grec & l'Hebreu : il fit plusieurs ouvrages pour l'embellissement de la langue Toscane, & commença l'histoire d'Italie, qui fut depuis imprimée ; mais ayant été surpris par la mort, il ne la put continuer que jusqu'à l'année 1200.

DE VESALE.

Un peu après, André Vesale, de Bruxelles en Brabant, sçavant Medecin, & très célébre par son ouvrage sur la construction du corps humain, finit miserablement sa vie le 15 d'Octobre. S'étant ennuyé en Espagne, il demanda à Philippe la permission d'en sortir. Il alla dans l'isle de Chypre, avec Jacque Malatesti de Rimini, officier dans les troupes de la République de Venise ; & pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, étant fort malade à la Cour du roi d'Espagne, il passa de l'isle de Chypre à Jerusalem, d'où le sénat de Venise le rappella, en lui offrant des appointemens considerables, pour enseigner à Padouë. A son retour, il fut jetté par les vents contraires dans l'isle de Zante, où il mourut dans un lieu desert, ayant à peine atteint cinquante ans. Un Orfévre, qui aborda par hazard en ce même endroit

endroit quelque tems après, le reconnut, & l'enterra, afin que ſon corps ne fût pas dévoré par les bêtes.

CHARLE IX. 1564.

DE MOREL.

Je ne dois pas paſſer ſous ſilence Guillaume Morel, homme de très baſſe extraction, & né à S. Julien, village du payis de Caux en Normandie. Pendant toute ſa vie il rendit de grands ſervices à la république des Lettres par ſon propre travail, & en ſecondant celui des autres. Il acquit une connoiſſance ſi parfaite de la langue Grecque, qu'il merita un emploi fort important pour le progrès des lettres. Adrien Turnébe, ce grand ornement de notre ſiécle, qui pour ſe rendre utile au public, n'avoit pas dédaigné la direction de l'Imprimerie Royale, par rapport à la langue Grecque, ayant été choiſi pour être un des Profeſſeurs du Collége Royal, fut obligé de quitter le ſoin de l'Imprimerie. Ce ſçavant homme ne trouva perſonne plus digne de lui ſucceder que Morel. Celui-ci paſſa neuf ans entiers à faire imprimer un grand nombre de livres, & particulierement des livres Grecs. Enfin après avoir préparé une belle édition de Demoſthene, il mourut à Paris, épuiſé par le travail, le 19 de Fevrier.

DE BOTEON.

Sur la fin de cette année mourut Jean Boteon, diſciple d'Oronce Finé, reſtaurateur des Mathématiques en France. Il ſurpaſſa de beaucoup ſon maître, & diſputa vivement avec lui touchant la Quadrature du Cercle. Il étoit homme de condition, &, à ce que l'on dit, originaire d'Allemagne. Mais pour n'être pas à charge à ſa famille, dans laquelle il y avoit vingt enfans, il prit dans ſa premiere jeuneſſe, comme on fait ordinairement, le parti de ſe faire Moine dans le couvent de S. Antoine, à Vienne en Dauphiné. Comme il étoit né pour les lettres & pour les ſciences, & principalement pour les Mathématiques, il employa ſon tems à faire quantité d'ouvrages, dont une partie a été publiée de ſon vivant, & une partie ſupprimée par les Plagiaires. Il fit auſſi pluſieurs découvertes. Son heureux genie pour les Mécaniques parut ſur tout dans le grand nombre d'inſtrumens de muſique qu'il fit, & des machines qu'il inventa, monumens précieux de ſon induſtrie & de ſon travail. Exempt d'ambition, ce bon Religieux paſſa dans la meditation & le travail tout le tems de ſa vie, que Dieu étendit juſqu'à l'âge de ſoixante & quinze ans. Les troubles & la guerre civile qui agiterent la France, & principalement le

CHARLE IX. 1564.

Dauphiné pendant les trois dernieres années 1561, 62 & 63, l'ayant forcé de quitter son cabinet & ses livres, pour se retirer à Romans, il y mourut de chagrin & d'ennui.

Mariages.

En cette année le roi de Suede fut le joüet de la Fortune en diverses manieres. Christophle marquis de Bade épousa Cecile, fille de Gustave, & sœur d'Eric ; & les nôces ayant été faites à Stockholm, il la mena en son payis l'automne suivant, par la Prusse, & par les villes Vandaliques. Vers la fin de l'année, Adolphe duc d'Holstein, frere de Frederic roi de Dannemarck, épousa Christine, fille de Philippe Landgrave de Hesse ; & ce mariage fut célébré avec une grande pompe à Gottorp, capitale du duché de Slesvich. Le roi de Suede voyant la guerre allumée entre lui & les Danois, avoit demandé cette Princesse en mariage, pour se faire des amis, & pour trouver des secours en Allemagne ; elle ne lui fut pas refusée. Mais le Landgrave ayant découvert les mauvais desseins du roi de Suede, qui negocioit en même tems par lettres son mariage avec Elisabeth reine d'Angleterre, & qui sous pretexte de vouloir épouser sa fille, faisoit des choses indignes d'un Roi, rejetta sagement son alliance, & donna sa fille à Adolphe.

Troubles dans l'Empire causez par la diversité de Religion.

Cette même année Arnaud fils d'Eberwins, comte de Bentheim & de Stenfurden, ayant banni l'ancienne Religion de ses Etats, ne voulut plus reconnoître la jurisdiction Ecclésiastique de l'évêque de Munster : il fit mettre en prison un officier de l'Evêque, qui publioit ses mandemens à Stenfurden ; ce qui causa un si grand bruit, que peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux armes. Cependant le tumulte fut appaisé par l'entremise des Comtes & des Evêques voisins.

Dans la Saxe, l'Electeur Auguste obtint, après la mort de l'évêque de Naumbourg, l'administration de ce Diocése, que le Chapitre lui accorda sans repugnance. Depuis ce tems-là les revenus des Evêchez, qui sont dans les Electorats de Saxe & de Brandebourg, ont été cédez aux Electeurs, sans toucher aux corps des Chapitres, en laissant le soin de la discipline au surveillant & aux Consistoires.

Affaires de Lithuanie & de Moscovie.

Dans le cours de cette année, Sigismond Auguste roi de Pologne eut d'heureux succès dans la guerre contre les Moscovites. Le Czar Jean ayant retenu quelque tems les députez de Lithuanie, envoyez pour faire la paix, & ne les ayant congediez

qu'après avoir levé une puiſſante armée, les ſuivit de près en grande diligence. Il ſépara ſes troupes en deux corps, dont l'un ſous la conduite de Serebern vint par Smolensko; & l'autre commandé par Sniski, beau-frere du Czar, vint par Poloczko, avec ordre d'entrer en même tems en Pologne pour la ravager.

Sniski enflé de la priſe de Poloczko, dont il s'étoit tout nouvellement rendu maître, s'étoit déjà campé dans la plaine de Cnaſniski, auprès de la riviere d'Ulla, lorſque Nicolas Ratzewil, Palatin de Vilna, Général fameux par ſes grands exploits, dans qui l'éclat des vertus égaloit celui de la naiſſance, voyant qu'il étoit inférieur en nombre (car à peine avoit-il quinze mille hommes) ſe rendit au moins égal par la ruſe, le courage & la valeur. Sçachant que ſes ennemis, comptant ſur leur nombre & leurs forces, n'étoient point ſur leurs gardes, & ſe diſperſoient de côté & d'autre pour piller, il prit avec lui Gregoire Cotkewitz maréchal de camp, avec une troupe de gens d'élite; ils mirent des embuſcades dans des lieux favorables; & s'étant poſtez avantageuſement dans des bois & dans des défilez, ils chargerent les ennemis, les défirent, en tuerent une partie, & mirent le reſte en fuite.

Il y avoit dans l'armée ennemie 40000 Moſcovites, & 30000 Tartares; & on dit qu'il en périt plus de 30000 de différentes façons. Comme les rivieres étoient glacées, la peſanteur des fuyards & des chariots qui paſſoient par deſſus rompit la glace, & un très-grand nombre fut englouti par les eaux. Trois des principaux chefs, & pluſieurs autres furent faits priſonniers. Sniski général de l'armée Moſcovite, ayant été bleſſé dangereuſement en fuyant, un payiſan acheva de le tuer d'un coup de coignée, au grand regret des Lithuaniens, qui auroient mieux aimé le prendre vivant. On porta ſon corps à Vilna, où il fut honorablement inhumé dans l'égliſe des Moſcovites. A peine y en eut-il vingt tués du côté des Lithuaniens, & environ 800 furent bleſſés.

Senebern ayant reçu la nouvelle de cette défaite, & craignant le même ſort, abandonna tout ſon équipage de guerre, & un très-riche bagage, & ſe mit à pié avec les ſiens, qui ſe ſauverent de tous côtez dans les bois: mais la plûpart furent tués par les payiſans. Celà arriva le mois de Janvier, & une

CHARLE IX. 1564.

perte si considérable réprima un peu l'insolence des Moscovites. Cependant dès la même année, le 10 de Juin, George Towimaki Jezerski étant venu avec 13000 hommes attaquer une forteresse, Stanislas Pati palatin de Witepsck, prit avec lui Isidore, porte-enseigne de Witepsck, & Jean Sneporod, avec deux mille hommes de cavalerie legere, vint au secours de la forteresse, & combattit les assiégeans avec succès. Il demeura sur la place 8000 hommes du côté des Moscovites, qui perdirent tout leur bagage, leur canon & leurs drapeaux; & Towimaki eut bien de la peine à se sauver.

Cependant ayant repris des forces, lorsque Pati fut retourné à Witepsck victorieux & chargé de butin, il assiégea de nouveau la même forteresse: après une attaque très-vive, il employa certains traits, qui portent le feu, dont l'usage est très-commun en ces payis, où les villes & les Forts sont la plûpart de bois, & enfin il se rendit maître de la place. Depuis ce tems-là les Lithuaniens & les Moscovites se firent long-tems la guerre, avec divers succès de l'une & de l'autre part. La Fortune, qui sembloit d'abord pencher du côté des Moscovites, commença alors à partager ses faveurs entre les uns & les autres. Sanguskow maréchal de Lithuanie, battit quelquefois les Moscovites & avec une poignée de soldats il défit souvent des armées nombreuses; mais aussi il attaqua inutilement, & ne put prendre Susa & Vla, deux forteresses occupées par les Moscovites.

Affaires de France.

Déclaration en faveur du Clergé.

Au commencement de cette année, il parut en France une déclaration du Roi, qui permettoit aux Ecclésiastiques de racheter les biens, qui avoient été aliénez l'année précédente. Elle fut accordée, sur les plaintes qu'ils faisoient de ce que ces biens avoient été vendus à un très-bas prix. Il y eut néanmoins bien des difficultez & des contestations: la Noblesse & le Tiers-état s'opposerent à l'exécution de la Déclaration, par une requête presentée au Roi, & renduë publique. Ils se plaignoient hautement de la nouvelle Déclaration, & en appelloient à la bonne foi de Sa Majesté; ils lui remontroient qu'il étoit de l'interêt de l'autorité Royale, que ce qui avoit été vendu sur la foi publique, pour les besoins de l'Etat, demeurât entre les mains de ceux qui l'avoient acheté, & qu'on ôtât aux vendeurs toute espérance de le répéter. Mais le crédit du Clergé l'emporta;

& on lui permit de vendre d'autres biens, qui sembloient moins utiles pour racheter, de l'argent qui en proviendroit, les biens qu'il disoit lui avoir été enlevés par force, plûtôt que vendus par autorité publique. La Déclaration donnée à ce sujet, fut vérifiée au Parlement le 26 de Janvier.

Réglement pour le commencement de l'année.

Jusqu'alors l'usage avoit été en France de commencer l'année par le jour de Pâques, & c'est conformément à cet usage qu'on datoit tous les actes faits en justice, & tous les actes publics, dans lesquels il falloit marquer l'année. Mais comme cette coûtume causoit beaucoup d'inconveniens dans les Sentences & Arrêts, dans les contrats, & dans tous les autres actes publics; & qu'elle répandoit de l'obscurité, & quelquefois même de l'ambiguité, dans les faits dont il falloit conserver la mémoire, parce que le jour de Pâques n'est pas fixe, mais mobile, & par conséquent incertain; le Chancelier de l'Hôpital fit publier à Paris une Ordonnance, où entre les autres réglemens sagement établis pour abréger les procès, bannir la chicanne, & réformer les procédures, il fut arrêté qu'à l'avenir l'année commenceroit par le premier jour de Janvier, & qu'on l'observeroit ainsi dans tous les actes, dans les Chartres, Régistres, Contrats, Ordonnances, Edits & Déclarations du Roi, dans les lettres Royaux, & dans tous les écrits particuliers. Cette Ordonnance fut depuis confirmée par l'Edit daté de Roussillon le 9 d'Août. L'Ordonnance ayant été apportée au Parlement sur la fin de l'année, cette Cour s'opposa à l'enrégistrement, & improuva en particulier l'article qui confirmoit le réglement pour le commencement de l'année. Cependant ce réglement commença dès-lors à être observé dans la Chambre des Comptes, ensuite par tout, & le Parlement même s'y conforma après l'assemblée des Etats de Moulins.

Edit pour la démolition du Palais des Tournelles.

Le Roi étant à S. Maur-les-Fossez, donna le 28 de Janvier un Edit, par lequel il ordonnoit que les lieux appartenans à Sa Majesté dans la ville de Paris, & qui n'étoient point occupez, fussent vendus par des Commissaires nommez pour cet effet, & qu'on y bâtît des maisons pour l'embellissement de la ville. L'Edit spécifioit nommément les Tournelles, où Henri II. étoit mort six ans auparavant, d'une blessure qu'il avoit reçuë dans un Tournoy. On comprenoit dans l'Edit l'hôtel d'Angoulême, sous prétexte qu'il menaçoit ruine, & qu'on ne pouvoit le

CHARLE IX. 1564.

rétablir qu'avec de grandes dépenfes. Ce fut la Reine qui fit donner l'Edit. Auffi-tôt qu'il eût été enrégiftré, elle profita de l'abfence du Roi, pour faire démolir les Tournelles, remplir les foffez, abbattre les murailles, & couper les arbres du Parc. Afin de n'en laiffer aucun veftige, & qu'on abolît, s'il fe pouvoit, jufqu'à la mémoire d'un lieu fi funefte, elle fit fervir le dedans de Place publique, où elle établit le marché aux chevaux; & les déhors furent vendus par autorité publique à des particuliers, pour y bâtir les maifons, qu'on y voit aujourd'hui.

Palais des Tuilleries.

Pour réparer en quelque forte cette perte, la Reine fit faire aux Tuilleries, au-deffus du Louvre, fur le bord de la Seine, un très-beau jardin, & commencer un Palais magnifique, qui devoit être joint au Louvre par une galerie. Cet ouvrage, qui n'avoit pas beaucoup avancé pendant plufieurs années, du vivant de la Reine, fut continué après fa mort, lorfqu'on eut terminé les guerres civiles; & il a été achevé avec beaucoup plus de magnificence par Henri IV. qui regne aujourd'hui fi heureufement.

Confpitation découverte.

On découvrit alors la confpiration la plus hardie, dont on ait jamais entendu parler dans le Royaume, & on en empêcha l'exécution. Après la mort du roi de Navarre, fes ennemis ne crûrent pas qu'il y eût de voye plus courte & plus fûre d'établir la religion, dont ils fe faifoient un voile pour couvrir toutes leurs entreprifes, que d'exterminer, ou d'avoir en leur puiffance les Grands du Royaume, qui favorifoient la doctrine des Proteftans. Pour y parvenir, & pour gagner par quelque action d'éclat les bonnes graces de Philippe roi d'Efpagne, avec lequel ils entretenoient une très-grande liaifon, ils formerent le deffein d'enlever Jeanne reine de Navarre, qui faifoit fa réfidence à Pau en Bearn, avec Henri & Catherine fes enfans, & de les faire comparoître devant le Tribunal de l'Inquifition d'Efpagne. Ils devoient prendre, pour l'exécution de leur deffein, le tems, où Philippe avoit donné ordre à une nombreufe armée de s'affembler à Barcelonne, pour aller faire la guerre en Afrique.

Ils comptoient que Philippe favoriferoit leur entreprife avec d'autant plus d'ardeur, que non-feulement on procureroit le bien de la Religion, dont il fe faifoit gloire d'être le défenfeur, mais qu'on termineroit à fon avantage l'affaire du royaume de

Navarre, qu'il retenoit injustement : car quand il n'y auroit plus eu de légitimes héritiers, on n'auroit pû à l'avenir lui disputer la possession légitime de ce Royaume. Au reste il sembloit qu'on pouvoit aisément faire réüssir l'entreprise, si l'on envoyoit devant à Tarragone une partie des troupes, qui étoient à Barcelonne, & que de-là on les fit venir à Pau par les montagnes. Car ils esperoient par ce moyen y faire entrer les soldats, sans donner aucun soupçon, & surprendre inopinément & sans peine la mere & les enfans.

Pour cela on envoya en Guyenne un Capitaine Béarnois, nommé Dimanche, que les conjurez avoient suborné long-tems auparavant. Il connoissoit les gens du payis, & les lieux : cet homme, après avoir communiqué le projet à quelques Seigneurs de la Province, devoit aller en Espagne trouver Philippe, & Ferdinand Alvarez de Tolede duc d'Albe, alors Président du Conseil de guerre, pour leur faire sentir l'importance de l'affaire, & la nécesité de profiter d'une occasion si favorable. Pendant ce tems-là le duc de Guise fut tué au siége d'Orleans : cet accident, qui devoit déconcerter les conjurez, ne leur fit point abandonner leur projet. Ils manderent pour la seconde fois au capitaine Dimanche, qui étoit resté dans la Guyenne, de se rendre en Espagne, & d'exécuter les ordres qu'on lui avoit donnez autrefois, de la maniere qu'on lui avoit prescrite. Il alla donc droit de Bordeaux à Albe, trouver le Duc, qui avoit obtenu du roi d'Espagne la permission de s'y retirer. Après plusieurs conférences, & l'affaire ayant été bien examinée, le le duc d'Albe l'envoya à Philippe, & lui donna pour l'accompagner, François d'Alava, qui fut depuis Ambassadeur en France.

Philippe étoit à Monçon, où l'on devoit tenir les Etats de la Principauté de Catalogne, & des royaumes d'Arragon & de Valence. Le capitaine Dimanche allant d'Albe à Monçon, tomba malade : ayant été contraint de s'arrêter à Madrid, par où il falloit passer; il envoya devant Alava, pour lui ménager une audience de Philippe. Comme la fiévre du Capitaine parut dangereuse, son hôte lui fit venir Anne Vespier de Nerac, qui étoit un des domestiques de la reine Elisabeth épouse de Philippe. Vespier étoit un homme de bien, qui rendit au malade, avec beaucoup de soin & d'assiduité, tous les devoirs

CHARLE IX. 1564.

de l'humanité, & qui par-là gagna son amitié, & entra dans sa confidence. Dimanche lui ayant dit que ceux qui l'avoient envoyé, lui sçauroient bon gré des soins qu'il avoit de lui, Vespier qui apprit leurs noms, soupçonna qu'il y avoit quelque mauvais dessein. Il usa néanmoins d'une grande dissimulation; & comme s'il eût été de leur parti, il commença par lui demander le sujet de son voyage. Soit que le Capitaine n'eût pas de discrétion, soit que la maladie eût un peu affoibli son esprit, Vespier tira facilement de lui ce qu'il vouloit sçavoir; & en lui promettant ses secours & ses services, il sçut aussi les ordres qui lui avoient été donnez.

Vespier ayant consideré l'importance de l'affaire, pensa de quelle maniere il pourroit la prévenir, & crut que le meilleur moyen étoit de la communiquer à S. Etienne grand aumônier de la Reine, pour l'en instruire ensuite elle-même. S. Etienne en ayant parlé à Elisabeth, cette Princesse effrayée de l'énormité de l'action, & touchée du danger d'une parente très-proche, & qu'elle aimoit tendrement, versa des larmes. Jugeant ensuite sagement qu'une pareille affaire intéressoit la gloire & le salut du Royaume entier, elle écrivit aussitôt en chiffres à Jean Evrard de S. Sulpice, ambassadeur de France, qui étoit alors à Monçon; & par son commandement, S. Etienne lui écrivit aussi: il lui manda l'endroit où Dimanche devoit loger, le peignit tel que Vespier le lui avoit representé pour la figure, la taille, le visage & l'habit, & lui apprit enfin tout ce qu'on avoit pû sçavoir de la conspiration. Celui que l'Aumônier choisit pour porter ces lettres, les porta avec tant de diligence & de fidélité, qu'il arriva à Monçon avant le capitaine Dimanche.

Saint Sulpice, instruit par ces lettres, envoya à l'hôtellerie quelques gens de confiance, qui reconnurent Dimanche aux enseignemens qu'on lui avoit donnez. Il fit observer toutes ses démarches par des personnes qu'il chargea de ce soin, & il sçut que pendant la nuit d'Alava l'avoit mené trois fois chez le Roi. D'où S. Sulpice conclut qu'il devoit se hâter de prevenir ses desseins. Aussi-tôt il envoya à la Cour de France Rouleau son Secrétaire, avec des lettres de créance, pour avertir le Roi & la Reine de tout ce qu'il avoit appris. Il lui donna ordre aussi d'avertir en passant la Reine Jea ne de veiller & de pourvoir de bonne heure à sa sureté & à celle de ses enfans.

Rouleau

Rouleau s'acquitta avec ſoin de ſa commiſſion; car auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Bayonne, il écrivit par une perſonne fidéle à Jeanne, & lui manda la conſpiration qu'on avoit formée contre elle, & les meſures qu'on avoit priſes pour l'exécution. De Bayonne, Rouleau vint par Bordeaux trouver la Reine-mere, qui eut bien de la peine à croire ce qu'il lui dit de cette entrepriſe ſi étrange & ſi téméraire. D'un côté les lettres de S. Sulpice & le rapport de Rouleau, qui aſſûroit avoir vû Dimanche, lorſqu'on le conduiſoit dans l'appartement de Philippe, portoient Catherine à ſe rendre à ce qu'on lui diſoit : mais d'une autre part, elle étoit très-ſurpriſe, & ne ſçavoit que penſer, voyant que Rouleau ne lui avoit point apporté de lettres de la reine d'Eſpagne ſa fille. Elle ne laiſſa pas de mander le connêtable de Montmorenci, & Claude de l'Aubeſpine le premier des quatre Sécrétaires d'Etat : elle ordonna à Rouleau de répéter devant eux tout ce qu'il lui avoit dit de la conjuration. Montmorenci fut d'avis que pour connoître à fond la vérité de cette affaire, il falloit arrêter le capitaine Dimanche à ſon retour d'Eſpagne, afin que le Roi & la Reine fuſſent inſtruits de toutes les circonſtances de ce projet par ſa propre bouche, & par les lettres, & les ordres ſecrets qu'il portoit. Mais Dimanche ayant reçu des avis de la Cour de France, par des gens, ou impliquez dans la conjuration, ou gagnez, comme on le croyoit, par les penſions du Roi d'Eſpagne, prit un autre chemin que celui qu'on avoit crû qu'il prendroit, & trompa ainſi ceux à qui on avoit donné ordre de l'arrêter.

Au reſte j'écris ici ſimplement & fidelement ce que j'ai appris de Rouleau lui-même, & des enfans de Veſpier, qui avoit découvert cette conſpiration. Ils m'ont dit que le capitaine Dimanche, avant que d'aller en Eſpagne, avoit concerté ſon entrepriſe dans la Guyenne, avec Blaiſe de Montluc, avec J. P. Sc. Gouverneur du Château du Ha à Bordeaux, & avec d'Aſpremont Vicomte d'Horte, & qu'il avoit voulu leur perſuader qu'ils tenoient Jeanne de Navarre tellement enfermée de tous côtez, que quand elle le voudroit, il lui ſeroit impoſſible d'échapper.

Pour ce qui eſt de Montluc, quoiqu'il ne s'explique pas ſur cette conjuration, il déclare néanmoins dans ſes Commentaires qu'il ne voulut pas y prendre part, & qu'il fit une réponſe aſſez

CHARLE IX. 1564.

claire, pour faire entendre aux auteurs de ce projet, que ces sortes d'affaires n'étoient nullement de son goût. Ainsi le complot le plus méchant & le plus noir ne fut ni exécuté ni puni. On croit que la Reine mere fut bien aise que la conjuration eût été découverte; mais qu'elle ne voulut pas faire arrêter le capitaine Dimanche, de peur de se voir dans l'obligation de punir & de perdre les conjurez, dont elle avoit résolu de se servir.

Ambassade de Philippe, du Pape, & du duc de Savoye.

Le Roi passa l'hyver à Fontainebleau, où les Ambassadeurs du roi d'Espagne, du Pape, & du duc de Savoye, vinrent le trouver au commencement de Fevrier. Leur objet principal étoit de prier le Roi de faire exactement observer dans tout son Royaume les Decrets du Concile, qui venoit d'être tenu à Trente, de vouloir bien venir le 25 de Mars à Nanci en Lorraine, où tous les Princes Chrétiens devoient se trouver, pour assister à la lecture qui s'y devoit faire de ces Decrets, pour en jurer l'observation, & pour déliberer ensemble sur le poison que les Sectaires répandoient par tout, au mépris des loix divines, & au préjudice de la tranquillité publique.

Ces Ambassadeurs demandoient aussi, que le Roi défendît l'aliénation des biens Ecclésiastiques: & afin que Sa Majesté n'alléguât pas la nécessité de payer les dettes de l'Etat, le roi d'Espagne & le duc de Savoye déclaroient qu'ils étoient disposez à remettre, en faveur du Clergé, ce qui leur étoit dû. Ils disoient encore que le Roi devoit être content du don gratuit que le Clergé lui accorderoit volontiers, pour la dot de la Reine Elisabeth.

On ajoûta aux premieres demandes celles-ci: Que le Roi punît les séditieux & les Schismatiques, par l'exil, ou par quelqu'autre peine: Qu'il traitât sévérement, pour servir d'exemple, ceux qui avoient démoli les Eglises, envahi les biens Ecclésiastiques, & appellé en France les ennemis du Royaume: Qu'il révoquât la grace accordée aux séditieux, par le traité de pacification fait avec les Protestans, & sur tout à ceux qui seroient convaincus du crime de leze-Majesté divine; parce qu'il n'appartient qu'à Dieu seul, contre qui l'on a peché, d'accorder le pardon d'un si grand crime, & non aux Princes: Qu'il fît rendre la justice à ses sujets, & que l'on punît de bonne foi, sans delai, & avec la derniere rigueur, les auteurs & les complices du détestable assassinat commis, par une horrible trahison, en la

personne du duc de Guise. Sur tous ces articles, les Ambassadeurs offrirent au nom de leurs maîtres leurs services, leurs secours, & leurs forces.

Le Roi instruit par la Reine sa mere, & par le chancelier de l'Hôpital, répondit : » Je remercie vos maîtres du bon & salutaire conseil, qu'ils me donnent, & vous particulierement, » Messieurs, d'avoir bien voulu me venir trouver pour cet effet. » Je vous assûre que je suis bien résolu de vivre selon la bonne » & ancienne Religion, observée dans l'Eglise Romaine, & de » faire ensorte que mes peuples vivent suivant les mêmes loix. » Jai fait la paix, afin de chasser les ennemis de mon Royaume ; » & maintenant je ne désire rien tant, que de faire rendre ju- » stice à tous mes sujets. Quant au reste, je prie vos maîtres » de m'excuser pour les raisons que je ferai mettre par écrit, » afin qu'elles vous soient portées. » Cette audience fut accordée aux Ambassadeurs le 12 de Fevrier ; & comme ils ne cessoient de presser le Roi, il leur dit le 27 du même mois, qu'il falloit, avant que de faire réponse à leurs demandes, assembler les Princes, & les principaux Conseillers d'Etat, pour les consulter. La Reine étoit persuadée que cette ambassade avoit été sollicitée par des gens de la Cour, qui n'avoient en vûë que de satisfaire leur cupidité & leur ambition. Elle appréhenda que si ces amateurs de nouveautez obtenoient quelque chose du Roi, ils n'acquissent de la réputation & du crédit parmi les étrangers, & assez d'autorité, pour entretenir des partis dans le Royaume. Elle jugea donc qu'il falloit, en éludant ces propositions, faire échoüer leurs desseins. Ainsi après avoir long-tems amusé les Ambassadeurs, & traîné l'affaire en longueur, elle les renvoya avec des réponses ambiguës.

Consultation de du Moulin.

Mais parce que les Ambassadeurs avoient proposé dans leurs demandes la réception du Concile de Trente, & que l'affaire avoit été mise en déliberation, Charle du Moulin Jurisconsulte d'une haute réputation, & défenseur zélé de l'ancienne liberté, publia une Consultation, dans laquelle il soûtenoit par plusieurs raisons, que le Concile étoit nul ; qu'il étoit vicieux dans sa convocation ; & qu'il avoit été tenu, & terminé contre les anciens Decrets des Peres, & contre la dignité & la liberté du Royaume de France. Ceux qui étoient d'avis de laisser au Concile l'affaire de la Religion à décider, comme il étoit juste, offensez

CHARLE IX. 1564.

de cette Consultation, obtinrent du Parlement de Paris que Dumoulin fût mis en prison, comme ayant de mauvais sentimens en matiere de Religion, & comme ayant voulu porter les peuples à la sédition par son écrit. Mais depuis le Roi étant à Lyon, accorda le 25 de Mai des Lettres, par lesquelles Sa Majesté ordonnoit que du Moulin fût élargi, & remis en pleine liberté; à condition néanmoins qu'il ne pourroit plus rien faire imprimer, sans la permission du Roi. Les mêmes Lettres ôtoient au Parlement la connoissance de cette affaire.

Quelque tems auparavant, du Moulin ayant été consulté par la Noblesse de Picardie, si elle pouvoit justement s'opposer à la promotion & réception d'Antoine de Crequy, évêque de Nantes, grand ennemi des Protestans, à l'Evêché d'Amiens, il fut d'avis que son élection ayant été faite, sans avoir averti, ni consulté les Etats de la Province, & sans avoir obtenu leur consentement, ils étoient en droit de s'opposer à sa nomination, à son institution, à son installation, & à sa prise de possession. Le principal motif de sa décision étoit fondé sur l'autorité des Decrets des Peres & des Conciles généraux, des loix de nos Rois de France, Clotaire, Charlemagne, & Loüis le Débonnaire, & des résolutions des Etats du Royaume assemblez à Orleans il y avoit trois ans, & enregistrées au Parlement, qui ordonnoient que l'autorité & le consentement de la Noblesse & du peuple, intervinssent dans les élections des Evêques. Appuyé de cette consultation, Antoine d'Ailly de Pecquigny, Vidame d'Amiens, s'opposa au nom de la Noblesse à la réception de l'Evêque; & en donna les raisons dans un écrit, qu'il publia au mois de Mars. On croit que c'est ce qui hâta l'affront, que le Parlement fit à ce célébre Jurisconsulte.

Voyage du Roi.

Cependant le Roi, résolu de faire la visite de son Royaume, s'étoit déjà mis en chemin. De Fontainebleau, il alla à Sens, & puis à Troyes, où la Paix fut publiée l'onziéme d'Avril entre le Roi & Elisabeth reine d'Angleterre, *sans préjudicier aux droits & prétentions des deux Parties*. Cette clause fut ajoûtée au traité, à cause de celle-ci, qui avoit été inserée cinq ans auparavant dans le traité de Cateau-Cambresis : *Que dans huit ans Calais avec tout son territoire seroit rendu aux Anglois*. Mais cette clause n'eut point de lieu, à cause des guerres allumées pendant ce tems-là par les Anglois en Ecosse, & même en

France. Le Roi marqua la joye que ce traité lui causoit, par les feux qu'il fit allumer par tout, comme il se pratique en pareilles occasions. La reine d'Angleterre ratifia le traité à Windsor le 27 d'Octobre, par le serment solennel, qu'elle fit en presence de Paul de Foix, & d'Artus de Cossé Gonnor, Ambassadeurs du Roi; & les Anglois reprirent leurs ôtages. Le Roi de son côté confirma le traité par son serment, en presence de Milord Hunsdon, qui donna à Sa Majesté l'Ordre de la Jarretiere. On renouvella en même tems l'ancienne alliance faite avec les Suisses, en leur payant une somme considérable, & on leur envoya François de Sépeaux de Vieilleville, Seigneur de beaucoup de mérite, de prudence & d'esprit, avec Sébastien de l'Aubespine évêque de Limoges, pour recevoir le serment des Cantons, & le prêter au nom du Roi.

CHARLE IX. 1564.

De Troyes, le Roi alla dans le Barrois, où Charle duc de Lorraine, & la duchesse Claude son épouse, sœur du Roi, vinrent au-devant de lui. Il y fut reçu avec toute la magnificence possible, & tint leur fils sur les fonds de batême. Pierre Ernest de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, le tint aussi au nom de Philippe roi d'Espagne, avec Christine ayeule du duc de Lorraine. Le Roi nomma l'enfant Henri, du nom de son ayeul [1].

Plaintes des Protestans.

De-là le Roi ayant passé par Dijon, Châlons & Mâcon, se rendit à Lyon, où il fit dresser le plan de la citadelle, dont il ordonna la construction. Sa Majesté ôta le gouvernement de la ville à François d'Agoult comte de Sault, homme d'un esprit doux, & qui, dit-on, favorisoit en secret les Protestans; & mit en sa place, pour un tems, Jean de Losses capitaine de ses gardes. Enfin Lyon étant affligé de la peste, le Roi se retira dans le mois de Juillet à Roussillon, petite ville appartenant à la maison de Tournon, où il séjourna pendant quelque tems. Il y reçut beaucoup de plaintes de la part des Protestans, de ce que l'Edit, donné depuis peu pour la pacification du Royaume, n'étoit point observé dans la plûpart des Provinces, & de ce que les Gouverneurs les traitoient fort mal dans toute la France.

On les maltraite en divers lieux.

Il avoit été resolu dans l'assemblée des Etats de Bourgogne

1 La duchesse de Lorraine étoit fille de Henri II. & par conséquent son fils étoit petit-fils de ce Prince.

CHARLE IX. 1564.

de faire des remontrances au Roi contre la liberté de tenir des aſſemblées, que Sa Majeſté avoit accordée aux Proteſtans par ſon Edit : on avoit député, pour faire ces remontrances, Jean Begat conſeiller au parlement de Dijon, homme docte, qui dans une harangue faite au Roi, & dans une apologie donnée au public, tâcha de prouver par pluſieurs raiſons, qu'on ne devoit point ſouffrir deux Religions dans un Royaume ; que cette tolerance étoit injurieuſe à Dieu, & contraire à la tranquilité publique. Cette harangue fut refutée par un écrit public. On inſtitua alors dans cette Province des Sociétez ou Confrairies ſous le nom du S. Eſprit, pour déclarer aux Proteſtans une guerre implacable. On loüoit publiquement, & juſque dans les chaires, la pieté & la religion du Roi d'Eſpagne, & des Eſpagnols ; & l'on mêloit par tout dans nos affaires le nom de Philippe, à la honte de l'autorité Royale, & du nom François ; comme s'il appartenoit au Roi d'Eſpagne de regler la Religion en France, & d'interpréter les Edits du Roi.

On fit à Crevant dans l'Aunois[1] quelque violence aux Proteſtans, qui alloient à leur aſſemblée ; mais quelques Gentilshommes qui ſurvinrent, repoufferent & mirent en fuite ceux qui étoient venus pour les inſulter. La Reine, qui étoit alors à Lyon, écrivit à d'Andelot pour excuſer cette action. On porta encore à la Cour de grandes plaintes contre Charle d'Angennes évêque du Mans, qui avoit pris le commandement des armes en cette Province. Gervais Barbie Francour avoit mis ces plaintes par écrit ; & elles comprenoient les violences que les émiſſaires de l'Evêque exerçoient tous les jours, pour aſſouvir leur avarice, & leurs autres paſſions, non-ſeulement contre les Proteſtans, mais contre ceux qu'ils ſoupçonnoient fauſſement de l'être. On préſenta ſur cela une requête au Roi le 10 d'Août. Sa Majeſté ayant nommé le maréchal de Vieilleville, pour connoître de ces plaintes ; on lui préſenta au nom de la Province une requête particuliere, qui fut depuis imprimée, dans laquelle on relevoit fort au long, & avec beaucoup d'aigreur, les excès des gens dévoüez à l'Evêque.

Les Proteſtans de Tours furent attaquez par quelques ſéditieux, dans le lieu deſtiné pour faire leurs aſſemblées : on les en chaſſa ignominieuſement ; on tüa ceux qui voulurent ſe

1 *In agro Auguſtodunenſi.* Je trouve ailleurs que Crevant eſt du Diocéſe d'Auxerre.

défendre ; & le Pasteur ou Ministre fut égorgé dans sa chaire. On envoya à Tours pour informer de ce désordre, Pierre Seguier président, & Etienne Charlet conseiller ; on commit bientôt en leur place Guillaume Briçonnet & Germain Duval conseillers, ausquels succeda enfin dans la même commission Gabriel Myron, aussi conseiller, mais avec des ordres & des pouvoirs plus amples & plus étendus.

Tandis que Myron étoit dans la Touraine, & dans l'Anjou, où il ne rendoit pas justice aux Protestans, comme ils le disoient hautement, Gilbert de la Curée, aussi illustre par sa vertu, que par sa noblesse, & qui avoit rendu de très-grands services au prince de Condé, dans la bataille de Dreux, fut assassiné. La Reine Jeanne de Navarre lui ayant donné le gouvernement de Vendôme, la Noblesse du parti contraire trouvant qu'il favorisoit trop les Protestans, & qu'il traitoit leurs ennemis avec trop de séverité, elle conspira contre lui ; & comme il chassoit, en allant voir son frere, on le surprit, & on le tua. On accusa Charle d'Angennes évêque du Mans, d'avoir eu connoissance de cette conspiration. La veuve de la Curée, qui étoit fille de François Erraud de Chemans, garde des sceaux sous François I. son frere & ses amis vinrent aussi-tôt à la Cour, pour demander justice de cet assassinat. Ils y demeurerent quelques jours ; & ils eurent bien de la peine à obtenir la permission d'informer. Ceux qui étoient soupçonnez, furent accusez & arrêtez ; mais lorsqu'on étoit sur le point de les condamner, comme atteints & convaincus du crime, ils furent élargis par des ordres surpris à Sa Majesté, par la faction contraire, & par la faveur de la maison d'Angennes de Rambouillet, qui avoit un très-grand credit auprès de la Reine. On accusa Joachim le Vasseur, sieur de Coignée, ami intime du mort, de les avoir fait emprisonner mal-à-propos, & d'avoir agi en cette affaire avec plus de violence, que ne portoient les ordres qu'on avoit obtenus. On le cita donc pour rendre compte de sa conduite, avec menace s'il ne comparoissoit, de faire raser sa maison. Il comparut, & aussi-tôt il fut mis en prison, d'où l'on eut bien de la peine à le faire sortir, après plusieurs Jussions. La veuve & les amis de la Curée, épouvantez, se déporterent de leur accusation : le meurtre d'un homme d'une si grande considération demeura impuni, & la Cour donna lieu à une infinité de plaintes.

CHARLE IX. 1564.

Edits & Declarations contraires à l'Edit de pacification.

Dans le même tems le Roi fit un Edit, dans lequel après avoir dit que la paix étant faite au dehors, Sa Majesté ne devoit avoir rien plus à cœur, que de rétablir une parfaite tranquillité dans toutes les parties du Royaume, & d'ôter toutes les occasions de troubles; il ordonnoit de démolir toutes les fortifications qui avoient été faites pendant les guerres précédentes, pour la défense des villes. « Afin, disoit-il, que tous entretinssent la paix, sans rien craindre; & que les Protestans se reposant sur la bonne foi & la sincerité du Roi, dont il leur avoit donné un assez grand témoignage par son Edit, demeurassent en repos. »

En conséquence de cet Edit, Philbert Marsilly de Sipierre fut envoyé à Orleans, pour en faire raser les fortifications, qui la rendoient très-forte; & pour faire bâtir une citadelle à la porte Bannier, par où l'on vient à Paris. Le Roi fit faire la même chose à Montauban, à Valence en Dauphiné, à Cisteron, & en d'autres lieux. Les Protestans regarderent ces démolitions comme une entreprise faite contr'eux, & comme un moyen de ruiner leur parti. Orleans, ville riche & importante, ne semblant pas fort en sûreté entre les mains d'Alexandre, frere du Roi, à qui elle avoit été donnée pour son appanage; on lui accorda en échange le duché d'Anjou; le Roi reprit Orleans, & le donna à la Reine sa mere.

On avoit déjà ajoûté à l'Edit, par une nouvelle déclaration en forme d'interpretation, qu'il ne seroit pas permis aux Ministres ou Pasteurs Protestans de demeurer ailleurs que dans les lieux destinez à leurs assemblées dans chaque Bailliage; & que les Protestans ne pourroient ouvrir ni Ecoles, ni Colleges, ni Académies. Ce qui fut ajoûté, pour ôter aux Ministres la liberté de voir & de consoler les malades, pour couper, comme ils le disoient, les nerfs de la doctrine & de la discipline, comme l'histoire Ecclésiastique nous apprend que l'Empereur Julien en usa contre les Chrétiens, & pour éteindre entierement la Religion. On avoit aussi publié à Lyon des défenses aux Protestans de tenir leurs assemblées dans les lieux par où le Roi devoit passer, & pendant le tems qu'il y seroit, ni dans aucune maison Royale; afin de ne donner aux Catholiques, dont les esprits étoient échauffez, aucune occasion de troubles & de tumulte.

Tandis

Tandis que le Roi étoit à Rouſſillon, Emanuel Philbert duc de Savoye vint lui rendre une viſite de politeſſe. Quelque tems après, entre pluſieurs reglemens pleins de ſageſſe & de pieté, que le chancelier de l'Hôpital inſpira au Roi de faire, il parut le 4 d'Août un Edit, dans lequel le Roi, après avoir beaucoup parlé du déſir qu'il avoit de conſerver la paix, déclaroit, que puiſque pluſieurs articles de l'Edit de pacification paroiſſoient ambigus, & qu'il n'appartenoit qu'à lui de les interpréter, il vouloit que l'interprétation des articles, ſur leſquels on diſputoit, fût miſe clairement par écrit. Quant à celui, par lequel il donnoit aux Gentils-hommes la liberté d'exercer publiquement leur Religion, Sa Majeſté n'entendoit accorder cette grace qu'aux Gentils-hommes, & à leur maiſon. C'eſt pourquoi il leur défendoit d'étendre cette grace à d'autres qu'à leurs vaſſaux, ſous peine, contre les contrevenans d'être traitez comme rebelles. On défendoit par la même Declaration aux Proteſtans, de faire des aſſemblées en quelque lieu que ce fût, ſous prétexte de tenir des Synodes, & d'éxiger de l'argent en forme de capitation, de tribut, ou de quelqu'autre façon, ſur peine de punition corporelle. Comme pluſieurs, ſans ſe ſoucier des ordres ſacrez qu'ils avoient reçus, ni du vœu de chaſteté, s'étoient mariez pendant le cours des guerres précédentes, & même depuis la paix; il étoit ordonné par le même Edit, que les hommes ſeroient obligez de quitter les femmes qu'ils avoient épouſées de cette maniere, & les femmes de quitter les hommes, & de rentrer dans leur premier état; avec ordre aux uns & aux autres, en cas de déſobeïſſance, de ſortir dans deux mois du Royaume, pour n'y revenir jamais, à peine contre les contrevenans, de galeres pour les hommes, & de priſon perpetuelle pour les femmes.

Les Proteſtans murmurerent hautement, & ſe plaignirent, que par cet Edit on donnoit atteinte au précédent, & qu'on leur faiſoit un grand préjudice: Que par le premier article on leur ôtoit la liberté d'entendre commodément les prédications, & qu'on expoſoit à un grand péril ceux qui viendroient de loin aux lieux deſtinez pour les aſſemblées publiques: Qu'en défendant de tenir des Synodes, & de faire des collectes d'argent, on ôtoit tous les moyens d'agir, & on coupoit les nerfs qui ſervent à maintenir la diſcipline ſi néceſſaire à l'Egliſe; &

CHARLE IX. 1564.

qu'en retranchant ce qui sert à la subsistance des Ministres, on abolissoit presque le ministere : Enfin que par la dissolution forcée des mariages déjà contractez, on enlevoit la liberté accordée par l'Edit ; & qu'en obligeant de reprendre la vie Ecclésiastique ou religieuse qu'on avoit abandonnée, on imposoit aux consciences la plus dure des servitudes.

Le prince de Condé, qui étoit avec ses amis au château de Valery, que la veuve du maréchal de S. André lui avoit donné, apprit toutes ces choses ; il s'en plaignit à la Reine, par la lettre qu'il lui écrivit le dernier jour d'Août, & il lui adressa un long écrit, qui contenoit ses plaintes : Sur ces atteintes données à l'Edit de pacification, ou par les déclarations en interprétation, ou par les Edits, & arrêts des Parlemens qui lui étoient contraires : Sur l'impunité des meurtres (car on comptoit depuis la paix faite cent trente-deux personnes qui avoient été tuées dans le Royaume, à cause de la Religion :) Et enfin sur les mauvais traitemens & les véxations, que les Protestans avoient soufferts de la part des Gouverneurs.

Le Roi, qui craignoit que pendant son absence les Protestans ne fissent quelqu'entreprise, répondit au Prince avec de très-grands témoignages d'amitié : Qu'il n'avoit rien plus à cœur, que de faire rendre justice également à tous ses sujets : Que pour ce qui concernoit les interprétations de l'Edit, il avoit eu de très solides raisons pour les donner ; & qu'il ne doutoit pas que le prince de Condé, qui n'avoit en vûë que le bien de l'Etat & la conservation du Royaume, ne les approuvât : Qu'outre ces raisons, il pensoit bien qu'il n'étoit jamais venu dans l'esprit du prince de Condé, de vouloir gouverner à sa fantaisie la volonté du Roi : Que si ses Gouverneurs ou autres Ministtes avoient manqué en quelque chose, il les feroit punir si sévérement, que tout le monde reconnoîtroit qu'il préferoit la paix à tout : En un mot qu'il vouloit, qu'il souhaitoit uniquement, & qu'il commandoit, que l'Edit de pacification fût constamment, sincerement & regulierement observé par tout ; & qu'on rendît également justice à tous ses sujets, sans distinction de Religion.

Edit concernant les Cabarets & les Auberges.

Cependant le Roi alla à Valence, où il donna sur la fin d'Août un Edit concernant les Cabaretiers, les Aubergistes, & le prix des choses nécessaires à la vie, par tout le Royaume.

Cet Edit, dont Jule Brancaccio Napolitain étoit le veritable auteur, fut portée au Parlement, & François de Montmorenci en pressa la verification. Il attira bien des reproches à Brancaccio, qui publia un écrit pour se justifier, & tâcha de prouver par plusieurs raisons que l'Edit étoit juste, raisonnable, & avantageux au Royaume.

Ensuite le Roi ayant été reçu à Montelimart, avec tous les honneurs dûs à la Majesté Royale, entra dans la Provence. Il passa par Orange, ville célébre, & par les restes respectables de l'antiquité, & par les horribles maux qu'elle venoit d'essuyer dans la derniere guerre. D'Orange il alla à Avignon, où il fut reçu avec toute la magnificence possible par les officiers du Pape, & par le cardinal George d'Armagnac, homme vain, & qui ne cherchoit qu'à plaire.

Henri de Navarre étoit alors avec le Roi. C'étoit un jeune Prince d'un excellent naturel, & dont les inclinations nobles, le courage & la générosité sembloient présager dès sa plus tendre jeunesse la haute fortune, à laquelle il devoit être un jour élevé. Jeanne de Navarre sa mere, ayant été avertie de la conjuration dont nous avons parlé, l'envoya aussi-tôt à la Cour, & lui donna des officiers sages & de confiance, pour lui en faire éviter les écueils, & le préserver des charmes séduisans de l'amour.

D'Avignon, le Roi alla à Aix, & vit en chemin la ville d'Arles; il fit son entrée à Marseille, avec une grande pompe : on s'y efforça de divertir Sa Majesté, principalement par les spectacles que la mer peut fournir. Comme on appréhendoit que les plaintes des Protestans, qui se multiplioient & s'augmentoient de jour en jour, n'excitâssent quelques nouveaux troubles, le Roi marqua par un nouvel Edit, qu'il ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que d'entretenir la paix; il ordonna que l'Edit de pacification fût religieusement observé, menaçant les contrevenans des peines les plus rigoureuses; déclarant qu'ils sentiroient pour leur perte tout le poids de la Puissance Royale; & qu'un repentir qui viendroit trop tard, après avoir si longtems abusé de sa patience, ne serviroit plus de rien, On donna aux Protestans de Provence, pour y tenir leurs assemblées, Merindol, dont les habitans s'étoient séparez du Pape dès le tems des Vaudois.

Nouvel Edit pour maintenir la paix.

De Marseille, le Roi revint à Avignon, parce que cette

CHARLE IX. 1564.

Plaintes des Proteſtans.

ville lui plaiſoit fort. Il y paſſa le Rhône, deſcendit dans le Languedoc, & vint à Nîmes. Cette ville étoit pleine de Proteſtans, & il y en venoit quantité de Provence, où l'on ne leur rendoit aucune juſtice. C'eſt là qu'ils renouvellerent leurs plaintes, principalement contre Henri de Montmorenci gouverneur du Languedoc, qui les traitoit fort durement. Mais le crédit, la faveur & l'autorité du Connêtable ſon pere, firent que ces plaintes ne furent point écoutées, ou qu'on n'y eût aucun égard. De Clauſonne, qui avoit parlé trop librement contre le Gouverneur, fut mis en priſon. Les autres députez furent ou appaiſez par l'eſperance, ou retenus par la crainte, & renvoyez à Montpellier & à Béziers, où le Roi vint ſur la fin de l'année. Les habitans le reçurent avec la plus grande magnificence, & avec des dépenſes capables de les ruiner.

Pendant que la Cour voyageoit, peu s'en fallut qu'il n'y eût une emeute dans la Guyenne. Fréderic de Foix comte de Candale, ſuivant les conſeils de Gaſton de Foix marquis de Trans ſon parent, homme vif, & qui ſe plaiſoit dans le trouble, fit une nouvelle entrepriſe. Après avoir communiqué ſon deſſein à Chriſtophle évêque d'Aire ſon frere, à Blaiſe de Montluc, à Gabriel Caumont de Lauſun, à d'Eſcars, & à Merville frere de d'Eſcars, il leva des troupes; & par un traité fait à Cadillac dans le mois d'Août, qui fut mis par écrit, il déclara une eſpece de guerre aux Proteſtans, ſous prétexte qu'ils faiſoient bien des choſes contraires aux Edits, & qu'ils avoient tué en trahiſon pluſieurs perſonnes. Jacque Benoît Largebaſton premier Préſident du Parlement de Bordeaux ayant donné avis au Roi de ce qui ſe paſſoit, Sa Majeſté envoya en Guyenne Imbert de la Platiere de Bourdillon, maréchal de France, pour appaiſer ces troubles. Les Proteſtans l'accuſerent de favoriſer les Catholiques; un certain la Riviere ayant été tué, & ſa mort étant demeurée impunie, ils ne ſe plaignirent pas moins de lui, que du comte de Candale. Cependant la preſence de Bourdillon arrêta les entrepriſes des conjurez, & ſervit à maintenir pendant quelque tems la tranquillité dans la Province. Voilà tout ce qui ſe paſſa en France dans le cours de l'année 1564.

Affaires d'Italie.

En Italie, Nicolas des Urſins comte de Petigliano, homme vif & entêté, mettoit tout en uſage, pour rentrer en poſſeſſion

des biens, dont Côme duc de Florence l'avoit dépoüillé. Mais comme ce Duc avoit confié le Château à Jean François pere de Nicolas, & que Jean François l'avoit mis entre les mains d'Orso, un de ses autres enfans, Nicolas qui brûloit d'envie de reprendre une place si commode, & de se venger de son frere, parla à quelques soldats de la garnison. Ceux-ci lui firent esperer qu'ils lui livreroient le Château ; mais ils le tromperent, & découvrirent l'affaire à Orso. Ainsi Nicolas étant venu de Sorano au jour marqué, envoya devant lui quarante hommes d'élite. On les reçut dans la place ; on mit aussi-tôt le feu à la poudre (car on avoit miné l'endroit par où ils devoient passer) & ils sauterent en l'air. Il ne s'en sauva que cinq, qui furent pris, & qui ayant été mis à la question, confesserent en presence des ministres de l'Empereur, que Nicolas les avoit envoyez ; qu'il n'étoit pas éloigné ; & qu'il attendoit le succès de son entreprise. Il y avoit eu pour cela un procès intenté entre le pere & le fils, & l'Empereur avoit défendu aux deux Parties de rien entreprendre, tant que dureroit le procès, sous peine à celui qui contreviendroit à cette défense, d'être privé de son droit. Le pere faisoit donc instance, pour faire dire, que puisqu'il étoit certain que son fils avoit fait cette entreprise, il avoit encouru la peine, & étoit déchû de son droit. Cependant le pere étant un vieillard décrepit, & d'ailleurs absent, quoique soûtenu de la faveur de Côme, Nicolas fit si bien par ses soins & par sa presence, qu'on le trouva assez maltraité par la perte de ses gens, & que son entreprise demeura impunie.

CHARLE IX. 1564.

Affaire de la Préséance, terminée en faveur du roi de France.

Le Concile étant fini, le roi d'Espagne, qui y avoit renouvellé la dispute sur la Préséance qu'il prétendoit enlever au Roi Très-Chrétien, sollicitoit vivement le Pape par ses Ambassadeurs, de prononcer en sa faveur. Le Pape le refusa, alléguant le droit du roi de France ; il prioit en même tems qu'on ne le mît point dans la nécessité de juger cette affaire. Si d'un côté il favorisoit secrettement le roi d'Espagne, de l'autre il ne pouvoit juger contre le roi de France, sans une injustice manifeste. Ainsi remettant le jugement de jour en jour, il évitoit, autant qu'il étoit possible, les cérémonies publiques, parce que dans toutes il y avoit dispute entre les Ambassadeurs des deux Rois, & qu'il ne pouvoit favoriser l'un, sans blesser l'autre : car il falloit nécessairement, en jugeant la contestation, ou aliéner

CHARLE IX. 1564.

l'esprit de l'un, ou faire une injustice criante à l'autre. Ces délais du Pape mécontentoient les deux Rois, qui s'en tenoient offensez, & principalement Philippe, à qui la confiance qu'il avoit en sa puissance & en sa fortune, faisoit esperer la Préséance, comme une chose dûë, & qui demandoit avec importunité au Pape, de prononcer en sa faveur.

Côme, qui avoit été consulté sur cette grande affaire, ayant en vain sollicité le roi d'Espagne de se déporter, conseilloit au Pape de renvoyer la contestation au Collége des Cardinaux; d'en differer le jugement par de longs retardemens; & cependant de régler, qu'en attendant la décision, ni l'une ni l'autre Partie ne se trouveroit aux cérémonies publiques. Aucune des deux ne goûta ce tempérament; car l'Ambassadeur d'Espagne demandoit un jugement, & celui de France vouloit assister à toutes les cérémonies publiques.

Philippe, pour contraindre le Pape, qui faisoit difficulté de prononcer en sa faveur, se servit du moyen, qui lui parut le plus efficace: il menaça le Pape de diminuer son autorité. Ne pouvant se dispenser de la publication & de l'exécution des Decrets du Concile, pour lesquels il avoit toûjours affecté beaucoup de zéle, il les fit publier en son nom par tous les Royaumes, & par toutes les Provinces de son obéïssance, même ceux qui avoient été faits contre les Cardinaux & les Evêques, sans faire aucune mention du Pape. Ce procédé de Philippe, joint à quantité d'autres choses injurieuses que les Espagnols avoient faites contre Pie IV. l'aigrirent & l'irriterent extrêmement; ce fut en vain que Côme s'efforça d'appaiser ce vieillard naturellement colére & emporté, en lui representant d'une part, les grands avantages qu'il pouvoit tirer de l'amitié d'un Roi si puissant, & de l'autre, ce qu'il avoit à craindre de sa haine.

Enfin comme les Espagnols continuoient de faire de la peine au Pape, Henri Clutin d'Oysel, ambassadeur du Roi, homme ardent & zélé pour la gloire de la France, profitant de cette occasion, obtint qu'il fût conservé dans l'ancienne possession, & eût dans la cérémonie du jour de la Pentecôte la premiere place après l'Ambassadeur de l'Empereur. Loüis de Requesens, grand Commandeur de Castille, étoit alors ambassadeur du roi d'Espagne à Rome. Ce Prince, à qui le Pape & ses Légats avoient accordé, autant qu'il étoit en eux, l'égalité avec le Roi de

France, dans le Concile de Trente l'année précédente, aspiroit ouvertement cette année à la préséance. Comme le Pape parut d'abord balancer, le Roi d'Espagne témoigna qu'il se contenteroit d'avoir à Rome, dans les cérémonies publiques, le même rang qu'il avoit eu dans le Concile. Mais d'Oysel ne voulant point de milieu, & prétendant être assis immédiatement après l'Ambassadeur de l'Empereur, au-dessus de celui d'Espagne; le Pape qui n'étoit plus si porté pour les Espagnols, déclara à Requesens qu'il rendroit justice aux Parties, & qu'il conserveroit au Roi Très-Chrétien son ancienne Prérogative.

Requesens ne pouvant faire autre chose, demanda qu'on le reçût à protester, & ayant amené des Notaires, il demanda acte de sa protestation. Elle contenoit en substance : Que le Roi Très-Chrétien n'avoit pas droit de s'égaler au Roi son maître; mais que la premiere place étoit dûë au roi Catholique, à cause de l'ancienneté & des forces du Royaume d'Espagne; à cause de l'étenduë immense des autres Royaumes & terres de son obéïssance; mais principalement à cause de l'affection, de l'ardeur & du zéle qu'il avoit pour la propagation de la Religion chrétienne, & pour la défense du Siége Apostolique, & de l'Eglise Romaine: Que si le Pape par paroles, par promesses, ou par effets, statuoit ou faisoit quelque chose, qui fît révoquer en doute la Prérogative du rang qui étoit dû au roi d'Espagne, ou en mettant de l'égalité entre les deux Rois, ou en prononçant de quelque maniere que ce fût en faveur du Roi Très-Chrétien, il protestoit de nullité contre le jugement; comme manifestement injuste, & rendu sans connoissance de cause, & sans avoir cité les Parties. Déclarant en outre qu'on ne devoit pas imputer au Roi son maître les troubles & les suites dangereuses, qui ne manqueroient pas de suivre un pareil jugement, au grand désavantage & à l'extrême mécontentement du S. Siége & du Pape.

Le Pape répondit en presence des cardinaux Pisano, Cesis, Moron, Farnese, de S. Clement, Borromée & Vitelli : Qu'il recevoit cette protestation, autant qu'il le devoit, & le pouvoit de droit: Qu'il prioit qu'on l'excusât de n'avoir pas cité les Parties, parce qu'on n'avoit rien innové dans cette affaire, & qu'on avoit seulement conservé au Roi Très-Chrétien la premiere place qu'il avoit toûjours euë après l'Empereur à la Cour

de Rome : Qu'au reste, si Philippe le vouloit ainsi, il étoit prêt de renvoyer l'affaire au Collége des Cardinaux, ou au Tribunal des Auditeurs de Rote à Rome, étant toûjours très-disposé à gratifier le roi d'Espagne en tout ce qu'il pourroit. L'ambassadeur de Philippe choqué du mot, *Gratifier*, interrompit le Pape, & dit, qu'après une si grande injure faite à son maître, il n'étoit plus en son pouvoir de le gratifier en quoi que ce fût. Le Pape fut fort picqué de ces paroles, sur tout à la suite d'une protestation, & il répliqua, que l'inclination qu'il avoit toûjours euë pour le roi d'Espagne, & tant de bons offices qu'il lui avoit rendus, n'avoient pas mérité qu'on lui fît un pareil remerciment. Quelque tems après, Requesens partit de Rome, suivant les ordres de Philippe, sans prendre son audience de congé, laissant le soin des affaires d'Espagne au cardinal Paceco.

Côme résigne à son fils le gouvernement de ses Etats.

Presque dans le même tems, Côme étant à Pise occupé aux préparatifs de l'armée navale, pour la guerre que Philippe vouloit faire en Afrique, remit le gouvernement de son Etat entre les mains de François son fils aîné, âgé de 24 ans, après en avoir écrit à tous les Etats de ses Provinces; mais il s'en réserva les titres & les honneurs. Ce fut dans ce Prince la résolution sage & prudente d'un bon pere, résolution qui a toûjours été prise par les Souverains, lesquels ont apporté dans leurs Maisons, & qui ont transmis à leur postérité un Empire nouvellement acquis. Pour donner à cette résignation l'apparence & la forme d'une succession certaine & inconrestable, qu'il transportoit à son fils; elle se fit solemnellement dans la ville, avec une grande pompe, en presence des Conseillers, du Duc, & du Sénat ou Conseil des quarante-huit : on en rendit publiquement à Dieu des actions de graces dans l'Eglise, & en signe d'une réjoüissance publique, on donna un festin somptueux. Depuis ce tems-là François commença à gouverner la Toscane; & sans attendre que la mort de Côme lui en ouvrît la succession, le pere & le fils, par un heureux concert qui ne peut se trouver qu'entre des gens de bien, furent ensemble les maîtres de cette nouvelle Souveraineté. Le pere mit auprès de son fils, Barthelemi Concini, homme de confiance, & d'une expérience consommée, & c'est par ses conseils qu'on faisoit presque tout.

Quelque tems après, San-Pietro Ornano, que sa haine mortelle contre

contre les Genois animoit toûjours à faire quelque nouvelle entreprise dans l'Isle de Corse, partit de Marseille avec 150 Corses, & avec une Galere de France, & un autre vaisseau plus petit; il passa dans cette Isle, esperant que s'il faisoit quelque chose avec le secours des Bannis, il mettroit par ses heureux succès quelque Prince Chrétien dans son parti, résolu, s'il ne pouvoit faire autre chose, de faire entrer les Turcs dans l'Isle. Il avoit déjà inutilement sollicité le grand Seigneur & les Princes Chrétiens; mais il esperoit que si la fortune secondoit ses entreprises, il tireroit des seçours de ceux mêmes, qui jusqu'alors n'avoient pas voulu l'écouter. Plein de cette confiance, il aborda à l'Isle de Corse sans argent, & sans aucun appareil de guerre. Par le moyen des Insulaires, qui vinrent le trouver, il prit d'abord Istria. Ensuite il se rendit maître de toute l'Isle, à la réserve de quelques villes & forteresses, où il y avoit des garnisons. Ce qui augmenta fort son crédit & son autorité parmi les siens, c'est que les Génois, au bruit de son arriveé, ayant levé des troupes à la hâte, & les ayant envoyées dans l'Isle, ce Capitaine vaillant & habile dans l'art de la guerre, voyant qu'il avoit affaire à de jeunes gens qui n'étoient point aguerris, les attaqua aussi-tôt après leur descente, dans un lieu très-désavantageux pour eux, & les défit sans beaucoup de peine. Il y en eut trois mille ou tuez, ou pris, ou mis en fuite, & désarmez. De-là San-Pietro alla camper auprès d'une ville, nommée l'Evesché, à douze milles de Bastia. Les Génois effrayez de la défaite de leurs troupes, & craignant des suites encore plus fâcheuses, envoyerent sur le champ en Espagne, pour demander des secours contre San-Pietro.

Suite du soulevement dans l'Isle de Corse.

Dans ce tems-là, Philippe venoit de recevoir l'argent, que le Pape lui avoit permis de lever sur le Clergé d'Espagne : car le Concile de Trente étant terminé, & n'ayant presque plus rien à craindre des Evêques Espagnols, Pie IV. avoit enfin accordé cette permission. Les Turcs avoient surpris les Galéres de Sicile commandées par Guimaran, & la flotte de Mendose venoit d'être battuë & dissipée par une horrible tempête, avec perte de plusieurs milliers d'hommes. Le Roi d'Espagne touché de toutes ces pertes, croyoit qu'il étoit de son honneur de faire quelques entreprises. Il forma donc le dessein de s'emparer du Peñon de Velez, qu'il avoit inutilement attaqué l'année

Prise du Peñon de Velez.

CHARLE IX. 1564.

précédente. C'eſt une fortereſſe bâtie ſur un rocher eſcarpé de tous côtez, appellée Velez, d'une ville ſituée dans la plaine, qui n'en eſt éloignée que d'un demi mille. Il chargea de cette entrepriſe D. Garcie, fils de Pierre de Tolède. D. Garcie viceroi de Catalogne & amiral partit de Barcelone le 10 de Mai, & aborda à Genes. Ayant pris avec lui un régiment Eſpagnol, qui ſervoit dans le Milanez, il ſe rendit à Livourne, avec les Galéres du duc de Savoye, de Jean André Doria, de Nicolas & d'Auguſtin Lomellini. De-là ayant encore pris les Galéres de Côme duc de Florence, il fit route vers Naples. Il détacha enſuite Dom Sanche de Leyve, pour lui amener les Galéres de Sicile, prit quinze cens Eſpagnols, qui étoient dans le Royaume de Naples, revint à Barcelone, & s'avança juſqu'à Tarragone, pour y attendre les ordres du Roi ſon maître.

Il arriva auſſi-tôt trois mille Allemands, ſous la conduite d'Annibal d'Altemps; Jean André Doria les avoit tranſportez ſur ſes vaiſſeaux. De-là on détacha D. Sanche de Leyve, & Alvarez de Baçan, avec vingt Galéres, pour amener de Barcelone le canon, les munitions, & le reſte des préparatifs de guerre. Pour Dom Garcie, il alla à Malaga; & quoique les galéres du Roi de Portugal ne parûſſent pas encore, il paſſa le détroit, & vint juſqu'à Cadix, où ayant pris le canon & les troupes auxiliaires, qu'on y avoit amenées de Biſcaye, il retourna à Malaga : il y trouva les Galéres de Malte, Leyve & Baçan. Toute cette armée navale étoit compoſée de cent cinquante vaiſſeaux, huit du Roi de Portugal, ſous les ordres de François Bareto, trois du duc de Savoye, commandez par André de Provane, ſieur de Ligny; neuf de Côme duc de Florence, ſous la conduite de Jacque Apiani, prince de Piombino; cinq de Malte, que commandoit Pierre de Giou; douze de Jean André Doria, dont il avoit donné quatre à Marcel Doria ſon parent, & autant à Scipion Pallavicini; huit de Seville, & quinze des autres Royaumes d'Eſpagne, ſous la conduite d'Alvarez de Baçan; onze de Naples, ſous les ordres de D. Sanche de Leyve; & onze de Sicile commandez par Fréderic de Carvajal. On comprenoit dans ce nombre les quatre, que Jean de Cardone conduiſoit; les trois de Marc antoine Colonne, ſous les ordres de George Grimaldi; les quatre de Nicolas & d'Auguſtn Lomellini, que Vincent Vaccaro conduiſoit, & les quatre de Marc

Centurioni. Il y avoit outre cela environ vingt-neuf vaisseaux de toute espece, entre lesquels il y en avoit seize de charge, qui portoient les munitions & l'artillerie, dix-huit piéces de batterie, quelques piéces de campagne, & un petit nombre de chevaux, pour mener, s'il étoit besoin, le canon & les autres munitions du bord de la mer dans le payis. Il y avoit dix mille hommes de pié, cent cinquante chevaux, un grand nombre de brave Noblesse, sur tout d'Italie, & en particulier de Chevaliers de S. Etienne, que Côme y avoit envoyez, pour acquerir de la reputation & de la gloire à un Ordre qu'il avoit nouvellement institué. Chiappino Vitelli marquis de Cetone, étoit à leur tête. D. Garcie le nomma grand maréchal de camp, & il lui donna Carillo de Quexada & Louis Osorio, pour l'aider dans les fonctions de cette charge.

Expedition des Espagnols en Afrique.

Lorsque l'armée fut prête, Dom Garcie partit du port de Malaga le 29 d'Août; & ayant eu le vent favorable, il arriva en deux jours sur les côtes de l'Afrique, à cinq mille du Peñon, dans un lieu que les habitans appellent les Tours d'Alcala. Il débarqua ses troupes, & son artillerie; & il fit construire un Fort, où il enferma les vivres avec une garnison de quatre enseignes. De-là il alla trois jours après vers une place dans le Continent, nommée Velez de la Gomera. Voici l'ordre de sa marche. La moitié des Espagnols formoit l'avant-garde, commandée par D. Sanche de Leyve. Ils étoient suivis des Chevaliers de Malte, sous les ordres de Vitelli. Le reste des Espagnols, & les troupes auxiliaires de Portugal, sous la conduite de Bareto, composoient le corps de bataille. Les Allemands marchoient les derniers avec quatre cens arquebusiers Espagnols, commandez par Jean-André Doria; il étoit chargé de prendre garde à tout, de veiller sur ceux qui se trouveroient fatiguez de la marche, de faire rentrer dans les rangs ceux qui en sortiroient, ou qui abandonneroient les enseignes, & d'empêcher le désordre & le trouble, s'il arrivoit que les Maures vinssent les charger en queuë. Après avoir marché dans cet ordre pendant quelque tems, on vit paroître environ cinq cens hommes de pié, & quatre cens chevaux des ennemis, qui n'ayant pas osé attaquer l'avant-garde, parce qu'elle avoit à sa tête cinquante arquebusiers, & quelques piéces de campagne, entreprirent de harceler l'arriere-garde, tantôt en avançant,

Charle IX. 1564.

& tantôt en reculant. Doria fit si bien son devoir, que les Maures perdirent toûjours plus de monde que l'armée Espagnole.

Enfin on arriva à la ville, éloignée de six milles du lieu dont on étoit parti. On n'y trouva point d'habitans, mais seulement six petits canons, & on y mit garnison. On choisit ensuite un lieu pour camper, & Vitelli s'avança pour voir de près la situation du Peñon. Pour le faire plus commodément, il approcha à la nage le plus qu'il lui fut possible. Le premier soin fut de faire voiturer le canon; & comme Dom Garcie étoit persuadé que le succès de l'expédition dépendoit principalement de la diligence, il fut d'avis qu'on le voiturât par mer: le chemin étoit le plus court; mais aussi il étoit le plus dangereux, parce qu'il falloit faire passer les vaisseaux le long du Fort. Doria fut chargé de faire dresser les batteries, & de battre le Fort, parce qu'il avoit plus de credit & d'autorité qu'un autre sur les troupes de la marine, pour les engager à s'exposer aux dangers avec moins de répugnance.

Le Fort du Peñon est situé sur un petit Cap, qui n'a pas plus de trois cens pas de circuit, sur la côte de Mauritanie, vis-à-vis la ville de Malaga, environ à cent milles du détroit de Gibraltar, & à cinquante pas au plus du Continent. Au reste ce Cap est escarpé de tous les côtez, & on ne peut monter au sommet sur lequel le Fort est situé, que par un petit sentier très étroit & très difficile, entre des rochers très escarpez. Les murailles du Fort ont des tours & des creneaux, suivant l'ancienne maniere de fortifier en usage parmi les Maures. Tout étant prêt, & le canon amené, on choisit un lieu un peu élevé comme le plus avantageux; & après avoir couvert les batteries par des gabions, on battit le Fort pendant tout un jour, du côté de la terre & de la mer. Les bastions ayant été ruinez, on envoya reconnoître la grande brêche; & on découvrit qu'on battroit le Fort avec beaucoup plus d'avantage, si on transportoit les batteries sur une colline qui la commandoit. Doria fut encore chargé de cette operation, qui sembloit fort difficile. Mais comme on la commençoit, la garnison se retira secrétement la nuit suivante dans deux barques, qu'elle avoit eu soin de tenir prêtes. On apprit cette retraite par un déserteur: alors on fit prendre les devants à Doria. Lorsqu'il approchoit

du Fort, trois Maures qui lui firent ſigne qu'ils vouloient ſe rendre, vinrent au-devant de lui, & il entra le premier dans la place avec douze ſoldats. Il n'y trouva que trente Turcs, qui ſe rendirent auſſi-tôt. Ainſi une entrepriſe ſi difficile, qui paroiſſoit devoir être de longue haleine, & dont le ſuccès ſembloit fort incertain, fut heureuſement terminée en un ſeul jour.

Dom Garcie s'étant rendu maître de cette place, y mit une garniſon de quatre cens Eſpagnols, y laiſſa du canon & des munitions, & envoya à Philippe le plan que Vitelli avoit dreſſé d'une nouvelle fortification, qu'on jugeoit à propos de faire. Il y eut plus de peril au retour, & dans l'embarquement; car au bruit de l'arrivée des Chrétiens, Abdala roi de Fez & de Maroc, étoit venu avec une nombreuſe armée, & avoit preſque inveſti de tous côtez leur camp. Il avoit pluſieurs fois eſſayé de l'attaquer; mais ce fut inutilement, parce que les Chrétiens avoient mis de bons corps de garde ſur toutes les collines, & dans tous les lieux élevez des environs.

On changea donc au retour l'ordre de la marche. On mit à la tête les nouveaux ſoldats, & les Eſpagnols levez à la hâte, en qui on avoit moins de confiance. Les Allemands étoient au milieu, & les vieux ſoldats Eſpagnols étoient à l'arriere-garde. On leur joignit deux bonnes compagnies d'arquebuſiers ſous les ordres de Vitelli, ſur la prudence & la valeur duquel le Général comptoit infiniment. On donna auſſi un bon corps de troupes à Doria, avec ordre d'empêcher que les Maures ne cauſaſſent du déſordre dans le tems de l'embarquement. Lorſqu'ils furent ſur le rivage, & que les premiers étoient prêts à s'embarquer, une troupe de Maures à pié, armez de dards & de flêches, les attaqua, & fondit ſur l'arriere-garde. En même tems une grande partie de leur cavalerie deſcendit des montagnes de tous côtez, & attaqua ſi vivement l'armée Chrétienne, que les arquebuſiers furent d'abord mis en déſordre. Le danger fut extrême; & les Chrétiens pourſuivis par les Maures, commençoient déjà à prendre la fuite. Mais la valeur de Vitelli ſauva l'armée. Il alloit de côté & d'autre, il arrêtoit les fuyards, il exhortoit, il conjuroit les ſoldats de ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient promis à Dieu & aux hommes; & il fit tant qu'il les empêcha de fuïr, les fit rentrer dans leurs rangs, & les ramena au combat.

Doria ne faisoit pas de moindres efforts de son côté. Car s'étant emparé d'un lieu élevé, pour être à portée de secourir ceux qui étoient le plus en danger, il fut environné par les Maures; son cheval fut tué sous lui; & obligé de combattre à pié, il se tira par sa valeur & par son intrépidité du peril extrême où il étoit : il se fit jour au travers des ennemis, & revint joindre sa troupe sans être blessé. Tandis que les choses étoient en cet état, Dom Garcie détacha fort à propos une troupe de cuirassiers, qui vinrent au secours des combattans, & rendirent la partie plus égale. Ainsi tantôt les uns, & tantôt les autres plierent, jusqu'à ce que les Maures fussent entierement repoussez. Pendant le combat on ne cessa point l'embarquement, & tous se trouverent enfin embarquez. Les Chrétiens perdirent environ deux cens hommes. Louis Osorio maréchal de camp fut tué, & François Mauria dangereusement blessé. On a sçu depuis que les Maures en perdirent bien d'avantage.

Avant le départ de l'armée Chrétienne, pendant sa marche, dans le fort du combat, & après l'embarquement, Abdala demanda souvent par des couriers, par des truchemens, & par des envoyez, à conferer sur les moyens de faire la paix. Mais Dom Garcie ne voulut entendre à aucunes propositions; & après avoir demeuré sur la côte d'Afrique deux jours depuis l'embarquement, il profita du tems favorable, vint aborder à Malaga, & se rendit bientôt après à Savone. Il avoit dessein d'aller à Bugie, parce que cette place étant prise, il auroit été facile de purger les côtes des Pirates, qui les désoloient par leurs brigandages; mais la belle saison étoit presque passée; & d'ailleurs il étoit rappellé par les heureux succès de San-Pietro dans l'isle de Corse.

Pendant qu'on faisoit la guerre en Afrique, San-Pietro avoit pris Porto-Vecchio; il avoit attaqué Bastia & San-Fiorenzo; & il y avoit apparence qu'il se rendroit bien-tôt maître de toute l'Isle, si l'on ne venoit promptement au secours. On croyoit que Côme le favorisoit secrétement. En effet San-Pietro lui avoit demandé sa protection au nom des habitans de l'Isle; & Côme l'avoit aidé d'argent & de poudre. Les Génois en ayant porté leurs plaintes au roi d'Espagne, Côme y envoya aussi-tôt François de Montauti, pour excuser un fait qu'il ne pouvoit nier,

& assurer qu'il étoit fort éloigné de vouloir usurper le bien d'autrui. Il arriva très à propos pour les Génois, que San-Pietro étant parti de Porto-Vecchio, pour aller plus avant dans l'Isle, ils trouverent le moyen de gagner celui à qui il en avoit confié la garde, lequel leur rendit cette importante place. Lorsqu'ils en furent les maîtres, non-seulement ils conçurent l'esperance de chasser San-Pietro, mais s'imaginant qu'ils n'avoient plus besoin de tant de secours, ils crurent qu'ils ne devoient plus faire de dépenses inutiles. Dom Garcie se contenta donc d'envoyer de Savone dans l'isle de Corse un petit nombre d'Espagnols, qui ne firent rien de considerable, parce que les Bannis se retirerent dans les montagnes pendant l'hyver. Dom Garcie renvoya sa flotte, & resolut d'aller en Sicile, dont Philippe lui avoit destiné la Vice-royauté, lorsque Jean de la Cerda quitteroit la Province. En y allant, il passa par Rome, de l'avis de Côme, pour travailler à un accommodement entre le Pape & le Roi d'Espagne. Mais ce fut envain, parce que les esprits étoient extraordinairement aigris. On ne laissa pas de le recevoir, en apparence, avec de très-grands honneurs, à cause de l'heureux succès de son expédition. Dom Garcie voyant qu'il ne faisoit rien, malgré les mouvemens que le cardinal Paceco se donnoit pour faire reüssir sa négociation, prit le parti de s'en aller à Naples.

Mort de Michel-Ange.

Dans ce même tems (car j'ai cru ne devoir pas l'omettre) Michel-Ange Bonarota Florentin, mourut à Rome âgé de quatre-vingt dix ans. C'est l'homme le plus habile que nous ayons eu de notre tems, & on peut dire même depuis les anciens Grecs, en peinture, en sculpture, & en architecture. Il est en très-grande reputation dans tout le monde : on voit en plusieurs endroits de ses ouvrages admirables, mais principalement à Rome & à Florence. Il y eut d'abord de la jalousie entre Michel-Ange & Raphaël d'Urbin, très fameux Peintre. Mais Raphaël ayant été enlevé à la fleur de son âge, Michel-Ange, qui aspiroit à ce qu'il y a de plus grand & de plus parfait en ce genre, trouva dans une vie plus longue le moyen de l'emporter sur Raphaël en ces beaux Arts, & il conserva cette gloire jusqu'à la mort, ayant laissé beaucoup d'admirateurs, peu de concurrens, & encore moins d'égaux. Côme qui aimoit passionnement ces Arts, lui fit l'honneur de faire apporter son

CHARLE IX.
1564.

corps de Rome à Florence, afin qu'il fût inhumé dans sa patrie. Ses funerailles furent faites avec une très-grande pompe. Son corps fut conduit par quatre-vingt des plus excellens Artistes à l'église de S. Laurent, où il fut enterré; & Benoît Varchi fit son Oraison funébre. Mais George Vasari d'Arrezo, excellent Peintre & Architecte, ayant parlé fort au long de tout cela dans un livre particulier, où il a écrit avec beaucoup d'exactitude la vie de Michel-Ange, & fait le détail de ses ouvrages, je n'en dirai pas d'avantage.

François de Florence traite de son mariage avec une Princesse d'Autriche.

L'Empereur Ferdinand étant mort, François fils de Côme (car tout se faisoit déjà sous son nom) envoya à l'Empereur Maximilien, Mario Colonne, & Julio Ricasoli, pour le complimenter sur la mort de l'Empereur son pere, & sur son avenément à l'Empire. Il avoit donné des ordres particuliers à Ricasoli de se joindre à Antoine d'Albizi son envoyé, qui étoit depuis long-tems à la Cour de l'Empereur, pour traiter du mariage de Jeanne, dont on avoit autrefois parlé aux Princes d'Autriche freres de la Princesse, & pour terminer enfin cette affaire. Alfonse duc de Ferrare pressoit en même tems le mariage de Barbe leur autre sœur, qui lui avoit été promise. Les Princes consentoient au mariage de Jeanne avec le Duc; mais Sigismond Auguste roi de Pologne le traversoit, en demandant cette Princesse pour Jean Sigismond prince de Transylvanie, fils de Jean Zapoli, & d'Isabelle sa sœur. Cette alliance étoit honorable pour le prince de Transylvanie, & elle étoit utile à l'Empire & à la maison d'Autriche; parce que ce Prince, qui se trouvoit nécessairement lié avec Soliman, à cause de la succession de son pere, pouvoit en s'alliant avec la maison d'Autriche, s'affranchir de ce joug, & renoncer à la protection des Turcs.

Guerre de Hongrie.

Mais Jean Sigismond qui se souvenoit que Ferdinand l'avoit trompé, & qui croyoit que ses enfans vouloient encore l'amuser, par l'esperance d'un mariage avec une Princesse, qu'il sçavoit être destinée au duc de Florence, imita, à la persuasion de George Bebeck, la conduite de son pere : il se mit encore sous la malheureuse protection des Turcs; & ayant par leur moyen violé la tréve, qui avoit été faite depuis peu entre Ferdinand & Soliman, il alluma dans la Hongrie une guerre funeste, qui commença par la prise de Zathmar, forteresse appartenant

à

à Melchior Balaſſo, où il y avoit une fort bonne garniſon. Jean tâcha de juſtifier cette action, ſur ce que Ferdinand avoit violé les loix de la bienſéance & la foi du traité de paix, en recevant Balaſſo, qui avoit quitté ſon parti, & qui ſçavoit ſes ſecrets. Voici le ſtratagême dont il ſe ſervit pour prendre cette place. Il fit marcher devant un grand nombre de beſtiaux & de troupaux, avec des bouviers & des bergers, qui en paſſant le long de la place, firent lever une ſi horrible pouſſiere, que la garniſon ne voyoit plus : il les fit ſuivre par deux enſeignes de ſoldats choiſis. Balaſſo, ſurpris d'un nuage ſi épais, envoya auſſi-tôt ſçavoir ce que c'étoit. Comme ceux qu'il avoit envoyez lui rapporterent qu'ils n'avoient vû que des beſtiaux, il les crut, & ſa garniſon reſta, comme lui, en repos, & dans une grande ſécurité Mais les troupaux étant paſſez, les deux enſeignes s'approcherent à la faveur de la pouſſiere, dont l'air étoit encore obſcurci : avant qu'on pût les appercevoir, ils attaquerent la ville de tous côtez, & ayant répandu la terreur dans les eſprits, qui ne s'attendoient nullement à un tel aſſaut, ils ſe rendirent ſans peine maîtres de la place, & enleverent Balaſſo, ſa femme, ſes enfans, & ſes thréſors.

CHARLE IX. 1564.

Maximilien extrêmement irrité contre Jean, crut qu'il ne devoit pas ſouffrir l'injure qu'il lui faiſoit au commencement de ſon Empire. Il leva ſur le champ des troupes qu'il envoya à Caſſovie, pour empêcher que le prince de Tranſylvanie ne pouſſât plus loin ſes conquêtes, juſqu'à ce qu'ayant ramaſſé ſes forces, il vint lui-même avec une bonne armée en Hongrie. Le Duc François ne laiſſa pas échaper une occaſion ſi favorable ; il offrit à Maximilien, par Ricaſoli, des troupes & de l'argent pour cette guerre ; & il en obtint par ces offres que Jeanne fût refuſée à Auguſte électeur de Saxe, qui la demandoit pour Frederic roi de Dannemarck ſon beau-frere.

On fit en même tems courir le bruit, que le roi de France avoit fait eſperer au duc de Florence, de lui donner ſa ſœur en mariage. L'Empereur & le roi d'Eſpagne en eurent des ſoupçons, qui furent cauſe que François obtint de Maximilien Jeanne ſa ſœur, par un artifice ſemblable à celui dont Côme s'étoit ſervi, pour tirer Sienne des mains de l'Empereur Charle. Enfin Jeanne, du conſentement de Ferdinand & de Charle ſes freres, fut promiſe à François. La promeſſe fut confirmée par

CHARLE IX. 1564.

écrit, & on ſtipula que le mariage ſe feroit après l'année révoluë du deuil de l'empereur Ferdinand.

Affaires de Rome.

On découvrit à Rome une conſpiration faite contre le Pape par quelques Fanatiques, dont Benoît Accolti fils d'Accolti qui mérita autrefois le chapeau de Cardinal, étoit le chef. Il avoit pour complices Pierre Accolti ſon parent, Antoine comte de Canoſſa, le chevalier Peliccione, Proſper d'Ettore, & Thaddée Manfrédi, tous gens qui étoient accablez de dettes, & qui n'avoient pas l'eſprit fort ſain. Benoît Accolti les avoit engagez à commettre un ſi grand crime, ou dans l'eſperance du butin, ou ſous prétexte de réformer l'Egliſe. Il diſoit : Que Pie IV. n'étoit pas vrai Pape : Que quand on s'en feroit défait, on en mettroit un en ſa place, qui feroit appellé le Pape Angelique : Que ſous ſon Pontificat, on corrigeroit les abus, on extirperoit les erreurs, & on rétabliroit la paix dans l'Egliſe. Il ajoûtoit des prédictions ſur la puiſſance de ce Pape, qui devoit, diſoit-il, s'étendre par toute la terre. Il faiſoit eſperer à ſes aſſociez, qu'après avoir tué le Pontife, ils s'empareroient de ſon thréſor, & de celui du cardinal Borromée. Il leur promettoit des Châteaux, des Terres, des Seigneuries, des monts d'or, & par une vanité ridicule, il s'engageoit de donner Pavie à Antoine, Crémone à Thaddée, Aquilée à Peliccione, & cinq mille écus de revenu à Proſper. Mais comme Benoît & Peliccione, qui s'étoient chargez de faire le coup, avoient, faute de courage & de hardieſſe, manqué deux ou trois occaſions favorables, Accolti, qui étoit déjà très-mal dans l'eſprit du Pape, & qu'on accuſoit d'avoir demeuré quelque tems à Genéve, ſe rendit ſuſpect au Pontife, en lui demandant ſi ſouvent audience. Quelques-uns le dénoncerent ; on l'arrêta la nuit, avec ſes complices ; ils furent mis à la queſtion ; & après avoir tout avoüé, ils expierent, par les ſupplices & par la mort, une témérité & une extravagance, qui n'avoient point encore eu d'exemple.

Avarice de Pie IV.

Peu de tems auparavant, la mort avoit enlevé Frederic Borromée, fils de la ſœur du Pape, frere de Charle Cardinal, dans le tems que Pie IV. ſouhaitoit paſſionément de le combler d'honneurs, de dignitez, & de richeſſes. Après cette mort, le Cardinal s'étoit retiré, pour mener, comme il fit le reſte de ſes jours, une vie tranquille & conforme à la ſimplicité Epiſcopale. Ainſi le Pape, qui ne vouloit pas être ſans parens, à qui il pût faire du

bien, & qui d'ailleurs n'aimoit pas Auguste son frere, donna toute son affection à Annibal d'Altemps, & à Marc Sitico cardinal, enfans de son autre sœur. Il donna à Altemps le gouvernement de la sainte Eglise Romaine, & il lui fit épouser, avec une très-grande dot, la sœur de Borromée, qui étoit sa cousine germaine : il confia à Sitico le soin & l'administration de toutes les affaires. Pour lui, il ne se réserva que le soin d'amasser de l'argent par toute sorte de voyes, & se laissant entierement aller à son inclination, il n'ômit rien pour se contenter ; crimes, injustices, vexations, charges accablantes pour le peuple, il mit tout en usage pour assouvir son avarice. Il permit pour de l'argent, qu'il recevoit ouvertement ou en secret, bien des choses, qui étoient défenduës par le Concile de Trente ; il chargea de grands impôts les peuples soûmis à l'obéïssance du S. Siége ; & il vexa plusieurs Gentilshommes, en faisant revivre d'anciens procès. Il persécuta particulierement le comte Jean François Guy de Bagno ; il sollicita l'Ambassadeur du Roi de le poursuivre au sujet d'une somme d'argent qui avoit été prise dans les guerres précédentes auprès de Césene : & malgré la recommandation & les prieres de Côme, pour qui le Comte avoit toûjours porté & portoit encore les armes en Allemagne, Pie ne put jamais s'adoucir, qu'il ne l'eût puni par la perte de quelques châteaux. Il intenta aussi un procès aux Vitelli pour Citta-di-Castello, sous prétexte qu'ils s'en étoient emparez de force, & avoient troublé la tranquillité publique pendant la vacance du S. Siége. Le Pape fit aussi arrêter dans Rome pour le même sujet, & mettre dans le château S. Ange Ascanio de la Cornia, capitaine de grande réputation. Il fit citer à Bologne Corneille Bentivoglio & ses freres, qui étoient en grand crédit auprès du duc de Ferrare ; parce qu'on disoit qu'étant dans cette ville, il y avoit dix-huit ans, & ayant quelques inimitiés particulieres avec Lippo Chisolieri, ils avoient fait sauter sa maison avec de la poudre, & que Lippo y étoit péri. Bentivoglio répondit à la citation, qu'ayant l'honneur d'être Chevalier de l'Ordre du Roi Très-Chrétien, il ne pouvoit comparoître que devant Sa Majesté : mais les ministres du Pape ne l'écouterent point.

Le duc de Ferrare essuya aussi un procès, que lui fit le Pape, pour avoir, à qu'il disoit, empêché ses Officiers d'exercer

CHARLE IX. 1564.

leur Jurisdiction dans Modene; & Alfonse oncle du Duc fut dépoüillé du gouvernement de Berzighella. Le cardinal Guy Ascanio Sforce étant mort, Pie vendit au cardinal Vittelozo Vitelli la dignité de Camerlingue quatre-vingt mille écus, ce qui n'avoit jamais été pratiqué jusques-là. Il donna le Chapeau à Alexandre Sforce, frere d'Ascanio, non pas tant pour l'honorer de cette dignité, que pour en tirer, pour prix du Chapeau, la charge de Clerc de la Chambre, qu'il vendit.

Le Roi refuse de faire publier le Concile de Trente.

Le Pape se voyant libre & sans allarmes, après la fin du Concile, ne s'occupa plus qu'à des spectacles & des divertissemens; il fit faire dans le Vatican une espece d'amphithéatre, où il s'amusoit à voir des jeux, des courses, & des tournois, ne remplissant presque aucun des devoirs d'un bon Pasteur. Comme, au jugement de plusieurs, les Decrets du Concile n'avoient pas été dressez avec assez de soin, pour pouvoir rémédier aux maux de l'Eglise, la division s'augmentoit de jour en jour, & par la négligence du Pape, le schisme déchiroit l'Eglise en Allemagne, en Angleterre, en France, & jusque dans le Payis-bas. C'est pourquoi Pie ayant envoyé à la Cour de France Loüis Antinori, homme habile & expérimenté, pour solliciter la publication du Concile de Trente, il se contenta facilement des raisons que le Roi lui donna pour s'en défendre. Sa Majesté promit qu'elle feroit exécuter les Decrets du Concile en particulier; mais elle s'excusa de faire la publication de tout le Concile en général, parce qu'il y avoit beaucoup de danger à le publier dans la situation où étoient les affaires. Au reste le Roi prioit le Pape de compter sûr son obéïssance pour l'avenir.

Quant à l'affaire de la Légation d'Avignon, dont on avoit souvent parlé inutilement, Pie IV. la termina aux instances de la Reine. La Légation fut ôtée à Alexandre Farnese, à qui on donna, pour le dédommager, celle du patrimoine de S. Pierre. Le cardinal Charle de Bourbon fut fait Légat d'Avignon, & le cardinal d'Altemps, qui prétendoit être nommé, obtint l'Abbaye de Casa-Nuova dans le Marquisat de Salusses. Le Pape prit d'autant plus volontiers ce parti, malgré les répugnances du Collége des Cardinaux, que par cet arrangement il faisoit de la peine aux Farneses, il trouvoit l'avantage de sa famille; & il se libéroit des grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire pour garder la ville d'Avignon & le Comtat Venaissin, que le

Roi prenoit sous sa protection, & qu'il s'engageoit de défendre.

Instances de l'Empereur, pour obtenir la communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres.

En cette même année, le Pape ayant envoyé l'Evêque de Vintimille en Allemagne, obtint que les Decrets du Concile y fussent publiez. Mais l'Empereur poussé par les sollicitations de l'Archiduc Charle, & d'Albert de Baviere, & plus encore par le danger, auquel ses sujets se trouvoient exposez, fit paroître autant d'ardeur, pour obtenir du Pape la communion sous les deux especes, qu'il avoit montré de soûmission pour faire publier le Concile. Il lui écrivit à ce sujet de Vienne le 14 de Fevrier. Le duc de Baviere lui en avoit écrit dès le 5 du même mois. L'un & l'autre prioient le Pontife de ne pas refuser aux peuples la grace qu'ils lui demandoient; & ils ajoûtoient que l'avis des Cardinaux Moron & de Lorraine, & des Archevêques Electeurs étoit, qu'on accordât la communion sous les deux especes à ceux qui la demanderoient. Puis ils le prioient non seulement de chercher quelque moyen, pour réconcilier, & faire rentrer dans l'Eglise les Prêtres, qui s'en étoient séparez en se mariant, & de ne les poiut obliger de quitter leurs femmes; mais encore de permettre, pour conserver les restes de la Religion Catholique, que dans les lieux, où il n'y avoit pas assez de Prêtres, les Evêques ordonnâssent, & élevâssent au saint ministére de l'Autel, & à toutes les fonctions du Sacerdoce, des hommes mariez, d'un âge & d'une science convenables, d'une vie irrépréhensible, & d'une bonne réputation.

Le Pape accorda une de ces demandes, & refusa absolument l'autre. C'est pourquoi Maximilien lui écrivit le 28 de Novembre par Prosper comte d'Arco, pour lui demander de relâcher quelque chose de la sévérité, qu'on observoit en ce qui concerne le mariage des Prêtres, sur tout en faveur de la Baviere, de la Bohême, de la Siléfie, de la Moravie, de la Hongrie, & de l'Autriche; parce que la permission qu'il donnoit de communier sous les deux especes ne produiroit pas tous les bons effets, qu'on souhaitoit, si l'on ne rémédioit pas en même tems à la grande disette de Prêtres, qui faisoit gémir ces Provinces: & comme le mal étoit pressant, l'Empereur demandoit au Pontife un prompt secours; lui déclarant qu'autrement il étoit à craindre qu'on n'en vînt bientôt au point, où ce reméde ayant trop tardé, ne pourroit plus guerir une playe de l'Eglise, qui seroit devenuë

mortelle, & que le délai seul du secours ne rendît le mal incurable.

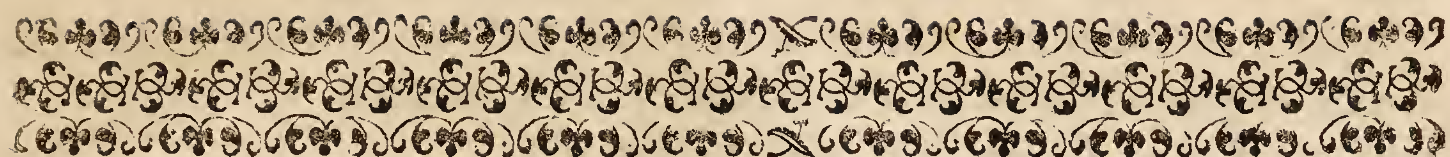
CHARLE IX. 1564.

L'Empereur avoit ajoûté à ces lettres une courte exposition des raisons, qui combattent en faveur du mariage contre le célibat des Prêtres ; & il avoit ordonné à son Ambassadeur de communiquer aux Cardinaux le petit traité dont voici la substance : « On ne peut nier que l'ancien & le nouveau Testament n'ayent permis aux Prêtres d'avoir des femmes ; les témoignages sont formels : presque tous les Apôtres en ont eu, & on ne trouve nulle part que Jesus-Christ leur ait enjoint après leur vocation de les quitter. Il est clair que dans la Primitive Eglise, en Occident, comme en Orient, il a été libre & permis aux Prêtres de vivre dans le mariage, jusqu'au tems de la défense faite par le Pape Calixte. C'est pourquoi, comme la nature humaine est fragile, que tout homme est porté au mal dès sa plus tendre jeunesse, que la chair est l'aiguillon du peché, que la voie de la continence est étroite & difficile, qu'il y en a peu qui ne sentent l'aiguillon de la chair, & qui ne brûlent dans le feu, & que le feu de la concupiscence est tel, qu'il nous dévore pour nous perdre, Denis évêque de Corinthe avertit sagement Pynythe son suffragant, de ne pas imposer à ses freres le fardeau du célibat, comme une chose nécessaire ; mais d'avoir égard à la foiblesse & à l'infirmité du plus grand nombre. Dans le Concile de Nicée, Paphnuce ayant dit publiquement que le lit nuptial est honorable, & soûtenu que la compagnie d'une femme, qu'on a légitimement épousée, est une espéce de chasteté ; il persuada aux Peres de ne point faire une loi du Célibat, qui pouvoit être une occasion de débauche, ou aux Prêtres mêmes, ou à leurs femmes. Que si cet avis a paru alors sage, & digne du saint homme qui le proposoit, si la conduite qu'il inspiroit a paru nécessaire, pour conserver d'un côté la bienséance & l'honnêteté, & de l'autre, pour condescendre à la foiblesse & à l'infirmité des hommes, combien est-elle plus nécessaire dans ce malheureux siécle, ou à peine s'en trouvera-t'il un seul dans un grand nombre, qui vive chastement dans le Célibat, où presque tous sont publiquement débauchez & impudiques, au grand danger des ames, & au scandale des peuples ? Outre cela, il y a une si grande disette de Prêtres, parce

» que le mariage leur eſt défendu, que les écoles de Théologie » des Catholiques ſont vuides, & que chacun, au mépris des » Evêques, court à celles des Proteſtans. Là, après avoir reçu » une impoſition des mains, telle quelle, ils ſe répandent de » tous côtez, & font à l'Egliſe Catholique plus de deshonneur, » qu'on ne peut penſer : au lieu que ſi le mariage des Prêtres » étoit permis, ils reſteroient tous dans le ſein de l'Egliſe avec » nous. Ainſi il eſt du bien & de l'avantage de l'Egliſe, de n'ê- » tre plus ſi rigoureux en ce point ; de laiſſer la liberté à ceux » qui ſont dans les Ordres ſacrez, ou de reſter dans le célibat, » ou de ſe marier ; d'admettre aux Ordres majeurs ceux qui » ont contracté un honnête mariage, pourvû qu'ils ſoient d'u- » ne bonne doctrine, & verſez dans les ſciences Eccléſiaſti- » ques ; enfin de pardonner, à cauſe du petit nombre des Prê- » tres, à ceux qui ſe ſont mariez, même contre les Canons ; » de les tolerer avec bonté dans l'Egliſe, & de leur permettre » de ſervir à l'Autel, & de faire leurs fonctions. Car n'eſt-ce » pas une choſe ridicule d'éloigner de l'Autel des Prêtres ma- » riez, & d'y ſouffrir des Prêtres fornicateurs ou adulteres, » qui péchent tout enſemble contre les loix divines & humai- » nes ? Que s'il ſemble qu'on doive obliger les Prêtres au vœu » de chaſteté, au moins ne faut-il élever au Sacerdoce que ceux » qui ſont dans un âge avancé, & dont on peut concevoir une » eſpérance certaine, qu'ils obſerveront religieuſement & in- » violablement le Célibat. Au reſte la conſervation des biens » Eccléſiaſtiques, n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour s'obſtiner » à conſerver cet uſage. Que ceux qui font cette objection, » conſiderent s'il eſt bien-ſéant à l'Egliſe de veiller à la conſer- » vation de ſes biens temporels, aux dépens, ou au hazard du » ſalut de tant d'ames : mais ne peut-on pas pourvoir à la con- » ſervation de ces ſortes de biens, par des dénombrémens au- » tentiques, & par des inventaires en forme ? »

Quelques fortes que fuſſent ces raiſons, quelques preſſans que fuſſent les beſoins, & quelques inſtances que l'Empereur fît, il fut impoſſible de rien obtenir du Pape, qui n'appréhendoit plus rien, depuis que le Concile étoit fini.

Fin du quatriéme Tome.



RESTITUTIONS, DIFFERENTES LEÇONS, OU VARIANTES, NOTES ET CORRECTIONS DU QUATRIE'ME VOLUME.

EXPLICATION DES MARQUES dont on s'est servi pour désigner les endroits d'où sont prises les Restitutions qui suivent.

P *.	Signifie que le passage restitué étoit dans l'édition de Patisson, *in folio*
MS. Reg.	Veut dire que le passage restitué ou la variante est dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, qui est celui de l'Auteur même.
MS. Samm.	Fait entendre la même chose du Manuscrit de Messieurs de Sainte-Marthe.
P.	Désigne les variantes prises de l'édition de Patisson.
D.	Dénote les variantes prises de l'édition des Drouarts. La lettre (f) marque l'édition des Drouarts *in folio*, (o) la même *in octavo*, (d) la même *in douze*.
Put.	Signifie que la note, ou la correction est de Messieurs Dupuy.
Rig.	Que la note, ou correction est de Rigault.
C.	Que la note, ou correction est de l'Éditeur Anglois.
Edit. Angl.	Désigne l'édition d'Angleterre.
Ind. Thuan.	L'index des noms propres qui sont dans l'Histoire de M. de Thou.
	Tout ce qui n'est précedé ni suivi d'aucune marque, est de nous.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

PAGE 8. ligne 37. Le vif saisit le mort. *not.* Ce sont les termes du texte Latin. L'usage cependant est de dire : le mort saisit le vif. Mais le sens de l'une & de l'autre expression est le même.

Pag. 9. l. 1. Le Cardinal de Lorraine, *ajout.* homme glorieux,

vain, ambitieux, cherchant avec passion les loüanges & les applaudissemens du peuple. *MS. Samm.*

Pag. 11. l. 24. Louis VII. *lis.* Louis VI.

Pag. 17. l. 16. Le Duc, *lis.* le Connêtable.

Pag. 19. l. 2. La Maison de France, *lis.* cette Maison.

l. 6. Habitans des vallées, *not.* Ce sont ceux qui habitent ès vallées d'Angrogne, Perouse, Pragelas &c. tant en Dauphiné qu'en Piémont. *Put.*

Pag. 22. l. dern. Turbis assesseur. *La Popeliniere l'appelle*, le Colateral Corbis.

Pag. 24. l. 32. Val-Jule, *lis.* Val-pute.

l. 36. Cluson, *ou* Chiuson.

Pag. 35. l. 8. Quiera, *lis.* Quieras, *ou* Chierasco.

l. 31. Pragela, *lis. par-tout* Pragelas.

Pag. 41. l. 33. Phtore, *not.* M. Dupuy veut qu'on lise Thore; & il renvoye à Dalechamp t. 2. p. 1735. pour être instruit à fond de la Thore des Vaudois. Il ajoute que c'est une espece d'Aconit. *Put.*

Pag. 46. l. dern. Syndics, *not.* La Popeliniere qui rapporte ce Traité au long l. 7. p. 254. dit que les députez des Vaudois étoient George Monastier Syndic d'Angrogne & Ambassadeur des vallées; Constantio Dialestini, autrement Renbaldo Syndic de Villars; Pirrone Arduino envoyé de la communauté de Bobio; Michel Raimondet envoyé de la communauté de Tailleret; de la Rua de Bonnet confin de la Tour; Jean Malanotte envoyé des particuliers de S. Jean; Pierre Paschal envoyé de la communauté de la Vallée S. Martin; & Thomas de Roman de S. Germain envoyé de la communauté dudit lieu & de toute la Vallée de la Perouse. *C.*

Pag. 56. l. 38. Magdelaine de Savoye, *not.* fille aînée de René Bâtard de Savoye, Comte de Villars & d'Anne Lascaris Comtesse de Tende. *C.*

Pag. 57. l. 35. Montpesat, *not.* Il avoit épousé Henriette de Savoye, fille unique d'Honorat de Savoye II. du nom, Comte puis Marquis de Villars, fils de René Bâtard de Savoye. *C.*

Pag. 58. l. 7. Basternay, *lis.* Bastarnay *ou* Batarnay.

Pag. 64. l. 16. Qui avoit été, *ajout.* pris à &c.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

Pag. 66. l. 24. Boëte, *lis.* Boüete.

Pag. 67. l. 3. De Roye, *lis.* la Haye.

Pag. 68. l. 23. Qu'il en feroit plus amplement informé. *L'Editeur Anglois croit qu'il faut réformer le texte, & lire :* qu'on cesseroit d'en informer. C.

Pag. 72. l. 30. D'Escars, dont nous avons déja parlé, *ajout.* & à qui toutes sortes de moyens étoient bons, pourvû qu'ils pussent contribuer à l'enrichir, fut convaincu. *MS. Samm.*

l. 33. Mais l'ayant reçu, *lis.* Cependant comme ce Prince adonné au plaisir ne trouvoit point de ministre plus dévoué & plus propre à servir son inclination, il le reçut de nouveau, & le rétablit dans son premier emploi. Ceux à qui &c. *MS. Samm.*

l. 35. De d'Escars, *lis.* d'Escars.

Pag. 73. l. 28. Regarday, *lis.* regarderay.

Pag. 74. l. 26. Navarre, *ajout.* Et ils ne le firent qu'après avoir secrétement protesté contre cette disposition ; alléguant que depuis le regne de Louis IX. il étoit inoüi, & qu'il n'étoit jamais arrivé, qu'une femme eût eu l'administration du Royaume pendant la minorité du Roi. *MS. Samm.*

l. 33. Madame, *ajout.* de France, sa sœur.

Pag. 75. l. 17. Jacques de Bretagne, *not.* La Popeliniere, Mezeray & autres l'appellent Jean de Bretagne, Lieutenant géneral d'Autun. C.

Pag. 78. l. 14. Henri de Cleves. *not. L'Editeur Anglois veut qu'on lise,* François ; *& il cite sur cela l'histoire generale de France, vol. 1. p. 355. & vol. 3. p. 451. C.*

Pag. 81. l. 1. Au Pape, *ajout.* Qu'il s'étoit de même introduit plusieurs abus dans le sacrifice, dont des Prêtres ignorans & de mœurs corrompuës faisoient ordinairement un honteux trafic, au grand scandale de tous les gens de bien ; que plusieurs révoquoient même en doute son excellence ; qu'ils n'étoient point du tout persuadez, comme l'assuroient les Ecclesiastiques, que J. C. y fût réellement offert, & qu'ils voyoient avec peine que les Prêtres voulussent don-

ner une plus grande idée du sacrifice qu'ils celebroient, que de celui même du Sauveur; qu'en effet ce qu'il y avoit de plus habiles gens, ne regardoient le sacrifice qui est offert dans l'Eglise, que comme une représentation, un mémorial du veritable sacrifice, que J. C. a offert une fois pour notre salut, & trouvoient très-mauvais que des Prêtres ignorans eussent le front d'apprendre à un peuple aveugle & mal instruit à regarder comme hérétique quiconque ne pense pas comme eux. Cette Princesse l'avertissoit aussi de quelques défauts essentiels. *D. f.* *

Pag. 82. l. 6. Assez inutilement, *ajout.* La conduite qu'ils tenoient pouvoit-elle en effet appaiser les troubles & établir une union parfaite? Car ils &c. *MS. Samm.*

Pag. 84. l. 9. Duval, *lis.* du Val.

Pag. 89. l. 32. Qu'ils voyoient, *lis.* qu'ils voyent... touchoient, *lis.* touchent... approchoient, *lis.* approchent.

Pag. 90. l. 13. Faisions, *lis.* fissions.

Pag. 96. l. 28. La nouvelle, *lis.* la plus pure doctrine.

Pag. 99. l. 17. D'Espense, *lis.* Les députez Catholiques ayant fait leur rapport, les Prélats parurent d'abord assez disposez à accepter cette formule; mais quelques instances que pussent faire les Evêques de Valence & de Seez avec leurs Collégues, pour prouver qu'elle pouvoit, & qu'elle devoit même être reçuë, elle fut rejettée dans toutes ses parties par les Docteurs de Sorbonne. Dès-lors on soupçonna les députez de s'entendre sous main avec les Ministres; ce qui donna lieu à quelques chansons badines, où l'on disoit, que les Evêques de Valence & de Seez avoient mis les Catholiques Romains à la torture, & que d'Espense, Salignac & Bouthillier (*), avoient préferé au culte du vrai Dieu, celui du Dieu Ventre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les députez ayant conferé pendant trois jours avec les Ministres, eurent ordre de ne plus retourner au lieu de la conférence. Les Protestans qui en furent informez, voulant de leur côté faire passer leur premiere formule, qui avoit révolté les Catholiques, à la faveur d'une interprétation favorable, ajouterent: qu'aucune distance &c. *MS. Samm.*

(*) *Not.* La plaisanterie étoit apparemment fondée sur

les noms des trois députez, d'Espense, Salignac & Bouthillier, noms qui ont rapport à la table.
Pag. 114. l. 2. Accusations, *lis.* récusations.
Pag. 119. l. 14. Tourneuve, *lis.* Tour-de-none. *Put.*
Pag. 129. l. 27. Le Patriarchat, *lis.* le Patriarche.
Pag. 130. l. 30. Les Saints, *lis.* les statuës des Saints.
Pag. 133. l. 38. Mars, *lis.* May.
Pag. 135. l. 3. Dans la lecture des livres, *effacez*, des livres.
Pag. 136. l. 13. Rotweil, *not.* Cette ville Imperiale est située sur le Neckre dans la Suabe, & est alliée des Suisses; mais elle n'a jamais appartenu à la maison de Longueville. C'est Rotelde, château dans le Brisgaw, en Allemand *Roteln*, en François Rothelin, dont les Ducs de Longueville se sont dits Seigneurs; & ils prennent encore aujourd'hui le titre de Marquis de Rothelin. *C.*

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

Pag. 139. l. 15. *Après le mot*, liberté, *ôtez le point*, *& mettez seulement une virgule.*
Pag. 140. l. 16. Ingenuëment, *lis.* ingénieusement.
Pag. 142. l. 7. R. B. *lis.* Roger de Bellegarde. *MS. Samm.*
l. 23. Qui lui fit couper la tête, *lis.* qui pour obvier à tous les soupçons que cette rencontre auroit pû faire naître contre sa vertu, lui fit couper la tête. *MS. Samm.*
l. 27. Metellan, *lis.* Maitland.
Pag. 148. l. 23. Innermes, *lis.* Invernesſ.
Pag. 155. l. 1. 1518. *lis.* 1517. *MS. Samm.*
Pag. 158. l. 6. *Lisez ainsi :* montrant ses cheveux blancs, tels que sont les miens; puis maniant sa barbe &c.
Pag. 162. l. 8. Qui étoient à la Cour, *ajout.* délibererent ensemble sur l'Edit. Et afin qu'il fût plus facilement observé, ils jugerent à propos d'en éclaircir certains articles; après quoi ils écrivirent &c. *MS. Samm.*
Pag. 163. l. 24. L'avoit, *lis.* avoit.
Pag. 166. l. 27. Wassy, *lisez & par-tout ailleurs*, Vassy.
Pag. 170. l. 2. Comme l'occasion, *lis.* comme un coup de des-

sein prémedité préparé par les Guises pour soulever toute la France, & pour autoriser leur parti à prendre les armes. De Vassy &c. *MS. Samm.*

Pag. 171. l. 33. Gervais Barbier, Francour. *Otez la virgule; c'est une seule personne.*

Pag. 174. l. 22. La Ferté-au-col, *lis.* la Ferté-aucoul sur Marne.

Pag. 177. l. 30. Pincourt, *ou* Poppincour.

Pag. 179. l. 1. Le temps, *lis.* dans le temps.

Pag. 186. l. 28. Naumbourg, *lis.* Neubourg, *not.* C'est une faute qui a échappé dans toutes les éditions de M. de Thou. On l'a corrigée dans l'édition de Londres, & on y a remarqué judicieusement que de plusieurs villes qui portent le nom de Naumbourg, aucune n'apartient à l'Electeur Palatin, aucune n'est située sur le Danube. Mais Neubourg a ces deux caracteres; elle est dans le Palatinat & sur le Danube. *C.*

l. 32. Aimar, *lis.* Robert Hemar.

Pag. 187. l. 22. Le dix-huit, *suivant l'édition de Londres*, ce fut le vingt d'Avril.

Pag. 204. l. 25. Propositions, *ajout.* & disoit.

LIVRE TRENTIE'ME.

Pag. 213. l. 5. Empressement, *ajout.* & ainsi les Protestans l'emportoient sur les Catholiques en force & en ardeur. *D. f. o.*

Pag. 215. l. 38. Haltwin, *lis.* Hallwin *ou* Hallewin.

Pag. 222. l. 16. Daurat, Dorat, *ou* d'Aurat.

l. 37. Custandier, *lis.* de la Coustandiere.

Pag. 223. l. 1. De Coigner, *ou plutôt*, Coignée.

Pag. 224. l. 11. Parvint, *ajout.* par sa rare prudence, & par l'attachement qu'il avoit pour sa nouvelle patrie, à une très-grande faveur auprès du Roi, & aux &c. *MS. Samm.*

Pag. 225. l. 23. Gunbert, *lis.* Gaubert.

Pag. 226. l. 19. Qui étoient, *ajout.* à Chinon, & à.

Pag. 227. l. 33. Christophle. *L'Editeur Anglois veut qu'on lise*, Charle Pisseleu. Il cite l'hist. geneal. de la Maison de France par le P. Anselme, pag. 1481. *C.*

Pag. 229. l. 31. Peſcheſeul, *liſ.* Peſcheſeuil.
Pag. 230. l. 5. Bois-jourdain, *liſ.* Boisjourdan.
l. 36. De d'Haucour, *liſ.* de Haucour.
Pag. 231. l. 6. Ulfran, *liſ.* Valfran.
Pag. 234. l. 11. Sainte Marie, du Monts, *liſ.* Sainte Marie du Mont. *C'eſt un ſeul homme.*
Ibid. Et des Agneaux, *liſ.* & Sainte Marie des Agneaux.
Pag. 235. l. 7. Sainte Marie, *not.* Il ſe nommoit Nicolas aux Epaules, ſieur du Mont Sainte Marie, qui épouſa Françoiſe fille de Jean de Monchy, ſieur de Senarpont. *C.*
Pag. 239. l. 4. Valſenieres, *liſ.* Valfenieres.
l. 26. Cour inférieure, *liſ.* baſſe-cour.
Pag. 247. l. 8. De la Seurie, *liſ.* de Seure. *Beze l'appelle*, Seury.
l. 23. Lalamant. *Ou ſuivant l'interprétation de l'Editeur Anglois*, l'Alemand.
Pag. 248. l. 37. Le dixiéme, *liſ.* le neuviéme de Juillet. *MS. Samm.*
Pag. 251. l. 3. Duc des Deux Ponts, *liſ. ici & par-tout ailleurs*, Duc de Deux Ponts.
Pag. 255. l. 11. *Après* Louis Mangot, *mettez une virgule.*
l. 12. *Après* de la Tour, *mettez une virgule.*
Ibid. Corneille Scot, *liſ.* Corneille Ecoſſois.
Pag. 257. l. 10. Tremoille, Trimoille, *ou* Trimouille.
l. 21. Le treize, *liſ.* le douze d'Août. *Edit. Angl.*
Pag. 258. l. 32. Châteauneuf, *liſ.* Caſtelnau.
Pag. 259. l. 31. La Porte, *mettez enſuite une virgule.*
Pag. 260. l. 29. Ponte, *liſ.* Pante.
Pag. 261. l. 22. Vulſan, *liſ.* de Vouzay.
Pag. 262. l. 36. De Marans, *liſ.* de Marennes.
Pag. 263. l. 16. Pont-Auron, *ou* Pont d'Auron.
Pag. 265. l. 15. La Barte, *liſ.* la Barre.

LIVRE TRENTE-UNIEME.

Pag. 270. l. 30. Bordat, *liſ.* le Capitaine Bethinie. *MS. Samm.*
Pag. 271. l. 26. De la Borde, *ou* des Bordes.

Pag. 273. l. 9. Romeru, *lif.* Rameru.

l. 24. Le Prince, *ajout.* de Porcean *ou* Porcien.

l. 33. Borgant. *L'Editeur Anglois veut qu'on life*, Bougault *fondé fur l'hiftoire de la prife d'Auxerre p. 94. C.*

l. 35. D'Avignan, *lif.* d'Avignau.

l. 37. Des villes de Noyon & de Nevers, *lif.* de la ville de Nevers, qui eft l'ancien *Noviodunum Æduorum.*

Pag. 274. l. 12. Blanay, Vezelay & Bordes, *lif.* Blanay de Vezelay, & la Borde Petot.

l. 27. Planay, *lif.* Blanay.

Pag. 276. l. 8. Mantel. *Beze hift. Ecclef. l. 7. p. 473. l'appelle*, Montelly, *C.*

Pag. 280. l. 18. Mont-roufat, *ou* Monrofat.

Pag. 282. l. 15. Tuant & bleffant, *lif.* tuant ou bleffant.

Pag. 285. l. 3. Monjoux, *lif.* de Montoux. *Put.*

Pag. 289. l. 16. S. Vidas, *lif.* S. Vidal.

Pag. 291. l. 6. Des Baulx, *lifez & par-tout ailleurs*, de Baulx.

Pag. 299. l. 32. A la Perriere, *lif.* au port de la Roche.

Pag. 308. l. 29. Guillerame, d'Entrages. *Otez la virgule.*

l. 32. Baudimont, *lif.* Baudimant.

Pag. 310. l. 3. Merindole, *lif.* Merindol.

l. 26. Bueeh, *lif.* Buech.

Pag. 311. l. 31. Bouquenigre, *ou* Bouque-Negre.

Pag. 313. l. 7. Dubar, *lif.* du Bar.

Pag. 317. l. 16. Le vingt-fept, *ou fuivant l'édition de Londres*, le vingt-fixiéme d'Août.

Pag. 320. l. 28. *Après le mot* nuit, *mettez un point. Après le mot* Septembre, *ôtez les deux points.*

Pag. 322. l. 23. Triéves, *not.* Trier eft un petit païs dans le Dauphiné qui ne confifte qu'en quatorze ou quinze tant bourgs, que villages, dont Ments eft le principal. Il femble que M. de Thou fe foit joüé fur la rencontre de *Mentz*, qui en Allemand fignifie *Mayence*, & par conféquent en Latin fe devroit rendre *Moguntiacum* : mais comme ce n'eft point *Mayence*, il vaudroit bien mieux mettre, *Mentium*, que *Moguntiacum.* Il a mis auffi par la même raifon *Treviri* pour *Trier*, à caufe que *Trier* en Allemand, c'eft *Treves* & *Treviri* en Latin. J'aimerois mieux mettre, *Mentium Trieriorum*, en attendant que par bons papiers titres & chartes on

trouve

trouve le vrai nom, que de mettre, *Moguntiacum in Treviris*, fondé ſimplement ſur la reſſemblance d'un nom François qui ſe rencontre conforme à un Alleman. Cela ſe pourroit rencontrer ainſi en toute langue, & donner occaſion de faire des alluſions auſſi froides que celles-là. *Put.*

Pag. 322. l. 25. Le trente-ſept, *liſ.* le vingt-ſept de Septembre.

Pag. 324. l. 11. Chevalier Bayard, *ajout.* mais qui ne lui étoit nullement comparable, en étoit &c. *D. f.* *

Pag. 325. l. 16. Le dixiéme, *liſ.* le dix-neuf d'Octobre.

Pag. 329. l. 15. La Ducheſſe Marguerite, *liſ.* L'Arrêt du Conſeil fut exécuté, d'autant plus que le Chancelier de l'Hôpital ne s'y oppoſoit que foiblement, parce qu'il regardoit cette reſtitution comme une ſuite du traité de paix. Ainſi ſur les ſollicitations & les plaintes de Jerôme de la Rovere, Evêque de Toulon, qui faiſoit auprès du Roi les fonctions d'Envoyé du Duc de Savoye, le Roi par le conſeil du Cardinal de Lorraine, qui n'étoit pas encore parti pour Trente, ordonna que Turin, Quiers, Chivas & Villeneuve, ſeroient rendus au Duc, qui de ſon côté remettroit au Roi Pignerol & Savillan. Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & Florimond Robertet Secretaire d'Etat, furent nommez par la Cour pour proceder à cet échange. Ils ſe rendirent à Turin le 30. d'Août; & ſur les nouvelles difficultez que fit Bourdillon, qui inſiſtant toujours ſur la minorité du Roi demandoit de plus grandes ſûretez, Morvilliers ſe rendit à Trente auprès du Cardinal de Lorraine, & Robertet reprit le chemin de la Cour. La queſtion fut encore agitée au Conſeil; mais il y avoit alors &c. *MS. Samm.*

LIVRE TRENTE-DEUXIE'ME.

Pag. 334. l. dern. Miglitz, *liſ.* Muglitz.

Pag. 335. l. 29. Leurs eſperances, *ajout.* En effet tout ce que le Concile accorde aux Evêques, il ne le leur accorde qu'en qualité de Commiſſaires déleguez du Siége Apoſtolique, *MS. Samm.*

Pag. 336. l. 23. Indispofés, *lis.* à caufe du poifon de l'herésie, dont elle étoit infectée. *MS. Samm.*

Pag. 339. l. 4. De jeûnes, *lis.* des jeûnes.

l. 24. Le vingt-huit de Juillet, *lis.* le vingt-fept de Juin. *MS. Samm.*

Pag. 340. l. 32. Du vingt-fept de Juin, *fuivant l'édition de Londres, ce fut* le vingt-huit Août. Mais c'eft une faute fenfible, puifque la feffion où fe trouve le decret qui prévalut eft du 16. Juillet.

l. dern. Comem les, *lis.* comme les.

Pag. 343. l. 3. S'en offenfer, *ajout.* " Après de fi heureux com-
» mencemens, on invitera à fe rendre au Concile ceux
» qui jufqu'ici y ont paru fi oppofez ; on les engagera à s'y
» préfenter ; & qui doute qu'alors Dieu ne foit glorifié par
» cette affemblée, & qu'on n'en doive attendre la fin des
» troubles qui fe font élevez au fujet de la Religion, la
» deftruction de l'erreur, la réforme des abus, la paix &
» tranquilité de toute l'Eglife ? La lettre finiffoit &c. *MS.*
» *Samm.*

l. 24. *Lifez.* Là, foit pour faire fa Cour à l'Empereur aux dépens des interêts & de la gloire de la France ; foit pour voir jufqu'où pouvoit aller la patience du jeune Roi, de la Reine, & de fes Miniftres, il engagea François Beaucaire de Puigilon Adminiftrateur de l'Evêché de Metz, & Nicolas Pflam Adminiftrateur de celui de Verdun, à prêter &c. *MS. Samm.*

Pag. 346. l. 1. Teodolis, *lis.* Theodoli.

Pag. 348. l. 23. Nation Françoife, *lis.* Mais comme on étoit alors dans des tems de troubles, où la minorité du Roi ne lui permettoit pas encore de gouverner par lui-même, ce Prélat hardi & entreprenant crut pouvoir profiter du crédit de fon frere à l'abri duquel il s'imaginoit pouvoir tout ofer, pour menager les interêts de fon ambition particuliere, l'unique mobile de toutes fes démarches, & malgré les oppofitions & les proteftations de nos Ambaffadeurs, il fouffrit que par un artifice fi indigne, on donnât une atteinte irréparable à la gloire du nom François. Côme Duc &c. *MS. Samm.*

Pag. 349. l. 6. Du fix de Juillet, *fuivant l'édition de Londres*, du fept de Juillet.

Pag. 353. l. 10. Borsé, *lis.* Borse *ou* Borso.

Pag. 354. l. 12. Romerie, *ou* Romaine. *D. f. o. d.*

Pag. 357. l. 13. Au-dessus de l'endroit &c. *lis.* au-dessus de Coblentz. *Edit. Angl.*

Pag. 364. l. 6. Jerven ou Jeruin, *lis.* Jervenland. *Edit. Angl.*

Pag. 367. l. 16. Président au Parlement, *ajout.* homme décrié par ses infâmes débauches, qu'il poussa jusqu'à une vieillesse décrépite. *MS. Samm.*

Pag. 368. l. 13. De la Plume, *lis.* de Penne. *Edit. Angl.*

l. 38. Bidon, *lis.* Bidonet.

Pag. 374. l. 10. Moubadon, *lis.* Monbadon.

l. 17. Beaumont, *lis.* Baiaumont.

l. 24. Car le Bazadois, *ajout.* Lerac, &c.

l. 34. Monferrand, Massas, *lis.* Monferrand de Masses.

Pag. 376. l. 29. Aunault, *lis.* Hunault.

Pag. 377. l. 31. Beauregard, *lis.* Bellegarde.

Pag. 378. l. 6. L'Angel, *ou* l'Angele. *La Popeliniere qui étoit présent, l'appelle*, de Landelle.

l. 23. Ricaud, *lis.* Ricard. *Put. V. Beze hist. Eccles. liv.* 10. *C.*

l. 24. Pietre, *lis.* Pierre.

Pag. 379. l. 10. Quarante hommes, *suivant l'Editeur Anglois*, soixante hommes. *Il cite Beze & la Popeliniere.*

Pag. 380. l. 10. De Perigord, *ou* de Perigueux.

Pag. 381. l. 21. Lavaur, *lis.* la Vaur.

Pag. 383. l. 37. Septembre, *suivant l'édition de Londres*, Octobre.

Pag. 384. l. 26. Gayral, *lis.* Gayrat, *ou* Gaiart. *Edit. Angl.*

Pag. 386. l. 1. Le Maréchal Philippe de Levi de Mirepoix. *Pour ôter l'équivoque, & afin qu'on ne croye pas qu'il ait été Maréchal de France, il vaut mieux lire:* Philippe de Levi de Mirepoix Maréchal de la Foy.

l. 9. Crescentio, *ou* du Croissant.

l. 25. Bourniquel, *lis.* Bourniquet.

Pag. 387. l. 12. Cabrot, *lis.* Cabrol.

Pag. 390. l. 27. Le Capitaine de Pons, *lis.* de Pont Sergent.

Pag. 393. l. 28. Baudiné de Crussol. *C'est le même qui est appellé dans la suite*, le sieur d'Acier frere du Comte de Crussol.

Pag. 394. l. 9. Lezignan, *lif.* Lefpignan.
Pag. 395. l. 20. Le treize, *lif.* le vingt-trois.
Pag. 396. l. 3. Cent hommes, *lif.* fept cens hommes.
Pag. 402. l. 32. D'Aletz, *lif.* d'Aleth.
Pag. 403. l. 21. Marot, Cafeneuve. *Otez la virgule, c'eft une feule perfonne.*
l. 24. La Pille, *lif.* la Ville.
l. 31. Fendolles, *lif.* Fendilles.

LIVRE TRENTE-TROISIE'ME.

Pag. 406. l. 8. De Memes, *lif.* de Memy, *& ainfi par-tout ailleurs.*
Pag. 407. l. 7. Gouverneur, *lif.* Gouverneurs; Noailles, du château du Ha; Vaillac du château Trompette.
l. 20. De Levi, *ajout.* fieur d'Odaux. *MS. Samm.*
Pag. 410. l. 8. D'entre les deux rivieres, *fuivant l'édition de Londres*, entre les deux mers. *En effet c'eft l'endroit où les rivieres fe jettent dans la mer, & où la mer entre & fluë dans les rivieres de la Garonne & de la Dordogne.*
l. 9. Caveon, *lif.* Caucon.
Pag. 413. l. 17. De l'Efcale, *ou* de la Scale.
Pag. 414. l. 10. Tonins, *lif.* Tonneins.
Pag. 418. l. 1. Pecornet, *lif.* Puycornet.
Pag. 419. l. 6. Parifole, *lif.* Parifols.
Pag. 420. l. dern. Goa, *lif.* Goaz *ou* Gohaz.
Pag. 424. l. 7. Avoient, *lif.* avoit.
l. 21. Le onze, *lif.* le deuxiéme.
Pag. 425. l. 7. Et avoit, *effacez*, &.
l. 23. Liourd, *lif.* Lienard.
Pag. 426. l. 8. Dormezay, *ou felon l'édition de Londres*, Dormer.
Pag. 436. l. 18. De Baleur, *lif.* le Baleur.
l. 28. Bigot, *ajout.* un des anciens.
Pag. 437. l. 31. De Tournon, *ajout.* C'étoit un homme d'un férieux & d'une modeftie admirables. Il fut fait depuis Evêque de Mondovi en Piémont, enfuite Cardinal. Peu s'en fallut même qu'il ne montât fur le Trône de S. Pierre. L'autre étoit &c. *D. f. o. d.*

Pag. 437. l. 32. Tailleris, *lis.* Taillevis.

Pag. 438. l. 2. Son indifference, *ajout.* pour une Religion dont Dieu lui avoit fait connoître la verité. *MS. Samm.*

l. 4. Mouroit, *lis.* mourroit.

l. 32. S'y appliquoit si sérieusement, *lis.* s'y appliquoit sérieusement, autant qu'il n'en étoit point détourné par les plaisirs, &c.

Pag. 440. l. dern. Sa, *lis.* leur.

Pag. 442. l. 32. Massés, *lis.* Masses.

Pag. 445. l. 25. De l'Isle, *lis.* de Lille. *C.*

Pag. 447. l. 28. Montandré, *lis.* Montandre.

Pag. 448. l. 4. De Mesmes, *lis.* de Memy.

l. 9. *Et ailleurs.* S. Jean, *ajout.* d'Angely.

Pag. 450. l. 13. 1662. & 1663. *lis.* 1562. & 1563.

l. 26. Gadourche, *lis.* Gardouche.

Pag. 452. l. 13. Loudun, *lis.* Loudon.

Pag. 459. l. 35. Châteauneuf, *lis.* Castelnau.

Pag. 461. l. 29. Monjoye, *lis.* Montoux.

Pag. 462. l. 13. Cleres, *lis.* Clery.

Pag. 464. l. 2. Qu'il, *lis.* qui.

Pag. 466. l. 16. Pluviers, *ou* Pethiviers.

Pag. 468. l. 24. Ville-Juive, *lis.* Juvisy. *C.*

LIVRE TRENTE-QUATRIE'ME.

Pag. 475. l. 7. Mazere, *lis.* Mezieres.

l. 31. Auneau, *lis.* Anet.

Pag. 476. l. 33. D'Epinay, *lis.* de l'Espine.

Pag. 478. l. 12. De Vauldray, de Moüi, *lis.* de Vaudray de Mouy. *C'est une seule personne.*

Pag. 479. l. 10. Sa foi, *lis.* sa parole.

Pag. 484. l. 22. Ils s'échaperent, *not.* Il est vrai que S. Heran & de Piennes s'échaperent, mais non pas les autres. Voyez Beze hist. Eccles. l. 6. p. 241, 242, d'où cet endroit est pris. C.

Pag. 486. l. 5. A Anet, *lis.* à Auneau en Beausse.

Pag. 492. l. 11. De Puch, *lis.* de Pardaillan dit de Puech.

Pag. 493. l. 33. Lacterive, *lis.* Hauterive.

Pag. 494. l. 7. Senétaire, *lis.* Senneterre. *Ou suivant la correction de M. Dupuy*, S. Nectaire.

Pag. 500. l. 32. D'Entragues, *lis.* Entrages.

Pag. 501. l. 34. Grisivaudan. *On dit plus communément*, Graisivaudan *ou* Gresivaudan.

Pag. 503. l. 20. Porte Trajane, *lis.* la porte Troine *ou* Trenei. *C.*

Pag. 504. l. 11. Chandan, *lis.* Chaudan.

l. 29. Campoleon, *ou* Champoleon. *Beze dit* Champolieu.

Pag. 513. l. 15. Qui s'enfuirent, *lis.* Ils s'enfuirent précipitamment, & ayant laissé après eux l'échelle par où ils étoient descendus, frayerent ainsi le chemin, &c.

Pag. 514. l. 11. D'Espagnol, *ou* de petit Espagnol.

Pag. 521. l. 22. Grunbach, *lis.* Grombach.

Pag. 522. l. 15. Blavay, *lis.* Blanay.

l. 24. D'Anfrain, *lis.* d'Antrain.

Pag. 527. l. 16. Et faisoit de douter, *lis.* & faisoit douter.

LIVRE TRENTE-CINQUIE'ME.

Pag. 533. l. 4. Cantel & Baroni, *lis.* Cautel & Barani.

l. 11. Barreau, *lis.* Dareau.

l. 13. Aymar, *ou* Adémar.

Pag. 534. l. 29. Prêches, *not.* Cette expression nous a échappé quelquefois, parce qu'on s'est accoutumé à désigner ainsi les assemblées des Religionnaires. Mais M. de Thou ne l'a jamais employée, quand il a parlé en historien : *Conciones*, *Conventus*, qu'on doit rendre en François par le mot *Assemblées*, sont les deux expressions dont il s'est toujours servi.

Pag. 537. l. 13. Une de ses filles d'honneur, *lis.* Isabelle de la Tour de Limeüil, parente de ce Prince. *MS. Samm.*

l. 22. Elle fut chassée de la Maison de la Reine, *lis.* la Reine la chassa de sa Maison. *MS. Samm.*

Pag. 541. l. 25. Public, *lis.* publié.

Pag. 542. l. 27. Powlet, *lis.* Paulet.

Pag. 545. l. 39. Horsay Trésorier, *lis.* Horsey. L'Editeur An-

glois remarque qu'il n'étoit pas Tréſorier, & que c'étoit Maurice Dennis qui faiſoit les fonctions de cette charge.

Pag. 546. l. 29. Vaghan, *liſ.* Vaughan.

l. 31. Zouchi, *liſ.* Zouch.

l. 33. Broud, *liſ.* Prowde... Saul, *liſ.* Sawle... Entweſſely, *liſ.* Entweſſel.

l. 34. Tremeins, *liſ.* Tremaine.

l. 35. Bromfeld, *liſ.* Bromfield.

Pag. 547. l. 36. Le Ri, *liſ.* le Roi.

Pag. 551. l. 1. Qu'ils fuſſent, *liſ.* qu'ils ſoient.

l. 3. Qui rapportoient, *liſ.* qui rapportent.

l. 5. Qui meritât, *liſ.* qui merite.

l. 15. Anthol, *liſ.* Anthot.

Pag. 557. l. 30. Dix-ſept de Novembre. *Ou ſuivant l'édition de Londres*, dix-huit d'Octobre.

Pag. 566. l. 15. De ſein, *liſ.* du ſein.

Pag. 570. l. 23. Le 29. de Juin &c. *not. Dans un ſupplément qui a été imprimé par ordre de l'Auteur, on ne trouve au lieu de cette longue narration qui finit ici à la page 572. que ces deux mots*: On accorda dans l'aſſemblée à Quinones une place ſéparée de celles des autres Ambaſſadeurs; le Cardinal de Lorraine ne s'y oppoſa pas; & nos autres François y donnerent les mains par déférence pour un homme qui avoit tant de crédit & d'autorité.

Pag. 572. l. 7. De Fontidone, *liſ.* Fuentiduegna.

Ibid. Fit un diſcours, *ajout.* le 21. de May. *Cette datte eſt tirée du ſupplément cité ci-deſſus.*

Pag. 575. l. 1. Leurs deſſeins inutiles, *ajout.* On dit que le Pape fut déterminé à cette démarche par quelques François mal-intentionnez, & ennemis de leur patrie; & principalement par Philbert Babou Cardinal de la Bourdaiſiere; qui ayant trahi les interêts du Roi, lorſqu'il étoit ſon Ambaſſadeur auprès du Pape, reçut ſans la participation de Sa Majeſté le chapeau, comme une récompenſe de ſa perfidie. *MS. Samm. Put. & Rig.*

l. 14. Promettoit, *liſ.* permettoit.

Pag. 576. l. 1. S. Romain, *ou* S. Roman.

Pag. 577. l. 29. Auoya ume, *liſ.* au Royaume.

Pag. 578. l. 37. Ce Pape. *Le ſupplément déja cité ajoute :* quoi-

qu'infecté du poison de l'Arianisme.

Pag. 582. l. 35. Qu'on se mocquoit. *Le même supplément ajoute*, qu'on avoit l'impudence de se mocquer du Roi & de ses Ambassadeurs.

Pag. 586. l. 14. Cataplâme, *lis.* Cataplasme.

Pag. 590. l. 37. Que nous avons rapportez ci-dessus. *L'Editeur Anglois après une longue note pour justifier la leçon qu'il a suivie, conclut avec raison qu'on doit lire :* que nous rapporterons ci-après.

Pag. 592. l. 20. Encore une fois &c. *L'Editeur Anglois a retranché du texte ces six lignes, ne voulant pas qu'on doute de la verité de ce second discours des Ambassadeurs François; & prétendant que M. de Thou dans l'édition qu'il avoit préparée, & qui n'a point paru, auroit parlé affirmativement, & que le texte seroit entierement conforme à celui que le savant Editeur nous donne aujourd'hui.*

Pag. 594. l. 6. *Et ailleurs.* Fontidone, *lis.* Fuentiduegna. *C'est le mot Espagnol.* C.

Pag. 597. l. 34. Cicada, *lis.* Cigala.

Pag. 598. l. 3. *L'Editeur Anglois ajoute en cet endroit ce fragment qu'il dit être tiré du supplément déja cité, imprimé par ordre de M. de Thou l'an 1608. omis dans l'édition de Geneve de 1620. restitué dans celles de 1626-30. & qui se trouve dans les MSS. Samm. Put. & Rig.*

Le Concile ne fut pas d'abord fort approuvé en France, non pas même par ceux des Docteurs & Theologiens de la nation, qui y avoient assisté; & on vit paroître bientôt après contre les decrets de cette assemblée une nuée d'écrits satyriques & très-piquans. On prétend en effet que Claude de Saintes un des plus célébres Theologiens de son tems, qui avoit été le compagnon d'étude du Cardinal de Lorraine, & qui fut toujours avec lui dans la confidence la plus intime, toutes les fois qu'il se rappelloit cette fameuse formule du premier Concile des Apôtres, *il a paru au S. Esprit & à nous*, disoit ordinairement, que dans le Concile de Trente on avoit beaucoup plus consulté *nous*, que le *S. Esprit*, voulant marquer par-là que dans cette assemblée on avoit beaucoup plus songé à ménager des interêts humains qu'à procurer la gloire de Dieu.

Longtems

Longtems après Gilbert Genebrard Moine Benedictin, Professeur roïal de la langue Hébraïque, & qui passoit aussi pour un habile Theologien, faisant l'oraison funébre de l'illustre Pierre Danès Evêque de Lavaur, rapporta le fait suivant comme un trait digne de ce saint & sçavant Prélat. Un de nos Theologiens haranguant un jour avec beaucoup de vivacité dans le Concile contre les abus qui s'étoient introduits dans la nomination aux bénefices, dans le Tribunal de la Rote établi à Rome, & dans la Jurisdiction des Evêques, un Prélat Italien, à qui ce discours ne plaisoit nullement, crut bien se venger de l'Orateur François par une fade plaisanterie, en disant tout haut, *c'est un coq qui chante.* Mais il fut relevé aussi-tôt par Danès, qui prenant un air grave & sérieux, tel que l'importance de la matiere le requeroit, lui repartit sur le champ, *fasse le Ciel que ce chant du coq soit assez perçant pour porter le repentir & les larmes dans le cœur de Pierre.*

Enfin Claude d'Espense, qui étoit alors sans contredit le plus habile Theologien de l'Eglise de France, s'expliqua d'une façon très-libre au sujet du Concile. Ce savant homme, qui avoit assisté d'abord à la premiere convocation qui s'en étoit faite à Boulogne, & qui se trouva ensuite à Trente, dans son Commentaire sur l'Epître de S. Paul à Tite, imprimé à Paris cinq ans après la célebration du Concile, s'étend fort au long sur la corruption de la Cour Romaine; après quoi se servant des termes mêmes (*a*) du Mantouan, il ajoute; *Qu'on a tout à Rome pour de l'argent; qu'on ne doit rien attendre de réel de la Cour Romaine; qu'elle retient l'or pour elle, & paye en promesses; que l'argent est l'idole auquel elle sacrifie, & qu'elle est pour les hommes, ce que le hibou est pour le reste des oiseaux*; Qu'Adrien VI. avoit fait par ses Légats à la diette de l'Empire tenuë l'an 1521. cet aveu ingenu, que Dieu n'avoit permis la persécution, que Luther avoit suscitée contre l'Eglise, que pour punir les péchez sans nombre, dont les hommes s'étoient rendus coupables, le Clergé surtout & les Evêques, dont l'Ecriture nous avertit que les désordres sont la source funeste

(*a*) Baptiste Spagnoli de Mantouë Général des Carmes, Poëte & Auteur célebre mort en 1516.

de toutes les abominations qui couvrent la face de l'Eglise ; qu'il n'ignoroit pas que depuis plusieurs années le S. Siége avoit été souillé par des attentats dignes d'être à jamais détestez ; qu'il s'étoit introduit plusieurs abus dans l'administration du spirituel ; qu'on avoit porté l'autorité Pontificale jusqu'à l'excès ; que le Siége de Pierre avoit été le theâtre de la corruption & du désordre ; qu'on ne devoit donc pas être surpris si le mal s'étoit communiqué du chef aux membres, & si la corruption des Souverains Pontifes avoit infecté tout le troupeau de J. C. que tous les Prélats avoient abandonné le chemin de la justice & de la verité ; qu'en conséquence de cet aveu il avoit promis à la diette par ses Légats de travailler incessamment à la réformation de la Cour Romaine, qui étoit la source de tout le désordre, afin que tous les fidéles pussent trouver un reméde salutaire à leurs maux dans la Cour de Rome, comme c'étoit de là que la contagion s'étoit répanduë sur toute l'Eglise ; qu'Adrien étant mort dans des sentimens si dignes d'un saint Pasteur, & dans la résolution de convoquer un Concile œcuménique, qui fût veritablement libre, & Clément VII. ayant été depuis élevé sur la Chaire de S. Pierre, on avoit longtems vû differer l'exécution d'une si loüable entreprise ; qu'on avoit même absolument désesperé de voir l'Eglise assemblée sous ce Pape ; qu'enfin après avoir été souhaité pendant tant d'années par tous les fidéles, le Concile avoit été convoqué par Paul III. Que d'abord il avoit nommé neuf personnes de confiance, à qui il avoit donné ordre de réformer tout ce qui dans l'Eglise avoit besoin de réforme, & pouvoit être un sujet de scandale ; que ceux-ci avoient déclaré nettement au Pontife, que la source des maux, ausquels l'Eglise se voyoit exposée dans ces derniers tems, venoit de ce que ses prédecesseurs accoutumez à la flaterie, n'avoient jamais voulu écouter que de mauvais maîtres, toujours disposez à flater leurs inclinations, dans la vûë, non pas de s'instruire de leurs devoirs, mais de trouver dans la subtilité de leur esprit des ressources pour autoriser tout ce que la passion leur suggeroit ; que c'étoit-là ce qui avoit produit ces lâches flateurs, indignes du nom de Docteurs, qui leur avoient appris, que le Souverain Pontife

étoit le dispensateur, & par conséquent le maître absolu de tous les emplois, charges & dignitez, qui sont dans l'Eglise ; & que comme un maître a droit de vendre ce qui lui appartient, il s'ensuivoit delà nécessairement qu'un Pape ne pouvoit jamais être coupable de simonie ; que depuis ce tems-là le mal, qui étoit déja incurable, jetta de plus profondes racines ; qu'on commença même à désesperer de pouvoir y apporter aucun reméde, parce qu'au lieu de suivre les sages avis des neuf Commissaires qu'il avoit choisis, Paul III. garda encore moins de mesure qu'auparavant dans la nomination aux dignitez Ecclesiastiques ; que cependant on transfera le Concile à Boulogne, & que peu de tems après il fut absolument suspendu ; qu'après la mort de Paul III. Jule III. avoit fait recommencer les séances à Boulogne, & que dans la neuviéme session il avoit avoüé hautement, qu'il s'étoit introduit plusieurs abus dans l'administration des Sacremens, dont un des principaux étoit, que dans plusieurs endroits elle n'étoit pas absolument gratuite, jusques-là qu'on les vendoit même dans quelques-uns, & qu'on y avoit refusé plus d'une fois de les accorder aux pauvres, aussi-bien que la sépulture ; qu'on s'étoit ensuite rassemblé à Trente, où le Concile avoit été suspendu encore une fois pour deux ans, malgré les oppositions des Protestans, malgré les murmures de quelques-uns des membres des plus respectables du Concile, surtout des Evêques d'Espagne, qui n'avoient rien plus à cœur que la réformation des mœurs & de la discipline, & qui se plaignoient de ce que bien loin de pourvoir à cet article, on n'avoit pas même encore absolument satisfait à aucun des points au sujet desquels le Concile avoit été assemblé ; qu'enfin après une interruption de dix ans, Pie IV. avoit convoqué de nouveau le Concile à Trente ; que là, quoiqu'il eût voulu paroître laisser une entiere liberté aux Peres du Concile, il avoit cependant si peu permis qu'ils portassent la réforme jusques sur la Cour Romaine, que dans les instructions qu'il donna dans la neuviéme session aux Evêques de sa dépendance pour la réformation des mœurs & de la discipline Ecclesiastique, il déclara que quelques réglemens qu'on fit à ce sujet, il entendoit qu'ils fussent censez ne pouvoir donner aucune

atteinte à ſon autorité ; qu'ainſi on pouvoit dire que l'affection auſſi-bien que la reconnoiſſance avoit dicté le diſcours de ce Pape, lorſque dans un Conſiſtoire nombreux, qui ſe tint à Rome après le Concile, il remercia ſi cordialement les Peres de Trente, de ce que dans l'affaire de la réformation de l'Egliſe, ils avoient eu tant d'égards & de ménagement pour l'autorité du S. Siége ; que s'il eût voulu entreprendre la réforme de ſa perſonne & de ſa Cour, il auroit été obligé lui-même d'y proceder avec beaucoup plus de rigueur.

» Que reſte-t'il donc à faire, ajoutoit d'Eſpenſe, ſinon » que ce Pape ſe ſoumette à la cenſure du Concile, comme » il s'y engageoit lui-même par ce diſcours, & qu'au cas » même qu'il ait échappé aux Prélats aſſemblez quelque ar- » ticle digne de réforme, au cas qu'en tout le reſte ils ayent » été trop indulgens & trop doux, il ſupplée lui-même à » leurs ménagemens, & qu'il regarde tout ce qu'ils ont » omis comme autant de chefs, dont ils lui ont laiſſé la » connoiſſance ? En effet s'il eſt inconteſtable, comme » Adrien l'avoüoit nettement, que la corruption qui in- » fecte aujourd'hui l'Egliſe s'eſt communiquée du chef à » tout le reſte des membres, Pie ſon ſucceſſeur ne doit-il » pas d'abord porter ſes premiers coups ſur le Sanctuaire ? » N'eſt-il pas obligé, ſuivant l'avis d'Ezechiel & celui de » S. Pierre, de commencer par introduire la réforme dans » ſa propre maiſon ? Il ne peut ignorer le triſte état où l'a- » varice & le honteux commerce de quelques-uns de ſes » prédeceſſeurs plus jaloux de leurs propres interêts que » de ceux de J. C. ont réduit, non pas le S. Siége ſeu- » lement, mais l'Egliſe entiere. Combien de ſchiſmes n'a- » t'on pas vûs depuis peu d'années ? Or n'y a-t'il pas tout lieu » de craindre qu'il n'en arrive encore de plus conſidéra- » bles, ſi on n'y apporte un promt reméde, & que plus on » differera, les maux de l'Egliſe ne deviennent plus longs, » & conſéquemment plus difficiles à guérir ? La ſource au » reſte de tant de troubles n'eſt pas impoſſible à imaginer. » Ils viennent de ce que depuis tant d'années on ne voit » aucun changement, aucune réforme, aucune eſperance » qu'on rétablira la diſcipline Eccleſiaſtique. Car com-

» ment ſe flater qu'on verra travailler à la réformation des » autres parties de l'Egliſe univerſelle, ceux qui depuis un » ſi grand nombre d'années entretiennent le plus grand » déſordre dans une ville, où ils exercent un empire ſouve- » rain ? Quelle excuſe pourront apporter, que pourront al- » léguer, je ne dis pas de vrai, mais même de vraiſembla- » ble, des gens à qui ni Roi, ni Empereur, ni peuple, ni » Clergé, ni Concile Oecuménique, ni même l'Egliſe en- » tiere, n'a droit de demander ; pourquoi vous comportez- » vous de la ſorte ? De quel prétexte ſe ſerviront-ils pour » juſtifier tant de retardemens qu'ils apportent à une réfor- » mation ſouhaitée depuis tant d'années ? Et où cependant » vit-on jamais tant de licence, tant d'impunité, tant d'in- » famies & d'impudence ? Ces vices ſont montez à un tel » excès, qu'il faut les avoir vûs pour les croire ; mais après » en avoir été témoins, qui pourroit avoir le front d'en » nier la réalité ?

Après avoir cité pluſieurs endroits du Mantouan pour fortifier la preuve de ce qu'il avance, d'Eſpenſe conclut enfin des paroles de S. Bernard, que les maux de l'Egliſe ont gagné le cœur, & ſont devenus incurables ; que le Pape ſe flateroit vainement d'éviter ſa ruine, dont le menace la France chancelante depuis le relâchement affreux de la diſcipline Eccleſiaſtique ; ou de venir jamais à bout d'y apporter quelque réforme, à moins que (*a*) conformément à ſon nom de Pie, il ne commence par réparer lui-même ſes propres fautes, & que ſuivant le nom de Medicis, que la naiſſance lui a donné, il n'apporte un reméde ſalutaire à tant de maux ; qu'il doit commencer par abolir ces honteux impôts qu'on léve ſur les bénefices, & par ſupprimer le trafic ſordide de la Datterie & de la Chancellerie, où ſous le nom ſpécieux de Chambre Apoſtolique de S. Pierre ou de S. Paul, on met chaque marchandiſe à l'enchere, & qui ſont autant d'étables du Roi Augias dignes des travaux d'un nouvel Hercule ; que le Pape ne doit point trouver mauvais qu'il lui donne ainſi des avis qu'il croit ſalutaires ; qu'ayant eu pluſieurs entretiens particuliers avec Paul IV. ſon prédeceſſeur ſur la même ma-

(a) *Pius, à piando.*

tiere, bien-loin de s'en offenser, ce Pontife avoit songé au contraire à l'arrêter à Rome, & l'avoit même flaté du plus grand honneur, où un Pape puisse élever un homme de son état ; qu'au reste il remercioit le Seigneur d'avoir ôté aussi-tôt après à ce Pontife l'idée qu'il lui avoit inspirée d'abord de travailler à son élevation, puisqu'en l'éloignant des honneurs qu'on lui destinoit, il l'avoit préservé en même-tems de la triste necessité qui en est inséparable, de regarder tout le reste du monde comme infiniment au-dessous de soi. Cette année, &c. *MS. Samm. Put. & Rig. & Edit. Angl.*

Pag. 598. l. 28. Russie, Louvow, *lis.* Russie, communément appellée Lowow.

Pag. 600. l. 35. Glaveanus, *lis.* Glareanus.

Pag. 601. l. 22. Villes Vandaliques, *not.* Ce sont Rostoc, Lubec, Wismar, Stralsundt, Hambourg, situées vers la mer Baltique. *Put.*

l. 24. Sclavonie, *ou* Esclavonie.

LIVRE TRENTE-SIXIE'ME.

Pag. 604. l. 18. Gelves, *ou* Gerbe.

l. 27. Marzalquivir, *lis.* Marzaquebir, *& ainsi ailleurs.*

l. 28. D'Aleaudete, *lis.* d'Alcaudete.

Pag. 605. l. 20. Pennon, *ou* Pignon.

Pag. 609. l. 5. D'Arley, *lis.* le Lord Darnley.

l. dern. Chelley, *lis.* Shelly.

Pag. 611. l. 4. Edoüard, *lis.* Guillaume. *C.*

l. 10. Edoüard, *lis.* Henry. *C.*

l. 15. Penbrok, *lis.* Henry Lord Herbert fils aîné de Guillaume Comte de Pembrok. *C.*

l. 16. Key joueur décrié, *lis.* Keies premier Huissier de la Cour, ou *Sergent Porter*, *not.* Une faute dans les premieres éditions de Camden a induit M. de Thou en erreur. Camden a été corrigé dans les dernieres éditions ; il faut de même corriger M. de Thou. *C.*

Pag. 613. l. 21. L'Hellespont. *C'est maintenant* le détroit de Gallipoli, *ou* le bras de S. George.

Pag. 613. l. 25. L'Illyrie, *lis.* la Dalmatie.
l. 26. Peloponese, *lis.* la Morée.
Pag. 615. l. 5. Fournir à ces, *lis.* fournir ces.
Pag. 618. l. 17. Ranzaw, *lis.* Ranzow, *not. L'Ind. Thuan. distingue formellement entre* Ransavius *qu'il traduit par* Ransaw, *&* Ranzovius, *qu'il interpréte,* Ranzow : *ici & presque partout c'est* Ranzow.
l. 35. Vatendorp, *lis.* Warendorp.
Pag. 619. l. 33. Schonen, *plus communément*, Sconen.
Pag. 621. l. 1. Holm, *ou* Stokholm.
l. 32. Sondebuy, *ou* Sundebuy.
Pag. 622. l. 21. Westerwin, *lis.* Westerwinkel.
Pag. 623. l. 22. Nortgaw, *suivant l'édition de Londres.* La Baviere, qui n'est qu'une partie du Nortgaw.
l. dern. Talens, *lis.* Talers.
Pag. 626. l. 35. Chem, *lis.* Ehem.
l. dern. Bretzen, *lis.* Brentzen.
Pag. 627. l. 1. Bidembraç, *ou* Bidembach.
l. 15. Valdstein, *ou* Waldestein.
l. 17. Swichel, *ou* Suicheld.
l. dern. Engelham, *lis.* Engelholm.
Pag. 628. l. 1. Trunheim, *lis.* Drontheim *ou* Trentheim, *not.* C'est l'ancienne Nidrosie autrefois Capitale de la Norvege, avec Archevêché. La riviere de Nader dont elle est arrosée, lui a fait donner le nom de Nidrosie. *Put.*
l. 22. Westerdun, *lis.* Westeras.
Pag. 641. l. 31. J. P. Sc. *lis.* d'Escars. *Edit. Angl.*
Pag. 644. l. 5. Le ving-cinq de May, *suivant l'édition de Londres*, le vingt-quatre de Juin.
Pag. 646. l. 18. L'Aunois, *lis.* l'Autunois.
l. 25. Barbie, *lis.* Barbier.
Pag. 650. l. 8. La veuve du Maréchal de S. André, *lis.* Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de S. André. *C.*
Pag. 651. l. 2. Portée, *lis.* porté.
Pag. 656. l. 27. Conseillers, du. *Otez la virgule.*
Pag. 658. l. 28. Ligny, *ou* Luni en Piémont.
Pag. 667. l. 32. Chisolieri, *lis.* Ghisolieri.





